

École doctorale de géographie de Paris (ED 434)

Thèse de Doctorat

pour obtenir le grade de docteur délivré par
l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Discipline : **Géographie**

Les géographes et l'action publique urbaine (1960-1992) : une politique de l'offre ?

présentée et soutenue publiquement par

Matthieu Pichon

le 15 avril 2024

Sous la direction de **Olivier Orain**

Composition du jury :

Sabine BARLES

Professeure, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Présidente du jury

Laurent COUDROY DE LILLE

Maître de conférences, École d'urbanisme de Paris
Examinateur

Wolf FEUERHAHN

Directeur de recherches au CNRS
Rapporteur

Brigitte GAÏTI

Professeure, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Examinatrice

Olivier ORAIN

Chargé de recherches HDR au CNRS
Directeur

Maryvonne PRÉVOT

Professeure, École Polytech-Lille
Rapportrice



« Tu veux bâtir des cités idéales,
Détruis d'abord les monstruosités »
Charles d'Avray, *Le triomphe de l'anarchie*, 1901

Image de couverture : Frans Masereel, *La Ville*, 2019, Les Éditions Martin de Halleux. Merci à A. Striffling pour la conception de la couverture.

À mon frère, à mes parents

Remerciements

« *We both know what memories can bring
They bring diamonds and rust* »

Joan Baez

À l'heure de clore cette recherche, je veux remercier ici les personnes qui ont contribué à la faire aboutir et m'ont soutenu durant ce parcours qui m'a amené à traverser toute une série de paysages.

Mes premiers remerciements vont bien sûr à Olivier Orain, pour son accompagnement au long de la thèse et bien avant, depuis mon arrivée dans le paysage de l'Institut de géographie et de la discipline. Olivier, je souhaite te remercier pour avoir fait émerger ce qui deviendrait mon mémoire de M1, puis mon projet de thèse et enfin cette thèse en tant que telle. Je garde un souvenir précieux de ce séminaire de rentrée où j'ai découvert que l'on pouvait faire de l'histoire de la géographie, et que cela pouvait être passionnant : merci pour cette rencontre, merci d'avoir fait naître cet intérêt, et de l'avoir suivi jusqu'à maintenant. Si je m'appête à ne plus être un *young padawan*, je ne doute pas que nous poursuivrons le fil de cette émulation intellectuelle.

Je veux aussi remercier Gilles Palsky et Catherine Rhein pour leur soutien et leurs conseils dans les débuts de cette thèse.

J'adresse mes remerciements les plus sincères à Sabine Barles, Laurent Coudroy de Lille, Wolf Feuerhahn, Brigitte Gaiti et Maryvonne Prévot d'avoir accepté de lire et d'évaluer ce travail et de me faire l'honneur d'en discuter.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont accordé un entretien. Si toutes ne sont pas « visibles » au sein de ce document final, cela n'enlève rien au fait qu'elles ont contribué à ma compréhension des choses. J'adresse un même remerciement aux personnes qui m'ont permis d'accéder à leurs archives.

Clarisse, merci pour ton soutien sans faille, pour ta confiance et ta patience — merci, tout simplement, d'avoir *pris le temps*, alors que rien ne t'y obligeait. En toute vérité, je suis convaincu que je n'aurais pas réussi à mener cette thèse à son terme sans tes conseils et, surtout, sans ta présence attentive au quotidien, dans les hauts comme dans les bas. Tout cela me fut infiniment précieux, et ce travail te doit énormément. Je sais aussi que je suis loin d'être le collègue de bureau le plus calme : c'est donc avec beaucoup de contrition que je te remercie pour ta tolérance à l'égard de mes « pffff » et de mes « tac, tac, tac » (les battements de pied sont difficiles à transcrire).

Je tiens à remercier vivement toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation et à l'achèvement de cette thèse, par des relectures, des conseils, par de l'aide sur R, par leur présence, tout simplement. Merci donc et notamment à Julie (relectrice hors pair), Robin (sans toi y a R), Laurent, Jean, Marie-Claire, Cécile, Hugo, Anne-Cécile, Paul, Aurélie, Brenda,

Thibault, Lucie (merci d'avoir débloqué ma thèse), Marion. Il y a aussi tout le cortège de celles et ceux qui, au détour d'une conversation ou d'un café, ont aidé à y voir plus clair et à avancer : merci.

La thèse fut aussi l'occasion d'apprendre à enseigner. Je veux remercier ici tous.les étudiant.es que j'ai eu le plaisir de retrouver durant toutes ces années, de Paris-1 à Arras. Je ne m'étais jamais imaginé enseignant, et les premiers cours m'ont semblé un peu irréels. Pourtant, ce fut une expérience tellement précieuse, et cela doit énormément à la relation de confiance tissée chaque année : aussi, si jamais vous lisez ces lignes, je veux vous remercier de m'avoir appris à devenir enseignant à votre contact, et de m'avoir fait quitter chaque fin de semestre avec un sentiment doux-amer de grande satisfaction et de nostalgie. J'ai bien sûr une pensée particulière pour celles et ceux qui sont devenu.es des collègues doctorant.es et qui se reconnaîtront. Je remercie aussi les équipes enseignantes, à Paris-1 et Arras, ainsi que les collègues de TD.

Et puisque j'évoque l'enseignement, je veux aussi remercier deux de mes ancien.nes « profs », Yann Schmitt pour m'avoir fait découvrir et aimer la philosophie, mais aussi pour avoir guidé mon orientation dans les études supérieures ; Marie-José Louveaux, pour m'avoir mis sur le chemin de la géographie. Ce n'est pas rien : sans leur soutien, sans la confiance qu'il et elle ont eu à mon égard à des moments déterminants, je n'aurais sans doute jamais eu l'occasion, l'idée et l'envie de faire une thèse de géographie.

Cette thèse ne serait pas grand-chose si elle n'avait pas été faite dans le cadre du laboratoire Géographie-cités, collectif précieux et stimulant qui a largement contribué à en faire ce qu'elle est aujourd'hui. Je veux d'abord remercier chaleureusement Martine, Véronique, Stéphanie, Dorothée, Saber, Liliane, Yonathan, Ludovic, Sébastien, Catherine, Christine et Gaëlle. Merci pour votre présence, pour les discussions glanées entre les pauses café, de la rue du Four à Condorcet. Un grand merci aussi à Éric et à Arnaud. Pour leur présence, pour les discussions, pour le soutien, pour leur gentillesse tout simplement, je veux remercier Marion, Laurent, Thomas, Nicolas, Denis, Julie, Antoine, Anne, Nadine, Ségolène, Hadrien et Edwige. Et Clarisse, encore une fois. Je tiens aussi à remercier tout particulièrement Marie-Claire, pour les échanges réguliers et si précieux lors des séminaires ou au détour de son bureau à l'époque du 3^e étage de la rue du Four. Et surtout, pour tout ce que cette thèse lui doit.

Merci, bien sûr, à l'ensemble des doctorant.es qui ont formé le paysage quotidien de la rue du Four, d'ODG, de l'IG et de Condorcet. L'avantage d'une thèse longue, c'est que l'on rencontre quantité de personnes, qui donnent lieu à quantité de souvenirs. Le principal désavantage, c'est qu'il faudrait des pages et des pages pour toutes les citer, et que l'on multiplie énormément le risque d'oubli, surtout si l'on écrit ses remerciements à une heure avancée de la nuit. Je m'abstiendrai donc de faire une liste détaillée et j'en suis fort désolé. J'ai néanmoins mille pensées pour tous les moments partagés, dans les paysages du 6^e arrondissement comme dans ceux de la banlieue Nord, dans les Relais Fac comme dans les Front Pop' ; pour toutes les discussions, les moments de vie, pour tout le chemin parcouru ensemble, de près ou de loin. Ces moments ont énormément compté et sont inscrits dans ma mémoire.

J'ai bien sûr une pensée particulière pour mes camarades d'EHGO, de l'ancienne à la nouvelle génération. Je remercie Élise et Dylan évidemment, pour leur accueil dans l'équipe et les

beaux moments vécus au 3^e étage. Cécile bien sûr, Achille, Anton, Antoine, Alexandra, Hugo, Nicolas, Kimberley.

Je pense aussi à celles et ceux qui ont dessiné le paysage des premières années. Olivier, Solène, Natalia, Ryma, Sylvestre, Odile. Et le paysage des années qui suivent. Dans un désordre absolu, merci à Milan (et Aden), Antoine, Dilruba, Marie, Fanny, Thomas... et il est évident que j'oublie beaucoup trop de monde : qu'on me le pardonne.

J'adresse des tonnes de remerciements au célèbre groupe Bretagne, à Anne-Cécile, Aurélie, Brenda, Julie, Julien, Lucie, Paul, Robin et Thibault. Je veux vous remercier tout d'abord pour votre soutien tout au long de cette thèse, pour les discussions ici et là, qui maintes fois m'ont redonné le courage de continuer. Merci aussi, en particulier, pour le soutien, affectif et scientifique, durant ces derniers jours d'achèvement. Pour le reste, le paysage des souvenirs qui m'attachent à vous est si dense que je ne sais ni où commencer, ni vraiment quoi dire. Peut-être faut-il juste que je témoigne ici de toute la tendresse et l'amitié qui m'attachent à vous. Alors, longue vie aux trios infernaux, au pays bigouden, aux collègues mais néanmoins ami.es, aux matchs d'impro, à l'endormi, au Fouquet's, aux karaokés de Nogent, à Hervé B., à Serge H., aux hérissons, à Frédéric Lordon, aux canards et aux tortues, aux syndicats, à Gérard Majax, à la pinte de Picon, aux quiz Belin, au jeu Sodebo et à celui des 1000 euros, à Aimé Perpillou — l'écureuil, pas le géographe —, aux manifs, à Jim, à Noyon, au tour de Tours, à toute l'intensité des moments de vie. Merci infiniment pour tout ça.

Merci aussi à toi Cécile, éternelle voisine du paysage dyonisien au paysage riomois. Merci pour ton soutien à la fin de cette thèse, merci pour ton amitié, et vivement la truffade. Marion, merci pour ta joie de vivre, pour tes jeux, pour ta gentillesse et ton soutien. Merci aussi à Charlène.

Merci à Constance, ainsi qu'à la famille Lecomte et Kepinski, à Séréna et à Fred.

Cette thèse s'est achevée dans un tout autre paysage : il y avait peut-être un paradoxe à naviguer dans la géographie urbaine depuis une vue sur la (petite) montagne. Mais quel beau paradoxe : mes pensées vont bien sûr à Anne-Laure et Fabien — pour les torticolis, les coulemelles, le café du 16arts et surtout la convivialité — à Caroline, Sylvie et Cécile, Natacha et Laurent, Rosine et Alain, à Saint-Nic' et à toutes celles et ceux dont la gentillesse et la solidarité m'ont été si précieuses. Et bien sûr, merci à Haïduc.

Merci à Gérard, pour ta gentillesse, ta générosité et ta confiance, tes « t'as bien raison ! » et pour ton accueil lors de mes séjours parisiens. Merci aussi à Marcelo, Adèle et Mathieu.

Je souhaite adresser mes remerciements les plus affectueux à Albina, Hélène, Laëtitia et Pierre. Merci d'abord pour les encouragements répétés, pour les virées en Dacia sur les petits chemins de montagne, pour tous les quotidiens partagés. Merci, surtout et tout simplement, de m'avoir fait une place et de me faire me sentir à la mienne.

Alexia, Laura, à vos « et la thèse ? », je vais enfin pouvoir répondre de manière définitive. Merci d'avoir été et d'être de tous les moments : de cette thèse cela va de soi, mais surtout et

beaucoup plus encore de cette amitié en *troupe* débutée sur les bancs du 3PC. Merci pour « Charlotte » et « Jiminy », pour le J et le S, et surtout pour les beaux moments comme pour les moins beaux. Lison, je n'ai pas vraiment de mots adéquats alors je resterai simple : merci pour toute cette vie d'amitié, pour ta joie et ta gentillesse, pour tous les moments vécus et les moments encore à vivre. Inès, tu étais présente, il y a presque dix ans, à ma toute première communication de pas-encore-doctorant. Je n'ai pas plus de mots, si ce n'est pour te remercier pour ta présence infaillible à travers toutes ces années, pour ton soutien constant, pour ton écoute, pour ta confiance, pour accompagner ma vie comme j'accompagne la tienne. Que nos amitiés durent encore mille ans !

Je tiens à remercier ma famille, mon frère, mes parents, Olivia, Gabriel, Baptiste, Jocelyne, mes grands-parents, Manuel. Je sais votre inquiétude, souvent, quant à l'avancée de cette thèse, et je veux vous remercier de m'avoir fait confiance. À mon frère et mes parents, je veux surtout témoigner ici de ma reconnaissance pour votre soutien et votre accompagnement indéfectibles dans mes choix, comme pour l'ensemble des valeurs que vous m'avez transmises, de simplicité et d'humilité, surtout, et auxquelles j'essaie chaque jour de ne pas faire défaut. Je veux aussi écrire ici à quel point je suis fier de ce que vous avez accompli.

Alexandrina, je veux te réserver mes remerciements les plus tendres. Merci d'abord pour ton aide précieuse de relecture et de conception. Merci surtout pour ton soutien de tous les ordres et de tous les instants, tout au long de ces (trop longues) années de thèse et en particulier dans les derniers mois, semaines et jours de son achèvement. Merci par-dessus tout d'y avoir cru quand je n'y croyais pas. C'est là mon bien le plus précieux. Merci d'être là, toujours, de tous les paysages. Ceux qui se reflètent dans l'or d'un verre de gentiane ou dans les méandres du fleuve d'une ville éternelle, ceux que la chaleur épaisse d'une capitale valaque colle à la peau et ceux qui portent au loin, par-delà les plateaux de tourbe et les sapinières. Merci, surtout, de former à toi seule le paysage qui m'est le plus cher, celui qui fut, celui qui est, celui qui sera. Merci enfin pour tout le cortège des choses que je ne saurais pas dire, non par pudeur, mais simplement parce que les mots y échouent. Eu te iubesc ca sarea în bucate.

Précisions

Pour faciliter la lecture de cette thèse, nous proposons :

- Un glossaire, qui explicite les nombreux acronymes et sigles mobilisés (p. 11 et suivantes)
- Des notes biographiques, relatives aux acteurs et actrices qui sont les plus mentionnés dans le fil du texte (p. 554 et suivantes).
- Un index des noms de personnes et des institutions citées (p. 564 et suivantes)

Dans les notes de bas de page relatives aux archives, la référence « AN (PsS) » désigne des fonds conservés aux Archives nationales, sur le site de Pierrefitte-sur-Seine.

La majorité des traitements réalisés dans cette thèse ont été fait avec le logiciel et langage R. Les principaux packages utilisés sont l'ensemble des packages du *tidyverse* (et notamment *ggplot2*, qui a permis la réalisation de la quasi-totalité des figures de cette thèse), mais aussi *tidytext*, *udpipe*, *FactoMineR* et *Factoshiny*, *igraph*, *tidygraph*, *ggraph*.

Enfin, nous avons fait le choix de rédiger cette thèse en écriture inclusive. Il nous a semblé que ce choix se justifiait d'autant plus que les champs que nous étudions sont, à cette époque du moins, très masculins, mais comptent aussi des femmes. Il s'est agi de ne pas ajouter à leur invisibilisation primaire une invisibilisation secondaire dans l'ordre du langage. Aussi, quand nous employons le masculin, cela relève *normalement* d'un choix délibéré, afin de signaler que le sujet évoqué est non-mixte. Précisons cependant que nous n'avons pas la prétention d'avoir réussi à tenir cette exigence épiciène en permanence.

Glossaire

A

AFDG : Association française pour le développement de la géographie

APG : Association professionnelle des géographes

APERAU : Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme

APUR : Atelier parisien d'urbanisme

B

BERU : Bureau d'études et de réalisations urbaines

C

CESA : Centre d'études supérieures d'aménagement (Tours)

CIEU : Centre interdisciplinaire d'études urbaines (Toulouse)

CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

CNAM : Conservatoire national des Arts et Métiers

CNFG : Comité national français de géographie

CNE : Comité national d'évaluation

CNERP : Centre national d'études et de recherche du paysage

CNESER : Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

CNU : Conseil national des universités (depuis 1987). En 1945 : comité consultatif des universités (CCU), en 1979 conseil supérieur des corps universitaires (CSCU), en 1983 conseil supérieur des universités (CSU).

CRU : Centre de recherches d'urbanisme

D

DAFU : Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme, au sein du ministère de l'Équipement. Devint la DUP en 1978, puis la DAU en 1984.

DATAR : *Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale*

DAU : *Direction de l'architecture et de l'urbanisme (ministère de l'Équipement). Voir DAFU.*

DDE : *Direction départementale de l'Équipement*

DES : Diplôme d'études supérieures

DGRST : Délégation générale à la recherche scientifique et technique (1961-1981)

DPLG : Diplômé par le gouvernement (pour les architectes et les paysagistes, notamment)

DUP : Direction de l'urbanisme et des paysages (ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, puis de l'Équipement). Voir DAFU.

E

ENPC : École nationale des Ponts-et-Chaussées

ENSBA : École nationale supérieure des Beaux-Arts

EPAVN : Établissement public d'aménagement d'une ville nouvelle

G

GEP : Groupe d'études et de programmation (service d'une DDE)

I

IAR : Institut d'aménagement régional (Aix-Marseille)

IAURP : Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne (devient l'IAU de la région d'Île-de-France — IAURIF en 1976)

IAURIF : voir IAURP

IPC : Corps des ingénieur.es des Ponts-et-Chaussées

IUAP : Institut d'urbanisme de l'Académie de Paris (nouveau nom, en 1976, de l'UER d'urbanisme de l'université de Vincennes. Devient l'Institut français d'urbanisme en 1984)

IUG : Institut d'urbanisme de Grenoble

IUL : Institut d'urbanisme de Lyon

IUUP : Institut d'urbanisme de l'Université de Paris (devient l'Institut d'urbanisme de Paris en 1969)

IUP : voir IUUP

L

LOF : Loi d'orientation foncière (1967)

M

MATET : Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et du Tourisme (1972-1974, avec quelques évolutions du périmètre dans cette période)

MECV : Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie (1978-1981)

MRU : Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (1944-1953)

MST : Maîtrise de sciences et techniques

MUL : Ministère de l'Urbanisme et du Logement (1981-1984)

O

OREAM : Organisations d'études d'aménagement des aires métropolitaines

P

POS : Plan d'occupation des sols

Q

QSF : Qualité de la science française (association)

S

SEDES : Société d'études pour le développement économique et social

SATG : Séminaire et atelier Tony Garnier

SDAU : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme

SFU : Société française des urbanistes

SMUH : Secrétariat des missions d'urbanisme et d'habitat

U

UER : Unité d'enseignement et de recherche (devient Unité de formation et de recherche avec la loi Savary en 1984)

UOC : Urbanisme opérationnel et construction (un des services des DDE, aux côtés des GEP)

Sommaire

Remerciements	5
Précisions	9
Glossaire.....	11
Sommaire	13
<i>Introduction générale</i>	17
Inspirations, précédents et oublis : bilan raisonné de la littérature	18
Penser avec le « champ »	26
Ce que le champ de l'action fait au champ disciplinaire	30
Vers une histoire sociale et systématique d'un champ disciplinaire	31
<i>Première partie. Dire la ville en géographe : le champ de la géographie urbaine et ses discours ordinaires au prisme des enjeux de l'action publique urbaine</i>	37
Introduction	39
Chapitre 1. Circonscrire et qualifier le champ de la géographie urbaine française	41
1.1 Éléments d'un contexte : un champ urbain en géographie ?	41
1.2 Approcher le champ de la géographie urbaine par sa production scientifique ordinaire : méthodes et enjeux.....	50
1.3 Sous le corpus, des géographies urbaines	61
Chapitre 2. S'appropriier les objets et les questions de l'action publique urbaine : retour sur des logiques discursives du champ disciplinaire	75
2.1 Déplier le discours : caractéristiques majeures et évolutions principales	75
2.2 Un discours savant en écho avec les préoccupations du champ de l'action publique urbaine ?	87
Synthèse de la partie	107
<i>Deuxième partie. Des géographes face au « problème urbain » : la construction d'un objet scientifique et politique dans une « grande » décennie 1960</i>	111
Introduction	113
Chapitre 3. Affronter le « problème urbain » : entre inquiétude et détermination	119
3.1 Face à l'ampleur de la croissance urbaine, une géographie du mouvement	121
3.2 Le « phénomène urbain » : fait de civilisation et rupture anthropologique ?.....	128
3.3 Des géographes perméables : quand l'objet scientifique est aussi un problème public	132
3.4 Du problème à sa résolution : une géographie au service de la régulation urbaine ?....	144
Chapitre 4. Entre reformulation et <i>aggiornamento</i> : ce que l'action publique urbaine fait à la géographie	155
4.1 Les traces du paradigme comme stratégie de distinction : la promotion d'un référentiel d'action publique humaniste	156

4.2	Une géographie urbaine perturbée par l'action aménagiste.....	179
Chapitre 5. Concurrence ou complémentarité ? Les géographes face aux autres spécialistes de la ville.....		
5.1	Une nouvelle acuité de la pluridisciplinarité ?.....	193
5.2	« Chef d'orchestre » et « homme de synthèse » : des figures disputées par les urbanistes et les géographes.....	207
Synthèse de la partie		217
<i>Troisième partie. Les géographes face aux champs universitaire et professionnel de l'urbanisme : une histoire en actes.....</i>		
Introduction		223
Chapitre 6. Géographie et urbanisme dans les années 1960 : un paysage entre l'héritage et la volonté de renouveau		
6.1	De la géographie scolaire à la recherche de nouveaux débouchés	227
6.2	Transformation de l'urbanisme et émergence des études urbaines.....	257
6.3	L'enseignement de l'urbanisme dans les années 1960 : un paysage restreint, des géographes présent.es	275
Chapitre 7. La nouvelle donne des années 1970 : entre rénovation des champs professionnel et universitaire de l'urbanisme et « professionnalisation » de la géographie		
7.1	Après la loi Faure, la création de nouveaux instituts de formation à l'urbanisme et l'aménagement.....	300
7.2	Réguler les formations en urbanisme : une politique de formation qui s'affirme.....	306
7.3	Une géographie qui se « professionnalise »	324
7.4	Le marché de l'emploi urbanistique au début des années 1970 : une opportunité saisie par les géographes.....	334
Chapitre 8. Des années 1970 aux années 1980 : les évolutions de la formation et de l'emploi des géographes		
8.1	La systématisation d'une formation géographique à l'aménagement et l'urbanisme ?..	345
8.2	Quelle place pour les géographes dans un marché de l'emploi concurrentiel (1970-1990) ?	371
Chapitre 9. De la fin des années 1970 au début des années 1990 : une géographie professionnalisée, un champ de l'urbanisme de plus en plus autonome		
9.1	L'emploi des géographes dans les années 1980-1990 : vers un renouvellement du marché ?	397
9.2	La géographie professionnelle, une reproduction d'un <i>ethos</i> traditionnel ?	412
9.3	Former à l'aménagement et l'urbanisme : les réactions d'un champ	428
9.4	Les géographes face à ce nouveau paysage	456
Chapitre 10. Heurs et malheurs de l'autonomie universitaire : la lente naissance de la 24^e section du CNU		
10.1	La conquête de l'autonomie de l'aménagement-urbanisme	468
10.2	Radiographie d'une section de plein exercice : quelle place pour les géographes ?.....	479
10.3	Entrer en section 24 dans les années 1990 : la domination des géographes dans les demandes de qualifications	494
Synthèse de la partie		502

<i>Conclusion générale</i>	507
Sources primaires.....	520
Archives consultées.....	536
Bibliographie	538
Entretiens réalisés.....	552
Notes biographiques	556
Index des personnes et institutions	566
Annexes.....	568
Table des figures.....	590
Table des tableaux et encadrés.....	592
Table des matières	594

Introduction générale

« *La ville, fascination du mot, miroitement de ses appels, de ses foules denses où l'homme rencontre l'homme, de ses places, de ses rues, de ses trottoirs, de ses magasins ; envahissement de ses bruits, de ses odeurs, de ses climats ; palette immense de ses métiers, de ses quartiers, de ses fonctions.* »

Philippe Pinchemel, « Le phénomène urbain », 1965

« [...] *une même inquiétude sous-tend la recherche sur la ville. [...] sous le propos cognitif, un problème politique ou pragmatique [...] hante [les géographes], la “question” de la ville* »

Marie-Claire Robic, « La ville, objet ou problème ? », 2003

La géographie a longtemps eu l'image tenace d'une discipline venue tardivement à la ville et dominée, au moins dans une première moitié du XX^e siècle — de son entrée à l'université jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, en somme —, par une forme de préférence ruraliste voire par une urbaphobie latente. La mise en avant de quelques cas, jugés notables mais plus ou moins isolés, et par la même aussitôt érigés en figures ou en « pères fondateurs » — comme Raoul Blanchard — devait être mise au service de cette lecture.

Les choses furent pourtant plus complexes et l'on sait que les géographes se sont en réalité saisis de l'objet ville très tôt, dès la fin du XIX^e et le début du XX^e siècles, moment où la discipline s'institutionnalise à l'université (Robic, 2003), plus tôt d'ailleurs qu'une géographie s'intéressant aux campagnes (*ibid.*). Par ailleurs, bien que dominant, le genre de la « monographie urbaine » ne fut pas le seul mode d'interrogation sur la ville (*ibid.*), à revers là aussi d'une autre image qui rabat l'entière de la géographie urbaine dite « classique » sur celui-ci. En somme, même s'il ne faut pas nier la réalité des critiques adressées à la ville (et surtout à la grande ville) par les géographes, même si le programme disciplinaire défini par Paul Vidal de La Blache et ses successeurs a sans doute favorisé les interrogations autour de la « région » et des relations des « hommes » au « milieu », la discipline donne aussi à voir très tôt des expressions enthousiastes et convaincues qui nuancent sa présumée « urbaphobie » (Robic, 2007).

Pour nous, l'essentiel est pourtant ailleurs, dans la perspective qu'esquisse Marie-Claire Robic dans la citation mise en exergue : l'hypothèse d'une géographie urbaine sous-tendue par une double préoccupation, savante bien sûr, mais aussi « politique » — entendue dans le sens large de ce qui touche à l'organisation des sociétés et aux enjeux qui émergent en leur sein et appellent à une résolution. On l'aura compris, le présent travail a une dette intellectuelle considérable à l'égard de cette hypothèse formulée à l'égard de la géographie urbaine d'une grande première moitié du XX^e siècle, des années 1890 à 1960. Si l'on consent à transformer son titre, pour passer notamment de l'interrogation à l'assertion, on obtient un résumé efficace de ce qui constitue la colonne vertébrale de cette thèse : considérer que l'histoire de la géographie urbaine d'une deuxième moitié du XX^e siècle — des années 1960 aux années 1990 — peut être saisie comme l'histoire d'une appréhension de « la ville comme objet *et* problème ». Il s'est donc agi, pour nous, de prendre au

sérieux cette hypothèse d'une ville duale, tout à la fois objet scientifique et problème public ou politique, pour tenter d'en éprouver la « consistance » (Robic, 2003) dans le cas d'une discipline et d'une période en particulier. Or, à ce sujet :

Le terrain est inégalement connu. Par exemple, si les sociologues ont consenti une certaine somme de recherches sur les conditions de participation des sociologues aux politiques d'urbanisation [...], les géographes se contentent trop souvent de jugements à l'emporte pièces. Aussi peut-on souhaiter la multiplication d'enquêtes approfondies qui permettraient de saisir les logiques des prises de position [...]. (Robic, 2007)

Le présent travail se propose d'être l'une de ces enquêtes.

Inspirations, précédents et oublis : bilan raisonné de la littérature

Cette double qualification de la ville a essaimé en réalité dans de nombreux travaux qui forment l'arrière-plan intellectuel de ce travail. Ce n'est pas tant que nous nous sentions en filiation à l'égard de tous, ni même que nous ayons pu épuiser l'ensemble de ce qu'il était possible de lire en la matière, mais plutôt qu'il existe toute une littérature sur « la recherche urbaine » ou les variations urbaines de *telle* ou *telle* discipline — pour le dire vite et simplement — dont la diversité (en termes d'approches, de périodisation, de focales, etc.) se ramasse pour autant autour d'une tendance commune à appréhender les choses autour d'une problématique de la dualité savant/politique.

Avant toute chose, il est important de lever ici l'ambiguïté langagière que recèle, en français, le syntagme de « recherche urbaine » — au singulier — qui le rend d'ailleurs difficile à traduire dans une autre langue. S'il existe bien sûr un usage « littéral » du syntagme, qui désigne simplement l'ensemble (plutôt circonscrit, généralement, aux sciences humaines et sociales) des recherches menées à propos des questions urbaines, il en est un autre, assez fréquent, qui tend à désigner l'ensemble des recherches qui ont été peu ou prou liées à la configuration de commandite étatique autour des années 1960-1970 — usage ensuite étendu aux reconfigurations de cette recherche sur commande qui suivent celles de l'action publique urbaine elle-même. En faisant de l'incitation à la « recherche urbaine » un instrument à part entière d'action publique, l'État a contribué à donner un autre sens au syntagme, en l'imprégnant de la configuration particulière dans laquelle il en fut fait usage. Cette acception est consacrée par des institutions qui en portent la marque, comme la création administrative d'une « Mission de la recherche urbaine » en 1971, lieu de pilotage de cette dernière au sein du ministère de l'Équipement, ou encore le lancement de la revue des *Annales de la recherche urbaine*, en 1978, sous la tutelle du dit ministère et dont l'objectif explicite, au moins au départ, est de lieu d'expression de la recherche contractuelle initiée par les diverses instances étatiques concernées¹. Cet usage du syntagme est vite repris et entériné par la *recherche sur la recherche* elle-même, et ce dès les années 1970 — « la recherche urbaine est principalement en France une recherche “contractuelle” » (Palmade et al., 1974, p. 129) écrivait Guy Palmade, psycho-sociologue récipiendaire d'un contrat du ministère de l'Équipement pour la rédaction d'un rapport sur la recherche urbaine en France — le degré d'emboîtement ou de mise en abîme est ici remarquable — évacuant dès lors de l'espace de la « recherche urbaine » toutes les recherches sur la ville qui ne relevaient pas d'une contractualisation. Mais l'usage se confirme aussi dans des recherches beaucoup plus récentes, comme chez Fabien Milanovic, auteur d'une thèse sur la « recherche

¹ L'éditorial de Michel Arrou-Vignod, dans le tout premier numéro de l'automne 1978, est très explicite sur ce point.

urbaine » et qui en reprend la définition donnée par Pierre Lassave, dans une autre thèse sur « les sociologues et la recherche urbaine » (Lassave, 1997), comme « *espace de rencontres entre activités cognitives et institutions normatives* » (Milanovic, 2005).

Au total, la « recherche urbaine », au sens de ces « configurations » (*ibid.*) multiples et successives de relations entre des mondes hétérogènes, savants et politiques, a donné lieu à de nombreuses analyses, à la fois contemporaines (par exemple Brette et d'Arcy, 1974 ou encore ; Palmade et al., 1974 déjà cité ci-dessus) et rétrospectives, et émanant à la fois d'observateurs.trices distancié.es tout comme d'acteurs et actrices directement impliqué.es dans la mise en œuvre de la recherche incitative et dont le statut fut souvent assez mixte, à mi-chemin entre l'administration et la recherche. On peut penser à des personnalités comme André Bruston (Bruston, 2000a ; Bruston et Marié, 1986) ou encore Jean-Pierre Gaudin (par exemple Gaudin et Barraqué, 1980 ; Gaudin, 1983). Sur un autre registre, on trouve ici des formes de témoignages objectivés d'ancien.nes chercheur.ses contractuel.les, comme celui de Christian Topalov à propos de la sociologie urbaine (Topalov, 1989, 2013).

Ces travaux portent toutefois sur un « domaine [...] hétérogène », lié certes aux « sciences sociales », mais sans « assise universitaire unifiée » (Milanovic, 2005). Autrement dit, ils ne procèdent pas de l'histoire ou de la sociologie de la saisie de l'urbain par une discipline en tant que telle. Pour autant, ils laissent entrevoir une forme de focalisation préférentielle sur la sociologie, redoublée par le fait que la plupart des autres travaux qui se sont efforcés de proposer une histoire plus disciplinaire des recherches sur la ville se sont essentiellement attachés à la « sociologie urbaine ». Sans aller jusqu'à considérer que cette dernière fait l'objet d'un phénomène de « sur-étude », il apparaît que le volume de publications qui lui sont consacrées est sans commune mesure avec d'autres disciplines qui ont, elles aussi, eu un volet « urbain ». Sans compter les articles, on ne dénombre par exemple pas moins de quatre ouvrages ou thèses portant sur le développement de ce sous-champ dans la même période de la seconde moitié du XX^e siècle (Amiot, 1986 ; Lassave, 1997 ; Pribetich, 2010 ; Le Breton, 2012). De la même manière, sans que l'on puisse tout à fait l'objectiver ici, il semble que l'épisode de la « sociologie urbaine marxiste » autour du tournant 1970, comme la narration qui l'accompagne, dont la matrice originelle est sans doute l'ouvrage de Michel Amiot — des sociologues sous contrat de recherche se saisissant des crédits accordés par l'État pour se livrer à une critique en règle de ce dernier — jouissent sinon d'une forme de prestige du moins d'une certaine réputation.

À l'évocation de Michel Amiot, il faut préciser à quel point son ouvrage *Contre l'État, les sociologues*, publié en 1986, semble avoir eu une influence profonde sur la lecture que l'on a pu faire de la période de la « recherche urbaine » contractuelle : l'ouvrage est cité abondamment par les travaux ultérieurs, et sert de point de repère à différents protagonistes, y compris à des « entrepreneurs de la recherche » comme Jean-Eudes Roullier², ces fameux « *go-between* » qui ont eu la charge, au ministère chargé de l'urbanisme, de faire le lien entre celui-ci et le champ scientifique. Le livre a l'avantage d'un sens de la formule qui tout à la fois résume son propos et pénètre aisément dans la mémoire : le « contre » (en opposition à), « tout contre » (auprès de) résume ainsi efficacement l'idée d'une sociologie ambivalente, tout à la fois critique *et* dépendante de l'État, et permet de synthétiser le schème interprétatif proposé par M. Amiot de l'histoire de la sociologie urbaine, qui se serait construite à la fois en opposition avec une discipline, l'économie, jugée

² Haut fonctionnaire qui fut à la tête de la direction de l'urbanisme et des paysages au sein du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie entre 1978 et 1981.

auxiliaire du pouvoir, et « contre » l'État « comme auteur de discours savants et auto-justificatifs » (Amiot, 1986, p. 8). En bref, une histoire en tension entre deux polarités, celles de la science et du pouvoir, incarné parfaitement par un État dépeint comme « hégémonique » et « féodal » à l'égard des sciences sociales, comme le souligne Vincent Spenlehauer (Spenlehauer, 2019), critique de « l'analyse amiottienne » et qui y voit moins une objectivation sociologique de ce qui s'est joué à cette période qu'une « légende » fournissant une « mythologie professionnelle des rapports État/sciences sociales » (*ibid.*) — faut-il y voir, dès lors, la raison de son succès ?

Enfin, il nous faut signaler la récurrence, dans des travaux s'intéressant aux corpus savants produits à l'égard de la ville, d'un axiome souvent liminaire qui insiste sur le caractère dual de cette dernière. La ville, « catégorie de la pratique sociale » (Roncayolo, 1997, p. 33) ou de l'« action » (Topalov, 2008), serait ainsi tout à la fois « objet de connaissance, objet de discours, objet d'action » (Baudin et Genestier, 2008), tout comme il existerait une « évidente relation entre savoirs et action publique » dans le domaine de la ville (Van Damme, 2005). Dans certains textes, ce *topos* confine parfois à une forme de pétition de principe, sans toujours faire l'objet de développements circonstanciés. Il y a bien sûr une évidence : selon des modalités qui fluctuent dans le temps et l'espace, la ville a été et est l'objet d'un discours savant hétérogène *et* a été et est constituée, avec plus ou moins d'intensité selon les moments, en enjeu de l'action publique, avec pour conséquence non seulement la production, par les acteurs et actrices de ce champ, de leur propre cadrage cognitif de la question urbaine, mais encore et surtout la définition d'objectifs spécifiques et des moyens — institutions, instruments, etc. — pour y parvenir.

Si nous partageons tout à fait cette idée d'un objet-ville ambivalent, encore faut-il se garder d'en faire une exception. En réalité, toute une diversité de faits ou de catégories sociales sont redevables de cette double qualification d'objet savant et de problème public. Il suffit par exemple d'observer que le développement d'une incitation à la recherche, voire d'une « fonction recherche » (Bezes et al., 2005), au sein des administrations de l'État a pu concerner et concerne encore toute une pluralité de « questions » qui sont tout à la fois des secteurs de l'action publique comme des champs de recherche. Ce faisant, on retrouvera logiquement des enquêtes similaires dans d'autres disciplines et sur d'autres objets que la ville, visant à une même identification des interrelations entre champ savant et champ politique, comme la sociologie du travail (Tanguy, 2008) ou l'économie de la santé (Benamouzig, 2005), pour n'en citer que deux exemples. Bien sûr, il existe des différences fondamentales entre tous ces champs du point de vue de leur plus ou moins grande dépendance à l'égard du champ politique pour leur genèse ou leur développement. Sur le principe, toutefois, la logique est similaire. Cette « désexceptionnalisation » du cas urbain conduit dès lors à le replacer parmi la (longue) liste de « questions » tout à la fois sociales, politiques et savantes : loin d'être une faiblesse, il nous semble qu'elle vient au contraire conforter la démarche entreprise dans ce travail. Le fait que l'articulation entre champ scientifique et champ politique et la « mixité » des objets des sciences sociales forment le cœur des questions de recherche de travaux divers, relevant de champs disciplinaires multiples, contribuent à notre sens à légitimer la pertinence d'une telle question.

Encore faut-il en formuler les termes. Sur ce point, nous trouvons très convaincants les propos de Bernard Lepetit et Christian Topalov, dans leur (très) courte introduction à l'ouvrage collectif *La ville des sciences sociales*³. Il nous semble que celle-ci synthétise avec beaucoup de justesse

³ Publié à la suite d'un séminaire de l'EHESS, il se compose d'une série d'études de cas sur des textes « urbaines » issus de différentes sciences sociales, à différentes époques.

les prémisses, les objectifs et les précautions de ce qui peut ressembler à une forme de programme de recherche sur l'appréhension savante de la ville. Sous chaque « ville des savants », ils identifient ainsi un même « projet, qui, sous des modalités variables à l'extrême, articule deux registres distincts » :

Le premier, le projet cognitif, se donne toujours explicitement : il s'agit de science. Ou plutôt d'une science qui se définit à un moment donné dans le contexte d'une discipline particulière au sein d'un ensemble plus vaste de disciplines parentes, alliées, concurrentes. L'innovation scientifique doit être lue dans l'espace social et intellectuel ainsi constitué, dont les propriétés peuvent être reconstruites par l'enquête [...]. L'une des questions à explorer est celle de savoir pourquoi, dans une conjoncture donnée, la discipline considérée entreprend [...] de parler de ville.

C'est ici qu'une seconde dimension de l'entreprise savante peut être utilement prise en compte : le projet pratique qui la sous-tend ou, du moins, en relation avec lequel elle trouve une part de son intelligibilité. La question ainsi formulée n'implique pas que toutes les œuvres ont, aux yeux de leur auteur, l'action pour finalité ultime. Les modalités d'insertion du monde savant dans la société sont historiquement diverses et socialement réglées : toutes les recherches portant sur la ville ne relèvent pas de l'expertise en vue de la réforme. Néanmoins, on peut penser qu'un aspect souvent inaperçu de la construction d'objet est une orientation du regard, une posture, un choix d'échelle et de registre de causalité qui ne sont pas sans rapport avec les exigences pratiques du temps : énoncés de la question sociale, termes des affrontements politiques, catégories offertes à l'action administrative. De telles relations ne peuvent relever ni du postulat, ni de l'interprétation de texte, elles doivent être établies par une enquête sur les espaces de la pratique et sur leurs rapports avec ceux du savoir » (Lepetit et Topalov, 2001, p. 7-8)

Nous rejoignons pleinement les auteurs pour considérer la double nature, cognitive et pratique, de la « ville des savants », comme pour affirmer la nécessité de l'enquête, notamment pour la mise au jour d'un projet pratique qui se donne parfois de manière implicite.

Un autre corpus vient nourrir cette thèse, qui concerne l'histoire du « champ » de l'urbanisme, conçu comme le « produit conjoint et souvent contradictoire de *politiques publiques*, de divers *savoirs et savoir-faire* ou *connaissances* et d'une série de *professions* ou plutôt de *métiers* » pour reprendre les mots de Viviane Claude (Claude, 2006, p. 17), dont le travail a joué pour nous un rôle déterminant. Parmi les multiples « approches » de l'histoire de l'urbanisme qu'elle distingue, on espère notamment pouvoir s'inscrire dans le sillage de celles qui « part[ent] de l'histoire des sciences humaines et de la manière dont ces disciplines ont pris la ville pour objet » (*ibid.*, p. 11). Toutefois, la lecture de son *Faire la ville* nous a aussi engagé plus loin, dans une sensibilité à la question des « métiers » de l'urbanisme et au caractère labile et concurrentiel de la qualification d'« urbaniste ». Surtout, dans le cadre de l'étude d'une discipline en particulier, cette lecture invite à se détacher d'une simple histoire intellectuelle et à porter le regard au-delà de la « recherche urbaine », vers d'autres formes de contribution des « sciences sociales » à la pratique de l'urbanisme, au sein d'instances et d'institutions diverses et au travers d'activités autres que la seule recherche (formation, expertise, stratégies professionnelles, etc.).

À cet égard, il semble que les travaux d'histoire des sciences sociales urbaines ou d'histoire et de sociologie des relations entre champ scientifique et champ politique se focalisent en priorité sur ce volet de l'activité de recherche et/ou de la production de textes savants. Sans être une règle ni absolue ni générale, c'est par exemple la perspective que l'on retrouve chez M. Amiot ou dans l'ouvrage collectif, déjà cité plus haut, s'intéressant à *L'État à l'épreuve des sciences sociales* — qui fait d'ailleurs de l'ouvrage de M. Amiot un « travail fondateur » de l'étude des « relations entre les

administrations d'État et le champ des sciences sociales en France » (Bezes et al., 2005, p. 8). Or si ce volet est un aspect crucial de la mobilisation des sciences humaines et sociales par « l'État urbaniste » (Claude, *ibid.*), planificateur et volontaire, *via* des instruments et des instances spécifiques (création d'administrations dédiées à l'animation de la recherche au ministère de l'Équipement ou au sein du Plan, orientation de la recherche par l'instrument du financement sur contrat, etc.), il n'en fut pas le seul.

Il faut notamment faire droit à tout ce qui relève du « monde des études » (Claude, 2010) et de ses équipes pluridisciplinaires qui, dans toute une série d'organismes comme les bureaux d'études (Regazzola, 1988 ; Prévot, 2017) et autres agences d'urbanisme (Prévot et al., 2008), ont aussi été des lieux de production d'un cadrage cognitif de l'action publique urbaine et d'opérationnalisation des savoirs et savoir-faire des sciences humaines et sociales. De manière générale, elles doivent répondre aux besoins de « l'État urbaniste » (Claude, *ibid.*) — qui naît au sortir de la guerre et ne se met en retrait qu'avec la décentralisation, dans les années 1980 — et de l'État aménageur : ainsi « toutes les formes de savoir [sur l'espace] sont alors, dans une même période, puissamment mobilisées en fonction de “l'opérationnalité”, c'est-à-dire d'une efficacité de l'action “nécessité” par la “rapidité” de l'expansion » (Gaudin, 1979, p. 269-270, l'accentuation est de l'auteur). La création du ministère de l'Équipement (1966) comme le vote de la loi d'orientation foncière (1967) donnent à ce titre un nouvel élan de mobilisation des spécialistes de sciences humaines et sociales de l'université — plus exactement des diplômé.es et non des universitaires — qui, embauché.es comme contractuel.les au sein des équipes, forment une nouvelle « coalition professionnelle » de l'urbanisme avec les ingénieurs des Ponts (Verpraet, 2005).

Enfin, notre propos s'inscrit bien sûr dans l'histoire d'un champ disciplinaire spécifique, celui de la géographie. En France, celle-ci s'est ancrée à l'Université dès le début du XX^e siècle, avec des effectifs encore modestes mais une présence de chaires dans la quasi-totalité des villes universitaires (Robic, 2006). Elle est dotée d'un programme, dessiné par Paul Vidal de La Blache et consolidé par ses successeurs — tant et si bien que l'on considère qu'il existe une « école » de géographie française —, qui se reproduira de manière plus ou moins stable jusqu'à la fin des années 1960. Ce programme est dual, et relève à la fois d'une perspective « chorologique » — identifier et décrire des « régions géographiques », « ensembles spatiaux » combinant facteurs physiques et humains et dotés d'une « originalité » spécifique qu'il s'agit de mettre en exergue — et d'une perspective « mésologique » — étudier le rapport des sociétés avec leur milieu (*ibid.*). Enfin, en sus de sa fonction savante, la discipline universitaire se trouve légitimée socialement par l'existence de son pendant de la « géographie scolaire », couplée à l'histoire. Comme à d'autres disciplines, une double mission lui est assignée par le pouvoir : contribuer à former les futur.es travailleur.es d'une économie « moderne » et les futur.es citoyen.nes d'une nation (*ibid.*)⁴. Cela conforte l'existence et le développement de la discipline d'un point de vue symbolique, mais aussi matériel et professionnel : la « demande scolaire » constitue ainsi un marché — le « premier marché » (*ibid.*) — de la discipline universitaire, dont la fonction principale consiste donc à préparer les futur.es professeur.es de l'enseignement secondaire et primaire. Dans cette fonction, la géographie se voit d'ailleurs renforcée par la création d'une agrégation et d'une licence autonomes (il n'existait

⁴ Notons que la géographie, à l'université ou en dehors (dans les sociétés savantes par exemple), a aussi considérablement participé à l'entreprise coloniale, ce qui a aussi contribué à lui conférer une autre forme de légitimité auprès des pouvoirs.

jusqu'alors qu'une agrégation et une licence « d'histoire et de géographie », obtenue par les géographes autour de 1942, auprès du régime de l'État français, grâce à l'action d'Emmanuel de Martonne, gendre de P. Vidal de La Blache et « patron » de la géographie d'alors (Ginsburger, 2017).

Pendant plusieurs décennies — grossièrement jusqu'aux années 1960 — les choses « fonctionnent » à peu près normalement : la discipline poursuit son œuvre savante, peu ou prou selon le « paradigme » qui a été défini au début du siècle — même si certains géographes font des pas de côté pour formuler des propositions un peu dissonantes —, tout comme elle continue à former de futur.es agrégé.es et certifié.es ainsi que des universitaires, bien sûr. Dans l'ensemble, on a affaire à un champ relativement bien institutionnalisé, qui bénéficie d'une assise universitaire déjà « ancienne » et d'un débouché plutôt stable. Par rapport à d'autres disciplines, c'est déjà beaucoup : à titre d'exemple, la psychologie n'obtient une licence qu'en 1947, la sociologie en 1958 et les sciences économiques l'année suivante (Robic, 2006). Pour ne parler que des deux dernières, elles existent modestement çà et là (dans des « écoles », comme dans la VI^e section de l'École pratique des hautes études, ou au CNRS avec le Centre d'études sociologiques), mais elles ne se développent à l'Université qu'à partir des années 1960. Elles bénéficient certes d'autres formes de légitimité, notamment l'économie, dont les outils et les raisonnements contribuent à l'effort de planification et de modernisation entamé dans l'après-guerre. Quant à la sociologie, certains de ses praticiens, inspirés par l'exemple nord-américain, défendent dans les années 1950-1960 sa capacité à contribuer à une forme d'ingénierie sociale.

À partir des années 1960, la géographie est progressivement prise d'un « malaise » (Orain, 2009). Celui-ci couvait sans doute, et pouvait déjà s'exprimer par endroits. Certains, comme le géographe André Meynier, auteur en 1969 d'une *Histoire de la pensée géographique en France*, considéraient déjà que s'ouvrait, avec la seconde moitié du XX^e siècle, un « temps des craquements » (Meynier, 1969) pour la discipline. Par ailleurs, dès les années 1940 et l'après-guerre, la discipline a commencé à se confronter au champ politique et administratif — l'État aménageur, pour le dire simplement —, par exemple autour des questions de décentralisation industrielle (Markou, 2022). La question d'une autre « compétence sociale » de la discipline — sa contribution à l'œuvre planificatrice et aménagiste — suscita des réactions très ambivalentes — entre rejet et désirabilité — et un débat qui culmine dans les années 1960 autour de la question de la « géographie appliquée » — nous y reviendrons. Ce fut sans doute là un des principaux débats des années 1960 au sein de la discipline, qui a fortement contribué au « malaise ». D'autres facteurs jouent — générationnels, épistémologiques, politiques et de débouchés — qui ont été analysés par Olivier Orain (2009) et sur lesquels on ne s'étendra donc pas ici. Du « malaise », on aboutit finalement à une « crise » de la discipline à l'orée des années 1970 : on entame alors une phase de renouvellement profond, épistémologique et professionnel. La cible est partagée par tous et toutes les protagonistes du renouvellement : c'est la géographie qu'on appelle désormais « traditionnelle » et son programme — qui continuent toutefois à être soutenus par certain.es, sous des formes un peu actualisées. En revanche, le renouvellement est pluriel, allant à la fois dans la direction d'une géographie dite « théorique et quantitative » ou dans celle, un peu plus tard, d'une géographie dite « sociale », pour n'en citer que quelques-unes. Cet état nouveau de la discipline, sans paradigme unique, se stabilise peu ou prou au milieu des années 1980. Dans le même temps, le débouché scolaire s'est considérablement réduit, poussant les géographes à chercher de nouveaux débouchés — nous y reviendrons précisément. En situant notre enquête entre les années 1960 et 1990, nous nous

trouvons donc en plein milieu de ces dynamiques qui dessinent une période de grandes transformations.

Une fois esquissée cette trop brève histoire générale de la discipline, que peut-on dire sur le sujet qui nous intéresse plus directement ? Que sait-on des relations entre la géographie et l'action publique urbaine ?

On signalera tout d'abord qu'il n'y a eu à ce jour, à notre connaissance, aucune tentative d'enquête systématique sur le sujet pour la période que nous considérons. Mais il existe en revanche des travaux qui se rapprochent, parfois fortement, des mêmes enjeux. On peut en évoquer quelques-uns, sans viser l'exhaustivité.

En premier, les travaux d'histoire de la géographie urbaine sont assez peu nombreux — on met volontairement de côté toute la série de bilans et de synthèses à visée plus ou moins historique qui ont été produits par des géographes directement concerné.es, car protagonistes, au cours des décennies 1950 à 1980 (comme Chabot, 1957 ; Dalmaso, 1976 ; Pitié et Dalmaso, 1977 ; Dalmaso, 1980 ; Beaujeu-Garnier, 1985 ; voire aussi Pinchemel et Pinchemel, 1983 même si le travail relève d'une perspective plus objectivée d'histoire de la géographie). S'il faut les ajouter à cette liste, nous signalons toutefois l'existence de deux textes un peu plus singuliers, à notre connaissance « pionniers » d'une prise en charge plus spécifique de l'analyse des rapports entre « géographie urbaine et aménagement urbain » (les titres sont identiques, à un article défini près), ceux de Philippe Pinchemel en 1961 (publié en 1962, mais il s'agit principalement du résultat d'une enquête) et de Jean-Bernard Racine, en 1968 — plus analytique, si l'on peut dire. Dans les deux cas toutefois, l'horizon de rétrospection est assez proche, voire immédiat, et la perspective n'est pas tout à fait désintéressée puisqu'il s'agit en même temps de défendre la participation de la géographie à l'aménagement urbain.

Pour l'essentiel, les travaux les plus récents qui se proposent de mener une enquête empirique sur le sujet (cela exclut donc tout ce qui est de l'ordre du manuel) sont très rares : on a déjà évoqué la thèse de Gilles Montigny (Montigny, 1992), et l'on pourrait ajouter, pour la même période de la fin du XIX^e/début XX^e siècle, les développements — limités, car ils s'inscrivent dans un propos plus général — de Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran sur les rapports de la géographie vidalienne à l'urbanisme naissant (Berdoulay et Soubeyran, 2002). Plus récemment, les géographes bordelais Jean-Pierre Augustin et Jean Dumas — qui ont tous les deux eu un parcours proche de l'urbanisme et de l'aménagement — sont revenus dans un ouvrage sur « 50 ans de géographie urbaine francophone » (Augustin et Dumas, 2015), qui embrasse donc la seconde moitié du XX^e siècle. Toutefois, celui-ci semble principalement construit sur des sources de seconde main ; il oscille par ailleurs entre la synthèse historique, le témoignage personnel et l'affirmation d'un projet pour la géographie urbaine. Enfin, il faut compter les différents travaux de Marie-Claire Robic sur la question (notamment Robic, 1989, 2003, 2007, 2012 ; et Pumain et Robic, 1999) : on n'y insistera pas, sauf pour souligner que si ceux-ci ont une influence directe sur notre travail, ils n'en portent pas moins sur la période qui précède celle que nous étudions — une grande première moitié du XX^e siècle, jusqu'aux années 1950-1960.

Concernant la participation — ou la volonté de participer — des géographes à l'aménagement ou de l'urbanisme ou, plus largement, leurs relations avec des scènes diverses du pouvoir (économique, politique, administratif...), on compte d'abord des enquêtes sur des cas individuels et localisés — par exemple et parmi d'autres ceux des géographes Georges Chabot et Raoul Blanchard, avec les milieux patronaux dijonnais pour le premier (Laferté, 2004) et grenoblois

pour le second (Veitl, 1993), tous deux durant l'entre-deux-guerres. Sur des cas plus récents, certaines configurations d'expertise auprès des pouvoirs locaux ont fait l'objet d'analyses circonstanciées : c'est le cas par exemple autour du « projet urbain » de Bordeaux, dans la seconde moitié des années 1990, concernant les géographes de l'Institut d'aménagement, de tourisme et d'urbanisme (Cadiou, 2008) ; ou à Lille, avec la sollicitation des géographes de l'UFR de géographie et d'aménagement par l'agence d'urbanisme autour de la « métropolisation » (Ben Mabrouk, 2007). Dans un autre registre, on connaît aussi l'implication directe du géographe Raymond Dugrand, élève de Pierre George, en tant qu'adjoint à l'urbanisme de Montpellier, de 1977 à 2001 sous la municipalité Frêche, et initiateur, entre autres, de l'aménagement du quartier Antigone (Chevalier, 2014). À l'échelle nationale, on dispose aussi d'analyses sur l'expertise fournie par certains géographes auprès des administrations d'État, sous le régime de l'État français ou dans l'après-guerre (Couzon, 2001 ; Markou, 2022) ; ou bien encore dans les années 1970-1980 auprès de la DATAR, autour de l'aménagement du territoire, pour des géographes désignés comme appartenant à une très schématique « nouvelle géographie » (Massardier, 1996).

Il faut signaler par ailleurs des travaux plus généraux. Ils touchent notamment aux débats des années 1960 autour de la « géographie appliquée » : Olivier Orain (2003) a montré dans quelle mesure cette question de l'application et du rapport de la discipline avec la « scène aménagiste » avait pu contribuer au « malaise » évoqué plus haut. Quant aux travaux de Solène Gaudin sur Michel Phlipponneau (Gaudin, 2015), un des principaux défenseurs de « l'application », ils ont aussi permis de revenir de manière synthétique sur ces débats. Cependant, le propos portait principalement sur « l'application » en général, sans porter une attention particulière à l'insertion et la place de la question urbaine dans ces débats. Sur le sujet, Jean-Pierre Gaudin en avait proposé dès 1979 une lecture plus spécifique, fondée toutefois sur les mêmes débats. Il constatait ainsi qu'« une partie de la géographie regard[ait] donc vers l'administration », mais il identifiait là un « rendez-vous manqué » : le « savoir du géographe » se serait trouvé à ce moment-là « socialement démonétisé », « dominé par celui de l'ingénieur », particulièrement de l'« ingénieur-urbaniste » que la création du ministère de l'Équipement en 1966 viendrait consacrer — démonétisant également, au passage, l'approche « humaniste » de l'urbaniste de l'entre-deux-guerres (Gaudin, 1979, p. 280-285).

Notons enfin que la littérature autour de la « recherche urbaine » ou des « études urbaines » fait régulièrement mention des géographes, quoi que de manière relativement allusive. Surtout, il apparaît que beaucoup construisent l'idée qu'en termes de participation experte, la géographie aurait surtout connu sa grande heure autour des années 1950-1960, avant d'être marginalisée par d'autres spécialistes : si J.-P. Gaudin évoque les ingénieurs, d'autres évoquent les sociologues (Bruston, 2000). Un élément en particulier contribue à notre sens à cette mise en exergue régulière des années 1960. Dans cette période marquée par la politique des « métropoles d'équilibre », un géographe, Michel Rochefort, a joué un rôle réel dans son cadrage — il est chargé d'études au ministère de la Construction et co-rédacteur d'un rapport sur l'armature urbaine française. Or on est frappé de constater à quel point, dans un certain nombre de discours, cette expérience particulière est un peu « l'arbre qui cache la forêt » : elle ramasse et symbolise à elle-seule la question de la participation des géographes, et évince dès lors une interrogation sur des dynamiques plus collectives dans la période, tout comme sur ce qui se déroule dans les décennies suivantes. Du reste, l'épisode est aussi traité de façon particulière chez les géographes, chez qui l'on a souvent l'impression que son évocation fonctionne comme une *geste* le célébrant comme le principal fait d'armes de la discipline dans ses rapports au pouvoir.

Penser avec le « champ »

Le présent travail a été guidé tout du long par une série de notions qui en ont formé sinon le cadre théorique du moins les outils heuristiques. Il s'agit d'une part de la notion de « champ », inspirée par les propositions théoriques de Pierre Bourdieu ; d'autre part du couple autonomie/hétéronomie, là aussi tout à fait bourdieusien, mais que l'on retrouve aussi chez d'autres, notamment Norbert Elias.

Il faut d'emblée préciser que nous n'avons pas la prétention d'un usage complet et littéral de ces propositions. Certains les ont bel et bien éprouvées dans le cadre d'une sociologie des sciences ou des disciplines, et de manière à notre sens très convaincante. On pense notamment à la thèse du sociologue Michael Pollak⁵, dirigée par P. Bourdieu, qui porte sur la sociologie et les sciences économiques et la transformation de ces champs scientifiques depuis les années 1960 au prisme de leur plus ou moins grande autonomie à l'égard du champ du pouvoir. Ou encore au travail de Frédéric Lebaron, portant sur le champ des économistes français dans les années 1990 (Lebaron, 1997, 2000), là aussi avec une lecture très bourdieusienne et un questionnement autour de l'autonomie par rapport au pouvoir. Ces travaux, notamment celui de M. Pollak, ont eu une grande influence sur le cadrage intellectuel de notre propre recherche, même si celle-ci est très loin d'en être le décalque.

De la même manière, nous assumons de considérer le « champ » et le couple « autonomie/hétéronomie » comme un paysage cognitif plus que comme une « recette »⁶. Il nous semble que les notions sont assez efficaces pour servir d'outil ou de métaphore opératoire pour penser et se représenter une discipline, tant du point de vue de son organisation et de son déploiement « interne » que de celui de ses interactions avec d'autres mondes. Pour autant, l'usage que l'on en fera pourra parfois être souple et distant, relevant plus d'une forme de traduction⁷ que d'une application stricte. Par ailleurs, dans le cadre d'une enquête, cet usage est résolument analytique et n'a pas vocation à être normatif : il ne s'agira ni d'ériger l'autonomie comme une valeur supérieure au prisme de laquelle lire l'histoire de la géographie, ni de juger de ce que les géographes auraient dû faire ou ne pas faire. Enfin, il faut se garder de se représenter le couple « autonomie/hétéronomie » comme une dichotomie simpliste. Il convient plutôt de l'appréhender comme une forme de gradient ou de composition complexe, où les rapports de l'un à l'autre se reconfigurent selon les lieux, les moments ou les échelles, se tendent et se distendent et se transforment en fonction de la question que l'on se pose. Il est par ailleurs fréquent qu'une situation visiblement hétéronome sur un plan puisse aussi être gage d'autonomie sur un autre plan : d'une certaine manière, la longue dépendance de la géographie universitaire à l'égard de la géographie scolaire et des métiers de l'enseignement fut par exemple un atout pour assurer sa pérennité et sa reproduction dans le champ académique, même si elle la plaçait du même coup sous la dépendance

⁵ *Les incidences de la politique scientifique sur l'évolution du champ scientifique : le cas de la sociologie et des sciences économiques en France*, soutenue à l'EHESS en 1975. Elle a donné lieu à la publication de deux articles dans *Sociologies et sociétés* (Pollak, 1975) et dans les *Actes de la recherche en sciences sociales*, alors tout récemment lancés (Pollak, 1976).

⁶ L'approche et les méthodes mises en œuvre ici diffèrent à ce titre complètement des multiples études de « champs » divers qui ont été faites par P. Bourdieu ou d'autres.

⁷ Et donc, d'une certaine manière, de « trahison », comme l'exprime la locution italienne « *traduttore, traditore* » (« traduire, c'est trahir »).

de l'histoire. Il est donc nécessaire de ne pas approcher ces questions avec une vision trop univoque : il est plus juste et plus intéressant de les aborder avec un regard plus dialectique.

Il ne s'agit pas ici de se livrer à une exégèse de la proposition théorique de Pierre Bourdieu, ni d'en présenter les détails. On se contentera de mettre en exergue quelques-unes de ses caractéristiques, non exhaustives, pour préciser la manière dont elles peuvent être utiles à notre raisonnement.

En premier lieu, comme métaphore, le « champ » se prête à une représentation spatialisée de l'objet qu'il embrasse, par analogie avec le « champ » des physicien.nes dont P. Bourdieu s'est inspiré, mais aussi parce que celui-ci a représenté nombre de ses « champs » sous la forme d'espaces géométriques — ce qui s'explique par ailleurs par une utilisation récurrente, dans ses travaux, de l'analyse factorielle (Duval, 2020). Le champ comme espace offre l'avantage de devoir penser un ensemble circonscrit, dont on peut tracer des limites, même si elles peuvent être plus ou moins nettes. L'espace social dans son ensemble se trouve donc segmenté en de multiples sous-régions spécifiques. En outre, si limites il y a, cela signifie que l'on peut penser un *intérieur* et un *extérieur* pour chaque champ.

Dans les deux cas, l'autre atout de la notion de champ tient à ce qu'elle permet de penser de manière relationnelle. En son sein, le champ est structuré par la répartition d'un capital spécifique au champ en question entre ses différents acteurs et actrices⁸, qui détermine leur position dans cet espace social. La distance, l'écart ou la proximité, sont donc à la fois la traduction et la clé de lecture de la hiérarchie du champ, de son organisation, et de la ressemblance ou de la divergence entre ses protagonistes, chacun.e ou chaque groupe spécifique pouvant aisément être situé.e pour lui ou elle-même et les un.es par rapport aux autres. Ces écarts sont donc objectifs et dépendent du niveau et de la nature du capital possédé : ce qui se joue dans cet espace des positions détermine cependant ce qui se déroule dans un espace des « prises de positions » et des pratiques effectives des acteurs et actrices. Enfin et surtout, ces relations sont réglées par une conception agonistique : le champ est un champ de « force », un champ de luttes, de concurrences. Cette caractéristique offre, dans notre cas, la possibilité de penser des disciplines et des espaces sociaux en tension, et notamment d'insister sur les concurrences et hiérarchies inter-disciplinaires ; quant au champ professionnel de l'urbanisme, dont on a rappelé qu'il était assez labile, on imagine aisément qu'il puisse constituer un espace de luttes pour la possession du titre d'urbaniste ou, au moins, d'une place, à partir de la mise en avant, par chaque prétendant.e, des atouts et dispositions spécifiques de sa discipline, de sa formation ou de sa pratique professionnelle.

Par ailleurs, il s'agit aussi, en pensant les espaces sociaux comme des champs, d'appréhender les relations qui peuvent exister *entre eux*, que ce soit au niveau des structures comme au niveau des acteurs et actrices, et ce sous des configurations diverses. Plus concrètement et par exemple, les disciplines forment des sous-champs au sein de deux champs plus larges, le champ académique et le champ scientifique, et l'on peut considérer qu'une spécialisation au sein d'une discipline, comme la géographie urbaine, constitue elle-même un espace social plus ou moins différencié au sein du champ disciplinaire. Dans ces emboîtements multiples, il y a évidemment des rapports — que P. Bourdieu qualifierait sans doute d'homologiques — entre chaque « échelle » : les règles et les normes du champ académique s'appliquent aux disciplines, à la fois communément et différemment, en fonction des spécificités propres à chacune, et chaque espace de spécialisation au

⁸ Il faudrait dire « agent » ou « agente », pour suivre P. Bourdieu.

sein d'une discipline donnée est largement déterminé par la structuration et les règles de celle-ci. On peut aussi envisager des rapports du « bas » vers le « haut », par exemple si les membres d'un sous-espace disciplinaire gagnent suffisamment de pouvoir pour imposer de nouvelles normes à la discipline dans son ensemble. Mais les relations peuvent aussi concerner des champs adjacents : pour ce qui nous concerne, le champ professionnel de l'urbanisme est investi par des acteurs et actrices qui viennent de champs divers — disciplines des sciences humaines et sociales, architectes, ingénieur.es, etc. D'une autre manière, le champ scientifique et le champ académique se trouvent, sur la question de l'urbanisme, en relation avec le champ administratif qui a la charge de la mise en œuvre des politiques dans ce domaine.

La dimension « relationnelle » de l'approche bourdieusienne nous amène à apporter une précision quant à notre propre travail. Si celui-ci s'intéresse bien aux relations « objectives » qui existent au sein des champs ou entre les champs — c'est-à-dire schématiquement à la distance ou la proximité entre des positions — il aborde aussi pleinement les relations « subjectives » ou « actives » qui s'y jouent, en étudiant des acteurs et actrices en mouvement, qui déploient des stratégies et sont liés entre elles et eux par des interactions concrètes. On serait donc tenté de dire que nous n'étudions pas seulement l'espace des positions et l'espace des prises de position, mais aussi l'espace des interactions.

Enfin, et c'est une dimension centrale pour nous, la notion de « champ » est indissociable de celle d'« autonomie ». Par définition, un champ *est* un espace social, un « microcosme », disposant d'une certaine autonomie au sein du « macrocosme » social et par rapport aux autres « microcosmes ». Cette autonomie n'est ni une évidence, ni un acquis définitif, mais le fruit d'un processus historique, ce qui induit qu'elle évolue et qu'un espace social peut donc connaître des moments de plus ou moins grande autonomie. De manière générale, l'autonomie est une affaire de degré : il est difficile d'imaginer un champ qui échappe à des formes d'hétéronomie, tout comme une hétéronomie totale est incompatible avec l'existence même de celui-ci. La question n'est donc pas tant de savoir si un champ connaît ou non des hétéronomies, mais plutôt d'en évaluer l'importance et la nature. Enfin, telle qu'elle est conçue par P. Bourdieu, l'hétéronomie n'agit pas de manière immédiate et directe sur les acteurs.trices ou les institutions d'un champ : ce dernier produit son effet propre, un effet de « réfraction », qui médiatise en quelque sorte les logiques extérieures. Celles-ci sont donc appropriées, transformées, déjouées en fonction des propriétés spécifiques du champ en question.

Dans ce travail, ce sont principalement les champs académique (ou « universitaire ») et scientifique (on dira aussi « savant ») qui sont étudiés. Ils recouvrent les deux activités principales (mais non exclusives) de celles et ceux que l'on appelle, depuis la loi Savary (1984), des « enseignant.es-chercheur.ses » : l'enseignement et la recherche. Si ces deux espaces sont fortement liés, ils forment malgré tout deux champs différenciés, du moins tels que P. Bourdieu les a traités — notamment dans *Homo Academicus* (1984) pour le champ académique et dans *Science de la science et réflexivité* (2001) pour le champ scientifique, qu'il ne s'agit pas pour autant d'ériger au statut de brevaires.

Pour notre part, nous abordons principalement le champ académique, avec ses spécificités : si celui-ci a inévitablement une dimension « scientifique » plus ou moins affirmée en fonction des disciplines, il dispose ou entretient des liens avec des institutions qui lui sont spécifiques — les universités bien sûr, le ministère des universités ou de l'enseignement supérieur (dont le périmètre varie dans le temps, n'étant pas toujours un ministère de plein exercice et, surtout, n'incluant pas

toujours le portefeuille de la recherche), le Conseil national des universités (qui a plusieurs fois changé de nom et de rôle), etc. Surtout, il se distingue du champ scientifique par la centralité de l'activité de formation, qui contient elle-même des enjeux d'autonomie. La principale question est celle des finalités de l'enseignement et des diplômes, et de la fonction sociale qu'ils assument. Le départ est grand entre des formations qui visent principalement à la reproduction du champ (former de futur.es universitaires au sein d'une discipline donnée) et d'autres qui visent des marchés de l'emploi extérieurs aux champs universitaire ou scientifique. Le jeu de l'hétéronomie peut être ici assez complexe : elle est évidente sitôt qu'il s'agit d'adapter les formations aux attendus et aux normes des futur.es employeurs.ses, elle peut l'être d'autant plus si participent à la formation des intervenant.es « extérieur.es », « professionnel.les », qui « appartiennent » donc à d'autres champs que le champ universitaire et sont porteurs.ses des valeurs, des dispositions et des représentations de leur champ spécifique. Mais les choses se complexifient si l'adaptation aux marchés de l'emploi fait l'objet d'une médiation par le biais d'une habilitation nationale — le ministère devenant ainsi un opérateur majeur de la traduction des demandes directes des employeurs.ses à l'égard du champ universitaire. Complexes, les choses le sont aussi dans la mesure où les acteurs.trices du champ universitaire ou d'une discipline donnée construisent leurs propres représentations des marchés visés, de ce qu'il est utile ou légitime d'enseigner — notamment du point de vue de la préservation et de la promotion des gestes spécifiques de leur discipline.

Dans le champ académique, la question de la discipline nous occupe particulièrement. L'existence de champs disciplinaires distincts fait fortement intervenir la question de l'autonomie. En étudiant une discipline particulière, la géographie, dans ses rapports avec l'action publique urbaine, on se confronte nécessairement à l'enjeu de sa relation — de concurrence et de complémentarité — avec d'autres disciplines universitaires (droit, sociologie...) et d'autres champs de formation spécialisés (architecture, ingénierie...). Surtout, au vu du sujet qui nous occupe, la question la plus centrale est celle de la constitution d'un champ (académique) autonome de l'urbanisme et de l'aménagement : autonome au sein du champ universitaire — et l'on verra que la chose fut difficile, notamment face à la géographie — mais relativement hétéronome en termes d'objectifs, puisque la principale justification avancée par les protagonistes de ce champ pour en défendre l'autonomie relève de la nécessité d'une formation spécifique *adaptée* aux pratiques et aux normes du champ (professionnel) de l'urbanisme.

Cela nous permet d'évoquer enfin le dernier champ dont nous traiterons, celui de l'action publique urbaine. Dans notre usage, l'expression sert à regrouper en réalité différents champs distincts : le champ professionnel de l'urbanisme (l'urbanisme entendu comme marché de l'emploi, avec une variété de métiers, d'activités et d'instances diverses) d'une part, et le champ politico-administratif d'autre part — qui n'est pas non plus une catégorie homogène, puisqu'il comprend des administrations d'État (et plus précisément encore *certaines* administrations au sein de *certaines* ministères comme ceux chargés de l'urbanisme ou des universités), des organismes de l'État déconcentré (directions départementales, agences, etc.) ou encore des collectivités locales. Chacun de ces mondes a évidemment des rationalités propres, qui peuvent être par ailleurs être concurrentes. On notera par ailleurs que l'on préfère utiliser le syntagme plus vaste d'« action publique urbaine » plutôt que celui d'« urbanisme » ou d'« aménagement urbain ». L'action publique urbaine vient désigner un ensemble qui comprend l'urbanisme mais ne s'y réduit pas, car il englobe aussi toute la variété des politiques urbaines et des processus de régulation politique des villes et des acteurs.trices concerné.es.

Ce que le champ de l'action fait au champ disciplinaire

En ramassant l'ensemble des éléments évoqués dans les pages qui précèdent, nous pouvons définir plus précisément l'objet de recherche qui est au cœur de ce travail. Il s'agit de comprendre comment un champ disciplinaire spécifique, celui de la géographie, circonscrit en particulier à l'une de ses spécialisations, la géographie urbaine, a fait face à la (ré)émergence d'un problème politique majeur, celui de la ville, et à ses conséquences en termes d'action publique urbaine — mise sur pied d'une politique volontariste de régulation de l'urbanisation, transformations profondes du champ professionnel de l'urbanisme, sollicitation des savoirs disciplinaires pour guider l'action publique.

Nous faisons l'hypothèse que ce problème et ses conséquences ont constitué une force hétéronome majeure qui a poussé le champ de la géographie urbaine à se transformer, dans ses discours comme dans ses pratiques. Telle que nous l'utilisons dans ce contexte, l'hétéronomie renvoie à un ensemble varié de préoccupations, de valeurs, de normes, de représentations et de pratiques qui, *a priori*, ne sont pas celles du champ disciplinaire tel qu'il est historiquement constitué dans un moment donné. Par leur force d'attraction, elles entraînent des tensions au sein du champ disciplinaire — des forces centrifuges et centripètes —, ainsi que du mouvement : elles peuvent susciter des réactions et des dynamiques variées — rejet, appropriation, traduction, négociation — et peuvent dès lors être un facteur explicatif, parmi d'autres, des transformations du champ en question. En disant cela, on identifie aussi quel est le sens privilégié de notre étude des rapports de la géographie à l'action publique urbaine : il s'agit beaucoup plus de voir ce que la confrontation à l'action fait à la discipline que de chercher à évaluer ce qu'une discipline fait à l'action — même si nous abordons parfois cette dimension.

En l'occurrence, il nous semble que les transformations de la géographie urbaine (et, en partie, de la géographie dans son ensemble) à partir des années 1960 sont en partie redevables à la confrontation au « problème » urbain et à l'action publique urbaine qui entend le réguler. Elles ont appelé une partie des géographes à s'adapter pour se rendre utiles, que ce soit au travers de leur production scientifique ou, plus encore peut-être, de la formation d'une main d'œuvre pour le champ professionnel de l'urbanisme. S'ils et elles se sont montrés au diapason d'autres champs — notamment le champ politico-administratif — pour considérer l'existence du « problème urbain », ils et elles ont toutefois tenté de promouvoir *leur* formulation des enjeux, adossée à un *ethos* et à des normes qui, sans leur être complètement spécifiques, étaient parfois divergentes par rapport à celles des responsables en charge des politiques urbaines. Autrement dit, cet enjeu — hétéronome car plus politique que savant — a fait l'objet d'une traduction selon les normes propres au champ disciplinaire, pour être ensuite rediffuser comme une proposition tout à la fois savante et politique.

En seconde hypothèse, il nous semble que la question urbaine a suscité une autre forme de tension entre autonomie et hétéronomie, interne au champ académique lui-même. Elle a obligé la géographie à se confronter à d'autres champs disciplinaires ou à d'autres champs professionnels concurrents, et tous impliqués à des degrés divers dans le soutien ou la participation à l'action publique urbaine. Les géographes ont donc dû défendre l'existence (autonome) de leur discipline et la pertinence de ses propriétés spécifiques comme autant d'outils pouvant être utiles dans ce cadre. L'enjeu qui a sans doute eu le plus d'acuité dans cette compétition disciplinaire est celui de l'accession à un marché de l'emploi de l'urbanisme, des études urbaines et des politiques urbaines en plein renouvellement à partir de la fin des années 1960, et qui connaît des transformations

successives au fil des évolutions de l'action publique (notamment après les lois de décentralisation des années 1980). Le rétrécissement du débouché professionnel traditionnel de la discipline — l'enseignement, qui garantissait sa reproduction au sein du champ universitaire — transforme cette scène *a priori* éloignée en formidable opportunité pour maintenir son utilité sociale. Enfin, la question de l'autonomie prend une tout autre tournure avec l'émergence, au début des années 1970, d'un petit monde encore restreint mêlant universitaires et professionnels qui entendent faire reconnaître leur existence en tant que champ autonome de formation à l'urbanisme. Institutionnellement, la géographie en a la tutelle : l'histoire des décennies 1970-1980 est donc celle d'une lutte pour l'autonomie et, en partie, *contre* cette hétéronomie que représente le champ disciplinaire de la géographie. On souhaite ainsi s'interroger sur ce que la confrontation de la géographie au champ de l'urbanisme et de l'action publique urbaine a pu faire à la discipline.

Au total, il s'agit de voir comment, face au « problème urbain », les géographes ont déployé une « politique de l'offre ». L'expression ne renvoie pas ici à l'usage qui en est fait en économie. Elle vise plutôt à désigner la volonté répétée des géographes d'*offrir* leur disponibilité au champ de l'action publique urbaine, que ce soit par le biais de la production scientifique, de la formation de futurs professionnels ou par leur contribution à la désignation et à la caractérisation du « problème urbain ». Plus encore, elle renvoie à l'ensemble des stratégies qu'ils et elles ont mis en œuvre pour tenter d'accompagner, d'anticiper ou de susciter une demande pour la discipline.

Notre enquête débute dans les années 1960 et se termine autour de 1992. Les années 1960 correspondent à une décennie de changements majeurs, notamment du point de vue de l'histoire de l'action publique urbaine et du champ de l'urbanisme. Si la seconde moitié de la décennie est particulièrement riche en événements — Mai-1968, bien sûr, mais aussi création du ministère de l'Équipement en 1966 et vote de la loi d'orientation foncière en 1967 — considérer l'ensemble de la décennie, voire s'autoriser à remonter ponctuellement aux années 1950, permet de mieux saisir les processus et retracer l'émergence des dynamiques qui s'expriment à ce moment-là. À l'autre extrémité, 1992 correspond à la date de création de la 24^e section du Conseil national des universités : c'est un moment charnière dans l'histoire du champ universitaire de l'aménagement-urbanisme, puisque cette section consacre son autonomisation par rapport à la géographie. Là aussi, nous nous autorisons à dépasser cette borne chronologique, et à évoquer ce qui a pu se jouer dans la décennie 1990.

Vers une histoire sociale et systématique d'un champ disciplinaire

Le présent travail relève indéniablement d'une histoire disciplinaire, celle de la géographie, faite par un chercheur en apprentissage appartenant à ce même champ : par notre inscription institutionnelle, par notre *curriculum* (même si celui-ci ne se réduit pas du tout à la géographie), par notre fréquentation d'une série de lieux et de collectifs qui en relèvent — laboratoire, séminaires, etc. —, par l'activité d'enseignement, enfin, où la nécessité d'endosser le « rôle » du géographe se fait sans doute sentir avec le plus d'acuité. On n'entrera pas ici dans une discussion sur les vertus et les écueils respectifs de l'internalisme ou de l'externalisme, débat par ailleurs un peu suranné et sans doute inachevable. À son égard, nous partageons l'avis que Dylan Simon formule dans l'introduction de sa thèse sur le géographe Max. Sorre : « dans la pratique, l'inscription disciplinaire de tel ou tel chercheur est variable et compte sans doute moins que sa manière de travailler, sa manière de concevoir sa démarche » (Simon, 2017, p. 12). On ajoutera que la socialisation au sein

d'une discipline donnée produit généralement des *praticien.nes* et non des *analystes* de cette discipline : à notre sens, elle n'est suffisante ni pour se faire *immédiatement* historien.ne ou sociologue de cette dernière, ni pour oblitérer *à tout jamais* la possibilité d'en faire une lecture distanciée et critique. Autrement dit, l'histoire ou la sociologie d'une discipline, même faite par des *insiders*, est un *autre travail*, qui suppose une nouvelle acculturation : il s'agit à la fois d'accroître sa propre connaissance du champ en question, d'une manière beaucoup plus approfondie — cette connaissance est rarement acquise d'emblée même pour un « interne » et, de ce point de vue, on n'est finalement pas si éloigné du travail que doit fournir un « externe » —, tout comme d'acquérir progressivement un certain nombre de réflexes et de méthodes — ressortissant souvent à l'histoire, la sociologie ou l'épistémologie — qui permettent de garantir l'objectivation et le détachement à l'égard de cet objet familier.

Sur ce plan, il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que nous ne sommes ni philosophe, ni historien, ni sociologue de formation. La démarche entreprise ici procède donc d'une acculturation progressive, sous l'influence de lectures diverses — sociologie, histoire des sciences humaines, principalement — et, bien sûr, de l'intégration à une équipe de recherche qui a entrepris depuis plusieurs décennies de faire de l'histoire de sa discipline son cœur de métier — avec un certain *style*, une certaine *manière de faire*, qui a nécessairement imprimé sa marque sur notre propre travail. *In fine*, tout cela concourt à former une approche qui relève d'un *assemblage* de méthodes et de référentiels, qui n'a pas la prétention d'être définitif, ou imperfectible. En fin de compte, l'ensemble relève peut-être d'une histoire sociale, imprégnée d'outils et de catégories du raisonnement sociologique — de la sociologie des sciences bien sûr mais aussi, même si c'est sans doute plus discret, de la sociologie de l'action publique telle qu'elle est pratiquée notamment à propos des questions de politique urbaine.

Il nous faut aussi dire quelques mots à propos du matériau mobilisé pour réaliser cette thèse. Pour l'essentiel (voire l'intégralité), ce travail repose sur la constitution et l'analyse de corpus d'archives. Celles-ci sont de différentes natures.

Il s'agit bien sûr de tout ce qui relève d'archives au sens le plus « officiel » (tel que définies par le code du patrimoine), c'est-à-dire d'ensembles de documents issus de toute une série d'organismes, personnes morales ou physiques, groupés et inventoriés en vue de leur conservation et selon des critères et des choix particuliers, qui échappent à la volonté du chercheur. Ce sont notamment tous les fonds que nous avons consultés aux Archives nationales ou aux archives du CNRS, mais aussi, d'une certaine manière, même s'ils n'ont pas toujours été établis par des archivistes, certains fonds universitaires (comme celui de l'Institut d'urbanisme de Lyon) ou personnels (conservés par certain.es chercheurs.ses).

Mais les archives s'entendent aussi pour des séries de document épars — publications, revues, rapports, annuaires, etc. — d'abord éparpillés dans des lieux divers, et regroupés ensemble par nos soins pour former un ensemble plus ou moins cohérent. Ce fut notamment le cas pour tout ce qui relève des archives de la discipline. Les historien.nes de la géographie française contemporaine ont la chance, en particulier, d'avoir à leur disposition les *Bulletins Intergéo*, publiés entre 1966 et les années 2000 par le laboratoire du même nom, et qui étaient conçus comme des « bulletins de liaison » destinés à la communauté géographique. On y retrouve quantité d'informations relatives aux institutions de la discipline, à ses débats, ses moments collectifs, ses recherches ou ses enseignements, etc. Nous avons particulièrement mobilisé cette source, en effectuant un dépouillement quasi systématique de l'ensemble des numéros publiés entre 1966 et

les années 1990 — soit environ 140 numéros. Nous nous sommes aussi efforcés de mettre au jour des documents moins courants — que nous n’avions jamais vus être mentionnés dans des travaux, en tous les cas — comme des bulletins d’associations de géographes engagé.es dans la vie professionnelle, qui permettent d’apporter d’autres éclairages sur la discipline.

Par ailleurs, un certain nombre des analyses proposées dans cette thèse reposent sur des corpus textuels : à leur égard, on est là aussi tenté de parler d’archives, puisqu’ils ont la plupart du temps été étudiés non pour eux-mêmes mais en tant que révélateurs de positions ou de prises de position. D’une certaine manière, ils endossent dans notre dispositif de recherche la place que des entretiens avec des « acteurs.trices » ont dans des travaux relatifs à des époques plus contemporaines — avec tous les biais que la forme « écrite » (pensée, remaniée, figée) du texte comporte (mais l’entretien comporte aussi ses propres biais). À ce titre, il nous faut enfin souligner qu’une partie de nos archives sont aussi « orales », issues d’une quinzaine d’entretiens — réels, ceux-ci — avec différents acteurs et actrices, dont la liste est précisée en annexe.

Enfin, une partie de nos recherches archivistiques a été guidée par la volonté explicite de collecter des documents qui puissent permettre de réaliser des traitements statistiques. En l’absence de données déjà constituées pour bon nombre de sujets que nous avons voulu traiter, nous nous sommes donc efforcés de produire nous-mêmes ces données.

Il faut enfin préciser que notre projet initial a été considérablement réorienté. Au départ, il s’agissait principalement de proposer trois études de cas, relatives aux scènes géographiques de Lyon-Saint-Étienne, Toulouse et Pau et à leurs relations avec les milieux locaux de l’aménagement et de l’urbanisme. Elles devaient s’accompagner de plusieurs campagnes d’entretien. Au fur et à mesure, il est devenu évident pour nous qu’une approche générale et, surtout, beaucoup plus systématique, offrait une perspective beaucoup plus stimulante. Si une partie des entretiens a été réalisée, principalement autour du cas de Lyon-Saint-Étienne mais aussi à visée plus générale ou « nationale », finalement nous ne les mobilisons pas tous.

Cette réorientation vers un propos plus systématique s’est appuyée d’une part sur des méthodes assez habituelles pour aborder les corpus archivistiques ou textuels — des lectures « crayon en main », laissant une large place à une approche herméneutique, à la mise en dialogue des divers documents dépouillés — mais aussi, pour beaucoup, sur une démarche qui relève de ce que l’on appellerait maintenant des « humanités numériques », syntagme qui vise simplement ici à « désigner un mouvement de réflexion et de transformations des sciences humaines et sociales » visant « à intégrer en profondeur des méthodes informatiques ou à les inventer » (Berra et al., 2020), selon la définition *a minima* proposée par la (récente) revue du même nom. La pertinence de cette « étiquette » pourrait être discutée, d’autant que l’utilisation de l’informatique dans les sciences humaines et sociales n’a pas attendu son invention (ou sa traduction depuis les « *digital humanities* » anglophones) pour exister — pour le champ qui nous concerne, on pourrait ainsi se demander si les méthodes de la géographie théorique et quantitative ne relèvent pas des « humanités numériques ». Sans entrer dans ce débat, précisons, là aussi à la suite de la revue *Humanités numériques*, que notre reprise de l’étiquette consiste surtout à utiliser « le nom qui est actuellement le plus évident, car le plus courant, pour désigner les usages réflexifs des technologiques numériques dans la recherche et l’enseignement en sciences humaines et sociales » (*ibid.*).

Pour être plus précis, car cette étiquette recouvre des choses très diverses, nous adoptons surtout des approches qui sont quantitatives et statistiques. Elles montrent toute leur pertinence face à l’ouverture et la mise à disposition croissantes de données multiples issues de la recherche et

du champ universitaire : on pense par exemple à la multitude de textes scientifiques (revues, ouvrages...) qui ont fait l'objet d'une numérisation et d'un enrichissement par l'ajout de paratexte (métadonnées, informations biographiques sur l'auteur, etc.) grâce à différentes instances (la Bibliothèque nationale de France avec Gallica, les plateformes de diffusion de revues scientifiques en accès ouvert comme Persée, etc.). Cette dynamique concerne aussi des textes plus anciens et des archives, notamment grâce à la numérisation et la diffusion de documents initialement publiés sur papier. Nous avons la conviction que cette disponibilité et ce foisonnement de l'information représentent une opportunité considérable pour l'étude des sciences : si ces informations ne sont pas nouvelles *en soi* — pour beaucoup elles existaient déjà — leur numérisation laisse entrevoir des possibilités d'analyse jusque-là difficiles ou coûteuses à mettre en œuvre. Aux côtés de ces informations déjà mises à disposition au format numérique (ce qui n'exonère pas de les retravailler et les mettre en forme pour répondre aux besoins de l'analyse), nous avons aussi entrepris de nombreuses numérisations d'archives quand celles-ci pouvaient offrir des perspectives d'analyse systématique sur la base de traitements quantitatifs (par exemple des répertoires et annuaires, des tableaux élémentaires au format papier, des pages d'annonces d'emploi dans des revues spécialisées, etc.). Il y a dans ces opérations une autre conviction à l'égard de ce que nous aimons appeler un « artisanat de la donnée » : démontrer qu'il est possible, pour un.e chercheur.se seul.e, et avec des moyens simples (un appareil photo, un logiciel grand public d'OCR... et, surtout, beaucoup de temps, y compris de travail « manuel » de recueil, de mise en forme et de nettoyage des données), de faire ses propres « humanités numériques » en construisant des données *ad hoc* et en transformant la manière de traiter les informations contenues dans les archives papier. Si tous ces protocoles requièrent une nécessaire acculturation aux méthodes quantitatives, nous voulons aussi affirmer qu'il n'est pas question de rechercher la sophistication statistique à tout prix, et que les traitements et analyses réalisés dans ce travail sont relativement « simples ». Dans l'ensemble, nous avons surtout mis en œuvre des méthodes d'analyse textuelle (traitement automatique du langage, lexicométrie, analyses factorielles et classifications), d'analyse de réseaux, de statistiques uni-, bi- et multivariées. Enfin, une attention toute particulière a été portée à la *visualisation* des résultats par le biais de leur représentation graphique — il s'est même agi parfois de numériser des données « papier » simplement pour en proposer une représentation graphique plus « efficace » que d'en faire l'inventaire dans le corps du texte.

En dernière instance, nous rejoignons les historiennes Claire Lemerrier et Claire Zalc, pour considérer que « si l'histoire n'est pas une science exacte, compter, comparer, classer, modéliser restent des moyens utiles pour mesurer notre degré de doute ou de certitude, pour expliciter nos hypothèses ou évaluer le poids d'un phénomène » (Lemerrier et Zalc, 2008). Et nous affirmons dans le même temps la nécessité de faire un usage raisonné et contrôlé de ces méthodes, en les considérant notamment non pas comme une fin en soi, mais un atout complémentaire à d'autres approches, plus herméneutiques ou qualitatives. Il nous semble par exemple que la seule exploration statistique ne saurait remplacer une compréhension plus extensive des logiques discursives, notamment dans le cadre d'une histoire ou d'une épistémologie disciplinaires. Comme on le verra à la lecture, nous avons essayé de tenir ces convictions — du moins nous l'espérons — en proposant à la fois des analyses quantifiées (notamment la première partie), d'autres plus herméneutiques (notamment la deuxième partie), d'autres encore plus « mixtes » (la dernière partie).

*
* *

Cette thèse s'organise en trois parties qui regroupent un ensemble de dix chapitres. Chaque partie est pensée comme une enquête sur un aspect de la confrontation des géographes au « problème urbain » et à l'action publique urbaine.

La première partie *Dire la ville en géographe : le champ de la géographie urbaine et ses discours ordinaires au prisme des enjeux de l'action publique urbaine* comprend deux chapitres. Elle constitue en quelque sorte la scène d'exposition de cette thèse, et cherche à évaluer la place de la spécialisation urbaine au sein de la discipline et, en particulier, le part qu'y occupe une spécialisation plus spécifiquement orientée vers les questions d'action publique urbaine et d'urbanisme (Chapitre 1). Nous proposons par ailleurs d'explorer ce que l'on a appelé la « production ordinaire » de la discipline — un corpus d'environ 1700 articles de géographie urbaine publiés dans 11 revues de la discipline — afin d'identifier les principales thématiques qui structurent la recherche urbaine en géographie entre 1960 et 2000. Il s'agit notamment de proposer une histoire croisée des évolutions de l'action publique urbaine et du discours scientifique de la discipline, afin d'évaluer la proximité de ce dernier à l'égard de la première (Chapitre 2).

La seconde partie *Des géographes face au « problème urbain » : la construction d'un objet scientifique et politique dans une « grande » décennie 1960* comprend trois chapitres. Elle propose d'enquêter sur la décennie 1960 en tant que celle-ci nous paraît être un moment décisif pour l'appropriation, par les géographes, du « problème urbain », tout à la fois cognitif et savant, pratique et politique. Nous montrons d'abord comment l'urbanisation croissante et ses conséquences ont constitué pour les géographes un motif d'inquiétude, qui les a poussés à soutenir le principe d'une politique urbaine de régulation et de maîtrise de la ville (Chapitre 3). Il s'agit par ailleurs de mieux caractériser la réaction des géographes au « problème urbain » et de souligner que si certains l'affrontent en réinvestissant les éléments constitutifs du paradigme traditionnel de la discipline, d'autres au contraire énoncent la nécessité d'un *aggiornamento* (Chapitre 4). Enfin, nous mettons au jour les stratégies (discursives) déployées par une partie des géographes pour tenter d'assurer une place à la discipline au sein du champ de l'action publique urbaine et de l'urbanisme (Chapitre 5).

La troisième et dernière partie *Les géographes face aux champs universitaire et professionnel de l'urbanisme : une histoire en actes* se compose de cinq chapitres. Nous y enquêtons sur les rapports effectifs et concrets des géographes avec le champ de l'urbanisme entendu à la fois comme monde professionnel et marché de l'emploi, et comme « discipline » académique. L'enquête suit une progression plus ou moins chronologique et débute ainsi dans les années 1960 pour montrer l'émergence, au sein de la géographie, d'une préoccupation à l'égard des débouchés, et la participation des géographes au champ de l'urbanisme (Chapitre 6). Puis nous mettons en évidence le renouvellement profond qui intervient dans les années 1970, dans le paysage de l'enseignement de l'urbanisme comme dans celui des métiers de l'urbanisme (Chapitre 7). Nous analysons ensuite les grandes dynamiques de l'insertion des géographes dans le champ professionnel de l'urbanisme, ainsi que de la mise en place d'une offre de formation renouvelée au sein de la discipline (Chapitre 8). Les années 1980 constituent une période de renforcement et de structuration du champ des instituts d'aménagement et d'urbanisme, tandis que la professionnalisation des cursus de géographie s'est considérablement accentuée (Chapitre 9). Enfin, nous revenons sur l'histoire de la 24^e section du Conseil national des universités, qui consacre l'autonomie du champ universitaire de l'aménagement-urbanisme (Chapitre 10).

Première partie. Dire la ville en géographe : le champ de la géographie urbaine et ses discours ordinaires au prisme des enjeux de l'action publique urbaine

Introduction

Dans l'économie générale de ce travail, cette première partie répond à deux objectifs. En premier lieu, elle en constitue une sorte de scène d'exposition : il s'agit de commencer à entrer dans le champ de la géographie urbaine d'une manière assez simple, en précisant d'abord ce que représente cette spécialisation au sein de la discipline — est-elle majeure, marginale, comment évolue son importance ? — tout comme de donner à lire, de manière synthétique et schématique, ce que celle-ci a eu à dire. Répondre à la question « de quoi parle un ou une géographe urbain.e entre 1960 et 2000 ? », c'est déjà, à notre sens, apporter quelques éléments de définition de ce sous-champ de spécialisation, si l'on considère qu'une grande partie de l'activité et de l'identité d'une discipline repose sur la production de discours d'un certain type — savant. En dehors de l'intérêt qu'ils présentent *pour eux-mêmes*, nous avons la conviction que ces discours peuvent aussi faire fonction de révélateurs d'un certain nombre des représentations et des positions de celles et ceux qui les produisent.

C'est pourquoi le second objectif de cette partie, principalement déployé dans le second chapitre, est de tester l'hypothèse d'une plus ou moins grande proximité des géographes avec l'action publique urbaine *à partir des discours*. Par ce biais, il s'agit principalement d'estimer si les préoccupations des géographes sont tributaires ou non de ce qui se déroule devant elles et eux dans le domaine de l'urbanisme et des politiques urbaines. Autrement dit, cela revient à questionner l'autonomie dans le choix de l'objet et dans la formulation des problèmes scientifiques : très schématiquement, et en caricaturant un peu, il s'agit de se demander si leur production savante répond à son propre agenda, visant principalement à une accumulation des connaissances, ou si elle est déterminée par un autre agenda, « pratique » pourrait-on dire, qui pousserait avant tout les géographes à contribuer à la résolution de ce qui fait problème sur la scène publique.

Dans ce cadre, cette partie repose par ailleurs sur un parti-pris qui consiste à donner droit à ce que nous voulons appeler un discours « ordinaire ». Bien souvent, les enquêtes d'histoire des sciences reposent sur la sélection et l'interprétation d'écrits plus ou moins programmatiques ou théoriques, de textes considérés comme « clés » pour des raisons diverses. Ce choix a toute sa pertinence — et nous l'adoptons nous-mêmes dans la seconde partie du manuscrit — et procède logiquement de l'incapacité, dans des démarches plus herméneutiques — « crayon en main » — et face à des corpus larges, à pouvoir tout lire et tout commenter. Mais l'on sait alors moins ce qui se joue dans une littérature plus empirique ou, de manière générale, dans des textes où les prises de position sont moins explicites — ou bien où elles ne constituent pas l'objet même du discours. Cet « ordinaire » embrasse donc sans doute la majeure partie des discours publiés, et peut renvoyer dans une certaine mesure à une sorte de « science normale », à l'élaboration routinisée d'écrits savants. Par ailleurs, si l'on considère que la production de textes « clés », théoriques, programmatiques est *pour partie* une pratique inégalitaire, déterminée par les positions objectives des savant.es dans leur champ — tout le monde ne dispose pas des dispositions nécessaires pour se sentir légitime à dessiner des programmes ou élaborer des théories — alors l'étude de l'« ordinaire » permet aussi de capter un discours qui peut d'habitude passer plus inaperçu.

Pour mener à bien une telle étude, nous avons mis en œuvre tout un protocole d'analyse textuelle, entendue de façon générale comme l'analyse statistique de données textuelles. Ces données, ce sont les articles publiés au sein des revues scientifiques du champ disciplinaire entre 1960 et 2000. Le choix d'une telle approche a aussi été motivé par l'opportunité que représente l'ouverture progressive de l'accès à de telles données et par la possibilité qu'elle offre de se livrer à

des analyses systématiques et longitudinales. Ainsi, sans être exhaustif, le corpus que l'on a constitué comprenait au tout départ plus de 26 000 textes, représentant plus d'une dizaine de revues de géographie, qui ont été triés pour obtenir un sous-corpus consacré aux questions urbaines. À partir d'un tel corpus, on est à même de dégager et d'objectiver des tendances courtes ou longues, des transformations et des récurrences, des anomalies — en bref toute une série de logiques collectives qui non seulement permettent de dessiner un panorama général du champ, mais peuvent aussi faciliter le repérage pour s'autoriser à des « coups de sonde » plus « qualitatifs ». En revanche, la principale limite tient à ce que cette démarche induit un certain réductionnisme : ramener la complexité d'un texte, de ses déploiements argumentatifs, de ses intertextualités et de ses implicites à quelques syntagmes ou mots caractéristiques constitue une opération de simplification drastique, qui fait perdre toute l'épaisseur que sait exhumer une approche plus herméneutique. Il nous semble donc que l'idéal est de promouvoir des approches mixtes pour jouer sur la complémentarité entre ces deux modalités.

Cette partie s'organise en deux chapitres. Le premier est celui de la scène d'exposition : il s'agit principalement de circonscrire le champ urbain au sein de la discipline pour mieux en apprécier l'importance (1.1), de détailler les choix méthodologiques qui ont présidé à la constitution du corpus étudié (1.2), puis d'identifier les principales polarités thématiques et discursives qui structurent ce dernier (1.3). Au terme de ce chapitre, nous identifions notamment l'existence, au sein de cette géographie urbaine, d'un sous-corpus plus spécifiquement et explicitement relié à des problématiques de l'action publique urbaine.

L'objectif du second chapitre consiste alors à explorer ce sous-corpus de manière diachronique (2.1) et de mettre à l'épreuve l'une des hypothèses directrices de cette thèse, à savoir la plus ou moins grande mixité des questions que traite la géographie urbaine, entre « objet » savant et « problème » public. Pour ce faire, à partir de la synthèse des éléments mis au jour par l'analyse du corpus, nous proposons une histoire croisée des mots des géographes et des évolutions de l'action publique urbaine (2.2).

1 Chapitre 1. Circonscrire et qualifier le champ de la géographie urbaine française

Ce premier chapitre s'organise en trois temps principaux. Dans le premier (1.1), nous construisons une méthode pour circonscrire le champ de la géographie urbaine (ou de la spécialisation urbaine en géographie, pour le dire plus exactement) à partir des données d'un annuaire professionnel, le *Répertoire des géographes*. Puis nous présentons (1.2) l'ensemble des méthodes mises en œuvre pour constituer un corpus d'articles à coloration urbaine publiés dans 11 revues françaises de géographie. Enfin, nous identifions (1.3) et présentons 9 communautés thématiques qui structurent ce corpus, dont l'une en particulier se saisit plus précisément de toute une série d'enjeux et d'objets relatifs au champ de l'action publique urbaine.

1.1 Éléments d'un contexte : un champ urbain en géographie ?

Avant d'entrer plus avant dans la caractérisation de ce que *dit* le champ urbain de la géographie, encore faut-il objectiver ce que représente ce champ au sein de la discipline.

L'existence de spécialisations au sein d'un champ disciplinaire est une chose commune, du moins dans les sciences humaines et sociales contemporaines. Celle-ci donne lieu, à l'intérieur du champ, à une division du travail scientifique et pédagogique plus ou moins institutionnalisée et plus ou moins labile, et qui repose sur des éléments distinctifs divers : spécialisations autour d'objets spécifiques, autour de méthodes, autour de positionnements épistémologiques, etc. Dans le cas de la géographie, la question revêt une dimension un peu particulière puisque son programme « classique » — c'est-à-dire celui défini par P. Vidal de la Blache et ses successeurs⁹ et qui « tient » de manière à peu près stable jusqu'au tournant 1970 — s'est longtemps construit autour de deux grands « pôles » que sont la géographie physique et la géographie humaine, mais aussi et dans le même temps autour d'un impératif constant d'« unité » de la discipline¹⁰. D'autres segmentations existaient, par exemple entre une « géographie régionale » et une « géographie générale », mais avec le même principe d'unité.

Les choses changent cependant dans la période qui court de l'après-Seconde guerre mondiale aux années 1960, durant laquelle s'opère une « fragmentation » (Robic, 2006) progressive de la discipline autour de sous-spécialisations de plus en plus précises. Dans ce régime de « géographie « adjective » » (*ibid.*), la géographie « urbaine » constitue l'une d'elles, qui se construit progressivement et surtout s'institutionnalise pour former un sous-champ de la discipline, au sens d'un espace plus ou moins spécifique et autonome — mais évidemment toujours déterminé par le champ disciplinaire dans son ensemble — avec ses acteurs et actrices, ses hiérarchies, ses luttes de pouvoir, et ses institutions : manuels et traités, colloques, collectifs plus ou moins formels — comme la « commission de géographie urbaine » du Comité national français de géographie¹¹

⁹ On lui donne donc aussi le nom de « postvidalien ».

¹⁰ Tant et si bien qu'il était commun, dans une grande première moitié du siècle, de compléter sa thèse d'État principale dans un domaine par une « thèse complémentaire » dans l'autre domaine.

¹¹ Créé en 1920, il vise à réunir les géographes français.es, qui peuvent y adhérer s'ils et elles sont titulaires d'une thèse. Le comité est lui-même divisé en commissions, qui correspondent généralement aux commissions de l'UGI — le CNFG est une sorte de « section » française de l'association savante internationale. À partir de 1962, le

(CNFG), créée comme sous-commission de la « géographie humaine » en 1952 et comme commission autonome en 1960 — etc.

L'existence de ce champ est donc devenue une évidence et questionne peu. Il fait par ailleurs l'objet de toute une série de représentations et d'intuitions : la plupart des acteurs et actrices du champ disciplinaire se font une idée approximative de son importance, des spécialistes qui y ont été érigées en « figures », de quelques-unes des thématiques qui l'animent voire, parfois, de quelques étapes de son histoire.

Pour autant, il nous semble que la moindre des choses pour parler de ce champ — et étudier ses interactions avec le champ de l'aménagement et de l'urbanisme — c'est d'abord d'en objectiver les contours. L'existence d'institutions spécifiques, de scènes et de lieux où se rejoignent des géographes se reconnaissant autour d'un même syntagme — la « géographie urbaine » — en est évidemment l'indice le plus sûr. On croisera ces institutions dans l'ensemble de la thèse. Avant cela, il est important d'évaluer le poids de cette spécialité tout comme son évolution. On peut le faire de multiples manières. Dans un premier temps, nous proposons de circonscrire ce champ à partir d'un répertoire professionnel et de ses multiples éditions à travers la période étudiée.

1.1.1 Exploiter un annuaire professionnel : le *Répertoire des géographes français* :

Cette circonscription s'appuie sur le *Répertoire des géographes français*¹², et plus précisément sur quatre de ses éditions, correspondant aux années 1973, 1980, 1989 et 1998. Publiés à partir de 1969 par ce qui devient le laboratoire Intergéo¹³, ces *Répertoires* visent à recenser la population des géographes à échéances régulières, à partir d'enquêtes par questionnaire avec un ciblage qui vise essentiellement à toucher et recueillir les informations des « géographes confirmé.es » — pour le dire simplement, les géographes du champ universitaire et scientifique, même si l'on y trouve d'autres profils — enseignant.es du secondaire, thésard.es, géographes « professionnel.les » (exerçant hors de l'enseignement et de la recherche), etc. Le traitement¹⁴ des informations recueillies permet ensuite l'établissement (facilité à partir de 1980 par l'automatisation et l'informatisation du processus) d'une série de « notices » individuelles contenant des informations diverses : l'organisme de rattachement, le statut, certains diplômes, les spécialisations de chacun.e, etc.

La numérisation de ces répertoires offre des possibilités de traitements et d'analyses variées. Pour notre part, nous avons utilisé les données issues de la numérisation effectuée par Sylvain

CNFG organise chaque année des « Journées géographiques », rassemblements où se réunissent ses membres, à la fois au sein de séances de commissions et de séances plénières.

¹² Sous cette appellation générique, que nous utiliserons ici par commodité, on retrouve plus précisément l'*Annuaire des géographes de la France et de l'Afrique francophone* (1973), le *Répertoire des géographes francophones* (1980), le *Répertoire des géographes français* (1989) et le *Répertoire des géographes français* (1998).

¹³ Ce laboratoire est issu du laboratoire de service du CNRS fondé par le géographe André Cholley sous le nom de Centre de recherches et documentation cartographiques et géographiques (CRDCG), devenu par la suite Service de documentation et de cartographie géographiques (SDCG) et enfin Intergéo en 1976. Au terme de la période que nous étudions, cette équipe est finalement intégrée au sein de l'UMR Prodig (1996). Elle se consacre durant toute la période au recueil, à la production et à la diffusion d'informations et de documents ayant trait à la vie scientifique et universitaire de la discipline, notamment par la publication d'une « série [d'] "utilitaires" au service des Géographes et de la Géographie » (Briend et Plet, 1988) comme le *Répertoire*, mais aussi *Intergéo Bulletin*, la *Bibliographie géographique* (BGI) pendant un temps (Robic, 1991), ou encore des guides des formations et des diplômes en géographie.

¹⁴ Les artisan.es de ces répertoires furent surtout Monique Bigoteau, Anne-Marie Briend et Gérard Joly.

Cuyala et Hadrien Commenges¹⁵ (voir Cuyala, 2014 ; Cuyala, Commenges et Laboratoire Intergéo-Prodig, 2016 ; Cuyala et Commenges, 2017). Produites dans le cadre de la thèse du premier, pour réaliser une histoire spatialisée de la géographie dite « théorique et quantitative », elles ont ensuite fait l'objet d'un traitement plus général afin de mettre en place la plateforme d'exploration et de visualisation *Sémogéo*¹⁶. Elles comportent deux informations principales : la ou les entités de rattachement des individus (département, UER-UFR, section, laboratoire, équipe, etc. — ainsi que leur localisation) et les thèmes de recherches/spécialités sous la forme de mots-clés. Ces éléments font l'objet d'une indexation en fin d'ouvrage (voir annexe 1), après les notices individuelles. Lors de la réalisation des *Répertoires*, ces informations ont été recueillies principalement par le biais d'enquêtes par questionnaire faisant figurer une liste de mots-clés, dont le choix était laissé à l'appréciation des enquêtés, par auto-déclaration¹⁷. Ceux et celles-ci avaient ailleurs la possibilité d'ajouter d'autres spécialisations ne figurant pas dans la liste : si ces ajouts atteignaient une certaine masse critique, ils pouvaient donner lieu à l'indexation, par l'équipe d'Intergéo, d'un nouveau mot-clé ; à l'inverse, dans le cas où l'ajout en question restait rare, les rédacteurs du *Répertoire* lui trouvaient un autre terme équivalent dans la liste déjà constituée. La liste des mots-clés n'est donc pas exempte d'une certaine homogénéisation ou d'un certain lissage, en tous les cas d'un travail éditorial, méthodique et raisonné¹⁸, qui présente l'intérêt de pouvoir créer des catégories explorables. On y perd bien sûr une certaine finesse des spécialisations, d'autant que la forme « mot-clé » contribue elle aussi à les simplifier. Cette dernière a ses inconvénients, mais aussi des particularités qui peuvent être des atouts pour l'analyse : le mot-clé peut avoir une fonction stratégique d'affichage et de labellisation, tout comme il peut être un point de « ralliement » d'une communauté de spécialistes — ou à l'inverse, un repoussoir. Il a aussi le mérite de capter un certain « air du temps », qui cristallise les manières successives de segmenter et catégoriser les savoirs. Pour une recherche qui vise avant tout à dégager des grandes lignes de structuration d'un champ disciplinaire, la forme « mot-clé », malgré ses limites, dispose aussi d'atouts précieux.

Par ailleurs, l'analyse des informations contenues dans les *Répertoires* a nécessité, au préalable, tout un travail de traitement et de mise en forme des données dont le détail est précisé en annexe (voir annexe 2). Bien sûr, ces répertoires ne sont pas exhaustifs. Toutefois, si les taux de réponses à l'enquête varient (autour de 70% en 1973 mais de 56% en 1980, par exemple, d'après les informations fournies dans ces répertoires), les lacunes sont compensées par le fait que les équipes des *Répertoires* se sont évertuées à les pallier, en complétant chaque édition à partir des informations dont elles disposaient. Le grand nombre de notices présentées dans chacune des éditions permet de considérer que, pour ce qui est du moins des géographes universitaires — enseignant.es-chercheurs.es et chercheurs.es¹⁹ —, on s'approche chaque fois peu ou prou de

¹⁵ Nous tenons à les remercier pour avoir mis ces données à notre disposition, ce qui a considérablement réduit le temps de traitement de ce corpus d'archives

¹⁶ Commenges H., Cuyala S., 2016, *sémogéo : Les mots-clés des géographes en réseaux*, UMR 8504 Géographie-cités : <https://analytics.huma-num.fr/geographie-cites/semogeo/>.

¹⁷ Sauf dans le cas où des géographes n'ayant pas renvoyé de réponse ont été ajoutés par l'équipe d'Intergéo à partir des informations dont elle disposait — y compris, parfois, les précédentes déclarations des concernés dans des répertoires antérieurs.

¹⁸ L'établissement de la liste des mots-clés suivait des procédures qui le cadrèrent et l'orientèrent : en s'inspirant de la BGI, de thésaurus, ou encore par exemple pour l'édition 1989, d'une soumission de la liste proposée à des chercheur.e.s du laboratoire Epistémologie et histoire de la géographie (EHGO) pour obtenir un retour critique.

¹⁹ C'est évidemment très largement moins le cas pour la population des enseignant.es du secondaire ou des géographes professionnel.les.

cette population dans son ensemble²⁰. En revanche, pour chaque édition, une partie des géographes consignés « disparaît » dans les traitements statistiques, ce qui est plus dommageable et s'explique essentiellement par des lacunes dans les index figurant à la fin des volumes²¹. Au total, le volume de données réellement exploitable — l'ensemble des géographes pour qui l'on dispose d'informations sur le rattachement institutionnel et les spécialités — varie entre 72 % et près de 80% de l'ensemble du répertoire (voir le tableau détaillé, annexe 3).

Enfin, il faut noter que chaque édition du *Répertoire* s'inscrit dans un contexte particulier du point de vue de sa confection. Les choix éditoriaux, notamment, ont pu varier, d'autant que le laboratoire Intergéo a connu des changements de direction qui ont pu infléchir sa politique et ses procédures.

Enfin, il nous faut préciser que nous avons envisagé (et déjà engagé) une analyse plus extensive à partir des *Répertoires*, que nous avons finalement choisi de ne pas intégrer à ce document final. À partir des données dont nous disposons, il n'était possible de réaliser qu'une géographie des sciences — identifiant les places fortes et les « vides » de la géographie urbaine (en fonction des unités d'enseignement, des villes, etc.) — approche au demeurant tout à fait intéressante²² mais qui n'était pas la nôtre ou plutôt qui s'est révélée assez dissonante avec l'économie générale de ce travail. En revanche, nous sommes convaincus qu'une numérisation plus détaillée des *Répertoires*, prenant en compte toutes les informations prosopographiques disponibles (variables socio-démographiques, fonctions intra- et extra-universitaires, diplômés...), pourrait former la base d'une analyse plus sociologique du champ disciplinaire comme de ses spécialisations. Il est sans doute possible d'envisager, à condition peut-être de rajouter des variables supplémentaires, des protocoles similaires à ceux qui ont été mis en œuvre dans des études de « champ » d'inspiration bourdieusienne — l'ensemble des variables permettant notamment la réalisation d'analyses factorielles. Il faut cependant considérer l'ampleur du chantier : au vu de la composition des *Répertoires*, et à moins de développer un algorithme *ad hoc*, l'automatisation de la numérisation de ces informations par OCR est très compliquée (elle l'était, du moins, dans le cadre d'un travail de thèse), et il faudrait sans doute en passer par une numérisation manuelle. Si c'est ce que nous avons fait pour un certain nombre de données construites pour ce travail, il n'était pas possible de le faire pour tout ni tout le temps : on gardera donc ces perspectives pour plus tard, ou pour un travail collectif.

1.1.2 La géographie urbaine, un des principaux champs de spécialisation de la discipline

²⁰ Ainsi, par exemple, on comptait « près de 700 enseignants » et « une centaine de chercheurs » en géographie en cette fin de la décennie 1980 (Dalmasso, 1991). L'édition de 1989 du *Répertoire* comprend quant à elle 1291 notices. Soustraction faite des non-titulaires, des enseignants.e.s du secondaire, des « professionnels », le volume doit ainsi s'approcher de la population réelle des universitaires.

²¹ Il arrive ainsi qu'un géographe soit indexé dans la liste des mots-clés mais pas dans celle des entités, et vice-versa. Souvent, l'index des entités est sélectif, ne faisant figurer que celles qui relèvent du champ universitaire et scientifique, ou qui comprennent plus de 1 membre au sein du répertoire. Le répertoire de l'année 1989 est plus problématique de ce point de vue car un certain nombre d'entités proches de la géographie, comme les instituts d'aménagement, ne figurent pas dans l'index.

²² Et qui a fait ses preuves, voir notamment les travaux de Marion Maisonobe (par exemple Maisonobe, 2015) et, bien sûr, sur un sujet proche du nôtre, la thèse de Sylvain Cuyala, déjà citée plus haut.

Toutefois, les données du *Répertoire* permettent *a minima* d'objectiver la place qu'occupe la spécialisation sur la ville et l'urbain au sein du champ disciplinaire de la géographie. Elle peut être identifiée et circonscrite de plusieurs manières : dans tous les cas, elle représente toujours l'une des principaux « sous-champs » de la discipline. Plus encore, il semble que la part des géographes spécialistes de la ville évolue et tend à se renforcer au cours des trois décennies qu'embrasse les différentes éditions du *Répertoire* : elle devient progressivement plus importante que celle d'autres « sous-champs », comme la géographie rurale ou la géographie physique.

À partir des mots-clés déclarés par les géographes, on peut circonscire le champ de la spécialisation urbaine de deux manières principales : par le syntagme « géographie urbaine » ou, plus largement, en l'aide des différents mots-clés qui se rapportent à des objets ou des thématiques urbaines.

1.1.2.1 Une « géographie urbaine » par le syntagme : une place centrale au sein des Répertoires

Dans le premier cas, on se prête à une observation « naïve » des mots-clés et de leur fréquence, sans retraitement préalable de ces derniers, sans les discriminer ni les grouper. Opération la plus simple, et peut-être aussi la plus « neutre », car elle ne rend compte que des rapports d'effectifs tels qu'ils se présentent au sein des *Répertoires*.

Mots-clés les plus cités dans les Répertoires

Individus déclarant le mot-clé par édition : nombre (n) et part (%) dans l'ensemble des individus recensés

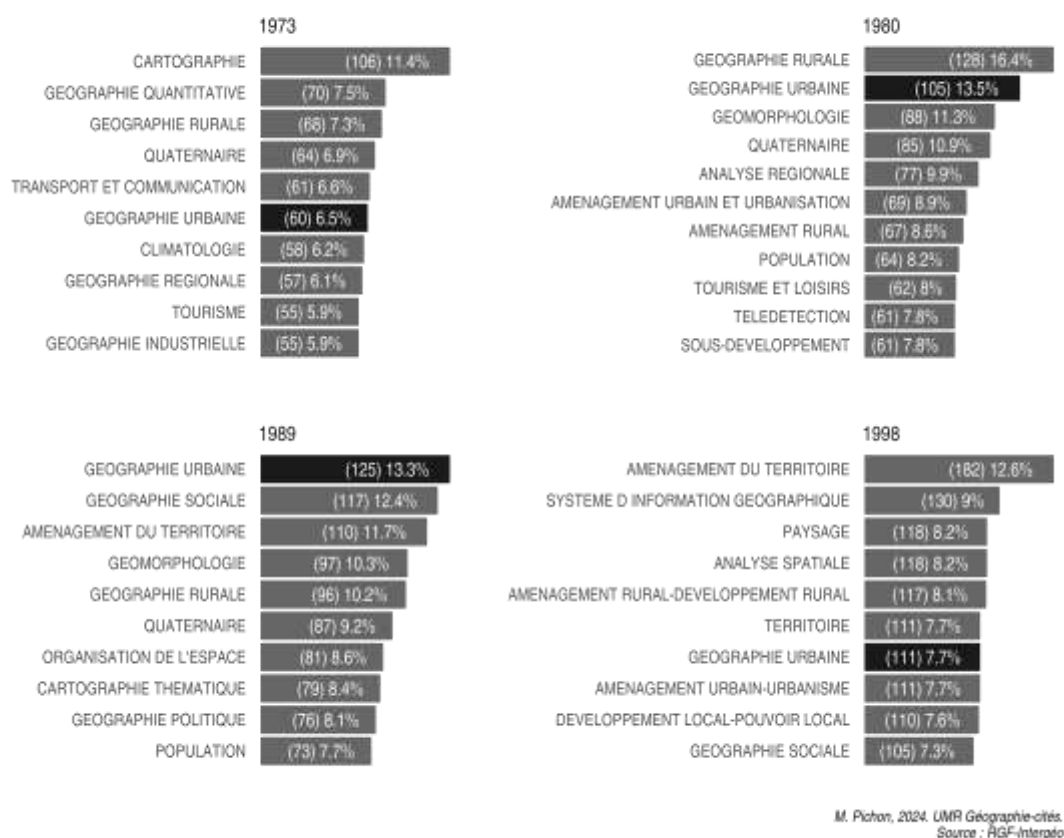


Figure 1-1. Mots-clés les plus cités dans les *Répertoires des géographes*

La Figure 1-1. Mots-clés les plus cités dans les *Répertoires des géographes* présente ainsi, pour chaque édition du *Répertoire*, la liste des 10 mots ou syntagmes les plus déclarés, dans l'ordre décroissant. Les mots-clés qui émergent renvoient à différents signifiés : ils peuvent désigner des champs de spécialisation internes à la discipline et centrés autour de certains objets (*géographie urbaine*, *géographie rurale*, etc.) ou de « courants » (*géographie sociale*), des outils ou méthodes (*cartographie*, *télétection*, *système d'information géographique*...), des objets de recherche (*transport et communication*, *tourisme et loisirs*...) voire des notions ou concepts (*territoire*, *paysage*, etc.). Certains mots-clés sont évidemment très ambivalents, notamment par leur double dimension potentielle d'objet de recherche et de pratique, comme c'est le cas pour « organisation de l'espace »²³, « aménagement », « développement local » ou « urbanisme ».

Dans la mesure où le nombre et la teneur des mots-clés changent à chaque édition, il faut garder des précautions quant à la stricte comparaison de chaque graphique : ainsi, on risque d'observer une dispersion plus grande entre les mots dans des éditions qui en contiennent une large

²³ Marie-Claire Robic a montré l'ambiguïté du syntagme qui, chez les géographes, peut renvoyer à un état et un résultat — la manière dont l'espace est « organisé » — mais aussi à une sorte de synonyme d'un « aménagement volontaire » — l'action d'organiser l'espace (Robic, 1982).

variété (comme celui de 1998) que dans celles qui en proposent moins. Malgré cela, il faut constater que le syntagme de « géographie urbaine » apparaît chaque fois dans cet ensemble de dix mots-clés, à une place par ailleurs toujours relativement importante. Avec 60 géographes qui s’y rattachent en 1973, la « géographie urbaine » fait certes partie des spécialités les plus importantes de la discipline, mais reste en deçà d’autres pôles comme la « géographie rurale » ou la « géographie quantitative ». En 1980, elle conquiert la deuxième place des mots-clés les plus cités, au-dessus de la « géomorphologie » mais un peu à distance de la « géographie rurale ». 1989 est l’année où elle se hisse à la première place avec 125 déclarant.e.s, avant de se retrouver en septième position en 1998. Il faut aussi compter sur la présence, en 1980 et 1998, de deux autres mots-clés liés à la thématique urbaine, respectivement « aménagement urbain et urbanisation » et « aménagement urbain-urbanisme », qui contribuent à rehausser la part de celles et ceux qui se sont spécialisés dans des thématiques urbaines. Même si les effectifs restent modestes à chaque fois rapporté au nombre total de géographes (le syntagme est cité par 6 à 13% du total des déclarant.e.s en fonction des années), la « géographie urbaine » constitue toutefois tout au long de la période l’un des champs principaux de la discipline.

1.1.2.2 *Construire le champ : identifier les géographes urbains par leurs mots-clés. Une spécialisation urbaine en croissance*

Ces premiers résultats posent toutefois question, tant du point de vue de la modestie des proportions observées que des raisons qui peuvent encourager, ou non, à déclarer le syntagme « géographie urbaine ».

On peut d’abord raisonnablement penser que la spécialisation urbaine, comme d’ailleurs les autres spécialisations qui apparaissent dans la Figure 1-1. Mots-clés les plus cités dans les *Répertoires des géographes*, représentent un volume beaucoup plus important que ce qu’indiquent les pourcentages indiqués sur cette dernière. Cela pose la question des conditions et des motivations personnelles qui président aux choix effectués par les enquêtés d’Intergéo lors de la déclaration des mots-clés, dont on ignore tout. *A priori*, la déclaration du syntagme de « géographie urbaine » pour relever d’un choix identitaire — on se reconnaît comme « membre » d’une communauté qui correspond à un segment de la discipline — mais peut tout autant être le fruit d’une décision peu significative et non-problématisée — on se rattache à « géographie urbaine » car on est spécialiste de la ville, sans y voir un quelconque attachement à une « communauté »²⁴, voire en étant prioritairement attaché à une autre identité (géographie quantitative, géographie sociale...). De la même manière, le choix de ne pas se rattacher à ce syntagme — qui relève peut-être plus d’ailleurs du non-choix — peut aussi relever d’un effet d’évidence : si l’on déclare déjà des mots-clés renvoyant explicitement à des thématiques ou des problématiques urbaines, on peut considérer qu’il n’est pas nécessaire de s’attacher *en même temps* à un syntagme qui apparaît alors comme une

²⁴ C’est peut-être d’autant plus le cas pour une spécialité large comme la géographie urbaine qui, en dehors du choix d’un objet spécifique, ne présuppose pas l’adoption d’un positionnement particulier au sein du champ disciplinaire dans son ensemble (on pourrait dire la même chose d’autres champs « généralistes » comme la géographie rurale). À l’inverse, quand les mots-clés signalent de manière plus affirmée une prise de position dans les questionnements de la discipline, l’effet « identitaire » est peut-être beaucoup plus probable : dans le début des années 1970 par exemple, où les débats sont vifs autour de la « quantification », le rattachement au mot-clé « géographie quantitative » a pu — même si ce n’est pas le cas chez tout le monde — exprimer l’adhésion à un programme ou, à tout le moins, à un *label* (Cuyala, 2014).

redondance. En bref, il est très difficile d'avoir une hypothèse sûre pour juger des logiques qui pourraient expliquer les choix de déclaration. Ou bien, pour le dire autrement, on peut choisir de considérer toutes ces hypothèses comme potentiellement valables et décider dès lors de ne pas trancher. En termes de méthodologie, cela implique de ne pas se limiter à l'option, trop étriquée, de ne considérer que les enquêtés se rattachant au seul syntagme, mais au contraire de circonscrire le champ à partir de l'ensemble des mots-clés qui ont une tonalité urbaine. Si l'on utilise dans les pages qui suivent les expressions plus commodes de « géographie urbaine » ou de « géographes urbains », il faudrait considérer en toute rigueur que l'on parle plutôt des *géographes travaillant sur des questions, des objets, des problématiques urbaines*.

Pour regrouper ces géographes, nous avons donc sélectionné l'ensemble des mots-clés qui, dans chaque édition du *Répertoire*, faisaient référence à des thématiques urbaines, en tâchant d'être les moins restrictifs possibles²⁵, mais en laissant de côté ceux qui, pouvant se rattacher à des problématiques urbaines, ne mentionnaient pas directement des termes « urbains » (tels que « foncier » ou encore « aménagement »). Le détail de ces mots-clés est consigné dans les annexes (voir annexe 4).

Chaque géographe ayant déclaré au moins l'un de ces mots-clés est ainsi intégré.e à un « groupe urbain » — sans exclusivité toutefois, puisque celui ou celle-ci peut aussi avoir déclaré un ou des mots-clés d'un autre type. Le résultat est assez net, puisque ce dernier est, pour chaque édition, bien plus volumineux que la seule proportion des géographes déclarant le syntagme « géographie urbaine ». Ainsi, dans chaque édition du *Répertoire*, les géographes compris.es dans le « groupe urbain » n'étaient qu'une minorité (entre un cinquième et deux cinquièmes en fonction des années) à mentionner ce syntagme. Cette délimitation permet donc d'embrasser une plus large composante « urbaine » au sein du champ disciplinaire, au risque peut-être d'inclure plus d'individus dont les choix de spécialisation sont peut-être moins tranchés.

En procédant de la même manière, nous avons aussi voulu délimiter des groupes qui ressortiraient à d'autres champs de la géographie et qui pourraient jouer le rôle de groupes de comparaison pour mieux situer le « groupe urbain ». Nous avons choisi de délimiter un « groupe rural » et un « groupe de géographe physique » : le premier pour son effet de contraste avec un « groupe urbain », le second parce qu'il s'agit d'une composante historique majeure de la discipline. Le détail des mots-clés sélectionnés pour y parvenir (voir annexe 4).

Dans l'ensemble, les groupes constitués permettent de saisir une large partie des géographes présents dans les *Répertoires* et laisse de côté « seulement » entre un tiers à un cinquième de géographes qui ne déclarent aucun mot-clé ni urbain, ni rural, ni physique. Par ailleurs, dans la plupart des cas, les géographes que nous avons catégorisés ne s'inscrivent que dans un seul des sous-champs, et la part de celles et ceux qui se retrouvent dans deux ou dans la totalité des champs

²⁵ Cela explique que nous ayons par exemple gardé le syntagme « rapport ville-campagne », fort embêtant puisqu'il est partagé à la fois par des « urbanistes » et des « ruralistes ». Pourtant, de ce fait même, l'exclure aurait contribué à exclure des géographes urbains.

désignés varie entre 10% et 15% de l'effectif total. Autrement dit, s'il existe bien un chevauchement entre plusieurs des champs que nous avons délimités²⁶, celui reste limité.

Enfin, nous avons aussi circonscrit un groupe plus spécifique regroupant tous les individus qui, faisant partie du « groupe urbain », ont toutefois déclaré des mots-clés explicitement relatifs à l'urbanisme — il n'y en a qu'un à chaque édition, sauf en 1998 (voir annexe 4).

Ces circonscriptions permettent alors de mieux évaluer le poids réel qu'occupe la spécialisation urbaine dans le champ disciplinaire et de situer sa position par rapport à des spécialisations d'une autre nature. La Figure 1-2 en offre une vue synthétique et permet d'en apprécier les évolutions.

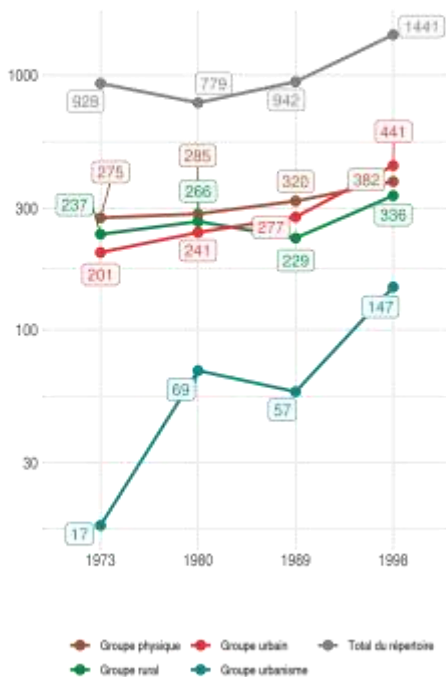
L'appropriation par les géographes des thématiques urbaines constitue déjà au début des années 1970 une dimension majeure du champ disciplinaire. Certes, elle est alors moins importante que la saisie des questions rurales ou relatives à la géographie physique, mais elle concerne quand même un cinquième des praticien.nes recensé.es dans le *Répertoire* ; au demeurant l'écart avec les deux autres spécialités n'est pas immense, de l'ordre de 4 à 8 points. Cela témoigne d'un solide enracinement²⁷ de l'attention portée à la ville par les géographes, qui va à l'encontre des présupposés qui ont longtemps attribué à la discipline un biais ruraliste voire anti-urbain (Robic, 2003). Dès le recensement de 1980, la spécialisation urbaine représente à peu près un tiers des praticien.nes : c'est là encore un peu moins que ses « concurrentes » mais, à la différence de ces dernières, elle se stabilise à ce niveau tandis que les thématiques rurales et physiques se mettent à décroître de manière assez substantielle. À la fin des années 1990, leurs positions relatives sont ainsi inversées par rapport au début de la période et le champ « urbain » est ainsi celui qui domine. Par ailleurs, en dehors de leurs proportions respectives, ces spécialités n'ont pas connu la même trajectoire en termes d'effectifs bruts entre 1973 et 1998 : alors que le nombre de praticien.nes travaillant sur des thématiques physiques et rurales a été « seulement » multiplié, dans les deux cas, par à peu près 1,4, ce coefficient était de 2,2 pour les thématiques urbaines. Plus encore, le nombre de géographes intéressé.es par « l'urbanisme » a été multiplié par 8,6. C'est l'autre grande évolution qui apparaît ici : de marginal (1,8% des praticien.nes en 1973), ce prisme urbanistique a fini par représenter un dixième du champ disciplinaire à la fin des années 1990 : ce n'est certes pas massif, mais cela représente quand même une part non-négligeable des praticien.nes. Ces évolutions générales présentent le même profil que l'on considère les entités liées à la formation (instituts, départements, unités d'enseignement, etc.) ou à la recherche (laboratoires, équipes, etc.) : dans les deux, la courbe d'évolution de la spécialisation urbaine est la même ; la hausse se fait donc de manière simultanée dans ces deux versants.

²⁶ À ce titre, et pour faire suite à la note *supra*, il faut noter que le mot-clé « relations villes-campagnes » contribue artificiellement à la double appartenance de certains géographes, puisque nous avons classé cette thématique à la fois dans l'urbain et dans le rural.

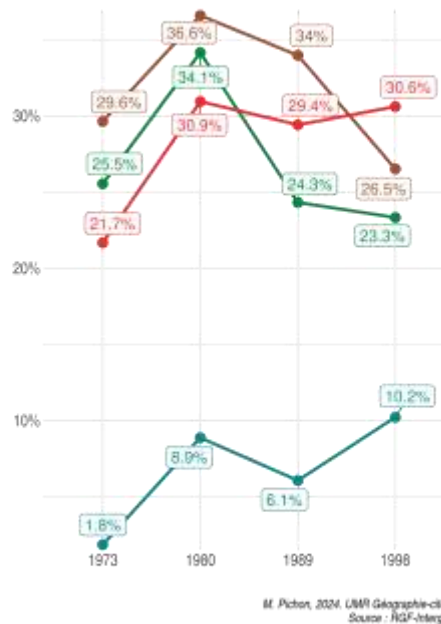
²⁷ Il serait intéressant de posséder des données sur le début des années 1960, afin de pouvoir évaluer la profondeur historique de la constitution de la spécialité urbaine en champ important de la discipline.

Des groupes de spécialisation et leurs évolutions

Nombre de géographes appartenant à chaque groupe (log10)



Part représentée par chaque groupe dans l'ensemble du Répertoire



M. Pichon, 2024, UMR Géographie-cités. Source : IGF-Intergéo

Figure 1-2. Des groupes de spécialisation et leurs évolutions

Au total, il apparaît donc que la discipline s'est progressivement « urbanisée », en même temps que sa composante urbaine s'est de plus en plus tournée vers des thématiques urbanistiques : sur l'ensemble des praticien.nes déclarant des mots-clés urbains, celles et ceux qui déclaraient aussi des mots-clés relatifs à l'urbanisme étaient 8,5%, mais 33% en 1998.

Ces quelques objectivations permettent de répondre à une première interrogation relative à l'importance *quantitative* de la spécialisation urbaine dans le champ disciplinaire — quel est le poids de cette spécialisation dans ce dernier ? La réponse est assez nette : elle fait partie des principales spécialisations qui structurent le champ, et croît tout au long de la période considérée. Reste maintenant à la *qualifier* — de quoi parlent les géographes urbain.es ? quels sont les objets que traite cette spécialité ? Répondre à ces questions permettra alors d'éprouver notre hypothèse, celle d'un sous-champ disciplinaire qui se serait construit, au moins dans cette période, autour d'objets scientifiques qui sont, tout à la fois et en même temps, des « problèmes » de l'action publique urbaine.

1.2 Approcher le champ de la géographie urbaine par sa production scientifique ordinaire : méthodes et enjeux

Pour ce faire, nous proposons une étude systématique et diachronique des textes scientifiques (les « articles ») publiés dans les revues du champ disciplinaire entre 1960 et 2000. L'objectif est de dresser le panorama général des *thématiques* et *problématiques* qui sont traitées par la géographie urbaine dans la période, tout en saisissant leurs évolutions au fil du temps et, nous

tâcherons de le montrer, au fil des transformations de l'action publique urbaine et de l'agenda politique. Pour mener à bien cette enquête, il nous a fallu construire un corpus et déployer des méthodes qui relèvent, pour le dire de manière schématique, de l'analyse textuelle quantitative. Dans un premier temps, nous revenons sur nos choix méthodologiques et sur les enjeux qu'ils posent.

1.2.1 Constituer un corpus : les revues françaises de géographie

1.2.1.1 Une ressource accessible, une institution importante du champ scientifique

Dans notre cas, le choix des sources pour composer notre corpus a été guidé par deux éléments : le premier est exogène et tient à l'existence ou non de données disponibles, le second est plus endogène et a trait au type de textes que nous souhaitons mobiliser.

Notre choix consiste à explorer des articles scientifiques parus dans les revues de géographie françaises entre 1960 et 2000. Il s'agit avant tout de porter notre attention sur une source spécifique (parmi d'autres), la revue scientifique (avec comité de lecture), qui permet à la fois de saisir la recherche *en train de se faire* dans des temporalités relativement courtes ou moyennes (en considérant que la publication d'un article procède d'une recherche en cours ou récemment achevée), de viser une institution particulière du champ scientifique qui assure la diffusion de travaux, débats, prises de positions à un lectorat national (pour les revues généralistes et à plus grande diffusion) ou régional (pour les revues plus spécifiques à tel ou tel institut de géographie, ces dernières pouvant aussi être lues en dehors de la scène régionale concernée²⁸), voire à un lectorat exogène (administrations, centres de documentation d'agences ou services divers, etc.), et enfin de pouvoir observer ce qu'on l'on pourrait qualifier comme une *recherche ordinaire* (l'ensemble de la production scientifique, comprenant certes des textes à visée théorique ou programmatique, mais aussi des textes plus empiriques, des études de cas, etc.).

Ce choix a été renforcé par la disponibilité des données concernant les articles²⁹, sur la plateforme Persée.fr développée par l'unité mixte de service (UMS) Persée (CNRS, ENS de Lyon, Université de Lyon, MESRI). Comme le précise l'UMS sur son site, la plateforme Persée.fr vise à « valoriser les archives de publications scientifiques en privilégiant une structuration précise des contenus, un outillage avancé de recherche et de navigation et une diffusion ouverte des contenus »³⁰. Largement connue et utilisée dans le champ des sciences humaines et sociales pour consulter d'anciens articles, la plateforme peut aussi être une ressource-clé dans une perspective

²⁸ C'est une particularité du champ disciplinaire de la géographie, même si elle ne lui est pas exclusive : une bonne partie des revues scientifiques qui se sont créées au XX^e siècle sont « régionales », au sens où elles sont adossées aux principaux instituts de géographie présents sur le territoire national et où elles affichent une certaine spécialisation géographique autour de l'espace régional correspondant peu ou prou à ces instituts. Elles en portent souvent la marque dans leurs intitulés, même si l'on note un mouvement croissant de « dé-régionalisation » des titres à la fin du siècle : la *Revue de géographie alpine* pour l'Institut de géographie alpine de Grenoble, la *Revue de géographie de Lyon*, etc. Notons que le caractère « régional » de leur animation et de leur spécialisation ne préjuge en rien de leur diffusion, qui fut et reste pour l'essentiel nationale.

²⁹ Si nous avons choisi d'utiliser ce corpus des articles pour les raisons évoquées ci-dessus, d'autres types de données auraient pu être mobilisés : les thèses soutenues et présentes dans les fonds de bibliothèques indexés sur le SUDOC, par exemple, pourraient constituer un autre développement de l'approche que nous proposons ici.

³⁰ <http://info.persee.fr/missions/>

d'histoire quantifiée de la production scientifique : outre la numérisation et l'océrisation³¹ des textes, la plateforme offre aussi un ensemble de métadonnées harmonisées (référentiels des auteurs et autrices, collaborations avec d'autres, etc.) qui en font une source riche en informations.

Afin de pouvoir exploiter ces dernières, il nous a tout d'abord fallu « moissonner » la plateforme pour les récolter. Cette opération, connue aussi sous le nom anglais de *web scraping* (ou *harvesting*)³², nous a permis d'extraire un certain nombre d'éléments issus de Persée.fr : titre de la revue, titre de la publication, nom de ou des autrices et auteurs, date de publication, résumé (quand il était disponible), mots-clés (quand ils l'étaient eux aussi), date de naissance de l'auteur et, bien sûr, texte intégral. Le choix des revues est bien entendu contraint par l'offre disponible sur Persée.fr : toutes les revues de géographie n'ont pas fait l'objet d'une numérisation et d'une indexation sur la plateforme, mais la plupart des principales revues (nationales et « régionales ») du champ s'y trouvent. Par ailleurs, de nouvelles numérisations ont eu lieu au cours de notre thèse qui ont permis d'élargir le panel considéré à l'origine (par exemple l'ajout des *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*), et l'on peut s'attendre à ce que de nouvelles revues soient ajoutées dans le futur, qui permettront sans doute de reproduire notre démarche sur un ensemble plus large et d'en affiner ainsi les résultats. Dans l'offre disponible, nous avons écarté certaines revues qui paraissaient trop spécialisées (par exemple la revue *Villes en parallèle*, paradoxalement « trop » urbaine et qui aurait sans doute apporté des biais dans nos analyses) ou trop éloignées de nos intérêts (notamment les revues de géographie physique). De même, nous avons volontairement mis de côté les revues francophones non-françaises (comme *Le Globe* à Genève) pour garder la focale sur les revues françaises, sans ignorer néanmoins que les premières interagissent aussi avec le champ géographique national (de même que les *Cahiers de géographie du Québec*, disponibles quant à eux sur la plateforme Erudit.org).

Au total, nous obtenons ainsi un éventail de 11 revues : les *Annales de géographie*, le *Bulletin de l'Association de Géographes Français (BAGF)*, la *Revue de géographie de Lyon* qui devient *Géocarrefour* en 1997, *Hommes et Terres du Nord* (Lille), *L'Espace géographique, Méditerranée* (Aix-Marseille, Montpellier à ses débuts, puis Aix-Marseille, Nice et Avignon), *Norois* (instituts d'un grand Ouest français : Caen, Rouen, Nantes, Rennes, Poitiers...), la *Revue de Géographie Alpine* (Grenoble), la *Revue Géographique de l'Est* (principalement Nancy, mais aussi Besançon, Dijon, Metz, Strasbourg), la *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest (RGPSO)*, Toulouse, Bordeaux, Pau et Perpignan, elle devient *Sud-Ouest Européen* en 1998) et les *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*. Ce panel a l'avantage d'offrir un ensemble varié de revues plutôt généralistes, et qui correspondent en même temps à différentes scènes et traditions du champ géographique français : à la fois une scène nationale (les *Annales*, le *BAGF*, *L'Espace géographique*) et plusieurs scènes régionales (dont la diffusion est néanmoins nationale) avec leurs spécificités propres, en termes de méthodes et d'orientations thématiques. Dans le même temps, ces spécificités peuvent aussi introduire des distorsions au sein du corpus, avec des surreprésentations de questionnements propres (à telle région, telle ou telle ville, etc.) et des spécialisations propres aux instituts ou laboratoires qui les éditent (ce qui est le cas d'une spécialisation sur la montagne au sein de la *Revue de géographie alpine*, par exemple). Il permet

³¹ Ce néologisme vient de l'acronyme OCR, pour *optical character recognition*, soit la reconnaissance optique de caractères. L'OCRisation ou océrisation désigne la procédure de transformation d'un texte sous forme d'image « fixe » en texte manipulable et exploitable : les articles mis à disposition par Persée.fr sont d'abord scannés – format image – pour être ensuite océrisés afin de pouvoir rechercher des mots en leur sein ou les exporter au format texte.

³² Cette opération a été automatisée sur R, notamment grâce au package *rvest*. Sur ce point, nous avons bénéficié du précieux soutien de Robin Cura, que nous tenons à remercier ici.

néanmoins d’embrasser largement la production scientifique française telle qu’elle est donnée à voir sous la forme de revue scientifique, et autorise ainsi à avoir un regard plus englobant sur le champ sur une période de 40 ans.

L’ensemble ainsi constitué correspond à un total de 26 492 documents, qu’il faut décomposer en fonction des catégories harmonisées proposées sur Persée.fr. Leur détail est disponible, à titre indicatif, dans les annexes (voir annexe 5) : l’essentiel est composé d’articles (43,1% de l’ensemble des documents) et de comptes rendus (40,5%). Pour notre part, nous avons choisi de nous limiter à la première catégorie³³, même si l’analyse de la seconde pourrait constituer un prolongement intéressant de ce travail³⁴. Au total, on obtient un ensemble de 11 414 articles, qui représentent 5 289 auteurs et autrices distinctes. Le corpus, bien sûr, n’est pas homogène, et le nombre d’articles varie beaucoup en fonction des revues et des années (voir annexe 5) avec une tendance à l’accroissement du nombre d’articles publiés par année entre 1960 et 1980, puis une stabilisation.

1.2.1.2 *Délimitation d’un corpus urbain : une pré-sélection automatisée raffinée par un tamisage « manuel »*

Il reste enfin à déterminer, au sein de cet ensemble d’articles, ce qui relève ou non d’une thématique urbaine. La circonscription d’un corpus urbain au sein d’un ensemble de plusieurs milliers d’articles est une opération qu’il est difficile de mener de façon seulement « manuelle », en distinguant un par un les articles qui en relèvent de ceux qui n’en relèvent pas. C’est pourquoi nous avons privilégié, dans un premier temps, une délimitation automatisée du corpus urbain, selon la procédure suivante : dans un premier temps, après avoir fait un premier décompte des mots du corpus sous leur forme lemmatisés³⁵, nous avons repéré ceux qui relevaient de la thématique urbaine³⁶, ainsi que les toponymes ou gentils urbains les plus fréquents³⁷, et les avons rassemblés

³³ Cette catégorisation par Persée.fr comporte des erreurs : il arrive que des articles soient affectés à une autre catégorie, de même que des documents autres soient compris sous la catégorie d’article (nous y avons parfois retrouvé des documents qui relevaient plutôt de comptes rendus, par exemple).

³⁴ Pour les comptes rendus, les possibilités offertes par l’analyse textuelle pourraient permettre d’évaluer l’appréciation portée sur les ouvrages critiqués (par une « analyse de sentiments », ou *sentiment analysis*, par exemple, qui permet de repérer la tonalité — positive ou négative — d’un texte donné), de recomposer les horizons de lecture propres à certains champs (qui lit quoi ?), d’identifier des ouvrages-clés en termes de popularité en fonction des périodes (quels sont ceux qui reçoivent le plus — ou le moins — de retour critique ?), etc.

³⁵ La « lemmatisation » consiste à transformer un mot en son « lemme » (une unité sémantique autonome). Plus concrètement, il s’agit d’une méthode qui permet d’harmoniser les mots présents dans un corpus pour n’en garder qu’une forme unique : par exemple, les mots « urbain », « urbains », « urbaine » sont ramassés sous la forme du lemme « urbain ». Cela facilite les comptages d’occurrences.

³⁶ Le tri s’est donc opéré sur une base restreinte de mots, limitée par une occurrence minimale de ces derniers. Il est donc possible que certains mots « urbains » nous aient échappé, mais leur faible occurrence, de même que l’utilisation fréquente de plusieurs mots « urbains » dans un même résumé, limitent sans doute la « perte » d’articles que le traitement automatisé n’aurait pas identifiés comme document du corpus. Ainsi, les mots que nous avons gardés sont les suivants (nous les présentons dans leur forme simplifiée, mais ils peuvent prendre des déclinaisons différentes : pluriel, adjectivation, etc.) : « agglomération », « banlieue », « capitale », « centre-ville », « citadin », « cité », « métropole », « périurbain », « urbain » (et « urbanisation », « urbanisme », « urbanité », etc.), « ville », « quartier ».

³⁷ Par exemple, « Paris » et ses « parisiens », « parisienne » ; « Lyon », « Saint-Etienne », « Londres », etc. Là encore, le traitement passe évidemment à côté de nombreuses villes moins étudiées, et dont l’occurrence n’est donc pas suffisante pour apparaître dans notre fichier. De façon empirique, nous avons pu constater qu’il est assez rare que des articles « urbains » ne comprennent dans leur titre ou leur résumé qu’un toponyme ou un gentilé urbains, sans jamais faire mention d’un mot « urbain » : autrement dit, il est assez peu probable que nous soyons passés à côté d’un grand nombre d’articles dont le caractère « urbain » ne serait identifiable qu’au travers de signifiants toponymiques.

en un index « urbain » ; nous avons ensuite interrogé la base de données constituée de l'ensemble des articles pour repérer ceux dont le titre ou le résumé comprenaient un ou plusieurs items de l'index ; permettant ainsi en dernière instance de filtrer le tableau initial pour ne garder qu'un corpus d'articles « compatibles » avec ce dernier.

Cette méthode permet de mettre à l'écart rapidement et d'un seul bloc la majorité des articles qui ne traitent pas de la ville, mais pourrait comporter des limites : il n'est pas absolument certain que l'on n'exclue pas, dans le même coup, des articles bel et bien « urbains » mais ne contenant pas dans leur titre ou leur résumé les mots de l'index préalablement établi. Une observation non-exhaustive mais aléatoire des articles restants semble néanmoins aller dans le sens d'une relative rareté de tels articles, limitant ainsi l'écueil éventuel que pouvait apporter ce type de filtrage. Le problème le plus important tient plutôt à la polysémie et aux usages contextuels variés des mots retenus dans l'index, qui conduit in fine à inclure dans le corpus des articles qui ne relèvent pas de thématiques urbaines. À titre exemple, on a pu observer la présence, au sein de ce premier corpus automatisé, d'un article intitulé « Remarques sur les ergs du Sahara », publié en 1970 dans les *Annales de géographie*. La raison en est très simple : le résumé de l'article débute par la phrase « Les grosses agglomérations de dunes vives appelées ergs [...] », et le repérage automatisé a donc bien fonctionné, repérant immédiatement le terme d'« agglomération », qui prend ici un sens bien éloigné d'une « agglomération » urbaine. Le traitement automatisé laisse ainsi passer des articles appartenant à des champs de la géographie très différents du champ urbain, par exemple au champ de la géographie physique. Mais tous les cas de figure ne sont pas aussi tranchés et évidents, et certains articles mentionnant un/des mots de l'index peuvent être l'objet de questionnements : où s'arrête la géographie urbaine ? À partir de quel palier peut-on décider de l'« urbanité » d'un article ? Faut-il seulement qu'un article traite d'un sujet ayant lieu dans ou à proximité d'une ville ou d'une agglomération (quel que soit ce sujet : physique, démographique, industriel...) ? Au contraire, doit-il être consacré uniquement à telle ou telle ville, telle ou telle thématique comme sujet en soi ? Les réponses à ces questions sont loin d'être évidentes, et ne sauraient être parfaites. En revanche, ces questions rendent évidente la nécessité d'en passer par un tri plus qualitatif, « manuel », du corpus constitué. C'est ce que nous avons décidé de faire, dans un deuxième temps.

Le tri qualitatif des articles s'est donc imposé comme une nécessité, *a minima* pour écarter du corpus les articles réellement éloignés de la thématique urbaine, dont nous avons donné un exemple ci-dessus. Il s'est avéré bien plus difficile quand il s'est agi de trier des articles qui, mentionnant des mots de l'index et en faisant un usage contextuel bel et bien relatif à l'urbain, ne portaient pas nécessairement la thématique urbaine au centre de leur démonstration. Que faire, par exemple, de l'article « Le découpage de l'espace irlandais : rétrospective » dont le résumé est le suivant :

Cet article, après avoir rappelé la trame administrative de la République d'Irlande (townland, district electoral division, district rural, comté, province), présente le découpage de l'espace irlandais dans une perspective chronologique, ce qui reflète les transformations du pays ainsi que l'évolution conceptuelle et méthodologique de la géographie. Aux travaux pionniers (Stamp, Freeman), de conception déterministe et de méthode empirique, succèdent des approches plus systématiques à caractère quantitatif (Gillmor, Ross, Dumortier). Alors que le découpage de l'espace irlandais a longtemps plus ou moins recoupe la détermination de régions agricoles homogènes, quelques travaux adoptent désormais les aires d'influence des villes (Huff et Lutz) comme base de régionalisation. (Dumortier, 1990)

Dans ce sens, l'ajout d'une recherche automatisée des toponymes urbains, qui se voulait une précaution supplémentaire pour ne pas manquer des articles, s'avère *in fine* être une précaution peu utile.

Ici, l'article en question a pour objet un espace, l'Irlande, qui n'a pas de rapport direct avec des thématiques urbaines et l'on pourrait, sans doute à raison, l'exclure complètement d'une recherche sur la « géographie urbaine ». Pour autant, il consacre aussi un part non-négligeable du discours à la question des villes (comme « base de régionalisation », certes, mais ce sont bien les villes qui sont au cœur de cette partie). Où le placer dès lors ?

D'une certaine manière, nous pourrions envisager la question sous l'angle du triptyque décliné par Bernard Lepetit dans le champ de l'histoire urbaine : la ville pourrait se faire tantôt « cadre », tantôt « sujet » ou « objet » (Lepetit, 1996). De la même manière, la référence à la ville dans certains articles semble parfois relever d'un « cadre commode » ou d'un « théâtre » (*ibid.*) : elle n'y est évoquée que comme point de fixation d'un tout autre objet, dont la nature ou les dynamiques ne relèvent pas spécifiquement du caractère urbain de sa localisation (du moins cette spécificité n'est-elle pas prise en charge en tant que telle par l'analyse, que l'on reconnaisse qu'elle puisse être agissante sur l'objet ou que cette question reste un point aveugle du discours). Dans d'autres cas au contraire, c'est bien la ville qui est l'objet de l'analyse, immédiatement et indubitablement : peut-être les fameuses « monographies urbaines » de la géographie classique illustrent-elles (à leur manière) cette mise au centre d'un objet « ville ». Enfin, la ville comme « sujet » renvoie chez B. Lepetit à l'idée d'une ville qui « [p]ar son existence même [...] est créatrice d'innovations qui affectent son propre devenir », autrement dit une ville qu'il s'agit d'analyser pas seulement comme objet, mais comme principe explicatif d'une réalité donnée. À ces distinctions schématiques s'ajoute sans doute une autre difficulté, propre ici à la géographie (française), qui tient au « paradigme chorologique » (parmi d'autres) dont la discipline se nourrit et qui reste particulièrement actif pour les articles des années 1960-1970. Sous ce prisme, dans lequel « la ville [est] souvent étudiée comme l'élément structurant d'un espace régional » (Robic, 2003, p. 128), il est parfois difficile (mais le pourrait-on et le faudrait-il ?) de fixer le *distinguo* entre ce qui ressortirait d'une géographie régionale intégrant le rôle des villes ou bien plutôt d'une géographie urbaine dans un cadre régional. Ainsi certaines études de l'« armature » urbaine ou du « réseau » urbain ont-elles parfois des finalités chorologiques, quand il s'agit, sur cette base, de circonscrire des régions cohérentes ; de même certaines études régionales accordent-elles parfois une place non négligeable à l'analyse urbaine, par exemple sous forme de paragraphes monographiques où sont détaillés la situation, la zone d'influence, le rapport entre la ville et sa région...

On le voit, la ville peut occuper des places différentes dans la production géographique, ce qui est d'autant plus le cas que l'on a affaire, pour ce qui est de notre corpus, à des articles sélectionnés sur la base d'une mention d'un terme à « coloration » urbaine. Il est donc parfois difficile, dans certains cas et même avec une procédure « manuelle » et qualitative, de trancher entre les articles. Pour affiner au maximum notre approche, nous avons adopté un tri en deux temps : un premier temps a consisté à mettre de côté les articles qui pouvaient donner à voir une certaine ambiguïté quant à leur caractère « urbain », en se fondant principalement sur les titres, les résumés et les mots-clés quand ils existaient ; tandis qu'un deuxième temps a été consacré à un tri plus approfondi de ce corpus ambigu, en consultant et en parcourant cursivement les articles qui le composaient.

Ce tri qualitatif d'un corpus filtré automatiquement a permis de voir apparaître quelques récurrences en termes de classement, et d'esquisser ainsi des proximités entre les thématiques urbaines et d'autres champs de la géographie. Ainsi, beaucoup d'articles relevant d'une forme de

géographie de la population, attentive aux questions de démographie³⁸, accordent une place aux villes, notamment quand il s'agit de caractériser la répartition spatiale des populations ou les dynamiques démographiques (croissance de la population urbaine, exode rural, etc.). Le champ de la géographie industrielle ou des activités semble croiser lui aussi celui de l'urbaine, de même que la géographie du tourisme, où la question des « populations urbaines » est souvent évoquée, notamment dans leur rapport aux espaces ruraux ou naturels. Les articles prenant ces derniers pour objet comprennent aussi des évocations de l'urbain, notamment pour caractériser la relation ou la pression que celui-ci exerce sur l'espace rural (pression démographique, exode rural, urbanisation des campagnes, etc.). Enfin, comme nous l'avons déjà souligné, les articles de géographie régionale consacrent parfois une part importante de leur développement aux villes comme éléments d'un ensemble régional.

Sans verser dans un relativisme complet, qui balayerait d'un revers de main la possibilité d'identifier une géographie « urbaine », les éléments qui précèdent entendent souligner que la réalité de la production scientifique des géographes à propos de la ville a une certaine complexité, que la nécessité de démêler cet ensemble conduira à simplifier et à schématiser pour en favoriser la compréhension. En dernière instance, nous avons choisi d'appliquer aux articles une grille plus systématique, pour distinguer ceux au sein desquels la ville semble être au cœur de l'analyse, que ce soit en tant que cadre, sujet ou objet ; ceux où la ville est un des éléments de l'analyse, mais qui relève d'une étude plus large ; enfin ceux où la ville n'est pas évoquée, ou bien de façon marginale. Quant aux articles à visée régionale, nous avons tenté de distinguer ceux qui traitaient assez substantiellement de questions urbaines, de ceux qui y accordaient une place là aussi marginale.

Au terme de ce tri, nous obtenons alors un corpus « urbain » composé de 1769 articles répartis sur les quarante années de notre période d'observation. Cette répartition n'est pas uniforme et tend au contraire à confirmer la croissance relative du champ urbain entre 1960 et 2000 (Figure 1-3), déjà mise en évidence au travers de l'analyse des *Répertoires* (Figure 1-2, p. 50) — avec néanmoins, pour le cas des articles, une légère décline dans la décennie 1980, notamment à ses débuts. Ainsi, en moyenne, la part des articles urbains parmi l'ensemble des articles était de 11,3% dans les années 1960, de 16% dans les années 1970, de 13,6% dans les années 1980 et de 20% dans les années 1990. L'année 1966 était la moins « urbaine », avec seulement 5,4% d'articles relatifs à la thématique urbaine sur l'ensemble des articles parus, tandis que 1997 atteignait la valeur maximale de la période, avec 27,6% d'articles à thématique urbaine.

³⁸ Ces articles ont des titres souvent assez ressemblants, par exemple : « Évolution de la population de la Yougoslavie », « Évolution de la population de l'Albanie », « Évolution récente et répartition spatiale de la population en Grèce (1951-1976) », « Espace et population en Égypte », « Les aspects spatiaux des changements démographiques en Libye ».

Une géographie urbaine en croissance entre 1960 et 2000

Évolution de la part des articles du corpus urbain au sein du corpus total
 La courbe de tendance, en rouge, correspond à un lissage des valeurs (méthode LOESS, régression locale, span = 0.4*)

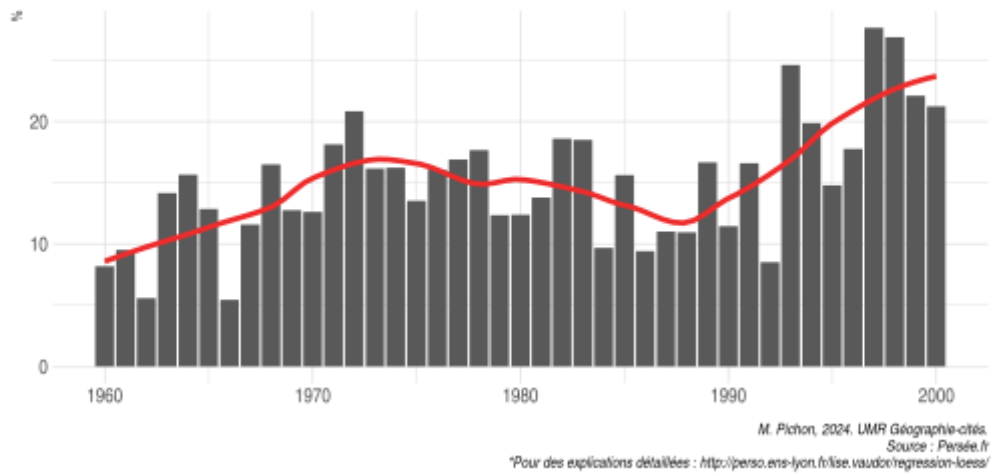
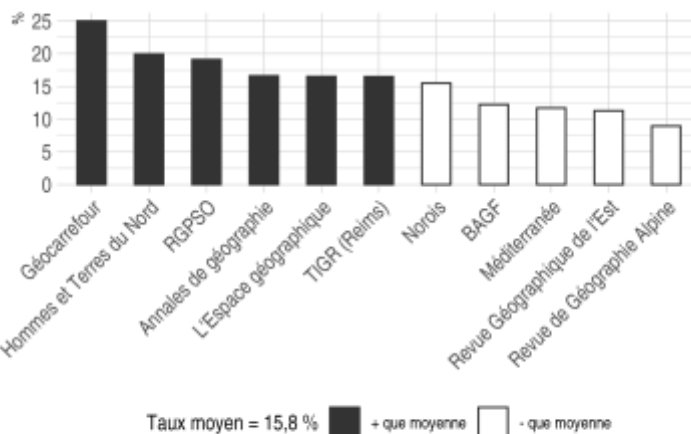


Figure 1-3. Une géographie urbaine en croissance entre 1960 et 2000

De la même façon, toutes les revues ne sont pas égales en termes de publication d’articles urbains. Face à un taux moyen d’« urbanisation » du corpus de 15,8 %, les revues *Géocarrefour*, *Hommes et Terres du Nord*, *RGPSO*, *Annales de géographie*, *L’Espace géographique* et *TIGR* apparaissent faire une place relativement plus élevée aux questionnements urbains (Figure 1-4).

Des revues diversement investies dans les thématiques urbaines

Part des articles du corpus urbain au sein des différentes revues du corpus



M. Pichon, 2024. UMR Géographie-cités.
 Source : Persée.fr

Figure 1-4. Des revues diversement investies dans les thématiques urbaines

1.2.2 Constituer le corpus : à partir de quel(s) matériau(x) textuel(s) travailler ?

Une dernière question doit être résolue qui a trait au choix des données textuelles à analyser. Quatre types de variables textuelles sont disponibles à partir de Persée.fr : les titres, les résumés, les mots-clés et le corps de l'article lui-même.

Les titres ont l'avantage d'être disponibles pour l'ensemble des articles, et l'on peut supposer par ailleurs qu'ils sont construits selon des stratégies de communication précises, visant à mettre en valeur des thématiques ou syntagmes centraux pour l'auteur, et à jouer sur un effet d'affichage ou d'annonce auprès des lecteurs et lectrices. Dans le cas d'une analyse textuelle, le titre peut être un indicateur de certaines synchronies thématiques ou lexicales, de l'émergence, la diffusion, la décroissance de mots de référence. Mais dans le même temps, leur forme courte réduit la richesse lexicale que l'on peut tirer d'une analyse plus complète.

L'exploitation des mots-clés présente un intérêt pour prendre en compte comment les auteurs et autrices auto-caractérisent leur travail (ou voient leur travail caractérisé par les éditeurs *a posteriori*) sous la forme de mots ou de syntagmes censés avoir valeur d'affichage et de signalement du contenu de l'article. Néanmoins, le problème majeur ici tient à la très grande irrégularité de présence de mots-clés pour accompagner les articles : il faut attendre le milieu des années 1970 pour voir apparaître une logique d'ajout de mots-clés (voir annexe 6), ce qui rend difficile d'utiliser ce matériau comme point d'observation des transformations lexicales du corpus. En outre, compte tenu de la variété de revues (et de politiques d'assignation de mots-clés), rien n'indique qu'une quelconque harmonisation des mots-clés ait été réalisée, ce qui pose des problèmes pour repérer des similarités entre textes.

L'analyse des résumés pourrait être une voie intéressante permettant à la fois d'avoir une base de travail relativement extensive (le résumé développe et résume un certain nombre des éléments clés d'un article, avec sans doute, comme pour les titres, une certaine propension à la mise en avant de mots-clés, de référentiels ou de syntagmes importants aux yeux de l'auteur ou autrice) sans être trop gourmande en temps de traitement. Là encore, néanmoins, cette approche présente une limite qui tient à l'inégale présence de résumés dans les articles en fonction des années (voir annexe 6).

La proportion d'articles disposant d'un résumé (et *a fortiori* un résumé disponible sur Persée.fr) connaît ainsi une grande inflation entre les années 1960 et 1980, moment à partir duquel elle se stabilise *grosso modo* autour de 90% d'articles avec résumés disponibles. Le principal problème tient donc au début de notre pas de temps, notamment à la période 1960-1965, où très peu d'articles (un faible 15%) ont des résumés. Nécessairement, cela pourra induire des biais d'interprétation des résultats obtenus par nos analyses : ainsi par exemple, même exprimée en pourcentage, la fréquence des termes n'aura pas la même signification de fond entre la période 1960-1965 et la période 1996-2000, principalement en raison de la dispersion lexicale qui se trouve beaucoup plus grande dans cette dernière.

En définitive, nous avons choisi de travailler directement sur les textes intégraux des articles. L'intérêt majeur est d'avoir une vue complète du matériau textuel tout au long de la période, et de repérer ainsi des récurrences, des similarités ou des dissimilarités que la seule étude des titres ou des résumés pourrait manquer. Ce choix présente des défauts : si les textes intégraux sont disponibles sur Persée, ils sont obtenus par OCR (reconnaissance optique des caractères) sans être corrigés *a posteriori*, ce qui laisse des coquilles au sein du texte (ainsi que tout un tas d'éléments de paratexte : nom de l'auteur, pages, etc.). Au vu des résultats obtenus, il semble néanmoins que ce

défaut n'a pas constitué un obstacle majeur pour l'exploitation des données. Une autre limite tient au volume de données à traiter — généralement une dizaine de pages par article, à multiplier par environ 1700 articles — qui nécessite de trouver des traitements adaptés permettant de s'y retrouver clairement et facilement au sein du corpus.

1.2.3 Traiter les données textuelles du corpus : le choix de la plateforme CorTexT

Pour traiter le corpus d'ensemble, nous avons eu recours à la plateforme CorTexT³⁹, outil de traitement de corpus de textes qui implémente une série de fonctions permettant de mener à bien toute une chaîne de traitements de ce type de données (extraire des syntagmes au sein des textes, repérer des communautés sémantiques, etc.). Les opérations effectuées sur la plateforme ont été complétées par nos soins à l'aide du langage R.

La première étape a consisté dans l'extraction des termes récurrents du corpus. Pour ce faire, nous avons découpé le corpus en quatre périodes et, pour chacune, nous avons extrait les 400 n-grammes⁴⁰ les plus fréquents. L'objectif de ce découpage était de tenir compte des évolutions lexicales comme de l'inégale distribution des données textuelles sur l'ensemble de la période : on peut imaginer qu'un n-gramme soit très spécifique aux années 1960, et assez récurrent dans cette période, mais qu'on ne le retrouve pas, ou peu, dans les décennies suivantes, qui sont plus « fournies » en articles et donc en données textuelles. Ce faisant, faire un repérage des n-grammes les plus fréquents sur l'ensemble du corpus sans découpage, donc sans compenser ce phénomène d'inégalité temporelle, comprend un risque de marginalisation voire d'exclusion de certains n-grammes. Le découpage en sous-périodes permet de l'atténuer, tout comme il permet de mieux respecter les particularités lexicales propres à chaque « moment » de l'histoire du champ. Celui-ci a été réalisé grâce à une fonction proposée par CorTexT, qui permet de regrouper différentes années sur la base d'une ressemblance discursive (l'algorithme se fonde sur une matrice des distances entre chaque paire d'années, elle-même obtenue par comparaison des occurrences de chaque année⁴¹). Les périodes retenues sont 1960-1965, 1966-1971, 1972-1986 et 1987-2000.

Par ailleurs, nous avons fait le choix d'exclure d'office les monogrammes (les « termes » uniques, pourrait-on dire), afin de privilégier des unités de sens plus complexes. Au total, la liste obtenue se compose de 847 n-grammes (et non 1600, dans la mesure où une bonne partie d'entre eux sont présents parmi les formes les plus fréquentes de chacune des périodes).

La liste obtenue doit faire l'objet d'un nettoyage « manuel » afin d'en retirer les n-grammes banals (par exemple : « autre part », « même temps », « grande partie », etc.) et ainsi éviter que les analyses postérieures ne soient parasitées par trop de « bruit ». L'ensemble des n-grammes relatifs à des périodes (ex : « XIXe siècle ») ou à de lieux (« Paris », « New-York », etc.) sont aussi retirés, pour simplifier le corpus. Dans l'ensemble, la démarche vise à simplifier l'information contenue dans le corpus dans une logique d'identification et de reconstitution de mots-clés : on réduit ainsi les textes longs à un ensemble de groupes nominaux désignant des objets, des thématiques, des

³⁹ Voir <https://www.cortext.net>. La plateforme a été développée au sein de l'UMR LISIS (Laboratoire interdisciplinaire sciences innovations sociétés) avec le soutien de l'IFRIS (Institut francilien recherche innovation société) et de l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement).

⁴⁰ Le terme anglais « n-grams » pourrait aussi être traduit ici par « syntagme » pour désigner un groupe de mots doté d'une pertinence sémantique.

⁴¹ Le détail de cette mesure est précisé ici : <https://docs.cortext.net/period-detector/> (consulté en février 2024).

méthodes, qui permettent de résumer schématiquement les articles scientifiques. Alors même que l'analyse des mots-clés est souvent utilisée dans l'analyse de la production scientifique, l'absence de mots-clés préconstitués dans la majorité de notre corpus est ici comblée *a posteriori* par la procédure décrite ci-dessus. L'utilisation des n-grammes de taille supérieure à 1 présente un intérêt dans cette démarche : dans un premier temps, nous avons aussi testé l'extraction de termes simples (« ville », « industrie », « urbanisme », etc.), mais leur caractère assez général et englobant donnait des résultats moins précis et moins lisibles. L'utilisation des n-grammes longs offre ainsi une palette plus précise et plus signifiante des thématiques traitées dans les textes. En outre, on peut raisonnablement envisager que l'exclusion des termes simples ne constitue pas une grande perte d'information sur les textes, dans la mesure où l'absence d'un terme simple est assez certainement compensée par la présence de n-grammes longs équivalents : à titre d'exemple, il n'est sans doute pas nécessaire d'inclure le terme « industrie » si l'on dispose déjà d'une liste de n-grammes plus longs de signification équivalente, comme « établissements industriels », « villes industrielles » ou encore « emplois industriels ». Autrement dit, l'identification de textes parlant de l'« industrie » peut tout aussi bien passer par la recherche de n-grammes propres au champ lexical en question.

Un autre point important doit être précisé : par défaut, CorText travaille sur une liste de formes simplifiées des n-grammes, qui subsument parfois plusieurs syntagmes différents bien que proches. À titre d'exemple, la forme « espace urbain » contient à la fois « espace urbain » et « espaces urbains ». Si cela fait gagner énormément de lisibilité au corpus, il est néanmoins nécessaire de vérifier la liste de ces formes simplifiées et de leurs équivalences précises. Nous avons donc procédé à une vérification minutieuse de ce « dictionnaire » des formes, pour deux raisons : vérifier d'éventuelles erreurs ou supprimer certains syntagmes qui n'avaient pas beaucoup de sens ; mais aussi pour retraiter plus thématiquement l'ensemble du corpus de n-grammes. Nous nous sommes autorisés à regrouper entre eux des n-grammes proches (par exemple, tout un ensemble de n-grammes renvoyant aux activités agricoles ont été regroupés dans une catégorie plus large, « agriculture »⁴²), et parfois procéder à des découpages pour distinguer des n-grammes qui, à notre sens, pouvaient relever d'une épaisseur sémantique différente. Ces choix sont évidemment discutables, mais ils sont adaptés à notre démarche et permettent de résumer plus lisiblement tout un contenu textuel dense, de gagner en clarté et en efficacité dans les analyses.

La liste de n-grammes obtenue contient 574 entités, la plus fréquente étant le syntagme « grandes villes » (sous ses différentes formes : au singulier, au pluriel, etc.) avec une présence dans 694 textes (soit 39,6% du corpus), et la moins fréquente de l'ensemble, « boutiques de quartier », revient seulement dans 7 textes. De façon assez classique⁴³, la distribution des n-grammes dans le corpus est très inégale : une grande partie d'entre eux revient dans peu de textes, tandis qu'une petite partie revient dans de nombreux articles. Ainsi, par exemple, environ 17% seulement des 574 n-grammes se retrouvent dans 10% et plus des articles du corpus, le reste n'étant présent que dans moins d'un texte sur dix (Figure 1-5).

⁴² Qui vient ainsi recouvrir des syntagmes comme « espaces agricoles », « exploitations agricoles », « exploitants agricoles », « terres agricoles », « production agricole », « développement agricole », « activités agricoles », etc.

⁴³ On retrouve cette forme de distribution inégale dans la plupart des textes : c'est ce qu'avait observé G. K. Zipf, qui a donné son nom à la « loi de Zipf » qui décrit ce phénomène.

Distribution des n-grammes dans le corpus

Les n-grammes qui apparaissent dans 5% des textes ou moins représentent près de 50% de l'ensemble des n-grammes
Les n-grammes qui apparaissent dans plus de 10% des textes ne représentent qu'environ 17% de l'ensemble des n-grammes

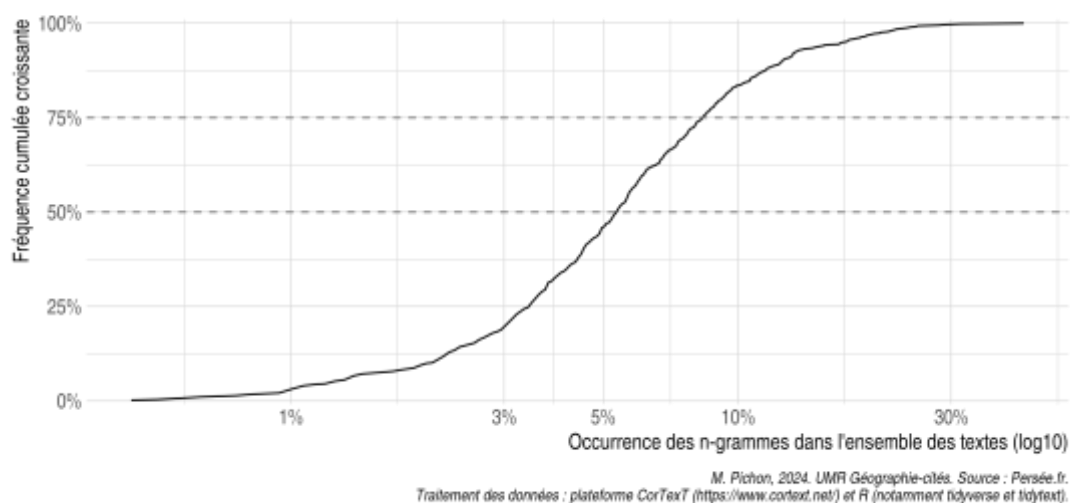


Figure 1-5. Distribution des n-grammes dans le corpus

1.3 Sous le corpus, des géographies urbaines

Les pages qui suivent proposent une première analyse du corpus à l'aide des outils de l'analyse de réseaux⁴⁴. Dans cette perspective, l'ensemble du corpus est simplifié et transformé sous la forme de nœuds (les mots-clés ou n-grammes) et des liens qui existent entre ces nœuds (les liens entre n-grammes). Le « réseau » dont il est question ici relève donc plus de la métaphore à des fins d'interprétation et de représentation graphique que de la mise en évidence d'un réseau *réel* au sens strict. Il s'agit d'identifier des proximités entre des mots-clés à partir de l'usage qui en est fait dans les textes : deux mots-clés auront d'autant plus de liens (et donc de proximité) qu'il existe de textes qui en font un usage co-occurent. A titre d'exemple, si de nombreux textes mentionnent à la fois les mots-clés « espace urbain » et « aménagement urbain », alors la proximité entre les deux mots-clés sera grande ; *a contrario* s'il existe très peu de textes qui mentionnent à la fois « espace urbain » et « voies ferrées », alors la distance entre ces deux mots-clés sera grande. *In fine*, l'objectif est donc d'identifier des thématiques au sein du corpus, des ensembles de textes qui forment des mondes discursifs à la fois suffisamment cohérents en leur sein et suffisamment distincts par rapport à d'autres mondes discursifs traitant de thématiques différentes.

1.3.1 Le corpus sous forme de réseau thématique : quels paramétrages ?

⁴⁴ Au sens de l'« ensemble de méthodes, de notions et de concepts fondés sur la théorie des graphes pour étudier un phénomène relationnel donné ». Le réseau ou graphe désigne « un ensemble fini et non vide de points, symbolisant des acteurs (individus, groupes, institutions, textes, etc.) et d'un ensemble fini et éventuellement vide de lignes symbolisant les relations entre ces acteurs » (Beauguitte, 2016).

La réalisation du graphe en lui-même suppose d'opérer un certain nombre de paramétrages et de choix méthodologiques qui ont une influence forte sur le résultat obtenu et relèvent d'un équilibre entre deux contraintes *a priori* antagonistes : simplifier pour que le résultat soit lisible, tout en gardant un niveau d'informations suffisant pour préserver la complexité des données de départ. Pour ce faire, nous intervenons sur trois paramètres principaux : le nombre de nœuds à considérer, le seuil minimal de représentation des liens, et la méthode de *clustering* (d'agrégation des nœuds pour détecter des communautés).

Choix de paramètres

Nœuds : après différents tests, il s'est avéré qu'il fallait réduire la liste des n-grammes, notamment pour obtenir une meilleure modularité des communautés (voir *infra*.) et pour éviter la trop grande présence de « bruit » peu significatif. Après de nouveaux regroupements, la liste définitive comprend 198 n-grammes, qui tous apparaissent au moins dans 5% des textes du corpus.

Liens : l'établissement d'un lien entre deux n-grammes peut être réalisé au travers de différentes méthodes, aussi appelées « métriques » par CorTexT. La plus simple consiste à compter le nombre de documents dans lesquels deux n-grammes sont co-occurents : on parle alors d'une métrique « brute », et elle est souvent utilisée pour représenter des réseaux sociaux effectifs, par exemple des co-écritures d'articles. Pour nos analyses, il nous semble nécessaire de choisir une métrique qui soit pondérée : l'inégale distribution des n-grammes du corpus, de même que l'inégale longueur des textes (qui rend plus probable la présence d'un lexique varié dans les longs textes et d'un lexique restreint dans les textes courts) enjoignent à ne pas considérer que des co-occurrences brutes, qui tendraient à favoriser les « poids lourds » du corpus, mais au contraire à trouver une métrique normalisée qui puisse réduire cet effet de taille.

Deux métriques sont testées ici, celle proposée par défaut par Cortext, qualifiée de « distributionnelle » (*distributional*), qui est issue du champ de la linguistique informatique ; et une métrique de Cramer, qui reprend donc la même logique qu'une mesure du Chi-2. La co-occurrence de deux n-grammes (le nombre d'articles dans lesquels ils sont tous deux présents) permet de calculer un poids du lien entre ces deux entités, poids qui est ensuite normalisé par la co-occurrence globale de ces deux n-grammes (schématiquement, leur plus ou moins grande co-occurrence respective avec les autres n-grammes de la liste).

Nous avons testé les deux métriques, toutes choses égales par ailleurs quant aux autres paramètres. De manière générale, la détection de communautés réalisée sur la base de l'une ou l'autre des métriques donne des résultats assez proches : dans la majorité des cas, on retrouve les mêmes n-grammes dans les mêmes communautés, quelle que soit la métrique choisie. Ceci est plus vraie pour certaines communautés thématiques que pour d'autres : ce sont essentiellement les communautés plus « marginales » qui ont tendance à se recomposer en fonction de la métrique choisie. Les communautés plus centrales, notamment en termes de volume, sont plus « solides » — or il se trouve, on le verra ensuite, que ce sont celles qui nous intéressent le plus, la plus « solide » de ce point de vue étant celle qui regroupe les n-grammes les plus « urbanistiques » du corpus. *In fine*, nous avons choisi de garder une métrique distributionnelle.

Enfin, pour simplifier la lecture et l'interprétation, une limite est fixée au nombre de voisins à considérer et représenter dans le graphe : le seuil est fixé à 3, ce qui permet pour chaque n-gramme X de ne prendre en compte que ses 3 voisins les plus proches (les 3 dont la co-occurrence normalisée avec X est donc la plus robuste).

Détection de communautés : là encore, nous gardons l'algorithme proposé par défaut par CorTexT, à savoir l'algorithme de Louvain. Très couramment utilisé dans l'analyse de

Choix de paramètres

réseaux, notamment en sciences humaines et sociales, il se fonde sur une maximisation de la *modularité* de la partition du réseau, définie comme « la différence entre la proportion de liens à l'intérieur des communautés et la proportion de liens qui tomberaient à l'intérieur de ces mêmes communautés dans un graphe aléatoire de même distribution de degrés » (Beauguitte, 2019). La mesure de la qualité du partitionnement varie entre 0 et 1 : plus la valeur est élevée et plus la partition du graphe est optimale. CorTexT propose une option pour faire varier la résolution de l'algorithme de Louvain : il s'agit d'un paramètre qui permet d'élargir ou de réduire la taille des communautés. Après plusieurs explorations en faisant varier ce paramètre, il nous a semblé que le plus pertinent était encore de garder la résolution par défaut (de valeur 1) : c'est celle qui offrait *in fine* le meilleur compromis entre

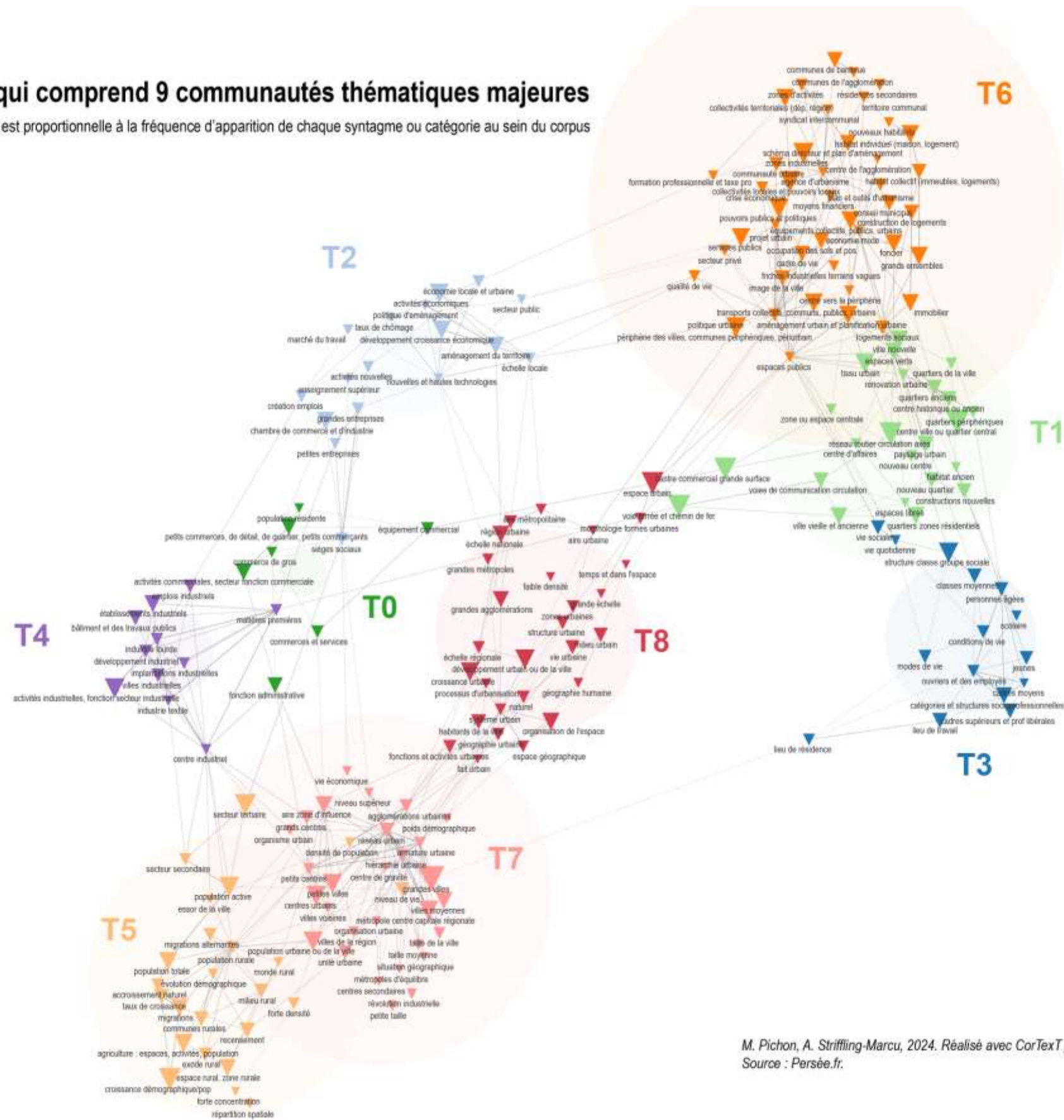
1.3.2 Un corpus pour neuf communautés thématiques

Avec ces paramètres, on est en mesure de regrouper les n-grammes en 9 communautés thématiques de tailles variées. Celles-ci sont représentées sur la figure suivante (). Pour plus de lisibilité, une version dynamique du graphe peut être consultée en ligne, sur une plateforme dédiée de CorTexT [[Lien](#), consulté en février 2024⁴⁵].

⁴⁵ Les couleurs et paramètres d'affichage par défaut sont ceux de CorTexT, de même que les titres donnés aux communautés thématiques. En cliquant sur chaque nœud, on peut avoir des détails, notamment sur son poids et son degré.

Un corpus qui comprend 9 communautés thématiques majeures

La taille des triangles est proportionnelle à la fréquence d'apparition de chaque syntagme ou catégorie au sein du corpus



M. Pichon, A. Striffling-Marcu, 2024. Réalisé avec CorTexT puis retouché.
Source : Persée.fr.

Figure 1-6. Un corpus qui comprend 9 communautés thématiques majeures

Cette nouvelle analyse vient dans l'ensemble confirmer les résultats de notre première exploration. On se propose de caractériser de manière synthétique ces 9 communautés thématiques.

Deux communautés, la T7 et la T8, sont assez proches. La communauté T7 regroupe les questions de hiérarchie urbaine, de réseau urbain et de villes comme points nodaux et centraux : une bonne partie des n-grammes compris dans cette thématique renvoient à une typologie des villes en termes de taille (« grandes villes » est ainsi le n-gramme le plus fréquent dans les textes, mais l'on trouve aussi « petites villes » ou encore « villes moyennes, « taille de la ville », « petits centres », « petite taille », « taille moyenne », etc.). Avec des n-grammes comme « métropole, centre, capitale régionale », « centres urbains », « aire, zone d'influence », « armature urbaine », « réseau urbain » ou encore « métropoles d'équilibre », il apparaît que cette thématique renvoie à une appréhension des villes comme centralités d'un espace donné, notamment l'espace régional. Au sein de cette communauté, les n-grammes « réseau urbain » et « hiérarchie urbaine » sont les sommets ayant les degrés pondérés⁴⁶ les plus élevés. Tous ces syntagmes dénotent une manière de problématiser les questions urbaines qui est très caractéristique d'une *géographie urbaine des années 1960*, qui ont vu fleurir de nombreux travaux sur les armatures urbaines : on peut penser bien sûr aux études d'un Michel Rochefort, qui a contribué à influencer la politique des métropoles d'équilibre, ou encore aux thèses de plusieurs élèves de Pierre George.

La communauté T8 n'est pas tout à fait évidente à caractériser, d'autant que les sous-thèmes qui la composent ont une affinité assez forte avec ceux de la communauté thématique précédente. Dans ce cas-ci, l'approche est, comme dans la précédente, *plutôt inter-urbaine*, et la présence du n-gramme « système urbain » (le sommet ayant le degré pondéré le plus élevé de la communauté) peut rappeler les notions de « réseau urbain » ou d'« armature urbaine » (il est d'ailleurs connecté à cette dernière) présents dans la communauté précédente. On retrouve l'idée des villes comme éléments structurants de l'espace avec les syntagmes d'« organisation de l'espace », d'« échelle nationale » ou encore d'« échelle régionale ». Contrairement à la thématique précédente, plus diverse du point de vue des tailles de villes, cette thématique-ci semble plus orientée vers le haut de la hiérarchie urbaine : « grandes agglomérations », « grandes métropoles », « aire métropolitaine », « aire urbaine » s'y inscrivent, tandis qu'aucun syntagme évoquant un niveau intermédiaire ou inférieur n'est présent. Plusieurs syntagmes renvoient à une vision dynamique de la ville, qu'il s'agisse du « développement urbain ou développement de la ville », de la « croissance urbaine » ou du « processus d'urbanisation ». Dans le même temps, certains syntagmes relèvent plutôt d'une approche intra-urbaine : « morphologie et formes urbaines » (dont la centralité n'est pas négligeable, avec un degré pondéré qui le place en quatrième position au sein de la communauté), « vie urbaine », « structure urbaine » ou encore « milieu urbain ». Le syntagme des « fonctions ou activités urbaines » pourraient quant à lui s'inscrire dans les deux perspectives – l'étude des fonctions à une échelle inter-urbaine ou la localisation des fonctions au sein de l'espace urbain. La thématique est aussi marquée par des syntagmes assez généraux et peu discriminants au sein d'un corpus de géographie urbaine : « espace urbain » (le syntagme le plus fréquent de la thématique), « fait urbain » (le syntagme ayant le deuxième plus fort degré pondéré de la communauté),

⁴⁶ Le degré d'un sommet est égal au nombre de liens qui relie ce sommet à d'autres. Plus le degré d'un sommet est élevé et plus celui-ci est relié à un nombre de sommets, et donc plus il est central (même si la centralité de degré n'est pas, loin s'en faut, la seule mesure de centralité qui existe). Un degré pondéré prend en compte la valeur des liens : c'est donc le nombre de liens pondéré par cette valeur.

« géographie humaine », « géographie urbaine » ou encore « espace géographique ». Ainsi, cette communauté thématique relève à la fois d'une sorte de *géographie urbaine généraliste*, d'une focalisation particulière sur le haut de la hiérarchie urbaine, les *grandes villes et les métropoles*, et relève peut-être aussi d'une *géographie urbaine plus systémique*, telle qu'elle s'est déployée chez les tenant.es d'une approche de « géographie théorique et quantitative »⁴⁷ à partir des années 1970 — on peut penser à Denise Pumain — inspirée par la pensée des « villes comme systèmes dans des système de villes », pour reprendre la formule du géographe anglo-américain Brian Berry.

La communauté T1 présente un ensemble de syntagmes ancrés dans une *approche intra-urbaine*, dont la particularité tient notamment à une déclinaison de sous-thématiques liées aux « quartiers de la ville ». Dans l'ensemble, la thématique semble s'organiser autour de différentes logiques dichotomiques : autour de questions de centralité, entre ce qui relève de quartiers centraux d'une part (« centre-ville ou quartier central » — syntagme le plus fréquent ici, « nouveau centre », « zone ou espace central ») et de « quartiers périphériques » d'autre part, mais aussi autour d'une logique de temporalité — entre quartiers anciens (« centre historique ou ancien », « habitant ancien », « quartiers anciens », « ville vieille et ancienne ») et nouveaux (« ville nouvelle », « constructions nouvelles », « nouveau quartier », « nouveau centre »). D'autres syntagmes permettent aussi de préciser les fonctions assumées par certains quartiers : « centre d'affaires », « quartiers ou zones résidentielles », « espaces verts » (le syntagme ayant le plus fort degré pondéré ici) ou encore, de façon moins explicite mais qui suggère la question des centralités commerciales, « centre commercial ou grande surface ». D'une certaine manière, la thématique semble aussi évoquer les changements intra-urbains qui, entre « rénovation urbaine » et « constructions nouvelles », articulent ville héritée et ville récente et contribuent à transformer le « paysage » et le « tissu urbain ». Il faut noter enfin la présence de trois syntagmes dont la place dans la thématique n'est pas évidente à interpréter et qui touchent à la circulation, à la route et au ferroviaire (« réseau routier, circulation, axes », « voie ferrée et chemin de fer », « voies de communication, circulation »). Il y a sans doute ici une limite, qui tient à la fois aux aléas de la détection de communautés ainsi qu'aux opérations de regroupement que nous avons effectuées sur les syntagmes, ce qui a particulièrement été le cas pour les trois ci-dessus. Hormis les liens qui existent entre eux (principalement « voie ferrée et chemin de fer » avec « voies de communication, circulation » d'une part, et « voies de communication, circulation » et « réseau routier, circulation, axes » d'autre part, ce qui peut notamment s'expliquer par nos regroupements), ces catégories sont aussi liées à d'autres syntagmes, notamment « ville vieille et ancienne » ou « tissu urbain ». On peut ainsi faire l'hypothèse qu'une partie des occurrences peut renvoyer à la question du réseau viaire ou ferré (ainsi qu'aux gares) au sein de l'espace intra-urbain.

La communauté T6 est celle qui contient le plus de n-grammes (44 au total). De manière générale, ils dessinent une thématique *des politiques urbaines, de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et des*

⁴⁷ Il est difficile de résumer cette approche en une seule note de bas de page. La « géographie théorique et quantitative », appelée aussi « analyse spatiale », constitue l'une des voies du renouvellement de la discipline à partir des années 1970, suite à la « crise » du paradigme classique. Ses défenseurs.ses s'inspirent des travaux qui ont été développés notamment dans le monde anglo-américain et scandinave. Ils et elles promeuvent un programme scientifique centré autour de la notion d'« espace géographique » et qui allie réflexion épistémologique (il s'agit en quelque sorte de solidifier la scientificité de la discipline pour la faire sortir de son statut, perçu et revendiqué, de « culture » savante) et *aggiornamento* méthodologique, principalement par le biais de la statistique et de la modélisation.

acteurs locaux et politiques. Le syntagme « politique urbaine » est le plus central, avec un fort degré pondéré, suivi par « économie mixte » qui renvoie en réalité généralement au groupe nominal plus long « société d'économie mixte ». Les syntagmes « agence d'urbanisme », « aménagement urbain et planification urbaine », de même que « collectivités locales et pouvoirs locaux » sont relativement centraux eux aussi et représentés parmi les 10 n-grammes ayant le degré pondéré le plus élevé dans cette communauté. Plusieurs sous-tendances se dégagent de l'ensemble. Une première rapproche des syntagmes liés aux acteurs et institutions du pouvoir local ou territorial, de l'aménagement et des politiques urbaines : « collectivités locales et pouvoirs locaux », « pouvoirs publics et politiques », « collectivités territoriales », « conseil municipal », « communauté urbaine », « syndicat intercommunal », « agence d'urbanisme », « économie mixte ». Une seconde renvoie donc à l'univers de l'aménagement urbain, de la régulation et de l'organisation des villes : « politique urbaine », « projet urbain », « aménagement urbain et planification urbaine », « occupations des sols et POS », « schéma directeur et plan d'aménagement », « plan et outils d'urbanisme », « équipements collectifs, publics, urbains », « transports collectifs, communs, publics, urbains », etc. Il semble enfin qu'une troisième tendance soit assez marquée — dont on peut se demander si elle ne s'autonomiserait pas dans le cas d'une détection de communautés plus fine — et qui relève des questions de logement, d'immobilier et de foncier : « logements sociaux », « construction de logements », « immobilier », « habitat collectif », « grands ensembles », « habitat individuel », « foncier », etc. C'est la thématique qui nous intéressera le plus dans les développements qui suivent parce qu'elle témoigne d'une appropriation des enjeux d'action publique urbaine au sein de la production scientifique ordinaire des géographes.

La communauté T2 s'organise autour d'une double thématique. La plupart des n-grammes qui la composent s'articulent autour d'une problématique économique, des « activités économiques », du « développement ou croissance économique », de l'« économie locale et économie urbaine », des entreprises — « grandes » et « petites » — et de l'emploi (« marché du travail », « taux de chômage », « création d'emplois »). Un autre ensemble, restreint essentiellement à deux syntagmes, traite d'aménagement : « aménagement du territoire » (dont le degré pondéré est assez élevé qui place le n-gramme en 4^{ème} position) et « politique d'aménagement ». Si ces deux derniers sont, sans surprise, connectés entre eux de manière privilégiée, l'« aménagement du territoire » montre aussi une proximité importante avec le « développement ou la croissance économique » et les « activités économiques ». Dans cette perspective, on peut faire l'hypothèse que l'aménagement est appréhendé comme un levier du développement des territoires, que ce soit à l'« échelle locale » (autre syntagme de la communauté) ou à l'« échelle nationale » — syntagme de la communauté 8 néanmoins connecté à « aménagement du territoire ».

La communauté T3 peut être résumée autour de la catégorie la plus fréquente de l'ensemble, « structure ou classe ou groupe social ». En effet, les syntagmes qui la composent convergent essentiellement autour de la stratification sociale des « catégories et structures socioprofessionnelles » — des « cadres » aux « ouvriers et employés » en passant par les « classes moyennes » — mais aussi de catégories sociales liées aux structures démographiques (« jeunes », « personnes âgées »).

La communauté T5 a des orientations ruralistes, le syntagme le plus central en termes de degré pondéré étant « population rurale ». Bon nombre des autres n-grammes concernent le champ

de la ruralité : « milieu rural », « exode rural », « communes rurales », « monde rural », « agriculture », « espace rural ». Mais l'on note dans le même temps la présence de syntagmes qui renvoient plutôt à une géographie de la population et à la démographie : « croissance démographique », « taux de croissance », « recensement », « accroissement naturel » ou encore « évolution démographique ». Il est possible que ce dernier ensemble puisse former une communauté à part, mais on peut aussi interpréter sa présence à proximité de la thématique rurale au travers d'une problématique ville-campagne, qui a fait partie de l'agenda scientifique de la géographie française à de multiples reprises dans la période considérée, et qui pourrait transparaître au travers de quelques autres syntagmes, comme « migrations », « migrations alternantes » et « exode rural ». L'ensemble questionnerait alors les effets de la croissance démographique des villes sur les espaces ruraux. Dans tous les cas, la présence d'une thématique rurale au sein d'un corpus urbain laisse supposer l'existence d'une littérature si ce n'est hybride du moins problématisée autour d'une dialectique entre les catégories d'urbain et de rural — des « rapports ville-campagne » comme on le formulait par exemple dans les années 1960.

Enfin les communautés restantes sont relativement aisées à interpréter, et dessinent des thématiques distinctes et plutôt cohérentes. La communauté T0 est assez clairement organisée autour d'une géographie des commerces, des commerçants, de l'« équipement commercial », des « activités commerciales ». La communauté T4, quant à elle, relève d'une géographie industrielle.

1.3.3 Importance et évolution des communautés thématiques

Le champ de la géographie urbaine des années 1960 à 2000, du moins tel qu'il est donné à voir dans le discours déployé dans les textes des principales revues de la discipline, apparaît ainsi structuré en différentes tendances. Ces dernières relèvent à la fois de différenciations thématiques mais aussi d'approches distinctes — par exemple entre des perspectives intra- et inter-urbaines. Les thématiques identifiées ne sont bien sûr pas égales en termes de distribution au sein du corpus. La plateforme CorText permet d'associer les documents aux communautés détectées, en mesurant la proximité entre chaque document et la composition de chaque communauté : deux possibilités sont alors offertes, la première consistant à associer les communautés les plus proches d'un document donné ; la seconde sélectionnant, de manière exclusive, la communauté ayant la plus forte proximité pour chaque document. Dans tous les cas, cette proximité doit atteindre ou dépasser un certain seuil, ce qui laisse une partie des documents sans association.

Ces affiliations appellent plusieurs commentaires. Tout d'abord, il faut garder à l'esprit que les articles que nous étudions peuvent ressortir à plusieurs thématiques entremêlées — c'est d'ailleurs le cas, nous le verrons, pour l'immense majorité des articles, même si le nombre de thématiques associées peut-être plus ou moins élevé. Par ailleurs, et notamment si l'on choisit de ne considérer, pour chaque article, qu'une seule affiliation thématique, le résultat obtenu est évidemment très schématique et constitue une simplification considérable de la richesse du corpus et de chaque texte qui le compose. Néanmoins, les vérifications empiriques que nous avons pu effectuer sur ces associations automatisées laissent paraître des résultats plutôt pertinents : en général, l'affiliation thématique semble assez bien correspondre à la coloration discursive dominante des textes telle qu'on peut l'observer en parcourant les textes *in-extenso*. Aussi, si ces opérations restent une simplification, il s'agit d'une simplification relativement efficace, qui permet de donner plus de lisibilité au corpus.

L'affectation d'une thématique à chaque article permet d'obtenir un tableau synoptique de l'importance relative de chacune d'entre elles dans la période (Figure 1-6).

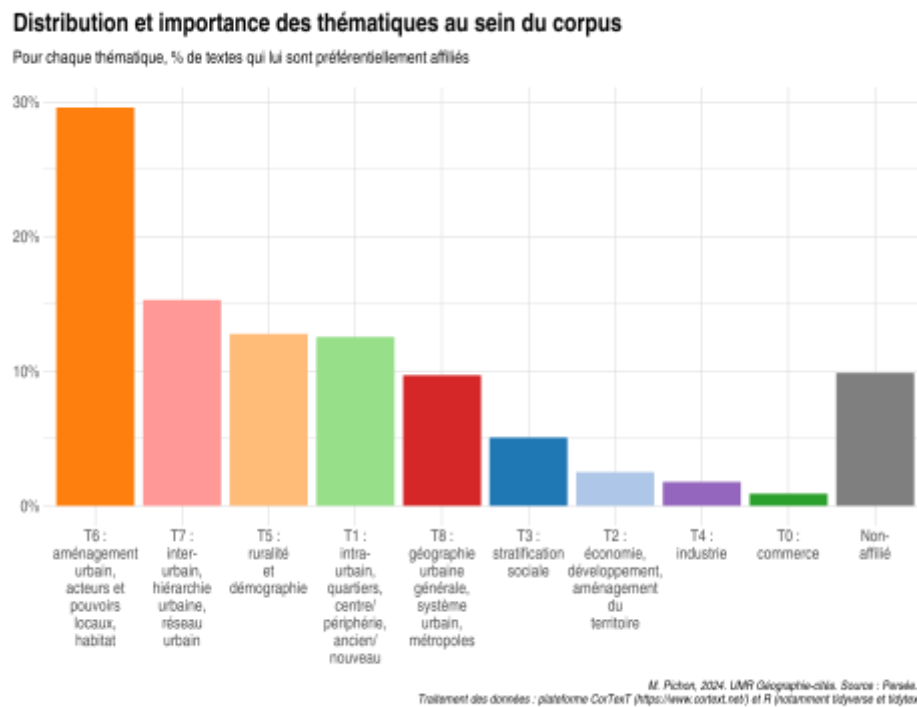


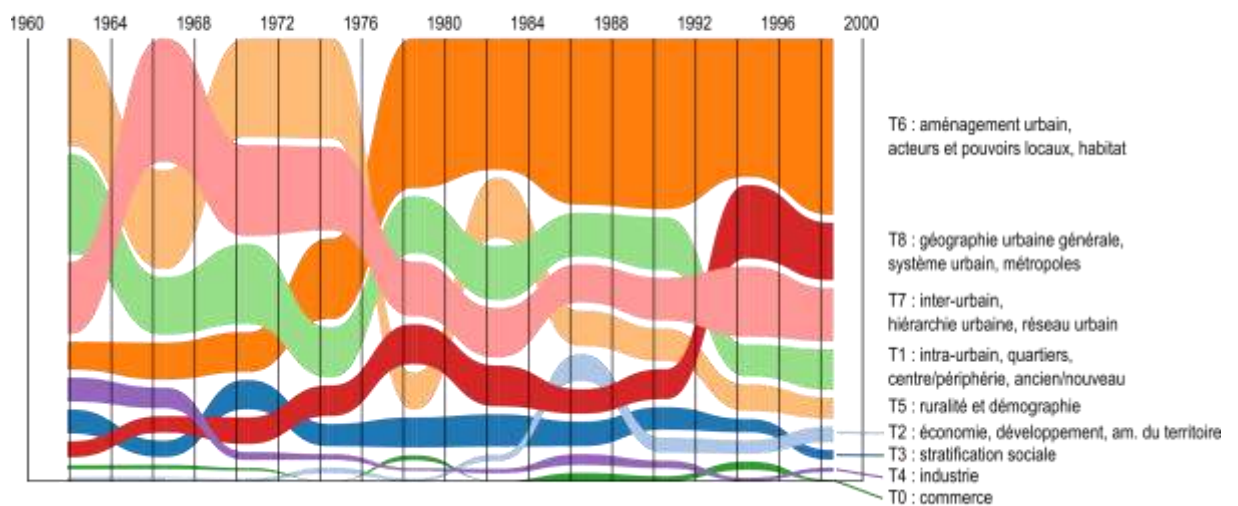
Figure 1-6. Distribution et importance des thématiques au sein du corpus

Près d'un tiers du corpus se rapproche préférentiellement de la thématique « aménagement urbain, acteurs et pouvoirs locaux, habitat », soit un total de 519 articles. La thématique est néanmoins composée de plus de n-grammes que les autres, ce qui peut produire un effet de « prime » au nombre : dans la mesure où les syntagmes qui la composent sont divers et nombreux, il est possible qu'elle puisse embrasser une plus grande diversité de textes. Plus des deux tiers des textes se rapprochent de l'une ou l'autre des quatre premières thématiques : en plus de celle déjà évoquée se démarquent ainsi une géographie inter-urbaine des hiérarchies et réseaux urbains (environ 15% du corpus), une géographie liant ville et rural (environ 12,5%) et une géographie intra-urbaine des quartiers et de leur place au sein de l'espace urbain et des temporalités urbaines (environ 12,5%). En ajoutant la thématique de géographie urbaine générale, qui représente autour de 10% du corpus, on recoupe ainsi 80% de ce dernier, soit l'immense majorité des textes si l'on note que 10% du corpus reste non-assigné. Les thématiques de la stratification sociale, du développement économique, de l'industrie et du commerce restent assez marginales, constituant toutes ensemble environ 10% de l'ensemble des textes.

Cette distribution évolue dans le temps. Le graphique d'évolution ci-dessous (Figure 1-7) permet d'apprécier dans le même temps la part occupée par chaque thématique au fil du temps, ainsi que de visualiser immédiatement son classement au sein de l'ensemble des thématiques identifiées. De manière générale, les thématiques centrées autour de la stratification sociale, de l'industrie, du commerce et du développement économique restent relativement minoritaires tout au long de la période, même si des variations existent au fil de cette dernière. En revanche, plusieurs

thématiques connaissent des évolutions plus notables et des changements conséquents en termes d'importance au sein du champ. L'élément le plus marquant est la montée en puissance de la thématique 6 — aménagement urbain, acteurs et pouvoirs locaux, habitat — relativement mineure au début des années 1960 mais qui croît au cours des années 1970 pour finir par occuper la place majeure de la fin des années 1970 à la fin des années 1990. L'importance générale de cette thématique, aperçue plus haut, a donc une chronologie précise, marquée par un tournant décisif lors de la décennie 1970. Cette sensibilité croissante à des enjeux plus spécifiquement urbanistiques ou relevant de la question et des acteurs.trices des politiques urbaines rappelle la forte croissance de la part des géographes urbain.es déclarant, au sein des *Répertoires*, des mots-clés liés à l'« urbanisme », à l'« aménagement urbain » et aux « politiques urbaines » que nous avons mis en exergue plus haut (1.1.2.2, p. 47).

Évolution de la distribution des communautés thématiques dans la période (1960-2000)



M. Pichon, 2024, UMR Géographie-cités. Source : Persée.fr
Graphique généré avec CorTex7, modifié avec Inkscape.

Figure 1-7. Évolution de la distribution des communautés thématiques dans la période (1960-2000)

L'autre principale tendance à la hausse concerne la thématique 8 — géographie urbaine générale, système urbain, métropoles — qui reste relativement moyenne jusqu'à la fin des années 1980 pour connaître une forte hausse dans les années 1990 et se hisser au deuxième rang des thématiques les plus représentées dans le corpus.

Les thématiques 7 et 5 adoptent quant à elles plutôt une tendance à la baisse durant la période : après un pic au milieu des années 1960 — cela confirme ce que nous disions plus haut à son égard — la thématique « inter-urbain, hiérarchie urbaine, réseau urbain » décroît pour se maintenir de façon à peu près stable comme troisième thématique structurante du corpus à partir de la fin des années 1970.

Quant à l'ensemble formé autour des thèmes de la « ruralité » et de la « démographie », celui-ci connaît des fluctuations plus importantes après avoir été relativement dominant dans les années 1960 et jusqu'au milieu des années 1970. Il entame néanmoins un fort déclin à partir du milieu des années 1980.

Enfin, la thématique 1 « intra-urbain, quartiers, centre/périphérie, ancien/nouveau » se trouve généralement dans une position médiane tout au long de la période, avec toutefois une plus forte représentation dans la décennie 1980.

Les résultats ci-dessus sont valables pour une logique d'assignation unique des thématiques aux textes. Comme nous l'avons précisé plus haut, l'assignation opérée par CorText s'appuie sur une mesure de la proximité de chaque texte avec chaque thématique identifiée et comprend un seuil minimal de proximité pour associer textes et thématiques. Or, plusieurs thématiques peuvent passer ce seuil pour un même texte, et l'on imagine aisément qu'un texte donné puisse entretenir des proximités avec des thématiques plurielles, de manière inégale : pour le dire plus simplement, un texte dont le contenu dominant a trait à l'urbanisme peut comprendre aussi une certaine proximité — moindre — à une autre thématique, comme le commerce ou la stratification sociale par exemple. Si l'assignation unique permet de simplifier le corpus et de retenir les thématiques les *plus proches* pour chaque texte, une approche plus ouverte qui prend en compte tous les niveaux de proximité permet d'avancer aussi sur la compréhension du corpus. C'est ce que nous proposons de voir ici.

Quand on considère les assignations de façon non-exclusive, il ressort que chaque texte se trouve affilié en moyenne à environ 7,14 thématiques sur les 9. Ainsi, il existe une forte hétérogénéité thématique au sein de chaque texte : pour schématiser, la grande majorité des textes sont innervés de thématiques diverses, même si chacun relève d'une spécialisation dominante. Mais les thématiques ne sont pas égales de ce point de vue, et certaines sont plus uniformément partagées que d'autres : ainsi, si plus de 4 textes sur 5 évoquent les thématiques 6 et 7, moins de la moitié d'entre eux comprennent des incursions dans le champ de l'« industrie » (T4) ou du « commerce » (T0). Ces éléments complémentaires affinent la compréhension du corpus en autorisant à distinguer plus avant des champs dominants et des champs dominés. *In fine*, on peut considérer cet ensemble comme une appréhension de la probabilité d'apparition des thématiques dans les textes : lorsque l'on entreprend la lecture d'un texte de géographie urbaine entre 1960 et 2000, il est assez probable que soient évoquées des questions d'aménagement urbain, de pouvoir local, ou encore de hiérarchie urbaine ou de relations inter-urbaines ; en revanche on tombera plus rarement sur des textes s'intéressant — même ponctuellement — au commerce et à l'industrie.

Enfin si la pluri-assignation est partagée pour l'ensemble des textes — la moyenne de 7,14 thématiques par texte évoquée ci-dessus — elle varie elle-même en fonction des thématiques considérées. Toutes ne sont en effet pas égales de ce point de vue et la plus ou moins grande « indépendance » des thématiques peut être appréciée sur la Figure 1-8 ci-dessous

Une pluralité thématique plus ou moins forte au sein des textes

En moyenne, chaque texte est assigné à 7,14 thématiques.
Le graphique permet de situer chaque thématique par rapport à cette moyenne (= 1 ici).

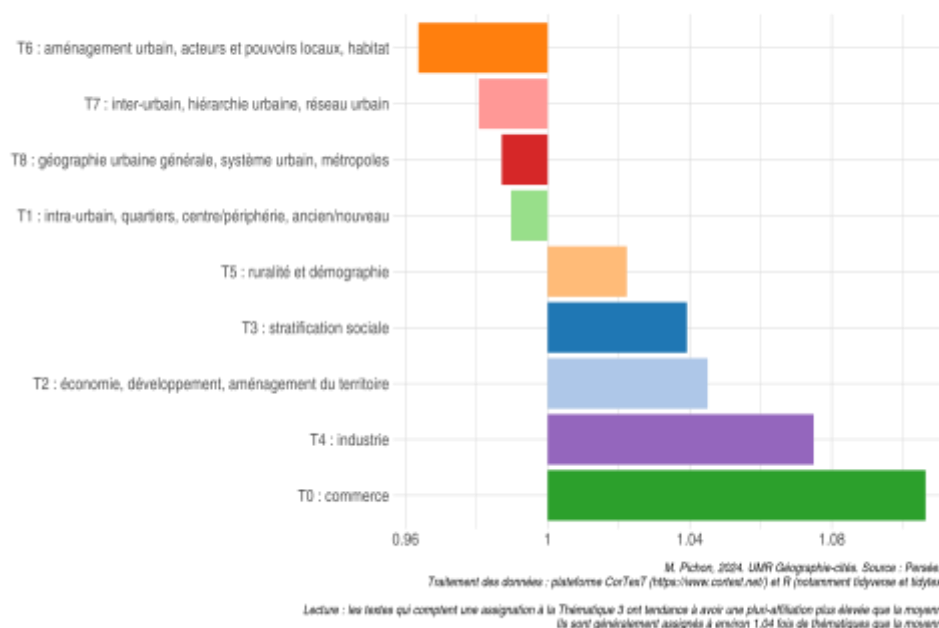


Figure 1-8. Une pluralité thématique plus ou moins forte au sein des textes

Après avoir calculé le nombre moyen de thématiques par texte pour l'ensemble du corpus, nous avons fait la même opération en regroupant les textes par thématique : par exemple, pour l'ensemble des textes qui sont assignés à la thématique 6, il s'est agi de calculer le nombre moyen de thématiques auxquels ils se rattachent. Le graphique représente alors le rapport entre ce nombre moyen par thématique et le nombre moyen pour l'ensemble du corpus : une thématique pour laquelle ce rapport serait égal à 1 correspondrait donc à une thématique pour laquelle le nombre moyen de pluri-assignations est égal à la moyenne de l'ensemble du corpus. On identifie ainsi aisément des écarts à la moyenne, et notamment des écarts positifs qui sont plus intenses que les écarts négatifs. Concrètement, quatre thématiques ont des écarts négatifs, c'est-à-dire qu'elles sont, par rapport à la moyenne, plus « seules » ou « indépendantes » lorsqu'elles apparaissent dans les textes — les textes qui les incluent ont un nombre moyen de thématiques moins élevé que dans l'ensemble du corpus — : il s'agit des thématiques qui semblent les plus directement « urbaines », qu'elles soient centrées sur une dimension aménagiste, inter-urbaine, intra-urbaine ou de géographie urbaine plus générale. À l'inverse, cinq thématiques ont des écarts positifs par rapport à la moyenne : les textes qui évoquent l'une ou l'autre de ces thématiques ont donc tendance à être affiliés à plus de thématiques que la moyenne. Or, ces cinq thématiques sont précisément celles pour lesquelles l'« urbain » semble être moins central : ruralité, développement économique, stratification sociale, industrie ou commerce. Pour certaines d'entre elles, ce sont aussi des thématiques assez marginales dans le corpus. En quelque sorte, elles apparaissent donc moins « indépendantes », et leur évocation est tendanciellement moins détachée de l'évocation d'autres sujets ou problématiques, tandis que les thèmes plus urbains ont plus tendance à se « suffire » à eux-mêmes. On peut faire l'hypothèse que la moindre indépendance est révélatrice d'une position plus périphérique dans le corpus : à la fois, peu de textes sont majoritairement spécialisés dans des

thématiques comme le commerce et l'industrie, ce qui n'empêche pas que ces dernières soient évoquées. Mais lorsqu'elles le sont, elles se trouvent généralement dans une position beaucoup plus incidente et diffuse. *In fine*, il apparaît que la thématique 6 est la plus « indépendante » : s'il ne faut pas négliger un effet de nombre — c'est la communauté thématique qui compte le plus de n-grammes, elle est donc plus « facilement » trouvable dans les textes — cela signale une forme de spécialisation un peu plus poussée que pour d'autres.

*
* * *

Ce premier chapitre a permis d'établir l'importance de la spécialisation urbaine au sein du champ disciplinaire de la géographie, tout comme sa dynamique de croissance tout au long de la période étudiée — tant dans l'ordre de l'autodéclaration, par les géographes, de leurs thématiques privilégiées que dans l'observation distanciée de ce qu'ils et elles ont publié de 1960 à 2000.

Surtout, il permet d'objectiver une préoccupation croissance des tenant.es de la géographie urbaine pour des thématiques, des objets et des problématiques qui relèvent de l'action aménagiste et urbanistique. Au sein des grandes thématiques abordées par les tenant.es d'une géographie urbaine, on note d'abord que beaucoup de syntagmes renvoient à des éléments qui furent, à des moments divers, des « catégories de l'action ». On note surtout que la thématique la plus évocatrice de l'action publique urbaine (au travers de syntagmes qui en évoquent notamment les acteurs.trices et les institutions) connaît une ascension notable à partir du tournant 1970 pour atteindre, à la fin de cette même décennie, une position prépondérante au sein des textes publiés dans les revues de géographie.

Au terme de cette première série d'analyses, nous proposons donc d'étudier plus avant cette communauté thématique (T6) qui regroupe les syntagmes liés à l'aménagement urbain et aux politiques urbaines et qui suggère que la recherche géographique s'en est largement appropriée les objets et les enjeux. Il reste donc à voir comment s'est faite cette appropriation. Dans le chapitre suivant, c'est sur ce sous-corpus de 519 textes que nous travaillons et auquel nous faisons référence (en l'appelant aussi parfois « corpus urbanistique », « thématique urbanistique »), hormis lorsqu'il est fait explicitement référence au « corpus d'ensemble », qui renvoie quant à lui à la totalité des 1769 articles circonscrits au départ.

Ce chapitre vise à mieux qualifier ce sous-corpus et à en cerner les logiques discursives, non seulement de manière globale mais aussi et surtout dans leurs évolutions progressives. Nous proposons ensuite d'éprouver l'hypothèse de la mixité des objets — à la fois objets savants et « problèmes » publics — au travers d'une histoire croisée de l'action publique urbaine et des mots des géographes.

2 Chapitre 2. S'appropriier les objets et les questions de l'action publique urbaine : retour sur des logiques discursives du champ disciplinaire

Ce chapitre s'organise en deux temps principaux. Dans une première partie (2.1), nous identifions les principaux syntagmes mobilisés dans le sous-corpus (T6) identifié au terme du chapitre précédent, ainsi que ceux qui lui sont plus particulièrement spécifiques. Surtout, nous tâchons de replacer leur usage dans une perspective diachronique, et proposons notamment d'identifier des classes thématico-chronologiques, qui correspondent à des « moments » plus ou moins cohérents de l'histoire discursive du champ. À l'aide de l'ensemble de ces analyses, nous mettons ensuite à l'épreuve l'hypothèse d'une certaine *correspondance* de ces « moments » avec les différentes configurations historiques du champ de l'action publique urbaine — la manière dont se configurent ses objectifs-clés, ses problématiques, ses référentiels à chaque moment *t* (2.2).

2.1 Déplier le discours : caractéristiques majeures et évolutions principales

L'analyse détaillée de ce sous-ensemble thématique et des logiques sémantiques qui le structurent peut prendre plusieurs formes. En premier lieu, on peut commencer par mettre en exergue les syntagmes et catégories qui y sont les plus représentées, de façon plus lisible que sur le graphe des communautés thématiques présenté plus haut.

Ainsi, la Figure 2-1 présente, à gauche, les syntagmes et catégories les plus représentées au sein de la thématique en fréquence simple (le nombre d'apparition de ces syntagmes rapporté à au nombre de textes appartenant à la thématique, soit 519). Pour un grand nombre, leur forte apparition n'est pas spécifique et reflète plus généralement leur grande présence au sein de l'ensemble du corpus : c'est le cas par exemple pour le « centre ville ou quartier central », les thèmes du « réseau routier, circulation, axes », le syntagme d'« espace urbain » ou encore « grandes villes ». Le graphique de droite permet de spécifier les syntagmes et catégories qui sont plus propres à la thématique en question, en mettant en valeur celles et ceux qui y sont surreprésentés par rapport aux autres thématiques⁴⁸. Il en ressort que les textes correspondant à cette thématique se préoccupent *plus que les autres textes du corpus* à des enjeux de « politique urbaine » entendus dans un sens large : tant du point de vue des instances politiques à différentes échelles (municipalités, collectivités locales, départementales, régionales ; sociétés d'économie mixte, agences d'urbanisme), que des instruments permettant l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique (plan, outils d'urbanisme, schéma directeur, plan d'occupation des sols) ou encore des objets constituant la finalité de cette politique (espaces publics, espaces verts, logement, équipements...). Ces éléments

⁴⁸ Pour obtenir ce graphique, on sort d'une logique de fréquence simple pour privilégier une méthode connue sous l'acronyme « *tf-idf* » – *term frequency-inverse document frequency*. Sa formule est la suivante : $tf-idf_{i,d} = tf_{i,d} \cdot \log(n_d / df_i)$. On calcule en premier lieu la *term frequency*, la fréquence simple d'apparition d'un syntagme au sein d'une thématique ; puis l'*inverse document frequency*, qui consiste à évaluer la présence du syntagme dans les différents documents étudiés (ici, les thématiques que nous avons pu circonscrire) : pour ce faire, on calcule le logarithme de l'inverse de la proportion de documents du corpus contenant le syntagme, soit le nombre total de documents sur le nombre de documents où le syntagme apparaît. Le *tf-idf* constitue enfin le produit de *tf* et *idf*. Dans la mesure où l'*idf* est calculé sous la forme logarithmique, un syntagme qui apparaît dans tous les documents se trouve évincé de la mesure finale du *tf-idf* (puisque son *idf* est égale à $\log(1)$ soit 0, le produit $tf \cdot idf$ est donc lui aussi égal à 0). Cette méthode permet donc de mettre à l'écart les syntagmes qui ne sont spécifiques à aucune thématique car présents dans toutes.

viennent ainsi confirmer l'idée d'une thématique fondée autour et animée par des enjeux d'action (notamment publique) liée à l'espace urbain.

Syntagmes et catégories dominantes dans la thématique (T6) « aménagement urbain, acteurs et pouvoirs locaux, habitat »

56,1% des textes mentionnent les « collectivités locales et pouvoirs locaux »

Le syntagme « espaces publics » a le score tf-idf le plus élevé : il est particulièrement spécifique à la thématique T6, plus qu'aux autres thématiques

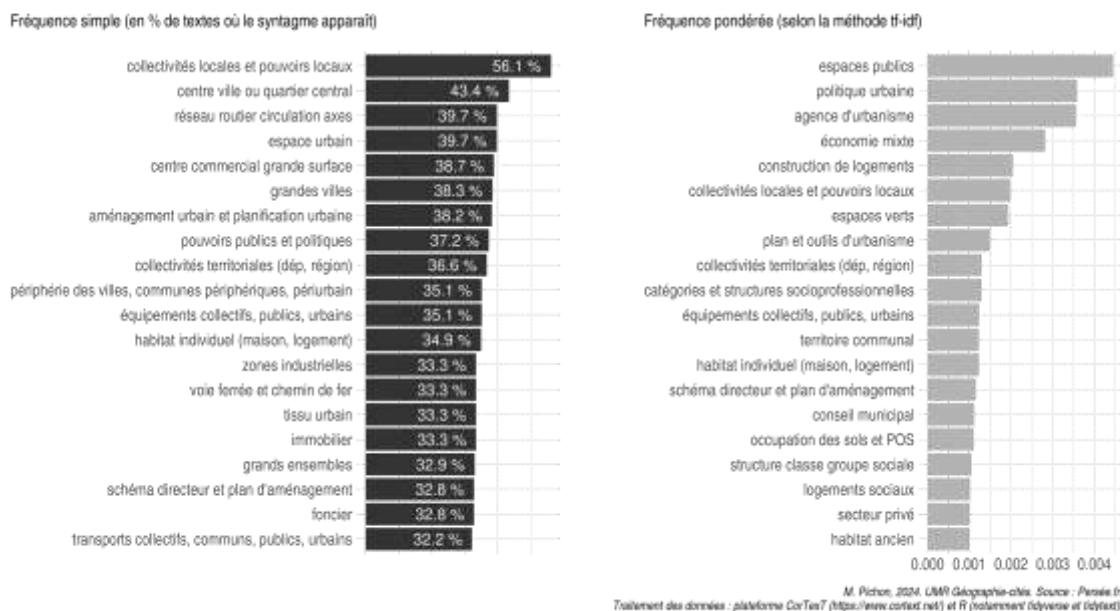


Figure 2-1. Syntagmes et catégories dominantes dans la thématique T6

2.1.1 L'évolution des syntagmes les plus fréquents

Le graphique n'offre néanmoins qu'une vision statique et anhistorique de la thématique en question. Afin d'historiciser cette structuration sémantique, on peut retracer l'évolution des principaux syntagmes qui la composent. Les graphiques ci-dessous (Figure 2-2) permettent d'apprécier l'évolution de fréquence d'apparition des vingt premiers syntagmes de la thématique selon un découpage en huit sous-périodes d'un même intervalle de 5 années⁴⁹. Pour en faciliter la lecture et la comparaison, la fréquence de chaque période a été normalisée (0 correspond à la moyenne des fréquences pour une sous-période donnée, aussi plus la valeur s'élève au-dessus de la ligne rouge, et plus le syntagme a une présence forte relativement à la sous-période considérée).

⁴⁹ Ce qui donne donc les groupes suivants : [1960-1965], [1965-1970], [1970-1975], [1975-1980], [1980-1985], [1985-1990], [1990-1995], [1995-2000]. La première période, à la différence des autres, comprend donc 6 années.

Évolution des principaux syntagmes

NB : pour faciliter la comparaison entre périodes, les fréquences sont normalisées (moy. = 0, $\sigma = 1$).



M. Pichon, 2024. UMR Géographie-cités. Source : Persée.fr. Traitement des données : plateforme CoText (<https://www.cotext.net/>) et R (notamment tidyverse et tidytext).

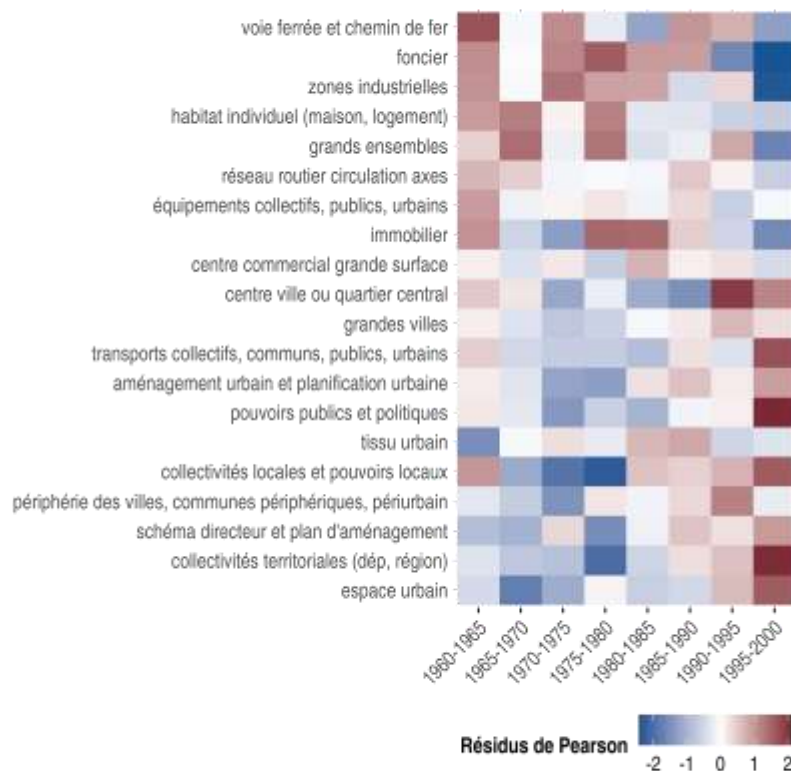
Figure 2-2. Évolution des principaux syntagmes

Beaucoup de ces syntagmes ne sont pas spécifiques à la thématique urbanistique et se retrouvent en bonne place dans d'autres thématiques — l'« espace urbain », par exemple, constitue un syntagme important dans l'ensemble du champ urbain de la géographie. En outre, dans leur

grande majorité, en plus de la place qu'ils occupent dans l'ensemble de la période, ces syntagmes restent des éléments discursifs incontournables quelle que soit la sous-période considérée. Malgré tout, il n'en reste pas moins que se dessinent des évolutions dans le discours, que la matrice ci-dessous permet de synthétiser (Figure 2-3). Elle est obtenue en réalisant une analyse du chi-2 croisant les sous-périodes de cinq années et les vingt syntagmes les plus fréquents de la thématique urbanistique⁵⁰.

Évolution de la présence des 20 syntagmes les plus fréquents

Résidus d'un test du chi-2 croisant les périodes et les syntagmes



M. Pichon, 2024, UMR Géographie-cités. Source : Persée.fr.
 Traitement des données : plateforme CorText (https://www.cortext.net/) et R (notamment tidyverse et tidytext).

Figure 2-3. Évolution de la présence des 20 syntagmes les plus fréquents

Schématiquement, trois grands ensembles de syntagmes se détachent en termes de périodisation. Un premier groupe se distingue par plus grande présence qu'attendue du début des années 1960 au milieu ou à la fin des années 1980, avant d'être sous-représenté notamment dans la

⁵⁰ Plus précisément, le graphique présente les résidus de Pearson issus de l'analyse. Schématiquement, l'analyse du chi-2 vise à tester la relation entre deux variables qualitatives, en comparant la distribution des effectifs réels entre ces deux variables à une distribution sous hypothèse d'indépendance entre les variables. On calcule donc, à partir des effectifs totaux, un effectif théorique qui *devrait* être attendu pour chaque croisement entre les deux variables. Les résidus de Pearson représentent *schématiquement* la différence entre l'effectif réel et l'effectif attendu (le tout étant normalisé). En d'autres termes, plus le résidu est positif (en rouge ici), et plus il y a sur-représentation d'un syntagme dans une période donnée par rapport à ce que l'on serait en droit d'attendre si la distribution était aléatoire. À l'inverse, plus le résidu est faible, et plus le syntagme est sous-représenté dans la période correspondante.

période 1990. Il se compose de syntagmes qui renvoient à une dimension plutôt « structurelle » des espaces urbains : le foncier, l'industrie, l'habitat individuel, les grands ensembles, l'immobilier ou le réseau routier et les questions ferroviaires, les équipements collectifs ou publics. L'ensemble renvoie assez bien à une phase de la planification urbaine marquée par des objectifs assez « lourds » et ambitieux, par des grandes opérations (logement, industrie, infrastructures), portés par un État volontariste : équiper, loger, assurer les circulations, réguler le foncier. Un deuxième groupe tend à être légèrement surreprésenté dans les cinq premières années des années 1960, avant de connaître une phase de mise en retrait jusqu'au milieu des années 1980 pour se déployer plus fortement au cours des années 1990. Sont concernés les syntagmes relatifs aux centres villes, aux grandes villes, aux transports publics, à l'aménagement et la planification urbaine ainsi qu'aux pouvoirs publics.

Enfin, une dernière catégorie se caractérise principalement par sa sous-représentation jusqu'au milieu des années 1980 puis, à partir de là, par sa surreprésentation, surtout, pour une partie, dans la dernière moitié des années 1990. Elle concerne les collectivités locales et les pouvoirs locaux, la périphérie des villes, les schémas ou plans d'aménagement, les collectivités territoriales (au niveau départemental ou régional) et le syntagme d'« espace urbain ». De manière générale, et malgré une présence de la totalité des syntagmes sur toute la période, cette dernière se trouve ponctuée de teintes thématiques contrastées. Il semble notamment que les problématiques plus explicitement liées à l'action publique urbaine — ses acteurs et institutions (collectivités, pouvoirs locaux), ses instruments et processus (schémas, plans, planification, etc.) — se renforcent dans le dernier tiers de la période (grossièrement dans la période 1985-2000), ou tout du moins qu'elles y occupent une place plus importante qu'attendue. Bien que réparties de manière plus homogène, les thématiques plus « structurelles » que sont les questions d'habitat, d'infrastructures, de foncier ou encore d'industrie sont bien moins présentes qu'attendu à la toute fin de la période et caractérisent plutôt (relativement aux autres thématiques) les années 1960 et 1970.

2.1.2 L'évolution thématique du corpus urbanistique : esquisse à partir des 100 syntagmes les plus spécifiques

Les éléments précédents donnent déjà quelques indications sur les grandes dynamiques thématiques à l'œuvre entre les années 1960 et les années 1990. Pour autant, comme nous l'avons indiqué, ces syntagmes sont assez peu discriminants puisqu'on les retrouve dans de nombreuses communautés thématiques et dans l'ensemble du corpus avec des fréquences généralement élevées. Afin de mieux circonscrire les dynamiques propres à la thématique centrée sur des enjeux plus urbanistiques, nous proposons ici une exploration des syntagmes qui la caractérisent plus particulièrement.

Comme nous l'avons souligné plus haut, il est possible d'obtenir un ensemble de syntagmes plus spécifiques en privilégiant une approche par la *term frequency-inverse document frequency* (tf-idf), qui tient à la fois compte de la fréquence d'apparition d'un syntagme dans un ensemble donné (ici, la thématique urbanistique) ainsi que de sa présence dans l'ensemble du corpus. Nous choisissons ici de garder une liste de 100 syntagmes ayant la plus haute *tf-idf* au sein de la thématique urbanistique. La perte d'exhaustivité et de détail, assumée ici, est compensée par une meilleure lisibilité du panorama général des évolutions syntagmatiques au sein du corpus urbanistique.

Afin d'en avoir une vue synthétique, nous avons choisi de mener une analyse factorielle des correspondances (AFC) et une classification ascendante hiérarchique (CAH). Plus précisément, l'analyse des correspondances est réalisée à partir d'un tableau de contingence croisant les

différentes sous-périodes du corpus (en colonne) et l'ensemble des 100 syntagmes importants de la thématique urbanistique (en ligne). *In fine*, il s'agit de déterminer s'il est possible de délimiter des groupes de syntagmes sur la base d'une co-présence temporelle — une typologie thématico-chronologique : peut-on identifier des sous-périodes thématiques entre 1960 et 2000 ? Peut-on observer des associations de syntagmes en fonction de ces sous-périodes ?

À l'issue de l'AFC, on obtient 7 axes factoriels, dont le premier résume à lui seul 51,3% de la variation totale du tableau. Comme le montre la Figure 2-4, cet axe oppose très nettement l'ensemble des périodes comprises entre 1960 et 1980 d'une part, et les années 1990 d'autre part. Plus précisément, la principale contribution à ce premier axe tient aux trois pas de temps 1995-2000 (plus de 40% de contribution), 1975-1980 (environ 20%) et 1970-1975 (environ 15%). S'opposent ainsi particulièrement l'extrême fin de la période du corpus d'un côté et les années 1970 de l'autre. L'opposition est moins nette en ce qui concerne le deuxième axe, même si ce dernier est notamment polarisé par les deux pas de temps correspondant aux années 1980 sur le bas du plan factoriel (1985-1990 et 1980-1985). À l'autre extrémité, la sous-période correspondant au tout début du corpus (1960-1965) contribue de manière significative à la construction de l'axe. Enfin, le troisième axe oppose principalement les sous-périodes 1975-1980 et 1985-1990, et dessine plus largement un contraste entre la période 1975-1985 et la période 1985-1995. De manière générale, l'organisation du plan factoriel, la projection des différentes périodes et les distances qui les séparent (pour les axes 1 et 2) laissent entrevoir une certaine structuration sémantico-temporelle : le déploiement des syntagmes semble suivre une logique chronologique en forme de courbe depuis la période la plus ancienne (1960-1965) en haut à droite, pour rejoindre la période la plus récente (1995-2000) à gauche en passant par les périodes correspondant aux années 1980 dans le bas du plan.

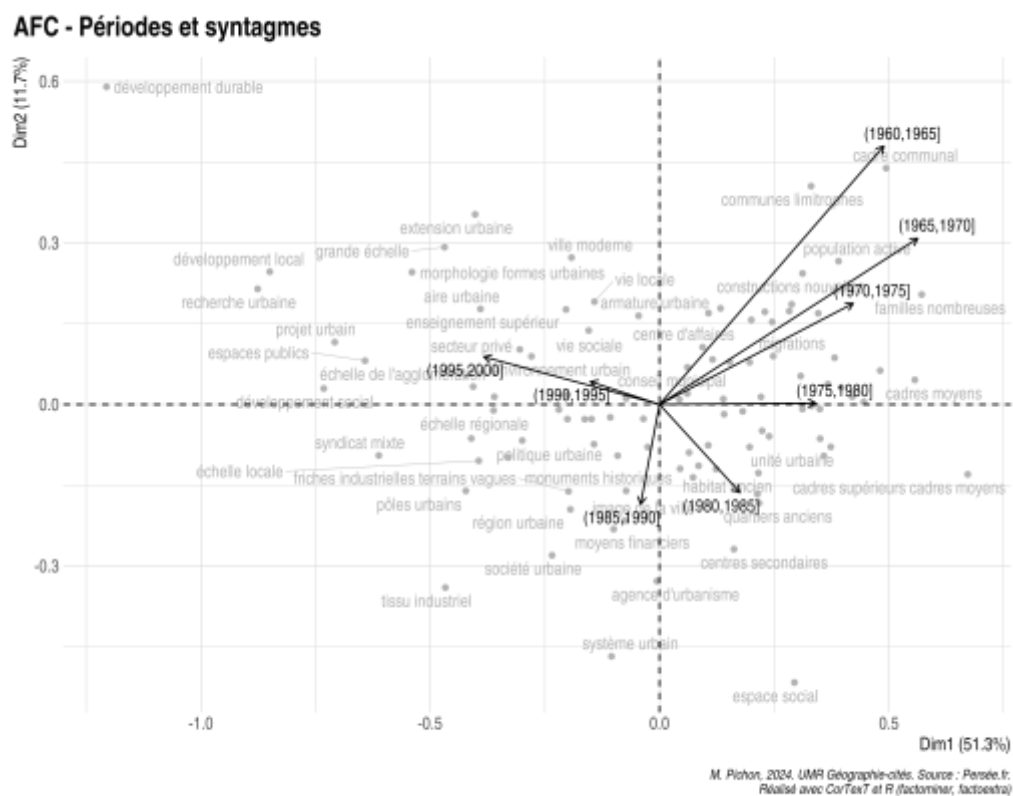


Figure 2-4. AFC sur les périodes et les syntagmes

Afin d'identifier des groupes de syntagmes qui puissent correspondre à ces évolutions temporelles, nous appliquons aux résultats de l'analyse factorielle une classification ascendante hiérarchique (CAH). Sur les 7 axes factoriels de l'AFC, seuls les 5 premiers ont été retenus, qui représentent 89% du total de la variation du tableau de contingence. Cette classification a pour objectif de rassembler les individus (ici les syntagmes) qui se ressemblent. Dans ce cadre-ci, il s'agit de minimiser la distance euclidienne entre les syntagmes au sein du plan factoriel : dans la mesure où leur projection sur le plan relève de leur inscription temporelle, cela revient donc à trouver des classes au sein desquelles les syntagmes soient les plus proches chronologiquement. En somme, cela permet de découper le corpus en différents groupes thématico-chronologiques. L'ensemble des 100 syntagmes est ainsi réparti en six classes distinctes à partir de l'algorithme d'agrégation de Ward, méthode la plus courante et qui permet de maximiser l'homogénéité intra-classe et l'hétérogénéité inter-classe (Groupe ElementR, 2014).

Ces classes peuvent être caractérisées de plusieurs manières. Dans un premier temps, et en raisonnant à partir de la projection sur le plan factoriel, on peut déterminer pour chacune d'entre elles les syntagmes « moyens » qui la composent, c'est-à-dire ceux qui sont le plus proches du centre de la classe — ce sont les « parangons ». Par ailleurs, on peut aussi mettre en exergue ceux qui, dans chacune des classes, s'éloignent le plus du centre des autres classes — ce que nous nommons des syntagmes « extrêmes ». Le tableau ci-après décrit chacune des classes à partir de ces deux types de syntagmes : nous retenons et classons ainsi les cinq « parangons » les plus proches du centre de la classe, et les cinq syntagmes de la classe qui sont les plus éloignés des centres des classes restantes (Tableau 2-1). Enfin, nous représentons aussi, pour chacune des classes, les syntagmes qui apparaissent le plus fréquemment au sein du corpus (Figure 2-5).

Tableau 2-1. Syntagmes parangons et extrêmes

Classe	Syntagmes parangons	Syntagmes extrêmes
Classe 1	recherche urbaine développement local projet urbain espaces publics développement social	développement durable développement social développement local recherche urbaine projet urbain
Classe 2	échelle de l'agglomération politique urbaine problèmes urbains échelle locale aire urbaine	ville moderne extension urbaine aire urbaine environnement urbain grande échelle
Classe 3	quartiers populaires image de la ville classes moyennes collectivités locales et pouvoirs locaux collectivités territoriales (dép, région)	tissu industriel système urbain friches industrielles terrains vagues monuments historiques région urbaine
Classe 4	personnes âgées création emplois plan et outils d'urbanisme espaces verts conseil municipal	vie locale processus d'urbanisation population résidente centres secondaires communes limitrophes
Classe 5	économie mixte unité urbaine métropoles d'équilibre quartiers anciens ségrégation sociale	espace social consommation d'espace cités ouvrières cadres supérieurs cadres moyens unité urbaine
Classe 6	cadres supérieurs et prof libérales communes de l'agglomération constructions nouvelles population totale vie urbaine	cadre communal familles nombreuses crise du logement population active construction de logements

Syntagmes et catégories les plus fréquentes au sein du corpus (pour chaque classe issue de la CAH)

Le syntagme « projet urbain », qui apparaît dans près de 20% des textes du corpus, fait partie de la classe 1

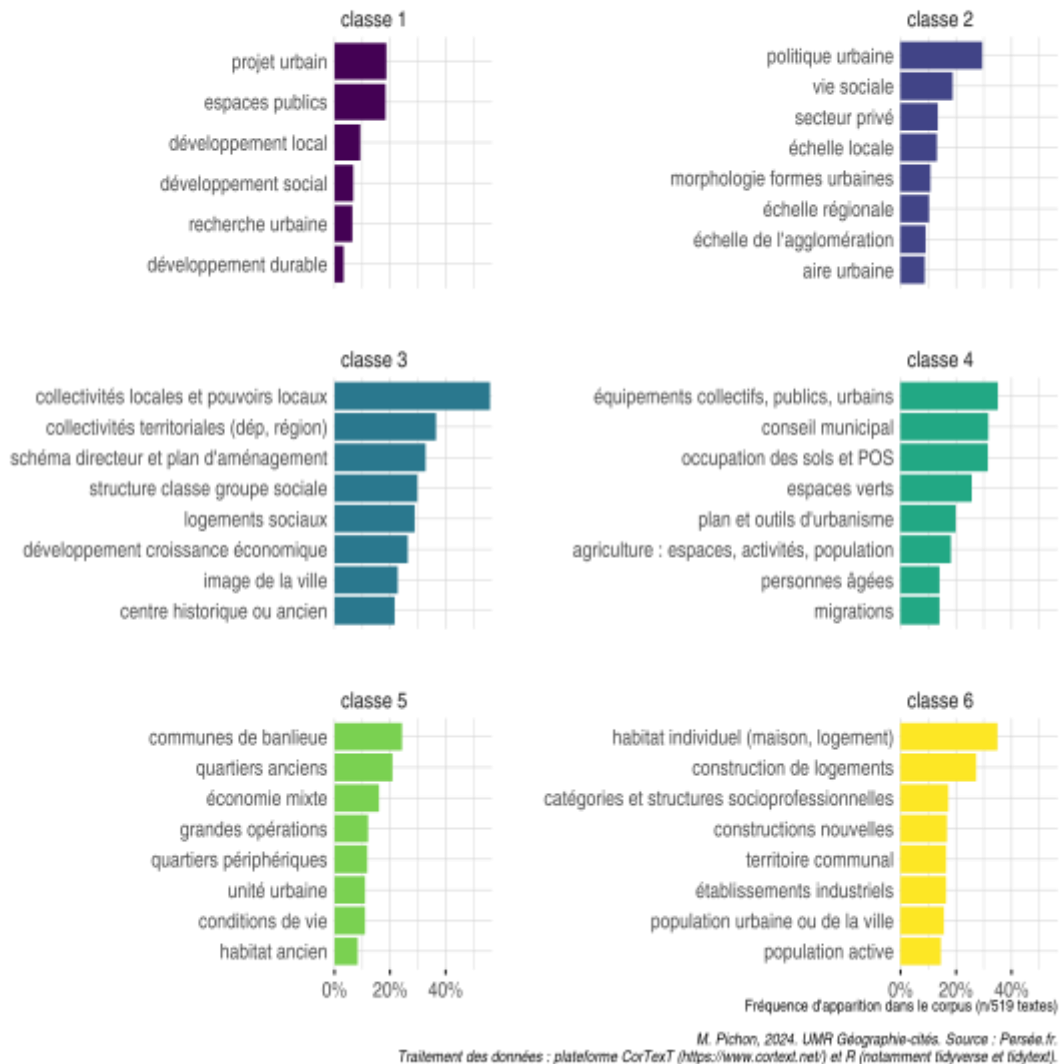


Figure 2-5. Syntagmes et catégories les plus fréquentes (CAH)

2.1.2.1 Des groupes thématiques et chronologiques plus ou moins homogènes

Les éléments ci-dessus permettent de mieux circonscrire les groupes thématiques et chronologiques qui organisent le corpus entre 1960 et 2000. Pour autant, il apparaît assez nettement que tous ces groupes n'offrent pas la même homogénéité thématique, et que certains relèvent plus que d'autres de la juxtaposition de différents thèmes (proches car agissant à peu près dans la même période) et donc de tendances diverses au sein du même sous-corpus de telle ou telle période. En outre, ces classes n'occupent pas une place équivalente au sein du corpus, et l'inégalité de leur distribution est assez forte.

Ainsi, la classe 1 rassemble peu de syntagmes parmi les 100, et présente donc une moindre dispersion thématique et une plus grande homogénéité des mesures permettant de la caractériser (fréquence dans le corpus, proximité du centre de classe, éloignement du centre des autres classes). Il est question dans cette classe du ou des « projet(s) urbain(s) », de ou des « espace(s) public(s) » et du « développement » sous différentes formes : « local », « social » ou encore « durable ». Elle est présente dans 41% des textes du corpus⁵¹.

La classe 2 représente 15% de la liste des syntagmes et on la retrouve dans 70,3% des textes du corpus. Elle est dominée largement par le syntagme de « politique urbaine », que l'on retrouve aussi comme deuxième « parangon ». Cette catégorie occupe donc une place relativement centrale pour décrire la classe, et l'on peut éventuellement la relier au syntagme de « problèmes urbains » qui, bien que beaucoup moins fréquent en termes d'apparition dans le corpus, n'en reste pas moins relativement très proche du centre de cette classe. Plusieurs autres syntagmes touchent plutôt à des questions d'« échelle », que ce soit à un niveau fin (« échelle locale ») ou plutôt dans une logique plus large : ainsi des échelles « régionale », « de l'agglomération » ou encore de l'« aire urbaine » qui soulignent une approche de la ville à une échelle large.

La classe 3 est largement partagée par les textes du corpus (on la retrouve dans 93,8% d'entre eux), et c'est aussi la volumineuse, qui regroupe près du tiers des syntagmes de notre liste. On peut ainsi s'attendre à ce qu'elle présente une plus grande diversité thématique et qu'il soit moins aisé d'en circonscrire la cohérence. Deux syntagmes ressortent prioritairement, tant en termes de fréquence que de centralité au sein de la classe : « collectivités locales et pouvoirs locaux » et « collectivités territoriales (département, région) ». Cette classe se trouve ainsi problématisée autour de la question des pouvoirs, des autorités et des instances ou services liés aux échelons du pouvoir infra-national. Dans une certaine mesure, la présence du « schéma » ou du « plan » d'aménagement peut renvoyer là encore à une question politique, celle de la conception et de la mise en œuvre de l'aménagement urbain, très probablement par ces pouvoirs publics. La classe embrasse néanmoins d'autres thèmes, dont il est plus difficile de déterminer s'ils répondent à une même logique discursive ou s'ils relèvent au contraire d'une juxtaposition conjoncturelle. On pressent une certaine sensibilité à des questions de classe sociale : « structure, classe » ou encore « groupe social », « quartiers populaires » ou encore « classes moyennes », « logements sociaux » vont dans ce sens. Pour d'autres syntagmes, leur inclusion au sein de cette classe est plus complexe à interpréter *a priori* : qu'en est-il en effet de l'« image de la ville » ou bien encore du « centre historique ou ancien » ?

La classe 4 occupe la deuxième place en termes de proportion des syntagmes et se retrouve dans 87% des textes. En revanche, elle est assez difficile à interpréter. Plusieurs syntagmes renvoient à l'action publique urbaine ou à ses acteurs. La présence forte en termes de fréquence du « conseil municipal » renvoie à un échelon de pouvoir local comme à un acteur public. La classe comprend aussi, de manière significative, les syntagmes « plan et outils d'urbanisme » ou encore « occupation des sols et POS », qui renvoient aux instruments de l'aménagement ou de l'action urbaine. Les « équipements collectifs, publics, urbains », comme les « espaces verts », peuvent renvoyer quant à eux à une partie des objectifs, des enjeux ou des « cibles » de l'action publique. D'autres syntagmes sont moins facilement interprétables, comme « personnes âgées » ou « création d'emplois ».

⁵¹ Au sens où 41% des textes comprennent au moins un syntagme/une catégorie relevant de cette classe.

La classe 5, comme la précédente, représente 15% des syntagmes et se plie difficilement à une interprétation univoque. En termes de fréquence, deux syntagmes renvoient aux franges de la ville-centre, « communes de banlieue » et « quartiers périphériques », tandis que deux autres signalent d'autres temporalités de l'extension urbaine — « quartiers anciens » et « habitat ancien ». On retrouve là aussi des problématiques de classe sociale, avec « espace social », « cités ouvrières », « cadres supérieurs cadres moyens » ou « ségrégation sociale ». « Économie mixte » — il faut comprendre en général « sociétés d'économie mixte » — et « grandes opérations » touchent à la question des acteurs et des processus de mise en œuvre de l'aménagement urbain. Enfin, d'autres syntagmes sont plus délicats à lier à une logique d'ensemble, comme « consommation de l'espace » (à mettre en lien avec l'extension de la ville en périphérie ? avec des problématiques sociales ?) ou encore « métropoles d'équilibre ». Cette classe est présente dans près de 70% des textes du corpus.

Enfin, la sixième et dernière classe, qui regroupe environ 18% des syntagmes (et concerne environ 83% des textes), s'articule plus lisiblement autour de trois problématiques : l'une touche à l'habitat et au logement (« habitat individuel », « construction de logements », « constructions nouvelles », « crise du logement »), une deuxième à des questions de démographie ou de stratification socio-professionnelle (« population totale », « population urbaine », « population active », « catégories et structures professionnelles », « cadres supérieurs et professions libérales »), enfin une dernière, plus modérément, à l'échelle d'approche (« territoire communal », « cadre communal », « communes de l'agglomération »).

Au terme de cette caractérisation, il apparaît que la classification opérée sur l'analyse factorielle des syntagmes dessine moins des ensembles thématiques « durs » que des compositions diversement agencées. Tantôt se font jour des lignes thématiques plus identifiées au travers de certaines congruences entre plusieurs syntagmes — mais encore ces lignes cohabitent-elles avec des syntagmes dissemblables — tantôt il paraît plus difficile d'en trouver trace et l'image qui domine alors est celle d'une juxtaposition plus ou moins interprétable de thématiques diverses. À notre sens, ce résultat ne doit pas étonner : dans la mesure où la classification s'opère à partir de variables temporelles, on peut difficilement s'attendre à ce que le rassemblement de syntagmes donne lieu à des groupes univoques. Au contraire, cela autorise plutôt à affirmer qu'il existe au sein du corpus des « moments » différenciés, dont la cohérence syntagmatique varie, et qui témoignent d'une appropriation évolutive et plurielle, par les géographes, de thèmes, enjeux et questions urbaines.

La répartition des syntagmes dans les différentes classes ci-dessus souligne un autre point important : au sein du sous-corpus urbanistique, la question de l'action aménagiste ou urbaine se déploie partout, dans chaque classe, mais sous différentes formes et tonalités que résument et expriment les syntagmes qui les portent. Autrement dit, cette question de « politique » entendue dans un sens large constitue une trame de fond qui connaît des instanciations historiquement marquées. Il convient ainsi d'en préciser les modalités.

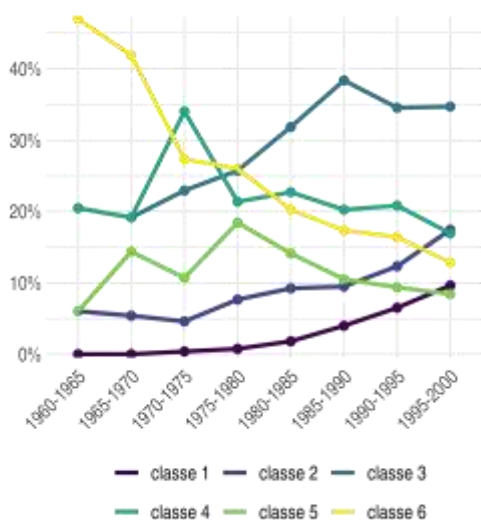
2.1.2.2 Une distribution temporelle assez marquée : thématiques émergentes et thématiques en déclin

Pour ce faire, nous proposons deux graphiques qui résument de façon synthétique les évolutions des classes issues de la CAH (Figure 2-7). Le premier (à gauche) présente la proportion qu'occupe chaque classe dans chaque sous-période (plus exactement, la part de syntagmes d'une classe donnée sur l'ensemble des syntagmes de cette sous-période). Le second (à droite) représente

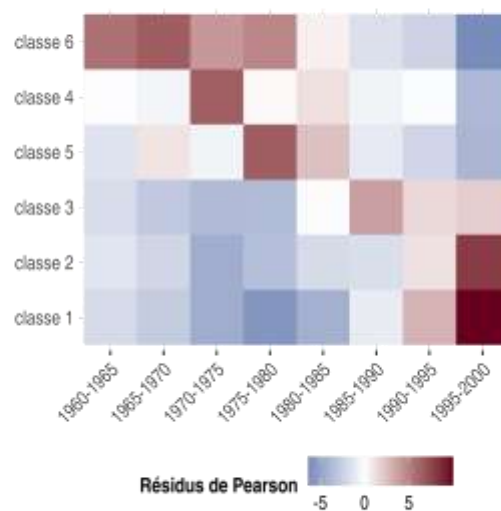
les résidus de Pearson issus d'un test du Chi-2 afin d'établir les sur- et sous-représentations des classes en fonction des sous-périodes.

Les classes de syntagmes issues de la CAH : des évolutions contrastées

Poids de chaque classe (% de syntagmes d'une classe X sur l'ensemble des syntagmes d'une sous-période)



Résidus d'un test du chi-2 croisant les périodes et les classes issues de la CAH



M. Pichon, 2024. UMR Géographie-cités. Source : Persée.fr. Traitement des données : plateforme CorText (<https://www.cortext.net/>) et R (notamment tidyverse et tidytext).

Figure 2-7. Les classes de syntagmes issues de la CAH : des évolutions contrastées

Les évolutions des classes sont plutôt marquées et soulignent assez nettement des émergences comme des déclins. Les syntagmes de la classe 6 sont ainsi largement dominants au début de la période mais déclinent progressivement jusqu'à 2000, devenant assez minoritaires dans les années 1990. Trois classes sont marquées au contraire par une croissance progressive au cours de la période : la classe 3, qui se stabilise quelque peu à partir de la seconde moitié des années 1980 et devient largement majoritaire à partir de ce moment ; la classe 2, qui croît de manière régulière à partir de 1975 ; la classe 1, inexistante dans les années 1960, et qui connaît elle aussi un processus d'émergence régulière, plutôt à partir de 1980. Les classes 4 et 5 quant à elles sont moins contrastées : malgré un « pic » entre 1970 et 1975, la première occupe une place relativement stable dans l'ensemble de la période ; quant à la seconde, elle dessine une forme de « cloche » quoique relativement modeste, autour de la seconde moitié des années 1970.

La seconde figure apporte quelques précisions. Si l'on considère les sous-périodes, elle vient confirmer que les années 1960 voient une large surreprésentation des syntagmes de la classe 6. Cette dernière garde son importance dans la décennie 1970, tout en laissant une place à deux autres classes, la quatrième puis la cinquième. La période qui court du début des années 1980 au milieu des années 1995, malgré des différences d'importance entre classes de syntagmes, paraît néanmoins plus équilibrée — du moins beaucoup moins dominée par l'un ou l'autre des ensembles de syntagmes. Enfin la période 1995-2000 est largement celle des classes 1 et 2. De manière générale,

le milieu des années 1980 semble constituer un moment de transition : auparavant se détachent plutôt les classes de syntagme 4, 5 et 6, tandis que les classes 1, 2 et 3 semblent acquérir une importance accrue passée cette date. Quelles interprétations peut-on tirer de ces éléments ?

Il faut garder à l'esprit que ces évolutions sont dessinées ici à grands traits, et qu'il s'agit donc d'approcher de manière générale les grandes orientations du corpus au fil du temps, sans aller plus avant dans les détails de ce dernier. Ceci posé, nous voulons défendre ici l'hypothèse interprétative suivante : quelle que soit la sous-période considérée, le corpus « urbanistique » se trouve animé de bout en bout par des questionnements d'ordre politique, qui transparaissent dans les syntagmes et les catégories qui le constituent et lui donnent ses reliefs. Autrement dit, il s'agit de considérer que, pour partie au moins — mais une partie qui se fait croissante à mesure que l'on avance vers la fin du XX^e siècle (voir 1.3.3, p. 68 et particulièrement la Figure 1-7, p. 70) — la production géographique sur la ville se trouverait souvent cadrée et construite par des rationalités hétéronomes, au sens où la détermination des objets et des problèmes à traiter *scientifiquement* dépendrait pour une part de ce que d'autres acteurs.trices — du champ de l'action publique urbaine — ont délimités *politiquement* comme des enjeux légitimes. Le discours géographique sur la ville serait pour partie le reflet, plus ou moins médiatisé par le champ disciplinaire, des problèmes posés par la ville dans le champ de l'action publique ou de la politique urbaines, et les évolutions du discours géographique seraient donc dans un rapport de synchronie avec celles que connaît ce dernier dans les quarante années étudiées. Il faut noter que l'on n'est pas en mesure de déterminer définitivement la nature du rapport causal (qui influence qui ?) à l'origine de cette synchronie. La matière accumulée au cours de ce travail nous encourage plutôt à penser qu'entre le champ de l'action publique urbaine et celui de la géographie, c'est plutôt le premier qui détient le principal du pouvoir de définition des enjeux légitimes, mais il faut se garder de trop simplifier cette relation causale, tout comme l'on peut imaginer sinon qu'il peut y avoir des mouvements inverses (la géographie — et plus largement — le champ des sciences sociales urbaines, contribuant au moins en partie au cadrage de l'action publique) du moins que certaines synchronies relèvent peut-être moins de la causalité stricte que du partage d'un même horizon de questionnement lié à un même « air du temps ».

Dans cette section partie, nous ramassons donc l'ensemble des éléments mis au jour dans les pages qui précèdent, pour les synthétiser et mettre en exergue ces synchronies, dans une sorte d'histoire croisée du vocabulaire géographique sur la ville et des politiques urbaines mises en œuvre entre 1960 et 2000.

2.2 Un discours savant en écho avec les préoccupations du champ de l'action publique urbaine ?

Du point de vue des catégories et des syntagmes utilisés dans le discours géographique, les différentes sous-périodes étudiées affichent des contrastes importants. Si certaines sont animées par des thématiques assez diverses voire divergentes, d'autres au contraire montrent une plus grande « solidité » discursive.

Dans les pages qui suivent, nous tâchons d'interpréter de manière plus concrète les résultats obtenus ci-dessus — la périodisation du corpus d'ensemble en différents sous-ensembles thématiques. Dans cet objectif, nous apportons à la fois des éléments contextuels (et résumés) à propos du champ de l'urbanisme et des politiques urbaines, et procédons à l'analyse plus précise

de certains syntagmes qui paraissent donner une tonalité plus spécifique à certains moments discursifs. Il est nécessaire de rappeler que, compte tenu du volume du corpus, il n'est évidemment pas possible de proposer une analyse fine de chaque syntagme, ni même de l'ensemble des usages d'un syntagme particulier. Par ailleurs, ces analyses se fondent principalement sur les surreprésentations syntagmatiques et thématiques qui ponctuent la période : or, si certains syntagmes ont une évolution discursive contrastée, d'autres au contraire sont moins marqués d'un point de vue chronologique, ce qui rend plus difficile l'interprétation des « pics » de fréquence qu'ils peuvent connaître. Dans l'ensemble donc, il ne s'agit pas d'une science exacte, mais plutôt d'une tentative de donner les lignes d'une interprétation nécessairement schématique et incomplète.

Trois modalités d'interprétation guident les analyses présentées ici : nous tâchons de mettre en lecture les observations textuelles avec les contextes dans lesquels elles se déploient ; nous procédons parfois à des lectures cursives des textes du corpus mentionnant tel ou tel syntagme ; enfin nous reconstituons par moments l'univers lexical associé à un syntagme donné⁵².

2.2.1 Les années 1960 : un discours géographique préoccupé par la « croissance urbaine » et ses conséquences

La décennie 1960 est assez révélatrice de la porosité qui existe entre le champ disciplinaire et des préoccupations qui animent la scène aménagiste et urbanistique d'alors. Comme nous l'avons souligné plus haut en analysant les 20 syntagmes les plus fréquents, ces années sont largement marquées par une surreprésentation d'enjeux relevant d'une politique d'équipement et d'aménagement « structurelle », dans le contexte d'un État puissant et de besoins sociaux et économiques « lourds » suite à l'accroissement démographique et urbain — loger massivement, répondre aux besoins par des équipements collectifs, régler la question de la circulation dans et autour des villes, réguler le foncier, etc. Cet état économique et social transparait dans l'état de langue de la production géographique avec quatre motifs majeurs : le logement, les infrastructures, la démographie et l'industrie.

Le géographe Guy Burgel⁵³, dans un rapport sur les grands ensembles publié par le Comité d'histoire des (ex-)Ministères de l'Équipement et de l'Environnement en 2014, souligne à propos

⁵² Pour ce faire, nous nous appuyons sur l'analyse des corrélations entre un syntagme donné et les autres mots du corpus. Le corpus considéré ici est uniquement le corpus urbanistique (thématique 6 établie dans la section 1.3.2, p. 14). Le calcul de la corrélation s'effectue à l'échelle de l'article en entier : pour un syntagme X, on regarde ainsi quels sont les autres syntagmes cités dans un article où apparaît le syntagme X. Autrement dit, plus ce dernier est corrélé avec un autre, et plus cela signifie qu'il y a un nombre significatif d'articles dans lequel les deux sont co-occurents. Cela ne donne donc pas exactement idée du voisinage sémantique direct du syntagme X, mais permet de replacer ce dernier dans l'économie générale des textes.

⁵³ Né en 1939, spécialiste de géographie urbaine et auteur d'une thèse d'État sur Athènes (*Athènes : étude de la croissance d'une capitale méditerranéenne*, 1974) dirigée par Pierre George. Proche du géographe Marcel Roncayolo (EHESS), il devient professeur à l'Université Paris-10 (Nanterre) en 1976 après un bref passage par l'Université de Strasbourg, et y fait toute sa carrière. En 1976, il y fonde un laboratoire d'université, le Laboratoire de géographie urbaine (LGU), et, en 1978, il crée avec Galia Burgel, son épouse, une revue spécialisée dans le même domaine, *Villes en parallèle*. Par ailleurs, il lance et dirige à Nanterre une formation professionnalisante vers les métiers de l'aménagement et de l'urbanisme — il sera d'ailleurs membre de la 24^e section du CNU (aménagement de l'espace, urbanisme) durant quelques années au début des années 1990. La géographie urbaine qu'il pratique s'inscrit plutôt dans une approche de « géographie sociale » — une tendance (la question se pose de savoir s'il s'agit d'un courant ou d'une tradition, mais c'est un débat que nous ne pouvons pas engager ici) dont se revendiquent une partie des géographes lors de la phase de renouvellement que connaît la discipline dans les années 1970 et — surtout pour la « géographie sociale » — dans

des années 1960 (et plus largement des années post-reconstruction) : « On avait cru simplement reconstruire. On s'aperçoit brutalement qu'il faut construire, et construire encore, et d'abord des logements. Ce n'est plus seulement [...] les ruines de guerre qu'il faut relever, mais faire face à une quadruple vague démographique » (Burgel, Jullien et Gay, 2014, p. 11). Cette « conjoncture exceptionnelle » durant laquelle « la ville [est] entre progrès et angoisse » (*ibid.*, p. 7) est bien celle d'une « pénurie de logements, accentuée par le baby-boom, l'exode rural, l'immigration et les conséquences de la décolonisation, [qui] a été maîtrisée par la construction de masse », mais aussi celle d'une « accélération de l'accumulation économique » et d'un renouvellement des « vieux équilibres agricoles et ruraux [qui] craquaient devant l'augmentation considérable des effectifs salariés dans les usines, et plus tard, dans les bureaux » (*ibid.*).

Ces années sont aussi celles de la création d'un ministère dont le nom même est assez révélateur de la tonalité alors dominante au sein du champ aménagiste et urbanistique (lui-même largement dominé par un État gaullien et centralisé) : le ministère de l'Équipement naît ainsi en 1966 de la fusion des ministères des Travaux Publics et de la Construction. L'objectif en est rappelé dans le *Bulletin officiel de l'Équipement* de juin 1966 : « La création du Ministère de l'Équipement répond à un objectif fondamental qui est d'appréhender globalement à terme toutes les questions posées par le développement des villes »⁵⁴. Ainsi, « elle marque l'irruption massive du fait urbain dans les préoccupations de l'appareil d'État en France » avec une « vision » pour laquelle ce dernier « doit être doté des moyens les plus puissants [...] pour encadrer et orienter la marche vers la modernité, qu'incarne la croissance urbaine » (Billon, 2006, p. 10-11).

Les raisons qui ont présidé à cette fusion-crédation sont évidemment multiples et ont donné lieu à des analyses diverses. Pour partie, elles trouvent une origine dans une « triple problématique de besoins urgents, pour ne pas dire d'une situation crise, en matière de transports publics, de logement et d'urbanisme dans les années 1960 » (*ibid.*, p. 9⁵⁵). Ce sont ainsi des problématiques « lourdes », structurelles et infrastructurelles, qui animent les années 1960 et que la création du ministère de l'Équipement — il s'agit bien d'« équiper » le territoire national — subsume.

Enfin, et même si ces éléments apparaissent visiblement moins dans le chapelet de syntagmes que nous avons pu mettre au jour pour cette décennie, il est utile de rappeler qu'elle correspond aussi à une période de « productivisme urbain » avec « le développement voulu des métropoles régionales (politique des métropoles d'équilibre de 1963, des communautés urbaines de 1966), des grands ensembles (ZUP de 1957-58, ZAC de 1967) — le syntagme est lui bien présent dans les textes de cette période — et du lancement de neuf villes nouvelles (1965-1970) » (Vadelorge, 2014, p. 14).

On terminera en soulignant que l'un des chapitres du V^e Plan (1966-1970, approuvé par le vote du 30 novembre 1965) — donc l'un des axes majeurs — s'intitulait « l'habitation et les équipements collectifs » et plaidait pour une hausse des investissements dans ces domaines justifiée par « le mouvement d'urbanisation, la nécessité d'infrastructures accompagnant ou entraînant l'expansion des activités productives ». De la même manière, le document rappelait que la

les années 1980. Pour le dire très brièvement — et beaucoup trop schématiquement — ses tenant.es, malgré l'hétérogénéité fine de leurs positions, revendiquent la mise en avant, ou *avant tout*, des rapports et facteurs sociaux dans l'approche des questions spatiales.

⁵⁴ Cette citation est reprise dans un article d'Alain Billon, alors secrétaire-délégué du Comité d'histoire du Ministère de l'Équipement, dans le premier numéro de *Pour mémoire*, la revue du comité (Billon, 2006).

⁵⁵ L'auteur s'appuie ici directement sur une étude des sociologues Jean-Claude Thoëny et Erhard Friedberg, publiée en 1970 sous le titre *La création des directions départementales de l'Équipement : phénomènes de corps et réforme administrative*.

« nouvelle étape de l'aménagement du territoire » devait comprendre « le développement des voies de communication », « l'industrialisation des régions situées à l'Ouest du territoire » ainsi que des « réformes foncières » (Commissariat général du Plan, 1965).

Sans préjuger de ce qu'en disent effectivement les géographes, force est de constater que ces enjeux n'en constituent pas moins des items majeurs du corpus pour la décennie 1960 — voire, dans une moindre mesure, dans les années 1970. On l'a déjà souligné plus haut (Figure 2-3, p. 78), de nombreux syntagmes faisant référence au logement ou à l'habitat sont surreprésentés dans cette période. L'un d'eux, « crise du logement », rappelle directement la situation générale de pénurie : s'il ne disparaît pas complètement du corpus par la suite, c'est néanmoins seulement dans la période 1960-1965 que sa fréquence d'apparition est supérieure à l'occurrence moyenne de l'ensemble des syntagmes. Sur l'autre versant, plusieurs syntagmes insistent sur la « construction » (« de logements » ou « nouvelles ») : leur fréquence dessine une courbe décroissante depuis les débuts de la période jusqu'à 2000 et se trouve largement surreprésentée dans la décennie 1960 (Figure 2-8).

La « construction » au prisme du corpus

Pour faciliter la comparaison entre périodes, les fréquences sont normalisées : moyenne (trait rouge) = 0 / écart-type = 1

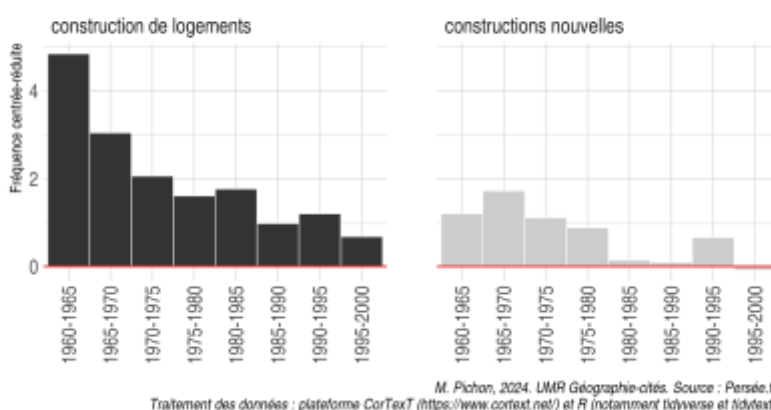


Figure 2-8. La « construction » au prisme du corpus

Autre signal : l'occurrence de la « rénovation urbaine », particulièrement prégnante dans les années 1960, et qu'il faut sans doute relier pour la période considérée aux enjeux de destruction-reconstruction face à l'habitat insalubre et aux opérations de construction de « grands ensembles ». L'évocation de ces derniers, bien que récurrente et importante pour l'ensemble de la période, connaît d'ailleurs un « pic » d'occurrence dans la deuxième moitié des années 1960. Si la question des infrastructures au sens large n'est pas la plus spécifique au sous-corpus urbanistique, elle y reste largement présente et particulièrement au début de la période (voir Figure 2-3, p. 78), notamment au travers de syntagmes comme « chemin de fer », « voie ferrée », d'autres en lien avec la catégorie « réseau routier circulation axes » ou encore, d'une autre manière, la thématique des « équipements collectifs, publics, urbains » — sensiblement surreprésentée dans le début des années 1960.

La problématique démographique marque aussi ces années 1960, surtout sous l'angle de la « population active », de la « population urbaine » ou de la « population totale », mais aussi avec

d'autres syntagmes plus minoritaires, comme « familles nombreuses ». Sur ce point, il faut rappeler que la problématique démographique constitue à elle seule une communauté thématique du corpus d'ensemble, aux côtés du « corpus urbanistique » que nous analysons ici. Deux points sont à noter : d'une part, malgré cette relative autonomie (ou du moins la capacité de cette problématique à constituer un sous-ensemble suffisamment autonome au sein des articles de géographie), l'enjeu de la « population » pénètre de façon non négligeable dans le corpus urbanistique des années 1960 ; d'autre part, il convient de rappeler que cette problématique, qui se trouve entremêlée au « rural », constituait dans les années 1960, jusqu'au milieu des années 1970, l'une (voire *la*) des principales orientations thématiques de la géographie urbaine telle qu'elle est donnée à lire au sein des revues (nous renvoyons à la Figure 1-7, p. 70). Dans un autre registre, la question industrielle, qui forme elle aussi un sous-ensemble autonome bien que minoritaire au sein du corpus général, est surreprésentée dans les années 1960 et particulièrement dans ses huit premières années. On en retrouve trace au sein du corpus urbanistique, avec le syntagme d'« établissements industriels », là aussi plus spécifique aux années 1960.

L'ensemble de ces thématiques gardent une place importante jusqu'à la fin des années 1970, même si celle-ci diminue progressivement et régulièrement (voir la même figure). S'adjoignent cependant à partir des années 1970 d'autres syntagmes, qui correspondent aux classes 4 (plutôt pour 1970-1975) et 5 (plutôt pour 1975-1980) issues de la CAH. Il convient de voir à quoi tient ce renouvellement partiel des thématiques.

2.2.2 Les années 1970 : un discours géographique qui capture les transitions de la politique urbaine ?

Du point de vue de l'aménagement et de l'urbanisme, les années 1970 connaissent une série d'inflexions importantes dont il faut dire un mot ici, sans prétendre bien sûr les épuiser toutes. En premier lieu, il ne faut pas oublier la survenue des « événements » de Mai-68 et leurs effets dans tout un ensemble de champs sociaux et professionnels liés à l'aménagement ou à l'urbanisme. Nombreuses sont les analyses — travaux de recherche ou témoignages d'acteurs et d'actrices — qui soulignent l'importance de ce moment dans certaines inflexions de la politique planificatrice, dans la volonté de sollicitation des sciences sociales pour informer l'action de l'État centralisateur et planificateur, voire par des critiques internes à l'administration de l'Équipement — par exemple au sein du Service Technique Central de l'Aménagement et de l'Urbanisme (STCAU) — créé en 1967 comme un service-clef du ministère et qui connaît un grand mouvement de grève et de critique de l'urbanisme par ses propres agent.es (Verdès-Leroux, 1972). Du point de vue contextuel, il faut aussi prendre en compte la « crise » qui vient enterrer la période dite des « Trente-Glorieuses »⁵⁶, et la réponse politique — libérale — qui lui est donnée par le pouvoir giscardien et qui reconfigure pour beaucoup le périmètre et les objectifs d'intervention de l'État, y compris en matière d'aménagement du territoire ou d'urbanisme.

Dans ce dernier domaine, le fait majeur du tournant 1970 est le vote (1967) et la mise en application (jusqu'au début des années 1970) de la loi d'orientation foncière (LOF). Elle constitue

⁵⁶ Nous préférons volontairement mettre ces deux termes entre guillemets, tant l'usage *ad nauseam* de la notion de « crise » a contribué de nos jours à la vider de sa substance originelle, et tant la caractérisation de la trentaine d'années séparant la Seconde guerre mondiale du choc pétrolier par l'adjectif « glorieuses » a laissé dans l'ombre toute une partie d'une réalité qui l'est moins (voir notamment Pessis C., Topçu S., Bonneuil C., 2013, *Une autre histoire des « Trente Glorieuses »*, La Découverte).

une étape majeure dans la politique urbaine française, et les dispositifs qu'elle instaure perdurent jusqu'à la fin de la période étudiée ici. Elle crée notamment deux documents et instruments d'urbanisme et de planification urbaine, le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et le Plan d'occupation des sols (POS), qui doivent se déployer dans le cadre d'une « élaboration conjointe » entre l'État central — et ses services déconcentrés : directions de l'équipement, groupes d'études et de programmation (GEP), etc. — et les municipalités.

Le début des années 1970 est donc marqué par un grand mouvement d'élaboration de ces documents, qui suscite aussi la prolifération d'études et de réflexions et, par extension, de nombreux bureaux d'études ou d'agences d'urbanisme (si certaines préexistent à la LOF, cette dernière acte aussi la création d'agences dans un certain nombre de villes françaises) (Claude, 2019).

De nouveaux enjeux sont mis à l'agenda public. En témoignent ainsi la création, en 1971, d'un poste de ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement, l'existence d'un ministère de la Qualité de la vie entre 1974 et 1977 puis celle d'un ministère de l'Environnement et du Cadre de vie entre 1978 et 1981. Ce dernier, distinct du ministère des Transports, intègre alors les fonctions et services de l'ex-ministère de l'Équipement chargés de l'aménagement et de l'urbanisme avec un objectif de « regroupement des problématiques du cadre urbain » dans leur ensemble : « c'est la manifestation politique de la reconnaissance d'un enjeu élargi par rapport à la dimension "aménagement" de l'urbain, affichant l'ambition d'appréhender globalement la gestion du territoire sous ses divers aspects : l'environnement, le cadre de vie, l'habitat » (Billon, *op. cit.*, p. 19). Plus largement, cet enjeu du « cadre de vie » est aussi porté au sein des mouvements sociaux et des organisations politiques ou syndicales de gauche durant la décennie 1970 (Busquet, 2008), par exemple lors des élections municipales de 1977.

Du point de vue des politiques urbaines, on note à la fois des continuités et des inflexions. Le VI^e Plan, voté en 1971, en témoigne dans son volet « développement urbain » : en termes de continuité, celui-ci rappelle la nécessité de « maîtrise de la croissance urbaine » et « réaffirme la priorité à accorder au développement des métropoles d'équilibre et des capitales régionales [...] [m]ais il entend aussi mettre l'accent sur l'amélioration des infrastructures » (Commissariat général du plan, 1971, p. 276). Mais l'on voit poindre aussi d'autres motifs, comme « une meilleure intégration des diverses fonctions urbaines s'opposant aux mécanismes de la ségrégation sociale et reconnaissant davantage le "droit à la ville" », « l'amélioration [...] des équipements du cadre de vie » ou encore un souci des « espaces verts » (*ibid.*, p. 277). L'« environnement et le cadre de vie » constituent d'ailleurs l'un des chapitres principaux du rapport général. Ce dernier insiste par ailleurs sur l'« attention particulière [qui] sera portée au développement des villes moyennes » (*ibid.*, p. 30). On retrouve des échos de ces perspectives dans le VII^e Plan, dont l'un des « programmes » s'intitule « mieux vivre dans la ville » et qui rappelle en introduction qu'« à l'avenir », la croissance « doit s'attacher davantage à la qualité de l'existence » (Commissariat général du plan, 1976, p. 8), le logement en étant conçu comme un des volets majeurs. On retrouve enfin l'objectif de « maîtriser la croissance urbaine », notamment celle des « grandes agglomérations », auquel s'ajoute la volonté « d'entraver les tendances à l'urbanisation en tache d'huile autour des plus grandes agglomérations de province », dans les « banlieues » ou les « communes rurales périphériques » (*ibid.*, p. 56). Il s'agit enfin « d'enrayer l'effondrement de certaines zones du territoire et favoriser plutôt la croissance

des villes moyennes ou petites »⁵⁷. De fait, une « politique des villes moyennes » est mise en œuvre dans la décennie 1970 et « monte en puissance » à partir de 1976 (Vadelorge, 2014, p. 14). Trois années auparavant, la circulaire Guichard « dite « *barres et tours* », mett[ait] un coup d'arrêt à la politique des grands ensembles » (*ibid.*). Ces deux faits illustrent les transitions qui s'opèrent durant la période.

S'agissant des textes et de leur analyse, la décennie est toujours marquée par une surreprésentation des syntagmes de la classe 6, dans une certaine continuité avec les années 1960, à laquelle s'ajoute celle des classes 4 puis 5 (Figure 2-7, p. 86). Dans la première moitié des années 1970, le corpus se trouve ainsi particulièrement associé à la quatrième classe de syntagmes. Nous l'avons vu plus haut, celle-ci est un peu composite, mêlant à la fois une dimension « équipement » et des références aux acteurs ou aux instruments de l'action publique urbaine. En y regardant de plus près, il apparaît que sa forte présence au sein du corpus entre 1970-1975 est particulièrement liée à la fréquence élevée de trois syntagmes principaux : « occupation des sols et POS », « conseil municipal » et « plan et outils d'urbanisme ».

De toute évidence, cette forte fréquence signale l'intégration des nouvelles procédures et instruments de l'urbanisme au sein de la littérature géographique. La référence aux nouveaux dispositifs mis en place par la LOF — SDAU, POS, comme aux « plans et outils d'urbanisme » (les deux catégories sont fortement corrélées dans les textes) est multiple dans les textes de la décennie, notamment dans des articles qui relèvent d'une forme de point d'étape monographique : faire l'état des lieux de la croissance ou des transformations de telle ou telle ville, en y intégrant une réflexion sur les problèmes et les solutions d'urbanisme ou de politique urbaine posées par celles-ci. Parfois, notamment au début de la décennie alors que ces documents sont encore en cours de réalisation dans de nombreuses communes, il s'agit de signaler le changement de cadre apporté par la nouvelle loi ; dans d'autres cas, il s'agit de rentrer plus avant dans la construction de ces documents, des choix qui y président voire, plus tard dans la décennie, de faire un bilan critique de ces derniers. Dans tous les cas, ces références dénotent qu'il y a, chez certains géographes, une conscience nette et d'une mise en discussion du contexte réglementaire et instrumental des politiques urbaines et de leurs transformations.

Le début des années 1970 correspond aussi à une forte montée de la fréquence de citation du syntagme d'« espaces verts » — dont la trajectoire en termes d'occurrence prend la forme d'une cloche qui culmine entre 1970 et 1985. On l'a dit, ces derniers ont été mis à l'agenda public dans une période qui commence à promouvoir l'idée du « cadre de vie ». L'usage du syntagme chez les géographes est en revanche assez difficile à interpréter car il est souvent assez peu problématisé : il s'agit souvent de décrire la préservation ou le manque d'espaces verts dans telle ville, de souligner que telle opération d'aménagement prévoit d'en préserver ou d'en créer, mais la question n'est pratiquement jamais au cœur de l'article lui-même (quatre articles seulement se focalisent plus sur le sujet, en 1961, 1980, 1993 et 1998).

D'un point de vue des corrélations entre syntagmes, les « espaces verts » sont particulièrement associés dans les années 1970 à « schéma directeur et plan d'aménagement » — laissant supposer qu'il s'agit d'intégrer cet enjeu dans la planification urbaine, mais aussi à

⁵⁷ Selon la présentation qu'en fait sur son site France Stratégie, institution sous l'autorité du Premier Ministre et qui est l'héritière du Commissariat Général au Plan : <https://www.strategie.gouv.fr/actualites/septieme-plan-de-developpement-economique-social> (consulté le 28/09/2021).

« environnement urbain » et « conditions de vie ». Entre 1975 et 1980, ce lien à l'aménagement et à ces deux dernières dimensions s'intensifie. Ainsi, il n'est pas évident de savoir si cet essor dans le registre du discours savant relève d'une coïncidence, d'une forme d'intégration non conscientisée des enjeux du moment, ou bien du reflet des préoccupations des acteurs et actrices de l'aménagement — on en parle car ces derniers se mettent à en parler ou à agir dessus. Dans tous les cas, les textes des années 1970 attestent d'une préoccupation plus large pour les « conditions de vie », qui se trouvent particulièrement corrélées aux « conditions de logement ». Exemple, en 1978 : « Les préoccupations de gestion du cadre de vie quotidien sont devenues un enjeu politique d'importance [...] » (Joly, 1978, p. 385).

Quant à la catégorie « conseil municipal » (sous cette catégorie se trouvent aussi les syntagmes « élections municipales » et « services municipaux »), son usage s'inscrit souvent dans des passages qui visent à revenir sur les décisions prises par cet échelon de pouvoir à l'égard d'opérations ou de projets d'aménagement. Dans d'autres cas, on tend presque à une forme de sociologie politique du pouvoir municipal qui tâche de faire le lien entre le recrutement et la composition socio-professionnelle du Conseil et les choix politiques effectués ou d'analyser les « jeux d'acteurs » qui président à ces derniers. Dans tous les cas, ces différents éléments soulignent qu'il existe bel et bien, au sein du corpus de la géographie urbaine française, une pénétration des enjeux, du vocabulaire et des référentiels de l'action publique urbaine, que des géographes se sont engagés dans des analyses qui interrogent et tentent de répondre à des dispositifs, des préoccupations, des réalisations qui sont celles qui mobilisent le champ de l'intervention sur les espaces urbains.

La deuxième moitié de la décennie 1970, toujours marquée par une surreprésentation des syntagmes de la classe 6, est aussi particulièrement concernée par ceux de la classe 5. De manière générale, ces derniers ont un peu le même profil : ce sont pour la plupart des syntagmes qui restent présents durant toute la période, et qui connaissent des pics de fréquence à certains moments — dont lors de la période 1975-1980, mais pas uniquement. C'est le cas pour les syntagmes qui « tirent » la classe en termes de fréquence : « communes de banlieue », « économie mixte », « quartiers anciens », « grandes opérations » ou encore « quartiers périphériques » sont effectivement surreprésentés en 1975-1980, mais également à d'autres moments (et parfois plus que dans cette sous-période). Cela renvoie plus généralement au profil d'évolution de cette classe de syntagmes qui, comme la classe 4, est marquée par une plus grande stabilité (Figure 2-7, p. 86). La référence à l'« économie mixte », qui a l'indice le plus élevé en tant que syntagme-parangon dans la classe 5 (Tableau 2-1, p. 82), renvoie en fait généralement à « société d'économie mixte ». La plupart des usages ressemblent à la logique qui s'exprime avec « conseil municipal » — la corrélation est d'ailleurs importante entre le premier syntagme et ce dernier — c'est-à-dire la description du paysage des acteurs et actrices de l'aménagement urbain dans une ville ou un quartier donné.

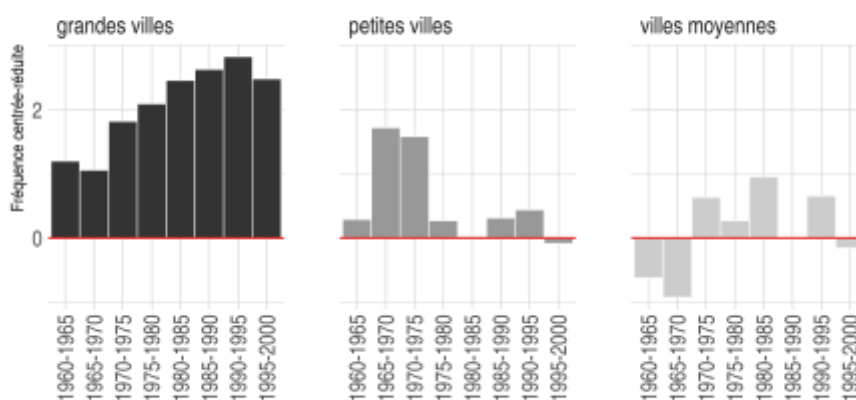
Par ailleurs, plusieurs syntagmes relèvent d'une dichotomie entre des parties différenciées de l'espace urbain dans une logique centre-périphérie. Pour l'ensemble des années 1970, « communes de banlieue » est ainsi particulièrement corrélé aux « communes de l'agglomération », au « centre-ville ou quartier central » et à l'« accroissement naturel » ; dans la dernière moitié de la décennie s'y ajoute notamment l'expression « centre vers la périphérie ». Quant aux « quartiers périphériques », ils montrent des cooccurrences fortes avec le « système urbain » et la « zone ou l'espace central ». Les « quartiers anciens » renvoient pour leur part à la notion de « centre historique ou ancien », à l'« unité urbaine » (syntagme fréquent et l'un des parangons principaux de la classe

5) et à la « forte concentration ». On peut formuler à cet égard plusieurs interprétations : tout d'abord se dessine de nouveau une problématique de croissance urbaine, de « processus d'urbanisation » (le syntagme est assez corrélé à « habitat ancien ») qui questionne l'organisation de l'espace urbain, son étalement vers la périphérie, et le cadrage d'une réflexion à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération urbaine. Cette dimension de « croissance » et d'extension des villes est d'ailleurs toujours prégnante au début de la décennie et transparait au travers de la catégorie « migrations » (sous laquelle nous avons regroupé différents syntagmes liés aux mouvements de population, plutôt à l'échelle des migrations quotidiennes et internes au territoire français). Cette catégorie connaît un pic de surreprésentation entre 1970 et 1975 et se trouve souvent associée dans les textes à des problématiques démographiques (« accroissement naturel », « migrations alternantes », « population active ». La problématique de l'« ancien » peut s'inscrire par ailleurs dans les changements de politique du logement intervenus « dès le milieu des années 1970 », avec un « basculement d'une problématique marquée par la pénurie vers un souci de qualité urbaine qui condamne les grands ensembles et prône plutôt l'amélioration du tissu ancien que son remplacement par la ville moderne [...] » (Driant, Jean-Claude, 2003, p. 334-335). Exemple : « À l'échelle de l'agglomération l'opposition géographique entre la ville et les banlieues a pris une nouvelle dimension, la périphérie assurant désormais en termes quantitatifs la croissance et par là-même le changement social » (Joly, 1978, p. 385).

Enfin, la mise en place des nouveaux documents d'urbanisme par la LOF comprend aussi une logique d'« unité urbaine » : le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme est en effet un document qui vise à planifier l'organisation d'un territoire supracommunal, donc à réfléchir selon une logique d'agglomération plus que de commune-centre. Cette logique se retrouve d'ailleurs dans la représentation portée par le ministère de l'Équipement sur les villes, et ce dès sa création. Loïc Vadelorge rappelle ainsi que « la manière dont les années 1960 formalisent la question urbaine et dont l'Équipement s'en saisit, impliquent en effet de changer d'échelle administrative. Pisani [Edgard, premier ministre de l'Équipement] ne parle pas de “communes” mais d’“aires urbaines” et d’ “agglomération”. Si la nature des villes est désormais de constituer des “aires” cela implique de situer les services à une autre échelle » (Vadelorge, 2009, p. 27). Que les textes qui évoquent l'élaboration ou le bilan de ces documents raisonnent aussi selon cette logique n'est donc pas étonnant. De ce point de vue, les années 1970 correspondent aussi, au sein du corpus, à une forte diminution de la fréquence de syntagmes qui font plutôt explicitement référence à l'échelle de la commune, comme « cadre communal » ou « territoire communal ».

Les villes par leur taille dans le corpus

Pour faciliter la comparaison entre périodes, les fréquences sont normalisées :
moyenne (trait rouge) = 0 / écart-type = 1



M. Pichon, 2024. UMR Géographie-cités. Source : Persée.fr.
Traitement des données : plateforme CorText (<https://www.cortext.net/>) et R (notamment tidyverse et tidytext).

Figure 2-9. Les villes par leur taille dans le corpus

En dernier lieu, un mot doit être dit sur la question de la taille des villes, dans un contexte de réorientation partielle de la politique urbaine vers les villes petites et moyennes. Sur ce point, la Figure 2-9 permet de faire le point sur les dynamiques de sur- et sous-représentation durant la période. De fait, le début des années 1970 représente une période de surreprésentation de la question des « villes moyennes » (sous-représentée dans les années 1960 mais néanmoins présente), ce qui est encore plus vrai lorsque l'on considère l'ensemble du corpus initial de 1700 articles. En revanche, les « petites villes » sont largement traitées dès les années 1960, particulièrement entre 1965 et 1975 et parfois au moins autant voire plus que les « grandes villes », dont la dynamique discursive relève plutôt d'une montée en puissance tout au long de la période 1960-2000. De fait, les géographes n'attendent pas les années 1970 pour traiter des villes petites et moyennes, dans un registre discursif qui relève souvent d'un « plaidoyer » en leur faveur, pour reprendre le titre d'un article de la fin des années 1960 (Veyret-Verner, 1969) : sur ce point au moins, leur intérêt pour ces niveaux de ville précède l'intérêt public et politique, plus tardif. À ce titre, plusieurs auteurs ont déjà mis en avant les apports de la géographie sur la question (Santamaria, 2014 ; Vadelorge, 2014).

En définitive, sur de nombreux points, la période de transition que connaît l'action publique urbaine — rémanence de certains objectifs hérités des années passées, mise à l'agenda de nouveaux enjeux, approche plus libérale et moins interventionniste et soucieuse de l'amélioration du « cadre de vie » — se ressent dans les grandes lignes du discours géographique de la période. Bien sûr, ce n'est pas un décalque parfait, mais l'on constate un indéniable changement de mots. *A contrario*, l'exemple d'une préoccupation pour les villes de petite taille et, dans une moindre mesure, pour celles de taille moyenne, témoigne aussi de l'existence de problématiques plus autonomes au sein du champ disciplinaire : l'antériorité de ce questionnement chez les géographes, sans prétendre que ces derniers ont pu avoir une influence sur l'agenda public, signale à tout le moins que le champ disciplinaire ne fonctionne pas comme une simple caisse d'enregistrement de l'« air du temps ».

mais qu'il est aussi animé par des manières spécifiques d'interroger et de se positionner face à la « ville ». Nous y revenons dans les chapitres suivants.

2.2.3 Les années 1980-1990 : l'affirmation du politique dans le discours géographique, la transition vers d'autres référentiels

Les années 1980 débutent bien sûr par une alternance avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, d'abord à la présidentielle puis aux élections législatives, suivie par une période de cohabitation entre 1986 et 1988. Cela n'est pas sans conséquence sur l'organisation de l'action de l'État en matière d'aménagement et d'urbanisme : le ministère du Cadre de vie disparaît, de même que le ministère de l'Équipement après les législatives, ce dernier se trouvant remplacé par plusieurs ministères distincts : des Transports, de l'Urbanisme et du Logement (qui garde l'administration héritée de l'Équipement) et de l'Environnement. Parallèlement existe un ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire. L'Équipement est réuni à partir de l'été 1984, puis élargi avec l'arrivée du gouvernement de droite en 1986.

De manière générale, les années 1980 sont évidemment marquées par la montée en puissance des collectivités territoriales comme actrices de l'aménagement et de l'urbanisme. L'air du temps est à la décentralisation, comme l'illustre par exemple le rapport publié pour le huitième Plan :

Le temps est révolu où des décisions centralisées décrétaient des formes d'habitat et d'urbanisme : ce sont les responsables locaux, administratifs et élus qui doivent les concevoir. L'État tiendra un plus grand compte des choix locaux et des documents d'urbanisme dans l'affectation des aides publiques. (Commissariat général du plan et Conseil économique et social, 1979)

Les lois de décentralisation votées au début des années 1980 viennent parachever un changement profond pour le champ des politiques urbaines puisque ce sont désormais les collectivités locales qui deviennent responsables de l'urbanisme et de l'aménagement. Si ces lois représentent bien une rupture juridique, elles s'inscrivent néanmoins dans une histoire plus longue, notamment dans une série de débats des années 1970 dont elles constituent un aboutissement – par exemple le rapport Guichard de 1976 *Vivre ensemble. Rapport de la Commission de développement des responsabilités locales*. Comme le souligne Jean-Pierre Gaudin :

Il ne faut pas exagérer la rupture de la décentralisation car un certain nombre de transferts de compétences en matière urbaine ont déjà été opérés avant la décentralisation des années 70. [...] La décentralisation n'a pas transformé radicalement les règles du jeu mais elle a fait véritablement naître des potentialités nouvelles qui sont plus ou moins bien saisies. On n'est pas passé du noir au blanc [...] néanmoins le champ des possibles s'est profondément transformé [...]. (Gaudin, Briquet et Collovald, 1989, p. 46)

La période constitue aussi le moment d'un renouvellement du mode d'action de l'État : « les années 1970 ont constitué [...] une période charnière entre une vision centralisatrice de l'aménagement [...] et les années 1980 durant lesquelles la contractualisation est devenue un mode d'action prioritaire de l'action de l'État en direction des territoires (politique de la ville, contrats de Plan État-région) » (Tellier, 2013, p. 10). Les années 1980 constituent en effet le moment de la généralisation des « contrats d'action publique », avant que les années 1990 ne soient la phase de leur « systématisation » (Gaudin, 2007). Dans la mesure où « l'État fonde alors moins sa légitimité sur sa capacité à définir les politiques publiques qu'à permettre leur coconstruction par les parties intéressées » (Daniel, 2020), la contractualisation avec les collectivités territoriales contribue là aussi à renforcer leur rôle d'actrices à part entière des politiques locales. Dans l'ensemble, cela s'inscrit

dans une « territorialisation » croissante des politiques publiques, qui « émerge [...] dans les années 1980 pour s'imposer véritablement au cours des années 1990 » (Duran, 2020). *In fine*, tout cela concourt à remettre en cause la lecture (portée notamment dans la science politique française) des relations de l'État au « local » au prisme d'une logique « centre-périphérie » pour embrasser une analyse qui entérine une autonomisation croissante de ce dernier et sa transformation en acteur public collectif de plein exercice. Du point de vue plus spécifique des villes, les années 1980-1990 sont celles d'une « montée en puissance » (Lorrain, 1989) et de l'affirmation d'un passage « de l'administration républicaine au gouvernement urbain » (Lorrain, 1991). L'analyse proposée par Dominique Lorrain souligne un paradoxe : bien que « les villes [n'aient] pas été directement concernées par les réformes » de décentralisation, « les mairies urbaines sont devenues l'institution territoriale de premier rang ». On passe alors d'une « culture de la délégation à une culture de l'action, d'une position sous tutelle à une position plus responsable. Dans un cas les élus locaux étaient des acteurs réactifs, chargés d'adapter ; ils commencent à devenir acteurs-actifs coproducteurs à part entière » (*ibid.*, p. 480).

L'autre grande construction d'action publique urbaine des années 1980 est celle que recouvre l'expression de « politique de la ville ». Sa « date de naissance » reste objet de débats, entre une histoire de la rupture qui la fait naître en 1981 avec l'arrivée de la gauche, et une histoire de la continuité, qui rappelle qu'elle trouve aussi ses origines dans les années 1970, notamment avec le programme Habitat et vie sociale (HVS), créé en 1977 qui associait modernisation de l'habitat des quartiers de grands ensembles et accompagnement de la « vie sociale ». Le début des années 1980 voit néanmoins se multiplier les débats et les initiatives. L'histoire est bien connue d'une réaction des pouvoirs publics aux « émeutes » des Minguettes à Vénissieux : est alors lancé le programme Développement social des quartiers (DSQ) ainsi que la Commission nationale pour le développement social des quartiers (CNDSQ), dirigée par Hubert Dubedout, dont est issu un rapport important, *Ensemble refaire la Ville* (1983). Deux autres commissions et rapports sont aussi importants dans cette genèse, la Commission des maires pour la sécurité (*Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité*, 1983) et la Commission nationale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (*L'insertion sociale et professionnelle des jeunes*, 1981). La création du programme DSQ « a marqué un tournant important en fixant de nouvelles priorités : la lutte contre le chômage et la citoyenneté » (Blanc, 2007). Avec la transformation du dispositif en Développement social urbain (DSU) en 1988, c'est une nouvelle « évolution de la doctrine » qui considère que « le quartier n'est pas l'échelle pertinente d'intervention pour tous les problèmes » et invite ainsi à réfléchir et agir à l'échelle de l'agglomération. L'année 1988 correspond aussi à la mise en place d'une coordination entre plusieurs ministères, la Délégation interministérielle à la Ville (DIV), avant que soit créé un ministère de la Ville en tant que tel en 1990 qui consacre l'institutionnalisation de la politique de la ville. Une autre grande étape est la loi relative à la mise en œuvre du Pacte de relance pour la ville (PRV) en 1996, qui définit les zones urbaines sensibles (ZUS), les zones de redynamisation urbaine (ZRU) et les zones franches urbaines (ZFU). Il faut noter au passage une évolution terminologique qui n'est pas anodine, avec l'utilisation du terme de « développement ». A ce propos, Sylvie Harburger, ancienne secrétaire générale de la CNDSQ soulignait en 2011 :

L'idée du DSQ signifiait un changement de braquet : la question sociale n'était pas uniquement une question d'aide sociale traditionnelle, elle nécessitait du développement. Et ce terme "développement" venait d'Edgar Pisani (*La Main et l'Outil*) et des "pays en développement", d'une problématique cherchant à donner aux gens les outils pour qu'ils puissent se sortir eux-mêmes d'une situation difficile. (Loubière et Jazouli, 2011)

Il semble ainsi que s'affirme à partir des années 1980-1990 un intérêt (nouveau ou réinventé ?) pour le « développement », plus spécifiquement le « développement local » ou « territorial ». Ce vocable est présent dans le rapport établi pour le IX^e Plan, dont l'une des sous-sections s'intitule « favoriser l'essor du développement local » : « C'est [...] au niveau local que doivent être articulées les relations entre développement économique et planification urbaine, entre moyens de formation, emploi et qualification des hommes. (Commissariat général du plan, 1983, p. 84). Dans le rapport du X^e Plan (le dernier sous cette forme, qui couvre la période 1989-1992), la partie « aménagement du territoire » voit cet objectif de « développement » du territoire répété à l'envi : « mettre en valeur au maximum les potentiels de développement du territoire français dans le grand espace européen », « il apparaît fondamental que se constituent de véritables pôles de développement » (autour des villes), « organiser [...] un « réseau de villes » recherchant un développement commun dans la complémentarité » (Secrétariat d'État au Plan, 1989, p. 84-85), etc. L'histoire législative de l'aménagement vient conforter cette dimension « développementiste », avec le vote en 1995 de la « loi Pasqua », ou « loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire », que la loi Voynet de 1999 complète d'une épithète : « loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire ».

Au-delà de la question sociale posée par la politique de la ville (les différents rapports du Plan des années 1980-1990 soulignent par exemple la « marginalisation » ou la « ségrégation » de certains quartiers ou certaines populations), les traces d'une critique et d'une volonté de renouvellement des conceptions de l'urbanisme sont aussi perceptibles, dans la lignée des réflexions sur un meilleur cadre de vie. Ainsi, par exemple, dans le cadre d'une promotion de « villes plus accueillantes », « deux efforts marqueront le VIII^e Plan dans ce domaine : les espaces verts et les services de voisinage ». On note aussi l'objectif de « sauvegarder l'environnement » ou encore celui d'un « traitement des espaces publics » (Commissariat général du plan et Conseil économique et social, 1979). Le IX^e Plan souligne que l'« urbanisme rigide et fonctionnaliste [qui prévalait dans les décennies d'après-guerre] a cédé la place à un urbanisme plus diffus » (Commissariat général du plan, 1983, p. 90), tandis que le X^e envisage d'« adapter les politiques sectorielles et les articuler dans un véritable projet urbain d'ensemble, tourné vers un développement qualitatif, et un meilleur équilibre entre le centre des villes et les banlieues » (Secrétariat d'État au Plan, 1989, p. 90).

Ces transformations se font-elles sentir au sein du corpus ? Du point de discursif, les années 1980 sont caractérisées par deux dimensions majeures.

En premier lieu, la hiérarchie entre les classes de syntagmes délimitées au terme de l'analyse factorielle apparaît comme moins contrastée — dimension qui perdure un peu jusqu'au milieu des années 1990 (Figure 2-7, p. 86). En effet, si l'on note bien des sur- et sous-représentations, celles-ci sont moins fortes qu'au début ou à la fin de l'ensemble de la période. Ces quinze années sont donc moins marquées par la présence de classes de syntagmes « anormalement » forte. Cette image d'une période plus « équilibrée » ne doit pas cacher néanmoins que le début des années 1980 marque l'affirmation durable de la classe 3 face aux autres : celle-ci devient majoritaire jusqu'à la fin des années 1990, s'affirmant ainsi comme le champ syntagmatique dominant du corpus. Or, les syntagmes relatifs aux « collectivités locales » et « territoriales » constituent le centre de gravité de cette classe.

D'un autre point de vue, ces années 1980 constituent aussi un moment de transition discursive : si les classes 4, 5 et 6 restent encore légèrement surreprésentées dans la première moitié des années 1980, la surreprésentation de la classe 3 dans leur seconde moitié atteste d'un passage

vers les classes 1, 2 et 3 qui viennent caractériser plus spécifiquement les dix dernières années du corpus. Dans un sens, cette période témoigne d'un double mouvement de rémanence (d'enjeux et thématiques plutôt ancrés dans les années 1960-1970) et d'émergence de problématiques nouvelles qui se consolident dans les années 1990.

Dans les détails, un premier mouvement apparaît assez frappant, qui tient à la montée (ou remontée) de la référence aux collectivités locales et territoriales, comme on peut le voir ci-dessous (Figure 2-10).

Des années 1980 à 2000, un nouvel essor des « collectivités »

Pour faciliter la comparaison entre périodes, les fréquences sont normalisées :
moyenne (trait rouge) = 0 / écart-type = 1

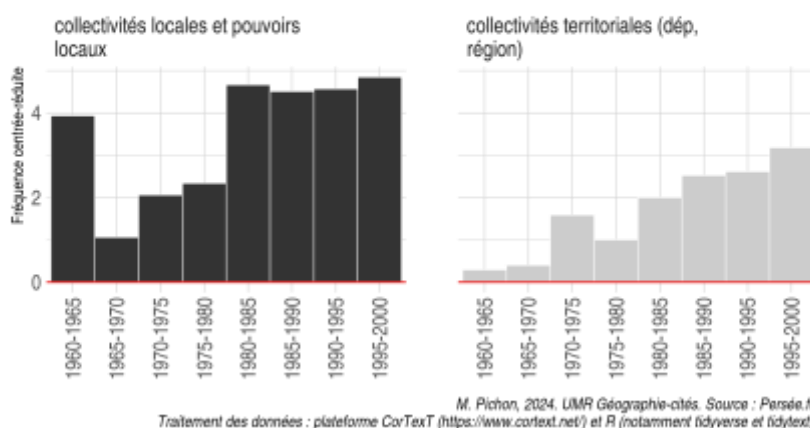


Figure 2-10. Des années 1980 à 2000, un nouvel essor des « collectivités »

Bien que les catégories « collectivités locales et pouvoirs locaux » et « collectivités territoriales (département, région) » soient présentes dans l'ensemble du corpus, on note une nette multiplication de leur citation à partir des années 1980. La mention des « collectivités locales » ou des « pouvoirs locaux », déjà importante, devient à partir de 1980 très largement surreprésentée par rapport aux autres syntagmes du corpus, à un niveau qui reste stable jusqu'à la fin de la période. Sous la catégorie « collectivités territoriales », nous avons regroupé un ensemble de syntagmes renvoyant plutôt à l'échelle régionale ou départementale : en premier lieu, bien sûr, le syntagme exact de « collectivités territoriales » qui n'apparaît véritablement dans le corpus qu'à partir des années 1980 ; les syntagmes « conseil général » et « conseil régional » qui connaissent une trajectoire de croissance presque linéaire à partir de ces mêmes années, tandis que « direction départementale » et « direction régionale » sont plutôt présents dans les dix ou quinze premières années de notre période d'ensemble. L'institution politique du « conseil », qui exerce un pouvoir autonome, vient ainsi remplacer la « direction », issue du pouvoir déconcentré comme c'est le cas par exemple pour les Directions départementales de l'Équipement (DDE) au début de la période. Ces évolutions sont assez révélatrices des dynamiques de recomposition de l'action publique territoriale dans le contexte français, et de l'impact du moment décentralisateur sur la production scientifique dédiée à la ville — là encore sans préjuger de ce qui en est dit dans les faits.

De manière plus générale, il nous semble que ces évolutions s'inscrivent dans une dynamique plus large d'affirmation d'un discours explicite sur l'action publique urbaine au sein du corpus d'ensemble de la géographie urbaine. En premier lieu, le sous-corpus (thématique urbanistique, T6) que nous étudions ici, plus centré sur des syntagmes liés aux politiques urbaines, devient dominant au sein du corpus d'ensemble à partir du tournant des années 1980 et jusqu'à la fin de la période (Figure 1-7, p. 70). Durant ces vingt années, il constitue de loin le sous-corpus qui regroupe le plus grand nombre des articles publiés dans les revues de géographie sélectionnées dans le cadre de notre analyse. La (re)montée en puissance des « collectivités » renforce l'hypothèse d'une prise en compte croissante des questions de pouvoir liées aux villes. La trajectoire d'un autre syntagme, celui de « politique urbaine », semble en attester, comme l'indique la Figure 2-11.

La/les « politique(s) urbaine(s) » : un syntagme de plus en plus affirmé

La barre jaune correspond à la moyenne des fréquences des syntagmes pour chaque période. Les valeurs ne sont pas normalisées.

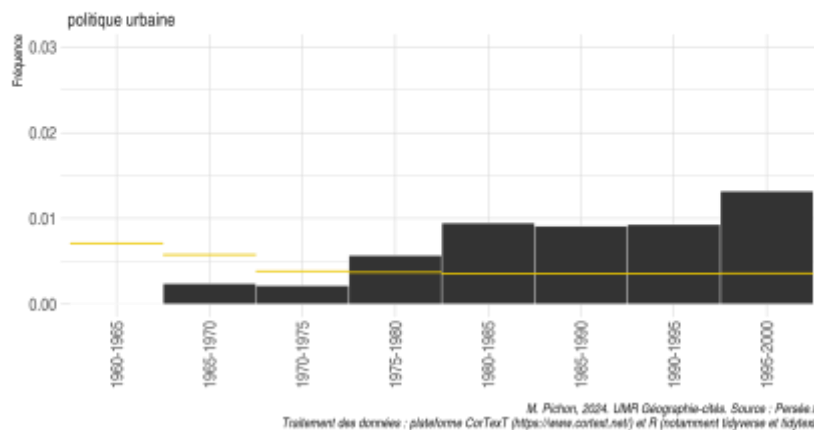


Figure 2-11. La/les « politique(s) urbaine(s) » : un syntagme de plus en plus affirmé

Le syntagme est pourtant loin d'être nouveau : dans le champ de la recherche urbaine, la revue *Sociologie du travail* a par exemple déjà publié deux numéros spéciaux, titrés « Politique urbaine », en 1969 et 1970. De même, on note qu'il est déjà présent dans le corpus dès la deuxième moitié des années 1960 — bien qu'il soit sous-représenté parmi les syntagmes utilisés dans cette période. Pour autant, sa croissance au sein de ce dernier est visible, pour culminer particulièrement dans les dernières années de la période.

Un autre grand essor discursif concerne le « développement » et ses déclinaisons, qui s'affirment largement à la fin de la période — généralement à partir de la seconde moitié des années 1980 (Figure 2-12).

Le « développement » et ses avatars : des notions qui s'affirment à la fin de la période

La barre jaune correspond à la moyenne des fréquences des syntagmes pour chaque période.
Les valeurs ne sont pas normalisées.

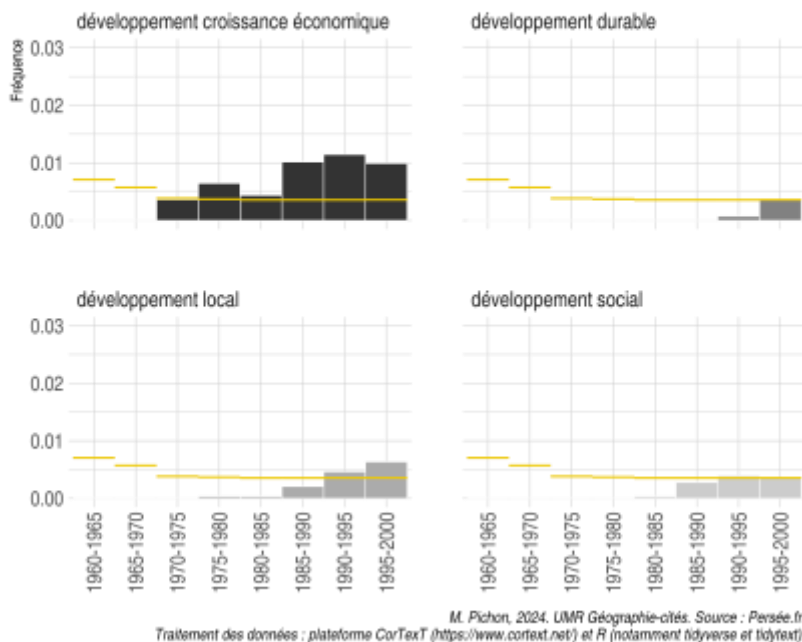


Figure 2-12. Le « développement » et ses avatars

Si les notions de « développement économique » ou de « croissance économique » sont présents sur une bonne partie de la période (ce qui est d'autant plus vrai dans le corpus d'ensemble), on constate en revanche un mouvement beaucoup plus net d'émergence et de multiplication des références au « développement local », « social » puis « durable » dans les années 1980 et surtout 1990. Cette chronologie dans l'ordre du discours géographique recoupe assez bien celle qui anime l'action publique, et la transformation des référentiels qui a cours dans ce dernier champ semble entraîner une certaine reconfiguration de l'état de langue scientifique dans la même période. Quelques fouilles plus approfondies du corpus assurent qu'il s'agit là d'une appropriation consciente du « développement », notamment « local », par les géographes. Ainsi, une journée d'études de l'Association des géographes français est ainsi consacrée, en 1995, au thème « La géographie au service du développement local ». L'annonce du colloque, publiée dans le *Bulletin* de l'association (le *BAGF*), en fait la présentation suivante :

Le développement local est à la mode. Élaborée depuis les crises des années 70 et 80, cette nouvelle théorie fait des créneaux identifiés comme spécifiques aux lieux étudiés, des acteurs des milieux locaux, des réseaux entre villes, entreprises et/ou individus les principales forces de croissance locale ou régionale. » (Association des Géographes Français (AGF), 1995)⁵⁸

Une table-ronde s'y tient qui s'organise en deux temps : si le premier est consacré à « comment favoriser le développement local ? », le second engage plus directement la discipline et

⁵⁸ Incidemment, cette présentation rappelle l'éditorial d'un dossier thématique de la revue *Politix* qui s'ouvrirait sur l'accroche suivante : « Le local est à la mode ». Mais le numéro est paru en 1989 : la mode a-t-elle touché les géographes un peu plus tardivement ?

son rôle en proposant de réfléchir à « quel rôle peut et doit jouer la géographie ? » quant à cet enjeu. On peut notamment y lire que certain.es géographes considèrent le développement local non seulement comme un « sujet d'actualité » mais aussi comme un « nouveau paradigme (Mérenne-Schoumaker, 1996). Les mêmes questionnements sont à l'ordre du jour d'une rencontre de l'Association française pour le développement de la géographie (AFDG), en 1996. Un atelier transversal est dédié au développement local, dont la transcription laisse peu de doute quant à la conscience qu'ont certain.es géographes des changements de l'action publique :

En bonne logique, la « décentralisation », l'intercommunalité accrue, devait amener du travail aux géographes. Les notions de développement et d'aménagement, par le local et pour le local ont succédé aux vastes planifications nationales, aux grands projets de la Datar, du littoral languedocien aux villes nouvelles. [...] (Bussi, 1996)

Aux côtés des diverses déclinaisons du « développement », on trouve dans la classe 1 — qui est très spécifique aux années 1990 et notamment à 1995-2000 (Figure 2-7, p. 86) — les syntagmes de « projet urbain », d'« espaces publics », à mettre en relation (ils sont, dans les faits, très corrélés) avec la catégorie « morphologie urbaine, formes urbaines » (classe 2, elle aussi très spécifique à la période 1995-2000). La notion de « projet urbain » peut renvoyer schématiquement à deux acceptions, l'une d'ordre architectural et urbanistique, l'autre d'ordre politique. Très grossièrement, la première se fonde sur un rejet de l'urbanisme fonctionnaliste de la période 1950-1970 et cherche à réinvestir les centres anciens, autour d'une approche de « composition urbaine » attentive, justement, aux espaces publics⁵⁹ et aux formes urbaines (Ingallina, 2008). Elle s'inspire beaucoup de la politique mise en œuvre par la municipalité de Bologne à la fin des années 1960⁶⁰ et, dans le contexte français, l'un de ses principaux défenseurs est l'architecte Christian Devillers. La seconde a été très bien analysée par le politiste Gilles Pinson : le « projet urbain » relève aussi d'une « transformation profonde de l'action publique urbaine » (Pinson, 2005, p. 201) de la fin du siècle dans les villes européennes. Il ne se réduit pas au projet architectural et urbanistique, mais constitue un « instrument » de cette action publique qui vient remplacer une politique urbaine de « plan ». Signe de cette montée en puissance, le ministère de l'Équipement décide, en 1990, de lancer un « atelier projet urbain » afin d'animer la réflexion sur le sujet. Chronologiquement parlant, il est donc plutôt logique d'observer une surreprésentation de ces syntagmes dans les textes des années 1990. Le « retour [de la « morphologie de la ville »] [...] dans le champ de la réflexion et de la pratique urbanistique » (Genestier, 1988) peut résonner avec une discipline comme la géographie urbaine qui, durant toute la première moitié du XX^e siècle, a fait de l'approche « morphologique » l'un de ses principaux « schémas rationnels » (Robic, 2003). Le « projet urbain », en revanche, paraît plus « extérieur » à la discipline, et son appropriation par des géographes en est d'autant plus marquante. Or, de ce point de vue, il apparaît à la lecture des textes du corpus qu'il y a des géographes très conscients des transformations en cours, et qui font donc un usage très circonstancié du

⁵⁹ Comme le note le géographe Antoine Fleury, « à partir des années 1970 », la notion d'« espace public » est « de plus en plus employé[e] comme une catégorie de lecture de la ville » et les espaces publics « deviennent un élément des différentes politiques urbaines en Europe », tant et si bien que la notion se « banalise[e] [...] au cours des années 1990 et 2000 » (Fleury, 2010).

⁶⁰ La municipalité, dirigée par une coalition entre communistes (surtout) et socialistes, souhaite donner à voir la spécificité d'une sorte de communisme municipal. Cette politique comprend certes une bonne part de réflexion architecturale et urbanistique, mais elle a aussi une dimension politique, avec la mise en place, par exemple, de conseils de quartier. Dans tous les cas, l'expérience bolognaise devient un cas d'étude important dans les écoles d'architecture en France à partir des années 1970.

syntagme. C'est le cas par exemple de François Tomas⁶¹, géographe stéphanois, qui signait en 1997 l'éditorial d'un numéro de la revue *Géocarrefour* consacré à « une nouvelle culture de l'aménagement des villes », et composé d'études de cas sur différents « projets urbains ». Deux ans plus tôt, il évoquait déjà cette « nouvelle culture urbaine », citant explicitement un certain Christian Devillers, « exemple paradigmatique de cette nouvelle politique » (Tomas, 1995)... et responsable du réaménagement, sous la municipalité Sanguedolce, d'un quartier de Saint-Étienne. F. Tomas représente ainsi un exemple, parmi d'autres⁶², de l'appropriation par les géographes d'une catégorie qui relève avant tout de l'action, que ce soit dans la pratique urbanistique ou dans la configuration de l'action publique.

À l'inverse, il arrive aussi que les géographes soient plus imperméables à l'« air du temps ». La « politique de la ville » — et surtout sa relative absence au sein du corpus (le syntagme n'apparaît que dans 8 articles, tous parus entre 1997 et 2000 — en est une bonne illustration. À titre de comparaison, on en trouve une centaine d'occurrences au sein des *Annales de la recherche urbaine* — revue pluridisciplinaire publiée par le ministère chargé de l'urbanisme — essentiellement dans les années 1990. Une exploration plus « artisanale » du corpus, en passant par exemple par le terme de « banlieue », n'est pas beaucoup moins infructueuse. Le terme est beaucoup utilisé tout au long de la période, mais assez rarement dans une problématisation telle que le discours politique et médiatique contribue à la construire à partir des années 1980 — pour le dire autrement, l'idée de la « banlieue » comme une question sociale ou un problème d'action publique. La chose se vérifie quand on s'intéresse aux syntagmes les plus corrélés à « communes de banlieue », qui renvoient pour une grande majorité à des questions de croissance urbaine ou d'organisation morphologique des espaces urbains (la périphérie, le centre, etc.) — dans tous les cas, très peu à des questions sociales. On trouve bien, par exemple, un article d'Hervé Vieillard-Baron⁶³ publié en 1992 et qui s'ouvre sur « la violence qui s'est exprimée ces derniers mois dans plusieurs cités de banlieue » (Vieillard-Baron, 1992, p. 188) ou encore des articles sur les banlieues françaises (pas toujours rédigés par des géographes) dans un numéro des *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims* dédié au thème « marginalité et exclusions dans l'espace urbain » (n°91-92, 1995). Le bénéfice de la primauté revient sans doute à la revue *Villes en parallèle* qui publie dès 1986 deux numéros dédiés aux « crises de la banlieue aux XIX^e et XX^e siècles ». Malgré tout, dans l'ensemble, ces publications restent rares, du moins pour ce qui concerne le corpus étudié ici.

Plusieurs syntagmes ont pourtant trait à des questions plus « sociales », qui s'affirment d'ailleurs quelque peu dans les années 1980 — la classe 3 de syntagmes, surreprésentée en 1985-

⁶¹ (1939-2003) Spécialiste de géographie urbaine, et particulièrement de l'agglomération stéphanoise, il fait toute sa carrière universitaire à l'Université de Saint-Étienne (qu'il préside par ailleurs de 1974 à 1979). Il participe en 1971 à la création de l'école d'architecture stéphanoise et y enseigne l'urbanisme. Enfin, il est adjoint au maire de Saint-Étienne, en charge de l'urbanisme, sous le mandat du communiste Joseph Sanguedolce (1977-1983), à la tête d'une coalition de gauche (ce qui constitue une parenthèse dans une ville qui a eu, avant et après, des maires de droite). Il reste conseiller municipal d'opposition lors du mandat suivant, et accède aussi au siège de conseiller général de la Loire entre 1979 et 1985. Ses travaux peuvent relever, schématiquement, d'une approche plutôt « sociale » de la géographie, et il est particulièrement attentif à la question des « stratégies socio-spatiales ».

⁶² On pourrait évoquer l'organisation, en 1995, par le CESURB (Centre d'études des espaces urbains, équipe de recherche bordelaise qui réunit géographes et historiens), d'un colloque consacré aux *Villes en projet(s)* (Charrié et Centre d'études des espaces urbains, 1996).

⁶³ Géographe, né en 1949, spécialiste des « banlieues » et auteur d'une thèse sur le sujet (*Le risque du « ghetto » dans l'agglomération parisienne*, 1990) dirigée par Jacqueline Beaujeu-Garnier.

1990, reflète d'ailleurs bien cette coloration « sociale » (Figure 2-7, p. 86). Le syntagme « développement social », par exemple, peut renvoyer parfois explicitement à la politique dite de « développement social des quartiers », que mentionnent divers géographes, plutôt à la fin des années 1980. Mais, dans l'ensemble, cette référence relève plus souvent d'une démarche descriptive qu'analytique : elle vient s'intégrer à une analyse plus large des politiques menées au sein d'une ville ou d'un quartier, mais se situe rarement au centre du sujet traité. Autrement dit, bien que la « politique de la ville » constitue un enjeu public d'ampleur, il semble qu'il ne soit pas vraiment — ou très peu — traduit en tant qu'*objet* de recherche spécifique au sein du champ disciplinaire de la géographie — et d'autant moins par rapport à d'autres « problèmes » publics sur lesquels les géographes sont plus disert.es. Par ailleurs, la plus forte coloration « sociale » de ces années doit peut-être beaucoup à l'affirmation et l'épanouissement d'une approche dite de « géographie sociale »⁶⁴ — autrement dit, à une logique qui relève du champ disciplinaire lui-même. Cela témoigne peut-être de ce que les enjeux sociaux du moment sont *réfractés* par le champ, c'est-à-dire appropriés et mis en discussion au prisme d'une *manière spécifique*, disciplinaire, de les problématiser et de les aborder.

⁶⁴ Nous rappelons brièvement ce qu'est cette approche dans la note 53, p. 37. Plusieurs « événements » constituent des signes de cet épanouissement au cours des années 1980, particulièrement en 1984 : on peut penser au colloque de géographie sociale de Lyon en 1982 dont les actes sont publiés deux ans plus tard, à la parution la même année de *Sens et non-sens de l'espace* par un « collectif de géographie urbaine et sociale », ou encore à celle du *Géographie sociale* d'Armand Frémont, Jacques Chevalier, Robert Hérim et Jean Renard, là encore en 1984.

Synthèse de la partie

Les deux chapitres qui composent cette première partie ont permis d'établir un certain nombre de faits, souvent connus de manière intuitive mais rarement objectivés.

Dans un premier temps (1.1) on a pu montrer que les géographes qui se rattachent à des thématiques urbaines — d'après leur auto-déclaration — sont relativement nombreux dès les années 1970, et représentent une nébuleuse majeure de la discipline, même si elle est, au départ, moins importante que celles qui relèvent plutôt d'une spécialisation rurale ou de géographie physique. Toutefois, le nombre de spécialistes de géographie urbaine ne cesse de s'accroître durant toute la période — ce que confirme aussi l'évolution, certes moins linéaire, des textes à coloration « urbaine » dans le corpus des revues scientifiques (1.2.1.2) — et, surtout, leur place relative est de plus en plus importante et finit par être dominante par rapport à ces deux autres spécialisations-témoins. En l'état, il est difficile de déterminer si cette domination est absolue — au sens où la géographie urbaine serait *le* premier champ de spécialisation de la discipline — et il faudrait, pour y parvenir, recomposer l'ensemble des positions relatives de chacune des spécialités qui la constituent. Toujours est-il que l'on peut affirmer, avec confiance, que la géographie urbaine représente non seulement un champ majeur de la discipline, mais encore une tendance relativement « dynamique » pour la période considérée, des années 1960 à 2000, alors que d'autres connaissent plutôt un déclin relatif.

Dans le registre de l'auto-déclaration, il est encore plus frappant de constater la trajectoire que suit l'attachement à une spécialisation relevant de l'« urbanisme », de l'« aménagement urbain » ou de la « politique urbaine ». Très anecdotique au début des années 1970 dans les *Répertoires*, il connaît un essor fulgurant à travers la période. Sans nécessairement indiquer qu'au début des années 1970 ou avant les géographes n'entretiennent pas un intérêt pour ces questions, cela signale toutefois une forme d'appropriation progressive de ces enjeux, qui se banalisent au sein du champ disciplinaire : qu'un tiers des géographes urbains s'y reconnaissent à la fin des années 1990 n'est pas anodin. Cette montée en puissance nous semble plus nette encore au travers des résultats obtenus par l'analyse quantitative des textes (1.3.3) : dans ce cas-ci, on peut affirmer la domination progressive d'un corpus plus spécifiquement orienté vers les problématiques de l'action publique urbaine, qui s'ajoute par ailleurs à des thématiques dont certaines sont aussi des problèmes à résoudre, constitués comme tels par cette dernière.

Ces éléments apportent déjà quelques éclaircissements à l'égard de la problématique générale de ce travail : la sensibilité de la géographie urbaine à l'égard des enjeux de l'urbanisme et des politiques urbaines est réelle — et pour partie quantifiable — et se renforce au fil du temps. De ce point de vue, l'apport principal réside pour nous dans les résultats que donne à voir un croisement d'une histoire de l'action publique urbaine avec une histoire des mots de la géographie (2.2). À notre sens, il faut rester très prudent dans leur interprétation. De manière générale, on décèle une co-évolution certaine des problématiques de l'action publique et des objets de la géographie urbaine, soulignant par là qu'il existe bien une porosité entre l'une et l'autre. Au demeurant, il n'est pas si surprenant de constater une telle perméabilité, à moins d'entretenir à l'égard du champ scientifique — et de celui des sciences humaines et sociales en particulier — un regard tout à fait idéaliste considérant les domaines du savoir comme des activités « pures ». Les démonstrations déployées dans ce chapitre ont *a minima* le mérite d'écarter une telle vision,

d'emblée et pour tout le reste du manuscrit. Leur deuxième mérite est de ne pas faire reposer l'hypothèse d'un lien entre « science » et « action » — pour le dire grossièrement — sur des « jugements à l'emporte pièces », pour reprendre les mots de Marie-Claire Robic (2007). Cela peut paraître trivial, mais *établir* la pertinence d'une telle hypothèse à partir d'éléments d'objectivation n'est pas tout à fait la même chose que de la postuler ou de la poser comme un axiome.

En outre, il nous semble que ces résultats permettent d'aller plus loin dans l'exploration de cette hypothèse. En premier lieu, il apparaît bien souvent que les syntagmes ou les catégories mobilisés dans les textes des géographes sont identiques à celles que déploie l'action publique urbaine — autrement dit, que la « catégorie savante » est, au moins en termes de signifiant, la même que la « catégorie de l'action ». On le voit particulièrement bien avec des syntagmes comme « développement local » ou « projet urbain » et, d'une certaine manière, nous serions assez enclins à considérer que cette tendance se renforce tout au long des quatre décennies étudiées (les syntagmes des années 1960 semblent par exemple beaucoup plus généraux, même s'ils renvoient aussi aux questions vives du « problème urbain » de l'époque). Or, bien souvent (c'est un euphémisme), ce ne sont pas les géographes qui sont à l'origine de ces mots. En en faisant usage, en les discutant, en se les appropriant, ils et elles reprennent certes les cadrages et les référentiels établis par d'autres, mais ils et elles contribuent aussi à les faire exister et à leur donner corps.

Le plus marquant à l'égard des thématiques qui structurent le corpus étudié, ce n'est pas, ou pas seulement, que les préoccupations des géographes convergent et évoluent avec les préoccupations successives associées à la « question » urbaine. Mais aussi que l'action publique urbaine soit elle-même devenue un objet de recherche de la géographie (ce qu'illustre très bien la thématique « T6 » délimitée dans la section 2.1) : que les « politiques urbaines », les acteurs.trices qui les mettent en œuvre (« collectivités locales », « territoriales », etc.), leurs instruments (« schémas directeurs », « plans », « projet urbain », etc.), leurs référentiels, soient discutés, analysés, débattus au sein d'articles scientifiques. À ce stade de l'analyse, c'est peut-être là le plus grand signe d'une certaine hétéronomie — entendue ici comme la discussion, sous la forme et les règles du discours savant, de problématiques spécifiquement liées aux impératifs et aux modalités d'une action politique sur les villes — et, dans le même temps, d'un certain regard « clinique » sur ce qui se joue sur cette scène — dans le sens où le discours savant viendrait ici contribuer au diagnostic et au bon fonctionnement de cette action. Précisons à cet égard que cela ne préjuge en rien de la nature du discours et que l'hétéronomie n'est pas synonyme de la soumission : on peut à ce titre tout à fait envisager que cette « clinique » puisse se faire sur le mode d'une critique, y compris assez radicale, de l'existant et de ses dysfonctionnements.

Enfin, il faut aussi signaler — nous avons essayé de le montrer — ce qui, dans les corpus, ne « marche » pas avec l'hypothèse hétéronome — ce qui permet de ne pas considérer le discours savant des géographes comme un simplet et mécanique « reflet » de ce qui se joue sur la scène urbanistique. Le cas des « petites villes », mises en exergue alors que le temps est plutôt aux métropoles régionales, tout comme le mutisme notable des géographes sur ce que l'on a appelé (et qu'on appelle toujours) la « politique de la ville » constituent des indices des effets propres du champ — c'est-à-dire, pour reprendre les catégories de P. Bourdieu, sa capacité de réfraction spécifique des logiques qui lui sont extérieures. Les deux exemples illustrent d'une part l'existence d'affirmations autonomes — pour des géographes des années 1960, il est important de valoriser les petites villes (nous y revenons dans les chapitres suivants) — tout comme d'une capacité de filtrage et de tri à l'égard de ce qui se déroule dans le monde environnant : de l'action publique urbaine, on ne prend ni ne discute pas de *tout*.

Au terme de cette partie, il nous semble que deux questions principales émergent. La première est intimement liée à l'une des limites majeures de l'approche quantitative des discours mise en œuvre ici : si l'on sait que les géographes parlent de *tel* ou *tel* sujet, on ne sait pas pour autant *ce qu'ils et elles en disent effectivement*. Autrement dit, l'enquête ne nous dit pas comment ils et elles appréhendent ces objets, les problématisent et les traduisent dans un registre savant. La seconde question prend son départ dans une intrigue : comment se fait-il que la thématique la plus liée à l'action publique urbaine (thématique T6) connaisse un tel essor à partir des années 1970 ? Que s'est-il donc passé pour que les textes scientifiques des géographes adoptent progressivement une telle coloration ?

La partie suivante essaie d'apporter des réponses à ces questions en revenant un peu en arrière, dans les années 1960. Nous voulons montrer que cette décennie a constitué un moment absolument décisif dans l'émergence d'une sensibilité des géographes urbains au « problème urbain » et à sa régulation. Pour le voir, nous proposons d'aller plus avant dans les discours de la période — ou plutôt de certains discours, qui sont plus les expressions de prises de position que des discours savants « ordinaires » — par le biais d'une approche plus herméneutique.

Deuxième partie. *Des géographes face au « problème urbain » : la construction d'un objet scientifique et politique dans une « grande » décennie 1960*

Introduction

*« Le développement considérable de la géographie urbaine
[...] s'explique par l'importance du problème et la sensibilisation très
grande à laquelle les hommes ont été soumis. »*

Philippe Pinchemel, « La
civilisation urbaine et le géographe »,
1974

Dans son analyse du discours des géographes sur la ville entre le tournant du XX^e siècle et les années 1950, Marie-Claire Robic a souligné qu'au-delà des différents « modes d'interrogation » que cette « géographie urbaine » a pu adopter, une « même inquiétude » pouvait être décelée qui relève d'un « problème politique ou pragmatique, [...] la “question” de la ville » qui « hante » ces géographes (Robic, 2003). Si cette « hantise » parcourt l'ensemble du corpus de la géographie urbaine, il nous a semblé qu'elle s'exprimait particulièrement dans une grande décennie 1960. Sous l'effet conjugué d'un contexte de croissance urbaine forte (en France et dans le monde), d'une mise à l'agenda politique de la question urbaine (matérialisée dans des créations administratives, institutionnelles, dans la mise en place d'une planification urbaine centralisée, etc.), le discours disciplinaire sur la ville est marqué par une forte récurrence du motif de l'inquiétude ou de la préoccupation. Celle-ci est exprimée de diverses manières, qui insistent entre autres sur l'urgence, la « monstruosité » du phénomène urbain, le caractère irrémédiable et quasi-incommensurable de l'urbanisation contemporaine et la volonté de ne pas laisser ce mouvement se déployer de manière « anarchique ». Il s'agit ici de mettre au jour plusieurs expressions de cette préoccupation.

La mise à l'agenda politique de la question urbaine ne date pas des années 1960. Sans même évoquer ce qu'il en est pour la première moitié du XX^e siècle, on peut signaler qu'elle connaît déjà une première actualisation dans l'après-guerre, avec la création d'un ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (1944). Celle-ci témoigne d'une étatisation de l'aménagement urbain, de l'émergence d'un « État urbaniste » dans une période qui court *grosso modo* du régime de l'État français jusqu'aux lois de décentralisation du début des années 1980 (Claude, 2006). Néanmoins, la décennie 1960 est celle d'un nouvel élan : l'entreprise de reconstruction s'achève (laissant ainsi de la place pour l'émergence d'autres enjeux urbains), la croissance urbaine est forte, la naissance de la V^e République et la constitution d'un État gaullien conduisent vers un volontarisme affirmé qui veut faire de l'État « le porteur du progrès » (*ibid.*) et le « faire passer [...] à l'action » (*ibid.*). En 1966, le ministère de l'Équipement est créé et symbolise ce nouvel élan de l'État urbaniste : celui-ci émane directement d'une volonté de régulation et d'aménagement centralisée et vise très explicitement à « appréhender globalement [...] toutes les questions posées par le développement des villes » (*Bulletin de l'Équipement, 1966, cité par Billon, 2006*). La multiplication des publications sur la question urbaine dans les sciences humaines et sociales, dans le champ le plus académique comme dans le champ réformateur (*Économie et humanisme, Prospective, etc.*), atteste aussi d'une certaine effervescence autour de l'enjeu de l'urbanisation.

Dans cette décennie, la ville est ainsi l'objet d'un processus de *problématisation* (ou de *reproblématisation*), au sens où l'entendent les politistes et les sociologues de l'action publique (Sheppard-Sellam, 2019). La notion désigne le passage d'une « condition » (ici : les villes, la croissance urbaine, les différents processus et phénomènes qu'elles induisent — en bref des faits épars, perçus et identifiés par différents acteurs sociaux) à un « problème ». La « condition » devient problème au moment où « un certain nombre d'acteurs vont être amenés à percevoir une situation comme « anormale » et vont la qualifier d'une manière particulière, qui peut être susceptible d'appeler l'attention d'un acteur public » (Muller et Surel, 1998) et où l'on considère qu'une « action doit être engagée pour changer les choses » (Sheppard-Sellam, *ibid.*). « Public », le problème urbain l'est dans la mesure où il suscite un débat public, *a minima* au sein de certains segments du champ social, même si certains débats ont pu avoir une audience plus large (par exemple, l'appel de l'abbé Pierre pour la question du logement en 1954). Il l'est surtout parce qu'il se trouve pris en charge par les autorités publiques, au premier rang desquelles l'État central. Cette mise à l'agenda politique se matérialise de différentes manières : création d'une administration dédiée (ministère de l'Équipement, notamment sa Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme), appuyée sur un corps spécifique (les Ponts et Chaussées), impulsions législatives (la loi d'orientation foncière — LOF — par exemple), développement de politiques publiques spécifiques (« métropoles d'équilibre », par exemple), développement d'une fonction « cognitive »⁶⁵ au sein de l'administration pour nourrir l'action publique (création de services d'études centraux et déconcentrés, appels d'offre et contractualisation de la recherche, etc.), etc.

Aux côtés de ce sens spécifique que la science politique accorde au « problème » et à la « problématisation », ces notions font l'objet d'un usage pluriel dans d'autres champs sociaux. Pour ce qui nous concerne, la « problématisation » est notamment une opération fondamentale de l'activité scientifique, voire de toute entreprise de connaissance. En premier lieu, un parallèle peut être fait avec l'usage politiste de la notion, pour désigner la mise à l'agenda scientifique d'une question ou d'un ensemble de faits. On construit ainsi un objet scientifique qu'il devient légitime de traiter avec les catégories et les méthodes propres du champ scientifique (généralement d'un segment de celui-ci, dans un régime disciplinarisé), ce qui joue du même coup comme une légitimation du champ lui-même puisque ses agent.es affirment ou reconnaissent la possibilité, la pertinence et l'utilité de celui-ci et de ses instruments pour traiter l'objet en question. Cette mise à l'agenda est plus ou moins collective, plus ou moins institutionnalisée (de la simple proposition de recherche par un.e praticien.ne à la recherche collective financée sur programme d'une instance scientifique, par exemple) et vient consacrer l'idée qu'un ensemble de faits pose un problème de connaissance auquel on se propose de trouver des solutions : dans un cadre gnoséologique, la problématisation consiste donc à se mouvoir en direction d'un accroissement des connaissances à l'égard d'un objet. La problématisation s'inscrit ainsi dans une perspective heuristique (Fabre, 2017) visant à rechercher les solutions d'un problème de connaissance en déterminant le cadre dans lequel se déploie cette recherche. Dans le cas d'un champ disciplinaire donné, on peut envisager que ce cadrage détermine les conditions selon lesquelles le problème sera examiné, en fonction de la matrice, des catégories et des méthodes qui sont propres au champ (et à condition que la question puisse faire partie du « territoire » légitime de ce dernier).

⁶⁵ Au sens de la mobilisation d'une variété de connaissances et de savoirs jugés utiles pour le cadrage de l'action publique.

Ces deux variations — politique ou praxéologique (relative à l'action) d'une part, gnoséologique (relative à l'élaboration des connaissances) d'autre part — autour du « problème » et de la problématisation nous permettent d'asseoir l'hypothèse directrice de cette partie. Dans l'analyse qui est la nôtre des rapports des géographes à l'action publique urbaine, cette dernière est consacrée à l'examen des énoncés disciplinaires sur une période qui est celle d'une « grande » décennie 1960. Il s'agit de lire l'histoire de la géographie urbaine sous le schème du « problème » entendu dans les deux sens esquissés ci-dessus, en considérant que celui-ci permet de mieux comprendre les modalités d'expression, de pratique et d'évolution du sous-champ — l'examen des énoncés permettant une objectivation de cette dimension « problématique ». Dans le droit fil de l'interprétation que propose Marie-Claire Robic de l'histoire de la géographie urbaine jusqu'aux années 1950 (Robic, 2003), nous voulons montrer en quoi la « ville » forme pour les géographes un problème au double sens de la connaissance et de l'action.

Le premier sens, évidemment, étonne moins : la prise en charge de la « ville » comme objet de recherche, la construction d'une problématique géographique de la ville (qui varie dans le temps), constituent *a priori* l'activité « normale » d'une discipline scientifique. Il convient toutefois de ne pas naturaliser cette prise en charge comme une évidence : elle relève d'une construction volontaire d'un problème scientifique, que les géographes auraient très bien pu ignorer. Le second sens, en revanche, peut paraître plus surprenant : pourquoi y aurait-il un rapport entre une discipline académique et la résolution d'un problème d'action publique ? Il s'agit donc de voir comment ces deux logiques s'articulent dans l'ordre du discours.

Pour ce faire, nous avons tenté d'identifier des textes à valeur générale, synthétique ou doxique, en mettant largement de côté des écrits plus empiriques ou circonstanciés — ceux-ci ayant par ailleurs déjà fait l'objet des traitements des chapitres 1 et 2. Cela nous a conduit à porter une attention particulière aux ouvrages⁶⁶, aux articles ainsi qu'aux nombreux comptes rendus de livres français ou étrangers publiés dans les revues du champ de la géographie universitaire. Cette dernière source, notamment quand ces comptes rendus sont un peu extensifs, est assez riche et instructive⁶⁷ : la nature critique de l'exercice encourage souvent celles et ceux qui s'y prêtent à afficher des positions, des jugements qui, malgré la petitesse du format, sont autant de clés de déchiffrement d'une pensée ou d'un parti pris. Enfin, de nombreux textes étudiés relèvent de ce que l'on pourrait appeler une « littérature d'intervention » : on désigne par-là des textes qui « interviennent » explicitement dans le débat public, qui y expriment un point de vue — ils sont dès lors très peu, voire pas du tout empiriques. On les trouve généralement dans des publications liées à des mondes réformateurs ou dans des « sommes » qui entendent faire le point sur une question — en

⁶⁶ La relative modestie de l'édition d'ouvrages de géographie en France, notamment dans l'édition généraliste, conduit l'édition universitaire (les manuels) à en être le principal canal de publication (Robic *et al.*, 2006). Le peu d'abondance des ouvrages donne une place et un poids accrus à ceux qui existent — ils méritent donc que l'on s'y attarde — tandis que l'offre éditoriale donne à voir une littérature qui est essentiellement faite d'encyclopédies ou de manuels ce qui, pour nous, présente un fort intérêt puisqu'il s'agit d'une littérature accumulative, synthétique, parfois programmatique, et qui dans tous les cas donne accès d'une manière ou d'une autre à un champ spécialisé.

⁶⁷ Il serait d'ailleurs tout à fait intéressant, pour prolonger l'ensemble de cette recherche, d'effectuer un travail systématique sur les comptes rendus. Celui-ci permettrait de recenser les ouvrages et auteur.es qui font l'objet de comptes rendus, d'apprécier la part d'ouvrages étrangers (et son évolution), de faire apparaître des réseaux de co-lecture (des géographes qui ont l'habitude de faire la critique des ouvrages de certain.es de leurs pairs), etc. Autant d'éléments qui, à notre sens, pourraient contribuer à une meilleure connaissance du champ disciplinaire et de sa structuration.

l'occurrence l'urbanisation — en sollicitant divers expert.es et spécialistes. C'est un dernier trait important : cette littérature est essentiellement le fait d'une minorité de géographes qui jouissent d'une reconnaissance hors de leur champ disciplinaire, du moins suffisamment pour être considéré.es comme des « expert.es » porteurs.ses d'un point de vue présumé intéressant. Précisons enfin que nous abordons ces textes moins pour eux-mêmes que pour leur valeur en quelque sorte archivistique : il s'agit de recomposer, par leur intermédiaire, une sorte d'espace des prises de position tel qu'il a pu exister dans la décennie 1960, et de sonder ainsi l'état de la discipline à ce moment-là.

La construction d'un tel corpus comprend à notre sens deux écueils principaux. En premier lieu, compte tenu des modes d'écriture et de publication dominants dans la discipline à cette période, le corpus sur-valorise des individus au détriment de logiques plus collectives. Les textes sont généralement signés d'un ou d'une seule auteur.trice et les prises de position qu'ils expriment comportent donc nécessairement une part d'idiosyncrasie, déterminée par ailleurs par les positions et les propriétés spécifiques des auteurs.trices. C'est là le second écueil : tout le monde ne publie pas des textes à valeur « générale », doxiques ou d'« intervention ». Encore faut-il se sentir légitime à le faire ou être sollicité.e pour le faire, donc disposer d'un capital important au sein du champ disciplinaire. Le corpus sur-valorise donc aussi celles et ceux qui détenaient, dans la période, des positions hiérarchiques élevées au sein de ce dernier : en bref, des « patron.nes » de la discipline. Ces écueils peuvent toutefois être nuancés si l'on considère que les positions individuelles peuvent aussi être le reflet de dynamiques plus collectives ou d'un certain « air du temps ». Enfin, il ne faut pas négliger que si les « patron.nes » ont un pouvoir d'expression, ils disposent aussi d'une plus grande capacité à *dire* et à *faire* le droit, donc à influencer ces dynamiques collectives.

Enfin, cette partie entend mettre à l'épreuve une autre hypothèse. Il nous semble que les années 1960 jouent un rôle déterminant et singulier du point de vue de la double problématisation savante et politique de la ville chez les géographes. Concrètement, la littérature du « problème » se tarit à partir de la seconde moitié des années 1970. Tout se passe comme si, après une phase d'explicitation et de mise en évidence, le « problème » s'était normalisé au sein de la discipline. Dans la partie précédente, nous avons mis au jour la forte croissance, à partir des années 1970, d'une littérature ciblant plus spécifiquement les questions d'action publique urbaine et d'urbanisme. Il nous semble que l'on peut y voir l'expression de cette normalisation et la conséquence de la mise à l'agenda de cette conception mixte de la ville. Autrement dit, les années 1960 auraient ainsi contribué à installer cette préoccupation au sein de la discipline et ce de façon pérenne. En dernier lieu, précisons que notre bornage chronologique n'est pas strict : on parlera plutôt d'une « grande » décennie 1960, pour embrasser une période qui plonge parfois dans les années 1950 et se prolonge aussi dans la première moitié des années 1970.

Dans un premier temps (Chapitre 3), nous montrons quelle a été la réaction des géographes face à la croissance urbaine et à ses conséquences, entre l'identification du « problème » et l'expression d'un soutien affirmé à une politique de régulation et de maîtrise de la ville. Dans le même temps, cela a été l'occasion pour les géographes de promouvoir la discipline et son expertise potentielle pour contribuer à résoudre le problème. Dans un second temps (Chapitre 4), nous abordons ce que le « problème urbain » a fait à la géographie : d'une part, il a suscité chez certain.es une tentative de reformulation et une proposition de résolution ancrée dans les représentations et

les dispositions « classiques » de la discipline, d'autre part il en a poussé d'autres à proposer des formes d'*aggiornamento* épistémologique et méthodologique. Dans les deux cas, l'objectif praxéologique — c'est-à-dire la perspective de « l'action » — est présent dans les motivations de ces géographes. Enfin, dans un dernier temps (Chapitre 5), nous revenons plus spécifiquement sur les expressions d'une stratégie de « placement ». Face aux opportunités nées du renouvellement du champ de l'action publique urbaine — sollicitation de l'expertise des sciences humaines et sociales, ouverture d'un marché de l'emploi, etc. — les géographes ont en effet largement tenté de définir et promouvoir la place qui pourrait leur revenir, face aux responsables de l'action publique mais aussi face aux autres disciplines et aux spécialistes de la ville, dont les urbanistes.

3 Chapitre 3. Affronter le « problème urbain » : entre inquiétude et détermination

La production discursive de la géographie urbaine des années 1960 est marquée pour partie par l'existence de ce qu'on pourrait nommer une littérature *réactive*, comprise comme l'expression d'une réception et d'une réaction à l'égard de ce qui se joue en termes d'urbanisation dans la société française, mais aussi dans des contextes étrangers. Si cette modalité discursive n'est pas exclusive (elle voisine aussi la « simple » production de monographies descriptives traditionnelles ou d'écrits empiriques assez distants des enjeux contemporains), la profusion de textes (ou parties de textes) dans lesquels elle s'exprime contribue à en faire un motif important et récurrent de la période.

Le profil des auteurs et autrices de ces discours renforce encore son importance : sans s'y réduire totalement, l'essentiel des débats et réflexions que l'on peut observer dans ces années sont majoritairement le fait d'un petit nombre de géographes qui s'expriment de manière récurrente sur ces questions. Très schématiquement, un effet générationnel se fait sentir qui relève moins d'une cohorte en termes d'âge que de l'intersection entre une position sociale au sein de la discipline — des « patron.nes », déjà installé.es dans le champ académique —, la reconnaissance et le réinvestissement de leur capital scientifique en termes d'expertise (la participation répétée à la scène aménagiste, par le biais de divers comités et lieux d'interaction avec des décideurs.ses ou des praticien.nes), ainsi qu'un positionnement épistémologique qui balance entre rémanence (voire défense) d'un paradigme classique et vellétés d'*aggiornamento*. Enfin, ces discours s'expriment non seulement dans des textes de revues, mais aussi et beaucoup dans des ouvrages relativement importants, qu'il s'agisse de manuels ou de sommes dont la réception par la corporation semble importante (au vu des comptes rendus qu'elles suscitent).

Parallèlement — ou corrélativement ? — les années 1960 voient la floraison de nombreux discours sur « l'application » de la géographie. Il convient d'en dire quelques mots afin d'avoir une meilleure intelligibilité de ce chapitre ainsi que des suivants.

Tableau 3-1. Quelques mots sur la « géographie appliquée »

Quelques mots sur la « géographie appliquée »

Si le questionnement sur « l'application » de la géographie n'est pas complètement neuf (il s'exprime déjà, par exemple, dans les années 1950) et s'il ne se limite pas, non plus, à ces seules années, la décennie 1960 en constitue plus spécifiquement la cristallisation. Les débats à ce propos y sont récurrents et se traduisent notamment par la publication successive de plusieurs ouvrages qui ramassent et synthétisent les différentes propositions formulées : *L'organisation de l'espace* de Jean Labasse (voir « Notes prosopographiques » à la fin du volume), *Géographie et action* de Michel Phlipponneau (*idem*), *Géographie active* de Pierre George (*idem*) et ses élèves, etc. Schématiquement, les « défenseurs.ses » de « l'application » considèrent que la géographie doit se rendre utile et se montrer disponible auprès des pouvoirs — politiques, mais aussi économiques — et ce dans ses différents domaines de compétence (de l'urbanisme à la géographie physique). Cette attitude est rejetée par une partie des géographes — qui appartiennent souvent à des générations antérieures à celle des défenseurs.ses — au motif qu'il s'agirait d'une forme de travestissement du rôle de la discipline, qui n'a pas à s'impliquer et doit rester dans une posture d'observation savante. Les années 1960 voient les propositions s'accumuler : la « géographie appliquée⁶⁸ » de M. Phlipponneau — qui reste et restera quand même le syntagme le plus courant — voisine ainsi la « géographie volontaire⁶⁹ » de J. Labasse ou d'Étienne Juillard (*idem*), la « géographie applicable » de Jacqueline Beaujeu-Garnier (*idem*) ou encore la « géographie active » de P. George. Au sein de cet ensemble, une polémique est lancée par P. George, principalement à l'encontre de M. Phlipponneau, au motif que la « géographie appliquée » outrepasserait les limites dans lesquelles la discipline devrait se contenir : elle pousserait les géographes dans une position de décision, alors que ceux et celles-ci devraient garder un certain retrait. On y reviendra plus loin : notons que dans l'ensemble, toutes ces variations de « l'application » convergent peu ou prou sur l'essentiel.

Il ne nous revient pas ici d'explorer toutes les questions et réactions que suscite cette question de « l'application », d'autant qu'il existe déjà plusieurs travaux sur le sujet (Gaudin, 2015) (Orain, 2009, p. 190 -219). Toutefois, dans le cadre d'une interrogation plus spécifique sur les rapports des géographes à l'action publique urbaine, il est impossible de faire l'impasse sur cette littérature. En premier lieu, le cœur même des débats qu'elle porte a un rapport direct avec notre propre problématique, et la question urbaine est présente dans chacune des propositions formulées par les auteurs et autrices de cette littérature. De manière générale, elle vient toujours s'insérer comme *une* modalité ou *un* domaine parmi d'autres de « l'application » (les chapitres ou paragraphes qui lui sont consacrés dans cette littérature sont généralement intégrés dans des développements plus généraux sur l'aménagement de l'espace), preuve minimale que les géographes ont bien conscience que la « ville » ou « l'urbain » constituent des problèmes politiques et sociaux contemporains à l'égard desquels ils estiment qu'ils ont une certaine légitimité de discours voire d'action. Le fait peut paraître trivial, mais l'on peut après tout considérer qu'il n'y avait pas de nécessité évidente à ce que la ville soit aussi formellement et explicitement identifiée comme un enjeu par les géographes⁷⁰, d'autant plus si l'on considère que la géographie classique a surtout mis l'accent sur une problématique régionale, qui reste prégnante dans les années 1960 (d'autant que l'action publique se préoccupe aussi de régionalisation).

Malgré cela, la lecture de ces débats et propositions permet de voir que le problème urbain est quelque peu singularisé et qu'il « accroche » quelque chose de spécifique : il est souvent dépeint comme un enjeu particulièrement contemporain et complexe, ainsi que comme un champ potentiellement prometteur et à investir pour les géographes ; il renvoie à un certain nombre de représentations du monde présent et à venir et suscite des réactions et des jugements plus ou moins normatifs — au sens où les discours expriment des valeurs et formulent des propositions sur ce qui *devrait* et *ne devrait pas* être. En définitive, l'étude de la littérature « applicative » des années 1960 révèle beaucoup sur les positionnements, les représentations, les normes et les inquiétudes qui travaillent les géographes de la décennie dans le rapport à l'action publique urbaine.

⁶⁸ Le terme est sans doute inspiré de son équivalent anglais d'*applied geography*.

⁶⁹ L'expression ne semble pas venir d'eux, on la retrouve aussi chez des acteurs.trices du champ aménagiste, comme Olivier Guichard.

⁷⁰ Ou, pour être moins naïf, puisque l'on sait avec les travaux de Marie-Claire Robic que la ville est déjà « objet » et « problème » dans la géographie « classique », que cet enjeu continue à mobiliser les géographes.

Dans ce troisième chapitre, nous proposons d'aller plus avant dans la caractérisation du « problème urbain » par les géographes. Dans un premier temps, nous verrons que l'urbanisation les pousse à adopter le point de vue d'une « géographie du mouvement », sensible au processus de transformation profonde qu'engendre la croissance urbaine (3.1). Dans un deuxième temps, l'étude des usages d'un syntagme particulier, celui de « phénomène urbain », permet de révéler que les géographes se représentent la croissance urbaine à laquelle ils et elles sont confrontés comme un changement civilisationnel et anthropologique majeur (3.2). Nous montrons ensuite comment les géographes construisent l'urbanisation et la ville comme un « problème » non seulement savant mais aussi « politique » (3.3). Enfin, il s'agit de montrer en quoi cette appréhension du « problème » les engage vers un soutien à une action de régulation et de maîtrise de l'urbanisation (3.4).

3.1 Face à l'ampleur de la croissance urbaine, une géographie du mouvement

Un premier motif récurrent dans la littérature géographique des années 1950-1960 relève de la conscience de l'importance du processus d'urbanisation. Pour le cas de la France, les années d'après-guerre constituent de ce point de vue un moment d'accélération, particulièrement accentué au sortir de la guerre et jusqu'au début des années 1970.

Cette croissance suscite des réactions au sein du corps social et politique national, et le champ disciplinaire de la géographie n'est pas épargné. En son sein, cette réaction se traduit par une « période nouvelle d'affirmation de la géographie urbaine » initiée dans les « décennies quarante-cinquante » (Robic, 2003) qui se concrétise notamment par une multiplication des ouvrages de synthèse ou des manuels traitant des villes. Georges Chabot publie en 1948 *Les villes* qui constitue une initiative pionnière de synthèse des connaissances en matière urbaine (en géographie mais aussi dans d'autres disciplines). Quatre ans plus tard, en 1952, Pierre George publie *La ville. Le fait urbain à travers le monde*, remanié en 1961 pour donner le *Précis de géographie urbaine*. Enfin, Georges Chabot et Jacqueline Beaujeu-Garnier font paraître le *Traité de géographie urbaine* en 1963, dont l'autrice répète dans plusieurs textes ultérieurs qu'il fut traduit et publié dans huit langues étrangères. On pourrait ajouter à ce bref historique les chapitres consacrés à la ville et à la croissance urbaine dans les ouvrages « applicatifs » déjà cités plus haut, de même que certains longs textes consacrés au champ urbain comme « La théorie des villes » de Paul Claval en 1968, publié dans la *Revue de géographie de l'Est*. De même, on voit apparaître de premières tentatives de bilan réflexif des productions d'une « géographie urbaine » identifiée comme segment autonome du champ disciplinaire, comme « La géographie urbaine » par G. Chabot dans *La géographie française au milieu du XX^e siècle* (1957).

La pluralité de ces publications, de même que leur nature (des manuels, des synthèses), laissent entrevoir une nouvelle vitalité du sous-champ, ainsi que l'affirmation de son institutionnalisation au sein de la discipline. Il n'est sans doute pas exagéré de penser que ce mouvement n'est pas disjoint du contexte de forte croissance urbaine dans lequel il se déploie.

Face à ce contexte et pour l'appréhender, on trouve donc un sous-champ dont la configuration matérielle et symbolique se précise et se solidifie, qui peut revendiquer une antériorité, une certaine accumulation de savoirs et de méthodes constitués et plus ou moins

partagés et qui, dans une géographie engagée sur la voie d'une spécialisation accrue⁷¹, peut s'appuyer sur plusieurs figures de proue⁷², comme P. George, J. Beaujeu-Garnier, G. Chabot⁷³, Ph. Pinchemel⁷⁴, J. Labasse, etc.

Dans cette configuration, l'importance du processus de croissance urbaine trouve un écho direct dans l'ordre du discours des géographes. Celui-ci se teinte de la conscience de l'ampleur de l'urbanisation tant du point de vue quantitatif que qualitatif, contribuant ainsi à laisser paraître que pour les géographes (comme pour d'autres), ce processus tend à changer la donne. Les attitudes à cet égard, ainsi que les mots pour le dire, présentent une certaine diversité mais convergent autour du sentiment de se trouver face à une situation inédite et profondément transformatrice de l'espace comme de la société.

Il serait assez fastidieux de renvoyer à tous les extraits qui évoquent l'importance du processus d'urbanisation dans la période. De manière générale, il est possible de repérer une certaine tendance ou attitude dans les textes des années 1960, qui édifie une forme de régime scriptural du mouvement — une écriture du mouvement. Elle est très bien résumée par P. George dans l'article de 1961 où il avance sa proposition de « géographie active » face à la « géographie appliquée » :

Pour le géographe, la voie est claire. Elle conduit à la recherche des moteurs du devenir, à l'illustration des problèmes actuels qui sont de sa compétence, c'est-à-dire de la mise en place dans leur cadre spécifique et concret des rapports de forces qui engendrent les situations du présent et les options de l'avenir. L'époque de la recherche contemplative des causes de l'état présent considéré comme une fin est révolue. Il est admis aujourd'hui que tout état est mouvement. (George, 1961a, p. 346)

Cette « prise en considération du mouvement » qui pousse à la mise en question « d'une géographie essentiellement rétrospective » (Racine, 1968, p. 269) — comme l'écrit Jean-Bernard Racine⁷⁵ en commentant l'article de P. George — innerve de nombreux textes de géographie

⁷¹ Ce dont certains auteurs ont conscience, parfois pour le regretter, comme (Meynier, 1960).

⁷² Si l'éclectisme thématique est encore fort prégnant chez les auteur.es cité.es et plus largement chez les « patron.nes » de la discipline, qui peuvent écrire tant sur des sujets de géographie humaine que physique, sur la ville comme sur la campagne, leur reconnaissance en tant que « spécialistes » (ici d'urbaine) commence à poindre.

⁷³ (1890-1975) Géographe, auteur d'une thèse d'État sur *Les plateaux du Jura central* (1927), il fut d'abord professeur à l'Université de Dijon, où il crée l'enseignement de géographie, entre 1928 et 1945. Il est ensuite élu à la Sorbonne sur une chaire de géographie régionale. Il exerce toute une série de fonctions importantes pour la discipline (direction de l'Institut de géographie de Paris, président du Comité national français de géographie, etc.) dans les années 1950-1960, ce qui en fait une figure importante de ces deux décennies. Spécialiste, parmi d'autres sujets, de géographie urbaine, il publie *Les villes* en 1948, considéré comme la toute première synthèse des savoirs accumulés dans ce sous-champ. Il est par ailleurs membre, entre 1956 et 1968, du comité de rédaction de la revue *La Vie urbaine*, organe de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris où il enseigne par ailleurs.

⁷⁴ (1923-2008) Géographe, professeur à Lille de 1958 à 1965, après y avoir été maître de conférences, il devient ensuite professeur à la Sorbonne jusqu'en 1991. Il soutient sa thèse principale sur *Les plaines de craie du Nord-Ouest du Bassin parisien et du Sud-Est du bassin de Londres* en 1952. Il s'est par la suite spécialisé dans la géographie humaine et notamment dans la géographie urbaine, qu'il enseigna aussi à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris à la fin des années 1960, ainsi que dans l'histoire de la discipline. Il fonde ainsi en 1967, avec un historien, le Centre de géohistoire qui devient l'équipe Épistémologie et histoire de la géographie (EHGO) dans les années 1990.

⁷⁵ (Né en 1940) Géographe suisse francophone, il obtient un doctorat d'université en géographie à Aix-en-Provence en 1965, avant de partir enseigner au Canada (Sherbrooke et Ottawa) à la fin des années 1960. Après avoir soutenu un doctorat d'État (1973, sous la direction du géographe Hildebert Isnard), il rejoint ensuite l'université de Lausanne. Il se spécialise d'abord dans la géographie urbaine et son passage au Canada est l'occasion d'une acculturation aux méthodes et concepts de la géographie dite « théorique et quantitative », qu'il contribue à diffuser en France en publiant, avec le géographe Henri Reymond, *L'analyse quantitative en géographie* (1973).

urbaine de la période. Certain.es, comme J. Labasse, parlent ainsi du « mouvement d’urbanisation », syntagme qui existe en outre ailleurs que chez les géographes.

3.1.1 Une pensée de l’urbanisation comme mouvement

3.1.1.1 L’exemple de Jean Gottmann

On évoquera plusieurs manifestations de cette écriture du mouvement. À cet égard, les contributions de Jean Gottmann⁷⁶ au début des années 1960 sont notables, tant pour leur forte dimension prospective, que par l’importance de la réception qu’elles suscitent, dans et hors de la géographie, dans et hors du champ académique. Publié à l’extérieur du champ disciplinaire, dans la revue *Politique étrangère*, son article sur « L’urbanisation dans le monde contemporain et ses conséquences politiques » (1960) — qui préfigure la sortie de son ouvrage *Megalopolis* l’année suivante — témoigne bien du registre dans lequel s’inscrit le géographe.

Considérant tout d’abord que « l’urbanisation dans le monde contemporain et ses conséquences politiques est un problème d’une importance considérable pour notre siècle », il affirme sa conviction d’une « révolution dans la répartition de l’habitat dans le monde qui s’accompagne d’une révolution dans le système de genres de vie prédominants dans les pays civilisés ». Ainsi, « le genre de vie urbain va devenir, en adoptant des formes différentes de celles qui furent classiques dans les villes du passé, même d’hier, celui de la grande masse de l’humanité dans la plupart des pays » (Gottmann, 1960, p. 557). Son travail sur la « Mégalopolis » américaine l’incite à la considérer comme une « région-laboratoire » et « pionnière » en termes d’urbanisation, qui préfigurerait « ce qui peut se passer ou même ce qui se passe à une échelle moindre, avec un rythme différent, et créant quelquefois des formes différentes, dans un grand nombre d’autres parties du monde » (*ibid.*, p. 562). Et de conclure :

Ce que nous venons d’esquisser peut être interprété comme les symptômes d’une *révolution profonde* dans le mode de vie de l’humanité. Les formes qu’on observe dans les nouvelles nébuleuses urbaines *vont se développer et se généraliser* au fur et à mesure du progrès des techniques ; cette urbanisation *se répand* de par le monde. Elle signifie que ce vingtième siècle marquera comme une grande date de l’histoire économique de notre planète. La révolution industrielle des 18^e et 19^e siècles n’aura peut-être été qu’un bref épisode préliminaire à la *grande révolution urbaine du 20^e siècle*. [...] Au milieu du 20^e siècle, dans tous les pays, les autorités ont déjà les moyens et l’habitude d’intervenir. Mais interviennent-elles toujours pour faciliter le cours des choses ou trop souvent pour l’entraver ? L’intervention politique peut-elle persister à entraver *une évolution aussi nette que l’urbanisation moderne* ? (*ibid.*, p. 571, nous accentuons)

⁷⁶ (1915-1994) Géographe dont le parcours est assez atypique, relativement à nombre de ses homologues contemporains. Comme le rappelle Olivier Orain dans sa thèse : « élève d’A. Demangeon à la fin des années trente, tôt remarqué et apprécié par les principaux patrons de l’“école française de géographie”, il s’est exilé *in extremis* aux États-Unis en 1941 pour échapper à la déportation. Là-bas, il a participé à diverses entreprises de *planning* et rencontré les grands géographes américains (Isaiah Bowman, Edward L. Ullman, Chauncey Harris). C’est un postvidalien profondément *acculturé* qui est revenu en France dans l’après-guerre, spectateur de la mue des États-Unis en société de consommation, lecteur assidu des ethnologues et sociologues anglo-saxons, conscient des bouleversements scientifiques, techniques, sociaux survenus durant la guerre » (Orain, 2003). Sa carrière se déroule donc essentiellement hors du champ académique habituel de la géographie française et son positionnement épistémologique manifeste, de manière assez précoce par rapport à ce dernier, les premiers « craquements » du paradigme postvidalien — il remet par exemple en cause la notion de « genre de vie », qu’il réemploie pourtant de manière étonnante dans plusieurs textes sur l’urbanisation.

Le caractère « révolutionnaire » du processus d'urbanisation est vivement affirmé, dans sa double dimension spatiale (« répartition de l'habitat », formes de l'urbanisation) et sociale (transformation du « genre » ou du « mode » de vie). Ce changement construit un schème de rupture entre un ordre jugé « classique » et un ordre nouveau toujours en mouvement, à la fois déjà perceptible mais dont l'aboutissement doit encore se déployer dans le futur — ce qui se traduit dans les temps verbaux utilisés. Dans cette vue prospective, le cas de la « Mégalopolis » sert de figure archétypale et annonciatrice de ce nouvel ordre en voie de se « répandre » dans le monde, « se développer » et se « généraliser » et dont l'ampleur revêt une certaine exceptionnalité historique. Enfin, au propos prospectif — voire prophétique — s'ajoute un propos qui vise l'enjeu politique de régulation de cette urbanisation. Celle-ci étant perçue par J. Gottmann comme inéluctable et nécessaire, il soutient de manière générale une politique qui consisterait à l'accompagner plutôt qu'à tenter de l'entraver.

La dimension « préfigurative » construite par J. Gottmann semble avoir marqué la réception qui a été faite de ses travaux dans les années 1960, tant dans le champ de la géographie qu'ailleurs. Ainsi, son ouvrage *Mégalopolis*, « préfiguration de l'avenir » (Chabot, 1962, p. 89) et « méditation sur le monde moderne » (Juillard, 1962, p. 793), « doit nous aider à comprendre et peut-être à diriger l'évolution du monde qui se prépare » (Chabot, *ibid.*), « l'évolution prévisible des contrées les plus développées » (Juillard, *ibid.*). D'autres, comme Paul Fénelon⁷⁷, voient en « Mégalopolis », non sans exaltation⁷⁸, la « future société citadine », le « point de départ pour l'humanité de demain » et de « séduisantes perspectives d'avenir » (Fénelon, 1963). Les positions d'un J. Gottmann ont aussi eu une influence déterminante chez certain.es géographes pour les engager sur les voies d'une perspective « applicative » de la discipline. Michel Phlipponneau rejoint d'autres commentateurs.trices pour considérer que « *Mégalopolis* constitue [...] le laboratoire » de l'urbanisation du « monde occidental de demain », tandis que dans les « pays sous-développés » la « croissance urbaine accélérée [...] posera de multiples problèmes techniques, économiques et sociaux » (Phlipponneau, 1960, p. 177-178), mais confie surtout que « si J. Gottmann n'avait ainsi orienté [vers la « géographie appliquée »] de jeunes géographes français, il est probable que je n'aurais pas publié en 1960 *Géographie et Action* » (Phlipponneau, 2006, p. 54).

Mais le retentissement du travail de J. Gottmann dépasse largement le seul champ de la géographie universitaire des années 1960⁷⁹. Il a notamment suscité l'intérêt de Gaston Berger, philosophe et haut fonctionnaire, co-fondateur du Centre d'études prospectives en 1957. Ce dernier publie la revue du même nom *Prospective* dont le n°11 (1964) est consacré à « L'urbanisation ». L'avant-propos du secrétaire général du Centre (Jean Darcet), ainsi que l'introduction due à Pierre Massé, alors Commissaire général au Plan, témoignent des origines du

⁷⁷ Géographe (1903-1993) à l'Université de Poitiers, puis fondateur de l'Institut de géographie de Tours en 1963.

⁷⁸ « Il n'en demeure pas moins que la Mégalopolis de Jean Gottmann ouvre de séduisantes perspectives d'avenir. [...] Le lecteur, entraîné lui aussi par cette belle ardeur, oubliera parfois le reste du monde pour rêver aux futures Mégalopolis, exaltation de l'humanité, délivrée comme Prométhée des chaînes du passé, de la misère et de l'incertitude des lendemains chargés d'orage, des « vautours » qui depuis des millénaires lui rongeaient le cœur. » (*ibid.*).

⁷⁹ Notons toutefois que certain.es autres géographes contemporain.es sont plus dubitatifs.ves quant aux projections de J. Gottmann, comme Jean Labasse quand il affirme, à rebours des « observateurs qualifiés », qu'il ne « croi[t] pas pour [sa] part » que « l'évolution constatée sur la ville occidentale de l'Atlantique » soit une « anticipation des développements futurs sur les autres continents » — tout en reconnaissant néanmoins que se joue un « déferlement des villes » (Labasse, 1965, p. 27).

numéro : « une soirée de novembre 1960 où un exposé de Jean Gottmann sur *Mégalopolis* agit comme un révélateur sur des esprits prédisposés à l'accueillir » (Centre d'études prospectives, 1964, p. 7). Un groupe d'études prospectives baptisé « Urbanisation » est alors créé au sein du Centre, qui réunit des hauts fonctionnaires (Plan, Caisse des dépôts, Paul Delouvrier, etc.), des ingénieurs, et des personnalités diverses, dont des universitaires géographes (Piron, 2012) : Jean Gottmann, bien sûr, mais aussi Philippe Pinchemel, Jean Labasse ou Michel Phlipponneau (les trois premiers ayant réalisé des études *ad hoc*, publiées dans le numéro). Sans revenir sur l'ensemble des contributions, on notera la convergence qui existe entre le discours des représentants⁸⁰ du champ politique et de la « noblesse d'État » et le discours de J. Gottmann et de certains autres géographes de la décennie 1960 : le numéro se veut ainsi, d'après Jean Darcet et Pierre Massé, une « synthèse marquée par la préoccupation de l'avenir », ses auteurs sont « tournés vers l'avenir », le « mouvement d'urbanisation » est considéré comme un « fait majeur de [leur] époque » qu'il s'agit de « comprendre et, si possible [d'] ordonner », et il s'agit dès lors de « reprendre la maîtrise d'une croissance débordante qui attend de nous un ordre, un rythme et un style » car « le temps nous est compté » (Centre d'études prospectives, 1964, p. 1-16).

Pour singulier que soit le parcours de Jean Gottmann, son discours n'en renvoie pas moins à l'une des modalités de ce qui s'exprime chez les géographes de la décennie 1960 quant au rapport à l'urbanisation. La conscience d'un processus d'une ampleur inédite et du bouleversement qu'il engendre trouve d'ailleurs sa place dans des écrits dont le régime d'écriture ressortit plutôt au manuel. C'est le cas dans l'important *Traité de géographie urbaine* publié en 1963.

3.1.1.2 Un « mouvement » sensible dans la littérature géographique : l'exemple du *Traité de géographie urbaine* (1963)

Le *Traité de géographie urbaine* de J. Beaujeu-Garnier et G. Chabot n'est sans doute pas l'exemple le moins anodin, quand on sait que l'ouvrage a pu servir de référence introductive et synthétique pour le sous-champ de la géographie urbaine pendant de nombreuses années :

« Ainsi le mouvement d'urbanisation ne cesse de progresser. La terre entière se couvre de villes ; leur influence pénètre de plus en plus loin dans les campagnes ; des quartiers nouveaux s'ajoutent aux anciennes villes et en transforment complètement l'aspect. Les grands cubes qui étalent complaisamment leurs façades neuves aux larges fenêtres, les grands bâtiments de quinze à vingt étages qui répandent partout une architecture autrefois réservée à Manhattan, manifestent de façon éclatante la ruée du XX^e siècle vers les villes. » (Beaujeu-Garnier et Chabot, 1963, p. 27)

L'extrait, qui se situe au début du *Traité*, fait l'effet d'une scène d'exposition portée par un effet d'accumulation et d'énumération, appuyée par des verbes de mouvement et d'action (« progresser », « se couvre », « pénètre », « s'ajoutent », « transforment », etc.) dans un présent d'énonciation qui confine à une forme de narration, comme s'il s'agissait de mettre en place le tableau d'un monde en train de se constituer, avant d'entrer dans le vif de sa description et de son analyse. Une opération similaire de figuration est employée dans la conclusion de l'ouvrage⁸¹, sur laquelle nous revenons plus tard dans ce chapitre.

⁸⁰ Les membres du groupe d'études, comme les auteurs du numéro, sont exclusivement des hommes.

⁸¹ « Le réseau urbain se fait de plus en plus dense ; chaque ville du réseau tend à s'accroître ; les métropoles s'enflent ; on ne peut plus marquer les limites que les agglomérations débordent, se diluant dans la campagne. » (p. 459)

Ce type de procédé discursif produit plusieurs impressions. En premier lieu, et à rebours de certains préjugés dépréciatifs à l'égard de la géographie « classique », cela donne le sentiment qu'il existe, au moins chez une partie des géographes, une conscience et une sensibilité du temps présent et de ses enjeux. Par ailleurs, et dans le même ordre d'idée, cela nuance le préjugé contre une géographie qui serait trop tournée vers le passé, certain.es de ses praticien.nes se montrant résolument tourné.es vers des formes d'anticipation ou de préfiguration. Enfin, à l'égard de la ville en particulier, cela nuance la réputation urbaphobe dont bénéficie la géographie « classique » (y compris parfois sous sa forme réformée des années 1960) — préjugé déjà battu en brèche par M.-C. Robic (Robic, 2007). Si le discours des géographes à l'égard de la ville dans cette période n'est pas toujours exempt d'ambivalence, il laisse souvent apparaître une forme de fascination (sentiment qui est lui-même ambivalent), comme dans l'extrait ci-dessus à l'évocation de l'« éclatante » architecture qui symbolise le mouvement d'urbanisation contemporain.

Comme chez J. Gottmann, cette saisie de l'urbanisation comme mouvement par le *Traité* est mise en avant dans certaines réceptions de l'ouvrage. Étienne Juillard juge par exemple que l'une de ses « principales qualités [est] d'avoir affirmé, avec plus de force qu'on ne l'avait fait jusque-là, que le phénomène proprement urbain n'est aujourd'hui que l'aspect le plus spectaculaire d'un phénomène plus large, celui de l'urbanisation, qui tend à englober tout l'*œkoumène* à mesure que celui-ci accède à un développement plus poussé » (Juillard, 1965, p. 213). L'urbanisation se trouve ainsi corrélée à un processus, celui du développement. En conclusion de son compte rendu, il discute l'idée que le phénomène urbain serait « cette « apparition étonnante » qui surgit au XIX^e siècle » (citant les deux auteur.es), se « demand[ant] si l'œuvre d'urbanisation réalisée par la Rome antique n'était pas, à la mesure des techniques du moment, plus étonnante et plus méritoire ». Le tout pour mieux projeter l'urbanisation contemporaine dans l'avenir : « Je dirais plutôt que la technique moderne n'a pas encore su créer un paysage à l'échelle de ses moyens et que l'urbanisation devra encore nous étonner beaucoup, ou alors sombrer dans le chaos » (*ibid.*, p. 215). Cette alternative pour le moins tranchée laisse entendre que le mouvement, loin d'être achevé, n'a pas encore livré toutes ses virtualités. Dans l'ensemble, la qualification de l'urbanisation comme « mouvement » chez les géographes s'accompagne bien souvent de cette dimension-ci, comme s'ils et elles se trouvaient toujours dans une sorte de « qui-vive » et d'appréhension — au sens de l'inquiétude — de ce qui peut advenir.

3.1.2 Des discours de justification : la discipline saisie par l'urbanisation

L'importance du mouvement d'urbanisation opère aussi dans un autre registre discursif. Elle fournit, dès les années 1960, un motif justificatif et explicatif pour le sous-champ que constitue la géographie urbaine. Le lien est ainsi régulièrement noué entre l'exceptionnalité du « phénomène » — son ampleur, son rythme, ses conséquences, son avenir, etc. — et la multiplication des travaux réalisés en géographie urbaine ou l'inflation générale des discours (savants ou non) ayant trait à la question urbaine. C'est sur ce lien que Philippe Pinchemel débute son compte rendu du *Traité de géographie urbaine* :

« Notre monde est chaque jour davantage placé sous le signe de la ville ; l'urbanisation s'étend à travers tous les continents, l'*œkoumène* est tramé par les zones d'influence des villes, pôles d'une civilisation urbaine tendant vers une inévitable uniformité. Cette prééminence de la ville dans le monde du XX^e siècle, l'universalité de la croissance urbaine, la montée des problèmes posés par cette croissance expliquent le regain d'intérêt suscité par le phénomène urbain. » (Pinchemel, 1965a)

Le « regain d'intérêt » est ainsi fonction de l'urbanisation en mouvement — on retrouve là aussi un style qui en reflète le caractère dynamique (« chaque jour davantage ») et inéluctable (« inévitable »). Il illustre ce regain en citant une « série d'ouvrages » que vient « ponctuer » le *Traité*, parmi lesquels le récent *Précis de géographie urbaine* de P. George.

« Regain d'intérêt », la géographie urbaine est chez Germaine Veyret-Verner une « mode qui répond à un besoin » (Veyret-Verner, 1964) dans un monde où les villes sont amenées à poser « des problèmes économiques et humains jusqu'alors insoupçonnés » (*ibid.*). Là aussi, le contexte de croissance urbaine, de montée de la place des villes, vient servir de principe causal à la « vitalité » des recherches sur la ville en géographie. Plus encore, ce contexte semble induire d'importantes reconfigurations du champ disciplinaire, avec ce qui ressemble à une migration thématique conçue comme une « adaptation » : des géographes, d'abord thématiquement éloignés de l'objet urbain, se mettent à s'en saisir avec « ardeur » (*ibid.*) La géographie ainsi dépeinte arbore l'image d'une discipline d'« actualité » sensible aux enjeux de son temps et capable de revirements importants pour y répondre. Il s'agit, là aussi, de l'inscrire dans une problématique du mouvement, la multiplication des ouvrages sur la ville n'étant « pas de trop pour maîtriser un phénomène aussi grandiose, aussi actuel et en perpétuelle évolution ». Il n'en reste pas moins que l'état des connaissances en matière de géographie urbaine, s'il s'est amplifié, n'est pas encore tout à fait consolidé, comme si les « précis » et « traités » constituaient une opération d'accumulation *minimale*, de ramassage de l'existant. Comme si, dès lors, on ne se trouvait encore que dans la phase initiale de développement d'un sous-champ de savoirs spécialisés sur la ville en géographie.

La conscience de l'actualité de la question urbaine et de son développement futur ne semble pas être une particularité nationale. Plusieurs fois, à la suite de congrès internationaux (Congrès international de géographie de Stockholm en 1960, symposium de géographie urbaine à Lund au cours du même congrès, ou symposium de géographie urbaine à Nottingham en 1966), G. Chabot se fait l'écho de cet état d'esprit dans les comptes rendus qu'il en livre. Ainsi, dans les communications qui y sont données, « les problèmes » liés à l'urbanisation sont « présentés » comme des « problèmes d'actualité » (Chabot, 1961, p. 466-467) et les intervenant.es expriment un « souci de projeter dans l'avenir les problèmes actuels » (Chabot, 1966). Plus encore, G. Chabot défend l'idée d'un changement de perspective que produirait, pour la discipline, l'actualité de la croissance urbaine contemporaine. Témoin le départ qu'il opère entre une « géographie agraire » restant tournée vers le passé et une géographie urbaine qui, en raison même du « rapide développement des villes », « se préoccupe surtout de l'adaptation aux conditions nouvelles » (Chabot, 1961a, *ibid.*). Tout se passe comme si le sous-champ de la géographie était lui aussi lancé dans une « adaptation », une « condition nouvelle » consistant en une configuration structurée autour d'une perspective résolument présentiste et projective. On en retire presque le sentiment que le plus important reste à faire, comme si la période ouvrait le premier véritable élan pour le sous-champ, un élan sérieux et solide destiné à durer. Ainsi des « tâches immenses [...] s'offrent » à la géographie urbaine, dont il affirme, reprenant une expression d'un géographe australien : *Urban geography is still an infant — though a robust one* — (littéralement, le nourrisson, mais l'usage métaphorique pourrait se traduire par « novice » ou « balbutiements »). On notera à quel point cette proposition analytique peut aussi revêtir les traits d'une stratégie efficace d'auto-légitimation. En effet, comment mieux justifier l'intérêt de la géographie urbaine qu'en la dépeignant comme cette discipline profondément sensible aux transformations du monde, dont les praticien.nes seraient des sortes de vigies, volontaires pour aider à résoudre les problèmes posés par ces dernières ?

L'ampleur de la croissance urbaine a donc profondément marqué le champ disciplinaire et suscité de fortes réactions chez les géographes. Nous avons pu esquisser quelques-unes des formes qu'ont pu prendre ces réactions, sans prétendre évidemment les épuiser toutes⁸². Chez beaucoup d'entre elles et eux, elle est conçue comme un processus dont les effets sont certes de l'ordre du déjà-là, mais qui réserve aussi des développements ultérieurs dont il s'agit de prendre la mesure. Leurs discours tissent aussi les contours de la représentation qu'ils et elles se font de la croissance urbaine : le schème dominant est celui du bouleversement (qu'on l'appelle « révolution », « phénomène » ou autrement) qui se joue devant leurs yeux. Sur ce point, il apparaît très clairement que ce bouleversement n'est pas pensé uniquement sous son aspect spatial, mais aussi pour ce qu'il engage en termes de transformation sociale ou anthropologique. On l'a esquissé, ces expressions et ces représentations ne sont pas propres aux seules géographes, mais semblent innover la société française d'alors, du moins un certain nombre des champs — savants et politiques, notamment — qui, en son sein, ont (ou veulent avoir) affaire à la question urbaine. De ce point de vue, la présence de plusieurs géographes récurrents dans des champs réformateurs ou modernisateurs (qu'il s'agisse de planificateurs ou de groupes divers) attestent des convergences normatives qui peuvent exister entre eux. Plus encore, leur présence souligne aussi que des géographes sont partie prenante de la production des normes et représentations qui sont celles de ces champs, qu'ils et elles participent aussi à former l'air de leur temps.

3.2 Le « phénomène urbain » : fait de civilisation et rupture anthropologique ?

Parmi les formes d'expression qu'endosse le « bouleversement » urbain vécu et affirmé par les géographes, le syntagme de « phénomène urbain » et le discours qu'il suscite résume assez bien les représentations et les jugements de ces derniers. Le syntagme n'est pas une création des années 1950-1960 — il s'affirme au moins dès les années 1920 (Robic, 2003) — mais son usage connaît un succès particulier dans cette période, dans la géographie comme dans des littératures plus générales ou pluridisciplinaires. Les analyses qui suivent visent à déchiffrer l'usage qui est fait du syntagme par les géographes : pour lui-même, mais aussi pour ce qu'il révèle d'un air du temps que cet usage résume assez bien. On s'intéresse donc aussi au « phénomène urbain » comme un révélateur de logiques plus générales qui animent l'horizon cognitif du sous-champ urbain des années 1960 : pour le dire rapidement, et l'on s'en doute au vu des éléments esquissés ci-dessus, le sous-champ est fortement perturbé et animé par une urbanisation qui est conçue comme une rupture d'ordre anthropologique et civilisationnelle — ce qui pousse à s'y intéresser.

⁸² Il y aurait aussi des choses à dire sur la mention régulière de « l'universalité du fait urbain » — selon l'expression de P. George dans le *Précis de géographie urbaine* — qu'on retrouve sous diverses formes dans les extraits cités ci-dessus (« La terre entière se couvre de villes », « L'urbanisation s'étend à travers tous les continents, l'œkoumène est tramé par les zones d'influence des villes », « L'urbanisation, qui tend à englober tout l'œkoumène »). Cela nourrit toujours plus l'image d'implacabilité et de gravité construite autour de l'urbanisation. D'autres géographes, comme Jean Labasse, insistent sur d'autres caractéristiques du « mouvement d'urbanisation » alors en cours. S'il souligne la « massivité » d'un « phénomène » dont « l'universalité [...] ne saurait être contestée » (p. 22-23), il considère aussi qu'« [en] regard de l'histoire, la nouveauté de notre époque réside peut-être moins dans l'ampleur et l'universalité du processus d'urbanisation que dans son rythme. Celui-ci est proprement stupéfiant [...] » (Labasse, 1965, p. 25).

3.2.1 L'urbanisation comme « révolution »

La préoccupation des géographes des années 1950 et 1960 quant à la question urbaine est régulièrement assimilée à une dimension civilisationnelle. Si cette association entre ville et civilisation est déjà présente dans différents discours de la géographie naissante du tournant du XX^e siècle — pour souligner que la ville est « civilisatrice » (Robic, 2007) — il nous semble qu'il s'agit pour beaucoup ici d'acter et d'affirmer que l'urbanisation constitue un tournant majeur dans l'histoire humaine. Significativement, deux textes publiés respectivement par Max. Sorre et Georges Chabot dans les *Mélanges géographiques offerts au Doyen Ernest Bénévent* témoignent déjà de cette dimension-ci en 1954⁸³. Le premier, évoquant « L'urbanisation du monde et les réactions psychologiques qu'elle suscite », souligne ainsi :

L'accumulation des hommes dans les agglomérations urbaines [...] est un des phénomènes les plus *surprenants* dans l'histoire de l'humanité. [...] Une *révolution* aussi profonde dans la distribution du peuplement à l'intérieur de l'œkoumène et qui donne à celui-ci une physionomie si différente de celle du passé, suppose une organisation nouvelle de l'espace, une *transformation radicale* des genres de vie et de leur hiérarchie, des conceptions sociales nouvelles accompagnant des formes d'économie dans un perpétuel devenir. L'urbanisation du monde est à la fois la conséquence, le moyen et le symbole de l'avènement d'une *humanité nouvelle* qui a d'autres normes matérielles et spirituelles. » (Sorre, 1954, p. 125 nous accentuons)

Entre « révolution » et « transformation radicale », l'ensemble concourt à donner l'image d'une rupture majeure qui se jouerait à la fois sur le plan géographique de « l'organisation nouvelle de l'espace », mais aussi et surtout sur le plan plus large d'un changement social profond, engageant tout à la fois les « genres de vie », « les normes matérielles et spirituelles » et « l'histoire de l'humanité ». L'article lui-même, qui se montre au fait des travaux des sociologues étatsuniens comme R. D. Mackenzie, est justement consacré aux conséquences psychologiques de cette urbanisation. La conscience et l'affirmation d'un processus qui n'est pas seulement matériel et quantitatif — la croissance démographique des villes — soulignent ainsi qu'il existe chez les géographes une conception de l'urbanisation comme fait anthropologique d'ampleur, qui vient en quelque sorte jouer le rôle d'une perturbation d'un ordre préalable et fait problème.

3.2.2 « Phénomène urbain » : un syntagme de la « révolution » anthropologique dans ses usages

Dans cette période, cette dimension s'incarne beaucoup dans le syntagme particulier de « phénomène urbain ». C'est précisément ce syntagme que travaille Georges Chabot dans le second texte des *Mélanges* de 1954 (« À propos du phénomène urbain »). Significativement, c'est aussi par le « phénomène urbain » que s'ouvre le *Traité de géographie urbaine* de G. Chabot et J. Beaujeu-Garnier en 1963, avec une introduction qui se déploie comme une forme de redite du texte de 1954 (cité d'ailleurs en note de bas de page)⁸⁴.

⁸³ Non pas que l'origine de ce type de discours soit à situer à cette date — notre travail s'arrêtant aux années 1960, nous ne préjugeons pas de son antériorité.

⁸⁴ Outre le renvoi au texte de 1954, cette introduction signale aussi un article de Philippe Pinchemel, intitulé sobrement « Le phénomène urbain » et publié en 1963 dans la *Revue de l'action populaire*, au sein d'un numéro spécial de même intitulé dans lequel se côtoient des contributions pluridisciplinaires. Cette publication thématique dans la revue du Centre de recherche et d'action sociales issu du catholicisme social, et qui fait l'objet d'une recension dans *Le Monde* en mars 1963, témoigne du fait que le « phénomène urbain » préoccupe aussi une sphère réformatrice. Notons que

Le terme de « phénomène » y est utilisé à dessein pour mieux le distinguer du « fait urbain ». Son usage n'est pas anodin, d'autant qu'il renferme une certaine polysémie⁸⁵ : le phénomène c'est ce qui apparaît, ce qui se constate par l'expérience, dans le domaine du sensible, du moins de ce qui ne relève pas d'une essence — et qui peut être redevable d'une explication. C'est aussi, dans un registre plus médical, ce qui relève du symptôme, de la manifestation pathologique. Enfin, cela peut renvoyer à quelque chose d'impressionnant, de frappant, d'exceptionnel — parfois dans une acceptation qui incline vers la monstruosité, l'anormalité. Sans projeter l'ensemble de cette sémantique sur le syntagme tel qu'il est utilisé ici, on y trouve *a minima* une volonté explicite de situer le « phénomène urbain » dans l'ordre de l'« étonnement » — qui rejoint le « surprenant » de M. Sorre ou l'« apparition étonnante » dans le *Traité* (Beaujeu-Garnier et Chabot, 1963, p. 7) — face à un « problème nouveau à expliquer » (Chabot, 1954, p. 105-106). De même, il y a bien quelque chose du pathologique ou de la déviation, car « si l'on parle si volontiers aujourd'hui du phénomène urbain, c'est que son développement prodigieux depuis un siècle a paru *monstrueux* dans le monde auquel on était habitué » (*ibid.*, nous accentuons) — on retrouve le terme « monstrueux » assez souvent dans la littérature des années 1960.

Dans l'article de G. Chabot, comme dans l'introduction du *Traité*, le même dispositif de raisonnement par contraste est mobilisé, qui naturalise le « rural » pour mieux mettre en avant l'exceptionnalité et la déviation de l'« urbain ». Plus exactement, le rural se trouve, dans les deux cas, renvoyé à un fait qui ne fait plus « phénomène », alors même qu'il « a pu paraître extraordinaire, lorsque les hommes, cessant de pousser leurs troupeaux devant eux, se sont fixés sur leurs champs » (Beaujeu-Garnier et Chabot, *ibid.*), ou que « les premiers qui se sont mis à cultiver des champs ont dû singulièrement étonner » (Chabot, *ibid.*). Pour autant, « depuis les époques préhistoriques, il ne saurait être question de trouver rien d'étonnant à la vie rurale » (Beaujeu-Garnier et Chabot, *ibid.*). L'usage du « phénomène » en vient ainsi à désigner ce qui fait rupture civilisationnelle : un « phénomène d'élevage » dans une société de chasseurs, un « phénomène rural » ou « agricole » pour une société d'éleveurs. Ainsi « toute transformation profonde des genres de vie doit poser de semblables problèmes » (que ceux posés par l'élevage puis par la mise en culture et, *in fine*, l'urbanisation). Par analogie, on sait donc mieux ce qu'il y a de « phénoménal » dans l'urbanisation (entendue au sens large comme une transformation des sociétés) et ce qu'elle suscite donc chez une partie des géographes : entre « étonnante » et « extraordinaire », elle pose question et fait « problème » : « À vrai dire, l'existence même des villes ne soulevait pas autrefois de grands problèmes » (Beaujeu-Garnier et Chabot, *ibid.*). Surtout, le facteur d'étonnement dépasse largement le seul cadre de la transformation matérielle de l'espace et de son organisation pour concerner aussi le « genre de vie ». La portée anthropologique de ce changement est évoquée çà et là, par exemple quand les deux auteurs soulignent que « dans la ville naît une nouvelle nature humaine » et que « c'est par ce biais [...] que l'urbanisation qui se développe dans le monde à une vitesse accélérée est susceptible de transformer la vie des hommes de demain » (*ibid.*, p. 384).

On repère d'autres traces de cette association entre civilisation et « phénomène urbain » dans des articles des années 1960. Dans le chapitre « Géographie des villes » rédigé par Michel Phlipponneau dans l'*Encyclopédie de la Pléiade* en 1966, celui-ci fait du « phénomène » la « manifestation spatiale, géographique, de l'évolution de la civilisation contemporaine »

chez Ph. Pinchemel, le « phénomène urbain » renvoie sans doute aussi au « phénomène humain », titre d'un ouvrage du philosophe jésuite Pierre Teilhard de Chardin (1955).

⁸⁵ D'après le dictionnaire du Centre national de ressources textuelles et lexicales (cnrtl.fr).

(Phlipponneau, 1966, p. 1008) mais aussi de la transformation du « genre de vie »⁸⁶, notamment rural, par l'urbanisation. Le « phénomène urbain » sert aussi à désigner le brouillage des repères existants et hérités du passé : la ville, sur les cartes, était un « point », elle est devenue une « tache » (*ibid.*). Cette problématique d'une diffusion (géographique et sociologique) toujours plus avancée de l'urbanisation est récurrente au moins depuis les années 1950 (M. Sorre et G. Chabot en parlent par exemple) et pose même la question de ce qui peut advenir de la « ville ». La sociologue Monique Coornaert et le géographe Antoine Haumont (qui participe à la création de l'Institut de sociologie urbaine d'Henri Lefebvre, qui traitera lui-même cette question⁸⁷) s'interrogent :

« Est-il possible de retrouver la ville comme une singularité, avec ses traits et son mode de création spécifiques, et non comme un phénomène, le « phénomène urbain » qui serait le lot de la civilisation actuelle et qui correspond effectivement à la destruction de la ville ? » (Coornaert et Haumont, 1967, p. 444)

Cette idée d'une « destruction » ou d'une fin de la ville est un discours récurrent dans les textes de la géographie⁸⁸ — mais c'est un questionnement posé aussi par d'autres disciplines — dans cette période. Il vient s'ajouter au faisceau des motifs discursifs du « chamboulement » qui imprègne alors la discipline, dans son rapport à la réalité urbaine, comme dans son interrogation sur la solidité des notions qu'elle emploie pour tâcher de comprendre cette dernière. Le dispositif est souvent le même dans les textes, qui construit l'opposition entre une réalité antérieure peu problématique, peu étonnante, où les choses sont bien délimitées, où la distinction entre ville et campagne est nette, et une contemporanéité de l'urbanisation qui rebat les cartes et perd quelque peu l'observateur qui décide de s'atteler à sa compréhension. L'opposition entre la « ville » et le « phénomène urbain » renvoie souvent à cette dichotomie, à la fois anthropologique (il y a une rupture dans l'ordre de l'organisation des sociétés et de leurs espaces) et cognitive (il y a un problème dans les notions employées, celles-ci sont rendues caduques ou discutables).

L'usage du syntagme « phénomène urbain » et le renvoi à la « civilisation » semblent décroître assez fortement à partir des années 1970. Le *Géographie urbaine* de J. Beaujeu-Garnier, publié en 1980 comme une réactualisation du *Traité* de 1963, débute toujours par un chapitre sur « Le phénomène urbain », syntagme choisi « à dessein [...] de préférence à celui de *Ville* ou d'*Urbanisation* » (Beaujeu-Garnier, 1980, p. 11). Si les raisons qui président à ce choix sont toujours fidèles aux motifs explicatifs que nous venons de mettre au jour ci-dessus, on constate en revanche que la tonalité générale du texte a été un peu débarrassée de la gravité qu'elle exhalait en 1963. Au drame — « ruée vers les villes », « sans mesure », « rythme de tempête » —, à l'étonnement et à l'emphase, succède une discussion plus « froide » sur les notions et les concepts à utiliser. Signe peut-être que le « phénomène » s'est routinisé dans les consciences, que l'exceptionnel suscite

⁸⁶ On est frappé d'ailleurs par la ressemblance de ces discours sur la transformation du « genre de vie » par l'urbanisation avec certains travaux de sociologues américains de l'entre-deux-guerres. En particulier, l'idée d'un « *urbanism as a way of life* », titre du fameux article de 1938 de Louis Wirth dans *The American Journal of Sociology*, semble particulièrement résonner avec celle du phénomène urbain comme « genre de vie ». On n'a pas noté de référence directe à L. Wirth de la part des géographes : certains en ont-ils eu connaissance ? s'agit-il d'une coïncidence liée à l'air du temps ?

⁸⁷ Henri Lefebvre, 1970, *Du rural à l'urbain*, Paris, Anthropos, 285 p.

⁸⁸ Notons au passage que les questionnements actuels sur l'idée d'un « urbain généralisé » ou d'une « mort de la ville » ont des précédents, en ce sens que des questions similaires se posaient déjà dans les années 1950. On est frappé, dans certains textes de géographes, de lire des discours qui pourraient, quasi mot pour mot, être tenus de nos jours sur ces questions.

moins la réaction immédiate, que le « monstrueux » s'est banalisé : en tous les cas, les occurrences du « phénomène urbain » ont largement diminué.

« Phénomène », « révolution », changement de « civilisation » : les mots choisis par un certain nombre de géographes d'une grande décennie 1960 pour qualifier l'urbanisation en cours sont chargés d'une gravité certaine. Celle-ci les interpelle doublement.

En tant qu'individus ancrés dans une époque, ils et elles sont frappés par « l'ampleur » du processus en cours qui vient transformer un état du monde (géographique, politique et social) dont ils et elles sont les héritiers et héritières. Cette réaction ne leur est pas spécifique : ils et elles sont, comme nombre de leurs contemporains, les témoins de ces transformations, qui agitent des champs sociaux divers, tant savants que politiques, et, sans doute, la société dans son ensemble. On voudrait faire l'hypothèse que, sur ce plan, c'est peut-être parfois moins le ou la savant.e qui s'exprime dans ces textes que l'observateur.trice « citoyen.ne » dont la réaction est le produit d'un air du temps.

Mais l'interpellation savante est tout près. Si l'urbanisation les saisit, c'est aussi comme un formidable objet de questionnement et de recherche. Son ampleur les engage en tant qu'universitaires : il y a là quelque chose à démêler que l'on ne saurait ignorer. Il y a là, aussi, une fabuleuse opportunité de promotion de leur discipline, de défense de sa pertinence certes scientifique, mais aussi « sociale » et politique, consistant à montrer qu'elle n'est pas seulement cette auxiliaire scolaire de l'histoire, mais qu'elle est armée pour contribuer à résoudre les problèmes du temps présent comme ceux du temps à venir. L'enjeu est « externe » — assurer sa position face à d'autres disciplines et plus largement asseoir sa place parmi l'ensemble des institutions sociales productrices de savoirs — mais aussi « interne », en faisant presque de la géographie urbaine ou de l'objet urbain un facteur de (ré)animation ou de renouvellement de ses méthodes et de ses approches.

Tout ceci se trouve ramassé autour d'une idée-force, celle de la ville comme « problème ». C'est à cette idée, ainsi qu'à la mise au jour de ses expressions, que nous proposons de consacrer les pages qui suivent.

3.3 Des géographes perméables : quand l'objet scientifique est aussi un problème public

3.3.1 La ville comme problème public

Dans de nombreux textes de géographes de la décennie 1960 transparait le sentiment que la ville constitue pour elles et eux un « problème » — dans son double sens, gnoséologique, de question à résoudre scientifiquement et, politique ou social, d'enjeu contemporain qui pose des difficultés. Sur ce plan, les géographes sont évidemment loin d'être seules ; non seulement l'air du temps — réformateur, moderniste, planificateur — est à la recherche de solutions à l'urbanisation, mais encore d'autres disciplines mettent aussi à leur agenda scientifique le travail sur l'objet ville. Il nous semble ainsi que les géographes des années 1960 sont dans une situation de conscience et d'ancrage par rapport aux enjeux sociopolitiques qui les entourent, et à propos desquels ils et elles partagent un certain nombre de points de vue communs avec les « responsables ».

À l'image de leurs contemporains, et même si beaucoup d'entre eux et elles ont fait montre d'une certaine urbaphilie (Robic, 2007), la communauté des géographes offre un paysage de positions variées au sujet de la ville, plus ou moins optimistes, plus ou moins volontaires, plus ou moins inquiètes. Au-delà du sentiment partagé quant à la rapidité et à l'ampleur du « phénomène », on repère des postures diverses qui s'expriment dans la production de ces années, des motifs récurrents qui parfois paraissent coexister chez un même individu. Jean Labasse a bien résumé l'un des sentiments caractéristiques de l'époque :

L'évolution des sociétés contemporaines est dominée par le mouvement d'urbanisation. L'ampleur et la brutalité du phénomène sont telles que le langage employé pour le dépeindre est fréquemment emprunté à celui qui a cours pour la description des cataclysmes. On parle volontiers de « déluge », de « villes en crue », de « marée urbaine », voire, avec Jane Jacobs, de « la vie » et de « la mort des grandes cités » ; de son côté un prophète contesté, Gutkind, nous annonce dans un ouvrage intitulé *Le crépuscule des villes*, une explosion prochaine, plus terrible que les explosions atomiques, celle des métropoles.

C'est assez dire que les problèmes auxquels nous sommes confrontés en matière d'aménagement de l'espace sont d'une redoutable complexité ; leur solution est compliquée par l'inquiétude et la nervosité légitimes des populations intéressées. Tout ceci explique que les études urbaines soient devenues depuis peu [...] un facteur capital de la recherche tant fondamentale qu'appliquée. (Labasse, 1965, p. 21)

Ces quelques phrases disent beaucoup du contexte général du moment et de sa traduction dans le discours géographique d'alors. D'une part, il est fréquent de trouver dans les textes tout un champ lexical de l'inquiétude, de la catastrophe ou de l'anomalie pour désigner le mouvement d'urbanisation. D'autre part, pléthore de textes identifient ce dernier à un « problème » complexe qu'il s'agit de résoudre, dans l'ordre cognitif comme dans l'ordre pratique, les deux formant un ensemble lié. Dans la littérature de l'époque, comme dans des écrits postérieurs qui produisent une histoire de la géographie et de la géographie urbaine, le lien entre le « problème » et le développement de la recherche urbaine est régulièrement tissé pour rendre compte des évolutions du champ disciplinaire.

On retrouve ici les logiques évoquées dans la section 3.1.2, qui liaient dans le discours « vitalité » de la recherche urbaine et ampleur de la croissance urbaine. À ceci près que ce lien dépasse le cadre du seul « problème » cognitif. En effet, nombreux sont les textes qui témoignent du fait qu'il en va sans doute moins d'un « regain d'intérêt » contemplatif que d'une volonté de prendre en charge et résoudre — par les moyens du raisonnement — un problème devenu public. C'est donc dans l'entremêlement du problème cognitif et du problème public que se joue l'élan de recherche urbaine de la période, y compris en géographie.

Significativement, l'usage du syntagme « problème urbain » ou « problèmes urbains » est assez répandu dans les textes des années 1960 — plusieurs des textes cités dans les développements précédents l'emploient d'ailleurs. L'exploration lexicométrique (voir annexe 7) du corpus des articles des principales revues confirme que cet usage est sur-représenté dans les années 1960 (en moyenne, on le retrouve dans au moins un texte sur dix, certaines années dans près d'un texte sur quatre) — notamment au tout début de la décennie — et décroît pour trouver une stabilité basse (un peu moins de 5% des textes en moyenne) à partir du début des années 1970 et jusqu'à la fin des années 1990, avec des pics ponctuels et un peu plus élevés dans chacune des décennies.

Autre indice significatif, la question urbaine a sa place dans les différents ouvrages des années 1960 consacrés à dimension « appliquée » de la géographie. Dans *L'organisation de l'espace* de J. Labasse, ce sont 116 pages (sur environ 600 au total) qui sont consacrées (en deux chapitres distincts) à « L'urbanisation : la croissance urbaine » et à « L'urbanisation : la structure urbaine », ce

qui représente environ un cinquième de l'ouvrage. Dans le compte rendu qu'en fait Germaine Veyret-Verner dans la *Revue de géographie alpine*, celle-ci souligne d'ailleurs que « [les] problèmes des villes et de l'urbanisation auxquels J. Labasse consacre, à juste titre, environ le tiers de cette première partie, ont été traités avec passion et lucidité », « ces deux chapitres » constituant « les pièces maîtresses de l'ouvrage » (Veyret-Verner, 1967). Chez M. Phlipponneau, dans *Géographie et action*, la sous-partie consacrée à « l'aménagement de l'agglomération urbaine » compte 18 pages, soit légèrement moins que celle qui traite de « l'aménagement de la cellule rurale » (20 pages) mais plus que le développement sur « la planification régionale » (16 pages). Enfin, pour ce qui est du *Géographie active* de P. George, Y. Lacoste, R. Guglielmo et B. Kayser, si le chapitre consacré à l'urbain n'est certes pas le plus conséquent en termes de volume, son titre est assez singulier puisque P. George a décidé de faire une « critique géographique du développement urbain ».

Ces quelques traces suggèrent que quelque chose de particulier se joue donc dans cette décennie 1960, que nous proposons d'examiner plus avant. Là encore, on ne prétend pas faire le tour de l'ensemble de la production savante de cette décennie : il s'agira avant tout, par l'analyse des discours de plusieurs protagonistes, de dégager des pistes de lecture. Cela permet de voir que malgré certaines différences, beaucoup de positionnements s'appuient sur des référentiels similaires.

3.3.2 Figures du problème

3.3.2.1 L'urbanisation comme « crise »

À la lecture de la production géographique sur la ville et l'urbanisation des années 1960 et, pour partie, des années 1970, on peut difficilement passer à côté de la mobilisation récurrente du référentiel de la « crise » pour qualifier le processus en cours. La notion⁸⁹ endosse évidemment une fonction de rappel du caractère exceptionnel de l'urbanisation (la crise n'est pas censée être un processus durable⁹⁰) et de l'intensité de ses conséquences, mais renvoie aussi au trouble⁹¹, à la rupture d'un équilibre préalable qui débouche sur la formation d'un instant décisif entre différents horizons de possibilité. Ce faisant, en dépeignant la réalité comme une « crise », en plus de marquer la gravité et l'anomalie de l'instant, on projette la nécessité d'une résolution du trouble et on encourage ainsi à la recherche de solutions, avec toute la responsabilité que cela représente. On s'autorisera à noter, comme pour la notion de « phénomène », que la « crise » connaît aussi un usage dans le domaine médical et clinique — l'association des problèmes urbains à des « pathologies » n'est jamais très loin, dans la géographie comme dans d'autres champs.

On retrouve ainsi le référentiel de crise tant chez P. George, évoquant avec une certaine constance, « une crise sérieuse de la vie urbaine » (George, 1965, p. 658-659), une « crise contemporaine de l'urbanisme » (George, 1974, p. 89-90) ou une « crise de la ville » (*ibid.* et George,

⁸⁹ Nous renvoyons à la lexicographie proposée par le Centre national de ressources textuelles et lexicales (cnrtl.fr).

⁹⁰ Au premier abord, cela paraît assez contradictoire de qualifier de crise quelque chose — l'urbanisation — qui relève d'un processus. Cela l'est sans doute moins si l'on considère que c'est moins le processus continu qu'il s'agit de désigner que son accélération et son intensité depuis l'après-guerre.

⁹¹ Comme d'autres termes utilisés par les géographes, la « crise » a aussi un usage en médecine. Il est sans doute un peu cavalier d'en conclure à une métaphore médicale, mais nous notons néanmoins que celle-ci peut exister, d'autant que la question urbaine a été et reste parfois pensée selon un registre biologique ou médical.

1982, p. 79), que chez Michel Phlipponneau — une « crise de croissance [...] et d'adaptation » (Phlipponneau, 1966, p. 1010-1011) — ou Jacqueline Beaujeu-Garnier — « la civilisation urbaine traverse une crise » (Beaujeu-Garnier, 1972a, p. 665). Le thème donne même lieu, en 1974 à Ottawa, à un colloque qui réunit des géographes français et nord-américains⁹² autour de « la crise urbaine » et du rôle que peut avoir la géographie face à elle. Les interventions sont autant de variations sur le sujet de la part, entre autres, de William Bunge, de Philippe Pinchemel, de P. George — toujours —, Jean-Bernard Racine (qui est à l'initiative de cette réunion) et Jean-Paul Ferrier ou encore Paul Claval (Roberge, 1974).

De quoi cette « crise » est-elle alors le nom ? En premier lieu, elle procède bien sûr de « l'ampleur démesurée de la vague d'urbanisation » (Beaujeu-Garnier, *op. cit.*), alors même que « jamais l'accroissement de population urbaine n'avait posé, dans un temps aussi court, des problèmes aussi ardu » (George, 1964a, p. 36). Cette rhétorique de l'inédit⁹³ est dans la continuité des discours que nous avons pu mettre au jour auparavant : il y a crise parce que l'on se trouve face à un « phénomène » dont l'intensité était inconnue à ce jour, qui engage un certain nombre de transformations dont les conséquences forment autant de « problèmes ». Quant à l'ampleur du phénomène, il faut signaler que nombreux sont les géographes qui insistent sur le fait que la « crise » ou les « problèmes » touchent principalement « la vie de la population des grandes villes » (*ibid.*).

Chez P. George en particulier, l'analyse des motifs de la crise repose beaucoup sur le schème de la « contradiction »⁹⁴, principalement pour souligner « l'incapacité de la structure urbaine héritée à répondre aux besoins les plus élémentaires de la vie économique et sociale d'aujourd'hui » (George, 1974, p. 89-90) : « Il y a donc un antagonisme fondamental entre les techniques de la vie urbaine actuellement en œuvre et le tissu urbain élaboré en fonction de techniques et de modes de vie différents » (*ibid.*). Dès lors, le traitement de cette contradiction constitue l'une des « deux grandes séries d'actions » dont il identifie l'urgence dans le chapitre qu'il consacre à la « critique géographique du développement urbain » dans *La géographie active* (George, 1964b) — ouvrage qui vise précisément à délimiter le rôle et les responsabilités des géographes face à l'action, et où il défend, face au développement de la « géographie appliquée », une posture « active » qui prend soin de garder une distance avec l'implication directe. Cette contradiction fait donc problème dans un double sens, par les conséquences qu'elle engendre (la « crise ») et, en conséquence, parce qu'elle devient un « problème » public, qui doit faire l'objet d'une prise en charge et d'une résolution en termes politiques. Dans le rôle qui est le sien, le géographe « actif » apporte alors les clés qui permettent l'identification et la compréhension du problème : reste alors aux « responsables » de se charger, grâce à cet éclairage, de le traiter.

Due à l'ampleur de la croissance urbaine, due aux transformations que cette dernière entraîne, la « crise urbaine » est aussi, et profondément, une crise politique et sociale. Politique d'abord, car elle procède des inconséquences des responsables des politiques urbaines et de

⁹² Les intervenants sont tous des hommes.

⁹³ Selon l'expression de Marie-Claire Robic.

⁹⁴ Faut-il y voir une forme d'empreinte d'un matérialisme dialectique héritée ? P. George fut longtemps membre du Parti communiste, et nombre de ses commentateurs insistent sur l'imprégnation de son travail par une inspiration marxisante. Or la « contradiction » est un schème d'analyse important du marxisme. Dans tous les cas, on retrouve le mot dans une multitude de ses textes (pratiquement tout le temps dans ses principaux textes de positionnement sur la ville et la géographie urbaine, tant dans les années 1960 que 1970.

l'urbanisme dont les réalisations « sous la pression des nécessités les plus urgentes » (lors de la reconstruction) doivent faire l'objet d'une « critique sévère » (George, 1965, p. 658-659). Elle l'est et vise principalement les urbanistes, au travers d'une mise en garde face à l'« extrême gravité » que constituerait le choix de « s'obstiner dans une voie dont les erreurs sont proclamées » (*ibid.*), qui fournit *en même temps* l'occasion d'une opération de « placement » pour la discipline⁹⁵ :

Les urbanistes ont *grand besoin d'un faisceau serré d'études géographiques*, et notamment d'études critiques comparatives, mettant en lumière les signes les plus évidents des *imperfections* des expériences des dernières décennies, pour éviter de supporter la responsabilité de *l'échec global de l'urbanisation de cette fin de siècle*. En ce domaine, le péché d'orgueil est le plus redoutable : il n'est pas vrai que la masse accepte par habitude et au bout de quelque temps de plaintes volontairement négligées ce que des maîtres d'œuvre « géniaux » veulent lui imposer pour ce qu'ils ont décidé être son bien. Elle supporte, elle réagit, et il est bien difficile de savoir comment.

Les statisticiens prévoient 20 millions de citoyens de plus en France dans trente ans. Peut-être... mais la question est de savoir dans quelles villes et à quel prix. Il est bien heureux pour les géographes qu'ils n'aient pas d'autre tâche que celle — déjà très lourde — de responsabilités d'informateurs et de critiques lucides. Bien *plus ingrate est la mission des urbanistes qui ont le droit — et le devoir — de se demander si ce qu'ils érigent aujourd'hui ne sera pas considéré comme indigne dans quinze ans*. (*ibid.*, nous soulignons)

P. George n'est pas toujours très tendre avec les urbanistes — alors même (ou peut-être parce que) qu'il fréquente largement ce champ⁹⁶. Quant à vilipender les « responsables », Jacqueline Beaujeu-Garnier voit dans « l'intervention des technocrates » (Beaujeu-Garnier, 1972a, p. 665) et dans la contestation de leur action l'un des facteurs de la crise. C'est que « la politique urbaine rejaillit sur la vie politique générale et [que] les citoyens ne sont plus résignés à accepter passivement des conditions de vie qu'ils jugent dégradantes, dangereuses ou même seulement médiocres » (*ibid.*). Celles-ci sont le produit de « nombreux abus » et autres « négligences coupables » venus de ces responsables, mais l'on sent aussi que Mai-1968 imprègne le texte⁹⁷, notamment lorsqu'elle évoque la « tournure revendicative et violente » qu'a pris le « mécontentement » (*ibid.*) dans certains pays. Crise urbaine et crise sociale sont ainsi liées. Par ailleurs, à cette date, les conditions politiques de traitement du « problème » urbain ont largement évolué (par rapport aux années 1950 et au début des années 1960), avec une vigoureuse reprise en main par l'État et son ministère de l'Équipement où s'assoit la domination — et la technocratie ? — du corps des Ponts-et-Chaussées. Ces « patron.nes » de la géographie urbaine ne sont pas — pour certain.es, loin s'en faut — des radicaux : il n'en demeure pas moins qu'émerge de leur discours une critique politique, adressée à ceux qui ont et ont eu des responsabilités dans la décision et la mise en œuvre en matière d'aménagement urbain et de régulation de la croissance urbaine — personnel politique, hauts fonctionnaires, urbanistes, etc. Comme le formule très simplement Philippe Pinchemel, il n'y a pas

⁹⁵ Les propos sont tirés de la conclusion de l'article « Géographie et urbanisme » publié par P. George en 1965, dont on peut considérer qu'il constitue une des rares tentatives de s'interroger frontalement et explicitement sur les rapports entre « géographes » et « urbanistes ».

⁹⁶ Dans la fin des années 1960, on le retrouve entre autres dans des comités liés au Plan ou au ministère de l'Équipement, au Centre de recherches d'urbanisme, à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris dont il assure la direction-adjointe avant sa crise en 1968, etc. Cette multi-positionnalité nous paraît aussi assez « contradictoire » avec la posture de distance qu'il prône à l'égard de l'action pour la géographie : certes, il n'est qu'« expert » consulté pour son capital universitaire et non pas responsable de la politique urbaine, mais cette proximité interroge malgré tout.

⁹⁷ On rappellera toutefois que Jacqueline Beaujeu-Garnier, professeure de droite, fut très réservée à l'égard des « événements » (sans toutefois avoir été la plus sévère à leur égard), et surveilla de près ce qui se passait à l'Institut de géographie.

là de « *deus ex machina* » : « ce sont nos sociétés, ce sont les gens que nous avons élus, ceux à qui nous avons délégué les pouvoirs, qui sont responsables de cette crise urbaine » (Pinchemel, 1974, p. 25). Il y aurait à cet égard une forme de malaise fondé sur le décalage existant entre la sphère décisionnelle (les « technocrates » de J. Beaujeu-Garnier, les « maîtres d'œuvres "géniaux" qui « imposent » d'un P. George un peu railleur) et celles et ceux qui vivent directement les conditions d'urbanisation et les choix opérés par cette sphère, la « masse » (P. George), pétrie d'une « inquiétude et [d'une] nervosité légitimes » (J. Labasse). Si l'on retrouvera cette défiance à l'égard de la technocratie plus loin (voir 4.1.2.3), disons tout de suite qu'il y a là, chez ces géographes, quelque chose qui confine presque à une espèce de posture tribunitienne : le ou la géographe, distant.e observateur.trice de la politique urbaine, sait ainsi en identifier et comprendre les erreurs, tout comme sonder les âmes de la « masse » et s'en faire ainsi l'écho.

L'identification de la crise urbaine à une crise d'ensemble viendrait finalement éviter une condamnation de la ville *en soi*. C'est le sentiment que retire Paul Claval des interventions du colloque d'Ottawa : à l'en croire, « la crise urbaine » ne serait « qu'un des aspects de la crise de la société moderne » — d'autres auraient dit « crise de civilisation »⁹⁸ — mais les géographes présents ne « désespér[eraient] pas des cités », pas plus qu'ils ne se livreraient à une « condamnation sans réserve » (Claval, 1974, p. 207-208). S'il est vrai que le colloque donne à voir des formes de relativisation de la « crise »⁹⁹, on soulignera que ce jugement vaut pour la série des géographes du colloque et que les choses sont parfois plus ambiguës¹⁰⁰. Il faut peut-être aussi considérer, compte tenu de la date du colloque (1974), que le pic de la « réaction » et de l'inquiétude a déjà engagé une forme de décroissance et que le sentiment général à l'égard de la croissance urbaine a aussi pu évoluer depuis la fin des années 1950 — d'autant que cette croissance commence à marquer le pas à partir des années 1970. On se serait ainsi, en quelque sorte, « habitué » à l'urbanisation rapide et à ses conséquences.

Dans tous les cas, ces différents jugements permettent de voir que le propos sur la crise s'appuie sur des conceptions plus larges, largement axiologiques. On voit poindre ici un élément important de la caractérisation du « problème » chez les géographes. Crise politique, crise de la société contemporaine, crise sociale : le « problème » ne saurait se réduire à la seule rationalité technique, matérielle ou « géographique » (même si cela fait aussi partie de « leur » préoccupation — comment aménager, comment organiser les villes, etc.) car il relève en dernière instance d'une problématique humaine et politique au sens large. On se trouve alors bien dans le registre de la « crise » : à la confluence des « erreurs du passé » et des difficultés du présent, il s'agit de choisir parmi les différentes voies permettant de les résoudre. À cet égard, on le verra, beaucoup de géographes font preuve d'un parti-pris humaniste (voir 4.1.2).

⁹⁸ Ou encore une crise de régime économique : « Mais le gigantisme urbain n'est pas une maladie du développement urbain en soi ; c'est la conséquence de certaines formes d'économie [...] » (George *et al.*, 1964, p. 278).

⁹⁹ Chez Philippe Pinchemel, par exemple : « Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que nous vivons une mutation urbaine. Il ne faut pas toujours vouloir être les premiers à vivre quelque chose d'unique et de traumatisant » (Pinchemel, 1974, p. 25).

¹⁰⁰ On trouve des discours nettement plus urbaphobes chez certains géographes (par exemple, Maurice Le Lannou) même si cette urbaphobie concerne surtout les grandes villes. Surtout, il nous semble qu'on trouve aussi des ambiguïtés chez des géographes dans l'ensemble non-urbaphobes, qui peuvent parfois, au fil de leur évolution personnelle ou dans des mêmes textes, faire preuve d'une certaine sévérité dans le jugement.

3.3.2.2 *Pessimisme de l'intelligence, optimisme de la volonté¹⁰¹ : face au problème, un sentiment mixte*

Si Paul Claval peut apprécier le fait que la « crise grave des villes » n'entraîne pas leur « condamnation sans réserve » (Claval, *op. cit.*), c'est que, bien souvent, la position des géographes à l'égard du « problème » urbain est profondément mixte : l'inquiétude, la préoccupation, voire le pessimisme ou le regret côtoient dans le même temps une forme de conviction résolue (et résignée ?) quant à la possibilité de trouver des solutions. On trouve dans les écrits de Jean Labasse une belle illustration de cette double dimension.

La plupart des démonstrations que celui-ci met en œuvre reposent à la fois sur la reconnaissance de la difficulté, de la complexité de l'urbanisation contemporaine — « l'urbanisation contemporaine offre aux aménageurs un champ d'action redoutable par son ampleur et sa complexité » (Labasse, 1966, p. 259).— quitte d'ailleurs à mobiliser un champ lexical marquant la gravité du processus¹⁰², tout en développant une lecture relativement optimiste fondée sur les possibilités de planification et de régulation qu'il défend. Cette perspective se trouve parfaitement résumée dans son emprunt d'une formule du géographe T. W. Freeman¹⁰³ qui, à ses yeux, « exprime bien une réalité » :

[...] de même que les désastres occasionnés par les caprices des rivières ont fait de l'aménagement de leur cours une matière d'intervention publique, de même le « débordement¹⁰⁴ des villes » requiert un immense effort de planification. Aussi bien celle-ci est-elle dès à présent à l'origine des manifestations les plus nombreuses et les plus spectaculaires de la géographie volontaire. (Labasse, 1966, p. 259)

Ce schème assez dialectique — la survenue d'un problème engage en quelque sorte la recherche de sa résolution — apparaît régulièrement. Évoquant le « gigantisme urbain » et des « grands Léviathans » que forment certaines métropoles, qui présentent le « risqu[e] de se muer en milieux hostiles à la vie », il souligne en prenant l'exemple de Los Angeles — « avant-garde » de cette dynamique — que « nombreux sont les hommes de réflexion venus de tous horizons qui refusent de voir en elle le modèle sur lequel conformer la civilisation urbaine » (*ibid.*, p. 266-267). D'une certaine manière, l'absence de fatalisme repose sur les processus contradictoires qui agitent les sociétés humaines face à l'urbanisation : si celles-ci subissent les conséquences d'un « déferlement » issu de leurs transformations contemporaines, elles en produisent aussi les voies de résolution qui s'incarnent dans la mobilisation d'agent.es et d'institutions visant à la régulation du

¹⁰¹ Nous détournons ici de manière très cavalière la célèbre formule d'Antonio Gramsci, dans son « Adresse aux anarchistes », publiée dans *L'Ordine Nuovo* en avril 1920. A. Gramsci l'emprunte à Romain Rolland, dans la critique d'un roman de Raymond Lefebvre que ce dernier a publié dans *L'Humanité* en 1920 : « ce que j'aime surtout en Raymond Lefebvre, c'est cette alliance intime [...] du pessimisme de l'intelligence qui perce toute illusion, et de l'optimisme de la volonté » (*L'Humanité*, 19 mars 1920).

¹⁰² Par exemple, en parlant de « déferlement urbain » (syntagme qu'il utilise dans plusieurs textes), des « graves questions qu'il soulève » ou encore de la « menac[e] » qu'il représente pour l'« équilibre » des « communautés urbaines » (*ibid.*, p. 263-264). Ailleurs, il parle encore des « angoisses » que crée le « déferlement » (Labasse, 1965, p. 29).

¹⁰³ Thomas Walter Freeman (1908-1988), géographe britannique auteur en 1958 de l'ouvrage *Geography and Planning*, auquel J. Labasse fait référence ici.

¹⁰⁴ Notons que J. Labasse apprécie beaucoup cette comparaison « hydrologique » et l'image du « débordement ». Ailleurs, il écrit : « les transgressions urbaines, qui évoquent le mouvement de la mer débordant sur les aires continentales avoisinantes, sont moins le résultat de notre incapacité ou de notre retard à agir que la traduction d'une mutation brutale dans l'ampleur et le rythme de la croissance des villes » (Labasse, 1965, p. 22).

« mouvement » en question. Autrement dit, il n'y a sans doute pas lieu d'être pessimiste¹⁰⁵, car aux côtés et face au déferlement, il existe des « hommes de réflexion » qui opèrent des « tentatives d'endiguement » jugées « légitimes » (*ibid.*). La crainte peut ainsi s'apaiser.

En dernière instance, s'il est possible d'être optimiste, et si ce schème du « mixte » ou du « dialectique » est prégnant, c'est que la ville elle-même relève d'une profonde ambivalence. Dans la transcription d'une intervention qu'il donne en 1965 aux Semaines sociales de France¹⁰⁶, il affirme ainsi qu'« aucune des valeurs assumées par l'urbanisation n'est simple » (Labasse, 1965, p. 32-33) :

« La ville recèle une ambiguïté fondamentale [...]. Elle est à la fois chances de liberté et risques d'aliénation, possibilité de culture et conditionnement des esprits, communion affective et ludique et solitude désenchantée... » (*ibid.*, p. 33)

Le pessimisme intégral a donc d'autant moins de sens que la ville n'est pas uniquement un problème, ou pas un problème par essence. En fait de problème, il s'agit donc sans doute plus d'un ensemble de questions et de difficultés à résoudre — et qui sont résolubles — que d'écueils définitifs qui enjoindraient au rejet en bloc de l'urbanisation contemporaine. Ce rejet est d'autant plus écarté par J. Labasse qu'il souligne le caractère inéluctable de la « mutation déclenchée depuis un siècle » au motif que « les hommes de notre temps continuent [d'y] souscrire ». Ainsi, « le bien-fondé en est peut-être contestable, mais l'approbation générale qui l'entourait importe davantage » (*ibid.*, p. 34). Il y a un mélange de pragmatisme (prendre acte de l'illusion que constituerait un retour au monde passé) et d'argument d'autorité (« l'approbation générale » a tranché la question).

Dès lors, si la ville est ambivalente, contenant les meilleures comme les pires virtualités futures, si les conséquences du « déferlement » sont graves, mais peuvent être affrontées par l'action résolue, l'issue du « problème » tient dans les choix : « dominer l'urbanisation conduit inévitablement à s'interroger sur ses fins » (*ibid.*, p. 35). C'est cette interrogation qui concentre en réalité « l'anxiété et l'attente que suscite en nous le mouvement d'urbanisation » (*ibid.*). Elle demande d'engager une réflexion anthropologique et politique puisque « [...] les choix majeurs auxquels nous accule le déferlement des villes sont plus que des choix techniques » (p. 30) et relèvent d'une « problématique de l'homme au sein de la société urbaine » (p. 33). Chez J. Labasse, comme chez beaucoup d'autres — on y reviendra —, les fins sont assez claires. Il s'agit de promouvoir une urbanisation dominée par une axiologie et une anthropologie humanistes opposées à une « civilisation de masse » et à ses « sous-entendus » — l'individualisme (voire une certaine anomie), l'uniformisation, la consommation (d'espace, mais pas uniquement) :

« L'urbanisation idéale est-elle celle qui nous offrira le maximum d'assouvissements matériels au moindre coût et au moindre effort ? [...] Si nous croyons inversement que notre liberté la plus haute réclame une participation active à l'élaboration de notre destinée, une inflexion générale des modèles [...] et des structures devient nécessaire. Le matérialisme vulgaire, celui de la société libérale, se plaît à imaginer une urbanisation d'évadés, un homme exempt de toutes contraintes, vivant dans l'univers clos d'une rafraîchissante suburbia, isolé dans le confort et la satisfaction de soi. » (p. 35)

¹⁰⁵ « La préoccupation croissante témoignée un peu partout aux problèmes de l'urbanisation interdit pourtant un pessimisme excessif » (Labasse, 1966, p. 368).

¹⁰⁶ Une association qui appartient à la nébuleuse du catholicisme social. Créée en 1904 par deux catholiques sensibles à l'encyclique *Rerum novarum* du pape Léon XIII, elle organise chaque année des « sessions », sorte de colloques sur des thèmes réformateurs. La session de 1965, à Brest, est consacrée à « l'homme et la révolution urbaine » et accueille les interventions de diverses figures comme Paul-Henry Chombart de Lauwe, Eugène Claudius-Petit... Rappelons que Jean Labasse fut proche des milieux catholiques lyonnais, et notamment d'*Économie et humanisme*.

Là encore, donc, le problème de l'urbanisation est avant tout un problème politique. Dans ce cadre, le géographe sort du rôle strict que devrait lui assigner une division du travail de compréhension du phénomène urbain — *grosso modo*, l'identification, l'analyse voire la résolution de problèmes spécifiques au champ disciplinaire auquel il appartient — pour embrasser une vue plus large, qui confine à une forme d'intervention d'intellectuel dans le débat public. Dans ce sens, cette intervention contribue tout autant, voire plus, à la construction du *problème public* de la ville et de l'urbanisation, et vient s'insérer dans le faisceau des élaborations similaires de la période. Il reste difficile de connaître les effets réels de cette intervention — agit-elle sur les contours de la problématisation publique ou non ? — mais son économie générale (l'inscription dans un ouvrage collectif d'une scène réformatrice) et son auteur (J. Labasse participe, entre autres inscriptions « expertes », à la commission urbaine en vue de l'élaboration du VI^e Plan) témoignent *a minima* de cette ambition.

3.3.2.3 *Le problème dans une littérature réflexive*

En dehors de textes de positionnement ou d'« intervention », la double caractérisation de la ville et de l'urbanisation comme problème savant et problème public vient aussi s'ancrer dans une littérature que l'on pourrait qualifier, sans que les termes soient tout à fait satisfaisants, de « réflexive » ou de « seconde main ». On désigne par là tout un ensemble de textes relevant d'une littérature du « bilan », rédigés pour des ouvrages ressortissants au genre du manuel ou de « l'état des lieux » de la discipline. S'y déploient des mises en histoire de la géographie urbaine qui font du « problème » (public) un facteur déterminant du développement du champ. Le « problème » vient donc servir de principe explicatif comme de justification et de légitimation, proposant de la géographie la vision d'une discipline ancrée dans les enjeux de son temps et apte à y apporter une utile contribution.

La chose est palpable dès 1957 et la publication d'une sorte d'ouvrage-panorama dont le titre — *La géographie française au milieu du XX^e siècle* — annonce bien la fonction d'état des lieux. Dans un chapitre consacré à la « géographie urbaine », Georges Chabot note ainsi que les « problèmes » liés à l'urbanisation ont encouragé « des cercles de plus en plus larges » à s'intéresser aux « questions urbaines » et à la recherche de « solutions nouvelles » : dès lors, « les géographes ont trouvé dans ce mouvement d'urbanisme un encouragement à s'adonner aux études urbaines et souvent aussi l'occasion de fructueuses collaborations ». Dans le même temps, la « poussée urbaine » aurait « suscité un grand intérêt pour les études de géographie urbaine » (Chabot, 1957, p. 143). Plus encore, l'objet ville serait sorti de sa relative marginalité au sein de la discipline (confiné auparavant « en appendice [...] des monographies régionales », *ibid.* p. 147) pour devenir un point de départ des études (« on par[t] de la ville pour construire autour d'elle la région », *ibid.*) : G. Chabot y voit l'expression d'« une tendance organisatrice, planificatrice, qui est la marque du monde moderne et où la géographie a sa place marquée » (*ibid.*). Le « problème » urbain se fait ainsi à la fois catalyseur de la recherche et facteur de transformation disciplinaire, tout comme il offre un point de contact avec un monde extra-universitaire qu'il préoccupe et auprès duquel la géographie entend jouer un rôle.

C'est à peu près la même rhétorique que l'on retrouve à chaque bilan. Il en est ainsi d'un Étienne Dalmasso¹⁰⁷ affirmant en 1975, lors d'une Conférence franco-britannique en géographie humaine, que la « géographie urbaine suscite un intérêt croissant » et que « les géographes rejoignent donc le flot imposant de tous ceux qui, de l'architecte au juriste, prennent la ville comme objet scientifique, soucieux de comprendre la nature du phénomène urbain, de saisir les causes et les rythmes de l'urbanisation, d'analyser les problèmes nés de cette dernière afin de proposer des solutions » (Dalmasso, 1976, p. 73). Le tout s'inscrivant dans un contexte de « forte croissance urbaine » qui a « nécessité la mise en place d'une planification urbaine » ayant eu « le privilège de donner une vive impulsion aux recherches urbaines » (Pitié et Dalmasso, 1977, p. 431-432). C'est toujours cette lecture explicative qui prévaut dans la synthèse des recherches géographiques publiée pour le Congrès international de l'UGI de Tokyo en 1980 : « L'ampleur des problèmes nés du développement urbain et les essais de planification urbaine et régionale ont donné une vive impulsion aux études de géographie urbaine depuis une trentaine d'années » (Dalmasso, 1980, p. 139).

Plus tard encore, en 1985, Jacqueline Beaujeu-Garnier revient sur « 50 ans de géographie urbaine » et entend identifier les éléments d'un « environnement favorable » qui a donné des « facilités » et « l'impulsion » à « cette branche de la géographie », parmi lesquels la « reconstruction », la « planification » et le « souci d'urbanisme ». Ainsi :

[Dans] cet environnement, les géographes avaient leur chance et ils l'ont eue doublement : d'une part, grâce à leur collaboration avec les administratifs, les concepteurs, les bâtisseurs ; d'autre part, parce que les architectes et les futurs architectes et maîtres de programme, voulant se faire urbanistes se découvrirent le besoin d'un vernis plus ou moins épais de sciences sociales. [...]

À travers de double rapprochement, des géographes ont évolué : ils sont devenus plus pragmatiques et plus réalistes et cela s'est traduit dans leurs recherches et dans leurs publications. Une nouvelle dimension est apparue : celle de la pratique et de l'utilité. Tous les géographes n'ont du reste pas été enthousiasmés de cette tendance. (Beaujeu-Garnier, 1985, p. 62-63)

Progressivement, c'est donc tout un récit qui se construit autour de cette géographie urbaine transformée par la nécessité de répondre aux urgences du temps. Si celui-ci ne manque pas de véracité — à condition sans doute qu'on en tempère les affirmations pour mieux réintroduire de la complexité¹⁰⁸ — il faut noter qu'il contribue tout de même à construire une certaine image de la discipline et de sa volonté de prise en charge du « problème » urbain qui accorde à la géographe un beau rôle. Du même coup, cette image sert d'instrument d'auto-légitimation, ses producteurs.trices étant bien souvent des protagonistes actifs.ves de ce récit. Elle contribue donc à les placer du bon côté de cette dernière, du côté de celles et ceux qui ont su identifier les nécessités du temps et tenter d'y répondre.

Outre ces textes « réflexifs », le « problème » trouve aussi sa place dans des ouvrages à vocation didactique, comme le *Traité de géographie urbaine* de G. Chabot et J. Beaujeu-Garnier, que

¹⁰⁷ Géographe (1932-1992), spécialiste de l'Italie, sa thèse d'État *Milan, capitale économique de l'Italie* est soutenue en 1970 sous la direction de P. George. En 1971, au moment du colloque, il est en poste à Strasbourg après avoir enseigné à Aix puis à Nice. Il rejoint l'Université Paris-VII en 1973. Au milieu des années 1970, il se chargea à plusieurs reprises de rédiger des rapports sur l'état de la géographie urbaine en France, destinés à être publiés ou présentés dans le cadre de colloques internationaux.

¹⁰⁸ Soulignons que J. Beaujeu-Garnier prend par exemple le soin de préciser que le mouvement de « pragmatisme » ne fut pas du goût de la totalité des géographes.

les deux auteurs. trices destinent en particulier « aux étudiants en géographie comme aux élèves des Instituts d'urbanisme, à tous ceux qui s'intéressent aux problèmes des villes » (Beaujeu-Garnier et Chabot, 1963, p. 4). Le régime discursif auquel il ressortit est assez spécifique : le « traité » — ou, pour le dire autrement, le « manuel » — en plus de fixer un état synthétique des connaissances à un instant *t* (une forme de bilan), constitue un « vecteur essentiel de la formation et de la transmission des caractères et des valeurs qui confèrent à chaque discipline sa physionomie propre (son *ethos*) » (Chambost, 2016). En outre, il s'inscrit peut-être plus que d'autres types d'ouvrages dans une relation d'autorité avec son lecteur, surtout s'il sait s'imposer comme une référence presque incontournable d'un champ donné. Ce faisant, et surtout auprès d'un public dont les dispositions accroissent cette dimension « référentielle » — typiquement, un public d'étudiant.es — il peut contribuer à dire le droit et la norme, à délimiter le cadre cognitif et normatif autorisé du champ en question. En l'occurrence, le *Traité* est bel et bien l'une des références principales pour la géographie urbaine de la décennie 1960 — il en existe de toute façon très peu¹⁰⁹ — et semble avoir connu un certain succès, en France comme à l'étranger¹¹⁰.

Le *Traité* s'ouvre sur une introduction qui établit une rhétorique assez similaire à celle du texte de G. Chabot de 1957 — elle est probablement de lui — qui distingue un *avant* — où la ville, restée « pendant longtemps » confinée à un « objet d'intuition », était marginalisée dans le discours géographique et laissée « aux architectes et aux bourgmestres » — et un *après* toujours en cours où les « problèmes urbains » se sont non seulement « multipliés » mais ont pris encore « une forme nouvelle », imposant dès lors une sentence à la fois justificative et programmatique : « La géographie urbaine doit être repensée » (Beaujeu-Garnier et Chabot, 1963, p. 4). Justificative, car elle résume le projet même de l'ouvrage, qu'elle légitime en même temps — contribuer aux refondations d'une géographie urbaine contemporaine —, programmatique, car elle affirme la nécessité d'une transformation du champ dans le sens d'une meilleure adéquation avec les « problèmes » du temps.

Un chapitre entier est consacré aux « problèmes spatiaux de la croissance urbaine », dont le chapeau introductif mobilise un champ lexical plutôt alarmiste (mais habituel) : il y est question de « ruées », de « foules sans cesse plus nombreuses », de « monstres », « d'insolubles problèmes » ou encore d'un « cadre parfois infernal » (*ibid.*, p. 271). Plus encore, le discours ouvre sur une caractéristique d'ordre général : « presque toutes [les villes], petites ou grandes, souffrent de l'absence d'organisation que leur a valu leur croissance anarchique » (*ibid.*). Se trouve ainsi nommé le problème principal, applicable à l'ensemble des villes, « l'absence d'organisation ». Le problème se loge donc dans la question d'une organisation « volontaire » permettant de régler cette « anarchie », en d'autres termes dans la nécessité d'une politique de régulation et d'aménagement de l'urbanisation et des villes.

La conclusion du *Traité* est très explicite quant à la conception que J. Beaujeu-Garnier et G. Chabot donnent à voir du « problème » urbain. Après une nouvelle accumulation de motifs

¹⁰⁹ Notons aussi que la discipline publie assez peu d'ouvrages en général et, le cas échéant, il s'agit souvent de manuels ou de traités de ce type.

¹¹⁰ En France, il a bénéficié d'assez nombreuses recensions dans des revues spécialisées, en géographie bien sûr mais aussi dans d'autres disciplines (*Revue économique*, *Annales*, *Population* ou encore la *Revue française de sociologie*). Ailleurs, il fut traduit et publié dans huit langues étrangères. Il faut dire par ailleurs que le panel des « manuels » de géographie urbaine était encore assez circonscrit : il est donc très probable que le *Traité* (comme le *Précis de géographie urbaine* de P. George) n'ait pas eu de grandes difficultés à s'imposer comme une référence, notamment dans les études de géographie.

alarmistes et dépréciatifs¹¹¹, la fin de l'ouvrage s'ouvre sur une forme de pragmatisme résolu et résigné, appuyée — comme chez J. Labasse quelques années plus tard — sur un schème de l'ambivalence. Certes, les villes et leur croissance posent pléthore de difficultés, mais elles « sont aussi les portes par où pénètrent les progrès, l'instruction, le mieux-être », c'est en leur sein « que se sont épanouies les civilisations nouvelles » et que « se fondent les diversités » (*ibid.*, p. 460). De même, si le « genre de vie urbain », en « se répand[ant] partout », a pu conduire à de profondes transformations dans les campagnes, provoquant parfois leur « abandon », c'est malgré tout « sans doute » son « extension » qui « caractérise le mieux l'évolution d'un pays, qui définit sa civilisation » (*ibid.*, p. 459-460). Au total, le phénomène de l'urbanisation est « irréversible »¹¹², tout comme « le déséquilibre au profit des villes était nécessaire » et « s'inscrit dans l'ordre naturel des choses » (*ibid.*). Naturalisé, le processus d'urbanisation se trouve ainsi conçu comme une dynamique implacable, contre laquelle il serait vain — voire « contre-nature » — de lutter. D'où la posture résignée : « plutôt que de le déplorer il s'agit, pour mieux l'orienter, d'en voir le côté bénéfique » (*ibid.*).

Là encore, le discours n'est pas très différent de ce que l'on retrouve en 1965-1966 chez J. Labasse et, plus largement, chez de nombreux ses géographes de la période. Le pessimisme relatif à l'égard du problème est compensé par une forme de conviction à l'égard des potentialités positives de l'urbanisation. Cette conviction des géographes est profondément pragmatique : à la fois dans le sens d'une acceptation d'un état de fait — les transformations en cours devaient arriver, il s'agit de s'y adapter — mais aussi dans le sens de la nécessité d'une action concrète sur les faits — il faut s'y adapter par une politique volontaire permettant de réguler les effets négatifs du « phénomène » et de favoriser ses effets positifs ». Tout est résumé finalement dans l'idée d'un « mieux orienter », proposition et injonction à laquelle se rallient une partie des géographes qui souhaitent mettre leur science au service de cet objectif.

Au total, le discours géographique qui se déploie dans une grande décennie 1960 est imprégné d'une forme d'appropriation de l'enjeu urbain, conçu certes comme un objet de savoir, mais aussi comme un problème majeur des sociétés contemporaines. Les géographes se sont fait les relais d'une préoccupation voire d'une inquiétude qui purent aussi être les leurs, face à une croissance urbaine engageant de profondes transformations géographiques mais aussi, et surtout, anthropologiques. Cette production discursive ne fut pas épargnée par une rhétorique de la « crise », du danger, de l'alarme, qui se faisait ainsi l'écho, tout en contribuant à le construire comme tel, d'un « problème » public mobilisant des secteurs variés du champ social — savant.es, réformateurs.trices, praticien.nes de l'urbanisme, administrations de l'État, etc. *In fine*, pour beaucoup, les géographes ne semblent pas avoir cédé à une urbaphobie radicale : tout en désignant, parfois avec vivacité, les erreurs et les difficultés issues de cette urbanisation, ils et elles semblent

¹¹¹ Par exemple : « De nos jours, la situation est beaucoup plus dramatique. Dès le début de l'ère industrielle on a poussé le cri d'alarme, déploré l'exode rural, condamné les villes tentaculaires. [...] De nos jours, ce serait un cri de détresse : des campagnes meurent au voisinage des grandes villes », *ibid.*, p. 459-460.

¹¹² On trouvera encore des expressions de cette inéluctabilité au début des années 1970, par exemple au colloque sur « L'analyse interdisciplinaire de la croissance urbaine », à Toulouse en 1971. Étienne Dalmasso, par exemple, y affirme : « En dépit de tous les jugements négatifs que l'on peut porter sur l'expansion urbaine, celle-ci paraît inéluctable car elle obéit à une nécessité logique de l'évolution de notre société » (Dalmasso, 1972, p. 133). Il y défend alors le fait que la « connaissance » doit permettre d'aboutir à la « conception d'une ville plus rationnelle et répondant mieux aux aspirations des citoyens », à la détermination des « choix possibles pour une nouvelle société urbaine » (*ibid.*, p. 138).

pour la plupart avoir pris acte d'un processus profond et inarrêtable, préférant dès lors contribuer à en dégager les meilleures potentialités. Sur ce plan, il n'y a visiblement pas d'idiosyncrasie disciplinaire. En témoigne ce simple extrait d'un numéro spécial d'*Économie et humanisme* (« Des villes pour les hommes », 1965), exemple de discours parmi des centaines d'autres de la période :

L'urbanisation est un fait, nous ne pouvons l'empêcher, nous ne pouvons que l'orienter. Si nous voulons réussir cette entreprise en fonction de l'épanouissement humain, il nous faut voir les traumatismes que crée aujourd'hui la ville, mais en même temps dégager les virtualités fantastiques de la société et de l'homme urbain. C'est là une attitude qui doit relever à la fois d'un optimisme fondamental et d'un pessimisme actif permettant, à partir de la situation actuelle, d'aller où nous pouvons. (Collectif, 1965, p. 15)

Les géographes viennent ainsi s'inscrire dans une nébuleuse d'acteurs.trices et de positions partageant une même ambition réformatrice. Il s'agit de voir comment cette dernière engage une partie de la discipline dans la promotion d'une contribution active à la politique urbaine.

3.4 Du problème à sa résolution : une géographie au service de la régulation urbaine ?

Dans les pages précédentes, nous avons montré que le « phénomène urbain » suscite chez les géographes une certaine inquiétude et, de manière corollaire, une appropriation de la question sous sa forme de « problème public » tel qu'il se déploie dans la grande décennie 1960. Dans les pages qui suivent, nous voulons montrer que cette inquiétude et cette appropriation déterminent une prise de position assez nette chez un bon nombre de spécialistes de la géographie urbaine en faveur d'une résolution du « problème ». Pour le dire de manière synthétique, cette position consiste à adhérer au projet planificateur et régulateur qui est de mise dans cette période, portée par différents acteurs et actrices politiques et particulièrement par l'État volontariste. On l'a vue poindre dans plusieurs des extraits cités plus haut, il s'agit maintenant d'en préciser les contours et les formes.

3.4.1 L'adhésion à une politique urbaine

3.4.1.1 Un rejet du « laisser-faire »

En 1968, le géographe Jean-Bernard Racine publie les résultats d'un travail d'enquête sur les rapports entre « géographie urbaine et aménagement urbain ». Parmi les grandes transformations contemporaines de la discipline, il identifie ainsi « la reconnaissance par tous [les géographes] de la nécessité de renoncer au laisser-faire, au laisser-aller [...], de contrôler l'espace pour l'aménager [...] » (Racine, 1968, p. 269).

Le syntagme apparaît effectivement régulièrement et fait office de repoussoir¹¹³. Il imprègne des textes dont la vocation est de défendre des formes d'« application » de la géographie¹¹⁴.

¹¹³ On trouve aussi la forme « laisser-aller » ou « laissez-aller », voire « laisser-aller-laisser-faire ».

¹¹⁴ Mais on le retrouve aussi dans une littérature plus empirique et plus discrète — hors de la série des grandes « figures » de la discipline dans la période — comme, par exemple dans un article d'un certain Paul Muller — nous n'avons pas trouvé d'informations le concernant — à propos de l'urbanisation de la campagne mosellane, dans la *Revue de géographie de l'Est*. Il y écrit : « Le principe sacro-saint de libéralisme, de laisser-faire qui était l'évangile du XIX^e siècle a provoqué la naissance de disparités, de dysharmonies flagrantes dont on a tardé à prendre conscience » (Muller, 1966, p. 229).

L'organisation de l'espace, ouvrage publié par J. Labasse en 1966, en est un exemple symptomatique. Il y défend dès l'introduction les perspectives d'une « géographie volontaire »¹¹⁵ (comme l'indique d'ailleurs son sous-titre — *Éléments de géographie volontaire*) face à la « faillite » d'une « géographie du laisser-faire et de l'intérêt personnel »¹¹⁶ (Labasse, 1966, p. 15). Cette position semble avoir reçu un accueil plutôt positif dans la discipline, à en croire les diverses recensions qui en ont été faites dans les revues (par exemple Pinchemel, 1967 ; Veyret-Verner, 1967), comme celle d'un P. George, affirmant que le « but [de l'ouvrage] est clair : montrer que la connaissance géographique est utile et nécessaire à l'aménagement du territoire qui, lui-même, est apparu indispensable en raison des dommages causés par le “laisser faire” » (George, 1967a).

Le rejet du « laisser-faire » a ceci d'intéressant qu'il semble relativement œcuménique et consensuel : il est partagé autant par un Jean Labasse — universitaire, mais aussi banquier, représentant de la bourgeoisie catholique lyonnaise, proche d'une solution de « troisième voie »¹¹⁷ entre capitalisme libéral et planisme soviétique — que par un Pierre George, ancien membre actif (et intellectuel) du Parti communiste français¹¹⁸ et dont on considère souvent que les travaux sont teintés d'une inspiration marxisante (Pailhé, 1981). Le premier évoque « l'erreur répandue par le libéralisme traditionnel selon laquelle la localisation des entreprises au gré de l'initiative privée susciterait spontanément une parfaite harmonie » (*op. cit.*) ou encore le « laisser-faire gaspilleur de sol » (Labasse, 1965, p. 28), le second évoque, dans son *Précis de géographie urbaine*, le « résultat lourd de conséquences » du « “laissez-faire” des théoriciens de l'économie libérale », pour mieux souligner la « contradiction¹¹⁹ [...] insoluble entre la puissance créatrice du libéralisme économique et de la spéculation [...] et l'ordonnement logique des villes » (George, 1961b, p. 27).

De manière générale, la critique du « laisser-faire » renvoie précisément au choix d'une absence de régulation de l'urbanisation, de son développement, et de la liberté laissée aux acteurs et actrices de ce développement. L'expression incrimine en particulier un moment de l'histoire économique, *grosso modo* la période de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e, correspondant à un régime économique de libéralisme opposé à un interventionnisme de la collectivité, à un « contrôle » ou un « dirigisme de l'espace » (Pinchemel, 1960, p. 337-338). Aussi associée aux « manœuvres des spéculateurs » (Beaujeu-Garnier et Chabot, 1963, p. 336), cette période-régime de « développement libéral, pour ne pas dire anarchique » (ce dernier terme est récurrent) aurait conduit au « désordre » des villes (Pinchemel, *op. cit.*). Les géographes le déplorent, de même qu'ils

¹¹⁵ Syntagme qu'il n'est ni le premier ni le seul à utiliser. Pierre George avait par exemple déjà participé à la rédaction des *Matériaux pour une géographie volontaire de l'industrie française* (1949) avec le géographe Jacques Weulersse et le polytechnicien Gabriel Dessus. Olivier Guichard utilise aussi le syntagme dans son ouvrage *Aménager la France* paru en 1965.

¹¹⁶ L'expression lui vient en réalité d'une citation du *Bulletin mensuel du Comte de Paris* (1959), qu'il reprend à son compte.

¹¹⁷ Il gravite autour du groupe *Économie et humanisme* qui publie en 1947 un de ses textes intitulé *Hommes de droite, hommes de gauche*, dans lequel cette « troisième voie » est clairement énoncée : « [la] France est investie, pour son salut et pour celui du monde, de la redoutable mission de concilier en une nouvelle synthèse la justice et la liberté, le planisme soviétique moins la dictature et la démocratie anglo-saxonne moins le capitalisme ». La référence, ainsi que la citation, nous viennent de la thèse de l'historien Olivier Chatelan, qui traite à de multiples reprises du rôle de J. Labasse sur la scène aménagiste et urbanistique lyonnaise (*Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise pendant les Trente Glorieuses (1945-1975)*, Thèse de doctorat d'histoire, Université Lyon-II, 2009).

¹¹⁸ Il le rejoint en 1936 et s'en éloigne progressivement à partir de l'écrasement de la révolution hongroise de 1956 par l'Union soviétique, puis finit par le quitter.

¹¹⁹ Encore un schème de la contradiction.

et elles s'alarment du retard pris dans la maîtrise de ce processus. Là encore, ils et elles ne sont pas seules et font leur un référentiel partagé par une nébuleuse d'acteurs.trices (voir *infra.*), y compris dans le champ politique et au sein des ministères chargés de l'urbanisme¹²⁰.

3.4.1.2 Une franche adhésion à une politique de régulation

Assez logiquement, le rejet du « laisser-faire » encourage une posture résolument interventionniste et volontariste à l'égard du « problème urbain » : « devant le laisser-faire et parfois l'anarchie du développement urbain des dernières décennies, n'est-il pas indispensable de réagir [...] ? » (Beaujeu-Garnier, 1973, p. 656). L'adhésion à un projet régulateur est maintes fois réaffirmée dans de nombreux textes de la période, et ce à l'égard de toute une diversité d'enjeux urbains et à différents moments de la « grande » décennie 1960. Comme on l'a dit plus haut, celle-ci correspond sans doute à une forme de paroxysme de ce que Viviane Claude a nommé « l'État urbaniste ». Le volontarisme et la planification étatiques en général ne datent pas des années 1960 — le Plan est, par exemple, lancé dès 1946 — mais leur manifestation dans le domaine urbain s'accroît à ce moment-là (cf. la création du ministère de l'Équipement). Or, de ce point de vue, on trouve à tout le moins dans le discours géographique du début des années 1960 des formes d'accompagnement précoce voire d'anticipation de cet « État urbaniste ». Philippe Pinchemel, dans le texte cité ci-dessus¹²¹ dénonçant le « désordre » des villes, pouvait ainsi lancer, dès 1960, un vif appel volontariste, dont l'anaphore renforçait l'effet d'exhortation :

[...] une politique d'aménagement du territoire dans le plein sens de cette expression est indispensable, une politique qui considère globalement l'espace français et ne dissocie pas les deux milieux des villes et des campagnes; une politique qui se décide à arrêter d'abord le développement puis à décongestionner les agglomérations urbaines hypertrophiées; une politique qui remodèle, qui réaménage le tissu urbain des régions industrielles en favorisant la mutation des cités en villes ; une politique qui dote les régions rurales encore densément peuplées d'un réseau urbain propre à satisfaire leurs besoins et à éviter de trop grandes migrations de population. [...] (Pinchemel, *op. cit.*, p. 347)

Renvoyant aux « spécialistes, la tâche de définir les aspects techniques, législatifs, financiers d'une telle politique », il y posait toutefois la condition que celle-ci soit conçue dans « un cadre national et sous une direction centralisée¹²² » afin d'éviter « la pittoresque anarchie des comités locaux, départementaux et régionaux », « la compétition » et les « surenchères entre villes », ou encore les « concurrences interrégionales » (*ibid.*).

¹²⁰ Ainsi par exemple Pierre Sudreau, ministre de la Construction, dans une directive générale (8 avril 1960) assignait à l'urbanisme le rôle de « dessiner sur le sol la France de demain » après « une longue période de laisser-aller ». Loïc Vadelorge note ainsi que la « lutte contre le “laisser-aller” » est un « leitmotiv » de la politique mise en œuvre par son ministère (Vadelorge, 2017). Autre exemple, dans le champ savant cette fois : le sociologue Raymond Ledrut salue la parution de l'ouvrage *La Géographie active* (P. George, R. Guglielmo, B. Kayser — proche de R. Ledrut — et Y. Lacoste, 1964) en notant que celui-ci « vient à son heure » « dans un monde de croissance rapide où la société ne peut se contenter du “laisser-faire” » (Ledrut, 1966).

¹²¹ Il traite de « l'interdépendance des villes et des campagnes ».

¹²² Si l'on se permet une prolepse, le renforcement de « l'État urbaniste » (ou de « l'État aménageur ») dans les années 1960 lui donne raison, du moins du point de vue de la convergence avec une tendance planificatrice et dirigiste portée par différents milieux. Anticipation ou adhésion à cette tendance déjà sensible ? Les ferments de cette réalisation historique de l'État comme urbaniste sont déjà en germes, et il y a sans doute un peu des deux dans cette prise de position. Dans tous les cas, cette dernière rejoint celle d'une pensée dominante.

La promotion d'un dirigisme, d'un État fort — ou à tout le moins d'une puissance publique forte — n'est pas rare dans la période. Il en allait ainsi chez J. Labasse considérant que « dès lors qu'est exclu le laisser-faire [...] les organismes planificateurs sont tenus d'aller jusqu'au bout de leur tâche » (Labasse, 1966, p. 289) ou chez Jacqueline Beaujeu-Garnier affirmant le « rôle décisif » d'une « puissance publique [...] prenant l'initiative d'une action vigoureuse », condition de possibilité d'une « politique urbaine efficace » (Beaujeu-Garnier, 1972a, p. 692). Il faut préciser que ce soutien porte plutôt sur le *principe* de l'interventionnisme, et ne constitue pas un blanc-seing à l'égard de toutes les formes que ce dernier peut prendre : aussi, cela n'empêche pas les géographes de formuler des critiques à l'encontre de certaines des politiques qui sont menées dans la période.

Il y a ici quelque chose de la posture de raison : en dernière instance, si les « entreprises » de la puissance publique « ne sont pas à l'abri des erreurs », « elles ont au moins l'avantage d'éviter les abus de la spéculation et de l'incohérence du laisser-faire qui sont bien les deux pires fléaux de l'urbanisme » (*ibid.*). Les problèmes nés du manque de régulation trouvent donc leur résolution dans la « puissance publique — et elle seule », même imparfaite, qui « doit donc être “le meneur de jeu” : concevoir le plan d'ensemble, déclencher le processus et en conserver le contrôle » (*ibid.*).

Le repoussoir du « laisser-faire » concourt ainsi à ranger un certain nombre de géographes du côté d'une action volontariste portée par une « puissance publique » forte. Ce faisant, ils et elles contribuent à faire leur et à légitimer les référentiels et les modalités d'organisation de l'action publique promues dans la période : le champ politique contemporain dominant porte la même ambition d'un État « meneur de jeu » en matière d'urbanisation. Notons que, là encore, ce soutien de principe semble partagé par des géographes qui n'ont pas nécessairement les mêmes affinités politiques et partisanes. Ce caractère transpartisan apporte quelque crédit à l'assertion de J. Labasse qui voudrait que « la géographie volontaire ne ressorti[sse] [...] à aucune doctrine politique¹²³ » (Labasse, 1966, p. 18).

Faut-il dès lors considérer qu'à revers de la lecture que Michel Amiot a faite du positionnement d'une partie des sociologues urbains de la même période (tournant 1970) — « contre l'État, tout contre » — les géographes se seraient trouvés « avec l'État, tout avec » ? On verra plus loin que la position en faveur d'une régulation politique de l'urbanisation et d'un horizon volontariste et planificateur ne se confond pas avec une absence de critique de l'action urbanistique. Le *distinguo* doit sans doute être fait entre ce qui relève d'une convergence dans l'ordre du principe et du cadre — régulation, planification, organisation d'une action rationnelle — et le regard porté sur les modalités effectives et historiques de sa mise en œuvre dans un contexte précis. Il faut noter aussi qu'il existe dès le tournant des années 1970 des positions plus vivement critiques (au sens de la critique sociale) à l'égard de la politique urbaine, chez des géographes d'une nouvelle génération. Toujours est-il que l'on peut considérer, avec prudence, que la représentation dominante chez les géographes dans la grande décennie 1960 est plus favorable au soutien d'un projet planificateur qu'à sa critique radicale.

Au total, comme l'a souligné Loïc Vadelorge, il y a relation d'isomorphie entre les représentations des géographes et le cadre cognitif de l'action publique aménagiste de la décennie 1960. Ainsi « [...] l'époque partage la conviction qu'il est possible d'agir contre le développement

¹²³ Si la nécessité d'une organisation de l'espace peut effectivement ne pas être « politique » au sens de « partisane », et accueillir ainsi différents contenus politiques (de droite comme de gauche, pourrait-on dire) en revanche il nous semble cependant que le référentiel planificateur, interventionniste, étatiste est malgré tout, *en soi*, une « doctrine politique », comme l'est l'option libérale du « laisser-faire ».

anarchique des villes » (Vadelorge, 2009, p. 27) et si « cette représentation de l'anarchie des villes s'enracinait dans la durée », elle a aussi connu « un regain à compter de la fin des années 1950 ». Plus précisément, L. Vadelorge souligne que ce discours a été « porté notamment par les géographes dans les années 1950 » — et 1960, à notre sens — qui sont « un peu l'équivalent des médecins hygiénistes de l'urbanisme du XIX^e siècle ». Mais le « sentiment d'anarchie urbaine » provoqué par le « choc urbain » ne leur est pas propre et « suscitait un discours organisationnel, dont les ingénieurs des Ponts ne sont que les derniers à s'emparer » (*ibid.*). Le discours sur le « désordre » ou le laisser-faire, qui appuie une volonté de régulation et d'organisation, a donc quelque chose d'un air du temps.

Le soutien des géographes au principe interventionniste a aussi d'autres justifications, là encore étroitement liées aux caractéristiques du projet planificateur. Ce dernier est pétri d'une perspective rationaliste — parfois scientifique — qui fait de la connaissance, de l'information, de la raison scientifique les fondements de la prévision et d'une action ordonnée. À cet égard, de nombreux géographes sont au diapason de ce référentiel. Au fil des textes se déploie en effet ce que l'on peut appeler un impératif gnoseologique, profondément lié à l'impératif praxéologique : pour ne pas « laisser faire » et donc agir, il faut s'appuyer sur la raison et la connaissance. S'ajoute alors une autre dimension, celle d'un plaidoyer *pro domo* : puisque raison et connaissance doivent fonder l'action urbanistique et aménagiste, puisque celle-ci touche à l'espace, alors les géographes ont toute leur place dans l'entreprise collective de cadrage cognitif de l'action publique.

3.4.2 Régulation, impératif gnoseologique et plaidoyer *pro domo*

Dans de nombreux textes d'une grande décennie 1960, impératif gnoseologique et rationaliste et impératif de régulation de l'urbanisation sont associés à des plaidoyers *pro-domo* dans lesquels les géographes affirment l'importance et l'utilité de la discipline comme expertise. La défense de l'impératif gnoseologique — c'est-à-dire la production de connaissances sur le « phénomène » urbain et, pour ce faire, l'adaptation de l'outillage notionnel et méthodologique disciplinaire — se déploie donc rarement uniquement pour elle-même, dans le « vide ». Elle précède souvent des raisonnements sur l'utilité pratique de ces connaissances et sur le rôle que peuvent jouer les géographes dans la constitution de ces dernières, et donc dans le cadrage gnoseologique d'une action aménagiste « rationnelle ». Le motif en est très bien résumé par un J. Labasse synthétisant les objectifs d'une « géographie volontaire de l'urbanisation » : pour « que la ville soit davantage ville et moins magma », « pour être à même de guider, sinon de dominer, son développement, une vaste information est d'abord nécessaire » (Labasse, 1966, p. 261).

3.4.2.1 D'une action fondée sur la raison et la connaissance...

Ce schème argumentatif établissant la nécessité de la connaissance pour diriger l'action constitue une antienne. Les exemples sont légion, mais l'on se contentera d'en exhumer quelques-uns en plus de l'assertion de J. Labasse ci-dessus. L'avant-propos du *Géographie active* de P. George, B. Kayser, Y. Lacoste et R. Guglielmo (1964) affirme ainsi :

L'administration des biens et des hommes, en cette seconde moitié du XX^e siècle, laisse de moins en moins de place à l'imprévu, au hasard et à l'improvisation réparatrice d'inconséquences préalables. Avant de prendre des décisions d'autant plus lourdes de conséquences qu'elles concernent désormais des masses de plus en plus importantes de matières, de crédits et d'hommes, chefs d'entreprises et

administrateurs cherchent les informations objectives et perspectives qui peuvent leur permettre de situer leur décision et d'en assurer l'efficacité. (George *et al.*, 1964, p. VI)

Plus loin dans l'ouvrage, dans le chapitre qu'il consacre au développement urbain, P. George persiste et dénonce avec vigueur les « effets désastreux d'un empirisme imprévoyant » découlant d'« attitudes sentimentales » et d'une « ignorance des données et des processus fondamentaux », pour conclure sur cette sentence : « certaines illusions sont démenties par les faits. Elles auraient pu être dénoncées par le raisonnement » (George, 1964b, p. 278-280). Huit années plus tard, J. Beaujeu-Garnier tenait peu ou prou le même discours¹²⁴ :

Nous savons que pour la détermination et l'application de cette politique d'aménagement, les responsables se trouvent trop souvent désarmés et réduits à se fier à l'empirisme ou à adopter des solutions a priori risquant ainsi de commettre de lourdes erreurs [...]. Or, s'il est un domaine où il n'est pas permis d'agir au hasard et éventuellement de se tromper, c'est bien celui de l'aménagement qu'il s'agisse de celui de la conception des villes ou de l'organisation du territoire. (Beaujeu-Garnier, 1972b, p. 210-211)

Les deux extraits convergent dans une dénonciation commune de ce qui relèverait d'un « empirisme », qui fait courir le risque de « lourdes erreurs ». Il y a là quelque chose d'un rationalisme qui s'exprime, très marqué chez P. George avec l'antagonisme entre « raison » et « sentiment » ou entre « raison » et « illusion » : l'action aménagiste et urbanistique ne saurait se satisfaire du tâtonnement et de l'improvisation, et il s'agirait au contraire d'en déterminer les principes et les objectifs en amont et de manière rationnelle. L'« empirisme » a d'ailleurs une acception dans le registre médical pour désigner une « pratique de la médecine qui se fonde uniquement sur l'expérience, l'observation, le hasard, rejetant ainsi tout recours à la théorie ou au raisonnement »¹²⁵. Sans surinterpréter les textes en question — et forcer à tout prix la mise au jour d'une métaphore médicale et organiciste qui y serait implicite, mais sans l'exclure pour autant —, il nous semble dans tous les cas que cette acception fonctionne assez bien pour caractériser ce qu'il s'agit de rejeter pour les deux géographes : le « hasard » (le terme est employé par les deux) du tâtonnement doit céder la place à l'« éclairage » de la raison et de la connaissance. Ce schème argumentatif constitue peu ou prou une appropriation de la logique qui anime le mode d'action de l'État planificateur — État qui, dans le même temps, s'intéresse aussi à la planification de la recherche, y compris en sciences humaines et sociales, notamment dans le but de la mettre au service des objectifs planifiés. La convergence de ces géographes avec cette logique contribue donc à la légitimer, de même qu'elle met au jour une certaine conception de l'action publique qui n'est pas sans rappeler une forme de gouvernement par l'expertise — nous y revenons plus bas.

Dans tous les cas, on voit poindre très vite la suite logique de ces assertions et la fonction clé qu'elles jouent dans la stratégie argumentative (et professionnelle) de ces géographes : puisqu'il

¹²⁴ À l'occasion du 22^{ème} congrès international de géographie de l'Union géographique internationale qui se tient à Montréal en 1972, le Comité national français de géographie publie un premier bilan des recherches françaises destiné et « offert » aux participant.e.s du congrès. Cette publication, qui initie une série d'éditions similaires à l'occasion des congrès suivants, s'organise selon une logique de bilans des différents champs de spécialisation de la discipline. La spécialisation urbaine est présente au travers de deux états des lieux concernant deux recherches collectives proposées et lancées sous l'égide des réunions du comité national — l'une sur les « aspects du développement de l'urbanisation en France », l'autre sur un « essai de mesure du dynamisme des petites villes ». La citation de J. Beaujeu-Garnier vient de la première, où elle présente les premiers résultats d'un travail collectif ayant mobilisé des équipes de géographes de multiples instituts de géographie en France.

¹²⁵ <https://www.cnrtl.fr/definition/empirisme>

n'y a d'action légitime qu'informée par la connaissance, et puisque la géographie produit de la connaissance, alors celle-ci a un rôle à faire valoir.

3.4.2.2 ...au plaidoyer *pro domo*

Là encore, cette stratégie argumentative connaît de nombreuses expressions, particulièrement — et c'est logique — dans une littérature promouvant une participation plus ou moins avancée des géographes à « l'action ». Quel que soit le positionnement praxéologique adopté par les géographes quant à l'articulation entre champ scientifique et champ politique — géographie « appliquée », « active », « applicable », « volontaire », etc. — la logique du plaidoyer *pro domo* semble partagée.

On la retrouve évidemment dans l'ouvrage *Géographie et action* (sous-titré *Introduction à la géographie appliquée*) de Michel Phlipponneau en 1960. Celui-ci est un des principaux défenseurs de cette participation des géographes¹²⁶ — et l'ouvrage constitue sans doute la première tentative¹²⁷ d'ampleur conséquente de cristallisation et de formalisation de cette perspective, tout comme sa parution ouvre une nouvelle période de débats autour de cette dernière. On y constate que la stratégie de promotion disciplinaire bénéficie de la fenêtre d'opportunité que représente la « nécessité » de la « planification urbaine » face aux « méfaits de la croissance désordonnée » : « le champ d'application de la géographie semble [...] très étendu dans le domaine des aménagements urbains » (Phlipponneau, 1960, p. 178)¹²⁸. Et puisqu'il s'agit, dans la période, de passer d'un espace « aménagé empiriquement » à une « occupation plus rationnelle » (*ibid.*, p. 83), « la géographie », capable d'un « diagnostic sur les problèmes urbains » et de la formulation de « solutions [...] conformes aux perspectives d'avenir », « doit jouer un rôle éminent pour ordonner rationnellement la poussée urbaine » (Phlipponneau, 1966, p. 1010-1011)¹²⁹. La finalité d'une telle participation se trouve dans la recherche du « bien commun » (le syntagme est présent dans chacune des argumentations de M. Phlipponneau présentées ici), ce qui suppose que la géographie serait apte à identifier et choisir les « solutions » qui permettent d'y parvenir.

On trouve un plaidoyer non moins vigoureux dans la *Géographie active*, où les auteurs — et au premier rang desquels P. George — déploient pourtant une proposition alternative à celle de la « géographie appliquée », au motif que celle-ci engagerait une implication trop directe du géographe au détriment d'une position plus « objective » et distante d'expert. La suite de l'avant-propos cité plus haut ne manque pas de puissance assertive : « il est impossible aujourd'hui de faire de la bonne

¹²⁶ À partir de cette date, M. Phlipponneau n'a cessé de prendre en charge l'animation d'une réflexion collective autour de l'application, tant par l'organisation de colloques et de lieux de discussions (comme la commission de géographie appliquée du CNFG), que par la réalisation de multiples enquêtes permettant de mieux saisir les participations diverses des géographes, ou encore la publication de réguliers plaidoyers en faveur de la géographie appliquée. Cet engagement s'est déployé durant toute sa carrière.

¹²⁷ Ce n'est pas la première fois que l'on parle d'une application de la géographie, mais le fait d'y consacrer un volume entier est, en revanche, un fait marquant.

¹²⁸ On trouverait des expressions tout à fait similaires chez d'autres, comme Jean Bastié, professeur à Nanterre : « l'intervention publique, pour être efficace [...], demande une bien meilleure connaissance des faits qui ne peut résulter que d'études précises et approfondies. Il y a là un vaste champ d'études pour les géographes » (Bastié, 1965, p. 713).

¹²⁹ Les citations sont ici extraites du chapitre « Géographie des villes » — dont M. Phlipponneau a eu la charge — de l'*Encyclopédie de géographie générale* publiée dans la Pléiade en 1966.

administration, à l'échelon public ou à l'échelon privé, sans une solide culture géographique ou sans le concours d'un géographe » (George *et al.*, 1964, p. VI). L'objectif de l'ouvrage est très clair. Dans la mesure où les responsables « n'ont connu de la géographie que la forme élémentaire d'une géographie descriptive et énumérative scolaire, et ignorent ce qu'à la mesure de leurs besoins présents la géographie peut leur fournir », et où il existe des « carences ou insuffisances des disciplines de recherche et de connaissance à l'égard des besoins de l'action », il s'agit alors d'« apprendre [à ces responsables] ce qu'ils peuvent attendre du géographe [...] et doivent lui demander pour échapper au danger le plus grave : construire sur des fondements abstraits ». Dans le même temps, l'ouvrage « rappellera leurs responsabilités de l'heure » aux géographes dans « la construction du proche avenir » (*ibid.*, p. VI-VII). Malgré la position d'« humilité » promue et répétée par P. George dans de nombreux articles critiques de la « géographie appliquée », cet avant-propos laisse entrevoir l'ouvrage comme un dispositif d'intermédiation entre le champ scientifique de la géographie et le champ pratique et politique de « l'administration des biens et des hommes », avec pour objectif la défense de la discipline auprès de ces deux publics.

La référence à une idée de « bonne administration » qui reposerait en partie sur la géographie mérite que l'on s'y arrête. Si la critique d'un certain technocratie des ingénieurs et des économistes est récurrente dans les textes des géographes dans les années 1960-1970, il nous semble que le renvoi fait ici à la « bonne administration » relève d'une forme de croyance qui pourrait elle aussi être qualifiée de technocratique, au sens d'un gouvernement par l'expertise. En considérant que la géographie peut participer des fondements de ce qui serait une « bonne » politique, les auteurs s'inscrivent à notre sens dans les référentiels qui sont à l'origine et au principe de la planification à la française et des horizons d'attente de la nébuleuse réformatrice qui lui est associée. Pierre Bourdieu et Luc Boltanski ont ainsi souligné que les différents groupes qui ont influencé les orientations de la planification en France (comme X-Crise, les « non-conformistes » des années 1930, les proches d'*Esprit*) partagent une conviction rationaliste, fondent leurs « espoirs dans l'avenir de la science » et privilégient un « ordre fondé sur le pouvoir de la compétence » (Bourdieu et Boltanski, 1976). Dans le même sillage, les années d'après-guerre, au moins jusqu'à la fin des années 1960, correspondent à un contexte dans lequel « les sciences [sont mises] au service de la modernisation de la société française » (Amiot, 1986), marqué par une « planification des sciences sociales » (Pollak, 1976) et la mise en place de diverses administrations visant à inciter et orienter la recherche, y compris en sciences humaines et sociales. L'esprit planificateur et les convictions rationalistes qui l'accompagnent nous semblent ainsi trouver des échos — au moins partiellement ou implicitement — dans le champ disciplinaire de la géographie : l'avant-propos de *La géographie active* en est une illustration, mais ses auteurs ne sont pas les seuls à laisser transparaître l'adhésion à une telle conception¹³⁰.

3.4.2.3 Pourquoi la géographie ?

Reste que la participation de la géographie à la résolution des problèmes urbains n'est pas nécessairement une évidence et qu'elle demande des éléments de justification susceptibles d'être convaincants.

¹³⁰ Si l'on se contente des seuls exemples cités dans ces pages, la promotion par M. Phlipponneau de l'idée que la géographie, comme activité productrice de savoir, peut conduire à trouver des solutions pour le « bien commun », est assez proche de ce type de conception.

En premier lieu, il ne s'agit pas d'isoler la discipline : si « les géographes [...] peuvent contribuer à fournir aux planificateurs et aux hommes d'action le substratum de connaissances indispensables », c'est « en collaboration avec d'autres spécialistes » (Beaujeu-Garnier, 1972b, p. 212). On retrouvera ce motif de pluridisciplinarité — très récurrent — plus loin.

Pour autant, et dans le même temps, le fait que la géographie ne soit pas — et ne doit pas être — la seule spécialité à fournir un cadrage gnoseologique à l'action n'empêche pas la construction d'une stratégie professionnelle spécifique visant à la positionner parmi les spécialités qui comptent. Ainsi, immédiatement après ce rappel du caractère collaboratif, elle continue par une question rhétorique : « [les géographes] ne sont-ils pas en effet, d'après la définition même de leur discipline, les spécialistes par excellence des rapports entre l'homme et le milieu ? » (*ibid.*).

Les justifications avancées par les géographes sont multiples. Elles relèvent à la fois de l'affichage d'une forme de « bonne volonté » teintée de modestie — « nous avons voulu tenter d'être utiles » dit J. Beaujeu-Garnier (*ibid.*), formule tout en réserve — mais aussi (paradoxalement ?) de la construction d'une forme d'exceptionnalité — la rhétorique de la spécialité « par excellence » — sur la base des fondements épistémologiques ou méthodologiques de la discipline — nous l'analysons plus loin. Cela confine aussi parfois à des formes de naturalisation de la place de la géographie dans l'action publique au moyen de l'argument du *déjà-là*. On en trouve un exemple dans l'avant-propos de *L'organisation de l'espace*, cet essai de « géographie volontaire » :

Les circonstances ont voulu que, depuis bientôt quinze ans, nous ayons collaboré, en France et hors de France, aux travaux de comités chargés de responsabilités momentanées ou permanentes dans le domaine de l'organisation de l'espace. Consciemment ou non, tous s'adonnaient à la « géographie volontaire », sans se soucier d'évaluer ce qu'il y avait d'authentiquement géographique dans leurs recours à l'esprit et aux méthodes des sciences humaines. (Labasse, 1966, p. 13)

Ou près de dix ans plus tard, dans un article d'une jeune géographe, Nicole Girard¹³¹, consacré à la commune de Martigues et à l'aménagement du golfe de Fos :

Dans le cas de Martigues, il n'y a pas eu participation d'un géographe dans l'équipe d'aménageurs, mais si les résultats n'en sont pas moins intéressants pour notre discipline, c'est que la géographie a imposé d'elle-même certaines actions... mais aussi que les responsables de l'aménagement ont fait de la géographie sans le savoir. (Girard, 1974, p. 22-23)

Cette idée d'une géographie *malgré soi*, d'une forme d'*ethos* géographique déjà à l'œuvre dans l'action aménagiste, constitue un puissant outil de légitimation pour les géographes. Comment mieux justifier la participation des géographes qu'en affirmant que l'organisation rationnelle mise en œuvre par les acteurs.trices de la planification urbaine relève *déjà* d'une démarche géographique ? La participation de praticien.nes ressortissant « officiellement » à la discipline paraît alors naturelle

¹³¹ (Née en 1945) Géographe alors assistante à Aix-Marseille, où elle poursuit par la suite toute sa carrière (maîtresse-assistante, puis maîtresse de conférences). D'abord engagée vers la géographie des transports à la fin des années 1960 (notamment pour sa thèse d'État sous la direction du spécialiste aixois de la question, Maurice Wolkowitsch), elle se tourne rapidement vers la géographie urbaine et travaille notamment sur le cas de Martigues, dont elle fut par ailleurs conseillère municipale (il semble que ce soit le cas à la date de parution de l'article présenté ici). Elle participe à partir des années 1970 au GRECO (groupe de recherches coordonnées — un instrument de recherche collective créé par le CNRS) « Processus d'urbanisation » (dit aussi « GRECO 6 »), dirigé par le géographe toulousain Bernard Kayser. Elle sera impliquée dans le développement et la mise en œuvre de formations professionnalisantes en géographie et aménagement à Aix-Marseille et rejoindra la section 24 du CNU et notamment sa commission dont elle sera membre élue puis nommée.

et logique, voire elle peut former une manière de solidifier et de mieux potentialiser cette démarche grâce à des personnes dont c'est « véritablement » le métier¹³².

*
* *
*

Au total, on a essayé de mettre au jour dans ces pages un schème argumentatif et rhétorique récurrent, qui consiste à lier rejet du « laisser-faire », nécessité d'une action planificatrice rationnelle, production de connaissance et, dans ce cadre, plaidoyer en faveur de la géographie. À notre sens, ce discours procède tout à la fois d'une conviction profonde d'un certain nombre de géographes — ceux et celles-ci convergeant alors avec un esprit du temps, partagé par une nébuleuse d'acteurs.trices qui soutiennent et promeuvent l'idée d'une régulation politique de l'urbanisation et de l'aménagement urbain — et d'une stratégie professionnelle plus ou moins affirmée. Ces géographes — dont on a vu qu'ils et elles étaient préoccupés par les transformations en cours — ont sans doute, de « bonne foi », voulu se rendre utiles auprès d'une action aménagiste qu'ils et elles jugeaient légitime et urgente. Il n'en reste pas moins que cette action aménagiste a pu représenter, dans le même temps, une formidable opportunité de « placer » la discipline et d'en assurer la pertinence sociale. Faire siens l'impératif de connaissance et l'impératif de régulation revient donc, consciemment ou non, à se donner à voir comme une corporation apte à y répondre, et donc à se légitimer face au champ politique qui a la charge de cette action. Cette stratégie de légitimation a d'autant plus d'importance que la discipline est traversée dans les années 1960 par le débat sur son « application ». Reste à savoir quelle proposition peuvent porter ces géographes — quelle conception de cette action régulatrice — et si celle-ci peut apparaître comme suffisamment spécifique pour les distinguer parmi le concert de spécialistes qui s'animent au chevet des villes.

¹³² Notons toutefois que cette rhétorique présente un risque — si la géographie est déjà à l'œuvre, alors la participation de géographes « officiel.les » peut aussi être perçue par d'autres acteurs.trices comme dispensable — tout comme elle rentre un peu en contradiction avec d'autres affirmations considérant que le sens géographique fait défaut aux responsables de la planification urbaine.

4 Chapitre 4. Entre reformulation et *aggiornamento*: ce que l'action publique urbaine fait à la géographie

La ville, l'urbanisation, la nécessité aménagiste ont, on l'a vu, suscité la réaction des géographes. Rejet du laisser-faire, soutien au principe d'une régulation fondée sur la raison et une certaine scientificité... Le faisceau des échos que suscite l'enjeu urbain et aménagiste est dense et large. L'étude des discours d'une longue décennie 1960 révèle que ce dernier engendre d'autres remous au sein de la discipline. À bien des égards, entre le tournant 1960 et le début des années 1970, la discipline connaît des propositions contradictoires et opposées, des fissurations, des remises en question, des transitions. De ce point de vue, la question aménagiste — urbaine et générale — semble avoir suscité presque simultanément des opérations de réinvestissement du classicisme tout comme des propositions d'*aggiornamento*. Grossièrement, on peut considérer que les premières s'inscrivent souvent dans des positions visant à corriger l'action publique aménagiste, ou à singulariser la proposition du projet géographique dans un cadre « actif » (4.1), tandis que les secondes se laissent plus imprégner d'un air du temps qui établit, pour la raison scientifique, des normes et des objectifs qui tranchent avec celles du classicisme géographique (4.2). C'est ce que nous allons préciser dans les deux temps de ce chapitre.

Tableau 4-1. Rappel sur la « géographie classique »

Une géographie « classique » ?*
<p>À mesure que la géographie s'est engagée dans la voie d'un renouvellement épistémologique, <i>grosso modo</i> à partir des années 1970, on a pris l'habitude de désigner la période qui précède comme celle d'une « géographie classique ». Son paradigme est issu des propositions de Paul Vidal de la Blache, mais surtout telles qu'elles ont par la suite été « codifiées et érigées en doxa » par ses élèves.</p> <p>Sans rentrer dans tous les détails, on soulignera que la géographie classique relève à la fois d'un programme d'études des relations entre l'homme et la nature (on dira aussi « milieu ») et d'un programme « idiographique » visant à distinguer la « personnalité » propre de chaque objet géographique — pays, région, ville, etc.</p> <p>Dans les grandes lignes, elle procède d'une épistémologie réaliste — « l'explication se trouve dans les faits eux-mêmes » — dans une version très poussée : il s'agit principalement pour les géographes de restituer le « réel » tel qu'il se donne à voir avec toute l'exhaustivité possible, ce qui induit un régime discursif très descriptif et une rétivité affirmée à l'égard des opérations d'abstraction et de théorisation. De même, cette perspective engage une attitude inductive et empiriste, une forte valorisation de la concrétude des choses ainsi qu'une valorisation du « terrain » comme expérience de contact immédiat avec la réalité.</p> <p>Un autre trait important tient dans la conception d'une géographie comme science « carrefour » ou de « synthèse », qui consiste à rassembler les différents aspects d'une réalité sur la base d'une « situation » donnée, circonscrite et spécifique (telle région, telle ville...). Cette « synthèse », comme le caractère « idiographique », favorisent le genre de la « monographie » (régionale, urbaine, etc.).</p> <p>Il y aurait bien sûr énormément d'autres choses à en dire, mais ces quelques traits principaux permettront de mieux comprendre ce à quoi nous renvoyons dans les pages qui suivent.</p> <p>*ces lignes sont rédigées à partir de (Orain, 2006, p. 94 et seq.), dont les citations sont aussi extraites.</p>

4.1 Les traces du paradigme comme stratégie de distinction : la promotion d'un référentiel d'action publique humaniste

Nous avons fortement insisté, plus haut, sur l'appropriation que font les géographes de l'enjeu de l'aménagement des espaces urbains et de la régulation de l'urbanisation, et sur l'accord de principe qu'ils formulent à l'égard de l'entreprise régulatrice. Pour autant, s'exprime chez une partie de ces derniers — il va de soi qu'on met à l'écart les géographes qui y sont profondément rétifs et rétives — une forme de distance critique par rapport à l'action aménagiste telle qu'elle se matérialise *in concreto* — avec, dans le lot des motifs de critique, sa propension à l'abstraction, à la capture du travail d'élaboration de son cadre cognitif par technocrates et « économistes », à une trop grande systématisation. Cette catégorie de discours donne le sentiment que face à la nécessité de ne pas « laisser faire », les géographes rejoignent les différent.es acteurs et actrices d'une prise en main de l'urbanisation sans nécessairement en embrasser toutes les normes ni en partager tous les présupposés et objectifs : autrement dit, l'accord sur le principe ne vaut pas accord sur l'action concrète. Plus encore, chez certain.es s'affirme explicitement une critique fondamentale de ce que produit effectivement l'action aménagiste du moment — au nom des conséquences que ses fondations idéologiques et épistémologiques, ses objectifs et ses méthodes ont sur l'espace. La discipline se trouve alors en proie à certaines contradictions, agitée par des tensions latentes qui peinent à se résoudre de manière univoque. Ces tensions sont parfois présentes chez un même individu.

Sans pouvoir revenir sur toute l'histoire de la planification à la française, il faut, pour mieux comprendre le positionnement des géographes, rappeler quelques éléments constitutifs de la rationalité qui anime le champ politico-administratif et étatique de l'après-guerre, au moins jusqu'aux années 1970-1980.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la France a mis en place une planification (adossée à un « office », le Commissariat général du Plan) dont l'« originalité [a été] d'intégrer des outils scientifiques de description et de prévision — comptes nationaux, modèles macroéconomiques — dans des procédures du débat social et politique » (Desrosières, 1999). L'une des spécificités françaises, c'est que « l'expertise technique et scientifique socialement reconnue a été longtemps [...] interne à l'État, à travers les corps d'ingénieurs issus des grandes écoles » et que « [l'] Université y a eu, en conséquence, un poids relatif plus faible », notamment pour ce qui concerne « l'économie mathématique » (*ibid.*). En effet, « les planificateurs ont dû inventer l'économie à leur propre usage, faute de pouvoir puiser dans les institutions académiques existantes » (Amiot, 1986, p. 64). Tant et si bien qu'en économie, le « mouvement de planification » aurait conquis le versant académique de la discipline, les praticien.nes s'appropriant et « ne fais[ant] que redoubler », par « redondance, la pensée des gestionnaires du pouvoir » (Fourquet, 1980 cité par Amiot, *op. cit.*, p. 68). D'après la synthèse qu'en propose Michel Amiot, « à partir de 1958-1960 [...] après avoir capté l'économie, la planification » aurait cherché à « capter les sciences sociales, considérées par les planificateurs comme en retard sur les disciplines mathématiquement formalisables » (*ibid.*). Témoin de cet état d'esprit, « le v^e Plan de la recherche (1966-1970) expose notamment que : “comme toutes les sciences, les sciences humaines visent à dégager des lois. [...]” » (*ibid.*). Cette raison planificatrice n'est pas restée cantonnée à la seule administration du Plan, mais s'est diffusée dans de nombreuses autres administrations ministérielles — y compris celles touchant à l'urbanisation et à

l'aménagement du territoire. Ce paysage-là a été très bien perçu par les géographes et a suscité nombre de commentaires de leur part.

Comment une discipline dont la matrice disciplinaire s'est fondée sur un substrat empiriste et inductif, qui valorise le contact du terrain et du concret, pouvait-elle réagir face à une politique planificatrice reposant sur des normes toutes antagoniques ? Non pas que les hauts fonctionnaires et ingénieurs aient tous et tout le temps été des quantitativistes et modélisateurs forcenés — plusieurs témoignages et analyses ont montré *a contrario* que certains étaient ouverts à d'autres formes de rationalité mises en œuvre par les sciences humaines et sociales¹³³. Mais il n'en reste pas moins qu'une concrétion de ce paysage politique et gnoséologique est manifeste dans les discours de la grande décennie 1960, rassemblant toute une série de *topoi* relatifs aux normes dont doit relever l'action aménagiste tout comme aux principes (épistémologiques, heuristiques, éthiques) qui doivent cadrer l'établissement des connaissances afférentes à cette dernière. La figure de « l'économiste » — dans une acception qui désigne sans doute moins le ou la praticien.ne d'une discipline académique que la constellation d'acteurs (ingénieurs, administrateurs, planificateurs) qui, utilisant ou valorisant les outils du raisonnement économique pour « l'action administrative », perpétuent la « tradition d'une science pour l'État » (Desrosières, *op. cit.*, p. 35) — est régulièrement mobilisée qui subsume les représentations éparses que les géographes se font de ce paysage, souvent pour proposer une figure alternative, charriant d'autres normes et principes, celle du géographe.

4.1.1 « La politique des grands nombres »¹³⁴ : un espace sans qualité ?

Le titre de cette sous-partie renvoie à ce que cette opposition met en jeu : à la « politique des grands nombres », une partie des géographes préfère une approche « qualitative » de l'espace, cette dernière n'étant pas du ressort exclusif de la réflexion méthodologique mais renvoyant aussi à toute une conception et à une éthique du savoir.

En termes de réaction face à la « quantification », Olivier Orain a déjà souligné que deux géographes en particulier — Pierre George et Jean Labasse — avaient pris des positions critiques fortes, précoces et peu ou prou analogues. Surtout, « l'un comme l'autre rapportent clairement le débat sur la désirabilité d'une géographie "quantitative" à un enjeu d'aménagement du territoire » (Orain, 2009, p. 180 et 188). Si ces positions ressortissent à une réflexion générale sur la discipline et sur l'aménagement, il n'en reste pas moins que la question urbaine n'en est pas absente voire, au contraire, se trouve convoquée à de multiples reprises et joue parfois un rôle déterminant dans la formation de ces positions. Surtout, il nous semble que les évoquer est nécessaire pour donner une image du cadre polémique de la période et dans lequel s'insère la discussion plus précise sur les enjeux urbains. Sans prétendre qu'une lecture approfondie des propositions de deux de ses représentants (ayant chacun leur ipséité) puisse tout à fait suffire à sonder l'état d'une discipline, il nous semble que celles-ci forment malgré tout une « piste » — dans un sens presque cynégétique

¹³³ Les travaux sur l'histoire de la recherche urbaine ont notamment montré que les responsables de l'Équipement ont été en demande d'une compréhension plus « sociale » et « humaine » des problématiques touchant aux enjeux politiques urbains dont ils avaient la charge. Un certain nombre — comme Michel Conan, Jean-Eudes Roullier, André Bruston... — ont ainsi joué un rôle essentiel de « médiateurs » (Vadelorge, 2011) entre le champ scientifique et le champ politique et étatique, en entretenant à l'égard des sciences sociales une relation d'intérêt et d'ouverture.

¹³⁴ Titre d'un ouvrage de l'historien de la statistique Alain Desrosières (1993).

— pour retrouver une composition d'ensemble, commune à de nombreux.ses géographes. On notera enfin que P. George et J. Labasse ne sont pas deux géographes pris au hasard, mais qu'ils se singularisent par le fait qu'ils sont connus et reconnus au sein du champ aménagiste et urbanistique des années 1960, ce qui se traduit concrètement par l'accès à des positions de responsabilité en tant qu'experts — par exemple et entre autres dans les commissions du Plan.

4.1.1.1 Jean Labasse

La position de Jean Labasse se construit tout au long des années 1960 et peut être aisément identifiée à partir de trois textes principaux : *L'organisation de l'espace* (1966), « Quantitatif et qualitatif : réflexions d'un géographe » (dans la revue norvégienne *Norske Geografiske Tidsskrift*, 1969) et son quasi fac-similé (tant leur construction argumentative est, à peu de choses près, identique) « Les problèmes soulevés par la géographie quantitative : quelques réflexions expérimentales et critiques » (dans l'ouvrage *Quantitative and qualitative geography : la nécessité d'un dialogue*, édité au Canada par Hugh M. French et Jean-Bernard Racine, 1971).

Si J. Labasse reconnaît l'utilité de « l'indispensable quantification » pour appréhender de nombreux pans des phénomènes observés, celle-ci présente pour autant deux dangers majeurs. Le premier relève d'un argument réaliste — la quantification « éloign[er]ait des faits » et « vider[ait] de leur contenu des réalités complexes » (Labasse, 1971, p. 58) — le second d'un dévoiement de l'*ethos* du géographe — la quantification « amenuis[e] [les] qualités d'attention, d'analyse et en un mot [la] sagacité » de « l'observateur scientifique » (*ibid.*, p. 59). Plus précisément, la critique qu'il porte ne vise pas tant la quantification qui permet la « mesure » — sans laquelle « il n'y a pas d'appréhension de l'espace » (Labasse, 1969, p. 187) — que celle qui vise à rechercher des « significations » (*ibid.*). On comprend qu'il s'agit moins de s'opposer à l'usage (modéré) de chiffrages et de dénombrements — en bref, un usage de la quantification au service d'une démarche « classique » — qu'à des formes de modélisations à vocation explicatives¹³⁵.

Pour une bonne part, la position de J. Labasse sur la question procède de son expérience à la présidence (1966-1969) du comité de l'action concertée « Urbanisation » lancée par la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST). Il l'explique clairement dans les deux articles consécutifs qu'il consacre au « quantitatif », en 1969 et 1971, cités ci-dessus. Quant aux exemples qu'il mobilise au service de sa démonstration, ils concernent ou sont issus en grande partie du champ de la géographie urbaine. Aussi, derrière un propos dont l'ambition est généraliste (puisqu'il vise l'ensemble de la discipline), l'assise en est assez fortement urbaine.

Ainsi par exemple, le développement d'« indices » liés à la ségrégation dans la géographie urbaine (indices de dissimilarité, etc.) le laisse-t-il perplexe, ces derniers lui faisant l'effet de « corps creux qui résonnent mal », avec ce risque de « faire rentrer des phénomènes complexes dans une classification [qui] nous conduit bien souvent à les mutiler » (*id.*, 1971, p. 60). La « complexité » du

¹³⁵ Dans son texte de 1969, J. Labasse insère à ce titre une précision sur ce que signifie « quantifier » : « Appréhender par le chiffre le plus possible de données perçues jusqu'ici empiriquement (élargissement de l'investigation statistique) ou "formaliser", c'est-à-dire inclure dans des modèles, fondés sur des cadres conceptuels stables, les agencements spatiaux et leurs processus d'évolution » (Labasse, 1969, p. 186). Cet extrait assure que J. Labasse a bien à l'esprit les deux modalités et sens que peut recouvrir cette « quantification », et souligne par-là que c'est bien plutôt la seconde acception — équivalente à la « modélisation » — qu'il porte au cœur de sa critique.

réel résiste ainsi à la formalisation ou aux « spéculations abstraites », incapables de livrer toute la richesse des « situations concrètes » (*ibid.*).

L'article de 1971 est construit sur de nombreuses oppositions duales qui, dans les domaines de l'épistémologie, de l'heuristique, de la qualification des objets savants ainsi que dans l'ordre des valeurs, recourent l'opposition entre « quantitatif » et « qualitatif ».

De manière générale, la critique de la quantification — dans le domaine urbain comme ailleurs — relève chez J. Labasse d'un choix en termes de mode d'appréhension de la réalité. On le saisit assez bien à l'évocation des projets de recherche qu'il a eu à évaluer à la DGRST et qu'il discrimine ici en fonction de l'utilité qu'a présenté (ou non) leur usage du « quantitatif ». Si certains en ont fait bon usage (par exemple pour « étudier les habitudes de déplacement ou le choix des modèles de transports »), J. Labasse circonscrit tout un ensemble d'éléments, de phénomènes ou de questions pour lesquels l'approche quantitative se trouve à ses yeux démunie et nettement inefficace comparativement à une « analyse qualitative [...] classique » (*ibid.*, p. 61). Ces éléments, ce sont par exemple, pour définir le « centre » urbain, « l'importance décisive de la fonction symbolique, affective et récréative » ou des « images de la ville », que l'approche quantitative ne permet pas de mettre au jour, condamnant les travaux s'en réclamant à n'avoir qu'une « portée extrêmement faible » (*ibid.*). Ce sont encore « l'interprétation du site et de la situation géographique » et « la multiplicité des combinaisons qui sont échafaudées entre l'homme et le milieu » (*ibid.*). Pour des éléments de cet ordre, « la quantification » est « accessoire » contrairement aux « voies classiques fondées sur la sagacité des observateurs » (*ibid.*). Cette référence récurrente à la « sagacité » — disposition intellectuelle qui mêle pénétration et finesse d'esprit, capacité à appréhender des choses difficiles, voire une certaine sensibilité¹³⁶ — associée à certaines dimensions immatérielles du phénomène urbain (la « fonction symbolique » ou « affective », par exemple) et à la nécessité de saisir des interdépendances multiples (donc à démêler des choses complexes et enchevêtrées) renvoient à une conception de la connaissance qui tend vers une certaine herméneutique.

Derrière la défense du « qualitatif », il y a en effet quelque chose de la valorisation d'une approche compréhensive (en décalage avec une logique plus explicative que représenterait le « quantitatif » sous son jour modélisateur), cohérente avec une valorisation du « concret », de la « situation » et plus généralement avec une épistémologie réaliste. Celle d'une géographie qui se donne pour impératif de « connaître à fond son terrain », sans chercher « une explication totalement extérieure à la réalité du phénomène géographique proprement dit » (*ibid.*, p. 64) et qui prend grand soin d'insérer « chaque fait dans le milieu qui lui est propre », à le « particulariser » et à « ne pas le forcer au-delà de sa propre signification » (p. 65). La permanence d'un substrat idiosyncrasique, qui induit la contextualisation permanente des « faits » dans leur « milieu propre », détermine une mission du géographe :

C'est au géographe qu'il incombe en conséquence de mettre en doute nombre de concepts quantitatifs abusivement simplificateurs et de souligner leur ambivalence fondamentale : sur ou sous-peuplement, richesse ou pauvreté, degré de mise en valeur... Or ils n'ont pas de signification propre, mais seulement en référence à un milieu, à un genre de vie, à une époque. (Labasse, 1969, p. 189)

¹³⁶ La sagacité renvoie originellement à la « finesse de l'odorat » (pour un limier, par exemple) (<https://www.cnrtl.fr/>).

Le tout ressortit enfin à une épistémologie qui, plutôt que de rechercher la « connaissance exacte basée sur la régularité des phénomènes » (p. 65), considère que « l'esprit scientifique c'est essentiellement la soumission à l'objet », qui mérite alors une « étude de cas » aboutissant à un « diagnostic complexe et nuancé » (*ibid.*).

La logique empiriste de « soumission à l'objet » semble déterminer les dispositions épistémologiques de la discipline. Puisque la nature de cet objet est d'être « un tissu vivant » (*ibid.*), la géographie se singularise au sein des sciences humaines et se trouve ainsi dans « un domaine sans doute plus proche de la biologie que de la mécanique et de ses rigidités » (*ibid.*).

Finalement, un passage de l'article de 1971 résume synthétiquement le positionnement de J. Labasse : « [...] à l'heure où l'on nous parle de géo-systèmes, je préférerais que l'on donnât pour but à la géographie, non pas l'analyse des systèmes spatiaux, mais l'analyse des combinaisons spatiales » (*ibid.*, p. 67). Cette différenciation — qui permet au passage de marquer la distinction avec la géographie quantitative naissante en France où se diffuse la notion de « géosystème » — investit le schème très classique de la « combinaison »¹³⁷, dont « l'analyse » permet de saisir, « à côté des enchaînements logiques, la précarité, l'inachèvement, l'apport d'irrationnel que l'homme et ses passions introduisent toujours dans le milieu géographique. » (*ibid.*) Comparativement au « géosystème », la « combinaison » renferme ainsi un certain nombre d'éléments irréductibles à la « quantification » — qu'il faut comprendre ici pleinement dans le sens d'une formalisation, d'une « systématisation », d'une « généralisation ». C'est, finalement, tout ce qui relève de « l'homme-habitant » (p. 68) que J. Labasse, comme d'autres, distingue de « l'homme-producteur » (*ibid.*)¹³⁸ — encore une dichotomie au sein du texte. Si ce dernier « se laisse assez aisément quantifier », le premier « obéit essentiellement à des motivations qualitatives ». Au total, l'étude des « combinaisons » ambitionne de tenir bout à bout ces deux dimensions puisque « simultanément, l'homme s'offre à nous sous deux aspects » (*ibid.*). On comprend dès lors que la quantification formalisatrice, qui ne peut rendre compte que de « l'homme-producteur », constitue une « mutilation » de la réalité que le géographe se propose d'étudier. Il lui manque toute une profondeur de signes, d'appréciations, de dimensions qui réclament, pour les saisir, « d'être fidèle

¹³⁷ P. Vidal de la Blache parlait ainsi de la « combinaison des phénomènes » : « La géographie [...] a pour mission spéciale de chercher comment les lois physiques ou biologiques qui régissent le globe se combinent et se modifient en s'appliquant aux diverses parties de la surface. Elle les suit dans leurs combinaisons et leurs interférences » (Vidal de la Blache, 1913). D'autres géographes utiliseront, dans un sens proche de la « combinaison », les syntagmes de « situation » ou de « complexe de situation » (P. George). Notons par ailleurs que la notion de « combinaison » a pu connaître un usage renouvelé chez certains géographes quantitativistes (comme François Durand-Dastès, à la fin des années 1970).

¹³⁸ Ces deux syntagmes renvoient au débat qui a existé entre Maurice Le Lannou et Pierre George. Le premier publie en 1949 son ouvrage *La géographie humaine*, définissant celle-ci comme la science de « l'homme-habitant ». P. George fait une lecture critique de l'ouvrage dans les *Annales de géographie*, en 1950, où il propose de « définir [...] l'homme, non pas comme homme-habitant, mais à la fois comme homme-producteur et comme homme-consommateur » (George, 1950), deux items ayant une dimension economiciste plus marquée — le texte définit ainsi la géographie humaine, avec une coloration marxienne, comme « l'étude des conditions de développement des forces productives en considération des grandes catégories de faits naturels » (*ibid.*). L'usage postérieur (et récurrent) de cette opposition entre les deux syntagmes recouvre — c'est palpable ici — une distinction entre deux manières d'approcher la réalité, assez difficiles à résumer, sauf à souligner que l'une (homme-habitant) est souvent associée à une certaine vision humaniste et sensible, parfois presque philosophique, de l'occupation de la terre, l'autre (homme-producteur) à une approche plus « rationaliste » et socio-économique. Sur un autre sujet, notons enfin que dans l'article de P. George ici cité, ce dernier discute déjà de la possibilité que puisse exister une « géographie « science appliquée », « discipline utilitaire », jugeant que la « question est [...] épineuse ».

à une culture et à un esprit » (p. 68). Dans son texte de 1969, la qualification de cette « culture » est encore plus claire quand J. Labasse évoque la « position-charnière » de la discipline : « à mi-chemin des sciences de la matière et de la culture humaniste, parce que l'interaction homme-milieu est au cœur de sa problématique » (Labasse, 1969, p. 186). L'approche des choses est ainsi profondément ancrée dans une perspective humaniste.

On voit ainsi que la discussion sur la diffusion de la « quantification » au sein de la recherche urbaine ainsi qu'en géographie engène toute une variété de prises de position qui ont trait à des aspects bien plus larges de la discipline. Elle permet à J. Labasse de réaffirmer une conception de la géographie de facture classique et largement nourrie d'une posture humaniste. Elle lui offre aussi l'occasion de revenir sur le *distinguo* fondamental qu'il développe dans *L'organisation de l'espace* entre « planification sectorielle d'inspiration économique » et « planification spatiale d'inspiration géographique » (la « géographie volontaire » relevant de cette dernière espèce). Leur différence est explicitée par un exemple, repris dans plusieurs textes :

[...] tel phénomène qui est identifié par l'économiste comme un pôle de croissance — je me réfère par exemple à ce que l'on a étudié en France sur le complexe pétrochimique de Lacq — est bien quantitativement un pôle de croissance sous l'aspect économique, mais il est tout à la fois qualitativement un facteur de régression et de désordre sous l'aspect du milieu géographique. (Labasse, 1971, p. 66)

Ainsi la valeur d'une opération de géographie volontaire varie-t-elle radicalement en fonction de la rationalité avec laquelle on l'appréhende. Un même choix d'aménagement peut ainsi, dans un schème tout janusien, constituer une réussite *économique* et un désastre *géographique*. Cette planification spatiale répond à des objectifs et des normes spécifiques, notamment la préservation d'un « équilibre » spatial, qui peuvent être tout à fait hétéronomes voire radicalement opposés à la rationalité économique. D'une certaine manière, la planification spatiale relève du domaine de « l'homme-habitant » et de la préservation d'un rapport équilibré entre l'homme et le milieu qu'il s'agit de transformer.

Faut-il considérer que J. Labasse suit ou accompagne ici un mouvement en cours au sein du champ aménagiste ? Dès 1966, dans *L'organisation de l'espace*, il écrivait :

La quasi-totalité des définitions de l'aménagement qui sont périodiquement suggérées, attribuent le premier rang au point de vue qualitatif. [...] Car, à mesure que le besoin de logements cesse d'être aussi tyrannique qu'il le fut dans l'immédiat après-guerre, les maîtres d'œuvre sont conduits à prêter grande attention au site, aux commodités diverses, à l'aspect architectural, tous facteurs qui altèrent progressivement des échelles de valeur d'abord fondées exclusivement sur les prix de revient... (Labasse, 1966, p. 23)

Une ère du « qualitatif » et de la qualité viendrait ainsi se substituer à l'entreprise reconstructive de l'après-guerre, dirigée principalement vers une production de logements en *quantité*. Les responsables de l'aménagement des villes se tourneraient de plus en plus vers l'enjeu de la qualité de la vie, de la qualité architecturale, à la création d'un environnement de vie satisfaisant et adapté aux habitants. En bref, un mouvement qui s'accorderait mieux avec une logique de « planification spatiale » que de « planification économique ».

De fait, plusieurs histoires, récits ou témoignages de la politique urbaine menée par l'État soulignent qu'une transition se joue dans le début des années 1970 qui voit une reconfiguration des objectifs d'action publique à l'égard des villes. Témoin, la célèbre « circulaire Guichard » de 1973 — qui signe l'arrêt de la politique de construction des grands ensembles — affirme qu'après « les efforts considérables accomplis pour augmenter la production massive de logements neufs, il est aujourd'hui indispensable de répondre plus efficacement aux aspirations à une meilleure qualité de

l'habitat et de l'urbanisme [...] »¹³⁹. Mais nous sommes en 1973... sept ans après la publication du texte de J. Labasse. Doit-on lire ce dernier comme une anticipation et une certaine *vista*, comme la transcription d'un mouvement qui frémit déjà sur la scène aménagiste, ou simplement comme une opération visant à déplacer le centre de gravité de l'action publique urbaine vers une rationalité plus proche de celle d'une géographie à héritage classique (et permettant donc de rendre celle-ci plus soluble dans l'action aménagiste) ? Dans tous les cas, ce qui peut être lu comme une position critique face à un référentiel dominant — c'est d'ailleurs en partie de cette manière qu'est construit le propos — n'est pas nécessairement et entièrement antagoniste : c'est que le champ de l'action publique urbaine ou aménagiste n'est pas un monolithe, et que des contradictions peuvent y exister même sous un régime dominant.

L'affirmation de J. Labasse a enfin le mérite de révéler la polysémie que recouvrent, dans son usage, les termes de « quantitatif » et de « qualitatif ». Au-delà de l'enjeu épistémologique des méthodes d'investigation, il s'agit aussi d'une logique privilégiant la qualité à la quantité — pour reprendre l'expression consacrée. À la rationalisation, l'industrialisation et la standardisation de la production du logement consécutives à l'après-guerre — production de masse, nécessaire pour absorber le choc des destructions et l'élan démographique — doit succéder une politique plus attentive à la qualité du bâti et du milieu, ce qui s'accorde bien avec une logique « contextualiste », plus respectueuse de « l'homme-habitant ». Évidemment, il y a porosité dans les sens donnés aux deux termes — le modèle heuristique abstrait, délié d'une contextualisation locale, a un air de famille avec l'idée de standard schématique appliqué à l'ensemble du territoire ; de même que l'attention au milieu voisine avec une préoccupation pour la qualité de vie dans ce milieu —, mais l'exposition qu'en fait J. Labasse souligne bien que la discussion sur ces deux catégories dépasse largement l'enjeu épistémologique et relève tout autant d'une problématique éthique et normative (quasi anthropologique) quant à l'horizon désirable des villes et du territoire. C'est le sens de ce qu'il affirme dans son article de 1969 :

L'erreur qui menace l'expert en quantification à son entrée dans les sciences humaines est en définitive l'erreur "scientiste". Nous visons par-là la croyance en des solutions ou conclusions indépendantes de toute référence à un ensemble de valeurs. Or il n'y a pas de recherche appliquée qui ne soit engagée, pas de théorie de l'action qui ne fasse appel à une éthique. (Labasse, 1969, p. 191)

4.1.1.2 Pierre George

La position de Pierre George sur le « quantitatif » rejoint peu ou prou celle de J. Labasse (Orain, 2003). Sans revenir sur l'ensemble des critiques qu'il porte à l'égard de cette « démarche de pensée » (George, 1972a, p. 121) qui suscite des débats francophones au tournant des années 1970, soulignons simplement que, comme J. Labasse, P. George valorise l'apport que le quantitatif peut représenter comme « instrument de documentation » (*ibid.*, p. 130), source parmi d'autres que le géographe mobilise « à l'aval » pour travailler, et non comme « une géographie quantitative qui ne saurait exister » (*ibid.*). Autrement dit, si la quantification comme « mesure » peut s'avérer utile, la quantification comme modélisation ou formalisation n'est, quant à elle, pas appropriée pour la démarche géographique.

Surtout, comme chez J. Labasse, la critique du quantitatif procède en dernier ressort d'une certaine conception de la discipline. Dans la posture empiriste d'une géographie « science

¹³⁹ Citée sur le [site](#) du Comité d'histoire du ministère de l'Équipement (consulté le 13 juin 2022).

d'observation », il refuse que celle-ci soit guidée par des « a priorisme[s] » et qu'y prévalent ainsi des « théorie[s] » (comme celle « des réseaux »). La théorie en effet, qui peut avoir une utilité :

[...] ne peut se confondre avec la géographie, qui dresse les bilans de ce que peuvent apporter toutes les méthodes de recherche, y compris celles qui se fondent sur l'intuition et sur l'effort constant d'intelligence de l'homme et d'explication de ses comportements et de leurs continues mutations. (*ibid.*, p. 130-131)

La géographie ne saurait donc se réduire — comme le proposent, aux yeux de P. George, la « géographie théorique » ou la « géographie quantitative » — à une seule et même heuristique. Il existe une place pour des approches en franche discordance avec une rationalisation nomothétique ou modélisatrice, valorisant d'autres régimes d'élaboration de connaissances — « l'intuition », « l'effort constant d'intelligence » — qui relèvent d'une approche plus « humaine ». C'est le sens du paragraphe qui conclut l'article :

Il y a des chercheurs de valeur qui éprouvent une certaine gêne à se présenter sous la rubrique des sciences *humaines*. Il est normal qu'ils soient attirés par les techniques qui se recommandent des sciences exactes. Il suffit qu'ils ne prétendent pas entraîner les sciences humaines dans leurs bagages, car il n'y aurait plus de sciences humaines, et, en particulier, il n'y aurait plus de géographie. A cette condition, ils peuvent trouver place dans une équipe de recherche géographique. (*ibid.*, p. 130-131)

Cette inscription de la discipline dans un référentiel « humain » est une antienne de la pensée georgienne de la période. La longue première partie de *La géographie active*, dont la tonalité et la construction ont tout de l'exposition d'un programme épistémologique¹⁴⁰ — P. George l'a intitulée « Problèmes, doctrine et méthode » —, place déjà comme principe que « la géographie est une science humaine » (George *et al.*, 1964, p. 10). De même, dans *Les méthodes de la géographie*, en 1970, discutant déjà la place des nouveaux « instruments d'exploitation des données » et « des *modèles* », il appelle le géographe à une certaine retenue dans l'appropriation des outils mathématiques car « il a déjà assez de choses à apprendre par ailleurs pour assurer le caractère essentiel de sa formation, qui doit être celle d'un humaniste » (George, 1970, p. 10).

4.1.1.3 ...et les autres

La critique du quantitatif en lien avec la raison aménagiste et urbanistique n'est évidemment pas restée circonscrite aux positions respectives de J. Labasse et de P. George. Sans être unanime, elle est néanmoins partagée par de nombreux ses géographes de la période. On se contentera ici d'en donner deux exemples.

Le premier vient d'un géographe, Maurice Le Lannou¹⁴¹, qui est un habitué des textes d'« intervention », puisqu'il tient la chronique de géographie du *Monde* dont le ton est souvent polémique — on évoque souvent la « controverse » qui l'a opposé en 1976, par tribunes interposées, à Jacques Lévy et Christian Grataloup sur fond de désaccord sur la conception de la

¹⁴⁰ La seconde partie « L'objet et les méthodes de la géographie » est construite autour de six points discutés un par un, et qui débutent chacun par une courte assertion conjuguée au présent de vérité générale (du type « la géographie est » ou « la géographie doit »).

¹⁴¹ (1906-1992) Géographe, d'abord maître de conférences à Rennes en 1945, puis professeur à Lyon à partir de 1947 et enfin au Collège de France entre 1969 et 1976. Il est le « patron » de la géographie lyonnaise dans les années 1950-1960. Il se fait le défenseur d'une posture classique et promeut une géographie science de « l'homme-habitant », sensible à l'inscription de l'homme dans son milieu. Il se montre rétif à « l'application » et critique fortement les rationalités à l'œuvre dans l'action aménagiste. Il exprime ces vues dans la chronique qu'il tient dans *Le Monde*.

discipline¹⁴² — et en tout cas très rétif aux approches qui dévient de la matrice disciplinaire classique¹⁴³.

On ne s'étonnera pas de trouver dans les textes de ce défenseur de « l'homme-habitant » ne certaine aigreur à l'égard de la « considérable révolution » qu'a connu la « discipline sur le chapitre des études urbaines ». Regrettant qu'à « la description des éléments qui [...] constituent l'agglomération urbaine » se soient substituées « des proses sans joie de statisticiens, bourrées d'équations, et des figures monstrueuses qui évoquent des poulpes d'apocalypse », il livre sa sentence à l'égard de ces nouvelles « recherches en géographie urbaine » : « Peu de couleurs, pas de saveur : la ville s'est abîmée dans l'abstraction » (Le Lannou, 1969, p. 180-181). Son propos prend ainsi la forme d'un véritable plaidoyer réaliste valorisant, face à une ville supposément réduite à « une géométrie et une physique » par les nouvelles recherches, une ville concrète et *réellement* visible et sensible. De même, à rebours de nombre de ses contemporains (voir 3.1, p. 121 *et seq.*), il regrette la dévaluation d'une géographie « statique » — jugée « inutile » (selon les normes de la raison aménagiste ?) — au profit d'une géographie « des courants, des flux, des masses en mouvement ». Le propos est clairement conservateur qui se désole par ailleurs de « l'ingratitude croissante des études urbaines en géographie », qui ne s'intéresse « plus guère à une ville, mais à un réseau de villes, à "l'armature urbaine" d'une région » (*ibid.*).

La mise entre guillemets du syntagme d'« armature urbaine », dont on sait à quel point il est la marque d'un lexique planificateur¹⁴⁴, la référence au passage d'un travail sur « la » ville à un travail sur un « réseau de villes », le regret narquois quant à « l'inutilité » d'une géographie descriptive, tout cela — chez un auteur parmi les plus critiques de ce qu'il appelle ironiquement le « déménagement du territoire »¹⁴⁵ — laisse entendre que les transformations de la géographie urbaine qu'il déplore tiennent beaucoup à l'influence de cette raison aménagiste sur la recherche urbaine. Quantification et abstraction semblent symboliser un autre abord de la ville, plus instrumental, dont les modalités changent pour qu'il puisse être « utile », reléguant une approche dont les objectifs seraient

¹⁴² Alors jeunes géographes étudiants à l'École normale de l'enseignement technique (ENSET) et fondateurs, en 1975, du « journal » *EspacesTemps*, qui porte un regard fondamentalement rénovateur à l'égard de la discipline.

¹⁴³ La nécrologie rédigée par Armand Frémont dans *Le Monde* en 1992 commence ainsi : « Maurice Le Lannou a traversé le siècle en géographe solitaire, pourfendeur caustique des nouvelles écoles, critique acerbe du "déménagement du territoire", analyste nostalgique de "l'homme-habitant". Il nous irritait, particulièrement dans les décennies 60 et 70, alors que, jeunes géographes, nous découvriions avec raison l'espace économique, les réseaux urbains, la quantification des hommes et des choses, les structures et les systèmes comme ordre du territoire. Il nous raillait. Nous ne nous comprenions guère » (https://www.lemonde.fr/archives/article/1992/07/05/la-mort-de-maurice-le-lannou-les-reveries-d-un-geographe-derangeant_3912204_1819218.html, consulté le 14 juin 2022).

¹⁴⁴ « Georges Mercadal [ingénieur général des Ponts et Chaussées] rapporte que, lors des réunions du Commissariat au plan où l'on débattait, au début des années soixante, de ce qui devait devenir la politique des métropoles d'équilibre (promue en 1964), il fut décidé de remplacer l'expression "réseau urbain" par "armature urbaine". Il s'agissait d'éviter, dans l'esprit des ingénieurs des Ponts et Chaussées participant aux discussions, une possible confusion avec les réseaux techniques (assainissement, voirie, etc.), dont ils s'occupaient habituellement dans les villes » (Pumain et Robic, 1999). Signe de cette transition lexicale : « Les deux expressions sont utilisées à quelques années d'intervalle par Michel Rochefort (la première dans ses recherches universitaires, la seconde dans ses travaux sur le niveau supérieur de l'organisation urbaine française, pour le ministère de la Construction), sans justification du changement terminologique. » (*ibid.*)

¹⁴⁵ Titre du recueil d'une sélection de ses chroniques dans la presse, notamment dans *Le Monde*, publié en 1967. Celui-ci est divisé en trois groupes de chroniques : significativement, M. Le Lannou a choisi d'intituler le premier de ces « chapitres » « Fin de l'homme-habitant ».

« parfaitement gratuits » (pour reprendre une expression de P. George à propos de la « conception contemplative », dans *La géographie active*)¹⁴⁶.

D'autres tentent de tenir ensemble préservation d'un certain classicisme et ouverture à une certaine quantification. C'est le cas par exemple de la géographe grenobloise Germaine Veyret-Verner¹⁴⁷, qui livre en 1973 un texte en forme de synthèse doctrinale des positions qu'elle a pu exprimer à l'égard de l'aménagement (urbain et régional) tout au long des années 1960¹⁴⁸ (« Aménagement du territoire et géographie. Déterminisme et volontarisme »).

Elle y donne à voir une sorte de centrisme épistémologique qui vise à prémunir la discipline des deux « extrêmes » (Veyret-Verner, 1971, p. 10) que représentent, d'une part, le rejet de « la géographie classique » et de « la force des conditions naturelles » — ensemble qu'elle renvoie au « déterminisme » — par des « jeunes » géographes « formés aux méthodes quantitatives » et, d'autre part, le refus, par « certains géographes “traditionnels” », du « volontarisme » — associé à la figure de l'économiste travaillant sur ses espaces « théoriques et abstraits » (*ibid.*, p. 10-11). Il s'agit dès lors de promouvoir une « politique du bon sens » (*ibid.*, p. 10) — une forme d'équilibre et de pondération — qui dépasse ces antagonismes sous la forme oxymorique d'un « aménagement volontaire s'appuyant sur un puissant déterminisme géographique » (*ibid.*, p. 14). Dans ce cadre, il y a bien une « vertu du quantitatif » et de la « méthode déductive », qui présentent un « grand intérêt pour mieux comprendre certains mécanismes, certains problèmes et certaines évolutions », mais peuvent « aboutir à des catastrophes » dans le « domaine de l'aménagement » s'ils ne sont pas précédés par la « base essentielle » d'une connaissance « inductive », « qualitative », presque intime, de l'espace étudié (*ibid.*, p. 16-17). La proposition de G. Veyret-Verner est intéressante à plusieurs égards. Elle illustre d'abord le fait qu'ont pu exister des tentatives de conciliation du classicisme et du « quantitatif » au tournant 1970 : sur ce plan, elle ne fut pas la seule — J. Beaujeu-Garnier, par exemple, s'y attela à sa manière (notamment dans *La géographie : méthodes et perspectives* en 1971). On note aussi que le signifiant « quantitatif » charrie toute une série de représentations qui ne se réduisent pas à la désignation d'un simple recours au « chiffre » : il signale notamment des formes d'élaborations abstraites ou théoriques. Enfin et surtout, il est tout à fait significatif que la discussion qu'elle ouvre sur le « quantitatif » soit liée à l'enjeu aménagiste. À ce titre, les associations opérées dans le texte sont frappantes : d'un côté, déterminisme, géographie (classique), qualitatif, conditions naturelles cheminent ensemble, tandis que de l'autre, quantification, volontarisme, économie, abstraction et théorie sont conjugués. Ces associations constituent un puissant

¹⁴⁶ On notera d'ailleurs que la description que P. George fait de cette conception, opposée à sa conception « active », correspond très bien à la géographie regrettée par M. Le Lannou : une géographie du « stable », d'un « instantané du monde ».

¹⁴⁷ (1913-1973) Élève du géographe grenoblois Raoul Blanchard, elle est la deuxième femme à obtenir un doctorat d'État et un poste de professeure en géographie (après Jacqueline Beaujeu-Garnier dans les deux cas). À la suite de Raoul Blanchard, elle et son mari — Paul Veyret, lui aussi géographe — deviennent les « patron.nes » de la géographie grenobloise (années 1950-1960) et font notamment construire un nouvel Institut de géographie, sur les pentes de la Bastille. Plutôt spécialiste de géographie régionale — et particulièrement des Alpes — une partie importante de son travail relève toutefois de la géographie urbaine. Elle s'intéresse par ailleurs beaucoup aux questions d'aménagement et se montre sensible à une approche « volontariste » de la géographie, tout en entretenant des relations avec les milieux politiques et économiques locaux.

¹⁴⁸ L'article est publié quelques mois avant la mort de G. Veyret-Verner, à 59 ans. La nécrologie publiée dans la *Revue de géographie alpine* par Paul Veyret, en 1974, souligne qu'elle « se savait atteinte d'une affection cardiaque » depuis une dizaine d'années : aura-t-elle voulu donner à ce texte une dimension testamentaire ?

révélateur des représentations sous-jacentes que peuvent avoir de l'action publique et de la raison aménagiste des géographes dont la socialisation « primaire » s'est faite dans le paradigme classique.

Les exemples développés ci-dessus soulignent tout d'abord que la « quantification » suscite des réactions importantes au sein de la discipline.

Bien entendu, si la question se pose, c'est qu'une géographie quantitative s'est déjà développée ailleurs (États-Unis, pays scandinaves, etc.) dont la géographie française commence à faire la réception dans les années 1960 — par la lecture et les comptes rendus d'ouvrages étrangers, par des rencontres internationales, par l'entremise d'individus qui jouent le rôle de passeurs-traducteurs (des géographes francophones travaillant par exemple aux États-Unis, d'autres qui publient des sommes dans lesquelles les travaux étrangers sont synthétisés, comme chez Paul Claval). Cet aspect de l'incursion quantitative a donc évidemment un caractère d'exogénéité, mais n'en reste pas moins dans un ordre spécifique, celui de la circulation des idées et des savoirs.

Les discours analysés plus haut apportent une compréhension complémentaire des raisons de cette incursion, qui ont la subtilité d'être tout à la fois endogènes — car liées au contexte franco-français — tout en étant hétéronomes — car liées à l'enjeu aménagiste. En effet, comme l'a déjà noté Olivier Orain (2003), le contact des géographes avec la scène aménagiste (de ses principes, de ses objectifs, de sa rationalité) — fût-ce sur le mode du rejet ou de la méfiance — a eu un effet de catalyse sur un certain nombre de sujets. Pour ce qui est du « quantitatif », c'est très clair dans les exemples présentés : c'est parce que l'approche quantitative est perçue comme le fondement du régime gnoséologique privilégié par l'action publique aménagiste (et associée aux groupes qui la dirigent et la dominant — ingénieurs, « économistes ») et que celui-ci est profondément différent de l'épistémologie classique de la géographie, que les géographes prennent de telles positions. Ce d'autant plus qu'ils et elles nourrissent des prétentions à l'égard du champ aménagiste, au sein duquel ils et elles voudraient promouvoir leur expertise.

L'autre aspect de ces discours, c'est que la discussion sur le quantitatif au prisme du référentiel aménagiste dépasse largement la simple interrogation d'ordre épistémologique et heuristique. La « quantification » a une fonction synecdochique, qui permet d'exprimer le malaise et la perturbation que connaît une partie des géographes à l'égard de la rationalité aménagiste. Non seulement celle-ci tranche-t-elle avec le régime épistémologique de la géographie classique — ses modes d'appréhension du réel — mais aussi avec l'éthique, les croyances et les normes anthropologiques et politiques qui en découlent, que l'on pourrait résumer (grossièrement) en disant qu'elles adhèrent à un référentiel de « l'homme-habitant ». Ce sont ces croyances et ces normes que nous souhaitons aborder maintenant.

4.1.2 Humanisme, « bon sens » et posture tribunitienne : pour un « métier [...] rempli du sens de l'homme »¹⁴⁹ ?

Ce point-ci est, à vrai dire, plus fondamental encore que l'attitude entretenue à l'égard de la quantification. De nombreux textes de « réaction » à la politique urbanistique ou aménagiste, dans la grande décennie 1960, sont imprégnés d'une éthique particulière. La résumer sous les traits du référentiel de « l'homme-habitant » est un peu simplificateur, mais souligne toute la dimension « humaniste » qui la guide. Dans la continuité de l'épistémologie disciplinaire classique, elle valorise

¹⁴⁹ Maurice Le Lannou, « De l'aménagement du territoire », *Le Monde*, 19 juin 1966.

la différenciation, les particularismes régionaux ou locaux, l'équilibre entre les territoires et entre les hommes et leur milieu, le « bon sens » réaliste — tiré de la fréquentation directe ou de l'habitude de vie dans un *ici* — et la concrétude, et se pose souvent dans une sorte de posture « tribunitienne » ans une dialectique du proche et du distant — entre l'habitant d'ici, qui sait son milieu, et le technocrate de là-bas et d'en haut (de Paris, mais aussi l'« en haut » de l'abstraction des raisonnements). Tantôt, cette éthique est mobilisée pour opposer une critique à l'égard des politiques effectivement mises en œuvre par le champ urbanistique et aménagiste — dans une logique qui oppose souvent le travail du géographe à celui d'une figure presque idéal-typique, celle de l'économiste et de l'ingénieur — tantôt pour affirmer la proximité entre le métier de l'urbaniste et celui du géographe.

4.1.2.1 *L'humain d'abord ?*

Les expressions d'un humanisme

La dimension « humaniste » est assez omniprésente dans les textes de la plupart des géographes qui ont eu à se positionner à l'égard de la politique aménagiste et urbanistique, dans la décennie 1960 et même avant. Il y a déjà de cela, par exemple, chez un Max. Sorre commentant en 1960 la parution de *La région parisienne*, premier volume de la collection « France de demain » des PUF, co-écrit par P. George, Pierre Randet¹⁵⁰ et Jean Bastié¹⁵¹. Face à la poussée urbaine, il s'y prononce en faveur d'« une réorganisation profonde [...] [de] toute l'agglomération parisienne ». Les principes qu'il assigne à cette réorganisation sont significatifs : celle-ci « doit s'inspirer des besoins de l'homme » et « arracher celui-ci à la tyrannie des techniques ». Surtout, il ajoute que « les plans ne sont rien sans la volonté des intéressés » (Sorre, 1960, p. 75) — sous-entendu, celles et ceux qui auront à en subir les effets, les habitant.es de la région parisienne.

Cette idée de fonder une politique sur les « besoins de l'homme » en rappelle d'autres. Par exemple dans *L'organisation de l'espace* de J. Labasse qui, définissant le rapport entre « l'attitude géographique et l'aménagement », consacre un développement à la « notion du bien-être » pour « inviter à prendre en considération le facteur psychologique, spirituel, dont l'ignorance ou la négligence explique les plus grands échecs des politiques planificatrices » (Labasse, 1966, p. 24). Face aux logiques planificatrices et aménagistes résisterait ainsi une irréductible part d'humanité faite de croyances, de valeurs, de représentations et de sensibilités et difficile à saisir par des schémas généraux. Dans l'autre registre évoqué par M. Sorre, celui de « la volonté des intéressés », on retrouverait les propos d'un P. George dessinant les figures opposées de la « masse » et des

¹⁵⁰ Polytechnicien, il est à cette date à la tête de la Direction de l'aménagement du territoire du ministère de la Construction.

¹⁵¹ (1919-2018) Géographe, il commence sa carrière en tant qu'assistant de P. George à l'Institut de géographie de Paris, qui dirige sa thèse d'État sur *La croissance urbaine de la banlieue parisienne* (1964). En 1964, il devient professeur à Nanterre, puis à Paris-4 de 1974 à 1988. Il est spécialiste de géographie urbaine et s'intéresse aux questions d'aménagement. À Paris-4, crée notamment une formation à l'aménagement et l'urbanisme au début des années 1980, de même que le Centre de recherches et d'études sur Paris et l'Île-de-France (CREPIF), soutenu par la Ville de Paris et la Région. Enfin, il occupe des fonctions importantes au sein du Syndicat autonome entre 1974 et 1988 (secrétaire général de la fédération de l'enseignement supérieur et de la recherche). Ancien homme de gauche (adhérent du PCF), il a rejoint ce syndicat de droite — dominant chez les professeur.es de géographie dans les années 1970 — après Mai-1968, qu'il a très mal vécu.

« maîtres d'œuvres "géniaux" » qui « lui impo[sent] ce qu'ils ont décidé être son bien » (voir 3.3.2.1, p. 134 *et seq.*).

On a le sentiment qu'à choisir entre deux partis — celui de la « masse » ou celui des « décideurs » — le géographe se range derrière le premier, par une sorte de bon sens et de sensibilité humanistes. Il y a ainsi quelque chose d'une posture tribunitienne dans la construction du rôle échéant au géographe, celui-ci étant figuré par contraste comme plus humble, sensible à l'évidence des imperfections que dénonce la population. Face au « génie », au « péché d'orgueil » (P. George) et à la tentation substitutive¹⁵² d'un corps d'« urbanistes » (qu'il faut peut-être entendre au sens large de tous ceux qui dominent le champ de l'action aménagiste et urbanistique), ce régime de rationalité fondée sur le sens de l'évident, du concret, de l'humble participe d'une stratégie de légitimation « par le bas » de la place du géographe — et justifie, chez P. George en tous les cas, une prise de distance par rapport au champ de la décision.

Ce type de positionnement, récurrent dans la décennie, est assez subtil dans son rapport à la connaissance et au politique. Il s'en faut de loin évidemment pour faire des géographes de la décennie des critiques acerbes et radicaux (surtout avant Mai-1968) — à titre de comparaison, la nature de leur positionnement reste différente de la critique sociale portée par certain.es sociologues urbain.es au tournant 1970 et de la charge vigoureuse qu'ils et elles portent à l'égard de la planification étatique. Il n'en reste pas moins que, si elle opère sur un registre différent, il s'agit bien là d'une critique : cela nuance les représentations qui font parfois des géographes de bonnes âmes s'étant mis bien volontiers à la disposition des aménageurs.es¹⁵³. Dans le même temps, les géographes ne cessent d'insister sur l'importance de *leur* savoir, dans un geste certes critique à l'égard de la rationalité aménagiste, mais aussi quelque peu corporatiste ou qui, à tout le moins, promeut et valorise un corpus de savoirs et savoir-faire propres. On est donc aussi très loin d'une sorte de critique de l'expertise qui en appellerait à la seule légitimité des savoirs vernaculaires — critiquer l'expertise technocratique des économistes et des planificateurs n'empêche pas de promouvoir une autre forme d'expertise, certes différenciée, mais qui reste une forme d'expertise. Pour autant, le parti pris pour le « bas », pour les « hommes » — face aux décisionnaires — n'a de cesse d'être exprimé par des géographes qui expriment là une espèce de conviction ou de prétention à *dire le vrai* fondée sur une proximité et un ancrage réaliste et empirique avec — comme on pourrait le dire dans des termes contemporains — les « territoires »¹⁵⁴.

À la limite, le « bon sens » suffirait parfois à guider l'action aménagiste et urbanistique, tous les débats et les choix pouvant être tranchés, en dernière instance, par un renvoi à l'impératif humaniste. On notera, à cet égard, ce qu'affirme Ph. Pinchemel à propos des choix d'action publique urbaine :

Souvent les réponses [aux questions posées par le choix d'une politique d'urbanisation] sont difficiles à apporter, faute d'études nombreuses sur les mécanismes de la croissance, sur les modèles de hiérarchie urbaine, sur les dimensions optima des villes. Cependant, le bon sens, l'expérience et la

¹⁵² Au sens où les « maîtres d'œuvre » sauraient, à la place même de la « masse », ce qui est « bien » pour elle.

¹⁵³ Ce qui n'est, pour autant, pas tout à fait faux non plus — on le verra dans les derniers chapitres —, en tout cas si l'on considère la chose sans l'aspect outrancier et caricatural que nous lui avons volontairement ajouté.

¹⁵⁴ Sans aller trop loin dans la comparaison, on retrouve le même genre de rhétorique sur la scène politique contemporaine, avec la valorisation, à l'occasion d'élections par exemple, du « terrain », du « local », en lien avec un ancrage plus ou moins fort (origines familiales, vie dans un territoire, construction patiente d'une carrière aux échelles infra-nationales) dans ce « local ». Le tout construit en opposition avec des décisions centralisées, une certaine rhétorique contre des « élites » distantes et, ce faisant, imperméables à la « réalité » d'un « terrain » qui ne se réduit pas à des solutions générales, mais nécessite des formes d'idiosyncrasie.

bonne foi peuvent suppléer à ces ignorances. Ce qui compte avant tout, c'est la prise en considération des données de base en fonction desquelles seront déterminées les politiques d'urbanisme et d'urbanisation. Ces données sont la satisfaction des besoins des hommes, le désir de leur assurer les meilleures conditions de vie, de travail, de culture, de loisirs et de promotion. Une politique d'urbanisation ou d'urbanisme est défectueuse si ces divers besoins ne sont pas satisfaits simultanément ; ce qui est le cas des modèles actuels.

En fait de « données de base » à « pr[endre] en considération », ce sont tout à la fois des objectifs et des valeurs de l'action publique urbaine que définit Ph. Pinchemel. Les « besoins de l'homme » sont érigés en principe et en finalité qui conditionnent les choix, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques. Ces géographes ne se cantonnent pas à la seule discussion scientifique de l'urbanisation, mais s'engagent dans des formes de problématisation « politique » de l'enjeu *à leur manière*. On reste ici assez marqué par l'aisance avec laquelle Ph. Pinchemel assume la possibilité d'une substitution des « études » permettant de déterminer les choix d'action publique (alors même que les décisions sont « difficiles ») par d'autres instruments gnoseologiques — « bon sens », « expérience » et « bonne foi ». Dans le premier cas, la connaissance est le résultat de procédures plus ou moins normées et éprouvées, dans le second elle est le fruit de certaines qualités d'esprit, difficilement appréhendables et transmissibles. Assez étonnamment au vu d'autres textes de Ph. Pinchemel — qui vont jusqu'à prôner une certaine réforme épistémologique de la discipline — le géographe renvoie ici plutôt à un certain « esprit », à une validation très empirique et subjective des politiques menées. Et, pour le cas des politiques contemporaines, le « bon sens » permettant de juger de la satisfaction des besoins humains signe l'échec de ces dernières, notamment par leur subordination de ces besoins à des impératifs d'ordre économique.

On peut continuer à suivre la piste de cet humanisme chez G. Veyret-Verner, à partir du texte évoqué plus haut. Si elle y proposait une voie médiane entre « déterminisme » et « volontarisme », c'était en grande partie pour mieux modérer ce dernier, qui « repose sur la technique, sur l'expansion, sur l'économie, souvent au mépris de la nature et de l'homme » (Veyret-Verner, 1973, p. 10). Il conviendrait alors de « formuler à [son] encontre » le « grief très grave » d'« un certain mépris pour l'homme ou plus exactement [pour] l'individu au nom d'une autre forme d'humanisme » (*ibid.*, p. 9). Ainsi :

La création de villes nouvelles, les schémas directeurs d'urbanisme à long terme, le choix des zones industrielles, les aménagements touristiques ne tiennent pas toujours assez compte du milieu et de l'homme ; les courbes théoriques de croissance méprisent la pollution, l'équilibre humain, les possibilités naturelles, la tradition, la capacité et la valeur des sites. (*ibid.*)

Par ailleurs, elle juge que les choses sont « particulièrement » « discutables » (*ibid.*) dans le cadre de « l'aménagement urbain », où les « options volontaristes très coûteuses ne seront probablement pas valables et adaptables à long terme » :

Quel sera le sort réservé à bon nombre de villes nouvelles qui risqueront d'entraver l'expansion des villes moyennes bien placées et déjà existantes ? Quel sera le jugement des générations futures sur les villes géantes dont nous avons essayé d'organiser et d'encourager la croissance ? (*ibid.*)

En filigrane, les deux exemples choisis pour illustrer le volontarisme urbain paraissent relever d'une certaine anomalie. D'un côté, la création de villes « nouvelles » assoit une forme de préférence pour ce qui relève de l'*ex-nihilo* au détriment de ce qui est déjà là ; de l'autre, les « villes géantes », anomalie de taille, sont déjà condamnées à être « jugées » à l'avenir, comme si l'on ne pouvait leur imaginer une issue positive. Le cas urbain cristalliserait alors cette attitude générale du

volontarisme consistant à « sous-estime[r] le passé et la nature », à ne pas tenir compte des contraintes de l'existant, de l'histoire, des caractéristiques spécifiques associées à chaque espace.

En sus de la valorisation des « besoins de l'homme », l'« humanisme » de certains géographes s'exprime parfois sous la forme d'une anthropologie assez traditionnelle, ou à tout le moins très méfiante à l'égard des transformations urbaines et techniques contemporaines.

Là aussi, Maurice Le Lannou est sans doute celui qui exprime le plus fortement une perception traditionaliste, voire conservatrice, de la ville et de ses évolutions. On connaît ses positionnements à l'égard de l'aménagement du territoire dans *Le déménagement du monde*, on connaît peut-être moins son texte « La ville-désert », paru dans l'ouvrage collectif *L'Homme et la Ville dans le monde actuel*, publié par le Centre d'études de la civilisation contemporaine de Nice en 1969. Il s'y désole du « désert [...] de l'âme » (Le Lannou, 1969, p. 173) que deviennent les villes qui, « si elles ont une population accrue, ont de moins en moins d'habitants » au sens fort de citoyens enracinés dans une communauté. En toute conscience de la manière dont pourrait être reçu son propos, il confie qu'« il n'est pas commode de montrer le néant qu'est devenue la manifestation citadine sans courir le risque de se faire traiter de nostalgique » (*ibid.*, p. 174) — et de se lancer dans l'évocation de ses souvenirs de « petit citadin ». Se mêlent alors le regret que « l'âme de la ville [soit] morte », « par l'oubli de sa vraie nature et de sa finalité », la dénonciation de la « civilisation technicienne » de la seconde moitié du XX^e siècle ou de « cette société technicienne, dite de consommation » qui « tend à intégrer tout le monde dans un même univers » (p. 186), identifiée comme l'une des « source[s] » de cette mort. Il n'est pas grand-chose qui résiste à cette logique funèbre : « mort du site, mort du quartier, mort de la rue » (p. 182), il semble ne rien demeurer de la « cité » antérieure fantasmée. Le texte se termine avec humour : « somme toute, malgré des apparences réactionnaires, je viens de faire le procès de la société de consommation, comme un bon enragé » (p. 187) — nous sommes dans le sillage de Mai-1968. Et d'achever par un pied de nez en forme de jeu de mots, « en proposant un titre nouveau [...] : *Les Nécropoles d'Équilibre* » (p. 187).

Dans l'ensemble des textes de la décennie, le discours de M. Le Lannou est sans doute celui qui pousse le plus loin une logique réactionnaire (entendu, sans jugement de valeur, comme un discours fortement rétif aux changements et affichant une volonté de préservation ou de retour à un ordre révolu) dont la nature est, si ce n'est pleinement urbaphobe, du moins très hostile aux formes contemporaines de l'urbanisation. Dans la majorité des cas, les textes de la décennie n'ont pas une telle virulence (voire adoptent plutôt un point de vue urbaphile, même critique), ce qui n'empêche pas que poignent ici ou là des formes arrondies d'une méfiance comparable.

La grande ville, summum de l'« inhumanité » ?

Cela intervient souvent à l'évocation particulière de la « grande ville », en tant qu'elle représente une forme paroxysmique des évolutions de l'urbanisation contemporaine. C'est elle, bien plus que les villes moyennes et petites (qui bénéficient plutôt du regard bienveillant des géographes), qui concentre la défiance. Dans un article dont le titre dit déjà beaucoup de la perspective adoptée — « Plaidoyer pour les moyennes et petites villes » — G. Veyret-Verner exprime cette défiance en faisant, à l'inverse, le réquisitoire de la « grande ville », dotée bien sûr de nombreux atouts mais restant « plus inhumaine », en cela que « l'homme cesse d'[y] être un individu », « n'appartient plus à un terroir », se trouve « déraciné », voit « son sens de la liberté et

de la responsabilité [...] s'atrophier » et « les notions mêmes de liberté et de responsabilité se dégrad[er] » (Veyret-Verner, 1969, p. 14).

La dénonciation des méfaits de la « grande ville » est un grand *topos* de la discipline dans cette période. Elle exprime toute la rémanence d'une anthropologie mésologique, fondamentale dans la matrice disciplinaire, fondée sur la grande importance du lien entre l'homme et son milieu. Le renvoi à l'« inhumanité » doit ici être pris très au sérieux, pour désigner un lieu et un cadre d'existence qui vont à l'encontre de ce qui en l'homme fait l'homme, qui entravent le développement des potentialités humaines. En un mot, un ensemble de caractéristiques qui se trouvent en franche opposition avec la perspective humaniste qui innerve la géographie d'alors¹⁵⁵.

Au total, la (re)valorisation des villes petites et moyennes — qui ont le mérite de ne pas être ces figures « monstrueuses » que dessinent les métropoles — s'inscrit plus largement dans la défense de ce que J. Labasse nomme une « urbanisation différenciée », « ouverte à une large diversité de taille et de fonctions de ses composants » (Labasse, 1965, p. 35). Cette différenciation entre villes doit aussi pouvoir être réalisée au sein même des grandes agglomérations urbaines, « au niveau des sous-ensembles, du quartier », pour y « restitu[er] [...] les facultés d'accueil, d'initiative et de responsabilité en partie perdues au plan de la métropole » (*ibid.*). *In fine*, il s'agit de voir dans cette différenciation la condition pour « aid[er] l'homme à construire l'univers intérieur qui lui permettra de supporter le poids formidable du monde extérieur » (*ibid.*).

Le principe d'hétérogénéité et de différenciation constitue ainsi la réponse géographique à un « mouvement d'urbanisation » qui rompt avec les équilibres hérités, qu'il s'agit de préserver d'une manière ou d'une autre.

4.1.2.2 Une éthique de l'« équilibre »

De manière générale, parmi les principes qui guident l'appréhension de la politique urbaine et de l'aménagement par les géographes, on trouve toute une éthique de l'équilibre et de la mesure, associée à un impératif de conservation d'une « diversité »¹⁵⁶ (pour ce qui est de l'urbain : de taille, de fonctions, de « genres de vie » urbains, d'identités et de particularismes régionaux...) et d'une « harmonie », qui sont « deux » des plus importantes « acceptions » de « l'équilibre » (Labasse, 1966, p. 25).

Un certain nombre des schèmes mis en exergue jusqu'ici contiennent aussi un souci de l'équilibre et pourrait être relus sous ce prisme. Ainsi, le rejet d'une urbanisation chaotique et non-maîtrisée s'explique aussi parce que celle-ci crée des déséquilibres régionaux et nationaux, ainsi qu'entre les villes et les campagnes. De même, la méfiance ou l'inquiétude à l'égard des grandes villes et métropoles procèdent de ce qu'elles constituent, par leur taille, leur pouvoir de concentration et d'attraction, par les particularités de leur vie sociale, des formes d'anomalies qui

¹⁵⁵ On notera au passage, et sans forcer une intertextualité qui n'est pas du tout présente, que le point de vue adopté ici se pose en franche opposition avec toute une littérature (notamment issue de la sociologie allemande de la fin du XIX^e - début XX^e siècles) qui considère, *a contrario*, que la grande ville, si elle est certes le lieu d'un déracinement et de remise en cause des liens sociaux préexistants, est aussi un grand facteur d'émancipation individuelle et d'individualisation — « l'air de la ville rend libre », pour reprendre le proverbe allemand cité par Max Weber.

¹⁵⁶ Le reste d'idiosyncrasie venant du paradigme classique n'est sans doute pas étranger à la valorisation de la diversité — puisque chaque « région », chaque situation géographique sont uniques, il est nécessaire d'en préserver les caractères — dont découle aussi le dissentiment à l'égard des schémas trop généraux, des modélisations trop « abstraites » (car trop éloignées de la concrétude des caractéristiques propres de telle ou telle ville, par exemple).

rompent avec des normes et des réalités plus sobres et mesurées. Quant à la dénonciation des modèles « abstraits » des économistes — et la réponse par la concrétude — elles soulignent le souci de préservation de la diversité (de régions, de villes, etc.) pour respecter l'équilibre entre des éléments hétérogènes, sans chercher à « plaquer » une seule forme de « solution » générique.

Les métropoles d'équilibre

Il n'est sans doute pas étonnant à ce titre que beaucoup de géographes — à commencer par Michel Rochefort¹⁵⁷ — se soient montrés plutôt enthousiastes voire volontaires face à la politique des « métropoles d'équilibre » (Robic, 1989) afin de contrebalancer le poids de Paris. Ainsi de Pierre George quand il souligne qu'il s'agit de créer les métropoles d'équilibre « dans l'harmonie économique, sociale et culturelle nationale » (George, 1967b, p. 106). Ou encore lorsque, face au « reproch[e] » récurrent qui est fait à la politique des métropoles d'équilibre « de comporter le risque de poursuivre et d'aggraver la sclérose des campagnes et des villes moyennes ou petites en transférant simplement les méfaits de la centralisation de Paris vers huit autres centres de polarisation et de centralisation », il répond clairement que « cette interprétation est en contradiction avec l'esprit même de l'entreprise » (*ibid.*, p. 110).

Bien sûr, cette politique a suscité des critiques. Toutefois celles-ci ont semble-t-il plutôt porté sur sa mise en œuvre que sur ses objectifs fondamentaux. Ainsi d'un Ph. Pinchemel regrettant « l'erreur » de ne pas avoir « li[é] [le] choix [des métropoles d'équilibre] à une politique de structuration régionale de l'espace français », mais partageant l'ambition visée par cette même politique : « redistribuer, disperser, déconcentrer et redonner aux provinces et à leurs villes, les responsabilités, les équipements, les activités secondaires et tertiaires de Paris » (Pinchemel, 1970, p. 21-22) — en un mot, la nécessité d'un « équilibrage des pouvoirs entre Paris et les régions ». Alors que nombre de discours sur l'« équilibre » relevaient d'une forme plus ou moins affirmée de regard rétrospectif, voire nostalgique, la proposition de Ph. Pinchemel avait ici la particularité de réfuter le caractère « passéiste » (*ibid.*, p. 23) d'une telle revendication en l'inscrivant au contraire dans une vue « prospective » :

À notre époque et encore davantage dans un avenir proche, la mobilité croissante, la diffusion de l'information, la télégestion, auront des répercussions encore difficiles à prévoir. Alors, le pouvoir ne sera plus localisé, ancré dans les seuls arrondissements centraux de Paris. Il sera délocalisé, multilocalisé, en communication constante et instantanée avec des interlocuteurs eux-mêmes multiples¹⁵⁸. (*ibid.*, p. 23)

Ph. Pinchemel illustre assez bien la récurrence et la transversalité du principe d'équilibre dans une diversité de problématiques urbaines et aménagistes. Travaillant sur la question des

¹⁵⁷ (1927-2015) Géographe, il commence sa carrière à l'université de Strasbourg, où il a fait ses études. Dans les années 1950, il participe pour le ministère de la Construction aux travaux de préparation du plan d'aménagement régional de l'Alsace. Sa thèse d'État, dirigée par P. George et soutenue en 1958, porte sur *L'organisation urbaine de l'Alsace* et accorde une place importante à la question du « réseau urbain ». Devenu professeur à Strasbourg, puis à Paris sur une chaire de « géographie humaine appliquée » (1964), il est aussi, dans les années 1960, chargé d'études au ministère de la Construction puis de l'Équipement, où il participe, à la demande du Plan, à la réalisation du rapport sur *Le niveau supérieur de l'armature urbaine française* (avec Jean Hautreux et Roger Lecourt, du même ministère) qui a largement contribué à orienter ce qui va être la politique des métropoles d'équilibre. Il reviendra plus tard sur cette expérience et sur certaines de ses désillusions (voir Cohen, 2002 ; Rochefort, Burgel et Deneux, 1983).

¹⁵⁸ On se permettra de noter que cette projection frappe par sa capacité d'anticipation.

« niveaux optima des villes¹⁵⁹, il souligne que « les conditions dans lesquelles s'est effectuée l'urbanisation de la France n'ont pas abouti à doter la majorité des villes d'un ensemble de fonctions propres à assurer leur équilibre et à asseoir leur influence régionale » (Pinchemel, 1960, p. 340). C'est dans le cadre de « l'interdépendance des villes et des campagnes » que se pose la question des « seuils et niveaux optima » des villes : si la notion d'« optimum » peut elle-même renvoyer à l'idée d'équilibre, il s'agit plus précisément de « définir les seuils critiques à partir desquels les structures rurales et urbaines et leurs interactions sont exposées à des déséquilibres, à des dépérissements » (*ibid.*, p. 344). Dans un autre registre, celui de la régulation de la croissance urbaine, Ph. Pinchemel apparaît comme un défenseur constant d'une « politique de villes nouvelles », « seule solution possible » à ses yeux pour « résoudre les deux problèmes d'avenir de l'urbanisation » : « le sort des futurs citadins, qui existent déjà en puissance » et « les déséquilibres dans l'urbanisation des diverses régions » (Pinchemel, 1965b, p. 26-27). La hantise du déséquilibre sert ainsi, une fois encore, de norme et de guide explicite pour juger de la pertinence des politiques à mettre en œuvre.

La ville petite et moyenne, garante de l'équilibre

Aux côtés du soutien critique aux « métropoles d'équilibre », il est peut-être possible de lire les propositions formulées par les géographes à la fin des années 1960 et au tout début des années 1970, en faveur de recherches autour des villes petites ou moyennes, comme une tentative de rééquilibrage savant — voire politique — face au surinvestissement supposé de l'étude des métropoles. Le « plaidoyer » de 1969 d'une G. Veyret-Verner (voir *supra.*) n'est pas isolé, mais chemine avec la proposition programmatique d'un P. George en 1968 — « Pour une étude systématique des petites villes » —, elle-même appropriée et soutenue par Bernard Kayser¹⁶⁰ l'année suivante aux Journées géographiques de Rouen (« Problèmes d'étude de l'urbanisation. Pour une analyse systématique des petites villes ») ; par le lancement, au Centre interdisciplinaire d'études urbaines (CIEU), d'une recherche collective sur les petites villes ; par la parution de résultats de recherches lors du congrès de l'UGI de 1972 (« Essai de mesure du dynamisme des petites villes », par G. Veyret-Verner et Bernard Barbier¹⁶¹) : ce sont seulement quelques exemples de la multiplication, sur un temps condensé, de tentatives de faire (ré)émerger l'objet « petite ville » ou

¹⁵⁹ Notamment avec la co-rédaction d'un rapport (*Niveaux optima des villes. Essai de définition d'après l'analyse des structures urbaines du Nord et du Pas-de-Calais*) pour le compte du Comité d'études régionales économiques et sociales du Nord (CERES, fondé dans les années 1950, organisme d'études pour la « mise en valeur de la Région du Nord » et dans lequel se croisent universitaires, responsables de l'administration, des milieux patronaux, industriels ou agricoles des deux départements) et le Comité d'expansion économique du Nord et du Pas-de-Calais, avec A. Vakili et J. Gozzi, et préfacé par Pierre Sudreau.

¹⁶⁰ (1926-2001) Géographe toulousain, principalement spécialiste de géographie rurale, même si ses travaux croisent parfois la question urbaine. Il soutient sa thèse d'État, dirigée par P. George, en 1958 (*Campagnes et villes de la Côte d'Azur : essai sur les conséquences du développement urbain*), date à laquelle il devient professeur à l'Institut de géographie de Toulouse — qui est, à l'époque, l'un des plus gros de France. En 1966, il y crée le Centre interdisciplinaire d'études urbaines (CIEU) avec le sociologue Raymond Ledrut, lui aussi toulousain. Co-rédacteur du *Géographie active* dirigé par P. George (1964), dans lequel il est chargé du chapitre sur la « région », il fut un géographe « actif » dans le développement de liens avec les milieux aménagistes et urbanistiques locaux et de formations à vocation professionnalisante.

¹⁶¹ (Né en 1927) Géographe, il soutient une thèse d'État à Aix-en-Provence en 1969 sur le thème *Villes et centres des Alpes du Sud : étude de réseau urbain*. L'essentiel de sa carrière se déroule à l'université d'Aix-Marseille, avec un court passage à Avignon.

« ville moyenne » au sein du champ disciplinaire. On retrouve la trace de cette dynamique dans les explorations lexicales des chapitres 1 et 2.

On peut considérer que les géographes ont été sinon précurseur.es, du moins dans un rapport d'antériorité par rapport au champ politique, à l'État en particulier : si la nécessité de réorientation de la politique urbaine se fait sentir au tout début des années 1970 (la Commission des villes du VI^e Plan préconise à cette date de tourner la page de la politique des métropoles, des grands ensembles et des villes nouvelles), la politique des villes moyennes en bonne et due forme n'est mise en œuvre qu'à partir de 1972 (deux expérimentations sont lancées à Angoulême et Rodez) et, surtout, 1973 (la politique est généralisée, notamment par des procédures de contractualisation avec l'État).

On ne reviendra pas ici sur tous les développements contenus dans les textes des géographes. Dans leur majorité, toutefois, on retrouve un constat similaire de « lacune » face à des « recherches [qui] ont porté jusqu'ici surtout sur les “monstres” urbains ou sur les très grandes villes de province », « néglig[eant] d'examiner la problématique des autres villes qui concourent aussi, comme on sait, au processus général d'urbanisation » (Chabot, 1969, p. 28, l'accentuation est le fait de l'auteur). En revanche, il apparaît clairement chez certain.es que la focalisation sur des villes de tailles inférieures revêt un enjeu éthique assez affirmé. La « ville moyenne ou petite » est ainsi « régionalement et nationalement un élément d'équilibre dans un monde où cette notion tend sinon à disparaître, du moins à se raréfier » (Veyret-Verner, 1969, p. 18). Elle a pour elle d'assurer « la sauvegarde de notre civilisation occidentale », de jouer le rôle de « pôl[e] secondair[e] pour éviter la trop forte croissance des grandes villes » ou de « frein à l'exode rural » (Veyret-Verner et Barbier, 1972, p. 228-229) et de « contribuer à l'épanouissement de l'individu » (Veyret-Verner, *op. cit.*). Ce n'est pas peu de choses. Derrière l'équilibre, on retrouve ainsi des enjeux qui dépassent largement la simple question de l'organisation de l'espace pour toucher à une dimension anthropologique et éthique, légèrement teintée d'une forme de conservatisme à l'égard d'une réalité en pleine transformation. La ville petite ou moyenne est le moyen de préservation d'une conception anthropologique qui voit dans l'équilibre la voie de l'épanouissement d'un individu humain plein et entier. Quand ils ou elles tiennent cette position, les géographes se posent en quelque sorte comme des garants d'une politique de l'espace guidée par des principes de diversité, d'harmonie, de mesure et, dans un certain sens, d'enracinement.

L'équilibre dans l'action aménagiste

Le souci de l'équilibre a enfin des implications dans la manière qu'ont les géographes de percevoir l'action publique aménagiste.

En premier lieu, « sécurité et équilibre sont [...] deux mots-clés du langage de la géographie volontaire » tandis que « [le] déséquilibre est sans doute le mot-clé qui éclaire la démarche intellectuelle de ceux qui ont charge d'organiser un territoire » (Labasse, 1966, p. 377). Il faut prendre ici le syntagme de « géographie volontaire » dans la bisémie que lui attribue J. Labasse, qui désigne à la fois l'action (déjà existante) d'organisation rationnelle de l'espace — le sens est donc proche de « l'aménagement de l'espace » — et une proposition quant à ce que pourrait être la discipline géographie — équivalente dans ses grands traits à ce que d'autres appellent la « géographie appliquée ». « Mot-clé » de la « géographie volontaire », l'« équilibre » est donc identifié à la fois comme une disposition fondamentale, déjà à l'œuvre, de l'action des planificateur.ices et autres urbanistes, et comme un principe qui doit guider de possibles géographes « volontaristes ».

C'est là un point de convergence entre la rationalité de la géographie de facture « classique » et la rationalité planificatrice¹⁶². Le simple fait qu'une politique des « métropoles d'équilibre » ait été conçue et mise en œuvre souligne d'ailleurs bien que la recherche de l'équilibre est loin d'être spécifique aux géographes et qu'elle innerve en réalité les représentations de nombreux acteurs.trices des « politiques de l'espace ».

Toutefois, l'objectif d'équilibre constitue une forme d'idéal « jamais pleinement obtenu » (*ibid.*, p. 25) et très précaire, du fait de « l'interaction réciproque de l'homme et du milieu » et du caractère évolutif des situations spatiales et sociales. Cela oblige à une incessante remise sur le métier des « schémas » élaborés (*ibid.*). C'est particulièrement le cas « en ville et aux limites de la ville », où « le danger est plus grave » car « tout [y] converge pour édifier les plus monstrueuses contradictions » (George, 1965, p. 652). Or, dans ce texte où il aborde le rapport entre « Géographie et urbanisme », P. George identifie justement l'action des aménageurs.ses et urbanistes comme un puissant facteur de contradiction et, partant, de déséquilibre. Dans sa conception, le départ entre géographe et urbaniste distingue respectivement l'« observateur des contradictions » et le « combattant à l'intérieur de ces contradictions ». L'urbaniste doit ainsi avoir pour charge de « rechercher les effets de ses choix sur les harmonies et sur les disharmonies nouvelles qu'ils impliquent » (*ibid.*, p. 642). Dès lors, en cas de contradiction trop importante entre une situation héritée ou présente et les modifications apportées par l'action aménagiste, « le dialogue est rompu entre géographes et urbanistes. Le géographe n'aura plus qu'à constater, plus tard, les lourdes conséquences de la précipitation irréflechie des urbanistes sur la vie régionale et locale » (*ibid.*, p. 653). Chez P. George, le souci de l'équilibre encourage ainsi une forme d'admonestation destinée aux « urbanistes » et à « l'administration » ou « la puissance publique », à qui il revient de « limiter les contradictions afin d'éviter qu'elles n'aboutissent à des frustrations », « des tensions » ou « des conflits mettant en cause l'équilibre urbain » voire « l'équilibre de l'État tout entier » (George, 1972b, p. 382). De leur côté, les « disciplines » savantes comme la géographie peuvent aider à fournir « l'analyse des causes des contradictions à résoudre » et « la connaissance des mécanismes » qui sont à l'origine de ces dernières.

Le rapport des géographes à l'action aménagiste sur la question de l'équilibre est donc marqué du sceau de l'ambivalence. Il est indéniable qu'elle constitue pour elles et eux un critère fondamental pour juger des politiques d'aménagement et d'urbanisme, de même qu'ils et elles chargent les responsables de ces politiques de veiller scrupuleusement à cet objectif. Pour autant, ces politiques sont aussi d'importants facteurs de déstabilisation, et il échoit alors aux géographes de savoir l'identifier pour mieux aider à les corriger.

4.1.2.3 Face à l'« abstraction », la défense épistémologique et politique de la concrétude

Dernier élément principal de la stratégie de promotion-distinction de la géographie dans le paysage de l'action publique aménagiste et urbaine et du concert des disciplines, la défense d'un sens du « concret » — autre grand schème constitutif de l'épistémologie classique — est fortement activée dans nombre de textes des années 1960. Si l'on a pu en déceler quelques motifs dans les pages consacrées à la question du « qualitatif » (4.1.1), il nous semble important d'y revenir plus précisément ici. À notre sens, la mise en valeur de l'« esprit terre à terre » de « l'attitude

¹⁶² Cela peut peut-être contribuer à resserrer les deux sens de la « géographie volontaire », c'est-à-dire à favoriser l'insertion de géographes « volontaristes » au sein du champ aménagiste.

géographique » (Labasse, 1966, p. 27) face à l'« abstraction » des planificateurs ou de certains spécialistes (les « économistes » formant la principale cible) relève tout à la fois d'un enjeu épistémologique mais s'articule aussi au référentiel d'une action publique humaniste. En effet, si la défiance à l'égard de l'abstraction procède du *credo* réaliste d'une vérité accessible uniquement au plus près des choses, elle est aussi au service de la dénonciation d'une forme de déconnexion d'une élite technocratique à l'égard des réalités vécues, ici et là, par les populations.

Dans leur défense du « concret », la catégorie de l'« économiste » est utilisée par les géographes de manière plus que récurrente, presque comme une forme d'idéal-type, pour servir de figure antagoniste de l'approche et de l'*ethos* qui sont les leurs. En réalité, avec le mot d'« économiste », il s'agit moins de désigner le ou la représentante de la discipline académique qu'une constellation d'acteurs.trices ayant recours aux outils du raisonnement économique (quantifié), à commencer par la modélisation — ce peut donc être tout à la fois les planificateurs.trices, les ingénieur.es, etc. Surtout, « l'économiste » incarne et symbolise une perspective abstraite, détachée du terrain, généralisante, schématique, celle de « l'espace homogène, l'espace polarisé et l'espace-plan »¹⁶³ (Labasse, 1966, p. 26), auquel les géographes répondent par « l'espace concret » (*ibid.*), « différencié » ou « hétérogène » (*ibid.*), révélant « la diversité » et la « variété » des « petites régions naturelles » (Veyret-Verner, 1969, p. 15). L'opposition à l'espace des économistes sert ainsi à appuyer la stratégie distinctive des géographes quant à leur approche de « l'espace ».

J. Labasse offre de cette stratégie une formidable illustration. À propos de « l'esprit terre à terre », il affirme que « l'apport en définitive le plus précieux du géographe au malaxage des territoires » ne se trouve ni dans « ses méthodes de travail », ni dans « ses façons de raisonner », mais « dans ce qu'il y a de vraiment inné dans son attitude » :

[...] ce sens de la contingence qui l'amène à insérer chaque chose dans son contexte et à rompre constamment l'unité artificielle des présentations vastes et séduisantes. Là se trouve sans doute l'explication de l'indifférence lointaine que lui témoignent, assez couramment, les planificateurs et les politiques dont il brise les envolées lyriques. Comme s'il éprouvait quelque malin plaisir à rabaisser les problèmes par son esprit terre à terre ! Pourtant les plus graves confusions ne découlent-elles pas de généralisations abstraites et de l'ignorance du milieu, du refus de pénétrer au sein du paysage humanisé ? Nombre de concepts communément reçus dans les bureaux ministériels ou les offices de planification se révèlent dangereux parce que passibles d'interprétations multiples. » (Labasse, 1966, p. 27)

La délimitation de « l'apport » du géographe à l'action aménagiste s'appuie ici sur une qualification extrêmement forte du fait de sa justification dans un registre ontologique. En renvoyant à une part d'« inné » dans « l'attitude » géographique, l'argumentation ne s'embarrasse pas d'une discussion sur ce qu'on pourrait qualifier d'*habitus* géographique — c'est-à-dire ce qui relèverait d'un processus d'incorporation de règles et de contraintes et d'une acculturation à un ensemble de normes, de valeurs, de savoir-faire spécifiques à un champ du savoir. Alors même que cette dimension-ci est bien évoquée (les « méthodes de travail » et « façons de raisonner »), c'est, en dernière instance, un principe d'une autre nature qui vient dégager l'apport distinctif du géographe. S'il y a, on peut le supposer, une part d'exagération rhétorique dans cette qualification du géographe, elle n'en construit pas moins une forme d'incommensurabilité qui est mise au service de sa singularisation. De manière générale, le registre de « l'attitude » ou du « sens » — schème très

¹⁶³ Une référence aux propositions d'économistes comme Jacques Boudeville ou François Perroux.

récurrent dans les discours des géographes — permet de renvoyer à quelque chose d'assez exogène à la pratique scientifique en tant que telle. Des concepts et des méthodes peuvent s'enseigner et se transmettre plus aisément qu'une « attitude » ou un « sens », qui suppose une appréhension et un lien particulier au monde environnant. Son innéité la rend difficilement appropriable au premier venu, à moins d'envisager une longue et patiente acculturation par l'expérience — dans tous les cas, cela met de côté toute acquisition immédiate ou rapide et contribue donc à la différenciation des géographes. Au total, les géographes en ressortent auréolés d'une forme d'ipséité quasi inaccessible, les rendant uniques par rapport à d'autres spécialistes ou acteurs et actrices ayant affaire à l'action aménagiste.

L'« attitude » dont il est question constitue *grosso modo* un réinvestissement de l'épistémologie réaliste classique. Au-delà de la « synthèse » que nous avons évoquée plus haut, cette dernière est aussi fondée sur l'appropriation immédiate du « réel » — avec l'idée d'un géographe se trouvant « au sein du paysage humanisé » —, sur un sens du « concret » — « l'esprit terre à terre » —, sur une forme de différentialisme spatial (qui renvoie à l'hétérogénéité défendue plus haut) et sur une représentation idiosyncrasique de l'espace — il faut voir chaque portion d'espace dans « son contexte », sa « contingence », son « milieu ». Autant d'éléments qui s'opposent aux « généralisations abstraites », aux « présentations vastes et séduisantes ».

Cette identité épistémologique se traduit directement dans l'ordre praxéologique par un rapport ambivalent à la scène aménagiste telle qu'elle est constituée dans le contexte historique de l'énonciation, c'est-à-dire dominée par des « planificateurs » et des « politiques » que l'on se représente comme adeptes d'une vision par trop généralisante et détachée du « réel » concret. En tirant le fil argumentatif, la logique à l'œuvre peut recouper une rhétorique antagoniste fondée sur une *double distance* : « bureaux ministériels » et « offices de planification », dans l'organisation hiérarchique de l'action publique, se trouvent à *distance* du « milieu » concret puisqu'ils prennent les décisions le concernant depuis le « sommet » (la période, on le rappelle, est à l'État planificateur, aménagiste et urbaniste) ; mais ils sont aussi à *distance* d'un point de vue de la présence immédiate à cette réalité locale — la décision est celle d'un État centralisé, sis à Paris (même s'il déploie aussi son action dans une administration déconcentrée), aux mains d'acteurs et d'actrices exogènes au « paysage humanisé » et au « milieu » dont ils et elles prennent la charge. À l'inverse, le géographe se trouverait donc en capacité de connaître la réalité, par une forme d'attachement rationnel mais aussi sensible à la portion d'espace dans laquelle il déploie son activité savante. Ce faisant, il se rend capable d'opposer aux « envolées lyriques » des planificateurs un principe de réalité.

Cette opposition entre une géographie de « plain-pied » (Orain, 2003) et une élite technocratique distante — de « fonctionnaires parisiens » (Labasse, 1960, p. 376), par exemple — J. Labasse la décline régulièrement dans ses articles, mais il n'est pas le seul. La charge est par exemple assez vive chez Ph. Pinchemel, dans un article qu'il consacre à « l'équilibrage des pouvoirs entre Paris et les régions » en 1970. Le sujet touche plus à la question régionale qu'à la question urbaine, mais il permet d'apprécier toute la représentation que peuvent se faire certains géographes du pouvoir central et de sa politique aménagiste. Il y déplore le fait que l'ensemble des politiques régionales « naissent à Paris », sur la base de « solutions types », de « modèles », de « schémas directeurs standard » qui représentent un « danger » car ils sont « étrangers [...] à la réalité régionale » (Pinchemel, 1970, p. 21-22). Cet ensemble d'« abstractions » est produit par les « technocrates qui nous gouvernent » :

[...] ces énarques et [...] ces polytechniciens qui ont perdu toute idée de la réalité française à force de vivre dans le ghetto parisien et ses prolongements estivaux ou hivernaux, à force de tout juger et

de tout régenter depuis Paris, à ne fréquenter la province qu'à l'occasion de missions ou de rapides séjours — avant de revenir bien vite dans la capitale. (*ibid.*)

La dénonciation de l'abstraction opère ainsi à la fois comme critique épistémologique (liée à une défense de l'empirisme et du réalisme) et comme critique politique (déconnexion des élites par rapport à une forme de « vraie » réalité qui leur serait inconnue, ou connue seulement au travers des expériences inauthentiques que sont les « séjours », la villégiature ou le tourisme). Si ces considérations valent pour la question régionale, à en croire J. Labasse elles s'appliquent d'autant plus à la « prospective urbaine » ou à la « géographie volontaire des villes » car « nulle part la méconnaissance du fait géographique fondamental, à savoir que l'espace est différencié, ne joue d'aussi mauvais tours aux économistes et aux planificateurs qu'en matière urbaine. [...] (p. 387).

Dans cette partie, nous avons exploré un certain nombre d'élaborations argumentatives qui dénotent nettement la vivacité des référentiels, des normes et des valeurs d'une épistémologie classique dans l'appréhension, par les géographes, de l'action publique aménagiste et urbaine. Cela n'a bien sûr rien d'étonnant : bien qu'elle ait connu des inflexions et des mises à jour, cette épistémologie reste, pour des géographes « avancé.es » d'une grande décennie 1960, le cadre dominant dans lequel ils et elles ont été socialisé.es et ont appris les « gestes du métier » (Mendibil, 2006). C'est donc avec l'ensemble de ces dispositions incorporées qu'ils et elles abordent les transformations du monde et les réponses politiques qu'elles engendrent.

Le cœur de notre démonstration vise justement à souligner que ces dispositions *savantes* ont certes orienté leur manière de traiter scientifiquement la question urbaine, mais qu'elles ont aussi contribué à déterminer un positionnement politique à l'égard de l'urbanisation et de l'action publique urbaine. Dans la plupart des textes que nous avons analysés, c'est d'ailleurs avant tout ce positionnement qui se donne à voir, plus ou moins (mais parfois très) explicitement. Leurs auteurs et autrices ne s'y expriment pas seulement en tant que savant.es devant leur objet mais encore comme expert.es devant un problème public auquel il faut apporter des « solutions » dont ils et elles pensent pouvoir formuler à partir des conceptions et des méthodes de leur discipline.

Il faut dire tout de suite que nous n'avons pu aborder ici que des « traces » du « paradigme » classique et que l'exploration aurait pu se prolonger dans de nombreux autres textes. Du reste, le tableau est incomplet car nous n'avons sélectionné, au sein du vivier « classique », que certains schèmes dont l'importance nous paraissait plus grande. Ils suffisent cependant à voir toute l'ambivalence de l'investissement du paradigme classique dans le jugement de la politique aménagiste. Pour partie, ces géographes se trouvent au diapason d'un certain nombre de principes qui guident — au moins officiellement — les acteurs.trices de la « géographie volontaire » des villes (et du « territoire » dans son ensemble, d'ailleurs). Le souci de « l'équilibre » l'illustre bien, partagé dans son principe tant par les géographes que par une nébuleuse réformatrice et planificatrice et — ce n'est pas peu de choses — par l'État en action. Mais les dispositions épistémologiques des géographes fournissent aussi très souvent les armes d'une critique de la planification et de la régulation urbaine, qui s'exprime à la fois sur le mode de la distanciation à l'égard des « planificateurs » mais aussi, plus subtilement, sur le mode d'une stratégie professionnelle visant à montrer ce dont la géographie pourrait être capable si une place plus importante lui était accordée à la table des décisions.

Ce que les géographes ont à proposer, c'est, à notre sens, quelque chose qui ressemble à un référentiel d'action publique (Jobert, 1992), qui est le leur et qui découle de leurs dispositions épistémologiques et de leur *ethos*. À la suite du politiste Bruno Jobert, on désigne par-là un « système

de représentation » qui doit guider la « conduite » de l'action. Plus précisément, le « référentiel » (qui est proche de la notion kuhnienne de « paradigme ») se compose de trois dimensions¹⁶⁴, que l'on peut selon nous identifier dans le discours des géographes de cette période. La dimension « cognitive »¹⁶⁵ consiste chez elles et eux en l'identification de la croissance urbaine comme facteur de trouble et de transformation profonde (de nature anthropologique) qui doit faire l'objet d'une politique de régulation, dans son ensemble comme dans toute la série de problèmes sectoriels qu'elle pose (besoin de logements, réaménagement des centres-villes, rapports villes-campagnes, etc.). La dimension « normative » est très nette, ces problèmes devant être traités suivant des valeurs humanistes, sensibles aux « besoins de l'homme », et parfois au prisme d'un certain « girondisme » (pour reprendre les mots de Marie-Claire Robic, 1989). Enfin la dimension « instrumentale » rassemble des « principes d'action » qui sont ici tout imprégnés du paradigme scientifique classique de la géographie — aborder le problème avec bon sens, concrétude, réalisme (au sens épistémologique), et non pas selon des catégories abstraites ou des modèles génériques et technocratiques.

En avançant ce « référentiel », les géographes opèrent une mise à distance des « planificateurs » ou plutôt d'un certain type de planificateurs, sans rompre pour autant avec la planification comme principe général. Ces objectifs, ils ne sont pas les seuls à les partager (nombre d'urbanistes ou de réformateurs.trices se revendiquent d'un humanisme), mais la manière qu'ils et elles ont de le porter et de le défendre leur est sans doute assez spécifique, puisque les principes qui en découlent relèvent *tout en même temps* des caractéristiques épistémologiques de leur discipline.

Pour autant, les transformations en cours et la raison aménagiste qui vise à y répondre ont aussi eu un effet de perturbation sur la discipline. Sur certains points, les géographes ont commencé à s'interroger sur leurs conceptions et leurs pratiques, envisageant les manières de les faire évoluer pour que celles-ci soient mieux en adéquation avec les enjeux du moment. À cet égard, l'analyse proposée ici converge pleinement avec l'hypothèse formulée par Olivier Orain (2003), qui voit dans le contact des géographes avec la « scène aménagiste » un facteur déterminant de la crise et du profond renouvellement que connaît la discipline au tournant des années 1970¹⁶⁶.

4.2 Une géographie urbaine perturbée par l'action aménagiste

On tâchera donc de mettre en exergue plusieurs des motifs de perturbation qui s'expriment dans une grande décennie 1960. Ce sont autant de « craquements » (Meynier, 1969) qui viennent consteller un état « normal » de la discipline et engager ainsi des pistes de réflexion vers un *aggiornamento* au moins partiel de ses positions.

¹⁶⁴ « [...] une dimension cognitive : les référentiels donnent les éléments d'interprétation causale des problèmes à résoudre ; une dimension normative : ils définissent les valeurs dont il faudrait assurer le respect pour le traitement de ces problèmes ; une dimension instrumentale : les référentiels définissent les principes d'action qui doivent orienter l'action en fonction de ce savoir et de ces valeurs » (Jobert, 1992, p. 220-221).

¹⁶⁵ Soit « les éléments d'interprétation causale des problèmes à résoudre ».

¹⁶⁶ Il s'agit ainsi de concevoir « l'aménagement comme scène capitale de *difficultés* pour la géographie, ce qui permet peut-être d'avancer dans l'idée d'« *anomalie* » paradigmatique pour le cas qui nous occupe : la « crise » des années 1970 pourrait se penser alors comme la réponse de la communauté géographique à une exhortation au transfert de normes subie sur la scène aménagiste durant les années 1960 et appropriée dans la décennie suivante par une génération jusque-là spectatrice [...] » (*ibid.*, p. 189).

4.2.1 Un nécessaire travail de réforme ?

Avant toute chose, à la lecture de la littérature d'une grande décennie 1960, le constat s'impose de l'expression plurielle et générale de la nécessité d'une mise à jour, d'une réforme de la géographie urbaine. Cette expression s'appuie généralement sur deux motifs : le premier tient à une forme d'obsolescence des notions ou des méthodes face aux transformations — effectives ou en cours — de l'urbanisation ; le second renvoie aux nécessités de la scène aménagiste et urbanistique et les constitue en référentiel à l'aune duquel procéder à des changements disciplinaires.

4.2.1.1 Une urbanisation qui impose une réévaluation notionnelle

En premier lieu, c'est toute l'actualité de la croissance urbaine et des changements qu'elle a imposés et impose qui, dans le discours d'un certain nombre de géographes de la décennie 1960, donne lieu à des interrogations sur la congruence de la discipline à cet égard.

En affirmant, dès l'avant-propos du *Traité de géographie urbaine* (1963), que « la géographie urbaine doit être repensée » (voir 3.3.2.3, p. 140), J. Beaujeu-Garnier et G. Chabot entérinaient déjà — dans un ouvrage destiné à un public assez large¹⁶⁷ — la nécessité d'un *aggiornamento* face aux « problèmes urbains ». Cette sentence témoigne de ce que l'introspection disciplinaire face au « problème » urbain n'est pas restée cantonnée au seul volet « professionnel » (faut-il se montrer disponible en « appliquant » les compétences de la discipline ?) mais a touché aussi à sa dimension heuristique. En premier lieu, le « problème » impose une réévaluation des notions, jusqu'à la « notion de ville elle-même [qui] semble dépassée » (*ibid.*, p. 35) ou « à reprendre » (Veyret, Armand et Veyret-Verner, 1967), et à laquelle on peut dès lors préférer, par souci d'adéquation avec les réalités nouvelles, celles d'« agglomération », de « zone urbanisée », ou encore d'« aire métropolitaine » (Beaujeu-Garnier, Chabot, *op. cit.*) ou encore, au fil des évolutions de la recherche et de l'action publique dans les années 1960, celles de « réseau urbain » ou d'« armature urbaine » (Veyret, Armand, Veyret-Verner, *op. cit.*). La nécessité de « changer nos méthodes et non concepts » (Labasse, 1965, p. 34) découle aussi d'une perspective plus volontariste, face à l'obsolescence de « beaucoup des modèles que nous persistons à appliquer aux villes » qui sont des « modèles morts, des survivances » (*ibid.*). Dès lors, « le rythme d'ensemble de l'urbanisation impose une révision fondamentale de nos modes de pensée et d'action [...] [de] nos cadres de projection et de programmation [...] » (*ibid.*, p. 26). L'*aggiornamento* a donc une finalité heuristique — adapter la production des connaissances aux mouvements de la réalité¹⁶⁸ — et une finalité praxéologique : trouver de meilleurs modèles pour agir sur la réalité urbaine.

Au-delà de sa manifestation discursive, cette tendance à l'actualisation se traduit aussi sous des formes plus concrètes. La publication de sommes synthétiques qui peuvent faire office de manuels (le *Traité*, ou le *Précis de géographie urbaine* de P. George) en est un exemple important en ce qu'elle constitue une forme de cristallisation, à un moment donné, des connaissances et des

¹⁶⁷ Il semble que cet impératif a été perçu comme une proposition importante de l'ouvrage, à en croire certaines de ses recensions. Celle qui a été publiée par Étienne Juillard dans les *Annales de géographie*, par exemple, débute justement par la citation *in extenso* de cette sentence sur la géographie urbaine.

¹⁶⁸ Adapter notions et concepts pour mieux penser la réalité n'est pas nécessairement l'expression profonde d'un réalisme, mais l'on peut penser qu'il y a peut-être quelque chose de cela pour des géographes de cette génération : le souci de « coller » le plus possible à la réalité observée. Il y a en tous les cas quelque chose de très déductif : c'est l'anomalie du réel observé qui impose la réévaluation d'une notion qui ne « colle » plus avec ce dernier.

méthodes nouvellement acquises, qui peut servir de référence et de guide de travail — notamment, dans une perspective de construction et de diffusion de la géographie urbaine, à destination des étudiant.es. D'autres initiatives peuvent être notées, comme la proposition faite par Georges Chabot au XX^e Congrès géographique international (Londres) en 1964 de constituer un « vocabulaire de géographie urbaine » plurilingue. Il en donne les raisons : « Bien des termes restent vagues à l'intérieur d'un même pays, ou donnent lieu à des impossibilités de traduction, d'une langue à l'autre. » (Chabot, 1966, p. 203). Le projet témoigne d'un désir de solidification du champ de la géographie urbaine, cette fois largement collectif¹⁶⁹, par la clarification et la stabilisation de notions pouvant ainsi faire office de langage commun ; par la traduction et donc l'interopérabilité des différents champs nationaux de la géographie urbaine. On notera, à partir des quelques exemples de termes examinés lors de la séance de la commission de géographie urbaine du CNFG en 1967, que ce vocabulaire en gestation (il paraît en 1970) est largement ouvert à des notions qui traduisent une prise en compte de questions et d'enjeux récents de l'urbanisation : « métropole », « suburbanisation », « exurbanisation », « rénovation urbaine », « grand ensemble », par exemple.

4.2.1.2 L'ouverture à une recherche finalisée ?

Plus fondamentalement, le contexte de demande aménagiste conduit une partie des géographes à proposer des modifications substantielles non pas seulement des concepts, notions ou méthodes utilisées, mais aussi des pratiques de recherches en tant que telles. C'est toute la question de la « géographie appliquée », qui constitue un débat majeur de la fin des années 1950 et des années 1960. Les positions en faveur d'une certaine « finalisation » des recherches vers les besoins gnoseologiques (formulés ou anticipés) de l'action publique urbaine commencent à s'exprimer et sont tenues principalement par une génération de géographes plus jeunes (né.es *grosso modo* dans les années 1920), qui se trouvent généralement, dans les années 1960, au « pic » de leur carrière. On n'en verra ici que quelques expressions.

L'une des premières propositions marquantes est celle qui est faite par M. Phlipponneau et qui ouvre la porte à une finalisation des recherches urbaines, dans *Géographie et action*, à propos de la géographie urbaine. Partant d'un texte de 1952 de Ph. Pinchemel, *La collaboration des géographes avec les urbanistes* (issu d'une conférence donnée auprès des « Inspecteurs de l'Urbanisme et de l'Habitation » du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, en 1952¹⁷⁰), et évoquant point par point les difficultés que présente cette « collaboration » (ainsi que son échec relatif, au moment de la publication), il assure que c'est « en orientant leurs recherches [...] sur des points présentant un intérêt pratique évident et immédiat » que les géographes pourront la favoriser (Phlipponneau, 1960, p. 181-182). Cette orientation des recherches relève à la fois d'une stratégie professionnelle de « placement » au sein du champ urbanistique — montrer « l'utilité pratique de

¹⁶⁹ La séance de la commission de géographie urbaine (présidée par G. Chabot) qui se tient aux Journées géographiques de Nanterre en 1967 a par exemple été « consacrée, en grande partie, à l'examen de la deuxième partie du vocabulaire de géographie urbaine » (Chabot, 1967, p. 226). La réalisation du *Vocabulaire* se fait ainsi sous le patronage de la commission.

¹⁷⁰ Cette conférence fait partie d'un cycle de formation du ministère, qui a visiblement consisté en des présentations successives des apports que pouvaient fournir diverses disciplines concernant l'urbanisme (au moins la sociologie et la démographie). Sur la question de la « collaboration des géographes avec les urbanistes », Ph. Pinchemel fut en réalité chargé des « aspects pratiques ». Une autre conférence, assurée par Georges Chabot, traite des « aspects théoriques » de cette collaboration, là aussi en 1952.

[...] l'intervention » des géographes, permettre à des « étudiants [...] de faire carrière dans l'urbanisme¹⁷¹ » (*ibid.*) — mais comporte aussi une dimension heuristique puisque ces recherches finalisées doivent permettre une « [mise] au point » des « méthodes de recherches » (*ibid.*) de la géographie. Ce dernier point suggère l'acceptation d'une forme d'hétéronomie assez avancée, du moins pour l'époque : la finalité « pratique » n'oriente pas seulement le choix de l'objet, mais les normes qui encadrent la manière de l'étudier. L'ensemble a enfin un caractère proactif prononcé, puisqu'il s'agit d'anticiper les besoins d'« utilisateurs éventuels » (*ibid.*) et non pas seulement de répondre à une demande déjà formulée. Défendue par d'autres, la finalisation des recherches vers « des sujets actuels dans le domaine des aménagements urbains » (Pinchemel, 1962, p. 66) fait par exemple partie des multiples « suggestions » formulées par Ph. Pinchemel pour accroître les rapports entre « la géographie et l'aménagement urbain », lors du tout premier « colloque de géographie appliquée » qui se tient à Strasbourg en 1961.

Défendre une telle dans une période qui est toujours marquée, surtout chez des géographes de générations précédentes, par la réticence à « l'application », n'est pas une opération tout à fait anodine. Elle vient accroître (car le motif de l'application n'est pas neuf) une brèche dans le modèle assez dominant d'une géographie « contemplative » désireuse de se tenir à l'écart d'une opérationnalité suscitant la méfiance.

La perspective d'une mise à jour disciplinaire au prisme des attendus de l'action publique urbaine est enfin particulièrement prégnante dans un texte — important, pour ce qui nous concerne — de Jean-Bernard Racine de 1968. Il y synthétise les résultats d'une enquête qu'il a menée autour de l'articulation entre « géographie urbaine et aménagement urbain » afin de défendre l'implication des géographes dans les questions urbaines. La plupart des jugements formulés par J.-B. Racine reposent sur le critère d'évaluation du lien à l'action.

Ainsi regrette-t-il par exemple que les thèses d'État en géographie urbaine aient « tendance à éviter les problèmes les plus concrets », considérant qu'il est « d'autant plus grave » que dans la plupart des cas, les sujets traités ne correspondent pas aux « thèmes majeurs de l'action » (*ibid.*, p. 256). D'où un appel à réformer la thèse d'État, ce « frein au développement de la participation des géographes à l'action » (*ibid.*, p. 270), au motif que « les responsables de l'action tirent difficilement matière à légitimer des politiques d'intervention précises » — ce qu'« ils [lui] ont dit et redit en tout cas. » (*ibid.*, p. 256). À l'inverse, il perçoit avec enthousiasme dans les thèses de 3^e cycle et d'université récentes un « raz de marée » des thématiques urbaines, dont les « sujets [...] montr[ent] » que « les thèmes majeurs de l'action sont de plus en plus recherchés » (*ibid.*, p. 257).

Le regard qu'il porte sur la thèse d'État illustre une logique argumentative générale qui vise à installer le critère praxéologique comme nouvelle norme : l'organisation de la discipline, tout comme ses pratiques, sont jugées à l'aune de la capacité, ou non, de participer à l'action urbaine. La discipline est donc moins jugée au prisme d'un questionnement autonome (c'est-à-dire relatif aux problèmes qui lui sont endogènes) qu'au prisme d'une hétéronomie. On le verra plus loin, cette primauté ne touche pas seulement à la question des pratiques ou de l'organisation du champ disciplinaire, mais à son épistémologie (voir 4.2.3). Ce critère hétéronome est d'autant plus patent

¹⁷¹ Nous y reviendrons dans la troisième partie de la thèse. Au vu du paysage universitaire de l'époque (et de la grande rareté des formations que l'on pourrait qualifier de « professionnalisantes »), cette proposition est assez précoce et novatrice.

dans le texte que les lacunes de la géographie sont mises en parallèle avec sa relative relégation dans le champ hiérarchisé de l'action urbaine. Au sein de ce dernier, « tout le monde veut bien que les géographes fassent des cartes et des petits rapports » (p. 274), mais le pouvoir d'expertise échoit à d'autres spécialistes : « dès qu'il s'agit de répondre à des questions précises [...] les études sont faites par les ingénieurs, les statisticiens et les bureaux privés, dominés par les mathématiciens appliqués, même si les géographes n'en sont pas toujours absents » (p. 270). De manière générale, ce renouvellement épistémologique trouve aussi sa justification dans l'analyse de la position dominée des géographes dans le champ de l'action urbaine. Au total, il s'agit de rendre mieux applicables les travaux des géographes, d'adapter le champ disciplinaire aux critères de légitimité issus du champ de l'action urbaine, le tout afin de modifier les positions hiérarchiques qui structurent ce dernier, pour délier les géographes de leur position dominée.

De manière générale, le texte reste assez avare en termes de justification du projet disciplinaire qui est esquissé. Pourquoi faudrait-il donc que les géographes s'impliquent dans l'action urbaine ? Ici, tout se passe comme si la nécessité, la pertinence et la justification de la participation des géographes étaient naturalisées, conçues comme une évidence face à une « “révolution” [...] en cours » (*ibid.*, p. 258) : J.-B. Racine anticipe ainsi que la discipline se verra « bientôt oblig[ée], par la demande », de « former les étudiants aux méthodes de recherche les plus modernes et de suggérer des recherches devant déboucher sur l'application » (*ibid.*) La nécessité d'une adaptation, professionnelle et heuristique, aux besoins de l'action publique urbaine acquiert ainsi d'autant plus de force qu'elle est présentée comme une forme de mouvement de fond assez inexorable.

4.2.2 Monographie ou étude systématique ? Un début de remise en cause du classicisme

Si la nécessité d'une actualisation de la discipline s'exprime au travers de discours dont la portée est assez générale, elle s'arrime parfois aussi à des éléments beaucoup plus précis considérés comme des pierres angulaires d'une géographie de facture classique. L'un des « craquements » importants tient à ce titre dans la remise en cause croissante de la perspective monographique en géographie urbaine et à la promotion de l'étude « systématique ». La plupart du temps, l'enjeu de la « systématisation » ne débouche pas tant sur l'adoption d'une épistémologie modélisatrice et quantitative, mais plutôt sur une logique comparatiste, appuyée néanmoins par quelques éléments de quantification et de classification.

4.2.2.1 Vers une géographie urbaine plus « systématique »

Le terme « systématique » et ses dérivés commencent à circuler au moins depuis la fin des années 1950. Dès 1957, dans son bilan d'étape des développements de la géographie urbaine, et particulièrement à propos des travaux des années 1950, Georges Chabot note que l'« on a cherché à systématiser une géographie urbaine, à fixer son champ d'action et ses méthodes, ce qui n'avait jamais été fait, en France tout du moins » (Chabot, 1957, p. 144). Le propos vise notamment la réalisation de plusieurs thèses d'État qui rompent avec l'approche monographique pour s'intéresser aux réseaux urbains.

On trouve un exemple saillant de rupture monographique dans la publication conjointe de Philippe Pinchemel et de l'économiste Françoise Carrière, *Le fait urbain en France*, en 1963. L'ouvrage s'inscrit dans le prolongement du *Niveaux optima des villes* (1959), à propos duquel ils considèrent

que, pour « la première fois en France, un ensemble de villes n'était plus étudié sous la forme classique de monographies, mais analysé comparativement » (*ibid.*). Il s'agit, dans *Le fait urbain* de prolonger cette approche, en l'appliquant à l'ensemble des villes françaises de plus de 20 000 habitant.e.s. À la fin de l'ouvrage, les deux auteur.e.s caractérisent plus précisément les contours et surtout les écueils propres à la « monographie » : celle-ci représente un « premier [...] courant méthodologique » qui se traduit par « l'application au fait urbain de l'esprit et des méthodes de la géographie régionale », c'est-à-dire l'« étude exhaustive » de « tous les domaines qui touchent à la ville » (Carrière *et al.*, 1963, p. 305-306). Le principal problème du « courant monographique » tient à ce qu'il « débouche difficilement sur une systématisation », ce qui oblige à en rester à des « observations générales » (*ibid.*). *A contrario*, le second courant relève de l'« étude systématique ou comparative » et consiste en « l'analyse simultanée d'un grand nombre de villes ». Si les « deux tendances » sont « inséparables » et « s'enrichissent mutuellement », elles relèvent chez les deux auteur.es d'une dualisation de l'objet urbain. L'approche monographique consiste en l'étude de l'objet « ville », et renvoie alors plutôt à « l'urbanisme entendu dans son sens le plus large¹⁷² » (notamment les « types d'aménagement de l'espace urbain », « les principes de l'organisation urbaine », « le plan de la ville, le tracé de ses rues ») ; l'approche systématique s'intéresse plutôt à l'objet « réseau urbain » et renvoie alors au « phénomène [...] de l'urbanisation » dont elle cherche à mettre en évidence les « mécanismes », avec ceci de distinctif qu'elle a commencé à s'appuyer sur des « théories » (« théorie de la localisation », « théorie de la base économique », etc.). Si les deux perspectives peuvent procéder par taxonomie, la perspective « systématique » paraît quant à elle propice à l'élaboration de schèmes plus généralisants, qu'il s'agisse de « mécanismes » voire de « théories ». Enfin, et surtout :

[Le] second mouvement [la perspective systématique] a été souvent minoritaire, parce que les préoccupations étaient davantage centrées sur la connaissance d'une ville que sur l'analyse d'un problème particulier. (*ibid.*, p. 306)

De quelles préoccupations s'agit-il ? De celle des savant.es ayant travaillé sur la ville ? De celles des édiles, aménageurs ou urbanistes ? La chose est incertaine mais cette différenciation entre deux modalités de recherche est intéressante par ce qu'elle révèle du mode d'appréhension de la question : d'un côté (la monographie) se dessine un régime épistémologique descriptif et idiographique (étudier de manière « exhaustive » les caractéristiques d'une ville donnée¹⁷³) qui vise essentiellement à la « connaissance » ; de l'autre (l'étude systématique) un régime plus explicatif (comprendre les « mécanismes ») qui ne consiste pas tant à faire le tour complet de ce qu'il faut savoir de telle ou telle ville, mais bien plutôt à entrer dans la question urbaine par le biais de « problèmes » — problèmes dont on peut supposer qu'ils concernent potentiellement différentes villes.

À la lecture de ces affirmations, et au vu du projet porté par les auteur.es (qui ont fait un choix pour l'ouvrage, celui de l'étude « systématique »), nous faisons l'hypothèse qu'il et elle (et la plupart des géographes ?) ont une pleine conscience des transformations qui se sont opérées dans

¹⁷² Il nous semble que les choses ne sont pas ici très explicites.

¹⁷³ On reconnaît très bien ici le modèle de la « monographie urbaine » telle qu'elle a été pratiquée massivement par les géographes « classiques », d'autant mieux après que Raoul Blanchard a parachevé dans les années 1930 une sorte de « plan canonique » pour l'étude d'une ville : « emplacement (site/situation), évolution, fonctions, démographie, quartiers » (Robic, 2003). On retrouve alors ce plan à tiroirs dans de (très) nombreuses études de villes — il s'agit, chaque fois, de l'étude d'une ville en particulier.

le domaine de la planification urbaine et de ce qu'il faut faire pour les accompagner. Le régime monographique était tout à fait au diapason d'un urbanisme tel qu'il se déployait dans l'entre-deux-guerres, notamment après la loi Cornudet de 1919 et la mise en place des plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes (PAEE). Ces derniers comprenaient à ce titre une partie « étude » relevant peu ou prou d'une monographie urbaine — « présentation d'un site, de sa géographie, de son histoire et de son peuplement » (Claude, 2006, p. 81-82) — qui visait « une connaissance ordonnée et la plus exhaustive possible d'une situation locale, de manière à fonder en raison la prévision urbaine » (*ibid.*, p. 83). Les monographies de géographes pouvaient ainsi faire partie d'un corpus savant utile aux « hommes de l'art » (architectes surtout, mais aussi géomètres) chargés de l'urbanisme. La croissance urbaine d'après-guerre impose une rationalité qui n'est plus uniquement de l'ordre de la composition urbaine, de même que le référentiel planificateur qui parcourt l'État en action nécessite d'autres formes de savoir. De la mise en ordre d'une « ville » par l'urbanisme de l'homme de l'art, on passe à la résolution du « problème urbain » par les planificateurs. D'un ensemble de problèmes localisés (l'urbanisme de telle ou telle ville) on passe à un problème national, dont la prise en charge est plus centralisée et étatisée que jamais. Un savoir « systématique » s'avère alors nécessaire. Il nous semble que le texte est ici imprégné de la conscience de cette transition entre deux régimes de politique urbaine et surtout par la conscience que la réponse à apporter tient dans une transition de régime heuristique — ne plus se contenter de la monographie, mais en passer aussi à l'étude systématique.

Fournir des connaissances adaptées au régime en vigueur : c'est ainsi que l'on peut comprendre les exhortations à plus de « systématisme » dans les discours de certain.es géographes de la même période. Ces appels généraux au « systématique » viennent aussi s'arrimer à des sujets spécifiques relatifs à la question urbaine. Jacqueline Beaujeu-Garnier propose par exemple une « méthode d'étude pour le centre des villes » dont les objectifs sont à cet égard très explicites : « jusqu'à maintenant, les géographes français n'ont pas spécialement porté leur effort sur une étude systématique des centres urbains. Ils se sont contentés de descriptions plus ou moins générales. » (Beaujeu-Garnier, 1965, p. 695). Il s'agit alors d'aller vers plus de systématisme, incitation qui n'est pas désintéressée mais vise en réalité à permettre aux géographes de « donner des avis pertinents », notamment auprès de « l'urbaniste » ou de « l'économiste » (*ibid.*), et d'« appuyer une politique [...] sur une connaissance précise de la matière à transformer et à adapter » (*ibid.*, p. 707). Si l'objectif praxéologique est majeur, on notera toutefois que, dans le cas des géographes, la réflexion sur le « systématique » ne peut pas être déliée de la réception que la discipline commence à faire des travaux d'une « géographie quantitative » anglo-américaine et scandinave, qui vient largement perturber les dispositions héritées du paradigme classique. Ainsi, le texte de J. Beaujeu-Garnier, comme celui de Ph. Pinchemel et F. Carrière, se font aussi l'écho des recherches des « spécialistes des études urbaines aux États-Unis », jugées par la première comme « beaucoup plus précises » et aux « résultats [...] très complets et fort valables » (*ibid.*, p. 696), « précis et sûrs » (*ibid.*, p. 700).

Reste que l'association entre « systématisme » et utilité pour l'action publique est récurrente. Lors de la réunion de la commission de géographie urbaine du CNFG aux Journées géographiques de Rouen en 1969, Bernard Kayser propose un programme de recherche sur les petites villes, dont le titre exprime nettement les perspectives : « Problèmes d'étude de l'urbanisation. Pour une analyse systématique des petites villes ». À leur égard, si « des monographies souvent excellentes » ont été produites, il n'existe pas de travail à visée générale permettant d'apprécier « la place et le rôle » de

ces villes « dans l'organisation de l'espace et ses dynamismes » (Chabot, 1969, p. 28)¹⁷⁴. Logiquement, il appelle à un dépassement de la monographie et promeut une « étude [qui] ne doit pas être de type descriptif ». Celle-ci « n'aura de vraie valeur que si elle s'insère comme instrument dans la politique nationale d'urbanisation et d'aménagement du territoire » (*ibid.*). On ne saurait faire plus clair : c'est bien cet objectif d'appui à une politique qui justifie le passage au « systématisme ». Notons que, dans la mesure où elle « ne peut être faite par un chercheur isolé », l'étude doit procéder d'un « effort collectif et systématique », d'un « programme collectif de recherches » — d'où la formulation de cette proposition dans le cadre d'un moment collectif.

4.2.2.2 *Des oppositions ambivalentes*

Toutefois, la proposition systématique ne séduit évidemment pas tout le monde, notamment parce qu'elle implique généralement des opérations de quantification. Au vu des positions qu'ils tiennent à cet égard, on ne s'étonnera pas que J. Labasse et P. George y opposent de fortes réticences. On n'entrera pas dans les détails de leur rejet du « quantitatif » — nous en avons déjà évoqué quelques aspects (voir 4.1.1, p. 157) et le sujet a par ailleurs été analysé de manière circonstanciée par Olivier Orain (2003, p. 181 *et seq.*). On rappellera seulement qu'ils lui font le reproche de constituer un « déni du réel » (*ibid.*, p. 185) : quand J. Labasse raille la prétention chez celles et ceux qui font « usage de l'épithète “systématique” », « adeptes de la géographie quantitative », à vouloir « atteindre la “vérité” (?) » (Labasse, 1969, p. 188) — le point d'interrogation ajoutant au scepticisme — P. George dénonce quant à lui « l'illusion quantitative » et « l'illusion de la découverte », ainsi que « les dangers d'une telle systématisation » (George, 1972a, p. 121). Ainsi, si « la prétention à la systématique est contraire à l'esprit même de la géographie » (Labasse, 1969, p. 190), c'est que le prisme réaliste reste chez eux très prégnant. Du reste, on sait que les deux géographes, comme les autres, ont parfaitement conscience de ce que le « systématique » et le « quantitatif » ont une place de choix dans le cadre de la planification aménagiste — c'est même là un des points cardinaux de la critique qu'ils lui adressent. Sur ce point, leur posture d'imperméabilité et de résistance apparaît très tranchée par rapport à la bonne volonté qu'expriment d'autres géographes qui acceptent de « systématiser » pour mieux être écoutés, comme on l'a vu ci-dessus. Faut-il y voir la traduction de leurs positions assez exceptionnelles dans le champ aménagiste et urbanistique — ce sont sans doute, dans la période, les deux géographes les plus sollicités comme experts auprès de diverses institutions relatives à l'aménagement et l'urbanisme, qui y jouissent d'un capital symbolique parmi les plus élevés parmi les représentants de leur discipline — ? Ainsi dotés, il leur est sans doute beaucoup plus facile d'afficher un positionnement fort, à rebours des normes d'un champ auprès duquel ils n'ont pas besoin de se légitimer — la chose est déjà faite.

Reste que la position d'un P. George est un peu plus ambivalente. On se rappelle que celui-ci avait proposé, en 1968, un programme de recherche « pour une étude systématique des petites villes » (George, 1968) (voir 4.1.2.2, p. 173), dans les pas de laquelle la proposition de B. Kayser s'inscrit explicitement. Or P. George considérait aussi que s'il existait déjà « d'excellentes monographies de petites villes », il était nécessaire, pour parvenir à une géographie plus générale, de « mettre au point une méthode d'étude qui soit applicable aux cas les plus différents » (*ibid.*), afin de parvenir à une sorte de taxonomie des petites villes (regroupées en « familles » à partir de leurs

¹⁷⁴ La séance de la commission a été transcrite par Georges Chabot.

« différences » et « similitudes ») et en utilisant « les méthodes les plus modernes de calcul » (*ibid.*, p. 747). La chose était là aussi soumise à la collectivité géographique (lors du congrès de l'Union Géographique Internationale de New-Delhi, en 1968), « l'entreprise » étant sans doute difficile à mener à partir de « travaux individuels » (*ibid.*). L'ambivalence s'atténue un peu si l'on considère que l'usage du « systématique » chez P. George semble renvoyer à la fois à une forme de dépassement de la seule monographie¹⁷⁵ — « systématique » est alors proche de « méthodique », « récurrent », « ordonné », voire « collectif » — mais désigne aussi tout ce qui relève d'une certaine modélisation à base quantitative. S'il peut accepter voire encourager la première acception, il est en revanche plus que rétif à l'égard de la seconde.

4.2.2.3 L'hétéronomie aménagiste comme facteur d'évolution ?

Pour autant, les oppositions ne semblent pas l'avoir emporté face à un mouvement de fond qui pousse les géographes à se convertir, de manière plus ou moins avancée, au « systématique ». Plus encore, certaines analyses rétrospectives en font un déterminant majeur de l'histoire de la géographie urbaine contemporaine, profondément lié aux impératifs de l'action aménagiste. C'est particulièrement le cas de J. Beaujeu-Garnier qui cherche à identifier, dans un texte-bilan sur « les géographes au service de l'action » (1975)¹⁷⁶, les raisons qui ont pu freiner leur « insertion » (Beaujeu-Garnier, 1975, p. 292). Parmi elles, la tradition monographique — « attention minutieuse à l'unicité du fait », « description plus subjective et intuitive que chiffrée et logique » —, que les géographes « ont trop longtemps maintenue », aurait provoqué leur « refoul[ement] » hors du champ de l'action « sous prétexte d'incapacité à formuler des règles, tout au moins à systématiser la présentation des résultats de leurs recherches »¹⁷⁷ (*ibid.*). Par contraste, cette lecture vient par ailleurs renforcer l'idée que la « conversion » disciplinaire vers le « systématique » promue par certains praticien.nes, plutôt dans la fin des années 1960 et le début des années 1970, procéderait bien d'une conscience stratégique à l'égard des demandes (explicites et implicites) du champ aménagiste.

Le bilan que fait Étienne Dalmasso de la géographie urbaine à la fin des années 1970 propose une analyse assez proche de celle de J. Beaujeu-Garnier, même si elle est plus nuancée sur la question de la monographie. Il explicite très nettement le rapport entre demande aménagiste et transformation disciplinaire : s'il ne faut « pas conclure à la dépendance totale de la recherche urbaine à l'égard de l'administration », il n'en reste pas moins que « [sa] demande [...] et ses efforts de financement ont amené les chercheurs à accélérer l'acquisition de méthodes nouvelles, à se poser des questions sur leur discipline [...] » (Pitié et Dalmasso, 1977, p. 438). Et s'il considère, à l'inverse de J. Beaujeu-Garnier, que « les géographes ont répondu à l'attente des “aménageurs” en produisant

¹⁷⁵ On ajoutera au trouble en soulignant qu'en 1968 — la même année que sa proposition d'étude « systématique » — il conclut le 3^e colloque national de démographie (sur le thème « Grandes villes et petites villes » et dont il est à l'initiative) en affirmant qu'« il faut sagement revenir à l'étude monographique et à la confrontation d'études monographiques » (George, 1975, p. 573).

¹⁷⁶ Dans un numéro de la *Revue internationale des sciences sociales* (publiée par l'UNESCO) consacré à « l'utilité de la géographie ».

¹⁷⁷ Ce qui pour quelqu'un qui promeut, comme elle, la voie d'une géographie « applicable », est dommageable. Cela explique sans doute beaucoup ses prises de position de la fin des années 1960 et du début des années 1970, visant une certaine réforme de la discipline, où quantification et dimension systématique pourraient voisiner avec le paradigme classique.

force monographies »¹⁷⁸, ils et elles ont aussi « essay[é] de donner plus de rigueur à leurs travaux par l'adoption des méthodes de la géographie quantitative issue de l'école géographique anglo-saxonne » et par « une réflexion théorique sur la géographie »¹⁷⁹ (*ibid.*).

Au total, les deux bilans accréditent l'hypothèse d'une transformation « systématiste » motivée, au moins pour partie mais de manière assez consciente, par une logique hétéronome d'adaptation ou d'acculturation aux référentiels de l'action publique aménagiste.

4.2.3 Du craquement à la brèche : vers une autre géographie urbaine ?

À mesure que l'on se rapproche des années 1970 ou que l'on y pénètre plus avant, la propension à rejeter les approches « traditionnelles » de la géographie urbaine connaît des expressions plus affirmées. À l'image de l'ensemble de la discipline, les contre-propositions qui sont formulées adoptent des voies « plurielles » (Orain, 2006).

4.2.3.1 Vers une géographie urbaine théorique et quantitative ?

L'une de ces voies vise à adopter une approche quantitative et modélisatrice. Jean-Bernard Racine en est une illustration précoce, avec son texte de 1968¹⁸⁰ qui défend l'implication des géographes dans l'action publique urbaine. Le géographe a ceci de particulier qu'il intervient dans le débat depuis la position d'extériorité qui est la sienne, puisqu'il est, à ce moment-là, en poste en Amérique du Nord (au Canada), où le développement de la *new geography* « théorique et quantitative » est déjà avancée¹⁸¹. Sa jeunesse — il n'a « que » 28 ans — est aussi un trait distinctif par rapport aux géographes qu'il évoque dans le texte et qui appartiennent à une génération antérieure — celle des P. George, J. Labasse, J. Beaujeu-Garnier, etc. — celle des « patron.nes » de cette période. Dès lors, le texte a de fortes allures de recommandation *depuis une position d'intermédialité*, adressée par un francophone inscrit tout à la fois dans le champ français et nord-américain francophone et anglophone — l'article paraît d'ailleurs dans une revue canadienne (mais francophone, et qui semble être lue par les géographes français).

La question de la quantification est centrale dans ce plaidoyer, notamment quand J.-B. Racine élabore les perspectives du rapport entre géographie urbaine et aménagement urbain. Dans les grandes lignes, il considère que la géographie française se tiendrait à l'écart d'un mouvement général — presque irrésistible — de quantification des « sciences humaines », ce qu'il juge « regrettable » et préjudiciable. Plus particulièrement, ce rejet procéderait selon lui d'une méfiance *ex ante*, beaucoup moins déterminée dès lors par une conviction profonde à l'égard du quantitatif que par des dispositions structurelles : une formation littéraire et une absence de culture statistique.

¹⁷⁸ À l'égard desquelles il se fait toutefois l'écho des mêmes critiques : incapacité à « dégager des lois » ou à « tester les modèles théoriques », « vision subjective du chercheur », « valeur explicative [...] bien faible » (*ibid.*, p. 435).

¹⁷⁹ Il faut noter que le texte est très imprégné de son contexte de rédaction de la fin des années 1970. Le développement de la « géographie théorique et quantitative » est largement plus avancé qu'il ne l'était au début des années 1970 — et des textes, évoqués plus haut, qui commençaient seulement à évoquer la possibilité d'être plus « systématique ».

¹⁸⁰ « Géographie urbaine et aménagement urbain », paru dans les *Cahiers de Géographie du Québec*. Voir 4.2.1.2, p. 65 et seq.

¹⁸¹ Et où elle commence déjà à faire l'objet de critiques de la part de celles et ceux qui seront les tenants d'une *radical geography*, notamment au motif qu'elle formerait une science opérationnelle au service des pouvoirs et des décideurs.ses.

Dès lors, les géographes seraient plus ignorant.es que fondamentalement réfractaires. Par ailleurs, déplorant le « manque de bases conceptuelles nécessaires pour mener convenablement [ses] analyses », le plaidoyer ne vise pas uniquement la « “mutation statistique” » (*ibid.*) de la discipline mais en appelle plus largement à une « géographie quantitative, conceptuelle, théorique » (*ibid.*, p. 271). L’argumentaire de J.-B. Racine a une visée épistémologique très affirmée — il s’agit de garantir la scientificité de la discipline¹⁸² dans une représentation de l’activité scientifique marquée par le référentiel du « progrès » (*ibid.*, p. 272) — et encourage une appropriation raisonnée¹⁸³ des méthodes statistiques et de la modélisation.). Toutefois, le motif praxéologique — c’est-à-dire le rapport à l’action et une dimension plus « pratique » — est aussi un déterminant important de la position qu’il adopte. Il s’approprie ainsi la sentence formulée par Ph. Pinchemel au cours de leur entretien : « “la géographie ne sera applicable que lorsqu’elle sera théorique” »¹⁸⁴ (*ibid.*, p. 273). Scientificité et reconnaissance de l’utilité pratique de la discipline par un champ de l’action sont donc intimement liées : la première forme la condition de possibilité de la seconde. Au total, la proposition d’un J.-B. Racine constitue l’expression précoce d’une perspective qui se développera dans le champ de la géographie urbaine à partir du tournant 1970. En 1968, et en comparaison avec les autres points de vue du corpus, elle présente dans une certaine mesure des allures hétérodoxes et semble pour l’heure relativement exceptionnelle du point de vue de son engagement avancé vers une géographie théorique et quantitative.

4.2.3.2 Une géographie des « jeux d’acteurs »

On l’a dit, la position d’un Jean-Bernard Racine est particulière — extraterritoriale, fruit d’une socialisation à la *quantitative geography* nord-américaine. Il faut se garder pourtant de considérer que les discours d’affirmation de la nécessité théorique ne seraient l’apanage que de ce type de profils. On trouve aussi des voix plus « endogènes » qui adhèrent à cette nécessité, et dont, par ailleurs, les orientations ne sont pas nécessairement « théorico-quantitatives », loin s’en faut parfois. Guy Jalabert¹⁸⁵ en offre un exemple en 1973 dans la recension qu’il propose du colloque « Analyse

¹⁸² « Se cacher derrière la contingence et le manque de régularité, c’est renoncer dans une grande mesure à faire œuvre scientifique, c’est en tout cas se limiter à ne déboucher que sur des cas d’espèce » (*ibid.*, p. 272).

¹⁸³ Il s’agit en effet de « se méfier de l’excès inverse qui consisterait à rejeter en bloc l’approche traditionnelle » (*ibid.*). Il s’en tient ainsi à une sorte de position dialogique — s’agit-il de ne pas trop braquer les héritiers et héritières du classicisme ? — : « “Géographie quantitative et géographie qualitative : la nécessité d’un dialogue” tel pourrait être le thème de notre réflexion future » (*ibid.*, p. 272) — soit exactement le titre d’un ouvrage qu’il fait paraître avec Hugh M. French en 1971, issu d’un colloque organisé à Ottawa en 1970 (French et Racine, 1971).

¹⁸⁴ Même si ce dernier encourage plus une logique typologique que « la constitution de modèles abstraits » (*ibid.*)

¹⁸⁵ (1936-2021) Géographe toulousain, il fait toute sa carrière à Toulouse-2 après y avoir étudié. Il soutient sa thèse d’État (dirigée par B. Kayser) en 1973 sur *Les industries aérospatiales en France* et devient professeur à la même date. Il fut étudiant à l’Institut de géographie de Toulouse autour de la fin des années 1950, alors que les effectifs sont encore très restreints (une vingtaine d’étudiant.es) et au moment de l’arrivée de B. Kayser, en 1958. Ce dernier imprime une marque très importante sur cette génération, influence d’autant plus importante en géographie humaine qu’il est le seul professeur véritablement spécialiste de ce domaine jusqu’en 1973 (Sol, 2015). Devenu enseignant, G. Jalabert participe, avec d’autres (surtout des géographes mais aussi des sociologues ou des économistes), à un informel « groupe d’études urbaines » qui se réunit régulièrement pour des séminaires à partir de 1964 et qui donne lieu à la création du CIEU en 1966 (Jalabert, 1999). Il en prendra la direction, à la suite de B. Kayser, entre 1983 et 1992. La scène géographique toulousaine forme un contexte particulier. La proximité de B. Kayser avec le sociologue Raymond Ledrut, qui partagent tous deux une « aspiration commune à la “science sociale de synthèse” » (Sol, op. cit.), induit une certaine acculturation

interdisciplinaire de la croissance urbaine », organisé à Toulouse en 1971, à l'initiative du CIEU dont il est membre.

Au fil des communications, il trouve « remarquable [...] que, seuls ou presque, les géographes refusent de conceptualiser leurs analyses » (Jalabert, 1973, p. 500), tout comme il retire de l'ensemble « l'impression majeure [...] de la nécessité de n'aborder aujourd'hui la recherche urbaine que muni de solides bases théoriques et d'hypothèses de travail dont la finalité soit clairement exprimée » (*ibid.*, p. 507-508). Cet impératif entraîne logiquement la critique d'une géographie « traditionnell[e] [...] trop souvent factuell[e], descriptiv[e], simplement accumulatric[e] de données » et, finalement, « insuffisant[e] » (*ibid.*). Quant à la voie ouverte par les « méthodes quantitatives », elle permet certes de « mieux ordonner le raisonnement » et de « traiter les données plus efficacement », mais ne prémunit pas nécessairement du risque de « confondre moyens et fins » et de « manquer son but par défaut de bases théoriques » (*ibid.*). En un mot, si la quantification rend la recherche en quelque sorte plus rigoureuse, elle est surtout un instrument et n'offre pas *en soi* les éléments et les garanties d'un cadrage théorique. C'est donc ce dernier qu'il s'agit de construire, pour passer d'une géographie « inductive » (« essayant de remonter du descriptif : les paysages, aux mécanismes : l'économie et la société », *ibid.*) à une géographie « déductive » (« partant de l'approche économique, sociale et politique pour, à son terme, réintroduire l'espace », *ibid.*). À cet égard, G. Jalabert propose d'ancrer la géographie dans une théorie sociale qui prévaut sur l'espace : il s'agit avant tout d'étudier « le “jeu des acteurs” privés et publics » et « le rôle des instances politiques et administratives qui s'interposent entre pouvoirs économiques et groupes sociaux qui gèrent l'espace ou qui le vivent » (*ibid.*). Dans ce cadre, l'objet de la géographie change : ce n'est pas « un espace décrit (les paysages), ou un espace fonctionnel (les réseaux urbains), ou idéal (la région), mais un espace-enjeu, un espace objet de stratégies et champ d'application de forces contradictoires » (*ibid.*). À notre sens, cette proposition de reformulation épistémologique s'appuie sur une conception résolument politique de l'espace ou de la ville, au sens où il s'agit de considérer ces derniers comme des objets et des sources de conflictualité, de contradictions entre des intérêts divergents (les « acteurs », « pouvoirs économiques » ou « groupes sociaux »), de régulation (par des « instances politiques et administratives »). L'idée d'« espace-enjeu » vient ainsi résumer cette conception particulière et trace les contours d'un renouvellement alternatif à celui proposé par la géographie quantitative.

S'il y a dans cette proposition quelque chose qu'on pourrait qualifier de « critique » — au sens d'une « critique sociale », qui pourrait rejoindre d'une certaine manière les critiques de la planification urbaine de la sociologie urbaine marxiste autour de 1970 — il nous semble que cette « géographie des jeux d'acteurs » peut aussi être une ressource efficace pour l'action publique urbaine. L'esquisse de G. Jalabert préfigure fortement toute une série de positionnements théoriques et de recherches qui s'attacheront à cette même question des acteurs.trices et à la même

à la sociologie (ou à la « science sociale », donc) chez les géographes du CIEU — qui accueille d'ailleurs des géographes et des sociologues, du moins dans ses débuts puisque les sociologues obtiennent finalement leur propre centre associé au CNRS. Autre élément important : la géographie toulousaine est complètement passée à côté de la géographie théorique et quantitative, sans que la chose soit spécialement discutée en interne (*ibid.*). Enfin, au sein de l'Institut de géographie, l'orientation majoritaire, autour de B. Kayser, est celle d'une « géographie [...] appliquée et militante à la fois, entre contrats et subversion » (Bataillon, 2001 cité par Sol, *ibid.*) : la géographie toulousaine de l'époque est connue pour être un bastion de gauche (PCF mais aussi non-communiste), avec une coloration marxisante affirmée ; elle est aussi connue pour être très pro-active dans l'accroissement des débouchés professionnels et pour décrocher des contrats de recherches auprès d'institutions du champ aménagiste et urbanistique, notamment local.

problématique d'un « espace » redevable d'une théorie avant tout sociale¹⁸⁶, tout en refusant d'adopter le cadre « théorico-quantitatif » qui émerge : il est intéressant de noter que nombre de géographes qui relèveront de ce qu'on pourrait appeler une « géographie sociale urbaine » assumeront la responsabilité de formations à l'aménagement ou à l'urbanisme et rejoindront, à sa création, la section 24 du CNU.

¹⁸⁶ On en trouvera de nombreux exemples dans l'ouvrage *Sens et non-sens de l'espace* en 1984.

5 Chapitre 5. Concurrence ou complémentarité ? Les géographes face aux autres spécialistes de la ville

En s'intéressant au champ de l'aménagement et de l'urbanisme et en cherchant à s'y faire une place, les géographes se sont trouvés confrontés à d'autres spécialistes et professionnels issus de champs sociaux assez divers — tant des représentants d'autres disciplines d'un monde large des sciences humaines et sociales que des praticiens de formation plus technique ou « scientifique » (architectes, ingénieurs, etc.). On a déjà vu, par exemple, que la figure de l'« économiste » était souvent convoquée comme repoussoir dans des opérations d'affirmation et de distinction des spécificités des géographes. De manière générale, la confrontation avec d'autres spécialistes de la ville était inévitable dans un champ urbanistique marqué par une forte pluridisciplinarité — de plus en plus érigée, notamment à partir des années 1960, en élément de définition mais aussi en impératif du champ.

Le dernier volet de cette enquête vise donc à analyser la prolifération de points de vue et de prises de position à l'égard de ce contact avec les autres spécialistes de la ville et avec les « urbanistes ». En schématisant, il est possible d'y distinguer plusieurs lignes de force : la pluridisciplinarité est reconnue comme une nécessité (5.1) ; elle suscite des échanges perçus par certains comme une ouverture sur d'autres rationalités savantes ; elle pousse enfin les géographes, par la conscience de la concurrence à laquelle ils et elles font face, à clarifier leur position dans le concert des disciplines et donc à définir le rôle que pourrait, ou devrait, avoir la géographie (5.1.2). Sur plusieurs de ces points, il existe une très forte convergence de vue entre géographes et urbanistes — du moins, c'est l'idée que construisent les géographes — mais aussi, de la part des premiers et premières, une stratégie professionnelle visant à se ménager une place particulière au sein du champ urbanistique (5.2).

5.1 Une nouvelle acuité de la pluridisciplinarité ?

En soi, l'enjeu du rapport entre la géographie urbaine et les autres disciplines ou les urbanistes n'est pas une nouveauté radicale des années 1950-1960 (Montigny, 1992 ; Robic, 2003). Plus précisément, dès le début du XX^e siècle, en se saisissant de la question de « l'agglomération urbaine en expansion », les géographes n'ont pu « éviter la confrontation de leur science avec [...] le champ émergent rassemblé sous le terme polysémique d'urbanisme » (Robic, *op. cit.*, p. 130). Leurs textes en témoignent, où « les auteurs évoquent l'“urbanisme” ou les “urbanistes” ou encore les “city planners” pour justifier leur investigation, pour comparer les deux pratiques ou pour partager entre elles (éventuellement avec d'autres disciplines) l'intervention sur la ville » (*ibid.*). Ce « regard de géographe qui se sait regard parmi d'autres », conscient de l'existence d'autres corpus disciplinaires sur la ville tout comme de celle d'une « discipline de l'action », « se retrouve dès les premiers bilans sur la géographie de la ville [...] comme dans des articles plus tardifs au propos programmatique ou méthodologique » (*ibid.*).

La pluridisciplinarité du champ de l'urbanisme a toutefois gagné en importance « depuis au moins la Seconde Guerre mondiale » (Claude, 2005, p. 17). Les créations institutionnelles des années 1950-1960 en ont largement consacré la mise en pratique, que ce soit dans le domaine opérationnel comme dans celui de l'étude. Bureaux d'études parapublics ou privés, agences d'urbanisme, organismes dans le giron de l'État central ou déconcentré (Groupes d'études et de

programmation, Directions départementales de l'Équipement, Organismes régionaux d'étude et d'aménagement d'aire métropolitaine, établissements liés aux villes nouvelles, etc.) : ces structures dédiées à l'étude ou à la planification fonctionnent précisément sur un mode pluridisciplinaire (Claude, 2006 ; Prévot *et al.*, 2008 ; Regazzola, 1988). Cet impératif de travail collectif devient ainsi un *topos* des discours et de la pratique professionnelle de l'urbanisme et se trouve par ailleurs relayé par jusqu'au plus haut niveau du champ, au sein des administrations de « l'État urbaniste ». Témoin parmi d'autres, la directive générale publiée le 8 avril 1960 par le ministre de la Construction Pierre Sudreau affirmait que l'élaboration des « plans d'urbanisme » devait « reposer sur une équipe scientifique sérieuse », faisant « appel à de nombreuses disciplines, qu'une seule personne ne peut posséder ». Ce cadrage relève d'une transition générale de l'urbanisme, d'« un art qui fait une large part à l'intuition » — avec ses « hommes de l'art » — à une « une discipline scientifique qui doit emprunter les méthodes perfectionnées dont sont dotées aujourd'hui les sciences économiques et sociales » — avec ses équipes pluridisciplinaires (voir Comité d'histoire du ministère de l'Équipement, 1998, la directive est reproduite dans les annexes). C'est un autre point fondamental : le régime urbanistique qui émerge des années 1950 et surtout 1960 s'ouvre plus largement aux sciences humaines et sociales, pour lesquelles cette nouvelle scène constitue un horizon de projection de leurs stratégies professionnelles et savantes.

À la même période, la lecture des géographes donne nettement le sentiment que ceux et celles-ci ont conscience de ces reconfigurations du champ de l'urbanisme et que ces dernières orientent de manière plus ou moins avancée leur manière de se positionner et de construire leurs stratégies argumentatives, elles-mêmes reflets de leurs prétentions professionnelles. Vu depuis l'intérieur du champ de la géographie, c'est tout d'abord le paysage savant qui a pu paraître former une « véritable jungle scientifique » (Claval, 1968, p. 7)¹⁸⁷ : du fait de la « poussée urbaine », « les disciplines traditionnelles [ont fait] une place accrue [à la ville], cependant que de nouvelles sciences apparaiss[aient] au fur et à mesure de l'évolution de la société et de la civilisation urbaines » (*ibid.*, p. 6). Si la fragmentation des études urbaines n'est pas neuve (Montigny, *op. cit.*), elle aurait cependant connu, à en croire P. Claval, une certaine intensification autour des années 1950-1960, tant et si bien que « le domaine ne [pourrait] plus être maîtrisé que par des équipes pluridisciplinaires » (Claval, *op. cit.*, p. 7).

5.1.1 L'équipe pluridisciplinaire, une exigence partagée entre géographes et urbanistes

A priori et de manière générale, le régime de pluridisciplinarité instauré dans le champ urbanistique devait être plutôt bien perçu par les géographes, tant la nécessité d'une « intervention de nombreuses disciplines » pour permettre « la connaissance de l'organisme urbain » (Phlipponneau, 1960, p. 193-194) est un lieu commun des textes d'une grande décennie 1960. On verra plus loin les implications de cette conviction des géographes — qui, s'ils et elles rejoignent ce

¹⁸⁷ (Né en 1932) Géographe, Paul Claval commence sa carrière universitaire à Besançon, après des études de géographie à Toulouse. Il devient professeur à Paris-4 en 1972. Spécialiste de géographie humaine au sens large, ses publications laissent entrevoir un profil de polygraphe qui s'est efforcé de produire des ouvrages de synthèse à visée plus ou moins théorique et épistémologique sur toute une série de domaines : géographie économique, géographie humaine, « nouvelle géographie », géographie urbaine, géographie culturelle, etc. L'article cité ici est un texte assez long (une cinquantaine de pages) où P. Claval fait la synthèse de recherches urbaines issues de disciplines diverses dans un objectif clairement explicité par le titre : proposer « la théorie des villes ». Cette proposition préfigure la publication, en 1981, de son ouvrage *La logique des villes. Essai d'urbanologie*.

principe d'ensemble, souhaitent aussi et en même temps se ménager une place spécifique dans le concert des disciplines. Dans tous les cas, elle leur permet au moins d'afficher une certaine proximité avec le champ urbanistique puisque, sur ce point, « les urbanistes s'accordent avec les géographes » (*ibid.*) — on notera l'ordre de préséance établi ici qui semble accorder stratégiquement la primauté de la conviction pluridisciplinaire à la géographie¹⁸⁸. La multiplicité des regards disciplinaires est une chose, leur collaboration effective dans une « équipe » en est une autre qui, en l'espèce, n'était pas du tout une évidence pour des géographes habitués à un modèle de « recherche individuelle », notamment en géographie humaine (Orain et Sol, 2007). Si cela commence à changer (légèrement) à partir de la deuxième moitié des années 1960 et (surtout) des années 1970 — notamment sous l'impulsion d'une politique de la recherche renouvelée et dotée de nouveaux instruments (comme les « actions concertées » de la DGRST ou les « recherches coopératives sur programme » du CNRS — il est aussi possible que la confrontation avec le champ urbanistique et aménagiste ait contribué à une modification des pratiques : sans doute beaucoup moins dans la recherche « fondamentale » que dans la recherche « appliquée », dans les organismes et commissions diverses, ou encore dans des équipes où les diplômé.es en géographie commencent à s'insérer — autant de lieux où « les géographes connaissent un environnement différent de celui de l'université », « au contact [...] des représentants de plusieurs sciences sociales, des administrateurs, des financiers » (Beaujeu-Garnier, 1985, p. 64). Dans tous les cas, la nécessité du collectif et du dialogue avec d'autres disciplines s'exprime de manière récurrente dans la décennie 1960, *a minima* dans les textes qui s'intéressent justement à des formes de participation à l'action.

À cet égard, la convergence du discours géographique avec le discours tenu par des urbanistes est frappante : les arguments sont peu ou prou les mêmes, le lexique est souvent similaire. On s'en fera une idée en comparant deux textes à peu près contemporains : d'un côté, les développements de P. George sur les études relatives aux opérations d'aménagement, dans son livre *Sociologie et géographie* (1966) ; de l'autre, un article qu'André Laure, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées¹⁸⁹, consacre au passage « de l'urbaniste à l'équipe pluridisciplinaire » dans un numéro de la revue *Prospective* consacré à l'urbanisation (1964).

Chez l'un comme chez l'autre, « l'étude urbaine » ou les « enquêtes préliminaires » d'aménagement doivent être réalisées par des « équipes d'études » (Laure, 1964, p. 165) devenues « indispensable[s] » (George, 1966, p. 18) et dans lesquelles il y a donc « matière à intervention » (Laure, *op. cit.*) pour différents spécialistes. Tous deux en proposent une liste, plus développée chez P. George¹⁹⁰ que chez A. Laure, où les représentant.es de disciplines des sciences humaines et

¹⁸⁸ On ne saurait trancher ici pour savoir qui a réellement eu cette primauté d'un regard pluridisciplinaire sur la ville. Certes on le retrouve déjà chez les géographes de la première moitié du XX^e siècle, tel un Max. Sorre notant qu'un « phénomène aussi complexe peut être revendiqué par bien des spécialistes » (Sorre, 1928, p. 13, cité par Robic, 2003), mais le croisement des apports de disciplines multiples est aussi déjà une pratique récurrente chez les « urbanistes », tant dans les travaux de recherche que dans l'enseignement, notamment dans ce qui devient l'Institut d'urbanisme de Paris (Chevalier, 2000).

¹⁸⁹ Ce choix est très volontaire : non seulement le corps des Ponts est amené à dominer le champ de l'urbanisme et en particulier le ministère de l'Équipement (1966), mais André Laure fut par ailleurs « un des promoteurs actifs du renouvellement des pratiques de l'urbanisme » (Claude, 2010) et rapporteur général de la commission de l'équipement urbain du Commissariat général au Plan pour le V^e Plan, dont sont membres Jean Labasse et Pierre George.

¹⁹⁰ Sans doute parce que cette liste a vocation à s'appliquer à des opérations d'aménagement en général, et pas seulement urbain. Raison pour laquelle, sans doute, il cite les « agronomes ».

sociales voisinent les architectes, ingénieurs¹⁹¹ et autres praticien.nes. Notons simplement que l'éventail dressé par A. Laure accorde bien une place aux géographes. Entre tous ces spécialistes doit s'élaborer « un langage commun », syntagme qui est utilisé par les deux (George, p. 18 et Laure, p. 166), et qui, de manière générale, est un *topos* des discours sur l'urbanisme¹⁹² de la période.

Un autre point de convergence relève de la mise en exergue des reconfigurations du champ de l'urbanisme et des études urbaines. Il ne peut plus s'agir de « faire appel [...] à "l'homme de l'art", artisan isolé » (Laure, p. 169) dans un « nouvel urbanisme » devenu « affaire de gouvernement » (George, p. 184-186) qui n'est plus un « travail d'artiste » (*ibid.*) dirigé par « l'empirisme et l'intuition » (*ibid.*), mais bien une « science sociale » et une « science politique » (*ibid.*). On est ainsi passé « de l'architecture à la science politique, par la voie des sciences économiques et sociales » (*ibid.*, son accentuation). Celles-ci, même si elles doivent encore éviter les défauts de la « "recherche académique" » (Laure, p. 168) — « goût exagéré de la thèse abstraite, de la controverse doctrinale », etc. (*ibid.*) — offrent toutefois de « nets progrès » (*ibid.*, p. 169) qui permettent « d'introduire plus d'esprit scientifique, plus de rationalité dans une matière fort complexe où l'intuition ne suffit plus » (*ibid.*, p. 168-169). Ces convergences argumentatives expriment très nettement non seulement la conscience des transformations en cours, mais contribuent en même temps à les accompagner et à les construire. De la même manière, P. George transcrit avec beaucoup de fidélité le paysage urbanistique qui se déploie devant ses yeux de contemporain et surtout d'*insider*¹⁹³ : sollicitation des « conseils » des sciences humaines par « l'État et les collectivités publiques », création de « commissions » et de « comités d'aménagement » où se côtoient divers praticien.nes, de « bureaux d'études » qui recrutent des « techniciens » de diverses origines, etc. (*ibid.*, p. 173).

Enfin, d'après A. Laure, « l'animation et la direction de l'équipe » doivent échoir à « l'un des membres [...] en fonction non de son appartenance à telle ou telle profession, mais de son esprit de synthèse, de son autorité personnelle, de son dynamisme » (Laure, p. 166). C'est là un point d'accord avec P. George : « le problème de la direction est un problème d'homme » et peut revenir à n'importe lequel des « représentant[s] [...] des sciences humaines ou des techniques intéressées » (George, p. 19). De même, si ce dernier n'évoque pas les qualités que doit posséder ce chef d'équipe, il insiste à plusieurs reprises sur l'idée que l'urbanisme est une « discipline synthétique » (*ibid.*, p. 184) — la capacité à faire la synthèse est donc une valeur cardinale dans ces équipes, et chaque membre doit en être pourvu. Sur ces derniers points, il y a peut-être une certaine idiosyncrasie propre à P. George : on le verra, chez beaucoup d'autres géographes, cette question est plus épineuse puisqu'ils et elles revendiquent le rôle de direction pour eux et elles-mêmes, du fait même d'un *ethos* disciplinaire classique — que partage par ailleurs un P. George — qui consacre le ou la géographe comme « homme [ou femme] de la synthèse », ramassant les apports des autres disciplines. En l'espèce, il s'agit sans doute ici d'un point de discorde avec A. Laure — même si la possibilité qu'un géographe dirige l'équipe n'est pas du tout évacuée, elle ne constitue pas pour

¹⁹¹ Qui sont les premiers à être cités par A. Laure, tandis que P. George commence sa liste par les disciplines des sciences humaines et sociales.

¹⁹² Y compris dans les discussions autour de l'enseignement de l'urbanisme autour de 1970 (voir la troisième partie de cette thèse) : il s'agit de mettre en place des formations qui puissent assurer que des diplômé.es venant de spécialités différentes acquièrent ce fameux « langage commun » qui leur permettra de s'insérer dans des équipes pluridisciplinaires.

¹⁹³ Ce monde des commissions liées à la planification urbaine et territoriale, il le connaît très bien pour le fréquenter.

autant un passage obligé — qui assigne aux géographes la fonction, partagée avec les économistes, de « situ[er] la ville dans le contexte régional et national, dégag[er] ce que peuvent être ses vocations, ses spécialisations » et « émett[re] des prévisions sur le développement futur de la population et des emplois » (Laure, p. 165).

Au total, les ressorts et les motifs des argumentaires de P. George et d'A. Laure sont pratiquement identiques. S'ils ne peuvent à eux seuls incarner les positions respectives de l'ensemble des acteurs.trices des champs dans lesquels ils s'inscrivent, ils en incarnent toutefois assez bien une formulation importante voire dominante et donnent à voir un certain air du temps. Du point de vue de la géographie, ces considérations indiquent à la fois qu'une place lui est reconnue dans le concert des disciplines qui doit désormais nourrir l'action urbanistique — ce n'était pas forcément une évidence — et, surtout, que les géographes ont eu une conscience aiguë (évidemment variable en fonction des individus et du degré de leur engagement dans ce domaine) de la configuration du champ de l'urbanisme telle qu'il se déploie dans la période correspondant *grosso modo* à celle de l'« État urbaniste ». Chez P. George, comme chez bien d'autres géographes qui répètent aussi ce *topos*, le modèle de l'équipe pluridisciplinaire semble accueilli plutôt favorablement. Mais avaient-ils et avaient-elles le choix de faire autrement ? À plusieurs égards, on peut considérer que les géographes se sont aussi résigné.es à cette réalité qui n'était pas sans les troubler : si la nécessaire contribution de multiples disciplines ne posait sans doute pas trop de problème, en revanche la concurrence qu'elles peuvent représenter a fait l'objet de discussions et d'élaborations stratégiques visant à assurer une place — voir une place dominante — à la géographie dans ces équipes.

5.1.2 Figures de la compétition disciplinaire : des réactions contrastées

Si la pluridisciplinarité s'impose comme nécessité, entraînant la reconnaissance de la pertinence d'un travail collégial fondé sur un dialogue commun entre diverses disciplines, elle suscite néanmoins chez les géographes une certaine inquiétude quant à la place qui peut leur revenir au sein des « équipes » et face à la structuration hiérarchique du champ de l'urbanisme contemporain. Là encore, il apparaît que les géographes sont, dans leur ensemble, très lucides sur leur relégation relative au sein de ce champ au profit d'autres spécialistes¹⁹⁴ — ingénieurs et architectes en tête. Cette situation concurrentielle donne lieu à des positionnements variés qui, s'ils s'accordent en général sur la promotion de la géographie face à l'action aménagiste, peuvent diverger quant aux modalités de « l'application » et de l'attitude à avoir à l'égard des autres champs disciplinaires. On se propose ici d'en évoquer trois exemples qui, sans être tout à fait des idéaltypes, représentent trois schèmes d'appropriation et de réaction à l'enjeu pluridisciplinaire que l'on retrouve de manière diffuse dans les positionnements de la période.

¹⁹⁴ Cette relégation doit être nuancée — comme on le verra dans la troisième partie de la thèse — : réelle dans tout l'univers des bureaux d'études créés dans les années 1950-début 1960, la donne change un peu à mesure que se créent des structures publiques liées au ministère de l'Équipement — *grosso modo* après 1966 — où les géographes seront assez bien représentés. La dimension chronologique est ici très importante : sur cette crainte de la relégation, on ne peut pas lire les textes du début des années 1960 comme ceux de la fin de la décennie ou du début des années 1970. En outre, cette relégation de la « base » est en quelque sorte « compensée » par la forte reconnaissance dont jouissent quelques individus particuliers — P. George, J. Labasse, J. Beaujeu-Garnier, Michel Rochefort, etc. — auprès des acteurs.trices du monde urbanistique et aménagiste.

5.1.2.1 *Dans l'action, la concurrence des disciplines : Michel Phlipponneau, un exemple de complexe obsidional ?*

La question de la concurrence disciplinaire ou professionnelle sous-tend largement le discours de légitimation et de promotion de la « géographie appliquée » chez M. Phlipponneau, dans son *Géographie et action* (1960). Le cœur de l'argumentaire repose sur le motif d'un rendez-vous manqué entre la géographie et le champ de la « planification » et de l'« aménagement » au sortir de la Seconde Guerre mondiale. La faute originelle viendrait de la géographie, qui n'aurait pas été « prête à répondre [...] aux besoins des utilisateurs », ces derniers se tournant alors vers d'autres spécialistes ayant, elles et eux, « saisi tout l'intérêt que représentaient ces nouveaux débouchés que leur laissait l'abstention des géographes » (Phlipponneau, 1960, p. 62 et 68). Ce faisant, il leur prête un sens stratégique aigu au sein d'un champ scientifique conçu comme un espace de luttes et de compétition pour l'accès au champ de l'action. Dès lors, et au-delà de l'« intérêt national » ou du « sens civique » qu'il revêt (*ibid.*, p. 68), le programme de « géographie appliquée » constitue, fondamentalement, un moyen de défense et d'offensive pour la corporation. Face à un mouvement de sollicitation des savoirs par le champ aménagiste perçu comme « inéluctable » (*ibid.*, p. 68), la géographie « risqu[er]ait » simplement « de disparaître » (*ibid.*, p. 63) si elle ne cherche pas à occuper des places qui seront, dans tous les cas, occupées — par d'autres. Cet « empiètement » (*ibid.*, p. 70) risque de grignoter progressivement le champ d'expertise et d'intervention sur lequel la discipline est jugée légitime. Dans le même temps, du fait de leurs « applications pratiques », ces disciplines volontaires risquent d'apparaître comme « plus dynamiques et riches d'avenir » (*ibid.*) aux géographes eux et elles-mêmes qui préféreront alors se tourner vers la discipline « connexe » la plus proche de leur spécialisation¹⁹⁵ : il existerait donc aussi un risque d'« éclatement » (*ibid.*) de la discipline depuis l'intérieur.

L'« abstention » des géographes lui paraît particulièrement dommageable dans « le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire » (*ibid.*, p. 66), où « ingénieurs » et « architectes » ont été recrutés (notamment au sein des administrations ministérielles) bien qu'ils ne soient pas « bien préparés » à l'« esprit de synthèse », au « sens de l'espace » (*ibid.*) et au croisement des disciplines, pourtant nécessaires pour faire œuvre d'aménagement. Autant de dispositions savantes dont on comprend très bien qu'elles sont censées être caractéristiques des géographes. Leur « abstention »¹⁹⁶ préjudiciable à double titre : pour la discipline elle-même puisqu'elle conduit à sa mise à l'écart ; pour le champ de l'action aménagiste, qui accumule « erreurs », « maladroites » et parfois même « indigence », par défaut d'« esprit géographique » et parce « qu'il manque trop souvent à l'urbaniste les qualités essentielles du géographe » — « sens des relations spatiales, des

¹⁹⁵ Par exemple, le spécialiste de géographie de la population risque de se tourner vers la démographie.

¹⁹⁶ On se permettra de noter que le motif de « l'abstention » suppose que si les géographes s'étaient montrés plus volontaires au sortir de la guerre, ils et elles auraient sans doute pu conquérir des positions plus avantageuses dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme. Cela omet — sans doute volontairement, par souci stratégique — la possibilité que quelle que soit leur attitude, les géographes n'aient pas été spécialement perçus comme légitimes et pertinents. Une bonne partie de l'argumentaire de M. Phlipponneau dans l'ouvrage s'appuie sur la comparaison avec des exemples étrangers où les géographes ont su (et pu ?) obtenir des places : mais le contexte français est le contexte français, et il n'est pas certain que l'on puisse raisonner par analogie sur ce sujet.

liens entre des faits en apparence distincts » (*ibid.*, p. 68-69)¹⁹⁷. La vigueur du réquisitoire¹⁹⁸, qui donne au plaidoyer *pro domo* une tonalité dramatique, de même que l'exagération de la responsabilité du géographe — il ne s'agit rien de moins que d'éviter à l'action aménagiste de faire de lourdes erreurs ! — s'inscrivent sans doute dans une volonté de donner plus de poids à l'exhortation faite aux géographes d'aller vers l'action — car c'est bien principalement à ce public que s'adresse M. Phlipponneau.

Toutefois, le rapport aux autres disciplines contient sa part d'ambivalence. Bien que concurrentes, elles présentent aussi un caractère heuristique en enrichissant la géographie urbaine de leurs apports et en lui permettant ainsi de réaliser « de grands progrès » (Phlipponneau, 1966, p. 1007) — ici, M. Phlipponneau vise essentiellement les sciences humaines et sociales, ainsi que cette « science spécialisée » qu'est « l'urbanisme ». Cette ouverture pluridisciplinaire dans le registre épistémologique — du point de vue de ce que les autres disciplines apportent (ou non) en termes de théorie, de méthode ou de résultats — se double, malgré toute l'inquiétude concurrentielle, d'une injonction dans le registre pragmatique, celle d'une « collaboration [...] en vue de l'action au sein de groupes d'études réunissant différents spécialistes (id., 1960, p. 180).

Le fil rouge du positionnement de M. Phlipponneau suit en quelque sorte une ligne de crête — on en imagine, pour une certaine part, l'inconfort. La « connexité » des autres disciplines constitue un enrichissement pour la géographie, la « collaboration » au sein du champ urbanistique doit s'accompagner d'un travail collectif avec les représentant.es d'autres spécialités, mais dans le même temps, leur intégration au sein de ce champ menace les positions d'une géographie qui doit trouver les moyens de défendre son projet pour mieux défendre sa place.

Au total, dans cette situation, la solution préconisée est celle de l'*aggiornamento*. Tel qu'il est envisagé par M. Phlipponneau, celui-ci ne vise pas à remettre en cause la matrice disciplinaire héritée du paradigme classique. Au contraire, celle-ci fournit justement, comme on l'a vu ci-dessus, les armes nécessaires (sens de l'espace, sens de la synthèse) pour appuyer la rhétorique distinctive — qui vise à singulariser la géographie par rapport aux autres disciplines et à l'ériger comme discipline la plus à même de guider une action sur l'espace. Dès lors, la mise à jour concerne le passage, pour le dire schématiquement, d'une « science pure » à une « science appliquée », étant entendue que les deux procèdent des mêmes « procédés » et « hypothèses de la géographie classique » (*ibid.*, p. 77). Non seulement il n'y a donc pas de rupture d'ordre épistémologique entre ces deux modalités, M. Phlipponneau va plus loin en faisant de la « géographie appliquée » un moyen d'éprouver la discipline : « [...] la géographie appliquée permet de franchir un pas décisif : elle permet d'expérimenter. L'hypothèse avancée par la recherche de géographie appliquée sera confirmée ou infirmée par les faits qui découleront de la décision prise, alors que les théories explicatives, les hypothèses de la géographie classique ne sont jamais sanctionnées par les faits » (*ibid.*, p. 77). À notre sens, cette proposition ne vise pas à mettre en doute la pertinence de la géographie classique — la volonté de mise à l'épreuve empirique pourrait très bien relever de cela — : il s'agit sans doute beaucoup plus d'un moyen tactique utilisé par M. Phlipponneau au service

¹⁹⁷ Jugement que l'on retrouve ailleurs, par exemple chez J. Labasse : « Force est de reconnaître que les géographes se sont laissés le plus souvent distancer sur leur terrain par les adeptes d'autres branches des sciences humaines (sociologues, économistes), voire par des professionnels inégalement habilités à élever leurs observations d'expérience au niveau de la recherche fondamentale (urbanistes, ingénieurs) » (Labasse, 1967, p. 139).

¹⁹⁸ Qui laisse un lecteur actuel un peu circonspect du fait de l'exagération, pour les mêmes raisons que ci-dessus.

de son programme. Il faut avoir conscience que, si elle n'est pas nouvelle et commence à se faire un chemin dans la discipline, la proposition de « géographie appliquée » suscite de fortes réticences chez une partie des géographes, notamment dans les générations plus anciennes. À leur égard, la rupture qui consiste à aller vers « l'action » est sans doute déjà bien suffisante sans que l'on y ajoute une remise en question épistémologique — qu'au demeurant M. Phlipponneau n'a sans doute jamais eu l'intention de promouvoir¹⁹⁹. À l'inverse, présenter la « géographie appliquée » comme un moyen pour la discipline de *faire ses preuves* (dans un sens mélioratif), de montrer les effets concrets des hypothèses qu'elle nourrit, peut tout à fait ressembler à une forme de « gage » accordé aux plus réticent.es.

Enfin, en arrimant si fortement le destin de la discipline à l'enjeu de son application et de sa participation à l'action, le discours de M. Phlipponneau donne à voir deux logiques sous-jacentes. En premier lieu, cet arrimage construit autour de l'action aménagiste tout un faisceau de représentations axiologiques qui tendent à valider et entériner la valeur accordée à cette dernière. Vouloir *en être*, c'est participer à légitimer ce champ, ses logiques, ses objectifs fondamentaux, dans le champ social dans son ensemble, mais aussi au sein du champ scientifique en particulier. En effet, cela revient à la fois à considérer que le projet aménagiste et les principales valeurs qu'il charrie ont leur pertinence, tout en se faisant le relais, au sein du champ disciplinaire, de la rationalité instrumentale qui dirige son rapport aux savoirs spécialisés. Ce faisant, M. Phlipponneau contribue à valider une certaine hétéronomie des fins fixées à l'activité géographique. En deuxième lieu, il nous semble que l'ensemble du texte, par touches éparses, reflète déjà une forme de malaise et d'inquiétude à l'égard de la discipline. La tentative de résolution de ce malaise par la recherche d'une proximité avec la « scène aménagiste », déjà documentée (Orain, 2003), apparaît ici très nettement.

Au prisme de notre interrogation, cette logique est assez remarquable puisqu'elle consiste à rechercher à l'extérieur les solutions d'un problème interne à la discipline. L'absence de remise en cause du paradigme classique, tout comme l'appui sur le référentiel « synthésiste » comme instrument de distinction et de singularisation par rapport aux autres disciplines, oblitèrent des perspectives d'aggiornamento autonome et endogène pour leur préférer une solution redevable à des normes et des valeurs exogènes — l'utilité, la pertinence d'une expertise pour « bien » aménager les villes et les régions françaises. En bref, le projet transformateur, en opérant sur le plan praxéologique et hétéronome qui apparaît quelque peu urgent dans le contexte, met de côté (pour le moment) des voies de résolution proprement épistémologiques.

5.1.2.2 De l'humilité face aux autres disciplines à leur orchestration : l'exemple de P. George

Évoquer maintenant les positions d'un P. George n'est pas innocent dans la mesure où celui-ci a assumé dans les années 1960 une posture polémique et critique à l'égard de la « géographie appliquée ». Plus précisément, les développements de son article « Existe-t-il une géographie appliquée ? » publié dans les *Annales de géographie* en 1961, permettent d'en identifier les deux cibles principales, bien qu'il ne les mentionne jamais explicitement²⁰⁰ : Jean Tricart et Michel

¹⁹⁹ La contestation des éléments du paradigme classique ne semble pas être une question chez lui. Plus encore, la mise en avant répétée de ces éléments dans son texte semble indiquer qu'il se trouve plutôt dans une posture de reproduction de la géographie existante — à ceci près qu'il s'agit de « l'appliquer ».

²⁰⁰ Et que ne figure dans l'article aucune forme d'appareil référentiel.

Phlipponneau²⁰¹. La critique de P. George a deux motifs principaux. D'une part, le fait même de parler d'une « géographie appliquée » construirait selon lui une forme de « sécession » (p. 338) entre un savoir utile et un savoir qui ne le serait pas. Il refuse ainsi une forme d'autonomie de la « géographie appliquée » par rapport à la « recherche pure », à la fois parce que cela conduirait la première vers « sa stérilisation », mais aussi parce qu'il considère que toute recherche peut faire l'objet d'une « activation » (il accentue) — par « incitation intellectuelle » ou « financement » (p. 338) par exemple. D'où, sans doute, la proposition d'une géographie « active » qu'il introduit dès la conclusion de cet article comme alternative à la « géographie appliquée », et qu'il formalise en 1964 dans l'ouvrage du même nom. D'autre part, sa seconde critique centrale touche à la question du rôle que doit tenir le ou la géographe à l'égard du champ de l'action : la ligne rouge à ne pas franchir est celle de la décision et de l'exécution. Le ou la géographe ne saurait faire des « choix » et se « substituer » (*ibid.*, p. 346) à celles et ceux dont c'est le métier (l'ingénieur par exemple) ou la charge (le fonctionnaire) : ce faisant, il ou elle n'« applique » pas et doit laisser cette responsabilité à d'autres. Sur ce point, ce que défend P. George, ce n'est finalement rien d'autre qu'une « position objective d'expert » (*ibid.*).

Il faut bien dire que ses critiques, une fois rapportées aux propositions de M. Phlipponneau, laissent un peu perplexe, car P. George semble céder par endroits au procédé rhétorique de « l'homme de paille », consistant à exagérer les positions d'un adversaire pour les rendre plus aisément dénonçables²⁰². Au total, la critique vise peut-être moins ce qu'écrit M. Phlipponneau que ce qu'il *fait* : peut-être son engagement au sein du Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (CELIB, qui assume un rôle « politique » de lobby, et dont il est vice-président) est-il perçu par P. George comme un franchissement de la ligne de démarcation entre l'*expert* et le *responsable*²⁰³ ? Peut-être aussi l'argumentaire de P. George est-il aussi une défense de sa propre position d'expert au sein de différentes scènes du champ urbanistique²⁰⁴ ? Enfin il ne faut pas négliger ce que nous

²⁰¹ Jean Tricart (1920-2003), professeur de géographie à Strasbourg, est spécialiste de géomorphologie et de géographie physique. Dans les années 1950, il fonde à Strasbourg un Centre de géographie appliquée (d'abord largement orienté vers la géographie physique) et s'implique par ailleurs dans la création d'un diplôme d'expert-géographe (nous y revenons dans la troisième partie de la thèse), censé favoriser l'insertion des géographes dans d'autres voies professionnelles que l'enseignement. P. George écrit en 1961 : « on nous propose aujourd'hui deux formes de géographie dite appliquée [...] : la compétition avec les spécialistes des sciences naturelles et du génie civil et rural sur leur propre terrain, la prétention au monopole de la planification régionale » (*ibid.*, p. 345-346). Le premier segment renvoie nettement à J. Tricart et le second à M. Phlipponneau, impliqué dans la planification de la Bretagne. Notons par ailleurs que l'article est publié juste après le tout premier colloque de géographie appliquée, en avril 1961, à Strasbourg justement, et dans l'organisation duquel M. Phlipponneau s'est impliqué. P. George n'y fut pas présent.

²⁰² Sans trop rentrer dans les détails des débats autour de la géographie appliquée — cela mériterait un travail *en soi* — notons que M. Phlipponneau revient de manière détaillée sur la polémique et répond explicitement à P. George en 1972, dans l'ouvrage publié au moment du Congrès de l'UGI à Montréal (Phlipponneau, 1972). Il y qualifie justement les positions que lui prête P. George de « caricaturales » et les balaie d'un revers en montrant qu'il aurait, en réalité, toujours défendu des positions similaires aux siennes — il est vrai que *Géographie et action* insiste par exemple sur « l'indépendance » qui doit être garantie au géographe « appliqué » et sur le fait que ce dernier se contente de permettre « à l'homme d'action de prendre une décision » (Phlipponneau, 1960, p. 77). Sans chercher à distribuer les bons points, la lecture croisée du *Géographie et action* et de *La géographie active* permet d'apprécier que leurs positions sont assez proches, et que l'antagonisme créé par P. George est loin d'être si profond.

²⁰³ Sur ce point, M. Phlipponneau répondra là aussi en 1972 dans le sens de P. George : si « le géographe peut réagir en citoyen [...] il ne fait plus de la géographie appliquée, mais de la politique » (*ibid.*)

²⁰⁴ S'agit-il d'une réponse à l'accusation d'« abstention » des géographes formulée par M. Phlipponneau, que P. George aurait mal pris, ayant été « actif » à sa manière — par une posture d'expert ? En reformulant la proposition

serions tenté d'appeler un « rapport de classe » : P. George est à l'époque un « patron » de la discipline, professeur à la Sorbonne, et reconnu hors du champ de la géographie, à l'échelle nationale. En bref, il occupe une position de pouvoir tout au sommet du champ : il y a peut-être quelque chose d'une *auctoritas* qui s'exprime à l'égard d'un géographe d'une université de province et dont la source de légitimité est principalement régionale. Dans tous les cas, on le verra, tout cela n'empêche pas le déploiement par P. George d'une stratégie de placement de la géographie auprès du champ de l'urbanisme et relativement aux autres disciplines qui y interviennent.

Il faut pour le voir partir d'un autre reproche qu'il adresse à la « géographie appliquée » : celle-ci aurait une « prétention » à la « compétence » multiple et à l'« omniscience » qui viserait « à écarter de la compétition légitime pour l'aménagement régional ou la planification nationale des hommes formés à d'autres disciplines que la géographie » (George, 1961a, p. 339). S'il concède que ce faisant, « elle réplique sans doute à des positions catégoriques et exclusives reprochées tantôt aux économistes, tantôt aux administrateurs par une autre affirmation catégorique et exclusive », cette dernière « ne se justifie pas davantage » pour autant (*ibid.*). Là aussi, cette accusation d'omnipotence pourra laisser perplexe au vu des positions défendues par M. Phlipponneau²⁰⁵. Elle a dans tous les cas un intérêt rhétorique, celui de promouvoir une forme d'humilité — toutefois très ambiguë — de la discipline. Pour lui, la géographie ne saurait « prétendre se substituer à autrui » (*ibid.*, p. 344) et si sa « part » dans l'action « peut être considérable, elle ne saurait être » ni « totale », ni « agressive » (*ibid.*, p. 339) à l'égard des autres disciplines. Au premier abord, on pourrait voir ici une posture de réserve, acceptant modestement une place *parmi d'autres* au sein de la collégialité pluridisciplinaire. Pour résumer ce qu'il s'agit de refuser, P. George renvoie à la figure de « l'homme-orchestre » (*ibid.*, p. 343) — celui, donc, qui joue tous les instruments. Mais — et c'est là que la modestie est un peu trompeuse — c'est pour mieux installer celle du « chef d'orchestre » (*ibid.*) que devrait à l'inverse représenter le géographe. Du fait de sa spécificité — la discipline serait « la science totale de l'espace humanisé » (*ibid.*, p. 341) — le géographe devrait assumer un rôle de « *dispatcher* de la recherche » (il souligne) et de « collecteur de résultats » (*ibid.*, p. 343), en bref celui ou celle qui fait le liant entre les spécialistes ou, pour le dire selon le *topos* consacré, l'homme ou la femme de la « synthèse ». Et s'il concède dans l'article de 1961 que la discipline pourrait simplement accepter « un siège parmi les autres autour de la table ronde » « si cette assimilation au chef d'orchestre devait choquer les partenaires habituels des géographes » (*ibid.*), on retrouve beaucoup moins cette précaution dans les textes ultérieurs (« Géographie et urbanisme » en 1965 ou *Sociologie et géographie* en 1966). Ainsi, à propos des différentes « approches du problème » que nécessite l'urbanisme (historique, sociologique, économique, politique et juridique, *a minima*), il confirme que « le géographe a la faiblesse de penser que l'abord de ces différentes approches du problème peut, sinon *doit* passer, par la géographie, puisque celle-ci définit les rapports et les intensités relatives des données d'essences différentes qui caractérisent une situation » (George, 1965, p. 644, il souligne). À la prétention d'une « substitution » aux autres spécialistes répond donc celle d'une « orchestration » de leurs travaux respectifs²⁰⁶.

de « géographie appliquée » vers celle de « géographie active » — calquée sur *son* modèle d'intervention savante — il apparaîtrait alors comme un géographe très éloigné de l'« abstention ».

²⁰⁵ Dans *Géographie et action*, M. Phlipponneau écrit tout l'inverse : « Le géographe aura toujours besoin du concours de nombreux spécialistes car, sur de nombreux points particuliers, il sait bien que sa compétence est limitée » (Phlipponneau, 1960, p. 212).

²⁰⁶ On se permettra de noter que ce n'est pas beaucoup plus modeste.

Remise au centre du jeu par son caractère synthétique autour d'une « situation » (dont la compréhension est redevable de multiples facteurs mis en lien par le géographe), la géographie est ainsi placée de dans une position de surplomb ou d'aval qui tend à l'exceptionnaliser par rapport aux autres disciplines — jugées toutefois tout à fait nécessaires et complémentaires —, notamment dans les « équipes » pluridisciplinaires. On le verra, sur ce point au moins, sa position est absolument similaire à celle de ses contemporain.es (5.2, p. 207).

5.1.2.3 *Se distinguer par le renouvellement du programme disciplinaire : la proposition pinchemelienne*

On trouvera chez Philippe Pinchemel l'illustration d'une autre manière de faire face à la concurrence disciplinaire qui existe dans le champ de l'action urbaine. Celle-ci relève d'une sorte de reformulation du programme disciplinaire, proposée lors du colloque de géographie appliquée de 1961, dans une séquence dédiée à la restitution de son enquête sur « La géographie et l'aménagement urbain » (Pinchemel, 1962) et aux perspectives qu'il convient de lui donner.

Cette proposition a ceci d'intéressant qu'elle suggère un certain dépassement du *topos* de la discipline-synthèse dont usent les géographes pour singulariser leur apport à l'action et le distinguer de celui des autres disciplines. Elle ne prend sens que si l'on suit le bilan (très) en demi-teinte que Ph. Pinchemel dresse de l'implication des géographes dans le champ urbanistique. Les géographes peinent en effet à faire valoir leurs apports spécifiques (« les études plus spécifiquement géographiques [...] sont plus rarement évoquées », p. 62) et il leur revient souvent de prendre la charge de travaux qui ressortissent à d'autres disciplines (par exemple des études démographiques). On comprend aisément que cette réalité puisse être lue comme un rôle au rabais, n'accordant de place aux géographes que parce qu'ils sont « les seuls disponibles » : « “on aurait aussi bien confié le travail à un non-géographe” » (*ibid.*, p. 62), résume Ph. Pinchemel, citant (sans doute) un « responsable ». Ceci éclaire différemment le procès en « prétention » d'omnicompétence d'un P. George : en réalité, le débordement des géographes sur d'autres domaines que les leurs relève bien souvent de la contrainte plutôt que du choix, parce que les commanditaires les identifient comme des hommes et des femmes de la « synthèse », des « coordinateur[s] » (*ibid.*). Ainsi, ces dispositions qui sont conçues et sans cesse promues par d'autres comme faire-valoir de la discipline deviennent ici ses principaux écueils. Faute de projet spécifique autre que la « synthèse », ils et elles se retrouveraient alors en position de faiblesse par rapport à d'autres disciplines dont les programmes sont (perçus comme) plus circonstanciés.

Dès lors, tout en reconnaissant la pertinence de la « synthèse » qui correspond bien à l'« esprit géographique » — s'agit-il d'une manière de faire un compromis prudent ? —, Ph. Pinchemel propose de lui donner plus de « valeur » en l'« orient[ant] dans une certaine direction », vers « une fin plus spécifique que la simple connaissance de la ville » : « [...] l'étude descriptive et explicative de *l'organisation de l'espace urbain* » (*ibid.*, p. 63, il souligne). Si son caractère descriptif peut ressembler à la monographie²⁰⁷ — dont, par ailleurs, Ph. Pinchemel ne condamne pas l'utilité en tant que « documentation », notamment auprès des « maires » et « urbanistes » (*ibid.*, p. 63) — elle s'en distingue en cela qu'elle a pour objectif de mieux cerner les « besoins économiques et sociaux de la population urbaine en fonction des normes de l'aménagement optimum des espaces urbains » (*ibid.*). Le syntagme d'« organisation de l'espace » est l'un des « plus fréquemment employés » dans

²⁰⁷ Il s'agit de « décri[re] d'abord cette organisation de l'espace urbain », d'en expliqu[er] l'origine, la construction et l'évolution » (*ibid.*).

les années 1960-1970 « mais peut-être aussi l'un des plus ambigus » (Berger, Pumain et Robic, 1976). Il peut renvoyer aux « structures spatiales » et « processus spatiaux qui caractérisent un territoire » voire aux « rapports économiques et sociaux qui [s'y] exercent » (*ibid.*) — l'organisation s'entend alors plutôt à un « comment cela s'organise ? » — tout comme renvoyer à une dimension plus « volontaire », finalement assez proche de la notion d'aménagement. Autrement dit, il offre à la fois l'opportunité de pousser un peu loin, notamment dans une dimension plus explicative, l'habitude descriptive des géographes, tout en s'ouvrant à une problématique aménagiste. C'est peu ou prou ce que Ph. Pinchemel met en jeu ici : à la fois une « connaissance profonde » (*op. cit.*) de l'espace urbain, mais aussi une mise en relation de cette connaissance avec l'objectif d'un « aménagement optimum ».

On comprend aisément l'intérêt stratégique de cette proposition, qui a le mérite de (re)donner à la géographie un projet propre et singulier. Celui-ci permet à la fois d'offrir une alternative au modèle « synthético-descriptif » qui ne constitue pas un avantage concurrentiel suffisant (d'autres praticien.nes pouvant s'en charger) et ainsi ne singularise pas les géographes (la place peut être occupée par d'autres), tout en ouvrant sur une articulation avec l'« organisation » au sens actif. Enfin, comme le note Marie-Claire Robic, dans un moment de « divergences internes » et de « concurrence professionnelle forte (économistes, urbanistes...) », le syntagme permet aux géographes de « retrouve[r] une identité » (Robic, 1982). Forts de cette identité et d'une proposition conceptuelle originale²⁰⁸, les géographes pourraient alors s'affirmer plus efficacement et renégocier une place particulière auprès des « urbanistes et aménageurs » (Pinchemel, *op. cit.*, p. 63) :

Ainsi définie d'une façon assez restrictive, la géographie urbaine prend place d'une manière précise à côté de l'économie urbaine, de la sociologie urbaine, de la démographie urbaine. Les problèmes de concurrence entre diverses disciplines voisines se posent avec moins d'acuité. Et les perspectives d'avenir apparaissent moins ambiguës si le géographe renonce à se présenter comme un spécialiste polyvalent. (*ibid.*)

5.1.2.4 Bilan

Ces explorations ont permis de mettre au jour trois manières de faire face à l'enjeu pluridisciplinaire. Dans tous les cas, le partage de la production des connaissances sur la ville avec d'autres spécialistes est jugé légitime. Les élaborations d'un M. Phlipponneau permettent toutefois de révéler, d'une manière peut-être exagérée ou, à tout le moins, très fortement visible, la préoccupation que nourrissent les géographes de l'époque quant à la concurrence de ces spécialistes au regard du champ de l'action. Ils et elles ont une conscience profonde que quelque chose de déterminant se joue sur cette scène pour l'avenir de la discipline. Il s'agit alors de trouver les moyens d'une réponse spécifique aux demandes réelles ou supposées du champ aménagiste et urbanistique : au-delà des polémiques, il semble que le départ entre *expertise* et *prise de responsabilité* est à peu près partagé par toutes et tous. La position d'un P. George a l'avantage de l'exprimer de manière très explicite, de même qu'il donne à voir l'indispensable existence des « équipes pluridisciplinaires »

²⁰⁸ Notons toutefois que le syntagme d'« organisation de l'espace » a aussi été développé et promu par l'urbaniste M.-F. Rouge à la fin des années 1940 comme fondement d'une science nouvelle, la « géonomie ». Il semble néanmoins que cette tentative n'a pas trouvé un très grand écho, a fortiori chez les géographes (Robic, 1982). Notons par ailleurs que la proposition de Ph. Pinchemel autour du syntagme d'« organisation de l'espace » intervient ici cinq ans avant la publication, par Jean Labasse, de son ouvrage du même nom. Ce dernier donne toutefois, à l'IEP de Paris en 1959-1960, un cours sur « la planification régionale et l'organisation de l'espace », dont les fascicules sont publiés.

comme cadre d'exercice d'une géographie « appliquée » ou « active ». Il ne peut s'agir de contester un partage des tâches pluridisciplinaire devenu nécessaire à mesure que les problèmes urbains sont devenus plus fragmentés et que, surtout, des disciplines diverses se sont mises à se saisir de l'enjeu, validées en cela par la raison planificatrice qui y cherche, et notamment dans les sciences humaines et sociales, l'information et le cadrage cognitif dont elle a besoin. Comment dès lors singulariser le projet géographique ? S'agit-il de réinvestir cet habitus classique de « l'homme de la synthèse » — au risque que les géographes soient perçus comme des « “spécialistes de tout et de rien” » (Beaujeu-Garnier, 1975)²⁰⁹ — ou, au contraire, tenter de formuler une proposition plus spécifique, comme le fait Ph. Pinchemel ? Les différentes options envisagées sont autant d'indices de ce que le champ aménagiste et urbanistique, ses opportunités, ses normes et ses modalités de mobilisation des savoirs agitent la géographie autour de multiples questionnements.

À la lecture des différents textes relatifs à « l'application » — dont ceux évoqués ci-dessus — on se forge la conviction qu'il y a parfois une certaine outrance dans l'expression des positions respectives des uns et des autres, qui contribue à indurer un peu artificiellement des oppositions qui, en dernière instance, sont loin d'être infranchissables.

La démarcation entre *expertise* et *responsabilité*²¹⁰ évoquée ci-dessus en est un très bon exemple²¹¹. Il nous a semblé que c'était le cas aussi pour ce qui touche à la question pluridisciplinaire. De manière générale, il y a dans l'ensemble du corpus s'attachant au lien entre géographie et action un accord commun sur la montée en puissance de disciplines « urbaines », une même reconnaissance (dont l'intensité peut certes varier) du caractère à la fois concurrentiel *et* complémentaire que présente leur existence, ainsi qu'une volonté de défendre la spécificité et la pertinence de la géographie dans l'éventail pluridisciplinaire.

Le rapport à la « synthèse » est sans doute l'un des éléments les plus centraux de ce fonds commun et qui reste arrimé à la discipline — du moins à ses « patron.nes » du moment — durant toute la période des années 1960, avant d'être plus frontalement remise en cause à partir de la fin de la décennie. Cette synthèse, les géographes ne l'entendent pas *in abstracto*, mais conditionnent sa réalisation sur une base « spatiale », qualifiée parfois de « situation » ou de « complexe géographique » (P. George), de « combinaison » (M. Phlipponneau), de « milieu global » (É. Juillard), etc. — en bref, un *cadre* qui permet, sur un cas circonscrit, de ramasser l'ensemble des résultats produits par l'éventail des sciences humaines et sociales volontaires. Si la « région »

²⁰⁹ J. Beaujeu-Garnier semble citer ici les mots d'une « nouvelle offensive concentrique » visant les géographes autour du début des années 1970 et venue des autres disciplines : « en effet, [les géographes] ont une optique globale qui leur est propre et qui est fort utile mais, s'ils s'engagent dans la concurrence avec un spécialiste particulier sur un point spécifique, ils prêtent aisément le flanc à la critique » (*ibid.*).

²¹⁰ On notera qu'en dépit des débats qu'elle occasionne, cette démarcation fut, en pratique, largement théorique : dans le champ aménagiste et urbanistique, en dehors des cas de géographes élus dans des municipalités (ce qui ne fut pas rare), la question s'est finalement peu posée car les géographes ne se sont pas trouvés en position de responsabilité (a fortiori au temps de l'État urbaniste).

²¹¹ Elle réunit donc P. George, mais aussi M. Phlipponneau quoi qu'en dise ce dernier, ou encore Étienne Juillard, autre défenseur d'une géographie appliquée, à Strasbourg — le géographe « n'a pas à prendre parti » (Juillard, 1963, p. 73) — et Jean Labasse — le géographe doit « conserver l'attitude objective de l'expert et s'effacer devant le délégué de la puissance publique, exclusivement responsable du choix de la décision et capable d'en assumer les risques » (Labasse, 1966, p. 22).

demeure le cadre privilégié, là encore par un phénomène de « dépendance au chemin »²¹² à l'égard de la géographie classique, cette logique de *synthèse sous cadre* déborde du seul cas régional pour s'appliquer à tous les domaines dans lesquels les géographes s'estiment pertinent.es — dont la question urbaine.

Or tout se passe comme si cet exercice de la synthèse — tout à la fois élément d'un *habitus* et *geste* d'un métier — était le principal (le seul ?) outil que la discipline avait à offrir au champ aménagiste. Les mises en garde quant à la tentation de déborder sur le travail d'autres spécialistes, sous les abords de la dénonciation d'un « orgueil » (chez P. George, par exemple, 1966, p. 19) ou d'un risque de rupture de l'« unité » de la discipline, apparaissent aussi comme des aveux de faiblesse tenant à l'incapacité de la discipline à pouvoir se présenter devant le champ aménagiste avec une proposition savante facilement identifiable et circonscriptible ou, surtout, directement « opérationnalisable ». On peut aller plus et considérer que, d'une certaine manière, ce que propose la géographie-synthèse au champ aménagiste ne relève pas tant d'un savoir sectoriel²¹³ que d'une fonction : plutôt que des connaissances, la géographie peut fournir des « chefs d'orchestre ».

Il faut donc construire l'argumentaire qui puisse justifier que ce rôle échoie au géographe et pas à d'autres : savoir faire œuvre de synthèse ne suffit pas, encore faut-il être le ou la plus à même de le faire. On insistera alors pour souligner que le ou la géographe « est seul à pouvoir apporter les enseignements d'une conception globale des ensembles et des rapports », qu'il ou elle est « capable d'assimiler les résultats des recherches des spécialités les plus diverses, ce qui n'est pas un moindre mérite » (George *et al.*, 1964, p. 26). Parfois, le discours laisse transparaitre une certaine conscience de ne pas être seul.es dans ce domaine : « chaque discipline élabore sa propre synthèse » rappelle ainsi. É. Juillard (Juillard, 1963, p. 73)²¹⁴. Mais c'est pour mieux singulariser la « spécificité du géographe » « dès qu'entre en jeu la projection horizontale [des] éléments [de diverses disciplines] sur un territoire, leur combinaison » au cœur de « rapports spatiaux ». Celui-ci redevient alors le plus à même « d'entrevoir des interactions, des répercussions que chaque discipline, isolément, n'aurait peut-être pas soupçonnées » (*ibid.*). Cette synthèse sur base spatialisée, évoquée plus haut, forme alors l'argument idéal pour légitimer une place de choix dans un « domaine » qui intervient justement sur l'espace et où le géographe « donnera [donc] le plus pleinement sa mesure », « celui de l'aménagement du territoire, qu'il s'agisse d'une campagne, d'une agglomération ou, mieux encore, d'une région²¹⁵ » (*ibid.*)

Ces considérations relèvent sans doute d'une conviction sincère, solidement incorporée après des décennies de reproduction d'un *ethos* disciplinaire. Mais elles ont aussi le mérite de fournir la justification nécessaire pour faire du ou de la géographe « par définition, l'agent de coordination, l'intermédiaire naturel entre l'armée des techniciens spécialisés et la politique qui prend les décisions » (*ibid.*), « l'ensemblier » (Juillard, 1963, p. 73), celui ou celle qui « a vocation à présider à

²¹² Empruntée à l'économie et à la science politique (*path dependence* dans sa version anglophone), la notion est utilisée ici pour désigner le poids des choix et des façons d'agir hérités du passé sur les actions du présent.

²¹³ Le positionnement synthétiste ne laisse de choix, en fait de « spécialité », que celle du ramassage des résultats spécialisés des autres — certes, avec l'idée d'une mise en relation au sein d'une portion d'espace comme geste spécifique, mais à partir de ces résultats malgré tout. !

²¹⁴ Le propos semble même aller plus loin : « Certains adeptes trop enthousiastes de notre discipline ont présenté la géographie comme la science de synthèse par excellence, à qui devrait revenir de droit la coordination des travaux » (*ibid.*).

²¹⁵ É. Juillard fut avant tout spécialiste de géographie régionale et préoccupation, à ce titre, par les questions de planification régionale.

l'assemblage » (Labasse, 1966, p. 22) des « innombrables données fournies par des disciplines connexes » (Phlipponneau, 1966, p. 1010). Dans l'éventail pluridisciplinaire, la géographie se trouve alors placée dans une position de domination « chronologique », puisque c'est à elle que devrait revenir la charge de synthétiser, en aval, les travaux et résultats élaborés par les autres disciplines en amont. Dans cette configuration, on peut supposer que la géographie se réserve en quelque sorte le dernier mot. Ce faisant, bien que plusieurs d'entre elles et eux répètent qu'il s'agit là d'une position « modeste » (P. George par exemple, mais aussi É. Juillard), puisqu'elle vient compenser le fait d'être des « non-spécialistes », les géographes affirment d'une certaine manière une prétention à la direction des équipes et du travail pluridisciplinaire.

Le problème, c'est que cette figure du « chef d'orchestre » est partagée et disputée avec d'autres, notamment avec les « urbanistes » — qui la revendiquent depuis la première moitié du XX^e siècle.

5.2 « Chef d'orchestre » et « homme de synthèse » : des figures disputées par les urbanistes et les géographes

Pour clore cette exploration des réactions et des positionnements des géographes à l'égard des autres spécialistes qu'ils et elles sont amenés à côtoyer au sein du champ aménagiste et urbanistique, il nous est apparu essentiel de clarifier leur posture à l'égard d'un.e spécialiste en particulier, l'urbaniste. Bien sûr, faute de qualification officielle et du fait des évolutions qu'a connu le champ de l'urbanisme, cette « spécialité » a pu être incarnée par toute une diversité de praticien.nes — architectes, géomètres, ingénieur.es, etc. Il n'empêche que, malgré cette diversité, le terme est aussi employé *en soi* chez les géographes, comme une catégorie consacrée qui peut opérer d'ailleurs comme un hyperonyme ou comme une forme de métonymie floue — la désignation « urbaniste » formant un raccourci pour parler des responsables (quels qu'ils ou elles soient), à des degrés divers, des politiques urbaines et d'aménagement urbain.

L'ouverture et la labilité de la catégorie offrent dès lors un espace pour que divers.es praticien.nes tentent de se l'approprier, de même qu'elles engagent des débats pour circonscrire qui peut ou non y prétendre²¹⁶. De ce point de vue, il nous semble que les géographes, du moins dans la grande décennie 1960²¹⁷, n'ont pas frontalement cherché à se revendiquer « urbanistes ». Leurs textes en témoignent, dans lesquels « l'urbaniste » semble toujours consacré comme une figure *extérieure* avec laquelle ils et elles sont amenés à interagir. Toutefois, les discours de la période permettent de mettre au jour une forme de stratégie assez ambivalente des géographes, qui vise tout à la fois à construire une forme de proximité et de connivence, en termes d'*ethos* et d'épistémologie, avec les urbanistes et, en même temps, à réinvestir pour eux et elles-mêmes des représentations et des figures d'une fonction et d'une position professionnelles qui étaient aussi et déjà revendiquées par ces derniers.

²¹⁶ On verra dans la troisième partie de la thèse que ce débat fut un enjeu central dans le domaine de l'enseignement de l'urbanisme.

²¹⁷ On parle ici des géographes universitaires. À l'inverse, à mesure que les géographes « professionnels » vont s'insérer dans le champ urbanistique, avec ou non un complément de formation en urbanisme et/ou une expérience dans ce domaine, ceux et celles-ci vont parfois avoir tendance à se désigner parfois comme « géographe-urbaniste ».

5.2.1 Le géographe de la grande décennie 1960, analogie de l'urbaniste de l'entre-deux-guerres ?

La figure du « chef d'orchestre », notamment, n'est une nouveauté ni de la géographie, ni des années 1960. Viviane Claude a bien montré dans quelle mesure elle constitue déjà — avec celle du « médecin », plus ancienne²¹⁸ — « un cliché de l'entre-deux-guerres » dans le monde de l'urbanisme (Claude, 1989), ou plutôt des divers praticien.nes qui revendiquent la légitimité de leur intervention en ce domaine (architectes, ingénieurs, géomètres...). Plus encore, dès le début du siècle, ces derniers, « devenus des “urbanistes” », « travaillaient à resserrer la signification initiale du mot “urbanisme” [...] et cherchaient à dresser le portrait de “l'homme de synthèse” » (Claude et Saunier, 1999, p. 27).

On peut rappeler ici quelques-unes des conditions d'émergence et de diffusion de ce « cliché », telles qu'elles ont été mises au jour par V. Claude. Il naît d'abord de la nécessité d'une « personnalisation de la fonction d'urbaniste » (*ibid.*, p. 70), notamment après le vote de la loi Cornudet (1919) qui précise que les plans d'urbanisme devront être confiés à des « hommes de l'art » (*ibid.*). La mise en avant de cette figure procède aussi de la volonté de « construire *en même temps* une identité professionnelle, une discipline ou doctrine audible, et un auditoire attentif » (*ibid.*, p. 70, accentuation de l'auteur), dans une période où l'urbanisme n'est pas encore une profession au sens propre. Il s'agit donc à la fois d'un objectif de définition comme d'un objectif de reconnaissance. Le recours fréquent des urbanistes à la notion de « complexité » (de la ville contemporaine) appuie cette stratégie professionnelle autour de la formation d'une « science maîtresse des interdépendances », d'une « discipline des disciplines » (*ibid.*, p. 73) : cette rhétorique pointe la « gravité de la situation » (et encourage donc à sa prise en charge, ce qui ouvre un marché pour les urbanistes) et opère dans le même temps comme une « légitimation scientifique » (*ibid.*), puisque les urbanistes se présentent comme capables de ramasser « tous les savoirs morcelés » pour affronter cette complexité (*ibid.*). Enfin, la figure du « chef d'orchestre » se développe dans un champ d'activité très concurrentiel au sein duquel les architectes se distinguent toutefois. Ceux-ci défendent leur « prérogative en matière d'urbanisme » en mettant en valeur leur pratique de la « composition de plan » (*ibid.* p. 78). Transféré à l'urbanisme, ce geste de la « composition » peut légitimer leur qualité de « chef d'orchestre ».

Mutatis mutandis, l'usage de ce syntagme par les géographes de la décennie 1960 présente des analogies avec ce qu'il a pu cristalliser pour les urbanistes de l'entre-deux-guerres. Bien sûr, le contexte a considérablement changé, notamment du point de vue de la configuration du champ de l'urbanisme (il était beaucoup moins question des « équipes » dans l'entre-deux-guerres, par exemple) et de l'éventail des spécialistes concerné.es. Malgré tout, cette analogie a l'avantage de donner une nouvelle lisibilité à la rhétorique des géographes. De fait, celle-ci est déterminée par une situation de concurrence — sans laquelle cette rhétorique n'aurait que peu de raison d'être — et elle consiste à puiser dans une pratique-reine du métier de géographe — la synthèse — le motif de légitimité « naturelle » à diriger l'orchestration. De la même manière, c'est en quelque sorte

²¹⁸ Que l'on retrouve aussi chez les géographes qui l'utilisent comme une sorte d'équivalence au « chef d'orchestre ». Le géographe est ainsi « comme le médecin en face de son malade », étudiant « le jeu subtil des organes internes » et cherchant à « établir [un] diagnostic », à trouver des « remèdes » et « adresser [son patient] à un spécialiste plus compétent » (Phlipponneau, 1960, p. 83). Ou bien, à l'égard de la « région », le géographe a l'« œil [...] du médecin à la recherche d'un diagnostic et de remèdes », tandis qu'« au chevet du patient, l'association des disciplines scientifiques s'impose » (Juillard, 1960, p. 928).

au nom de leur capacité revendiquée à saisir une certaine complexité du réel — insaisissable par les modèles, imposant la mise en relations de multiples facteurs au sein d'une même portion d'espace — que les géographes tentent de légitimer leur prétention à devenir « chef.fes d'orchestre » et, plus que cela, à légitimer leur discipline auprès du champ aménagiste. Enfin, face à un champ urbanistique et aménagiste qui contribue à perturber les habitudes et les contours de la discipline, qui la pousse à l'introspection, la stratégie visant à conquérir cette position d'encadrement peut former le support d'un renouvellement de son identité professionnelle. Sur ces différents points, la tentative géographique de la grande décennie 1960 *ressemble* assez bien, toutes égales par ailleurs, à celle des urbanistes (notamment architectes) de l'entre-deux-guerres²¹⁹.

5.2.2 Construire une connivence avec les urbanistes

Sans considérer toutefois qu'il s'agit de la même chose, ni que cette similitude prouverait une forme de reprise parfaitement consciente et mécanique, par les géographes, des élaborations des urbanistes, il nous semble malgré tout que l'analogie présentée ici n'est pas un simple exercice de pensée ou un outil heuristique, mais qu'elle signale aussi une ressemblance bien réelle des discours.

Le *topos* du « chef d'orchestre », associé au geste de la « synthèse » (nommé comme tel ou suggéré) est bien présent dans la littérature urbanistique de l'entre-deux-guerres — l'usage est assez récurrent, par exemple, dans les articles de la revue *Urbanisme* dans les années 1930 — mais on le retrouve aussi après la guerre, par exemple chez Gaston Bardet²²⁰. Dans *Mission de l'urbanisme*, en 1950, celui-ci souligne ainsi que « le rôle de l'urbaniste est celui d'un animateur » qui « doit rester un chef d'orchestre, traduisant les aspirations des groupes sociaux et harmonisant les exécutants [...] » (Bardet, 1950, p. 17). La question se pose de savoir si les géographes ont eu connaissance de cette littérature et du positionnement défendu par les urbanistes. On peut raisonnablement le penser : on trouve par exemple une recension d'un autre ouvrage sur l'urbanisme de Gaston Bardet par le géographe Albert Demangeon en 1941, de même que les géographes vidaliens et post-vidaliens font partie des multiples références mobilisées par G. Bardet dans ses textes. Ce sont donc là deux mondes qui ne s'ignorent pas : les propositions des uns ont pu être connues des autres.

L'indice le plus sûr d'une connaissance, par les géographes, des positions des urbanistes se trouve sans doute dans la conférence donnée par Philippe Pinchemel en 1952²²¹ devant les

²¹⁹ On pourrait continuer l'analogie. V. Claude souligne que plusieurs urbanistes font de « l'intuition » une propriété spécifique, qui permet de « supplé[er] aux insuffisances manifestes de la science » pour appréhender la « complexité » urbaine (*ibid.*). Les géomètres, en particulier, « invoquent une intuition qu'ils ont en propre, celle du terrain » (*ibid.*). On retrouverait quelque chose de similaire chez les géographes, non seulement dans le rapport au « terrain » mais plus généralement dans certaines formulations de leur réalisme et dans leur mise en avant de certaines dispositions comme le « sens de l'espace », qui fait moins appel à la rationalité qu'à la sensibilité.

²²⁰ (1907-1989) Urbaniste, architecte de formation (passé par les Beaux-Arts et DPLG en 1933), il est aussi diplômé de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris dans les années 1930. Enseignant l'urbanisme, notamment à l'IUUP et à Bruxelles, il publie de multiples ouvrages sur le sujet, ce qui lui vaut d'être reconnu comme un théoricien important du domaine, principalement pour la période des années 1940 et 1950.

²²¹ Cette conférence fait partie d'un cycle de formation du ministère, qui a visiblement consisté en des présentations successives des apports que pouvaient fournir diverses disciplines concernant l'urbanisme (au moins la sociologie et la démographie). Sur la question de la « collaboration des géographes avec les urbanistes », Ph. Pinchemel fut en réalité chargé des « aspects pratiques ». Une autre conférence, assurée par Georges Chabot, traite des « aspects théoriques » de cette collaboration, là aussi en 1952.

Inspecteurs de l'urbanisme et de l'habitation du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU). Elle constitue une remarquable tentative de rapprochement avec les urbanistes (voire de mise au service de la géographie auprès d'eux), fondée sur la construction d'une connivence entre ces derniers et les géographes. Il invite ainsi ces inspecteurs à ne pas « plac[er] la géographie [...] sur le même plan que les disciplines [...] présentées »²²² les jours précédents :

Nous différons des sociologues et des démographes, parce que nous ne sommes pas les hommes d'une question, d'un problème, nous sommes essentiellement les spécialistes du milieu urbain ou rural, les spécialistes d'une région et c'est là que nous nous rejoignons, car vous comme nous, nous sommes en quelque sorte pour reprendre une expression de Lucien FEBVRE des "fabricants de synthèse". (Pinchemel, 1952, p. 1)²²³

La rhétorique d'une « parenté avec l'urbanisme » (*ibid.*) est alors suivie de propositions pratiques : « l'intérêt de la géographie, c'est de vous fournir tout de suite une documentation qui est déjà en quelque sorte assimilée, assimilable par vous » (*ibid.*). Mais il ne s'agit pas seulement de livrer cette « documentation » et de « s'en all[er] » : « la collaboration a intérêt à se prolonger », du fait du « sens du milieu [...] parfois extrêmement développé » qu'a le géographe — et que Ph. Pinchemel prête aussi, plus ou moins, aux urbanistes — et parce que celui-ci aurait « les mêmes méthodes » que l'urbaniste — rassembler des documents, des informations, pour mettre au jour les « rapports [...] entre l'homme et la terre » — (*ibid.*, p. 1-2). Plus encore, face à l'« ampleur du travail » et des « responsabilités » que les nécessités de l'aménagement d'après-guerre imposent aux urbanistes, Ph. Pinchemel ne propose rien de moins que d'alléger leur charge et ainsi de « partager la responsabilité entre [les géographes] et les urbanistes » (*ibid.*, p. 2). Le sens tactique déployé dans cette conférence signale que les géographes — du moins une partie d'entre elles et eux — sont tout à fait conscients de la position des urbanistes (leur rôle de « responsables », de chefs, est identifié) et des représentations qui l'accompagnent. Réinvestir le geste de la synthèse dans ce contexte relève d'une identification claire de l'*ethos* de l'urbaniste et de sa mobilisation à des fins de persuasion — en un mot, il s'agit de pousser les urbanistes à reconnaître dans les géographes des sortes de figurations d'eux-mêmes²²⁴.

²²² Ce point paraît extrêmement dans la rhétorique de Ph. Pinchemel. Il évoque la brochure rédigée par Eugène Claudius-Petit, alors ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, en 1950 (*Pour un plan national d'aménagement du territoire*), où celui-ci propose la création de commissions et d'équipes d'études rassemblant divers spécialistes (les géographes sont cités les premiers) et acteurs. Et il tient alors à « insist[er] à nouveau sur la position originale du géographe, parce que dans la [brochure] on a précisément l'impression que le géographe est mis sur le même plan que les autres spécialistes, le géographe est l'homme de la synthèse » (*ibid.*, p. 2). On notera au passage que l'idée de former des équipes pluridisciplinaires est déjà là, et qu'un géographe comme Ph. Pinchemel la partage... à condition, déjà, que le géographe y bénéficie d'une position particulière.

²²³ On passera sur le fait que Ph. Pinchemel singularise aussi la géographie sur un motif d'ancienneté : de son ancrage universitaire, mais aussi du développement de ses méthodes. Ceci pour mieux pointer du doigt la jeunesse et le manque de solidité universitaire d'autres disciplines, comme la sociologie ou la démographie. Le propos vise à défendre l'idée qu'un contact « immédiat » est possible entre les géographes et les urbanistes : les géographes sont déjà prêts.

²²⁴ Ph. Pinchemel sera un artisan régulier de cette mise en proximité du géographe et de l'urbaniste. Lors du colloque de géographie appliquée de Strasbourg, en 1961, il soulignera ainsi que « l'urbaniste et le géographe ont en commun le sens du réel, du terrain ; leurs méthodes d'analyse de l'espace urbain sont semblables » (Pinchemel, 1962, p. 65). De même, au colloque d'Ottawa de 1973, il réitère : « nous sommes finalement la science humaine qui a ce sens de l'espace [...] nous [le] partageons finalement avec peu de disciplines et le géographe se sent très proche de l'urbaniste et de l'architecte » (Pinchemel, 1974, p. 30).

Une autre manifestation de la construction d'une proximité entre géographes et urbanistes, autour de la synthèse et de la fonction de « chef d'orchestre », se trouve dans le *Géographie et action* de M. Phlipponneau. Dans un développement sur « le rôle de la synthèse de la géographie » à l'égard de l'aménagement urbain, il cite les propos de l'urbaniste Robert Auzelle²²⁵ dans son ouvrage *Technique de l'urbanisme*, publié en 1953, qui assigne à l'urbaniste « la tâche très lourde » d'une « coordination serrée et puissante » et le désigne comme « chef d'orchestre » chargé « d'harmoniser l'ensemble des partitions » (Auzelle, 1953, p. 14 cité par Phlipponneau, 1960, p. 194). Et M. Phlipponneau de conclure : « Géographes et urbanistes sont donc parfaitement d'accord sur la nécessité d'une synthèse... Mais ils sont également disposés à assumer le rôle de chef d'orchestre » (Phlipponneau, 1960, p. 194).

La conscience de cette intersection qui est en même temps un chevauchement entre géographe et urbaniste est donc nette, et son intégration dans un ouvrage défendant l'application contribue sans doute à la publiciser auprès d'un public de géographes pour lequel elle a de l'importance. L'existence de la figure du « chef d'orchestre » chez les urbanistes a un effet ambivalent pour les géographes : elle valide tout à la fois la stratégie qu'ils et elles déploient face au champ urbanistique — la synthèse y est bien pertinente, et il est nécessaire d'avoir des coordinateurs.trices — mais la sape du même coup, puisqu'il faut faire face à des concurrents plus que sérieux. Au demeurant, M. Phlipponneau en a bien conscience et appelle les géographes à « être réalistes » : « si, dans de nombreux pays, parce qu'ils ont assez tôt démontré l'utilité de leur discipline, les géographes sont appelés à jouer ce rôle [...] il leur sera beaucoup plus difficile de le faire en France, parce que des positions sont prises, et le sont solidement » (*ibid.*). Celui-ci notait déjà que « l'expérience montr[ait] qu'il [était] difficile de réaliser [l'] étroite collaboration » entre géographes et urbanistes appelée par Ph. Pinchemel (*ibid.*, p. 180). Ces aveux lucides et précautionneux n'entraînent pas pour autant une résignation — comme le pourrait-il dans un ouvrage qui vise à pousser les géographes « à l'action » ? — puisqu'il est suivi de plusieurs conjectures : des urbanistes conclurent peut-être qu'il faut confier la synthèse des études préliminaires aux géographes, des municipalités appelleront peut-être les géographes à « apprécier » les plans conçus par les urbanistes, etc. En bref, un ensemble de pistes mal assurées, mais qui ont le mérite, dans l'économie générale de l'ouvrage, de ne pas enterrer d'emblée la possibilité que les géographes puissent éventuellement jouer un rôle d'orchestration.

5.2.3 Une stratégie vaine ?

Du côté des urbanistes, cela ne semble pas être la piste la plus privilégiée. Dans leurs discours sur l'orchestration dans l'après-guerre, la géographie apparaît bien ici et là, avec d'autres sciences humaines et sociales, alors que celles-ci étaient presque absentes de ceux de l'entre-deux-guerres. La préoccupation portait alors plutôt sur les architectes, les géomètres, les ingénieurs ; surtout, la figure du « chef d'orchestre » renvoie alors non seulement à la coordination des « différents savoirs ou savoir-faire », mais aussi de « toutes les parties — la science, l'art, la règle juridique, la politique, les agents économiques » (Claude, 1989, p. 70). L'« orchestration » des

²²⁵ (1913-1983) Architecte de formation et diplômé de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris. Entre autres choses, il occupe des fonctions importantes au ministère de la Reconstruction au sortir de la guerre (urbaniste en chef de la direction de l'Aménagement du territoire en 1945). Il enseigne l'urbanisme dans différentes institutions et publie divers ouvrages sur le sujet.

années 1950-1960 est quant à elle beaucoup plus adossée à l'exercice de la pluridisciplinarité au sein des « équipes » d'urbanisme.

Or, de ce point de vue, il semble que les urbanistes reconnaissent tout à fait la place de la géographie en leur sein. Le théoricien paysagiste et architecte André Vera signait ainsi, en 1951 dans la revue *Urbanisme*, un article au titre significatif — « Qu'est-ce que l'urbanisme ? » — qui témoignait d'une certaine reconnaissance dont pouvait jouir la géographie auprès de tel.les praticien.nes : l'urbaniste y était encouragé à suivre le « conseil du géographe » quant à la nécessité de « relier la cité au pays d'alentour » (Vera, 1951, p. 4) ; plus encore, A. Vera affirmait que « la géographie dénommée humaine pren[ait] une telle importance qu'elle [pouvait] à l'urbanisme devenir une introduction » (*ibid.*). Discipline reconnue, certes, mais toujours considérée comme une instance distincte, comme une contribution utile, mais extérieure. Le « chef d'orchestre » restait alors bien « l'urbaniste », qui devait « s'inform[er] auprès du sociologue, du géographe, psychologue, hygiéniste, pédagogue, géologique et du philosophe pour dresser son plan » (*ibid.*). Face au « chef » urbaniste, la géographie restait bien cantonnée, avec d'autres, au sein de « l'orchestre ».

Dans les années 1960, les choses n'ont visiblement pas changé. Dans sa directive sur les « plans d'urbanisme » (8 avril 1960) qui entérinait, pour leur élaboration, le modèle de l'équipe pluridisciplinaire d'urbanisme (voir 5.1, p. 193), le ministre de la Construction Pierre Sudreau en associait la direction à « l'homme de l'art, compositeur et chef d'orchestre », chargé de « présid[er] à la composition du plan » en ramassant les données, « enrichi[es] par l'apport de son intuition » (*ibid.*) — des éléments qui témoignaient, on le voit, de la prégnance et de la reproduction d'une représentation de l'entre-deux-guerres, et renvoyaient principalement à l'architecte. Dernière illustration, dans un numéro de 1967 du *Bulletin du PCM* — du nom historique de l'Association des ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines — portant sur « les équipes pluridisciplinaires ». Elle prend place dans une configuration un peu différente : le ministère de l'Équipement a été créé (1966), qui consacre la prise de contrôle de la planification urbaine centralisée par le corps des Ponts et la formation d'une nouvelle « coalition professionnelle » de l'urbanisme (Verpraet, 1987), qui allie ces ingénieur.es avec des contractuel.les pour beaucoup issu.es des sciences humaines et sociales. La revue ouvre ses pages à l'équipe de la Mission d'études Basse-Seine, forme d'incarnation de ce nouveau régime²²⁶. À la fois retour sur une expérience et définition de cette nouvelle « pratique de l'urbanisme » comme « travail d'équipe », l'article permet aux auteurs de confirmer la nécessaire « présence d'un chef » assurant la « coordination »²²⁷ (Équipe de la Mission d'études Basse-Seine, 1967, p. 28) : à cet égard, « il est clair qu'aucun des spécialistes de l'équipe n'a *a priori* une vocation particulière à jouer ce rôle » (*ibid.*) — ce que, pourtant, certains géographes revendiquent au motif de cette même « vocation » (Labasse, 1966, p. 22).

²²⁶ Créée en 1965-1966, elle est considérée *a posteriori* comme une préfiguration des OREAM. Formée autour d'une équipe pluridisciplinaire (où l'on trouve des géographes), elle a pour « mission » d'élaborer le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la « basse-Seine ». Elle est dirigée par l'ingénieur des Ponts Jean-Paul Lacaze, qui signe dans le même numéro une « Lettre un camarade », où il s'adresse à un « camarade » des Ponts fictif pour répondre à ses inquiétudes quant à ce nouveau modèle des « équipes pluridisciplinaires » et au nouveau rôle de « chargé d'études » qu'endossent les ingénieurs. Il y défend ainsi ces équipes avec enthousiasme au prisme de sa propre expérience à Rouen.

²²⁷ Entre « des architectes, des économistes, des ingénieurs, des géographes, des sociologues, des administrateurs » (*ibid.*, p. 27). L'arrivée des sciences humaines dans le domaine plus « actif » des études d'urbanisme est signalée comme une nouveauté et comme un défi pour ces dernières, puisqu'elles n'ont pas été habituées, autant que l'architecte et l'ingénieur, à « participer à l'aménagement de la cité » (*ibid.*, p. 31).

Là encore, il nous semble que la discipline n'est pas dupe. Les précautions discursives et autres mises en garde répétées quant à la difficulté de parvenir à des postes importants en sont déjà un signal. Celui-ci est amplifié par les constats dressés par les géographes à la suite d'enquêtes plus ou moins formelles sur la place effective de la discipline dans le champ aménagiste et urbanistique. Celle-ci apparaît pour le moins ambivalente. Lors du premier colloque de géographie appliquée de 1961 à Strasbourg, Ph. Pinchemel donne l'impression que le geste « synthétique » a permis aux géographes d'engranger quelques succès. On leur « reconnaît[rait] » ainsi « une certaine compétence » pour la « synthèse » (Pinchemel, 1962, p. 62-63) et ils feraient ainsi « figure[s] de coordinateur[s], de maître[s] d'œuvre, d'intermédiaire[s] entre les divers secteurs de connaissances intéressant les milieux urbains et les spécialistes de l'aménagement urbain » (*ibid.*). Si bien qu'on leur « demand[er]ait [...] de se substituer à l'urbaniste » pour élaborer des « monographie[s]-urbaine[s]-synthèse[s] ». On sait cependant que Ph. Pinchemel voyait cette tendance avec un regard mitigé, considérant la monographie comme importante mais dépassable et constatant surtout que l'on avait généralement fait appel à un géographe par défaut (voir 5.1.2.3, p. 203). Finalement, il concluait à « un premier bilan négatif », d'autant que ce dernier ne reposait en réalité que sur 12 répondant.es à son enquête et sur « quelques réussites privilégiées » (*ibid.*, p. 61), masquant une réalité générale de relégation relative. Au total, il apparaissait que les géographes n'étaient pas considérés à la hauteur du travail qu'ils et elles estimaient pouvoir réaliser. Ces conclusions paraissent cohérentes avec les constats faits par d'autres. M. Phlipponneau notait ainsi qu'« administration », « municipalités » et commanditaires d'études préféraient faire appel à des « urbanistes-conseils » ou des « cabinets privés » plutôt qu'à des géographes et que, lorsqu'il arrivait que des urbanistes les sollicitent, ils ne leur « demand[ai]ent que des matériaux bruts », leur laissaient « la partie la plus ingrate du travail » et « se réserv[ai]ent » à l'inverse « le travail d'élaboration et de synthèse » (Phlipponneau, 1960, p. 180-181). La situation ne semble pas beaucoup plus favorable à la fin des années 1960 : dans une configuration où « l'urbanisme est dominé par les ingénieurs des Ponts et Chaussées », il semblerait que « tout le monde veut bien que les géographes fassent des cartes et de petits rapports, lus de très haut par des gens qui ont le plus souvent [...] l'esprit abstrait et statistique » et que « les études » des géographes « sont donc le plus souvent mises en sommeil » (Racine, 1968, p. 274).

Face à cette réalité, les propositions des géographes paraissent dès lors assez hésitantes. Tout se passe comme si la promotion d'une connivence, par les géographes, avec les urbanistes oscillait en permanence entre des refrains incantatoires rappelant leur ambition — le géographe peut être le « chef d'orchestre » des équipes — et des propositions dont la plus grande modestie signale l'incorporation d'une certaine domination et une forme de retour, un peu résigné, à la réalité — le géographe se propose de faire le travail de l'urbaniste à sa place. La conférence de Ph. Pinchemel est à ce titre symptomatique, qui balance entre la volonté de « partager la responsabilité » des urbanistes et, quelques paragraphes plus loin, de se mettre à leur service afin de leur « éviter d'avoir à frapper à une douzaine de portes [...] pour avoir les renseignements qui [les] intéressent » (Pinchemel, 1952, p. 2). De la même manière, à côté de grands discours généraux sur la synthèse et l'orchestration, un Michel Phlipponneau — déjà fort conscient des difficultés d'accès au champ aménagiste et urbanistique — promeut en fait très souvent dans son *Géographie et action* une stratégie plus concrète et plus lente, mais moins magistrale :

[...] dans une première phase, des recherches portant sur des points particuliers et présentant un intérêt pratique évident et immédiat peuvent être plus aisément confiées à des géographes. [...] C'est

en les menant à bien que les géographes inciteront par la suite les utilisateurs à leur confier des travaux de caractère synthétique qui répondent évidemment mieux à la vocation et à l'esprit de la géographie. (Phlipponneau, 1960, p. 182)

Certes, l'acceptation de travaux de moindre envergure est conçue comme une porte d'entrée pour conquérir des positions plus élevées et plus en accord avec la soi-disant « vocation » de la discipline. Il n'empêche que si la proposition ménage cette ambition, elle constitue un vif retour à la réalité de la position effective de la géographie dans la configuration du champ urbanistique et aménagiste de l'époque.

Au total, la confrontation des géographes au champ de l'urbanisme et de l'aménagement a entraîné leur nécessaire positionnement à l'égard des autres spécialistes qui y opèrent. Leur réaction est assez ambivalente. D'une part, ils et elles admettent tout à fait la nécessité d'une approche pluridisciplinaire du problème urbain, tant d'un point de vue cognitif qu'en termes d'organisation concrète du travail. Leur reconnaissance volontaire du modèle de l'« équipe pluridisciplinaire » a le mérite de les mettre au diapason des nouvelles normes en vigueur au sein du champ urbanistique : certes, pour avoir une place dans ce dernier, ils et elles n'avaient sans doute pas vraiment d'autre choix que d'en accepter les configurations. Mais, en toute théorie, ils et elles auraient aussi pu refuser d'y participer. Le fait que ce ne soit pas le cas signale l'enjeu que représente cette scène pour la discipline : on l'a vu, il y a bien évidemment un enjeu de connaissance — contribuer à comprendre cette ville qui se transforme profondément — indexé à un enjeu politique — réguler cette croissance urbaine qui pose tant de problèmes. Mais il y a aussi un enjeu professionnel : il s'agit de ne pas rater le coche des demandes en connaissance formulées par un champ et une pratique urbanistiques qui entendent opérer de manière plus rationnelle. Passer à côté signifierait, au moins pour certain.es géographes, accepter une forme de relégation de la discipline et de mise en doute de sa pertinence sociale. Ce n'est donc pas vraiment un hasard si la fin des années 1950 et les années 1960 voient l'ouverture et la structuration d'un débat et d'une réflexion autour de l'« application » de la discipline. Certes, notamment dans les générations plus anciennes, on ne voit pas toujours d'un bon œil cette entrée du géographe dans l'arène : il semble malgré tout que la discipline se range progressivement derrière l'idée qu'elle doit *au moins* se montrer « active » ou « applicable ». Cette dynamique fleurira pleinement dans les décennies qui suivent, on le verra dans la troisième partie, qui entérinent définitivement un tournant majeur pour une discipline dont le débouché principal fut longtemps l'enseignement.

Pour autant, le champ urbanistique et aménagiste, ses pratiques, ses normes, ses configurations, représentent aussi un formidable facteur de perturbation de la discipline. Cela a des effets dans la question du rapport aux autres spécialistes. On y a peu insisté ici, mais les géographes choisissent celles et ceux dont ils et elles veulent être proches ou distant.es. Nous avons déjà évoqué la figure repoussoir de l'économiste — sorte d'hyperonyme qui désigne l'ensemble des spécialistes qui ont recours à des formes de modélisations quantitatives, y compris des « planificateurs », des « technocrates » ou, bien sûr, des ingénieur.es. Afin de contrer la domination d'une telle approche, elle donne lieu à des tentatives de mise en proximité avec d'autres, comme les sociologues, perçus.es comme participant, avec les géographes, d'une appréhension plus concrète et « réaliste »²²⁸. Mais, dans le concert des disciplines, la stratégie des géographes a aussi consisté à

²²⁸ L'ouvrage *Sociologie et géographie* (1966) d'un Pierre George constitue à ce titre une opération majeure de mise en proximité des deux disciplines. Notons par ailleurs, à revers d'une certaine mémoire qui a beaucoup insisté sur

se distinguer et à mettre en avant une supposée idiosyncrasie visant à obtenir et faire accepter un rôle de direction. L'ensemble est fondé sur une rhétorique insistant sur le qu'ils et elles sont les représentant.es d'une discipline très particulière, des généralistes plutôt que des spécialistes, doté.es par ailleurs de disposition très spécifiques : une capacité à faire la « synthèse » et un « sens » de l'espace, relevant presque d'une certaine forme d'intuition ou d'innéité. Très spécifiques par rapport aux autres praticien.nes hormis — c'est un heureux hasard — les urbanistes. Entre la défense du geste de la synthèse et de leur « vocation » à être les « chef.fes d'orchestre » des autres disciplines, le discours des géographes d'une grande décennie 1960 a des ressemblances surprenantes avec les propres discours des urbanistes de l'entre-deux-guerres. On a le sentiment à cet égard que la stratégie des géographes fut un peu troublée, cherchant de manière très consciente un rapprochement avec les urbanistes mais hésitant entre la volonté d'être « chef.fes » à leur place et une simple — et plus probable — mise à leur disposition. Ces hésitations, voire ces contradictions, sont significatives, à notre sens, du « malaise » (Orain, 2003) qui imprègne alors la discipline, notamment face au champ aménagiste : dérouté.es par les transformations en cours, les géographes tentent de s'y adapter et d'apporter des réponses, non seulement aux besoins cognitifs d'une raison planificatrice, mais aussi à leurs propres introspections. Cela conduira certain.es à s'engager dans la voie d'une réforme plus ou moins approfondie, voire d'une rupture avec le paradigme classique. Mais cette manière de bricolage épistémologique et professionnel consistant à réinvestir la « synthèse »²²⁹ comme moyen de faire sa place dans « l'action » est aussi une réponse à l'inquiétude, d'autant plus tactique qu'elle peut faire écho à des positions et des représentations avec lesquelles les urbanistes sont familiers et familières.

le rapport critique à l'État et à la planification d'une sociologie urbaine marxisante, qu'il a aussi existé une sociologie tout à fait volontaire, notamment avant la fin des années 1960, qui s'est pensée comme une auxiliaire de « l'action ».

²²⁹ Celle-ci, en effet, est d'abord profondément liée chez les géographes à l'objet « région ». De même la posture du « chef d'orchestre » est générale et non spécifique à la géographie urbaine. On comprend d'autant mieux la stratégie de réinvestissement que les géographes ont peut-être découvert qu'il y avait là une opportunité rêvée de mettre ce fonds classique en résonance avec les positions défendues par les urbanistes.

Synthèse de la partie

Au terme de cette partie, il apparaît que les années 1960 donnent à voir une discipline préoccupée. Préoccupée d'abord (Chapitre 3) par la croissance urbaine et par ses conséquences, avec tout l'ensemble des enjeux concrets qu'elle pose en termes d'organisation des espaces urbains, d'urbanisme et de problèmes sectoriels. Préoccupée surtout par ce que représente cette urbanisation en matière de changement anthropologique. Il y a sur ce point tout un discours de l'« ampleur », du « phénomène », qui contribue à dépeindre le mouvement en cours sous les traits de la singularité et de l'extra-ordinaire. Au total, on sent poindre chez les géographes une forme d'inquiétude, qui n'engage pas pour autant une « urbaphobie » fondamentale. Le sentiment général se place plutôt sous le sceau de l'ambivalence : on ne condamne pas la ville ou l'urbanisation *en soi*, mais plutôt ses effets négatifs potentiels. Dans tous les cas, cela n'empêche pas qu'il y a là un « problème » à résoudre, qui n'est pas seulement un problème savant, mais aussi un enjeu politique et social. Avec ces considérations, les géographes se montrent donc tout à fait perméables à la mise à l'agenda de la question urbaine comme objectif d'action publique, dans une période où l'État affirme son autorité sur ce domaine. Détracteurs et détractrices du « laisser-faire », ils et elles rejoignent logiquement les rangs de celles et ceux qui affirment la nécessité d'une régulation et d'une maîtrise de l'urbanisation. Sur ce point, il n'y a pas une grande spécificité de la discipline, car cet impératif est largement partagé, dans le champ politico-administratif, dans le champ des professionnels de l'urbanisme ou, plus largement, dans diverses scènes réformatrices, comme le catholicisme social ou le monde des prospectivistes. Ce faisant, les géographes se retrouvent à faire partie de cette grande coalition de cause qui soutient la perspective régulatrice. Enfin, dans la mesure où celle-ci s'appuie sur l'idée d'une planification rationnelle, ils et elles se retrouvent à penser et à affirmer que leur discipline pourrait y contribuer.

La confrontation au problème urbain engendre une autre préoccupation, d'ordre disciplinaire (Chapitre 4). Chez certain.es, il s'est agi de réinvestir et de qualifier le problème à partir des représentations et de l'*ethos* qu'ils et elles héritent du paradigme « classique » de la géographie. Pour l'essentiel, leur problème principal réside dans le risque que fait courir l'urbanisation contemporaine d'une rupture avec un ordre social et spatial porteur d'une plus grande « humanité » et d'un meilleur « équilibre ». Leur préoccupation est humaniste, et touche aussi aux modalités de déploiement de l'action publique urbaine. Leur soutien au principe d'une régulation n'empêche pas l'expression d'une critique qui vise principalement une certaine rationalité aménagiste et urbanistique — celle des ingénieur.es et des économistes, celle d'une représentation par trop quantifiée et modélisée de la réalité. On touche là au cœur de l'*ethos* classique, qui valorise la concrétude et le sens d'un « réel » complexe. On comprend donc aussi que la dénonciation d'une certaine rationalité sert la promotion de la leur : le propos relève sans doute d'une conviction, mais il a aussi un intérêt stratégique. Pour autant, d'autres géographes considèrent qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements des conceptions et des méthodes de la discipline, pour parvenir à des approches plus « systématiques » : il s'agit là aussi d'un enjeu stratégique, qui promeut une forme d'adaptation — plus ou moins prononcée — aux attentes des planificateur.trices. Au total, on voit dans quelle mesure ce qui se joue sur la scène de l'action publique urbaine a pu avoir un effet de perturbation de ce qu'était la discipline à cette période.

Enfin, la dernière préoccupation (Chapitre 5) que nous avons pu mettre au jour peut être qualifiée de « professionnelle ». Avec la sollicitation par le champ du pouvoir des sciences humaines et sociales pour guider l'œuvre planificatrice, y compris dans le domaine urbain, ainsi que

l'émergence d'une nouvelle « coalition » professionnelle de l'urbanisme (Verpraet, 1987) où celles-ci ont leur pleine place, un certain nombre de géographes ont manifestement eu un sens des opportunités. Face aux « équipes pluridisciplinaires » en train de se constituer dans différents organismes liés à l'action publique urbaine, leur principale préoccupation tient à la crainte de voir la géographie être marginalisée par d'autres spécialistes. À cet égard, certain.es construisent une rhétorique qui consiste à montrer que les géographes sont finalement, dans leur *ethos*, très proches des urbanistes, et à justifier ainsi la légitimité de leur place au sein du champ urbanistique. En réinvestissant par ailleurs le geste de la « synthèse », ils et elles tentent aussi de s'imposer comme les « chefs d'orchestre » de ces équipes — un rôle qui est justement disputé par les urbanistes.

En premier lieu, on est frappé par la récurrence de ces discours dans cette grande décennie 1960. Ceux-ci sont répétés à l'envi, tant et si bien que l'on a parfois un sentiment de saturation de l'espace discursif par des propositions qui se répètent d'un géographe à l'autre. Au demeurant, on notera que beaucoup de ces propositions en restent à des considérations assez vagues : elles précisent rarement ce que les géographes pourraient *concrètement* apporter à l'action publique urbaine, si ce n'est des dispositions assez générales — le « sens de l'espace », du « concret », de la « synthèse ». Toute une série de *gestes* qui désignent moins des savoirs ou des savoir-faire que des dispositions, des manières de faire ou de voir. À cet égard, on comprend peut-être mieux que certain.es aient commencé à « fissurer » le paradigme classique pour tenter de proposer autre chose, de plus systématique et de mieux fondé du point de vue théorique : il y a certes quelque chose de stratégique dans cette volonté, mais l'on peut supposer que cela relève aussi chez certain.es d'une intériorisation du regard — réel ou supposé — que porte le champ politico-administratif sur les sciences humaines et sociales. Autrement dit, ces géographes auraient *ressenti* que leurs propositions étaient devenues insuffisantes.

Si l'on est frappé par la récurrence de ces discours, on l'est aussi face à leur disparition progressive mais patente à mesure que l'on quitte cette « grande » décennie 1960. On souhaite s'arrêter sur ce point, qui justifie en même temps que l'on ait circonscrit notre enquête à cette période. Précisons d'abord que l'on a tenté de la prolonger dans les années 1970 et 1980, mais que cela s'est avéré assez décevant. Si l'on trouve bien, çà et là, des textes de positionnement sur les évolutions de l'action publique urbaine — et plus largement, sur celles de l'action aménagiste²³⁰ — ceux-ci sont bien plus marginaux et ressortissent beaucoup moins au style de l'« intervention » tel qu'il s'est déployé dans les années 1960. À l'inverse, comme on l'a mis au jour dans les chapitres 1 et 2, on observe le développement d'une littérature, largement empirique, qui s'intéresse directement aux questions d'action publique urbaine et d'urbanisme, mais sans en passer par des développements sur la pertinence ou l'urgence de le faire. Tout se passe comme si la chose s'était normalisée, comme si elle faisait désormais partie de l'activité « normale » de la discipline, et comme s'il s'agissait désormais moins de signaler et de s'alarmer de l'existence du problème que de l'étudier pour de bon.

Il y a sans doute dans ces évolutions quelque chose qui tient aux évolutions morphologiques de la discipline : celle-ci s'est engagée dans des transformations profondes, y compris « sociales », qui font que l'heure est peut-être moins aux interventions des « grand.es patron.nes » — même s'il existe toujours dans les années 1970 une forme de mandarinat et de domination des professeurs,

²³⁰ On a notamment évoqué, dans la première partie de la thèse, les discussions des géographes autour du « projet urbain » ou du référentiel du « développement local ».

souvent décrite comme pesante par celles et ceux qui l'ont subie. Dans le même temps, dans le champ politique, on ne se trouve plus dans la phase la plus active de la construction du problème public de l'urbanisation : l'enjeu est déjà constitué, et fait déjà l'objet d'une politique qui, si elle connaît évidemment des évolutions, est installée et normalisée, notamment par l'existence d'administrations (celles des ministères chargés de l'urbanisme) et d'instruments spécifiques. Autrement dit, la prise en charge politique de la question urbaine fait justement peut-être moins « problème » qu'auparavant, et appelle ainsi moins au commentaire et à la réaction. Enfin, il nous semble qu'un dernier élément est décisif pour expliquer cette discrétion : la discipline se trouve prise, du début des années 1970 au milieu des années 1980, par une préoccupation principalement épistémologique. Le paradigme classique a éclaté et a ouvert la voie à la recherche de nouveaux programmes pour la géographie : on l'a esquissé en évoquant (4.2.3) les pistes d'une « géographie urbaine théorique et quantitative » et d'une « géographie des jeux d'acteurs.trices ». Tous ces renouvellements de la géographie urbaine mériteraient une analyse circonstanciée — il faudrait évoquer aussi les frémissements et les tâtonnements, autour de la fin des années 1970 et le début des années 1980, d'une géographie urbaine fortement imprégnée de marxisme — mais il s'agirait là d'un objet de recherche à part entière. On se contentera de souligner que beaucoup des textes à visée générale de la période ont une coloration épistémologique : il s'agit principalement de tentatives pour construire des assises théoriques diverses à la géographie urbaine. La référence à l'action n'est pas complètement évincée, mais elle se fait beaucoup plus discrète, sur le mode de l'évocation : tout se passe comme si elle ne nécessitait plus d'être spécifiquement discutée, comme si elle s'était désormais banalisée.

En définitive, il nous semble que cette normalisation du « problème urbain » et d'une préoccupation praxéologique chez les géographes urbains constituent un legs des années 1960. Cela n'est pas seulement une métaphore : concrètement, la génération des « patron.nes » qui ont produit tous ces textes « d'intervention » a encadré (au moins formellement) des « élèves » et leur a en quelque sorte ouvert la voie. C'est particulièrement vrai pour des personnalités comme P. George, dont nombre d'anciens thésards (ce sont des hommes) promeuvent, dès les années 1960 et dans les décennies qui suivent, une géographie urbaine préoccupée par les questions d'urbanisme, voire animent des formations dans ce domaine. Nous y reviendrons à la fin de la troisième et dernière partie.

In fine, dans cette construction d'un « problème urbain » tout à la fois savant et politique, il est sans doute assez difficile de déterminer à quel « versant » revient l'antécédence — est-ce plutôt la problématisation heuristique qui a d'abord émergé, ou la problématisation politique ? — si tant est qu'il soit possible ou pertinent de le faire, tant ces deux dimensions semblent intriquées dans la période. La principale interrogation qui émerge alors est la suivante : qu'ont bien pu *faire* les géographes quant au problème urbain ? Quelle a pu être leur intervention effective en tant qu'agent.es d'un champ académique ? Comment le « problème » discursif s'est traduit en termes de pratiques effectives ? C'est à ces questions que la troisième et dernière partie de cette thèse tente de répondre.

Troisième partie. *Les géographes face aux champs
universitaire et professionnel de l'urbanisme : une
histoire en actes.*

Introduction

« Si vous voulez comprendre ce qu'est telle ou telle science, vous ne devez pas regarder d'abord ses théories ou ses résultats, et certainement pas ce que ses apologistes en disent ; vous devez regarder ce que font ceux qui la pratiquent. »

Clifford Geertz (*The Interpretation of Cultures*, 1973)
cité et traduit par Christian Topalov (*Histoires d'enquêtes*, 2015)

Dans l'économie générale de cette thèse, la partie qui suit s'attache à étudier les rapports entretenus par les géographes à l'égard de l'action publique urbaine *dans les actes*. Il ne s'agit donc plus tant de s'intéresser aux discours, exprimant des velléités, que d'entrer dans l'ordre des pratiques, qui dessinent des structurations multiples d'interactions entre le champ savant et le champ de l'action. Ainsi, au-delà de l'intérêt intellectuel porté par les géographes à la question urbaine, au-delà de leurs prises de position discursives, il s'agit d'apprécier leur participation et leur implication — plus ou moins forte, plus ou moins proche — dans l'ensemble des institutions, des outils, des opérations qui concourent à la régulation politique de l'urbanisation et des villes. La nature même du champ dont il est question — un champ scientifique et académique, dont l'institutionnalisation à l'université est par ailleurs ancienne, contrairement à ses homologues que sont par exemple la sociologie ou l'économie — détermine la nature des « points de rencontre » et des interactions avec le champ de l'action : c'est autour des deux fonctions sociales principales endossées par le champ — l'enseignement et la recherche — que peuvent donc s'organiser ces dernières.

Si ces deux fonctions sont évidemment liées, elles procèdent toutefois de logiques qui ne sont pas tout à fait les mêmes. Surtout, chacune de ces fonctions constitue un chantier de recherche à part entière. Il était difficile, dans les contraintes imposées par le cadre d'une thèse, de traiter les deux. Comme nous l'avons souligné dans l'introduction générale, la plupart des travaux relatifs à l'histoire des disciplines ou des savoirs traitant de l'« urbain » se focalisent habituellement plutôt sur le versant de la recherche et de l'expertise des chercheurs. La perspective est bien sûr tout à fait intéressante et pertinente, mais elle néglige selon nous des éléments tout aussi importants, qui concourent à un autre mode d'articulation d'une discipline avec l'action : en particulier, l'activité de formation et l'orientation des étudiant.es vers des marchés de l'emploi correspondant à un champ de l'action spécifique.

Dans cette perspective, qui relève plutôt du champ académique que du champ scientifique à proprement parler, on s'intéresse toujours aux universitaires, mais principalement au travers de leur rôle d'enseignant.es et de responsables de diplômés. Mais l'on intègre aussi l'analyse d'un autre groupe, celui des diplômé.es de la discipline devenu.es « professionnel.les » et généralement anonymes. À notre sens, ce n'est pas là un enjeu moins important que la contribution intellectuelle des chercheurs, que ce soit sous la forme de la production de savoir ou de l'expertise. L'insertion professionnelle des diplômé.es met en jeu la capacité d'une discipline à fournir à ses étudiant.es des savoirs et savoir-faire pertinents, qui soient à même de contribuer effectivement au fonctionnement

« normal » — au sens de quotidien et routinier — d'un champ spécifique de l'action, en l'occurrence ici celui de l'action publique urbaine. Cette dernière ne se nourrit pas seulement de la « recherche urbaine », elle ne se déploie pas seulement au travers de grandes décisions : dès lors la contribution d'un corps de spécialistes ne peut pas s'évaluer uniquement sous ce prisme. Cette action publique repose aussi l'ensemble des actions localisées, routinières et quotidiennes accumulées, qui contribuent à faire fonctionner une politique, à assurer la mise en œuvre de la décision publique. Pour le dire de manière plus triviale, l'action publique compte évidemment des Michel Rochefort produisant des rapports d'étude au sein du ministère de la Construction, contribuant au cadrage de la décision relative à la politique des métropoles d'équilibre (encore que cette contribution fût largement traduite et transformée par les responsables du champ politique et administratif). Mais elle compte aussi quelques centaines de contractuel.les travaillant dans les agences d'urbanisme, les directions départementales de l'Équipement, dans les établissements publics des villes nouvelles ou dans d'autres structures, participant jour après jour à la réalisation des « études » préalables à l'élaboration des schémas directeurs et autres plans d'occupation des sols, assurant la mise en ordre d'opérations d'aménagement, animant des réunions entre des acteurs.trices concerné.es par une politique de développement local, etc.

Pour une discipline, la formation et l'insertion des diplômé.es renvoient par ailleurs à la question de sa « compétence sociale », pour utiliser une expression de P. Bourdieu. Il s'agit aussi d'apparaître et d'être légitimée comme un champ qui détient une certaine pertinence ou une « utilité », capable de contribuer efficacement à résoudre les problèmes politiques et sociaux contemporains. Paradoxalement ou non, cette préoccupation à l'égard d'enjeux qui ne relèvent pas tout à fait du champ lui-même — des enjeux plutôt hétéronomes — peut fournir les conditions nécessaires à une discipline pour assurer son existence en tant que champ, c'est-à-dire lui garantir une certaine autonomie. Dotée d'un projet et d'une légitimité sociale, elle peut ainsi continuer à vivre comme microcosme au sein du champ universitaire, notamment face à la concurrence d'autres disciplines constituées.

Pour le sujet qui nous concerne, ces questions ont une grande importance. En effet, à partir des années 1960, les sciences humaines et sociales ont été sollicitées pour contribuer à l'entreprise régulatrice à l'égard des villes et de l'urbanisation. Les chercheurs.ses ont été incité.es à mener des recherches au travers de dispositifs d'incitation et d'instruments financiers et contractuels. Les diplômé.es des universités ont été recruté.es pour faire partie des « équipes pluridisciplinaires » qui sont devenus le mode d'organisation principal du champ de l'action publique urbaine et de l'urbanisme, tant dans le domaine des études que de l'opérationnel. Avec la création du ministère de l'Équipement en 1966 et le vote de la loi d'orientation foncière en 1967, les organismes et les structures se sont multipliés où l'on constituait de telles équipes. Plus tard, avec les lois de décentralisation dans les années 1980, l'action publique urbaine a connu des formes de recomposition, transformant par ailleurs les marchés d'emploi. Pour assurer le fonctionnement de ce champ, il a fallu former des professionnel.les de l'aménagement et de l'urbanisme. Différents instituts sont nés juste après la loi Faure de 1968, à Paris, Aix, Grenoble ou Tours, qui revendiquaient explicitement leur légitimité spécifique à former des « urbanistes ». Dans le même temps, la géographie se trouve dans une situation de crise, tant épistémologique que sociale. Son paradigme est mis en doute, son programme questionné, son utilité sociale écornée par le rétrécissement du débouché scolaire. Elle est par ailleurs perturbée par la montée en puissance d'une politique d'organisation de l'espace — urbain, régional, national — et, comme on l'a vu au

travers des discours des « patron.nes » de la décennie 1960, ses praticien.nes ont le sentiment que la discipline peut et devrait contribuer à cet effort d'organisation. Autrement dit, la discipline va tenter d'assurer et de promouvoir la légitimité de son intervention dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, y compris par une politique de l'offre de formation et de l'insertion professionnelle de ses étudiant.es. Dans la deuxième partie de la thèse, nous avons fait l'hypothèse que les discours volontaristes déployés dans les années 1960 par un certain nombre de géographes à l'égard du « problème urbain » et en soutien à une action de régulation avaient sans doute permis d'ouvrir la voie à une intégration croissante des enjeux et des problématiques de l'action publique urbaine au sein de la production savante de la discipline. On fera l'hypothèse que cette période a aussi installé l'enjeu de professionnalisation et d'adaptation des formations au champ de l'action aménagiste et urbanistique, qui s'est épanoui et développé à partir des années 1970.

Ce sont donc ces enjeux que nous voulons analyser dans cette partie. Ces analyses ont été construites principalement à partir d'un travail sur archives, accompagné d'une série d'entretiens. Dans son économie générale, cette partie se présente comme une histoire croisée du développement d'un champ universitaire de l'aménagement-urbanisme, de la professionnalisation (hors de l'enseignement) de la géographie et de l'insertion de cette dernière dans le marché de l'emploi relatif à l'action publique urbaine et l'urbanisme. Cette partie est divisée en cinq chapitres.

Dans un premier temps (chapitre 6), nous montrons comment a émergé, dans les années 1960, une préoccupation des géographes à l'égard des débouchés professionnels de leur discipline. On cherche aussi à évaluer leur place dans le champ professionnel de l'urbanisme ainsi que dans celui de l'enseignement de l'urbanisme.

Nous revenons ensuite (chapitre 7) sur le renouvellement profond qui caractérise la fin des années 1960 et le début des années 1970, tant du point de vue du paysage des formations à l'urbanisme que du marché de l'emploi urbanistique, et analysons les avancées de la réflexion sur la professionnalisation au sein de la géographie.

Ensuite (chapitre 8), nous dégageons les grandes dynamiques relatives à la construction d'une offre de formation par les géographes et de l'insertion des diplômé.es de la discipline au sein du champ professionnel de l'urbanisme, pour l'ensemble des années 1970-1980.

Puis (chapitre 9) nous entrons plus avant dans les évolutions de l'emploi des géographes dans les années 1980, tout comme nous abordons la structuration de l'enseignement de l'urbanisme, qui connaît alors une nouvelle phase d'effervescence.

Enfin (chapitre 10), nous proposons de revenir sur l'histoire de la création de la 24^e section du Conseil national des universités, en 1992, qui consacre l'autonomie du champ universitaire de l'aménagement-urbanisme, et sur les enjeux de cette autonomie par rapport à la géographie.

6 Chapitre 6. Géographie et urbanisme dans les années 1960 : un paysage entre l'héritage et la volonté de renouveau

Ce chapitre s'attache à une période comprise entre la fin des années 1950 et une grande première moitié des années 1960. Il s'agit principalement de faire l'analyse croisée de la situation de la géographie à l'égard de ses débouchés professionnels et de l'enseignement de l'urbanisme avant la réforme universitaire lancée par Edgar Faure ; mais aussi d'appréhender la place des géographes sur le marché de l'emploi urbanistique tel qu'il s'organise avant la création du ministère de l'Équipement (1966) et le vote de la loi d'orientation foncière (1967).

Dans un premier temps (6.1), nous revenons sur la question de la professionnalisation à l'issue des études de géographie. Pendant des décennies, la discipline s'est essentiellement occupée de former de futur.es professeur.es du secondaire et du primaire. Toutefois, avec la hausse des effectifs étudiants, la pression sur les postes s'accroît et ce débouché se raréfie. Dans le même temps, certain.es géographes souhaitent saisir les opportunités qui s'offrent sur le marché de l'emploi aménagiste, et envisagent ainsi la mise sur pied de formations permettant d'accéder à ces nouveaux débouchés. De son côté, le champ urbanistique a connu des transformations profondes depuis l'après-guerre (6.2), et les années 1950-1960 ont vu l'émergence d'un marché des « bureaux d'études », auquel les géographes n'accèdent que de façon très marginale. Du reste, dans une grande première moitié des années 1960, ils et elles sont encore très peu nombreux.ses à trouver un emploi hors de l'enseignement, et leur insertion professionnelle est déterminée par la bonne volonté des « patron.nes » qui réussissent à « placer » des étudiant.es quand ils et elles disposent d'un capital social suffisant. Enfin, nous proposons (6.3) d'esquisser le paysage des formations à l'urbanisme dans les années 1960. Celui-ci est encore assez limité, mais les quelques instituts et organismes qui enseignent cette spécialité sollicitent des géographes, dont le degré d'implication varie. La fin des années 1960 correspond toutefois à la remise en question de ce paysage et à l'affirmation d'une nécessité de réforme, afin d'adapter la formation aux transformations du champ urbanistique.

6.1 De la géographie scolaire à la recherche de nouveaux débouchés

6.1.1 L'école, « premier marché » de la géographie universitaire

À première vue, la rencontre entre la géographie et le marché de l'emploi lié à l'aménagement et l'urbanisme n'a rien d'une évidence. Certes, en considérant que la discipline, tout comme ces champs d'intervention, s'articulent autour d'une problématique « spatiale » ou « territoriale » (encore que ces deux schèmes notionnels aient leur propre historicité au sein de la discipline, et n'en constituent donc pas des idées-forces par nature), on pourrait estimer que la rencontre était logique ou « naturelle ».

Pour autant, dans le cas français, c'est surtout la « géographie scolaire » qui a servi pendant de longues décennies de « débouché naturel » (Robic, 2006, p. 19) ou de « premier marché » (*ibid.*) à la géographie universitaire : ainsi la discipline « a été particulièrement liée, dans son développement, à une demande scolaire » (*ibid.*, p. 19-20). Plus encore, dans le cas français et à la différence d'autres disciplines qui lui sont peu ou prou contemporaines (comme la sociologie durkheimienne), la géographie « discipline scolaire préexiste » — son introduction dans l'enseignement secondaire date de la fin du XIX^e siècle — « à l'établissement et au développement

de la géographie comme discipline universitaire » (Rhein, 1982), qui intervient à la fin du siècle. Catherine Rhein voit dans cette antériorité spécifique, et donc dans l'ancrage scolaire de la géographie, une cause de la « pérennité » de la discipline dans son versant universitaire, tandis que d'autres, nées au même moment, ont connu un certain recul. C'est que, dans ce cas précis, « fait rarissime dans l'histoire des sciences », « la détermination pédagogique prime, parce que la discipline a d'abord été institutionnalisée dans l'enseignement et l'enseignement spécial » (*ibid.*, p. 251). Tout cela dit l'importance du lien qui unit les deux versants de la discipline et, partant, l'importance de l'horizon scolaire pour la géographie universitaire. Sans doute faut-il ajouter la grande dépendance de la géographie à l'égard de l'histoire, autre discipline *aussi* scolaire, qui constitue là encore une singularité par comparaison avec d'autres spécialités du champ académique français ou par comparaison avec la place de la géographie dans d'autres traditions nationales. De cette association — dans une relation inégale au sein de laquelle la géographie est cantonnée à un mode mineur — les géographes gagnent un peu en autonomie avec l'obtention d'une agrégation propre en 1943 (voir Ginsburger, 2017 pour éclaircir les circonstances de cette « séparation ») : on peut se demander si cette émancipation n'a pas eu pour effet de renforcer encore la « détermination scolaire » et la primauté du débouché enseignant pour la discipline.

Cela ne signifie pas, loin s'en faut, que l'histoire de la discipline n'a pas été piquetée de multiples incursions hors d'une « tour d'ivoire » déjà dénoncée dès les jeunes heures de la discipline (Clerc et Robic, 2015)²³¹. Si les tensions et débats entre savoirs « purs » et savoirs « appliqués » n'est donc pas tout à fait une nouveauté du deuxième XX^e siècle, la généralisation et la systématisation d'une insertion professionnelle hors de l'enseignement au cours de cette dernière période constitue bien une nouveauté majeure, qui tranche avec la situation qui prévalait auparavant.

Cette transformation, toutefois, ne s'est pas faite du jour au lendemain. Ce n'est que progressivement que le « premier marché » de la géographie a vu en apparaître d'autres, qui ont petit à petit gagné en importance — quantitative, par le nombre croissant de diplômés s'y destinant ; qualitative, par la place de plus en plus notable que ces débouchés ont occupé dans les débats comme dans les cursus universitaires de la discipline. Tout un faisceau d'éléments permet de considérer que dans les années 1960, l'ouverture et la pluralisation des débouchés disciplinaires n'en sont encore qu'à leurs balbutiements mais commencent à constituer un motif récurrent de préoccupation et de discussion au sein de la communauté des géographes. En définitive, les années 1960 (et, dans une moindre mesure, 1950) semblent constituer leur moment d'affleurement.

Ce n'est pas tant que le débouché scolaire cesse d'être dominant : il l'est toujours, même si de manière moins exclusive — en 1971, d'après l'estimation d'André Meynier²³² dans son *Guide de l'étudiant*, ce sont toujours « 7 [étudiant.es] sur 10 » qui se dirigent vers l'enseignement, surtout secondaire. La phraséologie elle-même a durablement témoigné de sa centralité : il n'est pas inopportun de constater le recours fréquent, dans des textes sur les « débouchés », à l'expression « carrières hors de l'enseignement » (ou des formes équivalentes) pour désigner la nébuleuse de métiers et champs d'exercice potentiels pour les géographes. Cette désignation fonctionnant par

²³¹ Pascal Clerc et Marie-Claire Robic rappellent ainsi les propos de Marcel Dubois, professeur de géographie coloniale à la Sorbonne (et fervent soutien de l'entreprise coloniale française), qui confiait en 1914 sa fierté d'avoir « serv[i] la cause de la géographie appliquée à nos besoins nationaux d'éducation et d'expansion » face aux critiques de « certains groupes de géographes de la "tour d'ivoire" ».

²³² (1901-1983) Géographe, professeur à l'Université de Rennes à partir de 1938, il s'inscrit dans la continuité du paradigme classique. Il s'est intéressé à la question de la pédagogie et de l'enseignement de la géographie et fut par ailleurs l'auteur, en 1969, d'une *Histoire de la pensée géographique en France*, publiée aux PUF.

contraste avec un débouché scolaire apparaissant comme connu et routinier — et par là, facile à désigner — dit tout à la fois la persistance de ce dernier dans l’horizon disciplinaire comme la difficulté à nommer et déterminer la nature et les contours de ces autres modalités de professionnalisation. Cela renforce aussi l’impression de précarité, de tâtonnement et de construction progressive caractéristiques de ces dernières. Autre habitude langagière, la qualification récurrente des praticien.nes « hors de l’enseignement » comme des « géographes professionnel.les » opère comme si « professionnalisation » et « profession » devenaient quasi synonymes de « non-enseignant.e ». Pourtant, à bien des égards (statut, institutionnalisation, savoir-faire, règles et codification du métier, etc.) le professorat constitue sans doute plus une « profession » que d’autres fonctions offertes par ces débouchés — comme par exemple celle, très généraliste, de « chargé.e d’études ». Cela se retrouve — et ce qui se passe en géographie relève sans doute de cette dynamique générale — dans l’utilisation croissante du terme de « professionnalisation » dans les politiques universitaires pour désigner, de manière euphémisée, une logique adéquationniste : si celle-ci, qui consiste en l’adaptation et la mise en conformité des formations universitaires avec la « demande » réelle ou supposée émanant des marchés du travail, est devenue une topique du régime universitaire contemporain²³³, elle commence déjà à émerger autour des années 1960²³⁴.

Ainsi, si le débouché scolaire reste une référence, un point de référence et d’identité, on commence néanmoins à en voir la limite au prisme d’un lacs de contraintes (l’inadéquation numérique entre le volume d’étudiant.es et les postes offerts aux concours d’enseignement) et d’opportunités (la nécessité de plus en plus exprimée de ne pas rater le coche aménagiste et planificateur que déploie l’action publique dans la période).

Schématiquement, c’est bien dans ces deux motifs principaux (qui se déclinent eux-mêmes en sous-motifs plus spécifiques) que l’on peut trouver l’origine d’une remise en cause partielle et progressive de l’exclusivité du débouché scolaire. À bien y regarder, la précedence revient peut-être à la persévérance d’une série de géographes qui, assez tôt, ont défendu l’opportunité et la pertinence pour la discipline d’ouvrir son horizon professionnel vers le « hors-enseignement », et ce avant même que la pression sur les « débouchés » et les postes dans l’enseignement ne soit la plus forte. On ne reviendra pas ici sur l’ensemble des débats sur la « géographie appliquée » — nous avons eu l’occasion d’en aborder divers aspects au sein du chapitre précédent — même si ceux-ci mériteraient une analyse extensive qui dépasse les objectifs de notre travail²³⁵. Ils ont en tous les cas contribué à déverrouiller ce que certains « patrons voyaient d’un mauvais œil — l’application — et

²³³ Sous une forme néanmoins historiquement spécifique, néolibérale et managériale, liée *grosso modo*, pour l’Europe, au cortège de « réformes » engagées dans le cadre du processus dit « de Bologne ».

²³⁴ Lucie Tanguy a montré par exemple comment les IV^e et V^e Plans (entre 1962 et 1970) ont insisté sur la « mise en équivalence de la formation avec l’emploi » (Tanguy, 2002), tandis que Christelle Dormoy-Rajramanan a rappelé que le « rôle “pionnier” de la politique universitaire gaullienne dans [le] domaine » de la réflexion sur l’insertion et la professionnalisation des étudiant.es (Dormoy-Rajramanan, 2015).

²³⁵ Ces débats ont été largement commentés — à l’époque comme dans les décennies qui ont suivi — mais il manque à notre sens un travail plus systématique (ainsi que plus distancié et critique) sur les tenants et aboutissants de ces débats. Il serait utile de faire une lecture plus suivie des textes produits dans cette période, ainsi que de mener une recherche plus précise des déterminants qui ont mené une série de géographes à entrer dans ces débats. Dans la littérature récente, on saura gré à Solène Gaudin d’avoir commencé ce travail (par exemple 2015, « Le temps de l’engagement, enjeux et développement d’une géographie appliquée (1970-1980) », *Bulletin de l’Association de géographes français (BAGF)*, vol. 1, p. 111-125). On pensera aussi aux pages qu’Olivier Orain consacre à ces débats (et notamment aux positions respectives de P. George et J. Labasse) dans sa thèse (*op. cit.*).

à normaliser la possibilité d'une voie alternative à celle de l'enseignement. Si leur acmé se situe dans les années 1960, ces questionnements se multiplient déjà dès les années 1950. Sans prétendre à l'exhaustivité, ils se déploient par exemple dans des textes et communications de Jean Gottmann, Jean Tricart, Michel Phlipponneau ou encore d'Étienne Juillard ou Philippe Pinchemel. Dans l'ouvrage publié sous l'égide de la revue *L'Information géographique* en forme de bilan d'étape de l'« école française » de géographie — *La géographie française au milieu du XX^e siècle* (1957) — la « géographie appliquée » trouve une place, sous la plume d'André Meynier, parmi l'ensemble de textes présentant les divers aspects de la discipline. Aux côtés de ces défenses discursives, certaines initiatives concrètes ont aussi été éprouvées, comme à Strasbourg ou Rennes, ou, au niveau national, avec la création du diplôme d'expert géographe.

6.1.2 Des initiatives précoces pour former à des débouchés « applicatifs »

6.1.2.1 Strasbourg et Rennes, des instituts précurseurs

En premier lieu, un Laboratoire de géographie physique est créé en 1949 à l'université de Strasbourg par Jean Tricart. Sa mise en place n'est pas évidente — difficultés à obtenir des moyens matériels et des équipements, absence d'intérêt du CNRS, etc. — si bien qu'à en croire ce dernier, le laboratoire ne fait que « vivot[er] » de sa création jusqu'à 1953. L'année suivante, le laboratoire réalise une mission dans le delta du Sénégal, volontiers présentée comme une rupture tant pratique (mise à disposition, sur place, de moyens importants) que dans l'inclination des recherches — mise en œuvre d'une recherche appliquée qui vaut « banc d'essai » et démonstration de la pertinence d'une telle approche. Au terme d'une « intense activité déployée en 1954-1956 par Jean Tricart », « le projet de *Centre de géographie appliquée* » se concrétise et ce dernier obtient des « crédits de fonctionnement » (Juillard, 1966, p. 683). Dans cette entreprise, et face à ce qu'il présente comme des « obstacles semés par certains géographes » rétifs à une voie applicative, J. Tricart semble avoir eu le soutien du philosophe et prospectiviste²³⁶ Gaston Berger, alors directeur général de l'enseignement supérieur au ministère de l'Éducation nationale, poste depuis lequel il a d'ailleurs initié plusieurs réformes importantes²³⁷. On peut supposer qu'une convergence de vue s'est nouée autour de l'« attitude prospective » promue par G. Berger mais faisant aussi partie intégrante du projet « applicatif » des géographes strasbourgeois. Fondé comme laboratoire de recherche, le Centre dispose aussi d'une « raison sociale » (*ibid.*) lui permettant la passation de contrats avec des commanditaires et une certaine autonomie financière. À partir de ce moment, les relations avec le CNRS se développent et aboutissent finalement à la reconnaissance du Centre comme formation associée en 1966. Il faut préciser enfin qu'outre le Laboratoire de géographie physique, le Centre compte aussi un Laboratoire de recherches régionales, d'abord dirigé par É. Juillard, moins riche et développé que son équivalent « physique », mais qui tisse aussi des liens étroits avec des milieux de l'action et entreprend, petit à petit, des recherches contractuelles relevant de la question urbaine.

²³⁶ Il fut un grand défenseur de « l'attitude prospective ». Comme nous l'avions déjà signalé dans le chapitre 3, il co-fonda le Centre d'études prospectives en 1957, qui publie la revue *Prospective*, dont l'un des numéros, en 1964, fut consacré à l'urbanisation. Le Centre, comme ce numéro, fut fréquenté par des géographes : J. Gottmann — G. Berger fut sensible aux propositions du géographe — Philippe Pinchemel, Jean Labasse et Michel Phlipponneau.

²³⁷ Création du statut d'assistant et de maître-assistant, création d'une année de propédeutique, etc. Pour plus de détails, voir l'article qui lui est consacré dans l'Encyclopédie Universalis (<https://www.universalis.fr/encyclopedie/gaston-berger/>, consulté en janvier 2023).

Au-delà de son activité de recherche et d'étude (pour des commanditaires), le Centre est aussi une instance de formation — notamment par la réalisation des mémoires de DES ou des thèses de 3^e cycle²³⁸, ou encore de stages, souvent intégrés dans le cadre de recherches sur contrat. Mais le Centre déploie aussi sa dynamique applicative dans le cadre du 1^{er} cycle : comme le souligne J. Tricart au colloque de géographie appliquée de Strasbourg (1961), on y insiste sur la « nécessité du travail en équipe entre chercheurs et étudiants avancés de licence », et « les travaux sont tous standardisés dès la base au Centre de Strasbourg, contrôlés par les professeurs ». Surtout, il s'y exprime une conviction réformatrice quant à l'organisation des enseignements : J. Tricart considère ainsi l'année de propédeutique comme un « obstacle », tandis qu'il juge négativement la trop grande part accordée à l'histoire dans la licence d'enseignement de géographie — en réalité, une licence d'histoire et géographie avec une option géographie — qui est alors la voie dominante des étudiant.es en géographie. Ces convictions sont mises en acte : dans la droite ligne de l'orientation applicative du CGA, le premier cycle strasbourgeois s'organise autour d'une licence libre. Celle-ci offre une plus grande liberté dans l'assemblage des certificats de licence et permet notamment l'adjonction aux certificats de géographie générale et de géographie régionale de certificats propres à des disciplines « connexes » (dans le domaine physique ou humain). Dans un paysage disciplinaire dominé par le débouché de l'enseignement — et la licence correspondante — et où il semble que le « grade » de licence libre « est considéré comme inférieur »²³⁹ (Chevalier et Pelletier, 1962, p. 154), le mode d'organisation de la formation adopté par l'Institut strasbourgeois paraît constituer un choix audacieux du fait de sa précocité par rapport au reste de la discipline.

L'expérience, toutefois, n'est pas unique. Dans la foulée de la création du Centre strasbourgeois, les géographes de l'Institut de géographie de Caen ont lancé leur propre Centre de géographie appliquée. Ainsi : « A titre d'essai pour l'année 1957-1958, 20 journées de recherches de Géographie appliquée furent organisées pour les étudiants désireux de connaître les buts, les méthodes et les débouchés éventuels de cette nouvelle spécialisation » (Journaux, 1959). L'initiative est répétée l'année suivante, avec « stages en laboratoire et travaux pratiques sur le terrain » qui réunissent « une vingtaine d'étudiants » (Journaux, 1960). Le Centre de géographie appliquée s'officialise et obtient des premiers contrats pour des travaux de géographie physique comme humaine, l'un deux permettant par exemple à « cinq stagiaires du Centre d'appliquer sur le terrain les méthodes enseignées au cours de l'année » (*ibid.*). L'activité du Centre est ainsi lancée et se perpétue par la suite.

Du côté de Rennes, Michel Phlipponneau obtient un poste de professeur en 1957 et assiste A. Meynier dans la direction d'un tout nouveau Laboratoire de géographie régionale (né, la même année, de la réorganisation de l'historique Laboratoire de géographie en différentes composantes).

²³⁸ Le décret du 19 avril 1958 instaure un doctorat de troisième cycle (dit aussi « de spécialité ») dans les facultés de lettres et sciences humaines (1954 dans les facultés de sciences), d'une durée minimale de deux ans, et qui s'achève sur la rédaction et la soutenance d'une thèse.

²³⁹ Ces propos sont ceux de Jacques Laigroz, chef de la division « Économie et énergie » à la Direction des études économiques générales d'EDF et titulaire d'un DES de géographie (avec un mémoire principal dirigé par P. George et un mémoire secondaire dirigé par G. Chabot). Il souligne aussi « la difficulté d'engager à l'heure actuelle des licenciés libres » du fait de cette dévaluation symbolique. Cette réaction fait directement suite à la présentation par J. Tricart de la formule choisie par l'Institut de géographie de Strasbourg et le Centre de géographie appliquée, au cours des débats consécutifs à la présentation du rapport de M. Chevalier et J. Pelletier sur les formations et les débouchés. Ces propos sont donc ceux d'un géographe « professionnel », possédant à la fois un point de vue disciplinaire tout comme un point de vue d'« utilisateur » potentiel.

Depuis cette position, il se rapproche de la Chambre des métiers de l'Ouest et obtient la réalisation d'une enquête sur l'artisanat breton confiée à un groupe d'étudiants : cette expérience liminaire débouche sur la création de l'Association bretonne de géographie appliquée (ABGA) en juillet 1959 qui, comme le Centre de géographie appliquée de J. Tricart, est « habilitée à recevoir et répartir des travaux à effectuer et des subventions correspondantes » (Meynier, 1960). Là aussi, l'association va servir de lieu de formation *de facto* pour des générations d'étudiant.es intéressé.es par une mise en application : elle se développe petit à petit et obtient des crédits de la part d'« utilisateurs » pour financer des travaux réalisés par les étudiant.es, par le biais d'enquêtes collectives mais aussi et surtout *via* le soutien financier aux travaux de DES, pour faciliter leur mise en œuvre matérielle ou leur publication, souvent sous la forme d'un rapport *ad hoc* à destination de l'« utilisateur » financeur. Surtout, l'accession de Michel Phlipponneau à la présidence de la Commission régionale d'expansion économique du Comité d'études et de liaison des intérêts bretons²⁴⁰ (CÉLIB) en 1961 assure à l'association un soutien régulier : une grande partie des travaux subventionnés le sont par le CÉLIB, qui se nourrit largement des études réalisées par les étudiant.es²⁴¹. À la limite, cette configuration donne l'impression que l'association et l'Institut de Rennes fonctionnent comme un petit bureau d'études informel à main d'œuvre étudiante pour le CÉLIB.

Enfin, sous des formes moins formalisées — association, centre, etc. — on trouve dans beaucoup d'instituts des formes de collaboration d'étudiant.es avec des « utilisateurs ».

6.1.2.2 *Le diplôme d'expert géographe*

À la fin des années 1950 émerge une autre tentative d'ouverture des débouchés de la géographie vers des scènes professionnelles alternatives au champ scolaire, au travers de la mise en place du diplôme d'expert géographe.

Le 25 juillet 1958 paraît au *Journal officiel* un décret (n°58-649) qui crée un « diplôme d'expert géographe » et en précise les modalités d'organisation — une année d'études minimum après l'obtention d'une licence de lettres composée d'au moins trois certificats de géographie, réalisation de stages — et d'obtention : l'examen final comporte ainsi diverses épreuves écrites et orales, comme la rédaction d'un rapport concluant un travail d'enquête de trois mois (l'année suivante, les titulaires d'un DES ou d'un 3^e cycle de géographie en sont dispensé.es), une épreuve de spécialité parmi les statistiques, la morphologie, la biogéographie, l'hydrologie, la géographie rurale ou la géographie urbaine (qui devient l'année suivante une épreuve sur les techniques de géographie humaine ou de géographie physique), ou encore une interrogation orale sur la planification régionale et la mise en valeur des pays sous-développés.

²⁴⁰ Souvent qualifié de « lobby breton », le CÉLIB est un organisme fondé en juillet 1950 qui regroupe des représentants des milieux politiques, économiques et culturels bretons. Dans le sillage du mouvement régionaliste breton, l'organisme a pour ambition de défendre le développement régional de la Bretagne et devient un interlocuteur majeur de l'État dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire au moins jusqu'au début des années 1970. Michel Phlipponneau est ainsi le principal rédacteur du projet de « loi-programme » pour la Bretagne, élaboré dans le contexte de la phase préparatoire du IV^e Plan, qui entend prendre à bras le corps la question régionale et le problème du déséquilibre entre Paris et la province : face à l'État gaullien, le projet fut mis en échec (Gaudin, 2010).

²⁴¹ Le projet de loi-programme s'est par exemple beaucoup appuyé sur les travaux de DES d'étudiant.es rennais.

La mise en place de ce diplôme s'inscrit dans la précédence de celui d'expert psychologue (1949) et de celui, tout récent, d'expert démographe²⁴² (1957) et semble être à l'initiative principale de Jean Tricart et André Journaux²⁴³ (Solignac-Lecomte, 2002) intéressés, dans ces années-là, par une perspective applicative. Les circonstances comme les protagonistes exacts de la création du diplôme restent assez floues²⁴⁴. On peut supposer toutefois que Michel Phlipponneau n'y a probablement pas été associé, au vu du « manque de coordination » qu'il déplore en 1960 ainsi que du regret qu'il exprime que cette création se soit « faite sans que de nombreux spécialistes de géographie appliquée aient été consultés » (Phlipponneau, 1960a, p. 420). Toujours est-il qu'à l'en croire, « faute d'une entente préalable, ce diplôme sera décerné à des étudiants qui auront reçu une formation très différente »²⁴⁵, ce qui fait peser un doute sur « la valeur des diplômes délivrés » et déprécie potentiellement sa valeur auprès des « utilisateurs » (*ibid.*).

En toute hypothèse, la réception de ce diplôme par la communauté des géographes a été pour le moins paradoxale. D'une part, « environ la moitié des Facultés françaises ont demandé l'autorisation de décerner ce diplôme » (Taillefer, 1966, p. 83) — ce qui pourrait témoigner d'une adhésion assez importante à cette formation, même si elles ne l'ont pas toutes obtenue — d'autre part, des réticences et des critiques se sont tout de suite exprimées — y compris, parfois, de la part même des initiateurs supposés ou de partisans de ce projet ! — qui laissent l'impression que le diplôme d'expert géographe est resté, pour reprendre les mots de François Taillefer²⁴⁶, une « tentative avortée » (*ibid.*).

Outre la critique de M. Phlipponneau, évoquée ci-dessus, on trouve çà et là des marques d'une certaine frilosité à l'égard du diplôme. Témoin l'exemple de Jean Robert, patron de la géographie poitevine de l'après-guerre, qui témoignait en 1961 de ce que, « sur [sa] demande », « la Faculté des Lettres de Poitiers [avait] obtenu du Ministère l'autorisation de préparer le diplôme d'Expert géographe ». Pour autant, il « recommand[ait] aux étudiants de ne pas chercher à obtenir ce diplôme avant d'avoir au moins le titre de licencié de géographie » — comprendre une licence d'enseignement — dans la mesure où « dans l'état actuel des choses », « il n'est pas certain [...] que des carrières intéressantes soient offertes à des étudiants pourvus seulement de ce diplôme d'expert géographe » (Robert, 1961, p. 144). Ou encore, bien plus tard, lors du Géoforum de Lyon en 2002,

²⁴² La même année — quelques semaines avant la publication du décret pour le diplôme d'expert-démographe — un autre décret entérine la création de l'Institut de démographie de l'Université de Paris (IDUP) à l'initiative d'Alfred Sauvy. Il s'agit alors du premier lieu de formation spécifiquement dédié à la démographie. L'année 1957 représente ainsi une étape importante du point de vue de l'institutionnalisation de cette dernière au sein du champ universitaire. Notons par ailleurs, par anticipation, qu'une initiative similaire de création d'un diplôme d'« expert sociologue » est proposée en 1964 par le sociologue lillois Jean-René Tréanton auprès de la Société française de sociologie, qui ne suscita pas l'enthousiasme et resta sans suite (voir par exemple Chenu, 2002).

²⁴³ (1915-2006) Géographe, professeur de géographie physique à l'Université de Caen à partir de 1954.

²⁴⁴ À cette heure, nos tentatives pour retrouver des archives afférentes à cette création sont restées à peu près vaines (nous n'avons pas trouvé trace, par exemple, de réunions de préparation, d'échanges entre géographes et directions ministérielles, etc.).

²⁴⁵ À la lecture des décrets de 1958 (instauration) et de 1959 (modifiant le précédent), on hésite sur le sens à donner à cette prétendue hétérogénéité des formations. On indique en effet que « les modalités de l'enseignement et des stages sont fixées par l'assemblée de la faculté des lettres » (décret n°58-649), de même que les sujets et les jurys d'épreuves sont choisis par le doyen — à un niveau local, donc — mais que « les programmes sur lesquels portent les épreuves de l'examen sont fixés par arrêté du ministre de l'éducation nationale » (*ibid.*) — soit à un niveau national. Un arrêté du 6 avril 1959 vient d'ailleurs préciser et fixer les programmes en question.

²⁴⁶ (1917-2006) Professeur spécialiste de géographie physique et alors professeur à la Faculté des lettres et ancien directeur de l'Institut de géographie de Toulouse.

organisé par l'AFDG autour du thème « Appliquer la géographie », le géographe Jean Revel-Mouroz qui relatait un échange qu'il avait eu avec Jean Dresch²⁴⁷ — qui dirigea, en 1964, son mémoire de DES — au moment de ses études : « Je voudrais rappeler qu'il y a une quarantaine d'années, j'avais posé la question à Jean Dresch, ne fallait-il pas s'engager dans la préparation du nouveau diplôme d'expert géographe ? Il m'avait répondu “préparez l'agrégation” » (Revel-Mouroz, 2002, p. 27).

La frilosité est encore plus palpable dans le bilan qu'en font Jean Pelletier²⁴⁸ et Michel Chevalier²⁴⁹ dans leur rapport sur les « formations et [les] débouchés » à l'occasion du colloque de géographie appliquée de Strasbourg en 1961²⁵⁰. Ainsi, autour de cette date, sept instituts de géographie étaient habilités à délivrer le diplôme d'expert géographe : Bordeaux, Caen, Paris, Aix, Rennes, Strasbourg et Toulouse. Pourtant, à la date de leur enquête, seuls les trois premiers proposaient effectivement une préparation au diplôme. À cette première réserve s'en ajoute une autre, qui tient à la faiblesse du nombre de diplômé.es dans les trois instituts de Bordeaux, Caen et Paris. Au total, on comptait ainsi un diplômé à Caen pour 1960, deux et trois à Paris en 1959 et 1960 (ainsi que 8 candidat.es pour l'année 1961), et un abandon du seul candidat bordelais. Deux à trois ans après sa création, le diplôme d'expert géographe ne semble pas avoir rencontré un succès franc et massif. Le bilan que fait François Taillefer quelques années plus tard n'est guère plus enthousiasmant : en janvier 1965, sur 17 instituts métropolitains, 8 étaient autorisés à préparer ce diplôme²⁵¹. Surtout, entre 1960 et 1964 ce sont seulement 26 étudiant.es qui ont été diplômé.es, dont 20 à Paris, et seulement 4 à Caen, 1 à Clermont et 1 à Lille. De manière générale, le rapport comme la discussion qui s'engage à son propos lors du colloque sont l'occasion d'une critique plus ou moins forte mais néanmoins partagée du diplôme d'expert géographe. Plusieurs éléments du rapport suggèrent que ce dernier n'est pas exempt d'écueils : les auteurs évoquent le cas d'une experte-géographe recevant un salaire très en-deçà de ses qualifications, ou ceux de deux expert.es-géographes ayant fait l'expérience d'une certaine insuffisance de leur formation face aux nécessités de leur poste. Le jugement le plus cinglant est sans doute celui formulé par R. Guglielmo :

[...] les perspectives offertes actuellement aux experts-géographes sont médiocres : celles de besognes subalternes, auxquelles leur formation géographique ne les prépare pas nécessairement ni mieux ni plus mal que d'autres, encore que, souvent, on doive alors préférer tel ou tel spécialiste. (Chevalier et Pelletier, 1962, p. 148)

Ces divers achoppements suscitent des critiques à l'égard du diplôme, qui vont de la volonté d'amendement à celle de la suppression pure et simple. Cette dernière position, minoritaire, est tenue notamment par M. Phlipponneau (Rennes), Sylvie Rimbert (Strasbourg), Roger Brunet (Toulouse), Jean Pouquet (Aix) — ce dernier considère que le diplôme « pour l'instant débouche

²⁴⁷ (1905-1994) Géographe, spécialiste de géomorphologie, directeur de l'Institut de géographie de Paris entre 1960 et 1970. C'est l'un des « patron.nes » de la discipline dans la période.

²⁴⁸ (1926-2020) Géographe, professeur à l'Université de Lyon (puis Lyon-2), il se spécialise dans la géographie urbaine et y crée un DESS d'urbanisme dans les années 1970. Il est proche de l'urbaniste lyonnais Charles Delfante.

²⁴⁹ (1921-2003) Géographe, il est alors doyen de la faculté des lettres de Besançon.

²⁵⁰ Premier grand colloque national sur la géographie appliquée, organisé à Strasbourg par le Centre de géographie appliquée, il réunit près d'une centaine de participant.es, universitaires principalement mais aussi responsables du champ politico-administratif. Les débats s'organisent notamment autour de la discussion de « rapports » préalablement rédigés sur différentes thématiques (l'aménagement urbain, par exemple).

²⁵¹ Bordeaux — qui cependant n'y prépare plus depuis 1960, Caen, Clermont, Lille, Paris, Poitiers, Rennes, Toulouse. La situation semble inconnue pour plusieurs autres instituts et ces chiffres sont donc à prendre avec précaution.

dans le vide » (*ibid.*, p. 138). On note aussi que Jean Tricart, dans la discussion consécutive à l'exposition du rapport, « s'élève » lui aussi contre le diplôme d'expert géographe, auquel il reproche d'être « trop théorique et insuffisant » (p. 154). L'opposition à ce diplôme, on le voit, n'épouse pas nécessairement les contours d'un clivage entre partisan.es et opposant.es à l'application — en témoigne la position critique de figures comme J. Tricart, qui a pourtant contribué à faire naître le diplôme, ou M. Phlipponneau. On imagine difficilement plus mauvaise publicité. Si la plupart des autres géographes restent favorables à l'existence du diplôme, c'est à la condition d'une refonte et d'un approfondissement : allongement — la préparation est jugée « unanimement » trop courte (une année) —, concrétisation du cursus — il est jugé trop « théorique » — avec « études de cas concrets » et rapprochement avec les « futurs utilisateurs », et « élév[ation] du niveau » sont les principaux motifs de cet *aggiornamento*.

En janvier 1968, le diplôme d'expert géographe est supprimé par décret. Son aventure n'aura duré que dix ans.

L'insuccès du diplôme d'expert géographe doit peut-être aussi être mis au crédit de la concurrence que constitue le 3^e cycle de géographie, de nombreux.es universitaires voyant dans ce dernier une étape et un niveau de spécialisation préférable et plus assuré. Comme nous l'avons évoqué plus haut, le doctorat de 3^e cycle ou « doctorat de spécialité », créé dans les facultés de sciences en 1954, est étendu aux facultés de lettres en 1958, la même année que le diplôme d'expert géographe. Il vise explicitement « à donner aux étudiants des connaissances approfondies dans une spécialité et à les former au maniement des méthodes de recherches » (décret du 19 avril 1958). Or, il semble qu'au début des années 1960, « un préjugé favorable se manifeste, surtout en province, pour le III^e cycle, jugé plus adaptable » (Chevalier et Pelletier, *op. cit.*, p. 139) que le diplôme d'expert géographe.

Ce préjugé a des conséquences effectives. À titre d'exemple, chez Michel Phlipponneau, c'est certes le diplôme d'expert géographe mais « surtout, l'institution du système des thèses de 3^e cycle [qui] peuvent jouer un rôle capital en incitant les universitaires à former des étudiants spécialisés en géographie appliquée » (Phlipponneau, 1960a, p. 14). Il réaffirme cette préférence pour le 3^e cycle dans *Géographie et action*. Du côté de Strasbourg, le choix du Centre de géographie appliquée s'est dirigé vers le doctorat de 3^e cycle en substitution du diplôme d'expert géographe (Chevalier et Pelletier, *op. cit.*, p. 154).

Les années 1960 constituent largement une période de mise en place du 3^e cycle dans les instituts de géographie, avec les difficultés et tâtonnements qui caractérisent les étapes de démarrage. Il semble toutefois que celui-ci ait progressivement évincé le diplôme d'expert géographe comme voie d'accès à la géographie « appliquée ». Il est intéressant de constater qu'après la présentation que fait F. Taillefer²⁵² de la « tentative avortée » des experts-géographes, ce dernier évoque dans la foulée l'« essai » que constitue le doctorat de 3^e cycle. Bien que sa réalité effective en 1966 soit toujours sujette à la critique — seul le Centre de géographie appliquée strasbourgeois fait figure d'exception selon lui dans sa capacité à avoir organisé un 3^e cycle en bonne et due forme²⁵³ — ce dernier n'en reste pas moins considéré comme la meilleure solution possible pour

²⁵² (1917-2006) Géographe, professeur à l'Université de Toulouse.

²⁵³ Sans accumuler les exemples, on notera que de nombreux textes à propos des questions de géographie appliquée érigent le Centre strasbourgeois en exemple de réussite et en quasi-modèle en matière de formation vers ces nouveaux débouchés.

accéder aux nouveaux débouchés hors de l'enseignement, par le fait même qu'il offre un haut degré de spécialisation dans la discipline :

Le géographe, au niveau de l'action, ne saurait être un maître Jacques mais doit connaître de façon approfondie son domaine particulier. Le doctorat de 3^e cycle, qui est un doctorat de spécialisation, paraît la voie la plus normale vers une profession géographique non enseignante. (Taillefer, 1966, p. 86)

Il le devient d'autant plus une fois le diplôme d'expert géographe supprimé, victime de son insuccès. Dans la présentation qu'André Meynier fait du troisième cycle dans son *Guide de l'étudiant en géographie* de 1971, il affirme ainsi que « le géographe qui désire aborder une carrière de recherche pure ou de recherche appliquée doit donner les preuves de ses aptitudes en préparant un doctorat de troisième cycle » (Meynier, 1971, p. 151). Ainsi, et même si les débouchés sont encore incertains, « la possession de cette thèse [...] constitue une preuve de compétence dans les postes de géographie appliquée » (*ibid.*).

Au total, il apparaît que le champ disciplinaire tel qu'il est configuré dans les années 1960 est déjà travaillé par la question d'une ouverture des débouchés vers l'application et par des interrogations conséquentes à l'égard de l'enseignement de la géographie dans le supérieur. Les diverses expériences évoquées (centres ou associations de géographie appliquée associant des étudiant.es, diplôme d'expert géographe, opportunité du 3^e cycle, etc.) témoignent de ce qu'une partie des acteurs.trices du champ — sans doute mineure d'un point de vue numérique, mais néanmoins capable de susciter des débats importants au sein de ce dernier — opère déjà des pas de côté qui sont autant d'entailles dans le régime normalisé et traditionnel de la géographie universitaire et de sa fonction de reproduction — « *teaching people to teach people to teach people geography* » (Beard, 1976 ; cité par Robic, 1998).

À bien des égards, cette ouverture progressive à partir des années 1950 a toutes les caractéristiques de l'expérimentation et du tâtonnement : on essaie des choses, on bricole des solutions de formation sur la base des possibilités, des contraintes et des instruments institutionnels disponibles (création du 3^e cycle par exemple, mise sur pied d'associations) ou l'on tente de s'inspirer de l'existant pour monter des solutions *ad hoc* (expert géographe). On promeut les tentatives expérimentées dans des publications ou à l'occasion de rencontres diverses : elles font office de faire-valoir et de preuve empirique de la pertinence et de la viabilité d'une application de la discipline. Dans le même temps, leurs protagonistes admettent volontiers le caractère encore préparatoire et parcellaire de ces initiatives — on est toujours en recherche de la meilleure des solutions, ce qui suscite débats, questionnements et propositions. Comme le rappelle Étienne Juillard — mais l'on trouve l'expression chez d'autres, notamment M. Phlipponneau — il s'agit dans « la plupart des cas » d'une « formation [qui] s'acquiert “sur le tas” » (Juillard, 1963, p. 76).

Dans les récits et les histoires de la géographie appliquée, le colloque de Strasbourg tenu en 1961 est volontiers présenté comme un jalon majeur — voire comme l'événement fondateur — du développement de la spécialité en France. C'est le cas notamment dans l'historiographie « militante » (faite par les promoteurs et promotrices de la géographie appliquée), comme par exemple chez Michel Phlipponneau, pour qui « ce colloque [...] marque réellement le point de départ de la géographie appliquée dans la plupart des universités françaises » (Phlipponneau, 1999, p. 25).

S'il est difficile d'évaluer l'importance qu'a pu avoir le colloque pour ses participant.es — a-t-il déclenché des vocations et permis le développement de filières appliquées, par exemple ? —, il

n'en reste pas moins qu'il constitue pour le cas français un moment de rencontre assez exceptionnel d'une nébuleuse plus ou moins engagée dans la voie applicative : par sa primeur tout d'abord — c'est le premier du genre en France —, mais aussi par l'importance de l'auditoire, dont le détail est donné dans les premières pages des actes publiés en 1962. En tout et pour tout, un peu plus d'une centaine de participant.es étaient attendu.es à Strasbourg du 20 au 22 avril 1961, entre géographes universitaires, géographes agrégé.es enseignant dans le secondaire, personnalités qualifiées (les « utilisateurs » des recherches, comme on le disait alors), géographes venu.es de l'étranger et étudiant.es. En pratique, 13 personnes n'ont pu s'y rendre, et une grande partie des personnalités extérieures n'a assisté qu'à la dernière journée du colloque. Au total²⁵⁴, on trouve 43 géographes universitaires français (on y inclut les chercheur.ses CNRS ou enseignant.es à l'IEP ou au CNAM), 5 enseignant.es agrégé.es et 15 « extérieurs » — venu.es du ministère de la Construction ou de celui de l'Agriculture, d'EDF ou GDF, du Commissariat au Plan, etc.). 87 géographes étranger.es se sont « déclarés intéressés » et 19 ont effectivement assisté au colloque. Étaient enfin présent.es une quinzaine d'étudiant.es de 3^e cycle « conduits » par un représentant de l'UNEF — M. Fontalirand — seul étudiant nommé. En comptant les « empêché.es », 54 universitaires devaient être présent.es au colloque, ce qui, au vu de la démographie enseignante de l'époque, représente une part importante de l'ensemble de la profession — sans doute autour d'un tiers des géographes universitaires²⁵⁵. La quasi-totalité des instituts est représentée, dans des proportions certes diverses, et le colloque est soutenu par le CNRS. En somme, ces différents éléments encouragent à considérer qu'il s'agit là d'un colloque important pour le champ de la géographie universitaire du début des années 1960. Sans mener une étude exhaustive des participant.es²⁵⁶, ceux et celles-ci sont pour beaucoup des professeur.es relativement « jeunes » — né.es autour des années 1920 — et ayant obtenu un poste stable à l'université récemment (autour des années 1950 pour la plupart) : c'est du moins le profil qui émerge au sein des rapporteurs, qui ont réalisé des rapports préalables et les ont présentés lors du colloque. Enfin, le colloque compte aussi des absent.es notables — mais attendu.es au vu de leur position à l'égard de l'application — comme Pierre George (voir chapitre 3).

Comme tout colloque, celui de Strasbourg a opéré comme un lieu de convergence, d'échanges et de débat autour d'une même problématique déclinée en différents sous-problèmes. Les actes attestent d'ailleurs, par leur transcription, de la réalité des débats consécutifs à la présentation des rapports préalablement établis. Dans un moment où l'intérêt pour la voie applicative fourmille et où des initiatives en ce sens sont déjà en place, le colloque a pu en outre servir de point de rencontre entre précurseurs.ses et curieux.ses, assurer la transmission de l'expérience acquise et faire un état des lieux de l'existant. Surtout, il a sans doute contribué à l'émergence de problèmes collectifs autour de l'application — comme autant de sortes de problèmes publics à la (grande) échelle de la discipline — et leur mise à l'agenda de la réflexion et de l'action de la nébuleuse applicative réunit ces jours-là.

²⁵⁴ En fonction des comptes rendus postérieurs, les chiffres varient un peu, sans que l'on identifie exactement pourquoi. Nous suivons ici notre propre décompte, en gardant à l'esprit que c'est moins le dénombrement exact que les ordres de grandeur qui nous intéressent.

²⁵⁵ En se fondant sur le décompte publié par le Bureau universitaire de statistique (BUS) dans sa brochure *La géographie : études et débouchés* (Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles, 1965), on comptait, au 1^{er} janvier 1964, 181 enseignant.es de géographie à l'Université en France (tous statuts confondus, depuis les assistant.es jusqu'aux professeur.es avec chaire).

²⁵⁶ Il serait très intéressant de mener une étude plus approfondie de ce colloque.

Dès lors, c'est sans doute aussi la première fois que la question des débouchés et de la formation « hors enseignement » est posée d'une manière aussi collective et avec autant de participant.es aux débats dans le contexte français.

6.1.3 Débouchés hors de l'enseignement : de l'ambition à la nécessité

6.1.3.1 Rompre avec la tradition

Dans son *Histoire de la pensée géographique en France*, en 1969, alors qu'il présente les développements récents de la géographie appliquée et les expériences de J. Tricart et M. Phlipponneau, André Meynier écrit :

L'un et l'autre voient, dans ce développement, la possibilité de placer de jeunes géographes dans le circuit de la vie courante. Ils s'inquiètent de voir que nos facultés semblent travailler uniquement — ou principalement — pour former des professeurs du second degré. Ils voient là — peut-être à tort ? — un frein pour les progrès de la recherche. En outre, avec l'arrivée des classes d'âge plus prolifiques, ils craignent un manque de débouchés pour les jeunes licenciés. (Meynier, 1969, p. 184-185)

Ce qui pourrait passer pour une question banale — celle des débouchés et de l'insertion professionnelle des étudiant.es — n'a rien d'une évidence et témoigne au contraire de la construction progressive d'un problème disciplinaire autour de cette dernière. *A fortiori*, il est encore moins évident que cela fasse problème dans le cas d'une discipline bénéficiant d'un régime d'insertion professionnelle aussi stabilisé. Il a fallu tout à la fois que certain.es protagonistes rompent avec une habitude ancrée et dans le même temps que s'imposent des contraintes extérieures rendant inévitable un débat sur les finalités des cursus de géographie. Or il semble que ces conditions se sont particulièrement développées dans les années 1960. Les motifs évoqués par A. Meynier résonnent avec les prises de position de cette période. Leur émergence pour autant n'est pas tout à fait synchrone : le motif de la « crainte » relative à un tarissement éventuel des débouchés est plus tardif — il intervient plutôt à partir de la deuxième moitié des années 1960. On tâchera ici de donner quelques éléments de compréhension sur l'évolution de cette question des débouchés dans une grande décennie 1960.

Comme le rappelle Marie-Claire Robic, malgré « l'émergence de nouvelles manières d'envisager les enjeux de la discipline » dans les années 1940 et 1950 — le développement de notions comme « espace géographique », « organisation de l'espace » ou encore « géonomie » signalant l'affleurement d'une sensibilité plus volontariste — la discipline restait prise dans un « *statu quo* » maintenant une forme de cécité à l'égard de débouchés alternatifs à la voie enseignante (Robic, 1998, p. 164 et 166). Elle en prend pour témoins les différences entre les deux versions du *Guide de l'étudiant* (en géographie) publiées respectivement en 1942 et 1951 par André Cholley²⁵⁷ : la « charge contre la fonction essentielle du professeur d'université, celle du formateur de futurs enseignants », présente dans la première version, était ainsi absente de la seconde²⁵⁸. Tout se passe comme si, dans

²⁵⁷ (1886-1968) Géographe, il commence sa carrière à Lyon, avant d'être nommé à la Sorbonne en 1927 (il y devient professeur sans chaire l'année suivante, puis obtient la chaire de géographie régionale en 1935). Il devient directeur de l'Institut de géographie de Paris en 1944, et doyen de la Sorbonne l'année suivante. Il a dirigé beaucoup des thèses de la génération des « patron.nes » des années 1960.

²⁵⁸ Elle cite notamment un passage tout à fait éloquent, retiré de la seconde version : « Le but de l'Enseignement Supérieur doit être avant tout la formation technique des travailleurs qui se consacrent à la recherche

la foulée de la création d'une agrégation propre de géographie en 1943 qui vient renforcer l'autonomie universitaire de la discipline, la prééminence de la fonction scolaire se trouvait renforcée.

La critique n'a toutefois pas disparue, et la réflexion sur l'enseignement universitaire de la géographie se ravive. En 1958, la commission du CNFG chargée « de méthodologie et d'enseignement » a tenu un congrès national dédié pour partie à l'« organisation des examens d'enseignement supérieur », tout chargé d'une « extrême variété [de] critiques faites au régime actuel de l'Enseignement de la Géographie » (Meynier, 1958a, p. 30). S'y exprime par ailleurs une certaine volonté d'ouverture des débouchés ainsi qu'une « inquiétude » quant à « l'orientation » (*ibid.*) à donner à la formation des géographes. Mais l'horizon en vue est surtout celui de la recherche : *grasso modo*, la question se pose de savoir s'il faut penser à la formation de « l'étudiant moyen, le futur professeur de Géographie » ou bien prendre en compte celle « de l'étudiant futur chercheur » et orienter ainsi les études « vers les besoins d'une recherche en plein renouvellement » (*ibid.*). Au total, comme le résumait F. Taillefer : « Le rôle des Facultés n'est-il pas de donner d'abord une culture, la formation professionnelle pour l'enseignement revenant plutôt aux Instituts spécialisés (I.P.E.S.) tandis que le troisième cycle acheminerait vers la recherche » (Meynier, 1958a, p. 42). Les autres débouchés éventuels ne sont pratiquement pas évoqués, pas même par Jean Tricart, qui intervient pourtant plusieurs fois et présente même l'organisation des épreuves mises en place à Strasbourg, sans mentionner toutefois une quelconque dimension applicative. On doit la seule référence à la « géographie appliquée » à Pierre Birot, alors qu'il évoque la possibilité d'une « licence spéciale destinée aux chercheurs et aux techniciens », qui pourrait former « de bons éléments pour le troisième cycle et la géographie appliquée » (*ibid.*). En revanche, la « géographie appliquée » trouve sa place la même année dans un numéro des *Cahiers pédagogiques pour l'enseignement du second degré* (Goblot, 1958) consacré à « l'enseignement de la géographie » : comme souvent, ce sont J. Tricart et M. Phlipponneau qui rédigent les articles qui lui sont consacrés ; comme souvent, il s'agit de présenter leurs expériences respectives à Strasbourg et en Bretagne. En 1958, toujours, se tient un symposium sur la géographie appliquée à l'université de Laval au Québec, auquel sont conviés Jean Gottmann et M. Phlipponneau. Ce dernier présente un état des lieux de « la géographie appliquée en France » (l'essentiel du propos se retrouvera deux ans plus tard dans *Géographie et action*) qui se conclut sur l'enjeu de la formation : « [...] une organisation traditionnelle de l'enseignement a contrarié cette orientation nouvelle de la géographie [la géographie appliquée], mais aujourd'hui le départ est bien pris et les perspectives sont immenses » (Collectif, 1958, p. 15).

Cette « organisation traditionnelle », il en fait l'analyse et la critique dans *Géographie et action* en 1960, dans une perspective directement reliée à l'enjeu de l'avènement d'une géographie appliquée. Significativement, c'est en grande partie aux « problèmes de formation » qu'est consacrée la conclusion de l'ouvrage, intitulée « Les perspectives d'avenir » — manière d'ancrer la nécessaire réforme des enseignements comme chantier d'un futur à proche et plus long terme.

scientifique, et leur groupement en vue d'assurer la coordination des efforts. Dans nos Facultés des Lettres, en particulier, cette fonction essentielle a été entravée et même faussée par une préoccupation d'ordre pratique : assurer à l'Enseignement Secondaire, notamment, une partie de ses cadres. [...] Nous traînons comme une lourde charge la préparation de nos élèves à l'agrégation et le temps que nous lui consacrons réduit singulièrement notre activité sur le plan de la recherche. Nos efforts sont maintenus obligatoirement, ou peu s'en faut, dans les voies traditionnelles imposées par les programmes de l'Enseignement Secondaire ; les chemins nouveaux, ceux qui conduisent à la découverte, nous sont sinon à peu près interdits, du moins rendus très difficiles à suivre. » (Cholley, 1942, p. 125-126 cité par ; Robic, 1998, p. 167)

Dans l'ensemble, l'ouvrage reprend la critique de la dépendance de l'enseignement supérieur à l'égard de l'enseignement secondaire qui « impose ses vues » (Phlipponneau, 1960b, p. 64) au premier, et de l'association de l'histoire à la géographie qui en est le corollaire, puisqu'elle s'inscrit dans la perspective de la préparation des concours de l'enseignement. Ici, l'ensemble joue comme un frein au développement d'une formation plus applicative, notamment par la coupure avec d'autres « sciences connexes » potentiellement « aussi utile[s] » (*ibid.*) pour former des professionnels de la géographie (géologie, sciences économiques ou humaines, etc.). Dès lors, ce régime d'organisation de la formation universitaire « écart[e] tous ceux qui ne se plient pas aux règles et aux traditions » (*ibid.*).

La promotion de la voie applicative s'appuie sur une série d'arguments : la prise en exemple de situations étrangères où les géographes ont su saisir des opportunités et développer des débouchés hors de l'enseignement ; dans le contexte national la concurrence d'autres disciplines ou corps de spécialistes qui fait craindre une relégation de la discipline ; en conséquence la perte de l'apport singulier que peut proposer l'approche géographique, et le nécessaire dévoiement de cette dernière par des disciplines qui, occupant le terrain laissé par la géographie, s'essayeraient à porter un regard spatialisant sur les problèmes, etc. En dernière instance, M. Phlipponneau parachève son argumentaire par un astucieux retour à l'enseignement : si la géographie devait rater le coche de l'application et d'autres disciplines prospérer sur cette abstinence, c'est l'enseignement même de la géographie à l'école qui risquerait d'être mis en cause, les autorités scolaires lui préférant alors l'enseignement de ces disciplines jugées plus utiles à la formation des élèves du secondaire. Autrement dit, le maintien de la géographie à l'école — et corollairement, la subsistance du débouché enseignant — dépendrait de la capacité de la discipline à faire la preuve de son utilité contemporaine. Surtout, la volonté de développement d'une voie applicative s'appuie sur une justification par les besoins : on regrette ainsi que « les étudiants [soient] formés uniquement pour faire carrière dans l'enseignement, au moment même où des besoins apparaissent avec l'orientation nouvelle de l'économie française » (*ibid.*, p. 65), « des besoins nouveaux brusquement apparus au lendemain de la guerre » (*ibid.*, p. 68). Le principal moteur se trouve dans une posture volontariste, qui vise une forme de mise au service de la discipline aux nécessités du présent plus qu'à l'acquisition d'une culture docte et passive.

Dans ce plaidoyer, formation et développement de nouveaux débouchés jouent un rôle essentiel. Ces derniers sont notamment conçus comme un facteur d'émancipation et d'autonomie à l'égard de l'enseignement secondaire : à en croire M. Phlipponneau, le régime de dépendance décrit plus haut ne saurait s'atténuer « tant que les géographes n'offriront pas d'autres débouchés à leurs étudiants » (*ibid.*). Quant à la conclusion, elle se déploie comme une adresse à l'attention des géographes (« c'est à eux que ces lignes s'adressent », *ibid.*, p. 212), sous la forme d'un programme de réforme des enseignements. Celle-ci est érigée en condition préalable à la transformation applicative de la discipline : « Pour qu'ils puissent efficacement participer à cette œuvre, les géographes doivent d'abord résoudre les difficiles problèmes de formation qui sont liés à l'étendue même du champ d'application de la géographie » (*ibid.*).

Il s'agit de proposer que le choix d'orientation se fasse après la licence (commune alors aux étudiant.es se dirigeant vers l'enseignement comme à celles et ceux préférant une géographie appliquée). Comme nous l'avons souligné plus haut, ce n'est pas tant le diplôme d'expert géographe qui convainc M. Phlipponneau — il en juge la spécialisation trop hâtive et incomplète, ce qui fait peser le risque d'une dépréciation de la discipline aux yeux des employeurs.es — que le doctorat de 3^e cycle, qui permet une acculturation plus approfondie de même que la réalisation d'un travail

personnel, gages d'une meilleure expertise. Il est intéressant de constater que, bien que résolument convaincu par la cause de la géographie appliquée, M. Phlipponneau adopte une position prudente :

Les débouchés offerts par la géographie appliquée sont encore extrêmement limités, il est dangereux d'orienter trop longtemps à l'avance un grand nombre d'étudiants dans cette voie. (*ibid.*, p. 214)

Une autre question fondamentale est celle des débouchés. Sans doute nous avertissons bien nos étudiants que le choix du troisième cycle offre plus de risques que la préparation des carrières de l'enseignement. (*ibid.*, p. 217)

Dès lors, l'organisation proposée a le mérite de permettre selon lui un retour en arrière, en cas d'échec à trouver un emploi, et de pouvoir ainsi passer les concours d'enseignement. Il se montre plus prudent encore en considérant que « si les prévisions à court termes s'avèrent peu encourageantes, on dissuadera un certain nombre d'étudiants hésitants de tenter leur chance dans cette branche nouvelle » (*ibid.*, p. 214).

J. Tricart a peu ou prou la même position. Celle-ci est sans doute elle aussi assez prudente, au vu de ce que le géographe confiait par exemple à F. Taillefer :

Le directeur du Centre [de géographie appliquée, J. Tricart] affirme n'avoir éprouvé jusqu'à présent aucune difficulté de débouché pour ses anciens élèves docteurs [...]. Cependant, [il] précise que si des effectifs beaucoup plus considérables de géographes cherchaient à s'employer dans les carrières prospectées jusqu'à présent, il est à craindre que celles-ci ne pourraient pas absorber avant plusieurs années les candidats disponibles. (Taillefer, 1966, p. 86)

Il ne s'agit donc pas nécessairement d'organiser le passage immédiat et brutal d'un débouché à l'autre — la géographie appliquée n'a pas encore les moyens d'une ambition démesurée. Pour le reste, les similarités avec la position de M. Phlipponneau sont plus que nombreuses. Elles s'expriment dans le rapport que J. Tricart réalise pour le compte du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe — dont une version abrégée est publiée en 1968 chez A. Colin.

Le rapport entier est tendu par une critique de l'intrication forte de l'enseignement supérieur en géographie et de l'enseignement secondaire. En fait d'intrication, les propos de J. Tricart inclinent même plutôt vers l'idée d'une dépendance de la première à l'égard de la seconde, celui-ci considérant que le ministère fixe aux études supérieures de géographie la fonction principale et majeure de former des enseignants d'histoire-géographie du secondaire. L'analyse des conséquences disciplinaires d'une telle dépendance, et le départ qu'il opère avec les « exigences de la pratique », sont tout à fait intéressantes. Comme le souligne la citation ci-dessus, ainsi que la comparaison qu'il dresse en conclusion avec des pays comme la Grande-Bretagne ou la Norvège — où la géographie subit bien moins la « pression » de l'enseignement secondaire et peut ainsi « s'organiser en fonction des conceptions qui découlent des progrès de la recherche » (Tricart, 1968, p. 85) — la dépendance à l'enseignement secondaire est une pesanteur qui anesthésie et atrophie le développement de la discipline. À l'inverse, la perspective applicative ou « utilitariste » est perçue comme un facteur de catalyse et de progrès pour cette dernière. Dans le premier cas, l'enseignement universitaire semble se figer dans la « tradition » et n'assumer qu'un simple rôle de reproduction d'un *habitus* traditionnel ; dans le second cas, la discipline se trouve stimulée (y compris dans la recherche) par les exigences qu'expriment les besoins du temps présent. Il y a là une réflexion épistémologique et pédagogique qui recoupe assez bien la question de ce que l'hétéronomie relative au champ de l'action fait à la discipline. Clairement, dans le cas présent, cette hétéronomie-ci est vue positivement, comme une forme de condition même à l'épanouissement disciplinaire : autrement dit, une hétéronomie est préférable à une autre, celle qui lie aux contingences présentes

favorisant plus l'autonomie épistémologique de la discipline que celle qui la lie aux impératifs de la reproduction scolaire. En d'autres termes, là où l'hétéronomie constituée par le lien à l'enseignement secondaire est vue comme un frein et une dépendance, celle qui découle des besoins contemporains est, bien au contraire, vue comme un facteur d'émancipation, d'autonomie disciplinaire (en se détachant de l'histoire) et d'indépendance scientifique qui peut permettre aux géographes d'exprimer pleinement leur compétence et leur utilité.

Cette dimension de l'utilité et de la pratique charpente aussi la conclusion, qui affirme qu'« il existe donc un *problème de la géographie* » (accentuation de l'auteur) et que « le chaos actuel résulte d'un rapide changement » (*ibid.*, p 84) : « Changement à la fois interne, dû à une modification des conceptions mêmes de la discipline, et externe, suite des conditions de son insertion dans la Société » (*ibid.*). Le premier changement est celui qui fait passer d'une géographie encyclopédique et « mnémotechnique » (*ibid.*) à une discipline centrée sur l'étude de l'espace. Quant au second, il renvoie aux antiennes habituelles de la période : « la place de la géographie dans la Société [...] est en train de se modifier fondamentalement. Le laisser-faire du capitalisme libéral du XIX^e siècle a pratiquement disparu » au profit de l'intervention de l'État dans « l'équipement, dans le développement des villes, dans la sauvegarde de certains sites, dans l'aménagement régional, dans l'équilibre économique et social entre les diverses parties de son territoire » (*ibid.*, p. 86). Ces motifs sont bien connus et renvoient très directement aux positions que nous avons évoquées dans la deuxième partie de la thèse. En définitive, on retrouve les « besoins » nouveaux évoqués par M. Phlipponneau.

La dimension stratégique d'un tel contexte est elle aussi très claire : « [l'État] crée ainsi un marché de la géographie appliquée », un besoin de connaissances et d'analyses « dans lesquelles la géographie a sa part » (*ibid.*). Dans une telle situation, l'enseignement de la géographie dans le supérieur est inadapté, fait de « choses inutiles » en lieu et place de « méthodes armant le géographe pour militer dans la géographie appliquée, pour participer à un travail interdisciplinaire, de plus en plus nécessaire » (p. 87). Et la crainte de la concurrence de revenir alors, lancinante :

Le besoin existant, ce sont d'autres qui le satisferont. Des ingénieurs, des économistes, des agronomes, des sociologues font le travail des géographes, plus ou moins consciemment, plus ou moins habilement et n'arrivent pas toujours à retrouver [...] ce que leur aurait enseigné une véritable formation géographique qu'ils n'ont pas reçue. (p. 87)

Puisque le besoin de raisonnement géographique est jugé évident, puisque seuls les géographes sont à même de le mettre en œuvre pleinement, il serait donc plus que bienvenu d'adapter l'enseignement supérieur à cette nouvelle réalité. Ainsi, « la géographie sclérosée des professeurs d'enseignement secondaire est condamnée à la mort » (*ibid.*) — sentence que l'on lirait presque plus comme un élan performatif que comme une analyse froide de la situation, et qui renvoie quasi mot pour mot à la « mort lente mais sûre » redoutée par M. Phlipponneau (*op. cit.*, p. 71). Elle résume dans tous les cas l'orientation majeure du rapport proposé par J. Tricart, qui en appelle à une transformation radicale de l'enseignement supérieur de la géographie, fondée sur son affranchissement à l'égard des contraintes du secondaire et de l'histoire et à son adaptation aux besoins nouveaux que commandent la nécessité de « maîtrise » de l'espace, l'interventionnisme étatique et les « conceptions modernes » de la discipline.

On pourrait continuer le jeu des ressemblances avec M. Phlipponneau : remise en question de l'association à l'histoire, « gravité » et « ampleur » des problèmes contemporains, singularité de la géographie dans les réponses qu'elle peut leur apporter — et risque que d'autres le fassent à sa

place et mal, risque dès lors que soit commises, sans son apport, « des erreurs graves, parfois irréparables » (*op. cit.*, p. 42-43), etc.

L'essentiel n'est pas dans le détail des positions et propositions faites ici mais plutôt dans ce que celles-ci, toutes propres qu'elles puissent être à leurs auteurs, signalent l'émergence et la diffusion au sein de la discipline de volontés réformatrices qui constituent des ruptures avec le régime d'enseignement traditionnel. L'injonction à la transformation des formations dans une logique d'adaptation de la discipline aux besoins aménagistes et planificateurs s'affirme ainsi et constitue un corollaire — dans l'ordre pratique de l'enseignement supérieur de la géographie — aux discours volontaristes qui s'expriment dans les années 1960, mis au jour dans la deuxième partie de la thèse.

6.1.3.2 De la pression démographique au tarissement du « premier marché »

On le voit au travers des exemples de M. Phlipponneau et J. Tricart, la volonté de transformation des formations sous un prisme praxéologique et de développement de nouveaux débouchés s'appuie essentiellement sur un argumentaire qui mêle affirmation — répondre aux besoins, promouvoir la spécificité de la discipline — et réaction — éviter la dégradation de la discipline et faire face à la concurrence. Cet argumentaire reste à peu près stable jusqu'à la deuxième moitié des années 1960, moment à partir duquel vient s'y ajouter une inquiétude quant à l'insertion professionnelle des étudiant.es, dans un double contexte de pression démographique étudiante et de préoccupation générale à l'égard des débouchés des études supérieures, notamment dans les facultés de lettres. Il faut y insister : l'actualité et l'importance de cet enjeu ne sont pas limitées, loin s'en faut, aux géographes, mais touchent différentes disciplines prises dans ce même contexte.

La croissance générale des effectifs étudiants consécutive au « *baby-boom* » est bien connue et documentée. Tandis qu'en 1950, la part des étudiant.es dans la population française s'élève à environ 0,4% — presque 0,5% en 1960 —, elle est d'environ 1,25% en 1970 (et près de 1,5% du milieu des années 1970 jusqu'au début des années 1980), soit un volume d'étudiants multiplié par trois environ en vingt ans (Benhenda et Dufour, 2015). Cette hausse générale n'a pas épargné la géographie, et s'est fait sentir autour du tournant des années 1960. La conscience du phénomène est très nette chez les géographes. L'habitude prise par diverses revues régionales de publier chaque année des « chroniques » de la vie des instituts de géographie auxquels elles sont adossées en offre une fenêtre d'observation, tout comme de l'inquiétude qu'elle suscite. On apprend ainsi que la rentrée universitaire 1959 à Grenoble « a surpris [les enseignant.es] par l'affluence des étudiants [...] », rendant plus pressante le déménagement (prévu) de l'institut depuis le centre-ville jusqu'aux pentes de la Bastille : « Notre Maison est littéralement débordée et nous attendons avec impatience la construction du nouvel Institut » (Chronique de l'Institut de Géographie Alpine, 1959). Le sentiment reste le même l'année suivante — « L'activité de l'Institut ne connaît aucun relâchement : le nombre des étudiants reste à des niveaux qui nous surprennent et nous embarrassent » (Chronique de l'Institut de Géographie Alpine, 1960) — ainsi que celle qui lui succède :

La rentrée scolaire nous a amené un contingent inattendu d'étudiants : le vieil amphithéâtre de la rue Très-Cloître a bien de la peine à les accueillir [...]. Les excursions réunissent un nombre de participants jamais égalé dans le passé [...]. (Chronique de l'Institut de Géographie Alpine, 1961)

Tous et toutes semblent dire l'embarras matériel et organisationnel que suscite l'arrivée d'un flux conséquent d'étudiant.es. À Toulouse, pour l'année universitaire 1960-1961, « [...] le directeur

de l'Institut [...] a dû veiller à la mise en état de locaux capables d'accueillir à la rentrée des effectifs d'étudiants démesurément grossis [...] ». Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une « [é]tape provisoire, car déjà ces locaux éclatent sous la poussée des nouveaux venus » (L'Institut de Géographie de Toulouse en 1960-1961, 1961). Cette « croissance attendue, mais sans précédent », « conduit à réorganiser l'enseignement, à dédoubler les séances de travaux pratiques, les excursions et certains cours, et rendent plus pressante la nécessité de disposer de nouvelles salles de cours et de travail et d'agrandir la bibliothèque, la cartothèque et le laboratoire. » (L'Institut de Géographie de Toulouse en 1962-1963, 1963). Cette hausse des effectifs nécessite l'étoffement des équipes enseignantes, comme à Bordeaux en 1963-1964 : « Pour faire face à une montée des jeunes sans cesse accrue, le corps professoral de l'Institut de Géographie s'est encore renforcé cette année » (L'Institut de Géographie de Bordeaux en 1963-1964, 1964). Comme André Meynier l'exprimait à l'égard de l'Institut de géographie de Rennes, les géographes ont conscience qu'il s'agit là d'un mouvement ample et continu, ce qui suscite « inquiétude » et « angoisse » :

[...] le nombre d'étudiants ayant fréquenté les cours ou la bibliothèque de géographie a continué de s'élever. [...] Ce qui provoque chez les Professeurs quelques inquiétudes pour l'organisation des années à venir, c'est que cette augmentation d'effectifs porte surtout sur les générations les plus jeunes, donc est amenée à se répercuter en s'amplifiant d'année en année. (Meynier, 1958b)

L'inquiétude que nous manifestions dans la chronique de l'an dernier s'est changée en angoisse. Le seuil de rupture est maintenant franchi. [...] Le résultat immédiat se traduit par l'engorgement des locaux. [...] le flot arrivant en propédeutique [...] ne cesse de s'amplifier [...]. (Meynier, 1959)

À ce moment, l'angoisse et l'inquiétude ne semblent pas encore s'exprimer à l'égard des débouchés de la discipline — ces témoignages s'attardant plutôt sur les conditions matérielles de l'enseignement et leur capacité d'absorption de l'afflux étudiant.

Pourtant, de manière générale, la question commence à poindre dans le champ social et dans le champ universitaire, tout comme celle d'une adaptation de l'université aux besoins économiques et sociaux. C'est par exemple autour de ce motif que l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) organise un colloque à Royaumont en 1960 (« l'adaptation de l'enseignement supérieur aux besoins de l'économie »²⁵⁹) : parmi les raisons qui président à sa tenue, on retrouve la volonté de « satisfaire les besoins nouveaux en cadres des différents secteurs de l'économie ». De manière générale, les justifications présentées devant l'assemblée générale préalable au colloque témoignent d'une volonté affirmée d'un dialogue entre secteurs économiques et champ universitaire et d'une position qui se veut tout à fait ouverte à l'interpénétration des deux champs (est par exemple évoquée la possibilité de faire participer des représentants du champ économique aux enseignements ou à leur élaboration). Ces enjeux se fraient surtout un chemin dans les milieux politiques et administratifs compétents en matière d'enseignement. Témoin parmi d'autres, un rapport de l'UNESCO sur *L'enseignement supérieur en Europe*, dont la partie consacrée à la France a été rédigée par Laurent Capdecombe, directeur général de l'enseignement supérieur au ministère de l'Éducation nationale entre 1960 et 1962, expose les diverses préoccupations du moment. L'auteur y considère notamment « trois types de données » qui déterminent « les transformations actuelles des universités françaises » : la « croissance démographique sans précédent », la démocratisation scolaire et l'augmentation du nombre de titulaires du baccalauréat et, enfin, la « nécessité d'ouvrir largement l'éventail des débouchés » (Unesco, 1964, p. 7). Ainsi : « Au moment

²⁵⁹ Voir l'extrait du « Compte rendu de l'Assemblée générale extraordinaire » du 2 octobre 1960, reproduit sur le site de l'Institut Tribune Socialiste : https://www.institut-tribune-socialiste.fr/wp-content/uploads/2013/11/60-10_AGUniv.pdf (consulté en février 2023).

où le nombre d'étudiants va s'élever dans des proportions considérables, force est de reconnaître que les très larges débouchés offerts, depuis quelques années, par les carrières de l'enseignement ne sauraient se développer ou même se maintenir indéfiniment » (*ibid.*). Et d'ajouter :

La grande masse des étudiants venus dans les universités devra donc s'orienter vers d'autres carrières.

A côté de leur vocation traditionnelle — former une élite aussi importante que possible, portée à un très haut niveau de culture — les universités ont aussi, plus que jamais, celle de préparer les futurs cadres scientifiques, techniques, administratifs, du niveau moyen au niveau supérieur.

Il est donc nécessaire qu'elles se préoccupent foncièrement de préparer l'ensemble des étudiants à l'emploi, et qu'elles s'adaptent, pour cela, à la nécessité d'assurer des formations très diverses répondant aux besoins des grandes professions. (*ibid.*, p. 8)

Pression démographique et « besoins » économiques et sociaux se conjuguent ainsi pour encourager une transformation de l'université : à la production et reproduction traditionnelle d'une élite, caractéristique d'un régime du supérieur n'accueillant qu'un petit nombre d'étudiants, il convient dès lors que cette dernière assume un rôle élargi, adapté à des effectifs plus nombreux, et visant à la production d'un groupe socio-professionnel en pleine émergence lié aux diverses fonctions d'encadrement publiques ou privées. Le changement de cap est sans doute plus sensible pour les facultés de lettres et de sciences, qui « formaient traditionnellement de futurs professeurs et des chercheurs »²⁶⁰ (*ibid.*, p. 15) et particulièrement pour les facultés de lettres, qui accusent une hausse des effectifs plus forte, plus continue et représentent, à partir du milieu des années 1960, le plus gros volume d'étudiant.es par rapport aux autres facultés²⁶¹. Enfin, du côté du champ universitaire lui-même, ces questions montent en puissance. Ainsi, l'adaptation de l'enseignement universitaire aux besoins de main d'œuvre qualifiée — pour le dire simplement — est évoquée à de multiples reprises lors du colloque de Caen de 1966. En définitive, comme l'a montré Christelle Dormoy-Rajramanan, « l'ouverture de l'Université vers le monde extérieur » constitue un enjeu prégnant dans les années 1960, qui réunit autour de lui une forme de « consensus partiel » dépassant — du moins sur son principe général — les clivages droite/gauche, enseignant.es/étudiant.es (Dormoy-Rajramanan, 2015).

Cela se traduit dans les politiques universitaires : hormis le doctorat de 3^e cycle et les diplômes d'expert géographe et d'expert démographe déjà évoqués plus haut, on crée en 1961 des diplômes d'études supérieures techniques (DEST) et des licences ès sciences appliquées dans les facultés de sciences. Leurs équivalents dans les facultés de lettres, le diplôme d'études littéraires pratiques (DELP) et les licences spécialisées correspondantes, sont créés l'année suivante. L'objectif qui préside à ces créations est très clair : il s'agit de leviers pour permettre la formation des étudiant.es à diverses techniques utiles à une insertion dans un marché de l'emploi hors de l'enseignement. De ce point de vue, la mobilisation en vue de la création du diplôme d'expert géographe témoigne d'une synchronicité, voire d'une légère précocité, des géographes à l'égard de cette dynamique nouvelle d'ouverture et de diversification des débouchés. De même, la création (alors en cours) du DELP et des licences appliquées est évoquée lors du colloque de Strasbourg de 1961 : si cette « initiative du Ministère [...] risque de faire rebondir la discussion », la perspective ne séduit toutefois pas les rapporteurs car « ces diplômes risquent de n'assurer à leurs détenteurs

²⁶⁰ Tandis que d'autres facultés, comme celles de droit ou de médecine, ont l'habitude de former à des métiers hors de l'enseignement.

²⁶¹ D'après les tableaux statistiques établis par Antoine Prost et Jean-Richard Cytermann (voir Prost et Cytermann, 2010).

qu'une formation très incomplète » (Chevalier et Pelletier, 1962, p. 138) — le souci d'une spécialisation de haut niveau reste toujours de rigueur. Enfin, la géographie n'est pas la seule à se voir parée du qualificatif « appliqué » : en 1955, un Institut de sciences humaines appliquées a été créé à Bordeaux (ISHA) — qui organise un colloque en 1957 auquel participent des géographes (voir Chabot, 1957) —, en 1957 c'est le CELSA (Centre d'études littéraires et scientifiques appliquées) qui vient s'intégrer à la faculté des lettres de Paris, d'abord sous le nom de « Section expérimentale des lettres et sciences humaines de l'université de Paris » (Dormoy-Rajramanan, *op. cit.*), tandis que le premier INSA (Institut national des sciences appliquées) est fondé à Lyon en 1965²⁶². La tentation « applicative » des géographes s'inscrit ainsi dans un contexte plus large, dans un horizon partagé par au moins une partie des acteurs.trices du champ universitaire.

La comparaison des discours des géographes autour de la question des débouchés entre le début et la fin des années 1960 révèle les traces du mouvement qui a traversé la décennie. Relativement discrète au départ, elle devient à terme plus préoccupante, suscitant des discours plus ou moins inquiets. Il semble que l'ensemble des éléments contextuels évoqués ci-dessus, mêlés au malaise grandissant à l'université chez les étudiant.es comme chez les enseignant.es et à leur insatisfaction quant à la réponse politique en la matière — symbolisée par la réforme Fouchet (1966), qui suscite un rejet assez consensuel — débouchent sur la mise à l'agenda de divers enjeux, parmi lesquels celui des débouchés. Comme l'a souligné Olivier Orain, le problème des « professionnalisations alternatives aux carrières de l'enseignement » n'est pas pour rien dans la mobilisation des géographes autour de 1968 : il occupe notamment « une place non négligeable dans des débats d'AG » (Orain, 2015, p. 224) et se trouve en bonne place dans les préoccupations exprimées par les rapports et autres commissions spécifiques.

Cette émergence, bien sûr, est difficile à circonscrire précisément — il faut sans doute prendre la manifestation visible de la question des débouchés comme le résultat d'un processus progressif, polyphonique et ubiquiste, plutôt que de chercher à identifier un événement fondateur. Sans aller jusqu'à considérer les événements de 1968 comme tel, force est de constater que l'expression étudiante et (pour partie) enseignante que l'on retrouve dans les archives du mouvement se cristallise en partie autour de cet enjeu des débouchés et constitue dès lors une fenêtre d'observation de ce qui se joue de ce point de vue dans la communauté géographique de la fin des années 1960. À en croire certaines analyses contemporaines du mouvement, la question des débouchés constitueraient même l'un des facteurs ayant présidé à sa naissance chez les géographes. C'est ainsi que Pierre Riquet²⁶³, rédacteur d'un rapport et d'une motion au sein de la « commission pédagogie » mise en place à l'Institut de géographie de Paris, considère : « Le vaste mouvement de mai 1968 est parti de l'université. Il est né du désordre introduit par la Réforme Fouchet et de l'inquiétude des débouchés »²⁶⁴ (p. 1).

²⁶² Là aussi, Gaston Berger, toujours directeur général de l'enseignement supérieur, a joué un rôle important.

²⁶³ (Né en 1937) Géographe spécialiste de l'Allemagne. Il a réalisé en 1959 un DES sur *La reconstruction de Stuttgart*, sous la direction de P. George. Il poursuit sa carrière à l'Université Paris-1. En 1968, il est sans doute déjà maître-assistant (nous n'avons pas de certitude, mais c'est sous ce titre qu'il signe un article en 1972).

²⁶⁴ « Rapport de la sous-commission pédagogie (M. Riquet) », fonds d'archives Mai-1968 de la Bibliothèque nationale de France, document n°1650.

6.1.3.3 La préoccupation à l'égard des débouchés : la crainte du chômage

L'inquiétude — souvent mêlée de colère — s'exprime bel et bien. Un tract non-signé rédigé au moment des « événements »²⁶⁵ à l'Institut de géographie de la Sorbonne dénonçait en ces termes le risque de chômage croissant :

IL N'Y A PAS D'AUTRES DEBOUCHES QUE L'ENSEIGNEMENT POUR PLUS DE 90% DES LICENCIÉS !

Nous sommes obligés de passer les concours de recrutement si nous voulons trouver un emploi. SUR UNE PERIODE DE QUATRE ANNEES : 3000 licenciés en Géographie.

Le CAPES et l'Aggregation [sic] offrent quelques 250 postes par an ! soient [sic] 1000 places pour 4 ans !

Environ 200 étudiants ont trouvé un débouché hors de l'Enseignement ces quatre dernières années.

Il y a donc $3000 - (1000 + 200) = 1800$ chômeurs [sic] en puissance parmi nous !

Ils seront maitres-auxiliaires ou trouveront des emplois temporaires !

Un autre tract²⁶⁶, plus tardif — il date de l'année universitaire 1968-1969 — proclame en exergue « LA LOI E. FAURE DIVISE, LA RIPOSTE SERA UNIE ! »²⁶⁷. D'après ses auteurs et autrices — « des étudiants de géographie syndiqués et non syndiqués » —, « RIEN N'EST REGLE APRES MAI » :

DES DEBOUCHES ? LE CHOMAGE S'ACCROIT :

7700 postes aux Capes-Agreg en 1968. 1457 prévus en 69 (20.000 candid.)

550 postes au CAPES HISTOIRE-GEO en 68, pour 2907 candidats.

IPESIENS ; votre engagement n'oblige pas l'État à vous fournir un poste : 1500 IPESIENS chômeurs l'an dernier.

LA DEQUALIFICATION nous attend.

[...]

EN GEOGRAPHIE : SE DETOURNER DE L'ENSEIGNEMENT ? IL N'Y A AUCUN AUTRE DEBOUCHE STABLE. 200 licenciés sur 3000 en 4 ans ont trouvé un emploi en dehors de l'enseignement, avec contrat sur un ou deux ans.

[...]

Nous, étudiants en GEOGRAPHIE, avons les mêmes problèmes que les autres étudiants, mais c'est plus précisément au niveau des débouchés que nous subissons les attaques du pouvoir.

Pour exprimer notre volonté de ne pas être chômeurs, de ne pas être déqualifiés, nous devons décider démocratiquement des moyens de lutte.

Ces deux tracts donnent à voir très explicitement la crainte à l'égard du chômage et de la déqualification. À leur lecture, on pense à la thèse que P. Bourdieu a proposé pour rendre raison de la mobilisation étudiante de 1968 (Bourdieu, 1984) — dans un contexte de hausse massive des effectifs et de dévaluation correspondante des diplômes, la crainte de ne pas accéder à un emploi de catégorie supérieure (et pour des « héritiers », de ne pas reproduire leur position sociale)²⁶⁸. Pour le cas de la géographie, le débat organisé par *L'Espace géographique* en juin 2008 montre une lecture polarisée des événements sur ce point : si certain.es des participant.es (ayant vécu les événements) affirment qu'il était difficile de trouver un emploi hors de l'enseignement, d'autres au contraire contestent, au motif qu'« on pouvait bosser, quand même, notamment dans l'aménagement et l'urbanisme » (Collectif, 2020, p. 22). Précisons encore qu'au vu de leurs propriétés sociales, les

²⁶⁵ Fonds d'archives Mai-1968 de la Bibliothèque nationale de France, document n°1645.

²⁶⁶ Fonds d'archives Mai-1968 de la Bibliothèque nationale de France, document n°1664.

²⁶⁷ La loi Faure étant élaborée dès la fin juillet 1968, elle aboutit comme projet de loi en septembre, et est votée début octobre puis promulguée en novembre. Le tract date sans doute de cette période.

²⁶⁸ Cette lecture est contestée, par exemple par Louis Gruel (2004, *La Rébellion de 68*, Presses Universitaires de Rennes, 204 p.).

étudiant.es en géographie de l'époque ne sont pas forcément les plus « héritier.es » du champ universitaire. Au demeurant, les choses sont assez relatives à la localisation du champ universitaire dont il est question : débouchés comme propriétés sociales ne sont pas les mêmes à l'Institut parisien — dont sont issus ces deux tracts — que dans un « petit » institut de province. En toute hypothèse, et quelle que soit la réalité objective des éléments énoncés par les étudiant.es²⁶⁹, ceux-ci expriment malgré tout quelque chose d'important : d'abord la conscience d'une contraction du débouché scolaire du fait d'un trop grand nombre de candidat.es potentiel.les, la grande fragilité des voies alternatives (« hors enseignement ») et, par voie de conséquence, la crainte d'un chômage et/ou d'une « déqualification », qu'on lit aussi dans le premier tract avec la référence aux « maîtres-auxiliaires » — des enseignant.es sans CAPES ni agrégation — et aux « emplois temporaires » — en bref un emploi précaire dans les deux cas. Dans ce cadre, pour partie, la situation d'ensemble de même que la charge revendicative qui lui est liée est lue et s'exprime via le prisme de l'enjeu d'insertion professionnelle : les « débouchés » deviennent la manifestation des « attaques du pouvoir », ils sont en même temps un moteur important de la recherche des « moyens de lutte »²⁷⁰.

²⁶⁹ Notons que si le taux de chômage de la fin des années 1960 n'a rien à voir avec l'ampleur qu'il prend à partir de la « crise » des années 1970 — mais cela reviendrait à déconsidérer les revendications d'alors au prisme d'un présentisme et d'un anachronisme — la création de l'ANPE date de 1967. La préoccupation quant au chômage n'est pas fondée sur rien.

²⁷⁰ Sur ces points précis, on serait tenté là aussi rejoindre P. Bourdieu (1984) pour considérer que la mobilisation des géographes a été plus « corporatiste » que celle d'autres spécialistes (comme les sociologues), au sens de plus focalisée sur des questions d'organisation intra-disciplinaire que sur l'avènement du Grand Soir. C'est d'ailleurs aussi cette impression que garde Marie-Claire Robic des débats qu'elle a vu se dérouler lors des événements à l'Institut de géographie de la rue Saint-Jacques, centrés sur l'enseignement et son organisation (Collectif, 2020).

Tableau 6-1. La contraction du débouché scolaire : quelle réalité ?

La contraction du débouché scolaire : quelle réalité ?

En recomposant l'évolution du nombre de postes ouverts et de candidat.es à l'agrégation de géographie et au CAPES d'histoire-géographie entre les années 1960 et 2000 (voir annexe 8), il apparaît que la contraction du débouché représenté par l'enseignement secondaire ne tient ni de la seule impression, ni d'une justification *ad hoc*. De fait, si le nombre de postes a augmenté à partir du milieu des années 1960 — pour initier une phase de descente abrupte dix années après —, c'est de manière synchronisée avec la considérable hausse du nombre de candidat.es — qui suit peu ou prou la même dynamique. Le différentiel est grand et la multiplication des postes est loin d'être suffisante pour absorber celle des candidat.es. Tant et si bien que le *ratio* entre les admis.es et les candidat.es s'étant présenté.es (représenté sur la figure) connaît une chute importante dès les années 1960 — elle peut donc tout à fait être déjà perceptible pour la communauté géographique dès ces années-là. Le rétrécissement des perspectives d'emploi dans le secondaire est réel : ainsi par exemple, si un candidat.e sur deux était reçu.e au CAPES au tout début des années 1960, ce n'était plus le cas que de moins d'un.e candidat.e sur quatre en 1967, d'un.e candidat.e sur dix en 1973 et — c'est la période la plus « dure » de l'ensemble — environ un.e candidate sur vingt entre 1977 et 1980. La recherche d'une ouverture des débouchés paraît d'autant plus « logique » que ce rétrécissement du débouché scolaire ne procède pas tant d'une raréfaction des postes — au moment où émergent le discours sur le rétrécissement, leur nombre augmente — que des conséquences de la massification universitaire. La voie de la tradition n'y suffit donc plus : de discipline scolaire, la géographie se trouve dans la nécessité de réinventer les formes et les fins de sa professionnalisation. Il faut bien, en effet, trouver le moyen de « placer » des cohortes d'étudiant.es qui ne peuvent pas toutes et tous prétendre aux métiers de l'enseignement. Précisons que cela ne concerne pas que la géographie, mais aussi d'autres disciplines des sciences humaines, comme l'histoire.

6.1.3.4 Entre refus de servir le capital et volonté d'insertion professionnelle

Dans l'ensemble, le corpus revendicatif qui émane des géographes étudiant.es ou universitaires autour de 1968 est innervé de l'enjeu de la formation professionnelle. Non seulement ce dernier est évoqué de manière récurrente, mais encore il se loge en bonne place dans la hiérarchie des problèmes que les protagonistes en question jugent importants. S'il existe des expressions radicales de la contestation — v. *infra* le tract « Propositions destructives » — la plupart des rapports ou transcriptions de commissions et de débats donnent à voir un discours mixte, marqué tout à la fois par l'objectif résolu de réformer l'enseignement géographique pour assurer une vraie formation professionnelle permettant de répondre aux besoins contemporains, comme par la dénonciation d'une soumission des jeunes travailleurs.ses au capitalisme par le privé ou l'État — la réforme Fouchet devenant la figure totemique de cette dernière logique.

Avant même le début des « événements », le « dossier » réalisé par l'Union des géographes de la faculté des lettres (UGFL) — de Paris — en témoigne²⁷¹. Publié le 28 février 1967, dans le

²⁷¹ Nous savons gré à Olivier Orain d'avoir porté à notre connaissance l'existence de ce dossier et de nous en avoir transmis une version numérisée. L'UGFL est affiliée à l'UNEF. Le « dossier » en lui-même se compose d'une « analyse de la situation de l'étudiant en Géographie », d'une charge contre le « Plan Fouchet » et d'une proposition-programme intitulée « Pour une meilleure formation du géographe » (Union des géographes de la faculté des lettres,

contexte de la mise en application de la réforme Fouchet et de son rejet par nombre d'étudiant.es et universitaires, il est largement marqué par l'enjeu de la « formation professionnelle », qui se trouve maintes fois répété. En premier lieu, l'« analyse de la situation actuelle » donne l'occasion d'affirmer que « la formation professionnelle est la seconde fonction de l'université » (*ibid.*, p. 17) — après la transmission du savoir et avant le développement de la recherche — : or, de ce point de vue, « cette formation est insuffisante ou même absente, même lorsqu'il s'agit de former des futurs enseignants » (*ibid.*). La réforme Fouchet, tout en consistant selon l'UGFL en une entreprise visant à fournir les « techniciens supérieurs » et « cadres » nécessaires à « l'économie de notre société capitaliste en plein développement » (*ibid.*, p. 19-20), ne propose « pas de véritable formation professionnelle », privilégiant par ailleurs une vision court-termiste de l'adaptation aux besoins de main d'œuvre. En outre, si la réforme « semble décidée à [...] donner une place plus importante que par le passé » aux débouchés dans la « recherche » ou « l'application », « aucune politique des débouchés de la Géographie n'a été organisée, ni à l'échelon du Plan, ni à celui de l'université » : dès lors, « l'insécurité de l'emploi risque de demeurer, et les étudiants, alors, préféreront rechercher des emplois plus stables, l'enseignement par exemple... » (*ibid.*, p. 21). Sur ce point précis, l'UGFL juge que le plus grave « dans cette absence de politique » tient dans le fait qu'elle est « préjudiciable au développement de notre discipline » — on retrouve ici un argument déjà utilisé par M. Philipponneau ou J. Tricart.

La contre-proposition faite par l'UGFL fait de la formation professionnelle le second enjeu majeur auquel devrait répondre une réforme de l'université et de l'organisation des études en géographie. Il s'agit d'abord de s'attaquer à ce qui est considéré comme un « problème de l'emploi », dû à « l'absence d'une politique cohérente du gouvernement et [...] du corps professoral en ce qui concerne les débouchés » (*ibid.*, p. 24), en promouvant une « planification démocratique de l'économie » et — proposition moins ambitieuse — la création d'un « organisme dépendant de l'université », paritaire (enseignant.es, étudiant.es, ancien.nes, syndicalistes, chercheur.ses), chargé d'une fonction d'interface entre les étudiant.es et le marché de l'emploi (orientation des étudiant.es, prospection auprès d'« utilisateurs éventuels », coordination offre/demande, etc.) (*ibid.*, p. 24-25). Par ailleurs, la mise en place de cette « véritable formation professionnelle du Géographe » (*ibid.*, p. 24) passe par une réforme de l'enseignement lui-même : sur ce point, l'UGFL demande la « création d'une commission formée d'enseignants et d'enseignés » afin « de corriger et de réduire le malentendu pédagogique » (*ibid.*, p. 25).

S'il faut rester attentif aux particularités du discours présenté ici — il émane d'un groupe affilié à un syndicat étudiant, il n'est pas certain que les positions formulées soient généralisables à l'ensemble des étudiant.es-géographes de la période —, ces différents éléments attestent de ce qu'il existe déjà une conscience et une réflexion stratégique étudiantes à l'égard de l'insertion professionnelle. Au demeurant, d'autres travaux attestent que l'on retrouve les mêmes dynamiques et prises de position dans d'autres milieux étudiants, comme le Groupe des étudiants d'histoire de

1967). Les analyses et les critiques portent sur plusieurs motifs et relèvent tout à la fois du discours syndical à portée générale sur la situation sociale des étudiant.es (dénonçant, entre autres, une université « de classe » et d'« héritiers », et revendiquant par exemple — comme l'UNEF en général — l'obtention d'une allocation d'études), de la charge à l'encontre de l'enseignement de la géographie au sein de l'institut parisien (tant du point de vue du contenu et des programmes que des modalités concrètes — et des carences matérielles — de cet enseignement), et enfin de la préoccupation à l'égard des débouchés, dans le secondaire (on dénonce l'insuffisance de la formation, notamment du point de vue de la pédagogie), dans la recherche mais aussi en dehors de ces deux domaines.

la Sorbonne, qui exprime la même ambivalence entre inquiétude à l'égard des débouchés et dénonciation d'une soumission à l'économie capitaliste (Dormoy-Rajramanan, 2015)²⁷².

On retrouve, *mutatis mutandis*, les mêmes discours dans les transcriptions et rapports des commissions qui sont mises en place à l'Institut de géographie de Paris au printemps 1968, qui impliquent étudiant.es et enseignant.es (à l'exception, dans les deux cas, des indifférent.es ou des opposant.es au mouvement) autour de thématiques comme la pédagogie, les structures de l'institut, les liens entre université et société, etc. Les rapports et motions issus de la commission « Pédagogie » donnent parfaitement à voir cette dimension double du positionnement des géographes. Deux d'entre ces motions/rapports — celle de Pierre Riquet d'une part, celle de Jean Barrot²⁷³ et André Prenant²⁷⁴ de l'autre, tous deux membres du Parti communiste et respectivement agrégatif et maître-assistant (Durand-Dastès, 2019) — exposent très nettement la coprésence de ces deux motifs dans les débats.

Le rapport de la « sous-commission Barrot » affirme ainsi que le second « but » de la formation universitaire doit être d'« assurer [...] une spécialisation intellectuelle et une formation professionnelle supérieure garantissant à chaque étudiant un emploi à sa sortie de l'Université en fonction des besoins réels du pays, existant et à développer »²⁷⁵ (p. 1). De même, la proposition d'organisation des études est pensée « pour permettre [...] l'orientation [...] vers un maximum de débouchés professionnels » (p. 3). Le rapport Riquet dresse quant à lui le portrait du marché du travail :

Les employeurs, à commencer par l'État, sont désireux d'utiliser des jeunes rapidement formés, étroitement spécialisés parce que mieux contrôlés, puis remerciés. Cette politique de prédation professionnelle doit être dénoncée car l'intérêt à court terme des employeurs va non seulement à l'encontre des intérêts des travailleurs mais à l'encontre des intérêts futurs de l'économie nationale.²⁷⁶ (p. 1)

La critique de la « prédation professionnelle » ne vaut pas rejet de la professionnalisation en soi. D'une certaine manière, il s'agit bien plus de promouvoir une meilleure professionnalisation que de refuser l'adaptation de l'université aux « intérêts » de l'économie. Un « bon » adéquationnisme contre un adéquationnisme de court-terme, en somme, fournissant au marché du travail des cadres spécialisés, convenablement formés au terme d'études allongées. En outre, le reste du rapport fait tout à fait mention des questions d'insertion professionnelle et de formation plus appliquée aux « branches professionnelles envisagées ».

²⁷² Elle montre au travers de cet exemple que le milieu étudiant semble de manière générale assez préoccupé par la question des débouchés, y compris « au *sumum* de la radicalisation du mouvement [de 1968] ». Le Groupe des étudiants d'histoire de la Fédération des Groupes d'Études de Lettres (FGEL) (affilié à l'UNEF), autour de janvier-février, considère aussi les débouchés et la formation professionnelle comme le deuxième enjeu majeur à l'ordre du jour du Groupe. Ce dernier alertait ainsi que « le problème des débouchés apparai[ssait] avec gravité [avec l'] extension actuelle du chômage » et affirmait par ailleurs faire des « questions de formation professionnelle et de débouchés » un thème de réflexion en son sein comme dans les commissions intersyndicales avec les enseignant.es. Mais C. Dormoy-Rajramanan souligne aussi que « ces étudiants parmi les plus militants sont critiques à l'égard de l'« adaptation à l'économie » [qui] ne fera que s'accroître — si l'on en croit les résolutions du colloque de Caen [...] » (*ibid.*, p. 27).

²⁷³ Il s'agit d'un étudiant agrégatif, élève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud.

²⁷⁴ (1926-2010) Géographe, il est alors maître-assistant à l'Institut de géographie de Paris, et choisira l'Université Paris-7 en 1970 et pour le reste de sa carrière.

²⁷⁵ Rapport à la Commission pédagogie de la sous-commission Barrot (mai-juin 1968), fonds d'archives Mai-1968 de la Bibliothèque nationale de France, document n°1651.

²⁷⁶ Cf. *supra*, note 264.

La même tonalité se retrouve dans le rapport de la commission « Université et société »²⁷⁷. Ses rédacteurs et rédactrices considèrent ainsi que « [...] l'imposition de ce plan [Fouchet] voulait transformer l'université sclérosée et mal adaptée, pour les besoins immédiats de l'économie capitaliste », tout en affirmant, quelques lignes plus loin, le désir de construire « la nouvelle Université, qui répondra cette fois aux réels besoins de la société » et devra « répondre à la fois à l'élaboration permanente de la culture, aux besoins de la production et de son organisation » (p. 1).

6.1.3.5 *Servir l'organisation de l'espace ?*

Si les propos cités ci-dessus ont un caractère très généraliste, renvoyant à d'imprécis « intérêts » ou « besoins » économiques et sociaux, on trouve aussi dans les corpus d'archives des développements plus circonstanciés concernant — pour le dire simplement — la participation des géographes à l'aménagement. Le mouvement est double : il procède à la fois à la critique de l'existant, comme à une promotion de la participation des géographes.

Le rapport Riquet se livre à une analyse critique de l'État planificateur gaullien — avec une certaine lucidité à l'égard du mode d'organisation de ce dernier et à la puissance qu'a conquise cet État volontariste : « La complexité croissante de la vie économique et le phénomène de la concentration ont accru les domaines d'action et les effectifs du secteur public » (p. 2). On dénonce ensuite la « confiscation des pouvoirs de décision par un petit nombre de personnes », une « technocratie » et une « élite » issue des grandes écoles. Une pique est lancée à leur rencontre, au regard de leur action en termes de planification spatiale et urbaine, qui vient appuyer dans le même temps une critique en règle du régime d'expertise urbaine — avec sa kyrielle de bureaux d'études — en vigueur dans les années 1960 :

Que les “technocrates” n'aient en fait que peu de compétences techniques était apparu déjà à de multiples erreurs, en matière d'urbanisme et d'aménagement régional notamment. De ce fait l'Administration confie le travail qui lui revient à des groupes privés et sous-traite des études par des contrats doublement scandaleux : 1) pour le contribuable (cf. les rapports de la Cour des Comptes) ; 2) pour les spécialistes diplômés qui effectuent le travail au sein des bureaux d'études, dans des conditions déplorables d'emploi. Ces experts devraient avoir leur place dans les services publics, avec un statut bien défini, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. En même temps, le travail au sein de l'Administration ne doit plus être la justification de la politique du moment, mais bien plutôt un effort sérieux pour résoudre les problèmes dans l'intérêt de la Nation. Pour ce faire le personnel doit avoir, outre des compétences précises, une solide formation générale propre à sauvegarder son indépendance d'esprit. (p. 2)

Le tableau est dense et mêle un rejet de la technocratie au titre de son incompetence — on retrouve en filigrane des motifs discursifs des années 1960 vus dans la deuxième partie de la thèse —, la dénonciation de l'emploi précaire qu'offrent les bureaux d'études, emploi inadapté à des diplômés fortement spécialisés qui mériteraient quelque chose de l'ordre d'une titularisation, une tension entre refus de soumission aux objectifs politiques immédiats et circonstanciels mais volonté de servir « l'intérêt de la Nation » (un objectif plus vaporeux et théorique), et enfin promotion d'un haut niveau de formation (la commission « Pédagogie » dans son ensemble promeut un allongement des études de géographie), garant du développement d'un esprit critique. Toute cette charge trouve un écho — conscient ou non — dans la mobilisation des personnels des bureaux d'études, qui se traduit à la fois par des revendications à l'égard des conditions de travail mais aussi,

²⁷⁷ Rapport de la Commission « Université et société », fonds d'archives Mai-1968 de la Bibliothèque nationale de France.

dans une plus vaste dimension, dans un questionnement critique sur la politique urbaine gaullienne et sur le sens et la fonction (sociale) qu'il conviendrait de donner à l'aménagement et l'urbanisme²⁷⁸.

La critique de l'impréparation, du manque de spécialistes hautement qualifiés et ainsi à même d'empêcher les erreurs, se retrouve dans le rapport de la commission « Université et société » :

[...] des débouchés potentiels existent pour la formation géographique : or, on a bloqué en France son développement, comme celui de toutes les sciences dont les progrès ne se traduisent pas en termes de profit immédiat dans l'économie de marché.

On a dangereusement sous-estimé les énormes besoins en matière d'aménagement de la vie sociale dans l'espace, dont le retard sur les techniques de production industrielle est particulièrement choquant dans les pays industriels les plus avancés. Certes les besoins sont mal connus, ils évoluent rapidement, et leur prévision est de plus en plus difficile puisque, telle qu'elle a été conçue jusqu'à présent, elle a abouti à des erreurs importantes aussi bien en pays capitalistes qu'en pays socialistes.

L'adéquation est difficile entre les besoins de la société et la formation universitaire [...]. On peut seulement dire que la caractéristique générale de la société française est la sous-qualification professionnelle, et l'insuffisance tragique de l'organisation de l'espace. (p. 1)

Mais dans ce cas-ci, le plaidoyer *pro domo* est explicité :

La Géographie doit être un outil de connaissance et d'action : connaissance des rapports entre les hommes et la terre, transformation de l'organisation de l'espace.

Les problèmes de l'aménagement de l'espace deviennent de plus en plus complexes et donc difficiles à saisir. Déjà se fait sentir l'urgente nécessité de tout un ensemble de recherches, dans lesquelles la Géographie a sa place, qu'il s'agisse par exemple des drames de villes, du bouleversement des campagnes. [...] Enfin la collaboration avec les autres disciplines, avec les praticiens, avec la société toute entière s'avère particulièrement nécessaire. (p. 2)

Dans cet extrait comme dans le précédent, on retrouve toute une série des motifs que nous avons mis au jour dans le chapitre 5. Au cœur du remous de 1968 persiste ainsi la tenue d'un discours volontariste de participation à l'œuvre collective d'aménagement de l'espace, ici réinvesti comme modalité d'une problématique (qui résonne très bien dans les revendications de 1968) de l'articulation entre l'« université » et la « société ».

On trouve aussi trace de tentatives plus concrètes d'articuler réforme de la géographie et participation à l'action aménagiste. Ainsi, l'une des motions²⁷⁹ présentées dans le cadre de la commission « Pédagogie » fixe comme premier « but » de l'« étape de formation » des études de géographie (c'est-à-dire *grosso modo* les premiers cycles, avant l'« étape de spécialisation » au niveau de laquelle s'acquiert une « qualification professionnelle ») le fait d'« acquérir des connaissances en géographie pour pouvoir exprimer un point de vue original dans des équipes de travail pluridisciplinaires ». Bien sûr, si le cadre qui est dépeint peut renvoyer à différents domaines d'exercice du métier — y compris la recherche —, cette référence à l'équipe pluridisciplinaire est tout de même assez révélatrice d'une forme d'incorporation des référentiels du moment — la pluridisciplinarité a le vent en poupe, et forme d'ailleurs un motif récurrent dans la mobilisation des géographes — particulièrement du point de vue de ce qui se joue sur la scène aménagiste, où elle constitue *la* modalité par excellence de l'organisation concrète du travail d'expertise et d'études

²⁷⁸ Sur ce sujet, on renverra au travail assez connu de Jeannine Verdès-Leroux, qui analyse la mobilisation des agent.es du STCAU (Service technique central d'aménagement et d'urbanisme, groupe d'études interne à l'administration centrale du ministère de l'Équipement, créé en 1967), mobilisation qui a conduit *in fine* à la liquidation du service par le ministère en 1969 (Verdès-Leroux, 1972).

²⁷⁹ Fonds d'archives Mai-1968 de la Bibliothèque nationale de France, document n°1652.

urbaines. Enfin, si l'on déplace le regard du champ de la géographie vers celui de l'urbanisme (comme discipline enseignée dans le supérieur), il apparaît qu'il a pu exister des points de contact entre les deux, du moins en ce qui concerne la mobilisation parisienne des étudiant.es (voire enseignant.es ?) en urbanisme. Une « commission inter-fac » est ainsi mise sur pied en juin pour réfléchir à « l'enseignement de l'urbanisme », qui réunit des représentant.es des différentes disciplines concernées : Ponts-et-Chaussées, Atelier Tony Garnier et Beaux-Arts, Arts Décoratifs, École d'horticulture de Versailles, École spéciale d'architecture, Institut d'urbanisme de l'université de Paris, des praticiens et... des géographes de l'Institut de la rue Saint-Jacques d'une part et de Nanterre d'autre part. Chaque groupe présente alors les tentatives réalisées ou envisagées localement en vue de mettre en place une spécialisation en urbanisme : spécialisation en 3^e cycle à l'Institut (il s'agit peut-être de la formation mise en place par P. George ?), « réunions interdisciplinaires » à Nanterre pour proposer quelque chose « au niveau de la maîtrise ».

Ces positions, toutefois, ne sont pas partagées par tout le champ de la géographie. Il est utile d'exposer une expression radicalement inverse — et radicale, qui relève alors bien plus du registre de la critique sociale et politique que de la proposition réformatrice, toute « de gauche » qu'elle pût être — que l'on retrouve chez des étudiant.es strasbourgeois.es ayant rédigé le tract « Propositions destructives »²⁸⁰ :

Quant aux géographes appliqués, à supposer que le capital veuille bien de leurs services, ce sont de dangereux individus qui nappent les braves gens de bonne conscience et masquent l'exploitation réelle. [...] Le capitalisme ne peut plus fonctionner actuellement par la simple loi de l'offre et de la demande, sans foncer vers de graves crises. Il lui faut toute la racaille des aménageurs et des planificateurs pour rafistoler son cadavre ambulante. Que la gangrène les bouffe. (Propositions destructives, 2015, p. 304)

On le voit, on est loin d'une préoccupation à l'égard des débouchés dans l'aménagement de l'espace, sinon pour les considérer comme des béquilles du capitalisme et les « géographes appliqués » avec eux comme des supplétifs et des alliés objectifs de l'exploitation capitaliste. Comme le rappelle Olivier Orain (Orain, 2015b), il est utile de lire ce tract au regard des propriétés de son lieu d'élaboration — Strasbourg est, comme on l'a souligné plus haut, un haut-lieu de la « géographie appliquée ». Ainsi, on y trouve aussi une charge féroce spécifiquement adaptée à ces propriétés circonstancielles, tout en déroulant des motifs critiques pouvant s'appliquer de manière générale :

En dehors de certains diplômes qui restent nationaux, l'unité de géo produira des diplômes qui lui seront propres et qui permettront aux géographes de Strasbourg "d'entrer en compétition sur le marché". En ceci, nos PDG jouent le jeu de la mort de l'Université libérale monolithique en faveur d'une hiérarchie et d'une concurrence entre les divers établissements d'enseignements. Certains chercheurs géniaux ont même pondu un projet qui nous permettrait de rivaliser avec l'ENA ! Nous voici dans l'ère des préfets et des ministres géographes. L'humanité connaîtra enfin des despotes vraiment éclairés. Sous cet angle, la réforme proposée se présente donc comme une revendication de pouvoir de "techniciens" qui veulent s'intégrer enfin à la classe dirigeante. (*ibid.*, p. 301)

D'une certaine manière, le tract répond indirectement aux élans réformateurs exprimés plus haut dans les commissions de l'Institut parisien. À la dénonciation d'une technocratie incompétente et la promotion afférente d'une formation professionnelle adaptée aux intérêts de la Nation, les étudiant.es strasbourgeois.es opposent le refus d'une autre forme de technocratie fondée sur la

²⁸⁰ Tract distribué à la Faculté des Lettres de Strasbourg, s.d. [novembre-décembre 1968], collection personnelle Olivier Orain (don de Gilles Palsky). Il a fait l'objet d'une réédition critique dans la *Revue d'histoire des sciences humaines* (voir Propositions destructives, 2015).

compétence technique et la connaissance (des « despotes éclairés ») et dressent en quelque sorte le portrait acerbe et persifleur d'un ensemble de géographes cherchant à *parvenir*.

L'ensemble de ces points de discussion se retrouvent ainsi mobilisés lors des « États généraux de la géographie » convoqués à Tours du 8 au 10 juillet 1968 à l'initiative, semble-t-il, de Jean Dresch, et qui visent à réunir les représentant.es des différentes places de la discipline en France (avec des absentes notables, comme Nancy, Rennes et Strasbourg) avec un principe de paritarisme universitaires/étudiant.es²⁸¹. Le premier jour, les participant.es décident de la mise en place de trois commissions — « structures (verticales et horizontales) - place dans l'Université », « débouchés - enseignement et recherche » et « pédagogie - "cursus" des études » (Collectif, 1968, p. 182). Celles-ci travaillent à l'élaboration de rapports et de motions qui sont débattu.es et voté.es au cours des journées suivantes. L'existence d'une commission « débouchés » témoigne bien du fait que cette question est devenue progressivement centrale au sein des préoccupations de la discipline, au même titre que (et en liaison avec) la réforme des structures ou des contenus et modalités de l'enseignement géographique. Le rapport établi lors de la première journée de travail distingue les débouchés dans l'enseignement du second degré et les débouchés « hors de l'enseignement » et pose d'emblée les enjeux contextuels dans lesquels s'inscrit la réflexion. D'une part : « La Commission constate la distorsion entre l'accroissement massif des étudiants en Géographie et le rythme de croissance des débouchés » (Collectif, 1968, p. 214). D'autre part, « [elle] insiste sur le danger de voir la place de la Géographie trop mesurée dans les équipes pluridisciplinaires d'aménagement et plus généralement dans de nombreux secteurs de l'Activité économique » (*ibid.*). S'exprime ainsi la double nécessité qui s'est progressivement installée dans l'horizon disciplinaire dans les années 1960 : trouver des places pour les étudiant.es, garantir à la géographie une place dans les métiers de l'aménagement ou de « l'application ».

La question des débouchés ne suscite pas la même réaction chez tous les participant.es. En premier lieu, une différence se joue entre « Paris et la province » d'après le reportage du *Monde* :

Dans la capitale, où sont concentrées la plupart des activités du secteur tertiaire supérieur, la question de l'emploi des géographes n'a pas semblé urgente. Les commissions de l'Institut de géographie de Paris s'en sont occupées seulement plusieurs semaines après le début de leurs discussions. En province au contraire le problème des débouchés a été parmi les premiers auxquels ont pensé les étudiants, et à Strasbourg on s'en était inquiété dès l'année dernière. (Rebeyrol, 1968)

La journaliste dépeint ainsi une préoccupation qui, bien que partagée par toutes et tous, serait plus inquiète en province qu'à Paris. La place parisienne serait ainsi en position privilégiée dans l'accès aux emplois de cadres — il est vrai que l'essentiel de la politique d'aménagement est dirigé depuis Paris. Il faut peut-être aussi aborder cette différence d'appréciation à l'aune d'une sociologie des publics étudiants : il est probable que les étudiant.es parisien.nes présentent un profil social en moyenne plus privilégié²⁸² que les étudiant.es de « province », *a fortiori* dans des centres

²⁸¹ Pour une analyse plus circonstanciée et extensive de ces « États généraux », nous renvoyons au travail d'Olivier Orain (2015). Deux sources principales permettent de se faire une idée des débats qui s'y sont tenus : une transcription en a été faite dans le bulletin *Intergéo* n°12 de 1968, et un article du *Monde* y a été consacré.

²⁸² La petite enquête menée par l'UGFL dans le cadre de son rapport *Pour une meilleure formation du géographe* confirme dans tous les cas une sur-représentation des enfants de cadres supérieurs et professions libérales chez les étudiant.es-géographes parisien.nes (42% à eux et elles seules). Elle permet aussi de souligner que le choix d'une carrière hors de l'enseignement connaît aussi une sur-représentation des étudiant.es les plus dominant.es — en termes de classe sociale, mais aussi de genre — : le rapport évoque ainsi la « méfiance » des étudiant.es « des classes les plus

universitaires de rang assez modeste. La sensibilité à l'égard de l'incertitude de l'emploi n'est pas la même.

Au-delà de ces considérations socio-géographiques, c'est l'ambition même d'ouvrir des débouchés hors de l'enseignement qui fait débat. La transcription des débats ne fait apparaître aucune trace d'une prise de position véritablement apologétique — du genre de celles qui fleurissent dans les années 1960 — à leur égard de la part de l'un.e ou l'autre des participants. Les discussions semblent avoir porté sur des points précis (quelle attitude adopter à l'égard des IUT, par exemple) ou bien, dans certains cas, se sont transformées en interpellations critiques. Maurice Allefresde, assistant à Lyon²⁸³ considère ainsi qu'« il faut éviter de souscrire à la demande, car on risque de ne former que des manœuvres » (*ibid.*, p. 200), tandis que René Rochette²⁸⁴, assistant lui aussi mais à Grenoble, dénonce : « les gens sont souvent mal payés, et sous-utilisés. Il ne faut plus former des travailleurs sous-payés pour servir le capitalisme d'État ou le capitalisme privé » (*ibid.*). Pierre Clergeot, étudiant²⁸⁵ à la Sorbonne, résume : « Un problème politique se pose : quelles personnes désire-t-on former ? Veut-on adapter les gens aux débouchés actuels ou s'orienter différemment ? » (*ibid.*).

In fine, le bilan de cette commission est mitigé. Sur le plan de la formation, le rapport préconisait de « mettre sur pied des Instituts Universitaires de Formation Professionnelle ou Écoles d'Application orientant les géographes avec d'autres étudiants de formation différente vers des domaines précis de l'Activité économique », et citait des exemples : « aménagement rural, collectivités locales, Instituts d'Urbanistes, etc... » (*ibid.*, p. 215). L'assemblée plénière vote la création, après la maîtrise, d'un « Institut de formation professionnelle de géographie du supérieur (IFPGS) » (*ibid.*, p. 203) assurant formation théorique, formation à la recherche et formation professionnelle « pour l'enseignement, la recherche, l'aménagement... » (*ibid.*). Mais dans le même temps, sur la question précise des « débouchés hors de l'enseignement », elle « botte en touche » (Orain, 2015) en proposant la tenue d'un colloque « chargé d'étudier les débouchés de la géographie hors de l'enseignement » (Collectif, *op. cit.*, p. 204) et la réalisation d'une enquête préalable pour réunir des informations sur différents aspects de ce domaine — ces initiatives resteront lettre morte. Sept ans après le colloque de géographie appliquée de Strasbourg, qui avait pourtant bien défriché la question, ces atermoiements attestent peut-être de l'incertitude qui entoure encore la voie applicative.

*
**

In fine, les années 1960 ont installé la question des débouchés comme un enjeu majeur de la discipline. Cela s'est fait dans un contexte de difficulté attendue de l'insertion professionnelle, due à l'accroissement démographique du public étudiant, et de sensibilité à l'idée de ne pas rater le

défavorisées » à l'égard d'une voie professionnelle incertaine en termes de stabilité et de revenu, qui lui préférèrent alors la voie enseignante.

²⁸³ (1926-2002) Il est aussi militant du PCF et du Syndicat national de l'enseignement technique. Il créera en 1975 un Centre d'étude et de formation rurales appliquées en Ardèche (voir *Le Maitron* : <https://maitron.fr/spip.php?article75608>)

²⁸⁴ (1933-2009) Géographe, il a travaillé sur le Sahel. Il fut proche du mouvement trotskyste.

²⁸⁵ On suppose qu'il s'agit de Pierre Clergeot, dont le nom figure dans la liste des mémoires de maîtrise présentés en 1968 à Paris, publiée par les *Annales de géographie* en 1969 (n°427). En juillet 1968, il est donc toujours étudiant.

coche des opportunités ouvertes dans les domaines de l'organisation de l'espace et de l'aménagement, ces opportunités étant par ailleurs fortement réactivés dans la décennie par le volontarisme étatique. Plus généralement, l'acuité de la question des débouchés trouve aussi son origine dans une série de malaises qui fleurissent dans la discipline à l'égard de ses traditions d'enseignement, de son (non) rôle au sein de la société.

6.2 Transformation de l'urbanisme et émergence des études urbaines

Les années 1950-1960 représentent aussi des années de grandes transformations pour le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, tout à la fois comme pratique et comme domaine de formation et de recherche. La constitution progressive de l'« État urbaniste » (Claude, 2006) à partir des années 1940 et dont l'acmé se situe sans doute dans les années 1960 suscite toute une série de renouvellements institutionnels et professionnels qui conduisent les sciences humaines et sociales à être sollicitées. Sans faire ici une histoire détaillée de l'urbanisme²⁸⁶, il convient toutefois d'identifier les éléments saillants de cette interaction.

Le fait majeur tient bien dans l'émergence et l'établissement de cet « État urbaniste » des années 1940 jusqu'aux années 1970, expression qui indique que, dans cette période, « l'ensemble des transformations qui ont touché les territoires ont eu l'État pour seule origine et pour seul organisateur » (*ibid.*, p. 103). Le régime de l'État français inaugure ainsi une histoire pluri-décennale de prise en charge des enjeux d'aménagement et d'urbanisme par l'État (mise sous contrôle de la reconstruction en 1940, création de la Délégation générale à l'équipement national en 1941 et du corps des Inspecteurs généraux de l'urbanisme en 1943, etc.), consolidée par la création du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (1944) et parachevée par celle du grand ministère de l'Équipement en 1966.

Cette histoire s'entremêle avec celle de la montée en puissance d'une conception de l'action publique qui allie « planification, organisation, prévision et rationalisation », appuyée par « l'application des sciences (notamment des sciences sociales) » (Claude et Saunier, 1999, p. 25-26). À ce titre, « les années 60 apparaissent comme le moment où un ensemble de courants d'idées » nés du « vaste bouillonnement intellectuel des années 30 » (« utopies scientistes et volontaristes », « personnalisme », « humanisme ») « atteignent le niveau le plus haut de leur réalisation, de leur concrétisation dans des structures organisationnelles [...] faisant partie, plus ou moins directement, de l'appareil d'État » (Regazzola, 1988, p. 9). Par ailleurs, les années 1950-1960 voient l'essor des sciences sociales et l'émergence d'une politique (étatique) spécifique, traduite tout à la fois dans les objectifs du Plan comme en termes de politiques publiques. Il semble, en particulier, que dans « la décennie 1960, le développement de ces disciplines est plus induit ou dépendant de la demande sociale » (Drouard, 1982, p. 57). Celle-ci est diverse, néanmoins, au vu du rôle central joué par l'État dans la mise en œuvre de la planification, celui-ci en constitue un acteur majeur sinon capital. Certains considèrent ainsi qu'à l'image des transformations des modalités d'exercice et d'intervention de l'État, s'est mise en place une « planification des sciences sociales » (Pollak, 1976) — notamment à partir de la fin des années 1950 et l'édification du régime gaulliste —, conséquence logique si l'on considère la planification comme un « mouvement [...] d'ordre intellectuel » (Amiot,

²⁸⁶ Pour cela, on renverra particulièrement au riche travail de Viviane Claude.

1986, p. 53) « consubstantiellement demandeu[r] de recherche » (*ibid.*, p. 65). Les analyses interprétatives du développement des sciences sociales après la Seconde guerre mondiale ont suscité de riches débats que nous ne prétendons pas trancher ici²⁸⁷. On se contentera de souligner que le rapport de ces disciplines avec les pouvoirs publics est une question vive de la période 1950-1960, qui active la tension entre autonomie et hétéronomie à leur égard, et qui suscite en tous les cas un foisonnement politique et institutionnel (intégrations de nouvelles disciplines à l'université, création de la DGRST, mise en œuvre d'une recherche contractuelle par les services de l'État central ou du Plan, etc.) et une attention accrue de l'administration pour les sciences sociales, perçues comme potentiels outils d'une ingénierie sociale.

La nature et la complexité croissante des problèmes urbains contemporains et surtout la manière de les traiter — de faire de l'urbanisme et des politiques urbaines, pour le dire vite — relèvent progressivement de nouveaux référentiels (notamment la planification) qui demandent des savoirs et savoir-faire rompant en partie avec les modèles hérités. Les discours des responsables et des figures de la planification urbaine et de l'urbanisme des années 1960 ne cessent d'affirmer qu'une transition s'opère entre un premier mode d'action, caractérisé par une forme d'intervention autoritaire — c'est « l'homme de l'art », urbaniste très souvent architecte qui « dessine » l'espace urbain comme un auteur — et par une forme « d'empirisme », et un second mode qui met au centre du jeu urbanistique « l'équipe pluridisciplinaire », mobilisant des compétences et savoirs divers, et qui de ce fait entend appuyer son intervention sur des bases rationnelles et sur un « esprit scientifique »²⁸⁸. Du côté des praticien.nes, cela s'est donc traduit par des changements substantiels dans l'ordre des « coalitions professionnelles » (Verpraet, 1987) qui ont successivement été en charge de l'urbanisme. L'entre-deux-guerres voit ainsi la « collaboration des ingénieurs municipaux avec les architectes libéraux » (*ibid.*, p. 74), tandis que la prise de responsabilité de l'État sous le régime pétainiste inaugure une forme de coalition associant fonctionnaires centraux (le corps des urbanistes de l'État, créé par le régime) et architectes libéraux (*ibid.*), qui se maintient peu ou prou jusqu'à la « rupture » que constitue la création du ministère de l'Équipement en 1966 (*ibid.*) : le corps des Ponts-et-Chaussées et les équipes pluridisciplinaires peuplées de contractuel.les diplômé.es de l'université deviennent les nouveaux groupes professionnels clés d'un urbanisme planificateur, largement dirigé depuis le ministère.

Le double caractère collectif et pluridisciplinaire se justifie par ailleurs par le développement des études urbaines. Entendue dans un sens assez large, l'étude urbaine n'est pas nouvelle — elle existe au moins depuis la fin du XIX^e siècle, à l'initiative de spécialistes (ou aux marges) de différentes sciences humaines ou sociales en voie de constitution (enquêtes, monographies, *surveys*, etc.) ou dans le giron de milieux réformateurs (voir par exemple Montigny, 1992 ; ou encore Topalov, 2015). Elle s'illustre aussi, « dès le début du siècle », comme « une dimension constitutive de la pratique de l'urbanisme » (Claude, 2006, p. 121-122). Mais elle prend une tout autre importance à partir du régime de l'État français puis de l'après-guerre, et *a fortiori* à partir de la V^e République : la réalisation des études vient en effet répondre « au besoin croissant d'informations et à la capacité

²⁸⁷ L'analyse du rôle de la planification et de l'État comme facteurs de développement est sujette à controverse. Sur le sujet, voir entre autres (Amiot, 1986 ; Drouard, 1982 ; Ganne, 1980 ; Gaudin et Barraqué, 1980 ; Regazzola, 1988 ; Spenlehauer, 2004).

²⁸⁸ « Ce qu'on attend d'abord de l'urbaniste, c'est qu'il ait un minimum d'esprit scientifique » déclarait Roger Macé, [responsable de la Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme du ministère de la Construction] lors du colloque des urbanistes organisé par la SFU — où intervenait aussi Pierre George — du 9 novembre 1963 (intervention transcrite dans le n°8 de la *Revue de la Société française des urbanistes*, 1964.

élargie d'intervention de l'appareil d'État » (*ibid.*). Durant cette période, ce dernier engendre la création d'organismes d'étude en son sein, au niveau central ou dans les services déconcentrés, mais sollicite aussi le concours d'organismes extérieurs — faute d'une capacité des services propres de l'État à répondre, seuls, à la demande que celui-ci suscite — : bureaux d'études plus ou moins privés, groupes d'universitaires, etc.²⁸⁹. Au total, c'est un véritable « marché des études » (Weill, 1965, p. 14 cité par Claude, 2006, p. 129) qui se constitue autour de la fin des années 1950 et des années 1960 et qui vient ainsi former un autre domaine professionnel du champ urbanistique, aux côtés d'une activité opérationnelle. Cet avènement représente un fait majeur pour les dynamiques socio-professionnelles à l'œuvre dans le champ puisque le domaine des études sollicite fortement les sciences humaines et sociales. Le groupe de travail sur les « Études urbaines » de la Commission de l'équipement urbain du cinquième Plan (groupe officiellement²⁹⁰ créé pour le V^e Plan, signe d'une consécration des « études ») l'affirmait en 1965 : « l'étude est devenue un outil indispensable à l'action, mais un outil encore grossier. Elle fait appel à un progrès massif des sciences humaines, tant théoriques qu'appliquées »²⁹¹ (p. 5). Il convient donc de s'adjoindre les services et les compétences respectives de divers spécialistes, ce qui rend ainsi nécessaire le travail en équipe et la pluridisciplinarité.

6.2.1 Les bureaux d'études

La composition du groupe « Études urbaines » au sein du Commissariat général du Plan est révélatrice de la configuration du champ des études urbaines au milieu des années 1960. Celui-ci assemble *grosso modo*, et hormis quelques personnalités diverses, deux groupes principaux : d'une part des agent.es des services et administrations de l'État (directions ministérielles, DATAR, Plan — bien sûr —, etc.), d'autre part des représentant.es de sociétés et organismes d'études de statuts divers, publics ou parapublics et privés (BERU, CREDOC, SEDES, SEMA, IAURP²⁹², etc.). À quelques exceptions près, les universitaires y sont très peu représentés et, s'ils le sont, c'est moins en cette qualité qu'au titre de représentants d'une autre entité que l'université. Jean Labasse, président du groupe, est ainsi consigné dans la liste des membres avec pour adresse professionnelle celle de la banque de Neuflyze, Schlumberger, Mallet où il est associé²⁹³. P. H. Chombart de Lauwe est quant à lui inscrit, sans aucune mention de son titre, comme représentant de son Centre d'études des groupes sociaux, créé spécifiquement comme une forme de bureau d'études (sous statut d'association de loi 1901) et fonctionnant sur la base de contrats²⁹⁴. Pierre George est la seule exception puisqu'il est présenté spécifiquement en sa qualité de « professeur à la Sorbonne », mais il n'occupe dans le groupe qu'un rôle de « membre informé » et non de « membre actif ». En

²⁸⁹ Pour plus de détails, voir le riche panorama que fait Viviane Claude (2006, p. 121 *et seq.*) de ces services et organismes.

²⁹⁰ Il semble toutefois qu'un groupe, désigné comme « groupe de travail officieux » et surnommé « groupe Nathalie », a existé au sein de la Commission de l'équipement urbain pour la préparation du IV^e Plan.

²⁹¹ Rapport de la Commission de l'équipement urbain, Groupe de travail n°5 « Études urbaines », septembre 1965, 19930277/97, Archives nationales (AN), Pierrefitte-sur-Seine (PsS).

²⁹² Bureau d'études et de réalisations urbaines, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, Société d'études pour le développement économique et social, Société d'études et de mathématiques appliquées et Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne.

²⁹³ Rappelons qu'il est aussi, à cette date, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris. Son « identité » de banquier est donc préférée à son « identité » d'universitaire.

²⁹⁴ À sa création en 1954, l'association a même explicitement pour nom « Bureau d'études sociotechniques ».

définitive, la composition du groupe dessine les relations de pouvoir qui organisent alors le champ des études urbaines : celui-ci apparaît comme le domaine réservé de la nébuleuse hétérogène des bureaux d'études et de ses chargé.es d'études contractuel.les. Cela ne signifie pas pour autant l'absence des sciences humaines et sociales, bien au contraire, puisque nombre de représentant.es des bureaux d'études en sont issu.es. Mais tout se passe comme si les bureaux d'études constituaient une institution de médiation entre elles et les commanditaires. Autrement dit, la relation entre sciences humaines et sociales et administrations d'État autour des « études urbaines » est indirecte et s'établit pour beaucoup en marge des institutions universitaires et de recherche. On le verra plus loin, cette position marginale s'explique sans doute en grande partie par la défiance et la dépréciation qui existe à l'égard de l'université, et qui s'exprime dans le cadre de ce groupe du Plan (voir *infra*).

Bien sûr, la domination des bureaux se lit aussi dans leur captation de la demande étatique en études. Le recensement des études réalisées entre 1959 et 1966 pour le compte du Commissariat général du Plan est assez limpide à cet égard²⁹⁵ : toutes les « études générales » ont été réalisées par des bureaux d'études, dont l'immense majorité se trouve très loin du champ universitaire. Il y a deux exceptions : l'Association Marc Bloch (fondée par Lucien Febvre et ancrée dans la nébuleuse des *Annales* et de la VI^e section de l'École pratique des hautes études), très marginale puisqu'elle n'a réalisé qu'1 étude sur 96 recensées ; le Centre d'études des groupes sociaux (devenu Centre de sociologie urbaine à partir de 1966 avec le départ de P.-H. Chombart de Lauwe) avec 12 études pour le Plan. Pour le reste, les études se partagent entre des organismes publics ou parapublics (comme le CREDOC, qui représente plus du quart de l'ensemble), des bureaux filiales de banques (comme la SEMA, près de 21% des études recensées) ou des sociétés privées ou associatives (SERETES, BERU, etc.). Quant aux « études préalables à l'établissement des programmes de modernisation et d'équipement des agglomérations », les choses sont similaires avec des études réalisées exclusivement par les mêmes bureaux. Enfin, les « études d'armature urbaine » s'apprécient en fonction de leur échelle. Les études d'armature nationales — 12 sont consignées — ont été réalisées au sein du ministère de la Construction : ce sont notamment les fameux rapports Hautreux-Rochefort, déjà bien documentés (Cohen, 2002), et qui émanent du Centre d'études d'aménagement et d'urbanisme (CEAU), dont J. Hautreux est directeur et où M. Rochefort est chargé d'études. Mais l'on trouve aussi des études réalisées par le CREDOC, la SEDES ou encore le Centre de recherches économiques et sociales appliquées, créé dans le giron de l'association Marc Bloch par le géographe ruraliste Pierre Coutin (Couzon, 2000). Le cas des études d'armature urbaine régionales est particulier, car celles-ci sont largement issues du travail des comités régionaux d'expansion ou d'aménagement : si rien n'est indiqué précisément dans ces listes d'études, on sait par ailleurs qu'il n'était pas rare que des géographes prêtent leur concours à ces comités ou siègent en leur sein.

Dans tous les cas, la domination des bureaux d'études n'est pas sans conséquence sur les géographes, et notamment sur leur place dans ce « marché » des études.

²⁹⁵ Voir la liste des études : Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité, Service régional et urbain, *Études urbaines*, mars 1967, 19930277/97, AN (PsS).

6.2.1.1 Le bureau d'étude comme modèle organisationnel ?

Avant tout, cette domination des bureaux d'études n'est sans doute pas indifférente à la propension qu'ont eu certain.es d'entre eux et elles à mettre sur pied des structures associatives de « géographie appliquée » aux côtés de celles, traditionnelles, de l'université, afin de proposer leurs services à des administrations diverses et pouvoir obtenir des contrats d'études. Comme nous l'avons souligné plus haut (6.1.2.1), ces structures ont aussi servi de lieux de formation par la pratique pour des étudiant.es. C'est d'ailleurs une différence majeure avec les bureaux d'études évoqués ci-dessus : dans la majorité des cas, les moyens de ces associations de géographes sont dérisoires et les financements obtenus par les contrats ne couvrent souvent que les défraiements du travail d'enquête. Cela empêche de constituer de véritables équipes et conduit donc bien souvent à préférer l'embauche d'étudiant.es plutôt que de chargé.es d'études contractuel.les comme dans les grands bureaux. Enfin ces structures ont un rayonnement qui dépasse rarement l'échelle régionale et, quand la collaboration existe avec des administrations d'État (comme le ministère de la Construction ou de l'Équipement), c'est plutôt avec les services déconcentrés et sur des questions ou des espaces locaux ou régionaux.

Quelques-unes ont peut-être pu gagner une portée plus large, à l'instar de l'Association universitaire de recherches géographiques et cartographiques (AUREG) fondée en 1962 par Jacqueline Beaujeu-Garnier et Jean Bastié et présidée par Georges Chabot. Si l'association a réalisé toute une série d'études, notamment pour la préfecture de la Seine, elle est surtout connue pour son travail de plusieurs années qui a abouti à la publication de *l'Atlas de Paris et de la Région parisienne* en 1967 (Racine, 1968) — J. Beaujeu-Garnier est alors « consultante » auprès de l'Atelier parisien d'urbanisme, équivalente à l'agence d'urbanisme de Paris et qui a participé à l'élaboration du Schéma directeur de la région parisienne. La publication de *l'Atlas* s'appuie en outre sur l'expérience préalable de Jacqueline Beaujeu-Garnier, alors en poste à Lille (entre 1948 et 1960), dans la conception d'un *Atlas du Nord* (1961) soutenu par le préfet (Ginsburger, 2020) (lui-même inspiré de *l'Atlas de l'Est* lancé par É. Juillard à Strasbourg). Le fonctionnement de l'AUREG ressemble assez à celui des autres associations mises en place dans les années 1960 par les géographes : elle est pensée elle aussi comme un lieu de formation par la pratique et a largement recours au travail d'étudiant.es de DES ou de 3^e cycle. Ainsi, la liste des « chercheurs de l'AUREG » (au nombre de 15) présentée au début du volume est-elle essentiellement composée d'étudiant.es en cours de formation à la Sorbonne ou à Nanterre au moment de la réalisation de l'atlas. Si l'on compte bien quelques cartographes et dessinateur.trices, l'essentiel du travail est donc effectué soit dans le cadre de diplômes, soit par des universitaires ou personnels du CNRS (essentiellement géographes, mais aussi d'autres disciplines) déjà en poste, ou par des chargé.es d'études attaché.es à d'autres organismes (notamment de l'IAURP) et des personnalités en fonction dans diverses administrations.

En revanche, l'entreprise se distingue des autres associations par l'ampleur de la mobilisation — documentaire, technique et humaine — qu'elle représente : ce sont plusieurs dizaines de personnes qui ont ainsi travaillé à la réalisation de cet atlas. Surtout, elle bénéficie de soutiens importants. Financé par le District (pour un peu plus de la moitié du budget), par la ville de Paris (un quart environ) et le département de la Seine (un quart également), l'atlas est aussi et notamment celui soutenu par le délégué général au District de la région de Paris et préfet Paul Delouvrier, qui en fait la préface, connu pour avoir « la confiance et le soutien du général de

Gaulle » (Jacquot, 2015) et pour avoir été la cheville ouvrière du nouveau Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (SDAURP) en 1965. L'aménagement de la région parisienne est un enjeu d'envergure nationale et un problème pris en charge au plus haut niveau de l'État. À ce titre, P. Delouvrier adresse en mars 1968 à C. de Gaulle — par l'intermédiaire d'un courrier à Michel Dupuch, chargé de mission auprès de ce dernier — plusieurs notes à propos de l'*Atlas* et de ses deux responsables, dont l'une vise à présenter les « principaux textes et cartes sur lesquels l'attention du Général pourra être spécialement attirée »²⁹⁶. Il est par ailleurs prévu que P. Delouvrier, accompagné du préfet de Paris Maurice Doublet et du recteur de l'Académie de Paris Jean Roche, viennent « présenter cet ouvrage au Président de la République »²⁹⁷. Quoiqu'il en soit quant à cette présentation, une synthèse et une liste brève de planches cartographiques jugées particulièrement intéressantes ont bien été transmises à C. de Gaulle ou, *a minima*, à son entourage. La synthèse est laudative, qui souligne que l'atlas a permis au District, à la préfecture et à la ville de Paris « d'obtenir une image de l'extension urbaine de la région avec une précision encore jamais atteinte »²⁹⁸, qui insiste sur « la qualité » et l'ampleur « du travail accompli », qui affirme, enfin, qu'il s'agit d'un « irremplaçable outil de travail pour les responsables de l'aménagement du territoire, [...] pour les chercheurs, [...] pour les responsables de la vie économique »²⁹⁹.

Comme l'indiquent les parutions de l'atlas du Nord et de l'Est, la réalisation de l'*Atlas de Paris* s'inscrit et se prolonge dans le mouvement plus vaste de confection d'une série d'atlas régionaux couvrant l'ensemble du territoire national. Celui-ci est coordonné par l'Union des associations pour la réalisation des atlas régionaux (UDARAR) qui réunit presque la quasi-totalité des instituts de géographie régionaux sous la houlette de la même J. Beaujeu-Garnier. Cette entreprise est soutenue financièrement à l'aide de contrats par la DATAR à partir de 1965 ainsi que par la DGRST (dans le cadre de son action « Urbanisation ») à partir de 1968³⁰⁰. Elle se fait naturellement en lien avec les demandes et besoins de l'État aménageur : ainsi, « selon le vœu de la DATAR et les propres paroles du ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire [...] l'idéal serait que l'ensemble de la France soit couvert en 1970 ». De même, « la liste des cartes a été assez facilement établie en tenant compte des indications et des souhaits exprimés par la DATAR et le ministère de l'Équipement » (Beaujeu-Garnier, 1969, p. 386 et 389). Ce dernier, par l'intermédiaire de son représentant — un certain Dufournet³⁰¹ —, siège à la table de la commission préparatoire des atlas qui a travaillé durant une année à l'élaboration de leurs lignes directrices (*ibid.*, p. 390).

En dehors de ces associations fondées par elles et eux, quelques géographes ont aussi investi les bureaux d'études pluridisciplinaires évoqués plus haut. Le succès individuel de quelques-uns en

²⁹⁶ Secrétariat général, courrier de Paul Delouvrier à Michel Dupuch, 1^{er} mars 1968, archives de Charles de Gaulle (1959-1969), AG/5(1)/2675, AN (PsS).

²⁹⁷ *Ibid.*

²⁹⁸ Secrétariat général, « Présentation de l'*Atlas de la région parisienne* », archives de Charles de Gaulle (1959-1969), AG/5(1)/2675, AN (PsS).

²⁹⁹ *Ibid.*

³⁰⁰ Leur réalisation fut souvent l'occasion de rencontres et de discussions avec les champs administratifs et aménagistes locaux et régionaux — souvent décisives pour obtenir ensuite des contrats d'études et de recherche. C'est l'une des conclusions que Michel Phlipponneau tire de l'enquête qu'il a menée en 1972, sur la « géographie appliquée » : « La préparation des atlas régionaux a joué un rôle souvent très important, certains instituts précisent *capital*, pour l'établissement de contacts entre géographes et représentants de l'administration et des organismes économiques » (Phlipponneau, 1972).

³⁰¹ Il s'agit peut-être de Paul Dufournet, architecte.

termes d'insertion dans ces structures ne doit pas oblitérer le fait que, pour une grande première moitié des années 1960, la place des géographes y a été plutôt modeste.

6.2.1.2 *Le succès de quelques-uns*

Les travaux sur l'histoire des bureaux d'études permettent d'identifier le parcours de quelques géographes qui ont pu occuper des fonctions importantes dans ce champ. Sans se lancer ici dans des prosopographies, on peut toutefois en signaler brièvement quelques exemples.

L'important Bureau d'études et de réalisations urbaines (BERU), privé mais basé sur un modèle coopératif et issu des milieux chrétiens « de gauche », est fondé en 1957 par Max Stern³⁰² (voir Prévot, 2017 pour une histoire de la fondation et du développement du BERU). Ce dernier, lors de sa scolarité, a fréquenté deux futurs ministres de l'Équipement — Albin Chalandon (dont il rejoint le cabinet au ministère en 1968) et Edgard Pisani — ainsi qu'un futur ministre de la Construction, dans la Résistance — Pierre Sudreau. C'est aussi un proche de Jean Labasse, qu'il rencontre en reprenant des études d'histoire à Lyon durant la guerre et qu'il considère « comme un de ses “moteurs professionnels” » (*ibid.*). C'est visiblement ce dernier qui fait connaître le mouvement Économie et humanisme à Max Stern (Rault et Viet-Depaule, 2022). Le BERU devient, dans les années 1960, un organisme important de cette nébuleuse de bureaux d'études lié à l'urbanisme et l'aménagement. Mais M. Stern n'a pas créé le BERU seul. Parmi le « premier cercle des fondateurs » (Prévot, 2017, p. 80) on trouve notamment André Pescayre, géographe : « Il n'est, semble-t-il, pas “étiqueté chrétien” même s'il vient de Peuple et Culture et qu'il est recommandé par Benigno Cacères³⁰³, qu'Irène Auscher-Stern, l'épouse de Max Stern, a fort bien connu pendant la guerre » (*ibid.*, p. 80-81).

Dans une note de la Commission de l'équipement urbain du Plan, datant de 1964 et présentant en annexe les différents bureaux d'études, on note qu'au BERU — originellement « spécialisé [...] dans les opérations de rénovation urbaine » — « une section animée par M. Pescayre s'est plus particulièrement consacrée à l'analyse urbaine globale en fournissant les moyens d'un dialogue entre l'économiste et l'urbaniste »³⁰⁴. A. Pescayre a livré un témoignage dans l'étude de Thomas Regazzola sur les bureaux d'études. En 1957, il commence à préparer l'agrégation, après un DES soutenu la même année et qui consiste en « une étude urbaine d'Avignon » (Regazzola, *op. cit.*, p. 43), à l'institut de géographie d'Aix-en-Provence³⁰⁵. Il confesse s'être « déjà aperçu [au moment du diplôme d'études supérieures] que l'approche géographique ne suffisait pas pour cerner le problème urbain » et qu'« il fallait aussi les spécialisations d'ingénierie du Trafic, la Démographie,

³⁰² Issu d'une famille de la bourgeoisie juive ashkénaze, il se convertit au catholicisme en 1939 et s'engage dans la Résistance. Après des études dans de grands lycées parisiens avant la guerre, il choisit après celle-ci de travailler comme ouvrier, suivant le modèle des prêtres-ouvriers. Il se rapproche à ce moment-là des milieux chrétiens progressistes.

³⁰³ Cofondateur, avec le sociologue Joffre Dumazedier, du mouvement d'éducation populaire Peuple et Culture, fondée après la dissolution de l'École d'Uriage où J. Dumazedier et B. Cacères se sont rencontrés.

³⁰⁴ Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité, Commission de l'équipement urbain, « Note. Projet de programme du groupe de travail “études” », 20 juillet 1964, 19930277/97, AN PsS.

³⁰⁵ On en trouve trace dans le numéro 361 des *Annales de géographie* (1958), dans la rubrique « Diplôme d'études supérieures. Mémoires de géographie présentés en 1957 » (p. 266). Deux « Pescayre » sont inscrits : un « A. Pescayre » qui a travaillé sur *Le bassin houiller du Tarn de 1946 à 1956 ; conséquences d'une nationalisation et d'une intégration*, et une « Mlle A. Pescayre » avec un mémoire intitulé *Matériaux pour une étude urbaine de l'Avignon d'après la guerre*. Au vu du témoignage direct d'André Pescayre, il s'agit sans doute d'une inversion entre les deux.

la Sociologie, l'Économie » (*ibid.*). Cette socialisation — critique — à la géographie va être suivie d'une autre, pluridisciplinaire, autour de l'élaboration du « Plan de Constantine »³⁰⁶ : « C'est l'Algérie qui nous a permis réellement de mettre en forme tout cela. [...] On est partis en 59 avec une équipe pluridisciplinaire : des économistes, des ingénieurs, des démographes... » (*ibid.*). L'expérience coloniale aura, comme pour beaucoup de planificateurs, membres de bureaux d'études, ingénieurs et technocrates du champ naissant de la politique urbaine et aménagiste, un rôle de socialisation fondamental (voir par exemple le témoignage de Michel Marié dans Marié, 1989), notamment du point de vue de l'acculturation à un travail d'équipe pluridisciplinaire qui préfigure le modèle d'organisation professionnelle des organismes d'études qui seront mis en place dans les années 1960 (OREAM³⁰⁷, GEP³⁰⁸, etc.). Le BERU, s'il n'est pas le seul à agir sur place, constitue un acteur collectif important de l'élaboration de ce plan. Sur place, à en croire Michel Marié, ce sont A. Pescayre et le polytechnicien Jean Baboulène qui dirigent son action (*ibid.*, p. 35). Un autre témoignage souligne le rôle d'A. Pescayre dans l'apport d'une conception plus « spatiale » des problèmes à aborder. Jean-Pierre Piechaud, économiste engagé au sein de la SEDES pour les études du plan de modernisation et d'équipement de Bordeaux autour de 1960, souligne l'habitude d'une bipartition des tâches face aux demandes formulées par l'État (ici le Plan) : « Le Plan faisait toujours ça : le BERU ou assimilés pour les aspects spatiaux et la SEDES³⁰⁹ pour l'aspect socio-économique » (Regazzola, *op. cit.*, p. 50). Et de préciser le rôle échéant à A. Pescayre : « En ce qui concerne les problèmes de spatialisation c'est Pescaire [sic] (BERU) qui a pensé tout cet aspect spatial du développement des agglomérations » (*ibid.*). Après le départ de M. Stern pour le ministère de l'Équipement en 1968, A. Pescayre fut envisagé comme successeur à la tête du BERU — finalement, ce ne fut néanmoins pas le cas.

Le cas de Bernard Écément constitue quant à lui un exemple de l'accession d'un géographe à la tête d'une structure d'études relativement pionnière, la Société rouennaise d'études urbaines (SORETUR), création conjointe notamment de la Société centrale pour l'équipement du territoire (SCET, filiale de la Caisse des Dépôts) et du BERU (dont A. Pescayre), en 1963 (Saunier, 2007). Pionnière car elle constitue pour certains (comme Michel Marié ou Bernard Écément) une première expérience d'équipe pluridisciplinaire (hors Algérie coloniale) de type « agence d'urbanisme d'agglomération » (Écément, 2004, p. 51) — sur le type de celles qui seront mises en place par la Loi d'orientation foncière quelques années plus tard. D'abord dirigée par Bernard Archer, ingénieur centralien passé par le BERU et la SCET, la SORETUR passe sous la direction de Bernard Écément en 1965, pour dix ans. Ce dernier témoigne :

³⁰⁶ Officiellement « Plan de développement économique et social en Algérie », décidé par le gouvernement en 1958 après l'arrivée de Ch. de Gaulle au pouvoir. Ce plan comprend toute une partie « urbaine » (notamment de construction de logements). Son élaboration a mobilisé de nombreux ingénieurs (notamment des Ponts) et spécialistes divers (sociologues, économistes, etc.) qui auront un rôle important dans la planification aménagiste des années suivantes en France et pour qui l'expérience algérienne aura valeur fondatrice.

³⁰⁷ Organisations d'études d'aménagement des aires métropolitaines : organismes d'études créés à la fin des années 1960 dans les villes choisies comme « métropoles d'équilibre ». Les OREAM en élaborèrent notamment les Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU).

³⁰⁸ Groupes d'études et de programmation : organismes d'études rattachés aux Directions départementales de l'Équipement (DDE), ils se chargèrent notamment, entre la fin des années 1960 et les années 1970, de réaliser les études nécessaires pour l'élaboration des Plans d'occupation des sols (POS) et des SDAU.

³⁰⁹ Société d'études pour le développement économique et social, filiale de la Caisse des Dépôts.

Je lui succède en 1965, et comme lui, j'ai participé aux instances dirigeantes de l'UNEF, pendant cette drôle de guerre [la guerre d'Algérie]. Je ne suis ni fonctionnaire, ni ingénieur, ni architecte. Simplement géographe, je l'enseigne avec l'histoire au Lycée, en pratiquant la démographie, après avoir abandonné des études d'architecture. (Écrément, 2004, p. 51)

B. Écrément a fait ses études de géographie à Rouen, comme le confirme le géographe François Gay (Gay, 2004, p. 39), qui fut lui-même nommé membre — seul universitaire — du conseil de la SORETUR par le préfet³¹⁰, aux côtés de 5 maires de l'agglomération rouennaise. Autour de 1966, B. Écrément s'inscrit en thèse de 3^e cycle (d'après la « Chronique » de l'Institut de géographie de Rouen parue dans le numéro 49 de la revue *Noroi*) avec pour titre *Essai de morphologie urbaine, l'agglomération de Rouen* — nous n'avons toutefois pas trouvé trace de son achèvement. La manière qu'il a de présenter son arrivée à la direction de la SORETUR est notable : à l'inverse de titres dont on comprend à demi-voix que la détention justifie de manière légitime l'accession à un tel poste — « fonctionnaire », « ingénieur », « architecte » — il est « simplement géographe ». Cette forme d'aveu témoigne d'une certaine manière de l'inhabitude pour des praticien.nes de la discipline de pouvoir envisager de telles fonctions. Cette phrase dessine aussi tout le paysage de l'espace social que constitue le champ des études urbaines et les hiérarchies qui le structurent : les postes de pouvoir, la direction des études, échoient *normalement* à certains corps délimités et pour certains ayant déjà accumulé un capital important dans le champ de l'urbanisme (architectes, ingénieurs, grandes écoles...). À côté, on n'est donc que « simplement » géographe.

Dans le même temps, il faut voir que ce n'est pas nécessairement cette qualité disciplinaire qui a joué dans son recrutement à la tête de la SORETUR — du moins, sans doute pas prioritairement, même si la socialisation dans la discipline a pu lui faire bénéficier d'un préjugé favorable quant à son aptitude à manipuler des problèmes urbains et spatialisés. Mais le capital social et militant — dirigeant de l'UNEF à Rouen puis dirigeant de l'UNEF à l'échelle nationale et ce pendant les mobilisations politiques contre la guerre d'Algérie — a sans doute eu un rôle plus déterminant : B. Archer a été président de l'UNEF en 1959, il est proche du PSU là où B. Écrément est proche de la CFDT. En bref, les relations interpersonnelles sont ici très importantes. Plus généralement, il faut aussi considérer que l'UNEF est alors un « vivier de recrutement » pour les « cadres en aménagement et urbanisme » (Prévot, 2019), notamment dans les agences, « repaires de jeunes activistes » (Saunier, 2007). B. Écrément ne dit pas autre chose :

J'attire l'attention sur un point sous-estimé : les membres actifs et militants de l'UNEF, en cette période charnière, 1950-1960, qui voient se développer l'informatique, les médias, les transports, l'urbanisme et l'université, constitueront un vivier qui participera activement aux développements de ces technologies nouvelles et à leur formation. Nous assistons à l'arrivée d'une génération débordante de projets, enthousiaste, qui vient parfois seconder, mais surtout concurrencer, la génération de la guerre. (*op. cit.*, 2004, p. 51-52)

Dans toute cette dynamique, le directeur de la Caisse des Dépôts — dont dépend la SCET qui contribue à la création de la SORETUR —, François Bloch-Lainé, joue un rôle fondamental en « écrêt[ant] », pour trouver des cadres, les « mouvements de jeunesse et syndicalistes » (Saunier, *op. cit.*). C'est notamment lui qui repère B. Archer (Écrément, *op. cit.*).

Les cas d'André Pescayre et Bernard Écrément montrent, par l'exemple, que des géographes ont pu accéder à des fonctions importantes au sein du champ des études urbaines sous

³¹⁰ François Gay est nommé à Rouen en 1961 comme maître-assistant, il semble avoir été « remarqué au Havre par son intérêt pour les questions urbaines et sa propension à interpeller les élus » (Prévot, 2019).

sa configuration historique de la première moitié des années 1960, dominée par les bureaux. Dans les deux cas, ces géographes ont occupé des postes de dirigeant assurant la direction d'équipes entières où ils n'étaient bien souvent que les seuls représentants de leur discipline d'origine. Ces trajectoires sont importantes pour deux raisons au moins. D'abord parce qu'elles restent, à l'époque, assez rares et exceptionnelles, et constituent des expériences relativement pionnières quant à l'insertion de géographes dans le champ de l'action urbanistique ; ensuite car elles se distinguent des cas de géographes faisant œuvre d'expertise, entendue au sens d'une intervention depuis une position extérieure au champ en question. Or ces situations d'expertise sont déjà plus nombreuses et plus habituelles pour la discipline — c'est typiquement, dans l'exemple de la SORETUR, la position d'un F. Gay membre du conseil de surveillance de la société d'études. À l'inverse, les expériences respectives d'A. Pescayre comme de B. Écrément se différencient par le détachement qu'elles opèrent à l'égard de la géographie comme champ scientifique institutionnalisé au sein de l'université et de la recherche. Ni chercheurs ni universitaires géographes, leur activité devient celle de professionnels de l'urbanisme et, passée leur formation initiale, on ne trouve alors pas trace de publications d'ordre scientifique. C'est une différence notable avec les géographes « experts », dont l'essentiel de l'activité relève bien du champ scientifique.

Dans le même temps, la question se pose de ce qui, dans ces trajectoires, ressortit vraiment au statut et à l'identité disciplinaire des deux concernés. Il semble que leur capacité à se mouvoir dans le champ des études urbaines tient plus de leur appartenance à des réseaux politiques, syndicaux ou intellectuels qu'à la détention de leur capital disciplinaire *per se*. Si celui-ci ne semble pas tout à fait inutile dans la mesure où il peut agir comme signal et moyen de légitimation d'une certaine compétence dans le domaine concerné — on n'aurait sans doute pas sollicité un chimiste ou un océanologue pour des affaires d'urbanisme — il est très probable qu'il ne se suffise pas à lui seul. Il ne se présente alors que comme condition minimale. Plus encore, on peut se demander ce qui persiste de l'identité disciplinaire dans ces trajectoires : l'exemple d'un A. Pescayre, confiant avoir jugé insuffisante la seule approche géographique et ce *dès avant* son entrée dans le champ professionnel laisse planer le doute quant au rapport que ce dernier a entretenu avec sa discipline d'origine. On peut supposer notamment que celle-ci n'a peut-être pas fondé le cœur de son identité professionnelle. En définitive, le rapport à la géographie paraît ici relativement ambivalent, de même que les interactions entre la discipline et le champ de l'urbanisme ne semblent pas répondre d'une simple logique mécanique (être géographe = être qualifié, compétent et reconnu comme tel pour exercer dans le champ) mais se trouvent médiées par toute une série d'autres logiques. Surtout, ces deux exemples forment des exceptions qui confirment une règle générale de relative relégation des géographes du champ des études urbaines dans cette première moitié des années 1960.

6.2.1.3 *La place marginale de la géographie dans les bureaux d'études*

Sur ce point, le groupe « Études urbaines » de la commission Équipement urbain du Plan a réalisé en 1964 tout un travail d'enquête sur les « sociétés d'études », dans le cadre de son rapport général sur les études urbaines³¹¹. Ce sont au total 25 sociétés qui ont répondu, certaines n'ayant cependant pas une très grande activité dans le domaine des études urbaines, et certaines sociétés

³¹¹ Rapport de la Commission de l'équipement urbain, Groupe de travail n°5 « Études urbaines », septembre 1965, 19930277/97, Archives nationales (AN), Pierrefitte-sur-Seine (PsS).

importantes n'ayant pas répondu. Ces 25 correspondent dans l'ensemble à cette nébuleuse des organismes publics, parapublics et privés évoquée plus haut. De manière générale, ces sociétés se multiplient dans les années 1950, particulièrement à partir de la deuxième moitié de la décennie (Figure 6-1). Dans le même temps, leurs effectifs ne cessent de croître chaque année entre 1958 et 1963.

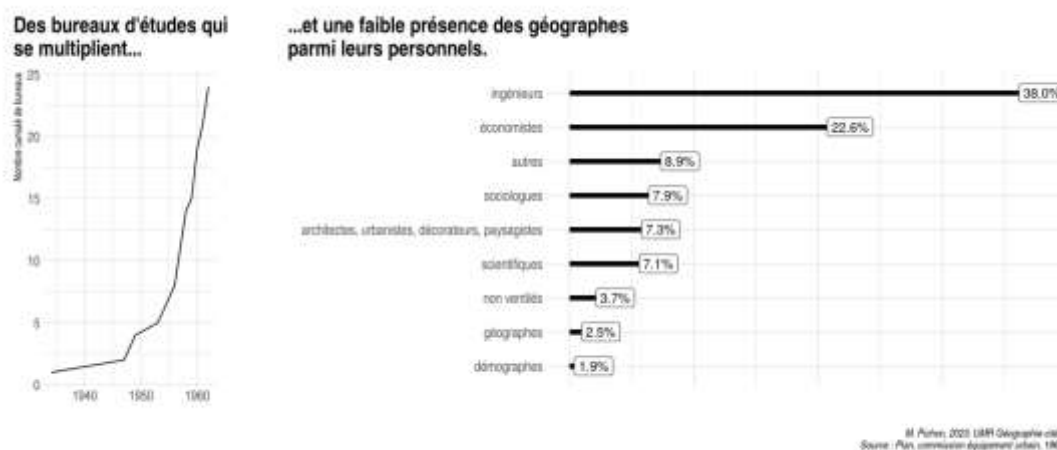


Figure 6-1. Des bureaux d'études qui se multiplient et une faible présence des géographes parmi leurs personnels

La figure ci-dessus (Figure 6-1) fait état des origines professionnelles et disciplinaires des cadres de 17 de ces sociétés. On le voit, celles-ci sont très largement dominées par les ingénieurs (issus surtout de Polytechnique, des Travaux publics, des Ponts et de Centrale) et les économistes, qui représentent à eux et elles seules environ 60% des personnels cadres. Trois groupes professionnels (si l'on met à l'écart la catégorie des « autres ») se trouvent dans une position médiane et à peu près semblable en termes de poids : les « sociologues », l'ensemble des « architectes, urbanistes, décorateurs et paysagistes », et enfin les « scientifiques ». Restent alors des personnels assez minoritaires : les géographes se retrouvent avec les démographes aux derniers rangs. Le document, toutefois, opère une catégorisation propre qui mérite d'être précisée — si l'on considère que les opérations de classement sont le reflet des représentations et des hiérarchisations du monde social : on y distingue d'une part ingénieurs et architectes, pour un total affiché de 254 personnes ; d'autre part le groupe des « autres cadres par discipline », où se trouvent mêlés économistes, scientifiques, géographes, sociologues, démographes et « autres », qui représentent un total de 264 spécialistes.

Cette bipartition en deux ensembles quasi-équivalents est assez révélatrice de la constitution progressive de la coalition entre deux champs de savoirs et de pratiques distinctes, l'un relevant plutôt d'un référentiel ancré dans l'ingénierie, la technique et la praxis, l'autre d'une rationalité plus tournée vers l'analyse, l'interprétation voire la théorisation. Si l'on accepte de se couler dans les formes de cette partition, l'économie apparaît comme la discipline dominante de ce deuxième champ, loin devant les autres (44% de celui-ci). Si l'on en sort, elle apparaît comme le principal appui des ingénieurs. Cette alliance entre ingénierie et économie révèle sans doute les contours de la rationalité alors à l'œuvre dans le champ des études durant ces années 1950-1960, plutôt technico-quantitative que socio-herméneutique. Dans l'ensemble, la géographie se trouve reléguée, dans ce type de bureaux d'études, dans une position marginale et subalterne. Cette hiérarchisation

doit par ailleurs être mise en regard des modes de recrutement déclarés par les sociétés enquêtées : dans une large majorité des cas (19 sociétés sur 25), celui-ci se fait « sur titre » (le second mode — « expérience, références, recommandations » — se trouvant loin derrière puisque seules 8 sociétés l'adoptent). Dès lors, le « titre » de géographe semble largement dévalué par rapport à des titres qui cristallisent plus de capital symbolique et sont à même d'ouvrir à leurs détenteurs et détentrices un accès privilégié au champ des études urbaines. La question était par ailleurs posée à ces bureaux quant à la « discipline ou technique [leur] faisant actuellement défaut » : la géographie n'est jamais mentionnée. L'insatisfaction touche plutôt aux défauts de la « recherche pure » (une forme de manque de concrétude), l'insuffisance et le décalage entre les formations en urbanisme et la réalité professionnelle, l'inhabitude de certains spécialistes à travailler en équipe, etc. Quant aux besoins en termes de personnels, on déclare surtout rechercher des doubles compétences en ingénierie et architecture, en ingénierie et économie, on cherche des spécialistes de statistiques ou d'économétrie, des juristes ou, à la limite, des sociologues. À cet égard, il faut signaler que ces derniers occupent une place qui n'est pas négligeable : cela rappelle, à rebours d'une vision de l'histoire de la sociologie qui se focaliserait trop sur son versant « critique » de la fin des années 1960, que la discipline s'est aussi mise au service des besoins cognitifs de l'action publique urbaine.

Les choses changent un peu si l'on observe le champ des bureaux d'études non plus à partir de leur point de vue global mais depuis celui de la discipline géographique. L'enquête, déjà évoquée, réalisée et présentée par M. Chevalier et J. Pelletier au colloque de géographie appliquée de Strasbourg en 1961 (voir 6.1.2.2) — trois ans avant celle du Plan — identifiait alors 18 ancien.nes étudiant.es ayant accédé à des postes de « géographique appliquée » — un nombre à revoir sans doute à la hausse, le Centre de géographie appliquée de Strasbourg n'ayant pas transmis les éléments relatifs à ses étudiant.es), parmi lesquels 5 travaillaient au sein de « services d'études et de recherches des administrations publiques » et 4 dans des « bureaux d'études » (Chevalier et Pelletier, 1962, p. 146). Ces chiffres, qu'il faut évidemment considérer avec précaution, mettraient ainsi au jour une réalité à deux versants : d'un côté, à l'échelle globale du marché des études, les géographes n'auraient qu'une place très marginale ; de l'autre, ce marché constituerait au début des années 1960 un débouché majeur (ici la moitié des postes recensés) pour une géographie « appliquée » en construction. Deux hypothèses opposées peuvent être formulées à partir de cet état de fait : soit la forte opportunité que représente ce marché vient s'échouer sur la marginalité des géographes dans celui-ci — peu de postes s'ouvriront à eux et elles, et le lien est donc fragile — soit le faible nombre de prétendant.es à des postes « appliqués » amoindrit l'effet de rareté qui découle de la marginalité — dès lors, ce débouché est tout à fait suffisant au vu de l'état des forces disponibles de cette géographie appliquée. Dans tous les cas, cette situation est marquée du sceau de l'ambivalence.

La marginalisation de la géographie à l'égard du monde des bureaux d'études peut se lire aussi à travers un prisme autre que quantitatif. L'exemple des études d'armature urbaine réalisées au mitan des années 1960 est à ce titre assez révélateur.

L'histoire est assez connue et commentée : la question des réseaux urbains devient un enjeu dans le cadre de la préparation du v^e Plan, suscitant la création d'un groupe « armature urbaine » au sein de la Commission de l'équipement urbain, finalement fusionné avec le groupe homonyme de la Commission nationale de l'aménagement du territoire (CNAT, dans le giron du Plan) pour

éviter un effet doublon³¹². On confie alors au Centre d'études d'aménagement et d'urbanisme (CEAU, relevant du ministère de la Construction) le soin de réaliser une étude sur l'armature urbaine française, dirigée scientifiquement par Michel Rochefort. Le principal résultat est la livraison du rapport *Le niveau supérieur de l'armature urbaine française* par M. Rochefort, J. Hautreux (chef du CEAU) et R. Lecourt (inspecteur du ministère de la Construction) en mars 1963. Un autre rapport, sans la participation de R. Lecourt, sort en 1964, intitulé *La fonction régionale dans l'armature urbaine française*. Fort de son expérience préalable du travail sur les réseaux urbains — dans le cadre de sa thèse, *L'organisation urbaine de l'Alsace* (1958) — M. Rochefort joue, dans la confection de ces rapports, un rôle notable et reconnu au-delà de la géographie par différents acteurs de la scène aménagiste. Dans la revue *Consommation*, publiée par le CREDOC, Georges Mercadal (ingénieur X-Ponts et alors chargé de recherche au sein de ce dernier) affirme ainsi l'importance de ces rapports dans la réflexion autour de ce qui devient la politique des « métropoles d'équilibre » (Mercadal, 1965). Plus largement, il reconnaît la contribution fondamentale de deux disciplines — la géographie (humaine) et l'économie (régionale) — dans l'élaboration des bases de la recherche sur l'armature urbaine. Les renvois aux travaux de géographes français comme étrangers sont nombreux et récurrents — M. Rochefort bien sûr, R. Dugrand, P. George, J. Beaujeu-Garnier, J. Gottmann, Brian Berry — et il leur accorde une certaine paternité dans l'émergence de la « notion de réseau urbain » (p. 10). À plusieurs égards, la géographie semble donc jouir d'une reconnaissance, tant du point de vue de la pratique — l'un de ses représentants a dirigé la rédaction d'un rapport utile à la définition d'une politique publique — que « théorique » — plusieurs travaux de géographes font référence, y compris en dehors de la discipline, y compris pour certains spécialistes qui en sont *a priori* fort éloignés comme ici avec un ingénieur X-Ponts. Pour autant, comme en témoignait M. Rochefort en 2002, cette phase initiale a été suivie d'une forme de dépossession au profit des bureaux d'études privés et parapublics :

Lorsqu'on est passé, pour la préparation du VI^e Plan cette fois, à la proposition, avec Hautreux, de procéder à l'étude et au choix des villes du deuxième niveau [...] on nous a permis de continuer à mener une réflexion sur ce problème, mais les études concrètes des réseaux urbains régionaux ont été confiées à des bureaux d'étude privés. Leurs chercheurs venaient me trouver pour s'enquérir de ma méthode, mais ensuite, je n'en avais plus la maîtrise. (Cohen, 2002)

De fait, la place de ces bureaux dans le catalogue des études d'armature urbaine recensées par le Commissariat au Plan en 1967³¹³ est prépondérante, notamment pour les études d'armatures urbaines régionales (qui sont aussi beaucoup réalisées par les comités d'expansion et d'aménagement régionaux — avec lesquels les géographes collaborent parfois, mais sur ce point l'information est manquante dans les archives). La dépossession apparaît d'autant plus grande si l'on a en tête que, dans la même période, la géographie a vu proliférer les travaux et thèses consacrés à ces mêmes réseaux urbains régionaux et si l'on se rappelle que la « région » constitue un objet disciplinaire majeur. Au vu de ces éléments, et sur la base de la « réussite » initiale de M. Rochefort comme de la légitimité reconnue de la discipline à propos des réseaux urbaines, on se serait attendu à ce que les géographes en récupèrent le bénéfice, *a minima* dans des proportions plus grandes.

Au total, l'exemple de ces études d'armature urbaine dessine l'ambivalence dans laquelle se trouve la discipline face au champ aménagiste dans cette première période des années 1960.

³¹² Le premier groupe, au sein de la Commission de l'équipement urbain, devait être présidé par Pierre George. Il est finalement membre de la commission fusionnée, sans en être président.

³¹³ Voir *supra.*, note 295 p. 36.

6.2.2 Les géographes et les nouveaux débouchés : un régime d'insertion professionnelle hiérarchisé

6.2.2.1 Inégalité d'accès aux débouchés et « placement » par les patron.nes

Les difficultés relatives des géographes en termes d'insertion professionnelle dans les champs de l'action aménagiste ou urbanistique tiennent aussi beaucoup à la structuration du champ et au mode d'organisation des relations entre celui-ci et ceux-là dans une grande partie de la décennie 1960. On a déjà vu, plus haut (voir 6.1.3), que des voix s'expriment pour promouvoir le développement de débouchés « appliqués » et pour adapter les formations à cet enjeu. Toute une séance y est dédiée au colloque de géographie appliquée de Strasbourg (1961), appuyée par l'enquête de M. Chevalier et J. Pelletier : c'est une manière d'acter la mise à l'agenda de cet enjeu dans les réflexions sur les orientations de la discipline. Mais la répétition, comme une antienne, de ce vœu de construction d'une formation vers des débouchés nouveaux souligne aussi que ceux-ci restent alors en grande partie une virtualité, à quelques (notables) exceptions près de diplômé.es parvenant à trouver des emplois divers. L'échec du diplôme d'expert géographe prive les géographes d'un outil visant à faire reconnaître leurs diplômé.es comme légitimes et compétent.es à s'employer hors de la sphère traditionnelle de l'enseignement. Et malgré les quelques tentatives déjà évoquées (comme à Strasbourg ou Rennes), notamment au niveau du 3^e cycle, on convient généralement que la formation se fait toujours « sur le tas ». Dès lors, l'accession des diplômé.es à des débouchés dans le champ de l'action ne peut procéder d'un mode d'insertion professionnelle institutionnalisé, formalisé et « officiel » (comme peut l'être par exemple l'agrégation pour l'accès au débouché professoral), de même qu'elle ne peut se faire sur la détention d'un titre protégé ou sur l'appartenance à un corps. Le mode de recrutement relève donc d'une configuration informelle, fondée sur le double jeu de l'autorité mandarinale des professeurs et leur capacité à jouer les *go-between* grâce à leur multipositionnalité. Si cette configuration est une conséquence de l'absence de dispositif formalisé d'insertion professionnelle, il faut reconnaître qu'elle s'accommode très bien et procède aussi sans doute de la structuration hiérarchique du champ universitaire avant 1968 (qui ne manquera pas d'étriller les « mandarins »), centrée sur la figure d'autorité du professeur. Que la possibilité d'accéder à des postes de « géographie appliquée » dépende de ce dernier n'a donc non seulement rien d'étonnant, mais encore elle prolonge « à l'extérieur » la logique de domination et de pouvoir que ce dernier exerce déjà « à l'intérieur ».

Sur ce point, les géographes mobilisé.es autour de « l'application » sont très lucides. Les deux rapports présentés respectivement par Ph. Pinchemel d'une part (« La géographie et l'aménagement urbain ») et M. Chevalier et J. Pelletier d'autre part (« Formations et débouchés ») lors du colloque de Strasbourg de 1961 convergent dans leur description du fonctionnement d'alors.

Au terme de l'enquête réalisée par le premier, il souligne que l'interaction entre les géographes et le champ de « l'aménagement urbain » se fait sur un mode individuel et sur le réinvestissement, hors du champ académique, d'un capital symbolique, scientifique et social. Ainsi, « les aspects les plus positifs correspondent à quelques situations individuelles, à quelques réussites privilégiées, les unes et les autres étant le fruit de contacts personnels, de positions de force personnelles d'un ou deux géographes dans une région, les résultats de longues années d'efforts et de tentatives de sortie hors de l'Université » (Pinchemel, 1962, p. 61). Encore ces interactions se font-elles avec parcimonie, le bilan général étant « assez négatif » (*ibid.*). Ainsi, la collaboration des

géographes relève bien plus de l'exception que de la règle et se fait sur un mode épars et finalement peu structuré. Il semble qu'il faille déjà avoir acquis une bonne assise au sein du champ universitaire, permettant elle-même de disposer d'une reconnaissance à l'extérieur du champ, et d'avoir opéré un travail patient de promotion et de conviction des « utilisateurs » externes : comme il le résume par la suite, « la géographie appliquée [...] ne se mesure pas aux contrats, mais aux contacts » et aux « relations personnelles » (*ibid.*, p. 67). Cette collaboration, déjà peu fréquente puisque « les exemples de travaux demandés à des géographes universitaires sont extrêmement rares » (*ibid.*, p. 62), ne semble donc pas ouverte à toutes et tous les géographes.

Le rapport de J. Pelletier et M. Chevalier ne dit pas autre chose : la création de rapports avec des « utilisateurs » de la recherche géographique appliquée repose largement sur la capacité des « professeurs » à mettre à profit leurs « relations personnelles », « à l'occasion de leurs recherches ou de leur collaboration à divers comités » — les auteurs du rapport estimant sur ce point que la « participation individuelle des géographes aux Comités d'Expansion locaux et régionaux [...] ou aux Associations de cadres ou de dirigeants de l'industrie et des Administrations » offre « les meilleurs contacts » (Chevalier et Pelletier, 1962, p. 142). Un participant au débat, « l'Ambassadeur Chataigneau », confie d'ailleurs qu'il a « recruté des géographes grâce à l'obligeance de MM. les professeurs Tricart et Blanc » et que « pareils concours ont été obtenus par l'effet de relations personnelles » (*ibid.*, p. 151). Autrement dit, l'étude, la commandite et l'emploi dépendent de l'insertion des universitaires les plus dotés en capital symbolique et social au sein des milieux locaux — précisément dans des arènes de discussion ou de décision où se croisent différent.es représentant.es de pouvoirs locaux (administratifs, économiques, de l'État déconcentré, etc.).

Signe de la normalisation de ce mode de recrutement particulier, on peut en lire l'évocation dans des brochures destinées à l'orientation des (futur.es) étudiant.es, comme celle du Bureau universitaire de statistique et de documentaires scolaires et professionnelles (BUS) — service du ministère de l'Éducation nationale qui édite dans la période toute une série de brochures dédiées à des écoles, des métiers ou des filières universitaires. En 1962, le BUS fait paraître une brochure consacrée aux « études » et « débouchés » de la géographie, mise à jour dès 1965. De façon notable, le chapitre qui présente l'« état de la profession » et les « débouchés » s'ouvre sur la perspective applicative, signe d'un changement et d'une ouverture des débouchés professionnels au terme des études de géographie. Cette ouverture est décrite comme encore modeste et occasionnelle, tout en soulignant que « l'on ne fait pas encore appel au géographe en tant que tel, mais à tel géographe chevronné, qui a fait ses preuves, ou à ses élèves dont [il ?] garantit l'efficacité » (Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles, 1965, p. 25-26). Cette affirmation, bien que très courte, regorge d'informations pour rendre compte de la situation contemporaine. En premier lieu, la géographie ne semble pas encore en mesure de passer la barrière du monde académique *en tant que discipline* — l'insertion de certain.es de ses représentant.es, par son caractère ponctuel, opère comme une exception qui confirme la règle d'une certaine relégation collective. La reconnaissance par les acteurs.trices du champ de l'action de la compétence et de l'utilité de certain.es géographes suppose que ceux ou celles-ci détiennent déjà un capital scientifique, social et symbolique élevé (« tel géographe chevronné ») détenu sur leur nom propre. Et si d'autres — leurs « élèves » — peuvent trouver une place, c'est uniquement sous condition de leur validation et de leur patronage. Le capital accumulé peut donc être réinvesti pour soi-même ou sous la forme d'une caution pour des subalternes pour lesquels il constitue une condition nécessaire pour l'accès à un marché de l'emploi hors-enseignement.

En somme, dans une grande première moitié des années 1960, le recrutement de géographes à des postes du champ de l'action publique urbaine est restreint, en forme de tête d'épingle, contenu dans une configuration très inégale au centre de laquelle se trouvent des géographes en haut de la hiérarchie académique qui assument une fonction de *go-between*. L'accès à l'emploi est donc déterminé non seulement par les possibilités ouvertes à l'extérieur du champ, mais aussi par une proximité avec ces détenteurs de ce que P. Bourdieu nomme un fort « capital d'autorité scientifique » (on dirait plutôt « académique ») et d'une forte *visibility* :

Le concept de *visibility*, en usage dans la tradition universitaire américaine, évoque bien la valeur différentielle de ce capital qui est comme concentré dans un nom, un nom connu et reconnu, emblème qui distingue d'emblée son porteur, l'arrachant comme forme visible au fond indifférencié dans lequel se perd le commun des chercheurs sans nom. (Bourdieu, 2022, p. 296-297)

La porosité entre les deux champs dépend donc d'eux et d'elles, ce qui entretient une forme de prime au gagnant : leur position élevée dans la hiérarchie académique se trouve d'autant plus renforcée qu'ils et elles peuvent y réinvestir un bien rare acquis hors du champ — leur reconnaissance et leur légitimation par des acteurs et actrices du champ de « l'application » — ce processus engageant dès lors une forme de cercle de renforcement progressif de la position initiale. Ils et elles naviguent donc au sein du champ académique avec une singularité forte et une capacité à faire le passage entre des mondes plutôt disjoints. Ils et elles acquièrent par la même occasion un double pouvoir : celui de pouvoir se mouvoir dans un champ où la plupart de leurs pairs sont absent.es (le champ de l'action) — pouvoir externe, et celui de pouvoir jouer les *gatekeepers* à l'entrée de ce dernier — pouvoir interne. Dans cette configuration, il s'agit donc moins d'insertion professionnelle que de « placement » des étudiant.es (terme très souvent employé — sous sa forme verbale « placer » — dans les discours contemporains).

6.2.2.2 Une stratégie étapiste

Encore faut-il parvenir à se rapprocher des milieux de l'action pour espérer y tisser des relations et favoriser l'insertion de géographes en leur sein. D'où l'élaboration, chez certains, de stratégies de promotion et de rapprochement avec ces milieux. Chez M. Phlipponneau, dès 1960 dans *Géographie et action*, pour établir des liens plus étroits avec ces derniers et y assurer aux géographes une place de pouvoir, il est impératif d'en passer par une étape plus ingrate de soumission aux demandes formulées *via* les contrats, tout en anticipant sur ces demandes dans les travaux propres. Bien qu'il subisse une forte concurrence autour de ces contrats, « le géographe ne sera appelé à participer effectivement à l'élaboration d'un programme d'action qu'après une longue période durant laquelle il se bornera à effectuer des recherches sous contrat » (Phlipponneau, 1960b, p. 181). La contractualisation de la recherche semble vue comme une modalité dégradée mais nécessaire d'interaction avec le champ de l'action urbaine, comme préalable pour une intégration à terme des géographes au sein de ce dernier. Il y a en effet une différence importante entre le contrat de recherche — établi entre deux parties hétérogènes, ici entre les représentant.es de deux champs de nature différente — et « l'élaboration d'un programme d'action », qui signale que le ou la géographe se trouve en position de diriger ou d'influencer des choix d'action publique urbaine, autrement dit qu'il ou elle a quitté sa position d'extériorité pour intégrer le champ de l'action.

Dès lors s'impose une double stratégie selon M. Phlipponneau. En premier lieu, il s'agit « de rechercher quels organismes sont susceptibles de confier des travaux par contrat aux

géographes » (*ibid.*). Les pistes avancées pour permettre cette identification suivent logiquement la structure hiérarchique du champ urbanistique du moment. Ainsi, M. Phlipponneau pense en première instance aux « services » de l'État, et particulièrement au « Ministère de la Construction », d'abord à son administration centrale mais aussi à ses services déconcentrés (« les inspecteurs généraux et les délégués départementaux », *ibid.*), puis aux « municipalités » et enfin à divers « organismes semi-publics » (« offices d'HLM », « sociétés d'économie mixte », etc.) et « organismes privés » (« sociétés immobilières », « cabinets d'urbanistes », etc.). En second lieu, il s'agit aussi, comme nous l'avions déjà signalé dans la deuxième partie, d'« orienter » les recherches « sans attendre que des travaux [...] soient confiés par contrat » aux géographes, afin d'« attir[er] l'attention des utilisateurs éventuels » (*ibid.*, p. 181-182). Ce sont là des étapes préalables pour rattraper le retard qu'a selon lui pris la géographie française à l'égard d'autres scènes nationales où les géographes se trouvent non seulement sollicités mais aussi employé.es à des postes importants dans les administrations.

En somme, la perspective envisagée est patiente et méthodique, avec pour ambition de construire le rapprochement des géographes avec l'action publique urbaine pas à pas, par étapes successives, en assumant une certaine acceptation d'une position dominée au départ pour mieux espérer conquérir finalement une place plus enviable.

Tant et si bien que c'est ce même schéma par étapes que l'on retrouve dans les descriptions-bilans des exemples de réussite de développement de la géographie appliquée quelques années plus tard. Témoin le récit qu'É. Juillard fait de celle du Centre de géographie appliquée strasbourgeois en 1963 (Juillard, 1963). Le processus d'« insertion » des géographes dans le champ de l'action s'y serait ainsi et *grosso modo* déroulé en trois étapes principales.

La première procède d'une démarche pro-active des géographes eux et elles-mêmes : dans une situation d'absence d'interactions, les géographes assument la prise en charge de « problèmes de l'heure », « sans attendre d'être questionnés » (p. 77), en misant sur l'utilité de leurs « conclusions » qui, par la diffusion, ont fonction de faire-valoir et de matériel en quelque sorte publicitaire pour la géographie. Dans le cas de Strasbourg, cela a permis de capter l'attention de divers acteurs et actrices des « milieux de l'action », de manière progressive, ce qui a débouché sur une seconde étape d'interaction plus approfondie.

Celle-ci consiste en la mise en place, à l'initiative des géographes, de « séminaires » hebdomadaires auxquels sont conviés « administrateurs, membres de comité d'expansion économique, urbanistes, ingénieurs des services agricoles et du Génie rural, etc. ». Ces séminaires sont présentés comme des espaces de transaction et de cadrage de la recherche, puisqu'y sont « choisis d'un commun accord les thèmes d'enquête, puis discutées les méthodes de travail et, enfin, présentés les résultats obtenus » (*ibid.*, p. 77). L'ensemble est vu comme une opération mutuellement fructueuse, « le monde de l'action » évitant « tâtonnements » et « erreurs » grâce aux « spécialistes », tandis que les universitaires trouvent des « moyens d'investigation singulièrement accrus », en termes financiers ou d'accès à l'information.

Cet échange de bons procédés débouche alors sur la dernière étape, celle de la « spontanéité » de la commandite, « les administrations et les divers organismes de planification et d'action » venant directement chercher les universitaires pour « les faire entrer dans des commissions » ou « leur demander des études ». C'est ainsi, par exemple, que le Centre de géographie appliquée a pu « [prendre] en charge la réalisation de toutes les enquêtes préalables aux

plans d'urbanisme pour la délégation du Haut-Rhin du Ministère de la Construction » (*ibid.*, p. 77-78).

Tout se serait donc déroulé selon un schéma incrémental, le « cheminement progressif » (*ibid.*, p. 78) permettant de franchir chaque fois un nouveau palier décisif dans l'interaction entre « universitaires » et « monde de l'action ». Il est donné de ce processus une image assez fluide, presque sans accroc, qu'une enquête plus précise contribuerait peut-être à nuancer. Toujours est-il que cette présentation est intéressante dans ce qu'elle dit de la manière dont les géographes conçoivent leur rapport au champ de l'action. É. Juillard précise en effet que « la collaboration entre l'université et l'économie est encore si peu entrée dans les mœurs que c'est un véritable combat qu'il faut mener pour l'imposer » (*ibid.*, p. 77). Et c'est bien sous cette forme combative qu'est donnée à voir l'action des géographes strasbourgeois : « l'initiative est partie » d'eux en ce qui concerne la réalisation de travaux plus appliqués pour se faire connaître, et c'est « toujours sur [leur] initiative » que les séminaires ont été mis en place. Cette logique du volontarisme et de la combativité est reprise par É. Juillard dans la présentation qu'il consacre en 1966 au Laboratoire des recherches régionales du Centre de géographie appliquée, rappelant avec les mots de J. Tricart qu'il avait fallu « démontrer le mouvement en marchant » afin de convaincre les milieux de l'action (Tricart et Nonn, 1962). Autrement dit, la construction des relations du champ disciplinaire au champ de l'action est montrée par É. Juillard sous l'image d'une conquête à réaliser, ce qui suppose qu'elle n'est au départ ni évidente, ni acquise. Pour autant et dans le même temps, la description des étapes donne l'impression qu'il suffit simplement de se faire connaître pour enclencher un processus vertueux de rapprochement avec le champ de l'action : cela contribue à évacuer l'idée qu'il pourrait y avoir des obstacles intrinsèques à la discipline même.

Au total, la configuration qui se présente dans une première grande moitié des années 1960 est en demi-teinte du point de vue des rapports des géographes à l'action publique urbaine et aménagiste. On a souvent insisté, dans les histoires de la recherche ou des études urbaines, sur l'importance qu'ont eue les géographes dans cette configuration des années 1950-1960 (par exemple Lassave, 1997, p. 55 : « L'économétrie, la géographie, la sociologie et la psychologie sociale dominant alors les études urbaines ») en tant que représentant.es d'une discipline faisant alors référence parmi d'autres, avant de décliner au profit d'autres spécialités (sociologie notamment dans les années 1970).

Au vu des éléments mis en exergue ci-dessus, il est nécessaire de mieux circonstancier cette analyse : il est assez net que des géographes ont pu accéder dans cette période à des positions de pouvoir au sein d'institutions diverses en tant qu'expert.es reconnu.es au-delà du champ universitaire et scientifique. C'est le cas par exemple de Jean Labasse — notamment dans les commissions du Commissariat du Plan ou à la DGRST —, de P. George — au Plan, lui aussi, et dans différents lieux importants du champ urbanistique de l'époque (voir section suivante) — ou encore de J. Beaujeu-Garnier, pour l'aménagement de la Région parisienne. Mais il faut pour cela détenir un très fort capital académique permettant de traverser les limites du champ. Ces places existent donc, mais elles sont rares et concurrentielles : dès lors elles ne concernent qu'un nombre limité de *happy few*, possédant déjà une assise et une domination au sein du champ académique. Une autre réalité se trouve alors masquée : d'une part celle d'une partie de géographes que cet impératif d'action laisse indifférents ou réfractaires, d'autre part celle d'une grande masse de géographes qui, intéressés ou non, ne peuvent prétendre accéder à cette reconnaissance et cette insertion. L'absence de formes routinisées et institutionnalisées de professionnalisation offertes aux

géographes, un champ de l'urbanisme hétérogène, en mutation profonde et encore peu institutionnalisé en termes de formation (hormis, principalement, à l'IUUP), un paysage universitaire très hiérarchisé, mandarinal, avec une géographie encore très scolaire, enfin un champ de l'urbanisme pétri d'architecture et d'ingénierie qui regarde l'université (et, en partie, les sciences humaines et sociales) d'un œil encore sceptique — sauf si l'on est un « grand nom » de son domaine de spécialité : ce sont autant de raisons qui déterminent la configuration décrite ci-dessus. Le temps n'est pas venu où la formation de géographe *en soi* suffit à intégrer les rangs des cadres moyens du champ urbanistique : les choses s'apparentent plus à une oligarchie où l'importance des positions acquises est indissociable de leur rareté, et qui se trouve la seule voie d'accès (arbitraire et incertaine) pour devenir un agent du champ urbanistique.

Pour autant, comme on l'a déjà esquissé, les tenants les plus actifs de la posture applicative ne souhaitent que l'élargissement des possibilités offertes à la discipline et particulièrement à ses étudiant.es, surtout à mesure que leur démographie s'emballe et que la question des débouchés prend alors de l'ampleur. Il va s'agir non plus seulement de « placer » des étudiant.es, mais de les « former » en tant que tel. Bien sûr, c'est là l'une des missions essentielles du champ universitaire et, ici, il s'agit alors de réorienter cette mission vers d'autres types de débouchés que les voies traditionnelles et héritées de la discipline. Mais cela sous-tend aussi une logique d'adaptation et de finalisation des enseignements disciplinaires pour parvenir à une plus grande efficacité et compétence au regard des besoins (formulés ou non) en vigueur dans les champs visés. Si l'on veut donc former des géographes aptes à travailler dans les équipes d'urbanisme, c'est à la fois que l'on considère que la discipline y a une pertinence mais dans le même temps qu'il est nécessaire de mieux orienter sa matrice, ses référentiels et ses pratiques vers la réponse aux besoins de ces dernières. Cela signifie aussi que l'on s'attend à ce qu'une telle réorientation lui donne plus de légitimité aux yeux des organismes employeurs, pour ainsi normaliser l'emploi de géographes non plus comme un arbitraire fondé sur la profondeur des relations tissées avec ces derniers, mais comme une procédure formalisée fondée sur la double légitimité du savoir et du savoir-faire. *Grosso modo*, cela consiste donc à considérer que la formation est la condition nécessaire et la garante d'une mise sur le marché de l'emploi de cohortes de spécialistes compétents : en bref, on pense donc la formation comme la voie d'une professionnalisation.

Cela tombe bien, car dans ces mêmes années 1960, le champ urbanistique s'agite lui-même autour de l'enjeu des formations, plus spécifiquement à la fin de la décennie — les soubresauts que connaît l'IUUP dès 1967 et en 1968 n'y sont pas pour rien. Géographes comme urbanistes réfléchissent respectivement (et les premiers parfois en direction des seconds) sur la formation qu'il convient de donner à de futur.es praticien.nes d'un champ en pleine transformation, où les besoins, les profils et les compétences se remanient.

6.3 L'enseignement de l'urbanisme dans les années 1960 : un paysage restreint, des géographes présent.es

À de multiples points de vue, les années 1960 constituent une période de profonds bouleversements du paysage des formations universitaires, tant d'un point de vue général que pour la géographie et l'urbanisme. La commune étudiante de 1968 et la contestation de la réforme Fouchet dont elle procède en partie ont constitué les points culminants d'une crise et d'une critique du régime universitaire tel qu'il existait alors : peu autonome, dominé par le pouvoir des

professeur.es³¹⁴, aux enseignements jugés parfois vieillissants, etc. Très vite après Mai, le vote de la loi d'orientation dite loi Faure bouleverse profondément la physionomie de l'université française et ouvre la voie vers plus de collégialité, d'interdisciplinarité et à l'expérimentation de formations nouvelles.

Du côté de la géographie, on a déjà évoqué plus haut les volontés réformatrices qui s'expriment dans la décennie 1960. Par rapport à la géographie, où les choses se mettent en place de manière relativement progressive, le champ de la formation à l'urbanisme connaît une transformation beaucoup plus profonde et soudaine : de manière schématique, il y a une certaine forme de rupture entre ses morphologies antérieure et postérieure à la séquence 1968-loi Faure, ne serait-ce que parce que plusieurs nouveaux instituts d'urbanisme sont créés dans le sillage de l'application de la loi. Quant au champ de l'urbanisme, deux dynamiques principales nous intéressent ici : d'une part, la décennie 1960 se termine sur la formulation et la mise à l'agenda du problème de la formation à l'urbanisme et, par conséquent, à la mobilisation d'une partie du champ urbanistique autour d'une interrogation sur qui et comment former en relation avec les transformations qui se jouent au sein de ce dernier — planification, pouvoir de l'État, pluridisciplinarité, etc. D'autre part, il s'agit pour nous de montrer que les géographes ont eu une place, parfois importante, non seulement dans l'organisation de la formation à l'urbanisme avant la loi Faure, mais aussi dans les débats et la mise en place des formations nouvelles après celle-ci.

Avant 1968 et la réforme Faure de l'enseignement supérieur, les formations à l'urbanisme dessinent un paysage assez simple à appréhender. Les organismes qui les dispensent se comptent sur les doigts d'une main : le plus ancien et le principal d'entre eux est l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris (IUUP)³¹⁵, successeur depuis 1923 de l'École des hautes études urbaines, elle-même née (en 1919) de l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines de Marcel Poète (1918). C'est le seul et unique institut d'urbanisme à proprement parler en France. L'IUUP est donc une institution déjà ancienne (voir Chevalier, 2000 pour un retour sur sa genèse) et a pour particularité de dépendre de l'université (à la fois des deux facultés de lettres et de droit de l'université de Paris), ce qui offre à l'urbanisme une rare mais réelle présence au sein du champ universitaire. On ne reviendra pas ici sur toute l'histoire et les enjeux afférents à l'Institut.

En dehors de cet institut, un enseignement est créé en 1961 à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA) par les architectes-urbanistes André Guitton et Robert Auzelle, qui prend le nom de « Séminaire et atelier Tony Garnier » (SATG) et perdure jusqu'en 1974³¹⁶. Les architectes y sont sur-représenté.es — environ deux tiers des effectifs (Claude, 2006, p. 166) — ce qui s'explique facilement par le profil de ses créateurs et par son appartenance institutionnelle, l'ENSBA étant l'une des principales places d'enseignement de l'architecture. C'est ainsi principalement à des architectes que la formation s'adresse explicitement, même si elle est ouverte à d'autres auditeurs et auditrices. Du reste, jusqu'en 1968, ses fondateurs requièrent de leurs étudiant.es d'avoir préalablement suivi une année à l'IUUP. On compte aussi des spécialisations en urbanisme proposées au sein d'écoles, comme le CNAM ou à l'École nationale des Ponts-et-Chaussées (ENPC) où est créé en 1964 un « Atelier régional et urbain ». Il existe aussi, à la

³¹⁴ Et d'ailleurs surtout les professeurs, au masculin.

³¹⁵ Renommé Institut d'urbanisme de Paris, en 1969, lors de son intégration à l'université Paris-9 (Dauphine), puis refondé à l'université de Créteil en 1972, sous le même nom (il s'agit, en réalité d'une UER).

³¹⁶ Sur la genèse de cette formation, voir (Diener, s. d.).

Sorbonne, « une chaire (occupée par Pierre George) et [...] un doctorat en urbanisme, vite réduits, sous l'influence des architectes, au terme plus neutre d'« études urbaines » »³¹⁷, cette chaire ayant été « financée tout à la fois par le ministère de l'Éducation nationale, la Ville de Paris et le ministère de l'Équipement » (Racine, 1968, p. 258). Il faut signaler enfin la création du Centre de recherches d'urbanisme (CRU), sur lequel nous revenons plus loin, qui assume aussi des fonctions de formation.

6.3.1 Les géographes et la formation à l'urbanisme avant 1968

Dans la plupart des organismes où s'enseigne l'urbanisme, les géographes sont présent.es. Exception faite de l'IUUP, cette présence semble assez peu connue. Pourtant, plusieurs figures de la décennie 1960 — notamment de la géographie urbaine — se trouvent liées à ces organismes, depuis le « simple » enseignement donné dans le cadre d'une formation pluridisciplinaire jusqu'à la participation à des instances de décision ou de réflexion à l'échelle des dites formations ou des discussions nationales.

6.3.1.1 *Le Séminaire-atelier Tony Garnier (SATG) : des intervenant.es géographes dans le monde des architectes-urbanistes*

Les géographes n'ont pas une place centrale au SATG. On l'a dit, le séminaire-atelier est profondément ancré dans le champ de l'architecture, ses fondateurs sont des architectes qui s'adressent principalement à leurs « jeunes confrères » (Auzelle, 1974, p. 85), même s'ils accueillent aussi, pour un tiers, des diplômé.es en sciences humaines ou des ingénieur.es des grandes écoles. Mais l'esprit de la formation, telle qu'elle est présentée par Robert Auzelle, s'inscrit pleinement dans le renouvellement des manières de concevoir l'urbanisme, particulièrement dans la substitution du référentiel de l'œuvre collective à celui du geste créateur : « [...] il nous importe peu d'en [les « jeunes architectes »] faire des rêveurs de villes nouvelles, des amateurs d'utopies ou des imagiers de science-fiction : nous voulons en faire des hommes de *collaboration efficace* » (*ibid.*, p. 84). Partant, « il faut qu'ils aient reçu un enseignement attaché aux diverses disciplines qui participent à l'œuvre d'urbanisme » (*ibid.*, p. 85), ce qui se traduit en acte par l'invitation de conférencier.es et de praticien.nes issu.es de champs de spécialisation divers.

Une liste de ces conférencier.es figure dans le bilan du SATG qui paraît dans la revue *Urbanisme* en 1974. Celle-ci n'est composée que d'une liste de 115 noms propres (la plupart du temps sans même l'initiale du prénom), sans précision aucune de la discipline ou spécialité d'origine de l'intéressé.e. La chose débordant notre propre étude, nous n'avons pas pris le temps de retracer les origines de chacun.e — travail qu'il serait intéressant de mener. Simplement, en repérant certains noms plus connus, on comprend que le séminaire a effectivement accueilli une pluralité de spécialistes, par exemple en sociologie ou anthropologie (le couple Chombart, Raymond Ledrut, Jean-Paul Trystram...), mais aussi toute une série de personnages qui occupent des positions importantes dans les ministères, les bureaux d'études et les lieux-clés du champ urbanistique de l'époque. Mais aussi des géographes : on en identifie au moins entre 8 et 10 pour lesquel.les il n'y a pas de doute. Ce sont Jean Bastié, Jacqueline Beaujeu-Garnier, Michel Coquery (voir *infra.*), Pierre

³¹⁷ APÉRAU, *Évaluation des formations en aménagement et urbanisme membres de l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme*, juillet 1994, archives du Plan urbanisme, construction et architecture, 20160020/758, AN (PsS).

George, Étienne Juillard, Philippe Pinchemel, Michel Rochefort et Pierre Thorez (géographe agrégé en 1971 puis enseignant au Havre). On peut y ajouter éventuellement Pierre Merlin, dont la position disciplinaire est toutefois assez ambiguë. Un certain Barbier est cité qui pourrait désigner le géographe aixois Bernard Barbier, auteur d'une thèse sur le réseau urbain dans les Alpes du Sud, mais aussi possiblement Michel Barbier, ingénieur des Ponts travaillant à l'IAURP. Du reste, il est possible que d'autres soient présents dont l'identification est rendue difficile par l'absence d'initiale et les homonymies.

Sans faire partie de l'appareil de direction du séminaire-atelier, ni même du corps enseignant régulier en tant que tel, la géographie trouve sa place, comme d'autres disciplines, dans l'ensemble des conférences qui sont données aux stagiaires. À quelques exceptions près — on retrouve assez peu souvent P. Thorez ou B. Barbier — la liste de ces conférencier.es n'étonne pas : ce sont, toujours, les figures de proue de la géographie urbaine ou à perspective aménagiste du moment qui reviennent. Quant aux stagiaires, dont les noms sont donnés pour chacune des années, l'exercice d'identification de géographes en leur sein est malheureusement ardu : n'étant pas, par définition, des universitaires, les sources permettant d'identifier leur discipline d'origine sont rares³¹⁸ (voire inexistantes) et il faudrait donc mener une enquête quasi prosopographique qui dépasse le cadre du présent travail. On se contentera de souligner qu'il est fort possible que des diplômé.es en géographie aient été stagiaires au sein du SATG, mais dans des proportions toutefois réduites : avec la domination des architectes et un contingent restant d'un tiers de diplômé.es en sciences humaines et d'ingénieur.es, les effectifs de SHS et *a fortiori* de géographes sont sans doute très limités.

Il arrive aussi que des géographes se retrouvent à participer aux directions mêmes des organismes de formation liés à l'urbanisme, et ce dès la première grande moitié des années 1960. Nous voulons évoquer ici deux cas de figure assez différents — par les lieux, les publics et le type des formations en question — qui ont en commun le fait que cette participation les place à proximité d'acteurs qui se trouvent au cœur de la politique urbaine. Il s'agit de Michel Coquery et de Pierre George.

6.3.1.2 *Le rôle de Michel Coquery à l'École des Ponts-et-Chaussées*

Dès 1963, l'École nationale des Ponts-et-Chaussées (ENPC) crée un enseignement relatif à l'aménagement urbain dans le cadre de la 3^e année de formation des élèves ingénieur.es de l'École. Le corps des Ponts est de plus en plus sollicité dans le cadre des administrations et organismes (comme les bureaux d'études) liés aux politiques urbaines — et ce avant sa montée en puissance et sa domination à la suite de la création du ministère de l'Équipement en 1966. L'enseignement, qui prend la forme d'un atelier, se renforce dès 1964 en devenant un élément à part entière — non plus optionnel — du cursus de l'ENPC : il prend le nom d'« atelier régional et urbain » ou parfois d'« atelier d'urbanisme »³¹⁹. L'ingénieur des Ponts Georges Pébereau est principalement à l'initiative

³¹⁸ Une possibilité pourrait consister à automatiser au maximum le croisement entre les noms cités pour le SATG et les noms qui figurent au sein des *Annales de géographie* dans les rubriques consacrées aux mémoires de DES soutenus ou aux concours de l'agrégation obtenus chaque année.

³¹⁹ D'après les informations données dans le *International Yearbook 2018* publié dans le cadre du Mastère spécialisé Aménagement et maîtrise d'ouvrage urbaine (AMUR) de l'École. Voir la rubrique « L'aménagement urbain à l'École », p. 10-11, accessible ici : <https://ecoledesponts.fr/download/155056> (consulté en avril 2023).

de cette création. C'est une personnalité importante : en 1964, il accède à la présidence de l'Association des ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines (PCM), avec un groupe qui porte notamment l'ambition de faire en sorte que le corps des Ponts et Chaussées « pren[ne] en charge l'aménagement urbain » (Billon, 2006, p. 10). Le projet de fusion des Travaux Publics — dont le corps des ingénieur.es des Ponts-et-Chaussées (IPC) a la charge — et de la Construction est déjà en germe, auquel G. Pébereau contribue activement. Tant et si bien qu'il est appelé par E. Pisani dès la création du ministère de l'Équipement pour occuper la fonction de conseiller technique du ministre. C'est lui qui dirige, avec l'architecte Guy Lagneau, la première mouture de cet « atelier urbain et régional », auquel se joint le géographe Michel Coquery (1931-2011). Ce dernier est un élève de P. George, qui dirige sa thèse d'État (débutée en 1963 et soutenue en 1976), *Mutations et structures du commerce de détail en France : étude géographique*. In fine, il se retrouve co-directeur de l'Atelier des Ponts. On manque d'informations pour comprendre comment et pourquoi M. Coquery prend part à cette formation pourtant fort éloignée de la géographie. C'est — encore — un élève de P. George, ce qui peut lui faire bénéficier des réseaux tissés par ce dernier. Il a par ailleurs effectué son service militaire en Algérie, à Oran, après son agrégation en 1958. Durant cette période, il s'est intéressé à la géographie urbaine, le conduisant à publier son premier article sur « L'extension récente des quartiers musulmans d'Oran » en 1962. Cet intérêt urbain, ajouté à une présence en Algérie qui coïncide parfaitement avec la mise en œuvre du Plan de Constantine (1958-1961) et l'émulation qu'elle a suscitée pour de jeunes ingénieur.es ou spécialistes des sciences humaines et sociales autour de la question urbaine, aura peut-être joué un rôle dans la naissance d'un intérêt pour la chose urbanistique.

Quoi qu'il en fût, la co-direction, auprès d'un ingénieur (G. Pébereau sera remplacé par Jean-Paul Lacaze, lui aussi IPC) et d'un architecte, d'une formation d'abord uniquement réservée à des ingénieur.es destinés à occuper des positions de direction — centrale ou déconcentrée, notamment dans les groupes d'études et de programmation (GEP) par exemple — dans la politique et les études urbaines, n'est pas anodine. M. Coquery se trouve ici dans l'un des cœurs du champ aménagiste et urbanistique tel qu'il se configure dans la deuxième moitié des années 1960. Il a ici l'opportunité d'enseigner des « cours d'aménagement urbain », en collaboration avec J.-P. Lacaze et G. Lagneau, dont on trouve des traces *a minima* autour de 1973-1974³²⁰. Pour assurer une meilleure acculturation des ingénieur.es avec des domaines autres que l'ingénierie, l'Atelier s'ouvre à partir de 1970 à d'autres auditeurs et auditrices, qui peuvent alors obtenir au terme de la formation un Certificat d'études supérieures (CES) en aménagement urbain et régional. *Grosso modo*, il s'agit de reproduire les conditions dans lesquelles les ingénieur.es des Ponts auront à exercer : des travaux d'équipe, mobilisant des spécialistes variés. Il semble ainsi que des « architectes, géographes, économistes, sociologues » (Coquery, Lacaze et Lagneau, 1974) aient pu joindre le cursus. Il s'agit là d'une ouverture qu'un « groupe d'élèves de l'atelier » juge en 1974 conçue « pour compléter la formation des ingénieurs » : en bref, une fonction utilitaire qui se ferait au détriment de ces non-ingénieur.es, pour qui « l'enseignement n'est pas adapté à leurs formations diverses » (Collectif, 1974a).

Du côté des ingénieur.es, cette formation semble avoir été plutôt bien reçue. Pierre Mayet³²¹ témoigne ainsi de ce qu'« à l'époque, l'enseignement [à l'ENPC] était globalement traditionnel »

³²⁰ D'après une recherche sur le SUDOC.

³²¹ (1934-) Ingénieur de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) et de l'ENPC, ingénieur des Ponts-et-Chaussées. Il a par la suite un rôle important dans plusieurs instances : rapporteur général de la Commission

pour former « le modèle parfait de l'ingénieur-ingénieur-ingénieur », mais qu'il y avait « de façon périphérique » de « l'ouverture : par les parrainages à la Pébereau, par l'atelier d'urbanisme, par des matières qui n'apparaissent pas dans le corps structurant de la grande tradition d'ingénierie »³²². Autre exemple, celui de Jean Frébault³²³, qui a lui aussi choisi l'option qui vient d'être créée. La figure tutélaire de G. Pébereau semble la plus marquante, comme pour P. Mayet, mais J. Frébault souligne aussi la présence de M. Coquery, un « très grand géographe »³²⁴, au sein d'une équipe pluridisciplinaire formée aussi d'une sociologue « dans la mouvance de Chombart de Lauwe », Annick Dottelonde et d'autres intervenant.es.

6.3.1.3 Le Centre de recherche d'urbanisme (CRU)

La création du Centre de recherche d'urbanisme en 1962 est assez révélatrice des dynamiques et des prises de conscience qui se jouent au cours des années 1960 à l'égard de l'enjeu urbain. Cette initiative est novatrice pour l'époque et constitue une première tentative de formalisation des relations entre le champ académique et le champ de l'action publique urbaine et d'articulation entre une recherche « fondamentale » et l'utilisation des savoirs à des fins plus immédiates, tant pour les études que pour la formation.

Le projet trouve semble-t-il une partie de son inspiration dans les résolutions prises à l'issue de la 32^e session du Conseil économique et social des Nations Unies³²⁵ en 1961. L'une d'elle concerne l'urbanisation et préconise aux gouvernements d'« envisager [...] de formuler une politique nationale en matière d'urbanisation dans le cadre des plans généraux de développement et, selon les besoins, de confier à des centres nationaux [...] les fonctions suivantes » : « vulgaris[er] » et offrir des « services consultatifs » aux collectivités pour des « études et des programmes » sur l'urbanisation ; « encourager la formation du personnel technique et administratif », « organiser, entreprendre ou patronner [...] des recherches et des études sur les différents aspects de l'urbanisation », « servir de centres » d'échanges de « renseignements », « expérience[s] », « recherches » et « résultats » sur « divers aspects de l'urbanisation, notamment les villes nouvelles et les centres industriels », « mettre à la disposition de l'ONU » et autres des « rapports, études et renseignements »³²⁶.

Si cette résolution n'est peut-être pas la cause directe de la création du CRU, elle est néanmoins symptomatique d'un contexte de mobilisation autour de la question urbaine qui

des villes pour la préparation du V^e Plan (1969-1971), conseiller dans le cabinet du ministre de l'Équipement dans la première moitié des années 1970, puis directeur de la DAFU dans le même ministère dans une seconde moitié.

³²² Entretien de Brigitte Druenne-Prissette avec Pierre Mayet, le 17 mars 2008, partie 1, p. 28. Cet entretien a été réalisé dans le cadre du recueil d'archives orales par le Comité d'histoire du ministère de l'Équipement. Sa consultation étant soumise à autorisation, nous remercions le comité d'avoir accédé à notre demande. Voir : <https://www.archives-oraales.developpement-durable.gouv.fr/index.html>

³²³ (1941-) X-Ponts, il dirige notamment l'agence d'urbanisme de Toulouse dans les années 1970 et celle de Lyon à partir de 1978 et dans les années 1980. Dans les deux cas, il entretient des relations avec les patrons de la géographie locale dans le cadre de ces agences

³²⁴ Entretien de Katherine Varin avec Jean Frébault, le 11 décembre 2006, p. 2-3. Cet entretien a été obtenu dans les mêmes conditions que celui de P. Mayet : voir *supra*.

³²⁵ C'est du moins ce que laisse penser l'inclusion de ce document au sein du dossier d'archives relatif au CRU.

³²⁶ « Résolution du Conseil économique et social des Nations Unies sur l'urbanisation », 1961, dossiers d'archives du Centre de recherches d'urbanisme, archives de la DAFU (ministère de l'Équipement), 19930153/1, AN (PsS).

s'impose de toute part, notamment dans les pays industrialisés. C'est le cas bien sûr en France, comme on l'a déjà vu, et ceci dans le cadre d'un régime gaulliste volontariste et d'une conception de la politique urbaine qui entend se fonder sur des bases scientifiques et rationnelles pour affronter la complexité croissante de l'enjeu urbain. Le besoin en études et en recherches s'amplifie donc, de même que la nécessité de recourir à un personnel plus spécifiquement formé — qu'il s'agisse de nouvelles générations destinées à intervenir dans le champ urbain ou bien des personnels qui sont déjà en poste. Ce sont là les deux objectifs auxquels la création du CRU entend répondre.

Celle-ci intervient le 31 mai 1962, sous forme associative (de type loi de 1901). Le centre a pour originalité de se trouver à la fois sous la tutelle du ministère de la Construction (puis de l'Équipement) et de celui de l'Éducation nationale, consacrant sous une forme institutionnelle la rencontre et la coopération entre les deux champs distincts de la pratique urbanistique d'une part et de l'université d'autre part. Les ambitions et justifications sont très bien explicitées lors de l'inauguration du centre³²⁷ : face à des « problèmes d'urbanisme et d'aménagement du sol » qui « prennent [...] une actualité angoissante » et aux choix consécutifs qui « engagent l'avenir du pays et la structure même de notre civilisation » — l'emphase est de mise — il est « indispensable que [les solutions] soient étudiées avec méthode par des hommes de haute culture ». Or, à l'orée des années 1960, « la recherche est en retard, les hommes qui s'y adonnent sont trop nombreux et manquent de moyens ». L'ambition du CRU est de pallier cette situation, de même qu'il se propose de ménager dans le champ urbain un espace pour des études plus fondamentales et moins directement attachées à des objectifs immédiats. Au total, cette structuration de l'entre-deux découle aussi plus officieusement d'une stratégie de hauts responsables de l'administration du ministère pour émousser la « répugnance des universitaires à se mettre directement au service de l'Administration », comme en témoignait Jean Gohier — urbaniste diplômé de l'IUUP et fonctionnaire du ministère de la Construction (Regazzola, 1988, p. 34).

La position du CRU se trouve tout à fait dans un entre-deux entre le champ universitaire et le champ administratif et politique, ce qui se retrouve à différents niveaux. D'abord dans la nature même de cette initiative, qui vise à une articulation entre « recherche appliquée » et « recherche fondamentale », qui doit permettre à la fois de sanctuariser les référentiels et valeurs associés au champ universitaire (« liberté d'esprit », « objectivité ») tout en associant les « administrateurs », à la fois destinataires intéressés de cette recherche et garde-fous contre les « tentations d'une scolastique moderne ». On sent toute l'ambivalence du regard porté sur la recherche, à la fois enthousiasmé par sa possibilité de répondre aux besoins cognitifs de l'action publique mais aussi méfiant quant à ce qui correspond finalement aux dynamiques liées à son autonomie — le renvoi à la « scolastique » étant une manière de regretter la possibilité d'une insoumission aux exigences du temps. Cette tentative de tenir une position médiane, constitutive du projet, se retrouve logiquement dans les formes matérielles d'organisation du Centre : que ce soit dans le conseil d'administration, dans les groupes de recherche formés au sein du centre, des enseignements, il s'agit à chaque fois d'associer des universitaires et des représentant.es du champ de l'action — que ce soit des haut.es responsables de l'administration ou des praticien.nes de bureau d'étude, par exemple. Il s'agit de parvenir à une forme de cogestion qui permette la synthèse des dynamiques propres à chaque champ et donc de tenir bout à bout cette ambivalence décrite ci-dessus, tant dans l'administration

³²⁷ Centre de recherche d'urbanisme, « Conférences 1962. Connaissance de l'urbanisme par J. Balladur », 1962, Ministère de l'Éducation nationale – Ministère de la Construction, dossiers d'archives du Centre de recherches d'urbanisme, archives de la DAFU (ministère de l'Équipement), 19930153/1, AN (PsS).

concrète du centre que dans les choix de recherche et d'enseignement. Le tout, enfin, s'inscrit dans un référentiel de la pluridisciplinarité, en accord avec la vision de l'urbanisme comme œuvre collective qui se déploie alors. Les géographes y ont toute leur place.

Qui s'agit-il alors de former ? Le CRU recherche ses « stagiaires » à l'Institut d'urbanisme — qui reste chargé de former au 1^{er} cycle, puisque le CRU est pensé comme débutant au 2^e cycle — à l'École des Ponts, parmi des architectes de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA) ou des Écoles nationales d'architecture mais aussi « de certains instituts spécialisés de l'Université »³²⁸. De fait, le CRU s'ouvre par exemple à des stagiaires passés par des instituts de géographie mais vise essentiellement les corps de métier qui sont le cœur du régime urbanistique d'alors : « urbanistes » ou architectes-urbanistes, ingénieur.es des Ponts et architectes. Surtout, le CRU ne cesse d'adresser aux différentes administrations intéressées des courriers invitant les directions à faire bénéficier leurs agent.es de son programme. Il assure ainsi une fonction de formation des personnels déjà en place, même si sur ce point le ministère a aussi lancé son propre centre de perfectionnement au début des années 1960 pour parer au plus urgent. De fait, il y eut très peu de géographes parmi les stagiaires : entre 1963 et 1974, on en a décomptés seulement 4 sur un total de 123 stagiaires³²⁹, l'essentiel étant des architectes.

L'équilibre et la répartition entre les différents spécialistes varient en fonction des entités que l'on observe. La situation doit aussi s'apprécier à l'aune de la période que l'on considère. Le conseil d'administration du CRU est à ce titre la scène collective où les structures de pouvoir et de domination du champ urbanistique sont les plus sensibles : ingénieurs (notamment des Ponts), architectes et énarques y sont sur-représentés, tandis que les représentant.es d'un champ savant y sont moins nombreux : ce sont par exemple (il y en a d'autres) Pierre Lavedan pour l'histoire (et l'urbanisme de l'IUUP), Jean Fourastié pour l'économie, Léon Buquet pour la démographie, ou encore Pierre George pour la géographie. Singulièrement, ce dernier a pour avantage d'être vice-président du conseil d'administration du CRU aux côtés de l'architecte Robert Auzelle³³⁰ et du X-Ponts Pierre Randet³³¹ (le président du CA étant l'IPC Camille Bonnome, tandis que le directeur du CRU est l'architecte et centralien Jean Canaux, urbaniste en chef au ministère de la Construction). Par ailleurs, du point de vue des institutions qui sont représentées, le ministère de la Construction (7 membres du CA s'y rapportent) prend largement le pas sur celui de l'Éducation nationale (1 seul). Du point de vue du champ savant, au sens strict, la seule université représentée est la Sorbonne (3 universitaires + 1 de l'IUUP), tandis que les autres entités d'enseignement supérieur sont des écoles : ENPC (2), ENSBA (2), EPHE (2), IEP (2) ou encore Conservatoire national des Arts et Métiers (1). Le CA pour l'année 1975 a vu se renforcer considérablement le pouvoir des ingénieurs des Ponts et Chaussées, passés de 4 (à égalité avec les architectes) en 1963 à 11 en 1975, alors que l'on ne compte que 3 architectes-urbanistes et 2 architectes. Cette sur-représentation reproduit par homologie, au CRU, la domination du corps des Ponts au sein du ministère de l'Équipement dont celui-ci dépend. Le profil des administrateurs est par ailleurs beaucoup plus « administratif » et technocratique (avec une grande diversification des entités

³²⁸ Voir note précédente.

³²⁹ Listes de stagiaires, 1963-1981, dossiers d'archives du Centre de recherches d'urbanisme, archives de la DAFU (ministère de l'Équipement), 19930153/4, AN (PsS).

³³⁰ Qui, comme le note Viviane Claude, a un rôle pivot dans l'ensemble des formations d'urbanisme de l'époque, puisqu'on le retrouve tout à la fois à l'IUUP, au SATG et au CRU.

³³¹ Avec qui P. George et J. Bastié ont co-écrit en 1959 le tout premier opus de la collection « France de demain » aux PUF, consacré à *La région parisienne*.

ministérielles ou para-ministérielles représentées au sein du conseil), tandis que la place relative des universitaires ou des représentant.es d'institutions de la recherche ou de l'enseignement supérieur connaît un large recul. P. George en fait toujours partie, mais il n'y est plus le seul géographe, puisqu'Yves Babonau — encore un de ses élèves³³² — a rejoint le CA. Celui-ci avait participé, par des monographies de villes de l'Ouest, à la première somme publiée par le CRU en 1964 — *L'urbanisation française* — aux côtés d'articles d'autres spécialistes du CRU, dont P. George lui-même et J. Bastié. Ce dernier, enfin, sans être administrateur, est consigné comme « membre actif » du CRU.

Les sciences humaines et sociales sont mieux représentées au sein des groupes de recherche et parmi les conférenciers et conférencières, et la géographie s'y trouve en bonne place dans les débuts du CRU.

En 1963-1964, parmi les chercheur.es recensé.es, les architectes (5) et architectes-urbanistes (4) sont les plus nombreux, tandis que géographes, sociologues et ingénieur.es sont représenté.es de manière équitable (5 chercheur.es pour chaque spécialité). On ne compte que 3 économistes, et d'autres spécialistes sont aussi présent.es : juristes, mathématiciens, médecins, psychologues, etc. La composition globale des groupes de recherche respecte peu ou prou les équilibres entre les différent.es intervenant.es sur la question urbaine, avec une certaine domination des professionnel.les issu.es de l'architecture, héritage de la structuration socio-professionnelle du champ de l'urbanisme telle qu'elle prévalait, dans une période de transition où la prise de pouvoir des ingénieur.es des Ponts n'est pas encore tout à fait effective. La participation des géographes est largement tributaire de la figure tutélaire de P. George. En effet, à l'exception de Nicole Grézel (titulaire d'un DES de géographie à la Sorbonne), tous les autres géographes présents sont des élèves de ce dernier : M. Coquery, Y. Lacoste et J. Bastié.

Dans le programme des conférences données aux stagiaires du CRU dans ses deux premières années d'existence (1963-1964 et 1964-1965), la géographie a une place majeure : sur 20 intervenant.es la première année, 4 sont géographes, puis 3 la seconde année parmi 16 intervenant.es seulement. Dans les deux cas, seuls les urbanistes en chef se trouvent aussi nombreux — un corps lié au ministère de la Construction : tout se passe comme si les géographes étaient les principaux et principales représentant.es des savoirs urbains aux côtés des représentant.es du monde administratif et politique — et ce d'autant plus que la plupart des autres intervenant.es n'appartiennent pas au monde des SHS (il n'y a par exemple aucun sociologue, seulement 2 démographes de l'INED la première année). Les noms de ces conférenciers et conférencières n'étonnent pas : J. Gottmann, Ph. Pinchemel et M. Phlipponneau pour 1963-1964, J. Beaujeu-Garnier et M. Rochefort pour 1964-1965, É. Juillard pour les deux années. Toutes et tous sont, comme on l'a vu, des partisan.es de l'application et de la réflexion sur une organisation active de l'espace. Les conférences données se rattachent aux problématiques qui font l'actualité de la recherche urbaine et/ou aux thèmes de prédilection des géographes : J. Gottmann parle de la Mégalopolis, É. Juillard essaie d'évaluer la pertinence de la notion pour le cas européen, M. Rochefort présente la notion d'armature urbaine et les rapports correspondants, etc. Autrement dit, le CRU constitue alors un des lieux où s'assure la transmission des dernières avancées de la recherche géographique sur les villes à un public très largement allogène — cf. la quasi-absence des géographes parmi les stagiaires — qui n'y est pas forcément familier.

³³² Il soutient notamment, en 1966, une thèse d'État de géographie régionale et urbaine sous la direction de P. George, *Villes et régions de la Loire moyenne*.

Sans que l'on puisse exactement dater les limites de cette situation, c'est peu de dire qu'elle a radicalement changé dans les années 1970. Si deux géographes appartiennent au CA, en revanche on n'en compte plus qu'un seul parmi les conférenciers et conférencières de l'année 1974 — Y. Babonaux. Ce dernier a signé plusieurs articles de la première somme publiée par le CRU en 1965. Le temps d'une certaine prépondérance de la géographie a passé.

6.3.1.4 *Le CRU, Pierre George et le projet de Centre d'études supérieures d'urbanisme :*

On le devine au travers des éléments présentés ci-dessus, l'implication des géographes au sein du CRU tient beaucoup, même si elle ne s'y limite pas, à la figure de P. George. Son rôle ne s'arrête pas pour autant à l'administration collective du centre mais va bien plus loin puisqu'il entretient un lien étroit avec les projets de formation portés par le ministère de la Construction et particulièrement par sa Direction de l'aménagement du territoire³³³. Autour de cette même année 1962, cette dernière « a fortement encouragé Pierre George à lancer en Sorbonne son séminaire d'études urbaines », dans le même objectif de « trouver des collaborateurs » et « former de plus en plus de jeunes praticiens » (Regazzola, *op. cit.*, p. 34) : il faut noter que c'est alors Pierre Randet, dont nous avons déjà souligné les liens avec P. George, qui se trouve alors à la tête de cette direction.

Non content de siéger comme vice-président du CRU, P. George formalise alors un « projet pour l'organisation d'un Centre d'études supérieures d'urbanisme à la Faculté des Lettres et sciences humaines »³³⁴, daté du 15 novembre 1965, répondant ainsi au besoin ministériel et contribuant au mouvement de réflexion sur l'enseignement de l'urbanisme³³⁵. Les caractéristiques de la proposition sont les suivantes : une formation pluridisciplinaire, ancrée dans les sciences humaines et sociales, de haut niveau (3^e cycle) et adressée donc à des étudiant.es déjà spécialisé.es, particulièrement parmi celles et ceux qui auront « à prendre des responsabilités à l'égard des plans et programmes ». Si les « licenciés ès Lettres (Sociologie, Histoire et Géographie) » sont mentionné.es comme faisant partie des publics cibles, l'ambition est surtout de se tourner vers des « étudiants ayant reçu une préparation de caractère professionnel spécifique et éprouvant le besoin d'acquérir l'expérience des formations étrangères à leur propre initiation professionnelle » : des étudiant.es qui viennent de « [l'] École supérieure d'Architecture, [l'] École nationale d'administration, [l'] École supérieure des Ponts-et-Chaussées, [...] [les] diplômés de l'Institut d'Urbanisme, etc... ».

Il y a dans cette proposition quelque chose du projet cognitif et pragmatique de nature humaniste que P. George, comme d'autres, assigne aux sciences humaines et à la géographie dans ses textes de l'époque : « de contemplatives », celles-ci sont « de plus en plus conduites à devenir *actives*, c'est-à-dire à participer à une recherche normative susceptible de fournir les thèmes d'une

³³³ La compétence « aménagement du territoire » passe à la toute nouvelle DATAR à sa création en 1963, tandis que le service se recentre et devient alors la Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme (DAFU).

³³⁴ Dossier sur l'enseignement de l'urbanisme, archives de la DAFU, ministère de l'Équipement, 19830694/4, AFU 8590, AN (PsS).

³³⁵ Signalons que ce mouvement s'intensifie au milieu des années 1960, où plusieurs projets de formation, d'organismes et d'instituts visant à la formation des spécialistes de l'urbanisme éclosent alors. Le dossier d'archives cité ci-dessus comprend ainsi un certain nombre de ces projets, comme celui d'un Institut national de recherche des établissements humains, restés lettre morte. Dans le même temps, la même question agite le groupe « Études urbaines » de la commission « Équipement urbain » de préparation au Ve Plan, où d'autres propositions sont faites, elles aussi avortées. Le passage de la formation georgienne du projet à la mise en place effective n'est donc pas anodine.

politique de l'équipement et du développement urbain et régional », comme il l'affirme dans *Sociologie et géographie* (George, 1966, p. 173). De même, le projet de Centre est justifié d'emblée en « considérant que l'Urbanisme, dans les conjonctures actuelles du développement urbain et de l'aménagement du territoire est une science politique ou une science humaine ». Un an plus tard, dans le même ouvrage, P. George parle ainsi d'un « nouvel urbanisme, science sociale et science politique » (*ibid.*, p. 184). En définitive, ce Centre pourrait être perçu comme un outil d'une stratégie de défense du rôle et de la place des « sciences historiques, géographiques et sociales » pour nourrir la politique urbaine et lui apporter une dimension jugée manquante dans les formations à l'architecture, l'administration ou l'urbanisme tel qu'il est enseigné à l'IUUP.

Ce qui interroge, c'est que ce projet paraît assez proche dans son fonctionnement (spécialisation de haut niveau, post-études, etc.) de ce qui se fait déjà au CRU, avec lequel il est de surcroît déjà prévu que le CESU « collabore ». Comment comprendre qu'à peine trois ans après la création du CRU, P. George formule une telle proposition ? Faut-il y voir une volonté d'ajouter une offre plus centrée sur les sciences humaines ? S'agit-il de créer une structure qui ne dépende que de l'université (le CRU est sous la double tutelle des ministères de l'Éducation nationale et de la Construction) ? S'agit-il pour le ministère de la Construction de s'assurer d'un ancrage plus solide au sein du champ universitaire par l'intermédiaire d'un géographe à la fois « patron » de sa discipline, figure connue et reconnue du champ urbain et avec lequel ses services ont eu l'occasion de collaborer depuis de nombreuses années — et, partant, de faire de P. George le levier ou l'articulation entre ces différents mondes ? Il faut enfin considérer que l'articulation avec l'université permet d'ouvrir la possibilité d'un 3^e cycle (et de sa thèse) — donc de la sanction d'un diplôme universitaire de haut niveau — là où un CRU est pensé avant tout comme un 2^e cycle et n'est et ne reste qu'une association, et dans une période où l'on considère de plus en plus le 3^e cycle comme le niveau idéal pour la spécialisation en urbanisme.

Dans tous les cas, le « CESU » est bien mis en place sous la forme d'un 3^e cycle, visiblement à partir de 1966. Son fonctionnement est décrit dans un travail de l'architecte hongrois Dénes Ihrig en juin 1967³³⁶, stagiaire du CRU en 1966-1967. La formation se déroule sur deux années, la seconde étant consacrée à la rédaction d'une thèse de 3^e cycle, et s'organise pour l'année en cours autour de trois « groupes de travail » animés par P. George lui-même (sur « l'expansion périphérique des villes »), J. Beaujeu-Garnier (« la répartition des noyaux urbains anciens ») et Y. Lacoste (« l'urbanisme en pays développés »), ou encore Pierre Merlin. Ce dernier a témoigné récemment de ce que ce « doctorat en études urbaines » avait eu « une influence gigantesque » conduisant P. George à « détrippler son séminaire » en faisant appel, pour ce faire, à Y. Lacoste et P. Merlin lui-même³³⁷. On notera que, n'étant la présence de P. Merlin passé par l'IAURP et donc plus au contact de l'urbanisme en actes, l'enseignement semble avoir été de facture essentiellement mono-disciplinaire et géographique.

La collaboration avec le CRU se formalise *au moins* à partir de 1970 — sans préjuger des liens qui ont pu exister entre 1966 et 1970, à propos desquels nous n'avons pas trouvé d'information. C'est alors une « coordination de nature universitaire »³³⁸ qui est mise en place avec

³³⁶ Dénes Ihrig, *Évolution de l'enseignement de l'urbanisme en France*, juin 1967, archives des Ministères chargés de la Construction puis de l'Équipement ; DAFU, dossier « Enseignement de l'urbanisme », 19830694/4, AFU 8590, AN (PsS).

³³⁷ Entretien avec Pierre Merlin, 22 septembre 2015, à son domicile.

³³⁸ Centre de recherche d'urbanisme, *Rapport d'activité 1970*, dossiers d'archives du Centre de recherches d'urbanisme, archives de la DAFU (ministère de l'Équipement), 19930153/1, AN (PsS).

le 3^e cycle de P. George. Il s'agit de « considérer la première partie [du] stage [du CRU] comme une sorte de préparation en vue du doctorat de 3^e cycle d' « études urbaines » », tandis que « le sujet choisi » pour la recherche personnelle du CRU « peut être le même que celui de la thèse de 3^e cycle » et « les séminaires organisés par M. Pierre George peuvent être coordonnés avec nos conférences et nos conseils d'études ». Par cette liaison entre la formation du CRU et celle, universitaire, de P. George, on estime ainsi « réalise[r] un accord entre l'urbanologie et l'urbanisme » ainsi qu'un « rapprochement, par l'intermédiaire du CRU, entre l'Université d'une part, et d'autre part, l'Administration et les milieux professionnels ». La double position de P. George au sein de l'université et du CRU permet de fonder cette articulation entre deux champs et deux régimes de conception des savoirs et de la politique urbaine³³⁹ qui leur correspondent : d'un côté tout ce qui relève des savoirs et savoir-faire pratiques et techniques (« urbanisme »), de l'autre ce qui relève de tout un ensemble hétérogène et pluridisciplinaire de savoirs — essentiellement de type sciences humaines et sociales — censé nourrir de manière plus théorique ou abstraite l'action menée sur les villes (« urbanologie ») — une forme de « versant cognitif de l'action publique ». Cette coordination avec le CESU perdure après que Y. Babonaux a remplacé P. George au sein de ce dernier.

Au total, le rôle des géographes au CRU est loin d'être négligeable, même s'il reste évident qu'il n'est pas égal à celui de « l'administration » et de ses agent.es. Pour autant, ces derniers semblent avoir trouvé en P. George en particulier un allié dans la perspective globale de mise en œuvre d'une stratégie de formation³⁴⁰. Au demeurant, les caractéristiques du projet — pluridisciplinarité et approche synthétique revendiquée du problème urbain, nécessité de guider l'action par la connaissance, conscience explicite de l'actualité d'un problème majeur — peuvent tout à fait rallier, par conviction partagée, des géographes comme P. George mais encore celles et ceux qui y donnèrent des conférences, qui tous.tes adhèrent peu ou prou à ces mêmes référentiels. Toujours est-il que l'articulation du CRU avec le champ universitaire prend une tournure nouvelle grâce à l'intermédiaire de P. George, autour d'un 3^e cycle dont l'intitulé d'« études urbaines » qui semble plus relever d'une labellisation d'un contenu plus géographique que pluridisciplinaire.

6.3.1.5 *L'Institut d'urbanisme de l'université de Paris (IUUP) dans les années 1950-1960 : un regain de géographie*

La présence des géographes au sein de l'Institut d'urbanisme de Paris est connue. Comme le rappelle Laurent Coudroy de Lille, la géographie fut « partie prenante du projet fondateur de l'IUUP » (Coudroy de Lille, 1997, p. 87), même si elle y reste relativement « discrète » (*ibid.*) jusqu'aux années 1950-1960. De leur côté, Grégory Busquet et Claire Carriou, s'intéressant à la place de l'histoire au sein de l'Institut, notent que la « réforme des enseignements et le renforcement des autres sciences humaines au sein de l'IUUP dans les années 1950 » ont contribué à marginaliser l'histoire au profit de la « géographie et [de] la sociologie » avec notamment des enseignements de Max. Sorre, Georges Chabot, ou encore René Clozier. Plus encore, « dès le milieu des années 1960, le cours d'histoire [...] s'efface au profit de la géographie qui devient dominante avec Philippe

³³⁹ On le verra plus loin en revenant avec plus de précision sur le distinguo qui est fait à partir de la fin des années 1960 entre « urbanisme » et « urbanologie ».

³⁴⁰ Ce dernier fera d'ailleurs la publicité du CRU (ainsi que l'IUUP) auprès des géographes, dans une note publiée en 1965 dans les *Annales de géographie* (George, 1965).

Pinchemel, Jacqueline Beaujeu-Garnier et Pierre George, tout comme la sociologie urbaine » (p. 64-65). Au total, au début des années 1960, on trouve des enseignements de René Clozier et Georges Chabot pour un cours intitulé simplement « Géographie des villes », et ce jusqu'en 1965. Max. Sorre enseigne la sociologie urbaine jusqu'en 1960, avant d'être remplacé à cette tâche par le sociologue Jean Stoetzel. En 1965, Jacqueline Beaujeu-Garnier et Ph. Pinchemel prennent la suite de R. Clozier et G. Chabot pour le cours de « Géographie urbaine », qui devient « Morphologie et dynamique urbaine » à partir de 1966 et jusqu'en 1969 — s'y trouve aussi un certain « Maurel » — Auguste Maurel —, « agrégé de géographie et urbaniste »³⁴¹. Pierre George assume un cours intitulé « Études comparatives » entre 1966 et 1969, tandis que le géographe Antoine Haumont, membre de l'Institut de sociologie urbaine de H. Lefebvre dès sa création en 1962 (Sierra, 2013), assure avec ce dernier un cours sur « La société urbaine » entre les mêmes dates. Enfin, Jean Bastié a la charge, avec le sociologue et démographe Alain Girard, d'un cours de « démographie urbaine » intitulé « Le cadre et le nombre », là aussi entre 1966 et 1969³⁴². Pour certains, comme Pierre Merlin³⁴³, cette arrivée de géographes d'une nouvelle génération (autour de la quarantaine ou de la cinquantaine) constituerait une réponse face au mécontentement des étudiant.es à l'égard d'une institution jugée vieillissante : dès lors, ces géographes — avec d'autres spécialistes — seraient perçus comme porteur.ses de perspectives novatrices ou du moins plus « fraîches » et partant d'un renouvellement de l'enseignement de l'urbanisme.

L'implication des géographes se lit assez bien dans les encadrements de thèses réalisées à l'IUUP (Matus Carrasco, 2018) : entre 1944 et 1969, ce sont ainsi 46 thèses qui ont été dirigées par l'un.e de ces géographes, représentant ainsi 10,7% de l'ensemble des thèses entre 1919 et 1969. C'est peu, mais cela place tout de même la géographie comme troisième domaine disciplinaire, la plupart des étudiant.es ayant choisi des directions de thèse relevant des domaines « Art et technique de la construction des villes » (44,05% des thèses) ou « Évolution des villes » (19,6%). Parmi ces géographes, ce sont surtout René Clozier et Max. Sorre qui dirigent le plus de travaux pour les années 1944-1963 (13 chacun) et Jacqueline Beaujeu-Garnier entre 1964 et 1969 (13 aussi)³⁴⁴.

Cette présence des géographes est aussi palpable dans *La Vie urbaine*, revue publiée par l'IUUP et l'une des principales voies d'expression (avec *Urbanisme*) du champ urbanistique. C'est par exemple dans cette revue que Raoul Blanchard publie en 1922 son fameux article à valeur

³⁴¹ C'est ainsi qu'il est présenté dans un article du *Monde* daté du 1^{er} décembre 1970, « La crise de l'Institut d'urbanisme de Paris-Dauphine ». Il semble qu'il ait travaillé dans des équipes d'études urbaines.

³⁴² Toutes ces informations sont tirées des tableaux synthétiques des enseignements réalisés dans la thèse de Daniel Matus Carrasco, voir Matus Carrasco, 2018.

³⁴³ « Petit à petit, [l'IUUP] avait vieilli sur pied [...] il était très vieillot, et avant même les événements de mai 1968, dans l'hiver 1967-1968, il y a eu une sorte de révolte des étudiants [...] contre un enseignement qu'ils jugeaient vraiment complètement dépassé, et ils ont voulu que l'on fit appel à des gens plus jeunes, et notamment des géographes — des gens plus jeunes ce sont des gens qui étaient quand même dans la cinquantaine à l'époque, qui étaient notamment Jacqueline Beaujeu-Garnier et Philippe Pinchemel, et puis d'autres [...] il y avait notamment des architectes [...] », entretien avec Pierre Merlin, 22 septembre 2015, à son domicile. Précisons qu'il y a sans doute dans ses propos une confusion entre deux moments « critiques » de l'histoire de l'IUUP des années 1960 : l'arrivée de cette génération de géographes date de 1965-1966 — période où la critique du vieillissement de l'institution est déjà active et qui correspond au lancement d'un mouvement de réforme de la part de la nouvelle direction Burdeau-George ; l'hiver 1967-1968 correspond à un autre moment de la critique étudiante, dont les motifs sont à peu près similaires, mais ces géographes sont alors déjà à l'IUUP depuis plusieurs années, leur présence n'est donc pas la conséquence de cet épisode-ci.

³⁴⁴ Voir Annexe 6 dans Matus Carrasco, 2018.

programmatische « Une méthode de géographie urbaine »³⁴⁵, souvent considéré comme un jalon dans l'histoire du développement de la géographie urbaine française. Toutefois, comme dans les enseignements de l'Institut lui-même, la géographie connaît un reflux au sein de la revue, au moins « jusqu'à la fin des années 1930 » (Coudroy de Lille, *op. cit.*, p. 88). Une analyse de ses sommaires à partir des années 1950 et surtout 1960 atteste d'un retour en force de la discipline — les géographes représentent autour de 22% des auteurs.trices entre 1950 et 1968 — avec notamment des contributions de Philippe ou Geneviève Pinchemel, de Georges Chabot, Jean Bastié ou encore de Jacqueline Beaujeu-Garnier. De plus, dans les années 1960, M. Sorre (jusqu'à sa mort en 1962) et G. Chabot (à partir de 1956 pour ce dernier) font partie du comité de rédaction de la revue, où ils côtoient Pierre Lavedan, directeur de la revue, Robert Auzelle ou encore Georges Burdeau. Enfin, près de la moitié des articles publiés entre 1950 et 1968 sont issus de mémoires de DES d'étudiant.es de l'Institut de géographie de Paris, la plupart ayant été réalisés sous la direction de G. Chabot, dont il faut ici souligner le rôle clé comme « passeur » entre les deux instituts parisiens — de géographie et d'urbanisme.

En termes de contenu, les cours professés par ces géographes semblent tout à fait similaires à ceux qu'ils et elles donnent à l'université dans les instituts de géographie. Du moins c'est le cas du cours que donne Philippe Pinchemel pour l'année 1967-1968 (en première année), qui paraît bien correspondre à ce que peut être une approche de *géographie* urbaine (du moins d'une partie du champ) selon les termes, les référentiels et les conceptions en vigueur à l'époque considérée. Le cours est structuré en cinq grands « thèmes » — « phénomène urbain », « naissance de la ville », « l'urbanisation dans le monde », « la ville dans ses rapports avec sa situation et son site », « la fonction urbaine » — qu'une analyse de la littérature urbaine géographique contemporaine, voire antérieure, permet de considérer comme relevant d'objets et de thèmes courants, répandus voire « identitaires » de la discipline. Le plan de cours est peu ou prou similaire à celui du cours de géographie urbaine qu'il assure au même moment à l'Institut de géographie de Paris (voir Pinchemel, 1967). Le cours est aussi le reflet des questionnements vifs qui animent la discipline dans les années 1960, à l'instar du syntagme de « phénomène urbain » dont nous avons montré ce qu'il recouvrait (voir chapitre 3), ou bien encore de la présentation aux étudiant.es de l'IUUP de la géographie comme « science de l'organisation de l'espace » (p. 9, premier cours). Il traduit aussi et bien sûr les avancées de la réflexion pinchemelienne sur la ville, comme dans ce premier cours où il insiste sur la distinction entre « l'analyse monographique » et « la méthode comparative », renvoyant à plusieurs des positions méthodologiques et réflexives qu'il adopte dans les années 1960 (voir chapitre 4). Enfin, les différents éléments abordés dessinent une forme de mixte entre des items d'une géographie urbaine classique (le couple « site-situation » pour ne nommer que lui) et d'autres qui correspondent à des développements plus modernes — comme les réseaux urbains ou encore la présentation de la « théorie des places centrales de Berry » (p. 2 du huitième cours) ou celle « de Christaller » (p. 4 du neuvième cours). Sont aussi et évidemment cités divers géographes français ou étrangers ayant réalisé des contributions importantes dans l'analyse urbaine récente. Les étudiant.es de l'IUUP se familiarisent ainsi avec les avancées de la recherche géographique contemporaine sur les villes.

Enfin les géographes vont pour certain.es assumer des fonctions de direction ou de responsabilité au sein de l'IUUP. Depuis 1965, le juriste Georges Burdeau a remplacé l'historien Pierre Lavedan à la tête de l'Institut, tandis que le doyen de la Faculté des lettres et sciences

³⁴⁵ Il publie un article homonyme en 1928 dans la *Revue de géographie alpine*.

humaines de Paris, le latiniste Marcel Durry, propose la nomination de Pierre George³⁴⁶ en tant que directeur adjoint, ce qui est approuvé par le conseil d'administration de l'Institut en 1966 (Matus Carrasco, *op. cit.*). Cette nouvelle direction a des ambitions réformatrices pour l'IUUP, dans une période où celui-ci a bel et bien besoin de s'adapter au besoin croissant de spécialistes dûment formés à l'urbanisme. Avec amertume, faute de pouvoir réellement transformer l'existant, et alors que l'Institut connaît une nouvelle crise depuis 1967 et que les étudiant.es de deuxième année se sont mis en grève depuis janvier 1968, G. Burdeau démissionne, suivi par P. George. On ne reviendra pas ici en détail sur cette crise — qui elle aussi mériterait des développements plus circonstanciés qui dépassent le cadre de cette thèse³⁴⁷.

Le mouvement de 1968 rattrape alors la crise déjà existante au sein de l'Institut, qui connaît lui aussi une séquence d'autogestion, d'assemblées générales souveraines et de suspension des structures traditionnelles au profit d'un mode d'organisation *ad hoc*. À ce titre, il semble — selon le témoignage d'un ancien étudiant, Alain Caze — que « la plupart des enseignants techniques ont fui assez vite » et « les historiens, les architectes, ont très vite disparu », tandis que « les enseignants de sociologie et de géographie sont restés » (Lescure, 1993, p. 194). Encore faut-il préciser qui sont celles et ceux parmi les géographes qui semblent être restés³⁴⁸. Sur ce point, on devine au vu des noms consignés dans les procès-verbaux d'AG que leur réaction paraît avoir été conforme à l'attitude qu'on leur connaît au sein de l'Institut de géographie au même moment. Seules trois d'entre elles et eux vont s'impliquer dans les nouvelles structures : Ph. Pinchemel, parmi les membres enseignants de la commission « enseignement », Jacqueline Beaujeu-Garnier dans la structure équivalente dédiée à l'administration et l'organisation de l'Institut, et A. Maurel — qui n'a pas le même statut de géographe universitaire — dans l'ensemble des trois commissions mises en place (la dernière étant dédiée aux « moyens »)³⁴⁹. Ces commissions travaillent activement durant le mois d'avril à des contributions qui débouchent sur un projet de « programme directeur » pour réformer l'Institut, publié en mai³⁵⁰. Cela rejoint assez bien la position « ambiguë » que Ph. Pinchemel et J. Beaujeu-Garnier ont tenu à l'Institut de géographie (Orain, 2015), faite de « distance » à l'égard de la contestation, tant par réflexe d'habitus — ce sont de jeunes

³⁴⁶ Les deux hommes ont été membres de la commission « Langevin-Wallon » de réforme de l'enseignement mise en place en 1944 par le gouvernement provisoire.

³⁴⁷ Les motifs du mécontentement sont multiples : dénonciation du manque de crédits, des « structures » et du « contenu » des TD, trop marqué par une « conception restrictive et dépassée de l'urbanisme », demande de « renouvellement partiel du corps professoral » — schématiquement, le corps enseignant de l'IUUP se divise entre une génération ancienne, rejetée par les étudiant.es, et une nouvelle génération d'enseignant.es (dont des géographes) plutôt favorables à la réforme et aux revendications de ces derniers. Le désintérêt des pouvoirs en place à l'égard de l'Institut s'apprécie au regard des conditions matérielles qui lui sont réservées : pas de locaux propres (seulement la possibilité de sous-louer des salles à l'Institut d'art et d'archéologie — « Michelet » — le soir), de maigres financements, et le sentiment partagé par les étudiant.es et une partie (les « jeunes ») du corps enseignant que la formation à l'urbanisme est délaissée et méprisée par les autorités. On peut suivre l'émergence et l'évolution de cette contestation grâce aux articles que *Le Monde* lui a consacrés (et dont sont tirées les citations et informations ici présentes) : « Les élèves de l'Institut d'urbanisme font la grève des travaux pratiques » (24 janvier 1968), « Les élèves cessent la grève des travaux dirigés » (14 février 1968) et « L'enseignement de l'urbanisme en France ne correspond pas à l'importance du problème estiment les élèves de l'Institut de Paris » (3 avril 1968).

³⁴⁸ Il conviendrait par ailleurs de nuancer ce témoignage, les informations issues des archives semblant indiquer que cette ventilation disciplinaire de la désertion n'est pas forcément si nette.

³⁴⁹ Voir *Programme directeur pour la réorganisation de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris. Projet*, mai 1968, fonds d'archives Mai-1968 de la Bibliothèque nationale de France, document n°1624.

³⁵⁰ Voir note précédente.

« patron.nes » — que, sans doute, par choix idéologique — l'une est gaulliste, l'autre plutôt chrétien modéré — mais tout en participant aux assemblées générales (*ibid.*). L'absence de Pierre George semble en revanche quasi totale, lui qui reste par ailleurs « très en retrait » des événements à l'Institut de géographie. À cet égard, son attitude lors d'un conseil d'autogestion de l'IUUP en juin 1968 est symptomatique : alors que l'examen du « 3^e cycle d'urbanisme à l'Institut de géographie » est à l'ordre du jour du conseil, le procès-verbal fait état d'une « réunion décevante » durant laquelle « Monsieur Pierre George a rendu une rapide visite [...] pour signaler qu'il n'était au courant de rien, qu'il repartait sous peu en voyage, qu'il conseillait aux étudiants de travailler et que lui choisirait une nouvelle formule “à la rentrée” »³⁵¹. On ne saurait mieux décrire la mise en « retrait ». Quant à J. Bastié, que l'on sait hostile au mouvement, nous n'avons trouvé qu'une apparition, dans une motion consécutive à une assemblée des enseignant.es de l'IUUP, qui prend toutefois « acte de la démission [...] de la direction » et « reconn[âit] la souveraineté de l'Assemblée Générale des enseignants et des étudiants »³⁵². Cette seconde partie n'a pas dû être du goût de J. Bastié, toutefois la présence de la plupart des enseignant.es de l'IUUP (dont J. Beaujeu-Garnier, Ph. Pinchemel et A. Maurel) lors de cette assemblée, comme son caractère « extraordinaire », laisse penser que sa propre présence est moins la preuve d'un soudain revirement révolutionnaire que de la nécessité de participer au collectif enseignant (il est significatif d'ailleurs qu'il s'agisse d'une assemblée non-paritaire) et de devoir faire face au fait accompli.

Dans l'ensemble, il semble toutefois que la « fraîcheur » dont les géographes pouvaient bénéficier au milieu des années 1960 à l'Institut semble avoir passé. Pierre Merlin ainsi considère qu'avec les « événements de mai 1968, la génération de J. Beaujeu-Garnier et Ph. Pinchemel, et les autres, pour faire vite, assez rapidement est déjà apparue un peu vieille, un peu âgée », tandis que les étudiant.es ont voulu « fai[re] appel à des gens plus jeunes »³⁵³. Cela concorde assez bien avec le ressenti qu'exprime l'ancien étudiant A. Caze : « les géographes donnaient un enseignement très technocratique » tandis que « les sociologues étaient beaucoup plus critiques ». Le vent disciplinaire pourrait avoir tourné, facilité ou poussé par la vague contestataire, qui orientait sans doute plus une partie des étudiant.es vers une sociologie critique de la vie quotidienne et de l'urbanisme d'un Henri Lefebvre ou d'un Hubert Tonka.

Au total, dans les années 1960 et avant 1968, les géographes ont eu un rôle important au sein de l'IUUP. Enseigner les avancées de la recherche géographique, diriger des thèses, participer à des instances de décision... autant de tâches qui sont celles d'universitaires bénéficiant d'une assise déjà souvent établie au sein du champ universitaire. Mais qu'en est-il du côté des étudiant.es de cet Institut ? Pour la géographie, le tableau y est bien moins positif. L'IUUP apparaît pris dans un paradoxe : « les étudiants issus des sciences sociales comme l'histoire, l'économie ou la géographie [de même que le droit] [y] sont rares alors que ces disciplines [en] ont constitué l'assise institutionnelle » (Matus Carrasco, 2018, p. 194). De fait, il reste peu d'étudiant.es si l'on retranche les gros contingents venu.es de l'architecture, de l'ingénierie ou encore de l'École nationale d'administration municipale. Tout se passe dès lors comme si l'intervention des sciences humaines

³⁵¹ « Procès verbal du Conseil d'autogestion du mardi 25 juin 1968 à 18h30 (8^e séance) », fonds d'archives Mai-1968 de la Bibliothèque nationale de France.

³⁵² « Motion faisant suite à l'assemblée extraordinaire des enseignants de l'Institut d'urbanisme », 17 juin 1968, fonds d'archives Mai-1968 de la Bibliothèque nationale de France.

³⁵³ Entretien avec P. Merlin, 22 septembre 2015, à son domicile.

et sociales — de la géographie notamment, dont on a souligné le « poids » (important en tant que première minorité) dans les directions de thèse — au sein de l'IUUP se fondait presque uniquement sur une dynamique centrifuge : elles vont vers les futur.es urbanistes sans que l'urbanisme ne vienne vraiment à elles. Il s'agit dès lors plutôt de donner une culture — « humaniste », dirions-nous — à des cohortes de déjà-spécialistes allochtones (et déjà plus ou moins légitimes à la prise en main de l'urbanisme) que de voir leurs propres étudiant.es disciplinairement situé.es accéder à la spécialisation en urbanisme. Il y a là un profond déséquilibre entre les deux champs, qui contribue à cantonner ces sciences humaines à un rôle d'appui plutôt qu'à un rôle de « production interne » de professionnel.les aptes à prendre en charge le problème urbain. Cela suggère que la représentation que s'en fait le champ de l'urbanisme institué est celle de connaissances auxiliaires — certes utiles — mais non pas de compétences matricielles et centrales.

Pourtant, du côté de la géographie, la perspective de compléter la formation disciplinaire par une spécialisation à l'IUUP a été évoquée assez tôt. Philippe Pinchemel, dans son rapport présenté au colloque de géographie appliquée de Strasbourg de 1961, trouvait déjà « étonnant qu'aucun étudiant en géographie peu attiré par l'enseignement n'ait cherché un débouché en préparant le diplôme d'urbaniste de l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris ». Il jugeait alors que « cette double formation de géographe et d'urbaniste devrait être particulièrement féconde et assurer une possibilité de géographie appliquée fort commode » et esquissait la possibilité, sinon le vœu, qu'« à côté des architectes-urbanistes », on puisse « concevoir un corps de “géographes-urbanistes” » (Pinchemel, 1962, p. 66). Il y insiste lors de la présentation du rapport, réaffirmant qu'« il y aurait intérêt à ce que des géographes suivent [les] cours [de l'IUUP] » (*ibid.*, p. 67), tandis qu'un représentant du ministère de la Construction (à la Direction de l'aménagement du territoire), André Trintignac, rappelle que « l'administration française [...] est liée par des règles de recrutement de son personnel », et que « s'il était pourvu du diplôme de l'Institut d'urbanisme de Paris, le géographe pourrait faire carrière au Ministère » (*ibid.*, p. 68), où sont alors recruté.es « des architectes et des ingénieurs » et des « “licenciés” qui ne sont pas forcément géographes, mais que l'on place à des postes subalternes » (*ibid.*, p. 70). Il rappelle toutefois qu'« il est difficile d'admettre que la conception d'un plan d'urbanisme échappe à l'architecte » (*ibid.*, p. 69). Ces quelques éléments sont très révélateurs : tout d'abord de l'absence de passage d'un cursus de géographie vers une spécialisation en urbanisme au début des années 1960, et qui semble peu ou prou se prolonger tout au long de la décennie. Le paradoxe entre cette absence et la présence de professeur.es géographes au sein de l'IUUP se trouve d'autant plus renforcé que s'exprime explicitement la conscience d'une opportunité et le souhait qu'elle se concrétise — surtout de la part d'un géographe qui enseignera quelques années plus tard à l'IUUP —, ainsi que la confirmation, par un acteur même du champ urbanistique, que cette opportunité ouvrirait de nouvelles portes pour les géographes.

En second lieu, ces échanges en disent beaucoup sur les contraintes structurelles qui pèsent sur l'emploi urbanistique, dominé par architectes et ingénieur.es, qui n'offre à des détenteurs et détentrices d'une licence que des positions subalternes. Dans ce cadre, des géographes diplômé.es de l'université ont peu de raison d'espérer autre chose, et même s'ils ou elles dépassent la licence, les formations qui s'offrent à elles et eux sont soit très éloignées de l'urbanisme, soit en phase d'échec (le diplôme d'expert géographe). Dès lors, le diplôme de l'IUUP pourrait s'offrir comme une voie de légitimation auprès des acteurs et actrices du champ urbanistique. Enfin, il faut mesurer le décalage qui peut exister entre certaines velléités, comme celle de voir émerger un corps de « géographes-urbanistes » sur le modèle des « architectes-urbanistes », et la réalité concrète des

hiérarchies socio-professionnelles en cours : à ce titre, la brève incise d'A. Trintignac quant à la primauté de l'architecte apparaît comme un désenchantement et un rappel que le chemin est encore long si les géographes veulent s'assurer une place dans le champ urbanistique.

6.3.1.6 *Présence et absence, le paradoxe de la géographie dans les formations en urbanisme*

Ce qui vaut pour l'IUUP vaut pour l'ensemble des formations que nous avons évoquées ici, et qui constituent peu ou prou l'intégralité des formations à l'urbanisme qui existent en France avant 1968³⁵⁴. Les géographes universitaires furent partie prenante, à des degrés divers d'investissement, de chacune d'entre elles. C'est là un des enseignements majeurs dans l'histoire de leur développement : les géographes ont eu leur place au sein d'un aréopage de spécialistes connus et reconnus et dans de multiples coalitions pédagogiques où se croisent et se recroisent souvent les mêmes acteurs et actrices (tel R. Auzelle, présent à la fois au SATG, au CRU et à l'IUUP). Tout ceci vaut en réalité pour une poignée de géographes qui sont parvenus à réinvestir leur capital dans de multiples scènes du champ urbanistique (expertise, enseignement, études ou recherches, etc.), et dont on a vu qu'il s'agit en grande partie des défenseurs d'une géographie « active » ou « appliquée » évoqués au chapitre 5.

La grande masse des géographes, et surtout les géographes en formation, reste toutefois singulièrement à l'écart de cette nébuleuse (au même titre cependant que d'autres disciplines). On peut supposer que cela a plusieurs conséquences. Dans un champ concurrentiel et déjà dominé par deux domaines de spécialisation principaux — architecture et ingénierie —, que l'on retrouve par ailleurs en majorité dans les cohortes étudiantes des formations à l'urbanisme, ne pas investir ces dernières revient à accentuer la relégation et à pérenniser un régime d'accès au champ urbanistique reposant sur le cas par cas, la formation « sur le tas » et la dépendance à l'entregent des patrons de la géographie. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'insertion des géographes vers l'emploi urbanistique soit relativement faible dans cette première grande moitié des années 1960 et relève de quelques exceptions rares et du « placement » plus que d'une politique disciplinaire de professionnalisation au plein sens du terme.

Autre conséquence, d'un autre ordre : les géographes universitaires qui enseignent au sein de ces entités font face à des publics allochtones (ou bien, d'une autre manière, ce sont ces géographes qui sont des éléments allogènes face à ces derniers). Cela contribue indéniablement à les socialiser à la manière géographique de problématiser la question urbaine, d'approcher, de considérer l'objet ville et, partant, à ménager et assurer à la discipline une place au sein de l'outillage cognitif et praxéologique pluridisciplinaire qu'incorporent ces publics étudiants au cours de leur spécialisation. Ce d'autant que les cours donnés dans ce cadre sont à peu près similaires à ceux que ces géographes professent dans les instituts de géographie. La géographie a donc sa place, et ses savoirs comme ses référentiels gagnent une population qu'elle n'aurait pas touchée (dans ses instituts propres), n'étaient l'émergence et l'existence de ce régime pluridisciplinaire de formation.

On fera l'hypothèse que cette fonction-ci sied tout à fait aux géographes qui l'exercent : il faut se rappeler qu'en dépit des nuances d'opinion quant au degré d'implication à avoir, ces mêmes géographes partisans de l'action partagent une même vision de la géographie comme « culture » nécessaire à une bonne mise en ordre du territoire ; qu'ils et elles regrettent ce défaut de culture géographique chez les acteurs et actrices directs de l'aménagement et sont favorables à

³⁵⁴ Quelques autres écoles proposent à leurs étudiants des cours spécialisés en urbanisme, comme le CNAM.

l'acculturation de ces derniers. En outre, on peut envisager que ce rôle convient très bien à quelqu'un comme P. George : la géographie prend sa part dans l'action aménagiste en contribuant à la formation de ses cadres, en insufflant cette culture jugée indispensable à une « bonne » politique, tout en restant à distance d'une implication trop directe.

6.3.2 La fin d'un régime de formation : critiques et ruptures

Reste que cette configuration dans laquelle les géographes ont réussi à faire leur place est en bout de course. Les transformations contemporaines du champ urbanistique construisent petit à petit la conviction que ce régime de formation est insatisfaisant et inadapté pour répondre aux défis que pose la question urbaine — c'est du moins le discours qui point et se répète dans plusieurs lieux de pouvoir et de construction du champ urbanistique.

Le premier signe de faiblesse est donné par le fait que ces formations ont une place relativement secondaire dans les parcours des acteurs et actrices du champ urbanistique d'alors. Examinant les profils des urbanistes figurant dans un *Fichier des urbanistes et bureaux d'études* constitué par la Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme (DAFU) du ministère de l'Équipement en février 1969³⁵⁵, V. Claude note ainsi que sur les 550 personnes dont la qualification est précisée, 88% sont des architectes, tandis qu'un « petit groupe de 27 praticiens » — soit un peu moins de 5% — « est constitué d'ingénieurs, géomètres, paysagistes » (2006, p. 165). Une courte majorité de ces architectes (55%) a suivi une formation à l'urbanisme, généralement à l'IUUP, mais souvent sans en obtenir le diplôme (*ibid.*), ce dernier n'apportant généralement aucun avantage compétitif en plus par rapport à des titres ou des statuts déjà acquis (notamment le statut de DPLG, diplômé en architecture par le gouvernement). Du côté de cette cohorte d'urbanistes (plutôt libéraux) recensés par l'administration d'État, le passage par l'IUUP, s'il est courant, semble plus relever du complément de parcours (et d'acculturation à la spécialité) que du passage obligé. Les portes s'ouvrent plus par le titre déjà acquis que par l'obtention d'un diplôme universitaire en urbanisme, relativement accessoire.

La situation n'est guère meilleure du côté de l'urbanisme d'études. Le rapport sur les sociétés d'études commis dans le cadre du Groupe V de la Commission « Équipement urbain » du Plan et déjà mentionné plus haut soulignait qu'après avoir interrogé « trente sociétés d'étude », « l'institut d'urbanisme de l'université de Paris ou le Centre de recherche d'urbanisme [n'étaient] jamais mentionnés » dans les réponses des personnels relatives à leur formation. La domination des ingénieur.es en leur sein n'aide pas puisque là encore la possession de ce titre, comme la possibilité d'appartenance à des corps qu'il réserve, présentent des avantages comparatifs bien supérieurs à la détention du diplôme du CRU ou de l'IUUP. Au sein de ce dernier, comme on l'a vu plus haut, les difficultés qui s'accumulent dans la seconde moitié des années 1960 et mobilisent une partie des étudiant.es, ainsi que les velléités de réforme consécutives, signalent de manière symptomatique que la formation à l'urbanisme est en crise, et ce dans le principal organisme qui en a la charge.

Second signe de faiblesse, la constitution progressive d'un « problème » de formation au sein de diverses scènes du champ urbanistique constitue un trait majeur de la décennie 1960. C'est par exemple l'une des questions principales qui animent la commission de l'Équipement urbain pour l'élaboration du V^e Plan et son groupe de travail « Études urbaines », présidé par Jean Labasse.

³⁵⁵ Celui-ci se compose des noms de « 592 urbanistes et 74 bureaux d'études avec lesquels l'administration centrale [...] a eu "l'habitude de travailler jusque-là" » (Claude, 2006, p. 158).

Daté du 20 juillet 1964, un « projet de programme »³⁵⁶ précise les deux thématiques sur lesquelles le groupe entend travailler : d'une part, les « moyens d'études à mettre en place pour le V^e Plan », d'autre part la « formation des "hommes d'études" ». Au total, cette dernière question semble avoir été centrale dans les discussions du groupe : « les problèmes de formation ont été sous-jacents à toutes les discussions du groupe Études durant ces derniers mois », soulignait ainsi J. Labasse dans un document de synthèse³⁵⁷. Tant et si bien qu'ils ont suscité la rédaction de plusieurs documents de réflexion ou de proposition venus de différents acteurs, conduisant le président Labasse à proposer que le groupe de travail établisse une « doctrine commune » sur le sujet.

Ses « notes », en plus d'attester du fait que la formation est un sujet vif du moment, permettent de cerner que ce qui fait problème tient à la fois au « manque d'hommes », tout autant qu'à un certain éclatement et flou du champ urbanistique : entre « fractionnement de la pensée » (dans la recherche et l'enseignement), déficit de personnel enseignant spécialisé, « incompréhension et [...] ignorance mutuelles des agents de l'urbanisation », et « incertitude des démarches », le champ urbanistique manque d'intégration. L'édification de la pluridisciplinarité comme nouveau référentiel suscite quant à elle une « confusion » et une interrogation quant à sa mise en œuvre effective : les débats sont partagés entre une option consistant à former des « esprits à facettes » et une autre qui favoriserait seulement la « compréhension mutuelle et une sorte de supra-discipline ». En bref, les choses semblent encore incertaines et hésitantes, ce qui témoigne d'une situation neuve où nombre de choix sont encore à opérer.

Dès lors l'ensemble du document ressemble moins à une liste de décisions arrêtées qu'au recensement synthétique de diverses options à discuter. On hésite sur les objectifs et les modalités de la formation : doit-elle créer de tout nouveaux spécialistes ou permettre le « recyclage » de ceux qui existent déjà à partir de leur discipline déjà acquise ? Faut-il à la fois former des urbanistes opérationnels et des urbanistes plus ancrés dans la recherche ? Des urbanistes à haut niveau de diplôme et des « exécutants » ? Dans un ordre plus institutionnel, de quelle tutelle doit relever un possible centre de formation à l'urbanisme ? Université, ministère, structure associative : les possibilités sont ouvertes. Combien d'années les études doivent-elles durer ? Le centre doit-il se trouver à Paris ou en province ? Il y a en revanche quelques objectifs qui semblent déjà plus assurés : « unifier les conceptions enseignées et appliquées », « faire progresser la recherche fondamentale et appliquée afin de parvenir à une maîtrise affirmée du développement des villes » ou encore « propager une culture ». En somme, la réforme de la formation doit permettre une meilleure intégration et mise en cohérence du champ urbanistique et de ses agent.es.

S'il y a une telle mobilisation des réflexions autour de la formation en urbanisme au cœur des années 1960, ce n'est pas seulement parce qu'un besoin important de main d'œuvre s'est fait sentir. Cela tient aussi à l'insatisfaction d'un certain nombre de responsables et acteurs.trices de l'urbanisme à l'égard des formations existantes, dont l'enseignement est jugé inadapté au regard des enjeux rencontrés. Les rapports et propositions se multiplient dans la seconde moitié des années 1960, notamment à l'automne 1967 au sein du ministère de l'Équipement nouvellement créé (qui entérine et catalyse les transformations en cours dans le champ). Il faut noter que ces questionnements mobilisent des hauts responsables, plus ou moins liés au ministère, et

³⁵⁶ « Projet de programme du groupe de travail "Études" », 20 juillet 1964, Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité, Commission de l'équipement urbain, 19930277/97, AN (PsS).

³⁵⁷ « Notes du Président Jean Labasse sur les problèmes de formation », 28 avril 1965, archives de la Commission de l'équipement urbain du cinquième Plan, 19930277/97, AN (PsS).

généralement issus de grandes écoles — X, Ponts ou ENA le plus souvent. Cette insatisfaction exprime donc le regard d'une noblesse d'un segment de l'État sur un champ dont elle a la charge.

Quelles que soient les propositions formulées, on s'accorde sur « l'urgence »³⁵⁸ que représente l'enjeu de formation, face à un apprentissage dont on considère qu'il se fait « sur le tas ». Ce motif, déjà exprimé par le groupe « Études urbaines » dans son rapport conclusif, se retrouve sous la plume du directeur du STCAU³⁵⁹, l'ingénieur des Ponts Jean-Claude Parriaud, dans un document de travail de 1967 :

Les équipes interdisciplinaires qui sont l'instrument non seulement de la recherche et des études, mais aussi des tâches opérationnelles de l'urbanisme, réclament des hommes qui cumulent avec une formation d'origine, une formation complémentaire qui leur apporte une ouverture d'esprit aux grands problèmes de l'urbanisme, la connaissance pratique des règlements et méthodes et l'aptitude au travail en équipe interdisciplinaire sur les problèmes d'urbanisme. L'expérience prouve que, dans la plupart des cas, cette formation complémentaire n'a pas été reçue autrement que sur le tas. Les instruments de formation complémentaire existants (Institut d'urbanisme, Séminaire Tony Garnier, 3^e cycle universitaire du Professeur Pierre Georges [sic], stages organisés au CRU...) ne répondent pas à tous les besoins.³⁶⁰

La critique vise tout à la fois les organismes d'enseignement de fondation récente — Tony Garnier, CRU, 3^e cycle georgien — comme des institutions déjà anciennes comme l'IUUP. Dans les deux cas, on peut s'étonner : on attendrait des formations récentes d'avoir su saisir le sens de l'époque et d'être ainsi adaptées aux besoins de leur temps, on penserait qu'un institut aussi ancien et longtemps quasi unique bénéficierait d'une certaine reconnaissance. À l'égard de ce dernier, la critique est pourtant parfois féroce : « jusqu'à présent, l'institut d'urbanisme de l'université de Paris est un échec. C'est une réforme complète de cet Institut qui doit être recherchée, à défaut de son remplacement », jugeait ainsi en 1967 l'énarque Claude Domenach, alors administrateur civil à la DAFU.

Dans une note, l'ingénieur X-Ponts Jean-Paul Lacaze et l'architecte Gérard Thurnauer, qui coordonnent la Mission d'études pour l'aménagement de la Basse-Seine³⁶¹, affirment de la même manière qu'« aucune tentative d'ensemble n'a été entreprise pour [...] résoudre »³⁶² tous les enjeux que suscite la multiplication des personnels chargés d'études et leur formation. Et si « des efforts ont été entrepris à l'Université, dans certaines grandes écoles et à l'Atelier Tony Garnier », ces derniers « sont encore limités aux questions propres à la discipline enseignée » et « le recrutement s'opère au gré des relations personnelles ». Par contraste, il s'agit donc pour eux de promouvoir une formation fondée sur la pluridisciplinarité et le travail collectif, ainsi que de trouver les voies d'une systématisation et d'une centralisation du recrutement. Dans tous les cas, les initiatives lancées jusque là — création ou réforme des formations — ne sont pas jugées suffisantes.

³⁵⁸ Claude Domenach, « Note sur la formation des ~~facteurs~~ [« futurs », ajouté à la main] membres d'équipes d'études urbaines », s.d. (octobre 1967 ?), Ministère de l'Équipement, 19930277/97, 80 AJ 386, AN (PsS).

³⁵⁹ Service technique central d'aménagement et d'urbanisme, organisme d'études interne à la DAFU du ministère de l'Équipement, créé en 1966 et supprimé dès 1969.

³⁶⁰ Jean-Claude Parriaud, « Formation des membres des équipes interdisciplinaires d'urbanisme », document de travail, 13 octobre 1967, 19930277/97, 80 AJ 386, AN (Pierrefitte).

³⁶¹ Organisme mis en place à Rouen pour mener des études d'aménagement de la région. Il préfigure les OREAM.

³⁶² Jean-Paul Lacaze, Gérard Thurnauer, « Note sur la formation et la gestion des personnels membres d'équipes pluridisciplinaires permanentes d'études d'aménagement et d'urbanisme », août 1967, Mission d'études pour l'aménagement de la basse vallée de la Seine, 19830694/4, AN (PsS).

Enfin, l'ensemble de ces jugements se déploient dans un climat général que l'on sent assez défiant à l'égard de l'université. Ainsi, le caractère universitaire de l'Institut d'urbanisme serait l'un des facteurs de sa défaillance, si l'on en croit Jean Labasse qui, à l'occasion d'une réunion restreinte du groupe qu'il préside, juge que « l'institut d'urbanisme de Paris est trop enkysté dans l'université, et de ce fait trop loin des réalités »³⁶³. Au cours de la même réunion, à propos du projet (avorté) de création d'un Institut technique des villes (ITV), Michel Arrou-Vignod³⁶⁴ considère qu'il y aurait un « danger » et un « risque de sclérose » à « introduire l'ITV dans l'université ». L'institut devrait ainsi « être en dehors, à l'image de ces écoles (HEC, Sces Politiques, etc.) qui se sont créées à côté de l'université, ce qui pourrait être une raison de leur dynamisme ». Le rapport général du groupe de travail est plus clément à l'égard de l'université... pour ce qui concerne « certains secteurs de la science ou des techniques », pour lesquelles celle-ci « a déjà modifié ses structures » et développé des « liaisons » avec le champ industriel. Quant à elles, « les sciences humaines connaissent, de ce point de vue, un certain retard » à cause de ce qui se trouve perçu comme des pesanteurs universitaires dans le cadre des facultés de lettres : ces sciences y sont « encore subordonnées aux fins culturelles ou pédagogiques de l'activité universitaire ». Le fait que dans les facultés de droit « les Sciences Sociales commencent à émerger » semble constituer un espoir encore très timide. Mais dans l'ensemble, l'inadaptation de l'université semble trouver ses raisons dans l'autonomie qu'elle a assurée et assure aux disciplines qui s'y sont développées : le fractionnement disciplinaire caractéristique de « l'organisation de l'université » induit un « préjugé favorable » pour la monodisciplinarité — pierre d'achoppement face à la pluridisciplinarité revendiquée des études urbaines —, la « liberté de l'université » tout comme son « indépendance à l'égard des forces et des mécanismes de l'économie de marché » contribuent à expliquer « paradoxalement » « son éloignement des études urbaines », les spécificités de l'université française, enfin, concourent à ce que celle-ci soit « mal armée sur le plan économique » dans la perspective d'une ouverture sur le monde extérieur. Au total, le portrait qui est fait de l'université tend à laisser penser que la défiance qu'entretiennent à son égard un certain nombre de hauts responsables du champ urbanistique tient beaucoup à leur sentiment que celle-ci est un peu trop éloignée de la marche du monde et de ses problèmes.

In fine, leur attitude à l'égard des formations universitaires est assez ambivalente : on comprend qu'une « évolution globale de l'université » a leur faveur — elle résoudrait un certain nombre de problèmes généraux qui freinent aussi le développement des études urbaines — mais qu'ils et elles assument aussi une position d'équilibre entre « l'ouverture trop brutale » et le « repli » de l'université, qui représentent à leurs yeux deux « risques » équivalents. Enfin, l'ouverture du champ universitaire — au sens d'un fonctionnement moins autoréférencé — est pressenti comme une dynamique de fond, presque inéluctable :

Au cours du V^e plan, l'Université continuera à jouer cette fonction de réservoir “de matière grise” dans les disciplines traditionnelles que sont les disciplines enseignées. Toutefois la pression de la demande en ce qui concerne certaines qualifications entraînera une spécialisation croissante et une adaptation des enseignements. Le rayonnement d'une culture urbaine acquise au contact du réel atteindra les enseignements. (p. 21)

³⁶³ Compte-rendu de réunion restreinte du groupe « Études urbaines », Commission de l'équipement urbain pour la préparation du 5^e Plan, 19 février 1965, 19830694/4, AN (P&S).

³⁶⁴ Alors inspecteur général de la Construction et chef du service des Programmes de développement urbain à la DAFU du ministère de la Construction.

A posteriori, on jugera que le groupe de travail a vu juste du point de vue de l'« adaptation » — et seulement quelques années avant le développement de plusieurs instituts et centres d'urbanisme et d'aménagement universitaires. Ce développement, d'ailleurs, a peut-être été plus rapide qu'attendu. Mais au milieu des années 1960, nous n'en sommes pas encore à cette étape et il apparaît que le développement universitaire des formations en urbanisme était loin d'être une évidence : pour certain.es, ce n'était même sans doute pas la meilleure des options.

*
* *

Au total, les années 1960 sont traversées par plusieurs mouvements qui façonnent une configuration particulière des rapports des géographes avec l'urbanisme. On trouve d'une part une discipline en pleine réflexion quant au rôle qu'elle peut ou doit avoir au sein de l'entreprise aménagiste dont l'actualité ne cesse de se renforcer. S'y ajoute la pression d'une démographie étudiante en hausse ainsi que la mise en cause du traditionnel débouché scolaire comme professionnalisation quasi unique au sortir des cursus de géographie.

La participation des géographes universitaires à l'enseignement de l'urbanisme, comme à des comités divers liés au champ urbanistique, est indéniable mais ne trouve pas son équivalent dans un investissement des filières par des étudiant.es-géographes. De la même manière, s'il y a bien des géographes qui occupent des fonctions (souvent subalternes) dans des administrations ou sociétés du champ urbanistique, cela reste rare et repose sur un mode de recrutement largement interpersonnel, dont les professeur.es sont les garant.es quand ils et elles sont à même de faire valoir leur capital académique et de le réinvestir pour devenir des *go-between* entre champ savant et champ de l'action.

D'autre part, le champ urbanistique est agité par de grandes transformations, avec la montée en puissance des besoins en études et, en conséquence, de personnel capable d'en prendre la charge. La création du ministère de l'Équipement en 1966 constitue la matérialisation et l'aboutissement d'une transition en matière d'action publique urbaine, avec une prise de pouvoir des ingénieur.es des Ponts et l'émergence d'une coalition associant ces derniers à une mobilisation des sciences humaines et sociales pour les études et la recherche. Dans le même mouvement, la LOF et les diverses créations institutionnelles nées dans le sillage de la DATAR, du ministère et de cette dernière loi vont profondément chambouler le marché de l'emploi urbanistique en ouvrant de nouvelles scènes à investir. Dans ce cadre, il apparaît urgent aux cadres du champ — notamment au sein du ministère —, insatisfait.es quant à l'existant, d'engager un profond renouvellement des contenus et des formes des formations à l'urbanisme, afin de fournir à cette configuration nouvelle les agent.es qui lui sont nécessaires. Cette volonté d'*aggiornamento* touche un monde dans lequel les géographes ont une place, ce qui pose la question de ce qui peut advenir d'eux et d'elles si une reconfiguration du champ devait advenir.

7 Chapitre 7. La nouvelle donne des années 1970 : entre rénovation des champs professionnel et universitaire de l'urbanisme et « professionnalisation » de la géographie

Les multiples réflexions engagées autour de 1967 à propos de la formation à l'urbanisme, de même que la crise étudiante que connaît l'IUUP, trouvent un débouché dans l'organisation d'une « Commission nationale consultative pour l'enseignement et la recherche universitaire en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire » dès 1969, à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale. Elle constitue une étape majeure dans la constitution d'un champ autonome de l'aménagement et de l'urbanisme à l'université et vient acter et affirmer le nouveau paysage des formations à l'urbanisme qui a émergé dans le sillage de 1968 et de la loi Faure : y sont représentées une série d'unités nouvellement créées pour former des étudiant.es à l'urbanisme à l'université, tandis qu'en sont absents les organismes extra-universitaires que nous avons évoqués plus haut (SATG, ENPC, CRU...).

La fin des années 1960 et le début des années 1970 constituent en effet une période de forte effervescence concernant l'enseignement de l'urbanisme. C'est un bouleversement assez important qui intervient, avec la refonte complète de l'Institut d'urbanisme de Paris³⁶⁵, qui s'installe dans la nouvelle université de Paris-Dauphine (Paris-9), puis à Créteil (Paris-12) en 1972, et avec surtout la création de nouveaux instituts, « UER » (les unités d'enseignement et de recherche créées par la loi Faure) ou centres à Grenoble, Vincennes, Tours ou encore Aix-en-Provence³⁶⁶. En dehors de l'université à proprement parler, l'effervescence touche aussi l'Institut d'études politiques de Paris où est lancé un Cycle d'urbanisme sous le patronage de hauts fonctionnaires. Ces créations — d'autres suivront — fondent les bases d'une double autonomie du champ de l'urbanisme et de l'aménagement : autonomie (relative) à l'égard des pouvoirs puisque ces formations sont pour la plupart ancrées dans le champ universitaire (ce qui n'est pas, en soi, une évidence) ; autonomie en tant que champ d'enseignement spécifique et tentant de s'auto-organiser à la fois à distance des approches monodisciplinaires et des filières historiques de l'urbanisme comme l'architecture. S'ouvre ainsi une période de lutte pour défendre cette autonomie, avec ses avancées, ses reculs, ses complexités, qui constitue une trame de fond incontournable pour l'analyse de la période des années 1970 à 1990.

Le champ de la géographie est quant à lui toujours animé par l'enjeu de la professionnalisation hors de l'enseignement. Non seulement le nombre de géographes dit.es « professionnel.les » s'accroît, mais les prises de position se multiplient pour encourager l'insertion des diplômé.es dans les nouveaux marchés d'emploi qui s'ouvrent alors. À cet égard, le champ professionnel de l'urbanisme s'est profondément transformé, et des organismes nouveaux ont des postes à offrir, notamment pour les diplômé.es de l'université et les spécialistes de sciences humaines et sociales.

³⁶⁵ Le mouvement de 1968 a été assez important à l'Institut d'urbanisme et a contribué à faire éclater nombre de critiques à l'égard de la structure et des enseignements. L'intégration à Dauphine en tant qu'UER n'a pas réellement suffi à éteindre les critiques, si bien que l'institut se trouve toujours dans une situation de crise dans le tournant 1970.

³⁶⁶ « [C]'est en 1968 que la loi d'orientation de l'enseignement supérieur a permis que se créent cinq instituts sur des bases pluridisciplinaires ouverts à des étudiants provenant des milieux les plus divers, alors qu'auparavant, la formation était assurée dans un nombre très restreint de centres, fonctionnant selon des règles monodisciplinaires et académiques » (APERAU, 1984)

Dans un premier temps, nous proposons de préciser à quoi ressemble le paysage rénové de l'enseignement de l'urbanisme au début des années 1970 (7.1), avant d'analyser comment ce champ universitaire en émergence, celui de l'aménagement-urbanisme, s'est structuré et organisé sous le regard attentif des ministères de l'Éducation nationale et de l'Équipement (7.2). Nous revenons ensuite sur les développements et la solidification d'une géographie dite « professionnelle » (7.3), avant d'évaluer la part qu'occupent les géographes dans le champ professionnel de l'urbanisme, dont le marché de l'emploi a été renouvelé (7.4).

7.1 Après la loi Faure, la création de nouveaux instituts de formation à l'urbanisme et l'aménagement

La mise en œuvre de la loi Faure bouleverse complètement le paysage des formations en aménagement-urbanisme, en ouvrant notamment la possibilité de créer des unités d'enseignement pluridisciplinaires. Dans différentes villes et universités, plusieurs équipes se saisissent de cette opportunité pour fonder des cursus nouveaux (Tableau 7-1).

Tableau 7-1. Les instituts d'aménagement et d'urbanisme nés de l'après-1968 (et représentés dans la commission Arbelot)

Intitulé	Université
UER d'urbanisation et d'aménagement / Institut d'urbanisme de Grenoble (IUG)	Grenoble
Centre d'études supérieures d'aménagement (CESA)	Tours
Institut d'aménagement régional (IAR)	Aix-Marseille
Cycle d'urbanisme (IEP)	Institut d'études politiques de Paris
UER d'urbanisme / Institut d'urbanisme de l'Académie de Paris (IUAP) / Institut français d'urbanisme (IFU)	Paris-8
Institut d'urbanisme de Paris (IUP)	Paris-9, puis Paris-12

À Grenoble, l'histoire de l'UER d'urbanisme s'est d'abord construite en dehors de l'université, par l'initiative de personnalités liées au PSU, à la municipalité Dubedout et à l'agence d'urbanisme de Grenoble (créée en 1967), entremêlées avec des réseaux issus de la résistance, du christianisme progressiste ou des bureaux d'études, notamment le BERU (pour une analyse extensive de la genèse de cette UER, voir Buyck et al., 2018). Jean Verlhac, adjoint à l'urbanisme et membre de la direction nationale du PSU, mobilise ces réseaux pour regrouper toute une série de professionnel.les et de spécialistes. Alors que le projet de formation s'élabore d'abord au sein de l'agence d'urbanisme autour de cet ensemble de professionnel.les, c'est sous l'influence de Jean-Louis Quermonne, alors directeur de l'Institut d'études politiques de Grenoble (et fondateur du CERAT, le Centre de recherche sur l'aménagement du territoire, en 1963) que ce projet migre vers un ancrage au sein de l'université locale. Une commission est mise en place à partir de mars 1969,

composée de fonctionnaires de l'Équipement, qui entame des discussions avec les différentes composantes traditionnelles (disciplinaires) de l'université afin de faire aboutir une mise en place concrète de la formation à l'urbanisme. Le projet fait la quasi-unanimité : « Seul le doyen de la faculté de Droit exprime sa réserve », tandis que les autres « universitaires [...] — géographes, géologue, psychiatre, politiste et sociologue — témoign[ent] de leur enthousiasme et proposent parfois des aménagements constructifs » (*ibid.*). Néanmoins, face à la volonté des différentes composantes d'avoir la tutelle de cette formation, il est finalement décidé de créer une UER autonome. Cela entérine une forme de rupture avec un régime de division disciplinaire plus traditionnel du champ académique. L'UER se construit par ailleurs en lien avec le ministère de l'Équipement, qui lui octroie des financements.

Les géographes ont une part plus importante dans la genèse du Centre d'études supérieures d'aménagement (CESA) de Tours. Dans le contexte de création des UER, les géographes envisagent d'abord un regroupement avec les géologues et les historiens, mais ces derniers font semble-t-il preuve de « réticences » (Fénelon, 1970, p. 170). Un autre projet émerge au début de l'année 1969, porté par le géographe Yves Babonaux — présenté, par les géographes, comme l'initiateur du projet —, le biologiste Vincent Labeyrie et le mathématicien René Benoît, qui aboutit à l'automne sous la forme d'une UER Aménagement-Géographie-Informatique et avec la création du CESA. Ce dernier bénéficie du soutien financier de la DATAR. L'attelage disciplinaire fondateur est pour le moins original, avec une pluridisciplinarité où les sciences « dures » ont une place importante. La présence de Vincent Labeyrie contribue notamment à donner à la formation une coloration « environnementaliste » (le CESA délivre vite un diplôme d'études du « milieu »). Pour le reste, le groupe constitué pour mettre en place la formation³⁶⁷ est assez divers et équilibré : 3 juristes, deux géographes (Y. Babonaux, et Bernard Bommer, spécialiste de géographie physique), un informaticien, un urbaniste, une sociologue, un écologue, un linguiste, un géologue, un ingénieur et un économiste. La présentation du projet de ce qui doit alors s'appeler « Institut d'aménagement du territoire » débute sur une longue citation de Jean Labasse sur la « tâche prioritaire » que constitue l'aménagement dans la situation contemporaine. La présence d'Y. Babonaux sera néanmoins fugace, celui-ci étant nommé à Paris-1 au même moment que la création de l'UER tourangeau — il continue néanmoins à donner cours à Tours durant l'année 1969-1970, avant de prendre en charge le 3^e cycle d'études urbaines créé par P. George et d'intégrer le conseil d'administration du CRU.

À Aix-en-Provence, la création de l'Institut d'aménagement régional doit beaucoup à l'action de deux personnalités, Georges Meyer-Heine et Georges Granai. Le premier est architecte de formation et diplômé de l'IUUP. Dès les années 1940, il entame une carrière au sein des ministères successifs responsables de l'urbanisme, en tant qu'inspecteur général de la Construction affecté à des circonscriptions méridionales, dont la Provence et la Côte d'Azur. Il est notamment l'auteur d'une proposition de plan d'urbanisme pour Marseille en 1949, pour laquelle il a réuni une équipe de divers spécialistes — une pluridisciplinarité qu'il juge nécessaire à l'urbanisme et qu'il défend à maintes reprises. Le second est sociologue et enseigne à Aix depuis 1961. Il y crée un laboratoire de sociologie qui obtient des contrats avec diverses administrations (ministères,

³⁶⁷ *Propositions pour la création de l'Unité d'Enseignement et de Recherches « Aménagement du territoire, géographie et informatique »*, dossier « Tours », 19810337/1, AN (PsS).

DATAR, OREAM...) et se consacre à des sujets touchant aux politiques urbaines, notamment locales et régionales, ce qui vaut à G. Granai une certaine reconnaissance des milieux d'action locaux.

Pour le reste, l'équipe enseignante est manifestement pluridisciplinaire. La liste de la « composition de l'Institut d'aménagement régional » compte 41 noms, qui se répartissent entre économistes, juristes, géographes, sociologues ou psycho-sociologues, ingénieurs, biologistes, architectes et urbanistes, ou encore des représentants d'organismes liés au champ de l'action publique urbaine et aménagiste (Ville de Marseille ou de Martigues, DRE, OREAM, CETE, etc.). Sur cet organigramme figurent 10 géographes : Bernard Barbier, M. Courtot, Étienne Dalmasso, Raymond Dugrand, Jean-Paul Ferrier, Y. Leloup, M. Livet, M. Nicod, R. Perrin, M. Vaudour.

Dans un courrier daté du 20 octobre 1969 adressé à Jean-Marie Arbelot, conseiller technique au Cabinet du ministre de l'Éducation nationale, le directeur de l'Institut d'aménagement régional, l'économiste Jean-Claude Perrin réitère une demande de création d'un poste de maître de conférences au sein de l'UER d'aménagement régional. L'institut manque en effet de personnels spécifiquement dédiés, les enseignant.es y donnant des heures de cours complémentaires en plus du service qui correspond à leur unité d'origine. En accord avec l'UER de géographie, il est prévu que ce poste soit dévolu à un géographe. Le courrier s'accompagne d'un « mémorandum » d'Hildebert Isnard (directeur de l'UER de géographie) qui souligne que « la section de géographe de l'ancienne Faculté des Lettres [...] a été un des artisans les plus actifs de la création de l'UER d'Aménagement Régional » et « s'associe pleinement à la demande présentée par cette dernière » pour la création d'un nouveau poste de maître de conférences.

C'est justement Étienne Dalmasso qui obtient ce poste de maître de conférences demandé par l'IAR, et celui-ci occupe tout de suite un rôle primordial au sein de l'institut, suppléant à son président J.-C. Perrin qui fait face à des « gros soucis familiaux de santé »³⁶⁸. Le cas de R. Dugrand pose en revanche quelque problème : l'offre lui avait été faite par J.-C. Perrin d'avoir la charge d'un séminaire au sein de l'IAR, que le géographe montpelliérain se « résou[t] [...] à décliner »³⁶⁹. Il avait en effet été prévu que Montpellier accueille un institut d'urbanisme — d'après des « lettres signées par Edgar Faure lui-même » — et que c'est finalement Marseille qui en a eu la primauté. Aussi, alors même que l'offre séduisait R. Dugrand, « cette participation » aurait constitué « une trahison » « sur le plan local », ce milieu local ayant attendu la création d'un institut propre avec enthousiasme. Au total, l'IAR apparaît comme un institut où la géographie occupe une place importante.

De son côté, le Cycle d'urbanisme de l'Institut d'études politiques de Paris trouve ses origines dans la volonté de hauts fonctionnaires d'ouvrir d'autres débouchés aux étudiant.es de l'école (pour une histoire-témoignage plus complète, voir Micheau, 2009 dont ces éléments sont issus). En 1969, l'énarque Pierre Viot, qui a travaillé avec Paul Delouvrier et qui dirige alors le service régional et urbain du Plan, a la charge de mettre en place cette formation. IEP oblige, le profil des enseignant.es qu'il va chercher est assez politico-administratif : essentiellement des ingénieurs des Ponts et des hauts-fonctionnaires des ministères, du Plan ou de la DATAR — qui finance en partie le cycle —, même si l'on trouve aussi un architecte (Bernard Huet), un sociologue (Claude Cornuau) et un géographe, en la personne d'Olivier Dollfus.

³⁶⁸ Dossier « Institut d'aménagement régional (UER) d'Aix-Marseille II ». Courrier de J.-C. Perrin à M. Arbelot, 20 décembre 1969, 19810337/1, AN (PsS).

³⁶⁹ Courrier de R. Dugrand à J.-C. Perrin, 15 décembre 1969, 19810337/1, AN (PsS).

En région parisienne, sur les ruines de l'IUUP naissent deux instituts d'urbanisme, chacun sis dans un des deux nouveaux centres expérimentaux nés dans le sillage de la loi Faure, Vincennes et Dauphine.

Après la crise auquel il est confronté en 1968, l'IUUP est supprimé pour être remplacé en mars 1969 par l'Institut d'urbanisme de Paris (IUP), sous la forme d'une UER au sein de la nouvelle université de Paris-9 (qui devient Dauphine), créée à titre expérimental, largement dominée par l'économie et ce qui sera plus tard la « gestion », fondée en vue de former de futur.es dirigeant.es des mondes économique ou administratif. Deux mois plus tard, en mai 1969, un mouvement renaît au sein de l'IUP pour dénoncer la faiblesse des moyens financiers qui lui sont accordés. Si le ministère de l'Éducation nationale répond par l'engagement de crédits, il semble que ceux-ci traînent à être versés. Le 3 novembre 1970, le conseil d'administration et le directeur de l'Institut, Robert de Caumont, démissionnent. Le même jour, une manifestation est même organisée dans Paris par une assemblée générale qui a réuni des enseignant.es et des étudiant.es³⁷⁰. Outre le manque de moyens, les tensions au sein de l'Institut relèvent aussi d'une critique (étudiante, mais aussi en partie enseignante) de l'urbanisme et de la politique urbaine existante, qui cible en particulier la mainmise du ministère de l'Équipement et du corps des Ponts. *In fine*, le ministère décide de la dissolution de l'IUP, en 1971. Il est ensuite refondé et transféré à l'université Paris-12, en 1972, à Créteil, en tant qu'UER de 3^e cycle là encore.

Du côté de Vincennes, l'histoire de la création de l'UER d'urbanisme débute dans les ruines de l'IUUP et au sein de l'UER de géographie. S'y trouve Pierre Merlin³⁷¹, jeune ingénieur-géographe issu de Polytechnique, titulaire d'un doctorat de 3^e cycle et d'un doctorat d'État en géographie. Ce dernier a été dirigé officiellement par le géographe Aimé Perpillou, officieusement par un Pierre George qui ne pouvait, pour des raisons administratives, le diriger formellement, mais à qui P. Merlin reconnaît un « rôle déterminant (Merlin et Généau de Lamarlière, 2003), tant professionnel qu'intellectuel. Après un parcours professionnel extra-universitaire — à l'IAURP, où il s'occupe d'études urbaines, notamment à propos des transports urbains — il est recruté à Vincennes. En réalité, P. Merlin a déjà enseigné, à la Sorbonne pour assister, avec Y. Lacoste, P. George dans ses séminaires de doctorat en études urbaines (il est chargé d'un certificat de cartographie), ainsi qu'à l'Institut de statistique de l'université de Paris. De son recrutement à Vincennes, P. Merlin donne l'image de l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité : se considérant comme assez marginal dans le champ universitaire et *a fortiori* géographique³⁷², avec des convictions réformatrices — et de gauche,

³⁷⁰ Ces éléments sont rapportés par un article paru dans *Le Monde*, « Le conseil d'administration de l'Institut d'urbanisme de Paris-Dauphine démissionne », 5 novembre 1970.

³⁷¹ Les éléments qui suivent sont largement tirés d'un entretien réalisé avec Pierre Merlin, 22 septembre 2015, à son domicile, ainsi que de l'entretien-conférence qu'il a donné à l'occasion du cinquantenaire de l'Université Paris-8 (voir <https://vimeo.com/359317866>, consulté en mai 2023) et de l'entretien réalisé par Isabelle Généau de Lamarlière (Merlin et Généau de Lamarlière, 2003).

³⁷² Une marginalité due à ce qu'il présente comme une « triple tare » : un parcours extra-universitaire, l'usage de méthodes mathématiques pour ses études à l'IAURP et dans sa thèse, une précocité dans l'obtention du chapelet de diplômes nécessaires à l'obtention d'un poste de professeur — acquis, il est vrai, dès l'âge de 29 ans. Quoi qu'il en fût de cette marginalité supposée, il faut noter que cette manière de se présenter comme un *outsider* du champ universitaire et géographique est une récurrence du discours autobiographique de P. Merlin, dès son récit de la soutenance de thèse (difficile), et qui considère avoir « imposé une présence non souhaitée par la grande majorité des géographes universitaires » (Merlin et Généau de Lamarlière, *ibid.*, p. 439). À notre sens, cette représentation de soi

non communiste et non « gauchiste », plutôt de tendance Parti socialiste unifié puis socialiste) — notamment à l'égard de ce que devrait être l'université, il présente la création de cette nouvelle université expérimentale comme une aubaine, après avoir subi plusieurs échecs de recrutement dans d'autres universités. Au départ, P. Merlin est recruté au sein de l'UER de géographie, où il enseigne notamment la géographie urbaine et l'aménagement de la région parisienne.

En parallèle, dans une sorte de sillage confus du mouvement et de la suppression de l'IUUP, il avait été envisagé que celui-ci soit refondé à Vincennes, avant le choix final de Dauphine. Dans ce contexte, ce sont 431 étudiant.es — essentiellement des architectes des Beaux-Arts — qui ont été inscrit.es en urbanisme à Vincennes à l'automne 1968, alors même que l'UER correspondante n'existe pas encore. Le récit fait par P. Merlin précise que ces étudiant.es en ont demandé la création et se sont mis.es à suivre, en attendant, ses cours dans l'UER de géographie à la rentrée de janvier 1969. Des étudiant.es qu'il décrit comme très intéressé.es par l'urbanisme³⁷³ et dont il considère être devenu un « conseiller » dans leur campagne pour l'obtention d'un département d'urbanisme à Vincennes. *In fine*, l'administrateur provisoire de Vincennes — Jérôme Séité³⁷⁴, inspecteur général de l'enseignement supérieur, qui a participé à la rédaction de la loi Faure — crée une UER d'urbanisme et lui en confie la direction, avec l'exigence qu'il continue aussi son service dans celle de géographie. Les débuts seront difficiles, et les moyens financiers accordés assez faibles, tant et si bien que cet institut d'urbanisme est véritablement lancé à la rentrée d'automne 1969, après que P. Merlin et des représentant.es étudiant.es ont élaboré à l'été la liste du corps enseignant et des enseignements.

Paris a donc deux instituts d'urbanisme — P. Merlin aurait d'ailleurs souhaité que l'UER d'urbanisme de Vincennes devînt l'institut « officiel » au moment où l'IUP fut supprimé — avec des orientations différentes, la principale étant sans doute que l'IUP ne propose qu'une formation de 3^e cycle tandis que Vincennes entend former à l'urbanisme, de manière autonome, dès les 1^{er} et 2^e cycles. Dans les deux cas, toutefois, ces créations constituent des réaffirmations d'une autonomie universitaire de l'enseignement de l'urbanisme sous la forme nouvelle des UER. Quant aux géographes, ils et elles ne sont pas absent.es de ces UER, sans pour autant s'y trouver en grand nombre. Au conseil d'administration de l'IUP de 1969³⁷⁵, on retrouve Jean Bastié et A. Maurel déjà présent à l'IUUP. En revanche, J. Beaujeu-Garnier, Ph. Pinchemel ou P. George n'apparaissent plus. Du côté de Vincennes, la création de l'UER d'urbanisme peut se lire comme une forme de semi-sécession opérée par P. Merlin à partir de celle de géographie, puisque c'est bien au sein de cette dernière qu'il a été initialement recruté. En saisissant l'opportunité qui s'ouvrait alors, il s'est ainsi détaché de la marginalité disciplinaire à laquelle il s'identifiait pour se retrouver au centre d'un processus d'autonomisation de la formation en urbanisme — l'institut d'urbanisme de Vincennes

joue énormément dans le rapport qu'entretient P. Merlin (dans ses textes et ses actions) à l'égard de la communauté géographique, toujours en-dedans et en-dehors, et n'hésitant pas à lui opposer des avis tranchés.

³⁷³ À lire le témoignage d'un ancien étudiant, déjà cité plus haut (Lescure, 1993), il semble qu'il y ait eu parmi ces étudiant.es un bon nombre de « gauchistes » de l'IUUP : « Le département d'urbanisme est né des négociations entre le Ministère et le groupe autogéré de l'Institut d'Urbanisme ».

³⁷⁴ Il épouse une certaine Alice Saunier en 1968, qui devient Alice Saunier-Séité, géographe et future secrétaire d'État aux Universités sous Giscard (1976-1981), dont l'action à ce poste a laissé un goût très amer à nombre d'universitaires. L'ironie veut que pendant cette période, elle prend aussi la décision de détruire les bâtiments de Vincennes et de faire déménager Paris-8 à Saint-Denis.

³⁷⁵ « Conseil d'administration. Procès verbal de la réunion du 10 décembre 1969 », Institut d'urbanisme, Université de Paris-Dauphine, 10 décembre 1968, 20160020/758, AN (PsS).

a d'ailleurs d'abord fait partie de l'UER de géographie *et* urbanisme, avant de s'émanciper autour de 1970 ou 1971. La composition de l'équipe enseignante s'est faite en tenant compte des demandes des étudiant.es et en fonction des volontés de P. Merlin, qui mobilise alors ses réseaux personnels. Les étudiant.es lui ont donné une liste de cinq noms : le médecin et biologiste Henri Laborit³⁷⁶, le sociologue élève d'H. Lefebvre Henri Tonka, l'architecte Jean Aubert³⁷⁷, l'architecte Antoine Grumbach et, enfin, Pierre Merlin lui-même. Nul géographe dans ces personnalités convoitées, dont le choix semble d'ailleurs relever parfois d'une logique plus politique que pédagogique. De son côté, P. Merlin obtient chaque année suivante la possibilité de recruter plus d'enseignant.es. Dans les débuts, il sollicite notamment Michel Coquery — géographe, certes, mais déjà fort de l'expérience d'enseignement de l'urbanisme à l'École des Ponts — de jeunes énarques pour assurer des cours d'économie et de droit (comme les frères Attali, Jacques et Bernard) ou encore d'anciens collègues de l'IAURP, comme l'architecte Jean Coignet. Michel Coquery occupe une position assez importante au sein de l'institut, responsable de la commission de pédagogie à son recrutement, puis successeur de P. Merlin à la direction de l'institut quand celui-ci accède à la présidence de l'université de Vincennes en 1976.

Après la loi Faure, le paysage de la formation à l'urbanisme se trouve donc profondément transformé, *a minima* du point de vue de trois dynamiques principales. En premier lieu, la création de ces différentes UER entérine la constitution d'une formation à l'urbanisme au sein du champ universitaire, ce qui n'avait rien d'une évidence malgré le préalable de l'IUUP, et malgré l'existence parallèle de spécialisations dans des grandes écoles. On en verra le déploiement : ces actes initiaux — on s'aventurerait à dire que ce sont des actes fondateurs — constituent une pierre angulaire majeure dans un processus de disciplinarisation et d'autonomisation de l'urbanisme et de l'aménagement, qui aboutit — entre autres et notamment — à la création de la section 24 du CNU en 1992. En deuxième lieu, une rupture se crée avec une situation d'oligopole parisien de la formation à l'urbanisme, par les initiatives d'Aix, Grenoble et Tours, qui en préfigurent d'autres. La spécialisation en urbanisme se déconcentre et cesse d'être une affaire essentiellement parisienne (même si quelques options pouvaient exister auparavant dans des écoles en province, sur un mode toutefois mineur). Enfin l'autonomisation du champ est renforcée par les deux propositions de Vincennes et Tours qui établissent des enseignements à l'urbanisme et l'aménagement avant le 3^e cycle — on va le voir, cette proposition ne fait pas du tout consensus, et restera minoritaire. Cela constitue une rupture fondamentale dans les représentations que l'on peut se faire de cette spécialité, en ouvrant la possibilité qu'elle ne soit pas seulement un complément tardif de formations initiales diverses, mais bien une sorte de discipline « native » permettant de former des généralistes dès les premiers moments à l'université.

Dans tout ce paysage, les géographes n'ont pas été absent.es, participant ici ou là, mais pas partout, et pas de manière égale, à ces formations à des degrés variables d'investissement. Il n'en reste pas moins que la constitution d'UER autonomes, délivrant des diplômes autonomes, assurés par des équipes dans lesquelles nombre d'enseignant.es ne sont pas des universitaires mais des

³⁷⁶ Il a semble-t-il donné une conférence à Vincennes après la publication de son ouvrage *Biologie et structure*, qui a marqué un certain nombre d'étudiant.es

³⁷⁷ Tous deux appartiennent au groupe Utopie, qui a joué un rôle clé dans les assemblées générales de l'IUUP autogéré lors du mouvement de 1968. C'est aussi le cas de Jean Baudrillard, qui donnera aussi des cours dans l'UER d'urbanisme. Quant à Hubert Tonka, il est aussi présent aux débuts de l'IUP dans sa version dauphinoise.

professionnel.les, tout ceci constitue une formidable concurrence pour d'autres disciplines des sciences humaines et sociales pouvant prétendre à participer au champ de l'aménagement-urbanisme. De ce point de vue, la géographie n'est pas la seule concernée, mais nous ferions l'hypothèse que l'impact de cette concurrence est peut-être sensiblement plus fort pour elle : comparées à d'autres disciplines, il s'agit d'une discipline déjà profondément installée à l'université (contrairement, par exemple, à la sociologie), et qui ne bénéficie pas réellement d'autres canaux de transmission (pour le cas de l'économie, par exemple, les employeur.ses sont friand.es de spécialistes issu.es de grandes écoles). Or, l'urbanisme vient se loger, plus que jamais, sur ce même terrain — l'université — où la géographie a prospéré, constituant alors une alternative immédiate dans son propre environnement.

7.2 Réguler les formations en urbanisme : une politique de formation qui s'affirme

Ce foisonnement post-loi Faure autour des deux années 1968-1969 provoque la réaction des ministères de l'Éducation nationale et de l'Équipement, qui suscitent la création de commissions *ad hoc* chargés d'y mettre de l'ordre. Très tôt s'exprime ainsi une volonté de régulation — une politique de la formation à l'urbanisme — de la part de l'État, dont il convient d'esquisser les principaux traits pour appréhender ce qui s'y joue ou non pour la géographie.

7.2.1 La commission Arbelot

Dans le courant de l'année 1969, le ministère de l'Éducation nationale (alors dirigé par Olivier Guichard) décide de la création d'une « Commission nationale consultative pour l'enseignement et la recherche universitaire en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire », dont l'animation est confiée à Jean-Marie Arbelot, conseiller technique au ministère³⁷⁸ — on la connaît donc aussi sous le nom, plus bref, de « Commission Arbelot ». Ce type de commission est rendu possible par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Si la liste des membres présent.es varie un peu de réunion en réunion (le CESA, par exemple, en cours de création, arrive plus tard), le principe général de la commission est d'associer les représentant.es de l'État (ministères de l'Éducation nationale, des Affaires culturelles, de l'Équipement et du logement, de l'Agriculture, de l'Intérieur, DATAR, Commissariat général au Plan) et celles et ceux des principaux organismes de formation à l'urbanisme³⁷⁹ : IUP, IEP, Vincennes, IAR d'Aix, UER d'urbanisme de Grenoble, CESA. D'emblée, le cadrage de la composition des membres représentant les formations ancre la commission dans une problématique d'autonomie : celle-ci doit réunir avant tout les « établissements ayant une vocation pluridisciplinaire », tout en excluant explicitement les « établissements ne relevant pas de l'université (écoles d'architecture, écoles des

³⁷⁸ Administrateur civil, passé par l'ENA, il a aussi été conseiller technique dans le cabinet d'Edgar Pisani lorsque celui-ci était ministre de l'Équipement.

³⁷⁹ Notons que chaque organisme ou institut est représenté à la fois par des enseignant.es, mais aussi par des étudiant.es. Faut-il lire ce « paritarisme » au prisme de l'objectif de « participation » formulé par la loi Faure dans le sillage de la critique étudiante de 1968 ?

ponts et chaussées) »³⁸⁰. Elle matérialise dès lors le microcosme de cet enseignement *universitaire* à l'urbanisme en plein développement, qui cherche à établir sa propre place entre les corps et titres constitués (Ponts, architectes...) et les disciplines académiques plus ou moins anciennement installées (géographie, sociologie, économie...). Cette volonté s'exprime parfois assez nettement dans les réunions de la commission : ainsi par exemple, le 9 avril 1970, face à la décision du ministère des Affaires culturelles de nommer les écoles d'architectures « unités pédagogiques d'architecture et d'urbanisme », les représentants de l'UER d'urbanisme de Grenoble, Jean-François Parent et Jean Verlhac, rappellent que « la réforme actuelle des études d'urbanisme vise précisément à former aux problèmes d'urbanisme les différents spécialistes intéressés sans qu'un privilège particulier soit attribué aux architectes »³⁸¹. Quant à la nature *universitaire* de ces formations, elle est soutenue par le ministre E. Faure lui-même, qui juge « prédominant » le « rôle [...] que doit jouer le Ministère de l'Éducation Nationale dans l'enseignement de l'urbanisme »³⁸².

7.2.1.1 *La commission Arbelot dans ses principaux débats*

Dans l'ensemble, la création de la commission constitue une réponse à la multiplication des formations en urbanisme (dans lesquelles il convient de « mettre un peu d'ordre »³⁸³) de même qu'à la nécessité de définir un cadre dans un contexte de montée croissante des besoins de personnel qualifié pour travailler dans ce champ. Ainsi, comme on peut le lire dans le compte rendu de la première réunion préparatoire du 9 octobre 1969, « le problème à examiner en priorité est celui de la définition des finalités de l'enseignement de l'urbanisme » et de « préciser le profil de qualification requis compte tenu des débouchés existants ou potentiels », ces derniers devant former, en dernière instance, l'étalon à partir duquel définir la « nature des formations ». La question est d'autant plus ardue que, comme le soulignent « plusieurs membres de la Commission », « les enseignements actuellement mis en place ne conduis[ent] pas à des titres officiellement définis » : dès lors, le « problème des diplômes » constitue une « urgence »³⁸⁴. De tout cet ensemble transparaît la nouveauté d'une situation encore balbutiante où les acteurs et actrices de l'enseignement de l'urbanisme cherchent la voie d'un cadrage et d'une régulation. D'une certaine façon, cette commission peut être comptée au nombre des actes fondateurs d'un développement autonome de la formation universitaire à l'urbanisme, dimension qui est déjà très manifeste dans les règles et modalités de fonctionnement de la commission.

Ce milieu naissant n'est pas un ensemble homogène et se trouve traversé de positions divergentes. Les débats qui ont lieu dans les réunions du début 1970 concernent principalement la question des diplômes et des cycles au niveau desquels doit être organisée une formation à

³⁸⁰ Compte rendu de la réunion préparatoire à la Commission nationale consultative pour l'enseignement et la recherche universitaires en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, 9 octobre 1969, Dossier « Commission Arbelot », 20160020/754, AN (PsS).

³⁸¹ Compte rendu de la réunion de la Commission nationale consultative..., 9 avril 1970, Dossier « Commission Arbelot », 20160020/754, AN (PsS).

³⁸² Note à l'attention de Monsieur le Ministre, objet : « Mesures proposées concernant l'enseignement de l'urbanisme », J.-M. Arbelot, 28 juillet 1969, Dossier « Commission Arbelot », 20160020/754, AN (PsS).

³⁸³ Note de Pierre Randet (chef du service de l'inspection générale de la Construction au ministère de l'Équipement et du Logement) à Marcel Blanc (directeur du cabinet d'Albin Chalandon, ministre de l'Équipement et du Logement), 18 juin 1969, Dossier « Commission Arbelot », 20160020/754, AN (PsS).

³⁸⁴ *Idem*.

l'urbanisme : c'est d'ailleurs un objectif explicite de la commission, rappelé dès la seconde réunion préparatoire de novembre 1969, que de statuer sur ces questions, pour permettre l'élaboration d'un cadre national reconnu. Une majorité se prononce pour réserver cette dernière au 3^e cycle, tout en permettant l'existence d'options dans les 1^{er} et 2^e cycles — il s'agit, à ce stade, de seulement « sensibiliser » les étudiant.es aux problématiques de l'espace et de l'environnement —, tandis qu'une minorité envisage des formations spécifiques à ces niveaux — une position qui est notamment représentée par Vincennes et Tours, qui en ont déjà mis en place. La résolution adoptée suscite des remous : Pierre Merlin et Alain Monferrand, représentants de Vincennes, « quittent la réunion en raison de la position prise par la Commission au sujet des diplômes de 2^e cycle »³⁸⁵. Dans un courrier adressé à J.-M. Arbelot³⁸⁶, ils estiment qu'« il ne [leur] paraît plus possible de siéger » dans la mesure où l'option majoritaire leur « paraît [...] de nature à interdire tout développement aux établissements qui, comme le [leur], ont retenu la conception de l'enseignement qui cadre le mieux avec les finalités de l'éducation nationale et avec les objectifs de la loi d'orientation universitaire ». Ils estiment que pour « la majorité des membres de la commission, il importe avant tout d'empêcher une telle expérience de se développer et, par voie de conséquence, de protéger des diplômes et des titres qu'on veut, d'emblée, situer à un niveau élevé ». Il en résulterait alors « un préjudice très grave » pour les étudiant.es. Mis lui aussi en minorité, le directeur du CESA, le mathématicien René Benoît, « partage l'inquiétude de [son] collègue Merlin » quant à la marginalisation que subirait leurs deux unités respectives si l'option d'une spécialisation « post » devait être seule reconnue par le ministère. Vincennes et Tours devraient dès lors se résoudre à délivrer seulement des diplômes d'université, ce qui « en France, [est] la petite porte ». Surtout, à ses yeux, la proposition de formation initiale, dès le 1^{er} cycle, répond à « la mutation que subit notre civilisation »³⁸⁷. L'enjeu est d'autant plus important pour Tours qu'à ce moment-ci, la formation ne concerne que les 1^{ers} et 2^{es} cycles.

En filigrane, la rhétorique utilisée joue sur une distanciation à l'égard d'une position qui est jugée conservatrice — au sens du maintien d'un régime de formation respectant les disciplines traditionnelles — en se plaçant qui du côté de la « mutation » civilisationnelle en cours, qui du côté des principes édictés par la réforme de l'enseignement supérieur : sur ce dernier point, et au vu du programme voulu par Vincennes, on pense surtout à la dynamique de pluridisciplinarisation promue par la loi Faure. Dans les deux cas, la position majoritaire est renvoyée à une forme de passivité ou d'inadaptation aux conditions nouvelles qui s'ouvrent au tournant des années 1970. Mais il y a sans doute autre chose qui se joue dans cette opposition, qui engage plus largement la conception que les protagonistes se font de l'enseignement de l'urbanisme. Les choses affluent dans la réunion du 12 mars 1970 au cours du débat qui précède le vote entre les deux options proposées. Si pour P. Merlin « il n'y a pas de raisons valables de rejeter la possibilité d'une formation en 4 ans [donc un diplôme de 2^e cycle] alors que celle-ci existe dans toutes les autres disciplines d'enseignement supérieur »³⁸⁵, la plupart des membres de la commission appuient au contraire sur

³⁸⁵ Compte rendu de réunion de la Commission nationale consultative..., 12 mars 1970, Dossier « Commission Arbelot », 20160020/754, AN (PsS).

³⁸⁶ Courrier de Pierre Merlin, Michel Coquery et Alain Monferrand (Département d'urbanisme, Université de Paris-Vincennes) à Monsieur le Président de la Commission nationale consultative [...], 15 avril 1970, Dossier « Commission consultative pour l'enseignement et la recherche universitaire en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire », 19810337/1, AN (PsS).

³⁸⁷ Courrier de M. Benoît, directeur du CESA, à M. Arbelot, Ministère de l'Éducation nationale, 13 mars 1970, Dossier « Tours », 19810337/1, AN (PsS).

la différenciation et le particularisme que constitue l'urbanisme. Le représentant de l'UER d'Aix, le sociologue Georges Granai, « estime [ainsi] que l'urbanisme n'est pas une discipline de type traditionnel » et « une véritable formation dans ce domaine ne peut résulter que de l'action coordonnée de candidats ayant reçu différentes formations de base », tandis que pour Jean Verlhac, directeur de l'UER de Grenoble, il vaut mieux « éviter aussi nettement la notion d'urbaniste » car « l'urbanisme n'est pas une discipline mais une synthèse résultant d'un travail d'équipe ». Si tout le monde s'entend sur le caractère pluridisciplinaire de l'urbanisme et de l'aménagement — c'est aussi la position de Pierre Merlin ou de l'UER de Tours — il n'en va pas de même sur l'enjeu de la disciplinarisation et de la qualification professionnelle.

En quelque sorte, Vincennes et Tours semblent tenir une position plus avancée en termes de « disciplinarisation » (entendue au sens d'une institutionnalisation autonome et non d'une forme d'unité ou de cohérence théorique ou méthodologique) : sans nier l'hétérogénéité disciplinaire des savoirs qui composent ce champ, il s'agit de normaliser l'existence académique de l'aménagement et de l'urbanisme comme *discipline universitaire comme une autre*. Il s'agirait donc de proposer, comme pour d'autres disciplines plus traditionnelles, un déploiement de son enseignement dans les différents cycles de l'enseignement supérieur, ce qui participerait dès lors de son institutionnalisation dans le champ académique. Pour la majorité, il s'agit plutôt de « regrouper » les « gens ayant des formations de base solides et diversifiées » afin de « leur donner un langage commun » (position qui est exprimée par le représentant du ministère de l'Intérieur, mais constitue un *topos* majeur et plutôt partagé des discours du moment), et non de faire discipline.

Toutefois, on ne peut comprendre la tiédeur des partisan.es de l'option « 3^e cycle » face à cette proposition que si l'on fait attention à la crispation qui entoure l'enjeu de dénomination de ces premiers cycles. Le sujet est évoqué à de multiples reprises et par de multiples participant.es, qui pour demander que le « titre » ou le « mot » « urbaniste » ne puisse valoir qu'au niveau du 3^e cycle, et non avant, qui pour accéder à cette demande et concéder la possibilité d'une autre dénomination au sein des cycles inférieurs — c'est le cas pour P. Merlin. Derrière cette réserve terminologique se joue un enjeu de qualification professionnelle et de « titre » — qui est urbaniste et qui ne l'est pas — qui dépasse la seule question de la disciplinarisation du champ. S'il faut prendre au sérieux la justification qui est avancée — l'urbanisme est affaire de spécialisation à un haut niveau et de synthèse entre une diversité de spécialités préalables (architecture, ingénierie, sciences humaines, etc.) — on peut supposer qu'il y aurait, pour plusieurs corps de spécialistes, beaucoup à perdre dans l'option « précoce », notamment pour les architectes et les ingénieur.es, pour qui l'obtention du diplôme et du titre suppose d'aller jusqu'au bout d'un cursus long (et parfois plus long, à Bac+6 pour les ingénieur.es). Les documents d'archive témoignent d'ailleurs du fait que les architectes, au vu de cette longue durée d'études, sont particulièrement attentifs dans les débats à assurer la possibilité de suivre un 3^e cycle d'urbanisme pour des étudiant.es en architecture qui seraient au niveau Bac+4. L'avis qui est exprimé par la SFU³⁸⁸ — société qui est dominée par des urbanistes qui sont pour beaucoup des architectes-urbanistes — va dans le sens d'un « titre d'urbaniste [qui] sanctionnerait par un diplôme les études de 3^e cycle », tout en laissant ouverte la possibilité d'un 1^{er} cycle de « certificat d'études urbaines » et d'un 2^e cycle sous la forme d'une « maîtrise d'études urbaines et de milieux » — mais pas d'urbanisme.

³⁸⁸ Motion SFU adressée à la Commission pour l'enseignement et la recherche en matière d'aménagement et d'urbanisme du ministère de l'Éducation nationale, s.d. (mais sans doute autour du début 1970), Dossier « Commission Arbelot », 20160020/754, AN (PsS).

Quant au corps des Ponts et Chaussées, qui est au cœur du dispositif d'action publique urbaine de la période, et particulièrement au sein du ministère de l'Équipement, ses représentant.es et ses instances³⁸⁹ n'ont de cesse de distinguer celles et ceux qui sont désigné.es comme des « urbanologues » — des spécialistes divers qui « urbanisent » leur discipline (économie urbaine, géographie urbaine, etc.), issu.es de l'université, des sciences humaines et sociales, de grandes écoles du type IEP — et celles et ceux qui sont des « urbanistes » à proprement parler, c'est-à-dire des praticien.nes³⁹⁰. On ressent d'ailleurs que c'est plutôt vers cette catégorie que se penche l'intérêt du corps des Ponts : non seulement c'est à cette catégorie qu'il veut dédier l'enseignement des « UER spécialement constituées », laissant à des UER plus traditionnelles des autres disciplines le soin de former les urbanologues, mais c'est encore cette catégorie qui ferait face à une « pénurie » et nécessiterait les efforts les plus conséquents. La question de la disciplinarisation du champ de l'aménagement et de l'urbanisme est aussi évoquée :

[...] une évolution se dessine, qui tend à ériger l'aménagement en discipline originale assise sur une science fondamentale, et appliquée au moyen de techniques lui appartenant en propre ; lorsque cette gestation viendra à son terme, il sera possible de créer une école supérieure de l'aménagement et de l'urbanisme. En l'état actuel des choses ce serait risqué. Tant que la doctrine et la méthode de l'aménagement ne seront pas mieux fixées, il faudra, pour éviter de verser dans le généralisme abstrait ou dans le verbiage, que les "aménageurs" commencent par apprendre un métier de base, celui de l'ingénieur, de l'architecte ou d'un spécialiste de l'une des sciences humaines, avant d'embrasser la perspective complète de l'aménagement.³⁹¹

De manière générale, plusieurs éléments montrent une certaine relégation des sciences humaines dans un second ordre du champ urbanistique. Dans une note du Conseil général des Ponts-et-Chaussées qui formule des estimations quant aux besoins en personnel, on juge qu'il faudrait seulement 150 à 300 « spécialistes de diverses sciences humaines », contre « 600 à 1200 » « architectes-urbanistes » et « 900 à 1500 » « ingénieurs-urbanistes ». Dans une note suivante s'affiche clairement l'idée d'un « état-major » en forme de *triumvirat* : « dans les agglomérations importantes et aux échelons département ou régionaux, la fonction "urbanisme" doit être assurée par un minimum de trois personnes dont les qualifications d'origines doivent répondre aux trois grands groupes de préoccupations de base : architecture – ingénierie – administration ». Certes, « lorsque le besoin s'en fait sentir, il doit être possible de faire appel à d'autres spécialistes [dont les SHS] », mais « cette collaboration ne justifie pas une présence à temps complet ». En bref, l'urbanisme est aux praticien.nes, ingénieur.es et architectes en tête, le reste — les « urbanologues » — n'ayant qu'un rôle de second plan.

Il faut signaler qu'un géographe, Philippe Pinchemel, a participé aux travaux concourant à l'élaboration de cette doctrine du corps des Ponts à l'égard de l'enseignement de l'urbanisme. Celui-ci n'est pas présent au sein de la commission Arbelot, mais il est en revanche nommé membre associé de la 6^e section du Conseil général des Ponts et Chaussées à partir de 1971 (il y siège jusqu'en 1985). Né au début du XIX^e siècle (et existant sous cette forme jusqu'en 2008), ce conseil était un

³⁸⁹ On en trouve trace par exemple dans une note de Pierre Randet et Jacques Rérolle adressée au ministre de l'Équipement du 5 avril 1968, « L'organisation de l'enseignement et de la formation dans le domaine du ministère de l'Équipement et du Logement » ou encore dans un document non-daté émanant de la 6^{ème} section du Conseil général des Ponts-et-Chaussées, « L'enseignement de l'urbanisme », tous deux conservés dans le dossier « Commission Arbelot », 20160020/754, AN (PsS).

³⁹⁰ Cette distinction entre « urbanologues » et « urbanistes » a connu un certain succès, elle est régulièrement mobilisée dans différents débats, réunions, rapports des années 1970.

³⁹¹ Note de P. Randet et J. Rérolle citée ci-dessus, p. 2 et 3.

« organisme consultatif au plus haut niveau de l'État » (Doom et Rodriguez-Spoliti, 2016) dont la fonction principale a été de conseiller l'État sur des sujets liés au champ de compétences du corps des Ponts, plus précisément auprès des ministères afférents à ce corps. Divisé en 5 sections depuis 1961, une 6^e fut créée en 1971, « section de l'aménagement et de l'habitat », qui correspondait aux nouveaux domaines d'intervention du ministère (elle comprenait donc aussi l'urbanisme, l'environnement, la politique foncière). Y siègent évidemment principalement des membres du corps des Ponts, mais aussi quelques personnalités extérieures associées (par exemple, en 1971, des personnalités comme l'architecte Robert Auzelle, le sociologue Jean-Paul Trystram, Max Stern ou encore l'urbaniste lyonnais Charles Delfante). Or cette section a chargé Ph. Pinchemel et les inspecteurs.trices généraux de la Construction Française Dissard³⁹² (alors chargée d'une mission sur l'enseignement au ministère de l'Équipement) et René Magnan d'élaborer un état des lieux synthétique et des « propositions pouvant servir de base à un avis de la Section sur l'enseignement de l'urbanisme en France »³⁹³, ce qui est fait dans les premiers mois de l'année 1972. C'est Ph. Pinchemel qui préside ce petit groupe de travail, mais il est possible qu'il ait joué un rôle qui se rapproche plus du patronage, laissant plutôt aux autres, notamment à R. Magnan, le soin de nourrir la réflexion³⁹⁴. Leur travail sert effectivement de base à l'avis que la 6^e section formule le 15 mai 1972³⁹⁵ et qui reprend, dans ses préconisations en termes de politique de formation, le *distinguo* entre urbanologues et urbanistes — ces dernier.es devant être formé.es dans des instituts nouveaux ou réformés sur lesquels le ministère de l'Équipement aurait un œil — de même qu'il appelle à intervenir auprès du ministère de l'Éducation nationale pour soutenir l'existence d'un enseignement de l'urbanisme dans le supérieur. Le rapport Dissard-Magnan-Pinchemel, ainsi que l'avis de la 6^e section, sont transmis aux services du ministère de l'Équipement le mois suivant, pour contribuer à orienter les choix du ministère en termes de politique de formation.

7.2.1.2 La géographie et la commission Arbelot : participation, frustrations et conséquences

En soi, les géographes sont loin d'être absent.es de cette commission. Outre P. Merlin, dont l'identité disciplinaire n'est sans doute pas rabattable sur la seule « géographie », Michel Coquery est régulièrement présent lors des réunions, au titre de l'UER de Vincennes. Du côté de l'Institut de la porte Dauphine, Robert de Caumont est souvent rejoint par Jean Bastié et A. Maurel, tandis que pour le CESA on note la présence du géographe Bernard Bomer. Enfin, il semble qu'É. Dalmasso remplace J.-C. Perrin aux côtés de G. Granai au début 1970 pour représenter l'IAR. On retrouve donc toute une série de géographes aux premiers rangs des discussions et négociations autour de l'organisation de la formation à l'urbanisme et l'aménagement. Encore sont-ils présents en tant qu'ils représentent des instituts pluridisciplinaires et non des formations en géographie.

³⁹² Qui fut chargée plus tôt des études sociologiques au sein du Centre d'études économiques et sociales de J. Hautreux au ministère de la Construction, au début des années 1960. D'après les témoins de cette période, elle a joué un rôle important dans le développement des relations entre le ministère et les sociologues.

³⁹³ Procès-verbal de la séance du 13 janvier 1972 de la 6^e section du CGPC, affaire 72-90, extrait du registre des délibérations 1971-1972 de la 6^e section, Archives du Conseil général des Ponts et Chaussées, 19920644/88, AN (PsS).

³⁹⁴ En effet, on trouve dans les archives une note préparatoire de R. Magnan qui contient déjà à peu près l'ensemble des éléments présents dans le rapport final, ce qui laisse penser qu'il en a peut-être été le rédacteur principal.

³⁹⁵ Conseil général des Ponts et Chaussées, « L'enseignement de l'urbanisme. Avis de la 6^{ème} Section », 15 mai 1972, Archives du Conseil général des Ponts et Chaussées, 19920644/88, AN (PsS).

Mais cela dit aussi qu'ils sont en capacité, au sein de ces instituts, de pouvoir prétendre les représenter au sein d'une instance nationale, auprès et face aux divers ministères concernés. D'ailleurs, leurs interventions n'expriment pas des positions spécifiquement disciplinaires — mais c'est aussi le cas d'autres spécialistes — tandis que certains, comme les architectes, prennent la parole au nom de leur spécialité. Autrement dit, les géographes, comme d'autres dans cette commission, « jouent le jeu » de cette nouvelle pluridisciplinarité et des collectifs enseignants dans lesquels ils se trouvent insérés. En revanche, les procès-verbaux donnent le sentiment que leurs interventions ne sont ni nombreuses ni déterminantes (à l'exception notable de P. Merlin), la parole étant plutôt prise par d'autres représentant.es.

Cela vaut pour ceux qui ont pris place dans les instituts pluridisciplinaires représentés au sein de la commission Arbelot. D'autres n'ont pas accès à cette position et ne manquent pas d'exprimer leur souhait d'avoir leur entrée de cette dernière. Ainsi, à Vincennes, les géographes ont créé un cursus d'« aménagement régional », avec pour ambition de délivrer des diplômes depuis la licence jusqu'au doctorat. Le document de préfiguration³⁹⁶ présente le même discours que les formations en urbanisme du moment : « travail en équipe », « langage commun », « pluridisciplinaire » sont les référentiels mis en avant. Dès la seconde réunion préparatoire de la commission Arbelot, le procès-verbal signale qu'« au Centre universitaire de Vincennes, un problème particulier s'est posé, la section d'aménagement régional ayant demandé à participer aux travaux de la Commission ». Fin de non-recevoir : on rappelle alors que « tous les centres n'y seront [...] pas nécessairement représentés » du fait du choix de limiter le nombre de membres dans cette dernière³⁹⁷. L'émulation autour de la commission suscite d'autres convoitises : André Journaux, géographe de Caen, a eu vent de son existence dans *Le Monde*, et écrit à J.-M. Arbelot le 13 novembre 1969 pour l'informer de l'existence d'une UER « Sciences de la Terre et de l'Aménagement Régional » au sein de l'université de Caen. Joint au courrier, le projet de formation souligne que « l'Institut de Géographie de Caen a depuis de nombreuses années pris une part très active dans les recherches relatives aux travaux d'aménagement de la région », que « plusieurs étudiants de l'Institut de Géographie ont déjà trouvé des emplois dans des organismes d'aménagement régional » (plutôt dans le domaine rural), mais qu'« une meilleure organisation des études permettra l'élargissement des débouchés ». Il s'agit dès lors de mettre en place un enseignement « multidisciplinaire », « parallèlement aux études classiques de Géographie » — même si le détail des enseignements permet d'apprécier que la formation gravite principalement autour de la géographie. Ce courrier ne donnera pas non plus lieu à une intégration dans la commission. Il ne faut pas sous-estimer l'impact de cette parcimonie de la commission car elle prend place dans ce moment clé de la création des UER : dans ce même mouvement qui voit la naissance de celles participant à la commission Arbelot, d'autres se créent un peu partout, notamment dans le giron de la géographie, qui proposent un affichage aménagiste. C'est le cas par exemple à Nantes où, en 1969, « la Section [de géographie] ne cach[ait] pas sa satisfaction d'avoir pu faire reconnaître son indépendance, sous le beau vocable d'UER dite de Géographie et Aménagement Régional » (Gras, 1969, p. 152).

³⁹⁶ « Diplômes d'aménagement régional », Département de géographie, Université de Paris VIII, FVNP0222, Archives numérisées de l'Université Paris-8 (Bibliothèque numérique Octaviana), consulté le 24 mai 2023, <https://octaviana.fr/document/FVNP0222>.

³⁹⁷ Compte rendu de la réunion préparatoire à la Commission nationale consultative pour l'enseignement et la recherche universitaire en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, 6 novembre 1969, Dossier « Commission Arbelot », 20160020/754, AN (PsS).

Dans cette période de fourmillement et d'émergence, une distinction s'opère ainsi entre un monde des formations pluridisciplinaires *et reconnues comme telles* ayant pu accéder à cette instance de régulation et de normalisation qu'a constitué la commission Arbelot, et un monde des prétendant.es (qui peuvent aussi mettre en avant une rhétorique et des référentiels similaires à ceux des premiers) dont l'exclusion de la commission — officiellement pour en éviter la surcharge, mais d'autres motifs plus structurels (cursus jugés trop disciplinaires, moindre reconnaissance sociale et symbolique de leurs responsables auprès du ministère... ?) ont pu présider à ce choix — les privent d'une forme de présence sur le champ de la formation à l'aménagement-urbanisme. Plus concrètement, ils sont coupés des discussions et décisions autour de cette politique de formation en construction, ce qui constitue non seulement un désavantage effectif et matériel mais participe aussi d'une certaine dévaluation symbolique qui ne cessera de se confirmer par la suite — sans faire de l'histoire par anticipation, on ne peut s'empêcher de noter que les « instituts » présents dans la commission seront les mêmes à l'origine de l'APERAU en 1984.

Il n'en reste pas moins que l'une des principales décisions issues de la commission — la consécration du 3^e cycle comme niveau de référence de la formation en urbanisme et lieu de convergence de spécialistes divers — garantit une forme de maintien d'un ordre académique plus traditionnel, un ordre justement *pluri*-disciplinaire, où chaque discipline conserve sa propre organisation autonome pour les 1^{er} et 2^e cycles, tant en termes d'institutions que de contenus. Ce choix devait rassurer les différents corps de spécialistes — si tant est qu'ils fussent inquiets — ayant des titres à défendre : on peut penser aux architectes ou aux ingénieur.es, mais il n'est pas non plus invraisemblable que cela ait pu satisfaire des identités disciplinaires. Sur ce point, là encore du fait de son institutionnalisation universitaire ancienne, la géographie avait sans doute plus à perdre que certaines de ses homologues des sciences humaines et sociales en cas de disciplinarisation précoce — 1^{er} et 2^e cycles — de l'urbanisme. *A fortiori* dans la période de troubles épistémologiques et sociaux qu'elle traverse, qui l'engagent à chercher les voies d'un renouvellement, d'une recherche de sens, d'une ouverture vers d'autres débouchés, tout ceci devant permettre de lui redonner chair et de réaffirmer un projet scientifique et une légitimité propre. Avec la consécration du régime de l'urbanisme comme « langage commun » entre des déjà-spécialistes, la géographie peut continuer — comme d'autres — à former ses propres praticien.nes, puisque ce régime les reconnaît comme de potentiel.les participant.es à ces coalitions professionnelles que constituent les « équipes » d'urbanisme. Elle évite en partie la concurrence directe (sauf, par exemple, à Vincennes), sur le terrain académique qui est son champ de prédilection, de formations alternatives : en effet, pour un.e étudiant.e qui voudrait se diriger vers les métiers de l'urbanisme, à quoi servirait de passer par telle ou telle discipline si lui est offerte la possibilité de s'engager directement dans des études d'urbanisme dès la première année du supérieur ? Pour la suite, le régime dominant consacré par la commission Arbelot se révèle utile pour la géographie, qui peut développer nombre de formations « appliquées » de sensibilité aménagiste au niveau des 1^{ers} mais surtout des 2^{es} cycles.

7.2.1.3 *Une possibilité d'autonomie contrariée : la courte vie de la 48^e section du Comité consultatif des universités*

Une autre question majeure émerge en même temps que la création de la commission Arbelot, qui touche à la question de la création d'une section d'urbanisme et d'aménagement au sein du Comité consultatif des universités (CCU), instance en charge de l'auto-organisation de la

carrière des universitaires, notamment sur les volets de la qualification et de l'avancement³⁹⁸. Le CCU est divisé en sections correspondant peu ou prou à des disciplines (avec parfois des regroupements), et permet à chacune d'entre elles d'assurer la gestion et l'organisation de son propre champ — en déterminant notamment qui est « apte » à en faire partie au vu de son curriculum et de ses accomplissements — ce qui permet une régulation du champ et l'assurance de recrutements spécifiques et autonomes au sein de l'université (avec des postes qui correspondent à un certain profil de qualification). Ce rôle est confirmé par la loi d'orientation Faure en 1968.

Cet enjeu de section est posé dès avant même l'organisation des premières réunions de la commission Arbelot. Dans un courrier à Olivier Guichard³⁸², nouveau ministre de l'Éducation nationale depuis un peu plus d'un mois (22 juin 1969), J.-M. Arbelot rappelle l'engagement du précédent ministère Faure en faveur de l'enseignement universitaire de l'urbanisme et pose d'emblée le problème de cette « nouvelle discipline » qui ne dispose pas des institutions nécessaires à son épanouissement : « [...] les dispositions concernant le personnel enseignant sont examinées par la section de géographie du Comité Consultatif, soucieuse de consacrer les prérogatives des géographes » et « aucune instance n'existe pour examiner le contenu pédagogique de l'enseignement de l'urbanisme ». Dès lors, il fait état de deux « mesures proposées » en « liaison étroite avec la DATAR » : le lancement d'une Commission consultative et la création au CCU d'une section d'urbanisme (avec une autre section, de « génie civil ») dès le mois d'octobre. Aussi, comme on le voit, commission et section constituent les deux éléments d'une politique volontaire d'intégration de l'urbanisme au sein de l'université, soutenue et mise en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale avec le soutien de la DATAR (là aussi, difficile de mettre de côté la fenêtre d'opportunité que constitue l'accession d'Olivier Guichard au poste de ministre³⁹⁹) et, selon certains, « sous la pression du ministère de l'Équipement »³⁵³. Cette section aurait alors pour objectif de « régl[er] les problèmes de personnel enseignant (nominations, carrières, etc...) et particulièrement ceux des enseignants associés qui constituent la plus grande partie du personnel enseignant des Instituts d'urbanisme ». Tout aussi explicite que ce soutien du ministère à l'autonomie disciplinaire, la réaction des géographes est consignée dans ce courrier : « La section de géographie, actuellement compétente y est fort peu favorable, sinon opposée ».

Dès la toute première réunion préparatoire de la commission Arbelot³⁹⁷, son animateur affirme aux membres toute la volonté du ministère de l'Éducation nationale de créer cette section, et en précise les termes au cours de la seconde réunion préparatoire (6 novembre 1969) : les membres — au nombre de 9 — ne seront pas élu.es mais nommé.es par le ministère (les élections du CCU sont déjà en cours au moment de la création de la section) et devront être choisi.es « parmi les universitaires et parmi les personnes faisant autorité dans les professions concernées (architectes, urbanistes, ingénieurs) ». J.-M. Arbelot charge alors les membres de la commission de lui faire des « suggestions officieuses concernant les personnalités qui pourraient faire partie de la section [Urbanisme] du Comité consultatif [des universités] ». Un autre document daté du même jour et émanant d'une « réunion des directeurs d'Unités d'Enseignement et de Recherche » indique les

³⁹⁸ Il est créé en 1945, à la Libération, et change de nom plusieurs fois pour prendre en 1987 celui qu'on lui connaît actuellement, le Conseil national des universités.

³⁹⁹ (1920-2004) Homme politique plusieurs fois ministre sous les présidences de Charles de Gaulle, Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing. Licencié en lettres et en droit, il est aussi diplômé de l'École libre des sciences politiques (IEP de Paris). Il fut à la tête de la DATAR entre 1963 (date de sa création) et 1967, puis ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire de mai 1968 à juin 1969 puis de nouveau entre 1972 et 1974, et ministre de l'Éducation nationale entre 1969 et 1972.

« propositions [...] pour la section “urbanisme” du Comité Consultatif des Universités »⁴⁰⁰. La liste comporte 9 noms, accompagnés pour chacun de leur qualité et d’un domaine de rattachement :

- [Serge] Antoine, chargé de mission à la DATAR (ENA) : aménagement
- [René] Benoist, maître de conférence à Tours (informaticien) : informatique
- [Robert] De Caumont, professeur (associé) directeur à Dauphine (Sc. Po – ENA) : structures administratives pouvoir local
- [Claude] Domenach, maître de conférences (associé) Grenoble (Sc. Po – ENA) : droit de l’urbanisme
- [Jacques] Dreyfus, directeur de la documentation au STCAU (Polytechnique) : recherche
- [Pierre] Merlin, maître de conférence (associé) directeur à Vincennes (agrégé de géographie) : géographie, pratique des études urbaines
- [Abraham] Moles, professeur à Strasbourg (docteur ès sciences et ès lettres) : sociologie, psychologie
- [Claude] Pradel-Lebar, professeur (associé) à Dauphine (architecte DPLG) : pratique de l’aménagement
- [Jean-Claude] Perrin, professeur à Aix et à Marseille II (économiste) : économie régionale et urbaine

Le document précise enfin que « toutes les personnes citées ci-dessus enseignent comme titulaires (3), associés (4) ou vacataires (2) dans des Unités d’Enseignement et de Recherche d’urbanisme ». La liste en question a donc la caractéristique — restrictive — de constituer une proposition autonome, fondée sur l’appartenance (au moins partielle) à des formations voulues comme des formations propres en urbanisme. Les noms cités vont dans ce sens, avec des personnalités liées à la recherche urbaine ou avec l’administration de l’Équipement, des défenseurs d’une formation autonome à l’urbanisme et à l’aménagement et, surtout, des directeurs (ou proches) des UER autonomes récemment créés. Dit autrement, il s’agit d’une liste d’un monde qui entend se représenter lui-même.

L’arrêté de nomination pris par le ministère de l’Éducation nationale le 26 février 1970 n’a plus grand chose à voir avec cette liste — à l’exception de Claude Pradel-Lebar, seule personnalité à figurer dans les deux. Sont ainsi nommés⁴⁰¹ : Robert Auzelle, Pierre George, Étienne Juillard, Jean Labasse, Jean Maisonneuve (psycho-sociologue professeur à Nanterre), Claude Pradel-Lebar, Pierre de Rycke (économiste, professeur à Nanterre), André Thiébault (directeur de l’ENPC) et Pierre Viot (haut fonctionnaire et fondateur du cycle d’urbanisme de l’IEP de Paris). Lors de la première réunion de la section, le 5 mars 1970, Pierre George en est élu président et Robert Auzelle vice-président. Ces nominations consacrent un retour en force d’une domination professorale (alors que la proposition de 1969 comptait des maîtres de conférence et des associés), de champs et d’institutions plus traditionnels, et d’un parisianisme exclusif. À ce jour, nous n’avons pas trouvé de traces archivistiques des raisons qui ont poussé au choix de telle ou telle personnalité, ce qui rend difficiles les tentatives interprétatives. Une liste incomplète des « personnalités proposées »⁴⁰²,

⁴⁰⁰ « Propositions de la réunion des directeurs d’Unités d’Enseignement et de Recherche pour la section ‘urbanisme’ du Comité Consultatif des Universités », 6 novembre 1969, AN, 20160020/754, Pierrefitte-sur-Seine.

⁴⁰¹ Ministère de l’Éducation nationale, *Arrêté du 26 février 1970 relatif au Comité consultatif des universités*, JORF n°0051 du 1^{er} mars 1970, p. 2099.

⁴⁰² « Liste des personnalités proposées en vue de composer la nouvelle section “urbanisme et aménagement du territoire” du CCU », s. d. (1970), Ministère de l’Éducation nationale, 19910759/5, AN (PsS).

issue du ministère de l'Éducation nationale, permet néanmoins d'apprécier qu'il était prévu que soient représentés « 2 économistes », « 1 juriste », « 2 géographes », « 2 architectes » et « 2 sociologues ». Y figurent déjà les noms de P. de Rycke, P. Viot, É. Juillard, P. George, C. Pradel-Lebar et A. Thiébault (considéré comme « architecte », alors qu'il est X-Ponts). Au titre des « économistes », on trouve aussi le nom de Georges Liet-Veaux, professeur au CNAM où il enseigne le droit immobilier, qui disparaît de la liste effective.

In fine, cette composition finale se fait surtout au bénéfice des géographes, avec l'ajout de Jean Labasse, dont la multipositionnalité (et la fonction de banquier) autorise peut-être à le considérer autrement que par ce seul ancrage disciplinaire, et plutôt au détriment des économistes et sociologues. Toujours est-il qu'elle donne à voir une coalition plus traditionnelle — presque un « ancien monde » de l'enseignement de l'urbanisme — de laquelle sont à peu près exclus les représentants des UER nouvelles au profit de structures et professions plus anciennes : à l'exception de P. Viot — mais il représente une grande école — C. Pradel-Lebar enseigne à l'IUP, héritier de l'IUUP, quant à R. Auzelle, il fait sans doute partie des plus grandes figures de l'enseignement urbanistique des années 1960 (IUUP, SATG, CRU), et A. Thiébault vient engager la présence du corps des Ponts au sein de la section.

Quoi qu'il en soit, cette dernière ne vit qu'un an : le Conseil d'État est saisi par l'Association des directeurs d'instituts et de centres universitaires d'études économiques régionales, à laquelle s'est joint le Syndicat autonome du personnel enseignant des facultés de droit et de sciences économiques de l'État (Eeckhoutte, 1976), pour un recours contre l'arrêté du 19 janvier 1970 qui crée les 48^e et 49^e sections, de même qu'à l'encontre de l'arrêté de nomination des membres de la section 48. Le motif en est le suivant : « l'association requérante estimait que l'équilibre entre les représentants des disciplines géographiques n'était pas satisfaisant dans la quarante-huitième section (Urbanisme et aménagement du territoire) et que, de ce fait, l'arrêté du 19 janvier 1970 était entaché d'illégalité » (*ibid.*, p. 5), de même qu'elle considère que ces arrêtés liés à la 48^e section constituent un « excès de pouvoir » (Conseil d'État, 1971) de la part du ministère de l'Éducation nationale. Le 28 mai 1971, le Conseil d'état annule l'arrêté du 19 janvier 1970. Derrière « l'illégalité » des arrêtés, c'est bien la 48^e section qui est la cible de ce recours, qui semble être le résultat d'un conflit et d'une rivalité entre des champs de spécialité. L'association à l'origine du recours est présidée par Joseph Lajugie, fondateur de l'Institut d'économie régionale du Sud-Ouest (IERSO), l'un de ces instituts qui se développent dans différentes universités dans les années 1950-1960 autour de « l'économie régionale » ou la « science régionale », et dont les ambitions s'inscrivent aussi dans des problématiques aménagistes et dans le développement d'une forme d'aide à la décision auprès des scènes économiques et administratives. On peut comprendre dès lors que ce champ-ci s'insère dans le même marché concurrentiel que les géographes « appliqués », mais aussi face à un champ autonome de l'aménagement-urbanisme.

Le motif de conflit, tel qu'il est formulé — « l'équilibre entre les représentants des disciplines géographiques n'était pas satisfaisant » — n'est pas totalement clair sur la raison exacte de cette insatisfaction : faut-il comprendre qu'il y a trop de géographes dans la section ? Ou qu'il y a manque d'équilibre dans les profils de ceux qui y sont nommés ? Le soutien du Syndicat autonome n'est pas illogique dans la mesure où il s'agit de la « branche » du syndicat qui représente les enseignants des facultés de droit et d'économie, auxquelles étaient souvent attachés ces instituts et centres d'économie régionale. Mais au-delà de cette logique de corporation, certain.es⁴⁰³ voient

⁴⁰³ Comme P. Merlin, entretien du 22 septembre 2015.

derrière ce soutien l'intervention de Jean Bastié — qui, vivant mal les événements de 1968 alors même qu'il vient de la gauche et du SNESup, opère un tournant à droite et s'affilie au Syndicat autonome, dans lequel il occupe des fonctions dirigeantes à partir de 1972 (cela intervient donc après le recours) — sur fond de rivalités personnelles, notamment avec P. Merlin⁴⁰⁴, qui parvient à être qualifié en tant que professeur dans la 48^e section après plusieurs refus de la section de géographie. Dans tous les cas, une partie au moins du problème — à tout le moins la plus officielle — touche bien à la présence des géographes — ou de certains d'entre eux — dans la direction de la section.

Cette courte histoire d'une première section d'aménagement et d'urbanisme au CCU est riche d'enseignements quant aux dynamiques d'autonomisation de ce champ universitaire alors en émergence. Une autonomie d'abord favorisée et soutenue par les pouvoirs en place, avec une section qui constitue alors une formidable fenêtre d'opportunité par les protagonistes de ce champ, notamment ces « entrepreneurs » qui ont été à l'origine des différentes UER et formations post-1968. S'ils s'en saisissent pleinement, agissant pour que cette section soit dirigée par eux-mêmes, l'arrêté final de nomination ressemble fortement à une déconvenue, voire à un retour de bâton sous la forme d'un certain conservatisme en faveur d'une configuration de l'enseignement de l'urbanisme *héritée*, au détriment d'une configuration actualisée et *en émergence*. En d'autres termes, une sorte de tension entre un « ancien » et un « nouveau » monde.

L'annulation de l'arrêté de création de la section 48 par le Conseil d'État achève cette histoire comme un couperet, et enterre cette poussée d'autonomie pour deux décennies, malgré — comme on le verra — des tentatives multiples de recréer une section propre au fil des années 1970 et 1980. Pour l'heure, aménagement et urbanisme redeviennent, dès les élections du CCU de 1973, une sous-section (la 4^e) de la section de géographie (14^e). Le champ universitaire de l'aménagement et de l'urbanisme dépend alors de nouveau, pour l'organisation des qualifications et des carrières, de la section de géographie où il constitue une sous-section dominée en termes de nombre et de pouvoir par la masse des géographes « pur.es ». Nous n'avons que peu d'éléments sur la vie de cette sous-section dans les années 1970 — membres, débats, vie interne, etc. Il apparaît toutefois que certains géographes y ont vu une opportunité importante pour le développement de la géographie appliquée. Ainsi de André Vigarié⁴⁰⁵ qui, en 1975, dans la commission correspondante du CNFG, regrettait que peu de thèses d'État se saisissent de « sujets orientés vers les applications », alors même que le développement de la professionnalisation dans les formations de géographie rendait nécessaire un « encadrement » adéquat des étudiant.es — autrement dit, des professeur.es titulaires spécialisé.es dans la « géographie appliquée » au plus haut niveau, capable de guider efficacement cette professionnalisation. À cet effet, il plaçait ses espoirs dans « la 4^e sous-section du CCU — urbanisme et aménagement du territoire » dont il attendait qu'elle « incite les jeunes collègues à orienter dans cette direction leurs travaux de thèse ».

⁴⁰⁴ Une rivalité évoquée par P. Merlin lui-même, mais que d'autres interlocuteurs ont aussi mentionnée lors de nos entretiens.

⁴⁰⁵ (1921-2006) Géographe nantais spécialiste des questions portuaires et maritimes. Il participe à la création, en 1970, des *Cahiers du Centre nantais d'aménagement de l'espace*, revue qui relève de l'Institut de géographie de Nantes (qui devient l'Institut de géographie et d'aménagement régional de l'Université de Nantes — IGARUN). A. Vigarié a notamment été impliqué dans l'aménagement de la région nantaise des années 1960-1970 : recherches autour de l'aménagement de la Basse-Seine, conseiller technique de l'OREAM de Nantes-Saint-Nazaire et participation à l'élaboration du schéma directeur de cette aire métropolitaine. Il fut aussi un membre actif de la commission de géographie appliquée du CNFG.

Le temps d'une section conçue comme instrument de structuration d'un champ autonome de l'aménagement-urbanisme semble bien révolu, à mesure que sa récupération par la géographie la transforme, dans l'esprit de certain.es, en outil stratégique au service du développement des voies applicatives de la discipline et de son appropriation de l'aménagement-urbanisme.

7.2.2 La « journée sur l'enseignement de l'urbanisme » du ministère de l'Équipement

Quelques années après la commission Arbelot, le 26 octobre 1973, une autre opération de régulation est mise en œuvre, émanant cette fois du ministère de l'Équipement (devenu ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et du Tourisme — le « MATET »). Elle est beaucoup plus modeste, puisqu'il s'agit uniquement d'une journée et non d'une commission suivie, mais vise à faire un point d'étape en conviant toute une série d'organismes et de représentant.es lié.es aux formations à l'urbanisme — une enquête préalable a d'ailleurs été menée auprès des organismes conviés pour dresser le portrait synthétique de chacun d'eux.

7.2.2.1 *Un éventail de formations élargi*

La grande différence, et le principal intérêt de cette journée, tient à la liste des organismes participants, bien élargie par rapport à celle de la commission Arbelot. Ainsi, outre les représentants ministériels ou professionnels (SFU, urbanistes de l'État...), l'éventail des « établissements d'enseignement » représentés est bien plus large. En dehors des instituts qui ont déjà participé à la commission Arbelot (CESA, cycle de l'IEP, IAR, instituts de Vincennes et — le déménagement de l'IUP a eu lieu — de Créteil, UER de Grenoble), on compte aussi le Séminaire atelier Tony Garnier de R. Auzelle, le CRU, le SMUH⁴⁰⁶ — pour des formations plus anciennes —, le récent Centre national d'études et de recherche du paysage (CNERP, créé en 1972), l'École d'ingénieurs des Travaux publics de l'État (ENTPE) pour son option « urbanisme et aménagement urbain », de même que l'Institut industriel du Nord (IDN) et son option « aménagement et urbanisme » et trois formations nées (au moins en partie) dans le giron de la géographie : le CESURB (Bordeaux, représenté par Jean Borde), le CIEU (Toulouse, représenté par G. Jalabert) et le CURU (Centre universitaire de recherches urbaines, Besançon, représenté par A. Bailly). Ce sont surtout ces derniers qui nous intéressent ici.

La contribution de Jean Borde, qui vient représenter le CESURB, n'est pas des plus offensives : il présente en effet le centre comme une « expérience modeste », « à partir de la géographie » pour « form[er] des intervenants en urbanisme [mais] sans se séparer des filières universitaires classiques », du fait d'une « méfiance explicite quant aux débouchés existants »⁴⁰⁷. Il pouvait pourtant aborder la réunion avec une certaine assurance : il a pour lui d'avoir été à l'origine de la création du centre et ce dès la fin des années 1960, ce qui témoigne d'une certaine « précocité » dans la saisie de l'actualité et de l'importance de la question urbaine. Le centre est surtout un support de contact entre le milieu académique de la géographie bordelaise et les milieux

⁴⁰⁶ Secrétariat des missions d'urbanisme et d'habitat, une association créée dans les années 1960 dans le cadre de la Coopération pour proposer des stages en urbanisme et aménagement spécifiques aux pays récemment décolonisés.

⁴⁰⁷ Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et du Tourisme, Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme (Groupe d'études et de recherche) et Centre de documentation sur l'urbanisme, avril 1974, compte rendu de la « Journée sur l'enseignement de l'urbanisme, 26 octobre 1973 », 20160020/754, AN (PsS).

professionnels locaux — y compris avec des services déconcentrés de l'Équipement, tandis que Jean Borde trouve aussi sa place dans diverses commissions (Barrère, 1978). En un mot, tant par le capital académique et social qu'il détient que par la position qu'occupe l'institut qu'il représente, Jean Borde n'est en toute logique pas dépourvu de crédit face aux représentant.es d'autres institutions — sa présence même dans la réunion dénote une forme de reconnaissance au niveau ministériel. Dès lors, la « modestie » mise en avant tranche quelque peu avec la situation effective et peut surprendre. La position est plus timorée, et visiblement moins confiante sur l'avenir du champ professionnel de l'urbanisme : tout se passe comme s'il s'agissait de saisir l'opportunité naissante, tout en assurant aux étudiant.es un filet de sécurité professionnelle en gardant un enseignement plus disciplinaire, dont les formes et les débouchés sont perçus comme moins incertains. De fait, et c'est un point fondamental, distinctif par rapport à la plupart des formations à l'urbanisme, l'offre de formation est limitée au 2^e cycle, avec une maîtrise d'enseignement (débouché traditionnel de la géographie s'il en est), une maîtrise de géographie urbaine (proposition monodisciplinaire peu novatrice par rapport à d'autres instituts et centres pluridisciplinaires) et une maîtrise de sciences et techniques (MST) d'aménagement qui doit être mise en place pour l'année universitaire 1973-1974⁴⁰⁸ — saisissant là l'opportunité offerte par la création récente (1971) des MST.

Pour sa part, la présentation faite par le géographe A. Bailly du Centre universitaire de recherches urbaines est succincte. On en apprend assez peu sur ce CURU, si ce n'est qu'en dehors d'un « enseignement spécial destiné à la formation de commis et de rédacteurs de mairie », « l'enseignement ressemble à celui de Bordeaux ». La présentation laisse ainsi entendre une modestie similaire à celle du CESURB, d'autant que la spécificité affichée — formation de « commis » et « rédacteurs » — renvoie à des fonctions relativement subalternes.

Il n'y a que le CIEU qui affiche de plus grandes ambitions : Guy Jalabert rappelle que le « projet » était celui « d'une UER à créer dans une perspective semblable à celle de Grenoble ». Celui-ci a néanmoins « été refusé » (nous y revenons dans la section 8.1.2) et « le CIEU constitue [donc] une structure "marginale" » coiffant des enseignements répartis dans plusieurs disciplines ». Il n'en reste pas moins que « l'enseignement aboutit à un diplôme de III^e cycle ».

Lors de cette journée, la situation des géographes ne manque pas d'ambivalence. Ils et elles sont plutôt bien représenté.es lors de cette réunion : en dehors de leur présence parfois importante dans certains instituts-clés (ceux de la commission Arbelot, *grosso modo*), ils et elles représentent une bonne partie des « nouvelles » formations invitées à la journée de réflexion (même si CESURB et CIEU sont par définition des centres pluridisciplinaires, avec des historien.nes pour le premier et des sociologues pour le second). Leur invitation à cette occasion témoigne du fait que le ministère de l'Équipement — principal animateur du milieu socio-professionnel de l'urbanisme de l'époque, ce qui n'est pas rien — n'est pas inattentif aux initiatives pédagogiques qu'ils et elles ont lancé. *A minima*, il s'agit là d'une forme de curiosité, sinon de reconnaissance d'une certaine légitimité à intervenir dans le domaine de la formation à l'urbanisme et à l'aménagement.

Plus généralement, cela dit aussi beaucoup du contexte de floraison que constitue le tournant des années 1970, avec sa multiplication de formations dédiées et, toujours perceptibles dans la transcription des débats de la journée, ses incertitudes, ses attermoissements, ses difficultés. L'UER d'urbanisme de Grenoble, revendiquant de former au niveau 3^e cycle après la spécialisation dans une « discipline de base », dit la « fragilité » et la « "marginalité" » de ce type d'institution vis-à-

⁴⁰⁸ Il semble qu'elle ne fut finalement pas créée dans les années 1970, mais à la fin des années 1980.

vis de l'Université », tandis que l'Institut d'urbanisme de Vincennes — avec sa formation ouverte dans les trois cycles et, partant, son volumineux effectif d'étudiant.es — se désole des « moyens dérisoires » dont il dispose. Pour l'IAR, il reste encore « un décalage important entre les buts initiaux et la réalité actuelle, signe que l'enseignement est encore dans sa phase expérimentale ». Les profondes transformations qu'a connues et que connaît le champ de l'urbanisme dans son versant opérationnel donnent lieu, dans le versant universitaire et pédagogique, à une phase d'ouverture, de foisonnement, de tâtonnement et de rodage. Ce cadre incertain constitue dans le même temps une formidable fenêtre d'opportunité pour de nombreux.es universitaires ou praticien.nes. Du côté des disciplines plus « traditionnelles », les géographes ne sont d'ailleurs déjà pas seul.es : P. Dimeglio annonce ainsi par exemple la création, à Paris-Dauphine, d'un « III^e cycle spécialisé dans l'aménagement à partir de l'enseignement des sciences économiques ». Cet univers qui s'ouvre est ainsi assez concurrentiel et les initiatives relatées par les géographes lors de cette journée apparaissent assez modestes.

7.2.2.2 *Le recrutement étudiant : la part modeste des géographes*

L'organisation de cette journée, précédée par une enquête auprès des centres et organismes jugés pertinents, permet par ailleurs de faire un point sur le profil des étudiant.es en urbanisme au début des années 1970. Le ministère a ainsi élaboré un questionnaire qui vise à faire un point synthétique sur la formation proposée — structure, nombre d'enseignant.es, objectifs pédagogiques et surtout nombre d'étudiant.es et de diplômé.es pour la période 1969-1973 ventilé.es par formation d'origine. Les données sont disponibles pour l'IAR, l'UER grenoblois, l'UER vincennois, l'IEP, le CESURB, le CIEU, l'ENPC, le SATG, le SMUH, l'ENTPE (option urbanisme) et l'IDN⁴⁰⁹. Un véritable absent : l'IUP, en pleine crise-restructuration⁴¹⁰ ; et des données manquantes en termes d'origine disciplinaire pour le CESA. On l'a dit, la présence des géographes dans les formations pré-Faure est pour le moins très discrète. L'est-elle moins dans ce cadre nouveau, alors même que cet enseignement vient beaucoup plus sur le terrain universitaire et qu'une partie des géographes des années 1960 a milité pour accroître la participation de la discipline à l'urbanisme ?

Le panel enquêté contient en lui-même des biais considérables : par exemple, les écoles d'ingénieur.es accroissent démesurément les volumes d'ingénieur.es représenté.es dans les cohortes, les organismes proposant des formations aux 1^{er} ou 2^e cycles ont un volume d'étudiant.es plus élevé que les 3^{es} cycles, sélectifs et à effectifs réduits. À l'échelle de l'ensemble des organismes ayant répondu à l'enquête, ingénieur.es et architectes « d'origine » restent les profils dominants au sein de la population des diplômé.es en urbanisme — ils et elles représentent plus de la moitié des

⁴⁰⁹ Les fiches synthétiques pour chaque organisme présentent deux informations : les effectifs étudiants et les effectifs diplômés. Les ventilations par discipline ne sont pas les mêmes dans les deux cas : dans le premier n'est mentionné qu'un groupe de « sciences humaines » tandis que le second distingue géographes, sociologues et économistes. Nous avons ainsi privilégié les données pour les diplômé.es quand elles étaient disponibles et, quand elles ne l'étaient pas, les effectifs étudiants (cas du CESURB) ou une estimation (cas de l'IEP). Dans tous les cas, ce sont moins les effectifs bruts que les proportions et les équilibres qui nous intéressent, pour lesquels la différence entre étudiant.es et diplômé.es semble anecdotique. Par ailleurs, on a mis de côté les données relatives aux étudiant.es étranger.es, le système disciplinaire de chaque pays ayant ses propres logiques.

⁴¹⁰ Nous avons toutefois complété les données disponibles avec un tableau des effectifs étudiants (les inscrit.es, pas encore diplômé.es) de l'IUP en 1969, réalisé pour le CA de l'IUP du 10 décembre 1969, déjà évoqué.

cohortes (Figure 7-1). Les géographes constituent la troisième population de l'ensemble (un peu moins d'un cinquième du total), loin devant les sociologues et les économistes dont la présence est beaucoup plus marginale. Reste qu'il y a aussi de nombreux étudiant.es dont les origines disciplinaires sont variées, que l'on retrouve dans la catégorie « autres formations » (près d'un cinquième du total) : l'importance de cette catégorie est surtout tirée en avant par la participation d'étudiant.es venu.es du droit ou de « sciences po ». En revanche, à la seule échelle de 5 des 6 organismes issus du contexte post-loi Faure — IUP, IAR, IEP, Vincennes, Grenoble — ce sont essentiellement les architectes et les « autres » — là encore, beaucoup de juristes et de « sciences po », notamment à l'IEP de Paris (bien sûr) et à Grenoble, du fait de la proximité de l'UER avec l'IEP grenoblois) — qui sont les plus nombreux.ses. Géographes, sociologues et économistes sont présent.es, mais peu, et de manière toutefois relativement équilibrée.

Un recrutement disciplinaire hiérarchisé

Les diplômé.es des formations à l'urbanisme au début des années 1970, selon leur origine disciplinaire

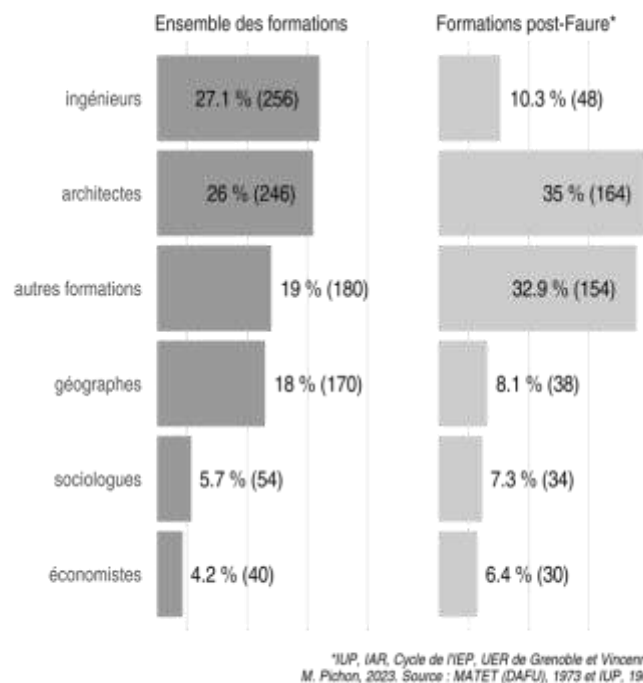


Figure 7-1. Un recrutement disciplinaire hiérarchisé

Derrière ces chiffres d'ensemble se logent des disparités en fonction des organismes. En premier lieu, on voit émerger au sein de ces derniers deux formes de régimes principaux : d'un côté des organismes largement mono-disciplinaires, où l'enseignement de l'urbanisme — s'il peut bien avoir une certaine pluridisciplinarité en termes de contenu — est délivré à un public homogène ou peu s'en faut ; de l'autre des organismes où la pluridisciplinarité est portée aussi au niveau du public étudiant — c'est la volonté dominante du « groupe des 6 » de la commission Arbelot — et dans lesquels les disciplines d'origine cohabitent de manière bien plus équilibrée. Cela n'empêche pas, toutefois, des « colorations » un peu spécifiques en fonction de ces organismes.

Dans la première catégorie, trois organismes se distinguent par la quasi mono-disciplinarité de leurs étudiant.es. L'Institut industriel du nord et l'ENTPE constituent des cas particuliers

puisque'il s'agit dans les deux cas d'offrir des options urbanisme à leurs étudiant.es-ingénieur.es : le public est donc intégralement mono-spécialisé. C'est à peu près le cas aussi au CESURB, où 94% des étudiant.es sont issu.es de la géographie. Un quatrième organisme, le SATG, pourrait rejoindre cette catégorie, avec 70% de ses étudiant.es venant de l'architecture. Les autres formations sont plus diverses, même si le degré d'hétérogénéité des publics étudiants varie (les « autres formations » — surtout droit et sciences politiques — représentent par exemple 64% du cycle d'urbanisme de l'IEP). Sans rentrer trop avant dans les détails, en termes de proportions brutes, les architectes sont dominant.es à l'IAR, à l'IUP et à Vincennes, tandis que les ingénieur.es se trouvent à la première place à l'ENPC (suivi, d'assez près, par les architectes) et au SMUH, et les « autres formations » au sein de l'IEP et de l'UER grenoblois. La formation en urbanisme proposée par le CIEU est quant à elle, assez logiquement, investie principalement par des géographes et des sociologues.

À l'échelle des formations post-Faure (sans le CESA), une rapide analyse des sur- et sous-représentations des différents profils étudiants au sein de chacun des organismes entérine la présence distinctive du droit et des sciences politiques à l'IEP et à Grenoble et la relative sous-présence des architectes en leur sein. À Grenoble, sociologues et ingénieurs sont légèrement sur-représenté.es par rapport à l'ensemble. Vincennes présente un profil marqué au contraire par une forte sur-représentation des architectes (ce qui est parfaitement cohérent avec les origines du nouvel Institut), ainsi que par une certaine sur-représentation des géographes (là encore, rien de très étonnant au vu de la proximité initiale des deux départements au sein d'un UER Géographie-Urbanisme). L'IAR et l'IUP semblent des publics plus équilibrés, même si l'IUP reste un institut où les ingénieur.es sont sur-représenté.es, relativement aux autres formations.

Dans ce paysage, les étudiant.es issu.es de la géographie apparaissent dans une position minoritaire. Si l'on exclut le CESURB et le CIEU qui gonflent considérablement leur importance, leur présence est somme toute assez marginale dans les organismes qui s'affichent comme pluridisciplinaires. Si dans l'ensemble des formations post-Faure, les géographes représentent environ 8,1% des diplômé.es, ils et elles sont sur-représenté.es à Vincennes (11,1%) et à l'IAR (10,3%), mais largement sous-représenté.es à Grenoble (3%), par exemple. Dans tous les cas, on le voit, leur part reste très modeste, même si elle l'est généralement moins — de manière très légère — que celles des sociologues ou des économistes.

À la vue de ces quelques éléments, on serait tenté de considérer que la situation de l'enseignement de l'urbanisme dans le début des années 1970 — y compris dans les formations post-Faure — est assez tributaire de la configuration héritée des années 1960, où architectes — surtout — et ingénieur.es ont déjà fortement investi le champ. La faible — mais réelle — place des sciences humaines et sociales — ici, géographie, sociologie, économie — redit la jeunesse d'un mouvement d'ouverture vers les débouchés de l'urbanisme. À ce titre, les précisions apportées par l'UER de Vincennes sont précieuses : à la fiche-questionnaire dûment remplie a été jointe une note d'analyse⁴¹¹ qui permet d'apprécier l'évolution de la composition du public étudiant. Bien que le cas de Vincennes soit très particulier, il peut aider à apporter quelques précisions sur les éléments généraux décrits ci-dessus. Notamment, l'UER a vu la part des architectes baisser régulièrement depuis sa fondation : de 95% (1968-1969), celle-ci s'est stabilisée autour de 40% pour 1970-1971 et 1971-1972. D'autres catégories sont en croissance, notamment les « lettres et sciences humaines » — essentiellement géographes et sociologues —, les « sciences et techniques » et les étudiant.es

⁴¹¹ Université Paris-VIII, Institut d'urbanisme, « Dépouillement du fichier de l'Institut d'urbanisme 1972-1973 », 1973, 20160020/754, AN (PsS).

non-spécialisé.es. Enfin, des spécialités minoritaires viennent parachever la composition du public étudiant, et ce de manière stable : le groupe des spécialistes en droit, sciences politiques, sciences économiques, gestion ou écoles de commerce d'une part (autour de 6%), des étudiant.es au profil artistique d'autre part (arts appliqués, arts décoratifs, etc.). Au total, le public de Vincennes est pluriel et s'est déjà pluralisé au cours de son (alors courte) existence. En tant que groupe autonome, les architectes y restent dominant.es, mais leur présence tant à décroître si bien qu'au total, ils et elles sont moins nombreux.ses que d'autres spécialistes. Ces dynamiques encouragent à voir cette période d'effervescence comme un moment de transition entre des régimes de l'enseignement de l'urbanisme, avec une diversification des profils et une ouverture croissante des sciences humaines et sociales sur ce domaine.

Reste que les géographes présentent dans cet ensemble une certaine particularité au sein de ces dernières : celle d'avoir posé relativement tôt les bases de formations visant à diriger leurs étudiant.es vers l'urbanisme et l'aménagement, dont la présence du CESURB, du CIEU ou du CURU lors de la journée organisée par le MATET constitue une preuve tangible. Ce ne sont certes pas les seul.es — annonce de création d'une formation sur la base des sciences économiques par P. Dimeglio, association des centres d'économie régionale, gestation de formations similaires chez les sociologues, comme à Strasbourg en 1976 (Jonas, 2015), etc. — mais ils et elles peuvent s'appuyer sur un ancrage universitaire déjà ancien. La présence de ces formations de géographes aux côtés de celles des UER pluridisciplinaires et, surtout, le fort contraste en termes de recrutement étudiant — recrutement pluridisciplinaire et faible proportion de géographes d'une part, fort recrutement géographique et plus grande homogénéité de l'autre — poussent à se demander si les géographes ne sont pas en train d'établir une voie parallèle de formation à l'aménagement et l'urbanisme, fort.es de la revendication croissante de leur capacité à « appliquer » et d'une forme de capture du champ au sein de leur section disciplinaire.

7.2.2.3 Un « problème » enseignant et le « scandale » de la suppression de la 48^e section du CCU

La journée est enfin l'occasion pour les participant.es d'exprimer l'existence d'un « problème » enseignant. Le recensement effectué dans le cadre de la journée organisée par A. Givaudan a dénombré « 51 enseignants à plein temps et 217 vacataires », ce qui a pour conséquence que « le trop petit nombre de cadres permanents est signalé partout », de même que « la nécessité absolue de recourir à des enseignants praticiens extérieurs ». Plus largement, « la question fondamentale concerne les conditions de recrutement et d'avancement des enseignants qui n'ont pas suivi une carrière classique au sein de l'Éducation Nationale » (p. 7). Pour le représentant de l'IAR, « les difficultés institutionnelles pour le recrutement des enseignants et d'une façon générale la difficulté pour [leur] III^e cycle de s'accommoder du cadre fixé par l'Éducation Nationale » constituent ainsi l'un des « principaux problèmes ».

Les propriétés du champ de l'enseignement en urbanisme compliquent de fait sa coïncidence avec les structures existantes du champ universitaire, dans la mesure où il est formé pour une part d'universitaires avec des dépendances disciplinaires diverses dans les instances de l'enseignement supérieur, et au Comité consultatif des universités notamment : qui en géographie, qui en histoire, qui en sociologie, etc. Pour une autre part, beaucoup d'enseignant.es n'appartenant pas à l'université et qui pour certain.es assument parfois des charges de cours et un investissement pédagogique qui ne diffèrent pas beaucoup de ceux d'un.e enseignant.e statutaire. On comprend dès lors que « la suppression de la Section Aménagement et Urbanisme du Comité Consultatif des

Universités [soit] unanimement dénoncée comme un scandale » par « MM. Coquery, Chapoutot, Merlin, Labeyrie, Dimeglio, etc. » qui demandent « une [nouvelle] intervention du Ministère de l'Équipement auprès de l'Éducation Nationale ». La création de la section 48 offrait les conditions d'une autonomie au sein du champ universitaire, permettant aux membres du champ de choisir par eux-mêmes les conditions de qualification et d'aptitude, d'avancement et de déroulement de la carrière, ouvrant la possibilité d'une construction de normes adaptées aux conditions et spécificités effectives des enseignant.es qui le composent. À l'inverse, la suppression de la section a constitué un recul et un retour à l'hétéronomie, d'autant plus que la sous-section d'aménagement et d'urbanisme est retournée dans le giron de la section de géographie. Or comment envisager la construction de formations spécifiques à l'urbanisme sans penser en même temps les conditions spécifiques d'exercice des formateurs et formatrices, sans appuyer le développement d'un enseignement universitaire à l'urbanisme sur des instances servant d'assises et de lieux de régulation de la profession ? L'indignation exprimée lors de cette journée trouve son origine dans ces questionnements. Il est assez notable que pour gagner en autonomie au sein du champ universitaire, les représentant.es des instituts d'urbanisme cherchent l'appui du ministère de l'Équipement pour intervenir auprès du ministère de l'Éducation nationale, qui a la charge légitime des politiques d'organisation du champ universitaire. La double nature du champ urbanistique et aménagiste — opérationnelle et universitaire — rend possible la mobilisation de ressources liées à l'un des versants (l'État, par le ministère de l'Équipement, est l'opérateur majeur de l'urbanisme d'alors) pour transformer les positions acquises (ou non-acquises) au sein de l'autre versant.

7.3 Une géographie qui se « professionnalise »

Alors qu'un renouvellement du champ de la formation en urbanisme s'opère, de son côté, la géographie est loin d'être en reste en termes de réflexion et d'action en faveur de l'ouverture de nouveaux débouchés professionnels. Les débats entamés dans les années 1960 sont toujours actifs et la géographie appliquée progresse — tant d'un point de vue institutionnel avec la création (de longue haleine) d'une commission de « géographie appliquée » en 1972 au sein du CNFG, et la création de plusieurs associations de géographes professionnels, que du point de vue matériel et quantitatif : le nombre des géographes « défroqué.es », trouvant un poste hors de l'enseignement, s'accroissant de plus en plus. L'ouverture des possibles consécutive à la loi Faure produit aussi ses effets dans le champ de la géographie, avec des UER qui se constituent, certaines avec des orientations plus aménagistes, et ici et là des volontés de s'engager plus avant dans les formations à l'aménagement et l'urbanisme. Symboliquement, de même que matériellement, la géographie reste leur discipline-mère à l'université, du moins du point de vue du CCU. Dans le même temps, la voie est laissée libre au niveau des 2^{es} cycles — puisque la commission Arbelot tranche en faveur d'une formation au 3^e cycle, malgré les expériences qui se maintiennent à Vincennes et Tours —, opportunité que certain.es équipes locales des instituts de géographie se saisissent. L'histoire des formations suit aussi celles des possibilités offertes par la politique universitaire des années 1970 — qui s'oriente de plus en plus vers l'objectif de « professionnalisation » — : création de la Maîtrise de sciences et techniques (MST, 2^e cycle) en 1971, du Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS, 3^e cycle) en 1974, tous deux des diplômes visant explicitement des débouchés « professionnels », extension du Diplôme d'études approfondies (DEA, 3^e cycle) à l'ensemble des

disciplines⁴¹² la même année, création de la licence et de la maîtrise d'aménagement du territoire en 1977. Ce sont ainsi plusieurs structures d'une architecture nouvelle et harmonisée qui se mettent en place en quelques années, chacune étant l'occasion pour des équipes enseignantes localisées de réfléchir à des programmes de formation et de solliciter des habilitations. Autrement dit, ces créations peuvent constituer des moments de mobilisation autour de la formation, qui sont autant de fenêtres d'observation des préoccupations, ambitions et stratégies mises en œuvre par les géographes.

7.3.1 Les rapports Phlipponneau (1972) et Beaujeu-Garnier (1976), deux fenêtres d'observation des évolutions de la géographie appliquée

Deux rapports (parmi d'autres) permettent d'apprécier de manière synthétique les évolutions de la géographie appliquée dans la première moitié des années 1970. En 1971, Michel Phlipponneau lance une nouvelle enquête permettant de faire un état des lieux des « applications de la géographie » et des « débouchés pour les étudiants ». Elle fait l'objet d'une restitution lors des journées géographiques de Rennes en 1972 (transcrite, de manière assez brute, dans *Intergéo*) (Collectif, 1972) et donne lieu à un article de synthèse dans les *Mélanges Meynier* en 1972 (Phlipponneau, 1972). Quelques années plus tard, en mars 1976, dans le cadre des Journées géographiques de Nancy, Jacqueline Beaujeu-Garnier présente un rapport d'un groupe de réflexion intitulé « La géographie pour les géographes professionnels » (Beaujeu-Garnier, 1976). Ce travail s'inscrit dans le cadre plus large d'une réflexion collective autour de la discipline lancée par le CNFG en janvier 1975 et déclinée en 8 thèmes et groupes de travail correspondants. Les deux rapports sont très convergents quant à leur description de la situation de la géographie appliquée et à leurs conclusions.

7.3.1.1 Une croissance en termes de volume, une permanence dans l'insertion professionnelle

Le principal constat tient dans l'accroissement du nombre de géographes « professionnels ». Pour le début de la décennie, au vu des retours de l'enquête Phlipponneau, ce sont au total entre 60 et 80 géographes qui sont recrutés chaque année à ce type de postes, une situation qui varie toutefois fortement en fonction des localités et de l'engagement plus ou moins grand des instituts locaux dans des relations extra-universitaires. Cela peut paraître peu, mais il s'agit d'un volume « remarquable » pour M. Phlipponneau, compte tenu de la grande modestie du phénomène dix ans auparavant (quelques géographes par an). Autour de 1975, en revanche, « on doit atteindre la centaine et le mouvement va en se développant », et l'ensemble des enquêtes permet d'estimer que « 10% environ des étudiants » acquièrent un emploi hors de l'enseignement *et* en rapport avec leur formation de géographe (Beaujeu-Garnier, *ibid.*). De son côté, un annuaire publié en 1974 par l'Association professionnelle des géographes (voir 7.4.2, p. 335 *et seq.*) permet de mieux appréhender le « stock » de géographes professionnels en activité : 310 personnes sont répertoriées. À titre de comparaison, l'édition du *Répertoire des géographes* de 1973 contenait autour de 1300 fiches individuelles (professionnelles et thésard.es compris.es). L'effectif des géographes professionnels est donc déjà relativement important en ce début des années 1970. En 1975, il est

⁴¹² Le DEA a été créé en 1964 dans les facultés de sciences.

déjà estimé à environ 1200 individus (Phlipponneau, 1975, p. 245). Le mouvement initié dans les années 1960 s'avère durable et installé.

Autre trait commun, l'enjeu de la raréfaction des postes dans l'enseignement est toujours prégnant : la « stagn[ation] » (M. Phlipponneau) ou la « saturation » (J. Beaujeu-Garnier) du volume des postes disponibles motivent et justifient toujours la recherche de « nouveaux débouchés ». À cet impératif s'ajoute celui de saisir l'opportunité d'une politique d'aménagement et d'urbanisme qui s'est densifiée et intensifiée, et qui met en œuvre tout un ensemble de « décisions dans lesquelles le géographe doit normalement avoir une place » (J. Beaujeu-Garnier). En bref, les motifs de justification et d'exhortation à l'application n'ont pas changé depuis les années 1960 — mais ils sont mis en avant ici par des protagonistes qui les mobilisaient déjà à cette période.

Si l'insertion professionnelle des géographes hors de l'enseignement a changé par rapport aux années 1960 en termes quantitatifs, en revanche le régime dans lequel elle s'inscrit n'a quant à lui pas beaucoup évolué. J. Beaujeu-Garnier distingue ainsi « trois groupes » de professionnels : en premier lieu « quelques individus exceptionnels », universitaires appelés à participer *ex* qualités à des commissions et des conseils divers, dans une configuration d'expertise permise par le privilège d'un capital universitaire et social conséquent ; viennent ensuite « quelques géographes professionnels » qui ont pu faire des carrières « brillantes » ; enfin, et surtout, l'essentiel du contingent de ces « professionnels » consiste en un précaire contractuel ou vacataire dont « seul un petit nombre arrive à se prolonger sur place et à gravir des échelons » (Beaujeu-Garnier, *ibid.*, p. 15) et dont les emplois sont souvent « temporaires » (M. Phlipponneau). La configuration est ainsi toujours pyramidale. De même, il semble que c'est toujours par l'entremise personnelle de géographes universitaires relativement bien installés que se fait le « placement » d'étudiants, là encore assez souvent dans une logique de « patronage », où la réputation et le capital social d'un.e « patron.ne » reconnue opèrent comme une garantie. Les géographes des deux premières catégories évoquées par J. Beaujeu-Garnier « favorisent » ainsi « l'utilisation » ou le « recrutement » de « jeunes géographes ». En réaction au rapport Beaujeu-Garnier, dans le cadre de la commission de géographie appliquée lors des Journées géographiques de Nice en 1975, André Vigarié précise que d'après les enquêtes « les rapports sont étroits entre la participation des géographes universitaires aux travaux de géographie appliquée et la formation et le placement des géographes professionnels ». Ainsi, « dans 13 instituts sur 17 on affirme que la participation des géographes universitaires joue un rôle “capital... décisif... indispensable” » (Phlipponneau, 1975, p. 244). Aussi, le développement des interactions entre champ disciplinaire et champs de l'action (cette fameuse « première étape ») joue un rôle capital dans le développement de réseaux d'interconnaissance qui lui-même favorise l'ouverture des « utilisateurs » à la géographie et multiplie les opportunités d'emploi. Tout naturellement, M. Phlipponneau en appelle donc à étendre et consolider encore ces interactions, condition nécessaire pour ouvrir toujours plus le champ des possibilités pour les générations étudiantes à venir. Ainsi : « Le passage de la première étape, que représente la participation de géographes universitaires à des recherches appliquées, à une deuxième étape marquée par l'entrée massive de jeunes géographes dans des carrières nouvelles ne sera pas aisé. » (Phlipponneau, *ibid.*, p. 88).

En 1971, les géographes employés sont généralement au moins détenteurs et détentrices d'une maîtrise, parfois d'une thèse de 3^e cycle, et trouvent des emplois le plus souvent au sein des administrations ministérielles — l'Équipement, surtout, mais aussi l'Agriculture —, dans des « organismes régionaux de développement économique » et des bureaux d'études privés liés à l'aménagement et l'urbanisme. En 1975, ces géographes sont recrutés à « 60% dès la maîtrise, [à]

2 à 3% seulement lorsqu'ils ont terminé leur troisième cycle » (Beaujeu-Garnier, *ibid.*). C'est là une information fondamentale à plusieurs égards. D'une part, cela fonde une distinction majeure avec les formations à l'aménagement et l'urbanisme, qui ont fait le choix du 3^e cycle comme niveau de spécialisation. En quelque sorte, le 2^e cycle « suffit » pour être recruté.e lorsque l'on est géographe, sans nécessairement devoir acquérir une spécialisation secondaire en aménagement-urbanisme en 3^e cycle. Dès lors, puisque les formations pluridisciplinaires autonomes occupent la place à ce niveau, le champ est beaucoup plus libre pour la géographie au niveau du 2^e cycle, ce qui peut expliquer la propension des équipes enseignant.es à promouvoir des formations à ce niveau : se trouve ici une opportunité stratégique pour ménager une place à la discipline dans le paysage pédagogique et professionnel. Mais cela a sans doute pour inconvénient de cantonner les géographes à des postes plus ou moins subalternes, du moins hiérarchiquement inférieurs à des positions accessibles à des détenteurs et détentrices d'un diplôme de 3^e cycle — à moins, là encore, de choisir de prolonger ses études jusqu'à ce dernier niveau, dans les organismes spécialisés, mais l'on n'est alors plus tout à fait, ou plus uniquement, « géographe ».

7.3.1.2 *La formation, un problème lancinant toujours à l'agenda*

En dernier ressort, et malgré ces avancées de la géographie appliquée ou professionnelle, les deux enquêtes considèrent qu'il reste, encore et toujours, un problème de formation. Au début des années 1970, si les propositions en ce sens se multiplient dans diverses universités (voir *infra*), il n'en reste pas moins que l'enjeu de « l'adaptation de la formation des étudiants à ces carrières nouvelles » est encore « essentiel » pour ouvrir des débouchés (Phlipponneau, *ibid.*, p. 93) — rappelons que la mise en œuvre de la loi Faure est encore très récente, les choses se construisent petit à petit. En toute logique, M. Phlipponneau déploie alors une série d'arguments et de propositions pour réformer l'enseignement en faveur d'une meilleure professionnalisation hors de l'enseignement. Il ressort de l'enquête réalisée que le 2^e cycle constitue en général pour les géographes le niveau-seuil à partir duquel peut être envisagée une spécialisation applicative — pas avant — même si « une majorité semble se dégager en faveur de la préparation spéciale au niveau du 3^e cycle avec une orientation dès le 2^e cycle » (*ibid.*, p. 94). Surtout, l'enjeu de formation s'inscrit dans la conscience d'une situation de concurrence clairement explicitée, celle d'une « formation complémentaire en dehors des instituts de géographie : instituts d'urbanisme, instituts d'administration des entreprises, institut de sciences politiques de Paris [...] », etc. Tant et si bien qu'« il est probable qu'un nombre croissant d'étudiants en géographie recherchera ce type de formation complémentaire si les instituts de géographie ne s'organisent pas eux-mêmes pour le dispenser » (*ibid.*, p. 95). La crainte de la concurrence constituait déjà un argument majeur pour la promotion d'une géographie appliquée, elle vient jouer le même rôle pour l'adaptation des formations en géographie à des débouchés « professionnels ». Très tôt, la multiplication des formations autonomes à l'aménagement-urbanisme est clairement identifiée comme un enjeu par plusieurs protagonistes de la discipline et place cette dernière dans une position d'attrait-risque : risque de relégation, de fuite d'étudiant.es, mais aussi attrait pour occuper une place de même rang, jouer le même rôle de formation des futur.es cadres de l'aménagement.

Le groupe Beaujeu-Garnier souligne quant à lui que les « utilisateurs de cette main d'œuvre élémentaire [les géographes contractuel.les] lui font beaucoup de reproches : insuffisance des connaissances économiques, des techniques d'enquêtes, du maniement des statistiques ; formation trop scolaire ; absence d'expérience pratique » (*ibid.*, p. 15). Dès lors s'impose toujours la nécessité

de « trouver des solutions pour mieux former les jeunes », qui passe tout à la fois par la modification du contenu des formations — en incluant en 1^{er} et 2^e cycles des enseignements qui correspondent peu ou prou aux lacunes dénoncées par les « utilisateurs », et dont on verra plus loin (8.1.3.4) qu'ils préfigurent ce que seront les licences et maîtrises d'aménagement — mais aussi en repensant la manière dont est organisé chaque cycle du cursus de géographie. *Grosso modo*, la position du groupe de travail tend vers la promotion d'une plus grande adaptation des études de géographie à une professionnalisation hors de l'enseignement, tout en maintenant la possibilité de garder des passerelles entre ces différentes voies. Cette position entre en résonance avec la politique universitaire menée par la droite, qui entend favoriser l'ouverture de l'université vers le « monde économique » et mieux finaliser les cursus en fonction des marchés de l'emploi, et avec la réforme du 2^e cycle en gestation depuis 1973 et qui aboutit au début de l'année 1976⁴¹³. On lit ainsi que « le remaniement en cours des études de géographie à l'université peut être très favorable à l'établissement de filières professionnelles spécialisées. Cette orientation est même prévue de manière explicite dans le récent texte de remaniement de la licence et de la maîtrise » (*ibid.*, p. 16). Et d'envisager ainsi que se constitue, pour la licence et la maîtrise, une « filière professionnelle spéciale » (p. 16). Enfin, si les géographes du groupe de travail rejoignent l'impératif d'une « ouverture pluridisciplinaire » en vue du partage d'un « langage commun » (p. 17) permettant aux géographes de développer une « habitude de travailler en équipes », ils et elles sont toutefois « unanimes à refuser de fabriquer des sous-spécialistes venant d'autres disciplines et n'ayant acquis qu'une teinture de géographie ». Magnanimes, ils et elles se montrent en revanche prêts « à donner "l'esprit géographique" à d'autres, surtout des responsables qui seront ensuite susceptibles de comprendre et d'apprécier les géographes » (p. 17). La pluridisciplinarité est ainsi conditionnelle, déterminée par un réflexe de préservation disciplinaire, et semble bien mieux acceptée s'agissant d'une diffusion, à d'autres, d'une culture disciplinaire propre que de la mise en retrait, sous une forme ou une autre, de la géographie. Si cette position n'est probablement pas partagée par l'ensemble des protagonistes qui ont et auront à monter des formations aménagistes depuis le champ disciplinaire de la géographie (certaines formations font montre d'une pluridisciplinarité plus engagée), elle apparaît néanmoins assez éclairante pour appréhender un certain nombre de formations montées par des géographes, se voulant « professionnalisantes » et accueillant des savoirs et savoir-faire extra-disciplinaires, mais largement polarisées par un centre de gravité qui reste la géographie, tant au niveau du contenu que des enseignant.es.

Au total, l'analyse croisée de ces deux séquences de travail et de mise au point autour de la géographie appliquée entre le tout début des années 1970 et leur mitan permet d'apprécier des permanences et des avancées. La « professionnalisation » de la géographie — hors de l'enseignement et de la recherche, s'entend — progresse, ne serait-ce qu'en termes de nombre de géographes « professionnel.les ». Mais leur situation reste dans l'ensemble assez précaire et leur formation est jugée insuffisamment consolidée, ce qui encourage une partie de la discipline à considérer que cette question forme toujours un problème à l'agenda. Signe de cette préoccupation, la question de la formation devient la question principale qui anime les différentes réunions successives de la nouvelle commission de géographie appliquée (1973) du CNFG tout au long des années 1970.

⁴¹³ Suscitant une grande grève étudiante et la désapprobation d'une partie du monde universitaire.

7.3.2 La géographie professionnelle vue par les géographes professionnel.les

7.3.2.1 Des associations et collectifs qui se multiplient

Les années 1970 voient toutefois émerger une différence notable puisque la promotion de la géographie appliquée n'est plus assurée uniquement par des universitaires, mais se trouve aussi prise en charge par d'ancien.nes étudiant.es géographes passé.es « professionnel.les » et regroupé.es en association. Il existait déjà une Association bretonne de géographie appliquée, créée autour de Michel Phlipponneau dès 1959, en revanche la tentative d'organiser une association à l'échelle nationale après le colloque de Strasbourg de 1961 s'est soldée par un échec. Plusieurs collectifs émergent en revanche dans les années 1970 pour assurer mise en réseau, discussions et défense des intérêts des géographes « professionnel.les » : à Nancy et Metz (l'AGALOR, Association de géographie appliquée de Lorraine), Paris-4, Lille (l'AGAP, Association de géographie appliquée – région du Nord, créée en mars 1972) et, surtout, une association nationale sise à Paris, l'APG (Association professionnelle des géographes, créée en mai 1972), qui publie un *Bulletin* à partir de 1972 (et sans doute jusqu'autour de 1976), servant d'organe de liaison et d'organisation d'une géographie professionnelle *par* des géographes professionnel.les — cette autonomie d'organisation est une étape majeure dans l'histoire du développement de la professionnalisation hors-enseignement, qui institutionnalise et entérine ce nouveau champ d'activités indépendamment d'une assise universitaire (même si les associations collaborent beaucoup avec la commission de géographie appliquée du CNFG, mais parfois avec une distance critique dont témoignent les comptes rendus publiés dans *Intergéo-Bulletin*). Une autre association à vocation plutôt nationale, Géographie active, est fondée en 1979, qui prend aussi en charge des enquêtes sur la situation de la géographie professionnelle. Enfin, entretemps, une « rencontre nationale étudiante » s'est tenue au moins à trois reprises à Tours et Reims en 1976 et à Poitiers en 1977 — les premières sont relatées dans *Espace Temps*, celle de Poitiers dans *Hérodote* et *Espace Temps* — où a été évoquée la question des débouchés, de l'enseignement et des filières tels qu'ils existent alors — et qui suscitent une forte critique, disciplinaire et sociale, dans un contexte de mobilisation contre la réforme du 2^e cycle — et tels que ces étudiant.es aimeraient qu'ils fussent — une géographie « militante », pour le dire brièvement, et plus préoccupée d'une certaine mission sociale (auprès d'acteurs.trices locaux et locales, d'associations, de syndicats, etc.) que d'accompagner les pouvoirs aménagistes.

7.3.2.2 Un volontarisme praxéologique « par le bas »

Un numéro en particulier du *Bulletin* de l'Association professionnelle des géographes retient l'attention, entièrement consacré au thème « Les géographes professionnels face à l'emploi » et paru en 1975. Entre des résultats d'enquêtes sur l'insertion professionnelle, des conseils pour la rédaction d'un *curriculum vitae* efficace ou des informations sur le fonctionnement de l'ANPE, on retrouve aussi des prises de position assez vives sur la géographie, ses formations et ses débouchés, qui permettent de donner une idée de ce que pouvait être les positions de géographes engagé.es dans des emplois hors de l'enseignement.

Le tout premier article concentre en deux pages tout un plaidoyer pour une adaptation de la discipline au marché de l'emploi et à ses besoins, qui est tout en même temps par contraste une critique grinçante de la discipline dans son versant académique. L'auteur, François Papin, raille la

propension de la discipline à vouloir « soumettre le monde professionnel » à son « découpage des connaissances issu des structures de l'Éducation Nationale » (Papin, 1975, p. 4). A ses yeux, la logique doit être complètement inverse et partir des besoins effectifs du « monde professionnel » : « le monde ne se transformera pas pour faire plaisir à la géographie, que la géographie se transforme pour s'adapter au monde » (*ibid.*, p. 5). Le message est clair⁴¹⁴ qui souscrit nettement à un objectif utilitaire impliquant un *aggiornamento* disciplinaire : « Il ne faut pas chercher des débouchés à la géographie traditionnelle, il faut renouveler la pensée géographique », en recherchant par exemple les « thèmes » du monde professionnel qui peuvent « déboucher sur un emploi » pour un géographe. Et puisque les géographes frappent par leur « inadaptation à l'action », l'auteur invite à considérer celle-ci comme instance directrice :

L'Université forme des gens cultivés, le monde professionnel réclame des gens efficaces. Il faut cesser d'être des parleurs, des "géographes" (graphe, qui décrit) pour devenir des actifs, des "géonomes" (nome, qui organise), comme il y a des agronomes, des économistes. Il faut former des jeunes capables de prendre parti, de "se mouiller" par des décisions. Il faut former des esprits normatifs et prospectifs [...] apprendre à décider le possible et non pas à rêver le souhaitable. (*ibid.*, p. 4-5)

Tout le discours est ainsi fondé sur une dichotomie entre ce qui ressortirait d'une part à toute une culture savante désintéressée, « bonasse » et quelque peu *has-been*, et ce qui relèverait d'autre part d'une forme de prise avec l'actualité du monde et aux défis qu'il présente ; entre une réalité disciplinaire décevante, timide et retranchée et une virtualité disciplinaire riche de promesses, efficace et utile.

Deux choses en particulier méritent d'être soulignées. En premier lieu, il y a quelque chose d'un mixte de critique épistémologique et de critique « corporatiste » dans cette diatribe — qui ressemble, en tout cas dans ses motifs principaux et quoi qu'avec beaucoup moins de pudeur discursive, à certaines prises de position en faveur de l'application de la géographie de la décennie passée. On en revient à l'idée que pour être pleinement utile et efficace, la géographie « traditionnelle » doit changer. La dénonciation de sa nature descriptive rejoint les critiques épistémologiques toutes contemporaines des réformateurs.rices ou révolutionnaires de la période, mais l'objectif ici tient moins de la recherche d'une scientificité renouvelée que de la volonté pragmatique d'une capacité normative — donc de décider, ou d'aider à la décision. La rénovation de la discipline est ainsi vue comme un préalable nécessaire à son employabilité : « Nous prétendons agir à l'extérieur, alors que nous sommes incapables d'agir à l'intérieur » (*ibid.*, p. 5) — soulignons ce schème de l'opposition entre « intérieur » et « extérieur » disciplinaires, qui dit bien que transformer « l'intérieur » vise à mieux l'articuler avec « l'extérieur ». Un autre extrait confirme que les évolutions souhaitées relèvent plus d'une réforme contenue dans des référentiels classiques de la discipline (voir à ce sujet l'encadré sur la « géographie classique » au début du chapitre 4) avec des déterminants essentiellement praxéologiques que de l'affirmation d'une révolution scientifique. Dans un autre numéro du *Bulletin* de 1975, le président de l'association, André Perardel, confie la « foi [de l'association] dans le rôle réel que peut jouer la formation géographique dans l'étude et la résolution de nombreux problèmes professionnels » (Perardel, 1975, p. 23), qui se fonde par

⁴¹⁴ Et il ravirait sans doute toutes celles et ceux qui se sont patiemment attachés à transformer l'université en pourvoyeuse de capital humain nourri par la « professionnalisation ». Le texte de ce géographe professionnel étonne (ou peut-être pas ? son discours est-il un hapax dans le paysage étudiant et universitaire de l'époque ?) par sa contemporanéité : ou bien alors, il permet de rappeler que la soumission de l'université à des objectifs utilitaires d'efficacité et de crédibilité aux yeux des « employeurs » ne date pas d'aujourd'hui et qu'elle s'inscrit dans une lente histoire progressive.

exemple sur la conviction qu'une « bonne analyse géographique des interrelations factorielles d'une situation [...] peut être plus efficace qu'une analyse mathématique multivariée ou qu'une modélisation ». Ce *credo* rappelle un référentiel de la synthèse, de même qu'une attitude de type humaniste qui serait plus appropriée que la « méthode mathématique », jugée réductionniste et « simplificat[rice] » (*ibid.*). Ces motifs sont somme toute assez peu révolutionnaires, loin s'en faut, et font beaucoup écho à une méfiance déjà exprimée par certain.es patron.nes dans les années 1960 à l'égard des modèles (voir chapitre 4). La critique épistémologique a donc ses limites, comme elle l'avait dans la plupart des discours favorables à l'application : c'est donc bien plutôt autour de la dimension praxéologique que se déploie le cœur des revendications.

En deuxième lieu, la volonté d'adaptation, si fortement exprimée, permet de souligner que la mise en articulation du champ scientifique et du champ de l'action n'a pas été l'affaire des seul.es « patron.nes » de la discipline (ou de la seule catégorie des géographes universitaires) — et, à l'inverse, le texte s'en prend ici de manière générale à certain.es gardien.nes d'une voie traditionnelle, dans le flot de la critique générale que connaît la géographie classique dans cette période. Le fait que des diplômé.es ou des étudiant.es prennent fait et cause pour la voie applicative souligne que cette articulation s'est aussi développée « par le bas » et par les principales et principaux concerné.es : les cohortes de celles et ceux qui, après avoir suivi un cursus de géographie, se trouve à devoir s'embaucher ailleurs que dans l'enseignement.

7.3.2.3 *Débouchés, formation, chômage : un malaise des étudiant.es et diplômé.es ?*

Or, à ce sujet, plusieurs articles du *Bulletin* témoignent de l'inquiétude et de la préoccupation ressenties et exprimées par (certain.es) diplômé.es ou étudiant.es. Un extrait suffit à s'en convaincre :

“Depuis plus d'un an, nous cherchons du travail. Nous avons dû faire près de 100 demandes : j'avoue n'avoir pas compté... J'ai occupé des postes divers et n'ayant absolument aucun rapport avec mes diplômes : manutentionnaire, auxiliaire dans une bibliothèque...” Des lettres comme celles-ci, combien en avons-nous reçues ? (Lorthiois, 1975, p. 6)

Sans doute choisie pour son caractère assez frappant, cet extrait de courrier est pour autant présenté comme représentatif des difficultés que connaissent de nombreux.ses diplômé.es de géographie. L'autrice qui le cite affirme ainsi que « la situation est préoccupante » et dresse une liste des difficultés auxquelles font face les jeunes géographes (et plus largement de nombreux.ses diplômé.es de l'université) : « chômage croissant », découragement, acceptation d'emplois peu rémunérateurs et décorrélés de leur formation initiale, déception face au fait que le diplôme ne donne pas automatiquement un emploi, circonspection au regard de l'inadéquation entre la formation reçue et les attendus professionnels, recherche de formations complémentaires pour pallier ce problème... Elle souligne de surcroît que « l'enseignement devient un débouché très limité pour les étudiants » : on retrouve là un motif qu'évoquent aussi régulièrement les tenant.es de la voie applicative, qui y voient des débouchés alternatifs aux carrières de l'enseignement — pourtant si fondamentales pour la géographie — en voie de tassement. Il convient dès lors de trouver des « remèdes » (*ibid.*, p. 8), notamment pour faire cesser la « méconnaissance » du monde professionnel pour le géographe, qui y voit plus « un encyclopédiste pouvant alimenter des conversations de salon » qu'un spécialiste pouvant être mobilisé. De même, les universitaires restent en décalage avec les besoins du monde professionnel, qu'ils connaissent mal, et choisissent les thèmes d'enseignement de manière autonome, sans égard aux priorités de « l'extérieur ». Il y

faut donc « une collaboration étroite entre le Monde Universitaire et le Monde du Travail » pour « élaborer les grands traits de la Géographie Appliquée de demain ». On retrouve dans ce discours les mêmes diagnostics et les mêmes propositions que celui évoqué plus haut.

L'atmosphère est la même chez les étudiants, dont deux groupes (à Paris-4 et Paris-12) témoignent dans le numéro de leur souhait de se structurer en deux associations. L'enjeu est de faire face aux « problèmes des débouchés », à la « faible place occupée par la géographie » et à la « méconnaissance du rôle du géographe par les professionnels » et la « méfiance des employeurs », ainsi que des « besoins d'adaptation de l'enseignement qui jusqu'à présent s'est consacré à former des enseignants » (Association pour l'information professionnelle des étudiants géographes de Paris-Sorbonne et Association des géographes de l'université de Paris-Créteil, 1975). Là encore, le désir d'adaptation est palpable, par exemple pour les « certificats » ou les « sujets de maîtrise », « en fonction des débouchés offerts sur le marché de l'emploi », ou encore en promouvant la réalisation de stage. Là encore, le constat quant au « débouché traditionnel, c'est-à-dire l'enseignement » est le même : celui-ci se trouverait « de plus en plus limité ». Au total, l'ambition est « de promouvoir la géographie et d'assurer l'avenir du géographe » (*ibid.*).

Quant à la formation en tant que telle, l'analyse de l'APG rejoint tout à fait celles qui sont faites par des universitaires comme M. Phlipponneau ou J. Beaujeu-Garnier. « Mal adaptée », elle donne certes au géographe une certaine « polyvalence [qui] lui permet d'aborder avec une certaine aisance la majorité des problèmes professionnels », mais elle pêche par le manque de « diverses connaissances pratiques » : « statistiques, sciences économiques, droit administratif, gestion, langues étrangères... » (Perardel, 1975, p. 21). La situation exige alors une « rénovation nécessaire » (*ibid.*).

7.3.2.4 Des prises de position sur l'urbanisme

Parmi les prises de position données à voir dans les corpus des associations de géographes professionnels, il arrive que la question de l'urbanisme et de son enseignement soit plus spécifiquement abordée. L'Association de géographie appliquée du Nord a ainsi fait paraître dans le *Bulletin* de l'APG un article sur « L'enseignement de l'urbanisme en France » (décembre 1973), signé par ses membres François Thierry et Michel Delebarre⁴¹⁵. Bien que provenant d'une association de *géographes*, son positionnement s'avère extrêmement proche d'un discours « autonomiste » tel qu'on a pu le lire chez des défenseur.ses d'instituts pluridisciplinaires.

Les deux auteurs y défendent, dans la foulée d'un mouvement général que nous avons évoqué, une conception de l'urbanisme comme approche scientifique, la synthèse et, partant, la pluridisciplinarité et l'acquisition d'un « langage commun », et le refus de la capture de l'urbanisme par telle ou telle corps de spécialistes. À ce titre, ils critiquent « ceux » qui « essaient de défendre leurs prérogatives en tentant d'imposer une distinction très philologique et jésuite entre “urbanistes” et “urbanologues” » (Delebarre et Thierry, 1974, p. 9), pique adressée directement, mais sans le nommer, au corps des Ponts et à sa conception dichotomique que nous avons évoquée plus haut.

Répondre à l'ensemble de ces objectifs nécessite d'être convenablement formé.e : or, malgré la multiplication récente des formations, les auteurs jugent que « le total n'est pas très

⁴¹⁵ Il s'agit bien du même Michel Delebarre qui entame par la suite une carrière politique au Parti socialiste et occupe différentes fonctions électives (ou non), localement, nationalement et au sein du gouvernement.

réjouissant » car la « formation est très souvent insuffisante, les connaissances limitées ou livresques, très éloignées du réel » (*ibid.*, p. 10). Ils définissent dès lors une série d'impératifs nécessaires à l'amélioration de l'enseignement de l'urbanisme. Il convient de ne former que des déjà-spécialistes d'une discipline propre, dans un institut d'urbanisme conçu comme « école d'application » où ceux et celles-ci apprendraient à partager un langage commun et à travailler ensemble. Comme la majorité des protagonistes de la commission Arbelot, c'est donc le plus haut niveau d'études qui est privilégié — le 3^e cycle n'est pas nommément évoqué, mais l'on peut imaginer qu'il s'agit de ce niveau-ci — tandis que l'hypothèse d'une formation d'urbaniste trop précoce est évincée. Les deux géographes professionnels en appellent ensuite à un élargissement de la pluridisciplinarité, qui ne saurait se limiter aux disciplines déjà représentées dans les équipes contemporaines d'urbanisme, ainsi qu'à une forme d'enseignement mêlant théorie et pratique, avec un corps professoral composé *en minorité* de permanent.es et en majorité d'enseignant.es extérieur.es, notamment de praticien.nes. La pluridisciplinarité devrait être en quelque sorte sécurisée par une forme institutionnelle autonome au sein de l'université, sans dépendre d'une autre UER ou école. Ils condamnent aussi les querelles de « chapelles » (*ibid.*, p. 12) entre des disciplines (y compris la géographie) qui revendiquent chacune leur légitimité à diriger la mise en place et en œuvre d'instituts d'urbanisme, jusqu'à parfois faire échouer les projets proposés — c'est le cas, d'après eux, pour la région Nord. La défense de l'autonomie s'entend aussi en termes de distance à l'égard de la « technocratie », pour éviter que le travail et la réflexion ne finissent par être l'apanage de la seule administration : cette prise de distance encourage l'inscription au sein du champ universitaire, en considérant que « les universitaires sont d'une certaine façon la seule garantie contre la technocratie » (*ibid.*, p. 12).

On s'étonne alors qu'ils jugent « que la plupart des Instituts ou enseignements d'urbanisme se cantonnent dans une hyperspécialisation ou dans un simple “verniss” » (*ibid.*, p. 12) alors même que leur positionnement est profondément convergent avec celui des défenseur.ses d'un champ autonome de l'aménagement et de l'urbanisme. Qu'il s'agisse de la pluridisciplinarité, de l'autonomie institutionnelle, du niveau et des modalités de la formation, ce sont autant d'éléments qui semblent faire peu ou prou consensus parmi les personnalités qui ont mis sur pied les instituts d'urbanisme ou les UER autonomes que l'on retrouve au sein de la commission Arbelot (Tours et Vincennes auraient évidemment à redire sur la question du niveau auquel former des urbanistes). À moins que leur critique ne vise plus spécifiquement certaines formations créées au sein par exemple d'écoles d'ingénieur.es ou dans certaines UER de géographie. Dans tous les cas, leur critique trouve pour beaucoup son origine dans leur déception à l'égard de l'échec de la création d'un institut d'urbanisme au sein de la région Nord — projet d'« un universitaire »⁴¹⁶ qui échoua donc du fait de querelles disciplinaires. À ce sujet, ils se livrent à une analyse dont on peut dire *a posteriori* qu'elle fut assez anticipatrice : pour eux, la nécessité d'un institut d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle de la région est d'autant plus nécessaire que se préfigure un mouvement de décentralisation et de régionalisation qui nécessite la formation de cohortes de spécialistes capables de travailler dans ces contextes futurs, auprès notamment des « collectivités locales » (*ibid.*, p. 13).

⁴¹⁶ Le texte est, sur ce point, très sibyllin. Compte tenu des relations tissées entre l'Institut de géographie de Lille et un certain nombre d'acteurs et d'actrices de la région, ce dès les années 1960, faut-il penser qu'il s'agit de l'initiative d'un géographe ? On sait dans tous les cas qu'aboutit en 1975 le projet de création de la MST ENVAR, issue de la collaboration entre les UER de géographie et de biologie autour d'une formation à l'aménagement et l'environnement, non seulement soutenue mais impulsée par le président de l'Université Lille-1 d'alors, le Recteur Migeon.

Cet article de deux membres de l'AGAP Nord ne peut-être pas être considéré comme la position générale de la corporation des géographes professionnel.les ou appliqué.es — même si leur voix est déjà celle, collective, d'une association régionale. Il est difficile de dire si leur point de vue est partagé ou non, ou *a minima* s'il est minoritaire ou majoritaire au sein de ce milieu. Pour autant, même réduit à une valeur d'exemple, il est très instructif pour mieux caractériser certaines opinions qui y ont cours. En premier lieu, ce discours montre qu'il a pu exister — hors du monde strictement universitaire, chez des géographes engagé.es dans l'action publique — des positionnements forts autour de l'enjeu de la formation urbanistique. Surtout, il montre que ceux et celles-ci ont pu être en convergence quasi parfaite avec les propositions et les référentiels défendus par les tenant.es d'une autonomie d'un champ universitaire de l'aménagement-urbanisme. On serait dès lors tenté de se demander ce que cette position a toujours de « géographique » — au sens où les deux signataires se revendiquent au moins identitairement et institutionnellement d'une association dite de « géographie appliquée » — et si l'arrivée de ces cohortes de géographes professionnel.les sur la scène aménagiste et urbanistique n'a pas engagé, dans le même temps, leur acculturation aux normes d'un milieu professionnel en construction, celui des cadres moyens ou des chargé.es d'études en urbanisme.

Tous ces éléments donnent à voir un paysage qui s'active pour défendre la voie applicative et la participation des géographes à l'action, par des groupes de géographes qui ne sont pas, ou plus, à proprement parler des acteurs.trices du champ scientifique. Ces discours entrent largement en résonance avec celui des universitaires qui ont aussi fait le choix de défendre cette option pour la discipline. Qu'en est-il alors de l'insertion professionnelle des diplômé.es en géographie dans le champ professionnel de l'urbanisme dans les années 1970 ?

Sur ce plan, il apparaît de manière générale que les géographes ont su se saisir des opportunités qui s'ouvraient. À leur situation de marginalité relative dans les années 1960 et dans les bureaux d'études succède une période beaucoup plus favorable, liée principalement à la création de nouveaux organismes dépendant peu ou prou du ministère de l'Équipement. Non seulement leur place dans ce nouveau marché de l'emploi est loin d'être négligeable, mais celui-ci est aussi l'un des principaux moteurs d'une professionnalisation hors du débouché traditionnel de l'enseignement.

7.4 Le marché de l'emploi urbanistique au début des années 1970 : une opportunité saisie par les géographes

7.4.1 La prolifération d'un marché de l'emploi des études urbaines

La loi d'orientation foncière (LOF, 1967) a été un tournant dans l'ordre de la planification. Mais elle a aussi « engagé » une réorganisation importante des professions de l'urbanisme » (Verpraet, 1987, p. 75). Plus largement, la séquence politique dans laquelle elle s'inscrit a été le ferment de la création de multiples organismes et administrations où le travail pluridisciplinaire est devenu la règle : dès 1966 sont instituées les organisations d'études d'aménagement des aires métropolitaines (OREAM), à l'échelle de certaines des « métropoles d'équilibre » ; à l'échelle départementale, les groupes d'études et de programmation (GEP), adossés aux nouvelles directions départementales de l'Équipement (DDE), sont créés en 1967, de même que les Services régionaux

de l'Équipement (à l'échelon régional, donc) ; les agences d'urbanisme des agglomérations, dont certaines préfigurations existent déjà, sont consacrées par la LOF ; en 1968 le ministère crée les Centres d'études techniques de l'Équipement (CETE). Parmi d'autres fonctions, ces organismes assument une mission d'études et de conseil, certains ayant eu un rôle de premier ordre pour l'élaboration des plans d'occupation des sols (POS) et des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) — pour ce qui concerne notamment les GEP et les agences d'agglomération —, ou encore des schémas directeurs des aires métropolitaines (SDAM) (OREAM). Faire fonctionner ces nouveaux organismes nécessite de trouver une main d'œuvre qui réponde par ailleurs au référentiel de la pluridisciplinarité et à la pratique de l'étude : c'est donc tout un nouveau marché de l'emploi qui se crée — même s'il n'est pas illimité — et qui constitue une opportunité pour diverses disciplines, dont la géographie. Un processus similaire peut s'observer dans le domaine de l'aménagement rural, dans les équipes de chargé.es d'études des directions départementales de l'Agriculture (DDA) (Delfosse, Rieutort et Lompech, 2021), par exemple pour l'élaboration des Plans d'aménagement rural (PAR) — mais, on va le voir, ce champ rural n'arrive qu'en seconde place de l'emploi des géographes.

Au total, cette séquence et les organismes qui lui sont liés font émerger une nouvelle « coalition » professionnelle qui « associ[e] le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées et les contractuels de l'urbanisme » (essentiellement issus de l'université), le premier « contrôlant les objectifs et les méthodes » et animant des « équipes pluridisciplinaires » formées de ces derniers (Verpraet, 2005, p. 25). Les fonctions d'encadrement (avec statut de fonctionnaire) sont en effet dévolues à des corps — principalement celui des ingénieurs des Ponts ou des Travaux publics de l'État et celui des urbanistes de l'État — qui privilégient deux profils de spécialistes : les ingénieur.es et les architectes (massivement sur-représenté.es dans le second corps). Or « un certain nombre de spécialités n'existent pas dans la fonction publique et il est par conséquent nécessaire de faire appel à des techniciens extérieurs à l'administration que l'on recrute sur contrat » (Collectif, 1974b, p. 31). Les besoins cognitifs et techniques de l'action publique urbaine créent donc de fait un marché de l'emploi des études.

Vu depuis l'intérieur de la discipline-géographie, ce marché public des études a joué un rôle moteur dans le placement des géographes et le développement d'une géographie professionnelle.

7.4.2 Une géographie professionnelle fortement urbanisée

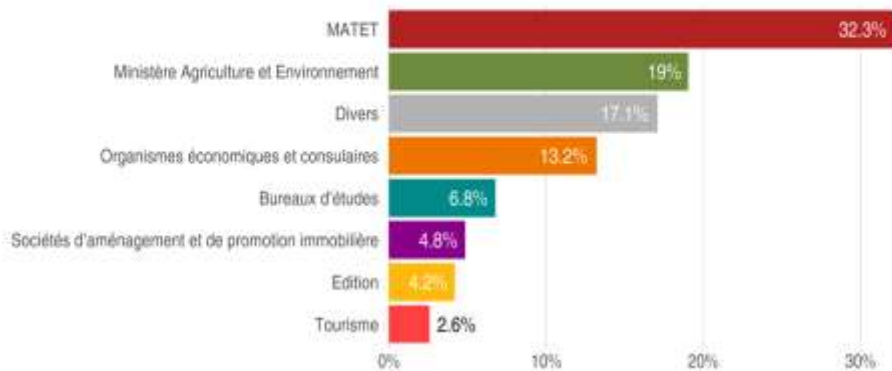
Comme on l'a vu dans les pages qui précèdent, l'insertion « professionnelle » des géographes dans des marchés de l'emploi alternatifs à l'enseignement ou la recherche connaît un essor à partir du début des années 1970. Encore cet essor est-il différencié en fonction de ces marchés. Les enquêtes qui ont été réalisées — notamment par les associations de géographes professionnel.les — permettent d'identifier leurs domaines d'exercice et leurs employeurs. Il apparaît que la nébuleuse de structures liées à la politique aménagiste et urbaine s'y trouve au premier rang. À notre sens, le développement de cette géographie professionnelle a été largement dépendant de celui d'une action publique urbaine volontariste et de l'ensemble des structures mises en place autour d'une grande deuxième moitié des années 1960, principalement à l'instigation du pouvoir d'État.

En 1974, l'Association professionnelle des géographes entreprend d'éditer un annuaire des géographes professionnels (Association professionnelle des géographes, 1974) qui permet de mieux appréhender le panorama des lieux où ils et elles travaillent. Au total, 310 personnes composent ce

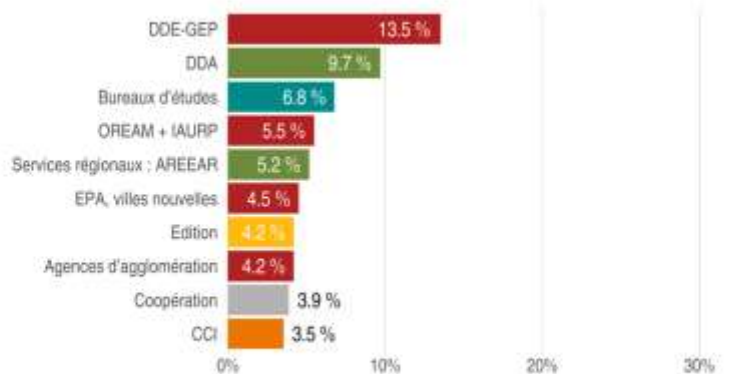
premier fichier, à notre connaissance inédit par son périmètre (les seuls géographes professionnel.les⁴¹⁷) et par son ampleur — au vu des estimations à cette date, ce volume d'environ 300 individus représente sans doute un échantillon assez important du total de la population d'ensemble des géographes professionnel.les (le fichier comptera 700 individus dès 1976).

Hors de l'enseignement, les champs d'exercice des géographes professionnel.les

Une insertion professionnelle polarisée par le champ aménageur et urbanistique



Détail des lieux d'emplois



M. Pichon, 2023: LMR Géographie-cités.
Source : APG, 1974.

Figure 7-2. Hors de l'enseignement, les champs d'exercice des géographes professionnel.les

Comme le montre la Figure 7-2 ci-dessus, les diverses administrations et organismes liés au MATET, le ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports — nom pris temporairement par le ministère de l'Équipement en 1974 —, représentent un tiers du total des postes occupés par des « géographes professionnel.les » à cette date. Celles qui sont liées à des préoccupations rurales et sous la houlette du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement occupent néanmoins près d'1 géographe professionnel sur 5, un volume relativement important. Le marché de l'emploi lié aux politiques rurales et agricoles n'est donc pas négligeable pour

⁴¹⁷ Les *Répertoires des géographes* édités par le laboratoire Intergéo comprennent des géographes professionnel.les, mais en faible nombre et qui se trouvent mécaniquement noyées dans une masse de géographes universitaires.

l'insertion professionnelle des géographes, mais il reste toutefois en-deçà du marché né d'une prise en charge étatique de la question urbaine. Surtout, un certain nombre d'organismes regroupés par exemple sous la catégorie des « bureaux d'études » ou des « sociétés d'aménagement » opèrent préférentiellement dans le champ urbain et sont à ajouter à l'ensemble des postes et lieux d'emplois polarisés par l'action aménagiste et urbanistique.

Quand on regarde dans le détail des lieux d'emploi, les différents organismes chapeautés par le MATET (ministère chargé de l'urbanisme) occupent une place de choix parmi les 10 premiers employeurs — qui représentent à eux seuls 61 % du total des géographes recensés ici. Les directions départementales de l'Équipement (DDE) et leurs groupes d'études et de programmation (GEP) sont les principaux pourvoyeurs de postes — plus d'1 géographe professionnel sur 7 y travaille — tandis qu'1 géographe sur 10 occupe un emploi dans leur « équivalent » du ministère de l'Agriculture, les directions départementales de l'agriculture (DDA).

Au sein du MATET, l'emploi des géographes se fait surtout à une échelle locale, dans des administrations ou organismes de l'État déconcentré, et leur présence au sein des directions centrales est particulièrement faible (plus faible ici qu'au ministère de l'Agriculture, où l'on trouve le double de géographes dans les directions centrales). Les DDE et GEP sont bel et bien, et de loin, leurs premiers recruteurs (42 % des recensés), mais l'échelle des villes elles-mêmes est aussi un niveau privilégié d'emploi, que ce soit dans les organisations d'études d'aménagement des aires métropolitaines — OREAM — (17 %), dans les villes nouvelles (14 %) ou dans les agences d'urbanisme d'agglomération (13 %). Toutes ces entités s'organisent autour d'équipes pluridisciplinaires où les géographes viennent trouver leur place, et le détail des fonctions déclarées au sein des annuaires de l'APG ne laisse que peu de doute quant au rôle qu'ils et elles y jouent : les qualifications de « chargé.e d'études » ou d'« assistant.e d'études » sont plus que nombreuses, tant dans ces entités-ci que, par exemple, dans les DDA.

En définitive, le développement d'une géographie dite « professionnelle » n'a pas seulement été favorisé par la mise à l'agenda politique de la question urbaine. Il l'a été d'autant plus que cette dernière a fait l'objet d'une politique volontariste et d'une créativité institutionnelle conduisant à la mise en place de toute une série d'organismes et d'administrations publiques ou parapubliques organisées autour d'un référentiel de l'équipe pluridisciplinaire, où la géographie — comme d'autres — a pu trouver des débouchés. On peut s'avancer à dire que, n'était l'existence de toute cette nébuleuse, l'insertion professionnelle des géographes aurait sans doute été bien moins aisée. Le volontarisme aménagiste dans son ensemble — rural comme urbain — a donc été un moteur et une formidable opportunité, coïncidant temporellement et avec le besoin de débouchés et avec le besoin et la volonté affirmée d'être utile.

Commentateurs et témoins ont d'ailleurs déjà noté l'importance de cette manne publique. Dans le cadre du groupe de travail animé par J. Beaujeu-Garnier, évoqué plus haut, Jean Labasse a semble-t-il réalisé un rapport dans lequel il « soulign[ait] que les possibilités offertes par les entreprises privées demeur[aient] limitées [...] », mais que « le secteur public et parapublic s'ouvr[ait] plus largement » (Phlipponneau, 1975, p. 245). Quelques années plus tard, en 1982, le rapport Brunet-Rhein⁴¹⁸, à propos de « l'expansion de la géographie appliquée », considérait plus franchement encore que « c'[était] évidemment la Loi d'orientation foncière, avec la mise en place des SDAU, des POS puis des “études d'impact”, qui a donné au mouvement une dimension de masse, en appelant partout les géographes — et d'autant mieux que d'autres chercheurs, tels les

⁴¹⁸ Réalisé dans le cadre de la mission dite Godelier, ou Mission sur les sciences de l'homme et de la société.

sociologues, étaient à l'époque plutôt quelque peu suspects aux yeux des commanditaires » (Brunet, 1982, p. 400).

La bonne volonté des géographes dans le cadre des équipes pluridisciplinaires et des travaux suscités par la mise en application de la LOF — notamment la réalisation des POS et des SDAU — est affirmée par des acteurs et actrices importants de cette mise en œuvre. Ingénieur des Ponts, à la tête de la DAFU au ministère de l'Équipement entre 1974 et 1978 — dans une période d'intense production des POS et des SDAU — Pierre Mayet offrait récemment⁴¹⁹ un témoignage dans ce sens : « Il faut également insister sur l'apport des sociologues, cela va de soi, et des géographes. J'insiste sur le fait que les géographes ont été les premiers à peupler assez concrètement les équipes pluridisciplinaires » (Barraqué et al., 2019, p. 84), dans lesquelles ils et elles étaient « les plus partants » (*ibid.*).

Le débouché « urbain » lié aux organismes du champ urbanistique fut donc important pour le champ disciplinaire de la géographie, pour accompagner et catalyser le développement d'une nouvelle professionnalisation hors de l'enseignement. Cela ne préjuge pas pour autant de la place effective des géographes dans ce champ professionnel de l'urbanisme, qui pourrait très bien être tout à fait mineure comparée à celle d'autres praticien.nes des SHS. À lire Pierre Mayet, il semblerait que ce ne soit pas le cas : il s'agit dès lors d'objectiver la part prise par les géographes dans ce champ.

7.4.3 Les contractuel.les des organismes d'études au début des années 1970 : une place favorable pour la géographie :

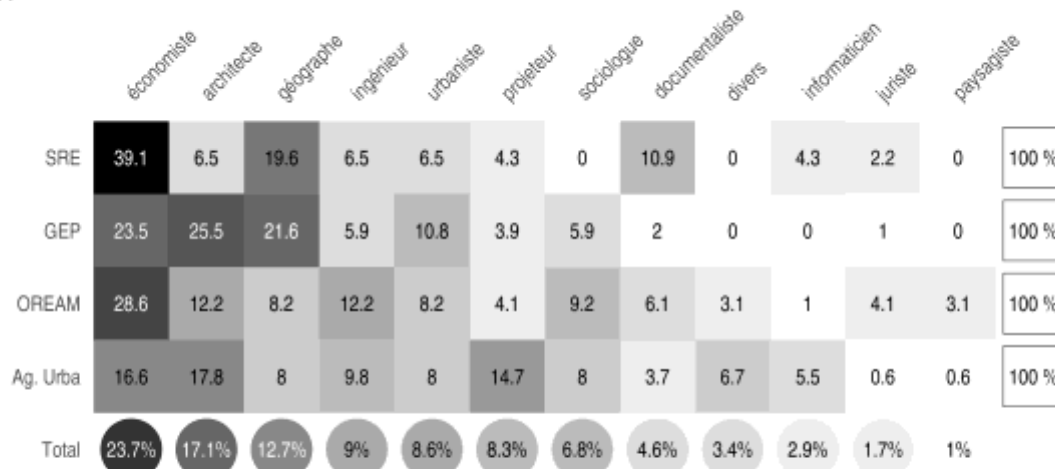
Si l'on en croit les données disponibles au début des années 1970, il apparaît bien que la géographie a su trouver sa place. La revue *Diagonal* (rattachée au Groupe d'études et de recherches de la Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme du ministère) publiée en 1974 les résultats d'une enquête menée en 1973 par la Direction sur les « chargés d'études des équipes d'urbanisme ». Plus précisément, il s'agit de s'intéresser uniquement au personnel contractuel et ce dans les agences d'urbanisme et les services de l'État — catégorie où l'on est donc susceptible de trouver les spécialistes de SHS, dans la « coalition professionnelle » décrite plus haut. Du point de vue du recours à une main d'œuvre contractuelle, tous les organismes ne sont pas égaux. La contractualisation est particulièrement prégnante dans les agences d'urbanisme des agglomérations et les OREAM (les contractuel.les y sont nombreux.ses, entre environ 9 et 10 par agence ou organisme en moyenne), contrairement aux services de l'État à proprement parler (centraux, régionaux ou GEP, où le nombre moyen de contractuel.les varie à peu près entre 1 et 2). De fait, l'enquête confirme que ce marché de l'emploi des « études » est majoritairement occupé par des spécialistes en « sciences humaines » : ainsi, sur les « 500 cadres » des équipes d'urbanisme, « économistes, géographes, sociologues [...] représentent environ 50% de l'effectif » (*ibid.*, p. 32).

⁴¹⁹ Lors d'une journée consacrée à la Loi d'orientation foncière organisée en 2017 par le Comité d'histoire du ministère de l'Équipement, qui a fait l'objet d'une transcription dans la revue du Comité, *Pour mémoire*, en 2019. En l'occurrence, un débat a été organisé à cette occasion avec plusieurs personnalités ayant eu à vivre et participer à la mise en application de la LOF.

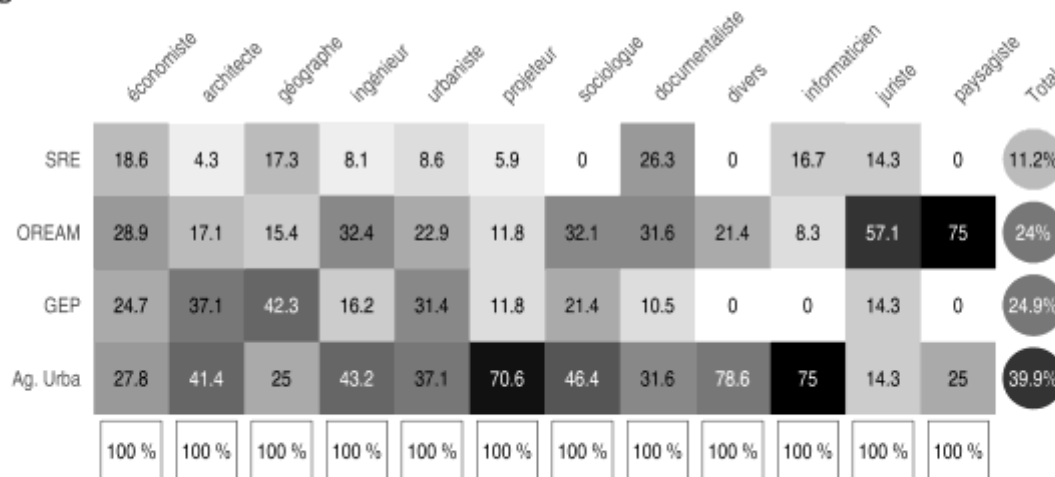
Les chargé.es d'études dans les équipes d'urbanisme en 1973

Profil en ligne (A) et en colonne (B)

A



B



M. Pichon, 2023. UMR Géographie-cités.
Source : Enquête DAFU (Min. Equipement), juin 1973.

Figure 7-3. Les chargé.es d'études dans les équipes d'urbanisme en 1973

La Figure 7-3 ci-dessus offre une vue synthétique de la répartition disciplinaire et institutionnelle des enquêté.es⁴²⁰. Le graphique A présente les profils en ligne, c'est-à-dire la ventilation des spécialités et disciplines observée au sein de chaque type d'organisme : par exemple, alors que les géographes ne représentent, tous organismes confondus, « que » 12,7 % de l'ensemble des chargé.es d'études, ils et elles représentent 21,6 % des chargé.es d'études présent.es dans les GEP. Cela indique donc qu'il existe un rapport préférentiel des géographes avec les GEP. Le

⁴²⁰ La figure a été reproduite à partir d'un tableau présenté avec les résultats de l'enquête.

graphique B quant à lui présente les profils en colonne, c'est-à-dire la place occupée par chaque type d'organisme dans l'emploi propre à chaque spécialité : ainsi, parmi l'ensemble des géographes enquêtés, 42,3 % travaillaient au sein des GEP, ce qui marque une « préférence » nette des géographes pour ce type d'organisme puisque celui-ci ne représente « que » 24,9 % de l'emploi toutes spécialités confondues.

Ces graphiques appellent plusieurs commentaires. Tout d'abord (graphique A), les postes de contractuel.les sont fortement captés par les économistes, suivis des architectes puis des géographes, ces derniers et dernières représentant 12,7 % de l'ensemble des 409 chargé.es d'études pris en compte dans les données présentées ici, soit 52 individus. Dans le champ des sciences humaines et sociales, ce sont donc bien les économistes et les géographes qui sont les mieux inséré.es, les sociologues n'occupant qu'une place mineure, plutôt centrée sur les agences d'urbanisme des agglomérations. Les géographes ne sont majoritaires dans aucun type d'organisation, *a contrario* d'autres spécialistes comme les économistes qui dominent les Services régionaux de l'Équipement (SRE) — mais les géographes y arrivent en deuxième position, quoique moitié moins importante — et les OREAM. Les équipes les plus « géographiques » se retrouvent néanmoins principalement au sein des GEP — organismes où la part des géographes est de manière générale la plus élevée (21,6 %) — et des SRE (19,6 %) tandis que les OREAM et les agences d'urbanisme connaissent une présence des géographes plus modeste relativement à d'autres spécialités. Leur faible présence au sein des OREAM doit être analysée au prisme des caractéristiques des équipes qui les constituent, « plus âgées et plus qualifiées », et où l'on retrouve une « forte proportion de directeurs d'études et de chargés d'études principaux » (*ibid.*, p. 32) : la « prédominance des économistes » puis (assez largement derrière néanmoins) des architectes et des ingénieur.es dit sans doute quelque chose de la hiérarchisation disciplinaire et professionnelle à l'œuvre, ces trois corps de spécialistes ayant ainsi accès à des positions plus dominantes dans le champ de l'urbanisme. Quant aux agences d'urbanisme des agglomérations, la situation est ambivalente puisque celles-ci représentent le second lieu d'emploi parmi les géographes enquêtés, mais ils et elles s'y trouvent, en interne, dans une position fort minoritaire.

En effet, la structuration de l'emploi des géographes montre assez nettement (graphique B) que ceux et celles-ci trouvent à s'employer principalement au sein des GEP (42 % des géographes recensés s'y trouvent), suivi par les agences d'urbanisme (1/4 de l'emploi géographique), les SRE et enfin les OREAM. Au total, du point de vue de la géographie, un type d'organisme se singularise du fait de son importance : l'insertion des géographes au sein du champ aménagiste et urbanistique tient donc beaucoup aux GEP — ce qui confirme les résultats de l'enquête de l'APG. Ceux-ci constituent à la fois le lieu d'emploi privilégié de ces praticien.nes, mais aussi un lieu où leur présence est plus marquée qu'ailleurs et où ils et elles peuvent faire à peu près jeu égal avec les économistes et les architectes — en termes strictement quantitatifs, sans préjuger de leur capacité d'influence réelle ni de leur force symbolique par rapport à ces deux autres corps de spécialistes.

Il faut toutefois garder en tête qu'il existe 95 GEP en 1973 : cela représente certes un nombre total de postes important, mais ce n'est pas pour autant le marché de l'emploi le plus extensible. En effet, tous ces organismes n'ont pas un recours égal à la main d'œuvre contractuelle : d'après les valeurs données ici, les agences d'urbanisme sont les plus « contractualisantes » (163 contractuel.les pour 16 agences, soit en moyenne 10,2 contractuel.les par agence), suivies des OREAM (98 pour 11, soit 8,9 contractuel.les en moyenne), et loin derrière des SRE (46 pour 21, 2,2 en moyenne) et des GEP (102 pour 95, soit à peu près 1 contractuel.le par GEP). Bien que nombreux, les GEP offrent toutefois, en moyenne, un nombre de postes limités. La situation est

par ailleurs assez variable : « certains GEP ne comprennent pratiquement que des architectes, d'autres ne comptent que des géographes » (*ibid.*, p. 32).

Il faut dire enfin quelques mots de la faible présence générale des « urbanistes » dans les organismes pris en compte. Sous cette dénomination, les responsables de l'enquête ne comptent que les diplômé.es en urbanisme, distincts des « architectes-urbanistes » qui sont versé.es dans la catégorie « architectes ». Cela dit deux choses : d'une part, il existe toujours une forme de « capture » du titre d'urbaniste par les architectes, héritée d'une configuration antérieure du champ de l'urbanisme où le rôle des architectes était prédominant ; d'autre part, cela met en exergue le fait que l'autonomie de l'urbanisme comme double champ professionnel et savant — en mesure de former et diplômer ses propres spécialistes — n'est pas encore une réalité forte.

Qu'en est-il au niveau des services centraux du Ministère de l'Équipement ? L'enquête réalisée par la DAFU s'est aussi portée sur elle-même et sur les 30 cadres d'études travaillant dans ses services en 1973 et principalement au Groupe d'Études et de Recherches (GER). Du fait de la présence du Centre de documentation sur l'urbanisme (CDU) au sein de la DAFU, les documentalistes représentent à eux et elles seul.es près d'un tiers des contractuel.les. Géographes, juristes et économistes forment environ, et à parts égales (13,3 % pour chaque groupe de spécialistes) 40 % du personnel contractuel de la Direction. Les architectes (6,7 %), les ingénieur.es (3,3 %) ou les sociologues (*idem*) sont très peu représenté.es. Le rapport synthétique note par ailleurs qu'aucun.e contractuel.le n'est urbaniste ou paysagiste. Là encore, la géographie a donc sa place : une place non majoritaire, mais de rang moyen.

Le rôle de l'État dans le développement et la mobilisation d'un « milieu » voire d'une profession est un élément crucial de l'histoire de l'urbanisme français, particulièrement dans son versant des « études ». L'ensemble des créations institutionnelles impulsées par le ministère de l'Équipement a suscité un mouvement de création de postes, et donc un besoin important en spécialistes convenablement formé.es — et formé.es selon des critères ressortissant directement à l'efficacité pragmatique et aux attendus du champ de l'action. Lors de la réunion du 26 octobre 1973⁴²¹ entre la direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme (DAFU) et les représentant.es des formations en urbanisme, Antoine Givaudan, chef du service de l'urbanisme au sein de la direction, soulignait ainsi que

[...] l'importance des organismes d'étude et de leurs tâches au Ministère [de l'Équipement] nécessitent le concours actuel d'environ 500 cadres contractuels (en plus des cadres fonctionnaires) dont la moitié sont formés aux sciences humaines. [...] Les besoins en personnel de ce type sont en augmentation sans qu'il soit possible actuellement de les chiffrer avec précision. Une estimation pour le seul Ministère de l'Équipement les situe entre 600 et 1200 ce qui indique assez les limites de ce débouché.

La dynamique de l'accroissement des besoins en personnel est ainsi toujours à l'œuvre au début des années 1970, mais celle-ci n'en constitue pas pour autant un processus illimité. Cette double contrainte du besoin et de la limite contribue à pousser les hauts-fonctionnaires du ministère à intervenir dans le champ de la formation — compétence qui, *a priori*, relèvent plutôt du ministère de l'Éducation nationale ou des Universités. S'y ajoute un autre impératif, qui tient non plus à la

⁴²¹ L'ensemble des citations qui suivent renvoie, sauf mention contraire et jusqu'à la prochaine note, à : Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et du Tourisme, Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme (Groupe d'études et de recherche) et Centre de documentation sur l'urbanisme, avril 1974, compte rendu de la « Journée sur l'enseignement de l'urbanisme, 26 octobre 1973 », 20160020/754, AN (PsS).

quantité de spécialistes à former qu'aux *qualités* attendues par ce milieu en croissance. Cet impératif vise particulièrement cette « moitié » de contractuel.les qui a été formée dans les « sciences humaines ». A. Givaudan souligne en effet dans son discours d'introduction que « l'administration attend d'eux » « une adaptabilité intellectuelle et géographique », mais aussi et surtout « qu'ils soient des techniciens plus que des 'urbanologues' ». Dès lors, toutes ces raisons justifient pour le ministère le « nécessaire développement des relations avec la sphère de l'enseignement », qui doit se traduire par « l'échange d'information », « l'échange d'hommes » (implication de personnels de l'administration dans les enseignements et, dans le sens inverse, stages pour les étudiant.es et « études confiées à l'université »), une information sur les « débouchés » et, surtout, par une participation financière (900 000 francs en 1973, 1 300 000 francs en 1974). En somme, il s'agit pour les fonctionnaires du ministère d'avoir prise sur ce qui se joue dans les formations en urbanisme, de créer des formes de synergie entre l'administration et ces dernières, et ainsi de mieux façonner le contenu et l'organisation des études afin que celles-ci forment des spécialistes adaptés aux besoins de ce champ urbanistique gravitant autour des institutions ministérielles. *In fine*, une proposition est faite, par A. Givaudan, de la « constitution d'une structure de concertation, d'un "club" des organismes d'enseignement ».

7.4.4 Un marché de l'emploi déjà en tension

La création de nouveaux organismes, le besoin en contractuel.les, la réussite d'un placement des géographes dans une position relativement correcte au sein de ce champ nouveau, tous ces éléments laissent à penser que les conditions sont favorables au développement et à l'affirmation d'une professionnalisation alternative pour la géographie et à son insertion croissante dans le milieu aménagiste. Si la situation est certes favorable, il faut toutefois compter sur la dimension très concurrentielle de ce champ qui, bien que s'ouvrant, montre déjà ses limites.

Dès les débuts de la commission Arbelot, la question des débouchés fait partie des préoccupations du ministère de l'Éducation nationale. Mission est confiée au représentant de la DATAR, M. Astier⁴²² d'enquêter auprès des divers organismes employeurs du champ aménagiste et urbanistique et d'identifier notamment les besoins quantitatifs dans les années à venir. Les résultats de cette enquête, publiés dans le courant de l'année 1970, portent sur les personnels contractuels⁴²³. On estime alors que le champ urbanistique comprend environ 2500 à 3000 cadres, dont 1500 à 1800 se trouvent dans le « secteur des études et recherches », tandis que les « besoins annuels » devraient se trouver autour de « 100 à 180 cadres pendant les 4 ou 5 prochaines années »⁴²³. De son côté, le Conseil général des Ponts et Chaussées a aussi cherché à évaluer les « besoins en professionnels de l'urbanisme »⁴²⁴, considérant que les « besoins permanents en personnels » varient entre 2400 et 3850 professionnel.les. Dans ce volume, la part des « spécialistes de diverses sciences humaines » est assez restreinte, variant entre 150 à 300 (entre 6,3 % et 7,8 % de l'ensemble), loin derrière les « architectes-urbanistes » (600 à 1200) ou les « ingénieurs-urbanistes » (900 à 1500). Bien sûr, ces estimations diverses sont influencées par les représentations que leurs auteurs et autrices se font du champ et il n'est peut-être pas étonnant que les ingénieurs

⁴²² Nous avons un doute sur son identité. Il s'agit sans doute de Hubert Astier.

⁴²³ « Note relative à l'exploitation de l'enquête sur les débouchés », anonyme (sans doute Astier), 11 juin 1970, 9 p., 19830694/4, AN (PsS).

⁴²⁴ Conseil général des Ponts et Chaussées, 6^{ème} section, « L'enseignement de l'urbanisme. Rapport présenté à la 6^{ème} section le 13 avril 1972. Seconde rédaction », 2 mai 1972, 9 p., 20160020/754, AN (PsS).

constituent la première catégorie des évaluations présentées au Conseil général des Ponts. Dans tous les cas, comme le résumait J.-F. Théry, conseiller technique du ministre de l'Éducation nationale dans une note sur l'enseignement de l'aménagement et de l'environnement, au début des années 1970 :

[...] l'aménagement du territoire et l'environnement constituent des disciplines de synthèse
[...] cultivées par des gens qui ont acquis au préalable la maîtrise d'une discipline particulière.
[...] les débouchés de ces formations de synthèse sont limités et ne s'accroîtront que lentement.⁴²⁵

Malgré tout, quelles que soient leurs spécificités, ces quantifications des besoins signalent tout à la fois l'existence d'un réel marché de l'emploi — qui connaît une certaine croissance — comme sa limitation. Si ces volumes sont assez importants, ils le sont moins si on les rapporte à ceux des cohortes étudiantes et de diplômé.es à la même période. Que l'on songe simplement au seul volume des diplômé.es de géographie : en 1972, à titre d'exemple, 922 étudiant.es avaient obtenu une maîtrise de géographie⁴²⁵. Si l'on rajoute les estimations de M. Phlipponneau ou J. Beaujeu-Garnier quant au nombre de diplômé.es se dirigeant vers la géographie professionnelle chaque année (voir *supra*, p. 325 et suivantes) — peu ou prou une centaine dans la première moitié des années 1970 — il ressort que les géographes pourraient déjà, s'ils et elles étaient seul.es, fournir au champ urbanistique son contingent de spécialistes de SHS. Mais ils et elles ne sont pas seul.es. Toujours en 1972, on comptait par exemple 277 nouveaux et nouvelles titulaires de la maîtrise de sociologie, discipline elle aussi sujette à la demande du champ et discipline ayant plus besoin encore que la géographie — faute d'un débouché similaire dans l'enseignement secondaire — d'assurer la professionnalisation de ses étudiant.es. En bref, ce nouveau marché de l'emploi, bien que représentant une belle opportunité pour les SHS — et peut-être même *parce qu'il* représente une belle opportunité et suscite ainsi la convoitise — se trouve potentiellement déjà en tension et peut pousser à la mise en concurrence des différents spécialistes pour l'obtention des postes qu'il offre.

Il ne faut d'ailleurs pas attendre bien longtemps avant que ne pointent, dans les discours, les échos de cette tension. En 1974, lors des Journées géographiques de Lille organisées par le CNFG, la commission de géographie appliquée se réunit avec des participant.es issu.es des associations professionnelles, AGAP de Lille et APG parisienne. Les représentant.es de cette dernière affirment à cette occasion : « Le marché est actuellement saturé au niveau des chargés d'études » (Bariou, 1974, p. 142). Et de formuler une stratégie de « percée vers les postes de responsabilité qui élargirait ensuite le recrutement à la base », similaire à l'opinion de M. Phlipponneau qui considère que « la percée vers le haut devrait permettre une percée vers le bas » (*ibid.*). Quelques années plus tard, c'est Jean Labasse qui « signale que les débouchés en aménagement s'avèrent de plus en plus restreints, que beaucoup de postes ont été pourvus et qu'on en crée peu de nouveaux » et invite ainsi à la recherche « d'autres orientations ». Ses interlocuteurs, les membres de la commission de géographie appliquée du CNFG, semblent entendre cette proposition pour considérer que « l'orientation à finalité professionnelle devrait dépasser l'aménagement » car « les préoccupations dans ce domaine ont sans doute été trop exclusives » alors que « les applications de la géographie sont heureusement plus diverses » (Phlipponneau,

⁴²⁵ D'après les services statistiques du ministère de l'Éducation nationale. Voir Ministère de l'Éducation nationale, Service d'informations économiques et statistiques, *Tableaux statistiques. Enseignement supérieur universitaire. Statistique des examens et diplômes délivrés en 1972*, mars 1974, disponible sur le site de la DEPP : <https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/9968/enseignement-superieur-universitaire-statistiques-des-examens-et-diplomes-delivres-en-1972> (consulté en août 2023).

1980b, p. 52). Ces déclarations témoignent ainsi de ce que ce segment particulier du champ aménagiste et urbanistique — les cadres moyens du domaine des études — constitue un marché en tension, de même que les stratégies évoquées soulignent quant à elles la préoccupation constante, pour les géographes mais sans doute aussi pour d'autres, de chercher les voies d'une adaptation à même de sécuriser des places et de conquérir des positions de pouvoir afin d'assurer le renouvellement de ces débouchés.

*
* *

Au terme de ce chapitre, il apparaît que les années 1970 ouvrent la voie de renouvellements profonds. Plus exactement, ceux-ci émergent de l'après-1968 — pour ce qui concerne le champ académique — et de l'après-1966 et 1967 (ministère de l'Équipement et LOF) pour ce qui est du champ de l'urbanisme.

D'un côté, l'enseignement de l'urbanisme se transforme, notamment grâce aux nouvelles dispositions de la loi Faure sur les universités. En premier lieu, les formations se multiplient et se décentralisent. On compte désormais des instituts hors de Paris, tandis que la capitale accueille deux instituts et un « cycle ». En un mot, le paysage de l'enseignement de l'urbanisme est rénové, et le nombre d'étudiant.es et de futur.es diplômé.es en aménagement et en urbanisme est donc en hausse — pour le moment, les géographes sont assez marginaux.les parmi ces étudiant.es. Toutefois, à notre sens, le principal n'est sans doute pas là : il nous semble que le début des années 1970 correspond surtout à la naissance du *champ universitaire* de l'aménagement-urbanisme à proprement parler, consacré par la commission Arbelot dont l'objectif est précisément de le faire exister et de l'organiser.

Du point de vue du champ *professionnel* de l'action publique urbaine et de l'urbanisme, on compte aussi beaucoup de nouveautés. De multiples structures et organismes ont été créés, qui représentent un nouveau marché de l'emploi. Le régime professionnel de l'urbanisme se recompose autour d'une nouvelle « coalition » dans laquelle les diplômé.es de l'université ont toute leur place. Les géographes ont su saisir cette opportunité, tandis que la « professionnalisation » hors de l'enseignement gagne de l'importance et que les injonctions à proposer des formations adaptées aux nouveaux débouchés se multiplient au sein des débats de la discipline.

Ces éléments suscitent deux interrogations principales. En premier lieu, face à la transformation de l'enseignement de l'urbanisme et aux enjeux de professionnalisation, qu'ont à proposer les géographes en termes de formation ? Par ailleurs, si le marché de l'emploi urbanistique est rénové et que les géographes ont déjà réussi à y trouver des places, il est en même temps concurrentiel, d'autant qu'il n'est pas extensible à l'infini : dès lors, comment évolue la position des géographes « professionnel.les » sur ce marché ? Le chapitre suivant tente de répondre à ces questions.

8 Chapitre 8. Des années 1970 aux années 1980 : les évolutions de la formation et de l'emploi des géographes

Nous proposons dans ce chapitre d'appréhender les grandes évolutions que connaissent, d'une part, l'offre de formation de la géographie au regard de l'objectif de « professionnalisation » (8.1) ; d'autre part, le marché de l'emploi en urbanisme, pour mieux apprécier la place qu'y occupent les géographes (8.2).

Il s'agit donc dans les deux cas d'analyser les dynamiques relatives à l'insertion des géographes dans le champ professionnel de l'urbanisme et de l'aménagement. Cet objectif a-t-il une influence sur la mise en place de cursus spécifiques au sein des instituts de géographie ? L'aménagement et l'urbanisme sont-ils les champs vers lesquels les responsables de formation souhaitent diriger leurs étudiant.es ? Quelles formations les géographes mettent-ils en place, notamment face à la concurrence principale que représentent les instituts d'aménagement et d'urbanisme ? Enfin, où se situent les géographes « professionnel.les » sur le marché de l'emploi urbanistique, notamment par rapport aux autres disciplines ou corps de spécialistes ? Leur « bonne » situation du début des années 1970 se maintient-elle tout au long de ces deux décennies ?

Pour essayer de répondre à ces questions, nous adoptons dans ce chapitre une vue plus longitudinale et plus schématique, qui « chevauche » par ailleurs une vingtaine d'années. Ce chapitre fait donc en quelque sorte office de « transition » entre deux décennies, mais ne remplace pas des analyses plus circonstanciées sur les décennies 1980-1990, sur lesquelles nous revenons ensuite.

8.1 La systématisation d'une formation géographique à l'aménagement et l'urbanisme ?

On l'a vu (7.3), les discours se multiplient dans le tournant des années 1970 qui estiment qu'il y a un problème de la formation en géographie, notamment du point de vue de l'adaptation des cursus aux nécessités de l'action concrète en tant que géographe « professionnel » ou « appliqué ». Sans être homogène ni hégémonique, ce discours est partagé par une partie du corps enseignant — la plus favorable à une « professionnalisation » — tout comme par une partie des étudiant.es ou des ancien.nes étudiant.es, notamment celles et ceux passé.es, justement, dans « l'action », qui font parfois l'épreuve du décalage entre leur formation et les attendus de leur emploi.

On l'a dit auparavant (6.1.2), çà et là diverses expériences ont été éprouvées dès les années 1960 pour adapter la formation géographique à une voie applicative. Il s'est agi le plus souvent de formations « sur le tas », tentant d'introduire des éléments de professionnalisation au sein des diplômes existants — licence, maîtrise, 3^e cycle — qui n'avaient pas été conçus à cette fin à l'origine, ou en mettant sur pied des diplômes d'université, ne faisant donc pas l'objet d'un encadrement national. De ce point de vue, les années 1970-1980 ouvrent une phase nouvelle du fait des politiques universitaires qui se déploient. Les différentes réformes des cycles universitaires offrent des cadres plus adaptés à la professionnalisation des parcours — c'est même parfois l'objectif explicite des politiques de l'enseignement supérieur, par exemple sous la présidence Giscard — de même que sont mis en place de nouveaux diplômes, dont les géographes — comme d'autres, évidemment — se saisissent pour proposer des formations nouvelles. On peut citer notamment la mise en place de la Maîtrise de sciences et techniques (MST) en 1971 et la réforme du 3^e cycle en 1974, avec la généralisation du DEA (d'abord cantonné aux facultés de sciences, depuis 1964) et la création, à ce

même niveau de 3^e cycle, du Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), pensé justement comme un diplôme « professionnalisant » de haut niveau.

Du point de vue de la géographie, ces deux décennies assoient la mise en place d'une offre de formation qui comprend une part importante de formations professionnalisantes. Surtout, elles voient émerger et se généraliser un profilage « aménagiste » de l'ensemble des formations proposées par les instituts ou départements de géographie — professionnalisantes comme plus « fondamentales » — et dans les différents cycles. L'« aménagement » (et/ou « l'organisation de l'espace », plutôt dans les années 1970) devient un référentiel central des objectifs pédagogiques et professionnels de la discipline et vient ainsi s'adjoindre aux dénominations de nombreuses formations — quoi qu'il en soit du degré de spécialisation « aménagiste » effective au sein de ces cursus. Pour partie, à lire ces intitulés, il devient presque « naturel » ou « évident » que la géographie forme à l'aménagement, ce qui n'est pas sans susciter la réaction des partisan.es d'un champ autonome de l'aménagement-urbanisme. Plus encore, une licence et une maîtrise d'aménagement sont créées en 1977 comme diplôme national encadré et habilité par le ministère des Universités et que les géographes investissent massivement.

À la même période, le monde des instituts d'urbanisme et d'aménagement nés de l'après-loi Faure semble s'inscrire dans une phase de « calme » relatif et de rodage, une fois passés les principaux débats consécutifs à leur création et une fois retombées les multiples crises de l'institut historique de Paris (avec sa refondation-installation à Créteil en 1972). Nous verrons plus loin que ce champ connaît une nouvelle effervescence à la fin des années 1970.

8.1.1 Une dynamique générale de coloration « aménagiste » des formations

Dans le mouvement de reconfiguration institutionnelle né de la loi Faure qui met fin aux facultés et crée les UER, si l'on trouve certes encore beaucoup d'« instituts de géographie », ou bien des « sections de géographie », composantes d'UER plus larges où les géographes — en nombre insuffisant — sont mêlées à d'autres spécialistes, un certain nombre de places de la géographie universitaire saisissent l'opportunité d'ajouter une coloration aménagiste à la dénomination de leur unité : « UER des sciences de la Terre et de l'aménagement régional » à Caen, « UER de géographie et d'aménagement spatial » à Lille, proche dans son appellation des UER homonymes de « géographie et d'aménagement de l'espace » à Montpellier ou Rennes, « UER de géographie et d'aménagement régional » à Nantes, « Institut d'aménagement du territoire et d'environnement » à Reims, distinct cependant de la section de géographie, « UER de géographie, aménagement régional et développement » à Strasbourg, et UER mixte de Tours — qui chapeaute le CESA — « Aménagement, géographie, informatique ». Bien sûr, cela ne préjuge pas du contenu effectif des formations qui y sont données — encore que la plupart de ces lieux ont des dimensions aménagistes assez affirmées, comme Rennes ou Strasbourg que nous avons évoquées plus haut — mais, même comme stratégie d'affichage, ces dénominations signalent une volonté de lier le projet pédagogique et scientifique de la géographie à l'objectif politique de l'aménagement.

En dehors de ces stratégies de labellisation, on observe une dynamique générale de modification des enseignements, en lien avec les débats contemporains sur la nécessité d'offrir aux géographes des formations dites « complémentaires » (voir notamment 7.3.1.2, p. 327 *et seq.*). À l'issue d'une enquête qui a permis de recueillir les réponses de 21 instituts de géographie sur 33, le géographe lillois Charles Gachelin a noté en 1975 « l'ampleur du mouvement en cours, puisque 18 instituts [ndr : sur 21] au moins dispensent une formation complémentaire et certains plusieurs

types à des niveaux différents » (Phlipponneau, 1975, p. 246). La diversité des modalités de mise en œuvre de ces compléments témoigne de la jeunesse de ce mouvement tout comme de celle des instruments pédagogiques dont disposent les universitaires (création ou réformes de diplômes) : d'aucuns se saisissent (ou projettent de se saisir) du format MST, d'autres ajoutent des certificats à la licence ou des enseignements supplémentaires à la maîtrise. Tous les instituts enquêtés ont présenté une demande d'habilitation pour le doctorat de 3^e cycle avec « généralement une finalité professionnelle » (*ibid.*). Quelques-uns tentent une « préorientation » dès le 1^{er} cycle. Enfin, ces initiatives relèvent d'une variété de diplômes, nationaux comme d'université. En un mot, la période est au tâtonnement, à la recherche des voies les plus pertinentes pour apporter des compléments de formation aux étudiant.es-géographes en vue de favoriser leur insertion professionnelle hors de l'enseignement, et notamment sur la scène aménagiste. Ce mouvement est tout à la fois contraint et favorisé par les évolutions de la politique universitaire, dont il ne faut pas négliger le rôle : les velléités d'ouverture professionnelle n'apparaissent pas *ex nihilo* mais s'inscrivent dans un processus général qui fait de la professionnalisation un enjeu politique important. Si les géographes ne sont sans doute ni les premiers et premières, ni les seules à aller dans ce sens, on a en revanche le sentiment qu'ils et elles ont été plutôt volontaires et sensibles à cette dynamique, qu'ils et elles ont plutôt eu tendance à s'en saisir et à l'accompagner dans leur propre domaine. Si des critiques ont pu émerger, par exemple autour de 1968, elles ont sans doute été (ou sont sans doute devenues) relativement minoritaires ou, à tout le moins, elles n'ont pas empêché le développement effectif et concret de dispositifs de professionnalisation dès le début des années 1970.

Certain.es géographes ont même tenté d'aller plus loin, en tentant d'obtenir du ministère chargé des universités la création et l'habilitation de diplômes nationaux spécifiquement dédiés à l'aménagement et à l'urbanisme.

8.1.2 Des premières tentatives d'institutionnalisation de diplômes spécifiques

Dans la période d'émulation du tournant 1970 autour des formations en aménagement et urbanisme, les géographes n'ont pas été en reste pour s'appropriier et prendre part à ce mouvement.

On a déjà évoqué la demande de la section d'aménagement régional du département de géographie de Vincennes de participer à la commission Arbelot, de même que le courrier adressé par le géographe caennais André Journaux à ce même Arbelot pour porter à sa connaissance l'existence d'une UER tournée vers l'aménagement (voir 7.2.1).

Outre ces tentatives — vaines — de prendre part à ce moment clé pour l'histoire des formations en aménagement-urbanisme, il faut aussi compter sur des démarches entamées directement auprès du ministère pour obtenir la création de nouvelles formations, ou sur des formes de soutien explicite à cet égard. Ainsi, dans le cadre de la réforme Fouchet et des modifications apportées au second cycle, des géographes ont visiblement soutenu la création d'une maîtrise d'aménagement du territoire. Se faisant porte-parole d'un rapport rédigé par Louis Papy, Jean Dresch soulignait ainsi aux Journées géographiques de Nanterre, en 1967 :

[...] il y a lieu de déplorer que parmi les maîtrises à quatre certificats, la maîtrise d'aménagement du territoire dont la création avait paru d'un grand intérêt à la Commission [chargée de l'étude du second cycle] n'ait pas été acceptée par le Ministère. Il conviendra de demander à nouveau sa création à la première occasion. (Collectif, 1967)

Le flambeau est en quelque sorte repris par le géographe toulousain Bernard Kayser autour de 1971. L'Institut de géographie de Toulouse comprend alors une équipe de géographes qui s'est

spécialisée dans les études urbaines, avec une forte coloration aménagiste et applicative, autour du Centre interdisciplinaires d'études urbaines (CIEU) fondé en 1966, qui fonctionne aussi comme un bureau d'études dans le cadre de recherches ou d'études sur commande et sous contrat. Outre des enseignements spécialisés au sein du cursus de géographie, l'équipe enseignante qui gravite autour du CIEU a mis en place à partir de janvier 1971 un « cycle » de formation continue à l'urbanisme et l'aménagement, destiné à des « personnes déjà engagées dans la vie professionnelle »⁴²⁶, sanctionné à partir de 1972 par un Diplôme universitaire supérieur en urbanisme et aménagement (DUSUA). Cette première initiative est considérée comme une réussite par l'équipe enseignante — le nombre d'inscrit.es lors de la première session varie selon les sources entre 150 et 170 — et suscite de sa part la volonté d'élargir et approfondir cette dynamique de formation, soutenue en ce sens par les instances dirigeantes de l'université Toulouse-2. Il s'agirait dès lors de mettre sur pied une filière de second cycle destinée cette fois-ci aux étudiant.es en formation initiale. Le succès de la formation permanente n'est probablement pas la seule motivation de ce projet, qui répond aussi à d'autres préoccupations annoncées dans le document de présentation :

La nécessité de cette filière résulte, du côté de l'offre de travail, du blocage prévisible des carrières de l'enseignement, et, du côté de la demande, d'un besoin accru de personnel qualifié pour l'aménagement, l'urbanisme et le développement.⁴²⁷

Le sens de l'opportunité des géographes tel que nous l'avions décrit plus haut ne saurait être exposé de manière plus explicite.

Parmi les différentes modalités concrètes possibles pour la mise en œuvre de ce projet (maîtrise, MST, DEA, doctorat), le choix de ses promoteurs se porte finalement sur la maîtrise spécialisée. Deux objectifs président à ce choix, qui renvoient à des justifications de deux ordres distincts. En premier lieu, le choix d'un second cycle — plutôt que d'un 3^e cycle — découle très précisément d'une volonté distinctive à l'égard des instituts d'urbanisme et d'aménagement, « trop souvent limités au 3^e cycle et pour cela peu en prise avec la réalité »⁴²⁷. Cette réalité, B. Kayser et les enseignant.es toulousain.es semblent la saisir grâce à leurs « contacts suivis » avec divers employeurs : c'est par ce biais qu'apparaîtrait dès lors nécessaire de privilégier deux niveaux de formation, le second cycle et la formation continue. Il serait ainsi important de fournir au champ aménagiste non pas des « cadres hyper-spécialisés » mais des « agents d'étude et d'exécution, au contact avec le public », pour lesquels un niveau maîtrise est suffisant. Dans un autre registre, et c'est un point fondamental ici, le choix de la maîtrise (mais il en aurait été de même avec la MST, le DEA ou le doctorat de 3^e cycle) en plus du diplôme d'université comme le DUSUA découle de la volonté d'une habilitation nationale, par le ministère de l'Éducation. C'est un point sur lequel B. Kayser a « insisté »⁴²⁸ lors d'une entrevue avec Jean-François Théry, l'obtention d'un diplôme national « permett[ant] selon lui de dissuader les étudiants en Géographie de se diriger vers

⁴²⁶ Christian Béringuier, Bernard Kayser, « Le Cycle de formation permanente "Aménagement et Urbanisme" à l'Université de Toulouse-Le Mirail », s. d. (*circa* 1971), archives de Jean-François Théry, conseiller technique au cabinet du ministre de l'Éducation nationale, 19770498/2, AN (PsS).

⁴²⁷ Bernard Kayser, « Projet de création d'une filière aménagement, urbanisme, développement. Exposé des motifs », s.d. (1970 ou 1971) Commission de l'orientation et de la formation, Université de Toulouse-Le Mirail, archives de Jean-François Théry, conseiller technique au cabinet du ministre de l'Éducation nationale, 19770498/2, AN (PsS).

⁴²⁸ Jean-François Théry, « Note à l'attention de Monsieur le Ministre. Objet : création d'une maîtrise d'aménagement, d'urbanisme et de développement », 11 juin 1971, archives de Jean-François Théry, conseiller technique au cabinet du ministre de l'Éducation nationale, 19770498/2, AN (PsS).

l'enseignement et [...] au sein de l'Université de faire reconnaître la valeur et l'importance des enseignements dispensés par son Institut ».

Dès lors, ce qui est d'abord un enjeu local — la création d'une formation à l'université du Mirail — prend la tournure d'une affaire nationale, puisqu'il n'existe pas, en tant que telle, de maîtrise spécialisée en aménagement, environnement, développement qui soit encadrée et régulée par le ministère. La demande de B. Kayser entraîne alors une série de discussions et de réunions autour du cabinet du ministre de l'Éducation nationale (ce dernier est directement informé, par un courrier⁴²⁸ de son conseiller technique, du projet de B. Kayser et des problèmes que cela pose). Le projet met les autorités ministérielles dans l'embarras : le directeur des enseignements supérieurs, Jean Sirinelli, confie ainsi à J.-F. Théry que « si l'autorisation est donnée à M. Kayser, nous n'aurons pas de justifications pour refuser à d'autres équipes si elles sont compétentes et si leur programme est convenable, la même autorisation »⁴²⁹. Il renvoie aux discussions de la commission Arbelot et considère qu'« accorder une autorisation purement expérimentale à une seule université [lui] paraît trop risqué », d'autant que des demandes similaires ont été formulées par d'autres universités, et que les expériences de 2^e cycle (voire de 1^{er} cycle) de Vincennes et du CESA constituent déjà un point d'accrochage face à une volonté dominante de réserver l'enseignement de l'urbanisme et de l'aménagement au 3^e cycle. C'est d'ailleurs cette dernière orientation, qui est aussi la position du ministère, que J.-F. Théry a rappelé à B. Kayser lors de leur entrevue. Il semble que les réticences l'aient emporté⁴³⁰ puisque la mise en place d'un tel diplôme national n'a pas eu lieu — du moins pas avant 1977, sous une forme actualisée. Peut-être la prolifération des vellétés de création de filières ici et là a-t-elle eu raison de la modération du ministère, tout du moins si l'on en croit le commentaire manuscrit de l'un de ses responsables⁴³¹ en haut d'une note de J.-F. Théry sur l'enseignement de l'aménagement⁴³² : « M. Théry, Ton analyse me semble bonne mais ta conclusion n'est-elle pas un peu laxiste ? Ne cédon pas à la mode sinon il y aura demain des UER de prospective, etc. ».

8.1.3 La mise en place d'une offre de formation par les géographes

Dresser un panorama d'ensemble des formations en géographie ou dans des domaines jugés connexes n'est pas une tâche facile si l'on s'intéresse aux années 1960 à 1980. Cela le devient beaucoup plus à partir de 1988, date à laquelle le laboratoire Intergéo publie un numéro spécial de son *Bulletin* sous forme de répertoire des formations existantes⁴³³. L'opération sera renouvelée

⁴²⁹ Jean Sirinelli (directeur délégué aux enseignements supérieurs et à la recherche, Min. de l'Éducation nationale), « Note à l'attention de Monsieur Théry, conseiller technique », 29 juin 1971, dossier « Création d'une maîtrise d'aménagement, d'urbanisme et de développement 1970-1971 », archives de Jean-François Théry, conseiller technique au cabinet du ministre de l'Éducation nationale, 19770498/2, AN (PsS).

⁴³⁰ Les archives sont assez lacunaires sur le fin mot de ces débats, de même que sur la réaction du ministre, pourtant sollicité pour trancher la question.

⁴³¹ Nous ne sommes pas parvenus à identifier l'auteur ou l'autrice de ce commentaire manuscrit, dont la signature n'est pas explicite.

⁴³² « Enseignement de l'aménagement du territoire et de l'environnement », note de J.-F. Théry, s. d. (*circa* 1971), 4 p., archives de Jean-François Théry, conseiller technique au cabinet du ministre de l'Éducation nationale, 19770498/2, AN (PsS).

⁴³³ Il faut noter que cette initiative est conjointe avec l'Association française pour le développement de la géographie (AFDG). Sans développer ici ce qui ressortit à une histoire plus générale de la discipline, il est important de souligner le rôle qu'a eu cette nouvelle association dans le nouvel élan donné à la radiographie et la prospective

régulièrement, permettant de dresser un état des lieux des formations à différentes dates. Avant cela, des informations relatives aux enseignements et diplômes sont publiés dans des numéros dédiés au fil des publications du *Bulletin*, mais il ne s'agit pas tant de photographies globales que d'un signalement des nouveaux enseignements créés dans les universités françaises, sans détail, ce qui rend plus difficile l'établissement d'une image d'ensemble.

Pour tenter d'offrir une vue large de ces formations, notre choix s'est porté sur le *Guide des formations universitaires 1992-1993* en « géographie, aménagement, environnement, urbanisme, tourisme » (Intergéo et Association française pour le développement de la géographie, 1992). Ce guide a le mérite d'être publié à la fin de notre période d'étude (la même année que la création de la section 24 du CNU) et de présenter un relevé des différents débouchés attendus ou visés par les formations présentées. Il faut préciser que ce relevé a manifestement fait l'objet d'une opération de recodage par l'équipe rédactrice du guide à des fins de classement et d'harmonisation. Si l'on y perd sans doute en subtilité, cela a l'avantage d'une plus grande clarté et, surtout, de faire reposer le choix de codage sur des acteurs et actrices contemporaines, réduisant ainsi le risque de présentisme.

Le désavantage majeur de l'exploitation de ce guide, c'est qu'il rend difficile l'appréhension des évolutions et des chronologies : si la date de création des formations est souvent précisée (mais pas de manière exhaustive toutefois), on s'aperçoit assez vite que cette information n'est pas toujours identique en fonction des formations. Certain.es responsables déclarent la date de la dernière habilitation en date — même quand la formation en question préexiste ou a déjà fait l'objet d'une précédente habilitation — tandis que d'autres font figurer la date de la toute première existence de la formation, même quand celle-ci prenait la forme d'un autre diplôme (par exemple un diplôme d'université devenu un diplôme habilité nationalement). On tentera plus loin de contourner en partie ce problème. En attendant, c'est moins un tableau des évolutions de l'offre que nous proposons ici qu'un portrait de la formation en géographie tel qu'on peut l'observer *après* deux grandes décennies d'évolution. Cela suppose de considérer que cette offre du début des années 1990 est le produit d'une histoire qui a donné certaines orientations aux formations des géographes. En ce sens, ce portrait dit aussi des choses sur ce passé.

Un autre bémol tient à la nature des formations qui sont consignées dans le guide. Comme le précise le sous-titre, elle concerne les domaines de la géographie, de l'aménagement, de l'environnement, de l'urbanisme et du tourisme. Or, de ce point de vue, l'équipe rédactrice a fait le choix de ne pas se cantonner aux seules formations relevant des départements ou des UER de géographie. On retrouve donc dans le guide des diplômes proposés par des instituts d'aménagement ou d'urbanisme, par des juristes ou des économistes, par des écologues ou des spécialistes du tourisme, etc. Pour tenter de contourner ce problème, nous avons tenté de reclasser chaque formation en fonction de son appartenance, ou non, à une tutelle géographique : autant dire tout de suite que cette opération comporte des écueils dus à notre propre subjectivité et à la confusion ou au manque d'information qui existe parfois. La chose est d'autant plus difficile — mais cela constitue, en soi, une réalité intéressante — que différentes équipes locales de géographes se sont lancées dans des aventures de départements ou d'instituts pluridisciplinaires (ou présentés comme tels) ou se sont livrées à des opérations de re-labellisation de leurs propres institutions — souvent en y ajoutant une dimension « aménagement ». Toutefois, dans une autre perspective, le choix de l'équipe d'Intergéo a le mérite d'offrir une vision des formations et des champs

professionnelle : par l'intermédiaire de ces guides comme par la grande enquête menée sur l'insertion professionnelle des géographes, dont nous parlons plus loin.

d'exercice jugés pertinents pour les géographes et de délimiter ainsi l'univers de leurs spécialisations potentielles. Sans nier qu'entrent en jeu les propres particularismes de vue de l'équipe rédactrice, on peut supposer que ces délimitations relèvent aussi d'un « air du temps » de la discipline qu'elles viennent consigner et conserver.

8.1.3.1 Sur quelques dynamiques

Nous avons fait le choix de limiter notre travail aux 2^e et 3^e cycle, niveaux à partir desquels un véritable lien avec les marchés de l'emploi commence à se faire (même si le 1^{er} cycle compte quelques formations professionnalisantes courtes).

Tableau 8-1. Les formations de géographie en 1992 (2^e et 3^e cycles)

FORMATION	<i>n</i>	%
2^e cycle		
- <i>dont</i>	102	-
- <i>Licences et maîtrises</i>	61	59,8 %
- <i>Maîtrise de sciences et techniques (MST)</i>	25	24,5 %
- <i>Autres 2^e cycle (DU, etc.)</i>	16	15,7 %
3^e cycle		
- <i>dont</i>	161	-
- <i>DEA</i>	77	47,8 %
- <i>DESS</i>	57	35,4 %
- <i>Magistère</i>	6	3,7 %
- <i>Autres 3^e cycle (DU, etc.)</i>	21	13 %

Au sein de ces formations, certaines présentent un profil plus spécialisé dans des thématiques aménagistes (ou d'organisation, de gestion de l'espace). Au sein des départements et instituts qui relèvent plutôt de la géographie, ce sont ainsi 27,8 % des formations de 2^e cycle et 50 % de celles de 3^e cycle qui semblent orientées vers cette spécialisation⁴³⁴, contre 51,7 % (2^e cycle) et 38 % (3^e cycle) dans les départements et instituts relevant plutôt d'autres disciplines. Dans l'ensemble des formations consignées, celles qui affichent une orientation aménagiste — on en compte 104 — représentent 40,3 % de l'ensemble, dont un quart seulement se distingue par une spécialisation urbaine plus marquée. Parmi ces filières aménagistes, près de 57 % se situent dans des départements de géographie et 43 % environ dans d'autres disciplines : cette proportion s'inverse si l'on considère les diplômes se distinguant par un affichage urbain ou urbanistique plus marqué, puisque la géographie ne représente plus que 45 % de cet ensemble de 31 formations. Enfin, à l'échelle de la seule géographie, les spécialisations en aménagement sont minoritaires — 39 % de l'ensemble.

On ne s'étonnera pas que, dans l'ensemble, la géographie apparaisse comme dominante — le guide reste un guide de géographie. Mais compte tenu de cette focalisation disciplinaire, il apparaît que la proportion des formations issues d'autres disciplines ou d'institutions pluridisciplinaires est loin d'être négligeable, celles-ci représentant une part substantielle des

⁴³⁴ D'après les intitulés des formations.

diplômes à dimension aménagiste. Ces quelques chiffres tendent à confirmer deux dynamiques historiques simultanées mais antagonistes : d'une part l'appropriation progressive de l'aménagement par les géographes comme référentiel curriculaire et professionnel — voire comme composante identitaire de la discipline —, d'autre part l'inévitable concurrence disciplinaire qu'ils et elles rencontrent, le champ faisant l'objet d'une appropriation plurielle. Au demeurant, ces chiffres trouvent une limite fondamentale dans le fait que la domination quantitative ne dit rien quant à la position hiérarchique réelle de ces formations : parfois, mieux vaut moins mais mieux. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'il y a beaucoup de formations à l'aménagement tenues par des géographes que celles-ci sont les mieux reconnues par le champ professionnel de l'urbanisme et de l'aménagement — l'ensemble de ce chapitre en témoigne. Cela dit donc beaucoup plus de choses sur les géographes et leur volonté de « placement » à l'intérieur de ce champ que sur leur capacité réelle à en devenir le centre de gravité.

En 1992, il apparaît que les types de formations les plus investies par les géographes sont le DEA pour le 3^e cycle et les licence et maîtrise pour le 2^e cycle. Le panel des formations ressortissant à d'autres disciplines montre une autre structuration. Pour le 3^e cycle, le DESS représente le diplôme dominant et connaît un développement bien supérieur à celui qu'il a en géographie (le double), mais le DEA n'arrive pas très loin derrière. Les diplômes divers de 3^e cycle (diplômes d'université, etc.) — souvent à visée professionnalisante — sont aussi beaucoup plus développés ailleurs qu'en géographie. Au sein du 2^e cycle, le développement des licences et maîtrises est très mineure par rapport à leurs équivalents en géographie, ce qui laisse la position dominante aux MST. Dans ce cas, donc, dans le 2^e comme le 3^e cycle, ce sont surtout les diplômes professionnalisants qui s'affirment.

Si le *Guide des formations* n'apporte pas beaucoup d'éléments quant au développement de cette offre de formation en géographie, on peut tâcher d'en déceler quelques dynamiques grâce à un travail archivistique plus poussé. Le sujet pourrait faire l'objet d'une étude *per se*, et il ne s'agit évidemment pas ici de se livrer à un tel exercice. On essaiera surtout d'en tirer quelques grands fils, en se focalisant surtout sur les DEA, les DESS, les licence et maîtrise d'aménagement et les MST.

8.1.3.2 *Faiblesse du DESS, force du DEA : un diplôme-roi professionnalisant malgré tout ?*

Dans leur ensemble, il semble que les géographes aient été bien plus prompt.es à se saisir du DEA que d'autres diplômes. C'est ce que soulignent nettement plusieurs enquêtes et évaluations menées au cours des années 1980.

Le rapport du Comité national d'évaluation⁴³⁵ sur la géographie, publié en mai 1989, s'interrogeait en ce sens : « Pourquoi si peu de diplômes du type DESS ou MST ? » (Comité national d'évaluation, 1989, p. 86). Ses rédacteurs et rédactrices notaient ainsi « la faible propension [des géographes] à demander des habilitations de diplômes qualifiants » (*ibid.*), alors que de

⁴³⁵ Le CNE (ou Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel) est un organisme indépendant créé par la loi Savary en 1984 (et remplacé par l'AERES en 2006), qui assure une mission d'évaluation des universités et des établissements d'enseignement supérieur. En plus de cette activité, le CNE a aussi produit une série de rapports consacrés à l'état d'une discipline donnée, dont la géographie. Ce rapport a été établi entre 1987 et 1989 par une commission dédiée, composée en grande partie de géographes, ainsi que suite à la sollicitation et/ou l'audition d'expert.es, là aussi majoritairement géographes.

« nombreuses unités, moyennes ou importantes, n'[avaient] pas engagé les processus permettant d'obtenir » ces dernières, « y compris certaines qui s'affirment dans leur intitulé comme "UFR de géographie et d'aménagement" » (*ibid.*, p. 85). Le DESS, créé en 1974 (arrêté du 16 avril)⁴³⁶, présentait pourtant des atouts, comme le rappelait M. Phlipponneau en 1980 : il ouvrait notamment l'opportunité « de substituer à des formules locales celle d'un diplôme national sanctionnant une formation de haute spécialisation préparant directement à la vie professionnelle » (Phlipponneau, 1980a, p. 32). De fait, plusieurs universités s'étaient déjà lancées dans l'ouverture de diplômes d'université ou de formations professionnalisantes à l'aménagement, et le DESS pouvait tout à fait leur correspondre, ajoutant à la « facilité » du *déjà-existant* l'atout d'un cadre nationalement reconnu. Ce cadre, par ailleurs, paraissait « très souple », sans précision des « règles relatives aux horaires, à la nature des cours et travaux pratiques et aux examens » (*ibid.*). Mais déjà en 1980, soit 6 ans après leur institution, les DESS n'avaient intéressé « qu'un nombre limité de formations » — une « quinzaine », pour « une centaine d'étudiants » au total (*ibid.*, p-32-33).

Dans le même temps, la généralisation du DEA à d'autres disciplines que les sciences dures en 1974 ouvre la voie à des habilitations dans le champ de la géographie. Ce diplôme, national, correspond à un niveau de 3^e cycle et doit consacrer un haut degré de spécialisation et de qualification dans un domaine donné, tout en étant pensé comme la porte d'entrée du doctorat de 3^e cycle, puis du doctorat nouveau régime à partir de 1984, dont il constitue la première année, de préparation.

En 1975, on recense 43 habilitations délivrées par le ministère pour des DEA de géographie (le recensement compte aussi l'IAR et l'Institut d'urbanisme de Paris-8). Sur l'ensemble, un bon tiers — 15 DEA — font figurer le terme d'« aménagement » (et/ou le syntagme d'« organisation de l'espace ») dans leur intitulé : « Analyse et aménagement de l'espace » à Bordeaux-3, « Aménagement du territoire » à Clermont-Ferrand, « Géographie appliquée à l'aménagement du territoire » en co-habilitation entre Nantes et Rennes-2... la coloration aménagiste, jusqu'au titre même, n'est pas rare, seule ou comme complément d'un renvoi plus général à la géographie comme discipline-mère. Si l'on considère plus avant le détail des enseignements ou des spécialités de recherche, ce sont 21 DEA qui comprennent *a minima* une légère composante aménagiste, et 13 dont on peut dire qu'il s'agit d'une spécialisation plus conséquente. Enfin, parmi cet ensemble de 21 DEA, 11 comprennent une dimension urbaine, dont 6 sont plus franchement spécialisés sur les questions urbaines : 4 dans des UER de géographie — à Toulouse-2, Lyon-2 et Lyon-3, Montpellier-3 et Paris-1 — et 2 dans des instituts d'aménagement ou d'urbanisme (IAR et Paris-8).

Si l'on situe le regard sur la vague d'habilitation qui a lieu entre 1980 et 1982 (d'après les informations publiées dans *Intergéo*, 1980, 1982), on constate en effet que ce sont au total 17 DESS qui ont été habilités — dont une petite partie ressortit plutôt à des entités pluridisciplinaires ou des domaines proches de la géographie comme les DESS d'urbanisme de l'Institut d'urbanisme de Paris-8 ou de l'IEP Paris — la plupart (13) faisant mention de l'« aménagement » ou l'urbanisme dans leur intitulé (avec malgré tout des orientations fort différentes, depuis l'urbanisme jusqu'à l'étude du littoral). Les habilitations accordées en 1980-1982 pour les DEA vont plus loin dans l'appropriation d'un référentiel aménagiste par rapport à 1975, en consacrant une forme d'association automatique et quasi-naturelle entre géographie et aménagement. En effet, sur les 28

⁴³⁶ Dans le contexte d'une politique universitaire visant à professionnaliser les études supérieures — à les adapter aux besoins du marché du travail.

DEA habilités en 1980, 19 portent la mention « géographie de l'aménagement » (pour, par exemple, un seul DEA de géographie physique, à Paris-1). De la même façon, c'est aussi sous cet intitulé que sont habilités 32 doctorats de 3^e cycle. De tels volumes — il n'est presque pas d'UER de géographie qui n'ait son DEA de « géographie de l'aménagement » — signalent une forme d'opération de labellisation qui fait de l'aménagement une continuité directe des études de géographie. L'intitulé semble devenir « Géographie et aménagement » au gré des habilitations de 1981 (3 nouvelles UER y préparent) et 1982 (s'ajoutent là aussi 3 nouvelles habilitations). Au total, entre 1980 et 1982, 39 DEA étaient habilités, dont une très grande majorité (26) avec l'intitulé « Géographie et aménagement ».

On ne peut pas dire que les choses aient notablement changé au cours des années 1980. À la date de l'enquête du CNE, entre 1987 et 1989, on ne comptait ainsi que « 4 MST⁴³⁷, 7 DU (diplômes d'université) [...], 2 magistères⁴³⁸ [et] 12 DESS gérés par une unité de géographie, ou dans laquelle la géographie n'avait le statut de discipline annexe » (Comité national d'évaluation, 1989, p. 85). Dans le même temps, le même comité dénombrait 31 DEA et affirmait que « rares [étaient] les universités qui, dans leurs priorités de développement, mentionn[aient] explicitement l'obtention d'une MST ou d'un DESS » et « encore plus rares [...] celles qui [auraient échangé] un DEA contre un DESS » (*ibid.*), comme ce fut le cas à Nantes. La préférence des géographes pour les DEA se confirme ainsi. Elle se confirme aussi par le fait que « dans la majorité des cas, les DESS sont pluridisciplinaires, les partenaires habituels étant les juristes, les économistes et les naturalistes » (*ibid.*). Tout se passe comme si les DEA (mais cela vaudrait aussi pour les licences et maîtrises de géographie) constituaient la dernière chasse gardée tout comme la proue et la vitrine de la discipline, comme si les filières de professionnalisation pouvaient s'accommoder d'une collaboration avec d'autres spécialistes, mais qu'il fallait conserver un domaine d'expression, de développement et de transmission d'une perspective plus foncièrement disciplinaire : à l'entrée (licence et maîtrise), une première acculturation aux fondamentaux de la discipline ; à la fin du cursus, dans le cadre du plus haut niveau de diplôme initial, menant à la thèse, connecté à la recherche, la formation de nouveaux et nouvelles spécialistes de la discipline.

Il y a peut-être de cela, mais il y a aussi des raisons plus pragmatiques qui sont identifiées assez vite. En premier lieu, toujours dans une logique de professionnalisation des études, l'arrêt à l'origine des DESS portait aussi sur les études de 3^e cycle — DEA et doctorat —, auxquelles il confiait certes le soin de former des étudiant.es à « la recherche scientifique et l'enseignement supérieur », mais aussi à d'autres « activités professionnelles ». M. Phlipponneau (*op. cit.*) en fait l'une des raisons principales au faible développement des DESS dans la géographie, d'autant que « cette orientation vers les finalités professionnelles a été adoptée par un grand nombre d'UER, les débouchés paraissant plus larges que ceux qu'offraient la recherche scientifique et l'enseignement supérieur » (*ibid.*). Et les UER de proposer ainsi, comme nous l'avons souligné, bon nombre de

⁴³⁷ Le « spécial diplômes » du *Bulletin* d'Intergéo (1988) en décompte beaucoup plus, mais toutes ne ressortissent pas à la géographie. Concernant les MST plus « aménagistes », on peut citer : Promotion-animation-encadrement touristiques à Clermont-2, ENVAR à Lille-1, Assistant d'études en aménagement et développement économique à Grenoble-1, Aménagement à Bordeaux-3, Géo-architecture à Brest, Spécialités infographiques en aménagement à Nice (voir Intergéo et Association française pour le développement de la géographie, 1988).

⁴³⁸ Même si l'on en dénombre un peu plus dans le même répertoire des formations, il s'agit probablement des magistères Aménagement de Paris-1 (fondé par P. Merlin en 1986, en cohabilitation avec Paris-8) et Gestion et aménagement de l'espace et des collectivités territoriales à Paris-4. Il faut noter que le CESA de Tours propose aussi un magistère Aménagement.

DEA affichant des référentiels aménagistes. Cette concurrence du DEA a pu être d'autant plus forte que sa généralisation aux disciplines des sciences humaines est concomitante de la création des DESS : on peut dès lors penser que, quitte à habilitier un diplôme, bon nombre de géographes ont pu se tourner directement et prioritairement vers le DEA.

Le rapport du CNE, à la fin de la décennie 1980, confirme la « concurrence des DEA » qui « contribu[e] à freiner le développement des DESS », et va même jusqu'à affirmer que « nombre de DEA "géographie et aménagement" sont en réalité des DESS au rabais, sans stage ni intervention extérieure » (Comité national d'évaluation, 1989, p. 86). De première année préparatoire au doctorat (par ailleurs refondu depuis la loi Savary de 1984), le DEA est en quelque sorte « deven[un] diplôm[e] propr[e] ». Au demeurant le phénomène ne semble pas spécifique à la géographie : une tendance s'est affirmée dans le développement de ces formations qui a abouti à ce que « beaucoup de DEA jouent le rôle d'un DESS » (Charlot et Pottier, 1989, p. 11). Malgré tout, le DEA n'en est pas dépourvu pour autant du privilège symbolique que lui confère son lien à la recherche :

Même chez des enseignants qui se font les chantres des filières "aménagement", le DESS est considéré comme un diplôme de "qualité inférieure" pour le prestige de l'université car, ne débouchant pas sur l'élaboration d'une thèse, le DESS apparaît comme lié à la recherche, débouché plus noble... mais plus aléatoire. (Comité national d'évaluation, *op. cit.*)

La focalisation sur le DEA et sa « professionnalisation » plus ou moins aménagiste opère alors comme une voie médiane permettant de tenir bout à bout plusieurs intérêts stratégiques : conserver le prestige de ce diplôme, tout comme la possibilité de recruter de futurs thésard.es — et donc continuer à assurer la vivacité de la recherche sur les différentes scènes locales — tout en ouvrant des perspectives d'emploi extra-universitaires aux étudiant.es — et particulièrement à celles et ceux qui auraient, sinon, déserté cette formation — et en s'affichant auprès des potentiel.les employeur.ses comme des formateurs et formatrices de professionnel.les hautement qualifié.es. À cet égard, la consultation des différents guides et répertoires des formations lève tout doute quant à la conscience de ces enjeux chez les responsables des DEA : aux côtés de l'inévitable champ de la recherche et de l'enseignement supérieur, la très grande majorité des responsables ont fait figurer dans ces annuaires des débouchés extra-universitaires, souvent dans le domaine des études, les administrations, etc. La possibilité — l'objectif ? — de professionnalisation « externe » est ainsi clairement identifiée et revendiquée.

Enfin, le CNE évoque aussi des raisons matérielles à cette frilosité à l'égard des formations professionnalisantes. Le volume horaire à consacrer à des DESS ou des MST peut parfois manquer, surtout dans des UER de taille modeste, de même que l'« enseignement de masse qu'exige le premier cycle » accapare une bonne partie des ressources en temps et en personnel (*ibid.*, p. 86). Aussi, « nombre d'universités ont sacrifié à regret ce type de filières, faute de moyens » (*ibid.*). Dans tous les cas, la timidité du développement des formations professionnalisantes est jugée dommageable par les expert.es du comité, et leur réforme considérée comme un objectif important à moyen terme afin d'en favoriser la croissance.

8.1.3.3 Un 2^e cycle en demi-teinte

Du côté des MST, créées en 1971, dont « les modalités paraiss[aient] bien correspondre aux besoins des géographes professionnels » et qui avaient semble-t-il « suscité un grand intérêt parmi les géographes », « les résultats ont été très limités » (Phlipponneau, 1980a, p. 31). En 1980, « on ne

compt[ait] que 3 MST ayant quelques rapports avec la géographie physique et 3 intéressant effectivement les géographes en présentant un caractère nettement pluridisciplinaire » (*ibid.*) : à Brest (MST de « géo-architecture », dans laquelle intervient la géographie parmi d'autres disciplines, et qui est dirigée par Daniel Le Couédic, architecte et historien⁴³⁹), à Lille (la MST ENVAR, pour « environnement » et « aménagement », projet conjoint de géographes et d'écologues) et à Tours (la MST d'aménagement du CESA).

Si le CNE dénombre 4 MST en 1987-1989, le *Guide des formations* de 1992 en identifie quant à lui 25, dont une petite moitié (11) s'oriente plus précisément vers une spécialisation en aménagement. Dans l'ensemble, on compte très peu de MST dont la responsabilité échoit aux seuls géographes. Quelques-unes relèvent d'unités de géographie, comme les MST Aménagement de Grenoble (Institut de géographie alpine) ou Nantes, la MST Territoires, aménagement et développement de Toulouse-2 ou encore la MST Infographique en aménagement à Nice. Dans la majorité des cas, la géographie est bien présente mais conjointement avec d'autres disciplines — y compris des sciences « dures » —, souvent dans des structures *ad hoc* (instituts pluridisciplinaires, etc.) ou parfois chapeautées par d'autres disciplines (à Metz, par exemple, la MST aménagement relève de l'UFR de sciences fondamentales). Cela dessine un régime curriculaire et pédagogique « où la géographie est une discipline importante, mais pas plus essentielle, ni moins, que d'autres », à l'inverse d'une « vision [...] impérialiste » de la géographie et du « géographe comme chef d'orchestre » (Girard, 1998, p. 34), comme en témoignait Nicole Girard, ancienne co-directrice de la MST Environnement et aménagement en régions méditerranéennes à Aix-Marseille. C'est le cas donc et par exemple à l'Institut d'aménagement régional, à l'Institut d'aménagement de Bordeaux-3, à l'Institut de géoarchitecture de Brest ou encore au CESA tourangeau. Autre caractéristique marquante de ces formations : l'absence de MST spécifiquement urbaine ou urbanistique. Non pas que ce débouché ne soit pas envisagé, mais les intitulés favorisent dans ce cas un affichage plus large en « aménagement ». Plus encore, outre l'aménagement, il se dégage de l'ensemble de ces diplômes plusieurs dominantes de spécialisation : l'environnement (souvent intégré à des cursus doubles d'environnement-aménagement), le tourisme et, dans une moindre mesure, la cartographie.

Parmi les MST assez représentatives de cette configuration, la MST ENVAR de Lille-1 fait figure de pionnière. Dans le contexte d'une université dont les responsables souhaitent répondre à la demande croissante en professionnels formés à l'aménagement (voir Gachelin, 1998), la MST « environnement et aménagement régional » est mise sur pied par la collaboration, à part égale, des géographes (visiblement à l'initiative) et des biologistes — un rapprochement facilité par le choix de la géographie lilloise de rejoindre Lille-1, héritière de la faculté des sciences, plutôt que l'université de sciences humaines (Lille-3) comme ce fut le cas dans la plupart des villes universitaires. La formation fonctionne à partir de 1974-1975 sous la co-direction du géographe Charles Gachelin et du biologiste Émile Vivier et fait preuve d'une grande longévité (elle existe toujours, sous cette forme, dans les *Guide des formations* de 1992 et 1998). Sa mise en place est justifiée par Charles Gachelin au motif de l'insertion progressive, les années précédentes, d'une « soixantaine de géographes » dans des « organismes d'aménagement du Nord », qui conduit à ses yeux à la « nécessité d'organiser cette nouvelle filière » (Bariou, 1974, p. 141). Comme souvent, cette création vient donc s'appuyer sur comme sanctionner un processus engagé en amont de

⁴³⁹ Il semble que cette initiative et ce chapeautage d'une formation à l'aménagement par un architecte n'a pas été extrêmement appréciée par les géographes locaux (Entretien avec Daniel Le Couédic, 18 septembre 2015).

professionnalisation des débouchés géographiques, permettant de passer d'une formation « sur le tas » à une formation institutionnalisée et formalisée.

Les bilans successifs de ces MST apparaissent plutôt positifs. Autour de 1980, « la formule de la MST aménagement sembl[ait] satisfaire les 3 UER qui l'utilis[aient] » (Phlipponneau, 1980b, p. 52) même si l'insertion professionnelle n'était pas toujours aisée à Brest (« des difficultés à trouver un emploi »). À l'inverse, « Lille arriv[ait] à placer 25 à 30 étudiants par an dans les organismes locaux et régionaux » (Phlipponneau, 1980b, p. 52), un volume important pour une formation qui avait une capacité d'accueil annuelle d'une trentaine d'étudiant.es. De son côté, « un groupe d'étudiants lillois » témoignait dans la revue de l'association Géographie active (voir 7.3.2.1) d'un bon « coefficient de placement » mais aussi d'un « sentiment d'insécurité » face au caractère temporaire (contrats non définitifs) des premiers emplois. Ce même groupe jugeait toutefois « l'entreprise [...] globalement positive ». Près de dix ans après, dans l'ensemble, les choses avaient visiblement évolué dans le sens d'une bonne insertion professionnelle, puisque ces « rares MST » qui « vis[aient] explicitement le créneau “cadres moyens” » semblait le faire « avec un certain succès » (Comité national d'évaluation, 1989, p. 85).

Dès lors, pourquoi une si faible appropriation des MST par les géographes ? Là aussi, les principales raisons évoquées tiennent à « l'insuffisance des moyens accordés » : « des UER n'ayant pas obtenu de moyens supplémentaires n'ont pas donné suite à leurs projets » (Phlipponneau, 1980a, p. 31), notamment des « moyens en personnel » (Comité national d'évaluation, 1989, p. 86) pour des unités de taille réduite qui peinent déjà à assurer l'ensemble de leurs missions d'enseignement.

Pour des équipes de géographes désireuses de développement des spécialisations aménagistes, une autre option de 2^e cycle est apparue au cours des années 1970, la licence et la maîtrise d'aménagement, souple et dont « les exigences d'horaires [étaient] inférieures de moitié à celles des MST » (Phlipponneau, *op. cit.*) : une solution donc plus simple à mettre en œuvre, notamment pour des UER modestes.

8.1.3.4 *Licence et maîtrise d'aménagement : une offensive géographique ?*

La création des deux diplômes nationaux de licence et de maîtrise d'aménagement en 1977 s'inscrit dans le contexte de la politique universitaire menée par la droite au pouvoir et incarnée par sa secrétaire puis ministre des Universités, la géographe Alice Saunier-Séité. L'un des objectifs majeurs de cette politique est celui de la professionnalisation dans une logique adéquationniste — l'université doit répondre aux besoins du marché du travail —, et ce dans une perspective de recentralisation du pouvoir décisionnel au niveau du ministère, en opposition (revancharde ?) à l'autonomie universitaire promise par la loi Faure. Cette politique comprend notamment une réforme du 2^e cycle, dont le projet s'inscrit pleinement dans cette dynamique : le 2^e cycle doit ainsi « prépare[r] les étudiants à la vie active et à l'exercice de responsabilités professionnelles »⁴⁴⁰, et les diplômes envisagés par les équipes pédagogiques doivent faire l'objet d'une « demande d'habilitation » auprès du ministère, à qui revient la validation finale. Si ce projet de réforme suscite une importante grève étudiante au printemps 1976, accompagnée de quelques concessions au mouvement social, l'essentiel de ses objectifs est maintenu. Le flot des demandes d'habilitation débute alors autour de 1976-1977. La Commission de géographie appliquée du CNFG a suivi de

⁴⁴⁰ Arrêté du 16 janvier 1976 relatif au deuxième cycle des études universitaires, *JORF du 20 janvier 1976*.

près la mise en place de cette politique, elle pour qui « la formation professionnelle » des étudiant.es est une « question [...] évidemment au cœur [de ses] préoccupations » (Vigarié, 1976, p. 39). La création de la licence et de la maîtrise d'aménagement se trouve ainsi au cœur des discussions de la réunion de la commission lors des Journées géographiques de Lyon en 1979. M. Phlipponneau y revient sur les étapes de cette création :

Dans le cadre de la réforme du 2^e cycle, le [sic] Ministre des Universités avait demandé en 1977 de présenter des projets de formation à finalité professionnelle. Malgré de nombreuses réticences, des UER de géographie et des UER pluridisciplinaires incluant la géographie avaient présenté une vingtaine de projets intéressant un premier train d'habilitations en mai-juin 1977. Le titre et la structure étaient très différents. Certains nettement monodisciplinaires à base géographique, d'autres très pluridisciplinaires avec une faible part de la géographie. (Phlipponneau, 1979, p. 36)

Le lien entre la création de ces diplômes et la politique universitaire de professionnalisation du ministère est clairement identifié et explicité. Dans ce cadre, si M. Phlipponneau évoque « de nombreuses réticences », force est de constater que les géographes semblent avoir répondu plutôt positivement à cette impulsion ministérielle : le volume final des projets déposés « une vingtaine » paraît assez important — même en comptant les « UER pluridisciplinaires » où la géographie n'est pas majoritaire — relativement à la quarantaine d'UER de géographie qui existent alors. Après cette première étape :

Le Ministère a voulu introduire un peu d'ordre dans ces types de préparation et d'abord conserver un titre commun simple qui serait reconnu et apprécié par les utilisateurs. Le terme d'aménagement a été retenu. Il était aussi nécessaire d'assurer une base géographique tout en garantissant un caractère pluridisciplinaire. (*ibid.*)

La mise en ordre ministérielle paraît bénéficier aux géographes à plusieurs titres — faut-il y lire l'évidence de l'influence, sur la politique universitaire, d'une secrétaire d'État/ministre-géographe ?

En premier lieu, à en croire M. Phlipponneau, elle aurait sécurisé la présence de la géographie au sein du cortège des disciplines devant participer de la formation des étudiant.es. De fait, le texte officiel qui instaure ces deux diplômes conditionne leur habilitation à la tenue des enseignements suivants : « milieu naturel et environnement », « géographie régionale et urbaine », « cartographie », « économie spatiale », « sociologie de l'aménagement et de l'urbanisme », « droit de l'aménagement et de l'urbanisme », « finances locales », « statistiques, traitement des données et informatique »⁴⁴¹. Bien sûr, plusieurs disciplines sont mobilisées, mais dans le même temps ce cadre contraint toutes les UER qui souhaiteraient mettre en place ces diplômes à garantir une plage pour la géographie. Cette place, d'ailleurs, n'est pas négligeable, puisque l'on peut penser qu'en dehors de l'enseignement de « géographie régionale et urbaine », celui de « cartographie », voire celui sur le « milieu » tombent certainement dans ce que nombre de géographes considèrent comme leur empire pédagogique légitime. À cela s'ajoute une souplesse d'organisation liée au fait que « les horaires correspondant à ces diverses disciplines et techniques [ne sont] pas déterminés » : aussi « la part de la géographie peut[-elle] être plus ou moins importante », tout en faisant « appel à des UER voisines pour compléter la formation » (Phlipponneau, 1980a, p. 32).

Surtout, ces diplômes, dans leur objectif comme dans leurs modalités, apparaissent très proches de ce que souhaitaient certain.es géographes, notamment le groupe de travail sur la « géographie professionnelle » animé par J. Beaujeu-Garnier autour de 1975-1976 (voir 7.3.1). Celui-ci semble d'abord accueillir la réforme du 2^e cycle favorablement, puisqu'elle ouvre « des

⁴⁴¹ *Bulletin officiel*, n°29, 28 juillet 1977.

perspectives » pouvant « être exploitées » et qui rejoignent ses propres objectifs de « transformation de l'enseignement » et « d'obligation de recherche des filières d'emplois extérieures à l'université » (Beaujeu-Garnier, 1976, p. 14). À ce titre, le groupe de travail considère que « pour la licence et la maîtrise, une filière professionnelle spéciale devrait être établie » et que « rien ne s'[y] oppose » dans « la réforme actuelle » (*ibid.*, p. 16). En plus de cette attitude favorable, il est frappant de constater que les propositions formulées par le groupe quant au contenu des enseignements se rapproche fortement de la « maquette » générale qui est édictée par le ministère : ainsi affirme-t-il qu'entre le 1^{er} et le 2^e cycle (et jusqu'à la première année du 3^e cycle), les étudiant.es devraient recevoir des enseignements sur le « traitement graphique de l'information », l'« initiation aux statistiques », les « notions juridiques sur l'aménagement et l'urbanisme », l'« écologie », l'« informatique » ou encore sur la « comptabilité », la « gestion » et les « méthodes de financement » pour celles et ceux qui se destinent spécifiquement à l'aménagement et à l'urbanisme. Il faut y ajouter que le groupe préconise la « rédaction d'un rapport » — le texte officiel prévoit un mémoire — et envisage « unanimement » un « stage de trois mois », sans trancher toutefois sur le cycle où il devrait trouver place — le texte officiel conditionne l'obtention du diplôme à un stage de trois mois. En somme, il est probable que la plupart des géographes partisan.es d'une professionnalisation de 2^e cycle ont dû se retrouver dans le projet ministériel.

Enfin, on peut faire l'hypothèse que la dénomination même de ces deux diplômes — le qualificatif « aménagement » —, procédant visiblement d'un choix final du ministère à des fins d'harmonisation, a pu se présenter pour nombre de places géographiques comme une aubaine lorsque celles-ci avaient déjà mis en place des spécialisations en « aménagement ». Certes, les géographes ne sont pas les seul.es à mobiliser le terme — les instituts « validés » par la commission Arbelot le font aussi, mais souvent après le mot d'« urbanisme » — mais sa multiplication dans les intitulés de formations ou de cours et l'association — d'aucuns diraient la « confusion » — qui est alors faite avec « géographie » concourent à faciliter l'appropriation par les géographes de ces nouveaux diplômes. Le qualificatif « aménagement » peut ainsi apparaître publiquement comme un prolongement ou une nouvelle mise en forme des formations qu'ils et elles ont déjà mis en place.

On imagine aussi que la création de ces diplômes de licence et maîtrise d'aménagement a dû les conforter dans cette entreprise de développement d'une pédagogie de l'aménagement, de même que dans la défense, par certain.es, de la pertinence d'une formation spécialisée au niveau du 2^e cycle. Comme le rappelait J. Beaujeu-Garnier en 1976, avec « 60 % [de géographes professionnels recruté.es] dès la maîtrise » et seulement « 2 à 3 % » après le 3^e cycle (Beaujeu-Garnier, *op. cit.*), les géographes en charge de formation ont dû avoir tout intérêt à défendre des diplômes de 2^e cycle visant à déjà s'adapter aux demandes (réelles ou imaginées) des employeur.ses du champ aménagiste. Alors que la plupart des instituts d'urbanisme privilégie le 3^e cycle, l'existence d'une licence et d'une maîtrise d'aménagement peut permettre à des disciplines considérées comme « de base » de se ménager une place dans l'offre de formation : ce niveau de spécialisation présente l'avantage de ne pas se situer en concurrence directe avec ces instituts et leurs 3^{es} cycles, voire il peut même se présenter avantageusement comme leur étape préalable pour des géographes (ou d'autres) qui souhaiteraient à terme intégrer ces instituts — et l'on verra plus loin que ce cas de « complément de formation » en urbanisme et aménagement s'est progressivement développé chez les diplômé.es en géographie.

Au total, deux ans après la mise en place de ces diplômes, M. Phlipponneau résumait ainsi l'opinion générale des géographes, qui tend à consolider ces hypothèses :

[...] si la différenciation précoce d'une préparation à finalité enseignement et à finalité professionnelle paraissait dangereuse à certains collègues, la majorité estimait que ce système devait permettre de former en 4 ans des professionnels qui pourraient toujours améliorer ultérieurement leur formation. (Phlipponneau, 1979, p. 36)

Au demeurant, il semble que les géographes n'aient pas été les seuls à accueillir positivement ces nouvelles créations. Dans le champ des formations autonomes à l'urbanisme, les partisan.es d'un enseignement spécialisé avant le 3^e cycle y ont semble-t-il trouvé satisfaction. Ainsi, à en croire Pierre Merlin, à propos de Vincennes : « La licence et la maîtrise que nous délivrions [...] étant les seules en France en urbanisme, ces diplômes n'étaient pas réglementés. [...] En 1977, notre revendication d'une réglementation de ce diplôme a abouti » (Merlin et Généau de Lamarlière, 2003). Cette habilitation officielle aurait eu le double effet de rassurer des étudiant.es préoccupé.es par cette officialité, mais aussi d'attirer un public dès lors assez différent de celui qui jugeait comme de peu d'importance le caractère « local » du diplôme initial. Paris-8 obtient en effet une habilitation pour une licence et une maîtrise d'aménagement avec la mention « urbanisme ». La réglementation de ces diplômes peut d'ailleurs être aussi perçue comme un moyen de réguler la prolifération de formations jugées « monodisciplinaires » par les tenant.es d'une « vraie » pluridisciplinarité revendiquée. Ces diplômes peuvent apparaître comme un certain compromis assurant la présence de différentes disciplines et la moindre prévalence de l'une d'elle, notamment de la géographie.

Des attentes à la réalité

Qu'en est-il alors du succès de ces diplômes dans les faits ? Le résultat est assez mitigé. En premier lieu, la première vague d'habilitation, de l'été 1977, n'a sanctionné positivement que 6 universités : Aix-Marseille 2 (mais en partenariat avec l'Institut d'aménagement régional d'Aix-Marseille 3), Angers (seulement la licence), Bordeaux-3 (dans une configuration pluridisciplinaire, associant essentiellement géographes, écologues, politistes), Paris-8 (pour l'Institut d'urbanisme) et Paris-10⁴⁴² (qui mobilise 4 UER différentes) et Lyon-3 (seulement la licence). *A priori*, le ministère a tenu une politique assez stricte : « beaucoup d'UER ont demandé leur habilitation pour préparer cette licence et cette maîtrise [...]. Mais le Ministère a réduit à l'extrême le nombre d'habilitations » (Phlipponneau, 1980a, p. 32).

En 1984, 11 licences et maîtrises ont une habilitation : à celles de 1977, il faut ajouter Pau, Strasbourg (1, 2 et 3), Toulouse-2, Paris 4 et Nantes, ainsi que Lyon-2 qui dispose quant à elle d'une licence et une maîtrise reconnues nationalement en « études urbaines » (il s'agit dans les faits d'une licence et d'une maîtrise d'aménagement avec mention « études urbaines »). Angers, en revanche, a perdu la sienne. La situation reste similaire en 1988, à cette exception près que Bordeaux-3 ne prépare plus ces diplômes (remplacés, visiblement, par une MST Aménagement) mais que c'est désormais le cas à Paris-7. Il faut toutefois souligner que certaines UER de géographie ont mis en place des formations similaires, sans habilitation officielle et sur la base d'une licence et d'une maîtrise d'enseignement adaptée, avec un parcours plus aménagiste sous forme d'option. C'est le cas par exemple à Rennes-2 (qui n'a pas obtenu d'habilitation en 1977, ce qui ne manque pas de

⁴⁴² Sénat, *Avis présenté au nom de la Commission des Affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 1978, Tome VI Enseignements supérieurs*, n°89, 1977, Annexe 1, « Habilitations de deuxième cycle accordées au cours de l'été 1977 et prenant effet à compter de l'année universitaire 1977-1978 », https://www.senat.fr/rap/1977-1978/i1977_1978_0089_06.pdf (consulté en septembre 2023).

décevoir Michel Phlipponneau considérant les géographes rennais comme des pionniers dans le domaine de la géographie appliquée). Dans d'autres cas, comme Limoges et son « diplôme de géographie appliquée » (1977), il s'agit d'un simple diplôme d'université, mis en place faute d'avoir obtenu une habilitation nationale. Au total, il semblait ainsi qu'autour de 1980, « sur les 35 UER habilitées à délivrer une licence et une maîtrise d'enseignement de géographie, beaucoup ont adopté ce système » (*ibid.*). « Beaucoup » est une estimation floue et difficile à vérifier, toujours est-il que le volume des formations habilitées est relativement restreint et ne concerne qu'un groupe d'universités assez stable. Le régime de l'adaptation et du « sur le tas », ou avec les « moyens du bord », n'appartient donc pas complètement au passé, même si les évolutions de la politique universitaire autorisent pour partie une plus grande formalisation de l'offre pédagogique.

Les modalités concrètes d'organisation de ces licences et maîtrises varient selon les universités. Pour autant, se dégage un modèle dominant qui laisse une large place à l'accaparement des enseignements et du public étudiant par la géographie. Un rapport publié dans le *Bulletin Intergéo* sur l'enseignement de la géographie en France pour l'année 1981-1982 signale ainsi que « tout en ayant un caractère pluridisciplinaire, la licence d'aménagement est à forte composante géographique » (Fosset, 1983, p. 103). D'après ce rapport, dans la licence de Paris 10, pourtant plus « urbanistique », la géographie compte à elle seule pour la moitié des enseignements, et c'est à peu près le même volume pour Nantes et Lyon-3. En 1988, d'après notre estimation⁴⁴³ et malgré un manque d'informations pour plusieurs UER, la part de la géographie dans les licences et maîtrises d'aménagement varie de près de 15 % (à l'institut d'urbanisme de Paris-8, qui se distingue ici par une plus grande hétérogénéité disciplinaire des enseignements) à plus de 90 % du volume horaire des enseignements (Toulouse-2). Mais dans la très grande majorité des cas, la géographie y occupe à elle seule au moins entre la moitié (Strasbourg) et plus des deux tiers de ce volume (Lyon-3, Nantes, Pau, par exemple). À y regarder de près, les enseignements extra-géographiques sont souvent réduits à la portion congrue : quelques enseignements disparates de droit et de sociologie, surtout, dans des proportions assez négligeables, du moins par rapport à la place volumineuse occupée par la géographie.

Quant aux étudiant.es qui choisissent ces filières, il semble tout d'abord qu'ils n'aient pas été extrêmement nombreux dans les débuts de ces formations : d'après les chiffres donnés par M. Phlipponneau, et la filière urbanisme de Vincennes mise à part — qui a des effectifs étudiants très élevés — on comptait, pour l'année 1978-1979, 213 inscrit.es en licence d'aménagement (contre 1379 en licence de géographie) et 41 en maîtrise (contre 1220). Il semble enfin que si les publics de ces formations ont été pluriels, il s'est surtout agi de géographes : ils étaient par exemple 55 % à Paris-10 en 1981-1982 en licence, ou 80 % à Nantes la même année.

In fine, le bilan général de la mise en place de ces nouvelles formations laisse une impression en demi-teinte.

8.1.3.5 *Quelle professionnalisation ?*

Une question essentielle reste à aborder, qui tient aux objectifs que se fixent les formations créées par les géographes (seul.es ou avec d'autres) ou qui sont identifiées comme pouvant être pertinentes pour des étudiant.es en géographie. Plus exactement, quels sont les débouchés et les

⁴⁴³ À partir des informations disponibles dans le répertoire des *Diplômes et formations universitaires en géographie, aménagement, urbanisme, tourisme* publié par le laboratoire Intergéo en 1988.

domaines d'exercice envisagés par ces formations — soit parce qu'elles parviennent déjà à y placer des étudiant.es, soit que leurs responsables considèrent que ces domaines leur sont légitimement accessibles en les suivant — ? Surtout, avec la lame de fond d'une professionnalisation hors-enseignement, quelle sont les places respectives de l'aménagement et de l'urbanisme dans tout cela ?

Répondre à cette question avant la publication des guides de formation à partir de la fin des années 1980 est possible de manière assez empirique, en tirant les fils des diverses informations disponibles ici et là. À la lecture des éléments déjà présentés dans ce chapitre, et particulièrement dans cette sous-partie sur les cursus, on peut se douter déjà que l'aménagement est une voie privilégiée par les formateurs et formatrices pour le placement des étudiant.es. Le recueil des informations disponibles dans les guides permet de s'en assurer avec plus de certitude.

Comme indiqué plus haut, nous avons choisi de privilégier le *Guide* de 1992. Ce dernier — comme, au demeurant, celui de 1988 — contient une liste harmonisée des débouchés déclarés par les responsables de formation, ventilés en fonction des cycles universitaires. Il offre ainsi une vue panoramique instantanée d'un moment de l'histoire curriculaire de la géographie, mais aussi, d'après nous, une forme de « carottage » des couches progressives de cette histoire.

La Figure 8-1 (ci-dessous) donne à voir les débouchés les plus fréquents des formations de 2^e et 3^e cycle consignées dans le guide, tels qu'ils ont été classés par l'équipe rédactrice (graphiques de gauche) et selon des catégories de regroupement et de croisement établies par nos soins⁴⁴⁴. Précisons qu'il s'agit là des débouchés « attendus » ou « visés » : le dénombrement que nous avons opéré concerne les débouchés déclarés par les formations et consignés dans chaque fiche individuelle, et non pas des statistiques relatives à l'insertion professionnelle effective de leurs diplômé.es. Dans la mesure où l'on ignore si ces déclarations sont fondées sur cette insertion effective ou sur les objectifs visés par les responsables de formation, on préfère parler de « débouchés attendus ». Par ailleurs, la distinction entre les deux cycles conduit à observer des spécificités propres au niveau même de l'enseignement : l'accès à une carrière d'enseignant.e du primaire ou du secondaire à la suite d'un 2^e cycle (IUFM), l'accès au champ de la recherche ou à l'enseignement supérieur pour le 3^e, qui dénote la présence de DEA dans le corpus. Malgré tout, ces deux voies « classiques » pour les étudiant.es en géographie n'arrivent en tête ni dans un cas, ni dans l'autre, signe que si elles demeurent importantes, elles ne constituent plus l'orientation dominante d'une discipline longtemps déterminée par son débouché scolaire.

⁴⁴⁴ Il s'est agi principalement de « découper » les débouchés bruts pour enrichir l'information : par exemple, « agence d'urbanisme » devient « agence » d'une part et « urbanisme » d'autre part, permettant ainsi de renvoyer à la fois au champ d'exercice (l'urbanisme) comme à la nature du cadre dans lequel s'exerce la profession (une agence). D'une autre manière, nous avons procédé de la même manière quand il s'agissait de débouchés « qualitatifs », comme par exemple « aménagement rural » : « rural » vient préciser de quel type d'aménagement il s'agit, mais l'ensemble relève malgré tout du champ de l'aménagement. Dans d'autres cas, nous avons aussi procédé à des regroupements : par exemple pour lier entre eux tous les débouchés liés au tourisme ou aux loisirs ou encore à la gestion de l'eau. Le but, dans tous les cas, est à la fois d'obtenir un tableau plus « riche » de sens et dans le même temps de donner du poids — par le regroupement — à des débouchés peu visibles du fait d'un haut degré de précision de l'intitulé.

Débouchés attendus des formations en géographie ou dans des domaines connexes (1992)

en % par niveau (2e/3e cycle)
selon les modalités définies par Intergéo (gauche) ou par modalités harmonisées (droite)

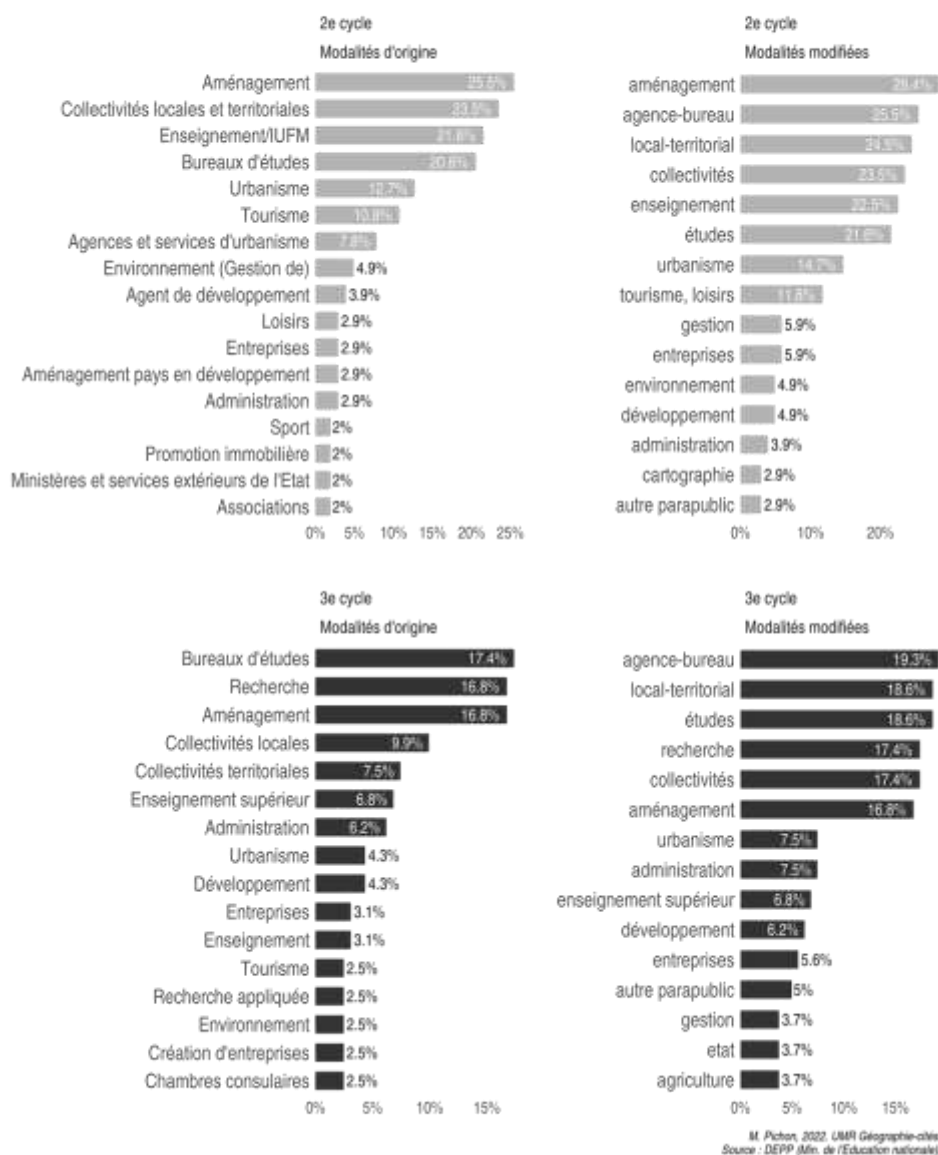


Figure 8-1. Débouchés attendus des formations en géographie ou dans des domaines connexes (1992)

La liste de mots et de syntagmes affichés comprend des éléments de nature différente. Certains renvoient plutôt à des champs professionnels tandis que d'autres précisent plutôt des cadres ou des fonctions d'exercice.

Du point de vue des champs visés, deux décennies d'évolution de l'offre de formation ont fait de l'aménagement le débouché majeur espéré par un nombre important d'équipes pédagogiques. Ainsi, 1 formation sur 4 entend diriger ses étudiant.es vers ce domaine après un 2^e cycle — près d'1 sur 3 si l'on considère toutes les mentions d'« aménagement », quel qu'en soit le type précis —, et 1 formation sur 6 en 3^e cycle. On identifie aisément d'autres domaines privilégiés

hors de l'enseignement et de l'université : l'urbanisme, le tourisme, le développement et l'environnement, selon un ordre hiérarchique qui dépend du cycle et de la manière de classer les débouchés. Ces trois derniers domaines, et particulièrement le « développement » (local, territorial...), semblent traduire des évolutions plus récentes du marché du travail — en écho, d'ailleurs, à l'évolution lexicale que nous avons analysée au chapitre 2 (voir 2.2.3). En 2^e cycle, ce sont surtout les champs de l'urbanisme et, en second lieu, du tourisme et des loisirs qui s'imposent comme des voies importantes, tandis que le 3^e cycle voit l'orientation touristique largement refluer.

Quant aux cadres (ou « lieux ») de l'emploi, école et université mises à part, deux grandes catégories se distinguent : d'une part le monde de l'administration, des « collectivités, des « services » publics, à une échelle principalement locale et territoriale, d'autre part celui des bureaux ou des agences, très intimement lié au domaine des « études ». Encore faut-il préciser, à l'encontre de ces « bureaux » et « agences » qu'il s'agit le plus souvent de structures publiques ou parapubliques. La place des entreprises ou des professions libérales est en revanche assez marginale : les études de géographie ou de disciplines connexes constituent les lieux de production d'une main d'œuvre essentiellement destinée au secteur public. L'élan impulsé par l'État et sa politique urbaine de la fin des années 1960 avait déjà contribué à ouvrir ce marché de l'emploi public, la décentralisation semble en avoir ouvert un autre, au vu de la très forte représentation des termes « local » et « territorial ». Cette domination du « local-territorial » (tandis que les débouchés visant explicitement des services plutôt liés à l'administration d'État sont finalement assez peu nombreux) tranche fortement avec la situation des années 1970 : beaucoup des débats ou des discussions autour de l'insertion professionnelle des géographes mettaient en avant l'opportunité représentée par les GEP ou d'autres services déconcentrés du ministère de l'Équipement, il semble désormais que les responsables de formation aient identifié les « collectivités locales » comme un marché à conquérir pour trouver des postes à leurs étudiant.es.

Les intitulés ne sont pas extrêmement explicites quant à la nature des fonctions visées ou des tâches qu'auront à effectuer les futur.es diplômé.es. La consultation des fiches détaillées des diplômes, de 1992 comme des guides des formations de 1988 et de 1998 apporte des précisions à cet égard et permet de déchiffrer le sous-texte qui accompagne des appellations génériques comme « bureaux d'études » ou « administrations ». Pour désigner les postes envisagés, une série de qualificatifs revient couramment : « chargés » — très fréquent et très majoritairement dans le syntagme « chargés d'études », quelques fois « chargés d'opérations » —, « animateurs », « cadres » — nous avons trouvé très rarement « cadre-dirigeant » —, « agents », « conseillers », « responsables ». Dans l'ensemble, ce sont donc des postes à responsabilité qui sont visés par les formations, ce qui n'est pas spécifique à la géographie — l'une des fonctions sociales qui est échu à l'université est bien la préparation à des fonctions d'encadrement, notamment dans le secteur public (Martinelli, 1994). Il s'agit d'orienter les étudiant.es vers des postes où ils auront une « charge », soit dans une perspective plutôt opérationnelle (animation, gestion, responsabilité d'opérations...) soit, et sans doute surtout, dans une perspective de production de savoirs plus ou moins opérationnels — c'est le domaine-clé des « études ». Pour autant, il ne s'agit pas pour autant d'accéder à un poste de direction : à ce titre le domaine des études offre un exemple parlant, puisque si la fonction de « chargé d'études » est convoquée de façon massive, celle de « directeur » ou « directrice » des études est absente. Bien sûr il y a là une question d'expérience — les débouchés affichés s'adressent principalement à de futur.es jeunes diplômé.es — mais peut-être pas seulement, si l'on devait comparer par exemple les positions hiérarchiques auxquelles accèdent des diplômé.es

de grandes écoles ou de « jeunes » professionnel.les appartenant à des grands corps — comme celui des Ponts, pour ne pas le nommer.

Schématiquement, l'emploi-type visé par ces formations est donc un emploi public, de cadre moyen sans être nécessairement en position décisionnelle, qui s'opère à une échelle « locale » — celle des « territoires » comme on le dirait maintenant — et qui mobilise une forme de réinvestissement de savoirs et savoir-faire plus ou moins spécialisés, disciplinaires et pluridisciplinaires — c'est moins le cas en 2^e cycle — au profit, parfois, d'une certaine opérationnalité (des opérations d'aménagement) et, souvent, du versant « cognitif » de l'action publique (les « études »). Dans l'immense majorité des cas, quel que soit le cadre d'exercice (administration ou agences), les diplômé.es se retrouvent plus ou moins directement au service de l'action publique.

Dans tout cet ensemble, la place de l'urbanisme n'est pas négligeable. En termes de champ professionnel, il se situe peu ou prou au second rang après l'aménagement. Surtout, il se trouve loin devant des orientations plus ruralistes (aménagement rural, développement rural, débouchés dans le domaine agricole...) qui n'apparaissent pas dans la sélection des catégories les plus représentées (« agriculture » mise à part). Pourtant, même après opération de regroupement des modalités, il figure explicitement dans les déclarations de débouchés pour seulement près de 15 % des 2^{es} cycles et 7,5 % des 3^{es} cycles. C'est peu, mais cela recoupe la position de minorité et de second ordre des formations spécifiques en urbanisme — par rapport, notamment, à celles en « aménagement » — que nous avons pu souligner plus haut : témoin, la prolifération des intitulés « géographie et aménagement », en nombre bien plus conséquent par rapport à « urbanisme » qui, quant à lui, se trouve pour une grande partie dans des instituts d'urbanisme. Au total, on peut tirer de cela plusieurs fils interprétatifs : d'abord l'idée que la formation spécifique à l'urbanisme a sans doute été cantonné à un noyau dur d'institutions — c'est le cas pour les instituts se revendiquant d'une « réelle » pluridisciplinarité, peu nombreux au moins dans les années 1970-1980) — y compris dans le champ de la géographie, où certaines « places » s'y sont engagées plus avant tandis que prévalait, un peu partout ailleurs, un profilage plus généraliste en « aménagement ». Cette réalité doit cependant être évaluée au prisme d'une autre hypothèse quant au caractère en quelque sorte hyperonymique du mot « aménagement » : il est fortement possible, en tout cas pour les géographes⁴⁴⁵, qu'il agisse comme un terme « parapluie » désignant tout un ensemble d'interventions sur des espaces variés (région, urbain, rural, montagne, littoral...) et avec des objectifs divers (aménagement touristique, aménagement industriel, etc.). Au vu des particularités épistémologiques de la discipline et de l'incorporation profonde de l'impératif de la synthèse (entre « physique » et « humain » et entre les différentes variétés d'espaces et de lieux), l'indéfinition de « l'aménagement » a le mérite d'autoriser une appropriation large, dans tous les domaines jugés légitimes ou pertinents par les géographes. On se formera ainsi à l'aménagement en « touche à tout », en glanant des éléments sur l'aménagement rural, sur l'aménagement urbain, sur l'aménagement régional... même si des profilages plus spécifiques ne manquent pas d'exister. Cette capacité des géographes à vouloir intervenir comme des « généralistes » est peut-être une des clés

⁴⁴⁵ La distinction entre « aménagement » et « urbanisme » a fait l'objet de discussions variées dans des champs de spécialisation divers, dont bien sûr le champ même de l'« aménagement-urbanisme » dans son versant disciplinaire et universitaire, mais aussi dans son versant professionnel. Beaucoup font de l'aménagement une catégorie générale dont l'urbanisme serait une extension spécifique en milieu urbain, mais cette affirmation a pu varier dans le temps, et il a pu arriver (et il arrive toujours) que certain.es fassent de l'urbanisme une matrice originelle généralisable hors milieu urbain (par exemple l'urbanisme rural, tout oxymorique que puisse être l'expression).

pour expliquer la relative discrétion de l'usage de qualificatifs et de précisions dans les formations. L'aménagement urbain ou l'urbanisme sont donc aussi présents bien souvent *sous* cette généralité, comme d'autres registres de l'intervention aménagiste.

8.1.3.6 Former à l'urbanisme en géographe : retour sur quelques tentatives

Le référentiel généraliste « aménagement » a donc eu plus d'importance pour la géographie que la spécialisation précise en « urbanisme ». Cette tendance générale ne doit pas occulter le fait que certaines équipes ou personnalités ont, localement, été très actives dans la mise en place de diplômés en urbanisme et ce relativement tôt, peu ou prou dans la même séquence chronologique que la vague de créations d'instituts pluridisciplinaires. Mais ces collectifs ne se distinguent pas seulement par leur précocité relative mais aussi par leur capacité à mobiliser des capitaux sociaux et symboliques liés au pouvoir ou à l'insertion de certaines personnalités dans le champ de l'urbanisme.

Parmi les initiatives les plus ambitieuses, il y a eu la tentative de création — avortée — d'un institut d'urbanisme à Montpellier, dont l'un des soutiens et porteurs majeurs est le géographe Raymond Dugrand (futur adjoint à l'urbanisme de Georges Frêche après l'élection municipale de 1977) au tournant 1970. Le projet n'est pas neuf : la création d'un institut d'urbanisme à Montpellier est semble-t-il évoquée depuis le tournant des années 1960 et la volonté en a été réaffirmée par le conseil de l'université en 1968⁴⁴⁶. Localement, il est soutenu par une coalition d'universitaires issus de l'écologie et de la biologie, des sciences économiques et du droit, de la géographie et de la sociologie et par l'Association Patrick Geddes⁴⁴⁷. Ces universitaires ont en commun d'avoir régulièrement travaillé ensemble autour d'enquêtes et de contrats liés à l'action aménagiste dans la région — ministères, DATAR, aménagement du littoral languedocien... L'initiative ne relève pas du seul *bottom-up*, puisque Montpellier, comme Grenoble ou Lille, fait partie des villes envisagées par la commission Arbelot pour développer l'enseignement de l'urbanisme en province⁴⁴⁸. Il n'empêche que cette coalition locale sollicite les services du ministère pour parvenir à cette création et que R. Dugrand semble y jouer un rôle important, comme en témoigne un courrier adressé à la DAFU :

Je vous fais parvenir [...] la copie d'un mémoire sur la création de l'Institut d'Urbanisme de Montpellier, mémoire qui a été rédigé [...] par un groupe comprenant des universitaires (notamment le professeur Dugrand) et des architectes. Ce même groupe travaille actuellement avec la Direction de l'Équipement (GEP) pour la mise au point de propositions de programme.⁴⁴⁹

⁴⁴⁶ « Création d'un Institut d'urbanisme à Montpellier », s. d. (*circa* 1969), anonyme (groupe d'universitaires et d'architectes), 20040055/16, AN (PsS).

⁴⁴⁷ Celui-ci a vécu à Montpellier et y a fondé un Collège des Écossais. Il a laissé sur place une tradition intellectuelle et des anciens élèves, réunis dans cette association aux côtés d'autres universitaires.

⁴⁴⁸ Courrier d'E. Krau, directeur départemental de l'Équipement et du Logement (DDE de l'Isère), au directeur de l'aménagement foncier et de l'urbanisme (DAFU, Ministère de l'Équipement et du Logement), « Objet : « création de l'Unité d'enseignement et de recherche sur l'aménagement et l'urbanisme à Grenoble », 13 juin 1969, 20040055/16, AN (PsS).

⁴⁴⁹ Courrier de P. Caron, directeur départemental de l'Équipement (DDE de l'Hérault) à M. Simon, administrateur civil (DAFU, Ministère de l'Équipement), « Objet : Institut d'urbanisme à Montpellier », s. d. (1969), 20040055/16, AN (PsS).

Malgré ces opérations de *lobbying* local, Montpellier n'obtient pas son institut d'urbanisme. La fondation d'un institut de formation à l'aménagement et l'urbanisme dans le Sud échoit finalement à Aix-Marseille avec l'IAR.

Bien qu'avortée, cette initiative n'en est pas moins intéressante pour ce qu'elle dit de la capacité d'universitaires à collaborer avec des services du ministère, notamment à l'échelle déconcentrée des DDE. Elle s'appuie sur le substrat de relations tissées au contact de l'action aménagiste dans les années 1960 et fait des besoins locaux et régionaux l'un de ses motifs de justification et de légitimation — ainsi le mémoire de défense du projet affirme-t-il que « la région elle-même par son évolution prédestine Montpellier à être le centre d'un Institut d'urbanisme »⁴⁴⁶.

On a déjà évoqué une autre tentative avortée, celle initiée par B. Kayser en vue de la création d'un nouveau diplôme national de 2^e cycle en aménagement, urbanisme et développement. Si le ministère y a opposé une fin de non-recevoir, cela n'a pas désengagé les géographes toulousains du diplôme de formation permanente qu'ils et elles ont mis sur pied relativement tôt, dès 1971. Si l'une des options offertes aux étudiant.es est assez généraliste, l'autre est en revanche entièrement consacrée aux questions urbaines. Les deux ont pour originalité de s'adresser à des personnes en poste, principalement de la région toulousaine, essentiellement dans le champ professionnel de l'urbanisme public ou privé (près de la moitié des inscrit.es)⁴²⁶. On l'a peu évoqué jusqu'ici mais parmi les grandes questions que veulent résoudre les autorités quant à la formation à l'urbanisme se trouve celle du « recyclage » — c'est le mot couramment employé par les protagonistes d'alors — des personnels déjà en poste. Il s'agit, dans un contexte de profond renouvellement de l'action publique urbaine, de former ces derniers et dernières pour adapter leurs compétences et leurs savoirs à ces évolutions, comme pour leur permettre d'évoluer dans leur carrière. C'est une urgence pour le ministère de l'Équipement, puisqu'il faut bien des agent.es capables de répondre immédiatement aux besoins de cette action publique, sans attendre que de nouvelles et nouveaux impétrant.es aient obtenu leur diplôme à la suite des nouvelles formations initiales. Si ce recyclage a déjà trouvé quelques lieux de prise en charge — on pense au CRU, bien sûr, mais aussi à des initiatives internes du ministère — ceux-ci restent relativement rares, ce qui rend l'initiative toulousaine relativement précieuse — d'où, sans doute, le succès qu'elle semble avoir connu.

Ce DUSUA, pour « diplôme universitaire supérieur en urbanisme et aménagement »), est finalement remplacé en 1975 par un DESS « Sciences sociales appliquées à l'urbanisme, l'aménagement et l'environnement » — forme d'aboutissement de la revendication formulée par B. Kayser et Ch. Béringuier — avec les sociologues toulousain.es de l'Institut des sciences sociales, dirigé par Raymond Ledrut. Peu nombreuses sont alors les unités de géographie qui se sont saisies de ce nouvel instrument que constitue le tout récent DESS : le *Bulletin* d'Intergéo recense seulement 7 créations de DESS pour 1975 (Collectif, 1976). Dans cet ensemble, Toulouse, avec Lyon, sont les premières à proposer un DESS spécialisé en urbanisme. Mais contrairement à Lyon, le DESS toulousain est supprimé par le ministère des Universités, alors tenu par Alice Saunier-Séité, en 1979.

Dans la vague d'habilitation de 1975, Lyon-2 propose et obtient la mise en place d'un DESS aménagement urbain et urbanisme et d'un DESS aménagement rural. Le cas lyonnais est très exemplaire de l'interpénétration du champ universitaire (et de la géographie en particulier) et des champs aménagistes et urbanistiques locaux et nationaux. Le dossier d'habilitation est porté par

Jean Pelletier et, de manière secondaire, par Jean Labasse⁴⁵⁰. Le premier, né en 1926, est professeur de géographie à Lyon-2 et conseiller auprès du comité d'expansion Rhône-Alpes et, surtout, de l'atelier d'urbanisme de la communauté urbaine de Lyon (COURLY), dirigé par l'architecte-urbaniste Charles Delfante. On doit aussi à Jean Pelletier d'avoir coordonné et présenté, avec Michel Chevalier, le rapport sur les formations et les débouchés de la géographie, lors du colloque de géographie appliquée de Strasbourg en 1961. Quant à Jean Labasse, nous avons déjà eu l'occasion de souligner toute l'importance de son intégration dans des instances diverses, sa proximité avec les milieux économiques et avec la bourgeoisie lyonnaise, ses liens avec *Économie et humanisme*, son magistère en tant qu'universitaire. Localement, J. Labasse fait partie des figures centrales du comité d'expansion et y joue un rôle-clé (sur le rôle de J. Labasse, voir Chatelan, 2009) — il y fait par exemple entrer Michel Laferrère, géographe lyonnais spécialiste de géographie industrielle. À l'échelle nationale, il fait partie de ces universitaires capables d'être des figures intellectuelles connues et reconnues par le champ du pouvoir. Comme nous l'avons dit plus haut, entre autres choses, il coordonne dans les années 1960 un groupe consacré aux études urbaines au sein de la Commission équipement urbain en vue de la préparation du Ve Plan, il siège toujours dans les instances du Plan au moment de l'habilitation.

La géographie lyonnaise a tissé des liens avec Charles Delfante : c'est particulièrement le cas de Jean Pelletier et l'on imagine aisément que Jean Labasse le fréquente lui aussi. À Lyon, au début des années 1960, Charles Delfante devient, à un jeune âge (une trentaine d'années), le « patron de l'urbanisme local et régional » (Saunier, 1997) : la municipalité d'une part et le ministère de la Construction d'autre part, lui confient chacun la charge de plusieurs plans directeurs pour la ville et pour les communes environnantes. Il s'entoure d'une équipe qui fonde l'atelier municipal d'urbanisme, qui deviendra plus tard une agence d'urbanisme. Charles Delfante jouit à la fois d'une reconnaissance locale — né à Lyon, il est « bien inséré familialement dans les réseaux économiques et politiques locaux » (*ibid.*) — et d'une reconnaissance nationale, lui qui se décrit comme un « enfant chéri du ministère » (*ibid.*) (de la Construction, qui fait appel à lui dans les années 1950 pour devenir chargé de mission auprès de Robert Auzelle, puis de l'Équipement). Au moment de la demande d'habilitation, il siège par ailleurs à la 6^e section du Conseil général des Ponts-et-Chaussées — aux côtés de Ph. Pinchemel — et préside la Société française des urbanistes (SFU), organisation historique de la profession. En un mot, c'est peu de dire qu'il dispose d'un capital symbolique, social et politique qui le hisse à une position privilégiée au sein du champ urbanistique, tant local ou régional que national.

On imagine dès lors le poids que peut avoir l'adjonction au dossier d'habilitation d'une lettre signée de Charles Delfante pour affirmer qu'il « soutient ce projet sans réserve » et qu'il « appu[ie], en tant que professionnel qualifié, cette demande », tout en insistant sur le besoin d'une telle formation et sur les débouchés disponibles à l'échelle locale et nationale. Au demeurant, l'appui de Charles Delfante est aussi convoqué, au même moment, pour la demande d'habilitation du DEA de géographie (à dimension aménagiste, avec une option urbaine) dont la rubrique « perspectives de débouchés » précise qu'« il existe [...] une demande potentielle nullement négligeable du côté des agences d'urbanisme » et que « M. Delfante, directeur de l'Atelier d'urbanisme de la

⁴⁵⁰ Dossier d'habilitation du DESS urbanisme (Lyon-II), demandes d'habilitation 1975-1976, bureau du 3^e cycle universitaire, Secrétariat d'État aux Universités, 19810341/30, AN (PsS). Sauf mention contraire, les citations ci-dessous sont issues de ce dossier.

Communauté urbaine de Lyon en a expressément formulé la demande »⁴⁵¹. Et, si l'on en revient au DESS, il est aussi prévu que celui-ci fasse partie de l'équipe enseignante, en assurant un cours sur la « réalité de l'urbanisme » à partir d'« expériences concrètes ».

En dehors de Charles Delfante, qui fait office de figure tutélaire et de caution, la demande d'habilitation s'appuie aussi largement sur la mobilisation des milieux professionnels locaux, par l'intermédiaire de Jean Pelletier et de Jean Labasse, chacun faisant appel à ses réseaux personnels. L'un des arguments principaux pour défendre la pertinence du DESS tient dans l'absence de formation à l'urbanisme à Lyon, pourtant « 2^e agglomération française » et soumise à des « transformations urbaines [...] intenses ». Dès lors,

Les professionnels de l'urbanisme avec lesquels l'auteur et responsable [Jean Pelletier] de ce projet travaille depuis de nombreuses années ressentent pleinement tous les inconvénients de cette lacune de formation dans la région lyonnaise et ont demandé depuis plusieurs années sa création dans un cadre approprié.

Et d'apporter ainsi les preuves de ce « besoin réel » en joignant au dossier des « lettres [...] émanant de professionnels de l'urbanisme dans différentes instances ». On apprend par exemple que « cette initiative [...] semble heureuse » à la Compagnie lyonnaise immobilière, qui juge qu'elle est « particulièrement utile à notre région Rhône-Alpes » et qu'elle « répon[d] à des besoins certains »⁴⁵². Quant à mobiliser les milieux économiques locaux, le capital social et professionnel relativement atypique d'un Jean Labasse, universitaire-banquier, administrateur de diverses entreprises privées et publiques, a dû être particulièrement déterminant. La lettre de soutien des responsables de la COFRADEL⁴⁵³ témoigne de son entregent :

Nous avons appris par Monsieur Jean Labasse que l'UER des SHE [Sciences de l'Homme et de son Environnement] se proposait de créer un diplôme d'études supérieures spécialisé d'urbanisme (DESS). Nos activités commerciales exigent que nous connaissions de façon permanente un certain nombre d'études relatives à nos magasins impliquant la prise en compte des phénomènes d'urbanisation et de comportement des consommateurs. Aussi, est-ce avec intérêt que nous verrions le développement de cette discipline à l'Université de Lyon II dans la ville où se trouvent notre siège social et nos services d'études.

Si l'on résume, la demande d'habilitation est préparée par deux universitaires insérés dans le champ aménagiste et urbanistique à l'échelle locale et nationale, qui disposent à Lyon d'un réseau professionnel dense avec des acteurs qui jouissent eux-mêmes d'une inscription dans des réseaux à différentes échelles — y compris à l'échelle de la représentation d'une profession entière, avec un C. Delfante président de la SFU — et qui sont capables de mobiliser la diversité de ces interconnaissances pour appuyer le dossier. Difficile dès lors de ne pas leur accorder le bénéfice d'une proximité avec des « professionnels », critère important de la distinction entre les formations à l'urbanisme jugées légitimes et celles jugées trop « théoriques ». Difficile cependant de savoir comment a été reçu cet ensemble d'arguments par le groupe d'experts du ministère chargé d'étudier cette demande et d'en évaluer la pertinence.

Dans tous les cas, le projet déposé assume de vouloir former des « spécialistes en urbanisme ». Si la majorité des enseignant.es titulaires sont des géographes (Renée Rochefort, André Vant, bientôt Marc Bonneville...), ses responsables comptent aussi sur le ministère pour

⁴⁵¹ Dossier d'habilitation du DEA Géographie de l'environnement rural et urbain, appliquée à l'espace rhodanien, demandes d'habilitation 1975-1976, bureau du 3^e cycle universitaire, Secrétariat d'État aux Universités, 19810341/30, AN (PsS).

⁴⁵² Courrier du 17 mars 1975 joint au dossier d'habilitation du DESS, 19810341/30, AN (PsS).

⁴⁵³ Une société de distribution qui détient des chaînes de supermarchés (Mammouth, par exemple).

obtenir des heures supplémentaires ou des crédits de vacation pour faire appel à des « professionnels contractuels » dont la participation à l'enseignement doit être « très importante ». Outre Charles Delfante, la maquette des enseignements prévoit par exemple qu'un cours soit assuré par le chef du GEP de Lyon autour de la législation en urbanisme. En termes de public, les porteurs ont clairement conscience que « les personnes qui font de l'urbanisme sont des architectes, des géographes, des sociologues, des ingénieurs des Ponts et Chaussées » et ouvrent donc largement le recrutement aux titulaires d'une maîtrise de géographie, de sociologie, d'un DES de sciences économiques, de l'examen de sortie des écoles d'architectures, du diplôme d'ingénieur de l'INSA ou d'autres grandes écoles d'ingénieurs. Enfin, il est prévu que les étudiant.es doivent effectuer un stage de 2 mois dans un organisme chargé d'urbanisme ou d'aménagement — une liste précise des organismes locaux ou régionaux volontaires pour accueillir des stagiaires est ainsi donnée.

L'ensemble fut semble-t-il suffisamment convaincant pour valoir à Lyon-2 une habilitation dès 1975 et renouvelée régulièrement à partir de cette date. Ainsi, en 1988, le DESS apparaît toujours dans la liste des diplômés consignés dans le *Guide* publié par Intergéo et l'AFDG. Surtout, cette première habilitation d'un DESS d'urbanisme, associée la même année à celle d'un DEA de géographie à coloration aménagiste et urbaine, puis à l'obtention d'une licence et d'une maîtrise d'études urbaines au tournant 1980, posent les bases d'une instance de formation d'abord nommée « Cycle supérieur de formation en urbanisme » mais qui devient, finalement, l'Institut d'urbanisme de Lyon, inauguré officiellement le 22 novembre 1991⁴⁵⁴ et rattaché statutairement à la Faculté de géographie et d'histoire. L'initiative a été relancée en 1988 par... Jean Pelletier et Charles Delfante, avec Marc Bonneville, occasionnant toute une série d'échanges avec les ministères, notamment celui de l'Équipement, où le X-Ponts Jean Frébault dirige la DAU (1989-1994) — la nouvelle DAFU — après avoir le successeur de C. Delfante (qui l'a soutenu en ce sens) à la tête de l'agence d'urbanisme de Lyon, de 1978 à 1989⁴⁵⁵. On peut raisonnablement s'avancer à dire que ces interconnaissances ont favorisé le soutien (y compris financier) du ministère — J. Frébault participe d'ailleurs à l'inauguration de l'institut.

Reste que le projet d'institut d'urbanisme n'est pas nouveau. Ses responsables affirment que celui-ci est en gestation « depuis près de vingt-sept ans »⁴⁵⁶ — aux alentours de 1964-1965 donc — mais nous n'en avons pas trouvé la trace à ce jour dans les archives. En revanche, il semble bien que J. Labasse et Charles Delfante ne se soient pas contentés de l'obtention d'un DESS d'urbanisme en 1975 et aient œuvré tout de suite à la création d'un institut en bonne et due forme. C'est du moins ce que laisse entrevoir le compte rendu d'une réunion à trois voix, tenue au Cercle de l'Union en fin d'année 1975, un club privé du patronat lyonnais. Elle réunit J. Labasse, C. Delfante et l'ingénieur des Mines Jean Chemain, chargé à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon⁴⁵⁷ de la mise sur pied du nouvel aéroport de Lyon et fondateur, en 1974, de l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), en vue de « parvenir à ce que

⁴⁵⁴ « Inauguration de l'Institut d'urbanisme de Lyon », communiqué de presse, 22 novembre 1991, fonds d'archives de l'IUL, Lyon.

⁴⁵⁵ L'histoire de la création de l'IUL mériterait un développement plus long qui dépasse la perspective ici adoptée. Notons toutefois qu'au même moment, le projet d'une École des hautes études urbaines sise à Lyon était lancé autour de Roland Castro, dans la suite de Banlieues 89 devenue Délégation interministérielle à la ville, qui soutient l'initiative.

⁴⁵⁶ « L'urbanisme a enfin son institut », copie d'un extrait du *Figaro-Lyon* du 25 novembre 1991, fonds d'archives de l'IUL, Lyon.

⁴⁵⁷ Le compte rendu est rédigé sur un papier à en-tête de la CCI.

s'ouvre à Lyon une École ou un Institut des Sciences et Techniques de la Ville »⁴⁵⁸. L'ambition est grande : « être l'organisme de haut niveau qui manque en France pour enseigner et étudier les problèmes de l'urbanisme », « viser d'emblée le très haut niveau à l'échelle internationale (qu'il puisse se comparer avec Berkeley, le Royal Town Planning Institute, la Technische Hochschule de Munich », etc. — on envisage dès lors de contacter ces institutions pour recueillir leur expérience et envisager une collaboration avec elles. Et comme une grande ambition mérite de grands moyens, J. Labasse et J. Chemain prévoient de « sensibilis[er] » à leur projet Jérôme Monod — ancien patron de la DATAR et surtout directeur de cabinet du Premier ministre Jacques Chirac au moment de la réunion — dont on pressent qu'ils le connaissent personnellement et dont ils estiment qu'il « paraît être une bonne “locomotive” » pour l'aboutissement du projet. C'est le cas aussi du conseiller spécial du Président de la République, dont Charles Delfante a le « contact ».

La suite de l'histoire est floue — là non plus nous n'avons pas trouvé plus d'éléments dans les archives — si ce n'est que la réunion suivante devait avoir lieu en février 1976 chez J. Labasse, « pour dîner », confirmant le rôle de cheville ouvrière qu'il a pu exercer à maintes reprises dans cette chronologie de l'enseignement de l'urbanisme lyonnais.

Au total, du fait des évolutions des politiques universitaires et de la création de nouveaux diplômes, le paysage de la formation en géographie a été profondément transformé. Dans une perspective de professionnalisation « hors de l'enseignement », les géographes se sont diversement saisi.es des possibilités qui s'ouvraient. Parmi les débouchés visés par les formations des géographes, l'urbanisme apparaît comme un domaine important.

8.2 Quelle place pour les géographes dans un marché de l'emploi concurrentiel (1970-1990) ?

Nous proposons d'évaluer la place qui fut celle des géographes au sein du marché de l'emploi urbanistique. Il s'agit principalement de voir s'ils et elles ont réussi à s'y intégrer et de caractériser la position qu'ils et elles occupent relativement à la concurrence des autres disciplines. Il s'agit aussi d'apprécier le profil des géographes qui se meuvent sur ce marché du point de vue de leurs *curricula*.

8.2.1 Recomposer le marché de l'emploi urbanistique : les données de *Liaison-Emploi*

Dans les années 1970, la direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme (DAFU) — plus précisément le groupe d'études et de recherches (GER) qui en constitue l'un des services — a commencé à faire paraître à échéance régulière (entre une fois par trimestre et une fois tous les mois) un encart intitulé « Liaison-Emploi », publié tantôt dans sa revue *Diagonal* ou dans son bulletin à parution plus fréquente *Diago-Flash*. L'objectif est d'offrir un espace aux demandeurs et demandeuses d'emploi, débutant.es ou confirmé.es, travaillant dans le domaine de l'aménagement

⁴⁵⁸ « Compte-rendu de la réunion du 25 décembre 1975 au Cercle de l'Union », 5 janvier 1976, fonds d'archives de l'IUL, Lyon. On ne peut s'empêcher de noter la date de cette réunion : l'enjeu semblait tellement important qu'elle a dû avoir lieu le jour de Noël.

et de l'urbanisme, tout comme aux organismes du champ qui cherchent à recruter différents profils de spécialistes et professionnels⁴⁵⁹.

Plus trivialement, cela prend la forme d'un ensemble de petites annonces, décrites ici dans l'ordre de leur importance en termes de volume. On trouve ainsi celles des demandeurs et demandeuses confirmé.es — les plus nombreuses — qui auto-déclarent leur profession, poste ou spécialité (géographe, chargé.e d'études, ingénieur.e, architecte, etc.) et précisent de manière très condensée les éléments de leur curriculum (formation et expérience professionnelle) ainsi que l'objet de leur recherche (le plus souvent sous la forme d'une recherche géographique — recherche d'un poste dans telle région — mais parfois aussi sous la forme d'une recherche professionnelle — au sens du type de poste ou du domaine envisagé). Ces annonces sont organisées selon un principe de classement en quatre (parfois cinq) catégories de professionnels que l'on peut résumer *grosso modo* de la manière suivante : les diplômé.es en sciences humaines et sociales issu.es de l'université ; les architectes et urbanistes ; les scientifiques ; les ingénieur.es. Parfois une cinquième catégorie est mentionnée, qui semble correspondre (elle n'est pas explicite) à des postes de secrétariat ou d'assistance.

La rubrique « Offres d'emploi » permet quant à elle aux organismes recrutant de préciser leur localisation, le type de structure et le domaine d'intervention, ainsi bien sûr que le profil de la personne recherchée — en termes de titre ou de spécialité (géographe, ingénieur, architecte...) ou de fonction (chargé d'études, etc.). Ces annonces sont en nombre bien moins important que celles qui correspondent aux « demandes d'emploi ».

Figure enfin une dernière rubrique — mais généralement première dans le sens de la lecture —, celle des demandes de « candidats débutants » (récemment diplômé.es ou n'ayant qu'une expérience professionnelle très courte), réduites à la portion congrue de leur classement entre les quatre catégories évoquées ci-dessus, et précisant, pour chaque catégorie ou combinaison de diplômes ou de formations, le nombre de candidat.es correspondant (selon un modèle du type : « Licence économie + Maîtrise géographie : 1 »).

La publication de cet outil d'appariement professionnel reste soutenue en termes de fréquence et de volume jusqu'à la fin des années 1980. Elle connaît un premier ralentissement à partir de 1985 (sans doute lié à sa réintégration, fin 1984, à *Diagonal*) avec une diminution sensible du nombre de « demandes » publiées. En revanche, celles-ci semblent complètement disparaître au tournant des années 1990⁴⁶⁰, tandis que quelques offres continuent à être publiées à chaque numéro.

⁴⁵⁹ Précisons qu'il faut considérer que *Liaison-Emploi* concerne et s'adresse à une partie du champ de l'aménagement et de l'urbanisme, essentiellement public ou parapublic. Une enquête réalisée en novembre 1980 par Pascale Joly pour le compte du Secrétariat des Organismes et des Professions du MECV jugeait ainsi qu'« un effort [devait] être fait pour étendre le champ de diffusion de la revue « Diago-Flash » (ou de la seule rubrique « Liaison-emploi »), notamment vers les collectivités locales et vers l'ensemble du secteur privé, très mal informés des services que peut leur rendre « Liaison-Emploi » » (p. 5)

⁴⁶⁰ On peut supposer que cela tient bien sûr aux évolutions des modes de publicisation des offres et demandes d'emploi. Cela tient surtout, comme le signale le numéro 78 de juillet 1989, au départ en retraite de la cheville ouvrière de cette rubrique, Odette Croullebois dont la « ferveur » fait qu'elle « ne peut pas être vraiment remplacée » et que « la rubrique qu'elle a créée sera donc profondément modifiée — et partiellement amputée — après son départ » (*Diagonal*, 1989). Ce simple fait *a priori* banal nous pousse à réitérer un commentaire que nous avons fait précédemment quant au rôle crucial de « petites mains » qui sont souvent, majoritairement, des femmes, comme nous le disions déjà pour *Intergéo* et souvent invisibles — ou invisibilisées. Leur présence et leur travail se sont avérés cruciaux : à l'époque, pour faciliter le fonctionnement du marché de l'emploi en urbanisme (une enquête de *Diagonal* a permis de montrer que les

En somme, tout ce corpus de petites annonces permet, si ce n'est de le recomposer entièrement, du moins d'approcher ce qu'a pu être le marché de l'emploi du champ de l'urbanisme et de l'aménagement entre 1973⁴⁶¹ et 1989 (voir les détails méthodologiques dans l'annexe 9).

Au total, le fichier final, qui rassemble l'ensemble du corpus, comprend 2729 candidat.es confirmé.es ayant fait paraître une annonce, très inégalement représenté.es en fonction de leur spécialité. En suivant la catégorisation proposée par les responsables de *Liaison-Emploi*, on observe la distribution suivante (Tableau 8-2).

Tableau 8-2. Distribution des demandeurs.ses d'emploi en fonction de leur spécialité

Catégorie <i>Liaison- Emploi</i>	Spécialistes de la catégorie	<i>n</i>	part
A	SHS, diplômé.es des disciplines universitaires traditionnelles ⁴⁶²	1053	38,6 %
B	Architectes, urbanistes, paysagistes	1399	51,2 %
C	Sciences expérimentales ⁴⁶³	68	2,5 %
D	Ingénieurs	202	7,4 %

On compte enfin moins de 1% de personnes correspondant à des fonctions de secrétariat ou de gestion. Cette distribution évolue au fil du temps, principalement pour les catégories A et B : à partir de 1975 jusqu'en 1981, les diplômé.es de l'université sont souvent légèrement plus nombreux.ses que les architectes, urbanistes et paysagistes — mais deviennent largement majoritaires dans les annonces à partir de 1982 (voir annexe 10).

retours sur *Liaison-Emploi* et son utilité étaient plutôt positifs) ; aujourd'hui, pour l'historien.ne du champ de l'urbanisme à qui ce travail minutieux permet d'accéder à une archive précieuse.

⁴⁶¹ En réalité, ces annonces ont été publiées dès 1972, mais nous en avons pris connaissance alors que les traitements présentés ici avaient déjà été réalisés.

⁴⁶² Plus précisément, elle est intitulée « Économistes, sociologues, géographes, juristes ».

⁴⁶³ Elle est intitulée « Physiciens, écologues » ou « Agronomes, écologues, physiciens » selon les années.

8.2.2 Un champ urbanistique diversifié : portrait général des demandeurs.ses d'emploi

Spécialités et titres des demandeurs.ses d'emploi

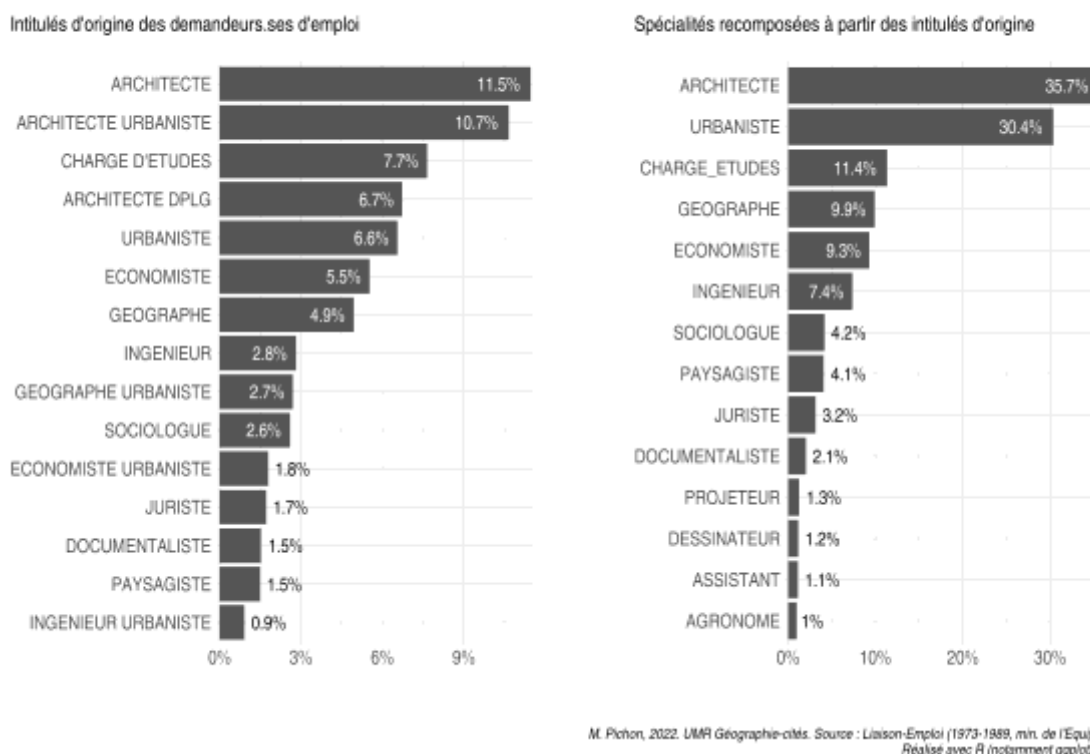


Figure 8-2. Spécialités et titres des demandeurs.ses d'emploi

Le détail des intitulés choisis de manière autonome par les demandeur.ses d'emploi (Figure 8-2, graphique de gauche) — sans retouche de notre part — confirme la domination numérique des architectes que l'on retrouve sous ce simple intitulé (11,5 % des demandes) ou avec la mention de leur diplôme d'État (DPLG, 6,7 %), mais aussi sous la catégorie des « architectes-urbanistes » (10,7 %). Au total, ils et elles représentent plus d'un quart des demandes. Sans étonnement, les « urbanistes » sont aussi parmi les demandeur.ses les plus important.es (6,6 %). Du côté des sciences humaines et sociales, les géographes sont les plus représenté.es si l'on additionne leur simple intitulé disciplinaire (4,9 %) avec sa dérivée qualificative de « géographe urbaniste » (2,7 %). Viennent ensuite, de très près, les économistes et « économistes urbanistes » (5,5 % et 1,8 %), les sociologues et « sociologues urbanistes » (2,6 % et 0,7 %) et les juristes et « juristes urbanistes » (1,9 % et 0,6 %). D'autres spécialistes de SHS sont présent.es, mais de manière extrêmement marginale, de même d'ailleurs que des spécialistes de sciences naturelles (écologues, géologues...).

Le graphique de droite propose une première homogénéisation des catégories : on décompose chacun d'entre eux pour réassigner chaque composante à une spécialité (« architecte-urbaniste » vaut ainsi « architecte » *et* « urbaniste » — il peut donc y avoir plusieurs catégories pour un même individu, et la somme des parts est supérieure à 100 %. Au terme de cette recatégorisation, la domination de l'architecture et de l'urbanisme est toujours prégnante. La qualification d'« architecte » se retrouve ainsi dans 35,7 % des demandeurs.ses, celle d'« urbaniste » chez 30,4 % d'entre elles et eux). Géographie et économie sont les disciplines des SHS les plus représentées : la

qualification de « géographe » est présente chez 9,9% des demandeurs.ses, et 9,3 % pour celle d'« économiste » contre seulement 4,2 % pour celle de « sociologue ».

Deux remarques s'imposent d'emblée au sujet des intitulés professionnels ou disciplinaires. En premier lieu, le titre d'« urbaniste » a une existence propre et distincte au sein de cet ensemble mais constitue aussi un qualificatif approprié par différentes professions et disciplines (souvent — mais pas toujours — suite à une spécialisation dans une formation en urbanisme à partir d'une première base disciplinaire). Comme l'ont souligné de nombreux travaux sur le champ de l'urbanisme, il existe donc une très grande diversité d'urbanistes et le terme confine à une sorte d'hyperonyme : on peut certes n'être « qu'« urbaniste, mais on peut aussi être géographe-urbaniste, économiste-urbaniste, architecte-urbaniste, etc. Le champ est donc divers, d'autant plus que le titre n'est pas protégé comme peut l'être celui d'« architecte DPLG » et qu'il existe sinon un consensus du moins un accord assez large des responsables de l'enseignement de l'urbanisme (enseignant.es, ministères, etc.) pour que celui-ci constitue une spécialisation (souvent en 2^e ou 3^e cycle) postérieure à une formation initiale. Le marché de l'emploi étudié ici ne déroge pas à cette particularité du champ urbanistique français. Si cette dimension plurielle confère une certaine souplesse au champ — facilitant l'appropriation multiple —, elle contribue aussi à en renforcer le caractère différentiel et concurrentiel. Il faut pouvoir trouver sa place, étant entendu que l'absence d'uniformisation laisse plus libre cours aux hiérarchies disciplinaires et professionnelles préexistantes : on n'est pas reconnu urbaniste de la même façon que l'on soit économiste-urbaniste, architecte-urbaniste ou géographe-urbaniste. À la stratification propre du champ — longue domination des architectes, montée en puissance des ingénieur.es, valorisation de la possession d'un diplômé spécialisé en urbanisme, etc. — viennent donc s'entremêler les stratifications matérielles et symboliques relatives à d'autres champs (de l'université, des sciences humaines et sociales, etc.).

Une seconde remarque à l'égard des intitulés a trait à l'existence de titres qui renvoient à une *fonction* plutôt qu'à un métier ou une discipline. En particulier, le titre de « chargé.e d'études » ne dit rien du tout quant à la spécialisation effective d'un individu, mais renseigne en revanche beaucoup sur sa position socio-professionnelle au sein du champ : quelqu'un qui est « en charge » — un cadre, généralement de catégorie A dans un équivalent de fonction publique, mais qui n'a pas pour autant une position de direction — et qui travaille dans le vaste domaine des « études » urbaines. Or il apparaît que cette dénomination fonctionnelle — en plus d'être choisie par un nombre important de demandeurs.ses — occupe globalement une place croissante au sein des demandes au fur et à mesure de la période, et particulièrement dans la dernière moitié des années 1980. C'est le cas aussi pour les « assistant.es », les « aménageurs », les « urbanistes » ou les architectes, tandis que la trajectoire des intitulés comme « juriste », « sociologue », « économiste » ou, dans une certaine mesure, « géographe » (qui résiste malgré tout beaucoup mieux et connaît une présence plus équilibrée) est plutôt à la baisse après avoir connu une pleine expansion dans la première moitié des années 1970 (la décroissance a généralement lieu autour de 1975).

On peut formuler plusieurs hypothèses pour expliquer ces tendances : d'abord une forme de diminution progressive du référent disciplinaire au sein du champ (qu'il faut nuancer : les disciplines « traditionnelles » occupent toujours — en termes de rang — des places importantes tout au long de la période), auquel se substituerait un référent « professionnel » — on se définit plus par sa fonction au sein du champ que par sa spécialisation d'études — de même qu'un recentrement sur des « métiers » qui correspondent à des secteurs de l'action publique (ainsi de l'architecte, de l'aménageur, de l'urbaniste, de la « gestion » ou de l'« immobilier », intervenant chacun.e sur un segment « opérationnel » propre). Une seconde explication tient très certainement

aux transformations profondes et rapides qu'a connu le champ de l'enseignement de l'urbanisme dans cette courte période : les « jeunes » urbanistes qui rentrent sur le marché au début des années 1970 n'ont absolument pas connu le même paysage que celles et ceux qui y entrent dans les années 1980. Après la loi Faure, comme on l'a montré (7.1), l'offre de formation a commencé à s'élargir, puis s'est fortement étoffée, contribuant à une forme d'autonomisation (toujours partielle) de l'enseignement de l'urbanisme. Derrière le signifiant « urbaniste », on ne trouve plus nécessairement le même signifié qu'auparavant, et si l'assise disciplinaire préalable reste une règle de fait assez courante, il est aussi de plus en plus possible se dire avant tout « urbaniste ».

8.2.3 Les candidat.es à l'emploi par leur curriculum

8.2.3.1 Harmoniser les catégories de diplômes

Afin d'aller plus avant dans l'analyse des spécialités et disciplines qui composent le champ de l'urbanisme, nous avons dépassé les seuls intitulés pour préciser — quand l'information était disponible — les éléments curriculaires de chaque demandeur.se, puis réalisé une classification en grands champs « disciplinaires » ou professionnels et en niveaux de diplôme. Les informations disponibles n'étant pas toujours complètes ou parfaitement claires, cette classification doit évidemment être prise avec toutes les précautions nécessaires⁴⁶⁴. Nous avons choisi de classer les diplômes en 3 niveaux (et 5 sous-niveaux au total), en s'inspirant des nomenclatures existantes (notamment de la nomenclature des diplômes établie en 1969⁴⁶⁵) :

- Le niveau 1 correspond schématiquement au 3^e cycle et il est divisé en deux : *1a* correspond à un niveau doctorat (de 3^e cycle ou d'État⁴⁶⁶) tandis que *1b* correspond à un niveau DESS ou DEA (c'est-à-dire un niveau Bac+5). Il s'agit de désigner par là le degré de spécialisation le plus avancé dans une discipline ou un savoir-faire, en distinguant néanmoins celles et ceux qui se « sur-spécialisent » par la thèse.
- Le niveau 2 correspond schématiquement à un niveau de 2^e cycle — maîtrise, diplôme d'études supérieures (DES), maîtrise de sciences et techniques (MST), licence, etc. Il s'agit de désigner un certain degré de spécialisation, que l'on pourrait qualifier de « moyen ». Il constitue une assise certaine dans le curriculum, mais ne permet pas de parler d'un niveau de spécialisation abouti. On y distingue un sous-niveau *2a* (équivalent à la maîtrise, Bac+4) et un niveau *2b* (achèvement d'un niveau licence, niveau Bac+3).

⁴⁶⁴ Dans un important nombre de cas, nous n'avons pu qu'estimer ce qui paraissait le plus pertinent (par exemple quand l'annonce ne précise pas le domaine dans lequel a été obtenu tel ou tel diplôme), sinon parfois abandonner la possibilité d'une catégorisation (par exemple quand la recherche d'acronymes correspondant à un organisme de formation s'est avérée vaine). De plus, l'homogénéisation des catégories — qui permet une lecture plus synthétique du champ — s'accompagne d'un inévitable effet de lissage des micro-différences qui peuvent exister entre tel ou tel niveau, telle ou telle formation

⁴⁶⁵ Voir [l'encart consacré à cette ancienne nomenclature sur Wikipédia](#).

⁴⁶⁶ Nous sommes évidemment conscients du grand écart qui existe entre ces deux régimes de thèse, mais le peu de thèses d'État associé au manque de précision quant au régime en question dans de nombreux cas nous a poussé à privilégier une catégorie large.

- Le niveau 3 correspond schématiquement au 1^{er} cycle (DEUG, BTS...), c'est-à-dire tout ce qui se trouve sous un niveau Licence et qui correspond ainsi à un faible niveau de spécialisation.
- Enfin, nous avons mis à part une catégorie « FC » pour « Formation continue ». L'intitulé n'est pas tout à fait satisfaisant mais sert à désigner des formations (elles furent nombreuses en urbanisme) qui ne ressortissent pas totalement à la nomenclature habituelle mais constituent néanmoins des formes de spécialisations spécifiques. Un bon exemple est le cycle de formation du Centre de recherches d'urbanisme (CRU), qui n'est ni une université, ni une « école », et accueille des promotions de stagiaires déjà diplômé.es par ailleurs.

8.2.3.2 *Disciplines, spécialités et niveaux de diplôme dans les curricula*

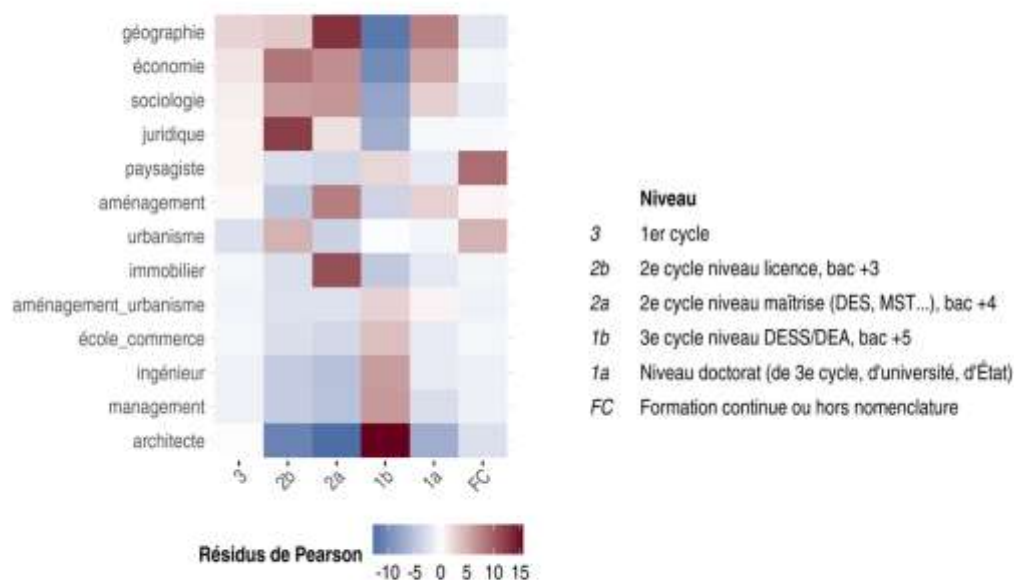
La Figure 8-3 permet d'identifier des sur- et sous-représentations des niveaux définis ci-dessus pour chaque discipline ou spécialité, et fait ainsi apparaître plusieurs caractéristiques importantes des *curricula*. Plus de détails sur sa construction sont présentés en annexes (voir annexe 11) ainsi qu'un graphique complémentaire présentant la distribution réelle des niveaux de diplômes en fonction des disciplines ou spécialités (voir annexe 12).

Les disciplines des sciences humaines et sociales (économie et droit compris) sont sur-représentées pour le niveau de 2^e cycle, principalement pour un niveau maîtrise, à l'exception du droit, plutôt caractérisé dans cet ensemble par un niveau licence. Dans le cas de la géographie, de l'économie et de la sociologie, on note aussi une sur-représentation des doctor.es. À l'inverse, ingénieur.es, architectes et diplômé.es de « *business schools* », d'IEP (la catégorie « management »⁴⁶⁷) ou d'écoles de commerce ont quasi exclusivement des diplômes de niveau DEA ou DESS — niveau sous-représenté dans les SHS. La présence de nombreux.es ex-stagiaires du CRU ou du Centre national d'étude et de recherche du paysage (CNERP) poussent à la sur-représentation du niveau « formation continue » (ou spécialisation post-diplôme) pour l'urbanisme et le paysage. Il n'en reste pas moins que les diplômé.es de ces deux spécialités le sont massivement au niveau du 3^e cycle (type DESS ou DEA). Le profil des candidat.es diplômé.es en urbanisme — assez hétérogène en termes de niveau — renvoie aussi à la mise sur pied de licences et de maîtrise spécifiques à l'urbanisme dans certains instituts. L'aménagement seul est sur-représenté au niveau de la maîtrise, ce qui renvoie à la multiplication dans les années 1970 de maîtrises et MST d'aménagement, souvent organisées au sein des UER de géographie, ou d'économie et de droit. Quant aux formations qui se veulent d'aménagement *et* d'urbanisme, leur profil est plus proche du type « école », avec un niveau de diplôme massivement concentré autour du 3^e cycle.

⁴⁶⁷ L'intitulé est un peu insatisfaisant, sous lequel nous avons regroupé les formations menant à des fonctions de haut encadrement, un peu sur le modèle des *business schools* américaines, ou encore l'IEP de Paris.

Relations entre disciplines ou spécialités et niveaux de diplôme

Sur- et sous-représentations* de chaque niveau de diplôme en fonction de chacune des spécialités.
Lecture : parmi les diplômés de géographie déclarés par les demandeurs.es d'emploi, le niveau 2a (maîtrise) est fortement sur-représenté. Le niveau 1a (doctorat) est sur-représenté. En revanche le niveau 1b (DEA/DESS) est fortement sous-représenté.



*par rapport à une situation de distribution aléatoire des diplômes.
M. Pichon, 2022. UMR Géographie-cités. Source : Liaison-Emploi (1973-1989, min. de l'Équip.)
Réalisé avec R (notamment ggplot2 et GD4tools).

Figure 8-3. Relations entre disciplines et niveaux de diplôme

Les caractéristiques curriculaires des demandeur.ses d'emploi sont conformes à la configuration générale du champ et de ses formations. S'y distinguent des spécialisations de haut niveau, souvent obtenus dans le cadre d'écoles — ingénierie, architecture, école de commerce, paysage, aménagement-urbanisme et urbanisme dans une proportion moindre — et des spécialisations moyennes, de « base » — essentiellement des formations universitaires (licence, maîtrise, MST), essentiellement liées à des disciplines de SHS. À leur endroit, deux solutions sont possibles : soit l'entrée sur le marché de l'emploi urbanistique est possible avec un degré de spécialisation (et de diplôme) moyen, soit cette orientation n'est effectivement qu'une base préalable à partir de laquelle on se spécialise plus avant dans l'urbanisme en tant que tel. On le sait (par les débats de la commission Arbelot, voir 7.2.1.1), cette dernière option est celle qui est privilégiée par la plupart des instituts et par de nombreuses figures du champ qui considèrent qu'il faut d'abord de bons spécialistes dans leur domaine pour faire de bons urbanistes.

8.2.3.3 Quelle spécialisation postérieure chez les titulaires d'une maîtrise dans une discipline universitaire ?

Pour identifier ce qu'il en est à partir des données disponibles, on s'est intéressé au niveau 2a (maîtrise) pour la sociologie, la géographie, l'économie et le droit, en tâchant de voir si les titulaires de diplômes de ce niveau poursuivaient leur spécialisation. On rencontre alors trois cas de figure : l'absence de précision quant à une formation postérieure (qui peut vouloir dire l'absence effective de formation ou le seul manque d'information), l'absence de précision pour une formation de niveau 1b (DEA, DESS...) mais la déclaration d'une autre formation postérieure (1a ou FC),

enfin la déclaration d'une formation de niveau 1b (quelle que soit la poursuite des études après cette formation).

Les détenteurs.trices d'une maîtrise de sociologie, de géographie ou d'économie se ressemblent peu ou prou quant à la construction de leur parcours de formation (Tableau 8-3) : à grand traits, chaque ensemble se partage à parts à peu près égales entre celles et ceux qui poursuivent dans une formation de niveau DESS ou DEA, et celles et ceux qui, *a priori*, ne le font pas. Il en va différemment en droit, où la poursuite d'études de niveau 1b est beaucoup plus la règle (pour 2/3 des demandeur.ses d'emploi). Une petite particularité caractérise les géographes : parmi la moitié de celles et ceux qui ne déclarent pas de formation de niveau 1b, on en trouve néanmoins plus d'un quart qui font mention d'une autre formation supérieure à la maîtrise — doctorat, formation continue — ce qui est environ deux fois plus élevé que dans les cas de la sociologie ou de l'économie.

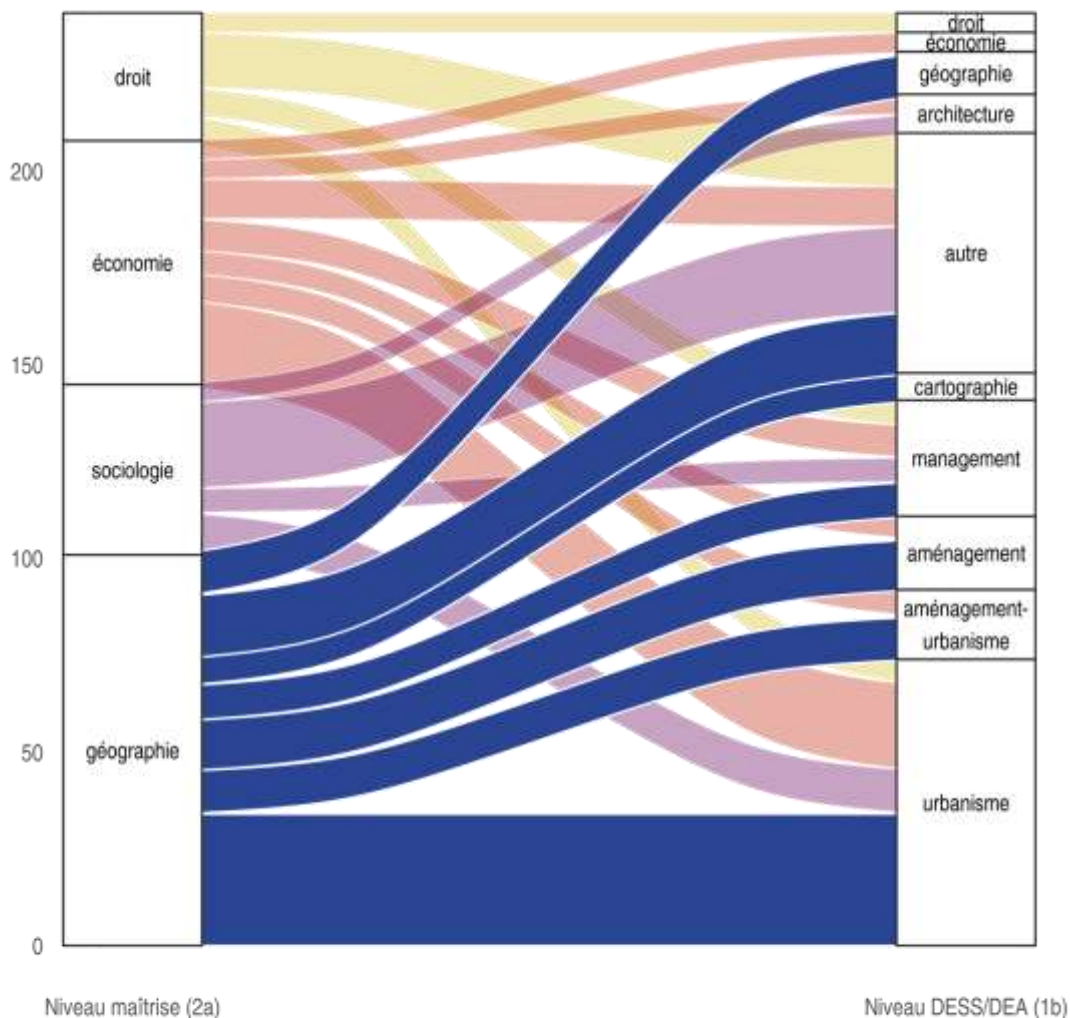
Tableau 8-3. Poursuite des études après un niveau 2a

Discipline niveau 2a	Formation 1b	Autre formation post.	Aucune formation post.
Sociologie	48,9 %	7,8 %	43,3 %
Géographie	48,8 %	13,5 %	37,7 %
Économie	50,8 %	7,3 %	41,9 %
Droit	66 %	4 %	30 %

Domaines de poursuite d'études des titulaires d'un diplôme de niveau maîtrise

En droit, économie, sociologie et géographie. Le graphique exclut les nombreux.ses titulaires d'un diplôme de maîtrise qui n'ont pas poursuivi leurs études. Par ailleurs, ce graphique ne représente que les flux et spécialisations liés aux disciplines choisies. Il ne représente donc pas l'ensemble des demandeurs.ses d'emploi.

° 250



M. Pichon, 2023. UMR Géographie-cités.
Source : Liaison-Emploi (1973-1989, min. de l'Equip.)
Réalisé avec R (notamment ggplot2 et ggaluvial).

Figure 8-4. Domaines de poursuite d'études des titulaires d'un diplôme de niveau maîtrise

Si l'on ne prend en compte que les cas pour lesquels la formation de niveau 1b est indiquée, il ressort que la majorité des « flux » curriculaires du niveau maîtrise (2a) vers le niveau DEA/DESS (1b) sont extra-disciplinaires. La Figure 8-4 (voir *supra*) présente ces flux : les candidat.es titulaires d'un niveau maîtrise dans une discipline donnée et qui déclarent un niveau DEA/DESS dans cette même discipline représentent ainsi seulement 7,9% du total pour les économistes, 9,1% pour la sociologie, 10,9% pour la géographie (auxquel.les on peut ajouter les 6,9% qui se dirigent vers la

cartographie) et 15,2% pour les juristes. Sans étonnement, ce sont les formations en urbanisme qui sont en tête des orientations majoritaires pour chacune des disciplines :

- Chez les juristes, 21,2 % des diplômé.es (2a) ont un diplôme (1b) en urbanisme et 3 % en aménagement-urbanisme, soit au total 24,2 % de l'ensemble.
- Chez les sociologues, 25 % des diplômé.es (2a) ont un diplôme (1b) en urbanisme, 6,8 % en aménagement et 2,3 % en aménagement-urbanisme, soit au total 34,1 % de l'ensemble.
- Chez les économistes, 34,9 % des diplômé.es (2a) ont un diplôme (1b) en urbanisme, 11,1 % en aménagement-urbanisme et 9,5 % en aménagement, soit au total 55,5% de l'ensemble.
- Enfin, chez les géographes, 33,7 % des diplômé.es (2a) ont un diplôme (1b) en urbanisme, 12,9 % en aménagement et 10,9% en aménagement-urbanisme, soit au total 57,5 % de l'ensemble.

Dans tous les cas, à l'exception des juristes où les diplômes (1b) en « management » ont une place équivalente, ces orientations vers des formations supérieures en urbanisme ou aménagement arrivent largement en tête devant toute autre spécialité de diplôme. Les autres diplômes généralement associés ressortissent le plus souvent au « management » (pour les économistes et les sociologues, pour lequel.les ils constituent le second choix majoritaire). Chez les géographes, urbanisme, aménagement, géographie et aménagement-urbanisme occupent les 4 premières places des spécialisations supérieures.

8.2.3.4 Le champ de l'urbanisme : un monde de pluri-spécialisation

De manière générale, les profils des demandeurs.ses d'emploi sont marqués par des parcours de formation pluriels. Minoritaires sont celles et ceux qui n'ont qu'une seule spécialité de formation. Cela varie bien sûr selon les spécialités, comme en témoigne la Figure 8-5 (*infra*).

Le champ de l'urbanisme, un monde de pluri-spécialistes

Pour chaque spécialité/discipline, part des individus ayant 1, 2, 3 ou 4 + spécialités.

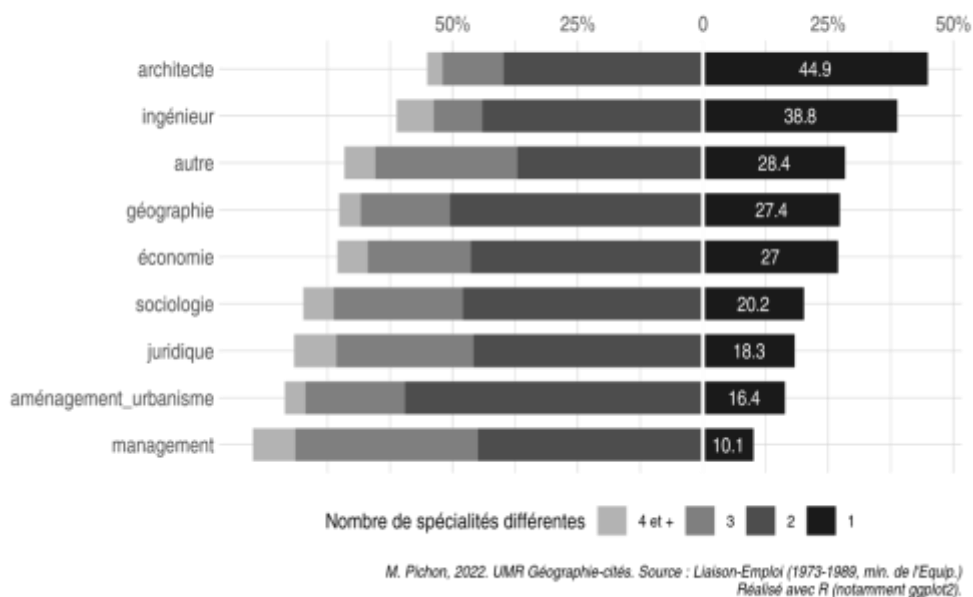


Figure 8-5. Le champ de l'urbanisme, un monde de pluri-spécialistes

Chez les demandeur.ses qui déclarent au moins une formation en géographie, il apparaît que dans la très grande majorité des cas — 72,6% — leur cursus ne se réduit pas à cette seule discipline. En effet, les « mono-disciplinaires » ne représentent que 27,4% des individus ayant déclaré au moins une formation en géographie. La moitié de ces demandeur.ses (50,4%) ont une formation autre en plus de la géographie, près de 18% en ont 2 en plus et 4,2% en ont 4 ou plus. En général, ces géographes pluri-spécialistes ont surtout des diplômes en aménagement-urbanisme, en cartographie et en économie et « management ». Plus globalement, parmi les 9 premières spécialités représentées dans les cursus, toutes comptent une majorité de représentant.es ayant par ailleurs d'autres spécialisations. Il existe néanmoins de fortes différences entre les domaines : ainsi par exemple, les architectes et les ingénieurs font preuve d'une plus grande « autosuffisance » — une propension moindre à avoir un *curriculum* diversifié — tandis que les détenteurs et détenteuses de diplômes de « management ou d'aménagement-urbanisme et d'urbanisme sont, dans une très large majorité, passé.es par d'autres formations. L'ensemble du champ de l'aménagement-urbanisme est d'ailleurs très peu autosuffisant, ce qui est encore une fois le reflet et la confirmation de la structure même de son enseignement, principalement circonscrit au 3^e (parfois 2^e) cycle dans la majorité des instituts, même si le développement de licences et de maîtrises d'urbanisme ou d'aménagement dans les années 1970 et surtout 1980 ouvre le champ à des formations plus précoces. Il n'en reste pas moins — surtout pour une cohorte de demandeur.ses d'emploi confirmé.es, qui ont donc généralement achevé leurs études dans un contexte de grand cantonnement de l'urbanisme et de l'aménagement au 3^e cycle — que cette spécialisation repose structurellement sur le rassemblement d'individus venus d'horizons divers, donc sur une grande hétérogénéité curriculaire.

Dans tout ce paysage, la géographie — à quasi égalité avec l'économie — apparaît comme une discipline quelque peu plus « autonome » en termes de cursus, en tout cas au sein des SHS et

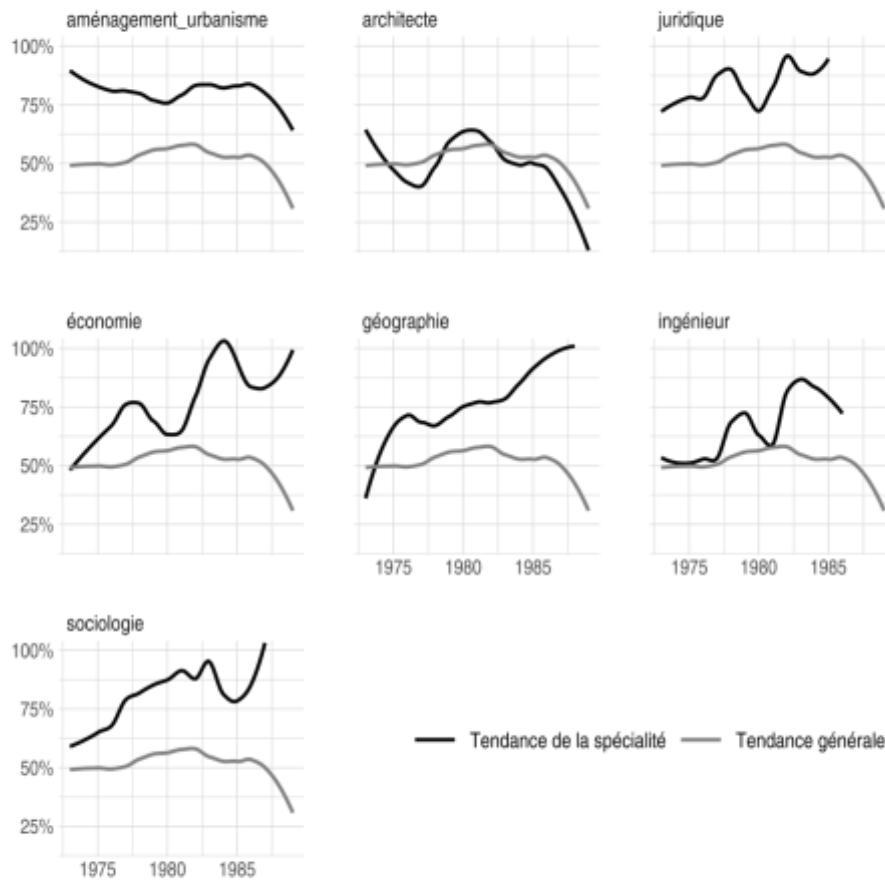
disciplines universitaires plus « traditionnelles ». Certes, il y a plus de deux chances sur trois qu'un.e géographe demandeur.se d'emploi dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme n'ait pas seulement un bagage universitaire en géographie, mais cette proportion est finalement moindre que dans bien d'autres disciplines, comme la sociologie ou le droit. Autrement dit, si la règle générale veut que la mono-disciplinarité géographique ne suffit pas (ou est minoritaire) pour entrer ou rester dans la pratique urbanistique, elle suffit plus que pour d'autres, et la minorité qui s'en sort avec ce seul bagage est relativement conséquente. Notons enfin que l'obtention de différents diplômes n'est pas toujours le critère ultime pour juger de la mono-disciplinarité des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme : les architectes en sont un très bon exemple, qui n'hésitent pas, en très grand nombre, à se présenter sous le titre d'« architecte-urbaniste », alors même — et les valeurs données ci-dessus en attestent — qu'ils ou elles n'ont pas nécessairement de formation complémentaire en urbanisme.

8.2.3.5 *Vers des profils de moins en moins mono-disciplinaires ?*

En conclusion, la population des candidat.es issu.es des SHS présente les particularités suivantes : pour une partie, l'inachèvement relatif de leur formation et l'entrée sur un marché de l'emploi sur la base d'un niveau de maîtrise ; pour une autre partie, une tendance majoritaire à compléter sa formation initiale dans un cursus spécifique à l'urbanisme ou à l'aménagement. Dans l'ensemble, la diversité du parcours curriculaire semble prévaloir. Cette morphologie particulière correspond tout à fait à la morphologie générale du champ telle qu'elle est décrite habituellement. La place qu'occupe les SHS dans le champ urbanistique est donc assez particulière : quand ils ou elles restent dans leur champ — qu'ils ou elles ne complètent pas leur formation disciplinaire par un diplôme d'une autre spécialité — leurs praticien.nes ont généralement un niveau de diplôme plus faible que d'autres professionnel.les, notamment parmi les plus dominants du champ — les architectes, les ingénieur.es, les urbanistes (même si la part des niveaux de diplôme inférieurs est forte chez ces derniers, c'est au sein de formations *déjà spécialisées* et donc *déjà autonomes*). Quand ils ou elles complètent leur formation par une spécialisation extra-disciplinaire, ils ou elles font l'épreuve d'une socialisation nouvelle à un *ethos* et une *praxis* disciplinaires ou professionnelles différentes. Que devient alors leur identité disciplinaire de départ ? À tout le moins, si celle-ci ne s'efface pas au profit d'autres affichages (comme celui de « chargé.e d'études », par exemple, ou bien évidemment celui d'« urbaniste »), il n'est pas exagéré de postuler qu'elle doit se troubler et connaître des formes de métissage, d'*aggiornamento* et de mise en question.

La question se pose d'autant plus que l'on observe, chez les candidat.es titulaires d'un diplôme de SHS, une tendance historique générale de diversification du *curriculum*. La Figure 8-6 ci-dessous représente, pour diverses spécialités, l'évolution de la part de candidat.es déclarant des diplômes dans plusieurs spécialités.

Évolution de la pluri-spécialisation en fonction des disciplines/spécialités



M. Pichon, 2022. UMR Géographie-cités. Source : Liaison-Emploi (1973-1989, min. de l'Equip.) Réalisé avec R (notamment ggplot2).

Figure 8-6. Évolution de la pluri-spécialisation en fonction des disciplines/spécialités

La tendance générale est d'abord à la hausse de la part des détenteurs.trices de multiples spécialisations, puis à leur chute à partir du milieu des années 1980 — cette période doit être considérée avec beaucoup de précautions, car cette baisse drastique est sans doute due à la rareté des données disponibles après cette date. Chez les titulaires d'un diplôme d'architecte ou d'aménagement-urbanisme, on observe une baisse tendancielle qui indique un regain de mono-spécialisation — faut-il y voir un recentrage de la fonction de l'architecte dans le champ urbanistique, un éloignement de la figure de « l'architecte-urbaniste » ? En revanche, c'est très nettement l'inverse qui se produit pour les détenteurs.trices d'un diplôme d'une discipline plus « traditionnelle » de l'université — sociologie, droit, économie, géographie — qui deviennent de plus en plus, au fil de la période, des pluri-spécialistes. À cet égard, la tendance à la hausse est particulièrement marquée pour la géographie.

Ainsi, à mesure que l'on progresse dans les décennies 1970 et 1980, la diversification des savoirs et savoir-faire semble largement se renforcer chez ces diplômé.es de SHS, participant peut-être à l'éloignement du référent disciplinaire — dont témoignerait l'importance croissante de l'auto-désignation en tant que « chargé.e d'études » plutôt que comme spécialiste de telle ou telle discipline —, à l'élaboration d'une culture professionnelle propre au champ urbanistique ou, en tous les cas,

divergente par au moins certains aspects de la culture disciplinaire de départ. Cette tendance serait donc alimentée, en particulier, par l'acquisition d'une spécialisation spécifique en aménagement-urbanisme par ces diplômés et par le renforcement d'un régime de formation en deux temps : le temps de la formation de « base », et le temps d'une formation spécifique adaptée au champ visé. En somme, on n'est sans doute pas géographe de la même façon dans le champ urbanistique du début des années 1970 et dans celui de la fin des années 1980.

8.2.4 Le champ de l'emploi urbanistique des années 1970-1980 du côté de l'offre

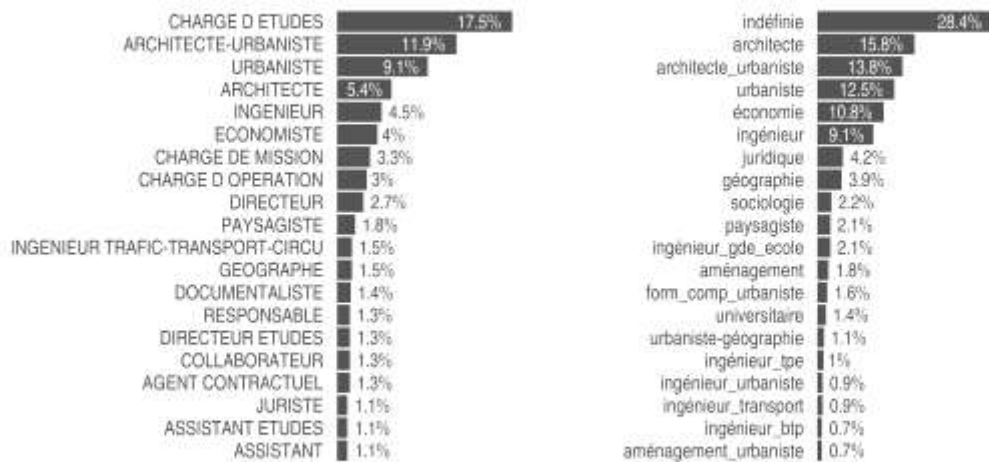
Les informations données par *Liaison-Emploi* permettent aussi d'approcher l'autre versant de ce marché de l'emploi, celui des offres publiées par les employeur.ses. De ce point de vue, les choses sont toutefois moins satisfaisantes car on a estimé — sous réserve des erreurs éventuelles de l'océrisation — à 939 le nombre d'offres uniques publiées dans la rubrique entre 1973 et 1989, sans compter les offres qui peuvent se répéter d'un mois ou d'une année à l'autre quand elles n'ont pas trouvé preneur.se. C'est donc un matériau beaucoup moins riche que celui des demandeurs.ses d'emploi. Surtout, le volume d'information disponible est distribué de manière assez inégale : les offres sont particulièrement nombreuses dans les premières années de parution de *Liaison-Emploi* — dans la première moitié des années 1970 — et autour de 1980-1982, mais leur volume est moindre (à peu près de moitié) entre ces deux « pics ». A première vue, et en restant prudent quant à l'interprétation, cela pourrait correspondre à deux moments importants dans l'histoire de l'action publique urbaine contemporaine : pour le début des années 1970, à l'élan suscité par l'« État urbaniste », particulièrement le vote de la LOF qui entraîne la création de nombreux organismes pour les études et l'opérationnel (la mise en œuvre des POS, par exemple, dont le principe a été voté en 1967, reste toujours une vive question d'actualité au début des années 1970 et mobilise alors fortement le champ urbanistique) ; pour le début des années 1980, au contexte de préparation de la décentralisation qui a peut-être engagé des renouvellements dans le champ et suscité des besoins. Il faut enfin rester vigilant face à ce matériau car ce qui n'y figure pas est sans doute aussi important que ce qui y figure. En effet, si l'on peut faire l'hypothèse que les offres qui sont publiées correspondent à de réels besoins et définissent un paysage des métiers et spécialistes recherchés, le fait que telle profession ou spécialisation y soit moins présente peut à la fois signifier un besoin moindre mais aussi une moindre rareté. Le fait qu'on ne recherche pas *tel type* de spécialiste peut ainsi révéler que ce type est « facile » à trouver, disponible, et que la publication d'une annonce dans *Diagonal* n'est pas forcément nécessaire.

En restant conscient de ces biais, l'analyse des intitulés des postes proposés permet de préciser la structuration de l'offre et peut servir de *proxy* pour appréhender les rapports de force et les hiérarchies du champ professionnel de l'urbanisme (de *cet* urbanisme donné à voir par *Liaison-Emploi*). Les intitulés ont des natures assez différentes et peuvent désigner des spécialistes disciplinaires (« géographe », « économiste », « sociologue »...), des fonctions (« chargé d'études », « collaborateur », « responsable »...), des professions qui font l'objet d'une reconnaissance par un titre (« architecte », « ingénieur »...) ou non (« urbaniste », « architecte-urbaniste », etc.).

Profils recherchés dans les offres d'emploi

À gauche, intitulés non-retouchés.

À droite, spécialisations recherchées (recomposées à partir des indications données dans les offres).



M. Pichon, 2022. UMR Géographie-cités. Source : Liaison-Emploi (1973-1989, min. de l'Equip.). Réalisé avec R (notamment ggplot2).

Figure 8-7. Profils recherchés dans les offres d'emploi

La Figure 8-7 permet de repérer les profils les plus mentionnés dans les offres, en gardant cette hétérogénéité (graphique de gauche), et en proposant d'autre part une homogénéisation (graphique de droite) fondé sur un recodage à partir des formations ou spécialisations demandées dans chaque annonce. On peut ainsi, par exemple, rentrer dans le détail de quel.le « chargé.e d'études » est recherché.e — économiste, ingénieur, géographe... Le recodage n'est pas parfait, d'autant que de nombreuses offres ne comportent aucune mention de spécialité — voire affirment l'indifférence de l'organisme employeur quant à cette dernière. Cette caractéristique est d'ailleurs en forte croissance au long de la période étudiée : si les offres à la spécialité « indéfinie » représentent environ 15% du total au début des années 1970, elles avoisinent la moitié à la fin des années 1980. Cette croissance est sans doute à mettre en lien avec celle de la part des offres qui désignent une fonction plus qu'une discipline (les « chargé.es d'études », surtout, mais aussi les « chargé.es de mission » ou « d'opération ») et la décroissance corrélative de la recherche de praticien.nes d'une discipline précisément identifiée et explicitée. En tous les cas, la géographie est assez peu représentée dans les offres : 1,5 % seulement des offres recherchent explicitement, dans leur intitulé, un « géographe » ; et seulement 3,9 % des offres mentionnent la géographie parmi les profils de spécialisation recherchés pour le poste correspondant.

Du point de vue des employeurs.ses, les organismes qui sont les plus fréquemment pourvoyeurs d'offres sont les DDE, les bureaux d'études, les agences d'urbanisme et les collectivités locales, qui représentent à eux et elles seul.es un peu moins des deux tiers des offres. Sans surprise, leur présence dans la rubrique est évidemment contrastée en fonction des périodes et suit peu ou prou les évolutions du champ de l'action publique urbaine : sur-représentation des agences d'urbanisme, des DDE et des bureaux d'études au début des années 1970, sur-représentation des collectivités locales autour de 1981-1983 et dans les années 1980 ou encore, dans cette même décennie, des associatifs ou des cabinets privés d'architecture ou d'urbanisme. Pour

une vue plus détaillée de ces évolutions et des différents organismes employeurs, nous renvoyons aux annexes (voir annexe 13).

De manière générale, on retrouve dans le domaine des offres la hiérarchie que l'on observait dans les demandes (Tableau 8-4) : les offres pour les architectes, urbanistes et paysagistes (B) sont les plus nombreuses, suivies par celles qui recherchent des diplômé.es en économie, sociologie, droit ou géographie (A), puis des ingénieur.es (D) et enfin des « scientifiques » (C). En revanche, dans le détail, les proportions représentées par chaque catégorie de candidat.es recherchés.es diffèrent entre l'offre et la demande.

Tableau 8-4. Demandes et offres d'emploi

Catégorie	Nb/Part des demandes	Nb/Part des offres ⁴⁶⁸	Rapport offre/demande
A	1053 / 38,6 %	218 / 23,2 %	20,7 %
B	1399 / 51,2 %	468 / 49,8 %	33,5 %
C	68 / 2,5 %	13 / 1,4 %	19,1 %
D	202 / 7,4 %	164 / 17,5 %	81,2 %

La recherche d'architectes, urbanistes et paysagistes est largement majoritaire — près d'1 offre sur 2 — et cette proportion est similaire à celle que l'on observe dans les demandes d'emploi. En revanche, les offres destinées aux diplômé.es de l'université ne représentent « que » 23,2 % de l'ensemble, alors qu'ils et elles représentent 38,6 % des demandeurs.ses. On retrouve aussi un écart chez les ingénieur.es, mais à leur bénéfice : alors qu'ils et elles ne sont que 7,4 % chez les demandeurs.ses, 17,5 % des offres leur sont en revanche destinées. En calculant le rapport de l'offre à la demande (nombre de postes offerts dans une catégorie / nombre de demandes d'emploi publiées dans cette même catégorie), on apprécie l'hétérogénéité des facilités ou difficultés d'accès au champ de l'emploi urbanistique pour ces grandes catégories de professionnel.les. Ce rapport, pour l'ensemble de la période, toutes candidat.es et offres confondus.es, est de 0,344 environ, ce que l'on peut traduire en disant qu'abstraction faite des profils, seul.es 34,4 % des candidat.es pourraient théoriquement trouver un poste compte tenu du volume d'offres disponibles. Ainsi, dans le détail des catégories et toujours d'un point de vue théorique et strictement comptable, on peut estimer à 81,2 % la part des ingénieur.es à la recherche d'un emploi qui ont une chance d'en obtenir un. Cette proportion descend à 1 architecte, urbaniste ou paysagiste sur 3, à 1 diplômé.e en sciences humaines et sociales sur 5, ce qui est le cas aussi pour les « scientifiques ». Le peu de différence entre ces deux derniers groupes tient essentiellement à la très grande masse de diplômé.es de l'université à la recherche d'un emploi dans le champ urbanistique, une masse que le champ ne semble pas en mesure d'absorber, quand bien même celui-ci est beaucoup plus à leur recherche qu'il ne l'est des « scientifiques ».

⁴⁶⁸ Rappelons que pour les offres, il manque ici la catégorie des offres « indéfinies » — 27 % de l'ensemble — et que le total agrégé dépasse les 100% : faute d'une catégorisation pré-établie par *Liaison-Emploi*, nous avons parfois compté certaines offres dans plusieurs catégories, afin d'être le moins restrictif possible.

Se dessine ainsi une structuration hiérarchique générale de la facilité d'accès au marché de l'emploi, dont les ingénieur.es semblent occuper la meilleure place, suivi.es des architectes et urbanistes, puis des diplômé.es de SHS et de de sciences expérimentales. Ces observations générales appellent quelques remarques.

Si la position la plus enviable semble bien être celle des ingénieur.es — particulièrement quand ils ou elles ont fait de grandes écoles, critère qui revient souvent dans les offres d'emploi —, il faut aussi rappeler que les annonces publiées dans *Liaison-Emploi* ne représentent qu'une partie du marché de l'emploi urbanistique, et que les postes contractuels y sont très largement surreprésentés. Dès lors, les informations concernant l'emploi statutaire dans la fonction publique sont presque absentes, alors même que celui-ci concerne pour beaucoup des positions hiérarchiquement élevées (postes dans l'administration centrale — très peu représentés dans *Liaison-Emploi* — directions de services extérieurs des ministères ou d'organismes publics ou parapublics...). Or, sur ce segment les ingénieur.es bénéficient — particulièrement depuis les années 1960 et la réorganisation de l'administration de l'urbanisme — d'un accès très privilégié que leur accorde leur appartenance à des corps ou la reconnaissance officielle de leur titre et statut. Ce sont eux, très souvent, que l'on retrouve à des positions élevées — de donneur.ses d'ordre, de « management ». Quant aux architectes, il faut préciser que celles et ceux qui sont diplômé.es d'État bénéficient aussi du capital que confère la reconnaissance de titre et de statut, et qu'ils et elles peuvent prétendre à accéder au corps des urbanistes de l'État, consécration institutionnelle dont ne profitent pas toute une série d'« urbanistes » aux profils variés (issu.es des sciences humaines ou des instituts, etc.). Ces inégalités de position sont déjà connues : l'analyse de *Liaison-Emploi* permet de les confirmer et surtout de voir que l'*auctoritas* des ingénieur.es et des architectes, non cantonnée à la sphère de l'emploi statutaire, s'étend aussi à la sphère contractuelle du champ de l'emploi urbanistique.

On ne s'attardera pas sur le cas des « scientifiques », leur relative marginalité et leur faiblesse numérique tant dans l'offre que la demande accentuant leur caractère périphérique dans notre étude. Reste alors le groupe « A », les diplômé.es en sciences humaines et sociales. Le rapport entre l'offre et la demande leur est largement défavorable — seul.es 20,7 % des candidat.es pourraient ainsi trouver un emploi —, bien plus que pour les ingénieur.es et les architectes, bien en-deçà (-13,7 points) des 34,4 % du rapport global, et finalement assez proche des 19,1 % des « scientifiques ». Autrement dit, le groupe A présente une facilité d'accès et de circulation proche de celle du groupe le plus marginal, ce dernier ayant finalement presque autant de chance de trouver ou retrouver une place au sein du marché de l'emploi urbanistique. Au vu de son importance dans ce champ, le groupe des diplômé.es en SHS apparaît donc comme celui qui a la position la plus défavorable. Même en constituant le deuxième groupe le plus recherché par les organismes employeurs, ils et elles ne le sont pas suffisamment pour se mouvoir dans cet espace du champ urbanistique avec autant d'aisance que les architectes.

Nous proposons à présent de mieux circonscire ces différentes hiérarchies et d'aller plus avant dans leur structuration fine en recomposant ce que nous appelons un « espace relationnel » du marché de l'emploi urbanistique.

8.2.5 L'espace relationnel du marché de l'emploi urbanistique

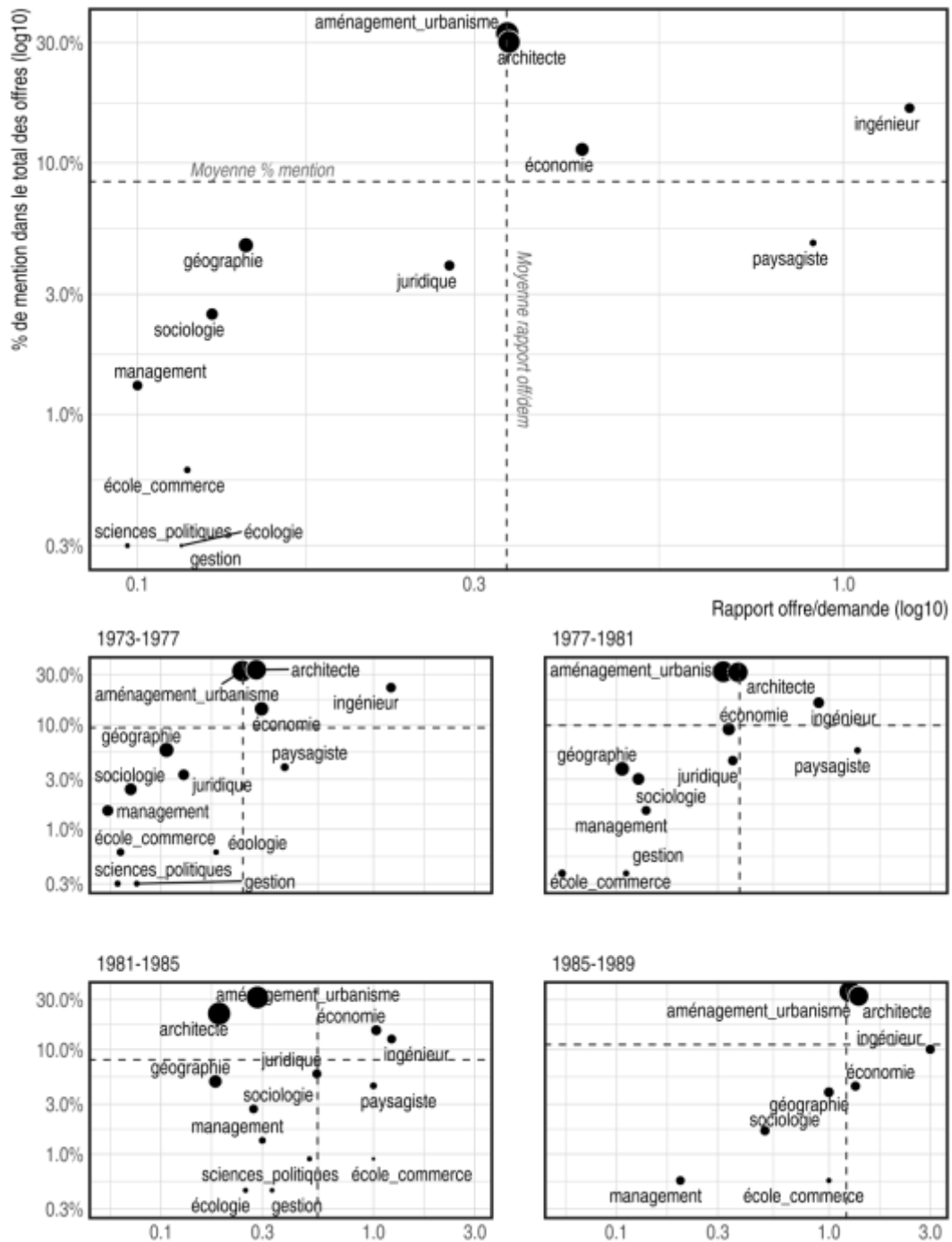
Qu'en est-il dans le détail des spécialisations ? Nous proposons de répondre à cette question par la construction d'un « espace relationnel »⁴⁶⁹ de ce marché de l'emploi, construction qui a nécessité un certain nombre de traitements préalables sur lesquels nous revenons en annexe (voir annexe 14).

On représente schématiquement le champ de l'emploi urbanistique sous la forme d'un espace structuré par deux dimensions (Figure 8-8, *infra.*) : la part qu'occupe chaque spécialité dans les offres d'emploi (c'est-à-dire la fréquence de leur mention rapportée à l'ensemble des annonces, en ordonnées) et l'indice d'adéquation entre offres et demandes (nombre d'offres mentionnant la spécialité X rapporté au nombre de demandes correspond à cette même spécialité, en abscisses). Le premier axe est une manière d'appréhender quelles sont les spécialités les plus convoitées, le second d'approcher une mesure de la fluidité d'accès et de mouvement au sein du marché de l'emploi. Dans l'ensemble, plus une spécialité est mentionnée dans les offres, et plus elle se positionnera en haut de cet espace ; plus l'adéquation entre offre et demande est « bonne » (l'offre permet d'absorber la demande) pour une spécialité et plus celle-ci se trouvera à la droite du graphique. Si elle dépasse le seuil de 1 (équilibre, autant d'offres que de demandes), elle se trouve dans la situation privilégiée où les candidat.es qui y ressortissent ont plus de choix entre les offres, celles-ci étant plus nombreuses que les demandes. Pour appréhender les évolutions — en réalité, la grande permanence de la configuration du champ — on a ajouté à la principale représentation globale et anhistorique (à gauche) quatre sous-configurations correspondant à quatre périodes de quatre années chacune. L'ensemble permet de se faire une idée de l'espace relationnel des positions occupées par chacune des spécialités : les distances et proximités entre chacune d'elles, mais aussi leur plus ou moins grande proximité respective par rapport à la moyenne des indices d'adéquation (ligne verticale) et à la moyenne des taux de mention dans les offres (ligne horizontale). Pour les quatre graphiques « diachroniques », ces moyennes ont été calculées pour chacune des sous-périodes. La taille des cercles est enfin proportionnelle au volume des candidatures correspondant à la spécialité X , exprimée en pourcentage.

⁴⁶⁹ Au sens d'un « espace » structuré et où les différents spécialistes occupent des places diversement privilégiées ou dominées en fonction de leur position absolue et de leur position relative (les unes par rapport aux autres).

L'espace relationnel du marché de l'emploi urbanistique

Pour l'ensemble de la période (haut) et en fonction de quatre configurations historiques successives (bas)



M. Pichon, 2022. UMR Géographie-cités. Source : Liaison-Emploi (1973-1989, min. de l'Equip.) Réalisé avec R (notamment ggplot2).

Figure 8-8. L'espace relationnel du marché de l'emploi urbanistique

Les figures confirment dans l'ensemble l'ordre hiérarchisé des spécialités évoqué plus haut à partir de l'analyse des grandes catégories de candidat.es. Se distinguent d'abord deux sous-ensembles, de part et d'autre de la moyenne de la part de mention des spécialités, qui renvoient (au-dessus) aux professionnel.les les plus demandé.es et (en-dessous) à celles et ceux qui le sont peu ou moins. Celles et ceux qui détiennent des diplômes d'instituts d'urbanisme ou

d'aménagement, d'architecte, d'ingénieur ou d'économie — dans une moindre mesure — sont *relativement* plus ou beaucoup plus recherchés que les spécialistes de géographie, de paysage, de droit, de sociologie.

Si tant est qu'on puisse la considérer comme telle (et qu'elle le soit pour les acteurs.trices du champ), l'économie se distingue comme la seule science sociale à être plus recherchée que la moyenne, situation que plusieurs hypothèses peuvent expliquer. D'abord la reconnaissance qu'elle a pu acquérir auprès des champs du pouvoir en tant qu'elle fournit des outils de politique et de gestion (Pollak, 1976), ce qui lui permet d'avoir une position plus dominante dès lors qu'il s'agit d'action publique. Il faut aussi prendre en compte la particularité de son positionnement au sein du champ universitaire — c'est-à-dire pour beaucoup (surtout, à cette époque ?) *en dehors* de ce dernier, dans des institutions diverses — à ce titre, les employeur.ses dans *Liaison-Emploi* recherchent souvent des « économistes » venu.es de grandes écoles, d'HEC, ou de l'ingénierie, etc. Alors même que l'université connaît parfois des formes de dévaluation symbolique dans le discours des responsables de l'action publique urbaine, cette position mixte de l'économie lui permet sans doute d'échapper (au moins en partie) à la dépréciation. En tous les cas, elle se trouve dans le quadrant qui bénéficie d'un volume d'offre et d'une adéquation à la demande supérieures à la moyenne.

Ce même quadrant confirme la domination du champ par les urbanistes, les architectes et les ingénieur.es, ceux-ci et celles-ci bénéficiant — comme nous l'avons souligné déjà plus haut — du meilleur rapport offre/demande en étant les seul.es à pouvoir se prévaloir d'un volume d'offre supérieur à celui des candidatures. Quant aux architectes et urbanistes, le graphique général confirme leur position de spécialistes les plus demandé.es, mais aussi les plus demandeur.ses. Dans tous les cas, il faut mesurer la distance qui sépare ce groupe de spécialités — architecture, urbanisme, ingénierie, économie — du reste, puisqu'elles sont les seules à être mentionnées dans plus de 10% des offres d'emploi (environ et respectivement 32,7 %, 30,2 %, 16,5 % et 11,3 % pour l'aménagement-urbanisme, l'architecture, l'ingénierie et l'économie). C'est dire toute la marginalité relative des autres spécialités : avec par exemple seulement 4,8 % de mentions dans le total des offres (paysagistes), 4,7 % (géographie), 3,9 % (droit, juristes) ou encore 2,5 % (sociologie), les spécialistes en question apparaissent comme très minoritairement recherchés par les organismes employeurs. Le cas des paysagistes est assez unique, seul.es spécialistes à se trouver dans le quadrant inférieur droit, et qui à ce titre ont un rapport à l'emploi dans le champ urbanistique équilibré (presque 1 candidat.e pour 1 poste), tout en restant relativement peu recherchés.

Paysagistes mis.es à part, les autres spécialités, associées à toutes celles qui se trouvent dans le même quadrant inférieur gauche, appartiennent donc à un groupe relativement dominé, cumulant une sollicitation et une situation d'accès et de circulation sur le marché de l'emploi plus défavorables que la moyenne. Dans ce cadre, la géographie n'est pas la moins bien lotie : les géographes sont, avec les paysagistes, les plus recherchés parmi les moins recherchés, et par ailleurs plus que les juristes ou les sociologues — sans parler d'autres groupes de spécialistes très fortement périphériques. Mais, plus nombreux.ses sur le marché que les économistes, les ingénieur.es, les juristes ou les paysagistes, ils et elles se meuvent avec beaucoup plus de difficulté dans le champ urbanistique, dans la mesure où le rapport offre/demande les concernant est loin d'être excellent (14,2%, soit environ 1 poste pour 7 candidat.es).

Ce qui vaut pour cette situation générale et achronique se retrouve *mutatis mutandis* quand on introduit la variable temporelle, comme le montrent les quatre graphiques à droite qui représentent quatre moments de configuration de l'espace de l'emploi urbanistique. De manière générale, les structures du champ et les positions relatives des spécialités qui le constituent changent

peu dans leurs grandes lignes. Les configurations des années 1970 sont celles qui sont les plus proches de la morphologie générale, et particulièrement la période 1973-1977. En regard, les configurations qui sont les plus éloignées sont celles des années 1980. Il faut rappeler que la période 1985-1990 comporte un biais important, avec une baisse drastique des demandes d'emploi publiées dans *Liaison-Emploi* dont les raisons sont en grande partie éditoriales. Toute analyse sur cette période doit donc être menée et prise avec précaution. Ainsi, si elle est caractérisée par une forte amélioration du rapport général entre l'offre et la demande, c'est surtout parce que le nombre de demandes publiées a baissé.

Sans commenter chacune des périodes dans le détail, quelques traits peuvent être mis en évidence. Quelle que soit l'époque, architectes, architectes-urbanistes, urbanistes et aménageur.es restent les professionnel.les les plus convoité.es, tout en bénéficiant la plupart du temps d'un rapport offre/demande proche de la moyenne, à l'exception de la période 1981-1985, où celui-ci baisse assez fortement. Sur ce plan, les ingénieur.es restent les plus privilégié.es (avec une petite exception entre 1977 et 1981, dépassé.es par les paysagistes) avec un rapport offre/demande au moins toujours à peu près égal à 1.

La configuration propre aux années 1981-1985 mérite l'attention pour plusieurs raisons caractéristiques. D'abord pour le reflux notable que connaissent architectes et urbanistes en termes d'équilibre offre/demande — particulièrement pour les architectes qui, pour la première et seule fois, passent « derrière » les urbanistes et aménageurs — qui rejoignent d'autres spécialités (géographie, sociologie, « management »...) autour des mêmes valeurs. Ensuite, parce que ce rééquilibrage voit aussi les économistes gagner en pouvoir aux côtés des ingénieur.es. Les quatre années suivantes semblent attester d'un retour à une domination architecturale et urbanistique du champ, tandis que toutes les autres spécialités voient les offres qui leur sont destinées diminuer (relativement à la moyenne), y compris ingénieur.es et économistes.

Comment expliquer ces dynamiques ? La période 1981-1985 correspond à la mise en place de la décentralisation, avec toutes les transformations que cela implique pour le champ urbanistique. Pour autant, il est sans doute hasardeux de considérer que l'on puisse directement lire l'effet décentralisateur au travers de la configuration qui apparaît ici. En revanche, il n'est peut-être pas anodin que les économistes soient dans leur meilleure position dans cette courte histoire : la revue *Diagonal* leur consacrait en 1982 une « enquête » (plus précisément sur les économistes des agences d'urbanisme) qui soulignait en préambule qu'« à l'heure de la rigueur et de la défense de l'emploi, les économistes sont à l'honneur » et qu'ils et elles « effectuent un travail d'animation, d'étude et de réflexion des plus importants pour le développement local » (Léonardon, 1982). La montée du développement local comme référentiel d'action publique — associée et renforcée, pour le coup, par la décentralisation et la montée en puissance et en autonomie des collectivités locales — dans un contexte de « crise » favorise sans doute les compétences revendiquées ou reconnues des économistes. Le fait que l'un de leurs rôles principaux en agence d'urbanisme relève de l'animation (l'article de *Diagonal* y insiste) auprès des « partenaires économiques » locaux s'inscrit très bien dans la continuité de cet objectif de « développement local ». On citera enfin les conclusions de l'une des tables-rondes organisées lors de la première rencontre de l'APERAU, en 1984, qui soulignaient alors que « les urgences [avaient] changé », « l'urbanisme » n'étant « plus perçu *stricto sensu*, comme un exercice de composition urbaine mais [...] aussi, et de plus en plus, de l'économie, du social, de la gestion de ressources rares et coûteuses », avec « lutte contre le chômage » ou « maintien et [...] développement des activités économiques » dans un contexte de « crise » (APERAU, 1984).

Enfin, le regain de centralité que connaissent les architectes et urbanistes à la fin de la période étudiée peut s'interpréter comme une forme de retour à la normalité du champ, mais peut-être aussi comme une remise en avant d'une attention à la conception et la mise en forme de l'espace urbain. Dans tous les cas — la catégorisation opérée pour ces graphiques ne permet pas de le voir — cela ne se fait pas sans un renouvellement professionnel, comme l'illustre l'évolution des intitulés présents dans les offres au fil de la période : de 1973 à 1989, on observe un déclin de la catégorie des « architectes-urbanistes » (dominant.es entre 1973 et 1977 avec 18,6 % du total des offres à minoritaires en 1985-1989 avec 6,2 %), plus précisément à partir des années 1980. À partir de 1977-1981, les « urbanistes » conquièrent une place assez stable (autour de 15 à 16 % du total des offres), tandis que les « architectes » — et non « architectes-urbanistes » mais dont on demande parfois qu'ils ou elles aient d'autres spécialités (paysage, ingénieur.e...) — tirent largement en avant le regain de la seconde moitié des années 1980 évoqué ci-dessus. Avec 19,6 % des offres (1985-1989), c'est désormais cette catégorie qui est dominante dans le champ architectural-urbanistique. Tout se passe dès lors comme si le déclin de l'« architecte-urbaniste » se faisait au profit de la montée et de l'architecte, et de l'urbaniste, selon deux modalités professionnelles désormais plus disjointes.

Au sein de ces configurations, la géographie est marquée par la stabilité de sa position. La part qu'elle occupe dans les offres varie — de 5,7 % en 1973-1977 pour le plus haut à 3,7 % pour 1977-1981 pour le plus bas — mais cette variation est relativement limitée : toutes choses égales par ailleurs quant au volume occupé par chaque spécialité dans les offres, le rapport entre son maximum et son minimum est loin d'être parmi les plus élevés (l'économie étant la spécialité qui varie le plus). Elle est en revanche beaucoup plus changeante en termes de rapport offre/demande. Comme la plupart des autres spécialités, elle connaît de ce point de vue une forte amélioration — mécaniquement consécutive à la baisse du nombre de demandes publiées dans la dernière moitié des années 1980 — mais celle-ci reste néanmoins parmi les plus fortes de l'ensemble. Ces changements à l'échelle individuelle ne suffisent pas à entamer la position relative de la discipline dans l'espace de ce champ de l'emploi. La géographie reste dans tous les cas dans une position d'infériorité (par rapport aux deux moyennes du taux d'offres et de l'équilibre offre/demande), tout en maintenant, à l'intérieur du sous-espace des spécialités dominées, un rang parmi les moins défavorables. Une situation qui est donc relativement ambivalente et se reconfigure en fonction de l'échelle d'observation : à celle du champ dans son ensemble, il est net qu'elle pèse peu par rapport à d'autres spécialités reines ; à l'échelle des sciences humaines et sociales, ou en tous les cas des spécialités non-dominantes, elle parvient à maintenir son rang tout au long de la période et à rester une discipline qui compte — plus que d'autres.

L'ensemble des éléments analysés ici reste à considérer avec précaution, d'abord et surtout parce qu'ils reposent pour partie sur de petits effectifs (pour les spécialités et professions relativement marginales). Si l'on peut bien envisager que ces données puissent constituer des échantillons représentatifs d'une situation générale, ce n'est pas sur le mode strict d'une inférence (faute d'avoir une évaluation correcte de la population générale) mais plus sur celui d'une approximation qui reste tributaire de nombreux biais. De plus, ce que disent ces éléments ne doit pas faire oublier ce qu'ils ne disent pas. Prenons l'exemple de la part d'offres par spécialité : elle dit évidemment beaucoup des profils qui sont recherchés par les organismes employeurs, mais il n'est pas complètement certain que la petitesse de l'offre pour une spécialité donnée en dénote mécaniquement la dévaluation symbolique sur le marché de l'emploi. Comme nous le signalions, on peut aussi considérer qu'elle dit beaucoup sur celles et ceux que les organismes n'ont pas besoin de chercher : parce qu'ils et elles se rendent déjà disponibles ou bien, plus important encore, parce

qu'ils et elles occupent déjà des positions. Le fait d'être déjà présent sur ce marché de l'emploi n'est pas dénué d'ambivalence : il signifie tout à la fois que l'on y a sa place et sa légitimité, mais aussi que l'on ne constitue pas une ressource rare. Autrement dit, on y est d'une certaine manière *banalement légitime*. À ce titre, les documents d'archives comme les témoignages d'acteurs et d'actrices ont permis de souligner que les géographes n'avaient pas été les derniers à faire preuve de bonne volonté pour investir le champ, de même qu'ils et elles étaient déjà fortement représenté.es parmi les personnels. On peut donc supposer qu'ils et elles ne sont donc pas nécessairement les spécialistes les plus recherché.es par les employeurs.ses, étant *déjà* souvent présent.es ou volontaires pour faire partie des équipes pluridisciplinaires. Diverses enquêtes permettent de préciser cette participation, notamment dans les années 1980.

*
* *

Ce chapitre a permis d'appréhender les grandes dynamiques relatives à la construction d'une offre de formation par les géographes et à la place des diplômé.es en géographie au sein du marché de l'emploi urbanistique.

En ce qui concerne les formations, les années 1970 constituent le point de départ d'un renouvellement profond de l'existant, sous l'effet des politiques universitaires et notamment de la création de nouveaux diplômes nationaux (MST, DESS, etc.), y compris de diplômes dits « professionnalisants », qui correspondent peu ou prou à une vision adéquationniste de la formation universitaire. Il est très net que certain.es géographes y ont trouvé l'opportunité d'une « politique de l'offre », entendue comme la mise en place de cursus et de diplômes visant à offrir aux étudiant.es des voies d'accès à de nouveaux marchés de l'emploi. De manière générale, les géographes ont donné à beaucoup de leurs formations une tonalité « aménagiste », sans qu'on sache toujours exactement ce que cela recouvre. Mais en dehors de ce mouvement général, le mouvement de « professionnalisation » des formations apparaît assez inégal, entre des instituts de géographie ou des UER qui proposent une spécialisation avancée en aménagement, voire en urbanisme, et d'autres où cette dimension semble beaucoup moins tangible. De la même manière, certain.es ont tenté — parfois très tôt — de se saisir des diplômes « professionnalisants » comme les MST, la maîtrise d'aménagement ou le DESS, mais cette dynamique semble relativement modeste face à la prédominance du DEA. Cela n'empêche pas que les débouchés de l'aménagement et, dans une moindre mesure, de l'urbanisme apparaissent comme les principaux domaines d'activité visés par les responsables des cursus, de même que ces derniers cherchent dans l'ensemble à permettre aux étudiant.es d'accéder à des postes de cadres moyens.

Sur le marché urbanistique des années 1970-1980 tel qu'il apparaît au travers des annonces de *Liaison-Emploi*, les géographes ont une position un peu ambivalente. Dans l'ensemble, et en raisonnant relativement aux autres disciplines ou spécialités, les géographes se trouvent plutôt dominé.es, notamment par rapport à des spécialistes comme les architectes, les ingénieurs ou les urbanistes. On identifie là une reconduction des hiérarchies héritées des différentes configurations successives du champ urbanistique, où architectes et ingénieur.es tiennent le haut du pavé. Néanmoins, la géographie ne se trouve pas dans une situation aussi défavorable que d'autres sciences humaines ou sociales, comme la sociologie. Au total, on serait tenté de considérer que la géographie se trouve presque en position de dominante parmi les dominées. Par ailleurs, les

annonces publiées dans *Liaison-Emploi* permettent d'apporter des précisions quant aux *curricula* des géographes qui cherchent un emploi dans le champ urbanistique. En se focalisant sur celles et ceux qui ont un niveau « maîtrise » en géographe, il apparaît que deux groupes se distinguent : un premier, dominant en nombre, a complété sa formation en géographie par une autre, la plupart du temps en urbanisme, en aménagement-urbanisme ou en aménagement ; un second, minoritaire, n'a pas obtenu de diplôme supérieur et reste ainsi « uniquement » géographe. On a donc deux régimes d'insertion dans le champ professionnel de l'urbanisme : soit après l'acquisition d'un diplôme avancé spécifique à l'aménagement-urbanisme, complémentaire à une « base » disciplinaire ; soit à partir de cette seule base disciplinaire, avec un niveau de diplôme moins élevé. Il faudrait poursuivre l'enquête pour évaluer si ces deux régimes correspondent à des types ou des niveaux d'emploi différenciés.

Toujours est-il que ces observations complètent utilement nos analyses sur le paysage de l'offre de formation en géographie. Pour ce qui relève du marché de l'emploi urbanistique, il est assez évident qu'une partie des diplômé.es en géographie préfèrent achever leur formation par un diplôme plus spécifique au champ de l'aménagement-urbanisme. Si certaines poursuites d'études en « aménagement » ont peut-être été faites dans le cadre de cursus d'aménagement mis en place par des géographes, il est assez probable toutefois qu'une bonne partie de cette population de diplômé.es « échappe » à la géographie après l'obtention du niveau maîtrise. Dans le même temps, le fait qu'une partie des demandeurs.ses n'ait « que » son diplôme de géographie à faire valoir dit peut-être aussi que la discipline arrive tout de même à placer des étudiant.es sur cette seule base : toutefois, il s'agit probablement dans ces cas-là de postes plus subalternes. À la vue de tous ces éléments, il nous semble que la concurrence que doit affronter la géographie n'est donc pas limitée au marché de l'emploi, mais qu'elle concerne aussi le domaine de la formation. Face aux instituts d'urbanisme et d'aménagement, la volonté de certain.es géographes de proposer leurs propres formations dans ces domaines est loin d'être facilitée.

Ce chapitre a permis de dégager des grandes dynamiques relatives à l'offre de formation et à l'emploi urbanistique des géographes dans les décennies 1970-1980. Il convient maintenant d'analyser de manière plus détaillée ce qui se joue dans la décennie 1980, jusqu'au début des années 1990.

9 Chapitre 9. De la fin des années 1970 au début des années 1990 : une géographie professionnalisée, un champ de l'urbanisme de plus en plus autonome

La période qui s'ouvre entre les années 1980 et le début des années 1990 est assez fondamentale du point de vue de l'histoire du champ universitaire de l'aménagement-urbanisme. En effet, après une phase relativement difficile, qui correspond peu ou prou à la période où Alice Saunier-Séité est secrétaire d'État puis ministre des Universités, il semble que l'alternance ouvre une nouvelle phase de cette histoire. Les débats se ravivent au sein du champ, et celui-ci gagne en structuration et en autonomie. Toutefois, cela ne se fait pas sans résistance, et il faut attendre 1992 pour que ce champ se détache enfin tutelle de la géographie au sein du Conseil national des universités. Dans le même temps, la géographie a accompli une transformation majeure dans l'histoire de ses débouchés : à la fin des années 1980, l'école et l'enseignement ne constituent plus le « premier marché » de la discipline, qui dirigent désormais beaucoup de diplômé.es vers le champ aménagiste et urbanistique.

Pour donner à voir toutes ces dynamiques, nous proposons d'abord (9.1) d'étudier l'achèvement de la dynamique de « professionnalisation » de la géographie — c'est-à-dire son orientation vers des marchés de l'emploi hors du champ scolaire — avant de montrer (9.2) que cette professionnalisation s'appuie (paradoxalement ?) sur la reproduction d'un *ethos* relativement daté, car inspiré par la conception et les représentations de la discipline qui prévalaient dans les années 1960. Nous proposons ensuite de recomposer l'histoire du champ universitaire de l'aménagement-urbanisme entre le ministère Saunier-Séité et le mitan des années 1980 (9.3), puis de faire le point sur l'état des relations entre ce champ et celui de la géographie dans la décennie 1980 (9.4).

9.1 L'emploi des géographes dans les années 1980-1990 : vers un renouvellement du marché ?

Le champ de la géographie a produit ses propres enquêtes « internes » sur l'emploi de ses diplômé.es. Celles-ci permettent de replacer l'insertion dans le champ urbanistique parmi l'ensemble des voies de professionnalisation dans lesquelles la discipline s'est engagée, et donc de mieux en estimer l'importance pour le champ lui-même. Nous avons pu établir que le regain d'importance et la reconfiguration de la politique urbaine autour de la fin des années 1960 et du début des années 1970 avaient constitué une formidable fenêtre d'opportunité pour le développement d'une géographie « professionnelle » et l'insertion des géographes dans ce marché. On a pu esquisser dans le chapitre précédent quelques grandes dynamiques concernant la position *relative* des géographes sur ce marché. Mais, pour les années 1980, qu'en est-il dans le détail et de manière plus « absolue » ? Pour y répondre, nous avons principalement mobilisé les résultats de trois enquêtes.

La première est celle qu'a réalisée l'association Géographie active. Fondée en 1979 à Angers, l'association vise à « faire savoir que le géographe peut être utile, voire indispensable dans de

nombreux organismes »⁴⁷⁰ et défend donc, comme son nom le laisse présumer, une perspective de professionnalisation de la géographie hors de l'enseignement. Son assemblée générale de 1980 décide d'acter « le principe d'une enquête » qui donne effectivement lieu à la publication d'un numéro spécial de son bulletin en mars 1982⁴⁷¹. Il s'est agi de faire parvenir un questionnaire d'enquête à différents publics de géographes — étudiant.es, enseignant.es, « praticien.nes » — ainsi qu'à des employeurs.ses. Sur 600 questionnaires, les bénévoles de l'association en ont exploité 155⁴⁷². D'un point de vue méthodologique, l'enquête de Géographie active comporte des biais conséquents — mais elle fut réalisée avec des moyens modestes — notamment pour ce qui est de la représentativité de l'échantillon, assez réduit comme on peut le constater et très discriminante d'un point de vue géographique. Au Sud d'une ligne Clermont-Lyon, on ne trouve aucun répondant (alors même que Limoges et Clermont sont largement sur-représentés quantitativement, surtout au vu de la taille relativement modeste de leur « scène » géographique). Ceci est d'autant plus dommageable qu'on trouve dans cet espace non représenté des places géographiques qui ont fait de l'insertion hors-enseignement un fer de lance (Toulouse, Aix, Pau... même Lyon est très peu représenté dans l'enquête).

La seconde enquête a été lancée par l'Association française pour le développement de la géographie (AFDG). Réalisée début 1987 à la demande du *Monde-Campus* — supplément du quotidien national créé en 1986 — elle a été chapeautée par les géographes Nicole Girard (Aix-Marseille-2), Françoise Plet (Paris-8) et Brigitte Prost (Lyon-3) et porte sur la cohorte des étudiant.es inscrit.es en maîtrise en 1981-1982 — maîtrise de géographie, MST et maîtrise d'aménagement. Sur 750 questionnaires effectivement envoyés à ces ancien.nes étudiant.es, les autrices du rapport ont reçu 336 réponses, avec là aussi des inégalités dans la représentation des diverses universités concernées⁴⁷³. C'est donc une enquête qui permet d'apprécier la situation de l'emploi à la fin des années 1980 mais à partir du paysage pédagogique du début des années 1980. Notons que le choix de se focaliser sur la maîtrise est justifié par les enquêtrices par son rôle de charnière dans les études de géographie, du moins pour l'époque (ce qui renvoie aussi à ce que nous avons dit des *curricula* des géographes candidat.es à l'urbanisme dans le chapitre précédent) : c'est

⁴⁷⁰ Selon un article de presse qui lui est consacré — « Le géographe, un inconnu », *Le Courrier de l'Ouest*, 17 mars 1980 — et qui est reproduit dans le troisième numéro du bulletin de l'association (la même année). On notera d'ailleurs, à la lecture de cet article ou d'autres consignés dans ce numéro, que la rhétorique a peu changé depuis les années 1960-1970 : les géographes sont méconnu.es des employeurs.ses, pourtant ils et elles peuvent être utiles, notamment car ils et elles manient un sens de la « synthèse » sur une base spatialisée. Pour identifier les obstacles à une meilleure insertion professionnelle, le discours pointe aussi les lacunes du manque de formation complémentaire (en droit, en gestion, etc.). Enfin tout l'ensemble est empreint d'une double dimension défensive et volontaire, comme si la place de la géographie « active » était toujours à faire, notamment « face » à des économistes qui restent aveugles à un certain nombre de réalités que la géographie permet de mettre au jour. En bref, on a là la permanence d'une rhétorique que nous avons déjà examinée pour la décennie 1960-1970.

⁴⁷¹ Association Géographie active, « Géographie et vie professionnelle », numéro spécial de *Géo.A* (bulletin de l'association), n°8, mars 1982, archives de la bibliothèque de l'Institut de géographie de Lille (cote A II a 36). Ce numéro et quelques autres du bulletin de l'association (1980-1983) sont aussi conservés à la BNF. Pour les pages qui suivent, sauf mention contraire, l'ensemble des citations et éléments relatifs à l'enquête de Géographie active ont été tirés de ce numéro spécial.

⁴⁷² 51 venant d'étudiant.es (33%), 39 d'enseignant.es (25%), 43 de praticien.nes (27,7%) et 22 d'employeurs.ses (14,2%).

⁴⁷³ Les universités de Clermont-Ferrand, Metz, Nancy, Orléans, Paris-4, Reims, Rennes et du Mans n'ont par exemple pas participé : là aussi, c'est dommageable car plusieurs d'entre elles ont, comme on l'a vu, favorisé le développement des filières professionnalisantes.

le bon « moment » pour saisir les étudiant.es à l'intersection de leurs parcours, d'aucun.es préparant les concours de l'enseignement, d'autres se dirigeant vers des 3^{es} cycles (dans lesquels, au demeurant, on ne trouve pas que des géographes de formation), d'autres achevant leurs études par la maîtrise. Outre la publication d'un article dans *Le Monde-Campus* (14 mai 1987), les autrices ont livré les conclusions de l'enquête dans *Intergéo-Bulletin* (Girard et Plet, 1987a) et dans *Géographes associés*, la revue de l'AFDG (Girard et Plet, 1987c).

La troisième et dernière enquête se trouve dans la filiation de la précédente, dont elle constitue une forme de réactualisation selon les mêmes principes. Réalisée là encore par l'AFDG (sans doute dirigée par Christian Montès de Lyon-2 et Marie-Claude Guerrini du laboratoire Strates associé à Paris-1) autour de 1997-1998, elle porte sur la cohorte des étudiant.es en maîtrise (de géographie et d'aménagement) entre 1990 et 1993. Au total 253 réponses ont été recueillies — toujours avec des biais importants — et ses résultats ont été publiés dans *Géographes associés* (principalement Montès, 1998).

9.1.1 Vers un allongement des études et un renforcement de la professionnalisation

Les années 1980 sont marquées par les conséquences de la professionnalisation de l'université et des réformes des cursus, qui contribuent à faire de la formation universitaire un témoin de la qualification et un capital pour accéder à l'emploi. L'enquête Géographie active permet de voir que, de ce point de vue, le 1^{er} cycle et la licence sont, dès le début des années 1980, parfaitement « démonétisés » sur le marché de l'emploi : ils sont très majoritairement considérés comme des niveaux de diplôme nécessaires mais insuffisants (95 % des enquêté.es pour le DEUG, 94 % pour la licence), tandis que la maîtrise a un rôle pivot. En effet, une très grande majorité des enquêté.es considèrent cette dernière comme le niveau minimal de formation (86 %) et une majorité relative comme le diplôme le mieux adapté pour entrer dans la vie professionnelle (41 %), suivi par le DEA et le DESS (28 %). La thèse de 3^e cycle, en revanche, est reléguée au rang de diplôme superflu puisque 17 % seulement des enquêté.es la considèrent comme étant la mieux adaptée ou comme niveau minimal, un résultat qui est essentiellement porté par les réponses des enseignant.es géographes, tandis que les autres catégories — notamment les employeurs.ses — la négligent. Le cœur de légitimité du cursus en géographie se trouve donc au « milieu », entre le 2^e cycle avancé (maîtrise) et le 3^e cycle court (hors-thèse), tandis que les extrémités du parcours sont mises à l'écart, qu'elles soient considérées comme un strict minimum néanmoins insuffisant (1^{er} cycle, début de 2^e cycle) ou comme un surcroît un peu inutile au vu des besoins concrets dans une situation d'emploi (la thèse).

L'enquête AFDG (1987) confirme le rôle pivot de la maîtrise : la moitié des répondant.es se sont arrêté.es à ce niveau, l'autre moitié a obtenu soit un DEA (46,9% de celles et ceux qui ont continué), soit un DESS (24,4 %) ou encore plusieurs diplômes (21,3 %) — DESS, DEA, doctorat.

La situation était en revanche très différente au début des années 1990, puisque d'après l'enquête AFDG (1997) seuls 12,8 % des étudiant.es s'arrêtaient à la maîtrise — une nuance devant probablement être apportée à cette proportion, puisque les préparateurs.trices d'un concours, notamment d'enseignement, semblent être compté.es parmi les « continueurs.trices ». De manière plus précise, 53 % ont continué vers un DEA (25 % de l'ensemble des répondant.es) ou un DESS (28 % de l'ensemble). Ces chiffres expriment une nette montée en puissance du DESS, consécutive on l'a vu à son appropriation par les unités de formation en géographie (8.1.3.2) et, sans doute, par les instituts d'aménagement et d'urbanisme. Le DESS est ainsi largement majoritaire en poursuite

d'études chez les détenteur.trices d'une maîtrise d'aménagement (60 % contre 23 % vers un DEA) — résultat qui tire son « score » d'ensemble vers le haut — mais il fait aussi figure d'alternative sérieuse pour les titulaires d'une maîtrise de géographie (22 % se dirigent vers un DESS contre 26% vers un DEA). Il faut y ajouter que le DEA a un usage détourné de son principe de première année des études doctorales, puisque seul.es 17 % des inscrit.es en DEA ont continué en thèse : son rôle de professionnalisation hors recherche est donc loin d'être négligeable.

9.1.2 Quels types d'emploi ?

L'enquête de Géographie active comprenait une question sur l'occupation des enquêté.es mais le rapport d'analyse ne fait pas état des emplois effectivement occupés ni des lieux d'emplois, si ce n'est pour distinguer quatre grandes catégories de répondant.es : les étudiant.es, les enseignant.es, les géographes-praticien.nes et les employeur.ses. En revanche, il rend compte de leurs réponses quant « aux organismes » qu'ils et elles estiment « les plus susceptibles d'embaucher des géographes » selon une liste que les auteurs.trices ont prédéfini, sous la forme du diagramme reproduit ci-dessous (Figure 9-1).

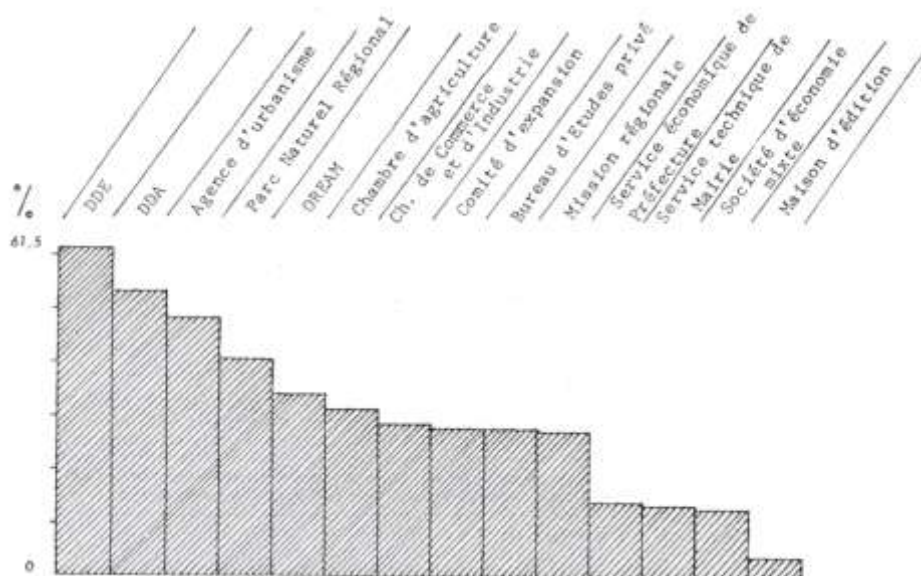


Figure 9-1. Organismes d'emploi des géographes d'après les répondant.es à l'enquête de GéoActive (Association Géographie active, 1982)

Directions départementales de l'Équipement (DDE) et de l'Agriculture (DDA) arrivent en tête et sont les deux seuls organismes à être cités par plus de 50 % des répondant.es — respectivement 61,5 % et environ 53 %. Les organismes les plus directement liés à l'action publique urbaine — DDE, agences d'urbanisme, OREAM — sont bien représentés, mais le domaine rural n'est pas en reste. Toutefois, cette liste reste à notre sens tributaire d'une forme de dépendance au chemin⁴⁷⁴ liée aux positions déjà acquises et au paysage institutionnel tel qu'il a pu exister entre les années 1960 et 1970. L'enquête intervient au même moment que l'impulsion politique vers la décentralisation, dont elle ne peut clairement pas encore percevoir les effets : ses auteurs et autrices se trouvent bien obligé.es d'établir la liste à partir de l'existant et les répondant.es

⁴⁷⁴ Empruntée à l'économie et à la science politique (*path dependence* dans sa version anglophone), la notion est utilisée ici pour désigner le poids des choix et des façons d'agir hérités du passé sur les actions du présent.

surtout ne peuvent imaginer les évolutions. On se trouve alors dans une position d'entre-deux et de transition, que les commentaires des répondant.es illustrent assez bien. Ainsi certain.es précisent en commentaire que les OREAM « c'est fini » — témoignant à juste titre du déclin d'un organisme lié à une politique déjà ancienne, celle des métropoles d'équilibre⁴⁷⁵ — d'autres que les postes en mairie sont « rarissime[s] », ce qui est sans doute vrai au moment de l'enquête, mais qui le sera moins après la décentralisation et, par exemple, la récupération par les communes des compétences d'urbanisme. Reste que dans ce paysage « perçu » des débouchés, il s'agit toujours essentiellement d'organismes publics ou parapublics, liés dans leur grande majorité à l'action aménagiste, et en bonne partie à une action urbaine — ce n'est pas un hasard si les DDE sont le premier organisme à venir à l'esprit des répondant.es. Il faut toutefois noter que les lacunes de l'enquête ont peut-être tendance à sous-représenter cette dimension-ci, puisque certaines des places « fortes » d'une formation plus « urbaine » (comme Toulouse) sont complètement absentes de l'échantillon de répondant.es.

En 1987, on dispose par l'enquête de l'AFDG d'un état des lieux précis des emplois occupés par les géographes. En premier lieu, et ce quel que soit le domaine, il s'agit très massivement d'emplois publics. Le champ scolaire est toujours un débouché important puisque les « établissements d'enseignement » représentent la moitié des emplois, qui néanmoins ne sont pas tous des emplois d'enseignant.es. Ces derniers et dernières ne représentent en effet « que » 36,8 % des enquêté.es : il s'agit certes de l'effectif le plus grand, confirmant l'importance toujours vivace de la voie enseignante dans la professionnalisation des géographes à l'époque, mais cela représente aussi une énorme transformation dans ce dernier registre. L'enseignement (secondaire notamment) n'est plus le débouché majoritaire des études de géographie comme il l'est resté très longtemps dans l'histoire de la discipline, de même que le champ scolaire large n'occupe que la moitié des diplômé.es. Le changement est d'autant plus important qu'il intervient dans une période qui voit le goulot d'étranglement des concours (CAPES, agrégation) se desserrer quelque peu. En effet, du début des années 1980 jusqu'au début des années 1990, le rapport entre le nombre d'admis et le nombre de candidat.es redevient progressivement plus favorable (voir annexe 8) n'y a certes toujours pas de postes pour tout le monde, mais la situation n'est pas aussi rude que celle qui a poussé les géographes universitaires à s'inquiéter au tournant 1970.

Derrière les enseignant.es, le groupe le plus important en termes de nombre est celui des chargé.es d'études et des chargé.es de mission — 23 % des répondant.es —, toujours pour beaucoup dans des organismes publics ou parapublics, dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement, du tourisme ou du développement. Avec les cadres d'administrations ou d'entreprises (publiques et privées) — 16,8 % — ils et elles forment un ensemble plus nombreux que le groupe des enseignant.es. Il faut compter enfin 23 % de répondant.es caractérisé.es par les autres comme occupant des emplois « déqualifiés » par rapport à leur niveau ou leur spécialité de diplôme.

Enfin, dans la génération 1990-1993 prise en compte par l'enquête AFDG de 1997, « 40 % des étudiants [sont devenus] enseignants » (Montès, 1998, p. 15), contre « 35,6 % » qui « se dirig[ent] vers l'aménagement », dans des emplois de « chargés de mission, chargés d'études, voire consultants ou ingénieurs d'études ». Pour le reste, ils et elles travaillent dans l'administration ou dans des emplois moins qualifiés. L'équilibre est donc toujours peu ou prou le même.

⁴⁷⁵ Ces commentaires ont d'ailleurs été clairvoyants puisque les OREAM sont supprimées en 1983.

Au total, en moins de deux décennies, la géographie est sortie de l'école, essentiellement portée dans cette dynamique par les besoins en main d'œuvre du secteur public. Un grand contingent de diplômé.es exerce ce que plusieurs voix appelaient de leurs vœux, une géographie « appliquée » ou « professionnelle ». Ceux et celles-ci forment désormais l'un des grands groupes professionnels issus de la géographie. Ce groupe a ses particularités : « chargés d'études et cadres présentent une fréquence plus élevée [que l'ensemble des enquêtés] de formations supérieures à la maîtrise et de formations complémentaires à la Géographie ou à l'Aménagement » (Girard et Plet, 1987a, p. 78). Ainsi les trois quarts détiennent un DEA ou un DESS. Haut niveau de qualification et diversification curriculaire leur sont ainsi donc plus spécifiques. Cela souligne deux choses : d'une part, le caractère souvent insuffisant des seules études de géographie, qui pousse à se doter de « formations complémentaires » — on y revient plus loin (9.1.4) —, d'autre part, la place croissante occupée par les diplômés de 3^e cycle (hors thèse) dans le capital scolaire et comme clé pour accéder à des postes à responsabilité hors de l'enseignement. En ce sens, la stratégie d'appropriation du DEA puis, dans une moindre mesure ou avec plus de retard, des DESS par les géographes s'avère non seulement nécessaire mais aussi pertinente pour adapter les cursus aux exigences de ce marché de l'emploi. Ces dernières ne sont en rien spécifiques à la géographie, ce type de diplôme devenant de plus en plus et de manière générale un pré-requis pour l'insertion professionnelle des étudiant.es passé.es par l'université pour des postes d'encadrement. De ce point de vue, les géographes s'inscrivent dans le mouvement général et, surtout, semblent relativement volontaires pour s'adapter. Cette tendance à un accroissement progressif du nombre d'étudiant.es poursuivant plus loin que le 2^e cycle est, en tous les cas, observable dans le panel que nous avons étudié au travers des annonces de titulaires d'une maîtrise de géographie de la revue *Diagonal* dans le domaine plus spécifique de l'urbanisme. Cette dynamique semble soutenue : alors que les détenteur.trices d'une maîtrise de géographie n'étaient que moins d'un quart à avoir aussi un DEA ou un DESS avant 1975, c'était en revanche le cas d'environ les trois quarts d'entre elles et eux à partir de la deuxième moitié des années 1980.

9.1.3 Des domaines de professionnalisation au reflet des évolutions de l'action publique ?

Dans l'ensemble des informations données par le rapport de l'AFDG de 1987, on apprend en revanche peu de choses sur le domaine d'exercice des géographes, en particulier sur le caractère « aménagiste » ou « urbanistique » des postes occupés. Le rapport reste assez vague quant au poids respectif de chaque domaine d'application, mais ne paraît pas faire état d'une domination nette du champ urbain parmi les débouchés hors-enseignement, si ce n'est en termes de localisation des emplois. Ainsi « les villes importantes représentent 60% des emplois » et « les administrations (sauf les Collectivités Locales), les bureaux d'études et les employeurs divers offrent plutôt des situations dans les grandes », tandis que les « petites villes » sont plutôt tournées vers des emplois dans l'enseignement et « ceux offerts par les Collectivités Locales » (Girard et Plet, 1987a, p. 79).

Cela appelle plusieurs commentaires. On ne peut pas, bien sûr, établir de lien direct entre travail en ville et travail sur la ville, à moins d'oublier que la géographie de l'emploi suit souvent la hiérarchie des villes et qu'il n'est donc pas étonnant de trouver des emplois hautement qualifiés du tertiaire dans les plus grandes villes. Le fait que les bureaux d'études soient dans les grandes villes n'indique pas nécessairement qu'ils consacrent leur activité exclusivement ou majoritairement à l'urbanisme. La spécialisation observée des petites villes dans l'enseignement et l'emploi de

collectivités dit quelque chose du même ordre : ce sont là deux débouchés *a priori* plus équitablement répartis sur le territoire — on trouve des établissements scolaires partout, y compris dans des petites villes ; les collectivités locales ne sont pas que des grandes villes — tandis que la géographie des bureaux d'études et des grandes administrations est plus discriminante car plus polarisée⁴⁷⁶. Pour autant, on peut aussi faire l'hypothèse que, dans un contexte de décentralisation et de montée en puissance des villes comme actrices politiques à part entière, cette concentration des bureaux d'études et des administrations publiques contribue à l'accroissement du pouvoir de ces villes sur leur « hinterland ». Les cadres ou chargé.es d'études et de mission de ces organismes — géographes compris — participent donc de ce mouvement qui conduit à aménager, gérer, développer tous types d'espaces et de territoires *depuis* les villes. Cela pourrait paraître assez dérisoire, mais il faut garder à l'esprit que c'est une situation qui tranche et tranchera de plus en plus avec celle du tournant 1970, où le pouvoir d'aménagement était principalement détenu par des organismes sous tutelle directe de l'État (voir 7.4) : on sait que les géographes ont largement participé de l'aventure des DDE et autres organismes du ministère de l'Équipement. Bien sûr ces organismes étaient le plus généralement localisés en ville — avec cette nuance cependant que les DDE se trouvaient dans tous les départements, y compris les moins urbains ou les moins métropolitains — mais ils étaient moins l'expression du pouvoir des sociétés locales que de l'État central. Plus encore, sous couvert d'un principe de co-élaboration de l'urbanisme avec l'État (pour les POS et les SDAU notamment), ces services s'imposaient généralement très naturellement sur des communes dépourvues des moyens suffisants pour modérer le pouvoir de l'État⁴⁷⁷.

Par ailleurs, les domaines listés pour l'emploi des chargé.es d'études ou de mission — « l'urbanisme, les études économiques, le développement touristique, le développement local, l'aménagement rural » — à l'exception bien sûr de l'aménagement rural, sont autant de domaines qui peuvent ressortir à une action publique urbaine, syntagme qui permet d'embrasser plus largement la variété des secteurs et objectifs d'une politique urbaine sans les réduire à sa seule dimension aménagiste et urbanistique. Le développement, touristique ou local, les études économiques, sont aussi des domaines au service d'une telle action publique, même s'il ne s'agit pas spécifiquement d'urbanisme ou d'aménagement. Il faut aussi et surtout considérer que du point de vue de l'action publique, les choses ont justement beaucoup changé depuis les années 1970. On a parlé bien sûr à plusieurs reprises de la décentralisation et d'une forme de localisation du pouvoir de décision et de mise en œuvre⁴⁷⁸ — comme d'ailleurs du pouvoir d'expertise et d'animation dans le domaine des études — mais il faut aussi souligner le passage d'une rationalité aménagiste — fortement liée à l'État — à une rationalité gestionnaire et développementiste. Cette transition, nous l'avons déjà vu apparaître dans le discours géographique (voir chapitre 2), qui ne fait que

⁴⁷⁶ On a là une belle application possible du modèle de Christaller, en termes de seuil d'émergence d'activités plus ou moins rares.

⁴⁷⁷ Nous avons conscience de raisonner ici à très grands traits. Dans la réalité, cette situation de domination des services de l'État a fortement varié en fonction des lieux : dans certains endroits, la co-élaboration prévue par le législateur a pu s'épanouir beaucoup plus que dans d'autres.

⁴⁷⁸ Ce que notent aussi les autrices du rapport de 1987 : « L'analyse et la gestion de l'espace a d'abord été le fait des administrations des ministères territoriaux (agriculture, urbanisme et logement) et de leurs annexes (DATAR), lesquels ont engagé nombre de géographes. Elle est de plus en plus dans les mains des collectivités locales de tout niveau, villes, départements, régions. Et ce sont ces collectivités locales qui créent aujourd'hui de nouveaux emplois de ce type, généralement de niveau troisième cycle. » (Girard et Plet, 1987b, p. 18)

traduire le passage d'une configuration de toute-puissance d'un État volontariste à une configuration de désengagement et de régime de crise. L'ensemble du champ lexical centré autour du « développement » en est l'expression.

La chose était très bien résumée dans un dossier spécial publié par l'antenne rouennaise de l'ONISEP, en septembre 1984, intitulé « Les géographes en quête de nouveaux territoires : autour de quelques débouchés des études de géographie ». Christian Hanoteaux, un agrégé de géographie devenu directeur général adjoint des services de la région Haute-Normandie, y explicitait très bien cette transition à propos de l'espace régional :

Aujourd'hui [...] [il] ne s'agit pas d'un problème d'aménagement de l'espace régional, au sens d'aménagement concerté visant à prévoir ce que pourrait être l'expansion à long terme. [...] si les géographes veulent continuer à trouver d'autres débouchés que l'enseignement, il faut qu'ils s'adaptent à cette nouvelle situation. Aujourd'hui, le gros problème que nous avons [...] c'est un problème de gestion. (Hanoteaux, 1984, p. 11)

Le propos, qui touche à l'aménagement régional, peut être généralisé à d'autres formes d'interventions sur l'espace. Le plus intéressant ici n'est pas le constat de cette transition — nous l'avons déjà évoqué dans le chapitre 2 — mais l'expression des conséquences directes sur les géographes et l'injonction à s'adapter. Quelques pages plus loin, Romuald Leclerc, directeur des services d'études du Commissaire de région Haute-Normandie et docteur en géographie, confirme : « à côté je dirais de l'aménagement du territoire, il y aura le développement des territoires. Et cela, de plus en plus ce sera l'affaire des territoires eux-mêmes » (Leclerc, 1984, p. 19). Cela signe une « nouvelle donne » pour les relations entre « géographie et aménagement », et l'ouverture progressive de nouveaux débouchés :

[...] je crois que la décentralisation, les nouveaux enjeux du territoire vont rendre obsolètes assez vite des formes de pensée et de pratique antérieures, par contre de nouveaux besoins vont être identifiés [...]. [...] je crois que c'est plutôt dans le domaine des collectivités locales, grandes communes, grandes municipalités, régions, départements, que l'on aura besoin de géographes [...]. (*ibid.*, p. 23).

Et si les débouchés ne sont pas assez nombreux pour faire face à la demande, déjà « pléthorique », il convient néanmoins pour la géographie de s'y adapter puisque « si ce n'est pas les géographes qui le font, d'autres le feront » (*ibid.*, p. 24) — une rhétorique que nous avons déjà eu l'occasion de mettre au jour, pour le même enjeu d'adaptation aux débouchés, dans les années 1960-1970. Bien que circonscrits, ces exemples montrent une conscience des transformations en cours *a minima* chez des géographes-praticien.nes, mais elle se diffuse aussi jusqu'aux géographes universitaires en charge des formations. Dès 1980, la commission de géographie appliquée du CNFG s'en faisait l'écho :

J. Labasse signale que les débouchés en aménagement s'avèrent de plus en plus restreints, que beaucoup de postes ont été pourvus et qu'on en crée peu de nouveaux. Aussi convient-il de rechercher d'autres orientations. Les études de marché apparaissent bien adaptées à l'esprit et à la formation des géographes. B. Dézert montre les possibilités offertes par les transports, le tourisme, les implantations industrielles. Pour L. Papy, il faut être présent partout et collaborer largement avec d'autres spécialistes.

Une idée intéressante se dégage de cet échange. L'orientation à finalité professionnelle devrait dépasser l'aménagement, les préoccupations dans ce domaine ont sans doute été trop exclusives, les applications de la géographie sont heureusement beaucoup plus diverses. (Phlipponneau, 1980b, p. 52)

Ces appels à « dépasser l'aménagement » se répètent dans les années 1980, et se déploient tout à la fois sous les registres du constat — à l'égard d'une configuration historique close ou en cours de clôture — et de la prescription — injonction est faite à la discipline de se renouveler, de

saisir les opportunités nouvelles et de s'y adapter. Comme le résumait la géographe rouennaise Madeleine Brocard, « il ne faut pas retarder de vingt ans, ne connaître que l'aménagement ou l'urbanisme. Il faut oser des formations plus spécifiques » (Brocard, 1987, p. 12). La rhétorique des opportunités à saisir vient encore une fois s'appuyer sur un *ethos* de l'adaptabilité et de la polyvalence — le géographe « touche à tout » — comme l'illustraient ces propos d'un responsable de l'ONISEP sur « l'emploi des jeunes géographes » :

La diversité des secteurs et des tâches où peut s'engager un géographe est grande. En particulier, on assiste à la fin de l'aménagement dominé par l'ingénieur et l'économiste. On passe à la notion de gestion de ce qui existe : dans un contexte de crise, du fait des limitations des ressources, où placer celles-ci à bon escient ? On saisit là l'utilité du géographe et l'atout que peut être pour lui sa formation, son caractère "transversal". (Darot, 1985, p. 20)

Le champ de l'aménagement et de l'urbanisme sous régime planificateur, volontariste et étatique, dans lequel les géographes avaient su se ménager une place, est en déclin ? Soit. La variété des domaines d'application potentiels de la discipline est grande, la « transversalité » de sa formation permet aux géographes de s'adapter. Voire elle les autoriserait même, en association avec leur culture spatiale, à devenir des spécialistes particulièrement pertinents pour ce nouveau régime marqué par la rareté : qui mieux que les géographes saurait déterminer la meilleure allocation de « ressources » en quantité limitée ? C'est peu ou prou ce que défend le propos cité ci-dessus, qui somme les géographes de s'adapter : « dans la mutation des sociétés à laquelle nous assistons, il y a une redistribution des cartes qui [sic] doivent utiliser les géographes » (ibid.).

À l'égard de ces transformations, le témoignage, en 1998, d'un ancien étudiant en géographie devenu directeur de société d'économie mixte (SEM), est très éloquent : son parcours et son histoire professionnelle viennent clairement illustrer des dynamiques plus générales. Sa carrière commence ainsi autour de 1970, « grâce à un maître-assistant », Michel Coquery, qui lui « avait donné un certain nombre d'adresses ». De ses propres mots, son « évolution professionnelle a en fait suivi un peu le mouvement de décentralisation des compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement, puis[qu'il est] allé de l'État vers les collectivités locales » (Brocard, 1998, p. 37). Ainsi, il travaille d'abord dans les études (assistant puis directeur), dans une DDE et un OREAM, participe à l'élaboration des SDAU et des POS :

Cette période correspond à la dominante du travail pluridisciplinaire — c'est encore le cas aujourd'hui même si les structures ont évolué — où travaillaient ensemble géographes, démographes, architectes, sociologues, économistes. Chacun se définissait donc par sa propre spécialisation, mais la production commune de documents d'urbanisme suffisant à l'époque à nous classer comme urbanistes, parce que c'était un mot qui permettait que chacun s'y retrouve. Il y avait donc les géographes-urbanistes, les architectes-urbanistes, l'avantage était que le terme urbaniste n'est pas labellisé, chacun pouvait le revendiquer. (ibid.)

Cette première partie de carrière ferait presque figure de cas-type : obtention d'un emploi de géographe « professionnel » par l'intermédiaire d'un universitaire bien inséré dans le champ urbanistique, travail dans une fonction d'études et participation à la vague des SDAU-POS, insertion dans des services relevant de l'action déconcentrée de l'État central et au sein d'équipes pluridisciplinaires... il ne manque rien au tableau. Sa description est en outre extrêmement intéressante pour ce qu'elle dit du rapport des disciplines entre elles et à l'action. Elle consacre l'idée d'un urbanisme œuvre collective — toutes et tous sont « urbanistes » —, qui fait liant commun et permet de dépasser les disciplines « traditionnelles » sans toutefois les oblitérer, enfin et surtout elle souligne que la « titularisation » en tant qu'urbaniste est praxéologique plus que curriculaire. Pour le dire autrement, on ne naît pas urbaniste, on le devient, par l'engagement dans

le travail collectif dans l'action. Cela exemplifie aussi sur le caractère relativement « ouvert » du champ, même si sa jeunesse n'efface pas les effets de hiérarchies entre disciplines et spécialités.

Pour la seconde partie de sa carrière — entamée semble-t-il autour de 1988 — « le chargé d'études devient [...] chargé d'opération ou chargé d'affaires » (*ibid.*, p. 39) : autrement dit, ce géographe professionnel est « pass[é] du domaine des études à celui de l'opérationnel en matière d'aménagement » en « quitt[ant] l'État [...] pour intégrer une SEM, chargée de réaliser des opérations publiques d'aménagement pour le compte des collectivités locales » (*ibid.*). Il juge d'ailleurs que :

C'est potentiellement un marché important pour l'emploi des géographes, même si toutes [les SEM] ne font pas de l'aménagement ; les autres font de la construction de logement — on est malgré tout dans l'aménagement — de la gestion — ce qui n'est pas inintéressant, comme gérer les parkings, certains espaces touristiques, sur le littoral, à la montagne, ce qui est tout de même tout à fait adapté aux métiers de géographe [...]. (*ibid.*)

Dans ce nouveau cadre, « le travail d'équipe se modifie, car le chargé d'opération responsable d'un projet va orchestrer le travail des partenaires surtout extérieurs, donc des élus, urbanistes, architectes, techniciens, géomètres, voire d'autres (promoteurs) » (*ibid.*). On trouve toujours quelque chose de l'ordre de la coordination et de l'animation, mais dont le caractère et la fonction changent : cela ressemble beaucoup plus à une dynamique de projet et à la participation à une forme de gouvernance autour de ce dernier qu'à la convergence pluridisciplinaire préalable à une planification. Comme ce témoin le résumait plus loin, il s'agit de « faire du géographe un bon manager du développement local » (*ibid.*, p. 40). Dans cet ensemble, la notion de « gestion » apparaît comme un référentiel majeur des gestes du métier : il s'agit ainsi « de gérer et non plus d'inventer une opération d'urbanisme », ce qui implique entre autres de « gérer des DUP [déclarations d'utilité publique] », « gérer un bilan d'opérations », « gérer un plan de trésorerie », « gérer la concertation autour d'un projet », de la « gestion financière, réglementaire et juridique d'un projet » (*ibid.*, p. 39), etc. En bref, la « gestion » se trouve déclinée à l'envi et les occurrences du terme sont nombreuses dans le témoignage.

Cet exemple de trajectoire professionnelle vient illustrer une évolution sensible de la place du géographe dans le monde professionnel, tant du point de vue des fonctions endossées que des modalités concrètes du travail quotidien ou de l'échelon de pouvoir ou des acteurs.trices concerné.es. Le retrait de la domination étatique se traduit tout à la fois par une relocalisation de la décision que par une diversification des parties prenantes à l'action collective — la nature même des SEM, mêlant public et privé, en est d'ailleurs l'illustration. Tout cela impose une redéfinition du rôle et des compétences à mettre en œuvre par les professionnel.les engagé.es dans ce nouveau régime, pour les géographes comme pour les autres. Cela pousse aussi à ouvrir plus largement le champ des domaines d'exercice en dehors de l'aménagement *stricto sensu* — et/ou de s'adapter aux nouvelles formes et modalités que prend l'aménagement.

Au total, tout cela impose une réflexion nouvelle au sein des formations, qu'il faut adapter à ce nouveau régime d'action publique qui ne procède pas avec les mêmes objectifs ni avec les mêmes instruments qu'auparavant. La géographie universitaire avait donc déjà dû s'adapter aux débouchés du champ aménagiste et urbanistique à partir du début des années 1970, concevoir des diplômes pertinents, tisser des relations avec des employeurs.ses potentiels : elle doit refaire un travail d'actualisation et se réadapter aux transformations que ce champ a connu. La forte représentation des « collectivités locales » dans les débouchés envisagés consignés dans les *Guides* de formations (voir 8.1.3.5) semble montrer que cette transition a été entamée par les géographes,

qui ont tenté de profiler leur enseignement en fonction de ces nouveaux lieux d'emploi. Toutefois, de la même manière qu'au début des années 1970, ce nouveau marché n'est pas illimité, et surtout il connaît ses propres temporalités. On notait ainsi, à l'occasion d'un débat sur les rapports des géographes avec les collectivités locales en 1996, « une certaine saturation générale du marché du travail à la suite des recrutements intensifs des années 1982-1983 » (Baudelle, 1996, p. 106), qui complique donc l'accession des géographes — mais aussi d'autres spécialistes — à des postes dans les collectivités.

En définitive, le marché de l'emploi est sans doute moins « aménagiste » et moins « urbanistique » qu'il ne le fut pas le passé, de même que les lieux d'emplois privilégiés des géographes dans les années 1970 — très directement liés à l'État et à sa politique urbaine — sont en voie de marginalisation au profit d'autres acteurs. Ces transformations sont des facteurs d'instabilité et des incitations au renouvellement des débouchés de la discipline. Si l'urbanisme apparaît moins visible, c'est peut-être qu'il se trouve enchevêtré dans un faisceau plus divers, plus large et plus flou de rationalités, d'objectifs et d'acteurs. Cela ne signifie pas nécessairement une « désurbanisation » de l'emploi des géographes, mais plutôt une reconfiguration sous la forme plus large d'une action publique urbaine aux modalités diversifiées.

9.1.4 Hors enseignement, une discipline insuffisante ?

Un autre enseignement majeur des trois enquêtes tient à l'insuffisance des études de géographie, du moins pour les employeur.ses et les praticien.nes. À la question de savoir s'il faut compléter son cursus de géographie par une formation complémentaire, les répondant.es à l'enquête Géographie active étaient respectivement 28 % et 45 % à juger cette dernière « indispensable » ou « souhaitable » — soit au total près de 3 répondant.es sur 4. Cette proportion est bien plus élevée chez les employeurs.ses — 41 % pour « indispensable » et 41 % pour « souhaitable » — et plus encore chez les praticien.nes — 40 % et 44 %. Pour autant, même les enseignant.es de géographie considèrent à 51 % que cette formation complémentaire est souhaitable (mais seulement 15 % d'entre elles et eux qu'elle est indispensable). Ces ordres de grandeur sont somme toute assez considérables, et témoignent d'une forme d'accord général sur l'insuffisance du cursus géographique pour assurer une bonne insertion dans l'emploi. L'opinion des employeurs.ses et praticien.nes souligne que, vue depuis le marché du travail, la formation complémentaire est une quasi nécessité. Pis, les employeurs.ses placent l'obtention d'une formation complémentaire comme tout premier facteur pour « se placer » (à 64 %), loin devant les stages, les relations personnelles ou les concours. Cela interroge sur la valeur des cursus de géographie — donc sur la perception que s'en font les champs professionnels vers lesquels ils se tournent — et ce d'autant plus que des réflexions et des efforts ont été faits, notamment dans les années 1970, pour tenter d'adapter les contenus des formations aux demandes réelles ou perçues de ces différents marchés de l'emploi. Rien n'y fait, semble-t-il, et les conseils donnés par les employeurs.ses et les praticien.nes — extraits et mis en exergue par les auteur.rices de l'enquête — sont plus qu'éloquents. Pour les employeurs.ses, il faut : « compléter sa formation avec des connaissances concrètes de gestion ou d'économie », « compléter leur formation par un cours de gestion », « faire une formation complémentaire très concrète [...] ». Pour les praticien.nes, il faut : « [...] essayer de compléter sa formation », « avoir une formation complémentaire à partir de la licence », « une formation complémentaire (sciences politiques, sciences économiques) », « faire à côté de leur formation de géographe (qui leur donne une ouverture d'esprit, un esprit de synthèse) une

formation poussée dans un domaine très spécialisé », « faire une licence ou une maîtrise, puis ensuite suivre un enseignement complémentaire et différent (Droit, Économie) de 2 ou 3 ans » (Association géographie active, 1982, p. 33), « pousser au moins jusqu'à la maîtrise + formation complémentaire (Droit ou Gestion) » (*ibid.*, p. 38). De manière générale, les compléments de formation les plus souvent cités comme pertinents sont l'économie — surtout pour les employeur.ses et praticien.nes, qui la placent en tête — et la cartographie — surtout, dans ce cas-ci, pour les enseignant.es et les étudiant.es. Et si l'on demande plus précisément aux praticien.nes quelles sont les formations complémentaires souhaitables pour travailler dans leurs organismes respectifs, économie, gestion et droit (« administratif, urbanisme, public ») constituent le triptyque dominant.

Visiblement, les conseils de 1982 ont été diversement entendus : en 1987, l'enquête AFDG soulignait que dans la génération des maîtrises de 1981-1982, seul « un tiers des étudiants » avait suivi des formations complémentaires extérieures à la géographie ou à l'aménagement. Mais cette faible diversification tient sans doute beaucoup au poids des enseignant.es dans l'ensemble de la cohorte, ces dernières et derniers n'ayant très majoritairement suivi aucune formation complémentaire, et même souvent aucun diplôme supérieur à la maîtrise. Ce n'est pas le cas chez les chargé.es d'études et les cadres, non seulement plus diplômé.es, mais au *curriculum* largement plus diversifié, 70% d'entre elles et eux ayant une formation complémentaire. L'enquête vient ainsi confirmer le besoin, pour une insertion professionnelle hors de l'enseignement, d'adjoindre des qualifications supplémentaires à un cursus strictement disciplinaire. Comme le notaient les autrices, « l'enquête l'a montré, des formations complémentaires sont très souvent nécessaires » (Girard et Plet, 1987a, p. 87). Les géographes semblaient d'ailleurs en avoir plutôt conscience, puisque parmi les enquêté.es qui avaient laissé des commentaires relatifs à la question des relations entre formation reçue et utilité dans l'emploi, « 56,5% insist[aient] sur la nécessité de formations complémentaires, notamment dans les domaines de l'informatique, de l'économie et de la gestion » (Girard et Plet, 1987a, p. 86). La lettre d'un diplômé d'un DEA d'aménagement du territoire, accompagnant sa réponse à l'enquête, offrait un témoignage plus personnel à l'égard de cette situation. Peinant à trouver un emploi stable en lien avec sa formation, il identifiait plusieurs causes dont l'incomplétude des études de géographie :

Il apparaît en second lieu que la formation habituelle en géographie/aménagement est désormais insuffisante. Très souvent, des connaissances en économie et en gestion sont exigées, aussi bien dans les collectivités locales par exemple, que dans les bureaux d'études privés. (Bourrat, 1987, p. 28)

Dans tout cet ensemble, on aura remarqué qu'économie et gestion se hissent au rang des formations complémentaires les plus évoquées, en 1982 comme en 1987. Cela doit être mis en lien avec les transformations signalées plus haut, avec des objectifs de gestion de l'existant et de développement du territoire. Comme l'affirmait une enquête de *Diagonal* en 1982, « à l'heure de la rigueur et de la défense de l'emploi, les économistes sont à l'honneur » (Léonardon, 1982) — cf. la position plutôt favorable que ceux-ci et celles-ci détiennent dans le marché de l'emploi urbanistique, (voir 8.2.5). Plus généralement, cette tendance comme les témoignages des employeur.ses et praticien.nes expriment la demande croissante pour des savoirs et savoir-faire liés à une rationalité plus economiciste que « spatialisante ». D'où l'exigence ressentie ou exprimée pour les géographes de compléter leur formation par ces éléments de « gestion » et d'« économie ».

La nécessité de formations complémentaires était toujours d'actualité dans les années 1990, là encore clairement exprimée par les témoignages de géographes praticien.nes. Un titulaire du DEA géographie-aménagement de Rennes-2 affirmait ainsi :

[...] il m'apparaît évident qu'un géographe qui ne maîtrise pas parfaitement les outils issus des autres disciplines (statistiques, informatique, finances locales, droit public, connaissance des mécanismes entre les acteurs locaux...) ne peut pas actuellement se positionner sérieusement sur le marché (hors enseignement et géographie physique). (Toinard, 1996, p. 34)

De son côté, un diplômé de Rouen confiait :

[...] les connaissances en gestion et en droit m'ont manqué : il faut savoir ce qu'est un budget d'entreprise, c'est un plus pour un géographe. Cette année, le samedi, je suis une formation en contrôle de gestion et stratégie d'entreprise. » (Collectif, 1998, p. 73)

Pourtant, au début des années 1990, ils et elles n'étaient pas si nombreux.ses à faire état d'une formation complémentaire : « 17,4% des géographes et 21% des aménageurs » (Montès, 1998, p. 14), et ce dans des domaines extrêmement divers. La présentation des résultats de l'enquête ne permet pas, comme pour l'enquête de 1987, de connaître le taux de « diversification » en fonction de l'emploi occupé : on peut supposer toutefois que le groupe représenté par les enseignant.es — 40% de l'effectif — contribue là encore à faire chuter la part des parcours diversifiés. Il ne faut donc pas en conclure trop vite que cette complétion de la formation initiale peinerait toujours à se mettre en place, mais l'on peut *a minima* s'étonner, au vu des avis tranchés et répétés qu'elle suscite quant à sa nécessité, qu'elle n'occupe pas une place plus grande dans les cohortes d'enquêtés.es.

9.1.5 La professionnalisation comme combat permanent ?

L'ensemble des éléments mis au jour forme le portrait d'une « professionnalisation » de la géographie qui s'est progressivement développée et routinisée. Les vœux formulés au début des années 1960 pour l'insertion des géographes dans des champs professionnels hors de l'enseignement, encore incantatoires, sont loin, comme le temps où seul.es quelques géographes — voire une petite centaine au début des années 1970 — trouvaient à s'employer dans des organismes divers. Désormais, ce type de débouchés fait partie intégrante des horizons professionnels de la discipline, aux côtés d'un champ scolaire dont l'importance est toujours prégnante mais néanmoins fortement réduite par rapport aux années 1970 et, *a fortiori*, aux décennies qui précèdent.

La discipline parvient donc à diriger une partie de ses diplômé.es vers des postes à responsabilité voire des postes d'encadrement, essentiellement dans les secteurs public et parapublic, liés à différents registres de l'action « territoriale ». Cette professionnalisation se traduit aussi par une hausse générale du niveau de qualification des diplômé.es, notamment celles et ceux qui se destinent à des métiers hors de l'enseignement, et par la place croissante (même si tardive) des DESS dans les parcours étudiants. Un autre signe de cette routinisation tient dans l'absence de mention, dans les rapports d'enquête successifs, du rôle de *go-between* joué traditionnellement par les universitaires les mieux doté.es en capital pour pourvoir en emploi des étudiant.es trié.es sur le volet. Pourtant régulièrement évoquée dans les années 1960 et 1970, cette pratique semble s'être dissipée, au moins en partie, au profit d'une insertion professionnelle mieux formalisée, signe d'une certaine institutionnalisation et normalisation. Les « relations personnelles » restent certes un moyen important pour obtenir un emploi : chez les répondant.es ayant obtenu un emploi « quelques années » avant l'enquête de Géographie active, c'était le moyen dominant — 35 % de réponses dans ce sens — de même que, pour la même génération, l'AFDG soulignait que la même proportion (35 %) des praticien.nes hors enseignement, et même jusqu'à 44,6 % pour les seul.es chargé.es d'études, avaient obtenu un emploi de cette façon. Pour la génération 1990-1993, les « relations » représentaient encore la voie d'accès à l'emploi pour 33 % des employé.es du public

(hors enseignement) et 53,7 % pour les employé.es du privé, mais il fallait y distinguer ce qui relevait de relations « personnelles » et « professionnelles ». Cependant, bien qu'importante, la mobilisation d'un capital social en vue d'obtenir un emploi n'était plus ni unique, ni visiblement dépendante du « patronage » d'une figure locale ou nationale de la géographie. Entre les stages — devenus des incontournables des formations notamment « professionnalisantes » —, la formalisation progressive de l'insertion professionnelle (publications d'annonces, candidatures en réponse ou spontanées, routine du curriculum ou de la lettre de motivation) et, en lien, le développement dans la majeure partie des UER d'une prospection des emplois, soit par les équipes enseignantes, soit (et le plus souvent) par l'intermédiaire d'une association d'étudiant.es et ancien.nes étudiant.es propre à tel ou tel diplôme, on assiste au déploiement d'un régime normalisé (et plus banalisé) de professionnalisation, avec ses normes, ses procédures, ses routines.

Malgré tout, à la lecture de ces enquêtes, on a le sentiment diffus que cette professionnalisation des géographes reste une bataille.

On a signalé d'abord l'ensemble des injonctions répétées à acquérir des « formations complémentaires », y compris chez des enseignant.es de géographie, signe d'une conscience partagée que les acquis théoriques et pratiques de la discipline ne suffisent pas ou, plutôt, qu'ils ne coïncident pas parfaitement avec l'exercice concret des fonctions futures des étudiant.es. Il est difficile de rendre complètement raison de la pérennité de cette antienne, ce alors même que le besoin d'ouvrir les étudiant.es à des savoirs et savoir-faire extérieurs a été saisi assez tôt et érigé tout aussi tôt en exigence — que l'on pense simplement aux débats du début des années 1970, où la perspective de donner aux étudiant.es-géographes des éléments de droit, de finances, de statistiques et autres était déjà évoquée pour réformer les enseignements et mieux les profiler vers « l'application ». Entre cette précocité relative et le caractère répétitif de l'injonction, il est difficile de penser que les responsables de formation n'auraient pas été au courant, d'autant que l'injection de ces éléments dans les maquettes de diplôme a bien eu lieu dans nombre d'unités de géographie. Deux hypothèses peuvent être avancées : la première, la plus évidente, c'est qu'en termes de spécialisation, l'ajout, en position mineure, de cours de domaines divers dans un cursus de géographie n'équivaut pas à une forme d'acquisition pleine et entière dans les domaines en question. Ces ajouts ne suffisent donc sans doute pas à rendre caduque la nécessité d'une spécialisation plus poussée. Une autre hypothèse, qui n'est d'ailleurs pas vraiment incompatible avec la première, pousserait quant à elle à considérer que les géographes ont assumé de former des généralistes doté.es d'une forme de « culture » plus que de savoirs et de savoir-faire sectoriels précis — à l'exception notable de la cartographie et de ses prolongements (systèmes d'information géographique, etc.) —, pour lesquels ils et elles étaient fortement concurrencé.es par des « vrai.es » spécialistes. Il se serait agi d'acquérir une forme de substrat de base, certes pas tout à fait adapté à *tel* ou *tel* emploi dans *tel* ou *tel* domaine, mais suffisamment *adaptable* pour que ses détenteur.trices puissent se débrouiller à compléter leur formation soit formellement, soit sur le tas. En un mot, des généralistes à qui s'ouvrent une série de possibilités diverses et dont la spécialisation effective n'intervient qu'à mesure qu'un choix de domaine et de fonction est fait. Cela contribue à forger la géographie en forme de discipline-socle, comme le formulait par exemple un géographe chargé de mission à la ville de Rennes :

[...] la géographie est une base, peut-être même un socle, mais ce socle doit être enrichi. Un géographe professionnel aura tout intérêt, lors de ses études ou tout au long de sa vie professionnelle, à connaître, à s'initier, voire en certains cas à maîtriser d'autres disciplines, d'autres savoirs, ainsi, l'informatique,

le Droit Administratif, les langues, les finances locales... et d'une façon générale, de rester ouvert au monde et donc de "se cultiver". (Lescoat, 1996, p. 31-32)

Se dessine alors une sorte d'*ethos* disciplinaire spécifique aux géographes passé.es dans l'action : dans ce champ-ci, faire profession de géographe ne signifie pas nécessairement n'avoir fait que de la géographie, mais plutôt tirer de cette formation initiale une espèce de configuration de normes et de valeurs valorisant l'ouverture, la curiosité, le « picorage » d'autres spécialités et, bien sûr, un certain sens du « spatial ».

On verra ci-dessous que la conception dominante que se font employeurs.ses et praticien.nes « professionnel.les » de la géographie est largement empreinte de ce topos de la géographie comme culture (9.2), ce qui tend à donner du corps à l'hypothèse formulée ici. Au demeurant, un tel projet pédagogique pouvait très bien apporter satisfaction aux universitaires chargé.es de le mettre en œuvre. François Durand-Dastès⁴⁷⁹ synthétisait ainsi les choses au cours du Géoforum du Havre en 1998 : « j'ai tendance à en conclure qu'un enseignement culturel de base [d'une « culture spatiale »], avec une spécialisation tardive, n'est pas si sotté » (Collectif, 1998, p. 81).

Dans tous les cas, se pose en toute logique la question de l'adaptation de la formation à l'emploi. Sur ce point, les diplômé.es font preuve d'une certaine variété de sentiments. L'enquête de 1987 soulignait qu'une petite moitié des répondant.es jugeaient insatisfaisante l'adéquation entre leur formation et leur emploi, mais dans cette enquête comme dans celle de 1997, nombreux.ses étaient celles et ceux qui trouvaient quand même la géographie utile, notamment chez les enseignant.es et les chargé.es d'études ou de mission. Significativement, cette utilité est souvent associée à des éléments non-directement professionnalisants, comme l'ouverture d'esprit, la synthèse, la curiosité — en bref, des dispositions cognitives générales — plutôt qu'à des savoirs et savoir-faire précis (y compris pour les enseignant.es, qui n'ont généralement pas reçu de formation à la pédagogie), sauf chez des praticien.nes mobilisant des compétences plus techniques — cartographie, SIG.

Un dernier point de difficulté tient au maintien d'une rhétorique de la concurrence d'autres spécialistes ou disciplines — rien de très nouveau, sur le principe, depuis les années 1960 —, de l'opportunité face aux transformations de l'action publique aménagiste et urbaine — il convient pour les géographes de se saisir des nouvelles scènes ouvertes par ces transformations —, et d'une espèce de politique de l'image. Cette dernière est toujours une antienne : les géographes ne devraient cesser de promouvoir la discipline, face à des employeurs.ses et plus largement une société qui au mieux ignorent les possibilités de la discipline, au pire ont un souvenir négatif de la géographie inculquée à l'école. Il conviendrait donc de « se battre sur l'image de marque de la géographie et du rôle qu'elle pourrait avoir » (Collectif, 1987, p. 31), tout comme de promouvoir une « démarche active de valorisation de la discipline hors de son contexte scolaire et universitaire » (Girard et Plet, 1987c, p. 88). Comme le résumait très prosaïquement un responsable de l'ONISEP : « ce qui manque à la géographie, c'est un service de la communication, voire de marketing » (Darot, 1985, p. 20). La discipline serait donc toujours à faire connaître dans toute sa réalité, pâtissant d'une forme de malentendu quant à ses possibilités et ses atouts, dont la dissipation assurerait une meilleure insertion sur des marchés de l'emploi où elle apparaîtrait dès lors si ce n'est comme évidente, du moins comme tout à fait pertinente. Tout un ensemble d'analyses et de

⁴⁷⁹ (1931-2021) Géographe spécialiste de climatologie et de l'Inde et, plus largement, d'analyse spatiale et de géographie théorique et quantitative. Maître de conférences puis professeur à l'université Paris-7, il fut notamment fortement impliqué dans la vie du Groupe Dupont, et présida l'AFDG entre 1982 et 1986.

propositions que l'on pouvait déjà lire, *mutatis mutandis*, dans les discours de promoteurs.trices de la « géographie professionnelle » des années 1960-1970. Au total, l'analyse diachronique du discours des géographes face à l'enjeu de l'insertion professionnelle donne le sentiment d'une discipline continuellement « inquiète », imposant à ses acteurs.trices « d'être vigilants et actifs » (Girard et Plet, 1987c, p. 89) comme le concluaient les autrices du rapport de 1987. Vigilant.es face à la crainte d'être marginalisé.es, déqualifié.es, mis.es en difficulté par des évolutions socio-professionnelles défavorables à la discipline, actifs et actives pour sans cesse tenter de saisir les opportunités qui se présentent, opérer des formes d'introspection pour mieux s'adapter, défendre sa place et son image. En un mot, la géographie paraît se trouver en permanence dans une position de combat au sein d'espaces professionnels en forme de champs de luttes.

Dès lors, les conclusions des enquêtes exprimaient souvent des bilans en demi-teinte. Le ton est parfois désabusé, piqué par les atteintes d'une certaine violence symbolique, par exemple à l'égard de la valeur de la discipline sur le marché du travail : « Les employeurs n' "achètent" pas pour des salaires élevés des formations de géographes, comme ils achètent d'autres diplômes, et beaucoup d'étudiants en sont amers » (Girard et Plet, 1987c, p. 18). Ou encore quand il s'agit de constater les limites de leurs formations : « Les diplômés de Géographie même ceux d'Aménagement, moins nombreux qu'il y a quelques années, souffrent aujourd'hui de n'avoir pas vraiment réussi à s'imposer comme "sésames" professionnels durant les périodes de plein emploi » (Girard et Plet, 1987c, p. 89). Certaines voix vont plus loin pour faire le « constat d'échec de la discipline » quant aux « débouchés des vingt-cinq dernières années » (Brocard, 1987, p. 10) et pour se désoler qu'hors-enseignement, la discipline ne mène qu'à des « débouchés de petits cadres moyens » (*ibid.*). En dépit de tous ces « éléments négatifs », les autrices de l'enquête AFDG de 1987 concédaient malgré tout qu'« il n'y [avait] cependant pas lieu d'être trop pessimistes quant aux débouchés des formations dispensées par les Géographes » (Girard et Plet, 1987b, p. 89), tout en appelant à la « vigilance » décrite ci-dessus. Quant aux conclusions de l'enquête de 1998, elles offraient le même discours en ambivalence :

On pourrait dresser un tableau un peu sombre du géographe actuel : c'est un mouton — son cursus est linéaire —, il est bien sûr peureux — il ne s'aventure presque pas en dehors du cocon de l'administration —, il a l'esprit peu critique (son cursus ne lui est pas toujours très utile, mais il en est quand même plutôt content ; les enquêtés parlent d' "esprit ouvert", de réflexion).

On peut tout aussi bien se féliciter d'avoir au moins un cursus qui remplit tant bien que mal son rôle en fournissant des enseignants à la France, des experts à l'aménagement. (Montès, 1998, p. 22)

À notre sens, cette manière de faire le bilan de l'enquête est tout empreinte d'une certaine modestie à l'égard des ambitions et des résultats de la discipline. Malgré l'évocation d'un « tableau un peu sombre », la position exprimée donne le sentiment que les réussites professionnelles des géographes n'étaient *pas si rares*. Celle-ci a « au moins » des formations qui parviennent « tant bien que mal » à accomplir les deux missions de l'enseignement et de l'aménagement : on pourrait bien sûr faire plus et mieux, mais il faut déjà s'en contenter et s'en réjouir. Ces propos semblent renvoyer à une forme de domination intériorisée, à un habitus de la modestie voire de la modicité.

9.2 La géographie professionnelle, une reproduction d'un *ethos* traditionnel ?

Jusqu'ici, nous nous sommes surtout intéressés à la dimension matérielle de l'insertion professionnelle des géographes dans le champ aménagiste et urbanistique au sens large, au sens des différents éléments ayant trait à leur employabilité, à leur fonction et lieu d'emploi, à leur curriculum, etc. Or enquêtes et archives diverses permettent aussi d'éclairer les dimensions d'ordre symbolique qui s'attachent à cette insertion. Plus exactement, il est possible de suivre les perceptions et représentations qu'entretiennent employeurs.ses et praticien.nes à l'égard de la discipline. Or celles-ci sont cruciales pour estimer la valeur qu'a cette dernière sur le marché de l'emploi : administrations, organismes et employeur.ses ne recrutent pas seulement des diplômés, mais aussi tout une variété de systèmes symboliques et axiologiques attachés à ces derniers et aux disciplines dont ils relèvent. Ces représentations sont d'ailleurs sans doute déterminantes dans les processus de recrutement et dans la discrimination entre les disciplines concourant à l'emploi.

Faute d'enquêtes systématiques permettant de suivre chronologiquement les états successifs de ces représentations, il faut aller glaner leur expression éparse dans des textes divers. Il apparaît que les représentations véhiculées mobilisent une série de motifs récurrents qui traversent de manière assez stable et pérenne l'ensemble de la période. Pour mieux souligner la continuité entre la perception de la géographie dans les années 1980, on s'autorisera donc dans cette sous-partie à avoir un regard rétrospectif jusque dans les années 1960 et 1970 : il nous semble en effet que le discours des employeurs.ses et des « géographes professionnel.les » à l'égard de la discipline a assez peu évolué, et reste marqué par des conceptions qui étaient déjà à l'œuvre dans les années 1960.

9.2.1 La géographie dans l'aménagement : l'exemple d'Olivier Guichard

En 1965, Olivier Guichard fait paraître un ouvrage de réflexion et de bilan d'étape de l'action qu'il a entamée à la tête de la DATAR (1963), intitulé *Aménager la France*⁴⁸⁰. Dans ce dernier, il dresse un tableau synthétique des différentes « techniques auxiliaires » et « disciplines » — statistique, cartographie, économie, géographie, sociologie... — qui concourent à l'œuvre d'aménagement. Il décline ainsi leurs caractéristiques et atouts propres en vue de cet objectif.

S'agissant de la géographie, la paternité vidalienne est clairement explicitée : « accoutumé au terrain, le géographe, formé à l'école de Vidal de la Blache, lit un paysage à livre ouvert » (Guichard, 1965, p. 187). Cela dénote qu'Olivier Guichard semble être relativement familier de la discipline, tant parce qu'il mentionne explicitement la figure de Vidal que parce qu'il résume la position empiriste propre au paradigme classique de la discipline, dont il semble ainsi avoir connaissance. Outre par le « sens du terrain », qui confère au géographe sa qualité de « lecteur » immédiat de la réalité, ce paradigme s'exprime aussi par l'application d'une démarche d'ordre mésologique : « Le géographe garde [...] le monopole de sa démarche et l'originalité de sa fonction : le sens du terrain et l'écologie » (*ibid.*), écologie qu'il faut entendre ici au sens des rapports entre l'homme ou les sociétés et leurs milieux. Là encore, Olivier Guichard caractérise la discipline à partir des éléments du paradigme post-vidalien. L'ensemble se trouve subsumé par l'identification de la géographie à une « culture » : « La géographie, aujourd'hui, se ressent de ses origines : à une

⁴⁸⁰ Un texte qui a suscité l'intérêt de Jean Labasse, qui le qualifie de « première publication officielle » — hormis le « fameux texte de Claudius Petit » — « qui [...] aborde les thèmes [de l'aménagement du territoire] dans un esprit conforme à leur objet » et dont il considère qu'il est « émaillé de notions concrètes dignes de retenir l'attention des géographes » (Labasse, 1966b).

époque où se constituent sous nos yeux de nouvelles sciences de l'observation, la géographie se voit ramenée au rang de culture ou d'art, alors qu'elle se prétend science » (*ibid.*).

Ce socle épistémologique détermine des dispositions professionnelles particulières. Olivier Guichard fait d'abord écho à l'antienne de la plupart des géographes des années 1960 qui se sont trouvé.es confronté.es à l'action aménagiste : « Les géographes laissent percer quelque doute quant à la valeur des modèles pour décrire une réalité » (*ibid.*). Nous avons déjà eu l'occasion d'analyser cette position (chapitre 2), tout à la fois expression du réalisme des géographes et geste de distinction à l'égard de celles et ceux qui pratiquent cette modélisation, les « économistes » (entendu plutôt dans le sens de celles et ceux qui font de l'économie, voire de l'économétrie, et qui peuvent être des ingénieur.es ou des hauts cadres de la technocratie) — évoqué.es juste avant par O. Guichard. Enfin et surtout, « homme de culture, [le géographe] est homme de synthèse » (*ibid.*) : le tableau n'aurait été complet sans l'évocation de la figure de « l'homme de synthèse » — que nous avons là aussi largement évoqué (dans le chapitre 5, notamment). Cette disposition se traduit dans l'ordre des pratiques concrètes du travail aménagiste : « Dans les équipes pluridisciplinaires, il comprend le langage de chacun » (*ibid.*, p. 188).

On a donc ici le portrait du ou de la géographe tel.le que perçu.e par l'un des principaux responsables de la politique d'aménagement du mitan des années 1960 : proche de la réalité du terrain, avec lequel il ou elle entretient une relation tout empirique, détenteur.trice d'une « culture », capable de faire la synthèse des informations et apports de chaque spécialité, et ainsi médiateur.trice entre tous et toutes.

Encore faut-il préciser qu'il s'agit là d'une vision très générale sur « les géographes », vue depuis le haut. On suppose par ailleurs que « les géographes » dont il s'agit sont peut-être moins les chargé.es d'études qui peupleront, par le bas, les organismes du ministère de l'Équipement — qui n'existent pas encore à la date du texte — que les universitaires-géographes appelé.es à faire œuvre d'expertise aux côtés d'autres spécialistes — il est probable que ce sont plutôt elles et eux qu'O. Guichard a pu fréquenter, que les quelques géographes professionnel.les des équipes « de terrain » (bureaux d'études, etc.) avec lesquelles, du fait de ses hautes responsabilités, il n'est pas en contact direct.

9.2.2 Les géographes comme professionnel.les : entre obligeance et adaptabilité

C'est le problème autour de 1970 : nous n'avons pas trouvé beaucoup de traces, dans les archives, de jugements et opinions donnés sur les géographes, si ce n'est sur des individualités connu.es et reconnu.es, comme P. George, ou par le biais de commentaires explicites, mais généraux, des succès heuristiques de la discipline — comme la fréquente reconnaissance de l'utilité des travaux des géographes sur les réseaux urbains et l'armature urbaine.

Le grand moment de cristallisation de la réflexion sur l'enseignement de l'urbanisme que forment la commission Arbelot et les enquêtes et rapports qui l'entourent est par exemple assez avare en éléments permettant d'en savoir plus sur le regard porté sur les différentes disciplines. Plus précisément, il semble que dans ce contexte, on raisonne plutôt par grandes catégories de spécialistes, et que géographie ou sociologie se retrouvent groupées dans celle des « sciences humaines », des « diplômé.es de l'université » ou encore des « urbanologues ». Dans le cadre de la commission, la note sur les débouchés⁴²³, résultat d'une enquête auprès des employeur.ses, procède justement de cette manière. En termes de « jugement sur les formations reçues, celle-ci fait état, « dans une certaine mesure », d'un *distinguo* entre « scientifiques » et « non-scientifiques », et non

d'une classification fine en fonction de spécialités et disciplines précises. Chez les premiers et premières — ingénieur.es et statisticien.nes principalement — les employeur.ses retrouvent une aptitude « à l'enchaînement logique et à la rigueur du raisonnement » et une meilleure prise en main de techniques nouvelles (comme l'informatique), tandis qu'ils et elles trouvent plutôt chez les « non-scientifiques » une ouverture « aux relations à autrui » et une meilleure adaptabilité aux « situations nouvelles », ainsi qu'un meilleur savoir-faire rédactionnel et oratoire. En revanche, de manière générale, les organismes se plaignent de difficulté à « agir » et à « synthétiser », tout comme ils reprochent aux formations leur caractère « trop théorique » — obstacle surmontable par l'apprentissage « sur le tas ».

On peut toutefois penser que le regard porté par certain.es responsables des équipes d'urbanisme sur les géographes était relativement positif. C'est ce que laissent penser quelques-uns de leurs témoignages postérieurs portant sur cette période. On peut penser aux mots de Pierre Mayet, ingénieur des Ponts passé par la DDE du Puy-de-Dôme dans les années 1960 et par des hautes responsabilités au sein du ministère de l'Équipement dans les années 1970 — dont la direction de la DAFU —, à l'évocation de la période faste des équipes pluridisciplinaires : « J'insiste sur le fait que les géographes ont été les premiers à peupler assez concrètement les équipes pluridisciplinaires » (Barraqué et al., 2019, p. 84), mais qu'ils et elles étaient aussi « les plus partants » (*ibid.*) au sein de ces dernières. Le propos est certes très condensé et reste assez allusif, mais le simple fait que cet enthousiasme supposé des géographes soit un point à signaler et sur lequel « insister » dans le cadre d'un bilan rétrospectif établi près d'un demi-siècle plus tard atteste du fait que les géographes ont marqué certaines consciences. On s'en tiendra donc au registre de la conjecture : sans préjuger des qualités qu'ils et elles reconnaissent ou non aux géographes, il y a fort à parier que les responsables du champ urbanistique et aménagiste ont trouvé en elles et eux des professionnel.les volontaires — « partants » dit P. Mayet — ce qui dénote de leur part une certaine propension à se mettre à disposition des besoins de l'action publique — du moins chez une partie d'entre elles et eux, à la « base », puisque « l'application » eut aussi nombre de détracteurs.trices chez des universitaires déjà installé.es.

Ce que l'on pourrait qualifier aussi d'esprit de « bonne volonté » des géographes, on le retrouve dans les témoignages d'autres acteurs.trices, comme celui de Jean Frébault, lui aussi ingénieur des Ponts, successivement directeur de l'agence d'urbanisme de Toulouse dans les années 1970 et de celle de Lyon entre la fin des années 1970 et les années 1980. Le récit qu'il fait de cette expérience et plus particulièrement de sa collaboration avec des géographes et des sociologues mérite d'être cité *in extenso* :

Du côté de l'université toulousaine, j'établis un contact avec le géographe Bernard Kayser et le sociologue Raymond Ledrut, de grands universitaires. Nous avons engagé des doctorants ou pris des étudiants en stage. À dire vrai, je me méfiais un peu des sociologues, car à cette époque le monde des chercheurs était largement dominé par la pensée marxiste. Le point de vue critique ne débouchait jamais sur des propositions et même si je partageais certaines de ces analyses, je ne pouvais pas me satisfaire de leur radicalité. J'avais besoin de construire des alternatives. Raymond Ledrut, par exemple, avec qui j'ai essayé de travailler, avait une posture de contestataire. Il observait et décodait les « logiques d'acteurs », sans vouloir intervenir et encore moins recommander des orientations pour l'action. Quand, sept ans plus tard, je me retrouve directeur de l'agence d'urbanisme de Lyon, je découvre un autre monde universitaire, influencé par « l'école de Chicago » (je pense à Isaac Joseph et Yves Grafmeyer), et qui me convainc totalement de l'intérêt de faire travailler des sociologues dans une équipe d'urbanisme. J'ai alors embauché deux sociologues [...] qui deviendront de remarquables professionnels. (Écrement, 2004, p. 60)

Rien ou presque n'est dit au sujet des géographes, mais l'on fera l'hypothèse que, par effet de contraste, tout le développement à propos des sociologues éclaire énormément ce silence. Entre géographes et sociologues, ce sont ces derniers qui semblent poser un problème — du moins tant qu'ils ou elles persistent à être « contestataires ». Le souci ne réside pas dans la pertinence de leurs analyses, mais dans leur caractère non-opérationnel, non mobilisable pour les besoins de l'action aménagiste. Pour être apprécié dans ce cadre, il faut être en mesure de faire des « propositions », de « construire », de « recommander des orientations ». Sitôt que la perspective n'est plus ni « critique », ni « marxiste », la sociologie redevient alors intéressante et ses praticien.nes embauchables⁴⁸¹. On verra ici et là que ce reproche adressé aux sociologues est récurrent chez les responsables qui sont « dans l'action »⁴⁸². Toujours est-il que dans ce discours, les géographes sont totalement épargné.es et que cela porte à croire que les relations entretenues avec B. Kayser, comme avec les étudiant.es ou diplômé.es géographes toulousains, sont satisfaisantes vues depuis la position d'un J. Frébault. Cela tend à renforcer, si ce n'est l'idée d'une géographie « acritique », du moins celle d'une géographie bien disposée, pleine de bonne volonté, prompte à jouer le jeu de l'action — on voudrait presque dire « serviable ». Cela dessine, à l'envers de celle du sociologue, l'image d'un géographe dont on ne se « méfie » pas, ou plutôt dont on n'a pas besoin de se méfier.

Il est possible de trouver parfois des jugements beaucoup plus systématiques sur chaque catégorie de spécialiste. En 1977, le ministère de l'Équipement (la DAFU, plus précisément) a réuni divers « responsables d'équipes d'urbanisme intégrées à la vie locale ou régionale (GEP, agences, UOC⁴⁸³, OREAM, EPAVN⁴⁸⁴) »⁴⁸⁵ pour faire le point sur les personnels contractuels qui travaillent en leur sein — qualifications, formations, défauts, etc. La synthèse issue de cette journée de travail rappelle d'abord que les géographes occupent une place majeure (d'un point de vue numérique) au sein des équipes liées au ministère : ils et elles représentent 19,8% des contractuel.les, en tête par rapport à l'ensemble des spécialistes, un peu plus présent.es que les économistes (19,6%) ou que les architectes (17,1%), loin devant les sociologues (6,4%). Surtout, leur bilan est très positif :

« Les géographes donnent satisfaction à l'ensemble des responsables des équipes. Leur formation paraît donner à ces chargés d'études une méthode d'analyse rigoureuse et des connaissances générales qui les rendent capables d'effectuer les travaux de synthèse qu'implique l'urbanisme et de s'adapter à toutes sortes de tâches requises dans ce domaine. »

En premier lieu, parvenir à une forme de consensus autour de soi n'est pas la moindre des choses. Cette « satisfaction » générale s'opère autour d'une série de dispositions que l'on n'est pas

⁴⁸¹ Cela marche d'autant mieux ici que le déplacement géographique et professionnel de J. Frébault correspond à un déplacement épistémologique d'une sociologie jugée critique à une sociologie urbaine lyonnaise volontairement construite contre cette sociologie marxisante (et dont la publication d'une somme autour d'une soi-disant « école » de Chicago constitue l'une des opérations-clés).

⁴⁸² Un exemple est donné dans *Avenirs*, la publication de l'ONISEP consacrée à la présentation des divers secteurs d'études et de professions. Le numéro 241 de 1973 fait le point sur les débouchés de la sociologie (il y en a peu), notamment dans le champ de l'urbanisme, et se fait l'écho de la vision qu'ont les responsables de l'Équipement à l'égard de la discipline : « les sociologues sont assez mal vus au ministère », « on leur reproche leur langage ésotérique, gênant dans les équipes mixtes, leur sectarisme, leur inefficacité » (p. 29).

⁴⁸³ Cela désigne les services « urbanisme opérationnel et construction » des DDE.

⁴⁸⁴ Établissements publics d'aménagement des villes nouvelles.

⁴⁸⁵ Jean Cabanel (contractuel chargé du Bureau des professions et personnels de l'urbanisme à la DAFU), courrier et projet de rapport de synthèse des débats du groupe de travail du 25 janvier 1977, 18 février 1977, 20160020/754, AN (PsS).

étonné de retrouver : la qualité de généralistes, la capacité à synthétiser, l'adaptabilité. Autant d'éléments qui sont jugés utiles et adaptés aux impératifs du champ de l'urbanisme. Surtout, nous sommes en 1977 et le regard porté sur les géographes est, *mutatis mutandis*, extrêmement similaire à celui que l'on pouvait lire plus de dix ans plus tôt. La discipline a pourtant pour partie initié un *aggiornamento* de fond, tant dans ses référentiels épistémologiques que dans ses méthodes. Tout se passe dès lors comme si se maintenait, comme noyau dur perçu ou réel, une forme d'*habitus* classique relativement stable.

En dehors du jugement porté sur la géographie pour ce qu'elle est *pour elle-même*, la comparaison avec les opinions formées à l'égard d'autres disciplines permet d'apprécier ce qu'elle *n'est pas* aux yeux de celles et ceux qui les tiennent. Là encore, la sociologie peut servir de contre-exemple intéressant : « par formation, [les sociologues] remettent en cause les différents acteurs et débusquent les vrais problèmes ». À première vue, il s'agit là d'une qualité — une capacité de dévoilement du « vrai » semble être un atout — mais cela a pour corollaire de les rendre « peu constructifs ». Aussi, « ils dérangent » et « en conséquence, leur présence dans les équipes est rarement considérée comme indispensable par les responsables locaux ». Les débats aboutissent alors à l'idée de les cantonner à une place dans « des services qui ne sont pas directement en prise sur la réalité locale »⁴⁸⁶. On l'aura noté, ce résumé est extrêmement proche du jugement que formulait J. Frébault ci-dessus — même s'il s'agit sans doute moins ici d'un excès de marxisme que d'un manque d'opérationnalité, qui vient rejoindre le procès en « ésotérisme » que certain.es font à la sociologie. Pour le dire prosaïquement, on a le sentiment que les sociologues sont vu.es comme des tenant.es d'une certaine abstraction, d'une approche critique (souvent sociale) intéressante mais stérile, qui passeraient ainsi plus de temps à ratiociner qu'à rendre leur travail immédiatement mobilisable à des fins de cadrage ou d'éclairage de l'action publique. Là encore, le fait que les géographes ne soient pas en proie aux mêmes critiques laisse supposer une meilleure disponibilité ainsi qu'une plus grande propension à la concrétude, elles et eux qui ont le sens du « terrain ».

9.2.3 La reproduction d'un *ethos* classique ? Exemple à partir du témoignage d'un géographe professionnel

Une exposition est organisée en 1982 par l'Association des professeurs d'histoire et géographie (APHG), qui vise à défendre ces deux disciplines par le biais d'une série de panneaux rédigés par différentes personnalités représentant l'une ou l'autre. Cette exposition, intitulée *Des repères pour l'homme*, fut transcrite sous la forme d'un ouvrage dans lequel on trouve la « confession d'un géographe appliquée », André Darmagnac, membre de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle d'Évry (ÉPEVRY) entre la fin des années 1960 et la fin des années 1970 et géographe passé par Grenoble, Toulouse et Paris, où il a obtenu, dans les années 1960, un DES et une thèse de 3^e cycle (dirigée par Pierre Monbeig) consacrés à Corbeil-Essonnes.

Son témoignage a un très grand intérêt pour tenter de caractériser la vision que pouvaient avoir certain.es praticien.nes « professionnel.les » de la géographie et de son usage et son utilité dans le cadre de leur pratique professionnelle. De manière un peu provocatrice, A. Darmagnac résume les choses en affirmant : « la géographie ne m'a servi à rien, sauf à l'essentiel ». La formule

⁴⁸⁶ Il faut toutefois nuancer car cette considération à l'égard des sociologues n'est pas monolithique. Par ailleurs, le même rapport jugeait finalement qu'un « renforcement en sociologues » était « souhaitable », toutefois toujours de manière privilégiée au sein des SRE ou CÉTE.

a le mérite de souligner que, dans cette pratique, il est nécessaire de mobiliser toute une diversité de savoirs extérieurs à la géographie et, parfois, tout un tas de compétences qui n'ont même rien à voir avec une formation universitaire quelconque en sciences humaines telle qu'elle pouvait exister au moment de ses études, dans les années 1960. Le fait de devoir recourir à d'autres disciplines, de constater l'absence d'articulation entre l'enseignement reçu durant les études et la réalité concrète du travail quotidien, de perdre souvent de vue le caractère spécifiquement disciplinaire de ce dernier, tout ceci a déjà été documenté dans les pages précédentes. Mais le mot d'esprit d'A. Darmagnac recèle aussi autre chose, « l'essentiel », qui renvoie moins à un ensemble de savoirs et de techniques immédiatement mobilisables qu'à tout un ensemble de dispositions et de réflexes intégrés par une socialisation disciplinaire au sein de la géographie. En somme, une sorte d'état d'esprit ou d'*ethos* géographique, d'une valeur tout aussi voire plus importante.

Trois composantes principales de cet « essentiel » se détachent du texte, dont on appréciera tout le « classicisme » disciplinaire⁴⁸⁷. Le ou la géographe est « l'homme [ou la femme, donc] des combinaisons locales » :

Toutes les villes rassemblent des logements, des usines, des bureaux, des maisons, des associations de parents d'élèves, des syndicats, des partis politiques, des forces sociales, des problèmes d'organisation de l'espace et de la société dans l'espace. Toutes ces choses se ressemblent beaucoup d'une ville à l'autre. Et pourtant, toutes ces forces et ces données se combinent de façon originale dans chaque ville, pour qu'au niveau de l'action, les responsables soient conduits à des décisions très diverses. L'homme d'action a vraiment besoin de la science des combinaisons locales. (Darmagnac, 1982, p. 805)

La conception d'une géographie « science des combinaisons » est un *topos* très classique de la discipline⁴⁸⁸, répété dans les années 1960 voire au début des années 1970 (par exemple chez un J. Labasse, voir chapitre 4). Tout aussi classique est cette forme de conception idiographique qui considère que chaque entité géographique — ici « chaque ville » — est unique et « originale », et donc non réductible à des caractéristiques par trop généralisantes ou modélisantes. Si elle est déjà cruciale pour la géographie universitaire « contemplative », A. Darmagnac donne à cette conception une ambition toute renouvelée dans le cadre de l'action. Puisqu'il agit dans le contexte d'une ville nouvelle — si l'on exagère un peu, une manière de *tabula rasa* géographique — ce sens des combinaisons se voit confié un rôle créateur : mettre « dans le sol tous les ingrédients nécessaires pour que naisse et se structure un véritable organisme urbain », « rassembler les conditions d'une ville » à valoriser dans le futur. Pour réaliser cet objectif, « la contribution du géographe [...] est capitale » (*ibid.*).

L'autre grand *topos* — tout aussi classique — évoqué par A. Darmagnac relève de la conception d'une géographie à la fois généraliste (touche-à-tout) et exhaustiviste :

La deuxième manière de rendre service, pour le géographe [...] procède du fait que la géographie assure, en quelque sorte, une “couverture de surface” : la description de toute la terre [...]. Le géographe connaît beaucoup plus d'exemples, de faits que les autres spécialistes, quitte à les connaître moins en profondeur. » (*ibid.*, p. 805-806)

⁴⁸⁷ Pour un bref rappel de ce qu'est le paradigme « classique » de la géographie, voir l'encadré qui ouvre le chapitre 4, ainsi que la section 4.1 sur les traces du paradigme classique dans la littérature des années 1960.

⁴⁸⁸ « Entre 1903 et 1951, l'“école française de géographie” a progressivement précisé la formule de son paradigme [...]. [...] elle a érigé l'idée de “combinaison” et ses diverses déclinaisons (“milieu”, “région”, “paysage”) en objet symbolique de la “méthode” géographique ; elle s'est progressivement convaincue qu'une science des combinaisons surgirait peu à peu des explorations localisées auxquelles elle s'adonnait. » (Orain, 2003, p. 350)

La spécificité du géographe vient plutôt du grand nombre de cas couverts par sa discipline, qui accumule les faits et prémunit ses spécialistes bien mieux que ceux des autres disciplines contre la tentation de la théorie. La géographie est d'abord une description et une explication ensuite, seulement, et comme elle peut. Cette description n'est, du reste, possible qu'en recourant aux disciplines voisines. Elle est une science des généralités, qui ne renseigne pas très précisément, mais qui apporte la vision la plus exhaustive de tout contexte. Elle est une sorte de table d'orientation, qu'il est indispensable de consulter avant d'explorer plus en profondeur, faute de quoi on s'expose à mal resituer les phénomènes observés et à faire des contre-sens. Et le géographe, armé de sa description de toute la planète, possède cette forme de sagesse qu'est l'intelligence des organismes vivants [...] que sont les villes, les régions, les pays. » (*ibid.*, p. 807)

Accumuler les faits, tout décrire (avant même d'expliquer), grappiller çà et là les connaissances d'autres disciplines, coller au réel et se méfier de la théorie, le tout appliqué à un « contexte », à l'étude d'une « combinaison » précise et localisée. On touche ici à un véritable plaidoyer en faveur du paradigme classique. Il permet de charger le géographe d'une mission qu'il considère comme spécifique et exclusive, celle de la « table d'orientation », une manière de guide et de garde-fou (pour éviter les « contre-sens »). On est très proche ici du « chef d'orchestre », qui entend croiser tous les éléments d'une réalité contextuelle pour mieux coordonner l'équipe et les approches et parvenir à une synthèse générale du problème, quitte à ne pas en maîtriser chaque élément constitutif. Il est ainsi ce « joueur qui a bien identifié la plupart des cartes du jeu, mais qui ne connaît pas leur valeur » (*ibid.*, p. 802). Cela confère au géographe une certaine position de retrait, une certaine distinction, puisqu'il n'est pas un spécialiste comme les autres, dont la connaissance est beaucoup plus sectorielle. On comprend l'avantage d'une telle conception dans le cadre duquel A. Darmagnac déploie son activité : une équipe pluridisciplinaire, chargée de travailler sur un espace délimité. Comment mieux défendre la pertinence de la géographie pour assurer le service de « couverture de surface » de la ville nouvelle d'Évry et la convergence des différentes approches existant dans l'équipe ?

On remarquera que tout au fil du texte, le témoignage d'A. Darmagnac est émaillé par les marques d'une conception organiciste de la ville, qui constitue là aussi un schème dominant de la géographie urbaine française classique (Robic, 2003, p. 128-129) — et de la géographie tout court (Berdoulay, 1982) notamment à l'égard d'autres entités géographiques comme la région — et, plus généralement, un topos récurrent dans la pensée urbaine. La géographie donnerait ainsi « cette forme de sagesse qu'est l'intelligence des organismes vivants » (*supra.*), tout comme son concours à l'œuvre créatrice d'une ville nouvelle consisterait à créer les conditions d'épanouissement de ce « véritable organisme urbain » (*supra.*). Dès l'introduction, il présentait ainsi la qualité fondamentale de cet « essentiel » que lui avait conféré son acculturation disciplinaire à la géographie : « À toutes les étapes de cette expérience [à l'EPEVRY], [la géographie] m'a apporté quelque chose d'irremplaçable, qui n'est donné par aucune autre discipline : l'intelligence organique de ces êtres vivants, doués d'une âme, que sont les villes et les pays » (Darmagnac, *op. cit.*, p. 802). À notre sens, cette affirmation, que l'on qualifierait de presque mystique, exprime de manière nette que l'apport majeur de la géographie ne réside pas tant dans les savoirs et savoir-faire qu'elle délivre que dans la configuration d'un certain rapport au monde, un rapport de « plain-pied » (Orain, 2003), immanent et immédiat. Or cette « sagesse » ou cette « intelligence » propres confèrent au géographe une autre disposition distinctive qui relève d'une forme de conscience humaniste. A. Darmagnac continuait ainsi son introduction : « Elle [la géographie] détient l'exclusivité de réponse à un besoin fondamental de l'humanité » (Darmagnac, *op. cit.*). Le sens de la réalité est aussi un sens de l'humanité, une forme de connaissance presque intuitive de ce qui est nécessaire à l'humanité, et

une défiance à l'égard de ce qui peut rompre l'épanouissement de cette dernière. En conclusion, A. Darmagnac se livrait ainsi à l'exhortation suivante :

Si l'on n'est pas indifférent à l'âme des lieux, si l'on ne souhaite pas que soit franchie une étape importante vers "le meilleur des mondes", accentuant la dilution des villes et des rapports sociaux dans un magma de solitaires extra-déterminés, il est grand temps de prendre conscience des phénomènes en cours dans l'évolution socio-spatiale. (*ibid.*, p. 809)

Le géographe se posait ainsi en garant de l'équilibre et de la conservation d'un certain état des choses face à une accélération risquant de faire ressembler le monde à une dystopie.

Ce témoignage est précieux, autant qu'il est rare du point de vue de sa densité et du caractère aussi criant de son expression du paradigme classique. Il est évidemment toujours hasardeux de généraliser à partir d'un cas particulier, reste qu'il n'est pas impossible que d'autres géographes professionnels de la même génération puissent avoir partagé les mêmes conceptions de leur spécificité au sein du champ aménagiste et urbanistique, qui expriment une socialisation disciplinaire située dans le temps. Il est frappant de constater à quel point les propos tenus par A. Darmagnac sont extrêmement proches des plaidoyers formulés par les figures universitaires de la géographie des années 1960 — dont nous avons fait l'analyse au chapitre 5.

9.2.4 La vision de la géographie dans les années 1980

Si l'on veut en revenir à la vision des employeur.ses, plusieurs enquêtes et rapports ont été publiés dans les années 1980 qui permettent de mieux la circonscire.

L'enquête réalisée par l'association Géographie active, déjà mentionnée (voir 9.1), comprend un certain nombre de questions qui permettent de caractériser la perception que se font les employeur.ses et les praticien.nes de la géographie. En premier lieu, il existe des différences marquées dans la définition qu'ils et elles donnent de la géographie, notamment comparé aux géographes enseignant.es. Parmi une liste d'items définitoires proposés par l'enquête pour définir la géographie, les employeur.ses choisissent de manière privilégiée et par ordre de préférence l'« étude des régions », « l'aménagement du territoire » et « l'étude des milieux », tandis que les praticien.nes la considèrent plutôt au prisme de « l'organisation de l'espace » (un choix très consensuel parmi elles et eux), l'« étude des milieux » et « l'aménagement du territoire » (à parts presque égales). Pour les enseignant.es, il s'agit avant tout de l'« étude des milieux », de l'« organisation de l'espace » et de l'« étude des régions ». S'il y a des éléments définitoires communs aux différentes catégories d'enquêté.es, on note qu'employeur.ses et praticien.nes (surtout) se rattachent à une conception plus aménagiste de la géographie — une réalité somme toute assez logique.

De la même manière, les enquêteur.trices ont soumis aux enquêté.es une liste de « qualités » pouvant caractériser les géographes. Là encore, les réponses sont contrastées mais ce sont surtout les réponses des employeur.ses qui se distinguent — leurs choix parmi les qualités proposées sont plus hétérogènes et moins tranchés — : pour elles et eux, c'est d'abord la « capacité de s'intégrer dans une équipe » qui caractérise les géographes, suivie de l'« ouverture d'esprit », et des « esprits » de « synthèse », « d'analyse » ou « de recherche ». Les rédacteur.trices du rapport entérinaient ainsi les choses :

À la question relative aux raisons principales du choix de l'employeur lors du recrutement d'un géographe, la réponse la plus fréquente est : LA COMPLÉMENTARITÉ DU GÉOGRAPHE AU SEIN D'UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE. (Association géographie active, 1982, p. 16)

En revanche, chez les premiers et premières concerné.es — les géographes, praticien.nes, enseignant.es ou étudiant.es — c'est d'abord majoritairement l'« esprit de synthèse » qui est mis en avant. Les praticien.nes ont pour particularité de valoriser elles et eux aussi la « capacité de s'intégrer dans une équipe », qui constitue leur troisième choix, après l'« ouverture d'esprit ». Il est d'abord frappant de voir que le référentiel « synthétiste » — issu de la matrice disciplinaire classique — continue au tournant 1980 d'être si fortement chevillé aux conceptions que se font les géographes de leur discipline et de représenter l'un des gestes principaux du métier. Il est par ailleurs non moins frappant que la qualité principale identifiée par les employeur.ses soit si « fonctionnelle » : bien s'intégrer à une équipe ne renvoie pas tant à des spécificités épistémologiques ou méthodologiques qu'à des qualités « humaines » et très pratiques. Ou bien cela traduit dans l'ordre du « management » une disposition habituelle (mais classique) du géographe qui se conçoit comme un « touche-à-tout » et un.e médiateur.trice entre les disciplines. Toujours est-il que dans le contexte d'une action aménagiste et urbanistique configurée autour du schème de l'équipe pluridisciplinaire, la reconnaissance de cette qualité par les employeur.ses constituent un atout pour les géographes.

Ces qualités très fonctionnelles sont à vrai dire régulièrement évoquées par les acteurs.trices de l'aménagement-urbanisme, parfois au désarroi des géographes. La déception des géographes de la commission de géographie appliquée du CNFG est palpable à l'issue d'une table-ronde organisée en 1983 avec des ingénieurs représentants de l'École des Ponts. Voici comment les choses étaient résumées lors des Journées géographiques de Créteil, en 1984 :

Le thème retenu correspond aux deux questions : Que peut offrir le géographe à l'Ingénieur des Ponts ? Que demande l'Ingénieur des Ponts au géographe ?

L'objectif était évidemment de définir la formation à donner aux futurs géographes "professionnels"... Le débat (3 heures) a été assez inquiétant : les ingénieurs ont insisté moins sur les qualités spécifiquement géographes que sur les aptitudes à travailler en équipe et sur les qualités de caractère ; il apparaît une fois de plus que la spécificité de la géographie est ou bien mal perçue, ou bien niée. (*Intergéo*, 1984, p. 22)

On comprend la déception des géographes promoteurs.trices de l'application qui, s'attendant peut-être à discuter du fond des propositions épistémologiques, méthodologiques ou professionnelles de leur discipline, se sont vu.es renvoyé.es à des qualités très prosaïques. Si bien que le constat est amer face à l'échec de la reconnaissance de leur spécificité propre.

À la fin de la décennie, deux rapports offrent un éclairage croisé. Du côté du champ urbanistique, le *Rapport sur l'enseignement de l'urbanisme* (1989, réactualisé en 1990)⁴⁸⁹, de Jean-Claude Jager, urbaniste de l'État et chargé de mission du ministère de l'Équipement, procède d'une volonté de la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme de faire le bilan de la formation à l'urbanisme à la fin des années 1980. La première partie s'attache particulièrement aux métiers de l'urbanisme et plusieurs pages sont consacrées à la vision que les employeurs.ses ont des différentes disciplines qui concourent à ces métiers. La géographie n'est pas la dernière à être évoquée, mais elle n'arrive

⁴⁸⁹ Jean-Claude Jager, avril 1989 (réactualisé mars 1990), *Rapport sur l'enseignement de l'urbanisme. Première partie : évolution de la commande et des métiers*, Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, 79 p., archives du secrétariat permanent du PUCA, 20160020/757, AN (PsS).

qu'après les architectes, les économistes, les juristes, les sociologues et les ingénieur.es — et encore, en étant associée aux historiens. Le rapport précise :

En tant que tel, le géographe et l'historien sont très peu mentionnés. Lorsque c'est le cas, c'est pour les juger indispensables à la phase d'analyse.

Par contre, pour tous, l'histoire et la géographie urbaines sont considérées comme faisant partie des bases culturelles indispensables à tout professionnel de l'urbanisme et de l'aménagement. (p. 37-38)

La géographie se tient dans une position ambiguë, « indispensable » mais en même temps presque oubliée, qui relève principalement du fait qu'elle est considérée comme un fonds de culture commune, au même titre que l'histoire. Nourrissant l'analyse, et sans doute la compréhension du réel, elle ne semble pas pour autant faire profession ou représenter l'ensemble de techniques et de savoirs le plus demandé. Elle semble faire partie d'un ensemble de disciplines déjà acquises, déjà présentes, routinisées, dont le besoin n'est pas pressant, comme le soulignent les propos d'un « élu connaissant bien les agences d'urbanisme » : « “On a de bons géographes, de bons économistes, de bons sociologues, de bons architectes. Il manque de véritables architectes-urbanistes qui traitent de la qualité urbanistique, qui composent la ville” » (p. 41). Ainsi, parmi les besoins du moment, la géographie n'a été citée par aucune des personnes interrogées.

Le rapport se penche aussi sur les critiques « faites aux professionnels ». Premier constat important : la géographie est loin d'être la discipline qui les concentre le plus. C'est même l'inverse : en effet, « les profils les plus critiqués sont hors l'urbaniste, dans l'ordre l'architecte, les ingénieurs et les personnels du ministère de l'Équipement, les ingénieurs et les administratifs des collectivités locales, les paysagistes, les économistes, les sociologues, les géomètres et les géographes » (p. 66). Concernant les géographes, ils et elles sont « peu cités en tant que tels », et « le reproche essentiel qui leur est fait est “d'avoir des difficultés à projeter, à sortir de l'analyse” » (p. 72). Les propos d'un autre « professionnel exerçant en libéral » sont plus cinglants :

Les sociologues et les géographes ont disparu des avant-postes de l'urbanisme car ils n'ont pas su poser leur spécificité par rapport à ce champ. Ils n'ont pas su raccrocher leur analyse à une problématique et se sont progressivement déconnectés de la recherche. Aujourd'hui ils ne font plus que de la programmation normative ou n'interviennent que pour de “la cuisine simple”. (p. 73)

Le bilan ne semble pas des plus positifs et oscille entre indifférence et relégation. Surtout, il semble que la discipline est de moins en moins perçue comme un corpus de savoirs et savoir-faire immédiatement opérationnel et de plus en plus comme un fonds culturel général.

Du côté de la géographie, nous avons déjà évoqué le rapport publié par le Comité national d'évaluation en 1989. Le comité d'expert.es qui l'a rédigé a pris soin d'interroger des employeur.es autour de trois questions principales tenant aux compétences des géographes, de la congruence de ces dernières avec leurs besoins et aux améliorations à envisager pour les formations. Il en arrivait à la conclusion suivante :

Aux yeux des employeurs, les géographes apparaissent comme les généralistes d'un certain nombre de problèmes, comparables en cela aux “généralistes” en médecine. On apprécie donc leur aptitude à couvrir un champ large, à identifier les interrelations, à se situer aux interfaces. Ils paraissent donc particulièrement à leur aise dans tous les chantiers qui appellent une prise en compte simultanée des milieux naturels et des sociétés humaines, une intelligence du fonctionnement des systèmes, face au cloisonnement des approches du scientifique et de l'ingénieur. On apprécie également leur approche empirique, dégagée d'*a priori* dogmatiques. On relève encore à leur avantage leur adaptabilité, leur curiosité d'esprit, leur efficacité en matière de rapports humains, qui en font souvent d'excellents animateurs d'équipes. » (Comité national d'évaluation, 1989, p. 159)

On est frappé par la ténacité de qualités et de propriétés qui — avec quelques évolutions lexicales toutefois — se trouvaient déjà citées une vingtaine d’années auparavant. Sa « vocation à la synthèse » (*ibid.*), son caractère « empirique » et non « dogmatique », sa « curiosité », ses bons « rapports humains », son généralisme : tous ces éléments n’ont rien de neuf, et entérinent l’existence d’un chapelet de dispositions régulièrement associées à la discipline.

Qu’en est-il du côté des géographes professionnels dans les années 1980-1990 ? Plus que jamais, les témoignages et les récits de carrière se multiplient notamment à l’occasion de journées organisées par l’AFDG, qui prend la question du devenir des étudiant.es et de la « profession » de géographe à bras le corps.

On retrouve régulièrement l’idée d’une formation disciplinaire dont la persistance une fois dans l’emploi relèverait plutôt d’un « état d’esprit », d’une « culture », que d’une profession en tant que telle. Un praticien ayant répondu à l’enquête Géographie active de 1982 faisait ainsi un *distinguo* tout à fait intéressant entre universitaires et praticien.nes :

« Finalement, je pense que pouvoir être géographe au sens strict du terme (autrement dit pouvoir se gargariser de géographie) n’est donné qu’aux enseignants universitaires, être praticien en dehors de l’enseignement nécessite plus un “état d’esprit de géographe” que “l’essence” ou la “connaissance” géographique, on le regrette bien parfois d’ailleurs. (Association géographie active, 1982, p. 38)

La qualification de « géographe » n’aurait une pertinence pleine et entière que pour désigner l’universitaire dédiant ses recherches et ses enseignements à la discipline tandis qu’en dehors de ce champ, la géographie ne ferait pas véritablement profession. Dès lors, dans ce dernier cas, le renvoi à la qualité de « géographe » viendrait plutôt signaler une certaine socialisation dans un domaine du savoir, sanctionnée par un diplôme, dont l’élément le plus valorisable et « actif » en situation concrète d’emploi tient à un ensemble de dispositions acquises dans le cadre de la formation, mais assez difficiles à objectiver sous la forme de gestes professionnels précis : en un mot, un « état d’esprit ». On retrouve peu ou prou cette définition d’une géographie comme fonds culturel ou comme caractère identitaire chez d’autres praticien.nes, comme ce géographe passé par les concours pour intégrer une DDE :

« [...] je voudrais dire que l’enseignement de la géographie ne peut être considéré, dans son cadre actuel, comme un enseignement professionnel. C’est pourquoi je n’ai pas, dans mon travail, le sentiment de l’inutilité de mes études. En revanche je considère la géographie comme une formation essentiellement culturelle qui fait que, même dans un service administratif, un géographe ne perd pas son identité de géographe. » (extrait du bulletin de l’association Géographie active reproduit dans D. B., 1981)

Ce témoignage rejoint le précédent sur la dimension non directement « professionnelle » de la géographie et sur son identification à une forme de substrat culturel. Mais à sa différence il fait de ce substrat un fondement permettant de continuer à revendiquer la qualité de « géographe » — on peut donc toujours « se gargariser de géographie » — qui équivaut alors à une « identité » davantage qu’à une « profession ». D’une certaine manière, on peut donc être « géographe » sans exercer le « métier » (que serait-il ?) de géographe.

Dans ce même registre de la géographie comme substrat culturel, l’« état d’esprit » de la discipline est parfois rabattue sur des traits d’érudition et de curiosité, comme chez ce praticien :

« Donc quel est mon apport dans l’agence ? j’apporte d’abord quelque chose de formidable, la géographie, mêlée à l’histoire, avec une image d’érudition totale, on vous prend pour Pic de la Mirandole ! Ensuite, je ne remercie jamais assez les géographes de m’avoir donné la curiosité. Il y a beaucoup de géographes dans les collectivités locales, et ils ont la même curiosité : on aime bien comprendre

comment ça marche. Pour moi la qualité première du géographe, son fonds de commerce, c'est la curiosité. (Collectif, 1998, p. 74)

Les géographes seraient donc ces « touche-à-tout absolument géniaux » (Collectif, 1998, p. 74), avides de connaissances et intéressés par tout. Là encore, difficile de voir en ces qualités revendiquées une forme de « métier » en tant que tel, « curiosité » et « érudition » renvoyant bien plutôt à des items constitutifs d'un « état d'esprit ».

En dehors de ces éléments plutôt généraux, certain.es caractérisent plus précisément certaines dispositions qui seraient plus spécifiques aux géographes.

Déjà évoqué plus haut, Jacques Lescoat, chargé de mission à la Ville de Rennes, identifie après une vingtaine d'années de carrière « deux éléments qui lui paraissent les plus forts » comme atouts du géographe : un « sens de l'espace » et du « juste espace » qui lui confère « une rapide capacité à s'adapter ou pour le moins à être un collaborateur original » ; et un « sens ou un certain sens de la synthèse », la géographie étant « par essence, pluridisciplinaire » (Lescoat, 1996, p. 31). Cette « ouverture naturelle [...] sur les autres disciplines [...] rend son discours [...] nuancé, moins affirmatif que ceux qui notamment ont beaucoup théorisé, modélisé, mathématisé dans leur discipline » (Brocard, 1998, p. 38).

Le sens de la synthèse est évidemment un motif plus que récurrent dans ces témoignages de praticien.nes — qui va de pair, d'ailleurs, avec la caractérisation du géographe comme un érudit curieux et un « touche-à-tout ». Ainsi, même ce diplômé qui peinait à trouver du travail et regrettait une inadéquation de la formation universitaire aux demandes des employeurs.se.s confiait : « Je pense malgré tout que la formation de géographe est la mieux à même de donner l'esprit de synthèse, d'ouverture, de pragmatisme, que demande l'aménagement de l'espace » (Bourrat, p. 29).

D'autres attestent de ce que ce sens de la synthèse est perçu et apprécié par leurs employeurs.se.s, ce qui contribue d'autant plus à cheville profondément ce topos au cœur de la définition que ces praticien.nes se donnent d'elles ou d'eux-mêmes. Un chargé d'études ayant créé son propre bureau et travaillant régulièrement pour des DDE et d'autres organismes confiait ainsi ce qui lui permettait de se « différen[cier] des autres » :

La compétence cartographique nous est spécifique, et aussi l'esprit de synthèse. Je me souviens d'un rendez-vous à la DDE, où le responsable d'une cellule grands travaux nous a dit que l'intérêt de la DDE dans la collaboration avec les géographes était la possibilité de leur confier des études par exemple sur la pollution de l'air, sur le bruit, mais surtout de leur confier sur un lieu et un projet la synthèse des études. Les géographes sont plus curieux que les « scientifiques » : quand on est en contact avec des élus, ou avec l'administration, c'est important. Ils savent cartographier, faire la synthèse d'informations produites par d'autres. (Collectif, 1998, p. 76)

On retrouve le motif de la « curiosité », mais aussi la capacité à « être sensible et attentif aux autres disciplines » et « d'en savoir plus » (Brocard, 1998, p. 38) comme le formule un autre géographe. Ainsi synthèse, curiosité, ouverture pluridisciplinaire et ouverture sur « le travail en équipe », « la réflexion en groupe », le fait « d'intégrer [l'opinion] des autres » (*ibid.*), tout ceci semble former un ensemble cohérent de traits jugés caractéristiques.

Dans les quelques extraits cités, on voit aussi poindre en filigrane une revendication de « pragmatisme » et de concrétude face à celles et ceux qui ont « théorisé » ainsi qu'une propension à revendiquer une certaine humilité, qui confine un peu à l'incorporation une forme de domination symbolique — à cet égard, le praticien qui revendique une humilité face aux « théoriciens » et aux « mathématisants » confie son « complexe du géographe vis à vis des gens qui manient mieux les

chiffres » (Brocard, *op. cit.*). Complexé, le géographe l'est beaucoup moins à l'égard du « terrain », pratique qui sert de garante à la concrétude et au pragmatisme :

Ce qui est aussi une très grande force des géographes, c'est la capacité à faire du terrain, et c'est peut-être ce que m'a appris l'École française de géographie. Tous ceux qui travaillent en aménagement savent que la pratique du terrain est continue [...]. (Collectif, 1998, p. 76)

Cette pratique du terrain est ainsi mobilisée comme un atout distinctif sur la scène aménagiste, dont on considère souvent qu'elle est proche de la géographie sur ce point précis. La valorisation du terrain s'explique pour beaucoup par le fait que celui-ci constitue l'instrument par excellence d'une approche réaliste et empiriste :

J'ajouterai [comme atout du géographe] le contact nécessaire avec le terrain, par opposition avec le travail en chambre. Ce contact doit rester la base de notre approche malgré tout, quel que soit le travail d'analyse qui nous est demandé, s'imprégner du territoire sur lequel on doit intervenir, même si parfois flâner les mains dans les poches ou tester les spécialités culinaires du lieu sont aussi une manière de prendre en compte la réalité humaine d'un territoire. (Brocard, *op. cit.*)

La mise à distance du « travail en chambre » et l'affirmation d'un « contact nécessaire avec le terrain » sont posées comme des conditions nécessaires au travail du géographe et, plus avant, à toute démarche qui conduit à « intervenir » sur un « territoire ». Se trouve rejouée ici la posture très classique d'une appréhension immédiate de l'« espace » (on aurait dit « paysage » ou « milieu » plusieurs décennies plus tôt), dont il s'agit de « s'imprégner » pour mieux le comprendre, pour en avoir un accès direct, et ce avant même de l'analyser. En dernière instance, cette posture n'est pas seulement épistémologique mais relève aussi d'un *credo* humaniste, qui considère que c'est par cette pratique concrète et sensible que l'on parvient à « la réalité humaine d'un territoire », qu'abstractions, théorisations et modélisations négligent voire obèrent.

On pourrait continuer longuement la mobilisation d'extraits qui construisent cet *ethos* général du géographe. Il faudrait mentionner aussi quelques éléments distinctifs d'ordre plus « technique », liés à la pratique de la cartographie, « reconnue comme un outil privilégié du géographe. » (Collectif, 1998, p. 76). C'est un fait important : il s'agit là d'un des rares (voire des seuls) éléments qui renvoient dans ces discours à un savoir-faire précis plus qu'à un « état d'esprit » ou à des compétences « humaines » générales, et qui prend sans doute d'autant plus d'importance à mesure que se développent des techniques de plus en plus avancées (informatisation, SIG, etc.).

On terminera ce parcours rapide des discours justificatifs et distinctifs de la géographie en situation « professionnelle » par le retour d'expérience de François Solignac-Lecomte, titulaire du diplôme d'expert géographe, obtenu à Caen en 1960, géographe « professionnel » (dans le domaine rural) et élu puis adjoint dans cette même municipalité des années 1970 au début des années 2000. Il distinguait ainsi « quatre ou cinq caractéristiques qui ne sont certes pas exclusivement celles du géographe, mais que nous avons, je crois, un peu plus et un peu plus souvent que les autres » (Solignac-Lecomte, 2002). Les quatre premières — la dernière étant l'importance du temps — sont éloquentes :

Le premier point, c'est que nous avons une grande capacité d'observation et d'analyse de ce que nous voyons. [...] Dans les voyages qui offrent la possibilité de voir comment les gens vivent, comment les constructions sont réalisées, comment elles s'insèrent dans le paysage urbain, nous avons une finesse d'observation [...]. [...] Ceci nous donne d'ailleurs une plus grande ouverture aux autres, car nous les voyons tels qu'ils sont et non tels que nous les croyons ou les voudrions.

Le deuxième point, c'est que cette vision est une vision interprétative. Nous sommes tout le temps interrogés par ce que nous voyons : des pentes raides, une ville en fond de vallée, des paysans courbés sur leur lopin de terre... tout est question pour nous. Le géographe veut expliquer ce qu'il voit et cela

est source d'interrogation et d'enrichissement pour la conduite des opérations d'aménagement. Dans sa lecture du paysage physique et humain, il recherche naturellement les causes de ce qu'il observe, donc il s'approche de la solution.

Le troisième point est la fameuse globalité, on dirait aujourd'hui transversalité. Nous ne sommes pas les spécialistes d'une technique. C'est finalement une qualité, sinon de savoir faire un peu tout, en tout cas, de pouvoir synthétiser ce que nous voyons, ce que nous cherchons à comprendre et non pas de nous focaliser sur un critère, une forme d'explication, une nature de solution. Le géographe peut percevoir le global, l'ingénieur a beaucoup de mal à percevoir le global.

Le quatrième point est une aptitude à parler avec les autres. Nous n'avons pas de spécialisation technicienne, mais nous comprenons les techniciens et finalement, nous nous trouvons à l'aise avec des gens ayant des compétences très différentes de la nôtre. Nous comprenons leur discours, s'ils nous parlent de problèmes hydrauliques, de résistance des matériaux, de contraintes culturelles des populations, nous savons de quoi ils parlent. L'aménagement exige une compétence tellement horizontale que l'homme le mieux placé pour le maîtriser est celui qui aura cette capacité à entendre et à comprendre les différentes technicités. » (Solignac-Lecomte, 2002, p. 61-62)

Tous ces éléments sont redondants par rapport à ceux déjà évoqués ci-dessus. On retrouve l'observation immédiate, « fine », qui permettrait de saisir la « vraie » réalité, et qui serait donc le rempart face aux prénotions, aux préjugés et aux dogmes. Sur ce point, la posture réaliste et empiriste s'exprime parfaitement dans l'affirmation « nous les voyons tels qu'ils sont ». Là aussi, cette posture s'attache à un certain *credo* humaniste, exprimé dans l'importance de voir « comment les gens vivent ». On retrouve aussi la curiosité inhérente au géographe — tout pose question, tout devient motif à comprendre — et l'on notera au passage autour de quelles articulations s'organise la démarche géographique, fondamentalement empirique et inductive : la « lecture du paysage » ouvre sur la « recherche » des « causes », qui elle-même « s'approche de la solution ». On retrouve bien sûr la dimension généraliste (ou « globale ») et la capacité à faire la synthèse à partir d'une connaissance variée mais peu profonde des différentes spécialités se trouvant autour de la table d'aménageur. Enfin, et en lien avec cette précédente caractéristique, cela s'accompagne d'une « aptitude à parler avec les autres », une « compétence [...] horizontale » qui place le géographe en bonne position au sein du collectif et du processus aménagiste, dans un rôle d'ensemblier ou de chef d'orchestre. En bref, ce discours est de facture tout à fait classique, et réactive tout un ensemble de schèmes que l'on trouvait dans les plaidoyers *pro-domo* des années 1960. Si nous avons tenu à le citer dans sa longueur, c'est que ce discours est tenu en 2002, et témoigne ainsi de la persistance et de la durabilité de motifs nés longtemps avant.

Nous avons donné ci-dessus un aperçu des discours que portaient employeur.ses et praticien.nes sur la géographie, ou plutôt sur la géographie telle qu'elle se déploie en situation « professionnelle », principalement dans le champ aménagiste entendu dans un sens large. Le constat qui s'impose tient dans la grande stabilité du discours porté sur la discipline qui, entre les années 1970 et le début des années 2000, varie assez peu. Les principaux motifs récurrents sont toujours à peu près les mêmes, si bien que leur lecture, dans un ordre chronologique, peut étonner. Mais ce qui étonne le plus, c'est le classicisme de ces motifs : pour s'en convaincre, nous encourageons la comparaison de ces discours avec ceux des années 1960 que nous avons analysés dans le chapitre 4.

Ce résultat nous amène à formuler l'hypothèse d'une forme de disjonction entre géographie universitaire et géographie professionnelle : tout se passe comme si la géographie professionnelle — pour ce qui est de ses discours, de ses justifications, de son *habitus* — s'était arrêtée à l'orée des années 1970, ou plutôt avait prolongé le chemin et l'*habitus* disciplinaires défendus dans les années

1960 — moment clé de cristallisation de cet enjeu de géographie « appliquée » — qui s'appuyait lui-même sur la mise en avant de dispositions et de référentiels relativement classiques — l'homme de synthèse, le chef d'orchestre, le généraliste, le pluridisciplinaire, l'homme du concret, du réel. Entre temps s'est pourtant engagé, à l'université, tout un processus de réévaluation et de transformation du paradigme classique, certes non univoque, mais qui a pu conférer à la discipline et à ses praticien.nes (universitaires) d'autres éléments de définition identitaire, d'autres *habitus*.

Bien sûr, il y a dans cette persistance un effet de génération, dont le cas de François Solignac-Lecomte rend bien compte, puisqu'il est devenu expert géographe en 1960 et qu'il reconnaît avoir été influencé par le *Géographie et action* de M. Phlipponneau. Il faut donc compter sur toutes ces cohortes étudiantes des années 1960-début 1970 dont la socialisation initiale s'est maintenue dans l'emploi, voire s'est reproduite au contact de plus jeunes collègues, et qui donnent donc de la géographie l'image qu'ils et elles en ont eux et elles-mêmes reçue. Une autre explication possible se trouve peut-être dans le fait que la « révolution » scientifique n'a sans doute pas été la préoccupation principale de nombreuses « figures » de l'application en géographie, en charge de formations « professionnalisantes ».

Sans nier que les enseignements ont pu évoluer au prisme des voies plurielles de la « révolution »⁴⁹⁰, il s'est sans doute plus agi de modeler une géographie adaptée à la demande des employeurs.ses que de former de futur.es chercheurs.ses ou enseignant.es-chercheurs.ses à même de reproduire et développer ces nouvelles façons de faire de la géographie. En un mot, le « faire profession » a sans doute imposé des contraintes et des objectifs qui ne sont pas exactement les mêmes que le « faire science ». C'est d'autant plus important au vu de la perception qu'ont les employeurs.ses de la discipline et des qualités de ses praticien.nes : cette perception étant fortement imprégnée des référentiels traditionnels la discipline, elle pousse peut-être les « géographes professionnel.les » à valoriser et « outrer » ces derniers et à retarder l'émergence d'autres manières de se voir et de se dire géographe. Les géographes professionnel.les se comportent ainsi, et c'est logique, comme on l'attend d'elles et eux.

Reste qu'entre employeurs.ses et praticien.nes il y a quelque nuance dans la manière de se représenter l'apport des géographes. Si ils et elles se rejoignent sur les points essentiels, les praticien.nes ont une tendance plus appuyée à vanter les mérites de l'« état d'esprit » géographique, tandis que les employeurs.ses expriment une vision plus « fonctionnelle » des géographes, en voyant en elles et eux de bon.nes membres d'équipe, des professionnel.les volontaires et avenant.es. Ceci constitue l'un des résultats principaux de l'enquête menée ici : les géographes praticien.nes (la précision est importante, on verra que des critiques ont émergé face aux géographes universitaires) ont été des professionnel.les apprécié.es par les responsables du champ urbanistique et aménagiste, posant assez peu de problèmes, ne dérangeant pas, bien mieux perçu.es que d'autres spécialistes — la comparaison avec les sociologues est par exemple largement à leur avantage. Cela tend à confirmer qu'ils et elles ont eu, dans ce champ, une situation plutôt favorable *relativement* à d'autres spécialistes — ce qui concorde peu ou prou avec les analyses de la structuration du marché de l'emploi (8.2.5). Pour faire contrepoint à une affirmation bien connue de l'histoire des sciences sociales urbaines (Amiot, 1986), les géographes ne paraissent pas avoir été « contre, tout contre » l'État (ou les collectivités, par la suite) : ils et elles semblent plutôt avoir été *avec*.

⁴⁹⁰ Il y a d'ailleurs des places qui ont fortement agi vers certaines formes de cet *aggiornamento*, comme Grenoble ou Nice pour la géographie quantitative, et où des formations aménagistes ont été chapeautées par des protagonistes de cette « révolution ».

9.3 Former à l'aménagement et l'urbanisme : les réactions d'un champ

Nous avons arrêté l'histoire croisée de la constitution d'un champ universitaire autonome de l'aménagement-urbanisme et des dynamiques propres de la géographie à l'égard de ce même domaine autour de la commission Arbelot et de la journée organisée par A. Givaudan au ministère de l'Aménagement et de l'Équipement, le tout autour de la première moitié des années 1970.

Ce moment avait eu une importance cruciale dans la circonscription d'un champ autonome organisé autour des instituts d'urbanisme et d'aménagement nés dans l'après-loi Faure — plus quelques institutions et organismes comme l'ENPC, le CRU, le CNERP ou le SMUH, dont la mention est toutefois un peu moins systématique. Il a aussi contribué à définir ce que devait être ce champ autonome du point de vue de la formation, avec une injonction à la pluridisciplinarité et à l'intervention de professionnels engagés dans l'action et une orientation majoritaire — mais pas univoque — vers un aménagement-urbanisme considéré comme spécialisation « post-graduée », postérieure à l'acquisition initiale d'une discipline particulière parmi celles qui sont jugées pertinentes à intervenir dans le domaine. Le régime de formation correspond ainsi au régime d'action publique, fondé dans les années 1970 sur l'équipe pluridisciplinaire et donc sur la mobilisation de savoirs et savoir-faire divers entre lesquels il s'agit d'édicter un « langage commun ». Reste un grand écueil dans cette période : l'échec prématuré de constitution d'une section autonome au sein du CCU, qui contraint les enseignants des instituts à émarger à des sections mono-disciplinaires traditionnelles.

À notre sens, ce premier moment a ouvert une séquence historique majeure mais assez ambivalente en cela qu'elle installe les fondations d'une autonomie sans toutefois régler toutes les questions afférentes à cette dernière. Surtout, après cette première vague de créations d'instituts autonomes et de mise en commun de ce qu'il convient de faire de la formation en urbanisme et aménagement, s'est ouverte une phase de stabilisation autour de ces quelques instituts — il faut attendre une bonne quinzaine d'années avant que d'autres projets d'instituts autonomes voient le jour, le plus significatif étant sans doute celui de Lyon, à la fin des années 1980. Ce n'est certes pas un chemin linéaire, et ces instituts connaissent des évolutions (créations de diplômes, refonte des enseignements voir de l'organisation des cycles, etc.), mais l'essentiel du « foisonnement » des formations aménagistes vient d'ailleurs — la géographie étant désignée de manière extrêmement récurrente par les « autonomes » comme la principale force active de ce point de vue. À notre sens, cette séquence se clôt avec l'organisation de la première rencontre nationale des instituts universitaires d'aménagement et d'urbanisme, en juin 1984, qui est au fondement de l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU). Elle témoigne d'une volonté de convergence et de reprise en main du champ universitaire de l'aménagement-urbanisme par les institutions autonomes et va jouer alors un rôle de labellisation et de normalisation des formations — en distribuant une forme d'agrément à celles qu'elle estime conformes à sa charte. Elle joue enfin un rôle de *lobbying* efficace pour obtenir, en 1992, la création d'une section autonome au CNU — la 24^e — vingt ans environ après l'échec de la 48^e section (voir 7.2.1.3).

Toutefois il ne faudrait pas faire accroire que le champ de l'aménagement-urbanisme n'a pas été traversé de questionnements et d'évolutions entre la commission Arbelot et la fondation de l'APERAU. Les évolutions de l'action publique — fin d'un « tout État », « crise » et diminution des crédits, décentralisation, transition de l'aménagement à la gestion, etc. — ont eu leurs répercussions

et les années 1970-1980 sont constellées de débats et de rapports visant à réévaluer en permanence les besoins et les nécessités de la formation en urbanisme. Deux d'entre eux — le rapport Domenach (1982) et le rapport Arrou-Vignod (1983), rédigés pour le compte des différents ministères compétents — ont d'ailleurs joué un rôle important dans la dynamique qui a poussé les instituts à créer l'APERAU. Un autre, le rapport Jager (1989), a fait l'effet d'un pavé dans la mare aménagiste et s'est attiré les foudres de nombreux.es protagonistes parmi lesquels les responsables des instituts. La période a aussi vu la mobilisation de la Société française des urbanistes, notamment autour de son congrès de 1979, pour tenter d'obtenir la création d'une qualification d'urbaniste en bonne et due forme.

Faire cette histoire s'avérerait passionnant mais dépasse malheureusement par trop le cadre des objectifs que nous nous sommes fixés. Si l'on évoquera quelques aspects de tous ces éléments, c'est donc surtout au prisme des rapports que cela a avec la géographie et avec les formations que les géographes ont mises en place.

9.3.1 Une inquiétude face à la multiplication des formations

Dès les années 1970, on voit apparaître dans les discours de divers.es actrices et acteurs de l'enseignement de l'aménagement et de l'urbanisme une forme d'inquiétude ou de mécontentement face à la multiplication des formations qui affichent une spécialisation dans le domaine. On a vu notamment plus haut comment la géographie s'était progressivement saisie du mot « aménagement » pour l'adjoindre aux intitulés de nombre de ses formations, jusqu'à parfois en faire une sorte de domaine hyponyme de la géographie ou à fondre « géographie » et « aménagement » dans une même nomenclature syntagmatique de « Géographie et aménagement » ou « Géographie de l'aménagement » (par exemple pour les habilitations de DEA du début des années 1980). Les géographes ne sont certes pas les seules à l'investir, mais leur appropriation, rapide et assez massive, a sans doute contribué à donner de l'ampleur à ce sentiment d'un phénomène en voie de multiplication.

Ce sentiment s'exprime au moins à partir de la seconde moitié des années 1970. Début 1977, la DAFU réunit un groupe de travail formé de représentant.es des équipes d'urbanisme liées au ministère (agences, GEP, UOC, OREAM, Villes nouvelles) et de représentant.es de ce dernier⁴⁹¹. Il s'agissait de permettre aux acteurs et actrices de l'urbanisme local et régional de « faire part [...] de [leur] expérience en matière de personnel d'urbanisme contractuel (critique de l'enseignement, problèmes posés, évolution souhaitable) ». Nous avons déjà évoqué ce groupe précédemment, pour évoquer la « satisfaction » dont faisaient état ces représentant.es à l'égard des géographes employé.es dans leurs structures.

Outre les jugements sur les différents spécialistes concourant à l'urbanisme, les protagonistes s'entendent sur les « suites à donner » à cette réunion. Ils et elles concluent notamment qu'il est important de « faire part au ministère de l'Éducation (Secrétariat d'État aux Universités) des craintes qu'inspire aux professionnels la prolifération de toutes sortes d'enseignements d'urbanisme ». Ceux-ci « ne paraissent pas tous correspondre à un besoin » et « créent une inquiétante confusion au niveau des utilisateurs » tout en « risqu[ant] de faire naître des illusions chez les étudiants » au vu « du faible nombre de postes créés ». Cette crainte s'exprime

⁴⁹¹ Jean Cabanel (contractuel chargé du Bureau des professions et personnels de l'urbanisme à la DAFU), courrier et projet de rapport de synthèse des débats du groupe de travail du 25 janvier 1977, 18 février 1977, 20160020/754, AN (PsS).

ici (au mois de janvier) alors même que n'ont pas encore été créées les licences et maîtrises d'aménagement qui viennent se surajouter à ce panorama au cours de la même année 1977. Il y a de fortes chances que leur création n'ait pas calmé les craintes exprimées plus tôt dans l'année. Elle atteste peut-être aussi d'une forme d'affirmation autonome forte du secrétariat d'État aux universités à l'égard du ministère de l'Équipement pour ce qui concerne la formation à l'urbanisme et à l'aménagement — malgré l'inquiétude de la profession, on crée encore un nouveau segment de formation — ou, à tout le moins, d'un point de tension autour de ce domaine à propos duquel les deux ministères revendiquent une légitimité de direction — l'Équipement au titre d'employeur et d'animateur de la profession, le secrétariat d'État au titre de son autorité sur l'université (dans une phase où se trouve d'ailleurs fortement contestée, par la droite au pouvoir, l'autonomie universitaire gagnée par la loi Faure). Ici, par la voix des différent.es protagonistes présent.es à la réunion, c'est bien le ministère employeur — et alors encore moteur et employeur principal de l'urbanisme — qui s'exprime dans toute la diversité des organismes dont il a la charge. Le souci est semble-t-il partagé par d'autres secteurs de l'administration centrale, comme en témoigne le responsable du Bureau des actions foncières à la sous-direction de la politique foncière du ministère, l'ingénieur des Ponts Jean-Claude Pauc. Ce dernier, dans une lettre adressée à Jean Cabanel, lui confie son « accord » entier avec les conclusions du rapport de la DAFU, particulièrement sur certains « points », dont la « prolifération nuisible d'enseignements d'urbanisme de toutes sortes »⁴⁹². Jean Cabanel parlera quant à lui de la nécessité de « mettre de l'ordre dans le [sic] pléthore des enseignements »⁴⁹³. Crainte, confusion, illusion, nuisance : autant de manières de désigner, avec plus ou moins de force et de virulence, le malaise qui saisit un certain nombre de responsables de l'urbanisme et non des moindres, puisqu'ils et elles sont ici les représentant.es de l'État urbaniste.

La crainte est aussi celle de la profession et des praticien.nes, du moins celles et ceux qui sont représenté.es par la Société française des urbanistes (SFU). Celle-ci tient en 1979 un congrès important sur « la formation des urbanistes » qui s'attaque à deux enjeux principaux : celui de la mise en place d'une qualification officielle pour les urbanistes, et celui la « nécessité d'organiser la diversité des enseignements et des formations à l'urbanisme »⁴⁹⁴. Les congressistes notent alors qu'« une quarantaine au moins d'institutions universitaires [...] donnent en France un enseignement d'urbanisme ». Or :

L'analyse de ces divers enseignements met en évidence la grande confusion qui règne au niveau des objectifs, de la définition, des méthodes et dont découlent la carence et l'inadaptabilité de ces enseignements à la formation d'urbanistes praticiens.

Une « clarification sur les formations » est donc nécessaire. C'est aussi l'occasion pour la SFU de réaffirmer qu'« il ne s'agit pas [...] de voir tel corps de spécialistes s'approprier ce champ d'intervention pour lequel ils ne sont que partiellement qualifiés même s'ils sont d'un niveau très

⁴⁹² Courrier de Jean-Claude Pauc (chargé du Bureau des actions foncières, sous-direction de la politique foncière, DAFU) à Jean Cabanel, « Note à Monsieur Cabanel », 23 février 1977, 2 p., 20160020/754, AN (PsS).

⁴⁹³ Jean Cabanel, « Note relative aux enseignements de l'urbanisme », 1^{er} février 1978, 2 p., dossier « Correspondance générale 1973-1981 », 20160020/754, AN (PsS).

⁴⁹⁴ Société française des urbanistes, 1979, *La formation des urbanistes. Paris, 11 et 12 mai 1979* (extrait de la revue *Urbanisme*, n°1973-1974), 20160020/754, AN (PsS).

élevé dans leur domaine », réaffirmant ainsi le caractère interdisciplinaire et synthétique de l'urbanisme.

Toujours en 1979, en décembre, une réunion est organisée au sujet des diplômes d'aménagement et d'urbanisme entre des représentants du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie⁴⁹⁵ (MECV) et sans doute à leur initiative — Jean Cabanel (en charge des professions) et Jean Gohier pour la direction de l'urbanisme et des paysages⁴⁹⁶ (DUP), Gaston Ernoult, chargé du personnel non-titulaire à la Direction des personnels — et une représentante du ministère des Universités, Sylvaine Malbec, sous-directrice des enseignements universitaires. La crainte d'une prolifération des formations est le premier sujet évoqué par les représentants du MECV. En effet, ceux-ci « s'inquiètent de la multiplication des diplômes d'aménagement et d'urbanisme et des différences de contenu et d'intérêt professionnel »⁴⁹⁷ et rappellent la *doxa* : la formation à l'urbanisme ne doit intervenir qu'en 3^e cycle, sur le socle d'une formation initiale dans des « disciplines traditionnelles », et selon des modalités d'enseignement permettant l'acculturation à la pratique professionnelle, avec l'organisation d'« ateliers ».

La réponse de la représentante du ministère des Universités a de quoi doucher leurs espoirs, puisqu'elle rappelle que de nouvelles formations de 1^{er} et 2^e cycles en aménagement ont été créées et habilitées et qu'elles « ne pourront être mises en cause que dans 5 ans », même si elle concède qu'elle « tiendra compte de [leur] point de vue ». Une autre déception tient à la distance que garde le ministère des Universités à l'égard du MECV sur ce sujet de la formation à l'urbanisme. J. Cabanel « regrette que les créations de ces filières professionnelles soient opérées sans que la profession soit consultée ni la DUP », de même qu'il souhaiterait que celle-ci devienne « membre de la commission » dont S. Malbec annonce la réunion prochaine pour « réexaminer les habilitations des DESS d'aménagement et d'urbanisme ». La demande rencontre immédiatement une fin de non-recevoir : S. Malbec pense que ce n'est pas possible mais propose que le MECV envoie une lettre pour soulever le problème de la prolifération des diplômes ». Un troisième et dernier camouflet concerne l'office de qualification des urbanistes sur lequel travaillent les services du MECV à la demande de la SFU, et qui « sera amené à retenir certains diplômes délivrés par des établissements universitaires et en écarter d'autres délivrés sous de mauvaises conditions ». Réponse de la représentante : « pour le ministère des Universités, les diplômes nationaux de même niveau ont tous la même valeur ». Ces différents points témoignent de ce que le ministère qui entend représenter le champ professionnel de l'urbanisme ne semble pas avoir beaucoup de prise sur celui qui décide des politiques universitaires et des modalités d'habilitation des diplômes. Cette politique qui, à bien des égards (et parfois point par point, comme l'opposition 2^e/3^e cycle) va dans le sens contraire des normes que tente d'établir le milieu professionnel et le ministère chargé de l'urbanisme, donne le sentiment que le ministère des Universités prend ses décisions *malgré* l'avis de la profession.

⁴⁹⁵ Qui, entre mars 1978 et mai 1981, remplace et englobe le ministère de l'Équipement, dont il a absorbé les services, notamment ceux relatifs à l'urbanisme.

⁴⁹⁶ La DUP vient remplacer la direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme (DAFU), direction historique du ministère de l'Équipement.

⁴⁹⁷ Compte rendu de réunion à propos des diplômes d'aménagement et d'urbanisme (Sylvaine Malbec, sous-directrice des enseignements universitaires, Ministère des Universités ; M. Gohier et M. Cabanel, direction de l'urbanisme et des paysages, M. Ernoult, direction du personnel, ministère de l'Environnement et du Cadre de vie), 5 décembre 1979, 20160020/754, AN (PsS).

Les tentatives de règlement des divergences entre les deux ministères n'en restent pas à la seule confrontation des administrations. Très peu de temps après cette réunion, en janvier 1980, c'est le ministre lui-même, Michel d'Ornano, qui adresse une lettre à sa collègue du gouvernement Barre, Alice Saunier-Séité⁴⁹⁸. Il s'y présente comme « attentif à la formation des urbanistes » en raison du rôle qui est celui du ministère, à la fois acteur majeur et « principal employeur » (avec les collectivités) du champ de l'urbanisme, « tutelle de la profession » et soutien historique de la création des instituts post-1968⁴⁹⁹. À ces différents titres, « [il s']inquiète notamment de savoir si les débouchés prévisibles dans le domaine seront suffisants [...] et si les méthodes pédagogiques comme les matières traitées correspondent aux besoins professionnels ». Les motifs d'inquiétude font clairement écho aux éléments débattus lors de la réunion évoquée ci-dessus entre les services des deux ministères, dans la continuité de laquelle cette lettre s'inscrit :

[...] mon attention vient d'être attirée sur le fait que depuis quelques années les universités ont créé de très nombreux diplômes notamment aux niveaux [sic] des DEA et DESS. Plus récemment ont été instituées de nouvelles licences d'aménagement.

Si de manière générale je me réjouis de l'intérêt que suscite l'urbanisme, je ne vous cacherais pas mon inquiétude due à cette multiplication de diplômes et de filières. En effet, dans ce domaine la situation de l'emploi est déjà caractérisée par un nombre de demandes dépassant largement les offres. Cette situation ne peut que s'aggraver. Par ailleurs les enseignements ont été mis en place sans concertation ni avec mes services, ni avec la profession. Je crains que les formations ne soient de ce fait inadaptées aux besoins professionnels tant présents que futurs.

Au motif d'un risque de saturation du marché et d'inadéquation entre formation et besoins du milieu professionnel, la critique de la prolifération des diplômes sert aussi à appuyer la stratégie du « droit de regard » du ministère. L'absence de « concertation » autour de la politique menée dans les années passées doit être corrigée et Michel d'Ornano en appelle ainsi à une « collaboration » entre les deux ministères (associés à la direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur), « notamment lors de la création d'enseignements ou à l'occasion du renouvellement des habilitations des universités à délivrer les DESS ou DEA d'aménagement et d'urbanisme ». Il réitère notamment la demande formulée un mois plus tôt par ses services et immédiatement refusée de permettre à des représentants du ministère de siéger dans les commissions qui vont être chargées, très prochainement, de procéder aux habilitations.

On le voit, l'argumentaire et les demandes sont les mêmes que lors de la réunion de décembre 1979. Le fait qu'il faille en passer par une lettre du ministre en personne témoigne des profondes difficultés qui caractérisent les relations entre les deux ministères et renforce le sentiment que le ministère des Universités a choisi la voie d'une régulation si ce n'est autarcique du moins très fortement autonome du champ de la formation à l'urbanisme — selon ses critères et ses normes propres, qui ne sont pas celles du champ professionnel correspondant.

⁴⁹⁸ Lettre du ministre de l'Environnement et du cadre de vie (Michel d'Ornano) à la ministre des Universités (Alice Saunier-Séité), 7 janvier 1980, dossier « Correspondance générale 1973-1981 », 20160020/754, AN (PsS).

⁴⁹⁹ Une épaisseur historique que Michel d'Ornano embrasse pleinement au travers d'une formule assez étonnante — « j'ai été amené à soutenir dès leur création [les instituts de Créteil, Aix, Grenoble et Vincennes] » — puisque leur création est antérieure à son arrivée aux fonctions, comme s'il écrivait ici moins en son nom propre que comme incarnation métonymique du ministère de l'Équipement lui-même.

9.3.2 Les formations à l'aménagement et l'urbanisme face à la « tempête Saunier-Séité »

Les tentatives de dialogue avec le ministère des Universités ont beau se multiplier jusqu'au plus haut niveau de responsabilité, c'est un choc violent que ce dernier vient asséner au champ universitaire de l'urbanisme quelques mois plus tard. Plus exactement, c'est un choc qui vise l'ensemble du champ universitaire, notamment en sciences humaines : Alice Saunier-Séité entend « rationaliser » les formations universitaires et annonce ainsi, à l'été 1980, la suppression de nombreuses habilitations de 2^e et 3^e cycles — une initiative très mal vécue par une partie des syndicats enseignants. Concernant l'enseignement en urbanisme, l'opération relève de la coupe claire, comme le rapportait le bulletin professionnel *Urbapress Informations* :

Période de grandes vacances, l'été est aussi le moment idoine pour préparer la rentrée scolaire et universitaire. Dans sa volonté de clarifier et d'élaguer le troisième cycle universitaire, le Secrétariat d'État aux universités ne compte pas ménager les enseignements liés à l'urbanisme. Plusieurs DEA et DESS ne seraient plus reconnus ; autant dire seraient supprimés. La liste des établissements touchés est en cours de constitution et figurera dans un prochain bulletin de l'éducation nationale. L'enseignement de l'urbanisme à l'université de Grenoble, l'institut d'aménagement régional (IAR) d'Aix-en-Provence et le cycle supérieur d'urbanisme de « sciences Po », à Paris, seraient au nombre des victimes. Créteil serait épargné.⁵⁰⁰

Des instituts nés après 1968, il ne resterait plus alors qu'un pôle parisien avec Créteil et Vincennes et, à Tours, le CESA. Expliquer précisément ces choix demanderait d'explorer plus avant les archives Saunier-Séité⁵⁰¹, d'autant qu'il semble que l'élagage des 2^e et 3^e cycles a été réalisé de manière très centralisée, au sein du cabinet de la ministre. Sans cela et à première vue, la logique n'est pas évidente : Créteil bénéficie peut-être de son statut d'héritier de l'Institut historique de Paris, mais pourquoi privilégier le CESA par rapport à d'autres instituts de province ? Le centre tourangeau est régulièrement critiqué par différents protagonistes et instances du ministère en charge de l'urbanisme car sa formation est jugée trop faible, mais il a aussi le mérite, pour un ministère des Universités qui a officialisé la création d'un second cycle d'aménagement, d'avoir depuis le départ expérimenté de former des étudiant.es dès les 1^{ers} et 2^{es} cycles. S'agit-il là d'une récompense de cette expérience ? D'une volonté d'aller toujours *contre* le point de vue des responsables du MECV ? Quant à l'institut de Vincennes, il est plus étonnant qu'il passe entre les gouttes : on sait à quel point le « Centre expérimental » est honni par Alice Saunier-Séité, qui en a d'ailleurs organisé le déménagement à Saint-Denis, ce qui lui a valu d'entrer en conflit ouvert avec son président d'alors, Pierre Merlin.

Nul doute que ces annonces ont dû agiter les responsables des instituts, le MECV et la profession. Du côté de la profession, la SFU, par l'intermédiaire de son nouveau président Hubert Thiébault, adresse début septembre 1980 deux lettres aux ministres de l'Environnement et du cadre de vie et des Universités afin de solliciter notamment la relance d'un « processus de concertation » sous la forme d'une « commission interministérielle », qui permettrait de « formuler des propositions et orienter les formations ». La lettre adressée à Alice Saunier-Séité⁵⁰² est toutefois

⁵⁰⁰ « L'urbanisme enseigné à dose homéopathique », *Urbapress Informations*, 23 juillet 1980, conservé à la Bibliothèque Nationale de France (FOL-JO-18378). Plus exactement, le ministère envisage de supprimer le DESS de l'IEP, le DEA d'urbanisme d'Aix pour le remplacer par un DEA de droit de l'urbanisme, et les DEA et DESS de Grenoble (d'après le numéro d'*Urbapress Informations* cité dans la note suivante).

⁵⁰¹ Elles sont conservées aux Archives nationales, mais nous n'avons pas (encore) exploré cette piste.

⁵⁰² Courrier de Hubert Thiébault (président de la SFU) à Alice Saunier-Séité (Ministre des Universités), 8 septembre 1980, dossier « Correspondance générale 1973-1981 », 20160020/754, AN (PsS).

bien plus longue et circonstanciée que celle destinée à Michel d'Ornano et le ton y est bien différent : déférence et précaution sont largement de mise (H. Thiébault loue ainsi « les excellents rapports [...] entretenus » entre la SFU et le cabinet de la ministre) et donnent le sentiment que le président de la SFU n'avance pas en terrain conquis. Les marques du contexte sont clairement visibles, puisque le président n'a de cesse d'y déplorer — avec subtilité et politesse — la suppression des formations décidée au début de l'été et de défendre la pertinence et la nécessité de ces centres. Il se fait par ailleurs le relais de l'ensemble des discours déjà tenus auprès du ministère des Universités :

[...] si la diversité des types d'enseignement en matière d'aménagement et d'urbanisme est une source d'enrichissement pour tous, la formation d'urbanistes professionnels nécessite que soient remplies trois conditions, de niveau (troisième cycle), de durée (deux années au minimum) et de liaison avec la pratique en approchant au plus près des conditions réelles d'exercice professionnel.

Nous avons souligné l'intérêt de voir se développer des types de formation variés [...]. Il importe cependant de distinguer nettement ce qui est formation de spécialistes des diverses disciplines qui doivent recevoir un enseignement de l'urbanisme pour mieux exercer leurs propres disciplines (c'est le cas par exemple des géographes, des économistes, des architectes, des ingénieurs, des géomètres etc...) et ce qui est formation des urbanistes proprement dit, praticiens formés à partir de leurs disciplines d'origine et recevant une formation complémentaire interdisciplinaire ou de praticiens formés d'une façon continue en trois cycles à partir de la fin des études secondaires.

On aurait tendance à penser que ces affirmations ont plus une fonction de rappel que d'information. En effet, il est peu crédible que le ministère des Universités n'ait pas connaissance des positions décrites, qui sont peu ou prou celles qui prévalent et dominent dans le champ de l'urbanisme. Il nous semble que l'action de la SFU ressemble ici à une forme de « lobbying », visant à tenter, encore une fois mais cette fois dans un contexte plus menaçant qu'auparavant, de pousser le ministère des Universités à revenir sur ses positions.

Après la crise générale provoquée par l'annonce des suppressions au début de l'été, avec des contestations qui viennent autant des syndicats et partis de gauche que des présidents d'université, un arbitrage est réalisé par Raymond Barre, qui reçoit en septembre des représentants de ces derniers. Si dans l'ensemble il n'y a pas de remise en cause frontale de la politique menée par Alice Saunier-Séité, et si de nombreux diplômes restent supprimés, R. Barre concède le rétablissement de quelques-uns. De ce point de vue, l'enseignement de l'urbanisme semble avoir été chanceux : le DESS de PIEP, le DEA et le DESS de PIAR et le DEA de Grenoble sont finalement maintenus, même si dans ce dernier cas le DESS est supprimé. On trouve, toujours dans *Urbapress Informations*, un commentaire sur la situation après « la tempête Saunier-Séité » :

Les dernières décisions affichées à Matignon tranchent avec les menaces de juillet [...]. Ce recul important du [sic] ministre des universités satisfait la profession qui rappelle que les urbanistes se définissent au niveau international par un diplôme de 3^e cycle de 2 ans [...] et souhaite que la France s'aligne sur les autres pays.⁵⁰³

Le commentaire opère par ailleurs une distinction, dans « l'enseignement de l'urbanisme », entre ce qui est « traditionnellement “couvert” dans les universités par des enseignants de géographie, sous la rubrique “géographie de l'aménagement” », qui « est maintenu (32 doctorats ont été approuvés en juillet dernier) », et « l'enseignement soutenu par le ministère de l'environnement et du cadre de vie ». Et les rédacteurs.trices, pour justifier la large vague

⁵⁰³ « L'enseignement après la tempête Saunier-Séité », *Urbapress Informations*, 1^{er} octobre 1980, conservé à la Bibliothèque Nationale de France (FOL-JO-18378).

d'habilitation en « géographie de l'aménagement », de rappeler : « Peut-être convient-il de ne pas oublier que Mme Saunier-Séité est géographe de formation ? ».

L'action du ministère — en partie avortée — doit-elle être lue au prisme de l'origine disciplinaire de son instigatrice ? La chose est très difficile à déterminer. De fait, les habilitations en « géographie de l'aménagement » ont été nombreuses, pour les doctorats mais aussi pour les DEA, mais la discipline n'a pas non plus été totalement épargnée, à l'instar du DESS d'aménagement et d'urbanisme mis en place en 1975 à Toulouse-2 et « supprimé par... Alice Saunier-Séité » (Jalabert, 1999, p. 23) — la géographie toulousaine était alors identifiée comme très à gauche, ce qui a peut-être joué dans la décision.

On s'interroge sur le rôle éventuel qu'a pu jouer Jean Bastié, géographe mais aussi impliqué, à sa manière, dans l'aménagement et la formation à l'urbanisme et dont on suppose qu'il a joué un rôle quelques années auparavant, via le Syndicat autonome de l'enseignement supérieur, dans l'annulation du décret portant la création de la 48^e section du Comité consultatif des universités (voir 7.2.1.3). Depuis, il est devenu secrétaire général de cette fédération syndicale ancrée à droite et l'est toujours tout au long de la période où A. Saunier-Séité est aux responsabilités. À son instar, il est un grand contempteur de la loi Faure et se félicite de son détricotage progressif par la ministre, appelant même à aller plus loin et à la saper entièrement (Mercier, 2019). Cette politique a aussi visé à reconstituer une forme de pouvoir mandarinal et a favorisé celles et ceux que l'on appelait les « rang A » : en géographie, ces dernières et derniers tiennent les institutions de la discipline sur des positions plutôt traditionalistes, tant à l'égard du champ universitaire que des conceptions épistémologiques (Orain, 2015a). Beaucoup émergent par ailleurs au Syndicat autonome — cela renforçant sans doute le poids, dans la discipline et pour la discipline, d'un Jean Bastié. On peut raisonnablement penser que l'ère Saunier-Séité a pu constituer pour elles et eux un moment privilégié, confortant leurs positions grâce à la présence au sein du gouvernement non seulement d'une collègue, mais encore d'une collègue partageant leurs vues.

De l'autre côté, les instituts d'urbanisme nés après 1968 sont de vrais produits de la loi Faure, dont ils incarnent très bien le souci de pluridisciplinarité. Leurs enseignant.es titulaires appartiennent très majoritairement à des rangs « inférieurs » (maître.sse-assistant.e, assistant.e) et la nature même de l'enseignement induit le recours à un gros contingent de contractuel.les et vacataires « professionnel.les ». La stratification hiérarchique du champ est sans doute assez différente de celles des disciplines « classiques », du fait d'une part de sa jeunesse — le poids de la tradition, des héritages et des « patron.nes » y est peut-être moins fort — et d'autre part de sa proximité avec le champ professionnel, qui peut contribuer à rebattre les cartes des relations de pouvoir — on peut très bien être dominant.e dans le champ du fait d'une légitimité forte dans un ministère ou en tant que praticien.ne, sans être un « mandarin » universitaire. Le fait que ces instituts tirent une partie de leur légitimité de la proximité et de la reconnaissance du ministère de l'Équipement (et ses avatars successifs), selon des normes professionnelles et symboliques différentes du champ universitaire, a peut-être alimenté par ailleurs une méfiance du ministère des Universités — dont on a vu comment il faisait peu de cas des revendications de ses collègues du MECV — de peur que ces instituts ne lui « échappent » dans une période où l'autonomie des universités est combattue au profit d'une vision centralisatrice et verticale de la politique universitaire.

Tout cela concourt sans doute à ce que l'on ne retrouve pas, dans ce champ-ci, la satisfaction mutuelle et la connivence qui peuvent lier, dans des disciplines plus classiques, les universitaires de « rang magistral » et le ministère dans sa version Saunier-Séité. Enfin, sans que cela

soit une caractéristique universelle ni homogène, certains instituts ont, au moins d'un point de vue généalogique, un ancrage à gauche : la création de l'UER grenobloise se fait dans le contexte de la municipalité Dubedout, avec le soutien actif de figures du PSU comme Jean Verlhac (Buyck et al., 2018) ou Christian Lacroix, qui en est le directeur durant la période Saunier-Séité, l'institut vincennois — université « gauchiste » — est l'initiative de P. Merlin, ancien PSU puis membre du PS, proche de Rocard⁵⁰⁴, etc. Tous ces éléments déterminent-ils de la part du ministère des Universités une attitude de défiance à l'égard des instituts d'aménagement et d'urbanisme ? Difficile à affirmer là encore, mais il s'agit de pistes complémentaires à l'hypothèse d'un réflexe disciplinaire ou *pro domo* de la part de la ministre.

Reste que si le « pire » (du point de vue des instituts) a été évité, l'épisode de l'été 1980 est riche en enseignements quant aux dynamiques et tensions qui traversent le champ universitaire de l'urbanisme. N'était le recadrage de R. Barre, le choix du ministère des Universités aurait couronné la série de rejets des demandes successives formulées par les acteurs.trices du champ professionnel et universitaire de l'urbanisme. Ironiquement, leur demande de réduction du nombre de formations a été entendue, à sa manière, par la ministre, avec des décisions qui indiquent une forme d'échec au moins partiel de leur part à obtenir son écoute. En particulier, la discordance entre le ministère chargé de l'urbanisme et celui des Universités paraît forte. Au total, plusieurs indices indiquent que cette période qui correspond peu ou prou au secrétariat d'État puis ministère Saunier-Séité (1976-1981) a posé des difficultés aux tenant.es d'une ligne « autonomiste » de l'enseignement de l'urbanisme — *grosso modo* le monde qui gravite autour ou soutient les instituts nés de l'après-1968. Au demeurant, la situation au sortir de l'été 1980 et du sauvetage des formations ressemble à un *statu quo* ou une forme de blocage pour tout ce monde : certes les formations des « urbanistes » se maintiennent, mais celles et ceux-ci n'ont pas obtenu l'écroulement des formations qu'ils et elles appelaient de leurs vœux.

Dans le même temps, le projet de création d'un office de qualification porté par la SFU, soutenu à partir de 1979 par le MECV, et qui a donné lieu à des mois de travail et de discussions entre l'association professionnelle et les représentant.es des ministères, est finalement tué dans l'œuf après le second tour des élections présidentielles de 1981⁵⁰⁵. Cela ajourne encore les possibilités de régulation du « titre » d'urbaniste et notamment la volonté de prise en compte d'un certain type de formation pour l'obtention de ce dernier. La voie reste donc ouverte pour se revendiquer « urbaniste » à partir d'une grande variété de diplômes.

C'est un nouvel élément de *statu quo* pour les « urbanistes ». Au total, la situation des autres formations — dont celles mises en place par les géographes — est donc confortée ou du moins préservée. *A posteriori*, l'épisode Saunier-Séité semble avoir laissé chez certains le souvenir (douloureux ?) d'une période où les géographes ont été favorisé.es de ce point de vue : une dizaine d'années plus tard, P. Merlin parlera ainsi de cette époque en considérant que la prise en charge de la formation à l'aménagement par les géographes « à la fin des années 1970 » se serait faite « avec les encouragements du [sic] ministre des Universités de l'époque »⁵⁰⁶ (Merlin, 1991, p. 26).

⁵⁰⁴ Entretien avec P. Merlin, 22 septembre 2015, à son domicile.

⁵⁰⁵ « 11 mai 1981 : le Cabinet du ministre de l'Environnement, M. d'Ornano, avise le Bureau de la SFU du refus de signer », *Cahiers Secteur Public*, n°2, juillet 1981, p. 29

⁵⁰⁶ Rappelons que la mise en place des licences et maîtrises d'aménagement, sous Saunier-Séité, peut constituer un exemple allant dans ce sens, tant elle semblait favorable aux géographes. La commission de géographie appliquée, comme nous l'avions signalé, sous-entendait d'ailleurs qu'elle avait joué un rôle direct dans leur création.

9.3.3 Alternance et renouveau

La période qui s'ouvre avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 constitue une phase de renouveau pour le champ de la formation à l'urbanisme. L'émulation semble particulièrement forte entre 1982 et 1984-1985, période marquée par une relance plus offensive du processus d'autonomisation de ce dernier. On tâchera ici de résumer à grands traits les dynamiques à l'œuvre, pour se concentrer sur la manière dont celles-ci questionnent la place et le rôle de la géographie et des géographes dans la formation à l'urbanisme.

Les transformations que connaît le champ de l'urbanisme tant professionnel qu'universitaire ne se comprennent qu'au prisme des changements de référentiels qu'imposent le contexte socio-économique et le cadre politique et institutionnel dans lesquels se déploie l'action publique urbaine. Ces éléments, que nous avons déjà évoqués, sont résumés dans la lettre de mission adressée en février 1982 par les ministres de l'Urbanisme, de l'Éducation et du Plan et Aménagement du territoire à Claude Domenach⁵⁰⁷ pour solliciter un rapport sur lequel nous revenons plus loin :

La politique urbaine de notre pays va être profondément réorientées dans les années à venir, compte tenu [du fait que] [...] la planification économique et sociale et la gestion urbaine devront prendre le pas sur la planification spatiale et compte tenu des transferts importants de compétences et de responsabilités de l'État vers les collectivités locales entraînées par la politique de décentralisation⁵⁰⁸.

Ces changements induisent des évolutions en termes de compétences, savoirs et savoir-faire. Partant, il faut bien former des professionnel.les « adaptés.es » à ces nouveaux référentiels, ce qui engendre une nécessaire réflexion sur l'aggiornamento des formations existantes. Le temps s'impose aussi pour un bilan d'étape concernant ces dernières, qui fonctionnent depuis une dizaine d'années d'autant que la question de leur régulation n'a pas été refermée par les ministères du gouvernement précédent et que des voix, ici et là — surtout chez certain.es hauts fonctionnaires non-issu.es de l'université — les considèrent avec un regard très critique⁵⁰⁹.

D'un point de vue politique et institutionnel, le début du septennat Mitterrand est évidemment marqué par les lois de décentralisation. L'idée même de décentralisation n'est pas nouvelle, mais c'est le nouveau pouvoir qui la met en œuvre avec la série de quatre lois principales promulguées entre 1982 et 1985 (les deux premières, en 1982 et 1983, en établissent notamment les grands principes et la répartition des compétences selon les collectivités). Surtout, se trouvent aux responsabilités des défenseurs de la décentralisation (et accessoirement maires de grandes

⁵⁰⁷ (1938-1991) Diplômé de l'IEP de Paris et de l'ENA, il fut notamment administrateur civil à la DAFU dans les années 1960 et directeur de l'Institut d'études politiques de Grenoble de 1971 à 1981. Il a enseigné à l'Institut d'urbanisme de Grenoble.

⁵⁰⁸ Ministres du Plan et de l'Aménagement du territoire, de l'Éducation nationale, de l'Urbanisme et du Logement, courrier à Claude Domenach, 11 février 1982, objet : perspectives pour l'enseignement de la planification, de l'aménagement et de l'urbanisme, 2 p., 20160020/754, AN (PsS).

⁵⁰⁹ On trouve par exemple dans les archives du MECV une note manuscrite significative, non-signée et non-datée mais sans doute attribuable à Jean-Eudes Roullier : elle est rédigée sur un papier dont l'en-tête porte la mention « Direction de l'urbanisme et des paysages – Le directeur », fonction qu'occupe J.-E. Roullier entre 1978 et 1982, et la note fait clairement mention du déménagement de Vincennes à Saint-Denis, effectif en 1980. La note est adressée notamment à divers hauts responsables du MECV et commence par cette critique : « L'enseignement de l'urbanisme est médiocre et éparpillé, pour ne pas dire plus ». Note anonyme (Jean-Eudes Roullier ?) à J. Belmont, P. Mayet, C. Lambert, J. Michel, Cabanel, Goldberg, « Enseignement de l'urbanisme », non-datée (*circa* 1980-1981 ?), dossier « Correspondance générale 1973-1981 », 20160020/754, AN (PsS).

viles), depuis le Premier ministre Pierre Mauroy (maire de Lille) et, évidemment, Gaston Deferre (maire de Marseille) dont le ministère de l'Intérieur est aussi celui de la décentralisation, jusqu'au ministre de l'Urbanisme et du Logement, Roger Quilliot (maire de Clermont-Ferrand) — remplacé par Paul Quilès. Ce dernier est à la tête du ministère qui, à la suite de l'éclatement du MECV en différentes entités, récupère l'administration de l'Équipement, dont la DAFU-DUP (qui devient en 1984 la DAU, pour direction de l'architecture et de l'urbanisme) qui suit les questions de formation. La décentralisation annonce de fait des changements structurels importants au sein de l'organisation des services de l'Équipement, notamment des DDE, ce qui donne lieu à un « véritable branle-bas de combat » (Billon, 2007, p. 8) dans l'administration centrale de l'Équipement. En conséquence, des changements interviennent dans l'appareil, avec notamment le remplacement, en 1982 de Jean-Eudes Roullier par Yves Dauge à la tête de la DUP.

Le nouveau directeur a un profil assez différent, moins haut fonctionnaire (J.-E. Roullier est énarque) et plus politique (il est maire d'une petite commune, socialiste), passé par le monde des études (dont le BERU) et le milieu HLM et, juste auparavant, le cabinet du Premier ministre P. Mauroy. La chose est difficile à objectiver parfaitement, mais la fréquentation des archives liées à cette période Dauge à la DUP-DAU donne le sentiment d'une certaine proximité entre le directeur et le monde des acteurs.trices de l'urbanisme. En termes de « personnel », on signalera enfin qu'entre mai 1982 et juillet 1984, le directeur de cabinet de Pierre Mauroy est Michel Delebarre, qui en est un proche (il a notamment été son directeur de cabinet à la mairie de Lille et fait partie de la sphère socialiste nordiste). Mais c'est aussi un géographe de formation qui fut membre de l'Association de géographie appliquée du Nord. Comme nous l'avions signalé précédemment (voir 7.3.2.4, p. 332), il avait co-signé au nom de l'association un texte portant sur la formation à l'urbanisme, publié en 1973. Les deux co-auteurs y défendaient à cet égard une vision tout à fait convergente avec les décisions de la commission Arbelot, et s'inscrivaient ici dans la vision dominante de la formation d'urbaniste telle que défendue par les tenant.es d'une perspective « autonomiste ». Il y a évidemment un grand pas à franchir pour affirmer que cette présence au plus haut sommet du gouvernement a pu avoir une influence : faute de recherches conséquentes dans les archives du cabinet Mauroy — mais on n'a pas trouvé trace de M. Delebarre dans le reste des archives consultées —, on se contentera ici d'ouvrir une piste d'interrogation méritant un travail plus poussé.

Le monde de l'Équipement et de l'Urbanisme n'est pas le seul à connaître des transformations significatives avec l'alternance politique. Sans nous étendre sur l'histoire et les conséquences de la réforme, il faut signaler la mise en place de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, dite aussi « loi Savary », du nom du ministre de l'Éducation nationale (mai 1981-juillet 1984) et porteur de la loi, Alain Savary. Celle-ci passe pour être l'une des grandes lois relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, seize années après la loi Faure et dans un contexte universitaire post-Saunier-Séité. Du côté de l'université, le départ de cette dernière et l'arrivée de la gauche au pouvoir est vécu par beaucoup de segments du champ (les universitaires non-professeur.es, divers syndicats, etc.) comme un soulagement et un vent nouveau, qui a pu pour ces derniers avoir un effet libérateur. En géographie, par exemple, « l'espoir d'un changement des conditions de la vie universitaire » est clairement verbalisé comme l'une des raisons ayant « conduit une centaine de géographes » à provoquer, dès octobre 1981, l'organisation des Assises nationales de la discipline, liées au rapport Godelier sur les « sciences de l'homme et de la société », qui

donneront lieu à la création de l'AFDG⁵¹⁰, pour construire une alternative à la mainmise d'un « petit groupe »⁵¹¹ — de professeur.es, plutôt de droite — sur ses institutions. La loi Savary engage une rupture avec les référentiels de la droite universitaire et apporte une série de modifications comme la refonte du doctorat de 3^e cycle et du doctorat d'État en un seul doctorat dit de « nouveau régime », la création du nouveau corps des maître.sses de conférence⁵¹², l'instauration de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) pour accéder au corps des professeur.es, etc. Ces éléments, le contexte de préparation de la loi, ainsi que la perspective des procédures d'habilitation des diplômés en 1985, établissent un cadre propice à la discussion sur les formations, leur avenir et leurs modalités. Au total, le double contexte de transformation de l'université et de l'urbanisme peut, d'une certaine manière, être conçu comme une fenêtre d'opportunité qui suscite l'émulation du champ de l'urbanisme universitaire.

On peut tâcher de résumer les principales dynamiques et étapes de cette émulation. Ce tableau sera volontairement simplifié : encore une fois, il y faudrait de plus amples développements, qui représentent une recherche à part entière.

La lettre que nous évoquions plus haut semble être une étape décisive. Signée conjointement par le ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire — Michel Rocard —, le ministre de l'Éducation nationale — Alain Savary —, et le ministre de l'Urbanisme et du Logement (MUL) — Roger Quilliot — elle donne mission à Claude Domenach de réfléchir à l'état des formations en urbanisme et d'en esquisser les futures orientations. Celui-ci est énarque et professeur à l'IEP de Grenoble, qu'il a dirigé pendant dix ans. Impliqué dans la création de l'UER d'urbanisme grenobloise, il est aussi passé par la DAFU en tant qu'administrateur civil (1966-1968) où il s'était déjà intéressé à la question de la formation (voir 6.3.2). Enfin, son nom figurait dans la première liste arrêtée (mais finalement retoquée) par les directeurs d'UER d'urbanisme en 1969 pour composer alors la nouvelle section d'urbanisme et d'aménagement du CCU (voir 7.2.1.3). Datée du 11 février 1982, cette lettre de mission intervient juste après le vote de la première loi de décentralisation, le 28 janvier. Le rapport est rendu en mai 1982.

Un peu plus d'un an plus tard, en juillet 1983, un autre rapport est commis sur le même enjeu. Il s'agit cette fois d'une commande du seul MUL, plus précisément de Y. Dauge, dont la réalisation a été chapeautée par Michel Arrou-Vignod⁵¹³ — qui a, dans l'usage, donné son nom au dit rapport — et réalisée avec le concours de Françoise Ladougue, chargée des questions de formation au sein de la DUP et personne-clé des débats sur le sujet dans la période. Ce sont donc deux rapports et deux missions de réflexion qui s'attachent, en un peu plus d'un an, à relancer les

⁵¹⁰ Pour le dire très schématiquement, l'AFDG est l'héritière de l'association des maître.sses-assistant.es en géographie, qui les représentait face aux professeurs. Cette association était marquée à gauche et portée par les mêmes personnes qu'ensuite à l'AFDG. Cette dernière regroupe plutôt des rénovateurs.trices de la discipline, plutôt à gauche, et plutôt dans des positions non-dominantes (maître.sses-assistant.es, jeunes professeur.es, etc.), grossièrement opposable au CNFG, dominé par le corps des professeur.es et le Syndicat autonome, tenant d'une géographie classique.

⁵¹¹ « Assises nationales de la géographie. Lyon 5 et 6 octobre 1981 », *Lettre d'Intergéo*, n°8, décembre 1981.

⁵¹² Différent des « maîtres de conférence » d'aparavant, qui étaient des professeur.es sans chaire.

⁵¹³ Personnalité que nous avons déjà évoquée plus haut dans le manuscrit. Son profil est différent de celui de C. Domenach : inspecteur général de l'Équipement, il a occupé depuis les années 1950 diverses fonctions successives dans les administrations du ministère de l'Équipement et de ses suites. C'est donc quelqu'un de la « maison », là où C. Domenach appartient plutôt au monde des formations. En 1983, il fait partie du groupe des conseillers techniques d'Y. Dauge.

perspectives relatives à la formation des urbanistes, et dont les conclusions sont peu ou prou similaires.

Ces initiatives vont avoir un effet d'animation du monde des instituts d'urbanisme, d'autant que leurs directions ont notamment été intégrées au groupe de travail du rapport Domenach. Le 2 mars 1983, une réunion se tient à Créteil entre « enseignants en urbanisme »⁵¹⁴ pour établir notamment les « suites à donner au rapport C. Domenach » et décliner différentes perspectives à mettre en œuvre pour développer les formations. Dans le même temps, F. Ladougue a adressé un courrier⁵¹⁵ aux directeurs des instituts (Aix, Créteil, Grenoble, Saint-Denis, IEP) pour engager des discussions sur la coopération entre les instituts et le ministère au prisme des évolutions nécessaires des formations compte tenu du contexte nouveau que façonnent les lois de décentralisation. Le MUL, en accord d'ailleurs avec les orientations des rapports, souhaite que se renforce la convergence entre les différents instituts. Cette volonté semble partagée par leurs directions mêmes, si bien qu'en mai 1983, F. Ascher, alors directeur de l'institut de Paris-8, adresse à ses homologues de Créteil, Grenoble, Aix, Tours et — nouveauté sur laquelle nous reviendrons — Lyon un courrier en forme de proposition. Dans le contexte de la préparation de la nouvelle loi universitaire (loi Savary), il s'agit de s'engager dans la voie d'une « collaboration » entre instituts et de la matérialiser notamment sous la forme d'un colloque sur l'avenir des formations à l'aménagement et l'urbanisme qui se tiendrait au début de l'année 1984⁵¹⁶.

Des échanges ont dû avoir lieu entre ces instituts dans la seconde moitié de l'année 1983 — nous n'en avons pas trouvé trace — qui aboutissent à une « motion » commune le 6 février 1984⁵¹⁷. Celle-ci résume la position des instituts et les critères et normes qu'ils décident d'appliquer ensemble. Au vu de la présence de cette motion dans divers fonds d'archives, on peut supposer qu'elle a assez bien circulé dans le champ urbanistique et dans les administrations ministérielles. Elle préfigure la charte qu'entend se donner l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU), dont les statuts sont officiellement déposés le 26 avril 1984. Le 13 juin, l'association organise le colloque évoqué par F. Ascher un an plus tôt.

Il faut prêter attention à son titre : intitulé « Urbanisme et universités : une nouvelle donne ? », il porte aussi en sous-titre « Première rencontre nationale des Instituts universitaires d'aménagement et d'urbanisme ». Cela dit beaucoup en termes d'affichage : il ne s'agit évidemment pas de leur première « rencontre », mais c'est la première fois que cette rencontre est publique et officiellement tenue sous l'égide d'une entité formelle (l'association) qui n'est pas que la somme des instituts individuels. Quant à parler d'une « nouvelle donne », cela signale la volonté de réaffirmer le rôle et la place des instituts autonomes dans le champ de la formation à l'urbanisme.

⁵¹⁴ « Compte-rendu de la réunion des enseignants urbanisme, à Créteil », 2 mars 1983, archives de la direction de l'architecture du ministère de la Culture, 20040055/16, AN (PsS).

⁵¹⁵ Lettre de Françoise Ladougue (Mission de coordination pour l'aménagement et l'urbanisme, DUP, MUL) aux directeurs des instituts d'urbanisme, 1983 (date illisible), archives de la direction de l'architecture du ministère de la Culture, 20040055/16, AN (PsS).

⁵¹⁶ Lettre de François Ascher (directeur de l'Institut d'urbanisme de l'Académie de Paris, Université Paris-8) à MM. les directeurs des Instituts d'urbanisme et d'aménagement de Paris-12, Grenoble, Aix, Tours, Lyon, le 25 mai 1983 à Saint-Denis, dossiers d'archives de Yves Dauge, direction de l'urbanisme et des paysages, ministère de l'Urbanisme, 20040114/9, AN (PsS).

⁵¹⁷ « Motion des Directeurs des Instituts d'urbanisme », 6 février 1984, dossiers d'archives de Yves Dauge, direction de l'urbanisme et des paysages, ministère de l'Urbanisme, 20040114/9, AN (PsS).

9.3.3.1 *Le rapport Domenach*

Le rapport Domenach met l'accent sur de nombreux enjeux que nous n'évoquerons pas tous ici. Il constitue à notre sens une étape-clé dans la relance d'une autonomisation du champ universitaire de l'urbanisme. Non seulement plusieurs des propositions et revendications vont dans ce sens, mais ses intentions et sa composition mêmes s'inscrivent dans cette dynamique.

La lettre de mission a circonscrit la réflexion sur l'avenir de la formation à l'aménagement et l'urbanisme aux « quatre instituts d'urbanisme », au « 3^e cycle de l'institut d'études politiques de Paris », et aux « enseignements connexes existant actuellement et notamment des écoles techniques de l'État ». Il faut souligner l'absence notable du Centre d'études supérieures d'aménagement (CESA) de Tours parmi les « quatre instituts d'urbanisme ». Un choix qui se traduit très directement dans la composition du groupe de travail de 24 personnes : une grosse moitié (14) y siègent au titre des ministères concernés (11 représentent le ministère de l'Urbanisme et du Logement, 2 celui de l'Éducation nationale — dont S. Malbec, que nous avons croisée sous le ministère Saunier-Séité —, 1 le ministère de l'Aménagement du territoire), les autres au titre des instituts autonomes (2 de l'IUP de Créteil, 1 de Paris-8, 1 de l'IUG et 1 de l'IAR) et des « enseignements connexes » (Gabriel Dupuy pour l'ENPC, Michel Micheau pour l'IEP de Paris) et 2 représentent enfin des organisations professionnelles : la SFU et l'Institut français d'architecture (IFA), association née en 1981 d'une volonté présidentielle pour réfléchir et promouvoir l'architecture contemporaine. Enfin, Claude Domenach est signalé au titre de l'IEP de Grenoble (qu'il dirige de 1971 à 1981), mais il fut aussi enseignant à l'IUG. Néanmoins, il se trouve sans doute ici en position d'extra-territorialité du fait de son statut de « chef » de cette mission. Signalons que la représentation des ministères de l'Éducation nationale (MEN) et de l'Urbanisme et du Logement (MUL) n'est pas seulement celle des administrations respectives de ces ministères, mais que sont aussi à la table du groupe de travail un membre des cabinets respectifs des ministres — cela contribue à lui donner un poids particulier. À cette table, on retrouve divers spécialistes, des ingénieurs aux architectes en passant par des énarques ou encore des juristes. Et 2 géographes, Claude Chaline et Michel Coquery, dans leur qualité respective de directeur des instituts de Créteil et de Paris-8. Cette pluridisciplinarité importe moins en tant que telle — elle est « juste » un trait caractéristique du champ — que les institutions qui sont représentées. De ce point de vue, les choses sont très claires puisque le groupe de travail consiste essentiellement en une réunion entre les organismes de formation revendiqués ou considérés comme autonomes et spécifiques et les ministères concernés — et principalement l'Équipement — accompagnés par des représentants des professions — urbanistes et architectes.

Il n'est donc pas étonnant que la rédaction du rapport laisse apparaître une satisfaction certaine quant à la circonscription opérée par la lettre de mission :

En privilégiant le niveau 3^e cycle, les trois ministères ont voulu marquer leur intérêt pour une formation de haut niveau, venant après l'acquisition de formations plus spécialisées. En désignant 5 d'entre elles en priorité, ils mettent l'accent sur des filières déjà opérationnelles et reconnues comme telles. Cela ne veut pas dire qu'il faille se désintéresser des autres formations ou de l'enseignement de l'aménagement et de l'urbanisme en options dans d'autres diplômes. Mais c'est là une question de priorité au moment où des besoins urgents de formation apparaissent. (p. 2)

Au-delà de ses conclusions, le rapport institue déjà en lui-même une forme de reconnaissance et de légitimation d'un champ dont les acteurs.trices sont clairement identifiés et triés.

Pour ce qui est du contenu, on ressent à la lecture le besoin pour les responsables des instituts de passer le malaise dans lequel les a plongés la période qui précède. Le rapport le dit d'abord franchement, « les instituts se sentent mal à l'aise à l'université » (p. 11), pour des raisons structurelles et matérielles qui toutefois n'oblitérent pas le choix de garder les formations dans le champ universitaire — « un “lieu” irremplaçable » (p. 12) offrant, outre une « infrastructure », des « conditions de neutralité » et un « niveau scientifique ». Mais il faut aussi que « l'enseignement supérieur reconnaisse l'enseignement de l'aménagement et de l'urbanisme et lui donne les moyens d'exister ». Or, cela « n'a pas été vraiment le cas ces dernières années » (p. 2-3). Le responsable du malaise est clairement nommé plus loin :

Les instituts d'urbanisme délivrent tous un DESS ou un DEA d'urbanisme et d'aménagement parfois même les deux. Ces habilitations ont été obtenues, puis préservées grâce à la mobilisation des Ministères intéressés, des universités et des professionnels contre la volonté de suppression manifestée par le précédent Ministère des Universités. (p. 21)

De fait, beaucoup des revendications ou propositions formulées dans le rapport s'adressent en particulier au ministère de l'Éducation nationale — qui a récupéré la compétence universitaire —, ce qui signale qu'aux yeux des instituts concernés c'est ce dernier qui semble avoir concentré les blocages par le passé et qui est à même de les lever pour le futur.

Pour ce qui nous concerne, deux ensembles de revendications nous intéressent plus particulièrement.

En premier lieu, dans la continuité des discours des années précédentes, la critique de la prolifération des formations aménagistes est toujours d'actualité. Le rapport revient ainsi sur « [...] la reconnaissance du titre “aménagement et urbanisme” à toute une série de diplômes de 3^e cycle qui ne reposent parfois que sur une seule discipline », ce qui « introduit une grande confusion pour les étudiants et les employeurs » (p. 12) et comporte un risque de surabondance de diplômé.es dans un contexte où « les débouchés ne sont pas illimités » (p. 25). Il semble que le ministère de l'Éducation nationale ait « insist[é] » pour que le groupe de travail étudie aussi les « enseignements connexes » aux instituts d'urbanisme mais qui, à l'université, se sont spécialisés dans le domaine (p. 25) — autrement dit, cela peut concerner la géographie. La position du groupe de travail, sous l'influence sans doute des instituts, de la profession et du MUL, est dans la droite ligne autonomiste déjà maintes fois rappelée : « d'autres formations existent », certaines sont jugées pertinentes, mais « l'effort à faire se situe maintenant au niveau des formations spécialisées répondant aux critères définis » — notamment de niveau (3^e cycle), de durée (2 ans), de pluridisciplinarité et de lien avec la profession (intervenant.es, stages, terrain, etc.). Un travail de clarification est aussi à faire : s'il ne s'agit pas de remettre « en cause [...] les nombreux DESS et DEA “d'aménagement” ou “d'aménagement et urbanisme” existant dans plusieurs universités » et « souvent support de spécialisations intéressantes », on en dénonce néanmoins l'« appellation [...] dans la plupart des cas abusive ». Il conviendrait donc de « clarifier les intitulés pour que la spécification précise soit claire, faisant apparaître la discipline d'origine » (p. 26). La proposition de faire reconnaître un « diplôme national d'urbaniste » — fondé sur des critères précis et donc distinctifs des autres diplômes, homogènes et communs aux différentes formations le délivrant — va de pair avec cet objectif de « clarification ». Anticipant les développements futurs, le rapport préconise aussi que se pérennise un groupe de travail interministériel (incluant cette fois le ministère de l'Intérieur, concerné au premier chef par la décentralisation) qui pourrait, à échéance régulière, « faire le point sur les formations existantes et proposer l'agrément éventuel de nouvelles formations » (p. 25). Ce groupe fonctionnerait ainsi comme un organisme de régulation des formations, permettant notamment de

faire le tri par le biais des habilitations officielles (et donc par des diplômes reconnus nationalement) et des subventions. Au total, ce n'est pas la nouveauté de ces positions qui est intéressante ici, mais leur réaffirmation après une période où elles ont été mises à l'épreuve et dans le cadre d'un rapport auquel le ministère de l'Éducation nationale a été associé. Cela indique une certaine progression par rapport à la situation telle qu'elle était sous le gouvernement précédent.

La seconde grande revendication du rapport est le soutien à la création d'une section autonome au sein du CSCU. Dans sa courte « histoire récente » de la formation initiale, le rapport revient sur ce qu'il nomme la « bataille de la "48^e section" » (p. 13) et lui accorde un développement assez substantiel :

Bien que les instituts d'urbanisme se défendent de vouloir faire reconnaître une discipline "urbanisme", ils ont été amenés très vite à revendiquer la création d'une section "urbanisme" au sein du C.S.C.U. (Conseil Supérieur Consultatif des Universités). En effet la carrière des enseignants, aussi bien que le recrutement des associés et l'insertion dans l'université des diplômés des instituts qui veulent y faire carrière dépendent, pour une large part, de la 14^{ème} section "géographie" (4^e sous-section urbanisme), ce qui pose des problèmes considérables :

- les électeurs étant ceux de l'ensemble de la 14^e section, les urbanistes et aménageurs y sont noyés (nettement moins de 5 %), y sont systématiquement non élus (les électeurs ignorent jusqu'au nom des plus connus d'entre eux), sauf "cadeau" d'une organisation syndicale. Il n'y a d'ailleurs jamais eu plus d'un élu "Urbaniste" en collègue professeur et d'un dans le collège maître-assistant.
- la majorité des ressortissants de la 4^e sous-section sont des géographes qui trouvent plus moderne de se voir attacher la qualification "Urbanisme et Aménagement du territoire", mais que les urbanistes ne reconnaissent pas comme tels : ainsi ces derniers sont-ils noyés, même parmi les effectifs de leur propre sous-section.
- au niveau des universités, les commissions de spécialistes sont défavorables à ces recrutements, sauf là où existent les instituts.
- la procédure des concours, avec la pénurie de postes, a encore aggravé ces défauts. (p. 13)

Le détail de la répartition des enseignant.es des principaux instituts entre les différentes sections du CSCU est donné dans l'annexe n°4 du rapport. Il rend très visible la situation de captation institutionnelle de l'urbanisme par la géographie. Ainsi, si les choses sont à peu près équilibrées à l'IAR (3 enseignant.es relèvent de la section de droit public, 3 de celle de géographie — dont 1 seule néanmoins de la 4^e sous-section d'aménagement-urbanisme —, 1 de celle de sociologie), il n'en va pas de même ailleurs : à l'IUP, 17 enseignant.es sur 19 appartiennent à la section 14 (4^e sous-section) ; ils et elles sont 5 sur 6 à Grenoble (*idem*) ; la totalité (« théoriquement ») des enseignant.es pour Paris-8 (*idem*).

Face à cette « situation [...] loin d'être satisfaisante », et en conséquence, le rapport se prononce pour « une réforme rendue encore plus nécessaire par la forte augmentation des personnels en poste dans les instituts depuis 1971 » et par les « créations de postes » que ne manqueront pas de provoquer les « nouvelles missions des Instituts » (p. 14) dans le contexte de décentralisation et de transformation de l'action publique urbaine. La demande de « création d'une section "Urbanisme et aménagement" » (p. 20) fait donc partie des propositions centrales formulées par le rapport. Le plaidoyer en faveur de cette section exhale une tonalité assez offensive et résolue et se présente comme un combat contre le corporatisme :

Il faut faire comprendre à nos collègues des différentes disciplines concernées et au Ministère de l'Éducation nationale pourquoi nous voulons une telle section, et en quoi il s'agit bien là d'une ouverture et non pas d'un repli sur soi. (p. 20)

Une telle création est indispensable. La démarche politique qui guidera cette décision devra prendre en considération les justifications scientifiques que nous avons avancées pour triompher des résistances sociales et corporatistes. (p. 20)

Il faut que les autorités politiques qui ont demandé ce travail s'engagent nettement sur cette question. Nous pensons en effet que les garanties qui pourraient être données par des procédures élaborées de consultations entre disciplines ne sont pas suffisantes dans l'état actuel des corporatismes universitaires et de pénurie de moyens. (p. 21)

La tournure injonctive du discours témoigne bien sûr du caractère combattif que revêt la volonté autonomiste des instituts, mais elle semble révéler aussi le mauvais souvenir que l'expérience de la 48^e section a laissé dans la mémoire collective, comme si l'on savait la fragilité d'une telle entreprise et qu'il y fallait une forme de verticalité affirmée pour l'imposer — d'où la prise à partie des ministères et des « autorités », dont on attend des décisions plus que des « consultations » qui risqueraient de s'avérer vaines. Cette prise à partie va jusqu'à mettre ces « autorités » au pied du mur : « S'il n'y a pas de possibilités de carrières spécifiques en urbanisme et aménagement, les instituts ne pourront pas répondre à la demande nouvelle qui résulte de la décentralisation [...] et du développement de la gestion urbaine » (p. 21). En reprenant les deux motifs principaux qui justifiaient de la part des trois ministères le lancement de la mission Domenach, les membres du groupe — ici surtout les représentant.es d'instituts — signifient à ces ministères qu'une section autonome est une condition *sine qua non* pour que se réalise la formation à l'urbanisme qu'ils appellent de leurs vœux. Ce n'est pas tout à fait du chantage, mais l'offensive est tout de même assez radicale.

Par bien des aspects, le rapport Domenach ressemble à un manifeste autonomiste du champ universitaire de l'urbanisme : autonomie de fonctionnement à l'université, autonomie des instances de décision liées au recrutement et à la carrière, autonomie d'un diplôme spécifique face à la prolifération d'avatars jugés insuffisants, etc. Signant le retour de discussions interministérielles visiblement plus fécondes que sous le gouvernement précédent, il semble aussi redonner un élan au développement de ce champ spécifique qui, par plusieurs aspects, apparaissait dans une situation de crise à la fin des années 1970. Il faut noter que peu d'autres disciplines ou spécialités sont citées dans le rapport, hormis la géographie et l'architecture qui sont évoquées plus substantiellement. Les architectes et leurs écoles sont évoqué.es essentiellement au prisme des collaborations qui pourraient exister entre ces écoles et les instituts, et la profession se trouve au demeurant représentée au moins partiellement au sein du groupe de travail — via la représentante de l'Institut français d'architecture (IFA) et les deux représentant.es de la Direction de l'architecture du MUL. Ce n'est pas le cas de la géographie — même si deux « urbanistes » sont géographes d'origine — qui est pourtant au cœur de l'une des critiques principales formulées par le rapport. On l'a dit, la demande d'autonomie institutionnelle est sur ce point assez vive et la géographie est très explicitement citée comme un obstacle structurel pour le développement des formations à l'aménagement et à l'urbanisme. Elle est aussi visée, de manière très allusive, à l'évocation des nombreux diplômes dont on juge qu'ils se réclament « abusivement » de l'aménagement et de l'urbanisme. Mais sur ce dernier point, et la liste des diplômes plus ou moins liés à ce domaine jointe en annexe du rapport en témoigne, la géographie n'est pas seule, notamment dans les DESS ou les formations des juristes sont nombreuses à faire figurer le mot « aménagement » dans leurs intitulés (p. 57).

Il faut donc l'affirmer, et cela fut et sera vrai encore par la suite : la géographie est pour ces instituts un problème central, mais ce n'est pas le seul.

Prémices de l'APERAU

La parution du rapport Domenach a eu un effet d'émulation pour le milieu des formations à l'aménagement et à l'urbanisme. Les réactions des acteurs.trices de la formation à l'urbanisme au rapport Domenach ne sont évidemment pas exemptes de critiques, qui se sont exprimées par exemple durant leur réunion à Créteil le 2 mars 1983⁵¹⁴, y compris à l'égard du MUL. Pour autant, celle-ci a aussi été l'occasion d'exprimer un certain consensus à l'égard de plusieurs points évoqués par le rapport.

Une dynamique d'harmonisation et de rapprochement est enclenchée, assise sur « l'idée commune d'une institution regroupant les Instituts » tout comme sur la volonté d'« arriver à une harmonisation des maquettes pédagogiques », qui se matérialise un an plus tard au cours d'une nouvelle réunion des instituts par une proposition formalisée par Jacques Lacoste, enseignant à l'IUG⁵¹⁸.

Il y a bien sûr la recréation d'une section autonome, conçue comme « un préalable au développement de la formation à l'urbanisme » et abordée alors comme une opération presque militante : on s'accorde ainsi sur la nécessité de « recenser les enseignants susceptibles de faire partie » de cette section, « et ce parmi les géographes des Instituts d'urbanisme et éventuellement dans les écoles d'ingénieurs où sont en cours des démarches en vue de la création d'une section “génie urbain” », tout comme l'on assure que « des démarches sont engagées auprès des cabinets des Ministres de l'Urbanisme, du Plan, de l'Intérieur et des Transports ainsi que des fédérations d'élus chargées de l'urbanisme et de l'aménagement ». On comprend qu'il s'agit là d'une stratégie visant à rallier le plus d'alliés possibles depuis des lieux cruciaux. Dans le champ politique, il s'agit d'aller au plus près des ministres concernés — les cabinets —, mais aussi des premiers et premières concerné.es dans les collectivités — décentralisation oblige. Dans le champ universitaire, du fait de la dépendance structurelle à la géographie, il s'agit de convaincre les géographes les plus susceptibles d'être sensibles à cette nouvelle section pour peser en interne au sein de la section. La sollicitation des ingénieur.es évoque plutôt la crainte d'être pris de court par l'émergence d'une section concurrente privant celle d'aménagement et d'urbanisme d'un vivier potentiel. À l'égard des géographes, ces propos ont d'autant plus de résonance que plusieurs représentant.es des formations présent.es à la réunion du 2 mars 1983 sont géographes ou passé.es par la géographie : Claude Chaline⁵¹⁹, Hélène Lamicq⁵²⁰ ou Anne Fournié⁵²¹ pour l'IUP, Alicia Casalis⁵²² pour l'IUG, Michel

⁵¹⁸ Rencontre enseignants des Instituts d'urbanisme (mars 1983), « Proposition d'harmonisation des formations à l'urbanisme », note rédigée par Jacques Lacoste, agrafée au compte-rendu de la réunion du 2 mars 1983 (voir *supra*).

⁵¹⁹ Né en 1929, il a soutenu son doctorat d'État en 1971 sur l'aménagement de la métropole londonienne sous la direction de Pierre George. Il a fait sa carrière à l'Institut d'urbanisme de Paris.

⁵²⁰ Elle a soutenu une thèse de 3^e cycle sous la direction de Michel Rochefort et a fait sa carrière à l'Institut d'urbanisme de Paris. Elle a aussi présidé l'université Paris-12.

⁵²¹ Nous avons trouvé peu d'informations sur elle, mis à part qu'elle a soutenu une thèse en 1982 sous la direction de Claude Chaline, qui portait sur les centres commerciaux régionaux.

⁵²² Là aussi, nous avons peu d'informations. Il semble qu'elle ait à la fois un parcours de géographe et d'économiste.

Coquery, Stéphane Yerasimos⁵²³ ou encore Pierre Merlin (avec de multiples réserves pour ces deux derniers, dont le parcours est assez mixte) pour l'IUAP, Marc Bonneville pour le DESS d'urbanisme de Lyon-2⁵²⁴.

C'est là une nouveauté qui en appellera d'autres, notamment dans l'APERAU : le champ commence à s'élargir à d'autres acteurs. trices que les instituts historiques post-loi Faure, y compris venant de formations dont l'assise disciplinaire de départ est différente (ici pour Lyon, la géographie). À vrai dire, l'accord sur le rapport Domenach dépasse le cercle des instituts qui avaient été directement associés à sa réalisation ou qui sont considérés comme les interlocuteurs privilégiés du ministère de l'Urbanisme. Ainsi, si le CESA regrette que son « expérience » ait été écartée du cadrage opéré par le rapport, sa « façon de voir est très proche des conclusions auxquelles sont arrivés les auteurs » de ce dernier⁵²⁵. À Bordeaux, Jean Marieu en témoigne pour l'UER d'aménagement⁵²⁶ : « nous partageons très largement l'analyse du groupe de travail ». Il assure aussi de son accord quant à la nécessité de trier parmi les formations et, trouvant le rapport trop timide, invite ainsi à « séparer nettement la formation en Urbanisme et les formations connexes » (souligné par l'auteur).

La dynamique de convergence culmine en 1984. La « motion des directeurs des Instituts d'urbanisme » du 6 février 1984⁵¹⁷ en constitue une première formalisation « publique » — destinée aux ministères de l'Éducation et de l'Urbanisme notamment — et l'aboutissement d'un processus de concertation. Elle est signée par l'IAR, l'UER de Grenoble, le CESA, l'IEP, Paris-8 et Lyon-2 — les instances de l'IUP doivent encore l'approuver. Elle présente ainsi les « options communes » arrêtées par les instituts et qui « s'inscrivent dans le cadre des conclusions des rapports Domenach [...] et Arrou-Vignod ». Il s'agit notamment d'un accord d'ensemble pour harmoniser leurs formations respectives autour de trois diplômes nationaux : la maîtrise et plus spécifiquement la MST — il y a donc ouverture au 2^e cycle — le DESS et le DEA-doctorat. L'ouverture au 2^e cycle peut relever d'une forme d'offensive face à l'appropriation par les géographes de nombreux 2^e cycle à dimension aménagiste : il est ainsi précisé que cette formation doit être « réellement interdisciplinaire, en urbanisme et (ou) aménagement ». Mais il permet aussi de faire droit à l'expérience du CESA, qui s'est concentrée sur le niveau maîtrise. Quant au DEA, bien que devant former à la recherche, il a la particularité de devoir aussi avoir une dimension opérationnelle et en contact avec « la réalité professionnelle ». Ces accords et précisions sur les diplômes sont d'autant moins anodins qu'un nouveau train d'habilitation doit avoir lieu en 1985 et que les formations ont commencé à composer leurs dossiers : il s'agit donc, encore une fois, d'essayer de cadrer ce que sera le paysage de la formation à l'aménagement-urbanisme après 1985. Ainsi, la motion réaffirme

⁵²³ (1942-2005) Après des études d'architecture en Turquie, il fait des études d'urbanisme à Paris à la fin des années 1960. Il enseigne à l'IFU de 1972 à 2005 et soutient une thèse d'État sous la direction du géographe Yves Lacoste en 1985.

⁵²⁴ L'IAR, le CESA et l'IEP ne sont pas présents à la réunion.

⁵²⁵ Centre d'études supérieures d'aménagement, « Remarques concernant le rapport sur les perspectives pour l'enseignement de la planification, l'aménagement et l'urbanisme », Tours, 5 octobre 1982, archives de la direction de l'architecture du ministère de la Culture, 20040055/16, AN (PsS).

⁵²⁶ Courrier de Monsieur Jean Marieu, maître-assistant d'aménagement et d'urbanisme (UER Aménagement et ressources naturelles, Bordeaux-3) à Monsieur Paul Pavy, chargé du Secrétariat des organismes et des professions à la DUP (MUL), Talence, 29 juillet 1982, archives de la direction de l'architecture du ministère de la Culture, 20040055/16, AN (PsS).

la nécessité d'une interdisciplinarité sur les trois plans du « corps enseignant » — qui doit aussi comprendre des professionnel.les —, du « recrutement des étudiants » et des « programmes d'enseignement ». Enfin, plus largement, il y a l'idée de fonctionner sur des « bases communes » « demandées par le ministère compétent (Urbanisme et Logement) et par la profession (Société française des urbanistes notamment), qui doivent servir par ailleurs au soutien des « formations que mettraient au point d'autres universités et qui respecteraient la totalité [de ces] principes de base ». Elle vient donc confirmer la convergence des instituts tout comme formaliser et agrandir le champ : par l'intégration de Lyon-2 d'une part, mais aussi par l'anticipation de nouveaux venus, dont il s'agit de réguler l'entrée par l'édiction de règles.

La voie est alors ouverte pour la création de l'APERAU en avril 1984 et pour la tenue de son premier colloque en juin⁵²⁷. Ce dernier mériterait d'être étudié pour lui-même. On se contentera d'indiquer qu'il est l'occasion d'un (assez long) nouveau manifeste, prononcé par Michel Micheau (IEP) et intitulé « Université, demande sociale et formation professionnelle en urbanisme et aménagement », et qui joue à la fois le rôle de bilan. Quant aux statuts⁵²⁸ de l'association, pour le dire schématiquement, ils la définissent à la fois comme un lobby visant à défendre les organismes de formation et de recherche en aménagement et urbanisme et à jouer le rôle d'acteur collectif face à divers interlocuteurs (profession, ministères, etc.), comme une instance d'évaluation des formations, mais aussi, en interne, comme un espace de discussion et de coopération⁵²⁹. Ses membres fondateurs sont les instituts ou organismes de l'IEP, de Tours, de Grenoble, de Paris-8 et Paris-12, d'Aix et de Lyon-2. L'élargissement est possible et envisagé, à condition que les futurs membres soient agréés par le conseil d'administration.

L'APERAU comme instance d'évaluation

Plus que la seule somme des instituts, l'APERAU devint un acteur collectif et un nouvel interlocuteur pour organiser et défendre l'existence d'un champ spécifique de l'aménagement-urbanisme au sein de l'université. À ce titre, elle joue très tôt un rôle normatif ou prescriptif. Dès 1984 elle entame des discussions⁵³⁰ avec le MUL pour établir une charte visant à cadrer ce qu'il est attendu des formations en aménagement et urbanisme et à assurer, de la part du ministère, des subventions aux instituts qui respecteraient ladite charte, largement tirée de la « motion » évoquée plus haut, ainsi qu'à l'APERAU en tant qu'entité propre. Opérante dès 1985, elle est réévaluée en

⁵²⁷ APERAU, 1984, *Urbanisme et universités : une nouvelle donne ? Première rencontre nationale des Instituts Universitaires d'Aménagement et d'Urbanisme*, Saint-Denis, France, APERAU, fonds de la bibliothèque de Sciences Po (Paris), cote 4°016.239.

⁵²⁸ Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme, APERAU, (statuts de l'association), dossiers d'archives de monsieur Yves Dauge, directeur de la DUP (ministère de l'Équipement), 20040114/9, AN (PsS).

⁵²⁹ Ou, comme le formule Pierre Merlin : « Lieu de rencontres très amicales, lieu de défense solidaire et lieu de contrôle rigoureux », entretien du 22 septembre 2015, à son domicile.

⁵³⁰ MUL, « Objet : projet de charte entre la DUP et les instituts d'urbanisme, regroupés au sein de l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU) », 8 novembre 1984, dossiers d'archives de Yves Dauge, direction de l'urbanisme et des paysages, ministère de l'Urbanisme, 20040114/9, AN (PsS).

1989 avec le ministère, la SFU et l'Association des personnels d'urbanisme des collectivités territoriales (APUCT)⁵³¹.

Mais son action ne se limite pas à une forme de lobbying. Très vite, l'APERAU assume un rôle d'instance évaluatrice — y compris d'auto-évaluation à l'égard des formations et organismes qui la composent. Entre 1986 et 1988, deux évaluations sont réalisées sur les DESS (1987) et les DEA (1988)⁵³², qui concernent à la fois les instituts fondateurs mais aussi quatre nouveaux venus : l'Institut d'aménagement de Bordeaux-3, le DESS d'aménagement de Nantes, l'IATEUR de Reims et le mastère d'urbanisme de l'ENPC. À partir de 1991, l'adhésion est d'ailleurs conditionnée à une conformité des formations aux critères de l'APERAU, que l'évaluation permet ou non d'établir. Une nouvelle vague d'évaluations a lieu entre 1992 et 1993, plus conséquente et plus formalisée, qui concerne le même panel d'instituts et de formations⁵³¹. Du point de vue procédural, les évaluations de la fin des années 1980 avaient été réalisées *via* un questionnaire, à partir des années 1990 elles mobilisent une sorte de comité d'expert.es composé de deux représentant.es de l'APERAU (évidemment extérieur.es à l'organisme évalué, ce qui induit la constitution de différents comités d'évaluation), un représentant du ministère chargé de l'urbanisme (pour l'évaluation de 1992-1993, il s'agit de Jean-Pierre Courtiau, qui y est chargé des professions et des enseignements) et de deux représentant.es de la profession, dont l'un.e est désigné.e par les associations représentatives (SFU et APUCT). Il était aussi prévu par l'APERAU que le ministère de l'Éducation nationale ait son ou sa représentante : proposition en avait été faite, mais « ce ministère n'a pas donné suite ». La procédure — telle qu'elle est décrite par exemple dans le rapport d'évaluation daté de 1994 — est toute empreinte d'un souci appuyé d'en montrer l'impartialité et la rigueur — application de l'évaluation à toutes les formations, « historiques » comme nouvelles, mise en minorité des membres de l'APERAU au sein des comités évaluateurs, processus par étapes, avec visite sur place, droit de réponse de l'organisme évalué, etc.

À notre sens, la mise en place d'une telle organisation ne se comprend qu'au regard de deux facteurs déterminants : d'une part, la proximité de l'APERAU avec l'association Qualité de la science française ; d'autre part — mais en lien avec ce premier facteur — la volonté de contourner le ministère chargé de l'enseignement supérieur, pour des raisons à la fois « pragmatiques » et, pourrait-on dire, « politiques ».

Le principe « évaluatif » n'est pas hors de l'air du temps : la loi Savary sur l'enseignement supérieur de 1984 a donné naissance au Comité national d'évaluation (des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, dans sa version longue, abrégé en CNÉ), mis en place effectivement en 1985 et dont la raison d'être est justement de procéder à l'évaluation des établissements qui relèvent de la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur. Cet organisme a produit une foule de rapports sur les établissements, sur des formations ou types de formations, mais aussi sur des disciplines⁵³³. Si l'évaluation des « universités » (pour le dire vite) n'est pas nouvelle, il s'agit toutefois d'une étape importante dans l'histoire récente de cette

⁵³¹ APERAU, *Évaluation des formations en aménagement et urbanisme membres de l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme*, juillet 1994, archives du Plan urbanisme, construction et architecture, 20160020/758, AN (PsS).

⁵³² APERAU, René Perrin (président), *Enquête DESS 1987*, 1987, 8 p. et APERAU, *Dépouillement de l'enquête sur les DEA*, 16 mai 1988, 18 p., archives du secrétariat permanent du PUCA, 20160020/757, AN (PsS).

⁵³³ Dont *La géographie dans les universités françaises*, en 1989, établi d'ailleurs par un comité auquel a participé Pierre Merlin.

pratique⁵³⁴. La création du CNÉ est directement liée au rôle d'un mathématicien, Laurent Schwartz (Merindol, 2008) : universitaire de gauche, il est sollicité par le gouvernement pour rédiger le volet enseignement supérieur et recherche de la « commission du bilan » mise en place en 1981 sur volonté du président Mitterrand. L. Schwartz défend des positions sur l'université qui ne sont pas toutes consensuelles à gauche et qui, surtout, ne sont pas toutes à l'agenda des projets gouvernementaux qui déboucheront sur la loi Savary : il est, entre autres, un grand défenseur de la sélection à l'université. À mesure que les contours de la future loi Savary se précisent, il prend position « contre » un projet jugé « dangereux » en fondant l'association pour la Qualité de la Science Française, abrégée en QSF⁵³⁵, qui s'accompagne d'un livre-manifeste *Pour sauver l'université* en 1983 (qui reprend les idées développées dans son rapport d'expertise). Si certaines convictions phares sont rejetées par le pouvoir socialiste, d'autres en revanche passent dans la loi : c'est le cas du principe de l'évaluation — même si ses modalités effectives sont différentes de celles que prévoyait L. Schwartz — et de la création du CNÉ, dont il devient le premier président en 1985⁵³⁶. Il laisse alors la responsabilité de QSF à ses trois vice-présidents, parmi lesquels on retrouve Pierre Merlin. Celui-ci en devient le président plein et entier à partir de 1989 jusqu'en 2003, expérience dont il affirme qu'elle l'a « passionné » (Merlin et Généau de Lamarlière, 2003, p. 449). Il est assez difficile de résumer en quelques mots les conceptions défendues par QSF : ses promoteurs mettent en avant des principes de rigueur, de « qualité », d'indépendance des instances de la recherche et de l'université (critiquant au passage la présence de listes syndicales au motif que leurs principes ne relèvent pas de critères strictement scientifiques), d'évaluation bien sûr (« tout doit être évalué » considère L. Schwartz — cité par Merindol, *ibid.*), et se prévalent de vouloir lutter contre la « démagogie » ou la « médiocratie » (mots de P. Merlin, *op. cit.*⁵³⁷ et site web de QSF⁵³⁵).

L'APERAU dans les instances du champ universitaire

Le lien entre QSF et l'APERAU ne relève pas d'une simple intuition sur la base de la multi-positionnalité de P. Merlin : dès 1992 et la création de la 24^e section, une liste « APERAU-QSF » se présente aux élections de la commission, en concurrence avec les listes syndicales — surtout le SNESUP et le SGEN, le syndicat Autonome restant très minoritaire dans la section. On est là dans la pleine continuité de la logique portée par QSF, qui tente d'investir les élections du CNU, du CNESER ou du CNRS pour faire poids face aux organisations syndicales. Dans la 24^e section, cela a plutôt très bien fonctionné, ce qui est une de ses spécificités⁵³⁸ : cette liste « indépendante » arrive souvent en tête du vote des professeur.es, souvent en seconde position de celui des maîtres et maîtresses de conférence, et obtient donc souvent la majorité au sein de la commission ou, *a minima*,

⁵³⁴ Qui n'a cessé de se renforcer depuis. L'AERES puis l'HCERES sont les héritières directes du CNÉ.

⁵³⁵ Voir l'historique produit par l'association elle-même sur son site, <https://www.qsf.fr/> (consulté en décembre 2023).

⁵³⁶ L'autre grande réussite revendiquée par QSF est la création du diplôme de magistère, obtenue en 1985 après que Jean-Pierre Chevènement a remplacé Alain Savary au ministère (1984). Ainsi P. Merlin pourra lancer la création du magistère d'aménagement, rattaché principalement à Paris-1 (1986).

⁵³⁷ De manière générale, pour se faire une idée de la conception que P. Merlin se fait de l'université, nous renvoyons à l'entretien qu'a réalisé Isabelle Généau de Lamarlière, cité ci-dessus, et au passage où il revient sur son implication dans QSF.

⁵³⁸ Il semble que dès 1986-1987, « QSF a, dans beaucoup de sections, presque complètement abandonné le terrain du CNU » (Merindol, 1991). De la même manière, une autre particularité tient à ce que le syndicat Autonome obtient, de manière récurrente, des résultats très faibles au sein de la section, y compris chez les professeur.es.

un poids conséquent au sein de la section — le jeu des nominations pouvant modifiant l'équilibre général — ainsi que sa présidence. L'affichage « APERAU » de la liste n'est pas sans créer de la confusion, dans la mesure où elle induit des effets de chevauchement — des membres de l'APERAU sont adhérents du SNESUP ou du SGEN —, si bien qu'il sera finalement retiré, mais de façon assez tardive⁵³⁹. Au départ, toutefois, c'est loin d'être le cas : le matériel électoral pour l'élection de 1996 est à ce titre très évocateur. La profession de foi de la « Liste indépendante pour la qualité de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme », « soutenue par » QSF, l'AUPEL (Association universitaire pour l'entente et la liberté)⁵⁴⁰ et par l'APERAU, est imprimée sur du papier à en-tête... de l'APERAU⁵⁴¹. Cela va plus loin puisque la liste s'affiche comme l'héritière d'une forme de canal historique, revendiquant la responsabilité de l'autonomie de la section : « [...] la section 24 [...], créée en 1992, est maintenue. Cela n'allait pas de soi. Les candidats de la liste [...] se félicitent d'avoir été à l'origine de sa création et d'avoir veillé à son maintien ».

On a là une configuration assez particulière. Une association d'instituts et de formations, agissant à la fois comme *lobby* et comme instance d'évaluation para-officielle, avec pour but explicite et principal la défense de l'autonomie d'un champ au sein du monde universitaire selon les critères qu'elle énonce et juge légitimes, dont l'action se prolonge directement au sein d'une institution dont elle a réussi à finalement obtenir l'autonomie, et où ses représentant.es sont alors en mesure d'assurer, en plus, une régulation « officielle » du champ. On mesure ainsi à quel point la période 1984-1992 a pu être déterminante et selon quelles modalités cette coalition a pu obtenir, défendre et réguler cet espace autonome. On conçoit aussi que l'APERAU n'est pas « seulement » une association dont le contenu serait « apolitique » : en dehors des convictions qu'elle défend à l'égard du champ de l'urbanisme, elle est aussi traversée par des référentiels et des conceptions de ce que devrait être l'enseignement supérieur et la recherche dans son ensemble. Si l'on ne peut pas affirmer que tous ses membres les ont partagés entièrement (d'autant que la diversité politique et syndicale fut réelle au sein de l'association), en revanche il nous semble que le rôle central qu'occupe l'évaluation dans l'activité de l'association découle de cette conception — politique — de l'université et de la recherche.

S'il faut certainement se garder de surdéterminer son rôle dans l'APERAU (en concédant toutefois qu'il en fut un acteur-clé), les mots de Pierre Merlin sont là encore assez éclairants, qui

⁵³⁹ Sabine Barles soulignait ainsi, en 2015 : « cette liste QSF là jusqu'à la dernière fois, jusqu'à la fois où je l'ai dirigée il y a 5 ans, elle était aussi estampillée APERAU. [...] il y avait un peu un mélange des genres et du coup [...] maintenant ce n'est plus APERAU c'est QSF tout court » (entretien du 9 juillet 2015). On notera toutefois que la liste tente parfois une légère mise à distance, parfois perceptible — en tout cas dans les archives dont nous disposons — : ainsi, la profession de foi de la « Liste indépendante pour la qualité de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme » pour l'élection de 1999 précisait que celle-ci était « soutenue par » QSF et par l'AUPEL mais que « les candidats de cette liste suivent avec attention l'action de l'APERAU » (archives personnelles de Pierre Merlin). Pour autant, il semble que, symboliquement et dans l'usage, la perception de cette liste comme « liste APERAU » a eu une certaine persistance dans le temps.

⁵⁴⁰ Créée en 1976 à la suite du mouvement de lutte et la grande grève étudiante consécutifs à la volonté de réforme du deuxième cycle par le gouvernement de droite. Elle est principalement à l'initiative d'anciens du syndicat Autonome et du SGEN « hostiles aux radicalisations qui se sont opérées au sein du milieu universitaire » (Merindol, 1991).

⁵⁴¹ « Élections au Conseil national des universités. Profession de foi des candidats de la liste indépendante pour la qualité de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme (24^{ème} section) », n. d. (1995-1996), dossier « CNU 96-99, Président Merlin », archives personnelles de Pierre Merlin.

évoquait la « fiction des diplômes nationaux — symbole de la médiocratie, parapluie que réclament les établissements et les universitaires qui ne sont pas sûrs des formations qu'ils offrent » et qui est « en contradiction avec la soi-disant autonomie des universités » :

Elle supposerait que la procédure d'habilitation ne soit pas la « passoire » qu'elle est actuellement (au moins 9 projets sur 10 sont acceptés, sans que les « experts » ministériels soient capables de juger la qualité réelle des programmes proposés et des équipes pédagogiques). En pratique, une hiérarchie non officielle existe dans chaque discipline, connue des spécialistes. La concurrence est réelle. [...] La contrepartie naturelle de l'autonomie des universités est l'évaluation de leurs résultats [...]. (Merlin et Généau de Lamarrière, 2003, p. 449-450)

Si l'on adopte cette conception de l'habilitation officielle — celle du ministère chargé des universités — le développement d'une activité propre d'évaluation par l'APERAU devient une évidence. Non seulement par la codification minutieuse de la procédure qu'elle met en place (qui constitue une réponse à la « passoire » et à la « médiocrité »), mais aussi au travers de son caractère autonome (de l'État central et du ministère de tutelle), qui répond certes à l'objectif d'« autonomie des universités » mais aussi et surtout à la propre auto-organisation du champ lui-même, qui a sa « hiérarchie » non officielle, connue de ses propres acteurs et actrices, et qui répondent à ses normes spécifiques. En quelque sorte, cette activité évaluatrice vient affirmer que les mieux à même de juger le champ sont celles et ceux qui le font vivre : les représentant.es des organismes qui mettent en place des formations à l'urbanisme, les représentant.es de la profession qui a des demandes et des attentes spécifiques à l'égard de ces formations, et les représentant.es d'un ministère qui met en œuvre la politique d'urbanisme. Elles et eux partagent des convictions, des normes, des objectifs et des stratégies qui forment un ensemble spécifique et distinct et qui connaît ses luttes et stratégies propres, « internes » pourrait-on dire, cadrées par les limites du champ. Dans cette configuration, le ministère chargé des universités est mis en position d'*outsider*.

Cela invite à considérer la stratégie de l'APERAU comme étant également celle d'un contournement et de mise à distance de ce ministère. C'est ce que nous confirme Jean-Paul Carrière quand il confie que l'APERAU « a joué un rôle de lobby très fort, en contournant le ministère de l'enseignement supérieur et en faisant intervenir d'autres administrations, notamment le ministère de l'Équipement qui voulait pouvoir disposer de personnels formés strictement en aménagement-urbanisme »⁵⁴². À notre sens, il y a là des raisons « politiques », telles que nous les avons exposées ci-dessus, mais aussi et simplement des raisons pragmatiques, liées à l'accumulation des déconvenues qu'a « subies » ce monde des instituts au contact du ministère chargé de l'enseignement supérieur. Comme l'affirmait F. Ladougue, du ministère chargé de l'urbanisme, dans une note à Y. Dauge⁵⁴³, « l'Éducation nationale ne cherche pas à résoudre des problèmes réels tels que la reconnaissance d'une discipline URBANISME ayant sa propre logique d'habilitation et de nomination pour le corps enseignant »⁵⁴⁴, tout comme elle soulignait que « Mme [Danièle]

⁵⁴² Entretien avec Jean-Paul Carrière, économiste, ancien président de la 24^e section du CNU et professeur au CESA de Tours.

⁵⁴³ Françoise Ladougue, « Note à l'attention de Y. Dauge », courrier UP/MCAU n°84129, 3 décembre 1984, dossiers d'archives de Yves Dauge, direction de l'urbanisme et des paysages, ministère de l'Urbanisme, 20040114/9, AN (PsS).

⁵⁴⁴ Elle notait toutefois et aussi, toujours à propos de la formation en urbanisme : « Pas de volonté politique de notre Ministre [ndr : chargé de l'urbanisme] (et comment la lui faire passer ?) ».

BLONDEL », de la direction des enseignements supérieurs au MEN, était « opposée [...] aux instituts d'urbanisme en général »⁵⁴⁵.

Face aux divers obstacles posés à l'encontre des velléités d'autonomie du champ par les politiques du ministère, notamment les tensions autour de la définition de ce que doit être la formation à l'aménagement-urbanisme et autour de l'obtention d'une section autonome, il n'est pas illogique que ces instituts et leurs responsables aient cherché à adopter une voie parallèle. Si l'on juge l'habilitation des diplômés trop lâche et trop permissive, accordant la qualification aménagiste à des formations dont on considère qu'elles ne la méritent pas, et que les tentatives répétées pour amener l'instance d'habilitation (le ministère) sur sa propre position échouent, l'option qui consiste à créer sa propre « habilitation » par « label » devient une solution de reprise en main du champ, surtout si l'on se met d'accord avec la profession afférente pour juger de la valeur des diplômés. Ce système parallèle a des chances d'apparaître alors, pour le champ considéré, comme plus légitime que celui — national et non spécifique — du ministère. D'une autre manière, constituer un lobby et le mettre en capacité d'être un interlocuteur central et récurrent de la profession et des ministères et d'accueillir de plus en plus de formations — lui donner un poids, pour le dire simplement — offre sans doute plus de leviers (que la somme d'instituts singuliers) pour négocier l'obtention d'une section autonome au CNU.

9.3.3.3 *Les habilitations de diplôme : une victoire éphémère, une déconvenue de plus ?*

On l'a dit, la mobilisation autour des formations à l'aménagement et l'urbanisme et la création de l'APERAU interviennent aussi dans le contexte du renouvellement des habilitations de diplômés de 3^e cycle qui doit intervenir en 1985. Celles-ci sont décidées après examen par des commissions d'experts spécifiques à chaque « secteur » disciplinaire, appelés, du moins à ce moment, « groupes d'études techniques » (GET). À cette occasion, et pour la première fois, le ministère de l'Éducation nationale a formé un groupe correspondant au secteur « Aménagement, urbanisme, décentralisation »⁵⁴⁶ « dans laquelle les représentants des instituts APERAU étaient majoritaires » (Merlin et Généau de Lamarlière, 2003, p. 456) et à laquelle P. Merlin a sans doute participé. La part qu'a eue l'APERAU dans l'obtention de ce groupe d'études techniques n'est pas tout à fait claire, mais il est raisonnable de penser qu'elle a joué un rôle, en synergie avec le ministère de l'Urbanisme⁵⁴⁷. Ce n'est pas le moindre des succès, surtout si elle est parvenue à « placer » ses

⁵⁴⁵ Au motif que ceux-ci « acceptent des inscriptions d'étudiants en grand nombre en DESS ou en DEA, mais que très peu d'étudiants présente l'examen final thèse ou mémoire ». Dès lors », il est évident que cela coûte à l'Éducation Nationale ».

⁵⁴⁶ Annexe II « Secteurs de référence », lettre du ministre de l'Éducation nationale à Mesdames et Messieurs les Présidents d'Université et Directeurs des établissements d'enseignement supérieur, « Objet : Mise en place des nouvelles formations de 3^e cycle (DEA et DESS) pour la rentrée 1985, en fonction de la réforme des études doctorales », 4 octobre 1984, dossiers d'archives de Yves Dauge, direction de l'urbanisme et des paysages, ministère de l'Urbanisme, 20040114/9, AN (PsS).

⁵⁴⁷ Le 30 octobre 1984, Pierre Merlin fait parvenir une courte note à Y. Dauge accompagnée d'une copie d'une nouvelle lettre (du 16 octobre) du ministère de l'Éducation nationale aux présidences et directions des universités et établissements du supérieur, censée compléter celle du 4 octobre (voir note précédente) notamment sur la question des « secteurs » et de la « nomenclature ». Or il apparaît bien, pour reprendre les mots de P. Merlin, que « l'urbanisme n'est évoqué qu'à travers la géographie en termes qui en font une "sous-discipline" de celle-ci ». Et de se désoler que « le travail effectué par l'APERAU d'une part, par toi-même et Mme Ladougue d'autre part, n'a servi à rien, comme je le redoutais » — note de Pierre Merlin à l'attention de M. Dauge, 30 octobre 1984, dossiers d'archives de Yves Dauge,

membres au sein du groupe d'études, permettant ainsi de se faire les relais des conceptions arrêtées par l'association et de jouer le rôle de régulateurs.trices des formations prétendant à l'habilitation. Quel en a été le résultat ?

Pour ce qui est des DESS⁵⁴⁸, le groupe d'études techniques a classé les demandes d'habilitation en 4 catégories, « Administration territoriale », « Aménagement et urbanisme », « Droit de l'urbanisme » et « Divers » (on n'y trouve que le DESS Aménagement et défense mis en place par le géographe François Reitel à Metz)⁵⁴⁹. La première (au total 22 formations) et la troisième catégories (au total 9) comptent essentiellement des formations issues du droit, tandis que c'est bien dans la seconde catégorie que l'on retrouve les instituts historiques. Mais pas uniquement : sur les 16 DESS qui y ont été classés, il y a aussi des DESS dont l'origine est plus mono- ou bi-disciplinaire :

Tableau 9-1. Les DESS habilités en 1985 en « aménagement-urbanisme »

UNIVERSITE	RESPONSABLE	DISCIPLINE
Aix-Marseille 3	Berron	Institut « historique »
Bordeaux 3	Petiaud (?)	? ⁵⁵⁰
Caen	Dupuis	Géographie/Sciences éco./Droit/Écologie ? ⁵⁵¹
Grenoble 2	Lacroix	Institut « historique »
Lyon 2	Pelletier	Géographie
Montpellier 3	Carrière	Géographie
Nantes	Mesnard	Géographie/Droit
Paris 1	Aydalet	Sciences économiques
Paris 7	De Félice	Géographie
Paris 8	Merlin	Institut « historique »
Paris 10	Burgel	Géographie
IEP	Michaud	Institut « historique »
Poitiers	Guesnier	Sciences économiques
Reims	Bazin	Géographie/Droit/Écologie
Reims	Nemery	Droit
Tours	Perrin	Institut « historique »

direction de l'urbanisme et des paysages, ministère de l'Urbanisme, 20040114/9, AN (PsS). Y a-t-il eu retour en arrière de la part du ministère de l'Éducation nationale ? Est-ce une erreur ou un oubli ? Toujours est-il que le secteur « aménagement-urbanisme » finit bien par être mis en place.

⁵⁴⁸ Nous n'avons pas trouvé de tableau équivalent concernant la procédure d'habilitation des DEA.

⁵⁴⁹ « Répartition schématique des DESS (secteur H) d'après leur contenu », tableau manuscrit, s. d. (1985 ?), dossier « Réunion du GET, 24 avril 1985 », dossiers d'archives de Yves Dauge, direction de l'urbanisme et des paysages, ministère de l'Urbanisme, 20040114/9, AN (PsS).

⁵⁵⁰ Nous ne sommes pas parvenus à identifier avec certitude la formation dont il s'agissait.

⁵⁵¹ D'après les documents du GET, il semble qu'il s'agisse d'un Diplôme des sciences et techniques régionales d'environnement et d'aménagement — DISTREA — dont on suppose qu'il est le successeur du DISTRA mis en place conjointement par les géographes, les économistes et juristes de l'Université de Caen quelques années auparavant. L'ajout d'« environnement » suggérerait le ralliement de biologistes ou écologues ? Dans tous les cas, le groupe d'études du ministère poussera à la fusion avec une autre demande caennaise pour renouveler un DESS en administration locale.

Ce classement appelle deux commentaires. Le plus évident pour ce qui nous concerne c'est que le « contenu » de plusieurs formations « originaires » de la géographie (ou d'un partenariat de la géographie avec une autre discipline) est jugé comme pouvant relever de la catégorie « aménagement-urbanisme ». Le second, c'est que pour les DESS du moins, les demandes de la géographie — surtout de géographie seule — ne sont pas massives (il en serait sans doute autrement pour les DEA) mais représentent tout de même une bonne partie du « panel », même si elles ne sont pas seules : se trouve confirmé à cet égard que juristes et économistes se sont aussi saisi.es de ces thématiques. Cela ne préjuge pas tout à fait des jugements que le GET peut porter, dans son évaluation, sur chacun de ces dossiers. De ce point de vue, on dispose de quelques-unes des évaluations réalisées sur les DESS et DEA⁵⁵². De manière générale, elles suffisent à saisir que le groupe a plutôt délivré des avis favorables, tout en assurant un contrôle rigoureux des intitulés et des contenus, *grosso modo* sur la base des normes édictées par l'APERAU. Concernant les intitulés, il s'est surtout agi de pousser les diplômés à mettre en adéquation le contenu avec le titre, essentiellement pour des diplômés à affichage « aménagiste » : soit par modification substantielle du contenu, soit, si cela n'était pas possible, par modification du titre. Ainsi s'oppose-t-on par exemple à ce qu'un DESS « Droit de l'environnement et aménagement du territoire » garde le syntagme d'« aménagement du territoire » au motif que ses liens avec les professionnels sont plutôt liés au champ de l'urbanisme. L'opération de normalisation lexicale est donc assez précise, plus ou moins acceptée par les porteurs.es des formations. Autre exemple d'application des normes : tel avis favorable à un DESS strasbourgeois, tout en « regrettant peut être que le programme soit trop monodisciplinaire ». Entre autres choses, on observe aussi que le GET est tout à fait ouvert à soutenir des diplômés créés, à l'origine, par des géographes, comme le DESS Aménagement et développement local dirigé par Guy Burgel à Nanterre. La formation est jugée « authentiquement pluridisciplinaire » et le « projet très satisfaisant », tant et si bien que l'on « suggèr[e] aux animateurs de cette formation de se rapprocher des autres DESS d'urbanisme et d'aménagement » par une série de changements qui permettraient, *grosso modo*, de se mettre au diapason des normes édictées par l'APERAU, même si cela n'est pas dit explicitement.

Le ministère de l'Éducation nationale produit la liste des diplômés habilités ventilés par secteurs. On peut, à partir d'elle, recomposer le paysage de la formation en aménagement-urbanisme après les habilitations de 1985, du moins pour les DESS⁵⁵³. Dans ce « secteur », une très large majorité des responsables ont aussi présenté leur dossier d'habilitation dans un autre secteur, ce qui permet de se faire une idée des « colorations » disciplinaires qui peuvent exister derrière chaque diplôme. Ainsi, sur les 39 DESS habilités, on retrouve la répartition suivante :

⁵⁵² Dossier « Réunion du GET, 24 avril 1985 », dossiers d'archives de Yves Dauge, direction de l'urbanisme et des paysages, ministère de l'Urbanisme, 20040114/9, AN (PsS).

⁵⁵³ « Liste des DESS habilités (date 87 à vérifier au MEN) », *circa* 1987, 20160020/756, AN (PsS). Nous n'avons pas trouvé, pour l'heure, l'équivalent pour les DEA.

Tableau 9-2. Répartition disciplinaire des DESS habilités en 1985 pour l'ensemble du secteur « Aménagement, urbanisme, décentralisation »

Habilitation en aménagement-urbanisme seul	3	7,7 %
Habilitation en sciences juridiques	23	59 %
Habilitation en géographie	10	25,6 %
Habilitation en sciences économiques	3	7,7 %

Au total, très peu de diplômés n'émergent qu'au seul secteur « aménagement-urbanisme », tandis que la part des formations à dimension « juridique » représentent un volume très important de l'ensemble, suivies d'assez loin par celles qui ont un ancrage en géographie et, *a fortiori*, en sciences économiques. En premier lieu, cela relativise l'emprise de la géographie, du moins sur les DESS et en cette deuxième moitié des années 1980, et permet de souligner que l'opportunité d'investir le champ a été saisie par les juristes, à leur manière, essentiellement sous la forme de DESS en administration locale et en droit de l'urbanisme ou de la construction.

Le rôle de la géographie n'est pas négligeable toutefois, mais un détour par les habilitations de ce secteur fait apparaître d'autres aspects intéressants. De son côté, le secteur « géographie » ne compte que 15 DESS habilités, dont les 10 qui se trouvent aussi en « aménagement-urbanisme » (1 DESS a une habilitation en sciences agronomiques et alimentaires, seuls les 4 restants sont habilités uniquement en « géographie »). De manière générale, l'investissement du DESS par les géographes reste assez modeste (comme nous l'avions signalé dans la section 8.1.3.2), soulignant que ce n'est pas en priorité par ce diplôme « professionnel » que la discipline se projette vers les marchés de l'emploi. Néanmoins, quand ce type de diplôme est investi, c'est donc très souvent dans une orientation « aménagement-urbanisme ». Il faut toutefois souligner que l'on retrouve parmi ces DESS de « géographie » ceux des instituts d'Aix, Grenoble, Tours et Paris-8 : la chose n'est pas illogique si l'on pense à leur dépendance institutionnelle à la section de géographie du CSU. Cela pousse sans doute à assurer ses arrières par une habilitation plus « sûre » en géographie dans un contexte où le secteur « aménagement-urbanisme » est une nouveauté dont la persistance dans le temps n'est pas d'emblée assurée. Il n'en reste pas moins 6 DESS de « géographie » et « aménagement-urbanisme » qui ne sont pas liés à des instituts d'urbanisme. Au total il apparaît que si l'affiliation à la géographie n'est pas majoritaire dans le secteur « aménagement-urbanisme », en revanche l'affiliation à l'« aménagement-urbanisme » est très important dans le secteur « géographie », qui « capture » par ailleurs une bonne partie des instituts d'urbanisme historique.

Ces habilitations témoignent de toute l'ambiguïté de la situation. D'un côté la reconnaissance d'un secteur disciplinaire spécifique pour l'aménagement-urbanisme, d'un autre côté le filet de sécurité ou la contrainte institutionnelle (dépendance à la section CNU de géographie) qui poussent une partie de ces formations à demander aussi l'habilitation en géographie, alors même que la concurrence de la géographie se fait clairement moins au niveau des DESS que des DEA ou des 2^e cycles.

Dans tous les cas, cette expérience d'habilitation autonome semble avoir été de courte durée. Aux yeux de Pierre Merlin, cette « période idyllique » a laissé place à « l'inconséquence du ministère de l'Éducation nationale » : « Les ministres — et, peut-être plus grave, les responsables qui gèrent les dossiers au sein de ce ministère — changent à un rythme rapide. [...] Dès les vagues suivantes d'évaluation, de nombreuses formations fort peu pluridisciplinaires ont été habilitées » (Merlin, 1999, p. 376).

9.4 Les géographes face à ce nouveau paysage

L'ensemble des éléments présentés dans la section précédente (9.3) a permis de montrer comment le champ universitaire de l'aménagement-urbanisme a trouvé un second souffle dans les années 1980, et a renforcé son autonomie notamment par la création de l'APERAU, qui fait à la fois office de *lobby* et d'instance d'évaluation des formations. Dès lors, on peut s'interroger sur ce qu'il en est des rapports avec la géographie dans cette situation nouvelle.

9.4.1 Dans les instituts d'aménagement et d'urbanisme, la permanence de géographes enseignant.es, la hausse des géographes étudiant.es

9.4.1.1 Les enseignant.es-géographes dans les instituts d'aménagement et d'urbanisme

Comme à leur origine et leurs débuts, les corps enseignants des instituts d'urbanisme et d'aménagement comprennent toujours un certain nombre de géographes dans les années 1980. Les comptages qui suivent sont loin d'être exhaustifs mais viennent de diverses brochures et livrets de présentation que nous avons pu retrouver au fil des recherches en archives⁵⁵⁴. Une mise au jour plus systématique de ce type de documents — à condition de pouvoir les retrouver⁵⁵⁵ — permettrait d'avoir une vue plus précise.

En se focalisant sur les enseignant.es et chargé.es de cours récurrents — sans prendre en compte les nombreux.ses intervenant.es extérieur.es, souvent professionnel.les de l'urbanisme — et en croisant les informations, on décomptait :

- 5 géographes à l'Institut d'urbanisme de Paris (Créteil) en 1976-1977, sur 25 enseignant.es (20%) : Claude Chaline, Anne Fournié (aussi qualifiée d'économiste), Danièle Gold, Hélène Lamicq (aussi qualifiée de sociologue), Jean Steinberg (qualifié de cartographe). *A priori*, si la liste de ces enseignant.es a changé à la marge dans les années 1980, le « poids » des géographes est resté le même.
- 3 à 5 géographes à l'Institut français d'urbanisme (Paris-8) en 1985-1986, sur 18 enseignant.es (17% à 28%) : Michel Coquery, Marie-François Gribet, Bernard Marchand et, malgré la mixité de leur parcours, Pierre Merlin, Stéphane Yerasimos. Il faut noter que les enseignant.es sont présentés en fonction de leur spécialité d'enseignement, et rarement en fonction d'une discipline académique et unique.

⁵⁵⁴ Brochure de l'Institut d'urbanisme de Paris-8, 1985-1986 (Université Paris 8, « Institut d'urbanisme », Bibliothèque numérique Paris 8, consulté le 16 décembre 2023, <https://octaviana.fr/document/FVNP0481>) ; Département de recherche de l'Institut d'aménagement régional (Aix-en-Provence), *Rapport d'activités*, décembre 1979 ; brochure *Centre d'études supérieures d'aménagement*, UER aménagement géographie informatique, Université François Rabelais, Tours, 1982-1983 ; dossier « IUP Créteil, programme des études 1976/1977 » ; brochure « IUG 1984 », université de Grenoble II, Institut d'urbanisme de Grenoble (UER urbanisation-aménagement). Hormis la brochure de l'IFU, l'ensemble des documents provient des archives de la direction de l'architecture du ministère de la Culture, Formations en urbanisme, 20040055/16 AN (PsS).

⁵⁵⁵ Ce qui est très facile pour l'IUAP-IFU, par exemple, puisqu'une grande opération de numérisation et de mise à disposition des livrets et guides de l'étudiant a été réalisée : voir octaviana.fr. Pour d'autres instituts, il faudrait sans doute explorer leurs propres archives papier quand elles existent.

- 2 géographes à l'Institut d'aménagement régional (Aix-en-Provence) en 1979, sur 7 enseignant.es⁵⁵⁶ (28%) : Étienne Auphan et Henri Berron.
- 4 géographes au CESA (Tours) en 1983-1983, sur 25 enseignant.es (16%) : Jacques Besançon, Alain Schulé, Michel Sieper, Gustave Vergneau.
- 2 géographes à l'Institut d'urbanisme de Grenoble en 1984, sur 18 enseignant.es (11%) : Alicia Casalis, Pierre Préau.

Cette présence des géographes est plus ou moins modeste — en tout cas toujours loin d'être majoritaire — mais reproduit une logique de participation aux instituts d'urbanisme qui était déjà effective dans les années 1960 (à l'IUUP) et au tout début des années 1970 dans les divers instituts post-1968. Cela ne doit pas oblitérer le fait, clairement visible dans l'annexe n°4 du rapport Domenach (voir 9.3.3.1), qu'avant l'existence de la 24^e section, nombreux.ses étaient les enseignant.es de ces instituts à *devoir* émarger à la sous-section aménagement-urbanisme de la section de géographie. En termes de rattachement institutionnel aux commissions de spécialistes, on comptait ainsi au début des années 1980... 40 géographes — c'est-à-dire 40 membres qui relèvent de la 14^e section (dont seulement 2 n'étant pas liés à la sous-section !) — dans l'ensemble Aix-Créteil-Grenoble-Saint-Denis contre 3 membres de la 2^e section (droit public), 2 sociologues (section inconnue), 1 économiste (section inconnue) et 1 écologue (section inconnue). La disproportion est immense, et l'on est par ailleurs bien loin de l'estimation d'une petite vingtaine de « vrai.es » géographes que l'on peut tirer des chiffres énoncés ci-dessus. Au total, dans les instituts, il y a géographe et géographe. Il y a surtout un très grand paradoxe entre la relative modestie numérique des géographes « d'origine » — qui correspond en réalité à un volume « normal » si l'on se place du point de vue d'un référentiel d'équipe pluridisciplinaire qui se veut la norme des instituts — et la forte sur-représentation des « devenu.es » géographes par obligation de recrutement.

Une enquête plus poussée, plus monographique, pourrait être conduite pour appréhender les relations entre ces deux catégories de géographes au sein des instituts. Il conviendrait aussi de s'interroger, dans une approche plus prosopographique, sur les raisons qui ont motivé des géographes de formation à s'engager dans ces derniers, parfois de manière pérenne et/ou en y endossant des fonctions importantes, ou de manière plus modeste — on notera que les géographes cité.es plus haut ne sont pas tous et toutes les plus connu.es et reconnu.es comme des acteurs et actrices clés de la discipline et/ou du champ urbanistique. Pour certain.es, on trouve d'ailleurs assez peu de publications. Il y a là une forme d'engagement « modeste » dans la formation en urbanisme et aménagement *depuis* la géographie (mais fut-ce toujours *en tant que* géographe ?), qui a peut-être pu transformer le rapport de ces enseignant.es à leur discipline d'origine, vers une conception plus intégrée et transversale de l'aménagement-urbanisme. En bref, il y a la matière à prolonger nos recherches.

9.4.1.2 Les étudiant.es issu.es de la géographie : une place importante dans les instituts

Plusieurs enquêtes permettent d'en savoir plus sur les disciplines d'origine des étudiant.es des instituts d'aménagement et d'urbanisme pour la période des années 1980.

⁵⁵⁶ Les informations sont très parcellaires dans le document, essentiellement dédié à la recherche à l'IAR et non spécifiquement à l'enseignement.

On a déjà souligné que les géographes de formation représentaient, à la fin des années 1970, un contingent important du champ professionnel de l'urbanisme — ainsi dans les organismes liés au ministère de l'Équipement, où ils et elles représentaient 19,8 % des contractuel.les (voir p. 416). Plus largement, un « recensement » commandé à la Société française des urbanistes (SFU) par le MECV autour de 1980 identifiait « 3000 praticiens » de l'urbanisme, dont un tiers (33 %) venant des sciences humaines, « surtout des économistes et des géographes » (Granger, 1981), contre 40 % d'architectes mais seulement 16 % d'ingénieur.es. Dans cet ensemble, 43 % des praticien.nes issu.es des sciences humaines avaient suivi une formation complémentaire en urbanisme (contre 42 % des architectes et 36 % des ingénieur.es). Au vu de la date de l'enquête, ces chiffres correspondent bien à une situation de transition entre différentes configurations de formation : celle qui précède la mise en place des instituts d'urbanisme (et qui correspond donc aux praticien.nes les « plus » âgé.es) et celle qui lui succède, marquée par une part croissante de la formation complémentaire en urbanisme et par des curricula progressivement moins mono-disciplinaires, notamment en SHS (voir nos analyses dans la section 8.2.3).

Comment cela se traduit-il dans les instituts d'urbanisme et d'aménagement ? Le bureau d'études TETRA publie en 1986 une *Étude de synthèse sur le milieu professionnel de l'urbanisme*, dont certains résultats sont reproduits dans un numéro de la revue *Avenir* de l'ONISEP consacré aux métiers des « Architectes, paysagistes, urbanistes » (1989). Ils permettent notamment d'établir la composition du public étudiant des instituts APERAU en fonction de leur formation de base. Le graphique suivant (Figure 9-2) est produit à partir des chiffres annoncés, en adoptant strictement la catégorisation qui est donnée :

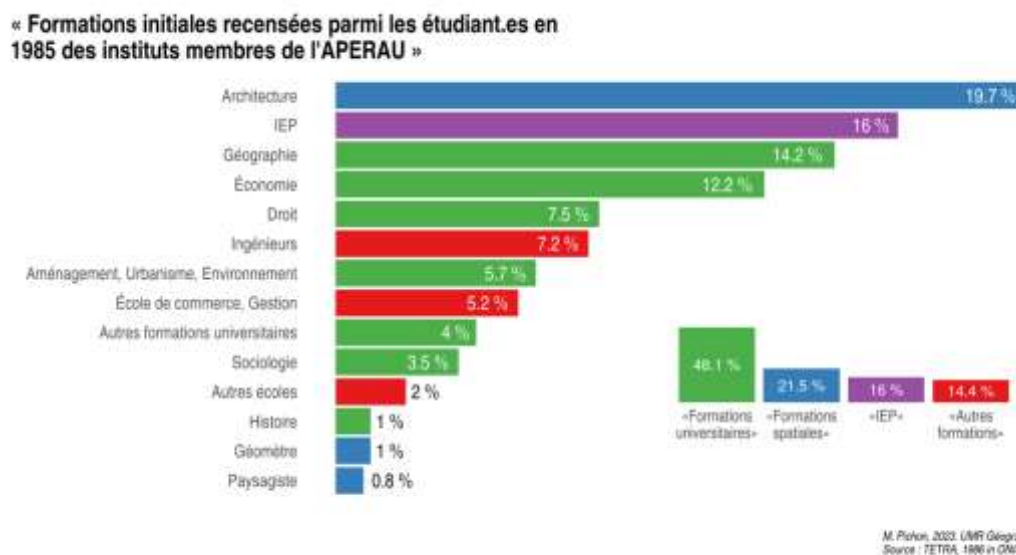


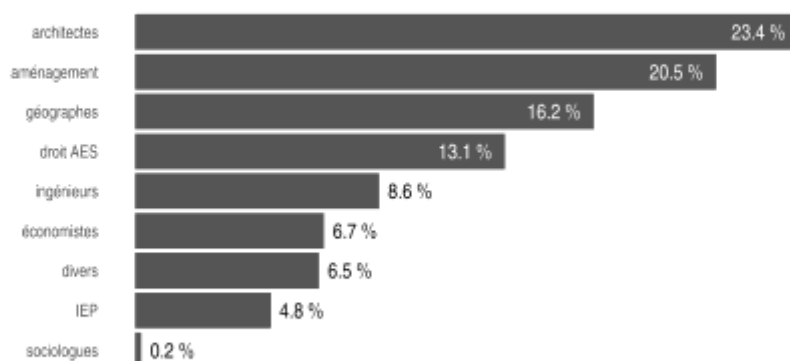
Figure 9-2. Formations initiales recensées parmi les étudiant.es en 1985 dans les instituts membres de l'APERAU

On peut immédiatement mettre ces chiffres en perspective avec ceux issus de l'enquête sur les DESS que lance l'APERAU en 1987 (Figure 9-3, ci-dessous). Peu de temps après sa création,

elle a en effet mené une première évaluation des DESS et des DEA, donnant lieu à deux rapports⁵⁵⁷. Seul le premier fait mention des disciplines d'origine des étudiant.es, uniquement pour les instituts et diplômés membres de l'APERAU soit, à cette date, les fondateurs historiques (IEP, CESA de Tours, IUG à Grenoble, IFU à Paris-8 et IUP à Paris-12, IAR d'Aix et Lyon-2) auxquels se sont ajoutés l'Institut d'aménagement de Bordeaux-3, la formation en aménagement de Nantes, l'IATEUR de Reims et le mastère de l'ENPC. L'inventaire présente manifestement des lacunes ou des éléments qui laissent perplexes et doit donc être abordé avec une certaine prudence (voir annexe 15).

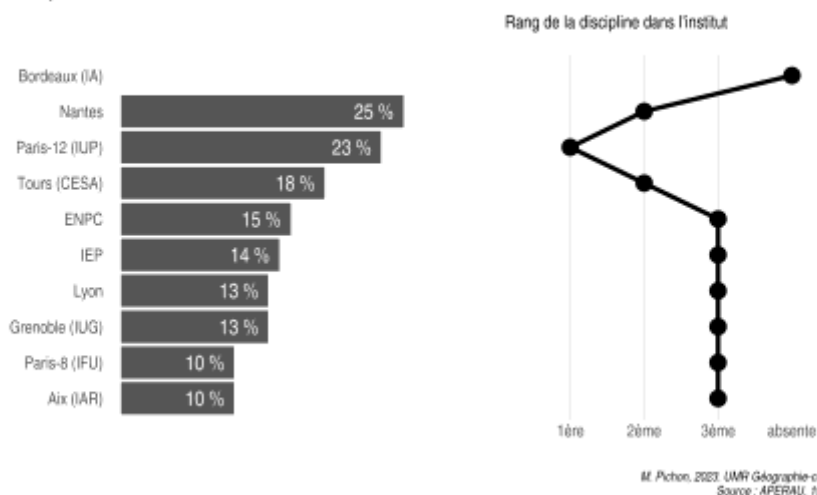
Origines des étudiant.es de l'ensemble des DESS membres de l'APERAU (1987)

Estimation d'après les données de l'enquête APERAU



*IEP, CESA, IUG (données 1983-1984), IFU, IUP, IAR, Lyon-2, Bordeaux-3, Nantes, ENPC -- IATEUR non-compris.

Présence des géographes dans les DESS APERAU (1987)



M. Pichon, 2003, UMR Géographie-cités. Source : APERAU, 1987.

Figure 9-3. Origines des étudiant.es et présence des géographes dans les DESS APERAU

Le panorama global entre les deux enquêtes (TETRA et APERAU) change un peu, notamment du point de vue de la hiérarchie des disciplines les plus représentées. Mais il faut aussi

⁵⁵⁷ APERAU, René Perrin (président), *Enquête DESS 1987*, 1987, 8 p. et APERAU, *Dépouillement de l'enquête sur les DEA*, 16 mai 1988, 18 p., archives du secrétariat permanent du PUCA, 20160020/757, AN (PsS).

souligner que les graphiques relatifs à l'enquête APERAU (Figure 9-3, ci-dessus) ne concernent que les DESS : la morphologie des DEA présente peut-être des différences avec ces derniers en termes de public étudiant. En revanche, les deux enquêtes convergent pour considérer que les étudiant.es géographes constituent une part importante du recrutement étudiant des formations à l'urbanisme sous charte de l'APERAU.

C'est une transformation importante si l'on se rappelle que les géographes étaient, sans être tout à fait marginaux, assez peu nombreux dans les instituts « historiques » post-Faure au début des années 1970 (voir 7.2.2.2). Ils et elles constituent ici le troisième pôle de recrutement de ces formations et le premier si l'on ne considère que l'ensemble des sciences humaines et sociales ou des formations souvent désignées comme « universitaires ». La situation varie toutefois beaucoup en fonction des instituts ou DESS, mais ne s'explique pas entièrement par la proximité historique ou structurelle de ces derniers avec la géographie : si le fait que les géographes représentent un quart des étudiant.es à Nantes relève sans doute de cela⁵⁵⁸ (l'IGARUN et ses enseignant.es géographes sont parmi les piliers de cette formation), on s'attendrait particulièrement à ce qu'il en soit de même pour le DESS lyonnais, dont nous avons brièvement rappelé la genèse dans le giron de la géographie universitaire (voir 8.1.3.6), et qui reste structurellement lié au département de géographie de Lyon-2. Les étudiant.es issu.es de la géographie sont en revanche au premier rang de l'IUP et en seconde position au CESA de Tours et à Nantes. Pour le reste, ils et elles ne sont jamais moins que le troisième groupe le plus important de chaque institut, reflet de la situation d'ensemble. Le rapport d'enquête précise toutefois que ces chiffres doivent être reconsidérés à la hausse : « la distinction entre MST d'Aménagement et maîtrises d'aménagement dispensées dans les départements de géographie n'a pas été faite, alors que les étudiants relevant de la seconde formule auraient dû être classés avec les géographes, ce qui aurait porté la part de ceux-ci à plus de 30%, à peu près partout ». Un tel recalcul placerait ainsi les géographes dans une position largement plus dominante dans la majorité des instituts et au sein de l'ensemble des étudiant.es en aménagement-urbanisme.

Cet important flux d'étudiant.es géographes vers les formations en urbanisme doit être mis au regard des enquêtes portant sur les *curricula* et l'insertion professionnelle des géographes. Comme nous l'avions souligné (voir 9.1) avec les rapports Girard et Plet (portant sur les étudiant.es de maîtrise en 1981-1982) et Montès (étudiant.es en maîtrise entre 1990 et 1993), la continuation des études vers une « formation complémentaire » hors de la spécialité d'origine n'était pas un phénomène massif. Il fallait toutefois nuancer cette « faiblesse » par le poids toujours important — même s'il l'était moins que deux décennies auparavant — des carrières de l'enseignement, qui détournent toujours du DESS ou du DEA une part importante d'étudiant.es, faisant donc descendre de manière importante la proportion de celles et ceux qui poursuivent leurs études ; par ailleurs, dans la mesure où ces enquêtes portaient sur les étudiant.es en « géographie et aménagement » ou en « géographie » *et* en « aménagement », il n'est pas certain que les formations en urbanisme-aménagement aient été conçues, par les rapporteur.es, comme des cursus

⁵⁵⁸ On peut faire l'hypothèse que si les données étaient disponibles pour l'IATEUR de Reims, elles ressembleraient sans doute à celles de Nantes. Les enseignant.es de Nantes se sont en effet inspiré.es de la configuration en vigueur à Reims, notamment de l'alliance géographie/droit (Dang Vu et Devisme, 2018).

« extérieurs »⁵⁵⁹. En revanche, le rapport Girard et Plet notait la sur-représentation des *curricula* avancés (poursuite d'études après la maîtrise) et diversifiés (plus grande propension à avoir des formations complémentaires) des « chargés d'études et cadres » ; quand le rapport Montès permettait d'observer quant à lui que la poursuite d'études en DEA ou en DESS, réelle mais modeste au début des années 1980, s'était considérablement renforcée et normalisée au début des années 1990, avec une augmentation particulièrement marquée concernant les DESS. Ces derniers se sont bien développés dans les années 1980 en géographie : moins cependant que les DEA, et surtout peut-être pas suffisamment pour expliquer la hausse du volume d'étudiant.es se dirigeant vers ces formations professionnalisantes. Autrement dit, on peut sans doute déceler, dans ces dynamiques, l'attraction d'étudiant.es géographes par les instituts d'aménagement et d'urbanisme dans les DEA et DESS qu'ils ont mis en place.

Le rapport Girard et Plet (voir 9.1) indiquait que pour l'année universitaire 1985-1986, 216 étudiant.es géographes étaient inscrit.es en DESS (contre 322 en DEA)⁵⁶⁰. En revanche, on ne sait pas quelles sont les formations concernées par ce nombre : s'agit-il des seules formations mises en place dans les UER ou départements de géographie ? Ou bien comprend-il aussi les étudiant.es géographes des DESS d'urbanisme ?

A priori, c'est le premier cas qui paraît le plus probable. En effet, le rapport sur la géographie réalisé en 1989 par le Comité national d'évaluation (CNE) indiquait qu'il existait, autour de 1988, « 12 DESS gérés par une unité de géographie, ou dans laquelle la géographie n'avait pas le statut de discipline annexe »⁵⁶¹. Ceux-ci étant listés, on peut les retrouver dans le *Intergéo Bulletin* « spécial diplômés » de 1988, où figurent leurs capacités d'accueil. Dans l'ensemble, ces DESS ne peuvent accueillir généralement qu'autour d'une vingtaine d'étudiant.es ce qui laisse penser que le nombre d'étudiant.es en DESS de géographie se situe autour de 240. On est donc très proche des 216 recensés par le rapport Girard-Plet. Autrement dit, il semble bien que ce nombre correspond aux étudiant.es des DESS de géographie, sans compter les géographes qui se trouvent dans les DESS des institutions d'urbanisme — à l'exception du DESS d'urbanisme de Lyon-2 et de celui d'aménagement de Nantes, qui font partie de la liste des « 12 DESS » de géographie repérés par le CNE.

Au total, à partir des valeurs annoncées par l'enquête APERAU, on peut estimer à environ 79 le nombre d'étudiant.es issu.es de la géographie dans les DESS labellisés « APERAU » de 1987. Aussi les étudiant.es géographes des DESS APERAU représentent *a minima* plus du tiers du volume des étudiant.es des DESS de géographie (ou un peu plus du quart du total additionné des

⁵⁵⁹ On ne trouve par exemple aucune mention d'une formation en aménagement ou en urbanisme dans la liste des diverses formations complémentaires recensées par Christian Montès pour la cohorte 1990-1993, mais des spécialités très hétérogènes (« admin, droit, gestion », « éducatrice », « DAO », « conseiller ANPE », etc.). Il en allait de même dans le rapport Girard et Plet, à l'évocation de ces mêmes « formations complémentaires extérieures à la discipline de base » : les autrices parlent de « gestion », de « marketing », d'« informatique », etc., sans jamais évoquer l'« urbanisme ». Certaines tournures — parlant par exemple de « formations complémentaires à la géographie ou à l'aménagement » — renforcent ce sentiment qu'urbanisme et aménagement ne sont probablement pas considérés comme « complémentaires » mais comme relevant plus ou moins du domaine de base.

⁵⁶⁰ Annexe 1 « Évolution des effectifs d'étudiants en géographie » in Girard Nicole, Plet Françoise, 1987, « Les débouchés professionnels des étudiants en géographie », *Intergéo-Bulletin*, 87, archives de la bibliothèque de l'équipe EHGO (UMR Géographie-cités).

⁵⁶¹ Comité national d'évaluation, 1989, *La géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique*, Paris, France, Comité national d'évaluation, p. 85, archives de la bibliothèque de l'Institut de géographie (Paris).

étudiant.es-géographes des DESS APERAU et des étudiant.es des DESS de géographie⁵⁶²). Il y a de fortes chances que ce rapport soit d'ailleurs bien en deçà de la réalité, notamment si l'on prend en considération la sous-évaluation de la proportion de géographes dans les formations APERAU telle qu'elle est annoncée par l'enquête de 1987. En toute hypothèse, il existe à la fin des années 1980 un flux important et substantiel — sans doute entre un quart et un tiers — d'étudiant.es géographes qui font le choix, pour poursuivre une formation professionnalisante, d'intégrer les DESS mis en place par les instituts d'aménagement et d'urbanisme — plutôt que ceux de leur propre discipline d'origine.

Il nous semble que l'ensemble des éléments permet de formuler quelques hypothèses quant aux changements qui interviennent dans les rapports de la géographie et du champ aménagiste et urbanistique « par le bas ». On l'a vu, la place des géographes a toujours été plus ou moins importante dans les organismes liés à l'action publique urbaine, en tous les cas par rapport aux autres sciences humaines et sociales ou spécialités « universitaires » qui y ont et ont eu leur place. Là où ces géographes entraient dans le champ en tant que professionnel.les détenant essentiellement un diplôme de leur discipline, il semble qu'à mesure que l'on avance dans le temps, que la professionnalisation se formalise et que le DESS joue à ce titre un rôle de plus en plus important, cette entrée se fasse de plus en plus après le passage dans un cursus spécifique en aménagement-urbanisme. Les flux d'étudiant.es géographes signalent que la géographie continue d'avoir une « prise » sur le champ urbanistique (et une appétence à son égard), un lien important et surtout plus important que d'autres disciplines — à cet égard, la sociologie est par exemple très marginale — mais aussi que la configuration est au « bénéfique » des instituts de type « APERAU ». Il y a là une forme de « victoire » pour les tenants d'une formation autonome à l'aménagement-urbanisme, puisque tous ces étudiant.es — de quelque discipline qu'ils et elles soient d'ailleurs — sont autant de futur.es acteurs.trices du champ qui auront été socialisé.es et formé.es selon des normes et des référentiels propres et spécifiques, plutôt que par ceux de leur discipline d'origine.

9.4.2 Une géographie toujours problématique ?

Nous l'avons vu, la question du rapport à la géographie a constitué un problème récurrent pour la construction d'un champ autonome de l'urbanisme à l'université. La référence à la discipline fut récurrente pour affirmer un besoin de distanciation, d'émancipation ou pour dénoncer son appropriation du champ. Qu'en est-il dans les années 1980, alors même que la dynamique d'autonomisation progresse et se renforce et que, par ailleurs, des formations nées dans le giron de la géographie (comme le DESS de Lyon-2, mais aussi, avec les juristes, à Reims ou Nantes), ont obtenu le « label » de l'APERAU ?

En premier lieu, il ne faudrait pas céder à une simplification de l'analyse qui consisterait à faire du caractère repoussoir de la géographie le principal moteur de cette dynamique. Certes, les différents jalons posés — convergence des instituts, APERAU, accords avec les ministères, etc. — visent *aussi* à se détacher de la géographie — cf. la tentative renouvelée d'avoir une section propre au CNU au mitan des années 1980 — mais cet enjeu ne suffit pas, loin s'en faut, à rendre

⁵⁶² Mais cela n'a peut-être pas complètement de sens d'additionner ces deux groupes : il y a des non-géographes parmi les étudiant.es des DESS de géographie.

raison des motivations qui ont déterminé cette relance⁵⁶³. Pour le dire simplement, il nous semble que cette dernière a principalement été une réponse à une situation de « crise » de l'enseignement de l'urbanisme autour de 1980 — crise dans certains instituts, crise sans doute face aux transformations de l'action publique qui pousse à reconsidérer les modalités de cet enseignement, crise face à la prolifération d'autres formations concurrentes, etc. — comme à la relance consécutive d'une réflexion ministérielle sur cet enseignement (rapport Domenach). La position de domination institutionnelle de la géographie fait partie des éléments de cette crise, mais plus comme un obstacle *parmi d'autres* que comme un facteur unique.

Pour autant, la critique de cette contrainte est restée présente au fil du processus d'autonomisation. Peut-être de façon moins récurrente qu'auparavant, mais très perceptible à des moments plus « tendus » de cette histoire. Par exemple au ministère de l'Urbanisme, dans la période de réflexion sur la formation qui suit les rapports Domenach et Arrou-Vignod, Françoise Ladougne (qui y est chargée de ces questions) adresse fin 1984 une note au directeur Yves Dauge dans laquelle elle fait le point sur les dernières avancées des débats, sur les différents blocages existants et sur les pistes possibles à « mettre en route » pour donner un nouvel élan à l'enseignement de l'urbanisme⁵⁶⁴. Pour caractériser la « conjoncture », elle empruntait alors ses mots à un autre acteur qui la « définissait parfaitement » « dès 1982 » : « le Délégué interministériel au Programme prioritaire urbanisme et technologie de l'habitat », c'est-à-dire Jean-Eudes Roullier. Il affirmait alors :

La « présence » intellectuelle de la France dans l'analyse et la compréhension des phénomènes urbains est potentiellement brillante et cependant étonnamment pauvre [...]. Et pourtant étonnamment pauvre : il n'existe plus en France aucun centre de réflexion, de recherche ou d'enseignement de rayonnement international ou même national sur les problèmes urbains⁵⁶⁵. L'enseignement de l'urbanisme est devenu le parent pauvre de la Géographie. [...]

Cette dernière raison n'est pas la seule cause de « pauvreté » citée par J.-E. Roullier. Mais le fait d'insister sur le lien à la géographie, et le fait pour F. Ladougne de reprendre ce discours deux années plus tard, est tout de même significatif de ce que cet état de fait participe de ce qui va « mal » dans le monde de l'urbanisme. Cette phrase dit à la fois la nécessité d'une émancipation à l'égard de la discipline géographique mais aussi la nécessité d'une montée en puissance de l'urbanisme, qui ne peut pas — et encore moins en France [sic] — n'être qu'un « parent pauvre ». L'enseignement de l'urbanisme ne doit être ni dépendant, ni réduit à la portion congrue. Le verdict n'est pas très heureux pour la géographie et suppose que l'image que s'en font les responsables de l'urbanisme est sans doute assez négative.

Un autre moment « critique », plus tardif, est assez révélateur de la rémanence d'un « problème » de la géographie alors même que l'autonomie du champ a progressé. Cela a lieu autour de la publication du rapport Jager, dont nous avons déjà dit quelques mots pour souligner le regard

⁵⁶³ On pourrait reprendre ces paroles de P. Merlin à l'égard de l'APERAU : « L'APERAU, c'est une affirmation de l'identité de l'urbanisme. Donc c'était nécessairement en opposition à la situation préexistante où la géographie considérait et avait pris un rôle prédominant dans ses enseignements. Mais la motivation fondamentale n'a pas été contre. Elle a été *pour*, si vous voulez » (entretien du 22 septembre 2015).

⁵⁶⁴ Voir *supra*, note 543 p. 221.

⁵⁶⁵ Ce jugement, ainsi que sa reprise par F. Ladougne, souligne que la représentation — sévère — que se font les acteurs.trices du ministère chargé de l'urbanisme de l'enseignement de l'urbanisme et des organismes dont c'est la mission participe sans doute de la « crise » que connaissent ces derniers.

plutôt discret mais relativement satisfaisant que portaient les employeur.ses sur les géographes (voir 9.2.4). Mais ce regard, qui concernait les géographes en tant que professionnel.les participant à l'action urbanistique, change sitôt qu'il s'agit de considérer la géographie comme discipline universitaire, avec ses structures et ses institutions.

Dès lors, la charge redevient bien plus cinglante, et le rapport, qui procède d'entretiens avec des acteurs.trices divers.es du champ de l'urbanisme, s'en fait l'écho. On y dénonce notamment « la dépendance [des instituts d'urbanisme] vis-à-vis de la géographie » (p. 84). Ce défaut structurel d'autonomie de l'urbanisme dans le champ universitaire est considéré comme une difficulté pour la carrière des enseignant.es-chercheur.ses, qui se retrouvent à ne pas être « jugés par leurs pairs »⁵⁶⁶ (p. 85). Cela s'en ressentirait alors pour l'« avancement » de leur carrière, ou contribuerait par ailleurs à « favoriser encore plus qu'ailleurs certaines coteries », d'après les propos recueillis par le rapporteur auprès de différent.es enquêté.es.

Mais les griefs ne s'arrêtent pas à cette dimension professionnelle, et concernent aussi la nature même des orientations données à l'enseignement, où « les démarches d'analyse » l'emporteraient « sur celles de projet », « la géographie étant une discipline analytique et non de création » (p. 85). Dans tous les cas, « son monopole sur l'aménagement par lequel elle justifie sa valeur économique n'est pas en fait pas [sic] justifiée » dans la mesure où « il ne peut y avoir de monopole disciplinaire sur le champ de l'aménagement » (p. 85), confie un autre « professionnel » interrogé. L'anonymat de rigueur ne permet pas de savoir « qui » parle, et donc d'où viennent ces jugements et s'ils sont partagés ou marginaux. La liste des entretiens menés permet de voir que se trouve parmi les personnes interrogées un certain nombre des responsables de formations en urbanisme : il est donc possible que ces jugements viennent principalement d'elles et eux, d'autant qu'on parvient parfois à les identifier au travers des *verbatim*.

Si l'emprise de la géographie est un motif qui émaille de manière récurrente les discours des personnes interrogées, il ne faudrait pas en surévaluer l'importance et faire accroire que c'est là la seule cause de ces problèmes. Plus exactement, cette emprise constitue un écueil parmi bien d'autres qui sont aussi évoqués par les personnes interrogées. Ces quelques extraits conjuguent à la fois la dénonciation de la géographie avec d'autres motifs de mécontentement :

L'enseignement de l'urbanisme est marqué par le rôle dommageable de la trop longue confiscation de ce champ par la géographie et par l'incapacité de l'enseignement de l'architecture à donner à ce jour la contribution que l'on pourrait espérer. (p. 21-22)

L'enseignement de l'urbanisme est confronté [...] à des difficultés spécifiques qui s'expliquent par sa relative jeunesse et par le problème que pose sa maîtrise par la géographie et sa séparation de l'enseignement de l'architecture comme de celui des écoles d'ingénieurs du ministère de l'Équipement. (p. 24)

Mais la réactivation du motif de la géographie comme problème ne se limite pas au contenu du rapport. Les vives réactions que suscite son élaboration sont l'occasion d'une nouvelle salve venant des protagonistes des instituts gravitant autour de l'APERAU. Pour le résumer brièvement, le rapport comprend un certain nombre de critiques à l'égard de la formation existante en urbanisme, dont certaines que les responsables des formations « autonomes » considèrent comme abusives dans leur titre, ce qui les pousse à réagir à la note d'étape du rapport avec véhémence et

⁵⁶⁶ On suppose que cela concerne les universitaires dépendant de la sous-section d'aménagement et d'urbanisme de la section de géographie, et non les universitaires qui, enseignant dans des instituts d'urbanisme, émargent toutefois à une section disciplinaire propre liée à leur spécialité (sociologie, droit, etc.). En effet, les deux cas de figure existent.

unanimité⁵⁶⁷. Or dans leur réaction et leur défense, la question de la géographie revient de manière très récurrente, même si elle n'est, là non plus, pas le seul problème. Bien souvent, le procédé argumentatif consiste à se défaire des critiques sur la géographie, ou à considérer, en tous les cas, que le rapport « vise » mal, et que celles-ci ne concernent pas directement les formations type APERAU. Ainsi de Pierre Merlin, face à la « critique de dispersion » des formations :

Quant à la « multitude des DESS » aménagement hors APERAU (en fait, multitude de maîtrises « aménagement » car, au niveau DESS et DEA, on a pu éviter, lors des habilitations de 1985, l'abus de l'expression « aménagement » par les formations insuffisamment pluridisciplinaires et sans lien réel avec la profession) et aux écoles d'architecture, il convient de les exclure [le soulignement est de P. Merlin] du champ des formations en urbanisme et aménagement. On peut se demander si beaucoup de critiques recueillies ne proviennent pas de la confusion avec ces formations en fait disciplinaires (géographie et architecture surtout) ?⁵⁶⁸

C'est la même chose dans le courrier du président de l'APERAU, René Perrin :

[...] il est inexact d'affirmer qu'il existe « une multitude de DESS aménagement proposés notamment par les UER de géographie ». Il s'agit en fait de licences et de maîtrises dites d'aménagement et où la pluridisciplinarité et la professionnalisation sont très insuffisantes. [...]

L'APERAU a des contacts suivis [...] avec la RFA, les Pays-Bas et la Grande Bretagne où se mettent en place des formations lourdes entièrement axées sur le planning et détachées de l'architecture comme de la géographie. Il ne s'agit pas d'imiter, d'autres voies peuvent être dégagées, mais on ne peut pas ne pas tenir compte de ces réalités.⁵⁶⁹

Ces réactions sont l'occasion de se distinguer, une fois de plus, de la géographie, de lui dénier la légitimité de l'usage de certains termes comme « aménagement », et de réaffirmer ainsi les positions de l'APERAU et des instituts pluridisciplinaires. Le rapport Jager propose ainsi plusieurs « schémas » pour organiser le déroulement des formations, question dont on sait qu'elle fut au cœur du rapprochement des instituts et qui a été en quelque sorte « réglée » par l'APERAU — on imagine que la réaction de ses membres face à cette remise sur le métier puisse être tendue. Face à ces propositions, Charles Goldblum, alors directeur de l'IFU, rappelle par exemple à l'encontre d'un certain « schéma 1.2 », que « l'expérience des multiples maîtrises de géographie dites d'aménagement en ont suffisamment montré les limites et l'année unique de spécialisation en DESS ne suffirait guère à pallier ses carences »⁵⁷⁰. Ou c'est Anne Faure, du bureau de la SFU, qui insiste sur une distinction : « Les formations en un ou deux ans ne formeront pas d'urbanistes mais des géographes ou des architectes spécialisées dans les problèmes urbains »⁵⁷¹.

Enfin, ces réactions sont aussi l'occasion de pousser le ministère chargé de l'urbanisme à prendre position et à défendre les formations pluridisciplinaires, notamment — et en partie — face à la géographie. Pierre Merlin termine⁵⁷² :

⁵⁶⁷ Sans rentrer dans les détails, on trouvera l'expression de ce mécontentement dans divers courriers adressés à J.-C. Jager ou à des responsables de la DAU, en réaction au rapport d'étape provisoire. Des courriers de Pierre Merlin, Charles Goldblum, de René Perrin (alors président de l'APERAU) ou encore de la SFU. Ils sont conservés dans les dossiers relatifs au rapport lui-même au sein des archives du secrétariat permanent du PUCA, 20160020/757, AN (PsS).

⁵⁶⁸ Courrier de Pierre Merlin (alors à l'ENPC) du 9 septembre 1988, voir note précédente pour la source.

⁵⁶⁹ Courrier de René Perrin (président de l'APERAU) à J.-C. Jager, 10 septembre 1988, *ibid.*

⁵⁷⁰ Courrier de Charles Goldblum (directeur de l'IFU) à Jean-Pierre Courtiau (chargé de mission à la sous-direction des enseignements et des professions de la DAU au ministère chargé de l'urbanisme), 10 octobre 1988, *ibid.*

⁵⁷¹ Courrier d'Anne Faure (bureau de la Société française des urbanistes), septembre 1988, *ibid.*

⁵⁷² Notons que c'est à peu à la même période — plus précisément en 1991 — que P. Merlin publie son article « Géographie et aménagement » dans la revue de géographie *Travaux de l'Institut de géographie de Reims (TIGR)*, dans un

Plus qu'une critique outrancière des formations existantes, qui ne méritent pas l'honneur de cette indignité extrême, il conviendrait de définir les moyens dont dispose le MELT [ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports] d'aider les instituts à améliorer leurs points faibles et la façon dont il peut les soutenir auprès du ministère de l'Éducation nationale pour ce qui dépend de celui-ci (reconnaissance de 3^{ème} cycle en deux ans, non habilitation des formations non pluridisciplinaires et peu liées à la profession, autonomie par rapport à la géographie).⁵⁶⁸

Cette volonté de pousser le ministère de l'Éducation nationale à revoir ses positions est aussi partagée, en toute logique, par le président de l'APERAU, qui rappelle que ce ministère est « responsable des habilitations et des moyens à mettre en œuvre ». On sent bien, à la lecture, que la tutelle de ce ministère est en quelque sorte le verrou qui autorise les formations de géographes (mais aussi de juristes ou d'économistes) à pouvoir être habilités comme des formations d'aménagement, de même que celui qui maintient l'aménagement-urbanisme comme une sous-section de la géographie au CNU. Il n'est donc pas du tout anodin qu'il soit de nouveau la « cible » des revendications exprimées ici.

Une dernière réaction au rapport d'étape nous paraît intéressante, cette fois non pas pour ce qu'elle dénonce mais pour ce qu'elle affirme. Anne Faure, de la SFU, qui rappelait le *distinguo* à faire entre vraie formation à l'urbanisme et spécialisation urbaine dans une discipline donnée, a aussi ces mots, à l'encontre d'un « fichier » dont nous n'avons pas trouvé la trace, mais qui fait sans doute le point sur les origines disciplinaires des urbanistes :

La SFU ne possède pas de statistiques concernant le poids des formations initiales (% - leadership) dans les structures. Il semble, cependant, à la lecture du fichier, que la diversité des situations soit bien plus grande que celle décrite dans le rapport. En particulier, l'importance, en nombre et en niveau de responsabilité, des géographes ne semble pas traduite.

*
* *
*

Cette dernière phrase, prononcée par la représentante de la principale association de la profession, confirme la position qu'ont acquis les géographes dans le champ de l'urbanisme n'est pas négligeable. En creux, cela indique peut-être aussi pourquoi le rapport à cette discipline reste toujours un sujet de tension et de mécontentement de la part d'un champ universitaire qui tend de plus en plus vers l'autonomie (APERAU, groupe d'études techniques spécifique obtenu en 1985 mais retoqué par le ministère de l'Éducation nationale par la suite, charte avec le ministère chargé de l'urbanisme...) mais qui se heurte toujours à certaines inerties rémanentes qui contribuent à préserver des places pour des voies et des acteurs.trices qui lui sont alternatives — géographes, mais aussi architectes, comme on le voit apparaître dans plusieurs extraits ci-dessus. En d'autres termes, malgré l'autonomisation croissante, la géographie — avec d'autres — est toujours un problème en cette fin de décennie 1980. Les choses peuvent être amenées à changer, enfin, avec l'aboutissement de la revendication majeure d'une section autonome et la création de la 24^e section du CNU en 1992.

Le chapitre suivant revient sur l'histoire et les caractéristiques de cette section, afin notamment d'évaluer comment elle s'est construite principalement contre la domination de la géographie, tout en continuant à entretenir avec cette discipline des rapports assez contigus.

numéro qui, à l'occasion des vingt ans de la revue, vise aussi à faire le bilan de « 20 ans de géographie ». Cet article constitue très clairement une mise au point adressée à la communauté géographique destinée à assigner « la place des géographes » dans l'aménagement et à combattre leur « droit à prétendre accaparer l'aménagement et à monopoliser la formation des aménageurs » (Merlin, 1991).

10 Chapitre 10. Heurs et malheurs de l'autonomie universitaire : la lente naissance de la 24^e section du CNU

Dans l'histoire du développement d'un champ universitaire de l'aménagement-urbanisme, l'un des enjeux cruciaux et récurrents a été de disposer d'une section spécifique au sein de l'instance chargée de la carrière des universitaires — le Comité consultatif des universités (CCU), le Conseil supérieur des corps universitaires (CSCU) ou le Conseil national des universités (CNU). Cet enjeu a fait partie des revendications des acteurs.trices des institutions d'aménagement et d'urbanisme post-loi Faure, et ce dès le départ, comme nous l'avons vu dans le chapitre 0 (voir 7.2.1.3). La revendication a abouti à la création de la 48^e section du CCU, mais le recours intenté auprès du conseil d'État par l'Association des directeurs d'instituts et de centres universitaires d'études économiques régionales et le syndicat Autonome — sans doute à l'initiative du géographe Jean Bastié — a raison de la section, qui n'aura existé qu'un peu plus d'un an, de 1970 à 1971.

10.1 La conquête de l'autonomie de l'aménagement-urbanisme

10.1.1 Le CCU/CSCU sous le ministère Saunier-Séité et la domination du syndicat Autonome

Après la suppression de la 48^e section du Comité consultatif des universités (CCU) en 1971 (voir 7.2.1.3, p. 313 *et seq.*), l'aménagement-urbanisme se trouve rattaché à la 14^e section (géographie) et en forme la 4^e sous-section (intitulée « Aménagement du territoire et urbanisme »)⁵⁷³. En 1979, la transformation, par Alice Saunier-Séité, du CCU en Conseil supérieur des corps universitaires (CSCU), ne change rien à la chose. Les archives sont assez parcimonieuses sur ce sujet pour la période qui va de la suppression de la 48^e section jusqu'au rapport Domenach, où la revendication d'une section autonome fait un retour central parmi les enjeux pressants du champ. Il ne faudrait pas en conclure que cette revendication s'est éteinte entre temps, d'autant qu'on en trouve malgré tout quelques expressions, comme dans le courrier qu'avait adressé la Société française des urbanistes (SFU) à Alice Saunier-Séité (déjà évoqué plus haut). On pouvait y lire qu'elle « propos[ait] », eu égard de « la spécificité de la formation à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme » :

[...] la création d'une commission qui à l'instar de celle qui a réuni de 1969 à 1972 le Ministère des Universités, le Ministère de l'Équipement, le Plan et la DATAR (48^e section du Comité Consultatif des Universités) pourrait traiter des problèmes que pose cette formation et faire des propositions aux différentes parties concernées.⁵⁷⁴

Le propos n'est pas tout à fait limpide, il semble y avoir une confusion entre 48^e section du CCU et commission Arbelot (qui, elle, a bien à voir avec la réunion des différents ministères). La section n'en est pas moins nommée explicitement, signalant que la SFU reconvertit en quelque sorte l'autonomie qu'elle promeut dans le champ professionnel de l'urbanisme (par la qualification

⁵⁷³ Arrêté du 29 novembre 1972, définition et composition des sections non médicales du Comité consultatif des universités, *JORF du 10 décembre 1972*.

⁵⁷⁴ Courrier de Hubert Thiébault (président de la SFU) à Alice Saunier-Séité (Ministre des Universités), 8 septembre 1980, dossier « Correspondance générale 1973-1981 », 20160020/754, AN (PsS).

notamment) en défense d'une autonomie dans le champ universitaire (concerné, lui aussi, par cette question d'une qualification propre qui serait établie par une section spécifique).

Cette autonomie est loin d'être une question anodine. Le Comité consultatif des universités a un rôle décisif non seulement dans l'évolution des carrières des universitaires (promotions notamment), mais aussi dans les recrutements : selon des modalités diverses en fonction de la période (une réforme est engagée en 1977 et 1979, le CCU devenant à cette dernière date le Conseil supérieur des corps universitaires), l'instance a une fonction de filtrage des impétrant.es et détermine ainsi qui peut ou ne peut pas prétendre à la titularisation (notamment *via* les « listes d'aptitude », supprimées seulement en 1979), et c'est elle qui a par ailleurs le dernier mot face aux instances locales de sélection (comme les commissions de spécialistes, locales mais correspondant aux sections, créées en 1977) (Picard, 2012). Jusqu'aux réformes de la gauche au pouvoir, les « rangs A » siègent plus nombreux.ques que les « rangs B » dans les sections disciplinaires, renforçant ainsi le pouvoir professoral établi dans le fonctionnement des disciplines — pouvoir qui agit par ailleurs en synergie avec une domination du syndicat autonome, dominant chez les rangs dits « magistraux » et *a fortiori* dans ces instances. Pour les tenant.es d'une autonomie de l'enseignement de l'urbanisme, la dépendance à une section de géographie est perçue comme un frein, notamment parce que les normes qui président aux choix de recrutement et de promotion sont jugées comme inadaptées à la réalité des instituts d'urbanisme : ils et elles critiquent notamment la forte valorisation de l'agrégation dans ces choix, alors que nombre d'enseignant.es des instituts ne sont pas agrégé.es ; la valorisation des recherches mais pas de l'activité professionnelle hors université, alors qu'on trouve dans les instituts des profils de professionnel.les assurant de lourdes charges d'enseignement mais moins « chercheur.es » ; enfin et simplement la difficulté pour des non-géographes de trouver une place dans une sous-section chapeauté.e par une discipline avec des référentiels et des normes différentes de ceux qui prévalent en urbanisme. En bref, c'est en quelque sorte l'inadéquation disciplinaire qui est dénoncée.

Pour les années 1970-début 1980, il y a aussi des facteurs plus conjoncturels. De manière générale, la période de domination du syndicat autonome et de professeur.es « orthodoxes » dans le CCU/CSCU a été mal vécue par les rangs B et les « jeunes » géographes, et par les défenseur.ques de l'*aggiornamento* de la discipline, qui en ont dénoncé la pesanteur et l'entrave⁵⁷⁵. Les effets des jeux politiques et syndicaux ont été relatés par différents acteurs.trices de la période. Michel Rochefort, élu en 1981 au CSPU/CSU au titre du SNESUP et qui préside la section de géographie de cette date à 1986, décrivait ainsi le fonctionnement de l'instance avant son arrivée :

[...] quand je suis arrivé en 1981 au CSPU, qui remplaçait le CSCU, cela se passait comme ça, lorsqu'il s'agissait des promotions, et que la liste des promouvables était examinée : Question : « Quelqu'un veut-il parler en faveur de quelqu'un ? » ; Réponse : « Ah, notre collègue a beaucoup mérité... », et on faisait passer ! C'est comme cela que J. Bastié, qui était assistant quand j'ai été nommé professeur à la

⁵⁷⁵ Voir notamment l'introduction du compte rendu des « Assises nationales de la géographie. Lyon 5 et 6 octobre 1981 » dans la *Lettre d'Intergéo*, n°8 de décembre 1981, que nous avons déjà évoquée plus haut : « De très nombreux géographes ont souffert, particulièrement depuis quelques années, du monolithisme académique qui domine les institutions orientant et régissant de fait notre discipline. Ils ont souffert dans le déroulement de leur carrière, ils en ont souffert parce que leur discipline a perdu progressivement sa crédibilité scientifique [...]. Les responsabilités sont claires : elles tiennent à un petit groupe qui a monopolisé les instances de décision et tenté d'interdire de fait toute novation qui aurait remis en cause ses privilèges. Les groupes et/ou les individus novateurs ont été systématiquement brimés ». Ces accusations ont fait l'objet d'une réponse d'Alain Huetz de Lemps, président de la section, dans le *Bulletin Intergéo* n°66 de 1982, qui dénonce « l'inanité » de ces « affirmation[s] » et s'enorgueillit que « la Section de géographie du CSCU n'[ait] aucunement à rougir du travail qu'elle a accompli ces dernières années ».

Sorbonne en 1964, est devenu dès 1975-76 professeur de classe exceptionnelle, ce que moi je n'ai obtenu qu'en 1986. [...] Ce sont les petits scandales de l'université qu'il fallait savoir dénoncer. Les mandarins se poussaient entre eux et sanctionnaient les autres. (Paix et Petit, 2002)

L'emprise du syndicat autonome sur la section de géographie est aussi évoquée par des « urbanistes » passés par la section, comme P. Merlin :

[...] la section de géographie une des plus politisées notamment par suite de la présence d'un [syndicat] Autonome dur sous l'égide de Bastié qui, à l'époque, était nettement majoritaire chez les professeurs, très nettement, et qui, quand le gouvernement était de droite, ce qui était le cas à l'époque, avait en plus été nommé, donc était largement majoritaire au CSU, [tandis que] les gens du SNESUP étaient complètement marginalisés. Et les rapports étaient très, très, très durs. Je n'étais pas membre du CSU à l'époque, mais on m'a toujours dit que lors des réunions du CSU⁵⁷⁶ de géographie, Bastié se plaçait au premier rang et quand on passait au vote Bastié votait tout de suite, et les gens d'Autonome derrière regardaient ce que faisait Bastié, s'il levait la main ou s'il ne la levait pas.⁵⁷⁷

Ou encore François Ascher — économiste de formation et passé par le PCF — à propos d'une période antérieure à 1981 :

À cette époque (déjà ?), c'était un lieu redoutable. En tout cas pour moi qui y siégeais depuis des années, c'était un lieu particulièrement hostile : j'y étais triplement marginal, comme élu syndicaliste de gauche, comme non-géographe [...] et comme maître-assistant. (Ascher, 2002)

Bien sûr ces témoignages doivent être pris avec toutes les précautions qu'imposent les positions spécifiques de leurs auteurs dans le champ : des enseignants de gauche, affiliés pour M. Rochefort et F. Ascher au SNESup, en rivalité syndicale avec le syndicat Autonome voire en rivalité personnelle pour ce qui concerne J. Bastié et P. Merlin. Mais les affirmations qu'ils portent disent néanmoins la réalité du ressenti que pouvaient avoir des universitaires de ce profil et, en particulier, des « urbanistes ». Beaucoup de difficultés se concentrent autour de la personne de Jean Bastié et l'on peut suivre P. Merlin sur le fait que la section de géographie devait être marquée par une forte politisation puisque J. Bastié n'est pas simple adhérent du syndicat Autonome de l'enseignement supérieur, mais son secrétaire général depuis 1974. Cela a dû donner à la domination de la section par le syndicat Autonome une prégnance toute particulière, par l'intermédiaire d'un pouvoir *de fait* de J. Bastié qui n'est pourtant pas le président de la section (il s'agit d'Alain Huetz de Lemps, géographe bordelais, lui aussi du syndicat Autonome). Du point de vue des « urbanistes », la chose a dû être particulièrement difficile puisqu'à partir de 1977 au moins⁵⁷⁸, J. Bastié accède par nomination à la commission de la 4^e sous-section.

D'après les informations données dans le *Bulletin Intergéo*, les compositions de la commission de la 4^e sous-section après les élections du CCU/CSCU de 1977 et celles de 1980 étaient les suivantes⁵⁷⁹ :

⁵⁷⁶ L'intitulé n'est sans doute pas le bon, puisque la période évoquée est plutôt celle qui correspond *grasso modo* au ministère Saunier-Séité, donc au CCU ou CSCU.

⁵⁷⁷ Entretien avec Pierre Merlin, 22 septembre 2015, à son domicile.

⁵⁷⁸ Au début du nouveau CCU, après la loi Faure, il est élu dans la sous-section de « Géographie humaine, économique, régionale ». Il est possible qu'il fasse partie de la 4^e sous-section d'urbanisme et aménagement rattachée à la section de géographie une fois la 48^e supprimée, mais nous ne sommes pas parvenus à en trouver une trace fiable avant 1977.

⁵⁷⁹ Alain Huetz de Lemps, 1982, « Conseil supérieur des corps universitaires, section géographique. Bilan des activités », *Bulletin Intergéo*, n°66, p. 93-106.

Tableau 10-1. Composition de la commission de la 4e sous-section de la section « Géographie » après les élections de 1977 au CCU

NOM	RANG	STATUT	ORIGINE DISCIPLINAIRE	UNITE
André Vigarié	A	Élu	Géographie	UER Nantes
Claude Chaline	A	Élu	Géographie	IUP Paris-12
Paul Claval	A	Élu	Géographie	UER Paris-4
Serge Paul	A	Élu	Géographie	UER Paris-8
Jean Miège	A	Nommé	Géographie	UER Nice
Jean Bastié	A	Nommé	Géographie	UER Paris-4
Pierre Préau	B	Élu	Géographie	IEP/UER Urba. Grenoble
François Ascher	B	Élu	Économie	IUAP Paris-8

Tableau 10-2. Composition de la commission de la 4e sous-section de la section « Géographie » après les élections de 1980 au CSCU

NOM	RANG	STATUT	ORIGINE DISCIPLINAIRE	UNITE
Bernard Barbier	A	Élu	Géographie	UER Aix-Marseille-3
Paul Claval	A	Élu	Géographie	UER Paris-4
Yves Danan	A	Élu	Droit	IUP Paris-12
Bernard Dézert	A	Élu	Géographie	UER Nanterre
Serge Paul	A	Élu	Géographie	UER Paris-8
André Vigarié	A	Élu	Géographie	UER Nantes
Jean Bastié	A	Nommé	Géographie	UER Paris-4
Claude Chaline	A	Nommé	Géographie	IUP Paris-12
Gabriel Dupuy	A	Nommé	Ingénieur Centrale	IUP Paris-12/ENPC
François Ascher	B	Élu	Économie	IUAP Paris-8
André Boudou	B	Élu	Géographie	UER Toulouse-3
Étienne Auphan	B	Nommé	Géographie	IAR Aix-Marseille-3

Dans les deux cas, les représentants⁵⁸⁰ des instituts d'urbanisme ne sont pas absents, mais ils s'avèrent bel et bien minoritaires par rapport à ceux des UER ou instituts de géographie (désignés ici par le couple « UER+Ville ») : seulement 3 sur 8 après 1977, et 5 sur 12 — c'est un peu mieux — après les élections de 1980. Autre constat qui donne du crédit aux plaintes des représentants d'instituts d'urbanisme : la place des non-géographes parmi les membres de la sous-section est très marginale. Seul François Ascher apporte un semblant de diversité disciplinaire entre 1977 et 1980 ; quant à l'après-élections de 1980, la situation est un peu plus diverse, avec Yves Danan (juriste) et Gabriel Dupuy, centralien. Enfin, il faut souligner que certains géographes de la sous-section ont ou ont eu par ailleurs d'autres positions institutionnelles, notamment au sein du traditionnel et quelque peu mandarin Comité national français de géographie : André Vigarié a ainsi été investi dans la commission de géographie appliquée dès sa création en 1972, en tant que trésorier, quant à Bernard Barbier il est le président de la commission de géographie urbaine du CNFG de 1972 à

⁵⁸⁰ On notera l'absence totale de femmes parmi les membres de cette 4e sous-section.

1980 et siège entre 1976 et 1984 comme membre élu, au sein du conseil du CNFG. C'est aussi le cas de Claude Chaline entre 1976 et 1980 et de B. Dézert, proche de J. Bastié, à partir de 1980.

Dans un tel contexte politico-syndical, disciplinaire et institutionnel, il est à peu près certain que les velléités émancipatrices des « urbanistes » des instituts post-1968 avaient peu de chances d'aboutir. Il n'empêche que la sous-section fait paraître en 1981, dans le *Bulletin Intergéo*, un texte de mise au point quant à sa « politique de recrutement »⁵⁸¹. Elle rappelle ses spécificités : « catégories variées de candidats, les uns géographes, les autres non géographes », « les uns universitaires ou enseignants, les autres non universitaires » ; importance de la « pratique pluridisciplinaire » ; primauté du « profil professionnel » sur la « spécialisation disciplinaire » ; caractère caduc de certains critères importants pour la section comme les « concours d'enseignement de géographie » ou, tout simplement, d'une « carrière d'enseignement et de recherche en géographie » ; écart entre les travaux habituels des géographes et ceux des prétendant.es à la sous-section, qui peuvent relever de « formes particulières » comme le « projet », etc. Il s'agit aussi d'explicitier des règles visant à la régulation du sous-champ : pour les candidat.es non-géographes, sera étudié de manière circonstanciée l'apport réel que peuvent constituer, pour l'enseignement et la recherche en aménagement-urbanisme, « leur formation d'origine » et leurs « travaux » — apport qui ne sera pas « présumé » — ; pour les candidats géographes, preuve devra être apportée que leurs travaux sont « véritablement axés sur l'urbanisme et l'aménagement » et « fourni[sse]nt des analyses des actions propres ou appliquées en vue d'organiser le développement des villes ou l'aménagement du territoire ». En quelque sorte, les non-géographes doivent prouver que leur défaut de géographicit  est compens  par une forte ad quation aux sp cificit s du champ urbanistique, tandis que les g ographes ne doivent pas pr senter un simple « ravalement de fa ade » am nagiste.

On ne sait pas qui est   l'initiative de cette mise au point, ni ce qui l'a motiv e — initiative individuelle d'un des membres de la sous-section ou action commune des repr sentants des instituts d'urbanisme, hausse du nombre de candidatures jug e insatisfaisante... ? Si elle semble clairement destin e aux candidat.es, elle vise peut- tre aussi   rappeler   la communaut  des g ographes le statut et le r le particuliers qu'endosse cette instance au sein de la grande section de g ographie. Quoi qu'il en soit, ce texte repr sente, dans une p riode pourtant peu favorable, une modeste tentative d'affirmation si ce n'est d'une autonomie compl te, du moins d'une certaine d rogation   la nature et au fonctionnement de la section dans son ensemble.

10.1.2 L'alternance et la vaine relance de l'autonomie

Par contraste avec la p riode pr c dente, l'arriv e de la gauche au pouvoir — par ses cons quences sur le plan des politiques universitaire et d'urbanisme — a pu constituer une fen tre d'opportunit  pour r installer la question d'une section autonome parmi les enjeux de premier ordre pour l'enseignement de l'urbanisme.

Le premier d verrouillage vient de la suppression du CSCU — engag e   l' t  1982 et hautement symbolique tant l'instance, d cri e, est associ e   Alice Saunier-S it  — par le nouveau pouvoir et son remplacement par le Conseil sup rieur provisoire des universit s (CSPU), qui induit un renouvellement complet des membres des sections, r alis  exceptionnellement et aux trois quarts par tirage au sort parmi les commissions de sp cialistes correspondant aux sections. Fin 1982, la 4^e sous-section est d s lors compos e comme suit :

⁵⁸¹ « Conseil sup rieur des corps universitaires. Sp cificit s de la 4^e sous-section "Urbanisme et am nagement du territoire" », *Bulletin Interg o*, n 62, 1981.

Tableau 10-3. Composition de la commission de la 4e sous-section de la section « Géographie » après 1992 au CSPU

NOM	RANG	STATUT	ORIGINE DISCIPLINAIRE	UNITE
Bernard Barbier	1 ^{er} collègue	TAS	Géographie	UER Aix-Marseille-3
Robert Ferras	1 ^{er} collègue	TAS	Géographie	UER Montpellier-3
Pierre Merlin	1 ^{er} collègue	TAS	Mixte/Ingénieur X/Géographie	IUAP Paris-8
Michel Rochefort	1 ^{er} collègue	Nommé	Géographie	UER Paris-1
Geneviève Charles-Lyet	2 ^e collègue	TAS	Géographie	UER Besançon
Jean-Jacques Muller	2 ^e collègue	TAS	Géographie	UER Caen
Albert Tauveron	2 ^e collègue	TAS	Géographie	UER Grenoble-2
Michel Idrac	2 ^e collègue	Nommé	Géographie	UER Toulouse-2

À l'exception de B. Barbier, la sous-section n'a plus rien à voir avec la précédente. À première vue, tirage au sort (TAS) et nominations ont plus que renforcé la place de la géographie en son sein, tant du point de vue du profil disciplinaire des représentant.es que des unités qu'ils et elles représentent : parmi les instituts d'urbanisme, seul l'IUAP est présent. Autre conséquence du tirage au sort, plusieurs des nouveaux et nouvelles membres, tout en travaillant en géographie urbaine ou de l'aménagement, ne paraissent pas non plus être des acteurs.trices centraux pour le champ de l'aménagement-urbanisme ou de la géographie à perspective applicative — G. Charles-Lyet, Jean-Jacques Muller ou encore Albert Tauveron, voire Michel Idrac et Robert Ferras, sont des noms que l'on a très peu rencontrés dans notre recherche. La présence de Pierre Merlin et de Michel Rochefort est en revanche assez déterminante — leur plus grande centralité dans le champ aménagiste leur permettant peut-être, par contraste, de peser sur les décisions de la sous-section⁵⁸² — d'autant que le premier devient président de la sous-section et le second président de la section dans son ensemble, position qu'il occupe jusqu'en 1986⁵⁸³. À son égard, les témoignages se rejoignent pour considérer qu'il apporta du renouveau à la section et qu'il fut, plus tard, un soutien d'une autonomisation de l'aménagement-urbanisme. F. Ascher affirme par exemple :

Et tout a changé quand il a été élu président. [...] Avec lui, le CNU a gagné en respectabilité. Plus tard, il n'a pas hésité à soutenir les enseignants des instituts d'urbanisme qui réclamaient la reconstitution d'une section autonome, distincte des géographes qui avaient essayé de contrôler ce nouveau champ universitaire. Car Michel Rochefort, tout en restant géographe, avait pris la mesure de la multidisciplinarité de ce domaine, qui n'est certes pas une nouvelle discipline scientifique, mais

⁵⁸² C'est ce que laisse entendre P. Merlin : « C'est Michel Rochefort et moi, disons, qui l'animions [la sous-section] pour dire les choses comme elles sont », entretien avec Pierre Merlin, 22 septembre 2015, à son domicile.

⁵⁸³ La date et la nature de son accession au CSPU/CSU n'est pas tout à fait claire : les témoignages, y compris son propre témoignage, évoquent une élection et une arrivée en 1981 (Paix et Petit, 2002) ; les extraits de *Bulletin officiel* publiés par *Intergéo* évoquent une nomination au sein de la section puis une élection pour sa présidence, mais celle-ci aurait eu lieu le 23 décembre 1982.

qui constitue un vaste secteur de pratiques professionnelles et un enjeu de formation pour les universités. (Ascher, *op. cit.*)

Il aurait ainsi, « au CNU » (soit après 1987, date où l'instance prend ce nom ? ou s'agit-il seulement d'une erreur de dénomination ?), « fait reconnaître l'aménagement comme une démarche inter-disciplinaire, transversale à différentes sciences sociales » (Rivière et Bret, 2015) : sans en faire l'acteur principal — l'APERAU et Pierre Merlin en particulier jouent dans cette affaire un rôle crucial — on considérera donc que son soutien a pu être assez stratégique.

On le comprend, ces nouvelles conditions forment un contexte beaucoup plus favorable à l'expression d'une volonté d'autonomie de la part des urbanistes. Celle-ci ne tarde pas à arriver, comme on l'a vu, dès le rapport Domenach, qui appelle notamment à solliciter le ministère de l'Éducation nationale pour pousser la recréation d'une section spécifique.

C'est chose faite le 11 mai 1983, par un courrier que Roger Quilliot (MUL) adresse à son homologue Alain Savary (MEN) à propos de la « création d'une section "Urbanisme et aménagement" au sein du Conseil Supérieur des Universités »⁵⁸⁴. Au nom d'un objectif de « bon urbanisme », requérant donc des « personnels très compétents », il s'y fait le porte-parole des « instituts ou départements pluridisciplinaires spécialisés » — Créteil, Saint-Denis, Grenoble, IEP, Aix-Marseille et Tours — pour solliciter une fois de plus la création de cette section autonome, en relayant leurs motifs de crainte habituels : mise en minorité des urbanistes par des géographes extérieurs aux instituts dans la sous-section dédiée, mais aussi parmi les élus, pouvoir de décision limité de la sous-section par rapport à la section...

La date n'est pas anodine : le CSPU, comme l'indique son nom, n'est pas amené à durer et il est donc question de refonder une instance nouvelle, ce qui est fait en avril 1983, sous le nom de Conseil supérieur des universités (CSU). La composition du CSU en sections et sous-sections doit faire l'objet d'un arrêté postérieur : c'est donc dans ce cadre, entre la création du CSU et au cœur de la procédure de composition des sections — qui prévoit alors le rattachement de l'urbanisme à la section de géographie —, que vient se loger le courrier de R. Quilliot. Il faut souligner que ce n'est pas là un enjeu mineur : si la gauche au pouvoir a fait acte de rupture en accédant à certaines revendications syndicales (notamment un même nombre de représentant.es des « rangs A » et des « rangs B » dans les sections), pour l'essentiel le nouveau conseil s'inscrit dans une continuité centralisatrice pour le recrutement. Ainsi, il « conserve la mainmise sur le choix des professeurs et des maîtres de conférences » (Picard, 2012)⁵⁸⁵. On comprend dès lors que la dépendance à une autre section soit toujours un enjeu vif.

La requête de R. Quilliot présente des arguments convaincants. Il se prévaut bien sûr du tout récent rapport Domenach et de son clair parti-pris pour une section autonome, en soulignant que celui-ci est issu d'une « demande conjointe » du MUL mais aussi du MEN. Il renvoie aussi ce dernier à ses propres objectifs tels qu'ils ont été exprimés notamment dans une « note sur le Conseil

⁵⁸⁴ Courrier du Ministre de l'Urbanisme et du Logement à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, « Objet : création d'une section "Urbanisme et Aménagement" au sein du Conseil Supérieur des Universités », 11 mai 1983, dossiers d'archives de Yves Dauge, direction de l'urbanisme et des paysages, ministère de l'Urbanisme, 20040114/9, AN (PsS).

⁵⁸⁵ Si le CSU est réformé en 1987 et devient Conseil national des universités (CNU), il faut attendre la réforme de 1992 pour observer une véritable rupture : si la « qualification », comme on le dit alors, « reste une prérogative exclusive de l'instance nationale » (Picard, 2012), en revanche le recrutement revient aux commissions de spécialistes locales — sauf entre 1995 et 1997.

supérieur des universités » : créer des « sections transversales intergroupes », « favoriser les disciplines nouvelles », « donner la plus grande autonomie à celles qui étaient “prisonnières” de disciplines “mères ou voisines”, et [...] définir de “nouveaux domaines” ». *A priori*, il y a là toute une série d'éléments favorables à ce que le ministère accède à la demande des instituts.

Pourtant les projets du ministère ne sont pas rassurants. Lors de la séance de la section de géographie du CSPU des 14-17 février 1983, les membres de la 4^e sous-section prennent la parole :

Des représentants de la 4^e sous-section ont fait part de l'émotion suscitée dans les Instituts d'Urbanisme par le projet ministériel de CSU dans lequel les 3^e et 4^e sous-sections de géographie seraient résumées⁵⁸⁶. Ils ont proposé une motion demandant la création d'une section spéciale d'« Urbanisme, aménagement et planification » ou, à défaut, d'une sous-section spéciale au sein de la section de géographie. Ce vœu a recueilli 23 voix pour et 10 abstentions.⁵⁸⁷

C'est donc sans doute aussi au prisme de ce projet préalable qu'est établi le courrier du ministre. La situation qui en résulterait serait pire que l'existant, puisque l'aménagement-urbanisme se retrouverait fondu avec la « géographie régionale » — domaine traditionnel de la discipline géographique s'il en est — perdant ainsi l'autonomie partielle qui lui garantissait l'existence d'une sous-section séparée. On notera que, majoritairement, cette demande d'autonomie n'est pas rejetée par les géographes de la section — même si l'on ne sait pas si leur vote vise à approuver la perspective de section autonome ou seulement de sous-section.

Malgré les protestations la recréation d'une section autonome reste lettre morte, mais la sous-section spécifique est préservée. La nouvelle 22^e section installée au sein du Conseil supérieur des universités (CSU) en 1983, « Géographie, aménagement », est composée de trois sous-sections « Géographie physique », « Géographie humaine, économique et régionale » et « Aménagement de l'espace, urbanisme »⁵⁸⁸.

10.1.3 Du CSU au CNU : hypothèses sur l'autonomisation

Le CSU ne vit pas très longtemps, la droite au pouvoir sous la cohabitation apportant sa propre réforme pour créer le Conseil national des universités (CNU) en 1987, qui perdure sous ce nom (malgré différentes réformes, dont une, importante, en 1992). Les changements en termes de fonctionnement sont peu importants, mais le poids des rangs A et des nominations est renforcé. Le périmètre de la section 22 n'est pas modifié, puisqu'il comporte toujours les mêmes sous-sections, dont « Aménagement de l'espace, urbanisme »⁵⁸⁹. Nous ne sommes pas parvenus à recomposer précisément la composition des commissions successives entre les élections du CSU de 1984, la création du CNU en 1987 et l'émancipation de la 24^e section en 1992 : le *Bulletin* ou la *Lettre* d'Intergéo, qui faisait et fera figurer ponctuellement ces informations, ne les donnent pas dans cette période, de même que l'information reste parcellaire dans le *Journal officiel*, et concerne surtout les nominations. À l'égard de ces dernières, on peut glaner quelques noms :

⁵⁸⁶ Géographie régionale (3^e sous-section) et Aménagement du territoire et urbanisme (4^e sous-section).

⁵⁸⁷ Bureau de la 14^e section (M. Rochefort, A. Douguedroit, A. Wallois), « Conseil supérieur provisoire des universités. 14^e section. Séances du 14 au 17 février 1983 », *Lettre d'Intergéo*, n°3, avril 1983.

⁵⁸⁸ Arrêté du 14 juin 1983 définition et composition des sections du Conseil supérieur des universités, à l'exception des disciplines médicales et odontologiques, *JORF* n°155 (numéro complémentaire) du 6 juillet 1983.

⁵⁸⁹ Arrêté du 19 février 1987 fixant la liste des groupes, des sections et des sous-sections ainsi que le nombre des membres de chaque section ou sous-section du Conseil national des universités, à l'exception des disciplines médicales et odontologiques, *JORF* n°45 du 22 février 1987.

Tableau 10-4. Quelques nominations au CSU et au CNU entre 1984 et 1989

NOM	RANG	DATE	ORIGINE DISCIPLINAIRE	UNITE
Guy Jalabert	1 ^{er} collègue	1984 (arrêté du 1 ^{er} mars)	Géographie	UER Toulouse-2
Jacques Joly	2 ^e collègue	1984 (arrêté du 1 ^{er} mars)	Géographie	Grenoble-2
Jean Bastié	1 ^{er} collègue	1987 (CSU, arrêté du 19 janv.)	Géographie	UFR Paris-4
Jean-Paul Bravard ⁵⁹⁰	2 ^e collègue	1987 (CSU, arrêté du 19 janv.)	Géographie	UFR Lyon-3
Jean Bastié	1 ^{er} collègue	1987 (CNU, arrêté du 22 oct.)	Géographie	UFR Paris-4
Paul Claval	1 ^{er} collègue	1987 (CNU, arrêté du 22 oct.)	Géographie	UFR Paris-4
Jean-Paul Bravard	2 ^e collègue	1987 (CNU, arrêté du 22 oct.)	Géographie	UFR Lyon-3
Henri Chamussy (remp. J.-P. Bravard)	2 ^e collègue	1989 (arrêté du 2 nov.)	Géographie	UFR Grenoble-1

À partir de 1986, Michel Rochefort cède sa place à la présidence de la section Géographie à Étienne Dalmasso mais en reste vice-président jusqu'en 1990. Quant à la 3^e sous-section, il semble qu'elle ait en grande partie été présidée par P. Merlin. Une première tentative de création d'une section « aménagement-urbanisme » de plein exercice a probablement eu lieu en 1988. La chose est confuse : dans la plupart des récits, des témoignages écrits ou recueillis par nos soins, c'est la date de 1992 qui est rappelée, et c'est bien à cette date qu'on la voit apparaître au *Journal officiel*, avec l'arrêté du 30 janvier fixant la liste des groupes et des sections. De ce point de vue, on ne trouve trace d'aucun arrêté mentionnant cette nouvelle section en 1988, mais son existence est malgré tout évoquée çà et là : lors de notre entretien avec lui, P. Merlin a affirmé que l'autonomisation datait de 1988 — mais les élections de 1992 — tandis que d'autres sources évoquent une « première création avortée » (et de laquelle Marcel Roncayolo aurait fait partie) (Coudroy de Lille, 2023).

Tous les témoignages convergent néanmoins pour faire de P. Merlin l'entrepreneur central de cette autonomie acquise définitivement en 1992. En dehors de ces derniers et de celui du premier intéressé, nous n'avons malheureusement pas trouvé de trace matérielle, dans les archives, de l'influence qu'aurait pu exercer P. Merlin pour pousser à la création de la section. De même, on en sait très peu sur le processus et les étapes qui y ont abouti (quand commencent ces démarches ? qui y est favorable, ou non ?). L'analyse que l'on en propose relève donc plus de l'hypothèse fondée sur des éléments difficiles à objectiver et des informations un peu asymétriques. Ce dont on peut difficilement douter, c'est que P. Merlin a acquis à la fin des années 1980 et tournant 1990 une

⁵⁹⁰ Visiblement plutôt spécialiste de géographie physique et de géographie fluviale.

position parmi les plus dominantes au sein du champ de l'urbanisme universitaire, fruit de l'accumulation progressive de fonctions et de capitaux tant sociaux que politiques ou symboliques. Tout en concédant que cela est « prétentieux de [sa] part », il se présente ainsi à cette période comme « l'homme fort »⁵⁹¹ du champ de l'urbanisme, qui « tenai[t] beaucoup de ficelles ».

Ce que l'on peut effectivement objectiver, c'est la multiplicité des scènes dans lesquelles il fut inscrit, et qui traversent plusieurs configurations successives de l'histoire de l'urbanisme : la direction scientifique de l'IAURP à la fin des années 1960 — lieu très important pour l'urbanisme d'alors — ; la création et la direction du cursus d'urbanisme à Vincennes puis la présidence de cette même université — et le conflit, politique et médiatique, avec A. Saunier-Séité — ; la présidence de l'association QSF à partir de 1985, de la sous-section aménagement urbanisme ou encore de l'éphémère commission « Architecture, urbanistique, société » du CNRS⁵⁹² ; la création de l'APERAU — dont il n'est président officiel qu'en 1992, mais son rôle d'animation est reconnu avant cela —, l'élection au CNESER ainsi qu'au Conseil national de l'éducation ou encore, depuis 1984, la responsabilité de l'enseignement de l'urbanisme à l'ENPC. Un tel parcours offre des contacts et crée des relations au sein de champs divers, tant universitaire que ministériel, tant politique que professionnel.

Quelques traces archivistiques attestent par ailleurs d'une certaine reconnaissance et d'un certain pouvoir. Autour de 1980, une note confidentielle⁵⁹³, sans doute imputable à Jean-Eudes Roullier, alors directeur de la direction de l'urbanisme et des paysages (DUP) au ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, est adressée à des hauts cadres du ministère et d'autres personnalités du champ (comme le président de la SFU) concernant l'enseignement de l'urbanisme. Dans un contexte de crise relative de ce dernier et de déménagement de Vincennes, dont l'auteur craint qu'il ne conduise l'IUAP à « se casser la g... » [sic], la note évoque diverses solutions pour relancer les formations, dont celle d'un « bipôle » composé de l'ENPC et d'une UER à statuts dérogatoires. Et propose, dans ce cadre : « Pourquoi ne pas tenter de “récupérer” Merlin qui, à sa manière, est une force de la nature ?? »⁵⁹⁴. Le nom de P. Merlin se retrouve dans de nombreux documents d'archives sur toute la période.

Dans les années 1980, il n'hésite pas à solliciter par courrier divers cadres du ministère chargé de l'urbanisme pour promouvoir certains projets (cf. note précédente) ou contester certaines décisions (cf. *supra*. sa protestation quant au rattachement de l'urbanisme aux habilitations de

⁵⁹¹ Ceci à l'évocation d'un rapport sur la formation en urbanisme, dont on devine qu'il s'agit sans doute de celui réalisé en 1989-1990 par l'urbaniste de l'État Jean-Claude Jager et avec les conclusions duquel P. Merlin était en désaccord radical. Il revendique ainsi avoir fait en sorte, en mobilisant les ressources à sa disposition, que ce rapport « n'aboutisse à rien ». De fait, on trouve des traces de cette franche opposition dans des courriers de P. Merlin — mais aussi d'autres acteurs comme René Perrin, président de l'APERAU, ou Charles Goldblum de l'IFU, dans les archives issues du ministère chargé de l'urbanisme (archives du secrétariat permanent du PUCA, 20160020/757, AN PsS).

⁵⁹² Sur le sujet, et sur le rôle-clé qu'a joué le géographe Antoine Haumont dans la création de cette commission, voir notamment : <https://ensarchi.hypotheses.org/2056>.

⁵⁹³ Voir *supra*., note 509 p. 174.

⁵⁹⁴ Notons au passage qu'un projet similaire, associant un nouveau « Collège d'urbanisme » universitaire (sous la forme juridique d'un institut tel que prévu par le projet de loi Savary et rattaché à Paris-1) avec l'ENPC et localisé à Marne-la-Vallée — l'ENPC est censé y déménager — est porté par P. Merlin et F. Ascher autour de 1983-1984 pour tenter de répondre à la crise de l'enseignement de l'urbanisme. Avec le changement de gouvernement, le principal interlocuteur est Y. Dauge, mais J.-E. Roullier semble avoir aussi été associé bien qu'il ne soit plus à la tête de la DUP. Sur ce sujet, voir les dossiers d'archives de Yves Dauge, direction de l'urbanisme et des paysages, ministère de l'Urbanisme, 20040114/9, AN (PsS).

géographie ou contre le rapport Jager, voir 9.4.2). Un autre exemple concerne la mise en place de la Conférence nationale permanente de l'enseignement de l'aménagement et de l'urbanisme, consécutive au rapport « Ampe »⁵⁹⁵ en 1992. Diverses personnalités sont considérées pour en faire partie : l'une d'entre elles, qui doit y occuper une place importante, adresse un courrier à Jean Frébault, alors à la tête de la direction de l'architecture et de l'urbanisme (DAU)⁵⁹⁶ au ministère chargé de l'urbanisme. Cette personne confie : « Il semble que Merlin n'ait vraiment pas envie que je sois nommé à la [...] conférence permanente [...] »⁵⁹⁷. Ainsi P. Merlin a sans doute activé ses « ficelles » pour faire modifier la décision du ministère quant à cette nomination... en vain (cette personne sera bien nommée). Ces quelques observations donnent le sentiment que P. Merlin se meut dans le champ de l'urbanisme universitaire et dans les scènes ministérielles avec aisance et habitude. Cela ne suffit sans doute pas à obtenir gain de cause, mais cela signale en tout cas la constitution d'un indéniable capital social et de ressources mobilisables en vue de peser sur les décisions.

Concernant la création de la section autonome, il souligne le rôle de « [son] action personnelle auprès de gens qui comptaient au ministère de l'Éducation nationale », tout en reconnaissant aussi le rôle qu'ont pu jouer l'APERAU et le « ministère de l'Équipement ». Dans l'état de nos recherches, nous n'avons pas réussi à éclaircir les conditions et les modalités de cette « action personnelle ». On peut supposer que le retour de la gauche au pouvoir en 1988 et particulièrement l'accession de Michel Rocard à la tête du gouvernement entre cette date et 1991 a pu avoir une importance. Il est possible que, rocardien, P. Merlin ait trouvé dans les administrations ministérielles des relais et des alliés⁵⁹⁸, d'autant que la « ville » est remise à l'agenda politique par le gouvernement Rocard⁵⁹⁹. Il est possible aussi, d'après G. Dupuy, que Jean-Eudes Roullier ait pu jouer un rôle en faisant pression depuis le ministère de l'Équipement sur celui de l'Éducation nationale⁶⁰⁰. Celui-ci compte parmi les personnages clés dans l'histoire des interactions entre le champ de la recherche et le ministère de l'Équipement et, après avoir dirigé la DUP et y avoir été remplacé par Yves Dauge, il est justement à la tête, entre 1984 et 1992, de l'importante Délégation à la recherche et à l'innovation, véritable administration de recherche au sein du ministère de l'Équipement (voir les différents articles consacrés à cette question dans Vadelorge, 2011). Au moment de l'autonomisation de la 14^e section, il n'est donc pas tout à fait en charge des questions de formation, même si on a vu que cet enjeu avait pu l'occuper à la tête de la DUP, et qu'il y montrait une certaine reconnaissance pour la figure de P. Merlin.

⁵⁹⁵ Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace, direction de l'architecture et de l'urbanisme, ministère de l'Éducation nationale, direction des enseignements supérieurs, Groupe de travail sur les formations en aménagement et urbanisme, présidé par Francis Ampe, *Rapport du groupe de travail*, Lille, 19 février 1992, archives de l'Institut d'urbanisme de Lyon.

⁵⁹⁶ Héritière de la DAFU et de la DUP.

⁵⁹⁷ Nous avons choisi d'anonymiser cette personne et la source de cet extrait.

⁵⁹⁸ Mais pas toujours. Il semble par exemple que les relations entre P. Merlin et Claude Allègre, alors conseiller du cabinet de Lionel Jospin, ministre de l'Éducation nationale, n'aient pas été les plus amicales.

⁵⁹⁹ Pour beaucoup sous un angle « politique de la ville ». G. Dupuy (entretien) signale aussi l'organisation d'un conseil des ministres dédié à une mobilisation des ministères par M. Rocard pour que chacun contribue à cet agenda. Du côté de la recherche, c'est sous cette impulsion qu'est lancée l'idée du PIR-Villes au CNRS, alors dirigé par le rocardien François Kourilsky.

⁶⁰⁰ « Grand patron », un « personnage », « il avait ses entrées un peu dans tous les ministères », « il influait beaucoup », entretien avec G. Dupuy, 26 juin 2015, UMR Géographie-cités, Paris.

Il faut enfin faire droit à l'importance des structures et des acteurs collectifs. Si ce déblocage de l'autonomie a pu être facilité et poussé par des personnages-clés, il reste que la situation à la fin des années 1980 n'est pas la même que lors des précédentes tentatives. Le paysage de la formation à l'urbanisme est, si ce n'est cadré, du moins influencé par l'APERAU qui a su s'imposer comme régulateur non-officiel et construire une coalition de cause avec l'administration du ministère chargé de l'urbanisme et la profession (cf. la charte). La vive réaction des acteurs et actrices du champ au rapport Jager, et leur énième insistance sur « l'accaparement » — pour reprendre le mot de P. Merlin — par la géographie, au tournant 1990, a pu aussi avoir un effet de remobilisation et opérer un « coup de semonce » final. Enfin, les paramètres ont aussi changé en « interne » : nous avons déjà évoqué le soutien de Michel Rochefort à l'endroit d'une section autonome, il faut y ajouter celui d'une masse critique de géographes — nous l'évoquons ci-dessous — dont le ralliement en 1992 témoigne de ce qu'ils et elles ont pu être un soutien au sein même de la section de géographie face à des collègues réfractaires à l'autonomie, comme l'était sans doute Jean Bastié — longtemps présent dans la sous-section, y compris à la fin des années 1980, mais absent de la 24^e section après 1992 (peut-être par refus de l'autonomie par rapport à la géographie, peut-être aussi parce qu'il est alors, à 73 ans, en fin de carrière).

10.2 Radiographie d'une section de plein exercice : quelle place pour les géographes ?

On peut se demander quelles sont les conséquences de cette émancipation de l'aménagement-urbanisme à l'égard de la géographie. Si l'autonomie est acquise, tous les interlocuteurs.trices que nous avons pu interroger à propos de la section 24 confirment la permanence d'un fort lien à la discipline, tant dans la composition de la commission de la section, des titulaires qui en relèvent que des qualifications.

10.2.1 Le ralliement d'une masse critique de géographes

En premier lieu, la création de la section, qui n'est pas du fait des géographes, semble toutefois avoir structurellement bénéficié du ralliement d'une petite centaine de géographes déjà titulaires d'un poste dans l'enseignement supérieur, qui viennent ainsi fournir à la section des cadres et un corps électoral important.

Origines disciplinaires des affilié.es à la section 24 (1993)

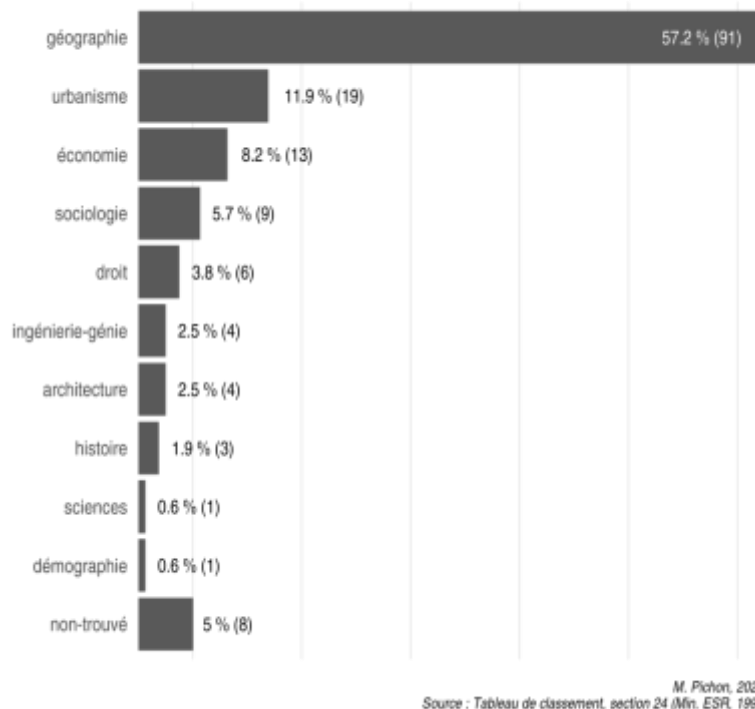


Figure 10-1. Origines disciplinaires des membres de la section 24 (1993)

La Figure 10-1 représente la distribution des origines disciplinaires des membres affilié.es de la section. Sous le terme de « membre affilié.e », on désigne les enseignant.es-chercheur.ses qui apparaissent dans les tableaux de classement produits par le ministère. Autrement dit, sont membres de la section des personnes qui lui sont affiliées, font partie de sa liste électorale et relèvent de celle-ci pour leur carrière à un moment t (en l'occurrence ici en 1993). Il apparaît que les géographes « d'origine » y sont très majoritaires puisqu'ils et elles représentent, en 1993⁶⁰¹, un an après l'autonomie officielle, un peu plus de 57 % des 145 titulaires de la section 24, suivi.es de (très) loin par les « urbanistes » (11,9 %) — diplômé.es des instituts autonomes ou urbanistes professionnel.les —, des économistes (8,2 %) et des sociologues (5,7 %). Cette distribution change un peu en fonction du corps : si les géographes restent les plus nombreux.ses chez les maître.sses de conférences (MCF) comme chez les professeur.es, ils le sont proportionnellement plus dans le second cas — 60% des professeur.es contre 55,1% des MCF. En revanche, les « urbanistes » sont la seconde catégorie la plus nombreuse (presque 17%) chez les MCF. De la même manière, les géographes sont ultra-majoritaires chez les professeurs de classe exceptionnelle (tous sont géographes si l'on accepte d'y inclure Pierre Merlin, même si son parcours et ses positions

⁶⁰¹ Les données sont issues du *Tableau de classement au 31-12-1993 du personnel enseignant titulaire. Lettres et sciences humaines. Section 24*, DGA7, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, archives personnelles de Pierre Merlin. Pour recomposer l'origine disciplinaire des titulaires — qui n'est pas précisée par le tableau de classement — nous nous sommes principalement appuyés sur la discipline de soutenance de thèse, quand ils et elles étaient titulaires d'un doctorat, ou d'autres sources (notamment, le cas échéant, leur titre et discipline dans les articles qu'ils et elles ont publiés), ainsi que des diverses informations accumulées au cours de notre recherche. Nous avons privilégié les derniers diplômes obtenus (thèse d'État sur thèse de 3^e cycle par exemple), mais aussi inscrit plusieurs disciplines quand leur parcours était mixte.

encouragent à ne pas le renvoyer à cette seule identité disciplinaire) et chez les MCF hors-classe (87 %). Dans le corps des professeur.es, ils représentent 50 % des titulaires de 1^{ère} classe mais 60% des 2^{ème} classe ; chez les MCF, près de 51 % des titulaires de 1^{ère} classe et seulement 38,5% des 2^e classe, le grade le plus « bas », qui correspond à l'entrée dans la carrière. Il y a là un effet de génération. Du fait de la jeunesse du champ, les plus « ancien.nes » ne peuvent pas avoir fait une thèse en « aménagement-urbanisme ». Cela a aussi des conséquences en matière de hiérarchie disciplinaire : les positions de pouvoir — notamment de professeur.es — au sein de la section 24 et donc des instituts d'urbanisme et des formations spécialisées reposent sur des personnes titulaires d'une thèse dans un autre domaine, et principalement en géographie. La proportion de docteur.es en « urbanisme » est inversement corrélée à la montée dans la hiérarchie : plus on monte dans les grades, et moins l'on trouve d'« urbanistes » d'origine. Dans ces débuts de section autonome, la situation est donc assez particulière car les cadres et hommes et femmes fortes de ce champ neuf sont, pour une grande partie, des transfuges. Cet état de fait vient toutefois consacrer la constitution d'un champ pensé et revendiqué comme pluridisciplinaire.

Cela dit à la fois beaucoup de la dépendance structurelle du champ à l'égard d'universitaires ayant fait le choix d'une transition institutionnelle — sans elles et eux, il n'y aurait que très peu d'enseignant.es-chercheur.es dans la section 24 — tout comme d'un processus de détachement d'un champ à un autre pour les géographes. En effet, les 91 géographes passé.es en section 24 sont à mettre en rapport avec celles et ceux qui sont dans la section 23 : en 1998⁶⁰², d'après le tableau de classement de cette dernière, on comptait 669 noms qui y émargeaient. Au total, sur 760 géographes titulaires à l'université et relevant de l'une ou l'autre de ces sections autour du milieu des années 1990, près de 12 % appartenaient à la section 24. Ce n'est évidemment pas une majorité, mais cela représente malgré tout un contingent disciplinaire important.

Du point de vue des membres des commissions de la section — au début des années 1990, le ministère a décidé que les sections du CNU devaient fonctionner sur la base de deux commissions, l'une dédiée aux qualifications, l'autre aux promotions. La composition de ces commissions en 1992 est présentée ci-dessous :

⁶⁰² Nous n'avons pas eu accès au tableau de classement du ministère pour 1993. On ne peut donc pas prétendre faire une comparaison pied-à-pied.

Tableau 10-5. Composition des commissions de la 24e section en 1992

COMMISSION 1 (QUALIFICATIONS)				
NOM	RANG	STATUT	ORIGINE DISCIPLINAIRE	UNITE
Guy Burgel (VP)	1 ^{er} collège	Nommé	Géographie	UFR Paris-10
Yves Danan	1 ^{er} collège	Élu	Droit	UFR Paris-4
Guy Jalabert (P)	1 ^{er} collège	Nommé	Géographie	UFR Toulouse-2
Philippe Mathis	1 ^{er} collège	Nommé	Économie	CESA
Pierre Merlin	1 ^{er} collège	Élu	Mixte/Ingénieur X/Géographie	UFR Paris-1
André Vant	1 ^{er} collège	Nommé	Géographie	UFR Saint-Étienne
Henri Chamussy	2 ^e collège	Élu	Géographie	IGA (Grenoble)
Charles Goldblum (VP)	2 ^e collège	Élu	Architecture/Urbanisme	IFU
Hélène Lamicq	2 ^e collège	Nommée	Géographie	IUP
Annick Osmont	2 ^e collège	Élue	Sociologie/Anthropologie	IFU
Jean Pihan	2 ^e collège	Nommé	Géographie	UFR Rennes-2
Jean-Paul Volle (Ass)	2 ^e collège	Élu	Géographie	UFR Montpellier-3

COMMISSION 2 (PROMOTIONS)				
NOM	RANG	STATUT	ORIGINE DISCIPLINAIRE	UNITE
Marcel Roncayolo (P)	1 ^{er} collègue	Élu	Géographie	UFR Paris-10
Stéphane Yerasimos (VP)	1 ^{er} collègue	Élu	Architecture/Géographie	IFU
François Ascher	1 ^{er} collègue	Nommé	Économie	IFU
Claude Chaline	1 ^{er} collègue	Élu	Géographie	IUP
Alain Motte	1 ^{er} collègue	Élu	Économiste	IAR
Robert Ferras	1 ^{er} collègue	Élu	Géographie	UFR Montpellier-3
Jean-Pierre Frey	2 ^e collègue	Élu	Architecture	IUP
Nicole Girard	2 ^e collègue	Nommée	Géographie	UFR Aix-Marseille-2
Antoine Haumont	2 ^e collègue	Nommé	Géographie	UFR Paris-7
Michel Idrac	2 ^e collègue	Élu	Géographie	UFR Toulouse-2
Jean Marieu	2 ^e collègue	Élu	Géographie	UFR Bordeaux-3
Daniel Le Couédic (VP)	2 ^e collègue	Élu	Architecture/histoire	Institut de géoarchitecture (Brest)

En premier lieu, ce sont deux géographes qui président la section⁶⁰³ (entre 1992 et 1995) : la sous-commission chargée des qualifications est présidée par Guy Jalabert, celle qui a la charge des promotions par Marcel Roncayolo. Dans chacune les géographes apparaissent encore une fois majoritaires, mais cette domination numérique n'est peut-être que le reflet du poids qu'ils et elles ont dans l'ensemble de la section. En réalité, géographes ou non, les membres des deux commissions sont surtout des représentant.es des instituts et formations qui assurent un enseignement de l'aménagement-urbanisme, ce dont témoigne la « géographie » de leurs affiliations institutionnelles : on y retrouve l'IUP, l'IFU, l'IAR, Nanterre, l'Institut de géoarchitecture, Toulouse-2, Bordeaux-3, le CESA, etc. En dehors de la question disciplinaire, on a le sentiment que ces compositions sont beaucoup plus représentatives qu'auparavant des « places fortes » du champ universitaire de l'aménagement-urbanisme. Autrement dit, il semble bien que l'autonomie a fait son effet, et que ces commissions offrent une image assez représentative de ce dernier.

⁶⁰³ Il semble qu'un accord avait été passé entre le SNESup et la liste APERAU — les deux principales forces issues des élections de la section — pour la répartition des postes de direction — l'un devant échoir à Pierre Merlin. À la suite des nominations ministérielles, le SNESup s'est trouvé en position majoritaire et l'accord n'a finalement pas abouti. Pierre Merlin fut donc écarté d'une présidence — un souvenir amer — mais y accède pour l'exercice 1996-1999 (les commissions sont réunifiées).

10.2.2 Géographie d'une section : bastions et déserts du champ

Pour aller plus loin dans la radiographie de la section, on peut essayer de repérer les unités d'enseignement qui sont les plus représentées parmi ses membres affiliés — donc l'ensemble des enseignant.es-chercheur.ses qui relèvent de la section. Il s'agit donc de repérer les universités où la section a ses « bastions », tout comme celles où elle est absente. On tâchera de résumer la position relative des différentes universités à partir de la Figure 10-2. Chaque université est située sur le plan en fonction du nombre de membres affiliés à la section 24 recensés en son sein (en ordonnées, selon les informations fournies par le ministère de l'Enseignement supérieur en 1993) et du poids relatif de ces membres par rapport au nombre de géographes recensés dans chacune de ces universités (en abscisse, sur la base des informations contenues dans le *Répertoire des géographes* publié par Intergéo en 1989 — le plus « près » temporellement dont nous disposons).

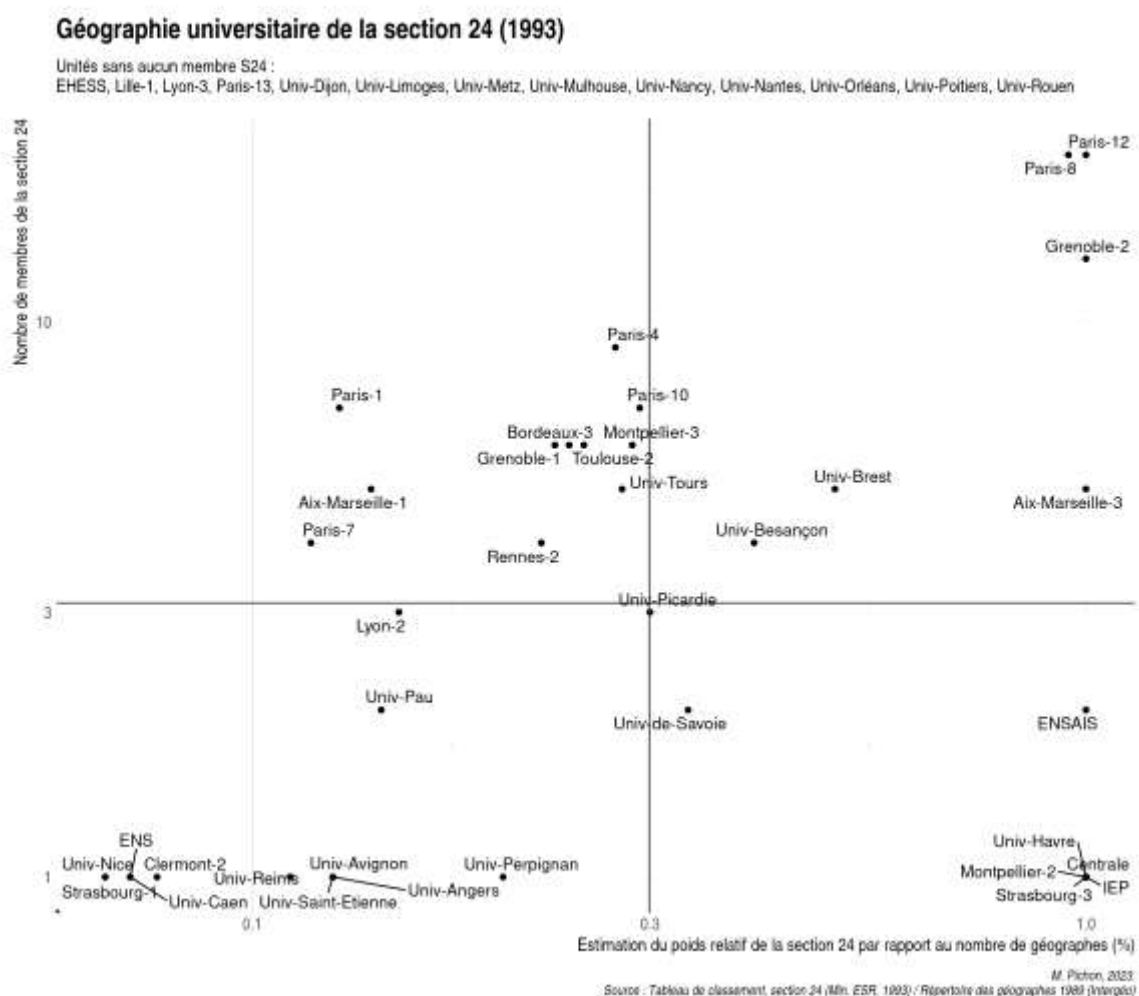


Figure 10-2. Géographie universitaire de la section 24 (1993)

Cette part relative (ou ratio) relève bien plus de la construction d'une estimation que de l'établissement d'une proportion stricte, et il s'agit surtout de prendre le nombre de géographes dans chaque université à la fois comme une approximation de la taille de l'université et comme point de comparaison par rapport au nombre de « section 24 ». L'axe des abscisses cherche ainsi à

apporter une réponse à la question de savoir si n membres de la section 24 dans l'université x , cela représente beaucoup ou peu par rapport à cette université et par rapport au champ — concurrent mais structurellement proche — de la géographie. Il y a sur cette figure des bizarreries qui méritent une explicitation : pour certaines universités, on ne décomptait aucun membre de la section 24, pour d'autres on n'avait aucun géographe recensé dans le *Répertoire*. Dans le premier cas, il y a donc un certain nombre d'universités qui disparaissent du plan — puisqu'elles ont une valeur de 0% sur l'axe des abscisses — et dont la liste est explicitée ci-dessous (voir *infra*.) Dans le second cas, la valeur de 100 % est abusive : nous avons affecté cette valeur à toutes les établissements universitaires qui avaient un nombre d'affiliés à la section 24 supérieur au nombre de géographes — parfois complètement absent.es. Par exemple, il n'y a aucun géographe recensé à Aix-Marseille 3 car l'UFR de géographie est à Aix-Marseille 2 : Aix-Marseille 3 correspond à l'IAR où l'on compte 5 « section 24 » pour 0 géographe. De la même manière, il n'y a aucun.e géographe à l'ENSAIS (du moins recensé.e par le *Répertoire*) puisqu'il s'agit d'une école d'ingénieur.es et d'architecture. Pour prendre un autre exemple, il y a beaucoup plus de « section 24 » à Paris-12 qu'il n'y a de géographes : il y a pourtant bien une unité de géographie dans cette université, mais beaucoup moins fournie que ne l'est l'IUP. En d'autres termes, les universités qui ont une valeur de 100 % correspondent à des centres spécialisés (les instituts d'urbanisme) ou bien des centres où peuvent exercer des membres de la section 24 mais où il n'y a aucune unité correspondant à la géographie. L'indice de 100 % n'a donc pas valeur de mesure réelle, mais simplement de signalement d'un centre spécialisé. Enfin, les axes horizontaux et verticaux qui divisent le plan correspondent à la moyenne du poids relatif (en abscisse, les « section 24 » représentent en moyenne 30% du volume des géographes par université) et du nombre de membres de la section 24 (en ordonnées, il y a en moyenne un peu plus de 3 affiliés à la section 24 par université). Ces indications permettent de se représenter schématiquement cet espace : en haut à droite se trouvent les universités où les « section 24 » sont en « force », tant numériquement que par rapport aux géographes ; en bas à gauche les universités où les « section 24 » sont très peu nombreux.es et pèsent très peu par rapport aux géographes.

La figure présente certaines évidences : les instituts d'urbanisme « historiques » ressortent très bien comme des bastions de la nouvelle section, comme l'IUP (Paris-12), l'IFU (Paris-8), Grenoble-2 ou l'IAR (Aix-Marseille 3). Mais la situation n'est pas homogène pour autant : à l'IEP par exemple, malgré la reconnaissance et l'épaisseur historique du cycle d'urbanisme, seul Michel Micheau, son directeur, fait partie de la section 24 — situation qui s'explique structurellement par le caractère peu « universitaire » du cycle, avec de nombreux.es intervenant.es « professionnel.les » ou issu.es de la haute fonction publique, ou peut-être aussi par l'émergence à d'autres sections disciplinaires, comme celle de science politique. Par ailleurs, certains centres présentent une pénétration de la section 24 modeste mais relativement importante eu égard à leur taille réduite, comme Brest et Besançon : à Brest cela s'explique par l'existence d'une filière spécialisée (Institut de géoarchitecture), à Besançon par plusieurs choix individuels de géographes.

Un autre groupe intéressant est formé par les diverses unités où les membres de la section 24 sont assez nombreux.es et dont le poids relatif voisine avec la moyenne : Paris-4, Paris-10, Montpellier-3, Toulouse-2, Bordeaux-3, Grenoble-1 ou, dans une moindre mesure, Tours ou Rennes-2. Si l'on met à part le cas de Tours dont la position doit beaucoup au CESA, donc à un institut « historique » (mais où la géographie fut importante), toutes les autres sont des unités qui sont plus ou moins dans le giron de la géographie (autour de J. Bastié à Paris-4, de G. Burgel à Paris-10, du CIEU à Toulouse, des géographes et des juristes principalement à Bordeaux, à l'Institut de géographie alpine pour Grenoble-1 ou encore de R. Dugrand à Montpellier). Dans l'ensemble,

il s'agit peu ou prou d'unités où ont été mises en place des formations spécialisées dans l'aménagement et/ou l'urbanisme ou qui ont entamé des spécialisations poussées en géographie urbaine ou en aménagement. Mais là non plus, les choses ne sont pas univoques : le cas de Lyon-2 constitue, entre autres, un bon contre-exemple. Alors même que la création de l'Institut d'urbanisme de Lyon a été officialisée deux ans plus tôt — rattaché à Lyon-2 — et procède d'une histoire déjà ancienne de l'enseignement de l'urbanisme qui lui a valu d'être membre fondateur de l'APERAU, on y trouve assez peu d'enseignant.es relevant de la section 24. Même chose à Saint-Étienne, dont l'association à Lyon-2 dans la formation à l'urbanisme est récurrente. Que dire encore de Lille-1 et de son UFR de géographie et d'*aménagement spatial*, pourtant investi dans la formation à l'aménagement depuis les années 1970 avec la MST ENVAR, où les relations entre géographes universitaires et action publique locale ont été étroites (voir par exemple Ben Mabrouk, 2007 ; Gachelin, 1998), et où l'on ne dénombre pourtant aucun affilié à la section 24 ? Il en va de même à Nantes, et ce alors même que l'on y compte un DESS labellisé par l'APERAU. On le voit, la ligne de partage entre section 24 et section 23 ne recoupe pas nécessairement celle qui sépare les lieux spécialisés de ceux qui ne le sont pas. Il apparaît donc que les logiques de rattachement à la section 24 de la part des géographes sont assez multiples et complexes.

10.2.3 Une filiation avec la génération des patron.nes « aménagistes » des années 1960 ?

D'où viennent les géographes qui sont passé.es en section 24 ? Une manière de répondre à cette question consiste à observer qui sont leurs directeurs ou directrices de thèse. Sans faire de ces derniers et dernières des déterminants uniques d'un choix de carrière en aménagement-urbanisme, ni même parfois un déterminant majeur — la direction de thèse « officielle » n'ayant pas toujours été vécue par les concerné.es comme une influence intellectuelle primordiale, certain.es directeurs.trices sont récurrent.s car seul.es à pouvoir diriger une thèse localement — ces directions de thèse peuvent signaler des traditions et des stratégies de placement de la part d'un corps professoral — voire mandarinal — à des époques où la distribution des sujets et postes par les professeur.ses étaient une pratique courante. Ainsi, sans voir nécessairement en elles et eux des « pères » ou « mères » intellectuel.les, cette information permet d'approcher les logiques de proximité (thématique, disciplinaire, politique) entre un.e thésard.e et son ou sa directrice. La distribution des directions de thèse est aussi un indicateur des hiérarchies implicites dans le champ, complémentaire à celui des universités, puisqu'elle permet d'observer où⁶⁰⁴ ont été réalisées ces thèses : en bref, de déterminer quels sont les « lieux » qui comptent.

Dans la liste des affilié.es à la 24^e section de 1993, sur les 92 titulaires qui ont soutenu une thèse en géographie, 42,4 % se répartissent entre seulement 11 directeurs et directrices de thèse, 40,2 % ont des directeurs.trices « uniques » — partagé.es par aucun autre titulaire géographe de la section 24 — et 17,4 % ont un.e directeur.trice que nous n'avons pas identifié.e ou n'ont *a priori* pas fait de thèse. On a donc une réelle dissymétrie et une concentration des directions de thèses autour des quelques universitaires suivant.es :

⁶⁰⁴ Au sens de l'université et de la ville, mais aussi du contexte local de la discipline.

Tableau 10-6. Les directeurs.trices de thèse des géographes affilié.es à la 24^e section en 1993

Directeur.trice de thèse ⁶⁰⁵	<i>n</i>	Nom des docteur.es (affilié.es à la 24 ^e section)
Jean Bastié	7	Jean Piwnik (1972), Danièle Schneider-Gold (1973), Georges Prévelakis (1977), Jean Steinberg (1978), Michel Carmona (1980), Jacqueline Lieutaud (1984), Guy Chemla (1987)
J. Beaujeu-Garnier	7	Bernard Dézert (1969), Madeleine Hudry-Brocard (1978), Bernard Marchand (1978), Jacques Malézieux (1979), Pierre Limouzin (1979), Bernard Rouleau (1982), Marie-France Caralp (1982)
Pierre George	5	Michel Rochefort (1958), Raymond Dugrand (1963), Claude Chaline (1971), Guy Burgel (1974), Michel Coquery (1976), (officieux : Pierre Merlin, 1966)
Michel Rochefort	4	Hélène Lamicq (1976), Marie-Françoise Gribet (1978), Pierre Di Meglio (1983), Pierre Beckouche (1988)
Bernard Kayser	3	Guy Jalabert (1973), Jean-Paul Laborie (1978), Marc Pain (1979)
Renée Rochefort	2	André Vant (1980), Marc Bonneville (1981)
Raymond Dugrand	2	Michel Vigouroux (1966), Robert Ferras (1975)
Philippe Pinchemel	2	Paul Oudart (1983), Guy Baudelle (1994)
Paul Veyret	2	Albert Tauveron (1972), Jean David (1978)
Jean Dumas	2	Jean-Pierre Augustin (1989), Vincent Vlès (1993)
Guy Jalabert	2	Jean-Pierre Wolff (1979), Jacques Joly (1989)

La liste comprend de multiples « patron.nes » de la géographie urbaine et/ou de défenseur.ses, à leur manière, de l'implication des géographes dans l'aménagement et l'urbanisme dans les années 1960-1970 : P. George, J. Beaujeu-Garnier, ou encore Michel Rochefort et Philippe Pinchemel (d'une autre génération de patron) — on retrouve des noms largement évoqués dans les chapitres 3 à 5. On compte aussi des patrons locaux investis dans la question urbaine ou sensible à celle-ci, comme Bernard Kayser, R. Dugrand ou encore Jean Dumas⁶⁰⁶. Pierre George, s'il n'est pas le directeur le plus représenté, se distingue (comme souvent) par un rôle relativement majeur : chacun de ses thésards passés en section 24 a, à sa manière, joué un rôle important dans la construction du champ de l'aménagement-urbanisme. On pense notamment à Claude Chaline et Michel Coquery par leur investissement à l'ENPC, l'IUP ou l'IFU, ou encore à G. Burgel à Nanterre. Il n'est pas besoin de revenir sur la position de Michel Rochefort, sur laquelle nous avons déjà insisté, si ce n'est pour noter ici qu'il a assumé à son tour un important rôle de direction de thèse qui débouchera sur plusieurs « ralliements » à la section 24. Quant à Pierre Merlin, nous l'avons mentionné car ce dernier — dirigé officiellement par A. Perpillou — considère Pierre George comme son directeur officieux et comme une figure intellectuelle marquante dans son

⁶⁰⁵ Toutes thèses confondues (de 3^e cycle, d'État ou « nouveau régime »). Il faut noter que ces directeurs.trices ne sont pas forcément affilié.es eux et elles-mêmes à la 24^e section.

⁶⁰⁶ (Né en 1939) Géographe bordelais, spécialiste de géographie industrielle et urbaine, il a été professeur à l'IEP de Bordeaux. Il a contribué à la création d'un DESS d'urbanisme et fut par ailleurs engagé autour des questions d'urbanisme auprès des institutions locales de l'agglomération bordelaise. Il est visiblement resté membre de la 23^e section (géographie).

parcours. Là encore, il n'est pas besoin d'insister sur l'importance de P. Merlin dans la construction du champ universitaire de l'urbanisme. La « présence » de P. George se lit aussi au travers de J. Bastié, dont il fut aussi le directeur, même si J. Bastié, à la retraite depuis plusieurs années, n'est pas inscrit dans la section 24 en 1993 : en revanche, de nombreux ses géographes de la section l'ont eu comme directeur. Des « filiations » apparaissent qui mêlent plusieurs générations de directeurs.trices/thésard.es : P. George-J. Bastié, P. George-R. Dugrand, P. George-M. Rochefort ou encore B. Kayser-G. Jalabert. Ceci, sans prendre en compte les filiations intermédiaires d'universitaires resté.es en section 23, ou les docteur.es de section 24 qui n'apparaissent pas dans ce tableau. Enfin, c'est aussi une certaine géographie qui se dessine : la place parisienne est évidemment importante, mais l'on voit aussi apparaître si ce n'est des traditions du moins des tendances à Toulouse (B. Kayser, G. Jalabert), à Lyon (R. Rochefort, A. Vant, M. Bonneville), à Bordeaux (J. Dumas) ou encore à Grenoble (P. Veyret) et Montpellier (R. Dugrand).

S'il est important de ne pas sur-interpréter ces informations, les profils des directeurs.trices les plus représenté.es parmi les géographes de la section 24 ne semblent pas relever du hasard pour autant. Ces directions offrent un regard sur le passé : elles dessinent sinon des traditions du moins des lignes directrices dont l'origine se trouve dans la sensibilité pour les enjeux d'urbanisation et d'aménagement, plus ou moins affirmée, d'une nébuleuse de géographes qui furent en capacité, dans les années 1960-1970, de « diriger » de jeunes géographes dans ce sens. Le rôle exact qu'ils et elles ont pu jouer dans la construction intellectuelle d'individus dont l'achèvement du parcours se trouve dans la section 24, resterait à exhumer auprès de chacun.e, d'autant que son importance a pu varier. Que l'on prenne le seul exemple de P. George : dirigé officiellement par ce dernier, G. Burgel mentionne plutôt l'influence de Marcel Roncayolo sur le plan intellectuel⁶⁰⁷ — tout en reconnaissant le rôle clé de P. George sur le plan de la carrière — tandis que P. Merlin, qui qualifie P. George de « véritable directeur », confie son « rôle déterminant » « au premier chef » (Merlin et Généau de Lamarlière, 2003).

10.2.4 Les orientations disciplinaires des géographes de la 24^e section

Pour finir de caractériser les géographes membres d'origine de la 24^e section, on peut enfin regarder de plus près dans quels sous-champs de la discipline ils et elles se reconnaissent. Pour ce faire, on se reportera au *Répertoire des géographes* (voir chapitre 1) et aux mots-clés qui sont associés à chacun.e d'entre elles et eux. Avec l'édition de 1989⁶⁰⁸, on repère ainsi 67 des 91 géographes de la 24^e section, soit presque les trois-quarts. Pour permettre une meilleure identification des sous-champs, on n'a gardé que les mots-clés qui s'y rapportaient (comme « géographie urbaine » ou « géographie politique ») ou qui évoquaient plutôt des démarches ou des méthodes (« télédétection », « SIG », etc.), au détriment de mots-objets (« ville », « agriculture », etc.).

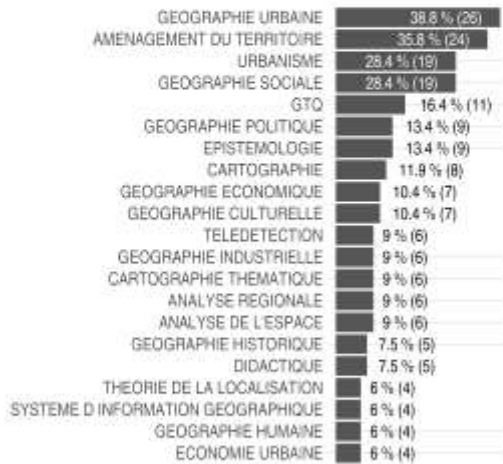
⁶⁰⁷ Entretien avec Guy Burgel, 22 mars 2019, EHESS (boulevard Raspail).

⁶⁰⁸ Là encore, la plus proche temporellement dont nous disposons, qui donne par ailleurs un meilleur résultat, par rapport à l'édition 1998, en termes de correspondance entre la présence de géographes membres de la section 24 et leur inclusion dans le *Répertoire*.

Spécialités disciplinaires...

...les plus déclarées chez les géographes de la section 24

Lecture : 36,8 % des géographes affiliés à la section 24 déclarent la spécialité "géographie urbaine"



...les plus sur-représentées chez les géographes de la section 24

Lecture : les géographes affiliés à la section 24 sur-déclarent largement le sous-champ "urbanisme" par rapport à celles et ceux hors section 24



Figure 10-3. Spécialités disciplinaires des géographes de la 24^e section (1993)

La Figure 10-3 représente les déclarations brutes (à gauche, en part de l'ensemble des concernés) et sur-représentées (à droite, pour les détails voir annexe 16) de mots-clés des géographes membres de la 24^e section. Elle dessine quelques évidences : dans l'absolu ou par rapport à ce que déclarent les géographes non-membres de la section, le fort rattachement à la géographie urbaine, à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire est presque pléonastique. Certains éléments le sont moins : on notera que les sous-champs identifiés, à l'exception sans doute de l'« environnement », relèvent exclusivement d'une géographie humaine. La liste des mots-clés les plus sous-déclarés (voir annexe, *ibid.*) finit de s'en convaincre : on y retrouve tout ce qui a trait à une problématisation « physique » de la géographie (géomorphologie, climatologie, géographie physique, etc.). En soi, cette éviction relative n'est pas une évidence, et l'on pourrait tout à fait imaginer une approche *aménagiste* de la géographie physique. Moins évidente encore est la sous-déclaration de ce qui est relatif au rural : c'est que très peu nombreux.ses (3) sont celles et ceux qui déclarent s'intéresser à la « géographie rurale » ou à « l'aménagement rural » dans une cohorte de géographes qui dessine la large domination de préoccupations urbano-centrées. En fait d'« aménagement-urbanisme », c'est donc plutôt le second des deux termes qui semble s'appliquer pour elles et eux. La présence importante de tenant.es d'une « géographie sociale » est moins étonnante que celle, un peu plus modeste, de géographes s'attachant à la « géographie théorique » (« GTQ » sur la figure), l'« analyse spatiale »⁶⁰⁹ — catégories toutes deux sur-représentées — ou la

⁶⁰⁹ Plus étonnante encore est la sur-représentation de l'« épistémologie de la géographie ».

« géographie quantitative ». La première a largement fait place à la question des « acteurs » et de leurs stratégies, ce qui peut faciliter la porosité avec des questionnements autour de l'aménagement et de l'urbanisme. En revanche, on perçoit moins immédiatement les inclinaisons aménagistes des tenants d'une « géographie théorique et quantitative » (« GTQ ») : pour partie, elle a pourtant pu résonner avec l'aménagement national ou régional (systèmes de villes, réseaux urbains, etc.). Son lien à l'urbanisme paraît toutefois moins évident. Toujours est-il que si la « couleur » de la cohorte des géographes de la 24^e section a des reflets « sociaux » ou sociologisants, il existe en son sein une certaine diversité de manières de concevoir et de pratiquer la géographie. Cela exprime aussi sans doute l'importance des raisons et choix individuels dans le passage à la section 24, dont le rabattement autour de grands référentiels sous-disciplinaires ne permet sans doute pas de rendre tout à fait raison.

10.2.5 Un aperçu des motivations d'un ralliement

Les raisons individuelles qui ont pu pousser ces géographes à rejoindre la section 24 sont assez diverses. Sur ce point, les entretiens menés avec quelques-uns d'entre elles et eux offrent un certain éclaircissement⁶¹⁰.

Il faut considérer d'abord que le choix relève parfois — souvent ? — plus de motifs concrets et « matériels » que de grandes considérations d'ordre identitaire ou épistémologique à l'égard de la discipline de départ. Ainsi, la section 24 a pu constituer pour certains géographes une opportunité de carrière, par exemple pour dénouer une situation de blocage dans l'avancement en section 23 ou pour briguer de nouveaux postes⁶¹¹. On peut ainsi évoquer le cas d'un géographe qui change de section suite aux conseils d'un collègue qui s'étonne de le savoir toujours en section 23 — une « connerie » — et affirme que sa carrière « va monter beaucoup plus vite » en section 24. Ou celui d'un autre géographe qui juge que « les géographes [le] traitaient très mal sur le plan des promotions » et qui est « passé en 24 pratiquement pour ces raisons-là », percevant qu'elles y « seraient plus faciles », tout en « ne croy[ant] pas du tout à la légitimité » de cette nouvelle section.

D'un point de vue plus épistémologique, le passage à la 24^e ne procède pas nécessairement d'une forme de rejet profond à l'égard de la 23^e. Ainsi, tel géographe confie n'y avoir « jamais été mal à l'aise vraiment » [Bonneville], tel autre qu'il s'« en accomodai[t] » et « commença[it] à [y] faire [sa] place » [Vant]. Pour autant, on juge parfois par contraste avec « la section 23 qui était assez pléthorique, assez vieillissante » [Burgel], avec « tous les vieux géographes qui restaient sur la

⁶¹⁰ Ces entretiens ne couvrent pas, loin s'en faut, la diversité des géographes qui se sont inscrits en section 24. Notre panel est d'ailleurs assez biaisé, avec une sur-représentation de protagonistes de ce qu'on pourrait résumer sous le syntagme de « géographie sociale ». Ainsi, nous n'avons pas d'informations par exemple quant aux motivations de géographes plus « quantitativistes ». Entretiens avec : André Vant, 6 novembre 2015, à Saint-Étienne ; Marc Bonneville, 4 novembre 2015, à Saint-Étienne ; Guy Burgel, mars-avril 2019, EHESS (Paris) ; Nicole Girard, été 2018, par téléphone et à Martigues. Pour éviter les répétitions de notes de bas de page, nous précisons, si nécessaire, l'identité de nos interlocuteurs. trices entre crochets. A. Vant (né en 1941) est un géographe qui a fait sa carrière à Lyon-2 et Saint-Étienne, spécialiste de géographie urbaine « sociale », auteur d'une thèse sur Saint-Étienne, *Imagerie et urbanisation* (1981), dirigée par la géographe Renée Rochefort ; il rejoint la 24^e section après sa création. M. Bonneville a soutenu une thèse de géographie, lui aussi sous la direction de Renée Rochefort (*Croissance urbaine et changement social*, sur le cas de Villeurbanne, en 1981) ; il a beaucoup participé à la vie de l'Institut d'urbanisme de Lyon, et a rejoint lui aussi la 24^e section.

⁶¹¹ À ce titre, G. Dupuy formulait l'hypothèse que les géographes avaient pu voir dans la création de la nouvelle section la possibilité de « plus de moyens, plus de postes ». Entretien avec G. Dupuy, 26 juin 2015, laboratoire Géographie-cités, 13 rue du Four.

géographie de 1950 » [Vant], que la nouvelle section rassemble « plus de jeunes » [Burgel], se trouve « beaucoup plus ouverte » et constitue ainsi une « respiration » [Vant]. À ce titre, la pluridisciplinarité constitutive de la section semble perçue comme un facteur d'émulation et un atout heuristique pour le travail sur l'objet ville, comme chez [Bonneville] :

Et donc c'est le passage de la section 23 à la section 24, ça c'est clair, où on se retrouvait parce qu'on était dans des approches qui étaient clairement issues de disciplines différentes [...]. Oui c'est plus l'objet qui nous réunit [...] mais du point de vue de l'épistémologie et des emprunts aux différentes disciplines, ce qui est intéressant c'est de voir qu'on emprunte à plusieurs disciplines mais qu'on les dépasse, parce que ces disciplines ne sont que des disciplines disciplinaires, très mal à l'aise avec la ville. [Bonneville]

Un autre souligne que « c'était bien, avec des gars qui venaient de sociologie, d'économie ouverte, tous les gars qui travaillaient sur la ville » [Vant].

L'expérience de l'enseignement ou de responsabilités dans le cadre d'une formation à l'urbanisme ou l'aménagement — voire dans les instituts d'urbanisme — joue souvent un rôle déterminant dans le choix du changement de section puisqu'il conduit à l'acculturation à un régime d'enseignement et de recherche pluridisciplinaire et aux référentiels qui l'accompagnent. Jean-Paul Carrière⁶¹², ancien président de la section 24, fait cette hypothèse :

C'est ceux [les géographes passés en 24^e], souvent, pour beaucoup, qui étaient déjà dans les instituts, les enseignants des instituts d'aménagement-urbanisme. Ils se rendaient compte qu'on ne pouvait pas faire de l'aménagement-urbanisme si on n'articulait pas des analyses de sciences économiques et sociales, des éléments provenant des sciences de la nature, mais aussi [...] au sens très large des sciences de l'action. Des gens qui étaient convaincus de la nécessité de développer l'interdisciplinarité.⁶¹³

On retrouve une analyse similaire chez des géographes. Ainsi il est apparu « cohérent » à ce responsable d'une formation en urbanisme de rejoindre une section où « la plupart des enseignants [des instituts d'urbanisme] étaient inscrits » — « on se retrouvait tous », assure-t-il [Bonneville]. De la même manière, cette autre géographe [Girard], responsable d'une filière d'aménagement et passée en 24, fait le lien entre le « développement [des] filières professionnalisées » et la sensibilité d'un certain nombre de ses homologues à la nouvelle section : « les géographes se sont mis à travailler sur des choses un peu différentes [...], à ouvrir leur champ d'investigation et ils ont fréquenté d'autres disciplines qui étaient aussi dans ces filières, et je pense que cela a justifié leur appartenance à la 24^e ». Plutôt qu'une rupture, le ralliement à cette dernière constituerait alors la continuité logique et l'aboutissement d'une carrière *déjà* imprégnée des conceptions qui président à la naissance de la section.

Dans toutes ces dynamiques, que devient l'identité disciplinaire d'origine ? Là encore, la réponse n'est pas univoque. Dans les entretiens, on a pu observer à la fois des positions radicalement rétives à l'enfermement disciplinaire, à l'instar de cet enseignant-chercheur qui se considère plus comme un « spécialiste de la ville » et réitère à plusieurs reprises le refus de se positionner « en tant que géographe », se définissant comme un « hybride » à partir d'un objet (la ville) et reléguant la question de l'identité disciplinaire hors de « [sa] préoccupation ». D'autres en revanche soulignent la nécessité d'une inscription disciplinaire : « L'aménagement et l'urbanisme ce

⁶¹² Économiste, maître de conférences puis professeur en aménagement-urbanisme au sein du CESA à partir des années 1990, il fut aussi président de la section 24.

⁶¹³ Entretien avec Jean-Paul Carrière, 21 septembre 2015, par téléphone. Notons que J.-P. Carrière inclut en premier lieu Pierre Merlin dans cette description des géographes sensibles à la pluridisciplinarité. Il n'est pas certain que tous et toutes les géographes aient eu des positions aussi affirmées que celles de P. Merlin.

n'est pas un objet, ce n'est pas une discipline, c'est une pratique et quelque chose sur lequel on peut avoir une réflexion et cette réflexion on ne peut l'avoir qu'à partir d'un point de vue disciplinaire » [Girard], qui peut être celui de la géographie comme d'autres champs spécialisés. Et de défendre dès lors une posture équilibrée refusant le « double écueil [...] de géographe conquérant pour ne pas dire impérialiste et son contraire, celle du “géographe honteux” qui n'ose pas s'avouer comme tel et se cache derrière d'autres habits » (Girard, 2002).

Enfin, l'affiliation se compose et se recompose aussi au fil des relations personnelles, qu'elles soient amicales — on vient rejoindre des collègues, ou au contraire rester avec celles et ceux de la section 23 — ou conflictuelles — certains quittent la section pour retourner en 23° à la suite de dissensions. Elle n'est donc pas non plus nécessairement linéaire, mais peut comporter des revirements.

10.2.6 Hypothèses sur un ralliement

Comment alors rendre raison de ce changement de section initial, de la part de géographes déjà titulaires ? On a pu tracer ici quelques lignes analytiques, qui montrent l'importance bien sûr d'une socialisation déjà bien engagée aux enjeux aménagistes et — principalement — urbains, sans toutefois que cela ne suffise toujours à donner lieu à un franchissement (J. Bastié, par exemple, dont on peut bien supposer qu'il avait toutes les raisons politiques et personnelles de ne pas rejoindre la section) ou que ce franchissement soit définitif (G. Burgel quitte par exemple la section en 1996, voir *infra*). La participation ou l'exercice de responsabilités dans des formations professionnalisantes dirigées vers l'aménagement et la ville est un facteur déterminant — on le voit dans la Figure 10-2 (sur les bastions de la section) comme dans les récits individuels — mais là encore ce n'est pas une règle infaillible. Beaucoup se sont inscrit.es dans une forme de continuité avec des « patron.nes » qui, autour des années 1960-1970, s'étaient déjà préoccupés du rapprochement de la géographie avec l'action. Sans parler de filiations au sens fort, il y a là, sans doute, des formes de reproduction d'une sensibilité et d'une manière de concevoir la position du géographe. Enfin, il y a bien sûr des spécialisations qui semblent attirer plus vers la section 24 et d'autres qui en éloignent — la géographie physique, le rural. Tous ces éléments forment un lacis de facteurs et de raisons plus ou moins agissantes qui composent un processus assez complexe et plurivoque de transition d'une section à une autre.

Comment interpréter cette transition ? *A priori*, on pourrait la lire au prisme de deux hypothèses concurrentes : la première consisterait à y voir le prolongement d'une forme d'appropriation de l'aménagement-urbanisme par les géographes et particulièrement de celles et ceux qui, dans l'enseignement comme dans la recherche, s'y sont « frotté.es » concrètement. Une autre hypothèse verrait cette transition comme une forme de « victoire » de la part des tenant.es de l'autonomisation du champ : ils et elles voient ainsi une proportion importante des géographes qui faisaient, *de toute manière*, œuvre de formation et de recherche en aménagement-urbanisme, les rejoindre sur la base de *leurs* principes. En quelque sorte, cette absorption viendrait neutraliser, enfin, la concurrence des géographes sur le plan de l'offre de formation que les tenant.es de l'autonomie et de la spécificité n'ont cessé de déplorer. Il est notable que, parmi toutes les disciplines concernées par l'appropriation de la formation à l'urbanisme — on a vu notamment que l'économie et le droit étaient loin d'être en reste — la géographie se distingue nettement par l'ampleur du mouvement d'inscription dans la nouvelle section : il y a bien quelques économistes et quelques juristes, mais ce sont pour beaucoup des enseignant.es d'instituts d'urbanisme et peu

des enseignant.es d'unités autonomes d'économie ou de droit, et surtout leur nombre reste modeste. L'importance quantitative du détachement depuis la section 23 semble elle aussi inédite — un peu plus d'un dixième du corps titulaire de la discipline — que l'on ne retrouverait sans doute pas dans les autres disciplines qui viennent composer la 24^e. Pour expliquer l'ampleur de ce détachement, en dernière instance, il faut peut-être trouver un équilibre entre ces hypothèses : elle ne peut s'expliquer que par une proximité déjà bien ancrée de la géographie à l'aménagement-urbanisme, soit par « continuité naturelle » du magistère géographique sur le domaine, soit par achèvement d'un processus de socialisation pluridisciplinaire. Ainsi, pour le géographe « impérialiste », cette création a les traits d'une nouvelle opportunité, d'une nouvelle section où il considère avoir toute légitimité ; pour le géographe investi depuis longtemps dans des collectifs mixtes liés à la formation à l'aménagement-urbanisme, la nouvelle section est un prolongement qui fait plus sens au vu du parcours déjà engagé.

Toujours est-il que l'on peut considérer avec Nicole Girard que « si on avait enlevé les géographes, la section 24 qui était déjà petite aurait été réduite à rien »⁶¹⁴. Il ne s'agit pas là d'un réflexe *pro domo*, puisque le même constat est fait par d'autres protagonistes de la section 24 non-géographes, comme Jean-Paul Carrière :

Le passage de 23-3⁶¹⁵ en 24^e a été en partie permis parce qu'il y avait un certain nombre de géographes qui d'emblée se sont placés dans cette perspective [de dépassement de la seule discipline géographie]. [...] Ce sont des gens qui ont fait le saut de façon consciente et délibérée. Ils se sont dit que le développement de l'aménagement et de l'urbanisme ne devait plus relever de la seule géographie dans ses définitions traditionnelles. Je pense que s'il n'y avait pas eu ce mouvement d'un certain nombre de géographes, le passage en 24^e, la distinction ne se serait pas faite. [...] Ils ont, certains d'entre eux, facilité cette transition et ils l'ont voulue.⁶¹⁶

Il y a, dans ce ralliement nombreux des géographes, quelque chose de la « masse critique » qui contribue à donner corps à la section — sans elles et eux, elle aurait en effet été réduite de plus de la moitié (Figure 10-1, p. 480) — et qui a peut-être surtout permis que le champ de l'aménagement-urbanisme ait suffisamment de poids pour « sortir » de la section de géographie et s'autonomiser. Si les géographes ne semblent pas avoir été les premier.es artisan.es de cette autonomisation — sauf à renvoyer Pierre Merlin prioritairement à cette qualité disciplinaire — ils et elles ont pu contribuer à faire la bascule.

La géographie comme communauté occupe donc une grande place dans la création de la section et reste très intriquée à sa vie et son développement. Pierre Merlin, dont on connaît toutes les réserves à l'égard de l'accaparement géographique de l'aménagement-urbanisme, le reconnaît :

Il y a toujours eu beaucoup de géographes [dans la section], parce que d'abord déjà dans les instituts d'urbanisme les géographes constituent le corps le plus nombreux des enseignants : ils ne sont pas majoritaires mais ils sont la plus importante minorité. Et donc dans les listes, ils ont été nombreux, et puis parfois les listes APERAU elles-mêmes ont fait appel à ce que j'appelle des « géographes-géographes », elles ne se sont pas limitées aux instituts d'urbanisme, elles ont pris des personnes d'autres institutions — un peu à la marge, mais enfin quand même. Les autres listes — Autonomes, SNESUP, SGEN — ont fait appel à des gens qui étaient dans des instituts APERAU mais aussi, peut-être en plus forte proportion, à des « géographes-géographes »⁶¹⁷.

Avec une telle présence, massive, des géographes, la véritable rupture n'est pas quantitative mais relève des conditions institutionnelles dans lesquelles se déploie cette présence. Géographes

⁶¹⁴ Entretien avec Nicole Girard (1/2), 9 juillet 2018, par téléphone.

⁶¹⁵ La sous-section dédiée à l'aménagement et l'urbanisme dans la 23^e avant 1992.

⁶¹⁶ Entretien avec Jean-Paul Carrière.

⁶¹⁷ Entretien avec P. Merlin.

ou non, l'ensemble des membres de la 24^e section émerge à une institution dont les normes ne sont pas celles de la 23^e. De ce point de vue, cela change profondément le cadre dans lequel se déroule le jeu entre disciplines, et la chose peut apparaître comme une forme de victoire de l'autonomie alors désirée depuis deux décennies. Dès lors, sans céder à l'illusion d'une section où aurait régné une ambiance irénique⁶¹⁸, il semble qu'il n'y a « pas [eu] de conflits majeurs »⁶¹⁹ entre les géographes passés à la section 24⁶²⁰ et les autres membres de la section :

Au début, l'une de nos craintes dans l'ancienne sous-section était que des géographes qui n'avaient pas beaucoup de rapport avec l'aménagement s'inscrivent et qu'ils pèsent sur les décisions. De ce point de vue-là, ça s'est bien passé, parce que premièrement un certain nombre de géographes qui n'étaient urbaniste et aménageurs qu'à la marge, au lieu de s'inscrire dans la section Urbanisme et aménagement sont revenus en section de Géographie, en général dans la sous-section de Géographie humaine [...]. Il n'y a jamais eu de conflit majeur au sein de la section 24 avec les géographes d'origine, les géographes-géographes j'allais dire. Bien sûr c'était quelque chose qui était toujours sous-jacent, mais les géographes-géographes n'ont jamais remis en cause le principe qui était celui de l'APERAU mais qui est devenu celui de la section, de la pluridisciplinarité et de l'autonomie de l'urbanisme par rapport à toutes les disciplines, géographique comme les autres.⁶²¹

L'émancipation de la sous-section devenant section aurait ainsi eu un effet de tri, contribuant à renforcer une homogénéité ou une convergence de vues, y compris chez les géographes restant.es, acculturé.es dans les faits au référentiel autonome.

La section a donc accueilli en nombre des géographes déjà en poste qui ont contribué à lui donner sa morphologie tout en s'accordant autour de ce référentiel. Mais dès lors qu'elle est créée, elle devient une nouvelle instance qui doit affronter l'une de ses missions principales, la qualification, pour de nouvelles générations d'impétrant.es. Or, là encore, les candidat.es issu.es de la géographie s'avèrent nombreux.ses. Cela pose des problèmes différents.

10.3 Entrer en section 24 dans les années 1990 : la domination des géographes dans les demandes de qualifications

En termes de qualifications annuelles, la 24^e section est relativement petite : pour les années observées entre 1992 et 2000, elle ne représente que 0,57 % de l'ensemble des qualifications (325 qualifications au total, ce qui situe la section en 47^e position sur 55 sections, la géographie étant 31^e avec 1,32 % des qualifications de la période, ce qui représente 750 qualifié.es) et 2,6 % dans un

⁶¹⁸ Il y a de fait bien eu des conflits localisés. On trouve trace, par exemple, d'une lettre de démission de la section de G. Burgel (élu en tête de liste du SNESup en 1996) du 1^{er} juillet 1996. Il semble que les raisons de cette démission soient principalement liées à des enjeux de carrière, mais aussi à des tensions dans la manière (et les critères) de décider des qualifications. G. Burgel s'y dit opposé notamment à une conception de l'aménagement qu'il juge « sectaire » et qui est celle, semble-t-il, qui est portée par les représentant.es des listes APERAU-QSF (qui semblent désignées implicitement). Il y a donc aussi un fond d'opposition syndicale, en quelque sorte, dans cette affaire.

⁶¹⁹ Entretien avec Marc Bonneville, 4 novembre 2015, Saint-Étienne.

⁶²⁰ Les tensions sont en revanche plus grandes à l'égard des impétrant.es géographes, voir *infra*. Nicole Girard témoigne par exemple du caractère plus conflictuel de la qualification des dossiers de géographes et une volonté de défendre la place des géographes. Pour autant le conflit ne semble pas non plus majeur et ne porte pas sur les principes mêmes qui fondent la 24^e section, car elle reconnaît la nécessité de discriminer entre ceux qui « étaient dans le champ » de l'aménagement-urbanisme et ceux qui « n'y étaient pas ». Il faut par ailleurs nuancer ces tensions éventuelles par le fait que les décisions concernant les qualifications semblent avoir le plus souvent été unanimes : les rapports d'activité soulignent à ce titre qu'il y a peu de candidat.es qui suscitent des avis hétérogènes.

⁶²¹ Entretien avec Pierre Merlin, 22 septembre 2015, à son domicile.

groupe large des SHS (17^e sur 20, tandis que la géographie arrive 8^e avec près de 6 % des qualifications). Dans ses premières années, de 1992 à 1995, le nombre de qualifications baisse chaque année, avant d'entamer une forte remontée, notamment en 2000 : ce profil semble être à peu près similaire, à peu de choses près, au profil moyen de l'ensemble des sections en SHS, qui connaissent aussi cette baisse.

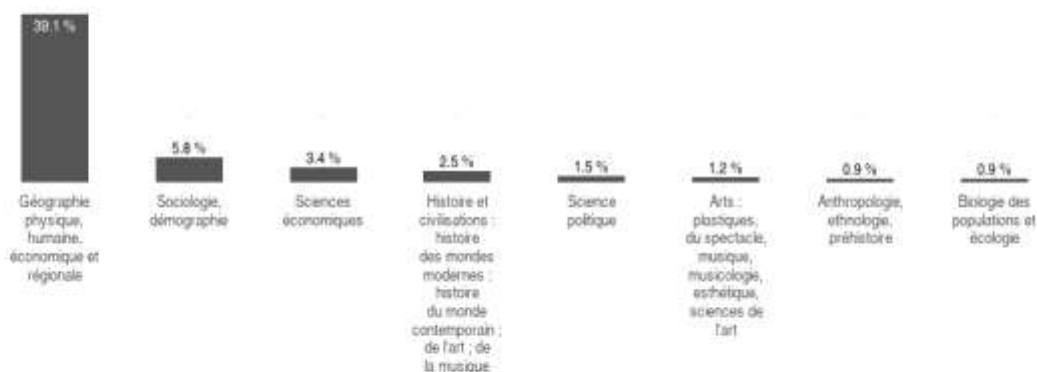
10.3.1 Une section de multi-qualifié.es, une multi-qualification très géographique

En revanche, la 24^e section fait partie de celles qui, parmi les sections de SHS, présentent les taux les plus élevés de multi-qualifié.es, c'est-à-dire d'impétrant.es qui candidatent et obtiennent leur qualification pour le corps des MCF dans plusieurs sections (voir annexe 17) — en 1995 et de 1998 à 2000, elle est même au premier rang de ce point de vue.

Les multi-qualifié.es de la section 24 et leurs autres sections de qualification (1992-1995 & 1998-2000)

Sans les co-qualifications uniques.

Lecture : 39,1% des qualifié.es de la section 24 ont aussi été qualifié.es en section Géographie



M. Pichon, 2023 LMR Géographie-ites.
Source : ORF, 1992-2000.

Figure 10-4. Les multi-qualifié.es de la section 24 et leurs autres sections de qualification

Il apparaît très nettement que ces multi-qualifications sont largement dues à des candidatures en section 23 — géographie — qui représentent 39,1% de l'ensemble des qualifié.es de la section 24 dans les années 1990 (Figure 10-4 ci-dessus). L'émancipation de la sous-section vers une section de plein exercice n'a pas entamé le lien très étroit qui l'attache à la section 23 et, d'une certaine manière, la « dépendance » aux diplômé.es de géographie pour « nourrir » la section. À côté de la géographie, les autres qualifications pèsent de fait assez peu : on compte principalement des sociologues, des économistes, des historien.nes, quelques politistes et architectes (section Arts plastiques), mais dans des proportions largement inférieures. Cela signale aussi le sentiment de légitimité que semblent avoir les géographes à l'égard du champ de l'aménagement-urbanisme. Si la multi-qualification est minoritaire en géographie — sur l'ensemble de la période considérée, elle ne représente que 21,6% des 730 qualifié.es — elle est toutefois, le cas échéant, massivement tournée vers la section 24. En effet, les bi-qualifié.es en section 24 représentent 16,9% de l'ensemble des qualifié.es en géographie, très loin devant celles et ceux qui ont obtenu une double qualification avec la section « Terre solide, géodynamique des enveloppes supérieures » — *grosso modo*, une section proche d'une géographie physique ou d'une

géomorphologie — qui ne pèsent que 1,2% de ce total. En résumé, si la section de géographie est relativement autonome du point de vue des qualifications, les incursions extra-disciplinaires de ses qualifié.es sont très largement le fait de candidatures en aménagement-urbanisme. Cela indique deux choses : en premier lieu, la relation entre les deux sections est très inégale, la section 24 étant largement plus dépendante de la géographie que la section 23 ne l'est de l'aménagement-urbanisme ; en second lieu, cela confirme, chez celles et ceux qui cherchent la qualification multiple, une certaine « facilité » à considérer l'aménagement-urbanisme comme un prolongement naturel de la géographie — plus, par exemple, que la « géodynamique » pour les géographes physiciens.

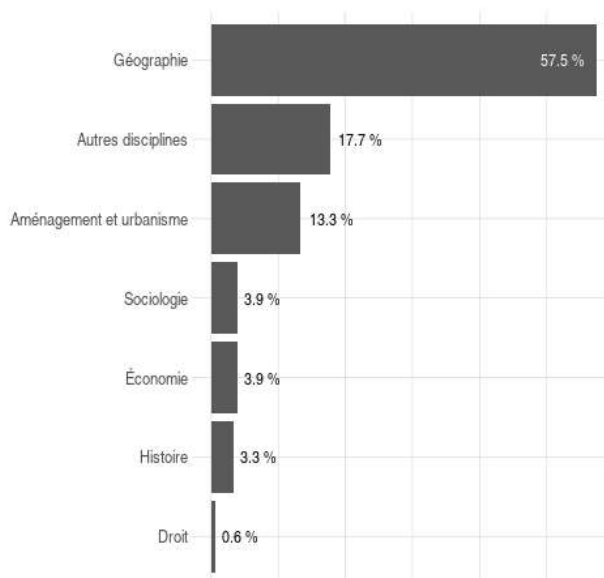
10.3.2 Les origines disciplinaires des qualifié.es

Ce poids de la géographie et, dans l'ensemble, l'équilibre pluridisciplinaire qui transparait *via* l'analyse des multi-qualifications, se retrouve si l'on se penche sur les origines disciplinaires des qualifié.es en section 24 telles qu'elles se donnent à voir au travers de leur thèse⁶²². Pour ce faire, nous avons croisé les données de qualification avec la base des thèses soutenues depuis 1985 (voir annexe 18 pour les détails).

Si les données ne sont pas complètes — nous n'avons retrouvé les thèses que de 55% de

Disciplines de soutenance des qualifié.es en section 24

Entre 1992-1995 et 1998-2000, pour 55% de l'effectif total (176 individus sur 319 qualifié.es)



M. Pichon, 2023. UMR Géographie-cités.
Source : JORF, 1992-2000 ; theses.fr

l'ensemble des qualifié.es — il n'en reste pas moins que la géographie est très dominante dans cet échantillon, 57,5% des qualifié.es étant titulaire d'une thèse classée en géographie. On retrouve par ailleurs le même équilibre disciplinaire qui, en réalité, est un déséquilibre : si la section 24 et le champ de l'aménagement-urbanisme qu'elle représente se veulent pluridisciplinaires, cette pluridisciplinarité apparaît, dans les années 1990, réelle mais absolument inégale. On retrouve bien

⁶²² Cela tend sans doute à sous-estimer la place des professionnel.les urbanistes et des architectes, qui ne possèdent pas nécessairement une thèse.

différents spécialistes, ainsi qu'une part importante (et amenée à le devenir encore plus) d'aménageurs.ses-urbanistes issu.es d'un parcours de formation « nativement » mixte, mais le poids des sociologues, économistes, historiens, juristes et autres est minime par rapport à celui des géographes.

10.3.3 Être ou ne pas être qualifié.e : les géographes en bonne position

Il faut enfin faire droit à la question de la non-qualification. Les éléments présentés ci-dessus ne parlent que de celles et ceux qui parviennent à être qualifié.es, mais l'exercice de qualification peut en lui-même être un révélateur des rapports de force au sein du champ. Pour la section 24, la chose est d'autant plus importante qu'elle ne procède pas d'une discipline déjà *à peu près* circonscrite et qu'elle a donc dû réfléchir à son « identité » et édicter explicitement les règles discriminant les candidatures relevant de la section de celles qui n'en relèvent pas. Dans une certaine mesure, face à des candidatures diverses « c'est en qualifiant que l'on détermine le champ »⁶²³.

Les géographes sont certes nombreux.ses à être qualifié.es dans la section, mais cela ne dit rien de leur capacité à convaincre la commission de qualification de la pertinence aménagiste de leur candidature : en d'autres termes, il se pourrait très bien qu'il y ait beaucoup de prétendant.es et peu d'élu.es, mais que le déséquilibre démographique entre les sections donne malgré tout lieu à un effet de masse apparent. Sur ce point, on trouve quelques pistes dans les archives relatives à la section, notamment dans les bilans des sessions de qualification qui ont été rédigés sous la présidence Merlin (1996-1999)⁶²⁴. On peut ainsi établir une représentation schématique de la position de chaque discipline au regard d'un paramètre de « poids » — le nombre de qualifié.es venant de cette discipline — et d'un paramètre de « réussite » — qui signale la capacité des candidat.es de cette discipline à être reconnu.es comme légitimes en section 24. C'est ce que donne à voir la Figure 10-5 :

⁶²³ Comme l'a formulé Sabine Barles, présidente de la section 24 de 2012 à 2015 et de 2016 à 2019 et membre depuis 1998. Entretien avec Sabine Barles, 9 juillet 2015, Institut de géographie, Paris.

⁶²⁴ Conservés dans les archives personnelles de Pierre Merlin, ces bilans font un état des lieux du nombre de qualifié.es et du nombre de candidat.es, ventilé.es selon différentes variables, dont la discipline. Ces données ne sont pas très nombreuses : seulement quatre sessions de qualification (1996-1999), qui correspondent à 137 qualifié.es (123 MCF et 14 PR) pour 336 candidat.es (304 MCF et 32 PR). Une analyse plus systématique pourrait être faite : le ministère de l'Enseignement supérieur a édité des listes de qualification et des procès-verbaux où devait figurer la décision de la commission pour chaque candidat.e. En croisant ces relevés de décision avec, par exemple, la base theses.fr, on pourrait recomposer les origines disciplinaires des candidat.es heureux.ses ou malheureux.ses à la qualification en section 24. Ici, on se contentera des estimations que permettent de faire les bilans.

La qualification en section 24 : un espace hiérarchisé

Moyenne des taux de réussite et de la part occupée par chaque discipline de chaque session de qualification (en log10 pour chaque axe)

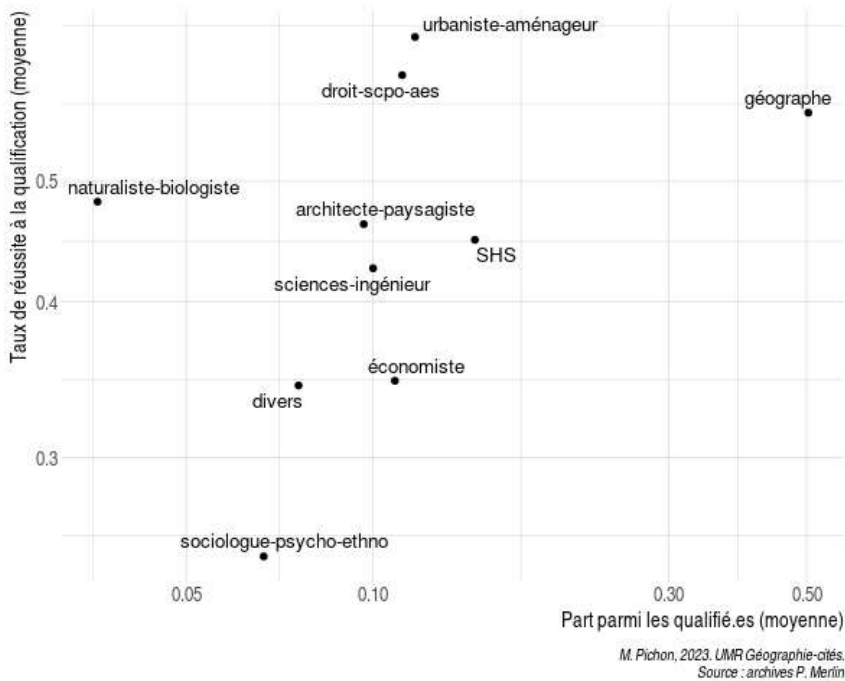


Figure 10-5. La qualification en section 24 dans les années 1990 : un espace hiérarchisé

La géographie se distingue nettement : en termes de nombre de qualifié.es, on l'a déjà dit, mais aussi par un taux de « réussite » relativement élevé. En moyenne, près de 57 % des candidat.es géographes sont qualifié.es en section 24 entre 1996 et 1999, contre 65,3 % en moyenne pour les urbanistes-aménageurs.es. L'écart n'est donc pas immense, si on le compare par exemple à la moyenne de réussite des économistes (34,6 %) ou des sociologues/ethnologues/psychologues (25 %). Les géographes se retrouvent donc avec le double avantage de leur nombre et d'une légitimité relativement proche de celles des urbanistes-aménageurs.es. Du point de vue des qualifications, et de l'entrée sur le marché de nouveaux et nouvelles enseignantes-chercheuses, la section dépend donc encore beaucoup de la géographie dans les années 1990. *A priori*, les dossiers de ces candidat.es sont plutôt pertinents pour la section, au vu de leur bon taux de réussite. Malgré tout, la forte demande de qualification venue des géographes vient à poser des problèmes que le ralliement des géographes titulaires tel qu'évoqué plus haut ne posait pas.

10.3.4 Réguler et normer le champ

À force, les défenseurs.es de l'autonomie de la section 24 ont jugé que cette dernière était considérée par les « docteurs ou doctorants en géographie [...] comme la deuxième voie possible »⁶²⁵ de manière presque automatique et souvent sans adapter, ou très peu, le dossier de candidature adressé à la 23^e — la réciproque est jugée elle aussi problématique, mais bien plus rare.

⁶²⁵ Entretien avec P. Merlin.

Cette situation pousse la commission de la section à adopter, en 1998, sous la présidence de P. Merlin, un texte de cadrage (reproduit en annexe, voir annexe 19) qui définit de manière synthétique les critères nécessaires pour « entrer dans le champ de la section »⁶²⁶ et être ainsi qualifié.e⁶²⁷ : interdisciplinarité⁶²⁸, « dimension spatiale », « approche théorique et critique » et « concrète et opérationnelle », « réflexion sur l'action et (ou) vers l'action ». C'est donc sur cette base que les membres de la section choisissent de discriminer les candidatures, notamment celles, nombreuses, des géographes : ces dernières et derniers peuvent bien se retrouver dans la « dimension spatiale », l'approche « théorique et critique », voire dans l'interdisciplinarité ; mais pour beaucoup le critère le plus discriminant tient sans doute beaucoup à la dimension opérationnelle et « tournée vers l'action ». Cette « doctrine » connaît une belle longévité : reprise régulièrement depuis 1998, elle fonde toujours le noyau des « conseils pour les candidats à la qualification »⁶²⁹, pratiquement inchangé du moins pour ce qui concerne les principaux critères. En 2001, s'y est ajoutée une prise de position commune des 23^e (présidée alors par Guy di Méo) et 24^e (Gabriel Dupuy) sections⁶³⁰ visant à freiner le mouvement de double candidature identique de la part des impétrant.es géographes — ce qui revient à considérer la 24^e comme une annexe de la 23^e — et ainsi à mieux profiler leur demande en fonction de l'adéquation réelle de leur parcours avec l'une ou l'autre. À la suite de la session de qualification du début d'année 2002, G. Dupuy tire un bilan immédiat de cette prise de position :

[...] il semble que les consignes données conjointement par les sections 23 et 24 pour un meilleur ciblage des candidatures de géographes devant chacune des sections ont porté leurs fruits. Des candidats, « purs géographes », qui naguère présentaient le même dossier devant les deux sections et étaient souvent refusés par la 24 faute d'orientation « aménagement » sont désormais moins nombreux.⁶³¹

Ces différents cadrages n'ont sans doute pas entamé la forte proximité qui lie les deux sections. Le compte rendu de l'année suivante notait toujours le « fort recoupement entre les candidatures en section 24 et en section 23 », analysant la multi-candidature comme un « comportement “assuranciel” » face à une « pénurie de postes »⁶³². Récemment, dans un travail sur les proximités entre disciplines sur la base des coqualifications au CNU, Yann Renisio et Pablo Zamith notaient « l'isolement des sections d'urbanisme et de géographie » (Renisio et Zamith,

⁶²⁶ Document sans titre, « Texte voté en 1998 à l'unanimité », dossier « CNU 96-99, Président Merlin », archives personnelles de Pierre Merlin.

⁶²⁷ Ce texte suit et s'accompagne d'un autre concernant l'habilitation à diriger des recherches (HDR), voté en 1997, les deux formant donc la doctrine de la section pour réguler la qualification dans le corps des maître.sses de conférences et dans celui des professeur.es.

⁶²⁸ Il faudrait s'interroger sur la substitution du terme de « pluridisciplinarité », employé régulièrement dans le champ aménagiste et urbanistique depuis plusieurs décennies, par celui d'« interdisciplinarité ». Cela signale-t-il un saut qualitatif dans la mise en dialogue des disciplines qu'il s'agit de promouvoir ? Ou une simple évolution langagière, un air du temps ?

⁶²⁹ Voir la page de la section sur <https://conseil-national-des-universites.fr/> (consulté en décembre 2023).

⁶³⁰ Elle aussi toujours « valable » et consultable sur le site indiqué ci-dessus, voir « Note d'Information sur les candidatures doubles en Sections 23 et 24 ».

⁶³¹ Compte-rendu, Conseil national des universités, Section 24, Session qualifications 29 janvier-1^{er} février 2002, adressé par G. Dupuy à P. Merlin, dossier « Élections CNU 99, section 24 et CNU 2000-2003, président Dupuy », archives personnelles de P. Merlin.

⁶³² G. Dupuy, « Conseil national des universités. Section 24. Session qualifications, 22/25 janvier 2003. Compte rendu », dossier « Élections CNU 99, section 24 et CNU 2000-2003, président Dupuy », archives personnelles de P. Merlin.

2015), entendu au sens d'une proximité extrêmement privilégiée entre les deux par rapport à tous leurs autres liens avec d'autres sections — elles pourraient presque former une dyade. De manière générale, ils identifiaient par ailleurs une relation statistique négative entre employabilité d'une section et coqualification⁶³³. Dans notre cas, il est possible que cette « stratégie professionnelle » — se faire qualifier dans plusieurs sections pour multiplier l'éventail des postes envisageables — vienne recouper la « proximité épistémologique » que considèrent avoir les candidat.es géographes à l'égard de la section 24. De ce point de vue, ces candidat.es reproduiraient une attitude consistant à voir cette dernière comme un prolongement naturel de leur discipline.

Il conviendrait — mais cela dépasse largement les bornes chronologiques de ce travail — d'observer les évolutions contemporaines des qualifications dans la section — entre 2000 et nos jours — et notamment le double effet de la mise en place de critères et de règles et du développement du champ autonome de l'urbanisme à l'université, qui s'accompagne d'une croissance de la proportion de titulaires d'un doctorat en aménagement-urbanisme. Il conviendrait pour cela d'utiliser les rapports annuels de la section⁶³⁴ pour réaliser une reconstruction systématique de l'espace de qualification de la section. Ici, on en dira simplement deux mots : en 2008, les géographes représentaient 41 % des qualifié.es (MCF) avec un taux de réussite de 54 %, contre 28% pour les candidat.es en « urbanisme et aménagement » et un taux de réussite de 81 % ; en 2017 on comptait autant de candidat.es (MCF) géographes qu'urbanistes (22,7 % de l'ensemble pour chaque) mais seulement 18,4 % de géographes finalement qualifié.es pour 38,2 % pour les aménageur.es-urbanistes, soit un taux de réussite respectif de 41,2 % et 85,3 %⁶³⁵. Les années 2000 semblent bien avoir amorcé un approfondissement du mouvement d'autonomisation du champ à l'égard de la géographie. Dans ce mouvement, l'édiction d'une « doctrine » de qualification permet d'afficher explicitement et de manière objectivée les normes qui régulent le champ et d'y renvoyer les candidat.es malheureux.ses. Ces règles forment ainsi un outil de la régulation du champ.

*
* *
*

Au total, la création de la 24^e section au sein du CNU, en 1992, consacre une revendication formulée déjà une vingtaine d'années auparavant par les acteurs.trices des instituts d'urbanisme et d'aménagement nés après la loi Faure. Du point de vue de l'histoire du champ universitaire de l'aménagement-urbanisme, elle constitue sans aucun doute une date-clé, ce qui justifie que l'on en fasse le principal point d'arrivée de notre travail. Il ne faudrait pas considérer pour autant qu'elle constitue une « fin de l'histoire » : comme on l'a déjà un peu esquissé en étudiant ce qui se joue entre 1992 et 2000, l'autonomie conquise n'empêche pas que le lien à la géographie reste très fort et que, sans doute par héritage d'une situation passée, les géographes semblent toujours percevoir l'« aménagement-urbanisme » comme une forme d'annexe de leur propre discipline. Dès lors, les responsables de la 24^e section sont amené.es à devoir accentuer la régulation du champ, par la mise en place de critères de tri des candidat.es à la qualification, mais aussi par la pratique même de la

⁶³³ « [...] plus une section offre de chances d'obtenir un poste de maître de conférences à ses candidats, moins il est fréquent que ses qualifiés obtiennent une qualification dans une autre section » (ibid.).

⁶³⁴ Disponibles pour de nombreuses années sur la page de la section sur le site du CNU et qui précisent les profils disciplinaires des candidat.es et des qualifié.es.

⁶³⁵ « CNU – 24^e section – Qualifications 2008 » et « Conseil national des universités. Section 24 – Aménagement de l'espace, urbanisme. Rapport d'activité 2017 », disponibles sur la page de la section sur le site web du CNU ([11](#) et [12](#), consultés en décembre 2023).

qualification, qui permet d'assurer cette régulation à l'entrée du champ. Dès lors, même si la géographie reste une discipline très connexe, la donne a considérablement changé : contrairement à l'avant-1992, les protagonistes du champ disposent désormais d'un espace et d'un outil qui leur permettent de faire valoir *leurs* critères et *leurs* normes. En un mot, de gérer et d'organiser le champ universitaire de l'aménagement-urbanisme de manière autonome.

Synthèse de la partie

L'ensemble des cinq chapitres qui forment cette troisième et dernière partie de la thèse avait pour objectif d'analyser les rapports entre la géographie et l'action publique urbaine, non pas sous l'angle d'une histoire intellectuelle ou des contenus, mais sous le prisme des pratiques et des configurations effectives qui ont mis au contact un champ disciplinaire particulier et un monde relevant tout à la fois d'une politique (l'action publique urbaine) et d'une pratique (le « métier » d'urbaniste ou d'aménageur). Ce monde, nous l'avons abordé sous l'angle de deux champs en particulier : le champ *universitaire* de l'aménagement-urbanisme et le champ *professionnel* de l'urbanisme. Ce faisant, nous n'avons abordé que certains aspects de ce monde de l'action publique urbaine : nous n'avons pas traité, par exemple, de la question du rapport des géographes à l'action publique urbaine par le *medium* de la recherche incitative ou sur commande, de même que nous n'avons pas spécifiquement abordé la contribution (ou l'absence de contribution) des géographes au cadrage et à la mise en œuvre de politiques urbaines, que ce soit à l'échelle nationale de l'État ou à l'échelle plus fine des collectivités locales.

Ce faisant, il s'agissait d'étudier deux problématiques principales : celle de la construction progressive d'une forme de discipline⁶³⁶ « aménagement-urbanisme » au sein du champ académique, et du rapport de celle-ci à la géographie universitaire ; celle de l'insertion des géographes au sein du champ professionnel de l'urbanisme — au sens de l'ensemble des professions ou des métiers qui, dans le domaine des études ou de l'opérationnel, participent de la fabrique et de la régulation urbaines, et qui constituent donc aussi des marchés de l'emploi concurrentiels.

In fine, nous avons tenté, autant que faire se peut, de proposer une histoire croisée de la géographie et des champs relatifs à l'urbanisme. Nous proposons de synthétiser ici les principaux résultats que nous avons mis au jour.

Le chapitre 6, relatif aux années 1960, a permis de voir la montée progressive au sein de la géographie d'une préoccupation à l'égard des débouchés, principalement à cause d'un rétrécissement de la voie professionnelle traditionnelle de la discipline — l'enseignement, secondaire notamment — et par la volonté, formulée par une partie des géographes, d'affirmer la « compétence sociale » de cette dernière à l'égard de l'« aménagement » (pour le dire de manière très synthétique). La géographie « professionnelle » en est encore à ses balbutiements et si quelques diplômé.es parviennent à avoir des postes, cela reste très rare et déterminé en dernière instance par l'existence d'un régime de professionnalisation assez paternaliste et mandarinal : ce sont les « patron.nes » qui, par leur capital académique et leur capital social accumulés, parviennent à « placer » des étudiant.es. Par ailleurs, sur la scène de l'emploi urbanistique, les géographes « professionnel.les » sont encore très marginaux, notamment dans les bureaux d'études qui émergent dans les années 1950-1960. En revanche, les patron.nes universitaires, quant à elles et eux, sont plutôt présent.es dans les lieux où s'enseigne l'urbanisme. Le paysage de la formation est

⁶³⁶ Nous ne voulons pas prendre parti ici sur la réalité « disciplinaire » de l'aménagement-urbanisme en termes de contenu, de programme ou d'unité théorique et méthodologique. Par le terme de « discipline », on désigne ici seulement la réalité *sociale* et institutionnelle d'un champ spécialisé de formation et de recherche, appréhendable principalement par l'existence d'institutions propres et de normes spécifiques.

encore très restreint, limité à quelques institutions, et encore beaucoup lié à la domination des architectes-urbanistes.

Le chapitre 7 s'ouvrait sur l'éclatement et la recomposition de ce paysage de l'enseignement de l'urbanisme, sous les effets de Mai-1968 et de la mise en œuvre de la loi Faure relative aux universités. Une série de nouveaux instituts se créent, à Paris comme en province, qui forment le noyau d'un champ universitaire de l'aménagement-urbanisme, duquel les géographes ne sont pas, loin s'en faut, les principaux protagonistes. Cette nouvelle réalité suscite l'intérêt des ministères de l'Éducation nationale et de l'Équipement, qui contribuent à organiser ce champ. Ses défenseurs.ses promeuvent l'autonomie du champ à l'égard des autres disciplines et spécialistes et obtiennent gain de cause avec la création d'une section spécifique au Comité consultatif des universités. Celle-ci ne vit qu'un an et le champ se trouve alors soumis à la tutelle institutionnelle de la géographie pour tout ce qui concerne l'entrée et l'évolution dans la carrière des « urbanistes » universitaires.

Si l'on compte assez peu de géographes parmi les étudiant.es de ces nouveaux instituts, en revanche les diplômé.es de géographie sont assez nombreux.ses dans les structures et organismes nés du foisonnement institutionnel consécutif à la création du ministère de l'Équipement et au vote de la loi d'orientation foncière (LOF). Volontaires et appréciés par les responsables des « équipes pluridisciplinaires » — nouveau mode organisationnel de l'urbanisme, notamment dans le domaine des études — ces géographes représentent la population dominante parmi les « géographes professionnel.les ». La professionnalisation de la discipline hors de l'enseignement est donc pour beaucoup tirée en avant par l'existence d'un marché de l'emploi lié à l'action publique urbaine. Au demeurant, cette géographie professionnelle continue à se développer : elle prend de l'ampleur d'un point de vue quantitatif, mais elle commence aussi à se systématiser, par la création d'associations et par la multiplication des débats qui insistent sur la nécessité de développer des filières plus spécifiques et mieux adaptées à la professionnalisation.

Le chapitre 8 visait à recomposer les grandes dynamiques qui traversent les années 1970-1980 du point de vue de la structuration de l'offre de formation proposée par les géographes universitaires et de l'insertion des diplômé.es en géographie dans le marché de l'emploi urbanistique. Dans les deux cas, le bilan est assez nuancé. Dans l'ensemble, l'offre de formation s'oriente vers les débouchés de l'aménagement mais il est assez clair que la mise en place d'une spécialisation poussée dans ce domaine et, *a fortiori*, dans l'urbanisme, n'a concerné que certaines UER et instituts de géographie. Il n'empêche que ces domaines constituent les principaux débouchés visés par les formations. Sur le plan du marché de l'emploi urbanistique, on peut résumer les choses en disant que les géographes font sans doute partie de la frange dominante des disciplines et spécialités dominées. Ce point de vue est relatif : il s'agit de situer la géographie par rapport aux positions occupées dans ce marché par les autres disciplines. Dans les faits, la discipline a tout à fait sa place au sein du champ professionnel de l'urbanisme, ses praticien.nes sont apprécié.es par les recruteurs.ses et responsables d'équipe : pour autant, à l'image de la plupart des sciences humaines et sociales, elle n'accède pas aux positions dominantes, qui restent réservées aux architectes, ingénieur.es et « urbanistes ». Par ailleurs, l'étude des *curricula* des géographes demandeurs.ses d'emploi permet d'apprécier qu'une bonne partie complète sa formation après un diplôme de géographie, généralement dans les instituts d'urbanisme et d'aménagement. Cette tendance à la « complétion » du parcours se renforce au fur et à mesure que l'on avance vers la fin des années 1980.

Les analyses du chapitre 9, qui s'attachent à une période comprise entre la fin des années 1970 et le début des années 1990, ont permis de montrer que la professionnalisation des géographes a franchi dans cette période une étape importante. À la fin des années 1980, l'enseignement n'est plus le « premier marché » d'emploi de la discipline, et les débouchés liés, schématiquement, à l'organisation de l'espace, à l'aménagement et à l'urbanisme, représentent désormais l'une des voies principales de professionnalisation à l'issue des études de géographie. Les formations ont continué et continuent à s'adapter aux évolutions des marchés de l'emploi, qui dépendent eux-mêmes des transformations de l'action publique urbaine et territoriale (décentralisation, transition d'un régime d'« aménagement » à un régime de « développement », etc.). Par ailleurs, les enquêtes confirment qu'une partie importante des étudiant.es en géographie complète sa formation initiale par des cursus spécialisés, notamment dans les instituts d'aménagement et d'urbanisme. La professionnalisation hors de l'enseignement s'est donc routinisée et normalisée. Elle suit désormais des voies plus « formelles » et institutionnalisées : l'époque d'un régime d'insertion dépendant du placement par les « patron.nes » a laissé la place à un régime plutôt fondé sur le capital scolaire, déterminé par l'obtention de diplômes spécifiques, par la réalisation de stages et par le rôle d'intermédiation qu'assument des associations d'anciens étudiant.es. Par ailleurs, il est assez frappant de constater que la géographie « professionnelle » reconduit un *ethos* hérité d'un âge « classique » de la discipline. On a le sentiment que ce qui distingue la géographie, dans le discours des employeurs.ses comme des praticien.nes, c'est avant tout un ensemble de dispositions qui étaient valorisées et défendues par les discours des années 1960 que nous avons mis au jour dans la partie précédente. Le sens du concret, l'adaptabilité, le caractère généraliste et synthétique de la géographie, la facilité à dialoguer avec d'autres spécialistes : tout ceci est mis au crédit des géographes, plus que des savoirs ou savoir-faire spécifiques.

Du point de vue du champ universitaire de l'aménagement-urbanisme, les années 1980 sont des années de renouveau, qui succèdent à une période plus difficile autour de la fin des années 1970. Les débats au sein de ce champ foisonnent de nouveau, et l'enseignement de l'urbanisme doit encore se transformer au prisme des évolutions de l'action publique urbaine. D'une certaine manière, les années 1980 constituent pour le champ universitaire de l'aménagement-urbanisme une période de nouvelle offensive : sa structuration se solidifie, notamment grâce à la création de l'APERAU, qui constitue alors tout à la fois un *lobby* et une instance d'évaluation visant à assurer l'intégration et la défense du champ en tant que domaine d'activité autonome. La tutelle de la géographie n'est pas encore levée et constitue toujours une question vive. En revanche, assez nombreux.ses sont les étudiant.es issu.es de la géographie qui sont attiré.es par les diplômes que les instituts d'aménagement et d'urbanisme ont à proposer.

Enfin, le chapitre 10 constituait le point final de l'histoire croisée que nous avons proposée. Il s'agissait principalement de montrer comment l'autonomie du champ universitaire de l'aménagement-urbanisme a été consacrée par l'obtention, enfin, d'une section spécifique au sein du CNU. Le lien à la géographie reste toujours très prégnant mais les acteurs et actrices des instituts et autres formations en aménagement-urbanisme ont désormais beaucoup plus de pouvoir pour organiser et réguler l'entrée et l'évolution dans la carrière, notamment face à la propension de certain.es géographes à considérer le domaine comme une espèce d'annexe de leur discipline. La création de la 24^e section revêt un autre aspect important qui tient à ce qu'un nombre conséquent de géographes a fait le choix de quitter la rejoindre. S'il ne faut pas surinterpréter ce mouvement,

et qu'il relève en partie de considérations stratégiques relatives à la carrière, il nous semble qu'il consacre aussi l'évolution « logique » d'une partie des acteurs.trices de la discipline qui, plus ou moins tôt, ont affirmé leur volonté de s'impliquer dans les questions d'aménagement et d'urbanisme.

Au total, cette partie nous aura permis d'explorer différents déploiements d'un rapport général de la géographie à l'action publique urbaine. Il apparaît assez nettement que celle-ci a pu représenter pour une partie des géographes un moyen de renouveler la compétence et la pertinence sociales de leur discipline. Autrement dit, en orientant et en adaptant leurs pratiques et leurs enseignements à des besoins et à des normes *extérieures*, ils et elles ont tenté de donner à la géographie un nouveau projet. Au regard de l'enjeu d'autonomie du champ disciplinaire, cette dynamique de multiples manières peut être analysée de différentes manières. On peut y voir une forme de soumission face au marché de l'emploi, d'abandon de la distanciation à l'égard du champ du pouvoir — État ou pouvoirs locaux — tout comme on peut la lire comme une forme d'affirmation, visant à défendre l'utilité de la discipline à l'égard d'enjeux contemporains, et donc à justifier son existence en tant que champ d'activité spécifique. À notre sens, il n'y a pas forcément lieu de trancher entre ces interprétations — du moins pas dans ce cadre. En revanche, cela permet d'apprécier la complexité de la question de l'autonomie d'un champ savant à l'égard d'un champ de l'action pris dans un entrelacs dense d'enjeux politiques, professionnels et gnoséologiques. La complexité s'illustre aussi d'une autre manière puisque, dans ce cas précis, la géographie a, du fait même de ses prétentions et affirmations, représenté un frein considérable à l'autonomie d'un champ en émergence, qui entendait faire de l'aménagement et de l'urbanisme un domaine d'expertise et d'activité spécifique.

Conclusion générale

« Je ne voulais pas livrer le résultat d'une recherche mais écrire cette recherche elle-même en train de s'effectuer, avec ses découvertes à l'état naissant, ses ratés, ses fausses pistes, son élaboration tâtonnante d'une méthode, jamais achevée. Conscient que, "quand tout aura été dit, tout reste encore à dire, toujours tout restera encore à dire" — autrement dit : c'est le dire qui importe et non le dit — ce que j'avais écrit m'intéressait beaucoup moins que ce que je pourrais écrire ensuite. »

André Gorz, *Lettre à D.*, 2006

Cette thèse s'est proposée d'être une recherche sur les rapports des géographes à l'action publique urbaine entre les années 1960 et les années 1990. Il s'est agi de les circonscire au travers de trois enquêtes répondant à trois manières de les objectiver : en évaluant d'abord l'imprégnation du discours scientifique ordinaire par des préoccupations liées aux politiques urbaines et à l'urbanisme (Première partie) ; en considérant comment la « ville » et « l'urbanisation » avaient été constituées en problème tout à la fois savant et politique dans les années 1960 (Deuxième partie) ; en s'intéressant enfin à la place des géographes dans la formation à l'aménagement-urbanisme et dans le champ « professionnel » de l'action publique urbaine (Troisième partie).

Au travers de ces trois enquêtes, nous avons à notre sens confirmé notre hypothèse principale d'une transformation relative des discours et des pratiques de la géographie sous l'effet des préoccupations, des normes et des enjeux liés au « problème urbain » et à sa régulation par le champ de l'action publique urbaine.

Il ne s'agit pas de revenir ici sur l'ensemble des résultats détaillés de ces enquêtes — nous renvoyons pour cela aux synthèses proposées à la fin de chacune. Nous souhaitons plutôt examiner quelques points saillants qui nous paraissent particulièrement importants et ouvrir ensuite la discussion sur les enquêtes qu'il conviendrait de mener pour prolonger et compléter ce travail.

*
* *
*

En premier lieu, les éléments mis au jour dans ce travail permettent sans doute de mieux comprendre pourquoi les relations entre les champs disciplinaires de l'urbanisme et de la géographie restent encore relativement ambivalentes. On est certes très loin de la situation de dépendance institutionnelle qui prévalait jusqu'à la création de la 24^e section, et le champ académique de l'urbanisme a largement solidifié l'autonomie conquise — d'autant qu'au fil du remplacement des générations, il s'est peuplé de plus en plus d'enseignant.es-chercheur.es

formé.es *principalement* en aménagement-urbanisme. En dernière instance, il semble bien que les acteurs.trices des instituts d'aménagement et d'urbanisme ont remporté la bataille de l'autonomie au sein du champ universitaire.

Sans préjuger de l'avenir, il semble toutefois peu probable que cette autonomie soit remise en question. Pour autant, la proximité entre les deux reste forte : les rapports des sessions de qualification au CNU pour les fonctions de maître.sse de conférences montrent nettement qu'en dehors des « urbanistes », les géographes représentent un groupe majeur parmi les candidat.es, beaucoup plus que d'autres spécialistes. Tout se passe comme si la conquête par les urbanistes de leur autonomie n'avait pas totalement effacé un sentiment de bien-fondé presque mécanique des géographes à prétendre accéder au champ de l'urbanisme, à faire de ce dernier le prolongement naturel de la géographie. Dans le même temps, le champ fait son travail de régulation : ce sont les candidat.es « urbanistes » — diplômé.es donc d'un doctorat en aménagement-urbanisme — qui obtiennent logiquement les meilleurs taux de qualification, tandis que les géographes ont un taux de réussite peu ou prou équivalent à celui des autres disciplines. Autrement dit, l'autonomie *opère*.

Il n'empêche que les géographes font partie de l'histoire collective du champ académique de l'urbanisme. Comme d'autres certes, mais pas avec la même intensité, nous semble-t-il, ne serait-ce que parce que celui-ci s'est construit en partie contre l'emprise de la géographie. Cette emprise a sans doute laissé des traces, des formes de rémanence qui contribuent à expliquer la proximité que cette dernière entretient *malgré tout* avec l'urbanisme.

Du côté de la géographie, la confrontation au « problème urbain » et à l'action publique urbaine a eu des conséquences importantes.

Il s'est d'abord agi d'une formidable opportunité à un moment-clé où la discipline cherchait le moyen de parer aux conséquences du rétrécissement du débouché scolaire et à la hausse considérable des effectifs étudiants ; tout comme elle se questionnait sur la réactualisation de son projet et de sa « compétence sociale ». Il nous semble que les débouchés créés dans le champ de l'action publique urbaine ont constitué un moteur déterminant de la transition du régime de professionnalisation de la discipline. Bien sûr, ce ne furent pas les seuls, mais en se reportant aux statistiques dont on dispose à partir du tournant 1970, on constate néanmoins qu'ils représentent la voie principale — hors enseignement, s'entend — d'une professionnalisation des géographes. Plus précisément, les géographes trouvent surtout à s'employer dans l'ensemble des organismes qui sont nés dans le sillage de la création du ministère de l'Équipement et du vote de la loi d'orientation foncière, dans la seconde moitié des années 1960. Alors que leur place dans les bureaux d'études privés ou parapublics était très marginale, les géographes trouvent à s'employer dans ces structures nouvelles. Or ces dernières sont peu ou prou sous la tutelle de l'État, central mais surtout déconcentré : fondamentalement, la professionnalisation des géographes a été soutenue par l'existence d'une demande publique, d'abord étatique puis de plus en plus « territoriale » à mesure que le pouvoir s'est décentralisé, et liée à l'affirmation et la mise en place d'une prise en charge politique de la question urbaine. Au demeurant, cela vaudrait aussi si l'on considérait les autres domaines dans lesquelles les géographes « professionnel.les » ont trouvé des postes : s'y trouvaient beaucoup d'entités qui relevaient dans l'ensemble de la sphère publique — par exemple les directions départementales du ministère de l'Agriculture. Pour autant, à regarder de près les annuaires de « géographes professionnel.les » du début des années 1970, il apparaît que les lieux d'emploi les plus représentés ressortissent aux organismes liés à l'action publique urbaine. Cela éclaire l'histoire du développement de la géographie professionnelle — c'est-à-dire de la

professionnalisation hors de l'enseignement : on peut considérer que l'existence d'un marché lié à la politique urbaine a été décisif pour donner de l'élan à ce mouvement.

Dans tous les cas, l'histoire des marchés professionnels de la géographie est, au moins jusque dans les années 1980, fortement dépendante du champ étatique : entre le marché de l'enseignement, lié donc au ministère de l'Éducation nationale et aux politiques éducatives — et à la place que ces dernières accordent à la géographie dans la formation scolaire — et un marché des « chargés » — d'études, d'opération, de mission — lié à l'Équipement ou d'autres ministères, le secteur d'action publique change mais reste sous la dépendance de divers segments du champ étatique. La chose se complique sans doute avec la montée en puissance des pouvoirs locaux et l'affirmation des villes comme actrices collectives à part entière, qui contribuent à la fois à multiplier les marchés mais aussi à en brouiller la lisibilité.

Mais la transition entre un régime de professionnalisation dirigé principalement vers l'enseignement et un régime diversifié, où la « géographie professionnelle » prend une place de plus en plus importante, induit un changement majeur. Sur le marché de l'enseignement, pour enseigner « l'histoire-géo », les géographes font face à la concurrence des historien.nes, encore que la création d'une voie qui leur est réservée — l'agrégation de géographie — permet de la réduire au moins pour ce concours. Le marché de l'emploi urbanistique et aménagiste est beaucoup plus concurrentiel : le nombre des concurrents est non seulement démultiplié (urbanistes, architectes, économistes, sociologues, etc.), mais il faut encore montrer de quoi la discipline est « capable », relativement à ces autres spécialistes. On comprend donc que la tutelle institutionnelle de l'aménagement-urbanisme, de même que la promotion et la défense de formations « maison », pouvait représenter pour la géographie un atout concurrentiel majeur : dès lors il n'est pas étonnant que certain.es géographes aient montré des réticences à ce que cela leur échappe.

À l'inverse, chez d'autres, la confrontation au « problème urbain » a eu un certain effet de mise à distance du référent disciplinaire. Plus précisément, un certain nombre d'entre elles et eux ont embrassé — parfois tôt — les représentations et les normes qui étaient celles du champ naissant de l'urbanisme universitaire, notamment la mise au centre de l'impératif de pluridisciplinarité. Tant et si bien qu'ils et elles seront relativement nombreux.ses à « quitter » la section 23 du CNU pour passer dans la 24^e — même si ce départ peut aussi s'expliquer par des stratégies de carrière. De la même manière, il ne faut pas négliger la part importante de diplômé.es de géographie dans les formations de 3^e cycle proposées par les instituts d'aménagement et d'urbanisme, surtout à partir des années 1980. Cela appelle plusieurs commentaires.

Du point de vue des protagonistes du champ de l'urbanisme, cela représente une indéniable victoire, qui se trouve renforcée par le fait que beaucoup des formations en aménagement-urbanisme créées et animées à l'origine par des géographes (comme à Lyon-2) finissent par adhérer à l'APERAU. Au total, face à la concurrence principale de la géographie dans le champ universitaire, les « urbanistes » ont réussi à constituer un pôle d'attraction qu'ont fini par rallier un certain nombre de géographes, et particulièrement la plupart de celles et ceux (mais pas tous.tes) qui s'étaient engagé.es dans la voie de la formation à l'aménagement-urbanisme. Il nous faut redire un mot sur le profil de ces « rallié.es » : sans qu'on puisse l'objectiver complètement ici, il nous semble qu'une large partie d'entre elles et eux sont des géographes qui, dans le mouvement de renouvellement engagé dans la discipline à partir des années 1970, ne se retrouvaient ni dans la perpétuation d'une géographie « classique », ni dans les voies d'une géographie « théorique et quantitative ». Précisons qu'on compte des « quantitativistes » parmi les géographes de la 24^e

section, assez minoritaires toutefois, et qu'il faudrait par ailleurs faire un examen sur pièces des travaux des autres pour déterminer leur degré de rupture avec le « classicisme ». Mais pour l'essentiel, il apparaît que la plupart ont eu tendance à développer ce que nous appelons une « géographie des jeux d'acteurs.trices », expression un peu réductrice pour désigner des travaux qui s'intéressent de manière générale aux processus de régulation et d'intervention sur les espaces urbains — analyse des acteurs.trices, donc, mais aussi des instruments, des conséquences sociales et spatiales, etc. Souvent, ces travaux ont un substrat qui n'est peut-être pas tout à fait « sociologique », mais au moins « social ». D'une certaine manière, cette production participe d'une littérature du « diagnostic » qui peut avoir un intérêt opérationnel, à la fois pour évaluer la pertinence des politiques menées, et pour cadrer les politiques à venir. Il nous semble qu'à cet égard le degré de dépendance de cette « tendance » à l'égard de la commandite est beaucoup plus élevé que dans le cas de la géographie urbaine « théorique et quantitative ». Si cette dernière n'évacue pas l'horizon « utilitaire » de ses élaborations, elle est sans doute moins immédiatement appropriable du fait des instruments qu'elle mobilise (modèles, formalisation mathématique, etc.) qui ont un coût d'entrée plus élevé que la langue « naturelle ». On constate par ailleurs que, pour l'essentiel, les géographes fondateurs.trices ou animateurs.trices de formations à l'aménagement-urbanisme sont rarement des « quantitativistes » : le cas de Toulouse-2 — où la géographie s'est tenue résolument à l'écart de la tendance « théorique et quantitative » — en est une bonne illustration.

Un autre résultat majeur concerne la place qu'accorde à la géographie l'historiographie relative à la mobilisation des sciences humaines et sociales par et au sein du champ de l'urbanisme et des études urbaines. Comme on l'a esquissé à plusieurs reprises, ces travaux proposent une représentation séquentielle de cette histoire. Chaque séquence ressortit à une configuration particulière des relations entre champ académique et champ politico-administratif et, plus précisément, à la domination d'une ou plusieurs disciplines à l'instant t . Or dans cette représentation, tout se passe comme si l'« âge d'or » de la géographie s'était principalement cantonné aux années 1950 et 1960, le « cas » Michel Rochefort, et ses études sur l'armature urbaine dans les années 1960, contribuant à renforcer cette idée. Souvent, on dépeint alors l'effacement relatif de la géographie face à d'autres corps de spécialistes — notamment la sociologie — à partir des années 1970.

Au terme de ce travail, il nous semble que cette représentation est beaucoup conditionnée par une approche « par le haut » de la participation des sciences humaines et sociales. Celle-ci se focalise principalement sur les universitaires et les chercheurs.ses et, par ailleurs, sur les relations qui transparaissent au travers des dispositifs de la recherche urbaine incitative. En un sens, elle considère principalement le volet « recherche » de l'activité des sciences humaines et sociales. C'est d'ailleurs essentiellement sous ce prisme qu'est raconté le « grand » moment de la sociologie urbaine marxiste autour de 1970 : si celui-ci concerne des sociologues qui pour beaucoup se trouvent hors du champ scientifique ou académique — des sociologues de bureaux d'études — il renvoie surtout à la recherche urbaine, aux contrats qui placent ces sociologues critiques de la planification « contre, tout contre » l'État. De ce point de vue, la géographie n'a sans doute pas été la discipline qui a décroché le plus de contrats de recherche : si elle en obtint bel et bien, sa place dans les catalogues de la recherche urbaine liée aux administrations étatiques est relativement marginale.

Les choses s'éclairent différemment si l'on déporte le regard vers le « bas », vers la population anonyme qui peuple les services et les organismes de l'action publique urbaine et vers les enjeux de formation et de professionnalisation d'étudiant.es amené.es à travailler dans le champ

de l'urbanisme. Plus discrète, cette fonction n'en est pas moins primordiale, car elle contribue à fournir la main d'œuvre nécessaire au bon fonctionnement du champ. Pour le dire trivialement, sans urbanistes, il n'y a pas d'urbanisme. Or, dans ce cadre-là, la place de la géographie est tout autre.

En premier lieu, dans le champ académique, elle a une position assez singulière quant à la formation en aménagement-urbanisme : en dehors des instituts d'urbanisme et d'aménagement, elle fut l'une des principales disciplines universitaires à créer et animer des cursus dans le domaine. Ce ne fut certes pas la seule : les UER d'économie et, surtout, de droit, y ont aussi pris part. Mais cela fut sans doute sur un mode moins « généraliste » : par exemple, la plupart des diplômés mis en place par les juristes relèvent du « droit de l'urbanisme » plus que de l'aménagement-urbanisme en tant que tel. Surtout, comme on l'a montré, la géographie se distingue par le fait qu'elle a pendant longtemps gardé la tutelle institutionnelle de la spécialité, au travers notamment du CCU-CSU, et au grand dam des représentant.es d'un champ universitaire de l'urbanisme en recherche d'autonomie. Ce n'est donc pas un hasard si l'un d'entre elles et eux, Pierre Merlin, a bataillé en permanence pour désigner la géographie comme leur principal concurrent dans le champ académique.

Pour ce qui concerne le monde professionnel de l'urbanisme, celui des organismes d'études, des administrations — en bref de tout le monde des « équipes pluridisciplinaires » d'un secteur plus ou moins public — contrairement à ce que l'on pourrait croire, la géographie est très loin d'être absente. En fait, c'est même l'inverse : nombreux.ses sont les responsables des années 1970-1980 qui soulignent la bonne volonté des géographes à venir s'intégrer dans ces équipes et les bons rapports entretenus avec ces spécialistes. Quant aux quelques statistiques que l'on a ou que l'on peut recomposer pour la période, elles montrent que les géographes sont généralement très bien représenté.es en leur sein — alors qu'ils et elles étaient presque absent.es des « bureaux d'études » parapublics ou privés qui dominaient dans les années 1950-1960. De ce point de vue-là, celui des cohortes de diplômé.es en géographie s'insérant dans le champ professionnel de l'urbanisme et des études, la dynamique est donc complètement inverse à ce que l'on dépeint habituellement : la fin des années 1960 et les années 1970 correspondent en réalité à leur arrivée sur ce marché de l'emploi. Aussi, *sur ce point précis*, il n'y a pas eu, contrairement à ce que pouvait par exemple écrire J.-P. Gaudin, un « rendez-vous manqué » entre la géographie appliquée et l'urbanisme.

Il faut cependant dire les choses avec précision : s'ils et elles furent nombreux.ses et apprécié.es dans ce champ, les géographes n'y eurent vraisemblablement jamais une position de pouvoir. En fonction des lieux, des types d'organismes et de la nature du travail qu'il s'agissait de réaliser — plutôt des « études » ou de l'« opérationnel » — les rênes furent dans les mains des ingénieur.es — des Ponts, surtout —, des architectes et, à mesure que le champ autonome de la formation à l'urbanisme s'émancipait, des « urbanistes » au sens des diplômé.es de ce type de formation. Dans l'ensemble, il faut avoir conscience que les sciences humaines et sociales fournissaient généralement des « chargé.es de » (mission, études, opération) plutôt que des responsables. C'est le cas, bien sûr, pour les géographes, qui ont donc occupé au sein du champ professionnel de l'urbanisme des positions de cadre moyen. Sur ce marché, ils et elles apparaissent alors comme faisant plutôt partie des dominant.es des dominé.es : sans doute moins que les économistes, mais beaucoup plus, par exemple, que les sociologues.

On sait assez peu de choses sur le travail qui a été effectivement confié aux géographes en poste dans les organismes et les administrations liés à l'action publique urbaine. Ou plutôt, on n'a pas d'indication sur le fait qu'ils et elles auraient exercé un travail spécifique. En réalité, tout porte

à croire que leur « métier » effectif était beaucoup plus déterminé par leur fonction, explicitée par ces intitulés de poste — « chargé.e d'études », « de mission », « d'opérations » —, que par la discipline d'origine. À ce titre, ils et elles ont effectué les tâches qui étaient attendues à de tels postes, comme les autres spécialistes qui s'y trouvaient, quitte à ce que cela soit parfois très éloigné des savoirs et surtout des savoir-faire acquis durant leurs études en géographie, comme le soulignent certains témoignages de « géographes professionnel.les ». On ira même jusqu'à faire l'hypothèse qu'à ces postes-ci, et contrairement à ce que pense une certaine vulgate, ils et elles n'ont peut-être pas été spécialement sollicité.es pour faire des cartes (il en va évidemment tout autrement dans le cas où ils et elles étaient recruté.es comme cartographes).

Dans tous les cas, on suit volontiers J.-P. Gaudin : il y a bien eu un « rendez-vous manqué » entre l'urbanisme et la géographie appliquée si l'on décide de prendre au sérieux les propositions et les ambitions que cette dernière formulait dans les années 1960. Selon toute vraisemblance, les géographes n'ont pas été des « chef.fes d'orchestre ». Et si l'on peut envisager que des géographes ont pu être amené.es à occuper des positions de responsabilité, c'est sans doute moins en tant que *primus inter pares* et au nom d'une capacité spécifique à « orchestrer » qu'à titre individuel. Les interpellations des géographes de la décennie 1960 ont donc connu un résultat en demi-teinte : elles ont bel et bien contribué à installer la professionnalisation dans « l'aménagement » (au sens large) comme un objectif de la discipline, mais celle-ci s'est avérée en-deçà de leurs espérances en termes de position dans l'espace hiérarchisé des champs professionnels en question.

Le cas des géographes, et le choix de porter le regard sur les questions de professionnalisation et de formation, permet selon nous d'enrichir le débat historiographique sur les relations entre les sciences humaines et sociales et le champ de l'action publique urbaine. Pour le montrer, on souhaite revenir sur le relatif décalage qui existe entre ce que nous avons pu lire à propos de la sociologie et ce que notre travail nous a permis de constater.

On l'a dit dans l'introduction, l'historiographie s'est beaucoup intéressée à la sociologie dans ses rapports contradictoires à l'égard de l'État planificateur. Ce faisant, sans qu'on puisse complètement l'objectiver, on a le sentiment que cela a contribué à quelque peu mythifier la place et le rôle des sociologues — l'expression la plus symptomatique se trouvant sans doute chez M. Amiot, parfaitement cristallisée dans l'énoncé « contre l'État, tout contre ». Celui-ci comporte sa part de fascination, du fait du jeu complexe entre autonomie et hétéronomie auquel il renvoie : une dépendance financière à l'État, retournée contre ce dernier pour servir une forme de critique sociale. Aux éléments de la fascination, il faut peut-être ajouter la mobilisation d'un appareillage théorique « lourd », celui d'un post-marxisme pluriel qui affiche des ambitions fortes : analyser l'État en action, plutôt qu'aider l'action de l'État. Du reste, les *go-between* qui, dans les administrations d'État, ont eu la charge de l'articulation entre celles-ci et les chercheurs.ses, semblent avoir eux-mêmes été quelque peu « fascinés » — du moins interpellés — par les propositions analytiques de cette sociologie. Mais tout ce récit néglige à notre sens une autre réalité : le prestige théorique qui confère à la sociologie une forme d'avantage symbolique et matériel (par les contrats) dans le cadre de la recherche urbaine est un repoussoir majeur pour les responsables des équipes de « terrain », dans les études et l'opérationnel. La chose est palpable dans les documents d'archive : dans les années 1970 — les choses changent à mesure qu'une sociologie plus « coopérante » et moins critique émerge — on ne veut pas des sociologues dans les équipes, parce qu'ils et elles ne sont pas « constructifs.ves ». Au total, leur position sur le marché de l'emploi de l'urbanisme paraît avoir été assez médiocre — relativement à celle d'autres spécialistes — de même qu'ils et elles semblent

avoir beaucoup moins investi le domaine de la formation à l'aménagement-urbanisme. D'une certaine manière, l'histoire des rapports de la géographie à l'action publique urbaine se dessine comme un miroir inverse de celle de la sociologie : une certaine discrétion théorique et symbolique, une position moins enviable dans la recherche urbaine, mais un investissement important dans la professionnalisation et dans la formation.

C'est une dimension qu'une historiographie circonscrite à la « recherche urbaine » ne permet pas de voir. Il nous paraît donc important de promouvoir une histoire contemporaine des disciplines et de leur confrontation à « l'action » qui prenne en compte ce que font les universitaires *en dehors de la recherche* ou de l'*expertise* : former des générations d'étudiant.es, et tenter de leur trouver des emplois.

*
* *

On veut enfin ouvrir quelques perspectives de prolongement de ce travail. À notre sens, le premier chantier à entreprendre correspondrait à ce qui manque principalement à cette enquête : une analyse de la confrontation des géographes à l'action publique urbaine au prisme en tant que chercheurs.ses et en tant qu'expert.es directement impliqués.es dans des « lieux » de la décision. On entend par là, d'abord, la place qu'a pu avoir la géographie dans le cadre de la « recherche urbaine » contractuelle et incitative ; ensuite, la présence de géographes dans des comités, conseils ou commissions diverses, depuis le Commissariat général du Plan jusqu'à des scènes plus « locales ». Si nous en avons disséminé çà et là quelques indices, notre principal regret tient à l'absence d'une étude plus systématique de la question. À son égard, on dispose pourtant d'éléments qui dépassent le stade de l'intuition et se rapprochent plutôt de résultats préliminaires. Mais les contraintes de l'exercice de thèse imposent de faire des choix, et nous n'avons pas poussé aussi loin que nous l'aurions voulu cette investigation. Nous souhaitons ici pallier cet écueil, par l'énonciation de quelques éléments que l'on peut considérer comme des hypothèses consolidées.

En premier lieu, et c'est ce qui a justifié notre choix de porter le regard sur la question de la formation et de la professionnalisation, il nous semble que la géographie a eu une place plus marginale que d'autres disciplines dans la mobilisation par le champ du pouvoir des sciences humaines et sociales. Sur ce plan, on dispose d'annuaires de la « recherche urbaine » (*les Fiches analytiques de la recherche urbaine*) qui recensent, du début des années 1970 aux années 1990, les recherches menées pour le compte de diverses administrations d'État sur des thématiques relatives à la question urbaine. Il existe aussi des archives des organismes responsables de la recherche urbaine commandée par l'État, comme la Mission de la recherche urbaine. Le croisement de ces sources permet d'abord d'attester que les géographes ont bien réussi à obtenir des contrats de recherche auprès de diverses administrations de l'État central, mais qu'ils et elles sont malgré tout assez peu nombreux.ses. Significativement, dans les annuaires des années 1970, ils et elles sont principalement recensés.es au titre de leur thèse d'État. D'autres annuaires de la recherche, publiés en 1970, en 1982 et en 1992, au sein du champ de la géographie, montrent en revanche qu'il faut aussi regarder ailleurs qu'auprès de l'État central. En 1970, on compte notamment des recherches sur contrat auprès des GEP et des DDE — moins nombreuses toutefois et là encore, dans le recensement, que les thèses d'État — et, en 1982 et 1992, des contrats avec des collectivités

« territoriales ». Enfin, il faudrait aussi prendre en compte l'ensemble des politiques de recherche qui ont été mises en œuvre dans la période 1960-1990, notamment par le biais du CNRS, et qui ont amené à la création de dispositifs spécifiques de programmation : cela court des recherches coopératives sur programme (RCP) jusqu'aux programmes interdisciplinaires de recherche (PIR), comme le PIR-Villes, lancé en 1992. Si ces instruments opèrent à l'intérieur même du champ scientifique, ils n'en constituent pas moins des moyens d'orienter et d'orienter la recherche vers des objectifs jugés importants par le champ du pouvoir.

Dans l'ensemble, il y a bien eu une recherche urbaine contractuelle en géographie. Mais l'on fera l'hypothèse qu'elle a représenté quelque chose de moins important — matériellement et symboliquement — que pour d'autres disciplines, notamment la sociologie, pour laquelle on compte déjà quantité d'analyses à ce sujet. Les deux disciplines sont structurellement différentes. Les géographes de la fin des années 1960 et du début des années 1970 n'avaient sans doute pas autant besoin de financements que les sociologues travaillant dans des bureaux d'études ou des associations para-universitaires. Le degré d'institutionnalisation de la géographie lui offrait une assise au sein du champ académique que n'avait sans doute pas la sociologie : dans ces conditions, l'obtention de financements est moins cruciale, puisque l'on ne dépend pas complètement de ces derniers pour assurer l'existence d'une recherche.

Par ailleurs, nous avons donné quelques indications quant aux rapports d'expertise qu'ont entretenus certain.es géographes auprès de différentes instances relatives au champ de l'action publique urbaine, principalement dans les années 1960. Il semble bien que ce soit dans cette période que ce pouvoir d'expertise a été le plus prégnant pour la discipline, pour ce qui concerne l'action publique urbaine dirigée depuis l'État : les exemples de P. George, J. Labasse, J. Beaujeu-Garnier ou encore de M. Rochefort en témoignent. Dans les décennies qui suivent, d'autres géographes auront des positions importantes, comme Marcel Roncayolo (Coudroy de Lille, 2023), que l'on retrouve dans de nombreux comités d'expert.es sollicité.es par des administrations d'État, comme le Plan urbain. Surtout, il faudrait examiner plus avant les relations d'expertise au sein des champs politique et administratif locaux qui, dans le cas de la géographie, furent sans doute plus importantes que les relations avec l'État central. On l'a esquissé parfois dans cette thèse, notamment à propos des géographes lyonnais.es et de leur proximité avec le champ urbanistique et le champ économique locaux. Mais il pourrait s'agir d'un objet de recherche à part entière. De la même manière, l'accession d'un nombre non négligeable de géographes aux responsabilités au sein de majorités municipales — souvent au poste d'adjoint.e à l'urbanisme — serait redevable d'enquêtes pour étudier ce cas-limite redouté par certain.es contempteurs de la « géographie appliquée » : le ou la savant.e devenu.e *responsable*. Il faudrait alors s'interroger sur ce qu'il reste du référent disciplinaire dans les choix opérés et dans l'action mise en œuvre.

*
* *

En dehors de ces considérations spécifiques à notre objet, cette thèse avait aussi pour but de mettre à l'épreuve un schème explicatif, celui qui est formé par le couple autonomie/hétéronomie. Au terme de notre recherche, il nous semble que celui-ci constitue un outil heuristique pertinent, qui opère comme *une* clé de lecture d'un certain nombre de faits relatifs aux activités et aux évolutions d'une discipline des sciences humaines et sociales. De fait, la

problématique de l'autonomie d'une discipline innervée de nombreux enjeux, depuis la division même du travail scientifique et académique en différents sous-ensembles spécifiques jusqu'à la question de la « compétence sociale » de ces disciplines, qui interroge le sens de leur articulation, en tant que champ, avec le reste des autres champs sociaux et avec le « macrocosme » en général.

On veut donc croire que les notions de « champ » et de l'« autonomie/hétéronomie » ont toute leur place dans des travaux d'histoire et de sociologie des sciences. À condition toutefois de ne pas tout rabattre sur ces schèmes et de maintenir l'exigence d'un outillage théorique diversifié. D'une certaine manière, si l'autonomie compte parmi les normes et les valeurs auxquelles sont attachés les chercheurs.ses, on peut imaginer que cet impératif puisse aussi guider le rapport aux théories et aux « références ». Dès lors, la discussion et la négociation permanente des « théories » et de leurs usages est aussi un gage d'autonomie.

Surtout, ce travail nous a convaincu qu'il était indispensable de ne pas considérer la question de l'autonomie avec schématisme. En réalité, il nous semble que c'est là une affaire complexe, où les ambivalences sont légion. Ainsi, accéder à de nouveaux marchés de l'emploi a pu permettre à la géographie de gagner en autonomie par rapport à l'histoire, dont elle était très dépendante dans le cadre scolaire. Mais dans le même temps, elle s'est confrontée à d'autres concurrences, ce qui l'a amenée à façonner tout un discours visant à justifier son existence propre — en bref, à se définir elle-même pour mieux se définir pour autrui, et accroître ainsi ses chances d'obtenir une place dans un champ nouveau pour elle. Toutefois, tout en le faisant, elle est devenue pour d'autres — les défenseurs.ses d'un enseignement spécifique de l'urbanisme — une force hétéronome contraignante, contre laquelle ils et elles ont dû s'affirmer. Sans considérer que « tout est dans tout », on voit toutefois bien que le jeu entre autonomie et hétéronomie n'est pas linéaire et univoque. En définitive, cette complexité rend d'autant plus nécessaire la réalisation d'enquêtes précises, qui permettent de préciser comment ce jeu se compose et se recompose.

Enfin, on s'autorisera à terminer ce travail sur une note plus normative. Tout au long de la recherche, notre exigence permanente a été de nous tenir à l'écart d'un quelconque jugement de valeur quant à la plus ou moins grande autonomie de la géographie à l'égard de l'action publique urbaine. Au demeurant, il serait assez difficile de juger : à titre d'exemple, le soutien des géographes à la régulation de l'urbanisation devrait-il être lu comme une soumission à la raison de l'État planificateur, ou comme une noble proposition visant à assurer les conditions d'une vie urbaine plus « humaine » ? Le fait de ne pas répondre à cette question ne signifie pas qu'il ne faudrait pas y répondre : cela indique simplement que le lieu n'est pas le bon.

Au contraire, il nous semble nécessaire qu'existe, au sein du champ scientifique et académique, des scènes où la discussion autour de l'autonomie a toute sa place. Celle-ci constitue sans doute l'un des enjeux centraux d'une politique des sciences qui ait pour tâche de définir les contours et les conditions de l'autonomie, de négocier les modalités et la nature des hétéronomies que l'on accepte de se donner, et de se défendre face à celles que l'on veut rejeter.

Pour s'y repérer, pour juger des choix à opérer, pour mettre à distance leurs propres pratiques, pour se défaire des présupposés, les sciences humaines et sociales disposent de tout l'outillage nécessaire : l'enquête, la critique rigoureuse, la délibération. Gageons que la multiplication de travaux qui permettent à chaque discipline une forme d'introspection circonstanciée et distanciée peut venir nourrir les répertoires de la critique et de l'action. Aussi, si l'autonomie est une lutte, souhaitons à l'histoire et à la sociologie des sciences d'être des « sports de combat ».

Sources et bibliographie

Sources primaires

APERAU, 1984, *Urbanisme et universités : une nouvelle donne ? Première rencontre nationale des Instituts Universitaires d'Aménagement et d'Urbanisme*, Saint-Denis, France, APERAU.

Association des Géographes Français (AGF), 1995, « III. Informations », dans *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 72, 3, p. 303-306.

Association géographie active, 1982, *Géographie et vie professionnelle*, Angers, France, Association Géographie Active, 54 p.

Association pour l'information professionnelle des étudiants géographes de Paris-Sorbonne, Association des géographes de l'Université de Paris-Créteil, 1975, « La page des étudiants », *Bulletin de l'Association professionnelle des géographes*, 9, p. 27.

Association professionnelle des géographes, 1974, *Annuaire des géographes professionnels*, 1ère, Maurepas, Association professionnelle des géographes.

Auzelle R., 1974, « Séminaire et atelier Tony Garnier, 1961-1973. Introduction », dans *Urbanisme*, 142, p. 83-86.

Bardet J.-G., 1949, *Mission de l'urbanisme*, Paris, France, Les Éditions Ouvrières, 385 p.

Bariou R., 1974, « Commission de géographie appliquée. Journées géographiques de Lille, 1er-4 mars 1974 », dans *Intergéo bulletin*, 34, p. 140-143.

Bastie J., 1965, « Le sol, élément primordial du paysage urbain », dans *Annales de géographie*, 74, 406, p. 708-713.

Baudelle G., 1996, « Compte-rendu des débats sur la géographie et les collectivités territoriales », dans *Géographes associés*, 19, 1, p. 105-106.

Beaujeu-Garnier J., 1965, « Méthode d'étude pour le centre des villes », dans *Annales de géographie*, 74, 406, p. 695-707.

Beaujeu-Garnier J., 1980, « Le phénomène urbain », dans *Géographie urbaine*, Paris, France, Armand Colin, p. 11-25.

Beaujeu-Garnier J., 1985, « La géographie urbaine française au cours des 50 dernières années », [source inconnue], p. 59-71.

Beaujeu-Garnier J., Chabot G., 1963, *Traité de géographie urbaine*, Paris, France, Armand Colin, 493 p.

Beaujeu-Garnier J., 1969, « Les atlas régionaux et la géographie française », dans *Annales de géographie*, 78, 428, p. 385-404.

Beaujeu-Garnier J., 1972a, « Comparaison des centres-villes aux États-Unis et en Europe : caractéristiques et possibilités d'évolution », dans *Annales de Géographie*, 81, 448, p. 665-696.

Beaujeu-Garnier J., 1972b, « Aspects du développement de l'urbanisation en France », dans *Recherches géographiques en France, Montréal 1972*, Paris, France, CNFG ; CNRS, p. 211-220.

Beaujeu-Garnier J., 1973, « Les grands problèmes du développement de Londres, New York, Tokyo et Moscou », dans *Annales de géographie*, 82, 454, p. 641-674.

Beaujeu-Garnier J., 1975, « Les géographes au service de l'action », *Revue internationale des sciences sociales*, XXVII, 2, p. 290-302.

Beaujeu-Garnier J., 1976, « La géographie pour les géographes professionnels. Rapport du Groupe de réflexion animé par Mme J. Beaujeu (mars 1976) », dans *Intergéo-Bulletin*, 43, p. 14-18.

Bourrat F., 1987, « Lettre n° 2 », dans *Géographes associés*, 6, 1, p. 28-29.

Briend A.-M., Plet F., 1988, « Présentation », dans *Intergéo bulletin*, 90, p. 3-5.

Brocard M., 1987, « Changer la formation supérieure des géographes, est-ce possible ? », dans *Géographes associés*, 5, 1, p. 10-12.

Brocard P.-L., 1998, « Témoignage d'un géographe de formation aujourd'hui directeur d'une SEM d'aménagement public », dans *Géographes associés*, 22, 1, p. 37-41.

Brunet R., 1982, « La géographie », dans *Les sciences de l'homme et de la société en France : analyse et propositions pour une politique nouvelle*, Paris, France, La Documentation française, p. 381-420.

Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles, 1965, *La géographie : études et débouchés*, Paris, France, ministère de l'Éducation nationale, 88 p.

Bussi M., 1996, « Le développement local et la géographie : géographes et développement local », dans *Géographes associés*, 19, 1, p. 99-104.

Carrière F., Pinchemel P., Benoit J., Damette F., 1963, *Le fait urbain en France : la population urbaine, les villes de plus de 20 000 habitants*, Paris, France, Armand Colin, 374 p.

Centre d'études prospectives, 1964, *Prospective*, Paris, France, Presses universitaires de France, 188 p.

Chabot G., 1954, « À propos du phénomène urbain », dans *Mélanges géographiques offerts au Doyen Ernest Bénévent*, Éditions Ophrys, p. 105-110.

Chabot G., 1957, « La géographie urbaine », dans Chabot G., Clozier R., Beaujeu-Garnier J. (dirs.), *La géographie française au milieu du XXe siècle*, Paris, France, J.-B. Baillière, p. 143-147.

Chabot G., 1957, « Le colloque sciences humaines de Bordeaux », dans *L'Information géographique*, 21, 5, p. 215-216.

Chabot G., 1961, « Géographie humaine », dans *Annales de géographie*, 70, 381, p. 462-469.

Chabot G., 1962, « Gottmann (Jean), Megalopolis. The urbanized northeastern seaboard of the United States, 1961 », dans *L'Information géographique*, 26, 2, p. 89-89.

Chabot G., 1966, « Géographie urbaine », dans *Annales de géographie*, 75, 408, p. 201-203.

Chabot G., 1967, « Journées géographiques de Nanterre. Commission de géographie urbaine. », dans *Intergéo bulletin*, 8, p. 226-227.

Chabot G., 1969, « Journées géographiques de Rouen. Commission de géographie urbaine. », dans *Intergéo bulletin*, 16, p. 28-30.

Charlot A., Pottier F., 1989, « Dix ans d'insertion des diplômés universitaires », dans *Formation Emploi*, 25, 1, p. 3-18.

Charrié, J.-P., Centre d'études des espaces urbains (dirs.), 1996, *Villes en projet(s) : actes du colloque tenu à Talence les 23 et 24 mars 1995*, Talence, Éditions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 408 p.

Chevalier M., Pelletier J., 1962, « Formation et débouchés », dans *Colloque national de géographie appliquée : Strasbourg*, 20-22 avril 1961, p. 131-156.

Cholley A., 1942, *Guide de l'étudiant en géographie*, Paris, France, Presses universitaires de France, 230 p.

Chronique de l'Institut de géographie alpine, 1959, « Chronique de l'Institut de géographie alpine », dans *Revue de géographie alpine*, 47, 2, p. 1-1.

Chronique de l'Institut de géographie alpine, 1960, « Chronique de l'Institut de géographie alpine », dans *Revue de géographie alpine*, 48, 2, p. 1-1.

Chronique de l'Institut de géographie alpine, 1961, « Chronique de l'Institut de géographie alpine », dans *Revue de géographie alpine*, 49, 2, p. 1-1.

- Claval P., 1968, « La théorie des villes », dans *Revue géographique de l'Est*, 8, 1-2, p. 3-56.
- Claval P., 1974, « En guise de conclusion : perspective sur des crises », dans Roberge R.A., *La crise urbaine : a challenge to geographers*, Ottawa, Canada, Éditions de l'Université d'Ottawa, p. 205-209.
- Collectif, 1958, « La géographie appliquée. Compte rendu d'un symposium tenu à l'Institut de géographie de l'université Laval du 14 au 19 novembre 1958 », dans *Cahiers de géographie du Québec*, 3, 5, p. 5-55.
- Collectif, 1965, « À la recherche de l'homme urbain », dans *Économie et humanisme*, 2, 161, p. 12-15.
- Collectif, 1967, « Journées géographiques de Paris-Nanterre. Séance d'ouverture du 25 février. Rapport de Monsieur le Doyen Papy sur les problèmes généraux de la réforme de l'enseignement supérieur (2e cycle) lu par Monsieur Dresch », dans *Intergéo, bulletin de liaison des Instituts et Centres de recherches de Géographie*, 8, p. 188.
- Collectif, 1968, « États généraux de la géographie. Tours, 8-10 juillet 1968. Procès-verbaux, rapports, motions », dans *Intergéo, bulletin de liaison des Instituts et Centres de recherches de Géographie*, 12, p. 177-217.
- Collectif, 1972, « Exposé de M. Phlipponneau sur la géographie appliquée », dans *Intergéo bulletin*, 27, p. 180-185.
- Collectif, 1974a, « Point de vue d'un groupe d'élèves », dans *Urbanisme*, 142, p. 68.
- Collectif, 1974b, « Les chargés d'études des équipes d'urbanisme : qui sont-ils ? », dans *Diagonal*, 6, p. 31-33.
- Collectif, 1976, « Nouveaux enseignements créés en 1975 et Diplômes d'études approfondies (DEA) accordés et préparés », dans *Intergéo bulletin*, 41, p. 25-30.
- Collectif, 1987, « Débat autour de l'enquête AFDG / Le Monde Campus », dans *Géographes associés*, 6, 1, p. 30-31.
- Collectif, 1998, « Géographie et entreprises. Débat », dans *Géographes associés*, 22, 1, p. 71-83.
- Comité national d'évaluation, 1989, *La géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique*, Paris, France, Comité national d'évaluation, 255 p.
- Commissariat général du Plan, 1965, *Cinquième Plan de développement économique et social (1966-1970)*, Paris, France, Imprimerie des journaux officiels, 193 p.

Commissariat général du Plan, 1971, *VIe Plan de développement économique et social (1971-1975)*, Paris, France, La Documentation française, viii+27, 103; 266 p.

Commissariat général du Plan, 1976, *VIIe Plan de développement économique et social (1976-1980)*, Paris, France, La Documentation française, 4 p.

Commissariat général du Plan, 1983, *Neuvième Plan de développement économique, social et culturel (1984-1988) : rapport annexé à la première loi de Plan*, Paris, France, La Documentation française : Direction des journaux officiels, 297 p.

Commissariat général du Plan, Conseil économique et social, 1979, *Rapport sur les principales options du VIIIe Plan : projet soumis par le gouvernement à l'avis du Conseil économique et social*, Paris, France, La Documentation française, 84 p.

Conseil d'État, 1971, « 48e section du CCU ».

Coornaert M., Haumont A., 1967, « Croissance et unité urbaines. L'exemple de Choisy-le-Roi », dans *Annales de géographie*, 76, 416, p. 434-457.

Coquery M., Lacaze J.-P., Lagneau G., 1974, « Atelier d'aménagement urbain et régional de l'École Nationale des Ponts et Chaussées », dans *Urbanisme*, 142, p. 67-68.

D. B., 1981, « ... eux aussi », dans *Cahiers Secteur Public*, 2, p. 44.

Dalmasso É., 1972, « Deuxième partie. Les coûts généralisés de l'urbanisation. Rapport introductif. », dans Kayser B., Centre national de la recherche scientifique, Centre interdisciplinaire d'études urbaines (dirs.), *L'analyse interdisciplinaire de la croissance urbaine : Toulouse, 1er-3 juin 1971*, Paris, France, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, p. 133-138.

Dalmasso É., 1976, « La géographie urbaine en France depuis 1945 », dans Clarke J.I., Pinchemel P. (dirs.), *Human Geography in France & Britain*, London, Social Science Research Council, p. 73-77.

Dalmasso É., 1980, « La géographie urbaine en France évolutions récentes », dans *Recherches géographiques en France : Tokyo, 1980*, Paris, France, Comité national français de géographie, p. 139-143.

Dalmasso É., 1991, « La Géographie dans tous ses états (à propos d'un rapport et de trois grands livres) », dans *Annales de géographie*, 100, 557, p. 76-84.

Darmagnac A., 1982, « Confession d'un géographe appliqué », dans *Des repères pour l'homme*, Paris, France, Association des professeurs d'histoire et géographie : Bibliothèque publique d'information, p. 802-809.

- Darot F., 1985, « L'emploi des jeunes géographes », dans *Géographes associés*, 2, 1, p. 19-20.
- Delebarre M., Thierry F., 1974, « L'enseignement de l'urbanisme en France (reçu de l'Association de géographie appliquée du Nord) », dans *Bulletin des géographes professionnels*, 6, p. 9-13.
- Dumortier B., 1990, « Le découpage de l'espace irlandais : rétrospective », dans *Hommes et Terres du Nord*, 1, 1, p. 13-18.
- Eeckhoutte L., 1976, « Rapport fait au nom de la Commission des Affaires culturelles sur la proposition de loi de M. Joseph RAYBAUD, tendant à valider les décrets des 10 mai 1969 et 9 mars 1972, relatifs au Comité consultatif des universités », 320, Sénat.
- Équipe de la Mission d'études Basse-Seine, 1967, « La pratique de l'urbanisme », dans *Bulletin du PCM*, 64, 11, p. 26-34.
- Fénelon P., 1963, « Megalopolis de Jean Gottmann », dans *Annales de géographie*, 72, 390, p. 237-240.
- Fénelon P., 1970, « Chronique de l'Institut de Géographie du Val de Loire (Orléans-Tours) », dans *Norois*, 65, 1, p. 169-172.
- Fosset R., 1983, « L'enseignement de la géographie dans les universités françaises, 1981-1982 », dans *Intergéo, bulletin de liaison des Instituts et Centres de recherches de Géographie*, 70, p. 85-109.
- Fourquet, F., 1980, *Les comptes de la puissance : histoire de la comptabilité nationale et du Plan*, Paris, France, 462 p.
- French, H.M., Racine, J.-B. (dirs.), 1971, *Quantitative and qualitative geography : La nécessité d'un dialogue*, Ottawa, Canada, University of Ottawa Press, 216 p.
- Genestier P., 1988, « Des formes, pour quoi faire ? », dans *Villes en Parallèle*, 12, 1, p. 5-6.
- George P., 1950, « Réflexions sur la géographie humaine à propos du livre de Mr Le Lannou », dans *Annales de géographie*, 59, 315, p. 214-218.
- George P., 1961a, « Existe-t-il une géographie appliquée ? », dans *Annales de géographie*, 70, 380, p. 337-346.
- George P., 1961b, *Précis de géographie urbaine*, 3ème édition (1969), Paris, France, Presses universitaires de France, 288 p.
- George P., 1964a, « La vague d'urbanisation du dernier siècle », dans Centre de recherche d'urbanisme, Canaux J., Gruson C., Bonhomme C. (dirs.), *L'urbanisation française*, Paris, France, Centre de recherche d'urbanisme, p. 29-36.

George P., 1964b, « Critique géographique du développement urbain », dans *La géographie active*, Paris, France, Presses universitaires de France, p. 278-298.

George P., 1965, « Enseignement et recherche en urbanisme », dans *Annales de Géographie*, 74, 406, p. 733-736.

George P., 1965, « Géographie et urbanisme », dans *Annales de géographie*, 74, 406, p. 641-659.

George P., 1966, *Sociologie et géographie*, Paris, France, Presses universitaires de France, 215 p.

George P., 1967a, « L'organisation de l'espace, de Jean Labasse », dans *Annales de géographie*, 76, 416, p. 476-482.

George P., 1967b, « Métropoles d'équilibre », dans *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, 38, 2, p. 105-111.

George P., 1968, « Pour une étude systématique des petites villes », dans *Annales de géographie*, 77, 424, p. 743-747.

George P., 1970, *Les méthodes de la géographie*, Paris, France, Presses universitaires de France, 126 p.

George P., 1972a, « L'illusion quantitative en géographie », dans *La pensée géographique française contemporaine. Mélanges Meynier*, Saint-Brieuc, PUB, p. 121-131.

George P., 1972b, « Rapport de clôture », dans Kayser B., Centre national de la recherche scientifique, Centre interdisciplinaire d'études urbaines (dirs.), *L'analyse interdisciplinaire de la croissance urbaine : Toulouse, 1er-3 juin 1971*, Paris, France, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, p. 381-384.

George P., 1974, *L'ère des techniques, constructions ou destructions ?*, Paris, France, Presses universitaires de France, 174 p.

George P., 1975, « Conclusion générale », dans *Grandes villes et petites villes*, Éditions du CNRS, p. 567-573.

George P., 1982, *Fin de siècle en Occident : déclin ou métamorphose ?*, Paris, France, Presses universitaires de France, 191 p.

George P., Guglielmo R., Kayser B., Lacoste Y., 1964, *La géographie active*, Paris, France, Presses universitaires de France, viii+394 p.

Girard N., 1974, « Géographie et problèmes municipaux : l'évolution récente de la Commune de Martigues », dans *Méditerranée*, 16, 1, p. 3-24.

Girard N., 1998, « Témoignages dans les IUP (Instituts Universitaires Professionnalisés). Articulation autour du thème du Géoforum "nouvelles formations universitaires et innovation en géographie" », dans *Géographes associés*, 22, 1, p. 31-35.

Girard N., Plet F., 1987a, « Les débouchés professionnels des étudiants en géographie », dans *Intergéo-Bulletin*, 87, p. 73-101.

Girard N., Plet F., 1987b, « Le devenir des géographes », dans *Géographes associés*, 5, 1, p. 1-19.

Goblot, F. (dir.), 1958, « L'enseignement de la géographie », dans *Cahiers pédagogiques pour l'enseignement du second degré*, 13, 4.

Gottmann J., 1960, « L'urbanisation dans le monde contemporain et ses conséquences politiques », dans *Politique étrangère*, 25, 6, p. 557-571.

Granger V., 1981, « 3000 praticiens en France », *Métropolis*, 46-47, p. 10-12.

Gras J., 1969, « Chronique de l'Institut de Géographie de Nantes, année 1969 », dans *Norois*, 61, 1, p. 151-152.

Guichard O., 1965, *Aménager la France*, Paris, France, R. Laffont-Éditions Gonthier, 1965, 246 p.

Hanoteaux C., 1984, « L'espace régional : de l'aménagement à la gestion », dans *Bulletin de liaison*, 120, p. 11-14.

Intergéo, 1980, « Formations universitaires : habilitations officielles en géographie », dans *Lettre d'Intergéo*, 6, p. 1-3.

Intergéo, 1982, « Formations universitaires en géographie », dans *Lettre d'Intergéo*, 7, p. 1-2.

Intergéo, Association française pour le développement de la géographie (dirs.), 1988, *Diplômes et formations universitaires en géographie, aménagement, urbanisme, tourisme : répertoire 1988*, Paris, France, Centre national de la recherche scientifique-Intergéo, 126 p.

Intergéo, Association française pour le développement de la géographie (dirs.), 1992, *Guide des formations universitaires 1992-1993. Géographie, aménagement, environnement, urbanisme, tourisme*, Paris, France, Intergéo, iv+238 p.

Jalabert G., 1973, « À propos d'un colloque interdisciplinaire sur la croissance urbaine : L'analyse interdisciplinaire de la croissance urbaine. Paris, 1973, CNRS », dans *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 44, 4, p. 497-508.

Jalabert G., 1999, « Petite histoire d'une équipe de recherche : le Centre Interdisciplinaire d'Études Urbaines (CIEU) », dans *Les Papiers du CIEU*, p. 54.

Joly J., 1978, « Structure sociale de l'agglomération et des quartiers de Grenoble », dans *Revue de géographie alpine*, 66, 4, p. 385-407.

Journaux A., 1959, « Chronique de l'Institut de Géographie de la Faculté des Lettres de Caen », dans *Norvès*, 21, 1, p. 110-113.

Journaux A., 1960, « Chronique de l'Institut de Géographie de la Faculté des Lettres de Caen », dans *Norvès*, 25, 1, p. 111-114.

Juillard É., 1960, « La géographie volontaire, une recherche interdisciplinaire », dans *Annales*, 15, 5, p. 927-935.

Juillard É., 1962, « Mégalopolis : un laboratoire de croissance urbaine », dans *Annales*, 17, 4, p. 793-801.

Juillard É., 1963, « La géographie appliquée en France », dans *Revue de l'enseignement supérieur, La géographie*, 3, p. 71-82.

Juillard É., 1965, « Le Traité de Géographie urbaine de J. Beaujeu-Garnier et G. Chabot », dans *Annales de géographie*, 74, 402, p. 211-215.

Juillard E., 1966, « Genèse et activités du Laboratoire de recherches régionales du Centre de géographie appliquée », dans *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, 44, 7, p. 681-688.

« L'Institut de Géographie de Bordeaux en 1963-1964 », 1964, dans *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, 35, 4, p. 443-445.

« L'Institut de Géographie de Toulouse en 1960-1961 », 1961, *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, 32, 4, p. 381-383.

« L'Institut de Géographie de Toulouse en 1962-1963 », 1963, *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, 34, 4, p. 412-414.

Labasse J., 1960, « La portée géographique des programmes d'action régionale français », dans *Annales de géographie*, 69, 374, p. 371-393.

Labasse J., 1965, « Le mouvement d'urbanisation », dans *L'homme et la révolution urbaine : citadins et ruraux devant l'urbanisation*, Lyon, France, Chronique sociale de France, p. 21-35.

Labasse J., 1966b, « Aménager la France, de Olivier Guichard », dans *Annales de géographie*, 75, 411, p. 605-607.

Labasse J., 1966, *L'organisation de l'espace : éléments de géographie volontaire*, Paris, France, Hermann, 604 p.

Labasse J., 1967, « Le rôle des services dans l'aménagement du réseau urbain », dans *Geographia Polonica, Problèmes de formation et d'aménagement du réseau urbain. Compte-rendu du IIe colloque géographique franco-polonais, septembre 1965*, 12, p. 139-153.

Labasse J., 1969, « Quantitatif et Qualitatif : Réflexions d'un Géographe. Une conférence de visite en avril 1969 à l'Institut de Géographie de Norges Handelshøyskole, Bergen », dans *Norsk Geografisk Tidsskrift - Norwegian Journal of Geography*, 23, 4, p. 185-192.

Labasse J., 1971, « Les problèmes soulevés par la géographie quantitative : quelques réflexions expérimentales et critiques », dans French H.M., Racine J.-B. (dirs.), *Quantitative and qualitative geography : la nécessité d'un dialogue*, Ottawa, Canada, University of Ottawa Press, p. 57-68.

Laure A., 1964, « De l'urbaniste à l'équipe pluridisciplinaire », dans *Prospective*, Paris, France, Presses universitaires de France, p. 163-169.

Le Lannou M., 1969, « La ville-désert », dans *L'homme et la ville dans le monde actuel*, Nice ; Paris, Bruges, Centre d'études de la civilisation contemporaine ; Desclée De Brouwer, p. 173-187.

Leclerc R., 1984, « Géographie et aménagement », dans *Bulletin de liaison*, 120, p. 15-24.

Ledrut R., 1966, « La Géographie active », dans *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 41, p. 174-177.

Léonardon F., 1982, « Agences d'urbanisme : des économistes inquiets », dans *Diagonal*, 42, p. 31-34.

Lescoat J., 1996, « Expérience d'un géographe professionnel. », dans *Géographes associés*, 19, 1, p. 31-32.

Lescure J.-C., 1993, « Mai 68 : les urbanistes contre l'urbanisme. Entretien avec Alain Caze », dans *Cahiers de Fontenay*, 69, 1, p. 193-201.

Lorthiois J., 1975, « À la lecture du courrier : quelques thèmes de réflexion », dans *Bulletin de l'Association professionnelle des géographes*, 9, p. 6-9.

Mercadal G., 1965, « Les études d'armature urbaine régionale », dans *Consommation*, 3, p. 3-42.

Mérenne-Schoumaker B., 1996, « La géographie au service du développement local », dans *Cahiers de géographie du Québec*, 40, 111, p. 479-484.

Merlin P., 1991, « Géographie et aménagement », dans *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 79-80, p. 21-28.

Merlin P., 1999, « L'enseignement de l'aménagement et de l'urbanisme en France : bilan et perspectives », dans *Géographie, Economie, Société*, 1, 2, p. 367-379.

Meynier A., 1958a, « I. Organisation des examens d'Enseignement Supérieur », dans *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 35, 275, p. 29-46.

Meynier A., 1958b, « L'Institut de Géographie de Rennes en 1957 », dans *Norois*, 17, 1, p. 123-128.

Meynier A., 1959, « L'Institut de Géographie de Rennes en 1958 », dans *Norois*, 21, 1, p. 118-124.

Meynier A., 1960, « L'Institut de Géographie de Rennes en 1959 », dans *Norois*, 25, 1, p. 120-128.

Meynier A., 1960, « Réflexions sur la spécialisation chez les Géographes », dans *Norois*, 25, 1, p. 5-12.

Meynier A., 1969, *Histoire de la pensée géographique en France*, Paris, France, Presses universitaires de France, 223 p.

Meynier A., 1971, *Guide de l'étudiant en géographie*, Paris, France, Presses universitaires de France, 158 p.

Montès C., 1998, « Le devenir des étudiants en maîtrise de géographie et d'aménagement des années 1990-93 », dans *Géographes associés*, 22, 1, p. 11-23.

Muller P., 1966, « Contrastes de peuplement et de niveau de vie dans le Nord de la Moselle. Contribution à l'étude de l'urbanisation des campagnes », dans *Revue géographique de l'Est*, 6, 3, p. 229-268.

Papin F., 1975, « Géographie appliquée ou renouvellement de la géographie », dans *Bulletin de l'Association professionnelle des géographes*, 9, p. 4-5.

Perardel A., 1975, « Vie de l'association », dans *Bulletin de l'Association professionnelle des géographes*, 12, p. 19-24.

Phlipponneau M., 1960, *Géographie et action : introduction à la géographie appliquée*, Paris, France, Armand Colin, 226 p.

Phlipponneau M., 1960a, « Communication de la Section de Géographie Appliquée présentée à l'Assemblée Générale de l'U. G. I. à Stockholm, le 13 août 1960. », dans *Norois*, 28, 1, p. 417-422.

Phlipponneau M., 1960b, *Géographie et action : introduction à la géographie appliquée*, Paris, France, Armand Colin, 226 p.

Phlipponneau M., 1966, « Géographie des villes », dans *Géographie générale*, Paris, France, Gallimard, p. 1007-1054.

Phlipponneau M., 1972, « La géographie appliquée », dans *Recherches géographiques en France, Montréal, 1972*, Paris, France, CNFG ; CNRS, p. 167-172.

Phlipponneau M., 1972, « Une enquête sur les applications de la géographie et les débouchés pour les étudiants », dans *La pensée géographique contemporaine : mélanges offerts à André Meynier*, Saint-Brieuc, Presses universitaires de Bretagne, p. 87-97.

Phlipponneau M., 1975, « Commission de géographie appliquée. Journées géographiques de Nice, 1-2 mars 1975 », dans *Intergéo bulletin*, 39, p. 244-247.

Phlipponneau M., 1979, « Commission de géographie appliquée. Journées géographiques de Lyon, 2-5 mars 1979 », dans *Intergéo bulletin*, 54, p. 36-39.

Phlipponneau M., 1980a, « Géographie appliquée et formation des géographes professionnels », dans *Recherches géographiques en France : Tokyo, 1980*, Paris, France, Comité national français de géographie, p. 27-33.

Phlipponneau M., 1980b, « Commission de géographie appliquée. Journées géographiques de Tours, 29 février-3 mars 1980 », dans *Intergéo bulletin*, 58, p. 52-53.

Phlipponneau M., 1999, *La géographie appliquée : du géographe universitaire au géographe professionnel*, Paris, France, Armand Colin, 299 p.

Pinchemel P., 1952, *La Collaboration des géographes avec les urbanistes. Aspects pratiques*, Paris, France, ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, 5 p.

Pinchemel P., 1960, « L'interdépendance des villes et des campagnes et les problèmes des niveaux optima », dans *Revue économique*, 11, 3, p. 337-349.

Pinchemel P., 1962, « La géographie et l'aménagement urbain », dans *Colloque national de géographie appliquée : Strasbourg, 20-22 avril 1961*, p. 59-70.

Pinchemel P., 1965a, « Jacqueline Beaujeu-Garnier et Georges Chabot. — Traité de Géographie urbaine, 1963 », dans *Hommes et Terres du Nord*, 1, 1, p. 126-127.

Pinchemel P., 1965b, « Le phénomène urbain », dans *Le phénomène urbain*, Paris, France, Aubier-Montaigne, p. 11-28.

Pinchemel P., 1967, « Jean Labasse. — L'organisation de l'espace. Éléments de géographie volontaire, 1966 », dans *Hommes et Terres du Nord*, 1, 1, p. 111-112.

Pinchemel P., 1967, *Géographie urbaine*, Paris, France, UNEF, UGFL, FGEL, 46 p.

Pinchemel P., 1970, « L'équilibrage des pouvoirs entre Paris et les régions », dans *Économie rurale*, 84, 1, p. 19-24.

Pinchemel P., 1974, « La civilisation urbaine et le géographe », dans Roberge R.A. (dir.), *La crise urbaine : a challenge to geographers*, Ottawa, Canada, Éditions de l'Université d'Ottawa, p. 24-33.

Pitié J., Dalmaso E., 1977, « Chronique urbaine », dans *Norois*, 95, 1, p. 431-461.

Racine J.-B., 1968, « Géographie urbaine et aménagement urbain », dans *Cahiers de géographie du Québec*, 12, 26, p. 247-275.

Rebeyrol Y., 1968, « Les géographes à la recherche de la géographie », dans *Le Monde*, 13 juillet 1968, p. 10.

Roberge, R.A., 1974, *La crise urbaine : a challenge to geographers*, Ottawa, Canada, Éditions de l'Université d'Ottawa, viii+209 p.

Robert J., 1961, « Chronique de l'Institut de Géographie de la Faculté des Lettres de Poitiers », dans *Norois*, 29, 1, p. 143-149.

Rocheffort M., Burgel G., Deneux J.-F., 1983, « Michel ROCHEFORT répond à V.E.P », dans *Villes en Parallèle*, 7, 1, p. 65-75.

Secrétariat d'État au Plan, 1989, *La France, l'Europe : Xe plan 1989-1992*, Paris, France, La Documentation française, xvi+102 p.

Sorre M., 1954, « L'urbanisation du monde et les réactions psychologiques qu'elle suscite », dans *Mélanges géographiques offerts au Doyen Ernest Bénévent*, Éditions Ophrys, p. 125-133.

Solignac-Lecomte F., 2002, « Géographie professionnelle et géographique politique d'un expert-géographe », dans *Géographes associés*, 26, 1, p. 59-63.

Sorre M., 1960, « La région parisienne par P. George et P. Randet », dans *Annales de géographie*, 69, 371, p. 73-75.

Taillefer F., 1966, « Géographie et profession », dans *Bulletin de la Société géographique de Liège*, 2, p. 83-86.

Toinard S., 1996, « Parcours d'un géographe professionnel », dans *Géographes associés*, 19, 1, p. 33-34.

Tomas F., 1995, « Projets urbains et projet de ville. La nouvelle culture urbaine a vingt ans », dans *Les Annales de la Recherche urbaine*, 68, 1, p. 135-143.

Tricart J., 1968, *L'enseignement de la géographie au niveau universitaire*, Paris, France, Armand Colin ; Bourrelier, 91 p.

Unesco, 1964, *L'enseignement supérieur en Europe : France, Pays-Bas et Pologne*, Paris, France, Unesco, 97 p.

Union des géographes de la faculté des lettres, 1967, *Pour une meilleure formation du géographe*, Paris, UGFL, 27 p.

Vera A., 1951, « Qu'est-ce que l'urbanisme ? », dans *Urbanisme*, 20, 1-2, p. 2-4.

Veyret P., Armand G., Veyret-Verner G., 1967, « L'organisation de l'espace urbain dans les Alpes du Nord : Contribution à l'étude des problèmes de régionalisation », dans *Revue de géographie alpine*, 55, 1, p. 5-71.

Veyret-Verner G., 1964, « Un précieux traité de géographie urbaine. Beaujeu-Garnier (J.) et Chabot (G.). — Traité de géographie urbaine. », dans *Revue de Géographie alpine*, 52, 4, p. 732-734.

Veyret-Verner G., 1967, « Labasse (Jean). — L'organisation de l'espace. Éléments de géographie volontaire. », dans *Revue de Géographie alpine*, 55, 1, p. 232-235.

Veyret-Verner G., 1969, « Plaidoyer pour les moyennes et petites villes », dans *Revue de géographie alpine*, 57, 1, p. 5-24.

Veyret-Verner G., 1973, « Aménagement du territoire et géographie. Déterminisme et volontarisme », dans *Revue de Géographie alpine*, 61, 1, p. 5-17.

Veyret-Verner G., Barbier B., 1972, « À propos d'un thème de recherches en géographie urbaine. Essai de mesure du dynamisme des petites villes », dans *Recherches géographiques en France, Montréal 1972*, Paris, France, CNFG ; CNRS, p. 221-230.

Vidal de la Blache P., 1913, « Des caractères distinctifs de la géographie », dans *Annales de géographie*, 22, 124, p. 289-299.

Vieillard-Baron H., 1992, « Deux Z.A.C. de banlieue en situation extrême : du grand ensemble stigmatisé de Chanteloup au "village" de Chevry », dans *Annales de géographie*, 101, 564, p. 188-213.

Vigarié, A. (dir.), 1976, « Commission de géographie appliquée. Journées géographiques de Nancy, 5-8 mars 1976 », dans *Intergéo bulletin*, 43, p. 39-41.

Weill G., 1965, « Le problème des études urbaines au seuil du Ve Plan », *Journées d'étude de Fontainebleau*.

Archives consultées

- Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine) :
 - Ministère de l'Équipement ; Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme. Dossiers d'archives du centre de recherches d'urbanisme : 19930153/1-19930153/7
 - Ministères chargés de la Construction puis de l'Équipement ; Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme. Dossiers de la Direction sur les attributions du Ministère, l'enseignement de l'urbanisme, l'habitat rural Équipement ; urbanisme et paysages : principalement le fonds « Enseignement de l'urbanisme » : 19830694/4
 - Dossiers d'archives de Yves Dauge, direction de l'urbanisme et des paysages, ministère de l'Urbanisme : 20040114/9
 - Commissariat général du Plan. Cinquième Plan (1966-1970) : 19930277/97
 - Archives de Charles de Gaulle, président de la République (1959-1969) : AG/5(1)/2675
 - Ministère de l'Équipement ; Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme. Dossiers d'archives du centre de recherches d'urbanisme (1962-1988) : 19930153/1, 19930153/4
 - Ministères chargés de la Construction puis de l'Équipement ; Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme. Dossiers de la Direction sur les attributions du Ministère, l'enseignement de l'urbanisme, l'habitat rural (1959-1976) : 19830694/4
 - Plan urbanisme, construction et architecture (1956-2008) : 20160020/754-20160020/758
 - Enseignement supérieur et universités ; Direction des enseignements supérieurs ; Sous-direction des enseignements universitaires ; Bureau troisième cycle universitaire (1918-1978) : 19810337/1
 - Archives du Conseil général des ponts et chaussées (1952-1984) : 19920644/88
 - Enseignement supérieur et universités ; Direction chargée des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ; Direction déléguée aux enseignements supérieurs et à la recherche (1963-1977) : 19910759/5
 - Enseignement supérieur et universités ; Direction des enseignements supérieurs et de la recherche ; Service des formations supérieures ; Sous-direction des enseignements universitaires et de la formation des maîtres ; Bureau troisième cycle universitaire : 19770498/2, 19810341/30

- Culture ; Direction architecture (1968-1994) : 20040055/16
- Archives de l'Institut d'urbanisme de Lyon (merci à Roelof Verhage pour l'accès)
- Archives personnelles de Pierre Merlin
- Bulletin Intergéo (1966-2000)
- Archives de l'Institut de géographie
- Archives de l'équipe Épistémologie et histoire de la géographie (UMR Géographie-cités)
- Bibliothèque nationale de France. Fonds d'archives Mai-1968
- Archives numérisées de l'Université Paris-8 (Bibliothèque numérique Octaviana)
- Fonds de la bibliothèque de Sciences Po (Paris)

Bibliographie

Amiot M., 1986, *Contre l'État, les sociologues : éléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France, 1900-1980*, Paris, France, Édition de l'École des hautes études en sciences sociales, 304 p.

Ascher F., 2002, « Une civilité métropolitaine engagée », *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales* [en ligne], Hors-série, consulté le 19 février 2024. <https://doi.org/10.4000/strates.513>

Augustin J.-P., Dumas J., 2015, *La ville kaléidoscopique, 50 ans de géographie urbaine francophone*, Paris, France, Economica Anthropos, 249 p.

Barraqué B., Frébault J., Mayet P., Tilmont M., 2019, « Débat : le ministère de l'Équipement et la structuration de l'urbanisme dans les années 1970-1980 », *Pour mémoire. Revue des ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales*, 26, Hors-série, p. 77-100.

Barrère P., 1978, « Le rôle de Jean Borde dans la géographie bordelaise », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, 49, 1, p. 5-9.

Bataillon C., 2001, « La disparition de Bernard Kayser », *Hérodote*, 103, 4, p. 203-204.

Baudin G., Genestier P., 2008, « La ville : objet de connaissance, objet de discours, objet d'action ? Pour un débat sur la recherche urbaine », *Les Annales de la recherche urbaine*, 104, p. 175-181.

Beard D.P., 1976, « Professional Problems of Nonacademic Geographers », *The Professional Geographer*, 28, 2, p. 127-131.

Beauguitte L., 2016, « L'analyse de réseaux en sciences sociales et en histoire », dans *Le réseau. Usages d'une notion polysémique en sciences humaines et sociales*, Louvain, Belgique, Presses universitaires de Louvain, p. 9-24.

Ben Mabrouk T., 2007, « Le tournant qualitatif de la prospective et ses effets sur le gouvernement urbain : les enseignements de l'expérience lilloise », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement*, 2, p. 113-127.

Benamouzig D., 2005, « L'État au chevet de l'"économie médicale", la contribution du CREDOC », dans Bezes P., Chauvière M., Chevallier J. Montricher de N., Ocqueteau F., *L'État à l'épreuve des sciences sociales : la fonction recherche dans les administrations sous la Ve République*, Paris, France, La Découverte, p. 88-110.

Benhenda A., Dufour C., 2015, « Massification de l'enseignement supérieur et évolutions de la carte universitaire en Ile-de-France », *Regards croisés sur l'économie*, 16, 1, p. 93-104.

Berdoulay V., 1982, « La métaphore organiciste », dans *Annales de géographie*, 91, 507, p. 573-586.

Berdoulay V., Soubeyran O., 2002, « 4. L'irruption de la géographie urbaine », dans Berdoulay V., Soubeyran O., 2002, *L'écologie urbaine et l'urbanisme*, La Découverte, p. 115-145.

Berger M., Pumain D., Robic M.-C., 1976, « Les géographes et l'espace : quelques réflexions », dans *Cahiers de Fontenay*, 4, 1, p. 77-138.

Berra A., Château-Dutier E., Poublanc S., Ruiz É., Thély N., Morlock E., 2020, « Éditorial. Donner à lire les humanités numériques francophones », dans *Humanités numériques* [en ligne], 1, consulté le 12 février 2023. <https://doi.org/10.4000/revuehn.508>

Bezes P., Chauvière M., Chevallier J., De Montricher N., Ocqueteau F., 2005, *L'État à l'épreuve des sciences sociales : la fonction recherche dans les administrations sous la V^e République*, Paris, France, La Découverte, 370 p.

Billon A., 2006, « L'histoire du ministère de l'Équipement n'est pas un long fleuve tranquille. Première partie : 1966-1981 », dans *Pour mémoire. Revue des Ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité*, 1, p. 7-31.

Billon A., 2007, « L'histoire du ministère de l'Équipement n'est pas un long fleuve tranquille. Deuxième partie : 1981-2007 », dans *Pour mémoire. Revue des Ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité*, 2, p. 7-53.

Blanc M., 2007, « La "politique de la ville" : "une exception française" ? », dans *Espaces et sociétés*, n° 128-129, 1, p. 71-86.

Bourdieu P., 1984, *Homo academicus*, Paris, France, les Éditions de Minuit, 302 p.

Bourdieu P., 2022, *Microcosmes : théorie des champs*, Paris, France, Raisons d'agir, 694 p.

Bourdieu P., Boltanski L., 1976, « La production de l'idéologie dominante », dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2, 2, p. 3-73.

Brette B., Arcy F. d', 1974, « On recent urban research in France : the Marxist view », dans *Comparative Urban Research*, 6, p. 22-28.

Bruston A., 2000, « La recherche urbaine en France », dans Paquot T., Lussault M., Body-Gendrot S. (dirs.), *La ville et l'urbain : l'état des savoirs*, Paris, France, La Découverte, p. 267-275.

Bruston A., Marié M., 1986, « Mise en perspective de la recherche incitative en sciences de l'Homme et de la société », Paris, ministère de l'Équipement (DRI).

Burgel G., Jullien J., Gay R., 2014, « Grands ensembles : une histoire d'avenir », dans *Pour mémoire. Revue des Ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité*, 14, p. 7-71.

Busquet G., 2008, « Le rôle et le statut de la ville dans la pensée politique de gauche depuis les années 60 en France : Entre espace-enjeu et espace-instrument », *Espaces de vie, espaces-enjeux*, Rennes, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00458314>.

Buyck J., Martin S., Prévot M., Romano F., 2018, « Genèse des formations en urbanisme en France : Grenoble un "laboratoire urbain" pas comme les autres ? », dans *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [en ligne], 39-40, consulté le 15 avril 2023. <https://doi.org/10.4000/tem.4773>

Cadiou S., 2008, « Projet urbain, débats intellectuels et engagements savants. Le cas de l'agglomération bordelaise », dans *Les Annales de la recherche urbaine*, 104, 1, p. 58-67.

Chambost A.-S., 2016, « Introduction », dans *Revue d'histoire des sciences humaines*, 29, p. 7-24.

Chatelan O., 2009, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise pendant les Trente Glorieuses (1945-1975)*, Thèse de doctorat sous la direction de Pelletier D., Lyon, France, Université Lumière, 794 p.

Chenu A., 2002, « Une institution sans intention. La sociologie en France depuis l'après-guerre », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, 141-142, 1-2, p. 46-61.

Chevalier D., 2014, « Raymond Dugrand et Montpellier : une relation géographique et politique », dans *Sud-Ouest européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 37, p. 129-140.

Chevalier G., 2000, « L'entrée de l'urbanisme à l'Université : la création de l'Institut d'urbanisme (1921-1924) », dans *Genèses*, 39, 2, p. 98-120.

Claude V., 1989, « Le chef d'orchestre, un cliché de l'entre-deux-guerres. Contours d'une rhétorique inquiète », dans *Les Annales de la recherche urbaine*, 44, 1, p. 69-80.

Claude V., 2005, « Les équipes d'aménagement des villes nouvelles. Avatars d'une expérience collective nationale », dans *Les Annales de la recherche urbaine*, 98, 1, p. 15-24.

Claude V., 2006, *Faire la ville : les métiers de l'urbanisme au XXe siècle*, Marseille, France, Éditions Parenthèses, 253 p.

Claude V., 2010, « Postface : Pour une description du monde des études », dans *Géocarrefour*, 85, 4, p. 333-339.

Claude V., 2019, « La loi d'orientation foncière (1967), un héritage en débat. Introduction à la partie 2 : un vecteur de structuration de l'urbanisme », dans *Pour mémoire. Revue des ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité*, Hors-série, 26, p. 50.

Claude V., Saunier P.-Y., 1999, « L'urbanisme au début du siècle. De la réforme urbaine à la compétence technique », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 64, 1, p. 25-40.

Clerc P., Robic M.-C., 2015, « Introduction », dans *Des géographes hors-les-murs ? Itinéraires dans un Monde en mouvement, 1900-1940*, Paris, France, L'Harmattan, p. 7-33.

Cohen J., 2002, « Métropoles d'équilibre », dans *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales* [en ligne], Hors-série, consulté le 3 janvier 2022. <https://doi.org/10.4000/strates.556>

Collectif, 2020, « Mai-juin 68, l'Espace géographique et la mémoire d'une communauté. Débat, 16 juin 2008 », dans *L'Espace géographique*, 49, 1, p. 5-45.

Comité d'histoire du ministère de l'Équipement, 1998, *1966 : Création du ministère de l'Équipement. Actes de la journée d'études de l'association Blaise Pascal, Paris, ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement ; Conseil Général des Ponts et Chaussées.*

Coudroy de Lille L., 1997, « La géographie à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris », dans *L'état de la géographie. Autoscopie d'une science*, Paris, Belin, p. 87-89.

Coudroy de Lille L., 2023, « Marcel Roncayolo urbaniste ? », dans *Marcel Roncayolo, sur les pas d'un géographe singulier*, Marseille, France, Éditions Parenthèses, p. 259-283.

Couzon I., 2000, « De la décentralisation industrielle à l'aménagement du territoire rural : Pierre Coutin, 1942-1965 », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français* [en ligne], 07, consulté le 14 février 2024. <http://journals.openedition.org/ruralia/176>

Couzon I., 2001, « La figure de l'expert-géographe au miroir de la politique d'aménagement du territoire en France (1942-1950) », dans Baudelle G., Ozouf-Marignier M.-V., Robic M.-C. *Géographes en pratiques (1970-1945). Le terrain, le livre, la cité*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, p. 159-171.

Cuyala S., 2014, *Analyse spatio-temporelle d'un mouvement scientifique. L'exemple de la géographie théorique et quantitative européenne francophone*, Thèse de doctorat sous la direction de Pumain D. et Robic M.-C., Paris, France, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 446 p.

Cuyala S., Commenges H., 2017, « Radioscooper une discipline grâce à son répertoire professionnel. Aux chercheurs désireux de comprendre et d'analyser l'histoire d'une discipline, cet article montre l'intérêt d'étudier une source originale : le répertoire professionnel. De sa prise en main jusqu'à son exploitation, toutes les étapes sont développées à l'aide d'un cas concret. », dans

Histoire de la recherche contemporaine. La revue du Comité pour l'histoire du CNRS, Tome VI-N°2, p. 196-208.

Cuyala S., Commenges H., Laboratoire Intergéo-Prodig, 2016, « Réseaux des mots-clés du Répertoire des géographes (1973-2007) », UMR 8504 Géographie-cités.

Dang Vu H., Devisme L., 2018, « Une formation en urbanisme sans institut, and so what ? Réflexion à partir d'un éternel horizon nantais », dans *Territoire en mouvement, Revue de géographie et aménagement* [en ligne], 39-40, consulté le 20 février 2024. <https://doi.org/10.4000/tem.4661>

Daniel B., 2020, « Contractualisation » dans *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po, p. 97-102.

Delfosse C., Rieutort L., Lompech M., 2021, « Les géographes, l'aménagement et le développement rural. De l'application à l'organisation de formations professionnalisantes (1950-1980) », dans *Pour*, 240-241, 2-3, p. 101-127.

Desrosières A., 1999, « La commission et l'équation : une comparaison des Plans français et néerlandais entre 1945 et 1980 », dans *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 34, 1, p. 28-52.

Diener A., 2020, « De l'École des beaux-arts aux instituts d'urbanisme. Repenser l'enseignement par l'atelier au sein du Séminaire et atelier Tony Garnier (SATG) (1961-1974). », dans *EnsArchi* [en ligne], consulté le 30 novembre 2021. <https://ensarchi.hypotheses.org/1449>

Doom V., Rodriguez-Spoliti S., 2016, « L'Assemblée puis le Conseil général des Ponts et Chaussées : un trésor archivistique au service de la recherche, du XVIIIe siècle à 2008 », dans *Pour mémoire. Revue des ministères de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, du Logement et de l'Habitat durable*, 18, p. 70-80.

Dormoy-Rajramanan C., 2015, « L'ouverture de l'Université vers le monde extérieur autour de 1968 : entre consensus partiel, polarisation et compromis », dans *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 132, p. 15-32.

Driant, Jean-Claude, 2003, « Les politiques du logement », dans *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, Paris, France, Armand Colin, p. 333-337.

Drouard A., 1982, « Réflexions sur une chronologie. Le développement des sciences sociales en France de 1945 à la fin des années soixante », dans *Revue française de sociologie*, 23, 1, p. 55-85.

Duran P., 2020, « Territorialisation », dans *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, France, Presses de Sciences Po, p. 529-537.

Durand-Dastès F., 2019, « Mai 1968 et les mois suivants à l'Institut de géographie de Paris », dans *Cybergeog: European Journal of Geography* [en ligne], consulté le 5 janvier 2024. <http://journals.openedition.org/cybergeog/31567>

Duval J., 2020, « Analyse des correspondances/Analyse des correspondances multiples », dans *Dictionnaire international Bourdieu*, Paris, France, CNRS Éditions, p. 27-29.

Écrement B., 2004, *Les agences d'urbanisme: repères et témoignages*, La Défense, France, Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, 212 p.

Fabre M., 2017, *Qu'est-ce que problématiser ?*, Paris, France, Vrin, 126 p.

Fleury A., 2010, « Espace public », *Hypergeo* [en ligne], consulté le 12 août 2023. <https://hypergeo.eu/espace-public/>

Gachelin C., 1998, « Quarante ans de relations entre l'Institut de géographie de Lille et sa région », dans *Hommes et Terres du Nord*, 2, 1, p. 99-102.

Ganne B., 1980, « Les avatars des études urbaines », dans *Économie et humanisme*, 252, p. 3-12.

Gaudin J.-P., 1979, *L'Aménagement de la société: politiques, savoirs, représentations sociales, la production de l'espace aux XIXe et XXe siècles*, Paris, France, Édition Anthropos, 425 p.

Gaudin J.-P., 1983, « Quand l'État commande la recherche. Le développement de la recherche incitative », dans *Les Annales de la recherche urbaine*, 20, 1, p. 75-100.

Gaudin J.-P., 2007, *Gouverner par contrat*, Paris, France, Presses de Sciences Po, 275 p.

Gaudin J.-P., Barraqué B., 1980, « *Le lion s'en allant en guerre* ». *Attentes administratives et développement de la recherche contractuelle*, Organisation et environnement, 100 p.

Gaudin J.-P., Briquet J.-L., Collovald A., 1989, « Décentralisation et nouvelle citoyenneté locale. Entretien avec J.-P. Gaudin », dans *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 2, 7, p. 46-50.

Gaudin S., 2010, « Michel Phlipponneau, géographe-citoyen », *Place Publique*, 3, p. 123-127.

Gaudin S., 2015, « Le temps de l'engagement, enjeux et développement d'une géographie appliquée (1970-1980) », dans *Bulletin de l'association de géographes français*, 92, 1, p. 111-125.

Gay F., 2004, « "L'âge d'or de l'aménagement"...vu de la Basse-Seine », dans *Études Normandes*, 53, 2, p. 33-44.

Ginsburger N., 2017, « Historiens et géographes au scalpel de Vichy », dans *Revue d'histoire des sciences humaines*, 31, p. 163-185.

Ginsburger N., 2020, « Jacqueline Beaujeu-Garnier », *HyperGeo* [en ligne], consulté le 12 août 2023. <https://hypergeo.eu/jacqueline-beaujeu-garnier/>

Girard N., 2002, « Les relations géographie-aménagement : géographie appliquée ou géographie tout court ? », dans *Géographes associés*, 26, 1, p. 23-26.

Groupe ElementR, 2014, *R et espace : traitement de l'information géographique*, Paris, France, Framasoft : Groupe ElementR, vi+244 p.

Ingallina P., 2008, *Le projet urbain*, Paris, France, Presses universitaires de France, 128 p.

Jacquot H., 2015, « Aux origines de la planification stratégique d'aménagement et d'urbanisme : le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris de 1965 », dans *Cahiers du GRIDAUH*, 29, 2, p. 145-155.

Jobert B., 1992, « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques », dans *Revue française de science politique*, 42, 2, p. 219-234.

Jonas S., 2015, « La fondation de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (IUAR) de la Faculté des Sciences sociales de l'Université de Strasbourg », dans *Revue des sciences sociales*, 54, p. 142-147.

Laferté G., 2004, « L'homme politique, l'industriel et les universitaires. Alliance à la croisée du régionalisme dans l'entre-deux-guerres », dans *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 17, 67, p. 45-69.

Lassave P., 1997, *Les sociologues et la recherche urbaine dans la France contemporaine*, Toulouse, France, Presses universitaires du Mirail, 398 p.

Le Breton É., 2012, *Pour une critique de la ville : la sociologie urbaine française, 1950-1980*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 298 p.

Lebaron F., 1997, « La dénégation du pouvoir », dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 119, 1, p. 3-26.

Lebaron F., 2000, *La croyance économique : les économistes entre science et politique*, Paris, France, Seuil, 260 p.

Lemercier C., Zalc C., 2008, « Introduction », dans *Méthodes quantitatives pour l'historien* Paris, France, La Découverte, p. 3-7.

Lepetit B., 1996, « La ville : cadre, objet, sujet », dans *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 4, p. 11-34.

Lepetit B., Topalov C., 2001, « Avant-propos. La ville des sciences sociales. Notes pour une enquête », dans Lepetit B., Topalov C. (dirs.), *La ville des sciences sociales*, Paris, France, Belin, p. 7-9.

Lorrain D., 1989, « La montée en puissance des villes », dans *Économie et humanisme*, 305.

Lorrain D., 1991, « De l'administration républicaine au gouvernement urbain », dans *Sociologie du travail*, 4, p. 461-484.

Maisonobe M., 2015, *Étudier la géographie des activités et des collectifs scientifiques dans le monde: de la croissance du système de production contemporain aux dynamiques d'une spécialité, la réparation de l'ADN*, Thèse de doctorat sous la direction de Eckert D., France, Université Toulouse - Jean Jaurès, 515 p.

Marié M., 1989, *La Terre et les Mots*, Paris, France, Méridiens-Klincksieck, 214 p.

Markou E., 2022, « Quand des géographes préparaient la décentralisation industrielle (1942-1945) : Renouveau d'objets, interactions disciplinaires et projets de réforme territoriale dans le cadre d'une administration vichyssoise », dans Ginsburger N., Robic M.-C., Tissier J.-L. (dirs.), *Géographes français en Seconde Guerre mondiale*, Paris, Éditions de la Sorbonne, p. 173-193.

Martinelli D., 1994, *Diplômés de l'université, insertion au début des années 1990*, Marseille, France, Centre d'études et de recherches sur les qualifications, 68 p.

Massardier G., 1996, *Expertise et aménagement du territoire : l'État savant*, Paris, France, 285 p.

Matus Carrasco D., 2018, *Diplômes et diplômés en urbanisme : Paris 1919-1969*, Thèse de doctorat en Aménagement et urbanisme sous la direction de Frey J.-P. , France, Université Paris Nanterre, 425 p.

Mendibil D., 2006, « Les gestes du métier », dans *Couvrir le monde : un grand XXe siècle de géographie française*, Paris, Association pour la diffusion de la pensée française, p. 54-88.

Loubière, A., Jazouli, A. (dirs.), 2011, « Table ronde : histoire et devenir de la politique de la ville », dans *Urbanisme*, 380, p. 35-43.

Mercier C., 2019, « Les “réactionnaires” à Nanterre aux lendemains de Mai 68 », dans *Histoire Politique. Revue du Centre d'histoire de Sciences Po* [en ligne], 37, consulté le 12 août 2023. <https://doi.org/10.4000/histoirepolitique.4273>

Merindol J.-Y., 1991, « Les universitaires et les élections professionnelles », dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 86, 1, p. 85-91.

Merindol J.-Y., 2008, « Comment l'évaluation est arrivée dans les universités françaises », dans *Revue d'histoire moderne contemporaine*, 554, 5, p. 7-27.

Merlin P., Généau de Lamarlière I., 2003, « Rencontre avec Pierre Merlin », dans *Géographie Économie Société*, 5, 3-4, p. 437-461.

Micheau M., 2009, *Former des urbanistes : histoire du Cycle d'Urbanisme de Sciences Po (1969-2009)*, Paris, France, Éditions de l'Aube, 220 p.

Milanovic F., 2005, « Travail organisationnel et institutionnalisation des sciences sociales. Le cas de la recherche urbaine française », dans *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 12, 1, p. 117.

Montigny G., 1992, *De la ville à l'urbanisation : essai sur la genèse des études urbaines françaises en géographie, sociologie et statistique sociale*, Paris, France, Éditions de l'Harmattan, 376 p.

Muller P., Surel Y., 1998, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, France, Montchrestien, 156 p.

Orain O., 2003, *Le plain-pied du monde : postures épistémologiques et pratiques d'écriture dans la géographie française au vingtième siècle*, Thèse de doctorat sous la direction de Robic M.-C., Paris, France, Université Panthéon-Sorbonne, 406 p.

Orain O., 2006, « La géographie comme science. Quand “faire école” cède le pas au pluralisme », dans Robic M.-C., *Couvrir le monde : un grand XXe siècle de géographie française*, Paris, France, Ministère des affaires étrangères, Association pour la diffusion de la pensée française, p. 81-115.

Orain O., 2009, *De plain-pied dans le monde : écriture et réalisme dans la géographie française au XXe siècle*, Paris, France, L'Harmattan, 427 p.

Orain O., 2015a, « Mai 68 et ses suites en géographie française », dans *Revue d'histoire des sciences humaines*, 26, p. 209-242.

Orain O., 2015b, « À propos de « Propositions destructives » », dans *Revue d'histoire des sciences humaines*, 26, p. 305-311.

Orain O., Sol M.-P., 2007, « Les géographes et le travail collectif. La recherche coopérative sur programme à l'œuvre », dans *La revue pour l'histoire du CNRS* [en ligne], 18, consulté le 12 février 2024. <https://doi.org/10.4000/histoire-cnrs.4061>

Pailhé J., 1981, « Pierre George, la géographie et le marxisme », dans *Espaces Temps*, 18, 1, p. 19-29.

Paix C., Petit M., 2002, « Une certaine idée de l'université et de la recherche », *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales* [en ligne], Hors-série, consulté le 21 décembre 2023. <https://doi.org/10.4000/strates.571>

Palmade G., Edery G., Lautier F., Villeneuve R., 1974, « La recherche urbaine et régionale en France », dans Palmade G., *La recherche urbaine et régionale dans deux pays d'Europe*, Paris, France, Association pour la recherche et l'intervention psychosociologiques (ARIP), p. 115-323.

Phlipponneau M., 2006, « Jean Gottmann et la Prospective appliquée à l'urbanisation et à l'aménagement du territoire », dans *L'orbite de la géographie de Jean Gottmann*, Paris, France, Société de géographie, p. 52-58.

Picard E., 2012, « Les enseignants-chercheurs : une évaluation centralisée. Du comité consultatif de l'enseignement supérieur au CNU (1873-1992) », dans *Spirales*, 49, p. 69-82.

Pinchemel P., Pinchemel G., 1983, « Geographers and the City. A Contribution to the History of Urban Geography in France », dans Patten J. (dir.), *The expanding city : Essays in honour of Jean Gottmann*, London, Academic Press, p. 295-318.

Pinson G., 2005, « Le projet urbain comme instrument d'action publique », dans Lascoumes P., Le Galès P., *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 199-233.

Piron O., 2012, « Évaluer après coup un effort prospectif », dans *Les Annales de la Recherche urbaine*, 107, 1, p. 123-126.

Pollak M., 1975, « L'efficacité par l'ambiguïté », dans *Sociologie et sociétés*, 7, 1, p. 29.

Pollak M., 1976, « La planification des sciences sociales », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2, 2, p. 105-121.

Prévoit M., 2017, « Aux origines du BERU. Un bureau d'études pour une ville plus "humaine", 1957-1977 », dans *Histoire urbaine*, 48, 1, p. 77-93.

Prévoit M., 2019, « Chapitre III. Maurice Ducreux au BERU (1960-1970) entre diversification, consolidation et forces centrifuges à l'œuvre », dans *Catholicisme social et urbanisme : Maurice Ducreux (1924-1985) et la fabrique de la Cité*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes (Histoire), p. 105-165.

Prévoit M., Bentayou G., Chatelan O., Desage F., Gardon S., Linossier R., Meillerand M.-C., Verdeil E., 2008, « Les agences d'urbanisme en France », dans *Métropoles* [en ligne], 3, consulté le 19 février 2024. <https://doi.org/10.4000/metropoles.2322>

Pribetich J., 2010, *La sociologie urbaine en France : constitution et évolution d'un domaine de recherches spécialisé*, Thèse de doctorat sous la direction de Valade B., France, Université Paris Descartes, 684 p.

« Propositions destructives », 2015, dans *Revue d'histoire des sciences humaines*, 26, p. 297-304.

Prost A., Cytermann J.-R., 2010, « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », dans *Le Mouvement Social*, 233, 4, p. 31-46.

Pumain D., Robic M.-C., 1999, « Réseaux urbains : des mots aux choses », dans *Urbanisme*, 304, p. 72.

Rault M., Viet-Depaule N., 2022, « STERN Max, Robert », *Le Maitron* [en ligne], consulté le 3 mars 2023. <https://maitron.fr/spip.php?article174480>

Regazzola T., 1988, *Recherche autour d'une amnésie. L'action des bureaux d'études au cours de la période 1950-1975*, Association Orélie, Délégation à la Recherche et à l'Innovation, ministère de l'Équipement.

Renisio Y., Zamith P., 2015, « Proximités épistémologiques et stratégies professionnelles. Qualifier l'interdisciplinarité au CNU, 2005-2013 », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, 210, 5, p. 28-39.

Revel-Mouroz J., 2002, « Expériences de géographie appliquée en Amérique Latine », dans *Géographes associés*, 26, 1, p. 27-30.

Rivière D., Bret B., 2015, « Michel Rochefort, pour une géographie urbaine engagée », dans *Confins. Revue franco-brésilienne de géographie* [en ligne], 23, consulté le 3 mars 2023. <https://doi.org/10.4000/confins.10140>

Robic M.-C., 1982, « Organisation de l'espace », dans *Documents pour l'histoire du vocabulaire scientifique*, Paris, Institut national de la langue française, p. 69-101.

Robic M.-C., 1989, « Métropole/Métropole. Les géographes et les métropoles d'équilibre », dans *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales* [en ligne], 4, <https://doi.org/10.4000/strates.4432> (consulté le 17 février 2024).

Robic M.-C., 1991, « La Bibliographie internationale (1891-1991), témoin d'un siècle de géographie : quelques enseignements d'analyse formelle », dans *Annales de géographie*, 100, 561, p. 521-577.

Robic M.-C., 1998, « Le fardeau du professeur », dans *Espace Temps*, 68, 1, p. 158-170.

Robic M.-C., 2003, « La ville, objet ou problème ? La géographie urbaine en France (1890-1960) », dans *Sociétés contemporaines*, 49-50, 1, p. 107-138.

Robic M.-C., 2006, « Une discipline se construit. Enjeux, acteurs, positions », dans *Couvrir le monde : un grand XXe siècle de géographie française*, Paris, France, Ministère des affaires étrangères, Association pour la diffusion de la pensée française, p. 15-52.

Robic M.-C., 2007, « Ruralistes ou pro-urbains, les géographes ? La ville modernisatrice », dans *Colloque « Ville mal aimée, ville à aimer »*, Centre culturel international de Cerisy, p. 11.

Robic M.-C., 2012, « Ville et région dans les échanges transatlantiques entre géographes de la première moitié du XXe siècle : convergences et diversité des expériences », dans *Finisterra* [en ligne], 33, 65, consulté le 6 juin 2023. <https://doi.org/10.18055/Finis1740>

Robic M.-C., Gosme C., Mendibil D., Orain O., Tissier J.-L., 2006, *Couvrir le monde : un grand XXe siècle de géographie française*, Paris, France, Ministère des affaires étrangères, Association pour la diffusion de la pensée française, 229 p.

Roncayolo M., 1997, *La ville et ses territoires*, Paris, France, Gallimard, 285 p.

Santamaria F., 2014, « Les acquis de la recherche géographique sur les villes moyennes », dans *Pour mémoire. Revue des Ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité*, 13, p. 22-26.

Saunier P.-Y., 1997, « Au Service du plan : hommes et structures de l'urbanisme municipal à Lyon au 20e siècle », dans *Forma urbis. Les plans généraux de Lyon du XVIe au XXe siècle*, Lyon, Archives municipales de Lyon, p. 135-144.

Saunier F., 2007, « Société rouennaise d'études urbaines et Société d'études urbaines de la région du Havre, la création des premières agences d'urbanisme entre hasard et nécessité », dans *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, 2, p. 18-30.

Sheppard-Sellam E., 2019, « Problème public », dans Boussagnet L., *Dictionnaire des politiques publiques. 5^e édition entièrement revue et corrigée*, Paris, France, Presses de Sciences Po, p. 504-510.

Sierra A., 2013, « Parcours de géographe : Antoine Haumont, cinquante ans de pratiques de l'interdisciplinarité et de l'intercognitivité », *EchoGéo* [en ligne], 23, consulté le 4 juin 2023. <https://doi.org/10.4000/echogeo.13324>

Simon D., 2017, *Les inscriptions savantes de Maximilien Sorre (1880-1962) entre conformation et singularisation dans le champ de la géographie*, Thèse de doctorat sous la direction de Besse J.-M. et Orain O., France, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 631 p.

Sol M.-P., 2015, « Géographes et géographie(s) à Toulouse dans les années 1970 », dans *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, 92, 1, p. 14-23.

Spentheuer V.C., 2004, « Pour une déconstruction des légendes sur les rapports État/sciences sociales », dans Zimmerman B. (dir.), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action. Le savant, le politique et l'Europe*, Paris, France, Éditions de la MSH, p. 119-144.

Tanguy L., 2002, « La mise en équivalence de la formation avec l'emploi dans les IVe et Ve Plans (1962-1970) », dans *Revue française de sociologie*, 43, 4, p. 685-709.

Tanguy L., 2008, « Retour sur l'histoire de la sociologie du travail en France : place et rôle de l'Institut des sciences sociales du travail », dans *Revue française de sociologie*, 49, 4, p. 723-761.

Tellier T., 2013, « La transition décentralisatrice de l'aménagement », dans *Pour mémoire. Revue des Ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de l'Égalité des territoires et du Logement*, Hors-série. Synthèse des travaux du séminaire (2009-2012) "Aménagement et décentralisation", p. 6-15.

Topalov C., 1989, « A history of urban research : the French experience since 1965 », dans *International Journal of Urban and Regional Research*, 13, 4, p. 625-651.

Topalov C., 2008, « Présentation du dossier sur "La ville, catégorie de l'action" », dans *L'Année sociologique*, Vol. 58, 1, p. 9-17.

Topalov C., 2013, « Trente ans de sociologie urbaine. Un point de vue français », dans *Métropolitiques* [en ligne], consulté le 4 juin 2023. <https://metropolitiques.eu/Trente-ans-de-sociologie-urbaine.html>

Topalov C., 2015, *Histoires d'enquêtes : Londres, Paris, Chicago (1880-1930)*, Paris, France, Classiques Garnier, 510 p.

Vadelorge L., 2009, « Des CODER à Defferre : l'Équipement au cœur du débat sur la décentralisation », dans *Pour mémoire. Revue des Ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité*, Hors-série, p. 25-36.

Vadelorge L., 2011, « La place de la recherche dans le champ de l'Équipement », dans Vadelorge L. (dir.), *Jean-Eudes Roullier : un pionnier des politiques de l'espace urbain*, Comité d'histoire du ministère de la transition écologique, Comité d'histoire du ministère de la Culture, Institut Paul Delouvrier, Paris, France, la Documentation française, p. 101-114.

Vadelorge L., 2014, « Les villes moyennes, un champ pour l'histoire du temps présent des politiques publiques ? », dans *Pour mémoire. Revue des Ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité*, 13, p. 9-16.

Vadelorge L., 2017, « La Construction et l'Urbanisme : du commissariat pour la région parisienne au ministère de la Construction », dans Andrieu C., Margairaz M. (dirs.), *Pierre Sudreau : 1919-2012. Engagé, technocrate, homme d'influence*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, p. 83-97.

Van Damme S., 2005, « Les sciences humaines à l'épreuve de la ville : les enjeux d'une archéologie des savoirs urbains (XVIIIe-XXe siècles) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 12, 1, p. 3.

Veitl P., 1993, « Un géographe engagé. Raoul Blanchard et Grenoble, 1910-1930 », dans *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 13, 1, p. 98-117.

Verdès-Leroux J., 1972, *Les candidats-aménageurs dans une organisation en quête de finalité : le Service technique central d'aménagement et d'urbanisme*, Paris, France, Copedith, 63 p.

Verpraet G., 1987, « Les coalitions dans les professions de l'urbanisme », dans *Sociologie du travail*, 29, 1, p. 70-85.

Verpraet G., 2005, *Les professionnels de l'urbanisme : socio-histoire des systèmes professionnels de l'urbanisme*, Paris, Economica-Anthropos, 226 p.

Entretiens réalisés

Nom	Qualité	Date	Lieu
Emmanuèle Cunningham-Sabot	Géographe, professeure en aménagement et urbanisme (ENS), thèse sous la direction d'A. Vant	6 juin 2014	Par téléphone
Gabriel Dupuy	Ingénieur, IUP, président de la section 24	26 juin 2015	UMR Géographie-cités (Paris)
Sabine Barles	Ingénieure, professeure d'urbanisme et d'aménagement (Paris-1), présidente de la 24 ^e section	9 juillet 2015	Institut de géographie (Paris)
Daniel Le Couédic	Architecte, historien, fondateur de l'Institut de géoarchitecture (Brest)	18 septembre 2015	Par téléphone
Jean-Paul Carrière	Économiste, enseignant-chercheur au CESA, président de la section 24.	21 septembre 2015	Par téléphone
Pierre Merlin	Ingénieur, géographe, fondateur de l'IFU, président de la section 24, de l'APERAU, etc.	22 septembre 2015	À son domicile (Paris).
André Vant	Géographe (Saint-Étienne, Lyon), passé en 24 ^e section	2 entretiens, semaine du 1 ^{er} novembre 2015	À son domicile (Saint-Étienne)
Claude Cretin	Géographe (Saint-Étienne, Lyon)	3 novembre 2015	À son domicile (Saint-Étienne)
Marc Bonneville	Géographe (Lyon), passé en 24 ^e section	4 novembre 2015	Saint-Étienne
Thierry Joliveau	Géographe (Saint-Étienne)	5 novembre 2015	Université de Saint-Étienne
Georges Gay	Géographe (Saint-Étienne), thèse sous la direction d'A. Vant	6 novembre 2015	Université de Saint-Étienne
Pierre Dockès	Économiste (Lyon), responsable d'une ATP Croissance urbaine	20 novembre 2015	Par téléphone
Nicole Girard	Géographe (Aix-Marseille), passée en 24 ^e section, AFDG	10 juillet 2018 et 9 août 2018	Par téléphone et à Martigues
Guy Burgel (accompagné de Galia Burgel et Gilles Montigny)	Géographe, fondateur d'un cursus professionnel en aménagement-urbanisme à Nanterre, membre de la section 24, etc.	3 entretiens, mars-avril 2019	EHESS (Paris)

Notes biographiques et index

Notes biographiques

Robert Auzeille (1913-1983)

Architecte de formation et diplômé de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris. Entre autres choses, il occupe des fonctions importantes au Ministère de la Reconstruction au sortir de la guerre (urbaniste en chef de la direction de l'Aménagement du territoire en 1945). Il enseigne l'urbanisme dans différentes institutions et publie divers ouvrages sur le sujet.

Jean Bastié (1919-2018)

Géographe, il commence sa carrière en tant qu'assistant de P. George à l'Institut de géographie de Paris, qui dirige sa thèse d'État sur *La croissance urbaine de la banlieue parisienne* (1964). En 1964, il devient professeur à Nanterre, puis à Paris-4 de 1974 à 1988. Il est spécialiste de géographie urbaine et s'intéresse aux questions d'aménagement. À Paris-4, crée notamment une formation à l'aménagement et l'urbanisme au début des années 1980, de même que le Centre de recherches et d'études sur Paris et l'Île-de-France (CRÉPIF), soutenu par la Ville de Paris et la Région. Enfin, il occupe des fonctions importantes au sein du Syndicat autonome entre 1974 et 1988 (secrétaire général de la fédération de l'enseignement supérieur et de la recherche). Ancien homme de gauche (adhérent du PCF), il a rejoint ce syndicat de droite — dominant chez les professeur.es de géographie dans les années 1970 — après Mai-1968, qu'il a très mal vécu.

Jacqueline Beaujeu-Garnier (1917-1995)

Géographe, elle est la première femme à obtenir un doctorat d'État dans la discipline, avec sa thèse principale sur *Le Morvan et sa bordure* (1947). Elle est aussi la première femme à obtenir un poste de professeur, en 1948 à Lille, avant de rejoindre l'Institut de géographie de Paris en 1960 où elle fera le reste de sa carrière (elle rejoint l'Université Paris-1 au moment de la division de l'Université de Paris). Dans les années 1960, c'est une des « patron.nes » de la géographie parisienne et française. Plutôt polygraphe, comme l'était nombre de « patron.nes », elle donne toutefois à voir une certaine spécialisation sur les questions d'aménagement et de ville. Après la création de l'Atelier parisien d'urbanisme (qui équivaut à l'agence d'urbanisme de Paris), elle est choisie pour faire partie du groupe d'expert.es chargé de conseiller le directeur de l'Atelier (on n'y trouve que 3 personnes). Elle dirige aussi l'AUREG (Association universitaire de recherches géographiques et cartographiques), sorte de bureau d'études qu'elle a créé en 1962 avec les géographes Georges Chabot et Jean Bastié, qui emploie beaucoup d'étudiant.es et de diplômé.es géographes, et qui publie en 1963 un *Atlas de Paris et de la région parisienne*. À tous ces titres, elle est sollicitée en tant qu'experte dans le cadre de la réalisation du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'agglomération parisienne au milieu des années 1960.

Guy Burgel (né en 1939)

Géographe, spécialiste de géographie urbaine et auteur d'une thèse d'État sur Athènes (Athènes : étude de la croissance d'une capitale méditerranéenne, 1974) dirigée par Pierre George. Proche du géographe Marcel Roncayolo (EHESS), il devient professeur à l'Université Paris-10 (Nanterre) en 1976 après un bref passage par l'Université de Strasbourg, et y fait toute sa carrière. En 1976, il y fonde un laboratoire d'université, le Laboratoire de géographie urbaine (LGU), et, en 1978, il crée avec Galia Burgel, son épouse, une revue spécialisée dans le même domaine, *Villes en parallèle*. Par ailleurs, il lance et dirige à Nanterre une formation professionnalisante vers les métiers de l'aménagement et de l'urbanisme — il sera d'ailleurs membre de la 24e section du CNU (aménagement de l'espace, urbanisme) durant quelques années au début des années 1990. La géographie urbaine qu'il pratique s'inscrit plutôt dans une approche de « géographie sociale » — une tendance dont se revendiquent une partie des géographes lors de la phase de renouvellement que connaît la discipline dans les années 1970 et — surtout pour la « géographie sociale » — dans les années 1980. Pour le dire très brièvement — et beaucoup trop schématiquement — ses tenant.es, malgré l'hétérogénéité fine de leurs positions, revendiquent la mise en avant, ou avant tout, des rapports et facteurs sociaux dans l'approche des questions spatiales.

Georges Chabot (1890-1975)

Géographe, auteur d'une thèse d'État sur *Les plateaux du Jura central* (1927), il fut d'abord professeur à l'Université de Dijon, où il crée l'enseignement de géographie, entre 1928 et 1945. Il est ensuite élu

à la Sorbonne sur une chaire de géographie régionale. Il exerce toute une série de fonctions importantes pour la discipline (direction de l'Institut de géographie de Paris, président du Comité national français de géographie, etc.) dans les années 1950-1960, ce qui en fait une figure importante de ces deux décennies. Spécialiste, parmi d'autres sujets, de géographie urbaine, il publie *Les villes* en 1948, considéré comme la toute première synthèse des savoirs accumulés dans ce sous-champ. Il est par ailleurs membre, entre 1956 et 1968, du comité de rédaction de la revue *La Vie urbaine*, organe de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris où il enseigne par ailleurs.

André Cholley (1886-1968)

Géographe, il commence sa carrière à Lyon, avant d'être nommé à la Sorbonne en 1927 (il y devient professeur sans chaire l'année suivante, puis obtient la chaire de géographie régionale en 1935). Il devient directeur de l'Institut de géographie de Paris en 1944, et doyen de la Sorbonne l'année suivante. Il a dirigé beaucoup des thèses de la génération des « patron.nes » des années 1960.

Paul Claval (né en 1932)

Géographe, Paul Claval commence sa carrière universitaire à Besançon, après des études de géographie à Toulouse. Il devient professeur à Paris-4 en 1972. Spécialiste de géographie humaine au sens large, ses publications laissent entrevoir un profil de polygraphe qui s'est efforcé de produire des ouvrages de synthèse à visée plus ou moins théorique et épistémologique sur toute une série de domaines : géographie économique, géographie humaine, « nouvelle géographie », géographie urbaine, géographie culturelle, etc. L'article cité ici est un texte assez long (une cinquantaine de pages) où P. Claval fait la synthèse de recherches urbaines issues de disciplines diverses dans un objectif clairement explicité par le titre : proposer « la théorie des villes ». Cette proposition préfigure la publication, en 1981, de son ouvrage *La logique des villes. Essai d'urbanologie*.

Michel Coquery (1931-2011)

Géographe, élève de P. George, dont il devient assistant à Paris en 1961 et sous la direction duquel il réalise sa thèse d'État (débutée en 1963 et soutenue en 1976), *Mutations et structures du commerce de détail en France : étude géographique*. À partir des années 1960, il enseigne au sein de l'Atelier régional et urbain de l'École nationale des Ponts-et-Chaussées. Il participe aussi à la création de l'UER d'urbanisme de Vincennes, futur Institut français d'urbanisme de Paris-8, et y enseigne jusqu'en 1996.

Claude Domenach (1938-1991)

Diplômé de l'IEP de Paris et de l'ENA, il fut notamment administrateur civil à la DAFU dans les années 1960 et directeur de l'Institut d'études politiques de Grenoble de 1971 à 1981. Il a enseigné à l'Institut d'urbanisme de Grenoble.

Jean Frébault (né en 1941)

X-Ponts, il dirige notamment l'agence d'urbanisme de Toulouse dans les années 1970 et celle de Lyon à partir de 1978 et dans les années 1980. Dans les deux cas, il entretient des relations avec les patrons de la géographie locale dans le cadre de ces agences.

Pierre George (1909-2006)

Géographe, auteur d'une thèse d'État sur *La région du Bas-Rhône* (1934), dirigée par le géographe André Cholley. Il est difficile de faire une prosopographie synthétique de P. George, tant il y a de choses à dire. Il fait l'essentiel de sa carrière à l'Institut de géographie de Paris, de 1948 à 1977. Il devient professeur en 1953 et enseigne par ailleurs, de 1946 à 1978, à l'Institut d'études politiques de Paris. Dans les années 1950-1960, c'est un des « patron.nes » de la discipline, voire le patron de la discipline. Cela lui vaut une certaine reconnaissance en dehors du champ disciplinaire, y compris dans le champ de l'urbanisme où son nom est régulièrement cité. Dans les années 1960, il siège ainsi dans la commission « armature urbaine » du Conseil national d'aménagement du territoire, ou encore dans des commissions du Plan, notamment celle de l'équipement urbain ; il devient directeur-adjoint de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris, à la fin de la décennie, ou encore du Centre de recherche d'urbanisme (créé en 1962 par les ministères de la Construction et de l'Éducation nationale) et fonde un Centre d'études supérieures d'urbanisme à la Sorbonne. Au début des années 1970, il est aussi sollicité en tant qu'expert (et seul géographe) pour évaluer les propositions déposées auprès de la DGRST dans le cadre de la recherche urbaine incitative. C'est un polygraphe, qui rédige quantité d'articles et d'ouvrages sur des sujets variés de la géographie, y compris en géographie urbaine. Il

dirige par ailleurs, dans la décennie 1950-1960, de nombreuses thèses dans ce domaine et compte ainsi beaucoup d'« élèves », dont beaucoup joueront un rôle important dans la géographie urbaine, avec une certaine proximité à l'égard du champ urbanistique.

Nicole Girard (née en 1945)

Géographe de l'université d'Aix-Marseille, où elle poursuit toute sa carrière (assistante, maîtresse-assistante, puis maîtresse de conférences). D'abord engagée vers la géographie des transports à la fin des années 1960 (notamment pour sa thèse d'État sous la direction du spécialiste aixois de la question, Maurice Wolkowitsch), elle se tourne rapidement vers la géographie urbaine et travaille notamment sur le cas de Martigues, dont elle fut par ailleurs conseillère municipale (il semble que ce soit le cas à la date de parution de l'article présenté ici). Elle participe à partir des années 1970 au GRECO (groupe de recherches coordonnées — un instrument de recherche collective créé par le CNRS) « Processus d'urbanisation » (dit aussi « GRECO 6 »), dirigé par le géographe toulousain Bernard Kayser. Elle sera impliquée dans le développement et la mise en œuvre de formations professionnalisantes en géographie et aménagement à Aix-Marseille et rejoindra la section 24 du CNU et notamment sa commission dont elle sera membre élue puis nommée.

Jean Gottmann (1915-1994)

Géographe dont le parcours est assez atypique, relativement à nombre de ses homologues contemporains. Comme le rappelle Olivier Orain dans sa thèse : « élève d'A. Demangeon à la fin des années trente, tôt remarqué et apprécié par les principaux patrons de l' "école française de géographie", il s'est exilé *in extremis* aux États-Unis en 1941 pour échapper à la déportation. Là-bas, il a participé à diverses entreprises de *planning* et rencontré les grands géographes américains (Isaiah Bowman, Edward L. Ullman, Chauncey Harris). C'est un postvidalien profondément *acculturé* qui est revenu en France dans l'après-guerre, spectateur de la mue des États-Unis en société de consommation, lecteur assidu des ethnologues et sociologues anglo-saxons, conscient des bouleversements scientifiques, techniques, sociaux survenus durant la guerre » (Orain, 2003a). Sa carrière se déroule donc essentiellement hors du champ académique habituel de la géographie française et son positionnement épistémologique manifeste, de manière assez précoce par rapport à ce dernier, les premiers « craquements » du paradigme postvidalien — il remet par exemple en cause la notion de « genre de vie », qu'il réemploie pourtant de manière étonnante dans plusieurs textes sur l'urbanisation.

Olivier Guichard (1920-2004)

Homme politique plusieurs fois ministre sous les présidences de Charles de Gaulle, Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing. Licencié en lettres et en droit, il est aussi diplômé de l'École libre des sciences politiques (IEP de Paris). Il fut à la tête de la DATAR entre 1963 (date de sa création) et 1967, puis ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire de mai 1968 à juin 1969 puis de nouveau entre 1972 et 1974, et ministre de l'Éducation nationale entre 1969 et 1972.

Guy Jalabert (1936-2021)

Géographe toulousain, il fait toute sa carrière à Toulouse-2 après y avoir étudié. Il soutient sa thèse d'État (dirigée par B. Kayser) en 1973 sur *Les industries aérospatiales en France* et devient professeur à la même date. Il fut étudiant à l'Institut de géographie de Toulouse autour de la fin des années 1950, alors que les effectifs sont encore très restreints (une vingtaine d'étudiant.es) et au moment de l'arrivée de B. Kayser, en 1958. Ce dernier imprime une marque très importante sur cette génération, influence d'autant plus importante en géographie humaine qu'il est le seul professeur véritablement spécialiste de ce domaine jusqu'en 1973 (Sol, 2015). Devenu enseignant, G. Jalabert participe, avec d'autres (surtout des géographes mais aussi des sociologues ou des économistes), à un informel « groupe d'études urbaines » qui se réunit régulièrement pour des séminaires à partir de 1964 et qui donne lieu à la création du CIEU en 1966 (Jalabert, 1999). Il en prendra la direction, à la suite de B. Kayser, entre 1983 et 1992. La scène géographique toulousaine forme un contexte particulier. La proximité de B. Kayser avec le sociologue Raymond Ledrut, qui partagent tous deux une « aspiration commune à la "science sociale de synthèse" » (Sol, *op. cit.*), induit une certaine acculturation à la sociologie (ou à la « science sociale », donc) chez les géographes du CIEU — qui accueille d'ailleurs des géographes et des sociologues, du moins dans ses débuts puisque les sociologues obtiennent finalement leur propre centre associé au CNRS. Autre élément important : la géographie toulousaine est complètement passée à côté de la géographie théorique et quantitative, sans que la chose soit spécialement discutée en interne (*ibid.*). Enfin, au sein de l'Institut de géographie, l'orientation majoritaire, autour de B. Kayser, est celle d'une « géographie [...] appliquée et militante à la fois, entre contrats et subversion »

(Bataillon, 2001 cité par Sol, *ibid.*) : la géographie toulousaine de l'époque est connue pour être un bastion de gauche (PCF mais aussi non-communiste), avec une coloration marxisante affirmée ; elle est aussi connue pour être très pro-active dans l'accroissement des débouchés professionnels et pour décrocher des contrats de recherches auprès d'institutions du champ aménagiste et urbanistique, notamment local.

Étienne Juillard (1914-2006)

Géographe (1914–2006), professeur à l'Université de Strasbourg depuis 1954. Il fait partie du Centre de géographie appliquée de Strasbourg, a beaucoup travaillé sur la « région » et a été membre de divers comités liés à l'aménagement du territoire, l'aménagement ou le développement régional. C'est un partisan d'une approche applicative de la géographie, notamment pour la planification régionale.

Bernard Kayser (1926-2001)

Géographe toulousain, principalement spécialiste de géographie rurale, même si ses travaux croisent parfois la question urbaine. Il soutient sa thèse d'État, dirigée par P. George, en 1958 (*Campagnes et villes de la Côte d'Azur : essai sur les conséquences du développement urbain*), date à laquelle il devient professeur à l'Institut de géographie de Toulouse — qui est, à l'époque, l'un des plus gros de France. En 1966, il y crée le Centre interdisciplinaire d'études urbaines (CIEU) avec le sociologue Raymond Ledrut, lui aussi toulousain. Co-rédacteur du *Géographie active* dirigé par P. George (1964), dans lequel il est chargé du chapitre sur la « région », il fut un géographe « actif » dans le développement de liens avec les milieux aménagistes et urbanistiques locaux et de formations à vocation professionnalisante.

Jean Labasse (1918-2002)

Géographe, auteur d'une thèse d'État intitulée *Les capitaux et la région. Essai sur le commerce et la circulation des capitaux dans la région lyonnaise* (1953), sous la direction du géographe lyonnais André Allix. Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris entre 1957 et 1983 — où il donne un cours qui préfigure son *Organisation de l'espace* — et à Lyon-2 entre 1975 et 1983, sa carrière est un peu particulière puisqu'il fut aussi associé gérant puis dirigeant de la banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet. On le présente donc souvent comme « géographe et banquier ». Il fait par ailleurs partie du milieu patronal et la bourgeoisie catholique de Lyon, tout comme il fut proche d'*Économie et humanisme*. S'il n'est peut-être pas un « patron » universitaire, c'est en revanche l'un des géographes les mieux insérés dans le champ du pouvoir dans les années 1960 : après avoir siégé au Conseil économique et social entre 1959 et 1963, il préside au début des années 1960 le groupe « Études urbaines » de la Commission de l'équipement urbain en vue de la préparation du V^e Plan ; entre 1966 et 1982, il est membre du conseil d'architecture et d'urbanisme du ministère de l'Équipement ; il préside le comité d'action concertée « Urbanisation » de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST) — l'un des premiers instruments d'incitation de la « recherche urbaine ».

Maurice Le Lannou (1906-1992)

Géographe, d'abord maître de conférences à Rennes en 1945, puis professeur à Lyon à partir de 1947 et enfin au Collège de France entre 1969 et 1976. Il est le « patron » de la géographie lyonnaise dans les années 1950-1960. Il se fait le défenseur d'une posture classique et promeut une géographie science de « l'homme-habitant », sensible à l'inscription de l'homme dans son milieu. Il se montre rétif à « l'application » et critique fortement les rationalités à l'œuvre dans l'action aménagiste. Il exprime ces vues dans la chronique qu'il tient dans *Le Monde*.

Pierre Mayet (né en 1934)

Ingénieur de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) et de l'ENPC, ingénieur des Ponts-et-Chaussées. Il a un rôle important dans plusieurs instances : rapporteur général de la Commission des villes pour la préparation du V^e Plan (1969-1971), conseiller dans le cabinet du ministre de l'Équipement dans la première moitié des années 1970, puis directeur de la DAFU dans le même ministère dans une seconde moitié.

Pierre Merlin (né en 1937)

Ingénieur-géographe issu de Polytechnique, titulaire d'un doctorat de 3^e cycle et d'un doctorat d'État en géographie, dirigé par Aimé Perpillou, officieusement par un Pierre George qui ne pouvait, pour des raisons administratives, le diriger formellement, mais à qui P. Merlin reconnaît un rôle déterminant tant professionnel qu'intellectuel. Après un parcours professionnel extra-universitaire

— à l'IAURP, où il s'occupe d'études urbaines, notamment à propos des transports urbains — il est recruté au Centre universitaire de Vincennes à sa fondation, où il crée une formation en urbanisme — qui deviendra l'UER d'urbanisme, l'Institut d'urbanisme de l'Académie de Paris puis l'Institut français d'urbanisme. Dans les années 1970, il devient aussi président de l'université Paris-8. C'est un personnage absolument central du champ universitaire de l'urbanisme, dont il a toujours défendu la spécificité et l'autonomie, notamment contre la tutelle de la géographie. Il est l'un des fondateurs.trices de l'APERAU et les témoignages convergent pour en faire l'artisan principal de la création d'une section autonome au sein du CNU.

André Meynier (1901-1983)

Géographe, professeur à l'Université de Rennes à partir de 1938, il s'inscrit dans la continuité du paradigme classique. Il s'est intéressé à la question de la pédagogie et de l'enseignement de la géographie et fut par ailleurs l'auteur, en 1969, d'une *Histoire de la pensée géographique en France*, publiée aux PUF.

Michel Phlipponneau (1921-2008)

Géographe, auteur d'une thèse d'État principale sur *La vie rurale en banlieue parisienne* (1955), il fait toute sa carrière universitaire à Rennes, où il est notamment professeur de 1957 à 1984. On peut raisonnablement le considérer comme un animateur majeur de la « géographie appliquée » en France. Il contribue notamment à l'existence de « lieux » et d'instances de discussion, comme le tout premier colloque (français) de géographie appliquée de Strasbourg en 1961 ou, encore, la commission de géographie appliquée du Comité national français de géographie. Avec *Géographie et action. Introduction à la géographie appliquée* (1960), il publie la première somme spécifiquement consacrée à cette question. Surtout, il participe dès les années 1950 aux travaux du CELIB, le Comité d'études et de liaison des intérêts bretons — un « lobby breton » qui pèse sur les politiques de développement et d'aménagement de la région — pour lequel il rédige plusieurs rapports sur la régionalisation et dont il préside la commission d'expansion économique, entre 1961 et 1967. Il se lance aussi en politique, au sein du Parti socialiste, et accède aux sièges de conseiller général d'Ille-et-Vilaine (1973-1985) et de conseiller régional de Bretagne (1977-1986), ainsi qu'au poste de premier adjoint à la municipalité de Rennes (1977-1989). Enfin, en accord avec ses convictions, il développe une filière de géographie appliquée assez tôt à Rennes, et cherche à répondre à la commande locale et régionale et à placer des étudiants dans des organismes divers.

Philippe Pinchemel (1923-2008)

Géographe, professeur à Lille de 1958 à 1965, après y avoir été maître de conférences, il devient ensuite professeur à la Sorbonne jusqu'en 1991. Il soutient sa thèse principale sur *Les plaines de crête du Nord-Ouest du Bassin parisien et du Sud-Est du bassin de Londres* en 1952. Il s'est par la suite spécialisé dans la géographie humaine et notamment dans la géographie urbaine, qu'il enseigna aussi à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris à la fin des années 1960, ainsi que dans l'histoire de la discipline. Il fonde ainsi en 1967, avec un historien, le Centre de géohistoire qui devient l'équipe Épistémologie et histoire de la géographie (EHGO) dans les années 1990.

Jean-Bernard Racine (né en 1940)

Géographe suisse francophone, il obtient un doctorat d'université en géographie à Aix-en-Provence en 1965, avant de partir enseigner au Canada (Sherbrooke et Ottawa) à la fin des années 1960. Après avoir soutenu un doctorat d'État (1973, sous la direction du géographe Hildebert Isnard), il rejoint ensuite l'université de Lausanne. Il se spécialise d'abord dans la géographie urbaine et son passage au Canada est l'occasion d'une acculturation aux méthodes et concepts de la géographie dite « théorique et quantitative », qu'il contribue à diffuser en France en publiant, avec le géographe Henri Reymond, *L'analyse quantitative en géographie* (1973).

Pierre Riquet (né en 1937)

Géographe spécialiste de l'Allemagne. Il a réalisé en 1959 un DES sur *La reconstruction de Stuttgart*, sous la direction de P. George. Il poursuit sa carrière à l'Université Paris-1. En 1968, il est sans doute déjà maître-assistant (nous n'avons pas de certitude, mais c'est sous ce titre qu'il signe un article en 1972).

Alice Saunier-Séïté (1925-2003)

Géographe et femme politique. Nommée maîtresse de conférences à Brest en 1963 puis professeure à Rennes à partir de 1965, elle est élue doyenne de la faculté des lettres et des sciences sociales de Brest avant d'être nommée rectrice de l'académie de Reims entre 1973 et 1976. Engagée à droite, elle est choisie en 1976 pour remplacer Jean-Pierre Soisson à la tête du secrétariat d'État des Universités, dans les six derniers mois du gouvernement Chirac. Elle occupe ensuite cette fonction de secrétaire d'État puis de ministre (le secrétariat devient un ministère de plein exercice en janvier 1978) sous les trois gouvernements Barre jusqu'en mai 1981. Sa politique a laissé un souvenir assez douloureux à la communauté universitaire et a été à l'origine de grandes grèves et mouvements étudiants et syndicaux. À la fin des années 1970, elle a notamment engagé le démantèlement du Centre universitaire de Vincennes et son transfert à Saint-Denis, ce qui a occasionné une vive polémique avec Pierre Merlin, alors président de l'université.

François Tomas (1939-2003)

Géographe, spécialiste de géographie urbaine, et particulièrement de l'agglomération stéphanoise, il fait toute sa carrière universitaire à l'Université de Saint-Étienne (qu'il préside par ailleurs de 1974 à 1979). Il participe en 1971 à la création de l'école d'architecture stéphanoise et y enseigne l'urbanisme. Enfin, il est adjoint au maire de Saint-Étienne, en charge de l'urbanisme, sous le mandat du communiste Joseph Sanguedolce (1977-1983), à la tête d'une coalition de gauche (ce qui constitue une parenthèse dans une ville qui a eu, avant et après, des maires de droite). Il reste conseiller municipal d'opposition lors du mandat suivant, et accède aussi au siège de conseiller général de la Loire entre 1979 et 1985. Ses travaux peuvent relever, schématiquement, d'une approche plutôt « sociale » de la géographie, et il est particulièrement attentif à la question des « stratégies socio-spatiales ».

Jean Tricart (1920-2003)

Professeur de géographie à Strasbourg, est spécialiste de géomorphologie et de géographie physique. Dans les années 1950, il fonde à Strasbourg un Centre de géographie appliquée (d'abord largement orienté vers la géographie physique) et s'implique par ailleurs dans la création d'un diplôme d'expert-géographe, censé favoriser l'insertion des géographes dans d'autres voies professionnelles que l'enseignement.

Germaine Veyret-Verner (1913-1973)

Élève du géographe grenoblois Raoul Blanchard, elle est la deuxième femme à obtenir un doctorat d'État et un poste de professeure en géographie (après Jacqueline Beaujeu-Garnier dans les deux cas). À la suite de Raoul Blanchard, elle et son mari — Paul Veyret, lui aussi géographe — deviennent les « patron.nes » de la géographie grenobloise (années 1950-1960) et font notamment construire un nouvel Institut de géographie, sur les pentes de la Bastille. Plutôt spécialiste de géographie régionale — et particulièrement des Alpes — une partie importante de son travail relève toutefois de la géographie urbaine. Elle s'intéresse par ailleurs beaucoup aux questions d'aménagement et se montre sensible à une approche « volontariste » de la géographie, tout en entretenant des relations avec les milieux politiques et économiques locaux.

André Vigarié (1921-2006)

Géographe nantais spécialiste des questions portuaires et maritimes. Il participe à la création, en 1970, des *Cahiers du Centre nantais d'aménagement de l'espace*, revue qui relève de l'Institut de géographie de Nantes (qui devient l'Institut de géographie et d'aménagement régional de l'Université de Nantes — IGARUN). A. Vigarié a notamment été impliqué dans l'aménagement de la région nantaise des années 1960-1970 : recherches autour de l'aménagement de la Basse-Seine, conseiller technique de l'OREAM de Nantes-Saint-Nazaire et participation à l'élaboration du schéma directeur de cette aire métropolitaine. Il fut aussi un membre actif de la commission de géographie appliquée du CNFG.

Index des personnes et institutions citées

A

Aix-Marseille 52, 152, 173, 300, 302, 356, 360, 367, 398, 453, 470, 472, 473, 482, 484, 557
Arrou-Vignod Michel.....296, 429, 439, 446, 463
Association française pour le développement de la géographie.....103, 234, 349, 350, 354, 370, 398, 399, 401, 402, 408, 409, 411, 412, 423, 439
Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme.....277, 299, 313, 392, 428, 440, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 454, 456, 458, 459, 461, 462, 464, 465, 466, 473, 476, 477, 478, 482, 485, 492, 493, 503, 509, 559, 583
Auzelle Robert....211, 276, 277, 282, 288, 292, 311, 315, 316, 318, 368, 555

B

Bailly Antoine 318, 319
Bastie Jean .150, 167, 261, 277, 282, 283, 287, 288, 290, 304, 311, 317, 435, 467, 468, 469, 470, 471, 475, 478, 484, 486, 487, 491, 555
Beaujeu-Garnier Jacqueline .24, 104, 121, 122, 125, 129, 130, 131, 135, 136, 141, 142, 145, 146, 147, 149, 152, 165, 180, 185, 187, 188, 195, 197, 205, 261, 262, 269, 274, 277, 283, 285, 287, 288, 289, 290, 304, 325, 326, 327, 332, 337, 343, 358, 359, 486, 514, 555, 560
Béringuier Christian..... 348, 367
Bernard Kayser347, 348, 349, 367, 415, 416, 486
Bonneville Marc .369, 370, 446, 486, 487, 489, 490, 493

C

Centre d'études supérieures d'aménagement . 300, 301, 306, 308, 311, 318, 320, 322, 346, 349, 354, 356, 433, 441, 446, 451, 456, 458, 460, 481, 482, 484, 490
Centre d'études supérieures d'aménagement (Tours) ...301, 306, 308, 311, 318, 320, 322, 346, 349, 354, 356, 433, 441, 446, 456, 458, 460, 481, 484, 490
Centre de recherche d'urbanisme 277, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 292, 293, 295, 299, 301, 316, 318, 367, 377, 428, 556
Centre interdisciplinaire d'études urbaines..... 173, 189, 190, 318, 319, 320, 322, 323, 348, 484, 557, 558

CESURB.....104, 318, 319, 320, 322, 323
Chaline Claude441, 445, 456, 470, 471, 482, 486
Chamussy Henri 475, 481
Christian Béringuier 348, 367
Claval Paul.. 121, 135, 137, 138, 166, 194, 470, 475, 556, 570
Comité consultatif des universités.....313, 314, 315, 317, 323, 324, 428, 435, 439, 467, 468, 469, 470, 502, 511
Comité national français de géographie41, 122, 149, 150, 181, 185, 239, 317, 324, 325, 328, 329, 343, 357, 404, 421, 439, 470, 556, 559, 560
Commission Arbelot...300, 302, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 318, 319, 321, 324, 333, 342, 344, 347, 349, 359, 366, 378, 414, 428, 438, 467
Conseil général des Ponts-et-Chaussées....310, 311, 342, 368
Conseil national des universités.29, 31, 35, 88, 152, 191, 225, 305, 314, 350, 397, 428, 449, 450, 451, 452, 455, 462, 466, 467, 472, 473, 474, 475, 480, 498, 499, 503, 508, 509, 555, 557, 559, 586, 587, 588
Conseil supérieur des corps universitaires 443, 467, 468, 469, 470, 471
Coquery Michel..277, 278, 279, 280, 283, 305, 308, 311, 324, 405, 441, 446, 456, 486, 556

D

Dalmasso Étienne...24, 44, 141, 143, 187, 302, 311, 475
DATAR .. 25, 259, 262, 284, 297, 301, 302, 306, 314, 315, 342, 366, 371, 403, 413, 467, 557
Delfante Charles.....234, 311, 368, 369, 370
Domenach 441
Domenach Claude 295, 315, 429, 437, 439, 440, 441, 444, 445, 446, 457, 462, 463, 467, 473, 556
Dresch Jean234, 255, 347
Dugrand Raymond25, 269, 302, 366, 484, 486
Dupuy Gabriel441, 470, 477, 489, 498

E

Étienne Dalmasso.....302, 311, 475

F

Frébault Jean.....280, 370, 415, 416, 417, 477, 556

G

George Pierre ...25, 65, 88, 121, 122, 127, 128, 134, 135, 136, 141, 142, 145, 146, 148, 149, 150, 157, 160, 162, 163, 165, 167, 168, 172, 173, 175, 180, 186, 188, 195, 196, 197, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 214, 219, 229, 231, 237, 246, 254, 258, 259, 269, 274, 277, 278, 279, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 289, 290, 293, 295, 301, 303, 304, 315, 414, 445, 486, 487, 514, 555, 556, 558, 559, 570

Georges Granai 301, 309, 311

Girard Nicole 152, 356, 398, 482, 489, 492, 493, 557

Givaudan Antoine 323, 341, 342, 428

Gottmann Jean ...123, 124, 125, 126, 230, 239, 269, 283, 557

Granai Georges 301, 309, 311

Groupe d'études et de programmation 92, 264, 279, 334, 337, 338, 340, 364, 366, 370, 416, 429, 513

Guichard Olivier93, 97, 120, 145, 161, 306, 314, 413, 414, 557

Guy Jalabert 318, 319, 435, 475, 481, 482, 486, 487

I

Institut d'aménagement régional 300, 301, 302, 306, 311, 318, 320, 321, 322, 323, 353, 356, 360, 367, 433, 434, 441, 443, 446, 456, 458, 470, 482, 484

Institut d'aménagement régional (Aix) 301, 302, 306, 311, 318, 320, 321, 322, 323, 353, 356, 360, 367, 433, 434, 441, 443, 446, 456, 458, 470, 482, 484

Institut d'études politiques 204, 237, 259, 282, 299, 300, 302, 306, 310, 314, 315, 318, 320, 321, 322, 353, 377, 433, 434, 437, 439, 440, 441, 446, 447, 453, 458, 470, 473, 484, 486, 556, 557, 558

Institut d'urbanisme de Lyon32, 370, 371, 477, 485, 489

Institut d'urbanisme de Paris195, 209, 254, 275, 276, 277, 281, 282, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 295, 299, 300, 301, 303, 304, 305, 306, 316, 318, 320, 321, 322, 353, 441, 443, 445, 446, 456, 457, 458, 460, 470, 481, 482, 484, 486

Institut français d'urbanisme254, 276, 286, 291, 300, 446, 456, 458, 465, 470, 472, 476, 481, 482, 484, 486, 556, 559

J

Jacqueline Beaujeu-Garnier261, 262, 269, 274, 277, 283, 285, 287, 288, 289, 290, 304, 325, 326, 327, 332, 337, 343, 358, 359, 486

Jager Jean-Claude421, 429, 463, 464, 465, 476, 477, 478

Jalabert Guy 189, 190, 318, 319, 435, 475, 481, 482, 486, 487, 557

Jean Bastié . 261, 277, 282, 283, 287, 288, 290, 304, 311, 317, 435, 468, 469, 470, 475, 484, 486, 487, 491

Jean Dresch234, 255, 347

Juillard Étienne... 120, 124, 126, 180, 205, 206, 208, 230, 236, 261, 273, 274, 278, 283, 315, 558

K

Kayser Bernard... 134, 146, 148, 152, 173, 185, 186, 189, 347, 348, 349, 367, 415, 416, 486, 557, 558

L

Labasse Jean..... 120, 122, 123, 124, 125, 128, 133, 137, 138, 139, 140, 143, 145, 147, 148, 152, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 167, 171, 174, 176, 177, 178, 180, 186, 188, 195, 197, 199, 204, 205, 207, 212, 229, 230, 259, 263, 274, 293, 294, 296, 301, 315, 316, 337, 343, 368, 369, 370, 371, 404, 413, 418, 514, 558

Le Couédic Daniel..... 356, 482

Le Lannou Maurice.....137, 160, 163, 164, 165, 166, 170, 558

Ledrut Raymond. 146, 173, 189, 277, 367, 415, 557, 558

Lyon-2 234, 353, 360, 367, 370, 399, 446, 447, 458, 460, 461, 462, 485, 489, 509, 558

Lyon-3353, 360, 361, 398, 475

M

Merlin Pierre 278, 285, 287, 290, 303, 304, 308, 309, 311, 315, 316, 317, 324, 354, 360, 433, 436, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 455, 456, 462, 464, 465, 469, 472, 473, 475, 476, 477, 478, 479, 481, 482, 486, 487, 490, 492, 493, 496, 497, 498, 511, 558, 560, 588

Michel Coquery .. 277, 278, 279, 280, 283, 305, 308, 311, 324, 405, 441, 446, 456, 486

Michel Philipponneau . 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 250, 262, 272, 283, 325, 326, 327, 329, 332, 337, 343, 347, 353, 354, 355, 357, 358, 359, 360, 361, 404, 427

N
Nanterre.....88, 150, 167, 181, 254, 261, 315, 347,
454, 470, 482, 486, 555

O
Olivier Guichard 306, 314, 413, 414
OREAM212, 264, 295, 302, 317, 334, 337, 338, 340,
400, 401, 405, 416, 429, 560

P
Paris-1 ..88, 246, 299, 300, 301, 303, 332, 353, 354,
360, 361, 399, 440, 445, 447, 449, 458, 470,
472, 476, 481, 482, 484, 555, 559
Paris-4 167, 194, 329, 332, 354, 398, 470, 475, 481,
484, 555, 556
Paris-8 299, 300, 303, 304, 305, 306, 308, 309, 311,
312, 313, 315, 318, 320, 321, 322, 324, 333,
347, 349, 353, 354, 360, 361, 398, 432, 433,
437, 440, 441, 443, 446, 447, 455, 456, 458,
470, 472, 476, 484, 556, 559, 560, 583
Pelletier Jean.....231, 234, 268, 270, 271, 368, 369,
370
Philippe Pinchemel.....230, 270, 278, 283, 287, 288,
289, 290, 291, 304, 310, 368, 486
Phlipponneau Michel ...25, 120, 124, 125, 130, 134,
135, 150, 151, 181, 194, 198, 199, 200, 201,
202, 204, 205, 207, 208, 211, 213, 214, 230,
231, 232, 233, 234, 235, 236, 238, 239, 240,
241, 242, 243, 250, 262, 272, 283, 325, 326,
327, 329, 332, 337, 343, 347, 353, 354, 355,
357, 358, 359, 360, 361, 404, 427, 559
Pierre George229, 231, 246, 254, 269, 274, 279,
282, 283, 284, 285, 286, 289, 293, 301, 303,
304, 316, 414, 486, 487
Pierre Merlin278, 285, 287, 290, 303, 304, 308,
309, 311, 315, 316, 317, 324, 354, 360, 433,
436, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453,
455, 456, 462, 464, 465, 469, 472, 473, 475,

476, 477, 479, 481, 482, 486, 487, 490, 492,
493, 496, 498
Pinchemel Philippe.....24, 113, 122, 125, 126, 129,
135, 136, 137, 145, 146, 168, 169, 172, 177,
181, 183, 185, 189, 203, 204, 205, 209, 210,
211, 213, 230, 270, 278, 283, 287, 288, 289,
290, 291, 304, 310, 368, 486, 559
Ponts-et-Chaussées.....22, 114, 136, 148, 164, 195,
212, 213, 254, 258, 264, 267, 269, 276, 278,
279, 280, 282, 283, 284, 295, 297, 302, 303,
305, 307, 310, 311, 316, 332, 335, 338, 343,
365, 370, 415, 421, 430, 511, 556, 558
Pumain Denise24, 66, 164, 204

Q
Qualité de la science française (association) 449,
450, 476

R
Racine Jean-Bernard24, 122, 135, 144, 158, 182,
183, 188, 189, 213, 261, 277, 559

S
Saint-Étienne.....33, 104, 481, 485, 489, 493, 560
Saunier-Séïté Alice 304, 357, 367, 397, 432, 433,
434, 435, 436, 438, 441, 467, 469, 471, 476, 559
Société française des urbanistes (SFU)258, 309,
318, 368, 369, 429, 430, 431, 433, 434, 436,
441, 447, 448, 457, 464, 465, 466, 467, 476
Sorre Max..... 31, 129, 130, 131, 167, 195, 286, 287,
288

T
Toulouse-2 . 189, 348, 353, 356, 360, 361, 435, 472,
475, 481, 482, 484, 510, 557

V
Vant André369, 481, 486, 487, 489, 490
Veyret-Verner Germaine.....96, 127, 134, 145, 165,
169, 170, 173, 174, 176, 180, 560

Annexes

Annexe 1. Index d'Intergéo

<p>CNRS - ACTIVITES COMMERCIALES DANS L'ESPACE, L'ECONOMIE, LA SOCIETE FRANCAISE (GDR-118) UNIV. PARIS VII INSTITUT D'URBANISME DE PARIS AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 94010 CRETEIL CEDEX tél. (1)48.98.91.44</p> <p>RACHELARD(38), BONDUE(136), CASSOU-MONAT(235), CHARREIRE(297), COMMENCON(305), DAMAIS(381), DELOBER(378), DIMAS(441), GODARD(460), HAYS(612), MACE(794), METTON(858), MOULEAU(1103), MOUNAGRE(1174), TROIN(1220), VANT(1234), VASSAL(1236), VAUDOUX-JOUVE(1242), WACKERMANN(1276).</p>
<p style="text-align: center;"><u>Urbanisme</u></p> <p>ALEXANDRE(4), ALLAIN(5), ANDAN(13), ASCHER(27), BACHELARD(38), BONNEVILLE(146), BOUDOU(152), BRIEN(181), BUES(202), CABALP(220), CASSOU-MONAT(235), CHALINE(246), CHASSIGNET(267), COLLIN-DELAUNAY(303), COMMERE(306), COQUERY(310), CRETIN(339), DOBESSET(426), DUBOIS-MAURY(428), DUPUY(449), FELICE-KATE (DE)(479), FONTANEL(497), FRESCHI(509), GAY(529), GONTRA-GOIN(542), GIRARD(553), GODARD(560), ORCOS(581), ORCOS(583), GUICHARD ANTOIN(595), HAEHRINGER(603), JAMOT(650), JOSSE(660), LABASSE(681), LABREDE(682), LACHOLX(688), LANDURE(703), LE BONGNE(726), LEVY(774), LOUIS(786), LUGINEUHL(793), MALEKIEUX(805), MANCHAND(814), MARIEU(822), MARNOT-BOUDAYER(823), MERLIN(853), METTON(858), MIRELOUF(871), MONS-BILLY(880), NOEL-ROBERT(908), CUDANT(924), FAIH(931), PEILLON(955), PELLETIER(960), FERIN(969), FEYOW(976), PICON(982), PIROT-GAANDONE(1000), PRACHE(1019), FREVELAIS(1024), PROUZET(1028), RENARD(1093), ROBERT(1091), ROLLAN(1093), ROUVYROL(1107), SARDA-VERGES(1132), SCHNEIER(1142), BENELET(1150), STEINBERG(1182), TIRONE(1207), TROIN(1220), VAUCHEY(1239), VERANIMOS(1288), ZIV(1291).</p>

Deux exemples des index présents à la fin du Répertoire : en haut, l'une des entrées de l'index des affiliations institutionnelles ; en bas la liste des géographes ayant déclarés le mot-clé « Urbanisme », telle que présentée dans l'index des thématiques

Annexe 2. Préparation et mise en forme des données des *Répertoires*

Comme nous l'avons signalé, le travail de numérisation, mise en forme et nettoyage des données a été réalisé par Sylvain Cuyala et Hadrien Commenges. Le détail de la procédure est indiqué sur la [plateforme Sémogéo](#), mais peut être résumé en quatre points :

- Les éditions du *Répertoire* qui ont été numérisées sont celles des années 1973, 1980, 1989, 1998 et 2007.
- La numérisation a porté sur les index de mots-clés et les index d'affiliation institutionnelle (hormis pour l'édition 1973, qui ne comporte pas ce dernier index).
- Ces index ont été scannés puis océrisés⁶³⁷ pour obtenir des fichiers texte.
- Dans le cadre de la thèse de S. Cuyala et de la plateforme *Sémogéo*, ces données ont été transformées sous forme d'objets graphes et enrichies avec des mesures et des indices liés à l'analyse de graphes.

Pour notre part, nous avons récupéré les données brutes, que nous avons nettoyées, remises en forme et enrichies pour les adapter à nos besoins :

- *Nettoyage et mise en forme* : il s'est agi principalement de transformer les fichiers texte en tableaux de données permettant de lier chaque individu (géographe) à un organisme de rattachement (UER, laboratoire, etc.) et aux mots-clés déclarés. Un ensemble de vérifications ont été effectuées pour vérifier la rigueur et la cohérence des données : cohérence de la taille du tableau le volume du format papier, nettoyage des coquilles typographiques, correction d'erreurs liées à l'océrisation ou à l'importation des données, etc. Pour faciliter l'analyse longitudinale des données et permette d'identifier clairement chaque géographe unique, il a été nécessaire d'harmoniser et désambiguïser les noms. En effet, deux problèmes se posaient. Le premier tenait aux différentes formes typographiques prises par les noms entre chaque édition. Ainsi par exemple, Pierre George peut être référencé comme « GEORGE P » (1973), « GEORGE (0421) » (1980) ou « GEORGE(539) » (1989). Nous avons donc harmonisé ces différentes formes par la création d'un identifiant unique quelle que soit l'année considérée. Un autre obstacle était constitué par de possibles homonymies, notamment quand les noms présentés dans les index le sont sans précision du prénom (par exemple, « CLAVAL » peut renvoyer à « Paul Claval » et à « Françoise Claval »). Pour le surmonter, il a fallu différencier manuellement les cas ambigus, en consultant la version papier et en créant des identifiants uniques.
- *Enrichissement des données* : un premier travail a été fait pour compléter les données manquantes de l'année 1973, pour laquelle il n'existe pas d'index des affiliations institutionnelles dans le *Répertoire*. Nous avons procédé à un dépouillement manuel des notices individuelles pour rattacher chaque géographe à son ou ses organismes de rattachement. Nous avons ensuite cherché à préciser les types d'entités, principalement

⁶³⁷ L'océrisation, de l'acronyme anglais OCR (*Optical character recognition*, ou *Reconnaissance optique de caractères* en Français), désigne un procès informatique permettant de transformer des textes numérisés sous forme d'image en fichiers de texte.

pour distinguer les laboratoires de recherche des unités d'enseignement. La nature des entités n'était pas toujours explicite, d'autant que la forme « laboratoire » n'est pas vraiment la même que l'on se situe au début des années 1970 ou à la fin des années 1990 : la période considérée a en effet vu la stabilisation et l'institutionnalisation progressive des laboratoires qui, au début des années 1970, étaient pour la plupart beaucoup moins « formels ». Cette classification comporte donc certaines limites. Enfin, une autre grande étape a été consisté à assurer la faisabilité d'une analyse longitudinale : il s'est agi d'affecter un identifiant unique aux unités d'enseignement, pour pouvoir les « suivre » dans le temps. S'il aurait été intéressant de faire la même chose pour les laboratoires, cela s'est avéré très difficile à mettre en œuvre : entre les créations et les suppressions successives et, surtout, les processus d'absorption ou de séparation entre des équipes, l'établissement d'un identifiant cohérent permettant l'analyse longitudinale aurait nécessité un travail prosopographique sur chacun des laboratoires, pour retracer l'histoire de leurs reconfigurations.

Annexe 3. Différences de nombre d'individus en fonction de la version du *Répertoire*

<i>Différences de nombre d'individus en fonction de la version du Répertoire</i>				
	1973	1980	1989	1998
Nombre de notices dans la version papier	1300	978	1291	1857
Nombre d'individus localisés dans la version numérique*	1041	838	1020	1682
Nombre d'individus avec mots-clés dans la version numérique	1187	900	1192	1606
Nombre d'individus avec localisation + mots-clés déclarés	951	778	941	1439
% de contenu exploitable (loc. + thémat.) Pour l'ensemble du répertoire / Pour l'ensemble des individus localisés	73 % / 91 %	79,6 % / 93 %	72 % / 92 %	77,5 % / 85,6 %

*Notons qu'entre la version papier et la version numérique brute, nous avons déjà une différence d'effectif qui tient à la non-prise en compte des géographes étrangers, qui sont d'office non-intégrés à la base de données. Aussi, le taux de contenu exploitable de la version numérisée est en réalité plus élevé si l'on ne considère que les géographes français.

Annexe 4. Mots-clés sélectionnés en fonction des éditions du *Répertoire*

Édition	Mots-clés « urbains » sélectionnés
1973	activités urbaines ; armature et réseau urbain ; géographie urbaine ; milieu urbain ; monographie urbaine ; morphologie et structure urbaine ; rapport ville-campagne ; type de villes ; urbanisme ; urbanisation
1980	activités et fonctions urbaines ; aménagement urbain et urbanisation ; géographie urbaine ; morphologie et croissance urbaines ; relations ville-campagne ; transport urbain et migration alternante ; urbanisation et réseaux urbains ; vie urbaine et société urbaine
1989	croissance urbaine ; économie urbaine ; espaces urbains ; foncier urbain ; géographie urbaine ; morphologie urbaine ; société urbaine ; système et réseaux urbains ; transport urbain ; urbanisation, périurbanisation, rurbanisation ; urbanisme
1998	aménagement urbain-urbanisme ; banlieue ; centre-ville ; croissance urbaine ; économie urbaine ; environnement urbain ; espace social urbain ; foncier urbain ; géographie urbaine ; métropole ; morphologie urbaine ; périurbanisation ; politique urbaine ; rapports ville-campagne ; réseau urbain ; système urbain-système de villes ; transport urbain ; urbanisation ; urbanisme ; ville-agglomération urbaine

Type	Mots-clés « ruraux » et « physiques » (toutes éditions)
Ruraux	agriculture ; agro-alimentaire ; aménagement rural ; aménagement rural-développement rural ; appropriation du sol et réforme agraire ; désertification ; économie rurale ; élevage ; élevage et vie pastorale ; espace rural ; espaces ruraux ; exploitation agricole ; foncier rural ; géographie rurale ; habitat rural ; milieu rural ; milieu rural (et population, problèmes sociaux, culturels) ; paysage rural ; produit agricole ; rapport ville campagne ; rapports ville-campagne ; relations ville-campagne ; société rurale ; structure agraire ; structures agraires ; sylviculture ; système de culture ; technique agricole ; utilisation du sol et cultures
Physiques	bassin-versant ; biogéographie ; cartographie géomorphologique ; climatologie ; écologie végétale ; écosystème ; érosion ; fond sous-marin ; formation superficielle ; formations superficielles ; géographie physique ; géomorphodynamique ; géomorphologie ; géomorphologie aride ; géomorphologie climatique ; géomorphologie dynamique ; géomorphologie glaciaire ; géomorphologie littorale et sous-marine ; géomorphologie littorale et sous-marine ; géomorphologie méditerranéenne ; géomorphologie périglaciaire ; géomorphologie structurale ; géomorphologie tropicale ; glaciologie ; hydrologie ; hydrologie continentale ; hydrologie marine ; hydrosystème ; karst ; littoral ; modelé de versant ; montagne ; montagne : géographie physique ; montagne: géographie physique ; néotectonique ; océanographie ; paléoclimat ; paléogéographie ; paléogéographie, paléoenvironnement ; pédologie ; pédologie-sols ; périglaciaire ; planétologie ; quaternaire ; relief

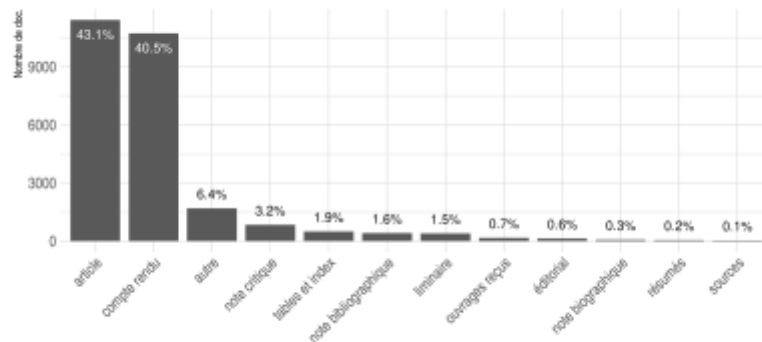
	calcaire ; relief calcaire et karst ; relief cristallin ; sédimentologie ; sédimentologie ; socle ; socle et relief cristallin ; versant ; volcanisme ; zone aride : géographie physique ; zone aride: géographie physique ; zone froide : géographie physique ; zone froide: géographie physique ; zone intertropicale ; zone intertropicale: géographie physique ; zone méditerranéenne : géographie physique ; zone subtropicale: géographie physique ; zone tempérée: géographie physique ; zone tropicale : géographie physique
--	---

Édition	Mots-clés relatifs à l'urbanisme sélectionnés
1973	urbanisme
1980	aménagement urbain et urbanisation
1989	urbanisme
1998	aménagement urbain-urbanisme ; politique urbaine ; urbanisme

Annexe 5. Répartition des documents du corpus Persée en fonction de leur type

Le corpus issu de Persée.fr : différents types de documents disponibles

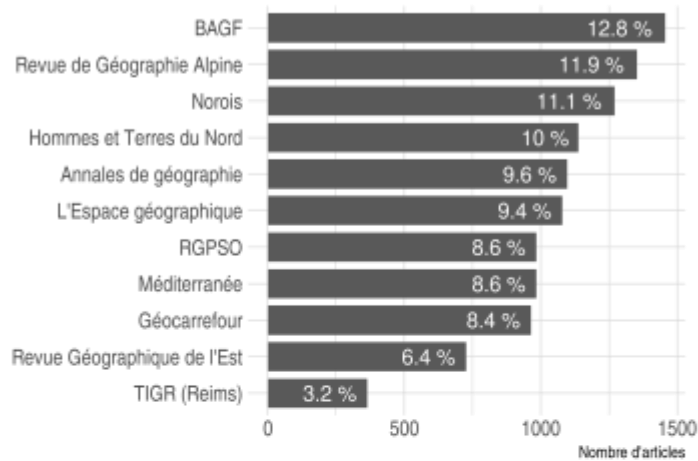
43,1% des documents du corpus relèvent de la catégorie « articles »



M. Pichon, 2024. UMR Géographie-ités.
Source : Persée.fr

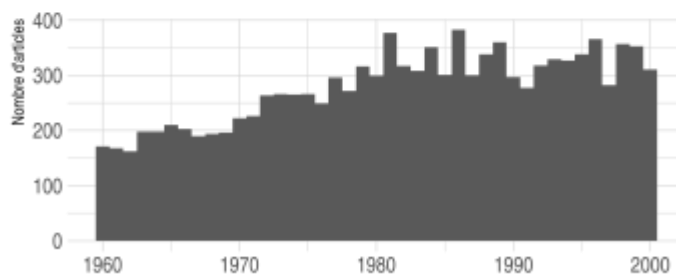
Un nombre d'articles inégal en fonction des revues...

12,8 % des articles publiés entre 1960 et 2000 l'ont été dans le BAGF



... et des années

En 1960, 171 articles ont été publiés pour l'ensemble des 11 revues du corpus

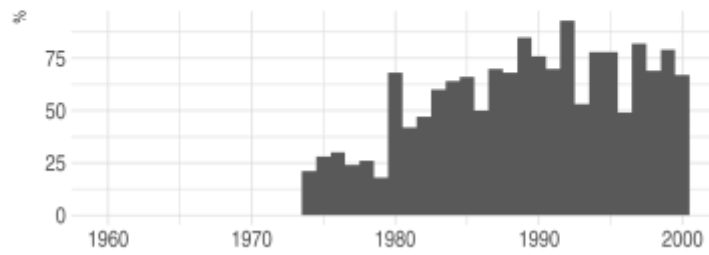


M. Pichon, 2024. UMR Géographie-ités.
Source : Persée.fr

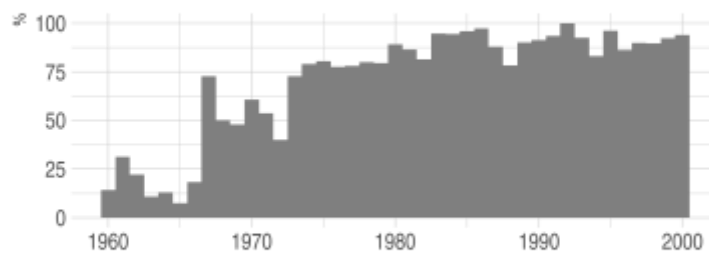
Annexe 6. Mots-clés et résumés : une information trop lacunaire

Mots-clés et résumés : une information trop lacunaire

Part d'articles accompagnés de mots-clés en fonction de la date de publication

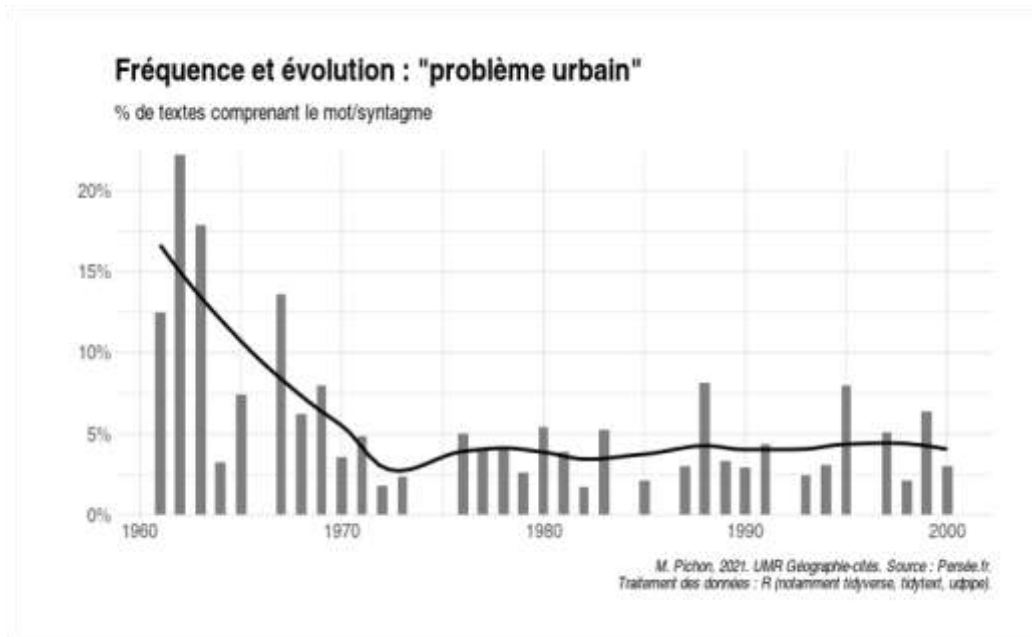


Part d'articles accompagnés d'un résumé en fonction de la date de publication



M. Pichon, 2024, UMR Géographie-cités.
Source : Persée.fr

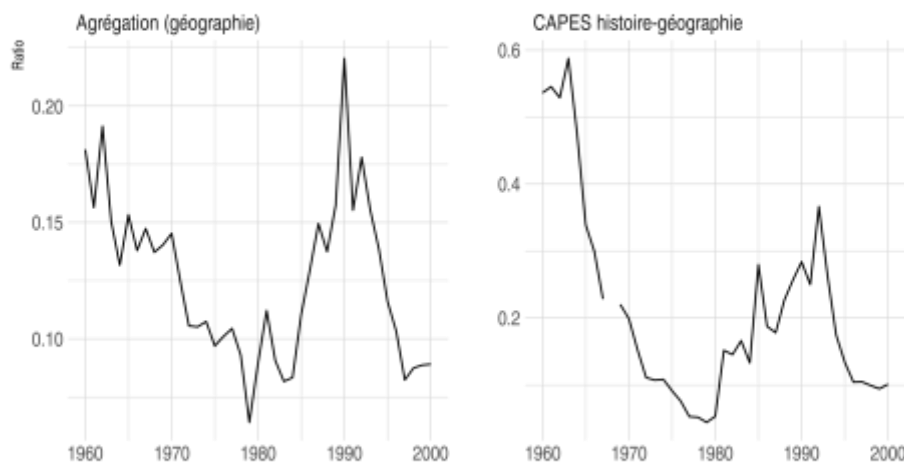
Annexe 7. Fréquence et évolution « problème urbain »



Annexe 8. Une contraction du débouché scolaire

La pression sur les postes à l'agrégation et au CAPES

Ratio du nombre d'admis.es par rapport au nombre de candidat.es présent.ées.
(1 = tous.tes les candidat.e.s sont admis.es)



M. Pichon, 2022. UMR Géographie-cités.
Source : DEPP (Min. de l'Éducation nationale).

Annexe 9. Recomposer le marché de l'emploi urbanistique

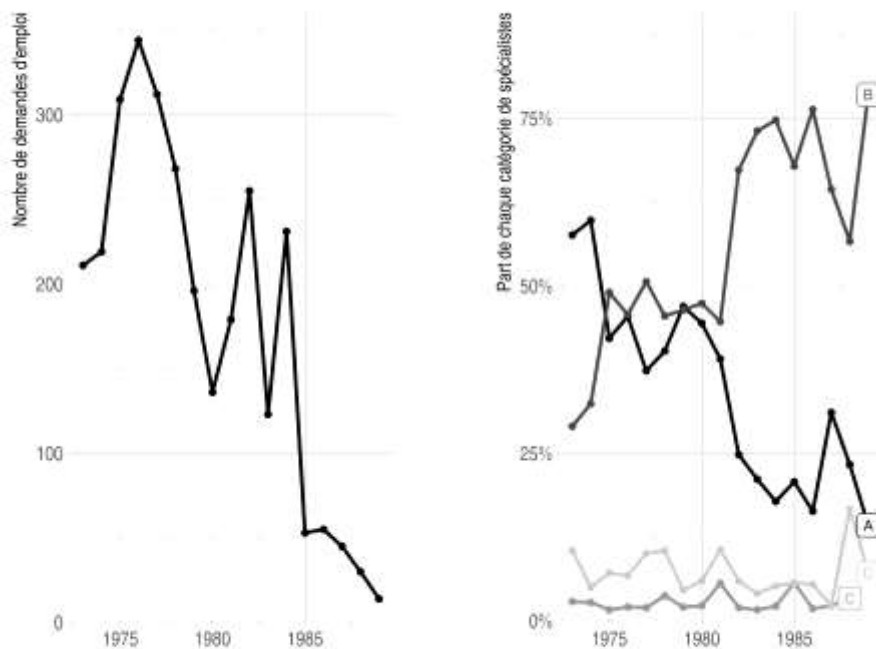
Pour recomposer le marché de l'emploi urbanistique à partir des archives de la revue *Diagonal*, il a fallu opérer un travail minutieux de numérisation, de nettoyage et de retraitement à partir des publications papier — en tout, 87 numéros et donc plusieurs centaines de pages. Sans rentrer dans tous les détails, nous avons pour ce faire utilisé un logiciel d'OCR (Optical Character Recognition, ou ROC : reconnaissance optique des caractères) à partir de photographies des *Liaison-Emploi*⁶³⁸, permettant ainsi de passer d'un format image à un format texte, utilisable sur un logiciel de traitement de données. Il va sans dire que cette opération donne un résultat qui n'est pas parfait, d'autant qu'elle relève ici d'un certain artisanat, loin des processus et résultats que peuvent obtenir des institutions disposant des moyens techniques et humains appropriés. Il n'en reste pas moins que les données finalement obtenues sont, dans leur grande majorité, d'assez bonne qualité, autorisant ainsi leur traitement automatisé. Cette seconde étape a été assez longue dans la mesure où il a fallu nettoyer les erreurs de reconnaissance de caractère afin d'obtenir un tableau de données le plus harmonisé possible. Ce retraitement a été fait de manière automatisée sur R, mais aussi parfois « à la main », de même que l'ensemble du travail de recodage, là encore dans un but d'harmonisation des données brutes. Là encore, nous n'avons pas la prétention de considérer que le résultat final est parfait, il faut donc rester conscient qu'il contient des erreurs et des approximations.

⁶³⁸ La collection complète est accessible à la Bibliothèque nationale de France.

Annexe 10. Les demandes d'emploi des candidat.es confirmé.es

Les demandes d'emploi des candidat.es confirmé.es

Une tendance à la baisse, des demandes inégales



M. Pichon, 2022. UMR Géographie-clés. Source : Liaison-Emploi (1973-1989, min. de l'Equip.)
Réalise avec R (notamment ggplot2).

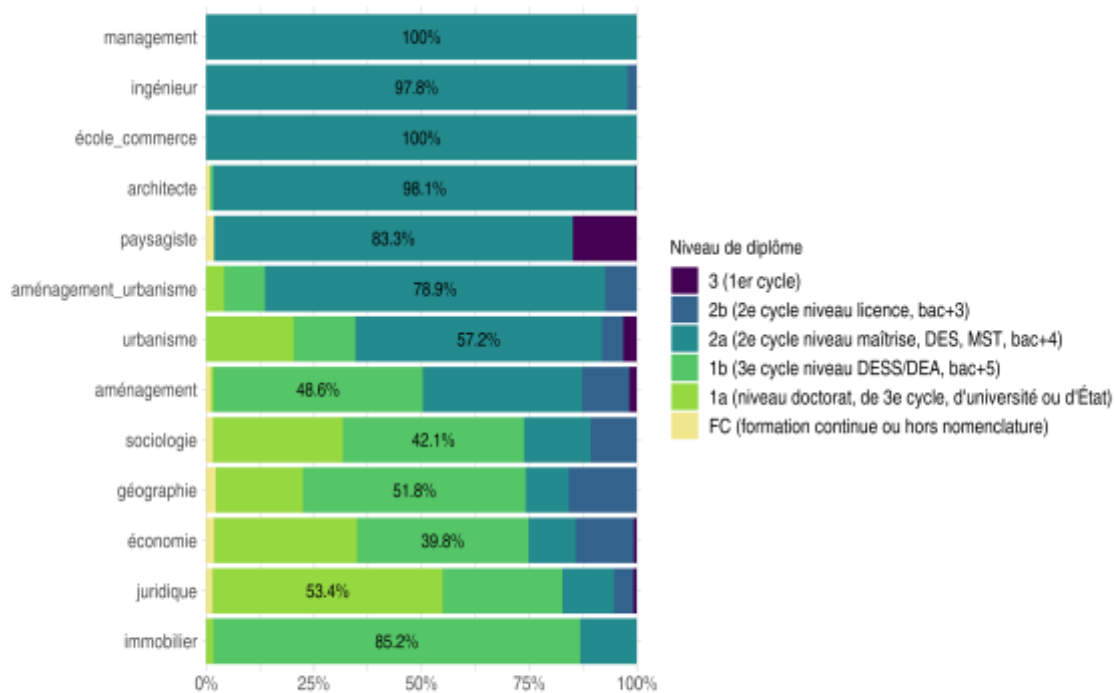
Annexe 11. Construction de la Figure 8-3

La figure est obtenue à partir d'un test du chi-2 croisant les deux variables du niveau de diplôme (6 modalités) et de la discipline/spécialité (13 modalités). Ici, ce test ne vise pas tant à établir la significativité statistique de la relation entre les deux variables qu'à produire une représentation efficace des « chi-2 locaux » (ici, les résidus de Pearson), comme on les appelle parfois. Sans rentrer dans les détails statistiques, ceux-ci permettent d'observer, pour chaque « paire » de modalités (n individus déclarant un diplôme de niveau i dans la spécialité j), l'écart (positif ou négatif) entre les effectifs observés et les effectifs (théoriques) que l'on pourrait attendre dans le cas d'une situation d'indépendance entre les deux variables (la distribution des modalités serait alors aléatoire et déterminée par les effectifs totaux des diplômes et des spécialités). On peut donc visualiser rapidement les « paires » de modalités les plus « remarquables » — qu'elles soient particulièrement peu nombreuses (sous-représentation) ou particulièrement nombreuses (sur-représentation) par rapport à ce qu'une situation d'indépendance permettrait d'attendre. La présentation des résidus de Pearson, plutôt que des effectifs réels, relève donc avant tout d'un choix de visualisation et de représentation des données. Elle permet selon nous de rendre plus immédiatement identifiables les niveaux de diplôme qui sont le plus souvent associés à chacune des spécialités. Complémentaire, la figure ci-dessous permet elle aussi de l'appréhender (elle correspond en fait aux « profils en ligne ») en représentant les effectifs réels (transformés en pourcentage) de chaque niveau de diplôme pour chacune des spécialités.

Annexe 12. Niveaux de diplômes déclarés en fonction des spécialités ou disciplines

Niveaux de diplômes déclarés en fonction des spécialités ou disciplines

Part de chaque niveau de diplôme dans chaque spécialité/discipline déclarée.
Lecture : parmi les diplômes de géographie déclarés par les demandeurs.es d'emploi, 51,8% étaient de niveau 2a (maîtrise).

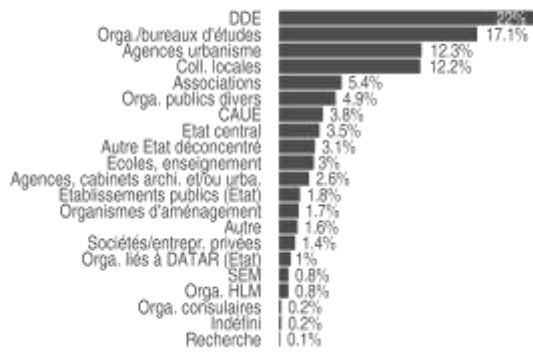


M. Pichon, 2022. LMR Géographie-cités. Source : Liaison-Emploi (1973-1989, min. de l'Équip.) Réalisé avec R (notamment ggplot2).

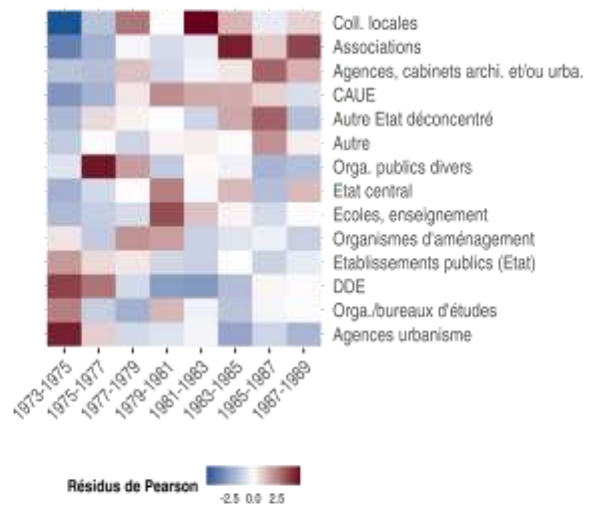
Annexe 13. Les organismes pourvoyeurs d'emploi dans les offres de Liaison-Emploi

Les organismes pourvoyeurs d'emploi dans les offres de « Liaison-Emploi »

Fréquence d'apparition dans les offres



Périodes privilégiées d'apparition dans les offres



M. Pichon, 2022. UMR Géographie-clés. Source : Liaison-Emploi (1973-1989, min. de l'Equip.) Réalisé avec R (notamment gplot2).

Annexe 14. La construction de l'espace relationnel du marché de l'emploi

La construction de l'espace relationnel du marché de l'emploi tel qu'il est donné à voir par *Liaison-Emploi* a demandé une nécessaire simplification des données disponibles : plutôt que d'en rester aux intitulés des postes et des candidatures, nous avons privilégié une approche par le curriculum et la spécialité, ce qui implique que certains postes ou demandes sont parfois comptés plusieurs fois quand ils proposent des profils mixtes. Cela permet néanmoins de contourner le problème d'intitulés très génériques comme « chargé d'études », et d'apprécier l'adéquation précise entre le profil recherché et les candidat.es disponibles. En deuxième lieu, il a fallu harmoniser les spécialités telles qu'elles apparaissaient respectivement dans les offres et les demandes : les manières de les nommer peuvent différer, de même qu'il a fallu parfois créer des formes d'équivalence entre des dénominations proches — l'adéquation dépend donc aussi des choix conscients (mais partiels) de celui qui les fait. De manière générale, ces choix ne sont pas toujours aisés : par exemple, que faut-il faire de la catégorie d'« architecte-urbaniste », en sachant qu'elle désigne bien souvent des professionnel.les dont l'assise principale est l'architecture, mais dont certain.es ont suivi un complément de formation en urbanisme tandis que d'autres s'autodéfinissent « urbanistes » sans cela. On sait par ailleurs qu'ils et elles ne sont pas *exactement* les mêmes « urbanistes » que d'autres candidat.es ayant fait tout ou partie de leur cursus dans des instituts d'urbanisme — la culture professionnelle n'est pas la même, les statuts et positions associés différent, etc. Afin de privilégier l'approche la moins normative possible, nous avons fait le choix d'adopter la forme la plus ouverte : dans ce cas précis, cela revient à faire compte double, un architecte-urbaniste étant ainsi compté à la fois comme architecte et comme urbaniste. Enfin, nous avons retiré de tout l'ensemble les postes et candidatures « indéfinis » — sans mention d'une spécialité ou d'une formation — ce qui laisse donc 14 « spécialités » analysées. Si cela peut paraître logique, il faut toutefois signaler que cette exclusion n'est pas sans effet sur la représentation que l'on peut se faire du champ, dans la mesure où — du côté de l'offre surtout — la part des emplois « génériques », privilégiant souvent la fonction à la spécialité (l'exemple-type étant le poste de « chargé d'études », sans autre mention disciplinaire ou curriculaire, privilégiant surtout l'expérience à un poste similaire), est très fortement croissante au cours de la période étudiée. Si cet « indéfini » n'apparaît pas dans les graphiques qui suivent, il occupe pourtant une place de plus en plus importante, et contribue sans doute à transformer un peu les modalités d'accès et de circulation dans le champ.

Annexe 15. Origines disciplinaires des étudiant.es des DESS membres de l'APERAU

Les informations fournies par l'enquête APERAU sont données en pourcentage pour chaque institut ($x\%$ de géographes, $y\%$ d'architectes, etc.). Plutôt que de calculer la moyenne de ces pourcentages — et d'obtenir ainsi une moyenne du taux de « présence » de chaque discipline dans l'ensemble — nous proposons plutôt d'estimer la part réelle de chaque discipline dans l'ensemble des étudiant.es des instituts. En effet, dans la mesure où les effectifs étudiants varient beaucoup d'un institut à un autre (information que donne l'enquête) — 130 à Paris-8 contre 15 à Bordeaux, par exemple — ces taux de présence ne sont pas tout à fait comparables. Un fort pourcentage de géographes à Paris-8 correspond à un nombre beaucoup plus élevé d'individus que le même pourcentage à Bordeaux. Pour recomposer le poids réel de chaque discipline dans *l'ensemble* de la formation en urbanisme, on en est donc passé par une reconstitution des effectifs absolus à partir des taux de présence et du nombre d'étudiant.es dans chaque institut.

Par ailleurs, dans le tableau des origines disciplinaires des étudiant.es par DESS, il n'y a aucune indication pour Grenoble et Reims. Dans le premier cas, nous avons pu pallier ce défaut d'information par les chiffres que Grenoble a donnés pour l'année 1983-1984, dans un document conservé dans les archives de la Direction de l'architecture du ministère de la Culture, où les effectifs par discipline sont présentés pour la 1^{ère} et la 2^{ème} année du diplôme de l'IUG (nous n'avons gardé que ceux-là, qui correspondent peu ou prou à ce qui sera le DESS), le DEA et les doctorats. Voir Institut d'urbanisme de Grenoble, Grenoble II, Tableau des inscriptions par formation (sans titre), année universitaire 1983-1984, archives de la Direction de l'architecture du ministère de la Culture, 20040055/16, AN (PsS).

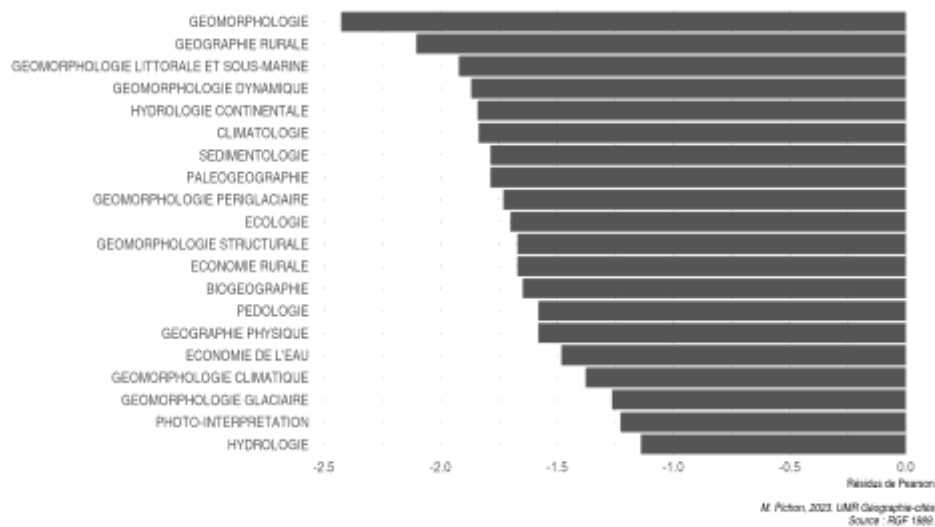
Certains manques sont par ailleurs un peu « étranges » : aucun.e étudiant.e « sociologue » d'origine n'est recensé.e (sauf pour Grenoble, mais il s'agit d'une autre source), les décomptes, exprimés en pourcentage, ne permettent pas tous de retrouver 100% de l'effectif de tel ou tel institut, etc. Ces données sont à prendre avec précaution.

Annexe 16. Croisement de la liste des membres de la section 24 (1993) et du Répertoire des géographes (1989)

La mise en évidence des mots-clés sur-représentés et sous-représentés s'appuie sur les résidus de Pearson issus d'un test du khi-2 croisant les différents mots-clés et une variable à deux modalités signalant l'appartenance ou non à la section 24. Il s'agit moins de se livrer à un test statistique en tant que tel — au demeurant, celui-ci est réalisé sur une population entière et non sur un échantillon, ce qui le rend dispensable — que de se « servir » du khi-2 pour mettre en évidence des déclarations de mots-clés qui, au regard de la comparaison entre les effectifs observés et les effectifs espérés, apparaissent comme « exceptionnelles » — positivement comme négativement. La figure ci-dessous présente ainsi les 20 mots-clés les plus « sous-déclarés » par les géographes de la section 24 — par rapport aux géographes hors section 24, s'entend.

Spécialités disciplinaires les plus sous-représentées chez les géographes de la section 24

Lecture : les géographes membres de la section 24 sous-déclarent largement le sous-champ 'géomorphologie' par rapport à celles et ceux hors section 24



Annexe 17. Listes de qualifications

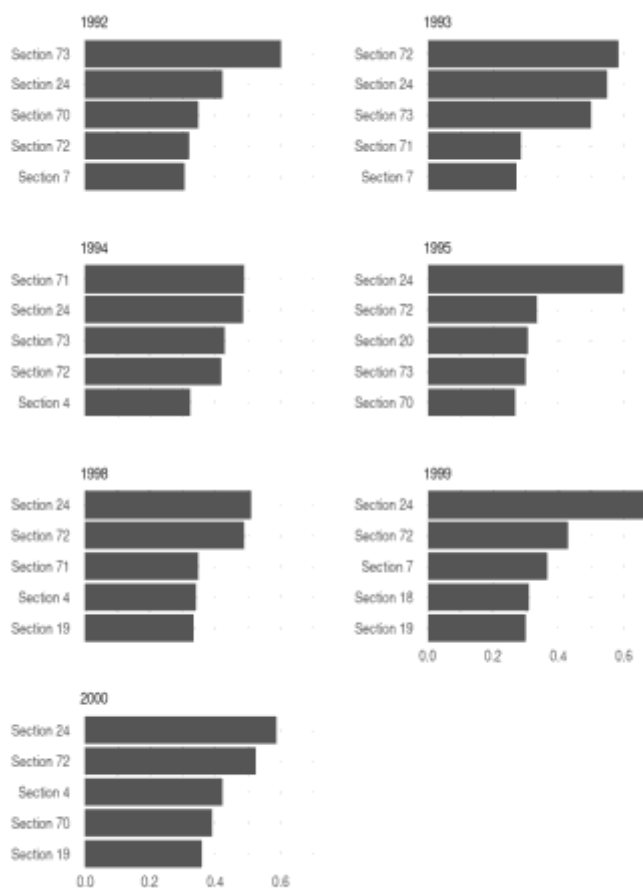
Les listes des qualifications au CNU dans cette période ont été publiées au *Journal officiel*, accessible en ligne sur Légifrance. Il est donc très simple de récupérer l'ensemble de ces listes et de composer ainsi un tableau des qualifications pour la période, section par section.

En l'occurrence, nous avons effectué un moissonnage de Légifrance pour récupérer ces listes, pour toutes les sections, et uniquement pour les qualifications au corps des maîtres et maîtresses de conférences, pour les années qui étaient disponibles — 1992, 1993, 1994, 1995, 1998, 1999 et 2000.

Au total, le tableau de données compte 56760 qualifications, dont on a retiré les sections correspondant à des disciplines « scientifiques » ou médicales pour ne garder, peu ou prou, que celles qui relèvent des sciences humaines et sociales entendues dans un sens large.

Part des multi-qualifié.es dans les sections de SHS du CNU

Les 5 sections avec le plus de multi-qualifié.es par année



M. Pichon, 2023. UMR Géographie-cités

Annexe 18. Croisement entre les données de la base Thèses.fr et les listes de qualification au CNU

Nous avons croisé la liste des qualifié.es en section 24 pour le corps des MCF (voir ci-dessus) avec les données issues de la base theses.fr, qui recense l'ensemble des thèses soutenues depuis 1985, produite par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur. Plus exactement, nous sommes partis de la version mise en ligne sur la plateforme de données ouvertes de l'État, sur data.gouv.fr [[Lien vers la base, consulté en novembre 2023](#)].

Dans la mesure où la base remonte jusqu'à 1985 et où les candidatures pour les qualifications correspondent généralement à des nouveaux et nouvelles docteur.es, cette base ne pose *a priori* pas de problème pour un croisement avec des données de qualifications qui commencent en 1992. Au total, sur l'ensemble des qualifications en section 24 dont nous disposons (n = 319), nous avons pu retrouver 176 noms dans la base des thèses, soit 55% de l'effectif total.

La base des thèses, telle que mise à disposition sur data.gouv.fr, n'est pas tout à fait « propre ». Elle mériterait *a minima* un travail de nettoyage, d'harmonisation et de désambiguation. Un tel chantier dépassait le volume de temps que nous pouvions accorder à notre utilisation relativement « succincte » de celle-ci : il ne s'agissait pas d'un travail d'analyse de la base pour elle-même, mais de l'utiliser à des fins de croisement des informations. Nous nous sommes donc contentés d'un traitement minimum, et il est donc possible qu'il reste quelques erreurs résiduelles sur deux aspects principaux : sur les noms, la jointure avec la table des qualifications a plutôt bien fonctionné, mais il n'est pas exclu qu'il y ait des homonymes dans la base des thèses ; sur les disciplines, la base des thèses n'est pas harmonisée et présente parfois des nomenclatures confuses. Par exemple, on trouve des thèses en « géographie et aménagement de l'espace » dont il faudrait démêler la nomenclature pour connaître la discipline effective d'inscription du ou de la docteur.e. Pour pallier au mieux ce problème, nous avons fait le choix d'une approche « naïve », insatisfaisante mais plus rapide, qui consiste à... ne pas choisir, et à considérer donc qu'une telle thèse peut relever à la fois de la « géographie » et de l'« aménagement-urbanisme ». Il faut tenir compte de ces doubles inscriptions disciplinaires dans les décomptes effectués, qui ne sont donc pas égaux à 100%.

Ainsi, sans faire un travail complet d'harmonisation, nous nous sommes attelés à repérer 6 grands champs disciplinaires au sein des différents intitulés recensés — aménagement-urbanisme, géographie, économie, histoire, droit et sociologie — et verser tous les autres dans une catégorie « autre ». Il s'agit moins d'effectuer un travail précis sur chaque discipline que d'avoir des points de repère et de comparaison pour mesurer l'importance de la géographie dans cet ensemble.

**Texte voté en 1998
à l'unanimité**

Les membres de la section 24 (Aménagement de l'espace, urbanisme) estiment que, pour entrer dans le champ de la section, les dossiers des candidats à la qualification doivent faire montre :

- d'une démarche interdisciplinaire (ce qui n'exclut pas la référence privilégiée à une discipline d'origine) ;
- d'un souci de traiter les thèmes abordés dans leur dimension spatiale ;
- d'une approche théorique et critique d'une part, concrète et opérationnelle d'autre part, ces deux dimensions s'enrichissant l'une l'autre ;
- d'une réflexion sur l'action et (ou) vers l'action, pouvant impliquer une attitude prospective ;

et, de façon générale, d'une contribution à l'aménagement de l'espace et à l'urbanisme.

La section 24 (Aménagement de l'espace, urbanisme) du CNU a retenu comme principaux critères de qualification :

- la qualité des travaux scientifiques, et en particulier de la thèse ou (et) de l'habilitation à diriger des recherches¹, ainsi que leur importance et que la nature et l'audience des supports des publications ;
- l'appartenance des travaux au champ de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme, tel qu'elle l'a défini ;
- les expériences antérieures en matière d'enseignement et formation et, le cas échéant, les expériences professionnelles dans le champ considéré .

Le Bureau estime ne pas être en mesure d'interpréter un vote secret de chacun des membres de la section qui se sont prononcés, après présentation de deux rapports et débat, en fonction de leurs informations et interprétations personnelles.

Le candidat peut demander à l'administration communication de ces rapports.

¹ Voir à ce sujet la position qu'elle a prise en 1997 et diffusée dans les universités et auprès des universitaires de la section

Table des figures

Figure 1-1. Mots-clés les plus cités dans les <i>Répertoires des géographes</i>	46
Figure 1-2. Des groupes de spécialisation et leurs évolutions	50
Figure 1-3. Une géographie urbaine en croissance entre 1960 et 2000	57
Figure 1-4. Des revues diversement investies dans les thématiques urbaines	57
Figure 1-5. Distribution des n-grammes dans le corpus.....	61
Figure 1-6. Un corpus qui comprend 9 communautés thématiques majeures. Erreur ! Signet non défini.	
Figure 1-7. Distribution et importance des thématiques au sein du corpus	69
Figure 1-8. Évolution de la distribution des communautés thématiques dans la période (1960-2000).....	70
Figure 1-9. Une pluralité thématique plus ou moins forte au sein des textes.....	72
Figure 2-1. Syntagmes et catégories dominantes dans la thématique T6	76
Figure 2-2. Évolution des principaux syntagmes.....	77
Figure 2-3. Évolution de la présence des 20 syntagmes les plus fréquents.....	78
Figure 2-4. AFC sur les périodes et les syntagmes	80
Figure 2-5. Syntagmes et catégories les plus fréquentes (CAH)	83
Figure 2-6.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 2-7.....	85
Figure 2-8. Les classes de syntagmes issues de la CAH : des évolutions contrastées.....	86
Figure 2-9. La « construction » au prisme du corpus	90
Figure 2-10. Les villes par leur taille dans le corpus	96
Figure 2-11. Des années 1980 à 2000, un nouvel essor des « collectivités ».....	100
Figure 2-12. La/les « politique(s) urbaine(s) » : un syntagme de plus en plus affirmé	101
Figure 2-13. Le « développement » et ses avatars.....	102
Figure 6-1. Des bureaux d'études qui se multiplient et une faible présence des géographes parmi leurs personnels	267
Figure 7-1. Un recrutement disciplinaire hiérarchisé	321
Figure 7-2. Hors de l'enseignement, les champs d'exercice des géographes professionnels.....	336
Figure 7-3. Les chargé.es d'études dans les équipes d'urbanisme en 1973.....	339
Figure 8-1. Débouchés attendus des formations en géographie ou dans des domaines connexes (1992)	363
Figure 8-2. Spécialités et titres des demandeurs.es d'emploi.....	374
Figure 8-3. Relations entre disciplines et niveaux de diplôme.....	378
Figure 8-4. Domaines de poursuite d'études des titulaires d'un diplôme de niveau maîtrise.....	380
Figure 8-5. Le champ de l'urbanisme, un monde de pluri-spécialistes	382
Figure 8-6. Évolution de la pluri-spécialisation en fonction des disciplines/spécialités	384
Figure 8-7. Profils recherchés dans les offres d'emploi	386
Figure 8-8. L'espace relationnel du marché de l'emploi urbanistique	390
Figure 9-1. Organismes d'emploi des géographes d'après les répondant.es à l'enquête de GéoActive (Association Géographie active, 1982)	400
Figure 9-2. Formations initiales recensées parmi les étudiant.es en 1985 dans les instituts membres de l'APERAU	458

Figure 9-3. Origines des étudiant.es et présence des géographes dans les DESS APERAU	459
Figure 10-1. Origines disciplinaires des membres de la section 24 (1993).....	480
Figure 10-2. Géographie universitaire de la section 24 (1993)	484
Figure 10-3. Spécialités disciplinaires des géographes de la 24e section (1993)	489
Figure 10-4. Les multi-qualifié.es de la section 24 et leurs autres sections de qualification	495
Figure 10-5. La qualification en section 24 dans les années 1990 : un espace hiérarchisé.....	498

Table des tableaux et encadrés

Tableau 2-1. Syntagmes parangons et extrêmes.....	82
Tableau 3-1. Quelques mots sur la « géographie appliquée ».....	120
Tableau 4-1. Rappel sur la « géographie classique »	155
Tableau 6-1. La contraction du débouché scolaire : quelle réalité ?.....	249
Tableau 7-1. Les instituts d'aménagement et d'urbanisme nés de l'après-1968 (et représentés dans la commission Arbelot)	300
Tableau 8-1. Les formations de géographie en 1992 (2 ^e et 3 ^e cycles)	351
Tableau 8-2. Distribution des demandeurs.ses d'emploi en fonction de leur spécialité	373
Tableau 8-3. Poursuite des études après un niveau 2a.....	379
Tableau 8-4. Demandes et offres d'emploi.....	387
Tableau 9-1. Les DESS habilités en 1985 en « aménagement-urbanisme ».....	453
Tableau 9-2. Répartition disciplinaire des DESS habilités en 1985 pour l'ensemble du secteur « Aménagement, urbanisme, décentralisation ».....	455
Tableau 10-1. Composition de la commission de la 4e sous-section de la section « Géographie » après les élections de 1977 au CCU.....	471
Tableau 10-2. Composition de la commission de la 4e sous-section de la section « Géographie » après les élections de 1980 au CSCU.....	471
Tableau 10-3. Composition de la commission de la 4e sous-section de la section « Géographie » après 1992 au CSPU.....	473
Tableau 10-4. Quelques nominations au CSU et au CNU entre 1984 et 1989	476
Tableau 10-5. Composition des commissions de la 24e section en 1992	482
Tableau 10-6. Les directeurs.trices de thèse des géographes affilié.es à la 24 ^e section en 1993....	487

Table des matières

Remerciements	5
Précisions	9
Glossaire	11
Sommaire	13
<i>Introduction générale</i>	17
Inspirations, précédents et oubliés : bilan raisonné de la littérature	18
Penser avec le « champ »	26
Ce que le champ de l'action fait au champ disciplinaire	30
Vers une histoire sociale et systématique d'un champ disciplinaire	31
<i>Première partie. Dire la ville en géographe : le champ de la géographie urbaine et ses discours ordinaires au prisme des enjeux de l'action publique urbaine</i>	37
Introduction	39
Chapitre 1. Circonscrire et qualifier le champ de la géographie urbaine française	41
1.1 Éléments d'un contexte : un champ urbain en géographie ?	41
1.1.1 Exploiter un annuaire professionnel : le <i>Répertoire des géographes français</i> :	42
1.1.2 La géographie urbaine, un des principaux champs de spécialisation de la discipline	44
1.1.2.1 Une « géographie urbaine » par le syntagme : une place centrale au sein des Répertoires	45
1.1.2.2 Construire le champ : identifier les géographes urbains par leurs mots-clés. Une spécialisation urbaine en croissance	47
1.2 Approcher le champ de la géographie urbaine par sa production scientifique ordinaire : méthodes et enjeux	50
1.2.1 Constituer un corpus : les revues françaises de géographie	51
1.2.1.1 Une ressource accessible, une institution importante du champ scientifique	51
1.2.1.2 Délimitation d'un corpus urbain : une pré-sélection automatisée raffinée par un tamisage « manuel »	53
1.2.2 Constituer le corpus : à partir de quel(s) matériau(x) textuel(s) travailler ?	58
1.2.3 Traiter les données textuelles du corpus : le choix de la plateforme CorText	59
1.3 Sous le corpus, des géographies urbaines	61
1.3.1 Le corpus sous forme de réseau thématique : quels paramétrages ?	61
1.3.2 Un corpus pour neuf communautés thématiques	63
1.3.3 Importance et évolution des communautés thématiques	68
Chapitre 2. S'appropriier les objets et les questions de l'action publique urbaine : retour sur des logiques discursives du champ disciplinaire	75
2.1 Déplier le discours : caractéristiques majeures et évolutions principales	75
2.1.1 L'évolution des syntagmes les plus fréquents	76
2.1.2 L'évolution thématique du corpus urbanistique : esquisse à partir des 100 syntagmes les plus spécifiques	79
2.1.2.1 Des groupes thématiques et chronologiques plus ou moins homogènes	83
2.1.2.2 Une distribution temporelle assez marquée : thématiques émergentes et thématiques en déclin	85
2.2 Un discours savant en écho avec les préoccupations du champ de l'action publique urbaine ?	87

2.2.1	Les années 1960 : un discours géographique préoccupé par la « croissance urbaine » et ses conséquences	88
2.2.2	Les années 1970 : un discours géographique qui capture les transitions de la politique urbaine ?.....	91
2.2.3	Les années 1980-1990 : l'affirmation du politique dans le discours géographique, la transition vers d'autres référentiels	97
Synthèse de la partie.....		107

Deuxième partie. Des géographes face au « problème urbain » : la construction d'un objet scientifique et politique dans une « grande » décennie 1960 111

Introduction 113

Chapitre 3. Affronter le « problème urbain » : entre inquiétude et détermination..... 119

3.1	Face à l'ampleur de la croissance urbaine, une géographie du mouvement.....	121
3.1.1	Une pensée de l'urbanisation comme mouvement.....	123
3.1.1.1	L'exemple de Jean Gottmann.....	123
3.1.1.2	Un « mouvement » sensible dans la littérature géographique : l'exemple du <i>Traité de géographie urbaine</i> (1963)	125
3.1.2	Des discours de justification : la discipline saisie par l'urbanisation	126
3.2	Le « phénomène urbain » : fait de civilisation et rupture anthropologique ?.....	128
3.2.1	L'urbanisation comme « révolution ».....	129
3.2.2	« Phénomène urbain » : un syntagme de la « révolution » anthropologique dans ses usages.	129
3.3	Des géographes perméables : quand l'objet scientifique est aussi un problème public	132
3.3.1	La ville comme problème public.....	132
3.3.2	Figures du problème.....	134
3.3.2.1	L'urbanisation comme « crise »	134
3.3.2.2	Pessimisme de l'intelligence, optimisme de la volonté : face au problème, un sentiment mixte	138
3.3.2.3	Le problème dans une littérature réflexive.....	140
3.4	Du problème à sa résolution : une géographie au service de la régulation urbaine ?.....	144
3.4.1	L'adhésion à une politique urbaine	144
3.4.1.1	Un rejet du « laisser-faire ».....	144
3.4.1.2	Une franche adhésion à une politique de régulation	146
3.4.2	Régulation, impératif gnoseologique et plaidoyer <i>pro domo</i>	148
3.4.2.1	D'une action fondée sur la raison et la connaissance.	148
3.4.2.2	...au plaidoyer <i>pro domo</i>	150
3.4.2.3	Pourquoi la géographie ?.....	151

Chapitre 4. Entre reformulation et *aggiornamento* : ce que l'action publique urbaine fait à la géographie 155

4.1	Les traces du paradigme comme stratégie de distinction : la promotion d'un référentiel d'action publique humaniste	156
4.1.1	« La politique des grands nombres » : un espace sans qualité ?	157
4.1.1.1	Jean Labasse.....	158
4.1.1.2	Pierre George	162
4.1.1.3	...et les autres	163
4.1.2	Humanisme, « bon sens » et posture tribunitienne : pour un « métier [...] rempli du sens de l'homme » ?.....	166
4.1.2.1	L'humain d'abord ?.....	167
4.1.2.2	Une éthique de l'« équilibre ».....	171
4.1.2.3	Face à l'« abstraction », la défense épistémologique et politique de la concrétude ...	175

4.2 Une géographie urbaine perturbée par l'action aménagiste	179
4.2.1 Un nécessaire travail de réforme ?	180
4.2.1.1 Une urbanisation qui impose une réévaluation notionnelle	180
4.2.1.2 L'ouverture à une recherche finalisée ?	181
4.2.2 Monographie ou étude systématique ? Un début de remise en cause du classicisme.....	183
4.2.2.1 Vers une géographie urbaine plus « systématique »	183
4.2.2.2 Des oppositions ambivalentes	186
4.2.2.3 L'hétéronomie aménagiste comme facteur d'évolution ?	187
4.2.3 Du craquement à la brèche : vers une autre géographie urbaine ?	188
4.2.3.1 Vers une géographie urbaine théorique et quantitative ?	188
4.2.3.2 Une géographie des « jeux d'acteurs »	189
Chapitre 5. Concurrence ou complémentarité ? Les géographes face aux autres spécialistes de la ville	193
5.1 Une nouvelle acuité de la pluridisciplinarité ?	193
5.1.1 L'équipe pluridisciplinaire, une exigence partagée entre géographes et urbanistes	194
5.1.2 Figures de la compétition disciplinaire : des réactions contrastées	197
5.1.2.1 Dans l'action, la concurrence des disciplines : Michel Phlipponneau, un exemple de complexe obsidional ?	198
5.1.2.2 De l'humilité face aux autres disciplines à leur orchestration : l'exemple de P. George	200
5.1.2.3 Se distinguer par le renouvellement du programme disciplinaire : la proposition pinchemelienne	203
5.1.2.4 Bilan	204
5.2 « Chef d'orchestre » et « homme de synthèse » : des figures disputées par les urbanistes et les géographes	207
5.2.1 Le géographe de la grande décennie 1960, analogie de l'urbaniste de l'entre-deux-guerres ?	208
5.2.2 Construire une connivence avec les urbanistes	209
5.2.3 Une stratégie vaine ?	211
Synthèse de la partie	217
<i>Troisième partie. Les géographes face aux champs universitaire et professionnel de l'urbanisme : une histoire en actes.</i>	<i>221</i>
Introduction	223
Chapitre 6. Géographie et urbanisme dans les années 1960 : un paysage entre l'héritage et la volonté de renouveau	227
6.1 De la géographie scolaire à la recherche de nouveaux débouchés	227
6.1.1 L'école, « premier marché » de la géographie universitaire	227
6.1.2 Des initiatives précoces pour former à des débouchés « applicatifs »	230
6.1.2.1 Strasbourg et Rennes, des instituts précurseurs	230
6.1.2.2 Le diplôme d'expert géographe	232
6.1.3 Débouchés hors de l'enseignement : de l'ambition à la nécessité	238
6.1.3.1 Rompre avec la tradition	238
6.1.3.2 De la pression démographique au tarissement du « premier marché »	243
6.1.3.3 La préoccupation à l'égard des débouchés : la crainte du chômage	247
6.1.3.4 Entre refus de servir le capital et volonté d'insertion professionnelle	249
6.1.3.5 Servir l'organisation de l'espace ?	252
6.2 Transformation de l'urbanisme et émergence des études urbaines	257
6.2.1 Les bureaux d'études	259
6.2.1.1 Le bureau d'étude comme modèle organisationnel ?	261

6.2.1.2	Le succès de quelques-uns	263
6.2.1.3	La place marginale de la géographie dans les bureaux d'études	266
6.2.2	Les géographes et les nouveaux débouchés : un régime d'insertion professionnelle hiérarchisé.....	270
6.2.2.1	Inégalité d'accès aux débouchés et « placement » par les patron.nes	270
6.2.2.2	Une stratégie étapiste	272
6.3	L'enseignement de l'urbanisme dans les années 1960 : un paysage restreint, des géographes présent.es	275
6.3.1	Les géographes et la formation à l'urbanisme avant 1968.....	277
6.3.1.1	Le Séminaire-atelier Tony Garnier (SATG) : des intervenant.es géographes dans le monde des architectes-urbanistes.....	277
6.3.1.2	Le rôle de Michel Coquery à l'École des Ponts-et-Chaussées	278
6.3.1.3	Le Centre de recherche d'urbanisme (CRU).....	280
6.3.1.4	Le CRU, Pierre George et le projet de Centre d'études supérieures d'urbanisme : ..	284
6.3.1.5	L'Institut d'urbanisme de l'université de Paris (IUUP) dans les années 1950-1960 : un regain de géographie	286
6.3.1.6	Présence et absence, le paradoxe de la géographie dans les formations en urbanisme.. ..	292
6.3.2	La fin d'un régime de formation : critiques et ruptures	293

Chapitre 7. La nouvelle donne des années 1970 : entre rénovation des champs professionnel et universitaire de l'urbanisme et « professionnalisation » de la géographie 299

7.1	Après la loi Faure, la création de nouveaux instituts de formation à l'urbanisme et l'aménagement	300
7.2	Réguler les formations en urbanisme : une politique de formation qui s'affirme	306
7.2.1	La commission Arbelot.....	306
7.2.1.1	La commission Arbelot dans ses principaux débats.....	307
7.2.1.2	La géographie et la commission Arbelot : participation, frustrations et conséquences	311
7.2.1.3	Une possibilité d'autonomie contrariée : la courte vie de la 48 ^e section du Comité consultatif des universités	313
7.2.2	La « journée sur l'enseignement de l'urbanisme » du ministère de l'Équipement	318
7.2.2.1	Un éventail de formations élargi	318
7.2.2.2	Le recrutement étudiant : la part modeste des géographes	320
7.2.2.3	Un « problème » enseignant et le « scandale » de la suppression de la 48 ^e section du CCU	323
7.3	Une géographie qui se « professionnalise »	324
7.3.1	Les rapports Phlipponneau (1972) et Beaujeu-Garnier (1976), deux fenêtres d'observation des évolutions de la géographie appliquée.....	325
7.3.1.1	Une croissance en termes de volume, une permanence dans l'insertion professionnelle	325
7.3.1.2	La formation, un problème lancinant toujours à l'agenda	327
7.3.2	La géographie professionnelle vue par les géographes professionnel.les	329
7.3.2.1	Des associations et collectifs qui se multiplient	329
7.3.2.2	Un volontarisme praxéologique « par le bas »	329
7.3.2.3	Débouchés, formation, chômage : un malaise des étudiant.es et diplômé.es ?	331
7.3.2.4	Des prises de position sur l'urbanisme	332
7.4	Le marché de l'emploi urbanistique au début des années 1970 : une opportunité saisie par les géographes	334
7.4.1	La prolifération d'un marché de l'emploi des études urbaines	334
7.4.2	Une géographie professionnelle fortement urbanisée.....	335
7.4.3	Les contractuel.les des organismes d'études au début des années 1970 : une place favorable pour la géographie :	338
7.4.4	Un marché de l'emploi déjà en tension.....	342

Chapitre 8. Des années 1970 aux années 1980 : les évolutions de la formation et de l'emploi des géographes 345

8.1 La systématisation d'une formation géographique à l'aménagement et l'urbanisme ?	345
8.1.1 Une dynamique générale de coloration « aménagiste » des formations	346
8.1.2 Des premières tentatives d'institutionnalisation de diplômes spécifiques	347
8.1.3 La mise en place d'une offre de formation par les géographes	349
8.1.3.1 Sur quelques dynamiques	351
8.1.3.2 Faiblesse du DESS, force du DEA : un diplôme-roi professionnalisant malgré tout ?	352
8.1.3.3 Un 2 ^e cycle en demi-teinte.....	355
8.1.3.4 Licence et maîtrise d'aménagement : une offensive géographique ?	357
8.1.3.5 Quelle professionnalisation ?	361
8.1.3.6 Former à l'urbanisme en géographe : retour sur quelques tentatives	366
8.2 Quelle place pour les géographes dans un marché de l'emploi concurrentiel (1970-1990) ?	371
8.2.1 Recomposer le marché de l'emploi urbanistique : les données de <i>Liaison-Emploi</i>	371
8.2.2 Un champ urbanistique diversifié : portrait général des demandeurs.ses d'emploi	374
8.2.3 Les candidat.es à l'emploi par leur curriculum.....	376
8.2.3.1 Harmoniser les catégories de diplômes.....	376
8.2.3.2 Disciplines, spécialités et niveaux de diplôme dans les curricula	377
8.2.3.3 Quelle spécialisation postérieure chez les titulaires d'une maîtrise dans une discipline universitaire ?	378
8.2.3.4 Le champ de l'urbanisme : un monde de pluri-spécialisation	381
8.2.3.5 Vers des profils de moins en moins mono-disciplinaires ?	383
8.2.4 Le champ de l'emploi urbanistique des années 1970-1980 du côté de l'offre	385
8.2.5 L'espace relationnel du marché de l'emploi urbanistique	389

Chapitre 9. De la fin des années 1970 au début des années 1990 : une géographie professionnalisée, un champ de l'urbanisme de plus en plus autonome 397

9.1 L'emploi des géographes dans les années 1980-1990 : vers un renouvellement du marché ?	397
9.1.1 Vers un allongement des études et un renforcement de la professionnalisation.....	399
9.1.2 Quels types d'emploi ?	400
9.1.3 Des domaines de professionnalisation au reflet des évolutions de l'action publique ?	402
9.1.4 Hors enseignement, une discipline insuffisante ?	407
9.1.5 La professionnalisation comme combat permanent ?	409
9.2 La géographie professionnelle, une reproduction d'un <i>ethos</i> traditionnel ?	412
9.2.1 La géographie dans l'aménagement : l'exemple d'Olivier Guichard.....	413
9.2.2 Les géographes comme professionnel.les : entre obligeance et adaptabilité	414
9.2.3 La reproduction d'un <i>ethos</i> classique ? Exemple à partir du témoignage d'un géographe professionnel.....	417
9.2.4 La vision de la géographie dans les années 1980.....	420
9.3 Former à l'aménagement et l'urbanisme : les réactions d'un champ	428
9.3.1 Une inquiétude face à la multiplication des formations	429
9.3.2 Les formations à l'aménagement et l'urbanisme face à la « tempête Saunier-Séité »	433
9.3.3 Alternance et renouveau	437
9.3.3.1 Le rapport Domenach	441
9.3.3.2 Du rapport Domenach à l'APERAU	445
9.3.3.3 Les habilitations de diplôme : une victoire éphémère, une déconvenue de plus ?	452
9.4 Les géographes face à ce nouveau paysage	456
9.4.1 Dans les instituts d'aménagement et d'urbanisme, la permanence de géographes enseignant.es, la hausse des géographes étudiant.es	456
9.4.1.1 Les enseignant.es-géographes dans les instituts d'aménagement et d'urbanisme	456
9.4.1.2 Les étudiant.es issu.es de la géographie : une place importante dans les instituts.....	457
9.4.2 Une géographie toujours problématique ?	462

Chapitre 10. Heurs et malheurs de l'autonomie universitaire : la lente naissance de la 24^e section du CNU	468
10.1 La conquête de l'autonomie de l'aménagement-urbanisme.....	468
10.1.1 Le CCU/CSCU sous le ministère Saunier-Séité et la domination du syndicat Autonome ..	468
10.1.2 L'alternance et la vaine relance de l'autonomie.....	472
10.1.3 Du CSU au CNU : hypothèses sur l'autonomisation.....	475
10.2 Radiographie d'une section de plein exercice : quelle place pour les géographes ?.....	479
10.2.1 Le ralliement d'une masse critique de géographes.....	479
10.2.2 Géographie d'une section : bastions et déserts du champ	484
10.2.3 Une filiation avec la génération des patron.nes « aménagistes » des années 1960 ?	486
10.2.4 Les orientations disciplinaires des géographes de la 24 ^e section.....	488
10.2.5 Un aperçu des motivations d'un ralliement	490
10.2.6 Hypothèses sur un ralliement	492
10.3 Entrer en section 24 dans les années 1990 : la domination des géographes dans les demandes de qualifications.....	494
10.3.1 Une section de multi-qualifié.es, une multi-qualification très géographique	495
10.3.2 Les origines disciplinaires des qualifié.es	496
10.3.3 Être ou ne pas être qualifié.e : les géographes en bonne position	497
10.3.4 Réguler et normer le champ	498
Synthèse de la partie.....	502
 Conclusion générale.....	 507
Sources primaires.....	520
Archives consultées.....	536
Bibliographie	538
Entretiens réalisés.....	552
Notes biographiques	556
Index des personnes et institutions	566
 Annexes	 568
Annexe 1. Index d'Intergéo	570
Annexe 2. Préparation et mise en forme des données des <i>Répertoires</i>	571
Annexe 3. Différences de nombre d'individus en fonction de la version du <i>Répertoire</i>	573
Annexe 4. Mots-clés sélectionnés en fonction des éditions du <i>Répertoire</i>	574
Annexe 5. Répartition des documents du corpus Persée en fonction de leur type	576
Annexe 6. Mots-clés et résumés : une information trop lacunaire.....	577
Annexe 7. Fréquence et évolution « problème urbain »	578
Annexe 8. Une contraction du débouché scolaire	579
Annexe 9. Recomposer le marché de l'emploi urbanistique	579
Annexe 10. Les demandes d'emploi des candidat.es confirmé.es	580
Annexe 11. Construction de la Figure 8-3.....	581
Annexe 12. Niveaux de diplômes déclarés en fonction des spécialités ou disciplines	582
Annexe 13. Les organismes pourvoyeurs d'emploi dans les offres de Liaison-Emploi.....	583
Annexe 14. La construction de l'espace relationnel du marché de l'emploi	584
Annexe 15. Origines disciplinaires des étudiant.es des DESS membres de l'APERAU.....	584
Annexe 16. Croisement de la liste des membres de la section 24 (1993) et du Répertoire des géographes (1989)	586
Annexe 17. Listes de qualifications.....	587

Annexe 18. Croisement entre les données de la base Thèses.fr et les listes de qualification au CNU	588
Annexe 19. Critères pour la qualification en section 24 (maître.sses de conférences) – archives P. Merlin	589
Table des figures	590
Table des tableaux et encadrés	592
Table des matières	594

Résumé

Cette thèse propose une histoire sociale des rapports entre le champ disciplinaire de la géographie et le champ de l'action publique urbaine entre les années 1960 et les années 1990. Nous analysons l'évolution de la production scientifique de la géographie urbaine au prisme des objectifs et des référentiels de l'action publique urbaine et de l'urbanisme ; l'appropriation et la construction d'un « problème urbain », à la fois savant et politique, par les géographes d'une grande décennie 1960 ; et les relations effectives des géographes avec les champs universitaire et professionnel de l'urbanisme. L'objectif est de voir comment des préoccupations, des normes et des pratiques *a priori* extérieures au champ universitaire sont traduites, appropriées ou repoussées par une discipline académique. Ce travail s'appuie principalement sur la constitution et l'examen de différents corpus d'archives et mobilise pour ce faire un ensemble de méthodes d'analyse quantitative (traitement automatique de la langue, statistiques, etc.).

La confrontation des géographes au « problème urbain » les a amené.es à engager un certain nombre de transformations. Il s'est agi pour elles et eux de se montrer disponibles et volontaires pour contribuer à résoudre ce problème, tant dans l'effort de compréhension et de production de connaissance, que dans l'adaptation aux besoins des marchés de l'emploi liés à l'urbanisme et aux politiques urbaines. Ce faisant, les géographes se sont trouvé.es en concurrence avec d'autres spécialistes, ce qui les a poussé.es à développer des stratégies professionnelles et discursives visant à défendre leur place dans et auprès du champ de l'action.

Mots-clés : histoire de la géographie, histoire de l'urbanisme, géographie urbaine, professionnalisation, histoires des sciences humaines et sociales, sociologie des sciences

Abstract

This thesis investigates the social history of the relations between the French academic field of geography and urban policy and planning between the 1960s and the 1990s. We analyse the evolution of urban research in geography in relation to the objectives and guidelines of urban planning; the appropriation and framing of an “urban issue” — both scientific and political — by French geographers in the 1960s; and the actual interaction between French geographers and the academic and professional fields of urban planning. The main objective is to assess how and to what extent external standards, concerns and agendas contribute to shaping academic practices. This thesis mostly relies on archival work and mobilises a range of quantitative methods like Natural Language Processing, multivariate statistics, etc.

French geographers encounter with the “urban issue” led them to undertake a series of changes. They showed themselves available and willing to contribute to addressing this issue, both in terms of their scientific achievements and their adaptation to urban planning employment market. As a result, geographers found themselves in competition with other specialists and experts, which led them to devise professional and discursive strategies aimed at securing their place in the urban planning arena.

Keywords : history of geography, history of urban planning, urban geography, French geography, professionalisation, sociology of science